LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 1, 9 janvier 1998



Alain Bessette/L'Aquilon

Le maire de Yellowknife, Dave Lovell, a procédé le 2 janvier dernier au premier tirage du calendrier monétaire produit et mis en vente par l'Association des parents francophones de Yellowknife.

Célébrations du Nunavut en 1999

Les activités s'organisent

Lors de l'Assemblée générale annuelle de NTI à Igloolik, en novembre dernier, les délégués ont pris une importante décision concernant les célébrations pour 1999 : le Nunavut Tourism a reçu le mandat de coordonner et d'offrir son aide dans la planification et le marketing des festivités entourant la création du Nunavut en 1999.

Stéphane Cloutier

Le Nunavut Tourism (NT) a aussi reçu le mandat de maximiser les retombées économiques et culturelles dans toutes les communautés du Nunavut.

Exactement 50 ans après l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération canadienne, la carte du Canada sera de nouveau redessinée avec la création officielle du Nunavut en 1999. À ce moment précis de notre histoire, des gens de partout à travers le monde tourneront leurs yeux vers nous et parleront de nous. Les possibilités de faire découvrir le Nunavut à ces personnes sont immenses, nous raconte Paul Landry, président de NT. «Voilà bien une chance unique à ne pas manquer, particulière-

Célébrations
Suite en page 2

Création d'une radio francophone nationale

Il n'y a aucun obstacle en vue

L'obtention par l'Alliance des radios communautaires d'une licence afin d'exploiter une réseau radiophonique en français au niveau national, ne serait plus qu'une formalité.

Ottawa (APF): Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a reçu quatorze mémoires favorables au projet lors de l'audience publique, sans comparution, qui avait lieu le 15 décembre dernier.

La création de ce réseau, qui serait basé à Ottawa, permettrait de relier par satellite les 18 radios communautaires francophones et acadiennes du pays.

Le réseau offrirait une programmation continue, 24 heures par jour, qui serait composée de contenu musical et de bulletins d'information.

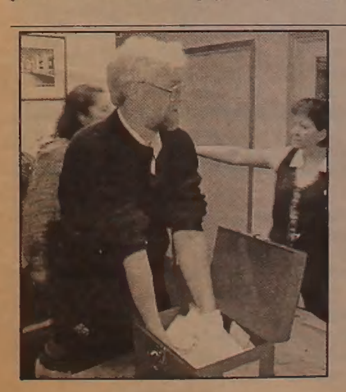
La décision du CRTC devrait être connue dans quelques mois, probablement d'ici le 31 mars prochain.

La tenue d'une audience publique sans comparution signifie que le Conseil n'a aucune préoccupation particulière à débattre avec le requérant.

L'Alliance des radios communautaires ne s'y trompe pas. Elle travaille déjà à la mise en ondes du réseau, prévue pour la fin de 1998, convaincue que la décision lui sera favorable.

L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFC) l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec, l'Association franco-culturelle de Yellowknife, le Conseil canadien de la coopération (CCC), la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, la Fédération culturelle canadienne-française, la Fédération de la jeunesse canadienne-française, la Fédération des communautés

Radio nationale
Suite en page 2



Isabelle la chanceuse

Lors du tirage du premier prix pour le calendrier monétaire 1998 de L'APFY, une surprise attendait les personnes présentes. En effet, c'est le billet de la secrétaire de la FFT qui a été tiré de la boîte par le maire de Yellowknife. Isabelle Picard se mérite donc le premier prix, une rondelette somme de 2000 $. Les parents présents lors du tirage : (de gauche à droite sur la photo ci-haut) Michelle Roussy et sa fille, Christiane Lacasse-Clark, Chantale Morneau et Louise Desbiens. Il reste encore plusieurs prix à gagner et le calendrier est en vente jusqu'à la fin du mois de janvier.

Sommaire



Alain Bessette

Sommet des leaders du Nunavut

Les leaders du Nunavut se rencontreront à Iqaluit les 12, 13 et 14 janvier pour y poursuivre les discussions sur la création du territoire du Nunavut. Le principal sujet de discussion sera le plan de mise en œuvre d'un gouvernement du Nunavut élaboré par le Commissaire intérimaire.

Les leaders du Nunavut participeront lundi, dès 21 h, à une réception publique suivie d'une danse au son des tambours. Cette réception aura lieu au Cadet hall d'Iqaluit.

La session de travail se déroulera les 13 et 14 janvier, à huis clos, au Parish Hall. Une conférence de presse suivra la tenue des travaux afin d'informer la population des résultats des discussions.

Les leaders du Nunavut qui se réunissent seront des représentants de la Commission d'établissement du Nunavut, de la Nunavut Tunngavik Incorporée, des gouvernements, la députée fédérale de Nunavut ainsi que le Commissaire intérimaire.

Banque alimentaire

La Banque alimentaire de Yellowknife modifie ses heures d'ouverture. Auparavant, la banque ouvrait ses portes au public défavorisé les mercredis soirs. Dorénavant, la banque sera ouverte un samedi sur deux. Les prochaines périodes d'ouverture seront le 17 janvier et le 31 janvier de 13 h 30 à 15 h 30. Les dons de nourriture non-périssable peuvent se faire dans les boîtes jaunes situées dans les principales épiceries.

Célébrations

Suite de la une

ment pour l'essor de l'industrie touristique au Nunavut».

Le choix de Nunavut Tourism comme coordonnateur des célébrations pour 1999 ne nécessite la création d'aucune nouvelle organisation. En fait, NT a déjà une bonne expérience organisationnelle, les ressources et l'infrastructure nécessaires, avec des bureaux dans chacune des trois régions du Nunavut. Son conseil d'administration est constitué d'élus volontaires de partout au Nunavut et les intérêts du secteur privé, du gouvernement et de NTI y sont également représentés. NT est aussi une organisation indépendante et représente tous les habitants du Nunavut. Finalement, en tant qu'association touristique, NT a tout naturellement le mandat de promouvoir, de faire le marketing et de développer le tourisme au Nunavut.

Un comité de travail ad hoc pour 1999 a été crée à l'intérieur de la structure organisationnelle de NT. Le comité est composé de Joe Bennett, Bernadette Makpah, Marion Glawson et Ed McKenna. Ceux-ci ont consulté, mis à part le GTNO, les représentants du bureau du commissaire par intérim, de la Commission d'établissement du Nunavut, du Secrétariat au Nunavut, du Nunavut Tungavik incorporé et des trois associations inuit régionales. L'une de leurs conclusions, suite à leurs consultation, est que l'emphase doit être mise sur la création du Nunavut le 1er avril 1999. Or plusieurs sont d'avis que les célébrations devraient durer au moins pendant six mois.

D'ici le 31 janvier, ce comité travaillera à élaborer un plan détaillé des futures célébrations. Ce plan comprendra un plan de gestion des évènements, du marketing et de l'administration, un plan d'actualisation des célébrations et identifiera les ressources humaines, financières et physiques requises. Ce plan détaillé permettra de justifier les demandes de fonds auprès des instances gouvernementales.

Les communautés seront sensibilisées concernant les activités qu'elles souhaitent organiser. On prévoit de deux à trois activités par communauté. En aucun temps NT n'organisera les activités, précise le président de l'association touristique. En tant que coordonateur, NT s'assurera avant tout que les évènements sont complémentaires et diversifiés. L'association offrira aussi son aide et son support logistique pour la planification et le marketing. Les villages du Nunavut décideront eux-mêmes des activités qu'ils réaliseront. Pour le moment, il n'y a pas encore d'idées précises.

Ayant pour thème "Célébrer notre terre et notre peuple", les festivités devront au moins être réalisées au Nunavut, pour tous les habitants du Nunavut; reflèter et promouvoir les valeurs de la culture inuit; augmenter les opportunités économiques pour les résidants du Nunavut; assurer la participation du plus grande nombre possible de gens; et favoriser la croissance du tourisme au Nunavut.

Pour plus de détails sur le comité de travail ad hoc pour 1999, les célébrations et le Nunavut Tourism, contactez Joe Bennett au numéro 979-6551 ou 1-800-461-7910.

Radio nationale

Suite de la une

francophones et acadiennes du Canada, l'Assemblée des aînées et aînés francophones du Canada, le Conseil de la vie française en Amérique, Radio Pontiac Inc, la Société franco-manitobaine et le ministre des Affaires communautaires de l'Ile-du-Prince-Édouard, Mitchell Murphy, ont tous soumis des mémoires favorables au projet.

Programme de contestation judiciaire

Le budget sera réduit de 9,1 pour cent

A moins d'un changement de dernière minute, il est de plus en plus évident que le gouvernement fédéral s'apprête à réduire de 9,1 pour cent le budget du Programme de contestation judiciaire.

Ottawa (APF): Le budget du programme est présentement de 2,75 millions de dollars par année. L'argent provient de deux sources: le ministère du Patrimoine contribue à hauteur de 1 million de dollars par an, alors que le Conseil du Trésor verse 1,75 million.

Le ministère du Patrimoine a déjà indiqué son intention de renouveler le Programme de contestation judiciaire pour une durée de cinq ans, à compter du 31 mars 1998. Ce même ministère ne veut toutefois pas publiquement assumer la responsabilité de la réduction budgétaire.

«Patrimoine canadien a l'intention de maintenir sa contribution à ce programme» se contente d'affirmer l'agent principal des relations avec les médias, Jacques Lefebvre.

Au mois de septembre dernier le ministère du Patrimoine indiquait, par la bouche de son agent des relations avec les médias, Robert Bousquet, que c'était le Conseil du Trésor qui souhaitait réduire sa contribution financière, dans le but de «refléter le climat de décroissance du gouvernement».

Le président du Conseil du Trésor, Marcel Massé, affirme tout ignorer des détails entourant le financement du Programme. Il n'a toutefois rien à redire lorsqu'on évoque devant lui une éventuelle réduction budgétaire.

«La réduction moyenne du gouvernement a été, dépendant des ministères, entre 15 et 20 pour cent. Un pourcentage de 9 pour cent ne m'a pas l'air déraisonnable, étant donné les réductions qui ont frappé tous les ministères».

Le ministre ajoute qu'il revient à chaque ministère de distribuer l'argent comme bon lui semble: «Notre bureau ne donne pas des directives spécifiques sur la composition du budget à l'intérieur d'un ministère...On a donné aux ministères des objectifs financiers à remplir. C'est le rôle des ministères de distribuer l'argent suivant leurs priorités relatives».

L'attaché de presse du ministre, Jean Lapierre, explique que la décision de réduire le budget de 9,1 pour cent a été prise dans la foulée du budget Martin de 1996. En fait, tous les programmes ont subi la même cure minceur, pour aider à réduire le déficit.

«Au moment où on se parle, il n'y a aucune raison ni aucune intention de revoir cette décision» confirme M. Lapierre. Ceci dit, il rappelle que le ministère du Patrimoine «est totalement libre» de faire ce qu'il veut avec son budget: «En principe, chaque ministre est responsable de ses priorités».

Migration des ours polaires à Arviat

Des visiteurs pas comme les autres

Louis Mc Comber

À chaque année quand la glace se met à se former, une petite population d'ours polaires vivant autour de la baie James, dans le Nord de l'Ontario et du Manitoba, quitte son habitat estival et remonte la côte ouest de la Baie d'Hudson. Chemin faisant, les ours visitent les communautés qu'ils rencontrent sur leur passage. Joe Savikataaq est agent du Ministère des ressources renouvelables à Arviat. Quand un ours s'aventure en ville, c'est lui qui va à sa rencontre.

«Je vais à sa rencontre en camion, si l'ours se trouve à proximité d'un chemin. Sinon il faut s'approcher en véhicule tout terrain ou encore en motoneige», explique Jos Savikataaq. Pour faire décamper le visiteur indésirable, Jos utilise un fusil de 38mm qui tire des balles de caoutchouc. Comme il ne s'agit pas là d'une arme de haute précision, il doit tout de même s'approcher à une quinzaine de mètres de l'animal pour ne pas manquer sa cible. Rendu là, pas question de manquer son coup !

C'est la douleur causée par l'impact de la balle qui va convaincre l'ours de faire demi-tour.

«On n'a pas à déplorer d'incidents impliquant des humains, poursuit Jos. Par ici, les gens gardent l'œil ouvert au cas où surgirait un ours. Pendant un blizzard, il y a deux ans, une équipe de 9 chiens de traîneau qui étaient attachés à leur chaîne se sont faits dévorer par un ours polaire aux limites de la ville.»

Bill Eubank est constable au détachement de la Gendarmerie Royale du Canada à Arviat. «En deux ans de service ici à Arviat, je n'ai vu aucun problème avec les ours, explique le constable Eubank. Il leur arrive de fréquenter le dépotoir municipal; sinon ils circulent aux limites de la ville. On peut les voir se promener près du rivage jusqu'à une distance d'environ 25 mètres des maisons. Si il y en a qui entrent en ville, les gars des ressources renouvelables s'en occupent !»

Arviat est situé sur une pointe qui s'avance dans la baie d'Hudson. En principe, les ours doivent traverser la ville pour se rendre plus au Nord. «Ça dépend de la température, précise Jos. Si l'automne a été froid et qu'il y a beaucoup de glaces près du rivage, les ours entrent moins en ville. Mais si le temps a été doux comme cette année, les ours arrivent plus tard et doivent passer beaucoup plus près.»

En fait les ours s'en vont à la chasse. Ils vont remonter jusqu'à Chesterfield Inlet, traversant Rankin Inlet au passage. Rendus dans ces parages, ils vont s'aventurer de plus en plus loin sur la glace à la recherche des trous de respiration des phoques. Tout comme les chasseurs inuit, ils vont attendre patiemment que le mammifère marin se présente le museau à l'air libre pour l'agripper et le sortir hors de l'eau.

Du premier novembre au 30 mai, la saison de chasse à l'ours polaire est ouverte à Arviat. «C'est seulement pendant une période de 4 à 6 semaines que nous avons des ours polaires en ville, ajoute Jos, après ça, il n'y en a plus.»

Pour avoir droit de tuer un ours, les chasseur doivent gagner, par tirage au sort, un des 20 coupons disponibles à chaque année. C'est le Ministère des ressources renouvelables qui remet ces coupons à l'Association locale des chasseurs et trappeurs. Pour la première fois cette année, Arviat réserve un de ces coupons à la chasse sportive à titre d'expérience.

La chasse à l'ours polaire attire une clientèle très sophistiquée dans les communautés du Nord. Une fois le coupon acheté de l'Association des chasseurs et trappeurs, il faut encore défrayer les coûts du transport, de l'hébergement et du pourvoyeur... sans parler de ce que ça coûtera pour monter la peau en descente de lit! En incluant la commission de l'agence de voyage, l'aventure coûtera facilement $25000. Tant mieux si l'ours est au rendez-vous! Sinon, comme le font les ours à chaque année, il faudra revenir à Arviat !

Francophones du Nunavut

Il y en a au moins une à Arviat !

Il y a 1559 personnes qui vivent à Arviat sur la côte ouest de la Baie d'Hudson, la première communauté inuit tout en haut de Churchill au Manitoba. L'Aquilon a réussi à y dénicher une francophone. Lynne Rollin s'occupe d'animation pastorale à la paroisse catholique.

Louis Mc Comber

«Je pense que je suis la seule francophone à Arviat. Il y a peut-être quelques professeurs de l'école qui parlent le français, mais je pense pas qu'il n'y en ait aucun d'origine francophone.»

Les Inuit de la côte ouest de la baie d'Hudson ont d'abord été évangélisés par la congrégation des Oblats au début du siècle sous le zèle missionnaire de Monseigneur Turquetil. Tous ces missionnaires venaient de France où leur congrégation avait été fondée.

Les temps ont beaucoup changé. Comme beaucoup de congrégations religieuses, les Oblats font maintenant face à un sérieux problème de relève et les paroisses catholiques de l'Arctique manquent sérieusement de prêtres.

Il y aurait près de 700 catholiques pratiquants à Arviat selon l'abbé Roussel de la paroisse de Churchill. Ils ne reçoivent la visite d'un prêtre qu'une ou deux fois par mois. Lynne Rollin n'est pas découragée! Il faut voir les choses du bon côté... c'est peut-être un mal pour un bien.

«Quand il y n'y a pas de prêtre pour tout faire, des fois les gens se prennent en main et ça devient beaucoup plus leur Église à eux. Quand on a des gens de l'extérieur qui font tout, on a plus besoin de se prendre en main !»

Le travail de Lynne consiste, entre autres, à animer un groupe d'une vingtaine de fidèles pour arriver à ce qu'un jour «les gens aient entre leurs mains l'éducation que les prêtres ont reçue mais que cette fois, ce soit une connaissance partagée avec les laïcs.»

Il n'y a pas encore de diacres ou de sous-diacres d'ordonnés à Arviat, ce qui n'ébranle aucunement l'ardeur de Lynne : «Le Seigneur a des plans autres que les nôtres !» conclut-elle avec sérénité !

ÉDITORIAL

«Fabriqué dans les TNO»

Au dire du ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique, Stephen Kakfwi, le gouvernement des TNO songe à appuyer plus fortement le développement du secteur manufacturier des Territoires.

Il s'agit là d'une volonté gouvernementale louable. Toute économie doit pouvoir s'appuyer sur un bon secteur primaire (exploitation des ressources renouvelables et non-renouvelables), et d'un fort secteur secondaire (celui de la production de biens) de façon à pouvoir supporter un secteur tertiaire (celui des services).

Actuellement, l'économie du Nord dépend beaucoup trop du secteur des services. C'est plus du trois-quart des emplois qui provient des services gouvernementaux et ceux du secteur privé. Nous possédons un bon secteur primaire en raison, notamment, de notre industrie de l'exploitation minière.

Ce qui nous manque, ce sont des industries de la transformation, un secteur manufacturier qui produise des biens.

La nouvelle direction que prendra le GTNO en matière de favorisation de l'industrie manufacturière locale risque d'être décisive pour l'essor de ce secteur. En effet, il semble que l'on ne peut se fier au secteur privé pour être un véritable moteur de l'économie.

95 % des argents accordés par contrat gouvernemental a été investi auprès d'entreprises privées du Nord. Le fait malheureux, c'est que ces entreprises s'approvisionnaient principalement auprès d'entreprises du Sud. Sans incitatif gouvernemental, la simple recherche d'une marge de profit raisonnable poussera toujours ces entreprises à acheter auprès du fournisseur le moins dispendieux, qui se retrouve souvent dans le Sud.

On aura beau se gargariser de propos politiquement corrects sur l'importance du secteur privé, le gouvernement, quant à lui, doit continuer à veiller au grain pour soutenir l'économie.

Alain Bessette

OH et AH

À Noël, j'ai visité plusieurs familles,
j'ai ri avec mes amis, goûté des mets délicieux,
et partagé la joie de la communauté.
Un vieux célibataire apprécie ces douceurs.

Demandez aux enfants : «C'est quoi Noël?»
et beaucoup répondront : «Des jouets!»
Je n'ai ni enfants ni petits enfants
pour qui je pourrais acheter des jouets,
mais les jouets modernes m'intriguent
par leur complexité, leurs formes chimériques,
leurs couleurs exotiques, et leurs prix gonflés.
Je suis né bien avant l'invention du plastique.

Deux jours après Noël, jouets et emballages
décoraient encore bien des planchers.

Un voilier géant «Pirates Aventureux»
gisait par babord, échoué derrière un divan.
Les pirates, échoués sur des coussins,
regardaient à la télé un dessin animé sur les éléphants.

Une auto à pédale à 119,99 $, pure race «Indy»,
avec «passage turbo et cliquetis réalistes»
avait capoté, et attendait une dépanneuse.
Le conducteur gisait tout près,
indemne, mais profondément endormi.

Une moto tout terrain, une vraie Kawasaki à 89,99 $,
et un camion «Cyclone» à 99,99 $,
même avec un «contrôle radio infaillible»,
avaient apparamment achevé leurs courtes vies.

Une moto Harley Davidson à 24,99 $
avait écrasé sur un mur un»Casseur Rebelle Géant» à 79,99 $.

Une poupée Barbie, «toute parée pour éblouir»
gisait sous une «Batmobile» électronique.

Un seul jouet me rappellait mon enfance,
une locomotive avec son fourgon et trois wagons.

Des enfants regardaient la télé, d'autres tournaient en rond,
leurs visages aussi ternes que les gros nuages gris.
Espérons que le Noël prochain sera plus passionnant!

Près de chez moi, je me suis arrêté chez Rosa et Isidore.
Pendant une heure, on s'est régalé de thé, de gâteaux,
d'histoires et de taquineries.
De temps en temps, je regardais Kael, Jerry et Elora
qui jouaient ensemble sur le plancher.
Sans cesse, leurs jeunes et fraîches imaginations
inventaient des jeux nouveaux et des règles nouvelles.
Ils riaient et poussaient des Oh et des Ah
selon leurs réussites ou leurs déceptions,
tous les trois enthousiasmés par les blocs de bois
que leurs parents avaient sciés et peints pour eux.

René Fumoleau





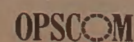
C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

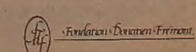
Rédacteur en chef : Alain Bessette **Collaborateurs :** Stéphane Cloutier et Louis Mc Comber
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.







Rencontre entre Don Morin et Jane Stewart

Le fédéral et le territorial travailleront ensemble

À la suite d'une rencontre à la fin du mois de décembre, Jane Stewart et Don Morin ont convenu de travailler de concert sur certains dossiers d'intérêt pour l'Ouest des T.N.-O.

Alain Bessette

Cette rencontre, qui s'est tenue à Ottawa le 22 décembre dernier, a permis à la ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), Jane Stewart, et le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, Don Morin, d'atteindre un consensus au sujet de plusieurs questions prioritaires concernant les T.N.-O. Ce consensus est survenu après une série de rencontres à Ottawa. Les deux parties se sont engagées à travailler en partenariat, alors que se dessine l'avenir de la partie ouest.

«L'appui continu du premier ministre M. Morin à l'adoption de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* constitue un élément important de la réalisation de notre objectif mutuel, qui est de mettre en place un régime réglementaire unifié pour la vallé du Mackenzie», a déclaré la ministre Stewart.

De son côté, le premier ministre Morin a indiqué que «les T.N.-O. doivent relever des défis très complexes. Nous devons nous concentrer dès maintenant sur les activités qui créeront une structure gouvernementale viable et représentative des valeurs de toutes les parties.»

La ministre Stewart et le premier ministre Morin se sont mis d'accord sur trois points principaux.

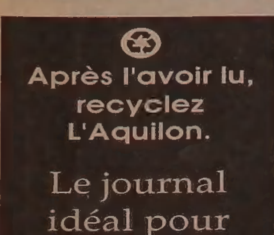
Tout d'abord, le transfert de responsabilités sera influencé par le processus de développement constitutionnel de la partie ouest. Mme Stewart et M. Morin reconnaissent l'importance du processus de développement constitutionnel pour l'avenir de la partie ouest des T.N.-O. et considèrent ces activités comme un plan directeur pour les projets futurs, dont le transfert de pouvoirs.

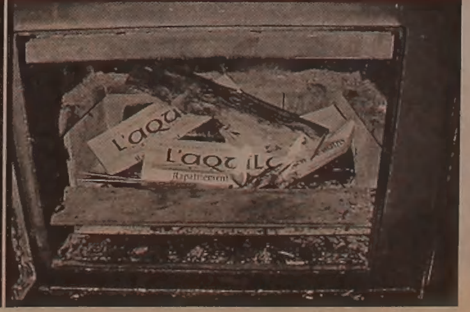
De plus, ils ont convenu qu'un gouvernement territorial central constitue un élément essentiel à un avenir viable et dynamique pour la partie ouest des T.N.-O., car il reconnaîtra le droit inhérent des Autochtones à l'autonomie gouvernementale et s'intéressera aux négociations présentement en cours à ce chapitre.

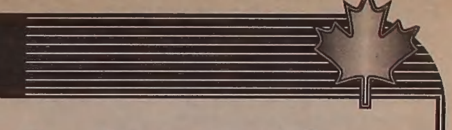
Finalement, l'inclusion du point de vue du Nord sera un élément important de la réaction du gouvernement fédéral aux recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones.

Selon les deux élus, ces ententes soulignent non seulement les activités prioritaires conjointes mais expriment aussi clairement l'esprit de coopération et de partenariat qui règne entre les deux niveaux de gouvernement.

De plus, la ministre Stewart s'est engagée à communiquer au GTNO les résultats d'un examen portant sur les options de transfert, à Yellowknife, de certains programmes du MAINC dans le domaine des ressources naturelles, une fois que cette étude sera complétée.







Collectivités isolées du Canada et l'inforoute

Toutes seront branchés d'ici l'an 2000

Le ministre canadien de l'Industrie, M. John Manley, a annoncé récemment le financement de plus de 1 000 nouveaux sites PAC (Programme d'accès communautaire) dans plus de 830 collectivités rurales et éloignées du Canada. On retrouve sept collectivités situées dans les T.N-O.

Alain Bessette

Ce financement du fédéral, annoncé le 6 janvier dernier à St. John's (T.N.), représente un investissement fédéral de près de 15 millions de dollars pour l'ensemble du Canada. Le gouvernement fédéral compte se rapprocher de son objectif, qui est de brancher tous les Canadiens et les Canadiennes à l'inforoute d'ici l'an 2000.

Dans le contexte du troisième concours mené par le PAC, des contrats maximums de 30 000 $ seront négociés avec des partenaires communautaires. Les fonds contribueront à procurer, à prix abordable, l'accès à l'inforoute aux personnes vivant dans les régions rurales et éloignées.

Arctic Bay, Arviat, Baker Lake, Iqaluit, Kugluktuk, Pelly Bay et Taloyoak sont les sept collectivités, toutes du Nunavut, qui font partie de ce dernier volet de PAC.

«Le gouvernement du Canada veut rendre l'inforoute accessible à tous les Canadiens et Canadiennes d'ici l'an 2000 et faire ainsi du Canada le pays le plus branché du monde, a indiqué le ministre Manley. L'annonce d'aujourd'hui montre que nous progressons sans relâche vers notre objectif. Le Programme d'accès communautaire garantit que les populations des collectivités rurales et éloignées profitent elles aussi des avantages qu'offre l'économie mondiale du savoir.»

«Le Programme d'accès communautaire dote les Canadiennes et les Canadiens des outils dont ils ont besoin pour tirer parti de l'inforoute. Avec les fonds dont l'attribution est annoncée aujourd'hui, le gouvernement aidera les personnes de tous les âges à exploiter toute une mine de possibilités sur les plans économique et éducationnel», a ajouté le secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement), M. Ronald Duhamel.

Le Programme reçoit tous les ans, à l'automne, dans le cadre d'un concours national, les propositions portant sur l'établissement de sites d'accès communautaire. En 1997, le processus de sélection a reposé sur la formule de l'examen par les pairs et a eu lieu indépendamment du gouvernement fédéral. Des comités provinciaux et territoriaux ont examiné les propositions relevant d'eux. En décembre 1997, un comité national de sélection a examiné les propositions soumises et a recommandé à Industrie Canada d'attribuer des fonds à tous les requérants. Dans certaines provinces, les sites du PAC sont financés selon un régime de partage des coûts, en vertu d'ententes de coopération fédérales-provinciales.

L'objectif du Programme d'accès communautaire est de relier jusqu'à 5 000 localités rurales ou éloignées à l'inforoute d'ici l'exercice 2000-2001. Le gouvernement a ajouté 30 millions de dollars à ce programme lors du dernier budget fédéral. Le PAC est un élément de la Stratégie canadienne pour l'autoroute de l'information, qui aide le Canada à créer des emplois et à engendrer d'autres avantages allant de pair avec la mise au point des technologies de l'information.

De plus, le PAC fait partie intégrante de la Stratégie fédérale emploi jeunesse et aident à créer des emplois pour des jeunes de 15 à 30 ans.

Petites Annonces

(service gratuit : 873-6603)

Ligue d'improvisation

Vous avez envie de faire de faire partie d'une ligue d'improvisation? Le comité des femmes de Yellowknife invite hommes, femmes et adolescent(e)s de 16 ans et plus à manifester leur intérêt en communiquant avec Francine à l'Association.

Avis de recherche

L'Association franco-culturelle de Yellowknife est à la recherche de toutes les vidéo-cassettes qui ont été empruntées au cours de la dernière année. S.V.P., les retourner le plus tôt possible. Il n'y aura aucun frais.

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. James Antoine, ministre

Rénovations de la P.W.K. High School

La structure actuelle mesure environ 5 395 m² et doit subir d'importantes rénovations. Les travaux incluent la démolition et la construction d'éléments en architecture, structure, mécanique du bâtiment et électricté. La construction débute en avril 1998 et durera environ deux ans.

– Fort Smith, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion des projets de construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith NT X0E 0P0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Regional), téléphone : (867) 872-7273, télécopieur : (867) 872-2171; ou au commis aux contrats, Division de la gestion de projets de construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 8, Capital Drive, Hay River NT X0E 1G2 (ou être livrées en main propre au Bureau régional des Services, palais de Justice), téléphone : (867) 874-2631, télécopieur : (867) 874-3274; ou au commis aux contrats, Division de la gestion des projets de construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou être livrées en main propre au Bureau régional du North Slave, 5013, 44e Rue), téléphone : (867) 873-7662, télécopieur : (867) 873-0218, au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 27 FÉVRIER 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 14 janvier 1998.

Un montant non remboursable de 50 $ est requis pour obtenir les documents d'appel d'offres.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiqué dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :
Gloria Schraeder
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 872-7273

Renseignements techniques :
Bill Wyness
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 872-7274
ou
Simon Taylor
Pin/Matthews Architects
Téléphone : (867) 920-2728

Avis aux entrepreneurs : Une rencontre aura lieu avant soumissions à la P.W.K. High School, à Fort Smith. L'heure de la rencontre n'est pas encore déterminée.

OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse:	Travaux publics Canada & Bureau des sites contaminés du MAINC
Projet:	Site abandonné de la mine Discovery
Site:	63°11' N 113° 53' O
Objet:	Valorisation des résidus miniers et du terril.

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au 669-2772, avant le 23 janvier 1998.

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. James Antoine, ministre

Augmenter le stockage de carburant

Transporter un réservoir à carburant de 90 000 litres de l'installation de stockage de carburant de Jean Marie River à celle de Nahanni Butte, et effectuer les travaux pertinents en électricité et en plomberie.

– Nahanni Butte, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent de projets, Division de la gestion des projets de construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou être livrées en main propre à l'édifice Milton), téléphone : (867) 695-7251, télécopieur : (867) 695-2815, au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 23 JANVIER 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 5 janvier 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :
Mike Cunningham, agent de projets
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 695-7251

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Technicien en construction routière

Ministère des Transports **Yellowknife, T. N.-O.**

Le traitement initial est de 45 704 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**

Réf. : 011-0545NS-0003 **Date limite :** le 16 janvier 1998

Agent de projets et ingénieur civil

Ministère des Transports **Yellowknife, T. N.-O.**

Le traitement initial est de 54 683 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**

Réf. : 011-0544NS-0003 **Date limite :** le 16 janvier 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 2e étage, Lahm Ridge Tower, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-3487; télécopieur : (867) 873-0283; adresse électronique : shupen@internorth.com

Agent des systèmes, niveau II

Ministère de la Justice **Yellowknife, T. N.-O.**

(Poste à durée déterminée jusqu'au 31 mars 1999)

Le traitement initial est de 49 864 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.

Réf. : 011-0506ALS-0003 **Date limite :** le 16 janvier 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Services du personnel, Ministère de la Justice, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 873-7616; télécopieur : (867) 873-0436.

- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



À toute vitesse

Faible revenu

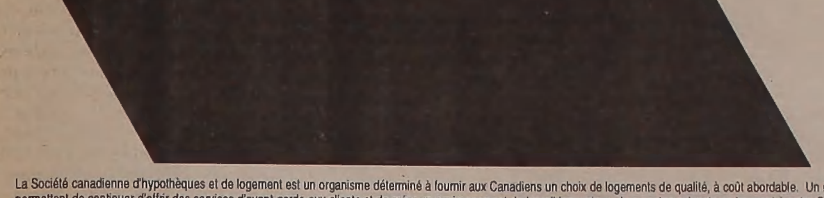
Pas moins de 5 294 000 millions (17,9 pour cent) de Canadiens vivaient sous le seuil de faible revenu en 1996, en hausse de 1 pour cent par rapport à l'année précédente. Selon Statistique Canada, quelque 1 498 000 million d'enfants âgés de moins de 18 ans vivaient dans des familles à faible revenu. Ce nombre représentaient 21,1 pour cent de tous les enfants canadiens.

Un pourcentage similaire de personnes âgées (20,8 pour cent) se retrouvaient aussi sous le seuil de faible revenu en 1996, soit 722 000 personnes. En 1996, le revenu familial moyen était de 56 629 $, en hausse de 1 pour cent par rapport à 1995. (APF)

Encyclopédie française

La société McLelland & Stewart adaptera en français sur CD-ROM l'ouvrage The Canadian and World Encyclopedia.

Le ministère du Patrimoine a décidé de verser 665 000 à la compagnie pour réaliser ce projet qui demandera deux ans de travail. L'éditeur a l'intention d'adapter la version anglaise de l'encyclopédie, en ajoutant de l'information qui présente un intérêt particulier pour les francophones.(APF)



Les Inuit sont pris dans un colonialisme épouvantable !

Louis Mc Comber

(Montréal) Philippe Turcotte ne mâche pas ses mots. Nous l'avons rencontré à son bureau du CEGEP Marie-Victorin à Montréal où il agit comme directeur du Programme d'Études inuit. Depuis 6 ans, à la demande de la Commission scolaire Kativik, le Collège Marie Victorin a mis sur pieds ce programme d'étude collégiale en français destiné aux Inuit du Nouveau Québec.

«C'est évident ! affirme passionnément Philippe Turcotte, les Inuit sont pris dans un paternalisme... un colonialisme épouvantable. Ils ont un sentiment d'infériorité par rapport aux blancs: si c'est blanc... c'est nécessairement meilleur ! Si aujourd'hui les jeunes Inuit pensent comme ça, imaginez un peu ce que les vieux devaient penser dans leur temps! On leur a tellement dit qu'ils étaient sans dessein. Et tout ça se perpétue encore jusqu'à aujourd'hui !»

Philippe Turcotte avait enseigné la philosophie toute sa vie. Un jour, la direction du collège lui demande de préparer un cours de philosophie à l'intention des étudiants inuit du Nunavik

«J'avais aucune idée de ce qu'on pouvait faire. C'était évident qu'ils étaient incapables de suivre un cours normal de niveau CEGEP. Ils étaient neuf. Entre eux, ils parlaient inuktitut... avec un peu d'attention, tu pouvais réussir à comprendre ce qu'ils disaient en français. Je me suis dit qu'on allait pas faire un cours sur Socrate et Platon !»

Les premières années furent difficile pour tout le monde. À la deuxième année, le Collège décida de répartir les étudiant(e)s inuit dans les cours réguliers pour tenter de limiter les déficits d'opération du programme.

«On mettait ces gens là en situation d'échec, de commenter Philippe Turcotte. On avait aucune préparation pour mettre sur pieds ce genre de programme. À l'invitation de la Commission scolaire Kativik, je me suis alors rendu au Nunavik. Ça m'a pris du temps à comprendre c'était quoi le cours secondaire que Kativik donnait au Nord. Il n'y a aucun examen ministériel là-bas, c'est tout du home made !»

Chemin faisant, Philippe Turcotte a décidé d'abandonner ses charges de cours en philosophie et de se consacrer entièrement à ce nouveau programme. Il ne faisait plus aucun doute dans son esprit que le Collège devait construire un programme spécial pour la clientèle inuit, plus adapté à leurs besoins.

D'abord, il fallait les respecter dans leur différence culturelle, leur redonner confiance dans leur propre culture et donc leur donner une formation qui les rejoigne. Aussi il fallait améliorer l'usage du français pour pouvoir travailler efficacement. Enfin le programme devait pouvoir conduire les étudiant(e)s à être acceptés dans un cours professionnel (DEP).

À Marie-Victorin, en plus des matières de base dont le français et les mathématiques, les étudiant(e)s peuvent suivre des cours d'inuktitut et de culture inuit. «Ils ne connaissent pas d'où ils viennent. Par exemple, si on parle de chamanisme, ils ne connaissent pas ça. L'histoire du Nord non plus. Les vieux et les jeunes ne se parlent plus dans les communautés ! Je pense qu'on suscite chez eux une résurgence du goût d'apprendre. Un de nos étudiants, Bobby Kenuajuak, va avoir la chance de faire un stage de 18 mois à l'Office national du film. Il veut maintenant se familiariser avec le cinéma pour retourner au Nord et filmer des entrevues avec les aînés», raconte fièrement l'éducateur.

Philippe Turcotte a dû luimême s'initier à la culture inuit... à tout le moins ce qu'on en raconte dans les livres. Il lit tout ce qu'il trouve. Mais c'est pas toujours évident d'enseigner la culture inuit à des Inuit!

«Il y en a qui me disent : Écoute Philippe ! t'es tombé s'a tête ! bon... je me pose beaucoup de questions. La décolonisation, ça commence toujours à l'extérieur. Quand je pense à l'Afrique du Nord, dans le fond, les Algériens, les Marocains, les Tunisiens, ce sont des gens de l'extérieur qui sont venus leur faire prendre conscience de la richesse de leur culture et leur donner confiance en eux-mêmes. J'ai le goût de faire la même chose pour les Inuit qui sont embourbés dans le colonialisme.»

Si tout va pour le mieux, un bon jour le petit programme de Marie-Victorin arrivera sans doute à orienter des étudiant(e)s vers des diplômes en pédagogie : «C'est évident qu'il va falloir d'ici quelques années qu'on ait des Inuit qui enseignent la culture inuit aux Inuit !» imagine déjà le fougueux professeur.

Le programme de Marie-Victorin reste un projet pilote. Le Ministère de l'Éducation du Québec s'est engagé à assurer un financement minimal pendant 5 ans. Au dire de M. Turcotte, ce financement s'avère nettement insuffisant puisqu'à chaque année, le Collège encaisse jusqu'ici des déficits.

Le 25 et 26 mars prochain, le programme inuit du CEGEP Marie-Victorin tiendra son deuxième colloque, organisé par les étudiants, ouvert à toute la population, sous le thème suivant : Est-ce que le nationalisme québécois et les nationalismes autochtones sont irréconciliables ?

Favoriser le secteur manufacturier

Un ajustement de la politique du GTNO s'impose

Un examen de la Politique d'encouragement des entreprises du Nord indique que cette politique rencontre ses objectifs.

Alain Bessette

L'an passé, sur un total approximatif de 100 millions de dollars, 95 pour cent des contrats du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a été accordé à des entreprises du Nord.

Selon le ministre des Ressources, de la Faude et du Développement économique, Stephen Kakfwi, cela démontre que la politique fonctionne bien.

«Les chiffres indiquent que la politique marche et c'est une bonne nouvelle pour les entreprises du Nord et pour l'économie de Nord», a souligné le ministre Kakfwi.

De nombreuses consultations ont eu lieu au cours des quatres dernières années au sujet de cette politique.

Selon ces consultations, le Cabinet territorial estime que les lacunes constatées sont mineures et que des changements fondamentaux à la politique causeraient trop de difficultés.

L'une des lacunes de la politique concerne cependant le secteur manufacturier du Nord. Le ministre Kakfwi a indiqué qu'il espérait encourager le recours à des produits manufacturés dans le Nord plutôt que dans le Sud. Il compte reviser la ligne directrice concernant les sources d'approvisionnement des biens manufacturés.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES D

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 2, 16 janvier 1998



Alain Bessette/L'Aquilon

Le 11 janvier dernier à N'Dilo, l'équipe de Lutsel K'é (à gauche) a remporté la victoire sur celle de Tulita dans la compétition de *hand game* lors d'une épreuve de qualification pour les Jeux de l'Arctique.

Consultations préparatoires pour le prochain budget

Le ministre Todd rencontre Alternatives North

Désirant se préparer pour son prochain budget et pour l'établissement des priorités gouvernementales de la prochaine session, le ministre territorial des Finances, John Todd, a rencontré le groupe de pression Alternatives North.

Alain Bessette

Selon la co-présidente d'Alternatives North, Suzette Montreuil, c'est le ministre des Finances qui a d'abord approché la coalition de justice sociale, afin de réunir une plus grande variété de points de vue sur ce qui serait désirable dans le prochain budget et aussi dans les questions à l'ordre du jour lors de la prochaine session parlementaire.

«Nous sommes contents que M. Todd ait commencé à enten-

Todd
Suite en page 2

Recensement 1996

L'assimilation... même en français

Six pour cent des 799 010 autochtones du pays avaient le français comme langue maternelle.

Ottawa (APF): Selon les données sur les autochtones du Recensement de 1996, toutes les provinces et les deux territoires comptaient des autochtones de langue maternelle française.

Les 45 955 autochtones «francophones» étaient au nombre de 50 à Terre-Neuve, 50 à l'Ile-du-Prince-Édouard, 160 en Nouvelle-Écosse, 1 015 au Nouveau-Brunswick, 28 480 au Québec, 6 610 en Ontario,

5 110 au Manitoba, 1 265 en Saskatchewan, 1 425 en Alberta, 1 580 en Colombie-Britannique, 45 au Yukon et 155 dans les Territoires du Nord-Ouest, pour un total de 45 955. En outre, un total de 890 autochtones avaient indiqué avoir le français et une langue autochtone comme langue maternelle.

Les autochtones de langue maternelle française étaient toutefois moins nombreux (36 575) à parler le français à la maison. Certains (860) disaient parler le français et une langue autochtone, alors que d'autres (220) indiquaient parler à la fois le français, l'anglais et une langue autochtone à la maison.

Le cri est la langue autochtone le plus souvent mentionné comme langue maternelle. Près de 10 pour cent des autochtones, soit 76 475 personnes, l'avaient déclaré comme langue maternelle en 1996. Le cri était suivi de l'inuktitut (26 840 ou 3,4 pour cent) et de l'ojibway (22 625 ou 2,8 pour cent).

La majorité des autochtones (542 020 ou 68 pour cent de la population) ont déclaré l'anglais comme langue maternelle.

On ne sait pas précisément combien d'iroquois, dont les mohawks, vivaient au pays puisque plusieurs réserves d'importance au Québec et en Ontario n'ont été que partiellement dénombrées par les recenseurs de Statistique Canada.

Le quart de la population autochtone (207 000) a déclaré avoir une langue autochtone comme langue maternelle, mais ils étaient encore plus nombreux (234 000) à déclarer être capables de parler une langue autochtone. Selon Statistique Canada, cela signifie qu'un nombre assez important de personnes ont appris une langue autochtone à un âge plus avancé. Toutefois, seulement 15 pour cent de la population autochtone (120 000) a déclaré qu'elle parlait une langue autochtone à la maison.

La connaissance d'une langue autochtone était plus répan-

Autochtones
Suite en page 2

Sommaire

Katimavik

Le deuxième groupe de Katimavik vient tout juste d'arriver en ville. Rangée en avant (dans l'ordre habituel) : Kathy Merrit Meagean Fiddler et Christelle Lacroix. Rangée en arrière : Marie-Aude René, Patrick Gauley-Gale, Genevieve McKay, Jacob Hanlon, Cédric Brunelle, Nadine Gratton et Jonathan Proulx.

Bienvenue à tous !

Alain Bessette/L'Aquilon



Alain Bessette

Un optimisme réservé

Malgré les récentes annonces de coupures de postes dans les deux mines d'or situées à Yellowknife et la décision de la compagnie Echo Bay Mining de fermer la mine Lupin, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest continue à faire preuve d'optimisme quant à l'économie du Nord.

Certains des travailleurs affectés par la fermeture, en avril, de la mine Lupin sont des résidents du Nord. Le premier ministre Don Morin a tenu à assurer ces travailleurs que le gouvernement leur fournira des programmes et des services de soutien en cette période de crise.

En raison des récents développements dans le domaine de l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz naturel, ainsi que dans le contexte de la prochaine mise en opération d'une mine de diamants, le GTNO ne craint pas que la chute du prix de l'or, qui affecte les opérations minières dans ce secteur, affectera la viabilité économique à long terme du Nord.

À court terme, le GTNO doit cependant évaluer les répercussions de cette fermeture de mine, notamment en essayant de favoriser le replacement de ces travailleurs dans d'autres emplois du secteur minier.

Henry désappointé

Le député de Yellowknife Sud, Seamus Henry, se dit désappointé de l'attitude de la compagnie BHP Diamonds quant à leur mine et la façon dont les résidents locaux pourront en bénéficier. Le député territorial se dit prêt à appuyer l'adoption d'un régime fiscal plus contraignant afin d'assurer un maximum de retombées pour le Nord.

Cette réaction vive du député fait suite à des commentaires d'un représentant de la compagnie qui soulignait que la position de BHP en matière d'installation de triage et d'évaluation était clairement établie dans leur Énoncé d'impact environnemental. Cet énoncé stipulait que le nettoyage et le triage final des diamants se feraient à proximité des marchés, très probablement à Anvers.

De plus, le député se dit choqué par le fait que la compagnie prenne des décisions capitales avant que ne soient modifiés les réglements miniers fédéraux. Il souhaite maintenant que les amendements à la législation expriment clairement comment les diamants devront être triés pour le calcul des redevances minières.

Société d'Énergie

Le Comité permanent des Affaires gouvernementales du GTNO tiendra à Yellowknife des audiences publiques les 15 et 16 janvier sur le fonctionnement de la Société d'Énergie des TNO après la division des Territoires.

Le comité étudiera deux projets de loi. Le projet de loi 1 vient abroger la *Loi sur la Société d'Énergie* et permettra une incorporation de type fédérale. Cela permettra de maintenir la Société d'Énergie à titre de corporation unique chevauchant deux juridictions territoriales. Le projet de loi 2 mettra en place un mécanisme de gestion paritaire de la société par les deux territoires.

En raison du Sommet des leaders tenu à Iqaluit, les audiences prévues pour Iqaluit auront lieu en février.

Todd

Suite de la une

dre les points de vue des citoyens ordinaires du Nord et nous sommes particulièrement heureux qu'il ait pensé à Alternatives North pour obtenir cette information», a indiqué Mme Montreuil.

C'est depuis novembre que la coalition de justice sociale se prépare pour cette rencontre grâce à une assemblée de ses membres et en rencontrant des individus possédant une certaine expertise dans des domaines particuliers.

Le message d'Alternatives North pour le ministre Todd était que les citoyens du Nord, de même que l'ensemble des Canadiens, désiraient une société qui soit plus soucieuse de ses citoyens.

La coalition a présenté des propositions précises dans trois domaines et demandé une examen attentif d'une quatrième question, celle de l'efficacité des programmes gouvernementaux de logements sociaux.

Alternatives North a d'abord proposé une augmentation des budgets affectés aux plus nécessiteux, ceux vivant de l'aide sociale. Cela viendrait répondre aux besoins critiques des personnes les plus défavorisées des TNO.

Alternatives North propose aussi la création d'un Fonds communautaire d'investissement qui aurait pour but de créer des emplois en suivant certains principes de justice sociale.

La coalition propose également l'adoption d'une surtaxe pour les corporations les plus lucratives. Les fonds en provenance de cette surtaxe devraient être réinvestis dans la diversification économique et la création d'emplois.

Alternatives North demande finalement au gouvernement de réévaluer l'efficacité de ses programmes de logements sociaux en encourageant un débat public sur la question. La faible qualité et la pénurie de logements sociaux est l'une des crises sociales majeures affectant le Nord, affirme la coalition.

Selon Alternatives North, ces demandes visent à corriger les répercussions néfastes que les derniers budgets ont eu sur les citoyens ordinaires. «Ces budgets ont pénalisé les citoyens ordinaires pour des problèmes qu'ils n'ont pas causé» a expliqué Suzette Montreuil.

Autochtones

Suite de la une

due chez les personnes âgées de 55 ans et plus.

Les Inuits étaient les plus susceptibles de parler leur langue maternelle, puisque les trois quarts ont indiqué pouvoir soutenir une conversation dans leur langue.

Nombre d'Autochtones

Le cinquième des autochtones (171 000) vivaient à Winnipeg, Edmonton, Vancouver, Saskatoon, Toronto, Calgary et Regina. C'est à Winnipeg où on comptait le plus grand nombre d'autochtones, avec 45 750 personnes, soit 6,9 pour cent de la population de la ville.

C'est toutefois à Saskatoon (7,5 pour cent) où les autochtones constituaient la plus forte proportion de la population dans une région urbaine. Regina suivait pas loin derrière, alors que la population autochtone représentait 7,1 pour cent des citoyens de la ville.

Au niveau provincial, c'est au Manitoba où le pourcentage de la population autochtone était le plus élevé dans les provinces avec 11,7 pour cent. La Saskatchewan suivait tout près derrière, avec une population autochtone représentant 11,4 pour cent de la population.

De façon générale, les personnes qui ont déclaré être des Indiens, des Métis ou des Inuits représentaient 3 pour cent de la population canadienne. Les deux tiers des autochtones (554 000) ont indiqué être des Indiens de l'Amérique du Nord, un quart (210 000) des Métis et un autochtone sur 20 (41 000) a déclaré être un Inuit.

Près des deux tiers des Métis du pays (210 000 personnes) vivaient dans les trois provinces des Prairies. L'Alberta en comptait le plus grand nombre (50 745), suivie du Manitoba (46 195). Il y avait aussi une importante population de Métis en Saskatchewan (36 535) et en Colombie-Britannique, avec 26 750 personnes.

La majorité des 41 080 Inuits recensés vivaient dans les Territoires du Nord-Ouest (24 600) et au Québec (8 300).

Près du tiers de tous les enfants autochtones âgés de moins de 15 ans vivaient dans une famille monoparentale en 1996, un taux deux fois plus élevé que celui de la population totale du pays. Les enfants de moins de 15 ans constituaient 35 pour cent de tous les autochtones, comparativement à 20 pour cent de la population totale canadienne.

La proportion des jeunes autochtones de 15 à 24 ans (18 pour cent) était aussi plus élevée que dans la population totale (13 pour cent).

L'âge moyen de la population autochtone en 1996 était de 25,5 ans, soit dix ans de moins que celui de la population canadienne, qui se situait autour de 35,4 ans. On ne sera pas surpris d'apprendre que seulement 4 pour cent de la population autochtone était âgée de 65 ans et plus, comparativement à 12 pour cent de la population canadienne.

Composition ethnique des TNO

Population totale 64 125

Population autochtone 39 690(62% du total)

Catégories d'âge	Total	- de15 ans	15-24	25-44	45+
Indiens	11070	3900	1910	3200	2055
Métis	3750	1280	680	1155	630
Inuit	24 505	10400	4565	6384	3155
Autre	375				



C.P. 1325
Yellowknife NT
X1A 2N9

Télécopieur :
(403) 873-2158

Courrier électronique :
aquilon@internorth.com

Réconciliation entre le Canada et ses Premières nations

Louis Riel continue de hanter le gouvernement fédéral

Plus de 112 ans après avoir été pendu à Regina pour haute trahison, Ottawa cherche toujours une façon élégante de reconnaître la contribution du leader métis dans la construction du pays.

Ottawa (APF): Pour en finir avec l'époque où le gouvernement avait une attitude paternaliste et trouble avec les autochtones et en réponse au volumineux rapport de 2 500 pages de la Commission royale sur les peuples autochtones, Ottawa a choisi de présenter «ses plus profonds regrets à tous les peuples autochtones du Canada» à propos des gestes passés par le gouvernement fédéral.

La Déclaration de réconciliation qui a été lue par la ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Jane Stewart, en présence des leaders des Premières nations, des Inuits et des Métis est essentiellement une reconnaissance officielle de tout le mal que le gouvernement canadien a fait subir aux autochtones.

Le gouvernement reconnaît aussi le rôle qu'il a joué dans l'instauration et l'administration des pensionnats, où les autochtones ont subi des sévices physiques et sexuels.

La Déclaration de réconciliation fait aussi mention de l'affaire Riel. Le gouvernement évite cependant de s'excuser et ne propose encore aucune solution qui permettrait de tourner la page de ce douloureux épisode de l'histoire canadienne.

«Aucune réconciliation avec les peuples autochtones ne peut être faite sans évoquer les tristes événements qui ont entraîné la mort de Louis Riel, chef métis. Ces événements se sont produits, et nous ne pouvons retourner en arrière. Néanmoins, nous pouvons chercher, et nous continuons de chercher, des moyens de reconnaître les contributions des Métis au Canada et de refléter la place qu'occupe Louis Riel dans l'histoire de notre pays».

Le président du Conseil national des Métis s'est dit heureux de cette référence à Louis Riel: «Il est vrai de dire qu'il s'agit d'une sombre partie de l'histoire du Canada» a commenté Gérald Morin.

Il espère qu'Ottawa corrigera au plus tôt l'injustice commise à l'endroit du chef historique des Métis. Louis Riel, qui est considéré comme le fondateur du Manitoba, a été condamné pour haute trahison et exécuté par pendaison le 16 novembre 1885 à Regina.

M. Morin a d'ailleurs profité de la tribune qui lui était offerte pour rappeler à tous l'importance historique de Louis Riel.

«Un homme et un leader qui s'est battu pour les droits et les intérêts de la nation métis. Qui s'est battu pour les droits et les intérêts des Canadiens de l'Ouest qui se sentaient aliénés par rapport au gouvernement central à Ottawa. Un homme qui s'est battu pour les Canadiens français partout au Canada et pour les Québécois....»

Le président du Congrès des peuples autochtones, Harry Daniels, a carrément exigé que le fédéral révoque l'accusation de haute trahison à l'endroit de Louis Riel.

La député bloquiste Suzanne Tremblay, se demande comment il se fait que le gouvernement fédéral continue de chercher une façon de reconnaître la contribution de Louis Riel. Elle rappelle qu'elle a déposé à quatre reprises depuis 1994 un projet de loi privé pour réhabiliter Louis Riel et annuler la déclaration de culpabilité et que ce projet de loi a toujours été rejeté par le gouvernement libéral.

La dernière tentative de la député bloquiste remonte au 10 décembre 1996. La Chambre des communes avait défait la motion par un vote serré de 112-103. Le député-ministre de Glengarry-Prescott-Russell, Don Boudria, la députée-ministre de Sudbury, Diane Marleau, et la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, avaient voté contre la réhabilitation de Louis Riel.

Le député libéral de Saint-Boniface au Manitoba, Ron Duhamel, avait toutefois voté en faveur de la motion.

Mais outre la mention de l'affaire Riel dans la Déclaration de réconciliation, M. Morin trouve que la réponse fédérale au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones «offre très peu» au peuple métis: «Nous sommes très désappointés». Il a appelé le gouvernement fédéral à traiter d'égal à égal avec les peuples autochtones, ce qui était une des recommandations importantes de la Commission: «L'approche unilatérale adoptée dans le passé doit prendre fin,» a insisté M. Morin.

«Notre peuple vit dans la pauvreté et est marginalisé depuis le début de la Confédération et cela se poursuit toujours,» a aussi rappelé le chef Morin, qui réclame des modifications juridiques pour permettre aux Métis de participer au processus de rétrocession des terres et de négocier des traités.

Le Chef national de l'Assemblée des Premières nations, Phil Fontaine, est le seul qui a accepté «les excuses» du gouvernement fédéral. Pour les autres, dont la présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada, Marilyn Buffalo, et le président du Congrès des peuples autochtones, Harry Daniels, «les regrets» du gouvernement fédéral ne sont en aucun cas comparables aux véritables excuses publiques formulées en 1988 à la Chambre des communes par le gouvernement fédéral à l'endroit des Canado-Japonais, qui avaient été internés pendant la Deuxième guerre mondiale.

Le président du Conseil national des Métis était surtout satisfait de constater que le fédéral avait pris la peine d'inclure son peuple dans le processus de réconciliation.

Le premier ministre Jean Chrétien était absent de la cérémonie de réconciliation.

Constitution de l'Ouest

Consultation dès février

Le Groupe de travail sur la Constitution de l'Ouest a annoncé que la deuxième ronde de consultation aura bien lieu dès février prochain.

Alain Bessette

Le Groupe de travail sur la Constitution de l'Ouest a tenu une session de travail publique les 8 et 9 janvier dernier. Cette session de travail visait à finaliser la mise en place du processus de consultation pour la deuxième ronde de consultation publique.

Les membres du Groupe ont convenu de débuter les consultations dès février. La première phase de cette deuxième ronde de consultation sera la distribution auprès de la population du matériel d'information. La deuxième phase consistera à tenir des rencontres d'informations et des ateliers de travail. Cette phase aura lieu de mars à mai 1998.

Le matériel d'information, qui prendra la forme d'une trousse d'information, devait être rendu public le 11 février mais les membres du Groupe de travail ont estimé qu'il restait encore du travail à faire sur la trousse et que celle-ci ne pourrait être disponible avant le 18 février. Ce délai permettra aux membres du Groupe de réviser certains éléments de la trousse. En plus de la trousse, la deuxième ronde de consultation profitera de toute une logistique incluant une campagne promotionnelle, une ligne 1-800 et un site Internet.

Malgré ce délai, le co-président du Groupe de travail, George Kurszewski, se dit confiant que le groupe aura en main une trousse d'information qui soit accessible et compréhensible.

Suivant cette deuxième ronde de consultation, le Groupe de travail devrait présenter un rapport de consultation durant l'été 1998 de même qu'une proposition constitutionnelle.

Une conférence constitutionnelle devrait avoir lieu à l'automne 1998 et le Groupe prévoit qu'un référendum constitutionnel pourra avoir lieu au tout début de 1999.

ÉDITORIAL

Une ouverture qui tombe bien

La décision du ministre des Finances John Todd de consulter des groupes de pression tel Alternatives North est de celle qu'il est bon de souligner.

Depuis maintenant près de 15 ans que le discours politique canadien est délibérément tourné vers les besoins des entreprises du secteur privé. Le discours politique le plus répandu louange les vertus du dynamisme des entreprises privées et vilipende les mesures sociales gouvernementales. Ce discours s'est d'autant plus affirmé comme dominant alors que le Canada faisait face à une crise fiscale aiguë en raison de l'ampleur de la dette nationale.

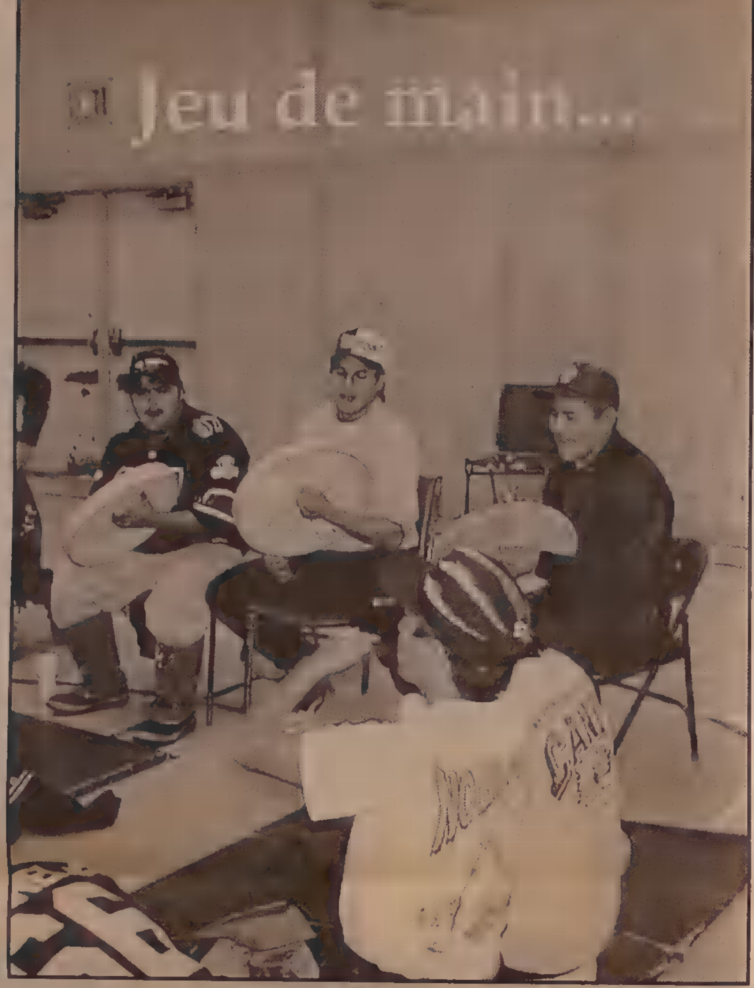
Ce discours a aussi eu des répercussions dans les décisions financières prises par les divers gouvernements. Pour réduire la dette, il fallait commencer à réduire les déficits budgétaires gouvernementaux. Les gouvernements ont surtout favorisé la réduction des dépenses gouvernementales, par le biais de coupures dans les programmes et services. Dans plusieurs cas, ce sont les plus démunis qui ont écopé des mesures de restriction budgétaire gouvernementale.

Alors que la crise fiscale est toujours présente mais dans de moindres proportions, les gouvernements recommencent peu à peu à revoir leurs priorités.

C'est à ce niveau que la contribution d'un organisme comme Alternatives North peut s'avérer précieuse. Durant ces 15 ans, des groupes ont continué de se porter à la défense des plus défavorisés du pays. Ils ont constaté les répercussions que les mesures fiscales ont eu sur ces gens qui dépendent souvent entièrement du gouvernement. Ils ont une expertise à offrir.

Il faut espérer que cette consultation menée par le ministre des Finances ne soit pas uniquement un exercice de relation publique et que son prochain budget réflètera un changement de cap, un changement qui remettra la population défavorisée en tête de liste des priorités gouvernementales.

Alain Bessette



Alain Bessette/L'Aquilon

Durant le fin de semaine du 10 et 11 janvier, se tenaient les compétitions de qualification pour les Jeux de l'Arctique. À N'Dilo, les équipes de Lutsel K'é et de Tulita se sont affrontées dans une compétition de jeux traditionnels dènès. Ci-haut, deux participants d'un *hand game* qui se joue au rythme des tambours.



l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Rédacteur en chef : Alain Bessette **Collaborateurs :** Stéphane Cloutier et Louis Mc Comber
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.









«Dont» est en voie de disparition

Annie Bourret (APF)

Lançons l'alerte : le pronom relatif dont devrait figurer sur la liste des espèces en voie de disparition. Aussi ai-je décidé de consacrer cette chronique à un exercice de grammaire, car je trouve la situation alarmante.

Dont est un pronom relatif employé en français depuis le 10e siècle, du latin de unde. En plus d'être vénérable, il est invariable, quel que soit son genre ou son nombre. Mais commençons donc par définir ce qu'est un pronom relatif : celui-ci sert à joindre un nom (de personne, de chose) qu'il représente à une proposition relative, c'est-à-dire qui explique ou détermine ce nom (la chose qui m'agace le plus; la maladie dont elle souffre, une foule à laquelle je ne m'attendais pas). Dont, particulièrement, s'emploie avec un verbe dont le complément est introduit par la préposition de, avec le sens de d'où, duquel lieu, de qui, de quoi, au moyen de quoi.

Cette définition classique a le mérite d'être fort obscure. En effet, comment reconnaître la préposition de dans des phrases comme : (a) Le projet dont je vous ai parlé éprouve du retard ou, encore, (b) La façon dont elle lui a répondu est inacceptable?

En passant, si mes exemples vous semblent bizarres, peut-être commettez-vous l'erreur très répandue de confondre que et dont (le projet que je vous ai parlé, la manière qu'elle lui a répondu)?

Pour vous débarrasser de l'hésitation entre que et dont, habituez-vous à transformer mentalement votre phrase pour voir si la préposition de (ou ses variantes d', du) pourrait s'y trouver. La présence de de est capitale pour l'emploi de dont (rappelez-vous son origine latine de unde). Ainsi, l'exemple (a) devient Je vous ai parlé de ce projet; il éprouve du retard. La phrase ne gagnerait pas un concours littéraire, mais elle permet de confirmer l'usage de dont : une principale (le projet éprouve du retard) et une subordonnée explicative (je vous ai parlé **de ce projet**). Mon truc est plus évident avec l'exemple (b), qui devient Elle lui a répondu d'une façon inacceptable.

Revenons-en au critère de la définition classique : dont s'emploie avec des compléments introduits par de : le projet dont je vous ai parlé / je vous ai parlé de ce projet; la façon dont elle lui a répondu... / elle lui a répondu d'une façon...

Cet exercice de grammaire fonctionne dans l'autre sens également, pour des contextes où l'emploi de dont est fautif, notamment dans Cette précision était dans le document dont je vous ai envoyé — exemple authentique, je le jure. Impossible de transformer cette phrase de façon à employer de. (Essayez, pour voir.) Le pronom relatif correct, dans ce cas, serait que (Cette précision était dans le document que je vous ai envoyé).

Et voilà! J'espère maintenant *que vous ne souhaitez pas la disparition de dont à tout jamais...*

Faites parvenir vos commentaires par courriel à abourret@bc.sympatico.ca ou à la rédaction du journal.

À quoi servent les linguistes?

Annie Bourret

Une amie me l'a encore posée l'autre jour, cette question qui me revient régulièrement : «À quoi servent les linguistes?» Qu'aurais-je dû répondre?

Qu'il existe des puristes capables de partir en croisade contre l'abominable et/ou, d'utilisation récente et parfaitement inutile en français?

Certainement, qu'ils rappelleront que l'expression vient du domaine juridique et que son glissement dans la langue générale a suscité des critiques.

Qu'ils mettront aussi un point d'honneur à condamner cet emploi dans des ouvrages comme des précis de difficultés de la langue française au Canada (ou d'ailleurs).

Ils ont raison! Pendant des siècles, la conjonction ou a exprimé les deux nuances : l'exclusion (Ce sera Marie ou Daniel) et la coordination (Marie ou Daniel pourraient gagner).

Mais il ne faudrait pas oublier qu'il existe des descriptivistes qui se contentent de noter sans jugement ce nouvel usage en langue française. Ils émettront des hypothèses sur son enracinement en langue, grâce à des études d'emploi par région (de la géolinguistique), par classe sociale (de la sociolinguistique). Ils vérifieront sûrement la fréquence d'emploi dans les médias de masse, responsables de la propagation de nombreux termes, heureux ou malheureux.

Il est fort probable qu'un descriptiviste finira par évoquer la difficulté des gens à percevoir le sens de ou dans une phrase comme Marie ou Daniel pourraient gagner, entraînant un réflexe de précision de sens ayant des répercussions sur l'usage, de là l'emploi de Marie et/ou Daniel pourraient gagner, absolument transparent. Il pourrait même se servir d'arguments relevant de la psycholinguistique pour cela. Peut-être un lexicologue (spécialiste du lexique perçu comme l'ensemble du vocabulaire d'une langue) effectuera-t-il une analyse des diverses variétés de français et établira qu'et/ou n'est plus un trait de langue caractérisant seulement la francophonie du Canada...

Ce qui est assuré, c'est que ces deux visions différentes au sujet d'et/ou (le bon usage tel que prescrit et l'usage tel qu'il se dit) finiront par s'affronter chez les lexicographes (les linguistes qui font les dictionnaires). Dans son édition de 1993, Le Petit Robert acceptait et/ou en mathématiques et en informatique, sans mention de l'emploi en langue courante. Dans le Multidictionnaire, on condamne entièrement l'expression et/ou. Le Dictionnaire québécois d'aujourd'hui (des éditions Le Robert) se contente de remarquer que l'emploi est parfois critiqué.

Les grammairiens et les traducteurs ou terminologues, gardiens et presque nécessairement amoureux de la précision et du génie du français, seront les derniers à capituler. Après l'acception d'et/ou dans les dictionnaires, ils résisteront le temps d'une génération, dans leurs textes, leurs précis des difficultés de la langue française.

D'ici un siècle, les étymologistes ou historiens de l'origine des mots d'une langue pourront disserter savamment sur l'évolution menant à la conjonction et/ou, grâce à l'analyse des divers ouvrages de référence.

Dans deux ou trois siècles, la compréhension de plusieurs textes rédigés avant 1980 et comportant des passages «obscurs» avec la conjonction "ou" exigera probablement une formation de philologue (un spécialiste de l'étude historique des textes)....



Avis public

Reprise des travaux de la Cinquième session

La Cinquième session de la Treizième Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest reprendra ses travaux le mercredi 21 janvier 1998, à 13 h 30, à la Chambre de l'Assemblée législative à Yellowknife.

Pendant la session, les débats de l'Assemblée législative porteront sur :

La *Loi sur les crédits* - Le présent projet de loi vise à autoriser le gouvernement à engager des dépenses de fonctionnement et d'entretien et des dépenses en immobilisation pour l'exercice 1998-1999;

Le *Discours du budget* - Le discours du budget du ministre des Finances et les dépenses en immobilisation et les dépenses de fonctionnement et d'entretien pour l'exercice 1998-1999.

Le discours du budget sera télédiffusé en direct sur les ondes de la Television Northern Canada, le jeudi 22 janvier 1998, à compter de 13 h 30.

Le public est invité à assister à toutes les séances, qui se tiennent : de 13 h 30 à 18 h, du lundi au jeudi, et de 10 h à 14 h le vendredi.

Si vous désirez parler à votre député pendant la session, vous pouvez le rejoindre par téléphone au (867) 669-2200 ou au 1-800-661-0784, ou par télécopieur au (867) 920-4735 ou au 1-800-661-0879.

Pour toute information sur la session, communiquez avec Mme Ronna Bremer, agente de relations publiques, par téléphone au (867) 669-2230 ou au 1-800-661-0784, par télécopieur au (867) 920-4735, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ronnab@assembly.gov.nt.ca.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Coordinateur de programmes

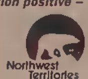
Ministère de la Justice **Hay River, T. N.-O.**
(Poste à durée déterminée jusqu'au 31 mars 1999)
Le traitement initial est de 52 474 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 589 $. La vérification du dossier judiciaire est une condition d'emploi.
N° de réf.: 021-0059ALS-0003 **Date limite** : le 23 janvier 1998

Agent-éducateur, niveau I

Ministère de la Justice **Hay River, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 39 682 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 589 $. La vérification du dossier judiciaire est une condition d'emploi.
N° de réf.: 021-0058ALS-0003 **Date limite** : le 23 janvier 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Services du personnel, Ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 873-7616; télécopieur : (867) 873-0436.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. James Antoine, ministre

Rénovations de la P.W.K. High School

La structure actuelle mesure environ 5 395 m² et doit subir d'importantes rénovations. Les travaux incluent la démolition et la construction d'éléments en architecture, structure, mécanique du bâtiment et électricité. La construction débute en avril 1998 et durera environ deux ans.
– Fort Smith, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion des projets de construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith NT X0E 0P0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Regional), téléphone : (867) 872-7273, télécopieur : (867) 872-2171; ou au commis aux contrats, Division de la gestion de projets de construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 8, Capital Drive, Hay River NT X0E 1G2 (ou être livrées en main propre au Bureau régional des Services, palais de Justice), téléphone : (867) 874-2631, télécopieur : (867) 874-3274; ou au commis aux contrats, Division de la gestion des projets de construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou être livrées en main propre au Bureau régional du North Slave, 5013, 44e Rue), téléphone : (867) 873-7662, télécopieur : (867) 873-0218, au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 27 FÉVRIER 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 14 janvier 1998.

Un montant non remboursable de 50 $ est requis pour obtenir les documents d'appel d'offres.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiqué dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :
Gloria Schraeder
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 872-7273

Renseignements techniques :
Bill Wyness
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 872-7274
ou
Simon Taylor
Pin/Matthews Architects
Téléphone : (867) 920-2728

Avis aux entrepreneurs : Une rencontre aura lieu avant soumissions à la P.W.K. High School, à Fort Smith. L'heure de la rencontre n'est pas encore déterminée.

CBC Nord

Canadian Broadcasting Corporation
Société Radio-Canada

La Société Radio-Canada est à la recherche d'un ou d'une:

Coordonnateur marketing des émissions

CBC North a une ouverture pour un poste de coordonnateur marketing des émissions à son service des Communications. Le poste est situé à Yellowknife.

La personne retenue sera responsable de planifier, créer et produire les projets de communications stratégiques et les stratégies de marketing pour appuyer la programmation et les services de radio et télédiffusion de CBC North. Le maintien de réseaux efficaces de communications internes et externes, avec la communauté et les organisations culturelles de la région, sera une fonction principale.

Une connaissance approfondie du nord est essentielle. D'excellentes compétences en marketing et en communication, orale et écrite, sont nécessaires. Des aptitudes créatives et conceptuelles plus élevées que la moyenne sont désirables.

Un minimum de cinq années d'expérience dans une position similaire et quelques aptitudes à développer du matériel publicitaire et promotionnel sont requis. Un salaire concurrentiel, des avantages sociaux et une indemnité d'isolation sont offerts.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 23 janvier 1998 à Michèle Martel, Ressources humaines, CBC North, C.P. 160, Yellowknife, NT, X1A 2N2. Téléphone: (867) 669-3551. Télécopieur: (867) 669-3559.

Bien que nous remercions tous les postulants pour leur intérêt, nous ne contacterons que les personnes choisies pour une entrevue.

CBC s'engage à appliquer les principes d'équité en matière d'emploi et de représentation à l'antenne.



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. James Antoine, ministre

PRÉAVIS

Le ministère des Travaux publics et des Services du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest prévoit publier au cours du premier trimestre de 1998 des appels d'offres portant sur des projets de nettoyage dans la région de Baffin.

Les appels d'offres et l'octroi des contrats sont toutefois assujettis à l'approbation de financement par l'Assemblée législative du gouvernement des T.N.-O.

Les projets sont les suivants :

- nettoyage du Centre d'information touristique, Iqaluit, T.N.-O.
- nettoyage de bureaux, édifices Brown et Federal, Iqaluit, T.N.-O.
- nettoyage de bureaux, Arctic Bay, T.N.-O.
- nettoyage de bureaux, Clyde River, T.N.-O.
- nettoyage de bureaux, Grise Fiord, T.N.-O.
- nettoyage de bureaux, Resolute Bay, T.N.-O.
- nettoyage de bureaux, Kimmirut, T.N.-O.
- nettoyage du Centre d'information touristique, Pangnirtung, T.N.-O.
- nettoyage du Centre d'information touristique, Pond Inlet, T.N.-O.
- ramassage des ordures, Nanisivik, T.N.-O.

Surveillez les annonces dans *l'Aquilon* pour connaître l'heure et la date limites de présentation des soumissions pour chacun des projets susmentionnés. Si vous désirez recevoir les documents d'appels d'offres pour un ou plusieurs de ces projets dès que les documents sont prêts ou si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :

Commis aux contrats
Ministère des Travaux publics et des Services
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 1000, 4e étage Édifice Brown
Iqaluit NT X0A 0H0
Téléphone : (867) 979-5150

Veuillez prendre note que les dispositions de l'*Entente définitive du Nunavut* s'appliquent aux fins des appels d'offres mentionnés dans cette annonce.

Petites Annonces
(service gratuit : 873-6603)

Comité de la radio
Si vous faites déjà partie du Comité de la radio de l'AFCY ou si vous désirez participer à titre de bénévoles, venez à la réunion du comité qui se déroulera le 19 janvier dès 17 h 30 dans les locaux de l'AFCY. Info : 873-3292.

Billet gagnant
L'APFY a procédé au tirage du deuxième prix de son calendrier monétaire. La personne qui s'est mérité ce prix de 50 $ pour le 9 janvier estBillie Parkins de Yellowknife.
Le premier prix (2000$) avait été remporté par Isabelle Picard de Yellowknife.

Ligue d'improvisation
Vous avez envie de faire de faire partie d'une ligue d'improvisation? Le comité des femmes de Yellowknife invite hommes, femmes et adolescent(e)s de 16 ans et plus à manifester leur intérêt en communiquant avec Francine à l'Association.

OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse:	Paramount Resources Ltd.
Site:	60° 02' 42.160 N 123° 15' 27.687 O
Objet:	Forer et compléter un puits de gaz naturel

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au 669-2772, avant le 29 janvier 1998.



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. James Antoine, ministre

PRÉAVIS

Le ministère des Travaux publics et des Services du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest prévoit publier au cours du premier trimestre de 1998 des appels d'offres portant sur des projets de construction dans la région de Baffin.

Les appels d'offres et l'octroi des contrats sont toutefois assujettis à l'approbation de financement par l'Assemblée législative du gouvernement des T.N.-O.

Les projets sont les suivants :

- toilettes dans le parc Sylvia Grinnel, Iqaluit, T.N.-O.
- agrandissement et rénovation de l'école, Kimmirut, T.N.-O.
- nouveau garage d'entretien, Resolute Bay, T.N.-O.
- nouvelle patinoire, Clyde River, T.N.-O.
- réseau d'aqueduc : livraison par camion et réservoir, Hall Beach, T.N.-O.
- aérogare, Grise Fiord, T.N.-O.
- agrandissement et rénovation de l'école Sam Pudlat, Cape Dorset, T.N.-O.
- agrandissement et rénovation de l'école, Igloolik, T.N.-O.
- nouveau toit pour le Centre d'apprentissage communautaire, Hall Beach, T.N.-O.
- améliorations du Centre correctionnel de Baffin (1997), Iqaluit, T.N.-O.
- rénovation du bureau du ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique, Arctic Bay, T.N.-O.
- enlèvement du réseau de distribution aérien sous coffrage, Iqaluit, T.N.-O.
- installation de fenêtres, école Quluaq, Clyde River, T.N.-O.
- installation de fenêtres, Centre de santé, Resolute Bay, T.N.-O.

Surveillez les annonces dans *l'Aquilon* pour connaître l'heure et la date limites de présentation des soumissions pour chacun des projets susmentionnés. Si vous désirez recevoir les documents d'appels d'offres pour un ou plusieurs de ces projets dès que les documents sont prêts ou si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :

Commis aux contrats
Ministère des Travaux publics et des Services
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 1000, 4e étage Édifice Brown
Iqaluit NT X0A 0H0
Téléphone : (867) 979-5150

Veuillez prendre note que les dispositions de l'*Entente définitive du Nunavut* s'appliquent aux fins des appels d'offres mentionnés dans cette annonce.

Le nom des mariés chez les Inuit

Une caractéristique parfois difficile à concilier

Stéphane Kolb

Se marier peut paraître fort simple. Une fois la décision prise, un simple rendez vous à la paroisse ou chez le représentant de la justice locale, et le tour est joué. Il est peu probable que votre famille s'oppose à votre mariage et il est encore moins probable que votre lointaine marraine qui est d'ailleurs décédée depuis longtemps vous en empêche. Pour un Inuk qui veut respecter la tradition de son groupe, le mariage peut s'avérer être un peu plus complexe.

Il faut dire que dans la plupart des groupes inuit de l'Arctique canadien, une même personne est souvent dotée de plusieurs noms. Ces noms peuvent être attribués à un enfant au moment de sa naissance, et celui-ci peut encore en recevoir d'autres à différents moments de sa vie. Le nom inuit ne se contente généralement pas de désigner un individu. Avec les noms des défunts qui sont transmis aux vivants, ce sont bien souvent les ancêtres qui continuent leur vie dans la communauté.

Porter un nom revient à partager un peu de la vie de la personne dont on a reçu le nom et d'ailleurs, les Inuit s'adressent généralement à celui avec qui ils partagent un nom qui leur a été transmis par une même personne en utilisant le terme «saunira», «mon os» qui montre bien la force de la relation évoquée.

Le nom d'une même personne peut être transmis à plusieurs nouveaûx nés. Comme en inuktitut le nom d'une personne ne dévoile généralement pas le fait que cette personne soit un homme ou une femme, il peut arriver qu'un même nom soit transmis à plusieurs personnes de sexes différents. L'introduction, depuis le début du siècle de noms «importés» du Sud dans le système de parenté inuit semble rendre aujourd'hui ce phénomène plus rare bien que l'on puisse encore l'observer fréquemment.

Deux personnes qui portent le même nom ont souvent des relations privilégiées entre elles. Lorsqu'elles ont reçu leur nom en commun de la même personne, elles partagent en fait une identité commune.

Les noms que l'on porte ont une énorme influence sur l'ensemble des relations que l'on entretient avec ses parents et ses proches. Une jeune inuk qui a reçu le nom de son grand père maternel pourra ainsi être appelée «ataata», «papa» par sa mère, ce qui peut rendre un deuil moins douloureux.

Dans les régions du McKenzie et du Keewatin, il semble avoir été d'usage d'éviter que deux personnes qui ont un nom en commun qu'ils ont reçus de la même personne puissent se marier ensemble. On peut en effet difficilement imaginer voir se marier deux personnes qui partagent une identité en commun, tout comme l'on peut difficilement imaginer voir quelqu'un se marier avec lui même.

Les noms peuvent avoir une influence encore bien plus complexe lorsque l'on parle d'un mariage inuit.

Un ami et informateur inuit originaire de l'Ile de Baffin me racontait comment il avait refusé de se marier avec celle qui lui semblait destinée lorsqu'il était encore enfant. Les gens de son entourage ne cessaient pas de le taquiner en lui disant que s'il épousait sa promise, Itee serait en colère. Itee était la femme de la personne alors décédée dont mon ami Simata avait reçu le nom. Finalement le mariage de Simata avec sa promise n'eut jamais lieu. Simata ne voulait pas aller à l'encontre de son ancêtre de nom.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là pour autant. Itee était elle aussi décédée mais son nom a été transmis à une jeune fille que Simata rencontra plus tard dans un village voisin où il venait d'arriver avec sa famille et où il demeura quelques années. De retour dans son village d'origine, bien longtemps après toute cette histoire, Simata qui avait maintenant près de 25 ans et qui ne s'était jamais marié reçut un beau jour un coup de téléphone. C'était Itee, celle qu'il avait connu dans le village voisin quand il était encore enfant et qu'il n'avait pas revu depuis. Elle vivait toujours au même endroit et elle appelait Simata pour lui annonçer qu'elle avait l'intention de se marier. Cela posait toutefois un problème: elle voulait en effet pour pouvoir se marier que Simata accepte de divorcer! Simata refusa car il ne voulait pas offenser les ancêtres qui avaient transmis à Simata et à Itee leurs noms. En fait, même si Simata et Itee ne se sont jamais mariés, ils se considéraient tous deux comme tel puisque ceux dont ils avaient reçus leurs noms étaient eux mariés ensembles.

Simata apprit plus tard que Itee qui s'était mariée et avait ainsi rompu le contrat de ses ancêtres de nom. Elle venait de trouver la mort avec son mari dans un tragique accident. Simata quand à lui est toujours demeuré célibataire malgré qu'il pourrait aujourd'hui envisager de se remarier maintenant que sa femme est décédée.

Cette histoire véridique (les noms ont été changés) montre bien le degré de complexité que peuvent atteindre les relations de parenté inuit. À une parenté telle que nous la connaissons vient en quelque sorte s'ajouter un système qui permet d'intégrer vivants et défunts au sein de la communauté qui dépasse même le cadre du villag. Vivants et ancêtres continuent de vivre ensemble et de se respecter mutuellement tout en en assumant les avantages et les inconvénients, exactement finalement comme le font entre eux les vivants.

Concours Attractions Canada

Six prix régionaux sont décernés

Alain Bessette

Lors de trois numéros consécutifs parus en novembre et décembre 1997, le journal L'Aquilon a publié une page d'information sur des attractions canadiennes. Cette page a été réalisée en collaboration avec l'agence Attractions Canada, les journaux L'Information d'Hamilton, La Tribune de Sherbrooke et Le Chinook de Calgary.

Les lecteurs étaient invités a remplir un coupon de participation pour le Concours Attractions Canada. Parmi les coupons reçus, le journal L'Aquilon a effectué un tirage et attribué six (6) prix. Voici la liste des gagnants et gagnantes ainsi que les prix remportés :

1. T-shirt Attractions Canada : Stéphanie Turcotte de St-Georges de Beauce;
2. T-shirt Attractions Canada : YoAnne Beauchamp de Grise Fiord;
3. Casquette Attractions Canada : Paul Tanner de Yellowknife;
4. Ensemble T-shirt et casquette : Francine Labrie de Yellowknife;
5. Chandail Sherpa Attractions Canada : Benoit Boutin de Yellowknife;
6. Chandail Sherpa Attractions Canada : Jocelyne Liboiron de Hay River.

Les gagnants et gagnantes recevront bientôt leurs prix par la poste.

Par la suite, tous les coupons de participation au concours Attractions Canada ont été expédiés aux bureaux de l'Agence situés à Montréal.

Ils procéderont le 16 janvier 1998 à 11 h (heure de Montréal) au tirage des billets gagnants pour les prix offerts par Air Canada, cinq paires de billets d'avion.

Transfert et droits linguistiques

Le ministère de la Justice est blâmé

Le ministère fédéral de la Justice est sévèrement blâmé par le Commissariat aux langues officielles, pour ne pas s'être assuré que les droits linguistiques des citoyens allaient être respectés lors du transfert aux provinces de la responsabilité visant l'application de la Loi sur les contraventions.

Ottawa (APF): La Loi sur les contraventions est entrée en vigueur le 1er août 1996. Elle a pour but de désengorger le système judiciaire en décriminalisant certaines infractions fédérales mineures. Ce qui était autrefois une infraction criminelle, comme l'insuffisance de gilets de sauvetage à bord d'une embarcation ou la destruction d'un barrage de castors dans un parc fédéral, est maintenant traitée comme une «contravention». Le contrevenant peut maintenant plaider coupable et payer le montant réclamé par les autorités sans formalité, ou plaider non coupable et comparaitre devant un tribunal.

La Loi sur les contraventions permet aussi au ministre fédéral de la Justice de conclure des ententes avec les provinces, les territoires et les municipalités concernant les poursuites en matière de contraventions et de perception des amendes. C'est justement ce qui s'est produit en Ontario, qui est devenue la première province à avoir le pouvoir de dresser des procès-verbaux pour des infractions à certaines lois et réglementations fédérales, et à engager des poursuites relativement à la Loi sur les contraventions, au nom du gouvernement fédéral.

Mais l'Ontario tente depuis des mois de transférer à son tour cette responsabilité aux municipalités. Le hic, c'est que ces dernières ne sont pas soumises à la Loi sur les services en français de la province. Certaines d'entre elles ont même adopté en 1990, dans la foulée de la crise linguistique à Sault Sainte-Marie, des résolutions décrétant l'unilinguisme anglais sur leur territoire.

Même si la Cour de l'Ontario a jugé en 1994 qu'une municipalité n'avait pas le pouvoir d'adopter une résolution d'unilinguisme anglais, plus de soixante-dix municipalités ontariennes seraient toujours dans une situation d'irrégularité, selon un décompte effectué par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario. L'AJEFO demande d'ailleurs à ces municipalités de révoquer officiellement cette résolution d'unilinguisme, avant de s'occuper de l'administration de la Loi sur les contraventions.

Le parti néo-démocrate, et notamment le porte-parole aux Affaires francophones Gilles Bisson, ■ réussi avant la période des Fêtes à freiner l'action du gouvernement. Le NPD réclame que le projet de Loi 108, qui doit permettre ce transfert de juridiction, contienne une disposition garantissant le maintien intégral des droits linguistiques existants. Face aux pressions de l'opposition, le gouvernement a finalement décidé d'étudier le projet de loi en comité plénier lors de la reprise de la session parlementaire, fin mars ou début avril.

Le Commissaire aux langues officielles, qui a enquêté sur la question à la suite d'une plainte de l'AJEFO, n'est pas tendre à l'endroit du ministère de la Justice: «Le Commissaire est d'avis que le ministère de la Justice aurait dû prendre des mesures concrètes, et aurait dû notamment, afin de tenir compte des besoins des communautés de langue officielle, engager des consultations avec les représentants de telles minorités avant de ratifier une entente quelconque.»

Selon Victor Goldbloom, le ministère de la Justice n'a pas tenu suffisamment compte de l'engagement du gouvernement fédéral de favoriser l'épanouissement des communautés minoritaires, qui est pourtant contenu dans la Loi sur les langues officielles.

M. Goldbloom estime que les droits linguistiques ne sont pas négociables, même lorsqu'une tierce personne exécute un mandat au nom du gouvernement fédéral: « Lorsqu'un tiers assume la responsabilité de poursuivre des infractions aux lois et aux règlements fédéraux, le gouvernement fédéral doit s'assurer que les droits linguistiques existants continuent de s'appliquer, comme c'est le cas pour le Code criminel», lit-on dans le rapport d'enquête.

La conclusion du Commissaire est limpide: «La décision du gouvernement fédéral de ne pas assurer la protection des droits linguistiques dans la poursuite des contraventions fédérales va à l'encontre de principes traditionnels et bien établis».

Le Commissaire est d'autant plus critique, qu'il se dit préoccupé par les répercussions nationales d'une telle politique: «Les droits linguistiques varient d'une province à une autre». Il recommande d'ailleurs au ministère de la Justice d'engager «des consultations approfondies» avec la minorité et les juristes concernés de chaque province et territoire, avant de conclure un accord.

La ministère de la Justice affirme de son côté que les provinces et les territoires n'agissent pas au nom du gouvernement fédéral: «Il ne s'agit aucunement d'un cas où une institution fédérale retient les services d'un autre palier gouvernemental pour faire ce qu'un loi fédérale exige de cette même institution fédérale», écrit le sous-ministre de la Justice, George Thomson, dans une lettre adressée au Commissaire aux langues officielles quelques semaines avant la publication du rapport.

Autrement dit: la province qui accepte la responsabilité d'administrer sur son territoire la Loi sur les contraventions, agit dans le cadre de sa juridiction et de ses lois: «Le fédéral ne fait qu'utiliser un système provincial avec ses caractéristiques propres sans en modifier la substance», selon le ministère de la Justice.

M. Thomson ajoute que ses fonctionnaires verront dorénavant à ce que tout accord avec une province contienne une disposition sur les droits linguistiques. Il n'est toutefois fait aucune mention de consultations avec les communautés francophones et acadiennes, ni avec les juristes d'expression française.

Soutien financier du Québec

Le Bureau du Québec à Vancouver rappelle aux groupes et organismes souhaitant présenter une demande de soutien financier pour réaliser un projet de partenariat entre le 1er avril 1998 et le 31 mars 1999 qu'ils doivent faire parvenir leur formulaire au Bureau du Québec d'ici le 1er février 1998.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec:
Josée Martel, attachée aux affaires publiques
Bureau du Québec à Vancouver
Bureau 640, 999 Canada Place
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3 E1

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 3, 23 janvier 1998



Stéphane Cloutier/L'Aquilon

Lors des célébrations marquant le retour du soleil à Igloolik le 10 janvier dernier, la communauté de ce village a écouté les chants des aînés alors que des Inuit dansaient au son de leurs tambours.

Sommet des leaders du Nunavut

Les leaders en arrivent à un consensus

Les leaders du Nunavut ont atteint un consensus sur plusieurs questions liées à la mise en place du Nunavut notamment en matière de circonscriptions électorales et quant à la mise en place graduelle d'un gouvernement fonctionnel.

Alain Bessette

À la conclusion du Sommet des leaders du Nunavut, qui avait lieu du 12 au 14 janvier à Iqaluit, les parties présentes ont annoncé plusieurs points d'entente quant à l'établissement du Nunavut.

Jane Stewart, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Goo Arlooktoo, vice-premier ministre des Territoires du Nord-Ouest et Jose Kusugak, de la Nunavut Tunngavik Incorporated, ont annoncé conjointement le 14 janvier que plu-

Leaders
Suite en page 2

Plan d'action du fédéral sur les questions autochtones

Un plan qui s'appuie sur les collectivités

Le gouvernement fédéral a dévoilé son plan d'action sur les questions autochtones. Le plan d'action, intitulé «Rassembler nos forces», se veut la réponse du gouvernement fédéral au Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones déposé il y a plus d'un an.

Alain Bessette

La ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Mme Jane Stewart, et l'interlocuteur fédéral pour les Métis et les Indiens non inscrits, M. Ralph Goodale (ministre de Ressources naturelles Canada), ont dévoilé le 7 janvier dernier à Ottawa «Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones.»

«Au coeur de ce plan d'action se trouve un engagement à répondre aux besoins des collectivités en établissant un véritable partenariat avec les Autochtones, y compris l'élaboration de mécanismes pour reconnaître des gouvernements et des institutions autochtones durables et responsables. Il sera essentiel de travailler en étroite collaboration avec les Autochtones afin de définir ce partenariat et de modeler une vision commune de la relation qui nous unit», a déclaré la ministre Stewart.

En expliquant le Plan d'action du Canada pour les questions autochtones, les ministres ont tenu à exprimer leur gratitude à l'égard de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) pour l'ampleur de ses travaux. «Le Plan d'action répond à la Commission royale et définit une nouvelle orientation fondée sur une plus grande coopération avec les groupes autochtones et les provinces», a indiqué la ministre Stewart.

Pour souligner l'engagement du gouvernement à renouveler

Plan d'action
Suite en page 2

Sommaire



Stéphane Cloutier/L'Aquilon

Qulliq

Lors des célébrations du retour du soleil à Igloolik, Seporah Inuksuk a expliqué que le qulliq, lampe à l'huile traditionnelle, était la seule source de lumière disponible. Ils s'en servaient pour s'éclairer mais aussi pour réchauffer l'iglou et cuire la nourriture.



Alain Bessette

Un partage injuste

Selon la Coalition de l'Ouest, un groupe de pression regroupant des leaders du milieu politique, de la scène économique et du monde autochtone, la proposition de partage des actifs de la Société d'Énergie des TNO est inéquitable pour les citoyens de l'Ouest.

La proposition actuelle consiste à conserver une seule Société d'Énergie pour les deux territoires mais à effectuer un partage égal des parts de la corporation.

Le député d'Inuvik et président de la Coalition de l'Ouest, Floyd Rolland, a indiqué que la Coalition ne se prononçait pas à l'encontre de l'idée de poursuivre les activités de la Société d'Énergie de concert avec le Nunavut. «Depuis 1988, je n'ai aucun doute que les citoyens et entreprises de l'Ouest ont contribué pour plus de 50 pour cent. Même si le partage de l'équité se faisait simplement au prorata de la population, la part de l'Ouest serait supérieure à 50 pour cent», a ajouté Floyd Rolland.

Lors de sa comparution aux audiences du Comité permanent des Opérations gouvernementales, le 16 janvier dernier, le président de la Coalition a suggéré au ministre responsable, Charles Dent, d'accorder plutôt 68 pour cent des actions à l'Ouest.

De plus, la Coalition suggère d'établir deux divisions financièrement indépendantes l'une de l'autre. De cette façon, a souligné Floyd Rolland, on éviterait qu'un des deux territoires subventionne l'autre et, dans l'éventualité où une des parties déciderait de mettre fin au partenariat, cela faciliterait la division des actifs. Une telle éventualité devrait être prévue à la loi, insiste la Coalition.

La Chambre de commerce dénonce

Après le ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique, Stephen Kakfwi, et le député de Yellowknife Sud, Seamus Henry, c'est au tour de la Chambre de commerce des TNO de s'attaquer au gouvernement fédéral pour son manque d'ardeur à appuyer les Territoires dans la recherche d'une maximisation des retombées économiques des mines de diamants.

Selon le président de la Chambre de commerce, David Connelly, c'est plus de 500 emplois qui sont l'enjeu de cette démarche. L'une des plaintes de cette organisation concerne le recours de consultants étrangers par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, consultants qui œuvrent dans des entreprises qui seront probablement au nombre des soumissionnaires d'un futur contrat du gouvernement pour l'évaluation de diamants à des fins de redevance.

Un peu plus à l'est

Les amateurs de chasse au caribou devront explorer de nouveaux territoires de chasse s'ils espèrent remplir leur congélateur cet hiver. En effet, le troupeau de caribou Bathurst a dévié considérablement de sa route migratoire habituelle cette année.

En temps normal, le troupeau quitte la toundra du Kitikmeot dans sa migration hivernale qui l'amène jusqu'à proximité de Rae-Edzo, au nord-ouest du Grand lac des Esclaves. Cette année, le troupeau se dirige plutôt vers l'est du lac, au grand plaisir des habitants du Nord de la Saskatchewan.

Il y a plus de trente ans que le troupeau n'avait suivi un tel itinéraire.

Foire de la jeunesse

Le ministère du Développement des Ressources humaines du Canada organisera le 14 février prochain une foire d'information destinée aux jeunes de Yellowknife.

Lors de cette foire, les jeunes pourront obtenir des information sur des sujets divers tels l'expérience de travail et les emplois d'été, comment partir une entreprise et quels sont les compétences actuellement recherchées sur le marché du travail et celles du futur.

Il y aura aussi un séminaire sur les emplois dans le commerce, en technologie, dans les mines et en tourisme.

La foire aura lieu à lécole St. Patrick, le samedi 14 février de 11 h à 20 h.

Leaders

Suite de la une

sieurs consensus avaient été atteints et ils ont réaffirmé leur appui pour un processus de création du Nunavut qui soit ouvert, juste et incluant toutes les parties.

Les parties se sont notamment entendues sur les principes suivant afin de guider le processus de création du Nunavut :

- Il est dans l'intérêt de tous les citoyens des TNO que la transition vers deux territoires se fasse d'une matière pratique et qui produise des résultats.
- Le Nunavut étant basé sur des valeurs d'ouverture et de justice, il est reconnu que le succès du Nunavut dépendra de l'implication active et de la contribution de tous ses citoyens, tant inuit que non-inuit, que les intérêts de l'ensemble de la population des TNO doivent être pris en considération dans les activités de planification et d'établissement, et qu'un transfert des employés du GTNO dans le Nunavut vers le gouvernement du Nunavut se fera par le biais d'une entente prochaine sur ces transferts.

Consensus

De plus, un consensus s'est dégagé sur de nombreux points précis du processus d'établissement du territoire du Nunavut.

Les parties se sont entendues afin d'appuyer le modèle gouvernemental proposé par la Commission d'Établissement du Nunavut dans le document *Footprint 2* avec quelques modifications, notamment au niveau des Conseils régionaux de la Santé et des Commissions scolaires. Les structures actuelles de ces organismes demeureront inchangées en attendant un réexamen une fois que les ministères concernés seront opérationnels. Les parties se sont aussi entendues sur le nombre d'employés qui seront nécessaires au niveau des administrations centrales des ministères : 675,5 positions.

Dans les prochains mois, il faudra concentrer les efforts sur l'établissement des administrations centrales essentielles afin d'assurer une transition sans anicroches dans la prestation de services et dans l'établissement des activités initiales du gouvernement. Sont considérées essentielles les activités identifiées dans l'Accord politique du Nunavut soit l'Assemblée législative et le Conseil exécutif, les matières financières, la justice et l'application de l'Entente de revendication territoriale du Nunavut. D'autres services devraient s'ajouter à la liste d'ici le 1er avril 1999.

Il a aussi été convenu que la mise en place des activités gouvernementales se ferait de façon graduelle, tout en respectant le modèle décentralisé favorisé par toutes les parties. Cette mise en place graduelle respecterait les principes suivants: l'achèvement de l'infrastructure nécessaire et autres considérations logistiques, l'embauche et la formation d'Inuit, la continuité dans les programmes et services et l'efficacité administrative.

Toutes les activités gouvernementales ne seront pas en place au 1er avril 1999. Il sera donc nécessaire d'établir temporairement des contrats avec le gouvernement des TNO ou d'autres gouvernements. Ces contrats concerneront l'aide technique et administrative nécessaire et non le développement de politiques.

Autres points de consensus: le Commissaire par intérim procédera prioritairement à l'embauche de sous-ministres; la première Assemblée législative sera composée de 19 membres élus; il n'y aura qu'un seul niveau de cour pour les procès (au lieu d'une cour supérieure et d'une cour territoriale); aussitôt que possible, le gouvernement fédéral sera appelé à modifier la *Loi du Nunavut* pour refléter les consensus atteints et; une somme de huit millions de dollars servira à établir un système informatique pour le futur gouvernement du Nunavut.

Plan d'action

Suite de la une

la relation, les ministres ont présenté la Déclaration de réconciliation. Le gouvernement y reconnaît officiellement les effets néfastes des traitements subis par les Autochtones du Canada par le passé et, plus précisément, il exprime ses profonds regrets aux victimes de sévices physiques et sexuels exercés dans les pensionnats.

Le Plan d'action du Canada pour les questions autochtones a quatre objectifs : renouveler les partenariats; renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones; établir une nouvelle relation financière; renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens.

« Pour renouveler les partenariats, (...) nous devons d'abord corriger les erreurs du passé», a ajouté la ministre Stewart. Elle a annoncé que le gouvernement du Canada s'engage à accorder 350 millions de dollars pour la guérison communautaire, comme moyen de composer avec les souvenirs des sévices physiques et sexuels exercés dans les pensionnats.

Les façons d'aborder le deuxième élément du Plan d'action du Canada pour les questions autochtones, renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones, varieront en fonction des besoins, de l'histoire et de la situation des divers groupes et collectivités autochtones.

La ministre Stewart a insisté sur le fait qu'ayant reconnu le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, le Canada s'est engagé à travailler avec les Autochtones en vue d'aider à créer des gouvernements et des institutions autochtones qui ont la capacité, la taille et les ressources nécessaires pour exercer efficacement les pouvoirs envers leurs membres et sur leurs territoires, et pour aider à élaborer des formes d'autonomie gouvernementale qui correspondent à la situation des Métis et des Autochtones vivant à l'extérieur des réserves. De plus, le gouvernement s'est engagé à adopter des accords concrets pour confirmer la relation fondée sur les traités et prendre des moyens afin d'améliorer le processus des revendications.

Le troisième élément du Plan d'action du Canada pour les questions autochtones parle d'établir une nouvelle relation financière. «Le gouvernement s'engage à maintenir une relation financière plus stable avec les gouvernements ou les organisations autochtones, fondée sur des modèles de transfert qui soient transparents et prévisibles, qui favorisent la production de recettes autonomes et qui accroissent l'obligation de rendre des comptes des gouvernements et des institutions autochtones envers leurs membres», a indiqué la ministre Stewart.

Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens constitue le dernier élément du Plan d'action du Canada pour les questions autochtones. Le Plan d'action contient des mesures visant à améliorer les conditions socioéconomiques des Autochtones vivant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, dans les domaines de la jeunesse, de l'emploi et de la santé.

Développement des ressources humaines Canada, représenté par Mme Ethel Blondin-Andrew, Secrétaire d'État, élaborera une stratégie quinquennale de développement des ressources humaines autochtones, appuyée par un conseil dirigé par le secteur privé, pour offrir aux Autochtones un meilleur accès aux emplois.

«Un conseil multisectoriel de développement des ressources humaines a été élaboré afin d'établir des partenariats qui permettront de former une main-d'oeuvre autochtone qualifiée, a déclaré Mme Blondin-Andrew. Notre objectif est de renforcer les liens entre le monde des affaires, le marché du travail, le milieu de l'éducation et les Autochtones.»

Les ministres ont fait remarquer que, même si le processus de changement doit s'amorcer immédiatement, ce n'est que le début du dialogue.

CFRT, CÉFRETTE, 107,3, la radio communautaire à Iqaluit:

Plus qu'hier, moins que demain!

Louis Mc Comber

(Iqaluit) C'est pas si simple de construire un message publicitaire pour la radio. Éric Galien en sait quelque chose puisqu'il vient de passer pratiquement une semaine complète à la réalisation d'une série de messages publicitaires et de capsules d'information pour le compte du Commissariat aux langues officielles du Canada. Voilà une tâche parmi tant d'autres qui échoit au nouveau directeur de CFRT, la radio communautaire francophone d'Iqaluit.

Le ton de l'annonceur doit être crédible et convaincant, la musique de fond ne doit pas enterrer la voix et autant que possible ponctuer les moments forts du message à passer, mais surtout, la prononciation doit être impeccable puisque tout ce matériel devra être approuvé par le Commissariat aux langues officielles du Canada à Ottawa. Il s'agit en effet d'une campagne promotionnelle nationale organisée avec le concours de l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC).

CFRT participe à quelques petites campagnes publicitaires du genre à chaque année. De temps à autre il arrive qu'un commerçant local utilise la station pour faire connaître ses services. Ces maigres revenus sont arrondis par une subvention annuelle du gouvernement territorial de $6000 dans le cadre de son programme de soutien aux radios communautaires.

Plusieurs compagnies d'enregistrement font gracieusement parvenir leurs nouveaux produits musicaux à la station, ce qui fait que les étagères du studio de CFRT ploient sous le poids de quelques centaines de disques compacts, sans que ça ne pèse trop lourd dans le budget annuel.

La programmation 1998 met en ondes une vingtaine d'heures d'émission par semaine. D'abord le "morning man" de CFRT, Daniel Cuerrier, a repris le collier depuis septembre avec son émission "Les p'tits matins d'Iqaluit", qui tient l'antenne de 7:30 à 9:00 du lundi au vendredi. Éric Galien prend la relève le mercredi matin: «Tu sens tout de suite que c'est différent de faire de la radio le matin! de commenter Éric. Tout le monde est à l'écoute. Le matin dans les maisons, en déjeunant ou en préparant les enfants pour l'école, c'est la radio qui joue et non la télévision. C'est très plaisant de se savoir écouté, on reçoit beaucoup de commentaires positifs.»

Une nouveauté à l'horaire cette année, CFRT a pris l'initiative de revenir en onde de 11:30 à midi à chaque jour de semaine, histoire de saluer ses auditeurs et auditrices au cours de la journée. «On dit bonjour au monde, on fait tourner quelques pièces musicales et on prend soin aussi de rappeler que c'est CFRT qui met en onde Cité Rock Détente de Montréal. C'est juste un petit rappel au cours de la journée pour leur dire qu'on est là!» explique Éric Galien.

À chaque soir de la semaine, des volontaires s'offrent pour prendre les ondes. Le lundi soir, "Bugsy" est fidèle au poste avec sa passion pour la musique jamaïquaine et caraïbe, la plupart des mardis, on retrouve une sélection de "country-western" présenté par Roger Dubé et son "Ranch à Roger", mercredi? Éric Galien présente un auteur-compositeur de son choix dans son émission "Zoom", le jeudi, Réjean Ouellet et Martine St-Louis animent l'émission "L'Envol" suivi d'une nouveauté, "À la rive de l'Acadien" animé par un nouveau venu à Iqaluit et à CFRT, Pierre Landry qui y présente son choix de musique acadienne, et enfin le vendredi, quand l'alignement des astres du ciel le permet, Claude Martel présente son répertoire de musique "Danse".

Depuis l'ouverture de la station, CFRT a toujours offert son studio de production aux autres groupes linguistiques qui composent la population d'Iqaluit. Après une intermission de quelques mois, l'émission de ligne ouverte et de musique Inuktitut "Tusauti" a repris du service en 1998 avec Napashi Itorcheaq au micro.

Enfin un groupe d'étudiantes de l'école secondaire Inuksuk regroupées autour de Nevee Hanson et de Mary-Elyse Cody présentent toujours leur émission "Jamane" le samedi soir.

«Je rappelle toujours à la communauté francophone que c'est important la radio, que si ils veulent une radio communautaire, ils doivent s'en occuper. Ça prend des volontaires sur qui on peut compter de façon régulière. Mais jusqu'ici, on est très fier! Ça marche!» de conclure le directeur de la station.

Radio communautaire de l'Arctique de l'Ouest

Le projet avance

Avec l'annonce d'une subvention spéciale de 34 000 $ par le ministère du Patrimoine canadien, les bénévoles du comité de la radio de l'AFCY se sont assurés de ne pas agir à l'aveuglette dans le dossier de l'implantation d'une radio communautaire de langue française dans l'Arctique de l'Ouest.

Alain Bessette

L'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) a reçu en décembre dernier une subvention de 34 000 $ afin de permettre la réalisation des étapes préliminaires de son projet d'implantation d'une radio communautaire. Cette subvention du ministère du Patrimoine canadien a été puisée dans l'enveloppe de son programme d'appui aux organismes et aux institutions des communautés de langue officielle - radio communautaire).

Lors d'une réunion lundi le 19 janvier, le comité de la radio de l'AFCY a aussi planifié l'ajout d'une troisième heure à son émission «À propos d'autre chose» dès son émission du 1er février 1998. Désormais, la diffusion commencera de 11 h et se terminera à 14 h. Devant l'afflux de bénévoles intéressés dans la production radiophonique, l'émission sera divisée en deux blocs d'une heure trente généralement réalisés par deux équipes différentes. Il y a actuellement neuf équipes de production comptant un ou plusieurs membres.

En ce qui concerne le projet d'une radio communautaire, cette idée commence peu à peu à se concrétiser. La subvention reçue servira à réaliser d'ici le 31 mars une étude technique sur la faisabilité d'un tel projet.

Selon Francine Labrie, agente de développement à l'AFCY et bénévole au comité de la radio, le mémoire technique qui résultera de cette étude de faisabilité technique devrait contenir différents scénarios ainsi que les exigences techniques et financières qui y sont associées.

En effet, il existe plusieurs possibilités. On peut penser à un projet de radio communautaire de langue française pour la région de Yellowknife seulement, un projet pour les deux villes riveraines du Grand lac des Esclaves (Hay River et Yellowknife) ou, en ajoutant Fort Smith, pour couvrir les trois principales communautés francophones de l'Arctique de l'Ouest.

Les bénévoles du comité de la radio ont convenu qu'il serait possible d'envisager initialement une production de deux jours d'émission par semaine.

Une autre possibilité soulevée concerne la réaffectation de l'équipement servant actuellement à retransmettre le signal de Radio Canada.

La prochaine réunion du comité de la radio sera le 16 février prochain.

ÉDITORIAL

Des compromis nécessaires

Le récent consensus atteint par le Sommet des leaders du Nunavut n'aurait pas été possible si les parties présentes n'avaient pas fait des compromis.

Ainsi, la litigieuse question du transfert des employés du GTNO vers le nouveau gouvernement du Nunavut semble finalement trouver une solution. Les parties se sont entendues pour que soient transférés au nouveau gouvernement du Nunavut les employés œuvrant dans le Nunavut actuellement à l'emploi du GTNO.

Le rapport *Footprint 2* avait soulevé cette question épineuse en demandant que ces employés soient tous l'objet d'une évaluation préalable à leur transfert. Comme tous s'en sont aperçu, une telle procédure aurait accaparé beaucoup des ressources financières du gouvernement du Nunavut et aurait exigé que le Commissaire intérimaire y investisse une bonne partie de ses énergies.

La date pour le début des opérations du futur gouvernement du Nunavut approche à grand pas et les efforts doivent se porter vers la mise en place graduelle d'un gouvernement fonctionnel pour 1999.

Le facteur important qui a probablement joué un grand rôle dans l'atteinte de ces compromis est le fait que la population du Nunavut ne veut pas que les programmes et services du gouvernement soient interrompus durant la nécessaire période de transition.

Or, si le Commissaire intérimaire, plutôt que de procéder à l'embauche de sous-ministres et d'organiser les futurs ministères, s'était retrouvé à piloter une vaste opération d'évaluation du personnel, il aurait été probable qu'au 1er avril 1999 le gouvernement du Nunavut ne serait pas encore une réalité.

Il en est de même pour la réorganisation des Conseils régionaux de la santé et des Commissions scolaires. La décision d'attendre qu'une structure ministérielle soit en place avant de procéder à cette réorganisation est plus réaliste.

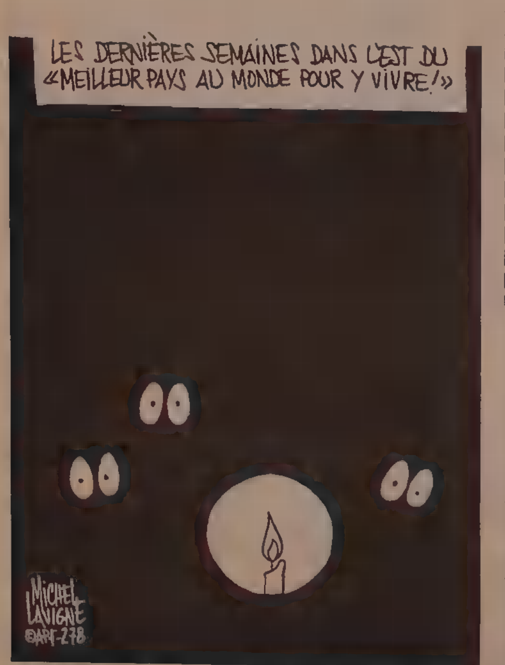
Alain Bessette

Vive l'hiver !



Alain Bessette / L'Aquilon

Wilbrod Bouchard se promenait allègrement sur sa pelle mécanique alors qu'une fine neige continuait de tomber sur Hay River samedi 17 janvier. En voilà un que la vue de la neige réjouit au plus haut point.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

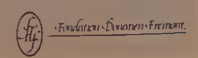
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Collaborateurs : Stéphane Cloutier et Louis Mc Comber
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.









R.I.P.

Annie Bourret, APF

Je vous propose cette semaine la visite d'un petit cimetière, pendant laquelle je ferai office de pleureuse pour quelques cadavres linguistiques. Certains de ces «morts» sont tombés au combat contre l'anglais, d'autres ont succombé au cours normal de l'évolution du français. Saluons-les donc chacun par la formule Requiescat in pace (R.I.P.), employée dans les chants pour l'office des morts. Que reposent en paix, donc...

... alternative, c'est-à-dire une situation où existent deux éventualités ou deux solutions entre lesquelles choisir. Le mot alternative, toujours singulier, désigne un ensemble n'ayant que deux possibilités opposées (L'alternative est claire : obtenir la subvention ou la perdre). L'alternative ne peut constituer un seul choix, ni s'utiliser au pluriel.

... ancienneté, remplacé par séniorité (!!!) à cause de l'anglais. On ne respecte plus l'ancienneté des employés, il faut que ce soit la séniorité...

... draconien et draconienne, qui ont succombé à drastique, comme dans «des réductions drastiques». Le sens médical de «purgatif puissant» du mot drastique en français semble avoir disparu de la conscience linguistique des francophones.

... dynamisme, achevé par le glissement de sens du mot agressivité, forcé par le sens anglais de aggressive. Désormais, les entreprises recherchent des personnes agressives (en bon français, violentes!), au lieu de gens dynamiques.

... être aux prises avec un problème, expression qui s'est éteinte durant les années quatre-vingt, à cause de la popularité de être confronté à un problème, désormais dans les dictionnaires avec la mention «langage familier». Il est regrettable que l'usage abusif du mot confrontation au sens d'affrontement ait mené à cette nouvelle tournure plus directe.

... être établi à (Moncton, Toronto, Winnipeg, Edmonton ou Vancouver). Le sens strictement militaire de l'expression «être basé à», signifiant en français «avoir pour base», n'a pas survécu à la tournure anglaise based in.

... interurbain, adjectif servant aux appels téléphoniques et acculé à la disparition par les appels longue distance, tournure directement calquée de long distance phone calls.

... s'occuper de ou se charger de, voire composer avec, expressions tellement bien enterrées qu'il pourrait être difficile de reconnaître qu'elles sont les équivalents bien français de l'horrible dealer avec, comme dans J'dealerai avec ça quand ça arrivera.

... remporter (un prix), verbe récemment porté en terre à cause de la popularité de se mériter. Pour un verbe qui n'existe pas en français (c'est vrai!), se mériter témoigne d'une vitalité tellement exceptionnelle que certains dictionnaires de français canadien commencent à l'accepter.

... se sentir bien et se sentir à l'aise, des expressions que la tournure anglicisée être confortable (avec une situation, par exemple) a fait périr. Demander «Êtes-vous confortable dans vos souliers?» constitue une erreur fréquente, responsable de la disparition de la tournure correcte française : «Vos souliers sont-ils confortables?» L'adjectif confortable, en français, ne détermine que des objets (des vêtements confortables, un fauteuil confortable).

... tenir pour acquis, dont l'extinction a été causée par prendre pour acquis (to take for granted).

Terminons cette visite macabre par une prière : qu'il se produise quelques résurrections!

Faites parvenir vos commentaires par courriel à abourret@bc.sympatico.ca ou à la rédaction du journal.

Financement des études

Les étudiants empruntent de plus en plus

Ottawa (APF): Les prêts aux étudiants, l'aide des parents, les bourses d'études, les économies tirées d'un emploi d'été et le revenu d'un emploi à temps partiel sont les principales sources sur lesquelles comptent les étudiants pour payer leurs études universitaires.

Selon un dossier de recherche publié par l'Association des Universités et Collèges du Canada, les emprunts des étudiants ont augmenté au cours des dernières années. Pas moins de 61 pour cent de ceux qui ont terminé leurs études en 1990 avaient emprunté, comparativement à 53 pour cent chez ceux qui avaient obtenu leur diplôme en 1986. Les diplômés de 1990 avaient une dette moyenne de plus de 11 000 $.

Aujourd'hui, cette somme de 11 000 $ représente le coût total moyen, par année, des études universitaires loin de ses parents. Selon le ministère du Développement des ressources humaines, la dette moyenne des diplômés de 1996 devrait osciller autour de 18 000 $.

La proportion d'étudiants qui reçoivent de l'aide varie beaucoup d'une province à une autre et d'un établissement à un autre. En 1990, le pourcentage de ceux qui ont emprunté pour financer leurs études allait de 54 pour cent en Ontario à 80 pour cent à Terre-Neuve.

Le besoin d'emprunter dépend du soutien familial, des subventions et des bourses, des économies personnelles et du revenu gagné pendant l'année d'études.

Ainsi, la proportion des étudiants qui reçoivent 4 000 $ ou plus par année de leurs familles est inférieure à 30 pour cent. Le quart ne reçoivent aucune aide de leurs parents et près d'un autre quart reçoivent moins de 2 000 $.

Il faut dire qu'une forte proportion des étudiants proviennent de familles modestes et beaucoup d'étudiants sont de la

Étudiants
Suite en page 6

Étudiants

Suite de la page 5

première génération de leur famille à fréquenter l'université. Ainsi, 22 pour cent des étudiants viennent de familles dont le revenu annuel est inférieur à 30 000 $ et 23 pour cent de familles dont le revenu se situe entre 30 000 $ et 50 000 $.

Peu d'étudiants reçoivent des bourses de début d'études. Selon les universités, de 10 à 30 pour cent des étudiants de première année touchent des bourses variant entre 1 000 $ et 2 000 $. Environ 12 pour cent des étudiants reçoivent des bourses d'entreprises, mais la plupart valent moins de 1 000 $.

Selon une enquête réalisée par l'Université Guelph auprès de 10 universités, 60 pour cent des étudiants de première année utilisent l'argent économisée durant l'été pour payer une partie de leurs dépenses. En moyenne toutefois, ces économies n'atteignent même pas les 2 000 $.

Pas moins de 40 pour cent des étudiants travaillent à temps partiel pendant l'année scolaire, dont près de 10 pour cent sur les campus. La grande majorité de ces emplois rapportent moins de 2 000 $. La quasi totalité des étudiants à temps partiel (90 pour cent) travaillent tout en poursuivant leurs études.

D'autres choisissent de travailler avant d'entreprendre des études universitaires. C'est le cas de plus de 25 pour cent des bacheliers. Cette proportion varie de 20 à 40 pour cent selon les provinces.

Contrairement aux Etats-Unis où le départ de la maison pour des études universitaires constitue presque un rite initiatique, les étudiants canadiens choisissent le plus souvent une université près de la maison. En moyenne, 45 pour cent des étudiants de première année vivent chez leurs parents, comparativement à 18 pour cent dans les universités publiques et moins de 10 pour cent dans les universités privées des É.-U.

«Les Petites annonces» de L'Aquilon est un service communautaire **gratuit** à la disposition des associations de francophones et des individus francophones des TNO. SVP, essayez de limiter le nombre de mots à paraître. Merci!

Petites Annonces
(service gratuit : 873-6603)

Emploi de suppléant
La direction de l'école Allain St-Cyr recherche activement des personnes pour agir à titre de suppléant à l'école de français langue première. Si vous désirez obtenir plus de renseignements, contactez Gerald Caron, directeur, au 873-3223.

Billet gagnant
L'APFY a procédé au tirage du troisième prix de son calendrier monétaire. La personne qui s'est mérité ce prix de 100 $ (et non pas 50 $ tel que paru la semaine dernière)pour le 16 janvier est Derek Wiseman de Yellowknife.

Ligue d'improvisation
Vous avez envie de faire de faire partie d'une ligue d'improvisation? Le comité des femmes de Yellowknife invite hommes, femmes et adolescent(e)s de 16 ans et plus à manifester leur intérêt en communiquant avec Francine à l'AFCY au 873-3292.

Retour du soleil

Célébrations de la culture et de la langue inuit

Stéphane Cloutier

Exténués par plus d'un mois de noirceur quasi totale, les Iglulingmiut ont célébré samedi, le 10 janvier, le retour du soleil. Ce dernier a réapparu pour la première fois cette année le 14 janvier, pendant une dizaine de minutes vers 12h00. Cet événement ouvre non seulement la nouvelle année dans le calendrier traditionnel des Inuit d'Igloolik, mais symbolise également la naissance d'une nouvelle lumière et le retour de la vie.

Le retour théorique du soleil au-dessus de l'horizon est toutefois prévu pour le 18 janvier, en ne tenant pas compte des effets de distorsion causés par le phénomène de la réfraction. Ce dernier phénomène, quoi que difficile à prévoir avec justesse, peut causer une variation de l'ordre de 10 pour cent des objets apparaîssant à l'horizon et en dessous. On peut alors estimer une variation d'environ 5 jours avant le retour théorique du soleil.

Les célébrations du retour de la lumière existent depuis très longtemps chez les Inuit. La tradition se perpétue toujours à Igloolik après tauvijjuaq, "la période de la grande noirceur". Les humains et les animaux sortent alors de la pénombre, espèrant le retour du gibier et des journées plus chaudes... C'est comme si la vie avait été pour un moment suspendue dans le temps, en danger de ne pas se renouveler... Le retour du soleil annonce une sorte de victoire de la lumière et de la vie.

Les célébrations sont une initiative de la société des anciens d'Igloolik, c'est-à-dire des inullariit, "les vrais Inuit" qui ont vécu la vie traditionnelle. Ils sont par ailleurs très actifs dans la sauvegarde de la culture et de la langue inuit.

Toute la communauté était présente lors des cérémonies qui se sont déroulées au gymnase de l'école élémentaire. Les gens en ont profité pour renouveler leurs liens avec le passé. C'est ainsi que quelques aînés se sont presentés à l'avant-scène et racontaient une petite histoire ou expliquaient les anciennes façons de faire...

Par exemple, Seporah Inuksuk expliquait que le qulliq, lampe à l'huile traditionnelle, était la seule source de lumière qu'ils avaient. Ils s'en servaient pour s'éclairer, chauffer l'iglou ou la tente, cuire la nourriture et sècher les peaux pour confectionner des vêtements.

Nathan Qamaniq racontait à son tour que le sakku, une tête de harpon, nécessitait à l'époque que les chasseurs s'approchent de l'animal pour l'attraper, exactement comme le font les ours polaires pour se nourrir. L'arrivée des armes à feux épargne désormais aux chasseurs de recevoir des blessures souvent mortelles.

Voilà quelques années, le regreté Noah Piugattuuk raconta comment il fallait avoir du courage et du sang froid pour chasser un ours. N'ayant même pas l'option de s'enfuir à toute vitesse, le chasseur devait plutôt attendre et se préparer à harponner l'ours fonçant à toute allure sur lui. Observant avec précaution avec quelle patte l'ours l'attaquera, au moment même où il peut sentir son souffle sur son visage, le chasseur se retire précitemment sur le coté de l'animal et le harponne fatalement. Il n'est pas question de manquer son coup !

Les cérémonies se sont ensuite poursuivies avec l'extinction des lampes à l'huile par des enfants. Ce geste symbolise la grande noirceur. On rallume alors le qulliq avec une nouvelle flame, marquant ainsi la nouvelle lumière du soleil.

Par la suite, des aînées ont montré comment elles jouaient pour inciter le soleil à monter plus vite dans le ciel, en jonglant avec deux balles et en chantant un ajajaa, chant inuit.

Des jeunes filles ont également fait des prestations de kattajjait , "chants de gorge".

Les aînés ont par la suite chanté plusieurs ajajaa sur lesquels plusieurs hommes ont dansé en jouant du tambour.

Désormais une tradition chez les Inuit, quatre couples ont également effectué une danse carrée, baggage culturel qui leur fut légué par les baleiniers du 19e siècle.

Les célébrations se sont terminées avec une parade de mode de vêtements inuit traditionnels en peau de caribou et de phoque ainsi qu'en tissu moderne.

Le retour du soleil est un évènement très important pour les Inuit. C'est un moment pour se souvenir du passé, réaffirmer leur identité collective et, avec l'arrivée de la nouvelle lumière, un pont vers l'avenir...



Stéphane Cloutier / L'Aquilon

Une célébration inuit ne serait pas complète sans un kattajjait, «chant de gorge».



Stéphane Cloutier / L'Aquilon

En plus des chants et danses traditionelles inuit, les Inuit adorent les danses carrée, un héritage qui leur a été légué par les baleiniers du siècle dernier.



Stéphane Cloutier \ L'Aquilon

Cette jeune fille arbore fièrement son amautti, vêtement traditionnel inuit.

Endettement des étudiants

Un forum est prévu en février

Ottawa (APF): Le problème de l'endettement des étudiants est à ce point grave, que les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont décidé d'organiser un grand forum sur la question du financement des études postsecondaires.

Ce forum, qui aura lieu les 26 et 27 février prochain à Dieppe, en banlieue de Moncton, est une première. Il doit regrouper quelque 150 personnes de tous les milieux de la société néo-brunswickoise: fonctionnaires, représentants des établissements d'enseignement, entreprises, syndicats, étudiants et parents.

Cette initiative de la Fédération des étudiants et étudiante du Centre universitaire de Moncton (FEECUM) a été bien accueillie dans la société acadienne. Le Forum de concertation des organismes acadiens, qui regroupe l'essentiel du milieu associatif francophone de cette province, a ainsi décidé de s'impliquer dans l'organisation.

Au Nouveau-Brunswick comme partout ailleurs au pays, les gouvernements ont réduit au minimum les bourses pour les étudiants pour n'offrir que des prêts, que les étudiants ont de plus en plus de misère à rembourser dans des délais raisonnables: «Le problème de l'endettement étudiant est très important» indique le président de la FEECUM, Robert Asselin.

Les organisateurs du forum ont reçu une subvention de 28 000$ du ministère du Patrimoine canadien. Le forum aura probablement lieu en plein débat sur le budget fédéral et ce n'est pas un hasard, confirme M. Asselin.



Alain Bessette/L'Aquilon

Quand on s'endort, tous les endroits sont bons pour une petite sieste réparatrice.

Hôpital Montfort

Goldbloom poursuit ses démarches

Ottawa (APF): Le Commissaire aux langues officielles poursuit ses démarches, dans le but de convaincre l'Ontario de faire de l'Hôpital Montfort un centre de formation national pour les professionnels de la santé francophones.

Dans une lettre à la ministre de la Santé Élizabeth Witmer, le Commissaire Victor Goldbloom fait valoir que Montfort «pourrait devenir une ressource nationale plutôt que locale et régionale». Il sollicite une rencontre avec la ministre le plus tôt possible pour en discuter.

M. Goldbloom s'est déjà entretenu avant la période des Fêtes avec le ministre de la Santé du Manitoba, Darren Praznik, qui lui a manifesté de l'intérêt pour cette idée.

Le Manitoba propose la signature d'une entente fédérale-provinciale qui permettrait à des professionnels de la santé Franco-Manitobains de recevoir leur éducation et leur formation post-diplômée dans des institutions francophones. Seule condition: le Manitoba exigerait en retour que les diplômés s'engagent, par contrat, à retourner dans leur province et pour y exercer leur profession pendant un certain nombre d'années.

M. Goldbloom semble toutefois faire cavalier seul avec son idée. Tout en maintenant la pression, il n'a reçu aucune réponse positive des autorités fédérales ou de l'Ontario, et n'a eu aucune rencontre avec les ministres de la Santé des autres provinces.

Internet et collectivités francophones

34 collectivités francophones s'ajoutent à la liste

Ottawa (APF): Le Programme d'accès communautaire permettra à 34 nouvelles collectivités francophones de se brancher sur Internet.

Le ministre de l'Industrie, John Manley, a annoncé récemment le financement de plus de 1 000 nouveaux sites PAC dans plus de 830 collectivités rurales et éloignées.

Le programme, qui en est à sa troisième année, a pour objectif de brancher 5 000 collectivités rurales de moins de 50 000 habitants d'ici l'an 2000-2001.

Le gouvernement finance jusqu'à 50 pour cent, à concurrence de 30 000 $, les frais d'établissement de sites d'accès qui doivent être situés dans les bibliothèques, les écoles ou les centres communautaires.

Les nouvelles communautés francophones de l'extérieur du Québec qui seront branchées sur Internet cette année sont Bonnyville, Falher, Legal, Plamondon, et Saint-Paul en Alberta, Dieppe, Fredericton, Grande-Digue, Maisonnette, Petit-Rocher, Richibucto et Roberville au Nouveau-Brunswick, Greenwood et St-Joseph du Moine en Nouvelle-Écosse, Alban, Alexandria, Alfred, Avonmore, Casselman, Crysler, Hawkesbury, Ingleside, L'Orignal, Mattice-Val Côté, Pain Court, Rockland, Smooth Rock Falls, St-Albert, St-Bernardin, St-Charles, St-Isidore en Ontario, South Rustico à l'Ile-du-Prince-Édouard et Ponteix en Saskatchewan.



C.P. 1325
Yellowknife NT
X1A 2N9

Télécopieur :
(403) 873-2158

Courrier électronique :
aquilon@internorth.com

Horaire de CFRT-MF

7 :30 à 9 :00 Les p'tits matins d'Iqaluit avec Daniel Cuerrier

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
18 :30 Boulot-Toto-Dodo avec Éric Galien 19 :00 Apprenons l'inuktitut avec Rhoda Pudlat et Éric Galien 20 :00 Soca Musik avec Bugsy 21 :00 Tusauti avec Oleena	18:30 Boulot-Toto-Dodo avec Éric Galien 19 :00 Le Ranc à Roger avec Roger Dubé 21 :00 Tusauti avec Napache et Nellie	18 :30 Boulot-Toto-Dodo avec Éric Galien 19 :00 L'envol avec Réjean Ouellet 20 :00 France Express 21 :00 Tusauti	18 :30 Boulot-Toto-Dodo avec Éric Galien 19 :00 (En alternance) À soir J'sors pas Martine St-Louis Zoom Éric Gallien 20 :00 À la rive de l'Acadien avec Pierre Landry 21 :00 Tusauti avec Napache et Nellie	18 :30 Boulot-Toto-Dodo avec Éric Galien 19 :00 Nat-Is avec Claude Martel

Samedi
19 :00 Jamane with Jane, Neeve and Mary-Elyse
Dimanche
18 :00 Histoire d'enfants avec Éric Gallien

20 :00
Le vieux chausson sale avec Alain Carrière



Viviititut... yes sir!

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 5, 6 février 1998



Alain Bessette/L'Aquilon

Terry Gallant(à gauche), professeur, et Anne Bérubé(à droite), conseillère scolaire, écoutent attentivement les explications de l'architecte Wayne Guy sur le bâtiment proposé de l'école Allain St-Cyr.

Mer de Beaufort et delta du Mackenzie

Une ruée vers l'or noir ?

Le Canada lance un appel aux personnes intéressées à exploiter les ressources du Nord. Ainsi, 383 000 milles carrés sont disponibles pour prospection.

Alain Bessette

Dès le 2 février, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien invite l'industrie à choisir des parcelles à des fins de prospection sur une superficie de quelque 100 millions d'hectares (385 000 milles carrés) dans le delta du Mackenzie, la mer de Beaufort et l'ouest de l'archipel arctique.

Cette demande de désignations débute le lundi 2 février et se termine le jeudi 9 avril 1998.

Les parcelles désignées seront incluses dans un appel d'offres dont la date de clôture est prévue pour août 1998.

C'est la dixième année consécutive qu'il est possible de désigner des terres dans cette région. Les derniers permis de prospection délivrés dans cette région ont été accordés aux sociétés Husky et Gulf ; ils por-

Or noir
Suite en page 2

Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord

Le programme est prolongé

Malgré que la Stratégie pour l'environnement arctique, dont relevait le financement du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN), soit terminée, le gouvernement fédéral a annoncé que le PLCN recevra des fonds additionnels pour les cinq prochaines années.

Alain Bessette

C'est la ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, MmeJane Stewart qui a annoncé cette décision le 28 janvier dernier. La Stratégie pour l'environnement arctique, d'une durée de six ans, fournissait les fonds au PLCN. Le gouvernement fédéral a donc décidé d'accorder six millions de dollars dès le 1er avril 1998.

«Nous devons poursuivre les efforts déployés dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord afin de répondre aux besoins immédiats de santé et de sécurité des résidants du Nord. Les contaminants constituent un problème mondial, et le Canada s'efforce d'obtenir des engagements de la part des autres pays afin de réduire l'utilisation et l'émission de contaminants qui pénètrent la chaîne alimentaire nordique», a déclaré la ministre Stewart.

Les organisations autochtones nordiques participent à tous les aspects du programme, de la recherche à la gestion. Les responsables du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord mesurent les niveaux de contaminants, étudient leurs sources et les voies qu'ils prennent, et contrôlent leurs effets sur les résidants et les collectivités des régions nordiques.

Dans le cadre du Programme, on évalue les risques que présentent les contaminants pour la santé humaine et les écosystèmes nordiques, et on fournit aux résidants du Nord des renseignements pertinents afin de les aider à prendre une décision éclairée quant à leur alimentation. Les responsables du Programme tentent également de conclure des ententes internationales et d'encourager la coopération afin de réduire la contamination à l'échelle mondiale.

Au cours des six dernières années, le PLCN a effectué des recherches de premier plan sur la présence de contaminants dans le Nord canadien. Le Rapport de l'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien, publié récemment, conclut que les contaminants présents dans la chaine alimen-

Contaminants
Suite en page 2



Stéphane Cloutier/L'Aquilon

Éric au micro !

Fort d'une programmation révisée et de plusieurs bénévoles, la communauté francophone d'Iqaluit peut compter sur Éric Galien, le nouveau directeur de CFRT, la radio communautaire francophone d'Iqaluit.
Le mercredi matin, il prend aussi la relève de Daniel Cuerrier, l'animateur de l'émission «Les p'tits matins d'Iqaluit».

Sommaire



Alain Bessette

Plan d'action pour le Keewatin

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Kelvin Ng, a présenté un plan d'action en quatre volets pour s'attaquer à l'épineuse question de la santé dans le Keewatin.

D'après le plan, il faut d'abord combler un nombre minimum de postes dans des positions de première importance, notamment pour en travail social et en soins infirmiers. Il faudra aussi stabiliser les services offerts par les omnipraticiens dans cette région en collaboration avec le *Northern Medical Unit* du Manitoba. Les processus administratifs devront être revus et il faudra embaucher un directeur-général permanent.

Inquiétude de Miltenberger

Le député de Thebacha, Michael Miltenberger, craint les effets négatifs que pourraient avoir la fusion de la Banque de Montréal et de la Banque Royale.

«On doit s'assurer que nous ne perdrons aucun service banquaire et qu'il n'y aura pas de perte d'emplois», a indiqué le député de Thebacha. Il s'inquiète aussi de l'impact de cette fusion sur les frais de services.

Il s'est adressé à la députée fédérale de l'Arctique de l'Ouest, Ethel Blondin-Andrew, afin de soulever ces questions importantes face à cette fusion possible.

Ayant soulevé cette question à l'Assemblée législative, le député Miltenberger a reçu l'assurance du premier ministre Don Morin que les TNO feront valoir ces préoccupations auprès du gouvernement fédéral.

Modifications à l'*utilidor* d'Inuvik

Le gouvernement des TNO injectera une somme supplémentaire de 1,9 millions de dollars pour l'amélioration de l'*utilidor*, le système hors terre d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées de la ville d'Inuvik. Le projet, d'une valeur totale de 3,2 millions de dollars, vise à mettre en place une technique alternative de protection du système contre le froid. Le GTNO a décidé de procéder plus rapidement avec ces améliorations en raison des coûts d'opérations moindre du nouveau système antigel, ce qui devrait compenser pour les sommes investies. Des pourparlers sont actuellement en cours en vue de transférer la propriété et la gestion de ce système à la Ville d'Inuvik.

De mauvaise foi

L'Association des enseignants des Territoires du Nord-Ouest vient de déposer une plainte auprès de la Commission canadienne des relations du travail. La plainte allègue que la Commission scolaire No 1 de Yellowknife aurait négocié de mauvaise foi.

Selon le détail de la plainte, une entente serait survenue à la table des négociations mais le comité de négociation de la Commission scolaire n'aurait présenté cette entente à la Commission scolaire pour approbation. De son côté, le syndicat a soumis le projet d'entente à ses membres et ceux-ci l'auraient approuvé.

Le syndicat est toujours en attente d'une réponse du ministre du Travail.

Un hôtel pour Déline

La députée fédérale de l'Arctique de l'Ouest, Ethel Blondin-Andrew a annoncé le 30 janvier dernier le versement d'une subvention de 200 000 $ du ministère du Développement des Ressources humaines pour la construction d'un hôtel et d'un restaurant à Déline. Cette subvention s'inscrit dans le cadre d'un programme de partenariat, le Fonds transitoire de création d'emplois, entre le gouvernement fédéral, le gouvernement territorial, le milieu communautaire et le secteur privé. Le GTNO fournira 300 000 $ et 1,2 millions de dollars proviendront d'autres sources. Ce projet avait été identifié comme prioritaire pour le développement économique de la région.

Encore des rabais

La compagnie Northwestel a reçu l'autorisation du CRTC d'offrir des prix spéciaux pour les appels interurbains destinés au Canada effectués le samedi soir, tout au long du mois de février.

Il en coûtera un maximum de 25¢ la minute pour appeler ailleurs au Canada. Les rabais s'appliquent le samedi de 18 h à 8 h le lendemain matin.

Or noir

Suite de la une

taient sur deux parcelles du delta du Mackenzie. Le cycle annuel des désignations répond aux attentes des collectivités et de l'industrie, qui souhaitent un contexte de planification prévisible, permettant l'élaboration de stratégies d'acquisition de terres et de prospection, et d'autres stratégies commerciales.

Potentiel de prospection des terres offertes

La demande de désignations couvre deux bassins sédimentaires très prometteurs, où des découvertes ont déjà été effectuées. Le bassin Beaufort-Mackenzie, sous le delta du Mackenzie, et la zone extracôtière adjacente constituent le secteur le plus important, tant en raison des ressources découvertes que de son potentiel. Vient ensuite le bassin Sverdrup, dans l'archipel arctique, dont la partie occidentale se trouve dans la région touchée par la Convention des Inuvialuit, visée elle aussi par la demande de désignations. Le territoire offert englobe en outre de vastes portions peu explorées de la marge continentale; à l'ouest du delta du Mackenzie, qui s'étendent jusqu'à la frontière américaine (Alaska), et à l'est, jusqu'à la masse continentale jouxtant l'archipel arctique canadien. Plusieurs bassins et sous-bassins sédimentaires peu prospectés ou non forés se trouvent sous cette marge et on pourrait en découvrir d'autres.

Il y a eu 53 découvertes dans le bassin Beaufort-Mackenzie, ce qui est excellent, notamment deux gisements pétrolifères, trois gisements gazifères et un gisement mixte, tous importants. En 1994, l'évaluation des ressources effectuée par la Commission géologique du Canada (CGC) a révélé qu'il y a de bonnes chances que le nombre de découvertes de cet ordre de grandeur double, aussi bien dans les zones de prospection terrestres que marines.

Un gisement pétrolifère important renferme de 100 à 500 millions de barils ou de 15 à 80 millions de mètres cubes de pétrole, et un gisement gazifère important, de un à cinq trillions de pieds cubes ou de 28 à 142 milliards de mètres cubes de gaz.

Les ressources découvertes dans ce bassin totalisent 332 milliards de mètres cubes de gaz et 277 millions de mètres cubes de pétrole. La Commission a aussi fait une estimation de la richesse régionale en ressources récupérables en fonction des ressources d'intérêt immédiat. Compte tenu des gisements pétrolifères supérieurs à 25 millions de barils et des gisements gazifères supérieurs à 100 milliards de pieds cubes, elle a évalué que le total des ressources d'intérêt immédiat correspond à 4,4 milliards de barils de pétrole, répartis entre 50 gisements, et à 28 trillions de pieds cubes de gaz, répartis dans 65 gisements. De ces ressources, trois milliards de barils de pétrole et 17,2 trillions de pieds cubes de gaz n'ont pas encore été découverts.

Le prolongement de l'oléoduc de la vallée du Mackenzie de 600 km, de Norman Wells jusqu'au delta, permettrait de raccorder les découvertes actuelles de pétrole côtier et les gisements extracôtiers en eau peu profonde. Le «moment de mise en valeur» de ces ressources demeure la grande inconnue.

Contaminants

Suite de la une

taire ne causent pas de risques immédiats à la santé des adultes. C'est l'accumulation de contaminants au cours de la vie d'une personne qui doit être considérée comme un risque pour la santé. Les responsables du PLCN prévoient utiliser les nouveaux fonds pour mieux évaluer les risques pour la santé; effectuer des recherches sur les effets; continuer à communiquer les renseignements touchant la santé aux résidants du Nord; et poursuivre la négociation d'engagements internationaux pour réduire l'utilisation et l'émission de contaminants.

Contaminants dans le Nord

État de la recherche

La faune nordique est-elle contaminée ? On a détecté la présence de contaminants dans tous les éléments de la chaîne alimentaire arctique. Les niveaux de contamination de la faune dépendent largement des habitudes alimentaires des animaux, les prédateurs ayant des taux de contamination plus élevés que les herbivores. L'âge, le pourcentage de gras corporel, la reproduction et la migration vers des zones contaminées à l'extérieur de l'Arctique sont autant de facteurs qui influencent les niveaux de contamination.

Les principaux contaminants inquiétants de la chaîne alimentaire nordique sont les organochlorés qui sont des pesticides (dont le toxaphène, le chlordane et le DDT) et les produits chimiques industriels (dont les diphényles polychlorés ou PCB).

Les organochlorés dans le Nord proviennent principalement d'autres pays et sont acheminés par les courants atmosphériques. On les retrouve concentrés dans les tissus adipeux des prédateurs ainsi que dans la graisse des mammifères marins. Les niveaux d'organochlorés sont très bas chez les animaux terrestres et la plupart des poissons.

Les principaux métaux lourds retrouvés dans la chaîne alimentaire nordique sont le plomb, le cadmium et le mercure. On a trouvé des niveaux élevés de mercure dans les poissons d'eau douce tandis que les caribous et les mammifères marins accusaient des niveaux élevés de cadmium. Cette présence de mercure et de cadmium est en grande partie reliée à la présence de sources naturelles dans les sols et les rochers du Nord. Toutefois, on estime que l'activité humaine au cours des dernières années a causé une hausse des niveaux de mercure dans l'ensemble de l'environnement.

Les principales voies d'acheminement des contaminants de sources agricoles ou industrielles sont les courants atmosphériques en provenance de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique du Nord. Le transport par la voie atmosphérique ne prend que quelques jours.

Les métaux et les radionucléides, par contre, ne seraient transportés qu'en un seul mouvement, composé de l'émission à la source, du transport par les vents et du dépôt. Conséquemment, ils voyagent moins loin que les organochlorés. Les rivières et les courants océaniques jouent là également un rôle important.

Les contaminants présents dans la chaîne alimentaire nordique ne représentent pas un risque direct à la santé des humains adultes. Les niveaux de contaminants dans les aliments traditionnels sont si bas qu'une, ou même plusieurs portions, ne peuvent rendre une personne malade. Cependant, l'accumulation devrait à long terme être prise en considération lors de l'évaluation des risques à la santé, en particulier chez les femmes enceintes et leur fœtus. Les répercussions possibles comprennent un affaiblissement du système immunitaire ainsi que la diminution des capacités d'apprentissage et de la mémoire.

On estime cependant que les risques posés par la non-consommation des aliments traditionnels sont plus élevés que ceux posés par leur consommation.

La fourrure de phoque reprend du poil de la bête à Iqaluit!

Louis McComber

Ceux qui s'y connaissent savent que la boutique D.J. Sensations d'Iqaluit présente la plus grande collection de bijoux inuit au Canada. Depuis plusieurs années, madame Claire Kennedy, propriétaire de la boutique avec son mari Stuart, se spécialise dans l'achat de ces pièces d'artisanat local provenant de toutes les régions du Nunavut et fabriquées à partir de différents matériaux comme l'ivoire, la corne de caribou ou de boeuf musqué, l'argent, l'or... Mais pour la deuxième saison consécutive, madame Kennedy innove! Elle offre à sa clientèle une collection de vêtements de fourrure en phoque! On peut maintenant trouver dans la petite boutique de l'édifice Brown à Iqaluit des vestes, des mitaines, des casquettes et même des sacs à dos produits par des couturières de la ville.

Tous ces articles sont fabriqués à partir de peaux de phoques à anneaux (phoca hispida), élément essentiel de la diète des Inuit d'un bout à l'autre de l'Arctique canadien. Ce n'est pas d'hier que les Inuit chassent le phoque à anneaux.

Par exemple, c'est l'épaisse couche de graisse de ces mammifères marins qui permettait aux anciens de chauffer leur igloo avec la Qulliq, la lampe en stéatite. Traditionnellement la peau servait aussi à confectionner des vêtements, des qammiks (bottes), et aussi, entre autre chose, à recouvrir l'armature du kayak.

La peau du phoque à anneaux a longtemps servi à fabriquer des bottes dites de loup-marin jusqu'à ce que l'Europe décide de décréter un embargo sur les peaux de bébé-phoques en 1983. Cet embargo européen avait frappé les communautés du Nord canadien comme un coup de fouet, faisant bondir les statistiques de dépendance des individus à l'État et le taux de suicide chez les chasseurs inuit.

C'est qu'avant 1983, les quelques revenus de la vente des peaux de phoque permettaient aux chasseurs de défrayer les coûts des équipements nécessaires à la chasse pour le reste de l'année. Une Commission royale d'enquête sur la chasse au phoque au Canada, dirigée par le juge Albert H. Malouf, remettait son rapport en 1986. On y recommandait de développer une industrie canadienne de transformation des produits du phoque.

En 1994, le gouvernement territorial mandatait un consultant privé, M. Robert Trudeau, pour étudier les possibilités de mise en marché des produits du phoque après quelques tentatives infructueuses du Ministère du développement économique de démarrer une industrie de fourrure à Broughton Island.

C'est suite à cette volumineuse étude qu'une nouvelle expérience pilote fut amorcée à Iqaluit à l'hiver 1995-96 sous la direction de madame Valerie Kosmenko pour produire des articles en fourrure de phoque. Devant le succès de cette première année d'opération, le ministère des Ressources renouvelables et du Développement économique renouvela sa subvention d'environ 70 000 $ pour une deuxième saison en 1996-97.

Pour la présente saison de 1997-98, c'est la compagnie Qasigiaq Designs qui a obtenu le contrat de pousser plus loin l'expérience. Qasigiaq Designs est la propriété de madame Bernadette Makpah à 50% et de D.J. Sensations qui détient la balance des actions.

En pleine saison de production, l'atelier emploie 2 couturières sur place tandis que quatre autres travaillent à la maison. «En décembre, nous explique Claire Kennedy, on a manqué de vestes. On se rend compte que la demande est là. Dans le moment, nous avons plusieurs commandes à l'avance pour des manteaux et des vestes. Tout le monde est enthousiaste et nous sommes très confiants pour l'avenir.»

Toutes les peaux pour fabriquer ces articles proviennent de chasseurs du Nunavut qui peuvent maintenant vendre ce sous-produit de leur chasse au ministère des Ressources renouvelables et du Développement économique. Ces peaux sont ensuite envoyées au tannage à North Bay en Ontario, chez Nipissing First Nation Dressers. Les plus belles conserveront leurs couleurs naturelles, les autres reviendront teintes en noir, bleu, vert, rouge, aubergine, etc.

C'est à partir de là que Bernadette Makpah et son équipe les convertiront en produits finis, tandis que Claire Kennedy verra à la mise en marché de tous ces articles de fourrure.



Louis McComber/L'Aquilon

Ceux qui s'y connaissent savent que la boutique D.J. Sensations d'Iqaluit présente la plus grande collection de bijoux inuit au Canada. Depuis plusieurs années, madame Claire Kennedy, la propriétaire, se spécialise dans l'achat de ces pièces d'artisanat provenant de toutes les régions du Nunavut et fabriquées à partir de différents matériaux comme l'ivoire, la corne de caribou ou de boeuf musqué, l'argent, l'or... Cette année madame Kennedy innove: elle offre maintenant à sa clientèle une collection de vêtements en fourrure de phoque!

Expositions d'œuvres d'art

produites par des artistes de langue française

La Fédération Franco-TéNOise invite les artistes de langue française à participer à deux expositions collectives, qui auront lieu à Yellowknife en mars 1998 :

- le 14, dans le cadre d'une réception protocolaire précédant la tenue d'un concert au *Northern Arts & Cultural Center*;
- les 18 et 19, dans le cadre d'une foire culturelle et commerciale qui aura lieu à l'*Hôtel Explorer*.

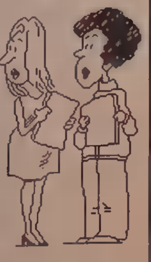
Pour information et inscription :



La Fédération Franco-TéNOise
Casier postal 1325 Yellowknife NT X1A 2N9
Téléphone : 867-920-2919
Télécopieur : 867-873-2158
Courrier électronique : fft@franco-nord.com

Le comité des femmes francophones de Yellowknife est à la recherche d'une REPRÉSENTANTE

Les femmes au sein du Comité ont de grandes idées: club de lecture, ateliers d'artisanat, ligue d'improvisation, soirée-causerie, etc.; il leur manque un «rassembleur». Opportunité par excellence de créer, d'innover, de développer et d'exercer ses qualités de leadership, la personne bénévole bénéficiera du soutien de la coordonnatrice de l'Association franco-culturelle de Yellowknife. Si vous vous sentez l'âme d'une meneuse, avez envie de rencontrer du nouveau monde, d'échanger vos idées, ... enfin de faire des choses avec et pour les femmes, communiquer avec L'Association franco-culturelle de Yellowknife au 873-3292.



ÉDITORIAL

Réflexions parallèles

L'entrevue avec John Amagoalik, réalisée par notre collaborateur Louis McComber (voir en page 6) soulève quelques questions sur le futur gouvernement du Nunavut.

Tout d'abord, il y a la question de la composition ethnique de la fonction publique. Après des mois de propos acariâtres, voilà que des leaders du Nunavut font volte-face et s'alignent sur la politique actuelle du GTNO.

En se fixant un objectif de 50% de main d'œuvre inuit au sein des cadres supérieurs et en identifiant une période de 15 à 20 ans pour l'atteinte de cet objectif, il semble clair que cela rejoint la politique actuelle de dotation du GTNO. Là aussi il y a des objectifs de composition ethnique et à chaque évaluation, les responsables réalisent la difficulté d'actualiser ces objectifs à court ou moyen terme.

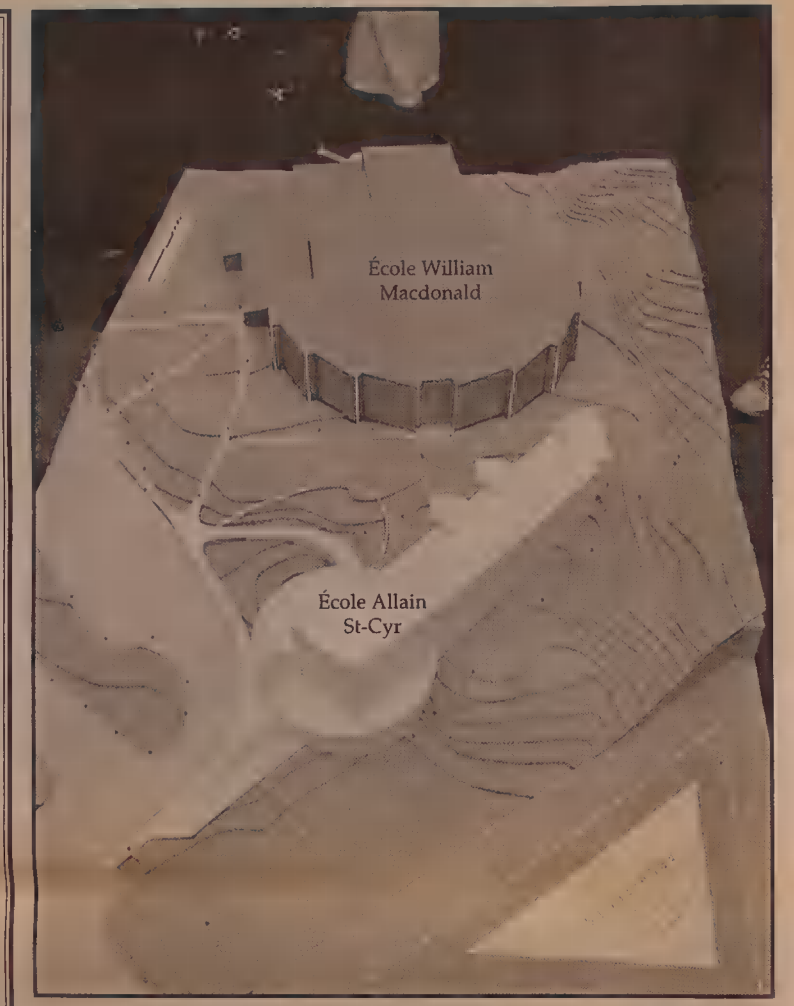
Les deux futurs gouvernements feront face à la même problématique soit celle d'un maigre bassin de main d'œuvre autochtone qualifiée pour occuper les postes en question. La seule solution qui puisse favoriser l'atteinte de ces objectifs, c'est le recours à l'instruction et à la formation. Or, ces deux méthodes requièrent temps et argent avant de donner des résultats.

L'autre question soulevée, c'est celle de la langue de travail. Dans le Nunavut, la vitalité de l'Inuktitut surpasse celle des langues dènées. Pas étonnant alors que la question de la langue de travail y fasse surface alors que dans l'Ouest, l'anglais règne en maître sans soulever trop de question. L'assimilation culturelle et linguistique est à l'œuvre dans cet assujettissement silencieux des autochtones de l'Ouest.

Sans vigilance et en évitant de froisser l'orgueil des Inuit déjà assimilés, le futur gouvernement du Nunavut risque de rater le bateau s'il n'adresse pas énergétiquement la question de la langue de travail. Il y aura de la résistance de la part des Euro-Canadiens du Nunavut mais le plus pénible sera sans doute l'approche négative que prendront certains Inuit assimilés. Courage !

Alain Bessette





Alain Bessette / L'Aquilon

Voilà peut-être le futur bâtiment de l'école Allain St-Cyr, tel que présenté le 29 janvier par l'architecte Wayne Guy. Il ne s'agit que d'un premier esquisse et les consultations se poursuivront intensivement au cours des deux prochains mois.

l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Rédacteur en chef : Alain Bessette

Collaborateurs : Stéphane Cloutier, Christelle Lacroix, Nadia Laquerre et Louis Mc Comber

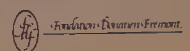
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone





Un vent de fraîcheur pour les programmes de français des T.N.-O.

Nadia Laquerre

Du 28 au 30 janvier dernier, les enseignants et enseignantes des Territoires du Nord-Ouest ont pu bénificier d'un second atelier de familiarisation sur l'application des nouveaux programmes de français qui seront, en principe, effectif pendant l'année scolaire 1999-2000. Afin de mieux comprendre de quoi il s'agit vraiment, je vous invite à suivre la prochaine série d'article qui visera principalement à faire la lumière sur notre système éducationnel. Débutons d'abord par le commencement soit en expliquant les raisons d'être de ses ateliers...

En décembre 1993, les ministères de l'Éducation des quatre provinces de l'Ouest et des deux Territoires signaient *Le protocole de collaboration concernant l'éducation de base dans l'Ouest canadien.* Ce document fut le résultat d'un processus de révision du programme de français élaboré en 1987, celui même qui est encore utilisé aujourd'hui dans nos salles de classe. Suite à cette révision, une équipe interprovinciale composée de six représentants ministériels et de personnel enseignant provenant des différents milieux scolaires sont réunis afin d'élaborer le *Cadre commun des résultats d'apprentissage en français langue première (M-12).* Mentionnons également que ce processus fut parallèlement effectué pour le programme de langue seconde.

À partir de ce document chaque province et territoire ont dû créer ou modifier leur propre programme d'études. La différence majeure entre le nouveau programme et celui de 1987 réside dans le rôle que l'apprenant joue dans le processus d'apprentissage et c'est le cadre commun, élaboré à l'étape précédente qui oriente toutes les provinces et territoitres vers des **résultats d'apprentissage** plutôt que vers des objectifs d'enseignment, comme c'était le cas dans le programme d'études de 1987. Les résultats d'apprentissage sont définit comme étant ce que les élèves de l'Ouest et du Nord canadiens devraient **maîtriser** à la fin de chaque année scolaire. De plus, ces résultats d'apprentissage expliquent de façon précisise, c'est-à-dire de façon observable ou mesurable, un comportement langagier, une habileté, une connaissance ou encore une attitude qu'un élève aura acquis à la fin d'une séquence d'apprentissage. La responsabilité de l'apprentissage est donc portée par l'apprenant plutôt que par l'enseignant. Ce dernier continuera d'être essentiel à l'apprentissage de l'élève mais son rôle changera considérablement. Avec l'application du nouveau programme, il sera un outil d'apprentissage, une personne ressource pour transmettre les stratégies d'acquisition (le comment) des apprentissages visées.

C'est ainsi que pour tout comprendre ses nouvelles structures, ses nouvelles stratégies et si j'ose dire ses méandres, le ministère de l'Éducation des T.N.-O. ne veut pas rater le bateau. Il veut plutôt jouer un rôle actif auprès du personnel enseignant en offrant, entre autre, une série de quatre ateliers de familiarisation avec le nouveau programme. C'est ainsi que M. Jean-Marie Mariez, responsable aux T.N.-O. de la mise en place des nouveaux programmes de français a organisé ces ateliers afin d'en faciliter l'implantation.

Ces ateliers sont habituellement animés par deux experts du Ministère de l'Éducation de l'Alberta et sont échelonnés sur une échelle de deux ans. Le sujet du premier atelier portait sur la vision des programmes. Le second aura traité de l'importance de l'acquisition du vocabulaire dans le processus d'apprentissage de la lecture ainsi que la place que la lecture devrait avoir dans la salle de classe. Finalement, les troisième et quatrième ateliers disculeront premièrement de l'expression orale puis de la production écrite.

La semaine prochaine nous aborderons ensemble les grands principes d'apprentissage ainsi que les composantes du programme d'études français langue première. D'ici là, bonne semaine à tous !

Assemblée législative de l'Ouest

Quatorze députés seront élus en 1999

Les résidants de l'Arctique de l'Ouest auront à élire 14 députés lors de la première élection du nouveau Territoire de l'Ouest prévue pour octobre 1999.

Alain Bessette

L'élection de ces quatorze membres de l'Assemblée législative se fera en vertu des délimitations électorales actuelles.

«En l'absence d'un accord sur la nouvelle constitution pour le Territoire de l'Ouest, cette décision va clarifier plusieurs questions concernant la composition de l'Assemblée de l'Ouest et la période prévue pour tenir la première élection suivant la division», a indiqué Michael Miltenberger, président du caucus des députés de l'Ouest.

«Cette décision ne compromettra pas le processus constitutionnel actuellement en cours», a ajouté le député.

Le caucus des députés de l'Ouest a pris cette décision après avoir consulté les membres du Sommet aborigène et signifie qu'il ne sera pas nécessaire d'établir une commission de délimitation électorale avant l'élection de 1999.

La décision vient plutôt supporter les efforts deu Groupe de travail sur la constitution de l'Ouest. On se souviendra que l'un des modèles gouvernementaux proposés envisageait une Assemblée législative composée de 14 députés élus au gouvernement public et de huit députés des gouvernements autonomes autochtones.

Il faudra faire amender l'actuelle *Loi des Territoires du Nord-Ouest* pour légitimiser une Assemblée de 14 membres seulement. En effet, la Loi prévoit actuellement un minimum de 15 députés pour la composition d'une Assemblée législative.

Étant donné qu'aucun changement ne sera apporté à la carte électorale actuelle, tous les députés demeureront en poste jusqu'à la fin de leur terme soit octobre 1999.

Selon le député de Thebacha, Michael Miltenberger, ces décisions démontrent que les membres du caucus de l'Ouest et leurs partenaires dans d'autres processus parallèles travaillent vers un but commun dans la planification d'un nouveau territoire de l'Ouest. Il a ajouté que les députés de l'Ouest sont dévoués à bien informer les résidants de l'Ouest sur tout nouveau développement.

«Nous sommes dévoués à protéger les intérêts du territoire de l'Ouest et de ses citoyens dans le processus de division qui se déroulera au cours des 14 prochains mois», a indiqué le député Miltenberger.

Selon le député, maintenant que cette question de la première élection est réglée, les députés pourront se concentrer sur les tâches qui restent à réalisées afin de s'assurer que le territoire de l'Ouest partira sur le bon pied en 1999.

Conférence sur les politiques linguistiques au Nunavut

Louis Mc Comber

Du 24 au 26 mars prochain, se tiendra à Iqaluit une conférence organisée par la Commission d'Établissement du Nunavut concernant l'épineuse question des politiques linguistiques du prochain gouvernement. On y discutera principalement de la place de l'inuktitut dans le fonctionnement de l'appareil de l'état et au Nunavut en général. Si la question est épineuse, c'est qu'en discutant de la place de l'inuktitut, on doit bien du même coup remettre en question la place qu'occupe maintenant l'anglais dans la vie de tous les jours.

Depuis août dernier, l'Aquilon a rencontré quelques leaders inuit importants et les a invité à se prononcer sur cette question. Jack Anawak, Commissaire par intérim du Nunavut, Lazarus Arreak, président de Qikiqtaani Inuit Association, Jose Kusugak, président de Nunavut Tuungavik Inc et enfin John Amagoalik, président de la Commission d'établissement du Nunavut.

La question est d'autant plus importante pour le mouvement associatif francophone, qu'on y discutera aussi nécessairement de la place du français dans le futur territoire. Au 1er avril 1999, toutes les lois des TNO seront en vigueur au Nunavut jusqu'à ce que la prochaine assemblée législative du Nunavut les modifie. Parmi ces lois, celle des langues officielles des TNO entrera en vigueur automatiquement.

La présente loi territoriale actuelle, en plus des deux langues officielles du pays le français et l'anglais, reconnaît 6 langues autochtones dont le chipewyan, le cree, le dogrib, le gwich'in, le slavey et l'inuktitut, incluant l'inuinnaqtun et l'Inuvialuktun. La loi territoriale ne fait pas de ces langues autochtones des langues officielles de travail au sein de l'administration publique, mais bien des langues de services aux populations.

Selon Simon Awa, le directeur exécutif de la CEN, si l'on veut qu'au Nunavut l'Inuktitut soit employé comme langue de travail officielle dans la fonction publique, la proposition devra d'abord être votée à la prochaine Assemblée législative du Nunavut et ensuite par la Chambre des Communes à Ottawa, puisqu'il s'agirait d'une modification à la Loi des langues officielles du Canada.

À l'occasion de cette conférence, l'Association francophone du Nunavut est appelée à présenter un mémoire sur la place qu'occupera le français dans le nouveau territoire. Si le français jouit du statut de langue officielle au pays, l'interprétation que font chaque province et territoire de ce statut dilue énormément la teneur de cette loi.

Pour John Amagoalik, par exemple, le Nunavut devra respecter le statut du français comme langue officielle, puisque c'est une loi fédérale et qu'en acceptant de faire partie du Canada on accepte aussi ses lois. Pour Kusugak et Arreak, le français semble offrir une opportunité réelle de mieux connaître la réalité canadienne et de s'ouvrir sur le monde. Après tout, nous avait souligné Arreak, nos frères et soeurs inuit du Nunavik parlent de plus en plus le français. Ainsi, le français devrait être beaucoup plus accessible dans le système d'éducation pour les Inuit qui veulent l'apprendre. Mais tous les leaders inuit rencontrés ont souligné l'importance de la communauté francophone du Nunavut et ont souhaité vivement que les francophones s'y sentent bienvenus et appréciés.

Un regroupement de type linguistique n'existe pas pour les anglophones, mais ils seront nombreux pour faire valoir leur point de vue.

Entrevue avec John Amagoalik à l'AFN

Le gouvernement du Nunavut est toujours sur la bonne voie!

Louis Mc Comber

(Iqaluit) Est-ce que le Sommet des leaders politiques du Nunavut qui s'est tenu à huis-clos à Iqaluit en janvier dernier aura défiguré le plan original du nouveau gouvernement tel que proposé par la Commission d Établissement du Nunavut (CEN/NIC) dans ses rapports *Footprints* 1 et 2? Avant cette rencontre miracle le gouvernement territorial remettait en question le principe de décentralisation prôné par la CEN, NTI pour sa part formait un gouvernement fantôme pour surveiller les agissements du GTNO et un peu tout le monde cassait du sucre sur le dos de Jack Anawak le Commissaire par intérim du Nunavut (CI) accusé de se tourner les pouces dans son Igloo d'Iqaluit! Pour John Amagoalik, le grand patron de la CEN, il ne fait plus aucun doute que le projet Nunavut est sur la bonne voie et entre bonne main.

"C est vrai qu on est un peu en retard sur l'échéancier, précise Amagoalik, mais la nomination du Commissaire par intérim (par Ottawa) s'est faite attendre. Aussi, plusieurs étaient inquiets, parce qu'on avait aucun rapport du bureau du CI et qu'on y notait des changements fréquents de personnel. Mais le Sommet d'Iqaluit a tout remis en place. Le CI y a compris qu'il devait se conformer à *Footprints*.

Dans l'élaboration de ce qui va devenir un nouveau territoire canadien, l'acteur principal reste toujours Ottawa. Contrairement à une province qui jouit d'un statut constitutionnel, les territoires canadiens (Yukon, TNO) ne sont que des appendices du Ministère des affaires indiennes et du Nord. C'est donc Ottawa qui débourse le nécessaire tant pour subvenir aux dépenses d'opération des gouvernements territoriaux que pour l'établissement du nouveau gouvernement du Nunavut. Au cours de ce sommet, la nouvelle ministre Jane Stewart a remis toutes les pendules à l'heure en reconfirmant la volonté d Ottawa de respecter le modèle de gouvernement décentralisé proposé par la CEN.

"Tout ça va se développer par étape, explique Amagoalik. Au 1er avril 1999, le noyau principal du gouvernement va être installé surtout à Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay et puis ça va prendre 2 à 3 ans avant de tout mettre en place."

Il est assez évident que les 3 partenaires signataires de l'Accord du Nunavut, ne partagent pas les mêmes idées sur ce que sera ce nouveau gouvernement. Yellowknife ne pourrait prôner un style de gouvernement très différent de ce qui existe déjà sans condamner sa propre administration dans l'Arctique de l'Est. Par ailleurs, NTI, l'organisme chargé de faire respecter l'Entente de revendication territoriale des Inuit du Nunavut insiste pour développer une administration beaucoup plus près des besoins et des préoccupations de la population Inuit.

NTI a toujours insisté pour qu'au moins 50% des cadres supérieurs du prochain gouvernement soient recrutés chez les Inuit tandis que le gouvernement territorial se livrait à des mises à pieds importantes dans la région du Nunavut qui touchaient principalement des employés inuit. Aussi NTI suggérait de réévaluer le travail des fonctionnaires territoriaux avant de les accepter dans la nouvelle fonction publique du Nunavut. Le GTNO s'y opposait énergiquement alléguant le respect des contrats de travail de ses employés.

Or au sortir de ce Sommet d'Iqaluit tout semble baigner dans l'huile. "Ce n'est pas très clair pour le moment si le prochain gouvernement sera très différent ou très semblable au GTNO, de commenter Amagoalik, ça va dépendre des gens qui seront élus à la nouvelle Assemblée législative. Au point où on en est, c'est très difficile à dire. Mais le processus ne s'éloigne pas des principes de la démocratie.

John Amagoalik a rappelé que l'objectif à atteindre de 50% de cadres Inuit dans l'administration gouvernementale était partagé par tous les participants. "En réalité il s'agit d'un projet à long terme qui peut prendre 15 à 20 ans. Nous n'avons pas besoin de paniquer là-dessus!" a lancé celui qu'on se plaît à nommer le père du Nunavut.

Selon le leader inuit, un travail important d'éducation populaire doit être entrepris pour sensibiliser les gens à ce qu'est un gouvernement, une démocra-

Amagoalik
Suite en page 7

Les limites du tout-informatique:

Retour à la formation traditionnelle

Ottawa (APF): La formation à distance à ses limites. C'est ce qu'à compris le Collège des Grands Lacs, qui annonce un virage important dans le mode de prestation de ses programmes.

Fini le tout-informatique. A compter du mois de septembre, le seul collège ontarien dont le mandat était de livrer des cours exclusivement par le biais de la formation à distance, offrira aussi des cours selon le mode traditionnel.

Exit donc la formation simultanée à distance dans les cinq sites d'accès de Toronto, Hamilton, Penetanguishene, Welland et Windsor. A la place, un campus principal et permanent à Toronto en 1999-2000 et deux campus satellites à Welland (1999-2000) et Windsor, dont l'agrandissement est prévu pour l'an 2002-2003.

Hamilton et Penetang seront toujours des sites d'accès pour la formation des adultes, la formation à temps partiel et l'alphabétisation, mais il est maintenant exclu d'y offrir de la formation postsecondaire à distance. Et en plus, ces deux sites devront s'autofinancer et être rentables, ce qui est déjà le cas à Penetang, sous peine de disparaître. Etre rentables, c'est par exemple développer des projets spéciaux, comme l'alphabétisation, la formation sur mesure, et des ententes avec le secteur privé pour la formation des employés.

Le Collège des Grands Lacs a ouvert ses portes en 1995 et est financé grâce à un fonds de démarrage de 15,7 millions sur cinq ans, qui a été négocié dans le cadre d'une entente fédérale-provinciale plus large, englobant la création des trois collèges communautaires francophones de l'Ontario.

Le collège offre cette année une douzaine de programmes à tout au plus 214 élèves, des adultes pour la plupart. Avec le virage annoncé par la direction, le nombre de programmes passera dès septembre à 18 (conditionnel au financement), pour grimper progressivement à 36 en l'an 2009-2010, année où le nouveau collège aura atteint son plein potentiel avec, espère-t-on, 1 500 apprenants.

La direction du collège reconnaît aujourd'hui que la communauté francophone et les jeunes du secondaire ne veulent rien entendre d'un collège «sans murs». Ce qu'ils veulent, c'est un campus avec tous les services qui y sont traditionnellement reliés, comme un gymnase, des laboratoires, un bar, une cafétéria et ainsi de suite. Bref, les jeunes de la génération de la réalité virtuelle veulent évoluer dans un milieu de vie réel. Résultat: le collège a perdu depuis trois ans un nombre considérable d'élèves au profit des collèges anglophones.

Si la formation à distance fonctionne très bien pour les cours théoriques de première année, les choses se compliquent lorsque vient le temps d'enseigner les aspects pratiques. Il est en effet difficile d'imaginer une infirmière expliquer, à distance, comment faire une injection à un patient sans la présence physique d'un «cobaye».

Mais il y a plus. Les projections budgétaires jusqu'en 2010 révèlent que ce qu'il était convenu d'appeler «la voie de l'avenir», coûte en fait beaucoup plus cher que l'enseignement traditionnel sur campus. Pour respecter son plan de développement le collège devrait, par exemple, débourser 60 000 $ pièce pour l'achat de 5 caméras digitales pour équiper autant de centres d'accès. En fait, la formation simultanée obligent la direction à tout multiplier par cinq: techniciens, laboratoires, avec les coûts qu'on imagine en bout de piste.

On estime à 95 millions de dollars le coût de la formation à distance simultanée dans les cinq centres d'accès d'ici 2010, comparativement à 53 millions avec le nouveau modèle pédagogique mixte qui est maintenant proposé par l'administration du collège, incluant l'aménagement d'un campus principal à Toronto.

Le plan de développement du nouveau Collège des Grands Lacs a demandé six mois de travail en collaboration avec le ministère de l'Éducation de l'Ontario et le ministère du Patrimoine canadien. Bien que très au fait du virage annoncé, les deux paliers de gouvernement n'ont pas encore confirmé leur participation financière. Cela n'inquiète pas la direction, qui croit bon annoncer à la communauté franco-ontarienne ses couleurs dès maintenant, de façon à favoriser une hausse des inscriptions en septembre prochain.

Les écoles virtuelles : en Alberta

C'est la ruée!

Allain St-Cyr

En 1997, l'Alberta est passée de 4 écoles virtuelles à 20 et d'autres conseils scolaires se préparent à ouvrir la leur en septembre 1998. Des élèves y sont inscrits surtout de l'Alberta mais on note des inscriptions provenant de Sri Lanka, l'Australie, l'Europe et même de provinces canadiennes. Certaines de ces inscriptions sont de familles albertaines en service outre-mer.

L'école virtuelle répond très bien aux parents qui ont choisi l'école à domicile pour leurs enfants. En Alberta, le financement de l'élève suit l'élève. Un certain conseil scolaire a remarqué que 82 élèves se sont inscrits à une école virtuelle hors de sa juridiction. Un simple calcul nous démontre que perdre autant d'effectifs à une école virtuelle peut avoir un effet important sur le budget d'un conseil scolaire.

L'école virtuelle cherche encore à bien se définir, mais en somme elle se caractérise comme une école ou l'élève et l'enseignant(e) ne sont pas physiquement ensemble. L'interaction entre les deux se fait par des moyens électroniques... surtout l'ordinateur. L'élève est soit chez lui ou dans un édifice autre que l'enseignant(e). Pour rendre la tâche équitable, les conseils scolaires prêtent à l'élève, à un prix très abordable, un ordinateur réseauté à l'internet. Ceci comprend une adresse électronique pour permettre l'échange de notes de cours etc. Le bulletin scolaire est numérisé et les parents et l'élève y ont accès en tout temps. Les cours sont soit en synchrome et/ou asynchrone. Synchrone veut dire un cours à distance à des heures fixes. Une formation asynchrone permet l'accès au cours n'importe quand. C'est le mode asynchrone que l'Alberta favorise. L'école virtuelle généralement a son propre directeur, conseil de parents virtuels, budget etc.

Les possibilités des écoles virtuelles sur la scène nationale et internationale sont énormes. Le jour n'est pas loin ou un conseil scolaire francophone ou un collège privé vont offrir une programmation en voie virtuelle. L'idée d'offrir le Bac International en virtuel circule déjà parmi certains établissement scolaires.

Les écoles virtuelles de l'Alberta semblent être un terrain fertile pour les personnes en «recherche et thèse.» Il serait intéressant à savoir si ce mode de formation convient aux élèves francophones minoritaires.

Bien qu'il n'existe pas une école virtuelle francophone en Alberta, des plans pour en établir une répondant aux besoins des francophones sont en voies de se réaliser.

Avec les ordinateurs de plus en plus performant et à la portée du mortel commun... il n'y a vraiment plus de frontières.

L'école virtuelle va venir répondre aux besoins des petites écoles qui cherchent à offrir une plus grande variété de cours. Les institutions scolaires auront à étudier la situation et être à l'avant garde de ce mode de prestation.

Le national à toute vitesse

École nationale de théâtre

Il ne reste plus que quelques jours avant de s'inscrire à l'École nationale de théâtre du Canada pour l'année scolaire 1998-1999.

L'École offre quatre programmes en français et en anglais, soit interprétation, écriture dramatique, scénographie et production. Chaque candidat a droit à une audition, à une entrevue ou à la présentation d'un projet, selon le programme choisi. Fondée à Montréal en 1960, L'ÉNT est la seule au Canada vouée exclusivement à la formation professionnelle dans les métiers de la scène. Plusieurs diplômés de l'École connaissent aujourd'hui une grande carrière sur la scène, à la télévision ou au cinéma. On pense à Serge Postigo, Isabel Richer, Sylvie Drapeau et Dominique Lemieux, qui est la conceptrice des costumes du Cirque du Soleil.

Date limite pour s'inscrire: 15 février. Information: 514-842-7954 (APF)

Premier album multimédia

Grande première. Le l'auteur-compositeur fransaskois Michel Marchildon vient de lancer le premier album multimédia francophone de l'Ouest canadien.

Ce tout nouvel album, qui s'intitule Changer de peau contient 13 chansons originales aux styles variés. Mais ce qui en fait l'originalité, c'est la piste CD ROM multimédia qui l'accompagne. Il s'agit d'un montage interactif qui nous entraîne dans le monde mythique des Plaines, dans l'univers francophone qui habite le chanteur-poète.

L'album est distribué en Ontario et dans l'Ouest par Distribution APCM.

Amagoalik

Suite de la page 6

tie ou encore le fonctionnement d'une bureaucratie.

Daniel Cuerrier de l'Association francophone du Nunavut qui participait à la rencontre a demandé à John Amagoalik s'il prévoyait la nécessité d'une loi spéciale votée par la prochaine Assemblée législative sur l'utilisation de l'Inuktitut au Nunavut.

"On ne peut pas toujours contraindre la volonté des gens par des lois. Une législation linguistique n'est peut-être pas la meilleure façon de procéder. Par exemple, au Québec on a commis des erreurs comme la police de la langue. On ne veut pas de ça ici. C'est très délicat. La question de la langue pourrait vraiment diviser les gens! On voudrait que tous les citoyens du Nunavut se sentent chez eux. Si dans 50 ans la langue et la culture inuit survivent encore et qu'en plus on ait réussi à générer de l'emploi, alors je serais très heureux!" a conclu Amagoalik avec un grand sourire.



Perluète & cie

Annie Bourret, APF

Il y a deux cents ans, l'alphabet comptait vingt-sept lettres! À vrai dire, la dernière lettre était plutôt un caractère, la &, prononcé «ète» et qui signifiait et. Les dictionnaires plaçaient & immédiatement après le z. Réciter l'alphabet se terminait donc comme suit : ixe, igrec, zède, ète... une série à laquelle les élèves ajoutaient traditionnellement l'expression perluète!, pour faire une rime plaisante dont l'origine n'a toujours pas été résolue par les linguistes.

Le signe & existe depuis longtemps. On l'atteste dans Les Serments de Strasbourg, le tout premier texte écrit en français en 872. Avant cette époque, on parlait le roman, un dialecte formé de latin populaire et de gaulois. Le document comporte à peine quelques lignes déclarant l'alliance entre deux des trois petits-fils de Charlemagne contre leur frère Lothaire, pour se séparer l'empire laissé après la mort de leur père Charles le Débonnaire. La perluète s'emploie avec le sens de la conjonction et et se colle au mot précédant : on y lit faz& pour fazet, ce qui signifie fasse et — faz représente une vieille forme de conjugaison au subjonctif du verbe faire.

En fait, l'origine de la perluète remonte à encore plus loin. L'emploi de & coïncide avec l'apparition de la première forme d'écriture cursive en Gaule, vers le Ve ou le VIe siècle, durant l'ère mérovingienne. La forme même du signe, d'abord appelé ligature mérovingienne, appartient à l'écriture cursive.

Avant le XIXe siècle, le signe & était une abréviation courante remplaçant la conjonction et, même dans &c., raccourci pour la locution et caetera. Les livres imprimés avant cette époque en font abondamment usage et les éditions Larousse l'attestaient encore en 1878 dans leur dictionnaire encyclopédique.

En Belgique, cependant, le signe est encore d'usage courant comme autrefois. L'emploi fréquent de la perluète au Canada me semble contaminé par l'anglais. L'ampersand, nom de ce signe en anglais, fait l'objet d'une grande inflation en langue courante, alors que les ouvrages de référence recommandent son emploi dans certains contextes seulement. En français d'aujourd'hui, l'emploi de & est restreint aux raisons sociales (Bertrand & filles, inc.). L'abréviation de et caetera est etc., jamais suivie de plus d'un point.

Pour en revenir à l'origine du mot perluète, l'hypothèse savante retient qu'il pourrait être formé du latin perna, qui désignait la jambe et une sorte de coquillage, et du mot sphaerula pour «boule, sphère». Les ouvrages modernes ne retiennent pas tous le même terme pour ce signe : tantôt c'est esperluète (Le Petit Robert), tantôt pirlouète (Le Bon Usage), tantôt et commercial et esperluette (Le Multi). Selon Larousse, le mot esperluette aurait été attesté avant perluette, peut-être à cause d'un rapprochement avec «espère», forme du mot «sphère» en ancien français. Une chose est sûre, c'est que le terme perluette est une création enfantine. Peut-être vient-il d'un mot-valise formé par le verbe épeler (rappelant l'aspect sérieux de l'exercice de réciter l'alphabet) et du mot pirouette (pour la plaisanterie)?

Faites parvenir vos commentaires par courriel à abourret@bc.sympatico.ca ou à la rédaction du journal.

En Louisiane, le français est aussi notre langue

Pierre Thériault
l'Eau vive

LAFAYETTE - Ainsi nommée en l'honneur du Roi Louis XIV, la Louisiane était à l'origine un territoire énorme couvrant toute la vallée du MIssissippi, découverte par des explorateurs français qui en avaient pris possession au nom de la France. Les Acadiens qui s'installèrent ensuite le long des bayous du sud y renforcèrent la présence de la langue française.

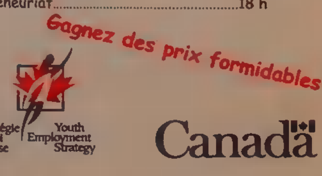
Déportés par les Anglais, les Acadiens se réinstallèrent le long des bayous et dans les prairies du sud-ouest de la Louisiane, région qui les attiraient en raison de la présence de la langue et de la culture françaises.

Les Acadiens qui furent déportés connurent bien des mésaventures, avant que certains d'entre eux puissent s'installer en Louisiane. en fait, l'espoir de nombreux Acadiens était de pouvoir rejoindre la Louisiane, toujours française, et de s'y installer. cependant, les autorités anglaises en décidèrent autrement. Commença alors pour le peuple acadien une longue et interminable saga. Ainsi, certains furent déportés en France, d'autres cherchèrent en vain un havre de quiétude du côté des colonies anglaises depuis le Massachusetts jusqu'en Caroline du Sud. À cette période, on y retrouvait aussi des communautés acadiennes dans les colonies françaises des Antilles, en Guyanne et dans certains pays d'Amérique du Sud.

Les Acadiens (ou Cajuns) représentent toujours le plus important regroupement de francophones aux États-Unis. Leur langue est principalement orale, transmise de génération en génération, faisant appel à un vocabulaire archaïque datant des XVIe et XVIIe siècles et a des emprunts de mots et expressions de l'anglais et de l'espagnol, aussi bien que de dialectes indiens et africains. C'est le français cajun!

Encore parlée aujourd'hui, la langue française est utilisée par les personnes âgées qui avaient été élevées en français, mais aussi par les enfants qui l'apprennent aujourd'hui de manière intensive dans les écoles de la Louisiane.

Désormais, la Louisiane a officiellement son statut d'État bilingue et le français y est enseigné dans toutes les écoles primaires. Ce regain de vie pour la langue de Molière est en partie grâce aux efforts acharnés du Conseil pour le développement du français en Louisiane. C'est une agence de l'État de Louisiane dont la mission est de prendre toutes les mesures nécessaires au développement, à l'utilisation et à la préservation du français dans l'État de Louisiane, pour le bénéfice culturel, économique et touristique de l'État.



Les contaminants dans le Nord

Un défi à l'échelle mondiale

Canada

Affaires indiennes et du Nord Canada | Indian and Northern Affairs Canada



Un important rapport résume six années de recherche sur les contaminants dans l'arctique Canadien

En 1991, le gouvernement fédéral a mis en oeuvre un programme spécial afin de mieux comprendre les problèmes posés par les contaminants atteignant l'Arctique canadien.

Depuis, le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN) a fourni aux scientifiques du gouvernement et des universités, aux organisations autochtones et aux collectivités du Nord l'occasion de chercher ensemble des réponses aux questions fondamentalessuivantes : Comment et pourquoi les contaminants atteignent-ils l'Arctique canadien? Où aboutissent-ils, et en quelles concentrations? Quels effets ont-ils sur la santé des animaux sauvages et des humains? Quelles solutions immédiates et à long terme peut-on proposer en vue de résoudre les problèmes causés par les contaminants dans l'Arctique canadien?

Il est difficile de trouver des réponses à ces questions, surtout si l'on considère l'étendue du territoire affecté. Les recherches entreprises dans le cadre du PLCN ont porté sur divers aspects (p. ex., mesure des concentrations de BPC dans les tissus de phoques de l'île de Baffin, analyse d'échantillons de sang de nourrissons et de mères vivant à Cambridge Bay, évaluation du degré de contamination des poissons du Yukon par les pesticides). La présence de contaminants a été détectée dans l'air, dans les courants océaniques, dans les sédiments provenant du fond des lacs et dans la glace des glaciers.

Chaque année, depuis 1991, les scientifiques participant au PLCN effectuent des douzaines d'études dans divers domaines afin de recueillir des informations utiles sur les contaminants dans le Nord canadien. Pour la première fois depuis le lancement du PLCN, les résultats de toutes ces recherches sont rassemblés dans un seul rapport!

Le Rapport de l'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien (RECAC) résume les résultats de toutes les recherches scientifiques entreprises au cours des six dernières années dans le cadre du PLCN. Ce rapport permet aux résidents du Nord et au monde entier d'avoir accès aux données scientifiques les plus récentes et les plus complètes sur les contaminants dans l'Arctique canadien.

Pour obtenir un exemplaire du RECAC, il suffit d'en faire la demande par écrit au Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (voir le bon de commande ci-dessous), ou par téléphone aux numéros suivants : T. N.-O., (867) 669-2576; Yukon, (865) 667-3152; Ottawa, (819) 953-8109. Le rapport a également été envoyé aux bibliothèques des écoles des collectivités du Nord.

Comme le RECAC est un document très technique rédigé avec toute la terminologie scientifique et illustré de nombreux graphiques, un rapport-synthèse résumant les principales idées et conclusions du RECAC a été élaboré. Synthèse du Rapport de l'évaluation des contaminants dans l'arctique canadien : guide de référence des collectivités est destiné aux gens du Nord qui s'occupent de problèmes liés aux contaminants ou qui s'intéressent à la question. Rédigé sous forme de questions et de réponses, le rapport traite de onze thèmes différents, dont les contaminants dans les espèces sauvages, l'importance des aliments traditionnels et les mesures à prendre pour empêcher les contaminants d'atteindre l'Arctique. Comme le RECAC, le rapport-synthèse énumère toutes les études importantes sur les contaminants qui ont été réalisées dans le Nord et contient une liste des personnes-ressources pouvant fournir des informations additionnelles sur chacune de ces études. On peut se procurer un exemplaire de ce rapport à la même adresse ou aux mêmes numéros de téléphone que ceux mentionnés au paragraphe précédent.

Canadian Arctic Contaminants Assessment Report

Synthèse du Rapport de l'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien : guide de référence des collectivités

Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord

Tant le RECAC que le rapport-synthèse ont pour objectif de favoriser une meilleure compréhension des problèmes liés à la présence des contaminants dans l'Arctique canadien. Il est important qu'ils profitent aux gens du Nord. Ne ratez cette occasion d'obtenir des exemplaires de ces deux documents et d'en faire profiter votre collectivité.

Dans ce numéro

Faits saillants des réponses aux questions des habitants du Nord

Le document intitulé Synthèse du Rapport de l'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien : guide de référence des collectivités apporte des réponses aux principales questions que se posent les habitants du Nord quant aux contaminants. Il est rédigé en une langue simple, pour être clair, concis et facile à comprendre par les résidents des collectivités nordiques qui s'inquiètent de la présence de contaminants dans leur alimentation.

Cette Synthèse a été distribuée aux écoles, aux associations de chasseurs et de trappeurs, ainsi qu'aux centres de soins communautaires du Nord. En plus d'examiner un éventail de questions générales sur les contaminants, elle indique à la population avec qui prendre contact pour obtenir des réponses à d'autres questions, plus précises. On trouvera ci-dessous quelques-unes des questions les plus souvent posées dans les collectivités nordiques.

Dans quelle mesure les animaux du Nord sont-ils contaminés?

Les études effectuées sur les animaux du Nord ont montré qu'ils sont généralement moins contaminés que les espèces apparentées des régions du sud. Par exemple, les phoques de l'Arctique canadien renferment 20 fois moins de BPC que les phoques de la Baltique, en Europe, dont les os et le système reproducteur ont été affectés par les contaminants. On n'a pas constaté d'effets de cet ordre chez les phoques de l'Arctique canadien. Chez les bélugas du Saint-Laurent, dans le sud du Québec, on a mesuré 20 fois plus de BPC et jusqu'à 4 fois plus de pesticides que chez ceux de l'Arctique. Les visons du Nord sont, en moyenne, 50 fois moins contaminés que ceux du sud du Canada. Cependant, les résidents du Nord sont encore préoccupés par la présence de contaminants dans la faune nordique, surtout parce que, contrairement aux habitants du sud du Québec ou des bords de la Baltique, ils intègrent encore les phoques, les bélugas et d'autres animaux dans leur alimentation traditionnelle.

Comment peut-on comparer les aliments achetés au magasin et les aliments traditionnels ou régionaux?

Il est maintenant bien connu que la plupart des aliments traditionnels sont plus sains et plus nutritifs que la plupart des aliments du commerce disponibles dans le Nord. Ceux-ci, qui sont plus chers, contiennent en outre plus de gras et de sucre inutiles, et moins de vitamines et minéraux que les aliments traditionnels.

Les peuples autochtones disent souvent que les aliments de chasse et de cueillette sont plus satisfaisants, et leur donnent plus de force et de chaleur que les aliments du commerce. Les aliments traditionnels contiennent aussi des substances nutritives particulières réputées protéger contre certaines graves maladies. Par exemple, les acides gras oméga-3 contenus dans la graisse de mammifères marins comme le béluga et le narval et dans celle de certains poissons sont censés abaisser le risque de maladies cardiaques.

Est-ce que les gens vont tomber malades pour avoir mangé des aliments traditionnels ou régionaux qui contiennent des contaminants?

Les niveaux de contaminants chimiques dans les espèces sauvages du Nord sont trop bas pour que les gens tombent malades après en avoir consommé à un repas, ni même après plusieurs années. A l'heure actuelle, la principale crainte est que, du fait que les contaminants s'accumulent dans l'organisme pendant toute la vie, les femmes enceintes ne les transmettent aux enfants à naître. Les foetus et les nouveau-nés sont en effet très sensibles parce que leurs tissus sont en développement. Cela ne signifie cependant pas que les mères doivent abandonner les aliments traditionnels.

Il est très important pour les femmes d'avoir le régime alimentaire le plus nutritif possible pendant la grossesse, et donc de consommer des aliments traditionnels, parce que ce sont les plus sains, les moins chers et les plus savoureux que l'on puisse se procurer dans les collectivités nordiques. Les scientifiques ne comprennent pas encore parfaitement les éventuels risques à long terme pour la santé liés à la consommation d'aliments contenant de faibles quantités de contaminants, et en sont encore à découvrir les avantages des aliments traditionnels pour la santé. Aujourd'hui, les avantages connus des aliments traditionnels sont supérieurs aux risques inconnus posés par les contaminants.

Que faut-il faire pour réduire la quantité de contaminants dans le Nord?

Les contaminants présents dans le Nord arrivent du monde entier, transportés par les courants atmosphériques et océaniques; l'élimination des contaminants des chaînes alimentaires nordiques passe donc par la coopération internationale. Le Canada collabore activement avec d'autres pays en vue d'une entente qui régira la quantité de polluants organiques, dont certains pesticides dangereux, utilisés sur la planète.

Les organisations autochtones du Nord canadien sont représentées à ces négociations. Le Canada et sept autres pays de l'Arctique ont établi la Stratégie de protection de l'environnement arctique (SPEA), de manière à coopérer et prendre action sur les questions environnementales du Nord. La Conférence circumpolaire inuit est impliquée dans la SPEA.

Toutes les régions du monde peuvent être source de polluants pour l'Arctique canadien; c'est pourquoi il est important pour le Canada de collaborer étroitement avec les autres pays pour faire en sorte que moins de contaminants ne gagnent le Nord. Les recherches effectuées dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN) ont réuni les preuves scientifiques nécessaires pour montrer aux autres pays dans quelle mesure leur pollution affecte le Nord, et les convaincre d'agir.

Enfin, les habitants du Nord doivent continuer de s'impliquer dans le nettoyage des sources locales de polluants, comme les sites de la ligne DEW, les décharges et les dépôts de résidus miniers. Ces sources locales sont un moindre problème pour les chaînes alimentaires nordiques que les polluants venus de loin, mais elles doivent être assainies si nous voulons remettre en état l'environnement arctique.

Les Contaminants dans L'arctique: De quelle nature sont-ils et d'où viennent-ils?

L'article est fondé sur les travaux de John Komak, traducteur-interprète de Cambridge Bay qui a participé au projet de l'ITC intitulé Contaminants Communication in Inuit Communities ». Le projet, destiné à informer les Inuits sur les contaminants dans les aliments du Nord, était financé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Cet article a été publié pour la première fois dans la livraison du 21 février 1997 du Nunatsiaq News.

Que sont les contaminants?

Les contaminants sont des agents, en général des produits chimiques, qui peuvent être nuisibles s'ils se trouvent à des endroits où ils ne devraient pas être, comme dans les aliments consommés par les animaux et les êtres humains. Comme le reste du monde, l'Arctique est envahi par de nombreux types de contaminants d'origine très variée. Par exemple, les peintures au plomb, les produits d'entretien ménager liquides, l'huile à moteur, l'essence, l'antigel, et certains plastiques utilisés dans le Nord renferment des contaminants chimiques qui peuvent être nocifs pour la santé des plantes, des animaux et des êtres humains, en particulier s'ils ne sont pas éliminés correctement.

D'autres contaminants de l'Arctique pourraient provenir d'anciens sites du réseau DEW, de résidus miniers, de décharges communautaires et de barils rouillés de 45 gallons qui ont été abandonnés avec leur contenu. Les contaminants sont également propagés dans l'atmosphère par le gaz d'échappement des automobiles, des camions, des avions, des motoneiges et par la fumée des chaudières des résidences et des édifices des villages.

Presque tous les contaminants viennent de zones éloignées

Mais presque tous les contaminants de l'Arctique (comme les pesticides, les PCB, les dioxines, le mercure et le plomb) proviennent de zones éloignées, et sont issus d'activités comme l'extraction minière, l'exploitation forestière et la fabrication du papier qui se déroulent dans le sud du Canada et d'autres pays autour du monde. Ces contaminants sont transportés dans l'Arctique par les forts courants atmosphériques et océaniques; lorsqu'ils atteignent l'Arctique, ils peuvent s'accumuler dans l'environnement arctique et dans la chaîne trophique - endroits où ils ne devraient pas se trouver.

En raison de la force des courants marins et atmosphériques orientés vers le nord, l'Arctique est un piège condenseur où ces contaminants s'accumulent et demeurent beaucoup plus longtemps qu'ailleurs. Toutefois, tous les contaminants de l'Arctique ne viennent pas de régions éloignées, et ne sont pas pas tous d'origine anthropique.

Certains contaminants sont naturellement présents dans l'Arctique depuis des milliers d'années sans causer aucun problème. Le mercure et le cadmium se trouvent dans des roches et des sols très anciens de l'est et de l'ouest de l'Arctique, et dans des minéraux présents sous l'eau. Ce sont les nouveaux contaminants, comme les PCB et les pesticides provenant des industries des régions du sud, qui constituent le gros problème de l'Arctique.

Comment les contaminants pénètrent-ils dans l'organisme?

C'est par la chaîne trophique que les contaminants pénètrent dans l'organisme. Dans certaines régions du Nord, le caribou et le boeuf musqué consommés par les autochtones pourraient renfermer des PCB parce qu'ils broutent des végétaux. Le caribou pourrait aussi absorber des contaminants comme de l'arsenic lorsqu'il traverse des sites miniers abandonnés lors de ses migrations. D'autres animaux sauvages, comme les renards ou les goélands, se nourrissent parfois de déchets contaminés dans les dépotoirs.

Certains contaminants proviennent de ces sources locales, mais presque tous sont transportés par des courants marins et atmosphériques. Le foie des poissons du Nord renferme des contaminants parce que les industries rejettent des déchets dans les rivières et les océans des régions du Sud. Les PCB et les pesticides, qui s'accumulent dans les tissus adipeux des ours, des baleines et des phoques, proviennent aussi d'industries se trouvant dans des régions éloignées.

Les animaux dont la consommation est fort appréciée par un grand nombre de Nordistes renferment certains contaminants, mais, selon les scientifiques, il n'y a aucune raison de s'inquiéter dans le Nord. Les aliments traditionnels sont encore très sains, ils coûtent presque toujours moins cher, ils ont meilleur goût et sont beaucoup plus nutritifs que les aliments du commerce.

Les Contaminants et la santé:Quels sont les liens entre eux?

Il s'agit du dernier article d'une série de deux reposant sur les travaux de John Komak, traducteur-interprète de Cambridge Bay qui a participé au projet de l'ITC intitulé « Contaminants Communications in Inuit Communities ». Le projet était financé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Cet article a été publié pour la première fois dans la livraison du 21 mars 1997 du Nunatsiaq News.

Des effets sur la santé des populations humaines?

Pourquoi les contaminants et la santé humaine sont-ils des sources de préoccupation?

Les contaminants issus d'activités industrielles autour du monde sont transportés dans l'Arctique par de forts courants atmosphériques et océaniques, puis pénètrent dans la chaîne trophique de l'Arctique. Mais les scientifiques ne peuvent pas indiquer avec certitude l'importance que pourrait avoir ce problème pour la santé humaine.

Certains aliments traditionnels du Nord renferment maintenant des quantités non désirées de polluants industriels comme des PCB et des pesticides, mais, selon les chercheurs, leur consommation n'a jamais rendu personne malade dans l'Arctique canadien. Les concentrations de contaminants industriels chez les animaux sauvages de l'Arctique sont encore trop faibles pour causer des problèmes immédiats aux consommateurs de produits de chasse et de cueillette, et presque tous ces aliments sont encore plus sains et moins chers que les aliments du commerce. Le prélèvement, le partage et la consommation des produits de la faune continuent d'apporter à un grand nombre de résidents du Nord un bien-être culturel et spirituel pour lequel il n'existe pas de substitut.

En outre, comme nous savons que ces contaminants peuvent être nuisibles, beaucoup de Nordistes sont préoccupés par ce qu'ils entendent au sujet des PCB et des pesticides dans l'Arctique. Les PCB et les pesticides ont déjà altéré gravement la santé d'habitants d'autres pays exposés à de très grandes quantités de ces produits sur une courte période, quantités qui étaient beaucoup plus importantes que celles que les Nordistes absorbent en consommant des aliments traditionnels tout au long de leur vie.

Des effets sur la faune?

Les scientifiques conviennent que les quantités de contaminants chimiques qui atteignent l'Arctique par le transport à grande distance sont encore trop faibles pour causer un effet décelable chez la plupart des plantes et des animaux. Toutefois, peu importe l'endroit dans le monde, lorsque des plantes et des animaux sont exposés directement à de très grandes quantités de contaminants, les effets peuvent être très graves.

Nous savons que certains arbres des régions du Sud meurent à cause d'une exposition au dioxyde de soufre qui est responsable des précipitations acides.

Les bélugas du Saint-Laurent sont proches de l'extinction à cause d'une exposition à long terme à des concentrations élevées de PCB.

Les Mohawks de la réserve d'Akwesasne sur le fleuve Saint-Laurent (sud de l'Ontario) ne peuvent ni chasser ni pêcher sur leurs terres en raison d'une très grande contamination de la faune par des sources industrielles situées en amont.

Des mineurs inuits de la région de Kitikmeot ont signalé avoir vu des caribous s'abreuver dans des bassins de résidus miniers et, d'après eux, certains animaux en seraient morts.

Que pouvons-nous faire contre les contaminants qui polluent notre environnement?

Les Nordistes peuvent commencer à s'attaquer à la menace que posent les contaminants en se renseignant à ce sujet. Les habitants des collectivités devraient entreprendre des programmes d'éducation et de sensibilisation pour mieux connaître les sources locales de contaminants, comme les bassins de résidus miniers d'anciennes mines et les décharges. Ils pourraient trouver des moyens pour rendre ces lieux plus salubres en les clôturant ou en les nettoyant.

Pour en savoir davantage sur les contaminants industriels, et sur ce qui est fait pour lutter contre la pollution au niveau national et international, on peut communiquer avec le Service de recherche de l'Inuit Tapirisat Canada au (613) 238-8181.

Pour de plus amples informations sur les contaminants dans les aliments traditionnels, il faut communiquer avec le Centre d'études sur la nutrition et l'environnement des peuples autochtones au (514) 398-7544. Il est important que les gens du Nord soient informés et participent activement. Les mesures que nous prenons aujourd'hui se répercuteront sur les générations futures.

Elimination des contaminants par la cuisson

Des études ont révélé que certaines méthodes de préparation permettent de réduire les concentrations de contaminants

dans les aliments traditionnels inuits, sans altérer leur valeur nutritive

En 1995, le Dr Laurie Chan, toxicologue au Centre d'études sur la nutrition et l'environnement des peuples autochtones (CINE) de l'université McGill, à Montréal, s'est associé aux résidents de Broughton Island, Territoires du Nord-Ouest, afin d'étudier les effets des méthodes de préparation sur les concentrations de contaminants dans les aliments tirés de mammifères marins.

« Au départ, précise Laurie Chan, nous avons supposé que si l'on pouvait abaisser les concentrations de contaminants dans les produits à base de phoque, de morse et de narval en utilisant certaines pratiques de préparation, alors les Inuits devraient pouvoir réduire les concentrations de pesticides et de BPC qu'ils absorbent en consommant ces aliments en adoptant certaines méthodes de cuisson et de préparation. »

Les recherches réalisées dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord ont révélé que parmi tous les aliments traditionnels consommés par les résidents du Nord, ce sont les graisses des mammifères marins qui contiennent les plus fortes concentrations de contaminants organiques ou d'organochlorés, catégorie de polluants qui inclut les BPC et les pesticides. Les mammifères marins sont à la base même de l'alimentation traditionnelle inuite, mais ils occupent une place moins importante dans l'alimentation des Dénés et des Métis.

L'étude réalisée à Broughton Island visait à fournir aux Inuits la confiance et certaines des notions de base essentielles pour évaluer les risques potentiels associés à la présence de contaminants dans la graisse des mammifères marins.



Photo : Centre d'études sur la nutrition et l'environnement des peuples autochtones

Oleepeeka Audlakiak et sa fille préparent une tête de caribou en vue de l'échantillonnage.

« Il était important de vérifier si le choix des méthodes de préparation pouvait influer sur les concentrations des contaminants, mais il était tout aussi essentiel de déterminer si les méthodes de préparation pouvaient altérer les éléments nutritifs spéciaux présents dans les aliments traditionnels inuits, en particulier les acides gras 3-oméga, reconnus pour leurs propriétés bénéfiques contre les cardiopathies. Si nous étions contentés de mesurer uniquement les concentrations de contaminants, d'ajouter Laurie Chan, nous aurions laissé bien des questions sans réponse. Dans ce genre d'étude, il est essentiel d'examiner tant les avantages que les risques. »

Après avoir visité Broughton Island afin d'obtenir l'appui du conseil de hameau de la collectivité et de l'association des chasseurs et des trappeurs, le CINE a embauché et formé deux chercheurs locaux, Oleepeeka Audlakiak et Mary Killiktee. Ce sont elles qui ont recueilli et préparé les échantillons de graisse de morse, de viande, de muktuk et de graisse de narval et de graisse et de viande de phoque annelé.

« Ce travail s'est révélé passablement ardu, précise Oleepeeka Audlakiak. Nous avons d'abord dû déterminer quels aliments traditionnels à base de mammifères marins les gens consommaient le plus fréquemment. Ensuite, pour obtenir les échantillons, je me suis rendue au poste de radio local, à Inuktitut, afin de demander aux chasseurs qui revenaient d'une expédition de me fournir une petite partie de leurs prises. J'ai ensuite préparé les différents échantillons obtenus selon plusieurs méthodes traditionnelles. Cela m'a demandé beaucoup de temps, et j'ai dû procéder avec minutie en utilisant les instruments et l'équipement stérilisés fournis par le CINE.

Une des méthodes traditionnelles utilisées par Oleepeeka Audlakiak et Mary Killiktee pour apprêter le muktuk et la graisse de narval consiste à laisser vieillir ces aliments dans un récipient, au frais, pendant une période pouvant atteindre un mois. Lorsque la graisse commence à se liquéfier, on peut s'en servir comme trempette (on l'appelle alors misiraq) pour assaisonner des morceaux de viande, de bannock et de pain. Les chercheurs ont également fait sécher,

continué, page 5

Resserrer les liens

Améliorer la recherche en harmonisant la science occidentale et les connaissances traditionnelles

Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN) reconnaît que les connaissances traditionnelles peuvent constituer un apport précieux aux recherches sur les contaminants. Des projets ont été subventionnés afin d'établir la façon dont les connaissances traditionnelles et la science occidentale peuvent être utilisées ensemble pour améliorer la recherche.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, il doit régner une plus grande confiance et un plus grand respect entre les scientifiques qui étudient le Nord et les personnes qui sont touchées par leurs travaux. Afin d'établir cette confiance et ce respect, des ateliers informels ont été tenus pour que les Anciens de la Nation dénée et les scientifiques apprennent à se connaître.

Le premier atelier a été tenu au Camp Sah Naji Kwe, camp traditionnel de style déné situé près de Rae (T.N.-O.), les 23 et 24 février 1997; il s'agissait de journées de réflexion réunissant des Anciens et des scientifiques. Plus de 30 personnes y ont participé, dont 16 Anciens provenant des cinq régions dénées de l'ouest des Territoires du Nord-Ouest et huit scientifiques qui étudient dans le Nord. Ces journées ont été coordonnées par le département des Terres et de l'Environnement de la Nation dénée, qui était l'hôte de cet atelier.

Un vidéo intitulé Strengthening the Ties in Denendeh a été produit à partir des comptes rendus de l'atelier et a été diffusé au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. On peut en obtenir des exemplaires en s'adressant à la Nation dénée.

Les scientifiques ont été initiés aux croyances et aux traditions des Dénés, et ont notamment compris à quel point le respect de la terre et des animaux fait partie intégrante des connaissances traditionnelles. Ils ont également entendu les préoccupations des Anciens au sujet des polluants. Les Anciens ont exhorté les scientifiques à traiter les animaux avec respect, et ont exprimé leurs inquiétudes concernant les méthodes actuelles de recherche qui utilisent des étiquettes pour marquer les poisson et des colliers pour les caribous. De plus, les scientifiques ont pris conscience de la masse de connaissances détenues par les Anciens et du fait que le savoir des membres de la collectivité peut être un complément à la science occidentale.



Photo : S. Papik

Elizabeth Mackenzie (à gauche) et Jody Walker (à droite), deux des participantes aux journées de réflexion des anciens et des scientifiques organisées par la Nation dénée en février 1997.

***

« Vous n'êtes pas supposé toucher aux animaux sauf si c'est pour les manger - c'est ce que nous ont enseigné les Anciens, sinon ils ne reviendront pas » , indique Paul Wright, un Ancien des Tulita.

« Une des choses qui m'ont le plus frappé (lors de l'atelier) ■ été de constater à quel point les connaissances traditionnelles reposent sur l'attitude et le respect à l'égard des animaux et des plantes .... au niveau de chaque animal », fait remarquer Terry Bidleman, scientifique d'Environnement Canada.

***

Les Anciens ont découvert les différents types de recherches scientifiques menées pour étudier les contaminants dans le Nord. Fait plus important, ils ont constaté que les scientifiques s'intéressaient à ce qu'ils avaient à dire. Les scientifiques étaient désireux de parler, d'entendre leurs histoires, d'apprendre, d'écouter et de travailler avec eux à des projets de recherche.

***

« Nous sommes ici pour travailler ensemble, pour l'avenir de nos enfants. Nous voulons nous assurer que les animaux seront encore présents sur les terres lorsque nous serons partis, pour nos enfants », fait savoir Pierre Beaverho, Ancien du groupe des

continué, page 7

Le Comité des contaminants du Yukon survol de ses travaux

Lorsqu'une enquête de routine effectuée à la fin des années 80 a fait ressortir des niveaux exceptionnellement élevés de contaminants dans le lac Laberge, les habitants du Yukon ont commencé à s'inquiéter.

Les membres des Premières Nations étaient particulièrement inquiets, car le poisson du lac Laberge et des autres grands lacs constitue un élément important de leur alimentation traditionnelle. Pour s'attaquer à ce problème nouveau et grave, ils se sont immédiatement réunis en un petit comité, le Groupe de travail du lac Laberge.

Ce qui donne son caractère très particulier au Groupe de travail, c'est que, malgré l'origine très diverse de ses membres — Premières Nations du Yukon, gouvernement du Yukon et gouvernement fédéral —, ils ont décidé de collaborer et de prendre des décisions dans l'intérêt de tous les habitants du Yukon.

De plus, le Groupe de travail, n'étant pas contrôlé par un seul ordre de gouvernement, n'était pas lié aux buts et aux priorités d'un seul gouvernement. Ses membres ont plutôt travaillé en équipes pour voir à ce que les priorités et les besoins des collectivités (sur des sujets comme la participation à la recherche et le choix de l'objet, du lieu et du calendrier des échantillonnages) soient inclus dans le travail scientifique sur les contaminants du lac Laberge.

Lorsque le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN) a été lancé, en 1991, le Groupe de travail du lac Laberge a grandi pour devenir ce qui est maintenant le Comité des contaminants du Yukon (CCY). Selon son président, Mark Palmer, l'objectif principal de la création du CCY était de renforcer et d'élargir l'approche coopérative et communautaire du Groupe de travail du lac Laberge pour traiter des problèmes de contaminants.

Pour cela, il fallait réduire encore la représentation des gouvernements au sein du Comité des contaminants du Yukon, composé de neuf ou dix membres, et veiller à ce qu'il soit souple et ouvert à de nouveaux membres. Les représentants de n'importe quelle collectivité des Premières Nations du Yukon peuvent se joindre au Comité aussi longtemps qu'ils jugent leur participation nécessaire pour traiter un problème particulier de contaminants. Une fois que le problème en question a été réglé, les représentants des collectivités peuvent quitter le Comité. L'ouverture de la composition du CCY a aussi encouragé le grand public des collectivités du Yukon à venir participer aux assemblées et à y exprimer leurs préoccupations. La participation aux travaux du comité est bénévole, de sorte que toutes les personnes concernées s'engagent à aider les habitants du Yukon à travailler sur les problèmes de contaminants.

Que fait exactement le CCY, et comment agit-il?

Le CCY peut travailler de différentes façons. À partir des demandes des collectivités, il soumet des propositions de recherche au PLCN. Le CCY fait le lien entre les collectivités et les chercheurs en déterminant quels sont les besoins des différentes collectivités, puis en faisant appel aux chercheurs compétents. Le CCY accélère le processus des travaux de recherche en aidant les chercheurs à obtenir et à remplir les demandes de permis.

Le comité travaille également avec les pêcheurs du Yukon à l'échantillonnage des poissons de tous les grands lacs où les habitants pêchent pour se nourrir, et avec les chasseurs du Yukon pour rechercher les contaminants chez les animaux terrestres. Le CCY ■ aussi aidé à coordonner une grande étude sur l'alimentation destinée à mieux connaître les avantages et les risques des modes d'utilisation des aliments parmi les collectivités des Premières Nations du Yukon.

Le CCY a préparé des fiches d'information, des dépliants, des affiches et d'autres matériels de communication, qu'il a diffusés dans les collectivités du Yukon. Grâce au CCY, une bibliothèque scientifique ■ été établie à Whitehorse, sur le campus du Collège du Yukon, et les étudiants ont reçu une formation sur les problèmes des contaminants.

En réponse aux demandes des Premières Nations du Yukon, une étude sera menée par le CCY en 1997-1998 en vue de continuer de surveiller les teneurs en contaminants de divers aliments traditionnels.

« Si le CCY sait si bien servir les collectivités, ce n'est pas seulement à cause de son approche coopérative de la prise de décisions, affirme Mark Palmer, mais aussi à cause de la géographie du Yukon. » M. Palmer peut en effet aller en voiture dans toutes les collectivités du Yukon (sauf une), et parler directement aux personnes touchées par les contaminants.

« Par ailleurs, ajoute-t-il, les collectivités de l'Arctique oriental sont beaucoup plus isolées que celles du Yukon, ce qui rend plus difficile la communication dans leur cas. »

De plus, de nombreuses collectivités inuites des Territoires du Nord-Ouest se nourrissent de mammifères marins, de sorte « qu'elles ont des problèmes de contaminants qui sont particuliers, et beaucoup plus difficiles que ceux des collectivités du Yukon », explique Mark Palmer.

Autre différence importante, on trouve dans les Territoires du Nord-Ouest des collectivités inuites et dénées, mais seulement des collectivités dénées au Yukon.

Par ailleurs, la communication est plus facile au Yukon du fait que, à la différence de nombreuses collectivités isolées des Territoires du Nord-Ouest où l'on parle l'inuktitut et le déné, l'anglais est la première langue dans la plupart des collectivités yukonnaises. Reste que, souligne le responsable, la communication et l'éducation demeurent les points les plus difficiles du travail du CCY. ■ Quels que soient nos efforts de communication, nous pourrions toujours faire mieux. La recherche scientifique est facile. En communiquer les résultats efficacement est extrêmement difficile. ■

Grâce à son approche communautaire, le CCY va sans aucun doute continuer dans la bonne direction, et servir de modèle pour l'éducation et la recherche sur les contaminants dans tout le Nord

Les Contaminants

Continué de page3

frire et bouillir des échantillons avant de les congeler. Une fois enveloppés dans du papier aluminium, les échantillons ont été expédiés à Laurie Chan, au laboratoire du CINE, à Montréal.

À Montréal, Laurie Chan et son équipe ont analysé les échantillons d'aliments préparés afin d'en déterminer les teneurs en contaminants organiques et en acides gras oméga 3. Ils ont alors constaté que la viande de phoque annelé, une fois frite et bouillie, contenait environ 80 % moins de contaminants organiques que la viande crue. Le séchage de la viande de phoque n'avait aucun effet sur les concentrations de contaminants. Les concentrations de contaminants dans la graisse de phoque annelé frite ou bouillie ne différaient pas de celles enregistrées dans la graisse avant sa préparation. La friture n'a eu aucun effet sur les concentrations de contaminants dans la graisse de morse; en revanche, la graisse de morse bouillie contenait environ 20 % moins de contaminants que la graisse crue, tandis que la graisse vieillie en renfermait environ 40 % de plus. Le misiraq de narval vieilli contenait environ six fois plus de contaminants organiques que le muktuk de narval cru. La viande séchée de narval renfermait les mêmes concentrations de contaminants que la viande crue. Pour ce qui est des éléments nutritifs, les plus fortes teneurs en acides gras oméga 3 ont été détectées dans la graisse de phoque annelé et de morse. Pour tous les échantillons analysés, aucune lien significatif n'a été observé entre les concentrations d'acides gras oméga 3 et les méthodes de préparation utilisées.

« Ces résultats, affirme Laurie Chan, nous indique que les méthodes de préparation permettant de réduire les teneurs en gras des échantillons font également chuter les concentrations de contaminants organiques. Les concentrations d'acides gras oméga 3 n'ont cependant pas été affectées. Laurie recommande aux gens qui craignent de consommer des contaminants de faire frire et/ou bouillir la viande de phoque, en veillant à jeter l'huile de friture et le bouillon (ou uyuq). Pour ceux qui consomment de la graisse de mammifères marins, la graisse de phoque est préférable à celle de morse ou de narval.

La graisse de phoque contient moins de contaminants que la graisse de morse ou de narval. Dans l'étude réalisée à Broughton Island, les concentrations de contaminants dans la graisse de phoque s'élevaient environ la moitié des concentrations enregistrées dans la graisse de morse, et étaient environ 30 fois plus faibles que celles mesurées dans la graisse de narval! Il est donc sage de réduire sa consommation de graisse vieillie et de misiraq de narval. Il est également recommandé de faire bouillir la graisse de morse avant d'en manger.

Laurie a visité Broughton Island en 1996 afin de présenter les résultats de l'étude au conseil de hameau et d'animer une tribune radiophonique afin de répondre aux questions des résidents concernant l'étude.

Laurie affirme que la partie la plus difficile de l'étude a été de combiner les pratiques scientifiques et les pratiques traditionnelles. Pour obtenir des mesures fiables des concentrations de contaminants, les chercheurs ont dû utiliser des méthodes de manipulation et d'entreposage particulières et de l'équipement stérilisé spécial. Il était également important que les échantillons soient préparés selon les méthodes traditionnelles inuites, de manière à refléter ce que les gens mangent réellement.

« Pour combiner avec succès les aspects scientifiques et traditionnels de l'étude, il a fallu beaucoup de communication entre moi-même et Oleepeeka et Mary, affirme Laurie Chan. »

Oleepeeka Audlakiak reconnaît que la communication a joué un grand rôle dans le succès de l'étude, et elle aurait aimé qu'il y ait encore plus de communication de suivi entre elle et le CINE une fois l'étude terminée. Grâce à cette étude, on dispose aujourd'hui d'une facteur de conversion scientifique qui permet de déterminer les écarts de concentrations de contaminants entre certains aliments inuits préparés et ces mêmes aliments avant leur préparation. Ces outils faciliteront la réalisation d'autres études sur les contaminants en permettant aux scientifiques d'estimer les concentrations de contaminants dans des aliments préparés d'après les concentrations mesurées dans les aliments crus.

Information sur l'alimentation dans les communautés nordiques grâce au CINE

Le CINE, Centre de nutrition et de protection de l'environnement des Autochtones (Centre for Indigenous Peoples' Nutrition and Environment), a été créé en 1992 pour répondre aux préoccupations des Autochtones canadiens qui s'inquiétaient de la salubrité de leurs nourritures traditionnelles. Le CINE a depuis organisé un certain nombre d'activités extrêmement utiles de recherche et d'éducation. Il a par exemple, assuré la formation de nordistes qui devaient travailler en recherche sur la nutrition et la contaminants, organisé des ateliers et donné des séminaires dans des communautés autochtones de l'ensemble du Canada. Le CINE diffuse aussi un bulletin de vulgarisation parmi plus de 300 communautés et personnes intéressées.

Entre autres projets, la recherche menée par le CINE porte sur la mesure des contaminants dans les aliments traditionnels à la demande des communautés autochtones l'étude de techniques de préparation qui peuvent modifier les teneurs en contaminants dans les aliments traditionnels et les produits de chasse et de cueillette des Inuits, et des enquêtes sur l'utilisation de la nourriture chez les Dene et les Métis des Territoires du Nord Ouest et dans les communautés des Premières Nations du Yukon.

L'enquête sur l'utilisation des aliments chez les Dene/Métis est l'un des plus vastes et des plus importants projets que le CINE ait mené à bien jusqu'à maintenant. Elle a nécessité la tenue de 1 000 entrevues dans 16 communautés des Territoires du Nord Ouest, pour se renseigner sur les types et les quantités d'aliments traditionnels et achetés dans le commerce que consomment les Dene et les Métis. La collecte de données s'est achevée en 1994. Une autre enquête également importante a eu lieu parmi les communautés des Premières Nations du Yukon; le CINE a interrogé 853 personnes pour obtenir le même genre d'information.

Le Dr Olivier Receveur, scientifique responsable des enquêtes au CINE, explique l'importance de ces opérations : « Depuis une génération environ, l'alimentation des Autochtones du Nord s'est considérablement modifiée; autrefois basée sur les nourritures traditionnelles, elle comporte maintenant des quantités importantes d'aliments achetés dans le commerce et souvent moins bons pour la santé. L'information fournie par les enquêtes est nécessaire pour commencer à répondre aux questions des Nordistes sur les avantages et les risques traditionnels (ou les gains et les pertes) que représente ce changement dans l'alimentation. De plus, étant donné que la principale source de contaminants chez les humains est la nourriture, il est nécessaire d'effectuer des études sur l'utilisation des aliments pour commencer à évaluer les quantités de pesticides, de PCB et d'autres contaminants auxquels sont exposés les Autochtones du nord. Les gens veulent savoir où ils en sont : ils ont besoin de données de base. »

Selon le Dr Receveur, les enquêtes sur l'utilisation des aliments doivent être effectuées de façon équilibrée pour fournir une information complète et utile. Le CINE a effectué les enquêtes chez les Dene/Métis et au Yukon en sachant que, tant dans la nourriture traditionnelle que dans les aliments achetés dans le commerce, il y a du bon et du mauvais. Par exemple, les aliments traditionnels sont très nutritifs, bons pour le coeur et les autres organes, et ils peuvent contribuer à la protection contre les maladies. Bon nombre des aliments traditionnels sont aussi peu coûteux, plus riches en protéines, en vitamines et en minéraux, meilleurs au goût et beaucoup plus satisfaisants que les aliments achetés dans le commerce. Toutefois, certains aliments du commerce sont plus faciles à obtenir que les aliments traditionnels ou les produits de chasse et de cueillette, et cela donne aux Autochtones une variété d'aliments dont ils ne disposaient pas jusque là, et un plus grand choix.

La contamination des aliments traditionnels et des produits de chasse et de cueillette est un autre facteur à considérer lorsqu'on les compare aux aliments achetés dans le commerce. Les questions formulées dans les enquêtes menées auprès des Dene/Métis et au Yukon devaient être assez vastes pour permettre d'obtenir l'information nécessaire pour se renseigner sur tous ces facteurs, et sur d'autres.

Cette année, le CINE a reçu des fonds pour mener une enquête sur l'utilisation des aliments dans les communautés autochtones, enquête qui prendra pour modèle celles qui ont été réalisées auprès des Dene/Métis et au Yukon. L'enquête auprès des Inuits couvrira cinq régions, du Labrador au territoire des Inuvialuits, et, comme les précédentes, cette enquête sera organisée et réalisée en partenariat avec toutes les communautés et les régions concernées. D'ici l'hiver, le CINE va présenter le projet aux offices de santé communautaire, aux bureaux de hameau et à d'autres instances locales dans chaque région inuite pour vérifier l'intérêt manifesté. « Si les gens sont intéressés, affirme le Dr Receveur, nous allons établir ensemble une série d'ateliers de trois jours dans chaque région, ce qui permettra aux membres du CINE et aux représentants des communautés inuites d'élaborer l'enquête et de décider de la façon dont elle va être menée. »

Une fois la décision prise sur le contenu ét l'ampleur de l'enquête, les questionnaires seront administrés dans les communautés participantes sur une période de deux ans (1998-1999) par des équipes composées d'un enquêteur local et d'un nutritionniste du CINE. Avant de commencer leur

continué, page 6



Photo : Centre d'études sur la nutrition et l'environnement des peuples autochtones

Un peu de niqituinaaq : un homme se fait un repas nutritif avec du foie et des côtes de phoque.

Six années de recherches

Les contaminants dans le Nord
Un défi à l'échelle mondiale

Publié par : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 1375 Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2P1
Téléphone : (867) 873-3505
Télécopieur : (867) 873-3395
Rédaction des articles : James M. (Jamal) Shirley
Conception et mise en page : Northern News Services Limited

Impression : Canarctic Graphics
Administration : Wm. Carpenter, Directeur Environnement, Nation métisse - T.N.-O.

Remerciements particuliers : Nunatsiaq News et The Métis Voice



Canada
Affaires indiennes et du Nord Canada
Indian and Northern Affairs Canada

Information sur l'alimentation dans les communautés nordiques grâce au CINE

Continué de page 5
travail, les enquêteurs locaux bénéficieront d'une formation de trois jours. Quand l'enquête commencera, un coordonnateur de projet du CINE sera sur place dans chaque région pour s'assurer que les données sont recueillies de façon correcte et uniforme.

D'après l'expérience des projets auprès des Dene/Métis et au Yukon, le Dr Receveur prédit que l'enquête menée auprès des Inuits risque de buter sur de graves difficultés. « Le défi le plus grand ne sera pas de recueillir les données, mais de les utiliser correctement », souligne-t-il. Il faudra pour cela revoir la conception du questionnaire de façon à fournir les meilleures réponses aux questions des gens, et s'assurer que les données recueillies sont à la fois valables et utiles pour les communautés. » « Ce projet doit déboucher sur une démarche de responsabilisation », affirme-t-il.

La partie la plus difficile de travail va vraisemblablement surgir une fois la fin des enquêtes, lorsque le CINE devra travailler avec les communautés concernées pour interpréter les données recueillies et les utiliser de façon à répondre aux besoins et aux priorités qui varient d'une communauté à l'autre. Malheureusement, cette phase de suivi se situe souvent à un moment où les fonds consacrés au projet sont à un très bas niveau et où il est difficile de trouver un complément de financement. Pourtant, il s'agit là d'une phase cruciale. À l'heure actuelle, Olivier Receveur est encore en consultation active avec les communautés Dene et Médis sur la meilleure façon d'utiliser les résultats d'une enquête sur l'alimentation qui est achevée depuis 1994.

Ces difficultés mises à part, les enquêtes sur l'alimentation auprès des Dene/Métis, au Yukon et auprès des Inuits apporte pour la première fois une information de base qui va servir aux communautés d'outils pour améliorer leur bien être, particulièrement dans l'avenir. Par exemple, cette information pourrait servir dans les écoles pour éduquer les jeunes, pour aider les associations de chasseurs et de trappeurs et d'autres organisations locales à promouvoir ou à renforcer les modes de vie traditionnelle ou les pratiques d'exploitation, ou à aider les travailleurs en santé communautaire à s'attaquer aux problèmes de nutrition. Pour vous renseigner sur les études menées par le CINE, et savoir comment vous pourriez y participer, appelez Olivier Receveur au 514-398-7544.



Photo : Centre d'études sur la nutrition et l'environnement des peuples autochtones

Le muktuk : très nutritif, c'est un aliment de base dans l'Arctique.



Photo : J. Baizana

Repas de fête à Resolute (T.N.-O).

La pollution et les humains : survol de la recherche sur la santé et les contaminants dans le nord du Canada

En 1993, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) des Territoires du Nord-Ouest a reçu du PLCN des fonds destinés à réaliser une vaste enquête sur les concentrations de contaminants dans le sang des mères et des nouveau-nés. Des projets d'analyse du sang du cordon ombilical ont déjà été mis en oeuvre dans les régions du Mackenzie et du Kitikmeot.

Pour réaliser les études, le MSSS est passé par les conseils de la santé de chacune des régions du Mackenzie-Kitikmeot, de Baffin et de Kivallik (Keewatin). Une étude similaire a également été réalisée au Nunavik, dans le Nouveau-Québec, par des chercheurs de l'Université Laval, à Québec. L'ensemble de ces études fournit de l'information sur les contaminants chez les habitants du Nord canadien, et ces résultats jouent un rôle important dans la lutte menée par le Canada pour mettre en place des mesures internationales de contrôle des produits chimiques qui atteignent le Nord.

Projet de Baffin sur l'environnement et le mode de vie

* En nous préoccupant de notre santé, nous faisons un grand pas en avant qui nous permettra de mieux choisir notre style de vie +, affirme Siobhan Moss, coordonnatrice du projet sur l'environnement et le mode de vie qu'achève présentement le Conseil régional de santé de Baffin.

Lancé en 1995 pour assembler de l'information sur les contaminants chez les habitants des territoires du Nord-Ouest, ce projet a permis d'échantillonner le sang du cordon ombilical de 67 nouveau-nés, et le sang de leur mère, dans plusieurs collectivités de Baffin. Les responsables sanitaires du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont choisi d'analyser le sang cordonal du fait que les bébés, particulièrement pendant le développement intra-utérin, sont les personnes les plus vulnérables aux contaminants.

L'étude du sang cordonal donne une idée des contaminants qui sont transmis aux nouveau-nés par leurs mères. L'information tirée des échantillons de sang servira à repérer les tendances actuelles et futures des concentrations de contaminants chez les Nordistes. Les chercheurs vont aussi comparer les résultats obtenus avec les teneurs mesurées chez les habitants du Sud, et étudier les effets possibles sur les Nordistes de l'exposition de longue durée à de faibles quantités de contaminants présents dans leurs aliments traditionnels.

Pourtant, selon Mme Moss, * les contaminants ne sont qu'un élément parmi d'autres +. Le but plus général de son projet est d'examiner le mode de vie, dont les contaminants ne constituent qu'un facteur important parmi beaucoup d'autres. * À cette étape, nous ne pensons pas que de faibles teneurs en contaminants puissent avoir des effets négatifs très graves sur la santé des bébés et de leurs mères. Mais d'autres éléments dans le mode de vie, comme le tabac, le stress, l'alcool et les drogues ont un effet très important sur la santé et le développement des humains. +

Le projet de Baffin vise à replacer la question des contaminants dans le contexte des autres graves facteurs influant sur le mode de vie.

* Étant donné que le projet se situe dans la vaste perspective d'un mode de vie sain, toutes les participantes en tirent un profit maximal sur le plan de l'éducation et de la formation +, affirme Siobhan Moss.

Par exemple, l'argent attribué au projet va aussi au parrainage de cours d'éducation et de santé prénatale dans les collectivités où vivent les mères. Le groupe de travail de la région de Baffin, une équipe d=agents de santé communautaire constituée de représentants en santé communautaire (RSC), d'infirmières et de commis-interprètes des centres de santé, a été l'agent principal de recrutement des mères qui ont participé au projet, ont donné des conseils sur les besoins en éducation et en information, et ont aidé à mettre au point des moyens permettant de communiquer les résultats des travaux. Tous les membres du groupe se sont vu décerner des certificats récompensant leur travail et leurs efforts de formation.

Les agents de santé communautaire ont aussi collaboré avec Siobhan Moss pour préparer des dépliants, des guides, des affiches, des cassettes audio et d'autres ressources visant à aider les mères et les autres habitants de l'Île de Baffin à faire des choix éclairés sur leur santé et leur mode de vie.

À Québec, les scientifiques du Centre de toxicologie de Québec ont analysé des échantillons. Les données sur les contaminants ont été soumises à une analyse statistique par les organisateurs du programme, le Conseil régional de la santé et des services sociaux de Baffin et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Les femmes qui ont participé à l'enquête en ont reçu les résultats l'été dernier. Les agents de santé communautaire continuent de jouer un rôle clé à cette étape, et collaborent avec Mme Moss pour organiser des exposés dans les collectivités et rencontrer les participantes de façon individuelle.

La responsable voit une possibilité de suivi productif à cette étude sur les contaminants dans une recherche complémentaire sur la nourriture que consomment réellement les gens. Une telle étude devrait être effectuée avant même que les scientifiques poursuivent l'échantillonnage chez les humains pour étudier la question des effets possibles sur la santé. Pour avoir des renseignements supplémentaires sur certains travaux qui vont être réalisés dans l'est de l'Arctique au sujet de l'alimentation et de l'utilisation de la nourriture, voir à la page XXX l'article concernant le Centre d'études sur la nutrition et l'environnement des peuples autochtones de l'Université McGill.

Le projet sur les contaminants de Kivalliq

Dans la région de Kivalliq, qui fait partie du Nunavut, le long de la côte ouest de la baie d'Hudson, on réalise un programme semblable d'analyse du sang de la mère et du cordon ombilical. Lancée en 1995, l'étude de Kivalliq (intitulée Contaminants and People) a couvert l'échantillonnage du sang cordonal chez 18 mères et 17 nouveau-nés pour y mesurer divers contaminants environnementaux. Comme c'était le cas pour Baffin, l'étude de Kivalliq a porté sur beaucoup plus que les simples contaminants. * Les contaminants ne sont qu'un facteur bien modeste comparé aux nombreux

continué, page 7

La pollution et les humains

Continué de page5

agents qui peuvent chaque jour affecter notre santé. Il est important de les replacer dans un contexte plus vaste +, affirme la coordonnatrice de l'étude, Marianne Demmer.

Un des buts principaux de son travail est de souligner et de promouvoir les avantages nutritionnels des produits de chasse et de cueillette. * Le groupe de travail de l'étude a décidé qu'il est bon de rappeler aux participantes à quel point les produits de chasse et de cueillette sont bons pour la santé +, ajoute-t-elle.

Le groupe de travail de Kivalliq, composé de représentants en santé communautaire (RSC) et d'agents de projet, a aussi décidé d'un mode de recrutement des participantes. Le groupe est resté en contact étroit avec les participantes et a collaboré avec Marianne Demmer pour élaborer des dossiers d'information, des feuillets documentaires, des dépliants et d'autres outils de communication sur les contaminants dans la perspective de Kivalliq.

Selon Mme Demmer, le volet communication est la partie la plus difficile de son travail : * Il est très compliqué de mener un projet dans sept collectivités à partir d'un point central (Rankin Inlet). +

La coordonnatrice aimerait avoir davantage d'interaction individuelle avec les participantes. La coordination de la collecte des échantillons de sang dans quatre hôpitaux différents (Rankin, Iqaluit, Yellowknife et Churchill, Manitoba), où les participantes devaient accoucher, a aussi été extrêmement difficile et a posé bien des problèmes.

Marianne Demmer se rend compte du fait que les RSC, les personnes chargées de trouver des participantes et les autres intervenants importants de l'étude sont déjà submergés de travail car ils aident d'autres membres de la collectivité à essayer de régler d'importants problèmes de santé. Les participantes, elles aussi, ont souvent dans leur vie quotidienne des choses plus pressantes que de remplir des questionnaires d'enquête. Marianne Demmer a contourné ces difficultés en s'assurant que son étude ne débordait pas de son contexte et qu'elle ne détournait pas l'attention des aspects les plus importants de la vie des gens. * Il est très facile de parler des contaminants avec un sensationalisme qui alarme les gens, mais ce n'est ni honnête ni juste, explique-t-elle. Nous ne voulons pas créer une tempête dans un verre d'eau. +

L'étude du Kivalliq Contaminants and People est maintenant à l'étape du rapport sur les résultats, étape qui, comme pour l'étude de Baffin, sera guidée par le groupe de travail et se fondera sur la participation des agents de santé communautaire. Selon Marianne Demmer, pour être valable, le suivi de l'étude doit se fonder sur les recommandations des participants au projet et des agents de santé communautaire.

Étude sur la santé et le développement des jeunes enfants au Nunavik

En 1995, des chercheurs du Centre de santé publique du Québec ont entrepris une grande étude sur les facteurs qui touchent la santé et le développement des jeunes enfants inuits au Nunavik.

Cette étude a deux grands objectifs. Tout d'abord, les experts veulent savoir si les bébés sont affectés par des contaminants présents dans l'environnement (PCB et mercure) auxquels ils sont exposés pendant leur développement intra-utérin; deuxièmement, à partir des demandes formulées par les collectivités du Nunavik, des recherches vont mesurer les effets de l'usage de l'alcool, du tabac et des drogues par les mères sur la santé de leurs enfants.

Une fois bien lancée, l'étude pourrait faire appel à 300 mères inuites et à leurs bébés. La participation va durer jusqu'à 18 mois S à partir du quatrième mois de la grossesse jusqu'à ce que l'enfant ait 12 mois. Le recrutement des participantes va vraisemblablement s'étirer jusqu'en mars 1998. La collecte d'information sera terminée en octobre 1999, et l'analyse principale devrait être achevée en mars 2000.

Gina Muckle, spécialiste de psychologie infantile au Centre de santé publique du Québec explique le choix des objectifs de l'étude :

* On s'inquiète beaucoup ici depuis 1989, année où des scientifiques ont trouvé des concentrations élevées de contaminants organiques (PCB et pesticides) dans le lait de mères du Nunavik. Une étude plus poussée sur les contaminants dans le sang cordonal chez les mêmes mères a montré que certains nouveau-nés du Nunavik sont exposés à de grandes quantités de polluants avant même leur naissance. +

Les chercheurs essaient de découvrir quel effet les contaminants peuvent avoir sur la santé et le développement des jeunes enfants. Ils espèrent pouvoir établir un * seuil d'absorption maximum tolérable chez les jeunes enfants + pour les PCB et le mercure, seuil qui servira à déterminer quelle est la quantité maximale de contaminants à laquelle des bébés peuvent être exposés sans que leur santé commence à être affectée. À l'heure actuelle, il n'existe pas de lignes directrices fixées spécifiquement pour les bébés canadiens.

* Bien que notre étude soit ciblée sur les contaminants, souligne Gina Muckle, en ce qui concerne la santé des jeunes enfants, les résidants du Nunavik se sont montrés davantage préoccupés par l'impact des habitudes de vie des mères, comme l'usage du tabac, de l'alcool et des drogues, et du milieu familial dans lequel sont élevés les enfants. +

Le deuxième objectif de l'étude est né des préoccupations de la communauté : quels sont les effets sur la santé des choix dans le mode de vie; bien que ce volet de l'étude ne bénéficie pas d'un financement direct, les travaux avancent sur les deux aspects.

En novembre 1995, Gina Muckle et ses collaboratrices Lucie Fortin et Edna Lachance se sont rendues dans quatre collectivités du Nunavik pour rencontrer les représentants du conseil municipal, les comités de santé et les groupes de femmes. Une fois acquis le soutien à l'étude, Gina Muckle a organisé dans chaque collectivité des émissions radio avec tribune téléphonique pour expliquer son projet de recherche aux résidents et répondre à leurs questions. Les émissions ont aussi permis aux résidents du Nunavik d'obtenir des conseils de la psychologue sur des questions d'ordre général concernant la santé et le développement de leurs enfants. * Nous avons parlé de bien autre chose que les contaminants +, souligne-t-elle. Une fois l'étude acceptée, la collecte de données a pu commencer dans les collectivités.

Les agents de santé communautaire comme les infirmières et les sages-femmes ont aidé à recruter les participantes, à mettre au point le matériel d'information et à assurer le lien entre les chercheurs et les membres de la collectivité. Toutefois, la plus grande partie de la recherche est effectuée dans les collectivités par des gens du Sud et non par des habitants de l'endroit. Selon Gina Muckle, les mères qui participent à l'étude préféraient ne pas être interrogées par des membres de la collectivité sur des sujets très personnels comme l'usage de l'alcool et des drogues pendant la grossesse ou les relations avec leurs conjoints. * La confidentialité est davantage respectée, et les participantes se sentent plus à l'aise pour donner de l'information si les entrevues sont menées par des inconnus venus de l'extérieur +, affirme-t-elle.

Les tests menés sur les bébés ont une place importante dans l'étude de la psychologue. L'objectif des tests est de rechercher les effets très faibles que les contaminants environnementaux peuvent avoir sur le développement physique et mental des bébés. On pense que les contaminants ont un très faible impact sur le poids à la naissance, le rythme de croissance et de prise de poids des nouveau-nés, leur aptitude à analyser l'information visuelle, et leur vue.

Chez des bébés de six mois et demi et de douze mois, on administre un test qui est un simple jeu, dans lequel on leur montre pendant environ 15 secondes deux images identiques. L'une des images est alors remplacée par une image différente, pour voir si les bébés portent leur attention vers la nouvelle image. Étant donné que les jeunes enfants sont généralement attirés par les choses nouvelles, les experts pensent que ce jeu de mémoire de la reconnaissance visuelle pourrait aider à montrer si la mémoire des bébés est affectée par les contaminants.

Entre autres tests, on observe le bébé de six mois et demi pour voir s'il sourit à son image dans le miroir, s'il peut s'asseoir tout seul, ou s'il est capable de placer trois objets dans une tasse en moins de 45 secondes. Chez les enfants de douze mois, on donne deux minutes pour placer correctement les pièces d'un casse-tête simple. Il s'agit là de tests normalisés utilisés avec succès auprès des enfants dans le monde entier. Étant donné que les tests peuvent prendre un certain temps, on paye les mères pour que leurs bébés participent à l'étude. * Pendant les tests, certaines mères sont très impressionnées par les aptitudes de leurs bébés, tandis que d'autres deviennent un peu inquiètes +, remarque Gina Muckle. Les chercheuses essaient de rendre les conditions des tests aussi confortables que possible pour les jeunes enfants et leurs mères. On offre à ces dernières du thé et une collation, et des cadeaux pour les enfants. L'expérience est généralement agréable pour tous les participants, bien que les tout-petits soient parfois fatigués ou impatients.

La recherche menée au Québec sur la santé et le développement des bébés inuits n'en est qu'à sa première phase. Depuis 1995, chaque année, Gina Muckle et les autres membres de son équipe reviennent dans les quatre collectivités participantes pour organiser des émissions de radio et s'assurer que la collecte de données se passe sans problème.

Depuis mai 1997, 89 femmes ont accepté de participer à l'étude, et 89 entrevues prénatales et 54 entrevues postnatales ont été réalisées. De plus, 36 enfants ont été soumis aux tests.

Resserrer les liens

Continué de page 4

Gameti.

***

« Même si nous pensons différemment (Anciens et scientifiques), nous devons nous considérer comme un même peuple; nous sommes ici dans un but précis, et c'est de travailler ensemble, » dit Alexis Arrowmaker, un autre Ancien des Gameti.

«Je cherche le moyen d'incorporer les deux (sciences et connaissances traditionnelles). Les scientifiques possèdent des outils; nous devons nous concentrer sur les observations qui nous sont transmises sur les endroits où des changements sont survenus », indique Robie MacDonald, scientifique des pêches.

***

Les coordonnateurs des journées de réflexion se sont rendu compte que ces types d'ateliers doivent être plus longs afin que les participants puissent établir des liens solides.

Voici les recommandations formulées lors de cet atelier :

Ce type d'atelier devrait être tenu de façon plus régulière.

Les jeunes devraient participer à ce type d'atelier.

Il faut des lignes directrices sur la façon dont les chercheurs doivent collaborer avec les collectivités.

Un atelier devrait être organisé réunissant des femmes (Anciennes et scientifiques).

Les prochaines journées de réflexion devraient comprendre plus d'activités concernant le territoire.

Les scientifiques aimeraient voir des résultats plus tangibles (p. ex. comment intégrer la science occidentale, et certains exemples).

Un deuxième atelier, tenu à Enodah (T.N.-O.), du 9 au 12 septembre 1997, a réuni des jeunes, des Anciens et des scientifiques. Il comportait également plus d'activités concernant le territoire. Le rapport de cet atelier sera disponible sous peu.

Entre-temps, un atelier sur les connaissances traditionnelles et scientifiques a eu lieu à Old Crow (Yukon) en septembre 1997. Il portait sur le développement de la capacité des collectivités à diffuser de l'information sur les risques pour la santé. Des jeunes, des Anciens, des dirigeants politiques et des personnes-ressources y ont participé.

Les exposés comportaient des informations sur les préoccupations locales concernant les contaminants et la santé, ainsi que des données générale sur les contaminants, comme leur origine, leur utilisation et les mesures prises pour réduire leur présence à l'échelle locale et internationale.

On a fortement incité les Anciens à parler des méthodes et des moyens traditionnellement



Photo : S. Papik

Les traditionnels jeux de mains étaient une activité parmi d'autres pendant la journée de réflexion qui rassemblait des Anciens de la Nation dénée et des scientifiques.

employés pour s'occuper des problèmes de santé et des écosystèmes, des changements biologiques qu'ils ont observés et de leur connaissance des causes et des effets. Il est souvent difficile d'obtenir des Anciens qu'ils transmettent les valeurs traditionnelles complexes qui font partie du ressourcement. On les a encouragés à partager le plus d'information possible parce que la génération d'aujourd'hui et les générations futures seront exposées plus que jamais à des problèmes chroniques en matière de santé et d'environnement.

La tenue de cinq autres ateliers est prévue cette année au Yukon.

Ateliers en 1997: Permettre aux nordistes d'acquérir des connaissances sur les contaminants et de les partager

Les ateliers sont, pour les personnes de formations diverses, une occasion de rencontrer des gens, de partager des idées sur d'importantes questions et de planifier ensemble des mesures. Les ateliers sont très appréciés dans le Nord, et ils se sont révélés particulièrement précieux, dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN), pour aider les scientifiques et les membres de la collectivité à comprendre ce que sont les contaminants et à prendre ensemble des mesures à ce sujet. Plusieurs ateliers importants ont été financés dans le cadre du programme en 1997-1998.

Atelier pour le Nunavik et le nord du Labrador : 27 au 29 mai 1997, à Kuujjuaq

Par le passé, la participation du Nunavik (nord du Québec) et du nord du Labrador aux recherches sur les contaminants, comme celles menées ailleurs dans le nord du Canada, a été faible. Dans le cadre de l'engagement du PLCN à s'attaquer à ce problème, un atelier de planification a été tenu à Kuujjuaq, du 27 au 29 mai 1997; il réunissait des organisations inuites nationales et régionales et des comités sur les contaminants, des membres des collectivités, des scientifiques du gouvernement et des décideurs.

Entre autres choses, l'atelier a permis aux participants d'examiner des stratégies visant à intégrer les connaissances traditionnelles et les connaissances scientifiques, en vue de déterminer et de combler les lacunes en matière d'information sur les principaux contaminants dans le Nunavik et le nord du Labrador. Les participants ont soumis de bonnes idées concernant les lieux, les méthodes et les périodes d'échantillonnage de la faune, et la façon de surveiller les tendances des contaminants et les changements qui surviennent dans l'environnement en général.

Atelier sur la santé : 26 et 27 juin 1997 à Ottawa

Sous les auspices de Santé Canada, des représentants des Inuits, de la Nation dénée et de la Nation métisse ont participé avec des scientifiques des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à un atelier sur les contaminants tenu les 26 et 27 juin à Ottawa. Les 40 participants se sont penchés sur les moyens de comprendre et de communiquer les préoccupations pour la santé suscitées par les contaminants dans les aliments traditionnels.

Parmi les questions abordées, mentionnons : quels sont les types d'études nécessaires pour en savoir davantage sur les contaminants et la santé humaine? Comment comparer les avantages et les risques sur le plan nutritif des aliments traditionnels? Comment élaborer de meilleures lignes directrices pour informer les Nordistes sur les contaminants dans les produits de chasse et de cueillette? Les réponses à ces questions et à d'autres seront incluses dans un document sur l'initiative pour la santé dans le Nord (Northern Health Initiative), préparé par Santé Canada comme résumé de l'atelier. Le document indiquera également des orientations pour les travaux futurs en matière de recherche sur la santé et de communications, dans le cadre de l'étape 2 du PLCN.

Atelier sur l'archipel Arctique : 24 au 27 juillet 1997, à Iqaluit

Le Dr Terry Bidleman, chimiste du Service de l'environnement atmosphérique du Canada, a planifié et coordonné cet atelier technique destiné aux experts en contaminants de l'archipel Arctique. Les scientifiques devaient élaborer un programme de recherches futures sur les contaminants pour le vaste réseau d'îles et de chenaux qu'on appelle archipel Arctique. Pour s'assurer que les intérêts et les préoccupations des Inuits sont aussi étudiés, l'Inuit Tapirisat Canada a envoyé à l'atelier plusieurs délégués compétents des collectivités. Toutefois, les Nordistes ont eu quelques difficultés à communiquer avec les chimistes de l'environnement, qui constituaient la majorité des participants (et même parfois à les comprendre).

Malgré leurs divergences, les scientifiques et les profanes ont fait preuve de patience et ont travaillé pour combler les lacunes entre leurs différentes façons de comprendre et d'aborder la question des contaminants. À la fin, les participants se sont mis d'accord sur certains futurs projets scientifiques d'évaluation et de surveillance des contaminants dans la région, ainsi que sur un projet d'atelier de suivi qui mettrait davantage en évidence le lien entre les intérêts et les préoccupations communautaires et la recherche scientifique. Ils ont également convenu que les scientifiques travailleront avec les coordonnateurs des régions inuites pour s'assurer que les connaissances traditionnelles et les intérêts communautaires aident à orienter les recherches futures.

Atelier sur le bassin du Mackenzie : 18 au 20 août 1997, à Yellowknife

L'Institut national de recherches en hydrologie (Canada) et la Nation métisse-T.N.-O. ont organisé un atelier sur la planification des futures recherches sur les contaminants dans le bassin du Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette région s'étend de l'émissaire du Grand lac des Esclaves jusqu'à la collectivité de Fort Good Hope, en suivant le Mackenzie. L'atelier a permis aux scientifiques et aux membres de sept collectivités du bassin du Mackenzie d'examiner de quelle façon leurs différentes préoccupations pouvaient être regroupées dans les recherches futures sur les contaminants dans le bassin du Mackenzie. Marlene Evans, biologiste de l'Institut national de recherches en hydrologie, et une des principales coordonnatrices de l'atelier, a reconnu que, étant donné le maigre financement, c'était un défi pour les participants à l'atelier de planifier un programme de recherches qui réponde aux besoins de chacun.

William Carpenter, directeur des services de l'environnement de la Nation métisse-T.N.-O., espère que l'atelier a permis aux représentants de la collectivité et aux scientifiques de trouver un équilibre entre leurs diverses préoccupations, et de s'entendre sur les orientations les plus importantes compte tenu du peu de financement disponible pour la recherche.

La surveillance des contaminants chez les poissons du bassin du Mackenzie et le dépistage des polluants fluviaux qui y pénètrent en provenance des industries du sud du Canada étaient deux grandes questions abordées à Yellowknife.

Atelier sur le mercure : 4 et 5 décembre 1997, à Ottawa

Lyle Lockart, biologiste du ministère des Pêches et des Océans, Sylvain Paradis, scientifique de Santé Canada et Laurie Chan, toxicologue du Centre d'études sur la nutrition et l'environnement des peuples autochtones (CINE) planifient la tenue d'un atelier sur la présence du mercure dans les chaînes trophiques du Nord. L'atelier regroupera des Autochtones du Nord, des scientifiques et des professionnels de la santé afin de cerner les lacunes dans les recherches sur le mercure. Par exemple, une des séances permettra aux scientifiques de déterminer quelles informations sont encore nécessaires pour mieux comprendre combien de mercure est présent à l'état naturel dans l'Arctique par rapport à la quantité transportée par les courants atmosphériques et océaniques. Une autre séance sera axée sur les besoins des Nordistes en matière de recherche. Les représentants des collectivités pourront indiquer aux scientifiques quels sont exactement les poissons et les autres animaux chez lesquels ont devrait rechercher la présence de mercure, et dans quelles zones.

Les professionnels de la santé étudieront la question de savoir si les concentrations de mercure relevées chez les poissons et les mammifères marins du Nord peuvent avoir des répercussions sur la santé et le développement des enfants de ces régions. L'atelier se tiendra à Ottawa de manière à ce que les délégués attendus des quatre coins du pays puissent être plus facilement hébergés, à un coût moindre que dans le Nord. Cet atelier offrira à toutes les personnes concernées une occasion de planifier des recherches sur le mercure, dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, de façon à englober les préoccupations des collectivités.

Ateliers communautaires au Yukon : 1997-1998

Une série de six ateliers auront lieu au Yukon et porteront sur les contaminants de la chaîne alimentaire du Nord et sur d'autres questions de santé. Les ateliers seront coordonnés au niveau des collectivités et porteront sur des préoccupations locales. Des experts transmettront des données sur les changements qu'ils ont observés dans l'environnement local, chez les animaux et dans les aliments. Des experts de l'extérieur feront part des résultats de leurs recherches et travailleront avec des experts locaux sur la planification de projets futurs dans le cadre du PLCN.

Étude des contaminants dans le caribou

Le caribou occupe une place importante dans l'alimentation traditionnelle des collectivités autochtones du Nord, depuis le Yukon jusqu'à l'île de Baffin. C'est la raison pour laquelle une attention toute particulière est accordée à la recherche sur les contaminants dans le caribou dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN).

Le Dr Brett Elkin, biologiste et vétérinaire ■ ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique, à Yellowknife (T. N.-O.), a dirigé ce projet à la fois intéressant et d'une importance cruciale. Nous l'avons rencontré afin d'en savoir plus long sur son cheminement personnel et sur ses responsabilités comme scientifique spécialiste du caribou.

M. Elkin connaît bien le Nord canadien. Durant sa jeunesse, il a vécu dans diverses collectivités des Territoires du Nord-Ouest - Inuvik, Coral Harbour, Rankin Inlet - avant que sa famille s'établisse à Yellowknife. Il s'est rapidement intéressé aux animaux du Nord et a acquis un profond respect pour les liens qui existent entre les animaux sauvages, les humains et l'environnement arctique.

Cet intérêt s'est confirmé lorsque M. Elkin, à l'âge de 18 ans, a quitté le Nord pour entreprendre des études universitaires en Saskatchewan. Il est revenu à Yellowknife en 1989, détenteur d'un diplôme en biologie et en sciences vétérinaires. La même année, il a obtenu un poste de biologiste au ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique. Il occupe encore ce poste aujourd'hui.

Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, mis en oeuvre en 1991, a permis à Brett d'obtenir les fonds dont il avait besoin pour entreprendre des recherches approfondies sur les contaminants dans les espèces sauvages du Nord. Comme le souligne M. Elkin, « le PLCN a créé des ouvertures qui n'existaient pas auparavant. La recherche sur les contaminants dans les animaux sauvages coûte très cher, et grâce au programme, nous disposons enfin des ressources nécessaires pour tenter de trouver des réponses à certaines des questions qui préoccupent les gens du Nord depuis de nombreuses années ».

En étroite collaboration avec des biologistes régionaux comme Mike Ferguson, Mark Bradley et Robert Mulders, Brett Elkin a étudié les concentrations de contaminants dans tous les grands troupeaux de caribous des T. N.-O., de Pond Inlet à Forth Smith. Les collectivités avec lesquelles il a eu l'occasion de travailler lui ont également appris énormément de choses. À l'échelle locale, Joe Ashevak, Ron Morrison et Rob Walker, agents de conservation des ressources renouvelables, ont joué un rôle important dans la coordination des travaux.

« Sans les conseils, les recommandations et l'appui des chasseurs locaux et des membres des collectivités, nous n'aurions rien appris sur le caribou », explique M. Elkin.

Sa plus grande satisfaction est de pouvoir partager des connaissances, des informations et des idées avec les chasseurs sur le terrain. Dans le cadre d'une étude typique, Brett Elkin peut demeurer jusqu'à une semaine sur le terrain avec les chasseurs locaux afin de prélever des échantillons de tissus et d'organes de caribous. Ces échantillons sont par la suite envoyés à des laboratoires du Sud, qui établissent par analyse les concentrations d'organochlorés, de métaux et de radionuléides.

Brett Elkin se perçoit comme un intermédiaire entre les collectivités du Nord et les scientifiques qui, des milliers de kilomètres plus au sud, mesurent en laboratoire les concentrations de contaminants dans les échantillons de caribous. Après avoir fourni les échantillons aux laboratoires, Brett Elkin interprète les résultats des analyses en vue de les communiquer aux collectivités intéressées.

En plus de ses visites fréquentes dans les collectivités du Nord, Brett Elkin a préparé de brefs feuillets d'information et d'autres outils de vulgarisation afin de renseigner les populations du Nord sur son travail. Il trouve toutefois malheureux que les analyses, volet le plus dispendieux de la recherche sur les contaminants, soient réalisées par des laboratoires du Sud, et non pas par les collectivités locales. Comme il le mentionne, « le coût de l'équipement technique et des compétences requis pour les analyses et l'évaluation des concentrations de contaminants dans les animaux sauvages est exorbitant. Il faut absolument s'efforcer de développer ces outils et cette expertise sur place ».

M. Elkin se réjouit à l'idée que certaines analyses et évaluations de



Photo : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Le caribou est l'un des animaux étudiés dans ■ cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord.

base des concentrations de métaux lourds (p. ex., mercure et cadmium) peuvent être réalisées dans le Nord. Ce n'est malheureusement pas encore le cas pour les organochlorés et les radionucléides.

À ce jour, les travaux de Brett Elkin ont porté essentiellement sur les concentrations de contaminants dans les tissus et les organes des caribous. Ces travaux ont révélé que la viande, la graisse, la moelle et les organes de caribou sont encore très propres et peuvent être consommés sans danger. Le printemps prochain, M. Elkin espère entreprendre une série d'études indispensables sur les effets des contaminants sur la santé des caribous.

Brett Elkin s'est toujours fixé comme priorité de réaliser des travaux utiles pour les collectivités du Nord. Ce n'est pas toujours facile quand il s'agit de contaminants. Lorsqu'il entreprend une recherche, M. Elkin trouve parfois difficile de ne pas susciter de crainte concernant l'innocuité des aliments traditionnels lorsqu'il visite les collectivités pour expliquer aux gens pourquoi il a besoin d'échantillons de caribou. Pour aider les collectivités à accepter et à comprendre ses travaux, il travaillent en étroite collaboration avec des agents de conservation des ressources renouvelables, des biologiste et des associations de chasseurs et de trappeurs locaux, qui jouent le rôle de communicateurs au sein des collectivités. Sans l'aide de ces intervenants, Brett Elkin ne pourrait réaliser ses études.

Le succès de chaque étape de la recherche de Brett Elkin, depuis la planification jusqu'à l'échantillonnage et la diffusion des résultats, repose sur une étroite communication avec les membres des collectivités participantes. Les travaux de Brett Elkin démontrent à quel point le succès des recherches dans le Nord repose sur la collaboration et le travail d'équipe. Les personnes intéressées à en savoir plus long sur les travaux de M. Elkin peuvent le joindre au (867) 873-7761 ou lui envoyer un message par courrier électronique (Brett_Elkin@gov.nt.ca).

Etude des contaminants dans les poissons du Yukon

Au Yukon, une bonne part des travaux de recherche réalisés dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN) ont porté sur les contaminants dans les poissons de lac.

Joan Eamer, biologiste au bureau du Yukon d'Environnement Canada, a dirigé la plupart des travaux sur les poissons réalisées par le Comité sur les contaminants du Yukon (CCY). Comme elle le souligne, « les poissons de lac occupent une place importante dans l'alimentation traditionnelle de nombreux résidents du Yukon. C'est pourquoi l'un des principaux objectifs de nos recherches consiste à amasser les informations dont nous avons besoin pour répondre à l'une des questions qui préoccupent le plus les résidents du Yukon, à savoir : la consommation des poissons du Yukon comporte-t-elle un risque pour la santé, compte tenu des contaminants qu'ils contiennent? »

« Par ailleurs, en raison des nombreux contaminants qui s'accumulent dans leur graisse et leurs organes, les poissons constituent de très bons indicateurs du degré de contamination des lacs dans lesquels ils vivent et, de façon plus globale, de tout l'environnement du Yukon. En étudiant les poissons, nous pouvons déterminer si les concentrations de contaminants sont élevées ou faibles, si elles augmentent ou diminuent, si les contaminants proviennent de sources locales ou ont été transportés sur de très grandes distances, et nous pouvons comparer les niveaux de contamination chez des poissons provenant de lacs différents ou appartenant à des espèces différentes. »

Depuis 1992, le CCY a réalisé des relevés de poissons dans 25 grands lacs du Yukon, en collaboration avec des pêcheurs des Premières Nations. Les chercheurs ont centré leur attention sur les espèces de poissons qui sont couramment consommés par les résidents du Yukon, soit le corégone, le touladi et la lotte. Des échantillons de brochets, d'ombres arctiques et de saumons ont également été prélevés dans certains lacs.

Ce sont les pêcheurs locaux qui ont choisi les lacs en vue de l'échantillonnage. Dans certains cas, ils ont fait des recommandations concernant la façon dont devait se dérouler l'échantillonnage, tandis que dans d'autres, ils ont capturé eux-mêmes les poissons. Dans chaque lac, dix-huit poissons de chacune des principales espèces ont été capturés. Les échantillons ont ensuite été subdivisés en unités de six poissons, puis expédiés aux fins des analyses à un laboratoire de la Colombie-Britannique.

Au laboratoire, on a mesuré les concentrations des contaminants dans la chair des poissons et, dans certains cas, dans le foie et d'autres organes. En raison du coût élevé des analyses, plusieurs poissons ont été regroupés pour former une unité d'échantillonnage.

« L'analyse individuelle de chaque poisson échantillonné aurait coûté trop cher. La constitution d'échantillons composites est une pratique courante dans ce type d'étude, où l'on cherche à amasser des informations valables sur plusieurs espèces de poissons provenant d'un grand nombre de lacs. »

Des échantillons de réserve de chaque poisson sont conservés dans des congélateurs spéciaux à Whitehorse. Ces poissons pourront être analysés plus tard si la chose s'avère nécessaire.

« Les relevés, affirme Joan Eamer, ont fourni des données intéressantes et fort utiles. Ainsi, parmi toutes les lottes analysées, ce sont celles qui provenaient du premier lac que nous avons étudié qui contenaient les plus fortes concentrations de contaminants. »

Le lac Laberge est un cas particulier. En raison de certains facteurs, les concentrations de certains organochlorés comme le toxaphène y sont très élevées. Tous les autres lacs étudiés étaient moins contaminés, et le message communiqué aux collectivités intéressées est très positif », mentionne Joan Eamer.

Les plus faibles concentrations de contaminants ont été observées dans le corégone, le saumon, le brochet et l'ombre arctique. Il s'agit là d'espèces qui ne consomment pas de poissons ou qui présentent de faibles concentrations de gras corporel. Les espèces les plus fortement contaminées étaient le touladi et la lotte. Comme les contaminants s'accumulent dans les graisses, le foie des lottes, riche en gras, renfermait de fortes concentrations de contaminants, alors que la chair, beaucoup moins grasse, en renfermait très peu.

Le fait que les poissons du lac Laberge sont plus gras explique pourquoi ils étaient plus fortement contaminés. Les degrés de contamination étaient également plus élevés dans les lacs du sud du Yukon, comme les lacs de tête de la rivière Yukon, que dans ceux situés plus au nord. Cette disparité est en partie imputable aux applications de DDT qui ont été réalisées contre les moustiques dans le sud du Yukon entre 1940 et 1960.

Les disparités relevées entre les lacs en ce qui a trait à l'ampleur de la contamination sont probablement plus étroitement liées aux conditions météorologiques, car la majorité des contaminants détectés sont transportés dans l'atmosphère à partir de régions éloignées.



Photo : M. Palmer

Darrin Issac, du Yukon, avec une lotte fraîchement pêchée : à la demande des Premières Nations, on a mesuré les contaminants chez les lottes et d'autres poissons du Yukon.

Tous les échantillons de poissons ont été envoyés à Santé Canada, à des fins d'évaluation des risques pour la santé. Les résidents du Yukon ont été avisés de réduire leur consommation de chair de touladi et de foie de lotte provenant du lac Laberge, et de foie de lotte du lac Atlin. Ils ont également été informés qu'ils pouvaient consommer sans danger et en toute quantité les touladis, les ombres, les brochets et les saumons de tous les autres lacs étudiés.

Joan Eamer mentionne qu'il est important de poursuivre les recherches au lac Laberge et de surveiller les fluctuations dans le temps des concentrations de contaminants, tant dans ce lac que dans les autres lacs du Yukon. Il importe également de déterminer si ces faibles concentrations de contaminants peuvent avoir à long terme des effets néfastes pour les poissons. Ces travaux futurs constituent une suite logique aux recherches déjà entreprises au Yukon dans le cadre du relevé des poissons.

L'éducation aux contaminants dans les écoles du nord: Initiative de la Nation Métisse -T.N.-O.

Cet article a été publié dans l'édition de l'été 1997 de la revue Métis Voice.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les élèves de 7e, 8e et 9e années commencent à travailler sur un programme scientifique spécial concernant les contaminants environnementaux dans le Nord, mis au point par le ministère de l'Environnement de la Nation métisse-T.N.-O.

« Nous avons conçu le programme de façon à l'intégrer au programme d'étude actuel en science », déclare Judy Farrow, coordonnatrice en éducation pour la Nation métisse-T.N.-O. Mme Farrow, qui enseignait les sciences à l'école secondaire, vient de passer quatre ans à travailler sur ce projet et prévoit bientôt d'ajouter des programmes pour les années suivantes.

« Nous avons passé un an à la recherche-développement, un an à faire des essais de terrain, un an à élaborer le programme du premier cycle du secondaire, et nous travaillons maintenant sur le programme du deuxième cycle », souligne-t-elle. Les programmes de 10e et de 11e années devraient être prêts en septembre, et celui de 12e année un an plus tard.

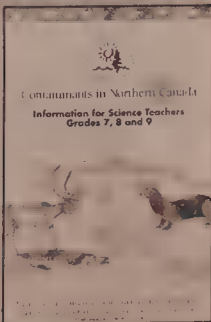
« Dans tout l'ouest de l'Arctique, les Métis manifestent leur désir de voir diffuser à l'école de l'information sur les contaminants, souligne Mme Farrow. S'ils possèdent cette information, les jeunes peuvent alors la transmettre. »

La question des contaminants touche tous les habitants du Nord canadien, sans égard aux frontières politiques ou à l'origine ethnique. Lancée au départ par la Nation métisse-T.N.-O., cette initiative vise à éduquer tous les Nordistes, et elle est diffusée dans toutes les écoles des Territoires du Nord-Ouest.

Il est important que ce savoir soit correctement présenté et expliqué. Dans le passé, l'information sur les contaminants dans les aliments du Nord a été mal interprétée, de sorte que certaines personnes ont cessé de consommer les produits de la chasse et de la cueillette qui étaient en fait meilleurs pour eux que les aliments qu'ils ont achetés en magasin pour remplacer leur nourriture traditionnelle.

Les programmes se composent de trois volumes de plans de leçons destinés aux enseignants. Le premier volume couvre les préoccupations environnementales et l'énergie nucléaire; il est destiné à la 7e année. Le deuxième, qui vise la 8e année, concerne les chaînes et les réseaux trophiques du Nord, et la production de pâte à papier. Le troisième est un livret d'information destiné aux enseignants en sciences des 7e, 8e et 9e années. Il donne de l'information sur la Stratégie pour l'environnement arctique du gouvernement fédéral et sur le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord. C'est grâce à ce dernier que les programmes d'éducation ont été financés.

Les volumes ont une reliure en spirale, ce qui permet aux enseignants de faire des photocopies pour préparer des documents à l'intention des élèves. Les deux premiers contiennent des copies maîtresses des fiches d'activité de l'élève et des transparents pour rétroprojection. Les



illustrations employées sont des images familières pour les élèves du Nord, ce qui facilite l'instruction.

« J'ai souvent de la difficulté pour motiver mes élèves à travailler en classe. Mais le module sur les sciences leur plaît vraiment parce qu'il concerne leur terre »; tel est le message faxé à Judy Farrow par un enseignant d'une école de la région North

continué, page 10

L'éducation aux contaminants dans les écoles du nord: Initiative de la Nation Métisse -T.N.-O.

Continué de page 9

Slave.

À l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest, des éducateurs ont aussi manifesté leur intérêt pour les programmes, qui ont été mis à la disposition des éducateurs du Yukon et du Labrador. « Nous avons aussi reçu des demandes de l'Alaska et même de l'Université de l'Oregon », souligne la responsable.

L'Université de l'Oregon souhaite obtenir le programme pour élaborer un programme d'étude sur les contaminants destinés aux adultes. « Ils m'ont dit qu'il n'existait rien de comparable », affirme Mme Farrow, qui travaille aussi à mettre au point une version CD-ROM du programme et un disque compact interactif pour les élèves. « Le disque compact ne coûterait qu'environ le quart du coût des livres », souligne-t-elle.

Dans l'avenir, ce sont les jeunes qui devront assumer la responsabilité des problèmes de contaminants dans l'Arctique, aussi ont-ils tout spécialement besoin du type particulier d'éducation offert par la Nation métisse-T.N.-O.. Former aujourd'hui, d'une façon pertinente et rigoureuse, ceux qui seront demain les leaders du Nord constitue le meilleur investissement possible dans la santé environnementale à long terme de l'Arctique et dans le bien-être des générations futures. Nous devons tous applaudir au travail de la Nation métisse, et veiller à ce qu'il profite à un nombre toujours plus grand d'élèves dans un nombre toujours plus grand d'écoles du Nord, puisque, comme le souligne Judy Farrow « il n'existe rien de comparable ».

Les Autochtones canadiens ont une porte-parole dans les négociations internationales en vue de réduire la pollution mondiale

Les pesticides, les BPC, les furanes, les dioxines et d'autres polluants provenant de toute la planète sont transportés vers l'Arctique. Les pays du sud utilisent des pesticides comme le DDT pour protéger la santé des populations contre les insectes porteurs de maladies et empêcher les ravageurs de détruire les cultures. Les furanes et dioxines sont des sous-produits indésirables d'industries fabriquant des choses aussi utiles et inoffensives que le papier. Pour la plupart des personnes qui fabriquent et utilisent les polluants que l'on retrouve dans les chaînes alimentaires du Nord, il s'agit simplement de survivre et d'améliorer leur propre bien-être. Bien que ces polluants risquent d'avoir des effets nocifs sur la santé de leurs utilisateurs, ils présentent aussi d'importants avantages.

Bien entendu, la plupart de ceux qui utilisent des polluants dans le Sud ne se doutent pas que leurs gestes sont une source d'inquiétude pour la santé de l'environnement et des populations humaines de l'Arctique. Cependant, la pollution originaire de ces pays affecte les résidents du Nord. Il est important, surtout pour les Autochtones canadiens qui consomment des aliments traditionnels, que le problème de la pollution mondiale soit entièrement compris et réglé par la communauté internationale. Des actions ont été entreprises en ce sens.

Par le biais des Nations Unies, les États collaborent en vue de deux ententes visant à réduire et, à terme, éliminer les polluants organiques persistants (POP), groupe de substances chimiques incluant les pesticides et les BPC, qui sont parmi les pires contaminants qu'on retrouve dans les chaînes alimentaires de l'Arctique.

La première entente, de portée régionale, met en jeu le Canada, les États-Unis, et les pays d'Europe de l'est et de l'ouest membres de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE/ONU); les négociations se termineront au début de 1998. Cette entente établira les grandes lignes d'une entente mondiale dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), dont les négociations devraient commencer en 1998 et être terminées pour l'an 2000.

Ces ententes pourraient être des étapes fort efficaces vers une réduction des quantités de contaminants entrant dans les chaînes alimentaires arctiques. Et les Canadiens autochtones du Nord pourront se faire entendre dans ces négociations mondiales.

En mars 1997, la nation Dénée, la Conférence circumpolaire inuit, Inuit Tapirisat Canada, la Nation métisse des T.N.-O. et le Conseil des Premières nations du Yukon ont créé le Comité de coordination des peuples autochtones du Nord qui sera le porte-parole des peuples autochtones du Nord lors des négociations de la CEE/ONU. Depuis sa création, le Comité a fait des pressions auprès du gouvernement canadien pour qu'il adopte une position plus vigoureuse dans ces négociations et reflète les sérieuses préoccupations des Canadiens du Nord.

Les pays du sud utilisent des pesticides comme le DDT pour protéger la santé des populations contre les insectes porteurs de maladies et empêcher les ravageurs de détruire les cultures.

Le Comité a retenu les services d'une conseillère technique, Mme Stephanie Meakin, qui examinera les ententes et aidera les membres du Comité à préparer et à défendre une position unifiée pendant les négociations.

Les groupes autochtones ont décidé de collaborer et d'engager un conseiller pour économiser temps et argent, et pour les aider à travailler en partenariat dans la préparation d'une positions unique, organisée et informée, qui sera « beaucoup plus forte que plusieurs positions individuelles », précise Mme Meakin, « c'est l'approche à adopter sur les tribunes internationales. »

Mme Meakin a été choisie pour son excellente connaissance technique des questions de contaminants, et sa longue expérience des questions de politique internationale et de gestion de l'environnement au Canada. Les groupes autochtones du Nord ont maintenant un porte-parole unique qui appuiera une position forte du Canada aux négociations.

Du 16 au 21 juin 1997, Mme Meakin a représenté les groupes autochtones canadiens du Nord à Genève, en Suisse, pour la deuxième réunion de négociations du Protocole sur les POP de la CEE/ONU. Un des points importants issus de cette réunion a été le lancement de discussions sur la participation à une série d'ateliers de sensibilisation en vue de l'entente mondiale du PNUE.

Ces ateliers seront tenus dans des pays en développement, où la plus grande partie des polluants organiques sont encore utilisés. Les représentants des Autochtones du Canada pourront parler directement aux citoyens de ces pays de la pollution mondiale qui atteint l'Arctique, et des difficultés rencontrées pour limiter l'utilisation de ces polluants. Il est essentiel que les Autochtones du Canada parlent d'une seule voix pour aider les autres pays à réaliser à quel point ces questions de contaminants sont importantes pour les résidents du Nord. « Il faut que les peuples affectés se fassent entendre et que la communauté internationale comprenne comment et pourquoi la présence de polluants planétaires dans les aliments traditionnels est si préoccupante », précise Mme Meakin.

Grâce à la création du Comité de coordination, les cinq organisations autochtones du Nord peuvent participer à la lutte internationale contre les polluants organiques mondiaux.

Le Comité réalise toutefois à quel point il est difficile pour les pays de s'entendre sur des questions comme les échéanciers d'élimination graduelle des POP, sur les moyens de mesurer les progrès réalisés et sur les façons de veiller à ce que les objectifs soient atteints. Il sera difficile aussi pour les autres pays d'élaborer des solutions sécuritaires et économiques pour remplacer les POP.

Le Comité de coordination des peuples autochtones du Nord donne aux Autochtones canadiens une voix forte aux négociations des Nations Unies en vue de la réduction des POP. C'est là une occasion de changement qui profitera vraiment aux résidents du Nord.

La formation: Nouvel objetif du programme de lutte contre les contaminants dans le nord

En novembre 1996, dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN), un atelier de remue-méninges a été tenu à Yellowknife (T.N.-O.) pour planifier la poursuite des travaux. Les participants étaient d'avis que le programme devait cibler les moyens d'aider les collectivités à avoir un meilleur contrôle sur la question des contaminants et des travaux de recherche les touchant.

Ils ont également reconnu que les collectivités nordiques n'avaient pas reçu de formation technique suffisante à ce sujet.

Selon Siu-Ling Han, écologiste au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, jusqu'à maintenant, le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord n'a pas tenté de façon organisée de rejoindre tous les agents de santé communautaire de première ligne, les coordonnateurs du mieux-être, les agents responsables des ressources renouvelables ou les membres des associations de chasseurs et de trappeurs qui sont aux prises tous les jours avec la question des contaminants et des recherches dans ce domaine.

En plus de leurs nombreuses autres tâches, on demande souvent à ces travailleurs communautaires de répondre aux questions que se posent les gens sur les contaminants, d'examiner et d'approuver (ou de rejeter) des projets de recherche et de renseigner les membres de la collectivité sur ces sujets. C'est un travail très complexe et très exigeant. En effet, ils doivent posséder des connaissances et des compétences techniques pour lesquelles la plupart d'entre eux n'ont reçu aucune formation.

Aussi, dans le cadre de l'objectif du PLCN, Siu-Ling Han et une collègue, Jacqueline Simms (stagiaire du programme Sivuluiqtit pour le Nunavut), ont formé une équipe avec Judy Farrow, de la Nation métisseT.N.-O., en vue de lancer cette indispensable formation des Nordistes.

La Nation métisseT.N.-O. possède déjà de l'expérience dans l'élaboration de matériel et de programmes didactiques sur les contaminants pour les écoles du Nord. Ensemble, l'équipe élabore une séance de formation de trois jours sur les contaminants et les travaux de recherche qui, à partir de 1998, sera donnée aux travailleurs communautaires des régions nordiques. L'Inuit Tapirisat Canada (ITC) et le Centre d'études de la nutrition et de l'environnement des peuples autochtones (CINE) participent également à la planification et à la tenue de la séance de formation, de même que les organisations régionales s'occupant de la santé et de la faune.

« La séance de formation comprendra trois parties distinctes : la première portera sur des données sur les contaminants, la deuxième, sur la participation de la collectivité aux recherches, et la troisième sur la connaissance des méthodes et des projets de recherche », indique Jacqueline Simms.

Dans la première partie, on informera les participants de leur rôle comme agents de communication sur les contaminants personnes qui reçoivent de l'information sur les contaminants, l'interprètent puis la transmettent aux autres. Les participants recevront les connaissances de base en sciences et en mathématiques nécessaires pour comprendre les données sur les contaminants qu'ils reçoivent, et apprendront à évaluer les différentes sources et documents d'information sur les contaminants dont ils disposent dans leur collectivité.

La nutrition, les risques pour la santé liés aux contaminants et les expressions scientifiques utilisées pour parler des contaminants sont également au programme. La séance de formation comprendra aussi l'établissement de réseaux de communication pour échanger entre eux des informations sur les contaminants, et portera sur la façon de communiquer avec les scientifiques compétents pour obtenir des données sur les nouveaux contaminants et les résultats des études.

Dans la deuxième partie, les animateurs aideront les participants à comprendre les droits légaux et moraux de leur collectivité lorsqu'ils traitent avec des chercheurs de l'extérieur. Les participants apprendront aussi comment négocier dans les relations avec les scientifiques, comment trouver des moyens pour que les membres de la collectivité participent aux projets de recherche, et comment évaluer les ententes de recherche afin de protéger les intérêts de la collectivité.

Les participants seront aussi appelés à évaluer le matériel de communication sur les droits de la collectivité dans le domaine de la recherche et à aider à élaborer ce matériel.

S'ajoutant aux deux premières parties, la troisième donnera aux participants une idée des méthodes et des approches de base utilisées par les chercheurs qui travaillent dans le Nord. Ils apprendront comment évaluer les projets de recherche et servir d'intermédiaires entre les membres de la collectivité et les scientifiques.

Mais, chose plus importante, ils apprendront comment préparer et présenter des projets de recherche et d'autres travaux qui revêtent une importance pour leur collectivité.

La séance de formation constitue un outil important qui permettra aux Nordistes de commencer à prendre en main la question des contaminants et des recherches. Cette séance ne dure peut-être que trois jours, mais comme le Nunavut Arctic College collabore à la séance de formation, elle pourrait devenir partie intégrante d'un cours à temps plein donné par le collège.

Certains travaux de planification et de préparation restent encore à faire avant que la séance de formation puisse être offerte dans le Nord. Deux séances pilotes seront tenues, à Iqaluit et à Aklavit, vers la fin de l'année.

D'après les résultats obtenus, le matériel et les méthodes didactiques seront mis au point définitivement; on recrutera des participants dans les collectivités, et la principale séance de formation pourra débuter en 1998.

Pour obtenir des renseignements au sujet de la séance de formation et savoir comment y participer, communiquer avec Siu-Ling Han au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au (819) 997-3109 ou avec Judy Farrow au (819) 873-3505.

Participation des groupes autochtones à la coordination des travaux de recherche sur les contaminants dans les régions du nord

En tant que partenaires dans la gestion du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN), les groupes autochtones du Nord canadien ont pour mandat de veiller à ce que les préoccupations des collectivités autochtones soient prises en compte dans l'orientation et la planification du programme. Les cinq organisations autochtones participant au PLCN sont Inuit Tapirisat du Canada (ITC), la Conférence circumpolaire inuit (CCI), le Conseil des Premières Nations du Yukon (CPNY), la Nation dénée et la Nation métisse-T. N.-O.

Collectivement, les partenaires autochtones jouent un rôle déterminant dans le choix des projets de recherche scientifique qui sont financés dans le cadre du PLCN et, dès lors, des questions liées aux contaminants qui sont considérées dans le cadre de ces études.

En plus de prendre part au processus de prise de décision concernant les critères orientant la sélection des projets de recherche scientifique, les partenaires autochtones participent activement à l'exécution du programme. Depuis 1991, ils ont présenté une série de propositions et ont reçu des fonds pour mener à bien toute une gamme de projets de recherche, d'éducation et de communication liés aux contaminants s'adressant aux Autochtones du Nord canadien.

Les partenaires autochtones rendent compte de leurs activités aux collectivités qu'ils représentent. Ils ont pour mandat de diffuser des renseignements et des résultats de recherche sur les contaminants dans les collectivités, de tenir les populations du Nord au courant des divers problèmes causés par les contaminants, de fournir des renseignements sur le PLCN et d'aider les collectivités à préparer et à soumettre au PLCN leurs propres propositions de recherche.

Inuit Tapirisat du Canada, dont l'administration centrale se trouve à Ottawa, est une organisation nationale qui représente 56 collectivités inuites réparties dans six régions du Nord canadien. Le directeur de l'environnement d'ITC, Craig Boljkovac, affirme qu'il est souvent très difficile pour les membres de son organisation travaillant à Ottawa, de bien saisir les préoccupations liées aux contaminants des nombreuses collectivités isolées du Nord. « Contrairement aux groupes qui oeuvrent dans l'ouest de l'Arctique et au Yukon, ajoute-t-il, je ne peux pas sauter dans ma voiture pour visiter personnellement les collectivités que je représente aux rencontres du PLCN. Il est très difficile de maintenir une bonne communication avec les collectivités que nous desservons. L'avion est le seul moyen dont je dispose pour rencontrer personnellement les gens que je représente auprès du PLCN. Malheureusement, les voyages en avion sont très dispendieux ».

Pour aider les collectivités inuites à jouer un rôle de premier plan au sein du PLCN, ITC collabore avec six organisations régionales inuites à la mise sur pied de comités sur les contaminants dans chaque région inuite. À ce chapitre, Craig Boljkovac affirme être parvenu à la conclusion que « la meilleure façon de surmonter les difficultés de communication causées par l'isolement des collectivités n'est pas d'accroître les déplacements du personnel de l'ITC, mais plutôt d'inciter les Inuits vivant dans ces régions à participer activement au PLCN ».

À cette fin, l'ITC a obtenu du PLCN les fonds requis pour embaucher des coordonnateurs régionaux. Ces derniers ont pour mandat d'aider les six organisations régionales inuites à coordonner les activités liées aux contaminants. Craig Boljkovac ajoute : « Nous espérons que ces coordonnateurs régionaux, une fois qu'ils auront reçu leur formation et commencé à travailler, pourront servir de personnes-ressources auprès des membres de leur collectivité en répondant à leurs questions, qu'ils élaboreront de nouveaux documents d'information et qu'ils participeront aux rencontres de planification du PLCN.

On s'emploie présentement à finaliser les plans de travail des coordonnateurs régionaux de Nunavut et de l'ouest de l'Arctique, en tirant profit des expériences vécues par les populations du nord du Québec et du Labrador, où des comités sur les contaminants ont déjà été mis sur pied.

Alors que l'ITC oeuvre à l'échelle nationale, la CCI représente les Inuits à l'échelle internationale et veille à ce que les questions liées aux contaminants demeurent l'un des principaux thèmes des rencontres internationales telles que le Conseil de l'Arctique.

La Nation dénée des T. N.-O., dont l'administration centrale est située à Yellowknife, est un autre partenaire autochtone qui collabore avec les coordonnateurs régionaux à la recherche sur les contaminants. Stephanie Papik, responsable de la conservation des terres et de l'environnement de la Nation dénée, explique que le comité de l'environnement de Denendeh est composé de coordonnateurs régionaux provenant de trois des régions dénées des T. N.-O. Ce comité a pour mandat de conseiller et d'informer la Nation dénée concernant tous les travaux de recherche sur les contaminants. L'an dernier, le comité a joué un rôle important dans l'organisation d'ateliers sur l'environnement de la Nation dénée, de réunions communautaires et d'événements spéciaux comme la retraite destinée aux aînés et aux scientifiques.

Les membres du comité consacrent une bonne partie de leur temps à élaborer de la documentation sur les contaminants, tels des feuillets d'information et des résumés de recherches, et, en particulier, à aider les collectivités à préparer des demandes de subvention en vue de les soumettre au PLCN. Stephanie Papik souligne qu'il s'agit là d'une tache difficile. « Les membres du comité et les collectivités n'ont pas beaucoup de temps et d'argent à consacrer à la préparation de propositions. Dans les petites collectivités isolées, il est difficile d'obtenir des informations utiles sur les problèmes liés aux contaminants ou des résultats d'études récentes. »

La Nation dénée joue auprès des collectivités dénées le rôle d'un centre d'information, les aidant à trouver les renseignements sur les contaminants et les conseils dont ils ont besoin. Lutsel K'e et Fort Resolution sont deux collectivités dénées qui ont eu recours à cette forme de soutien pour obtenir des fonds pour réaliser leur propre projet de recherche sur les contaminants.

La Nation métisse-T. N.-O. et le Conseil des Premières Nations du Yukon veillent également à ce que chacun des projets de recherche sur les contaminants qu'ils entreprennent profitent aux collectivités qu'ils représentent. Sous la direction de William Carpenter, la Nation métisse-T. N.-O. a intégré au programme scolaire de l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest les documents et les autres matériels d'information sur les contaminants. La Nation métisse-T. N.-O. a également publié un document de vulgarisation sur le PLCN. Ce document, rédigé dans un langage simple, non technique, expose les objectifs et les grandes orientations du programme.

La Nation métisse-T. N.-O. a organisé l'été dernier une série de rencontres de consultation en divers endroit du district de Mackenzie afin d'aider les collectivités à préparer un atelier sur les contaminants dans le bassin du haut Mackenzie.

Grâce aux efforts de Norma Kassi, du Conseil des Premières Nations du Yukon, les activités de communication du PLCN ont été intégrées dans un programme global d'éducation sur l'environnement qui inclut des ateliers et des consultations individuelles avec les responsables des collectivités et des représentants de service de protection de l'environnement. Il est clair que ces organisations reconnaissent l'importance d'inciter les collectivités à participer activement à tous les travaux qu'elles réalisent dans le cadre du PLCN. C'est leur responsabilité, à titre de partenaires autochtones du PLCN.

Division des contaminants -T.N.O. et section des contaminants et des déchets du Yukon

QUELLE EST NOTRE RAISON D'ÊTRE? Fournir aux Nordistes des renseignements et des outils sur la question des contaminants et des déchets afin de les aider à prendre des décisions éclairées sur leur environnement.

QUE FAISONS-NOUS? Ces programmes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) portent sur diverses questions intéressant les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon :

Bureau des lieux contaminés

Mines abandonnées - évaluation et biorestauration (terres fédérales)
Sites militaires abandonnés - évaluation et biorestauration (terres fédérales)

Études des contaminants

Recherches sur les contaminants - par exemple, nous pouvons élaborer des études pour déterminer si les contaminants se trouvent chez les poissons ou dans l'eau, leur quantité, leurs concentrations comparativement à celle d'autres régions ou d'autres années, etc.;
Représentation du MAINC à des comités régionaux et nationaux sur les contaminants.

La Division des contaminants NE TRAITE PAS des questions suivantes :

contaminants sur un site visé par des dispositifs réglementaires comme les permis d'utilisation du sol ou de l'eau
avis sanitaires liés aux concentrations de contaminants - communiquer avec le ministère de la Santé et des Services sociaux des T. N.-O. au (867) 920-3231, ou avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Yukon au (867) 667-3003.

COMMENT POUVONS-NOUS VOUS AIDER? Si la question des contaminants vous préoccupe, voici les services offerts :

fournir de l'information;
indiquer le nom de personnes-ressources qui pourront vous renseigner;
organiser des ateliers communautaires sur les contaminants ou y participer;
collaborer à l'élaboration de projets sur ces questions;
aider à trouver du financement par le biais des programmes du MAINC pour les projets approuvés.

DIVISION DES CONTAMINANTS DES T. N.-O.

Division des contaminants
Immeuble Bellanca, 3e étage
C.P. 1500
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2R3
Téléphone (867) 669-2665
Télécopieur (867) 669-2833
Ligne directe 1-800-661-0827

SECTION DES CONTAMINANTS ET DES DÉCHETS DU YUKON

Section des contaminants et des déchets
300, rue Main
Pièce 345
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2B4
Téléphone (867) 667-3272
Télécopieur (867) 667-3206

Personnes-ressources et adresses des organisations autochtones participant au PLCN

Nation dénée

Personne-ressource : Stephanie Papik
4701 Franklin Ave., 2nd Floor
P.O. Box 2338
Yellowknife
(Territoires du Nord-Ouest)
Tél. : (867) 873-4081
Courrier électronique :
dene-nation@ssmicro.com

Conseil des Premières Nations du Yukon

Personne-ressource : Norma Kassi
22 Nisutlin Drive
Whitehorse (Yukon)
Y1A 3S4
Tél.: (867) 667-7631
Courrier électronique :
norma_kassi@yukon.net

Inuit Tapirisat du Canada

Personne-ressource : Craig Boljkovac
170, avenue Laurier Ouest, Pièce 510
Ottawa (Ontario)
KIP 5V5
Tél.: (613) 238-8181
Courrier électronique : itc@magi.com
Conférence circumpolaire inuit
Personne-ressource : Terry Fenge
170, avenue Laurier Ouest, Pièce 504
Ottawa (Ontario)
KIP 5V5
Tél.: (613) 563-2642
Courrier électronique :
tuktu@magi.com

Nation métisse T. N.-O.

Personne-ressource : Mike Paulette
5125 50th street
P.O. Box 1375
Yellowknife
(Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2P1
Tél.: (867) 873-3505
Courrier électronique :
metisnwt@internorth.com

Demande

Pour obtenir des exemplaires du RÉCAC ou du rapport de Synthèse, veuillez découper et remplir le bon de commande ci-dessous et l'expédier par la poste à : Jennifer Baizana, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 10, rue Wellington, 6e étage, Ottawa (Ont.), K1A 0H4

Veuillez me faire parvenir les documents suivants :

Rapport de l'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien (RÉCAR) : (Rapport scientifique et technique de 460 pages)

Nombre d'exemplaires : ______

Synthèse du RÉCAR : Guide de référence des collectivités (résumé du RÉCAR en langage ordinaire - 83 pages)

Anglais/Français
Nombre d'exemplaires : ______ ______

Anglais/Inuktitut
Nombre d'exemplaires : ______ ______

Nom : ______

Adresse : ______

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 6, 13 février 1998

Stéphane Cloutier/L'Aquilon

Dans la quiétude du crépuscule, ce caribou solitaire, et ses congénères, arpentent patiemment les millions d'arpents de neige de la toundra canadienne.

Protection de l'environnement

Signature d'une entente nationale

Les ministres provinciaux, territoriaux et du fédéral ont signé récemment une Accord pan-canadien d'harmonisation environnementale.

Alain Bessette

Le ministre des Ressources, de la Faune et du Développement, Stephen Kakfwi, a signé cet Accord au nom du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Seul le Québec n'était pas au nombre des signataires lors de cette rencontre, tenue à St. John's, Terre-Neuve, et qui s'insérait dans le cadre d'une rencontre du Conseil canadien des ministres de l'environnement.

Le but de cet Accord est d'améliorer la protection environnementale à travers le Canada par le biais d'une plus grande collaboration entre les différents gouvernements. L'Ac-

Environnement
Suite en page 2

Un petit pavé dans la marre constitutionnelle :

La FCFA veut des changements dans la Déclaration de Calgary

Ottawa (APF): Devant l'unanimité qui semble tranquillement se dessiner dans les provinces anglophones autour de la Déclaration de Calgary portant sur la reconnaissance du Québec comme «société unique», la Fédération des communautés francophones et acadiennes a décidé de jouer les trouble-fête.

Dans une lettre adressée aux principaux médias francophones et anglophones du pays, le président de la FCFA, Gino LeBlanc, affirme que cette déclaration soulève «de vives inquiétudes» puisqu'elle ne reconnaît pas l'existence de communautés francophones et acadiennes, mais seulement «le dynamisme des langues française et anglaise». Pour la Fédération, cela représente «tout un recul» par rapport aux ententes de Meech et de Charlottetown, qui allaient plus loin dans le sens de la reconnaissance.

Elle conteste aussi l'absence de protection contre toute dévolution de pouvoirs fédéraux vers les provinces: «Historiquement, les provinces n'ont jamais été les premières à promouvoir activement le développement de leur communautés francophones et acadienne respective», rappelle avec justesse M. LeBlanc. Il estime que le fédéral doit avoir l'obligation de protéger et de promouvoir les droits acquis des communautés francophones et anglophones lors de tout transfert de responsabilités.

M. LeBlanc avertit enfin que la paix constitutionnelle ne peut s'obtenir au détriment des communautés francophones et acadiennes: «Ces dernières ne peuvent, sous aucun prétexte, faire les frais du marchandage qui accompagne inévitablement toute négociation constitutionnelle.»

Et à ceux qui songeraient à critiquer la sortie publique de la Fédération, M. LeBlanc prend les devants en se disant conscient que cette déclaration ne fera pas l'affaire de tout le monde.

Calgary
Suite en page 2

Stéphane Cloutier/L'Aquilon

Gardien de la toundra

Recouvert de neige et de glace, cet inuksuk veille au grain sur l'aéroport d'igloolik.

Sommaire



Alain Bessette

Santé et services sociaux du Keewatin

Percy Kabloona, président par intérim du Conseil de la santé et des services sociaux du Keewatin a annoncé le 6 février dernier la nomination de Chris Keeley à titre de directeur général par intérim pour le Conseil. Ce dernier jouit d'une vaste expérience de gestionaire comme cadre supérieur de la fonction publique et a déjà habité Rankin Inlet. La nomination ne durera qu'environ quatre mois, le temps de procéder à l'embauche d'un employé permanent. Selon le ministre de la Santé et des Services sociaux, Kelvin Ng, cette nomination devrait assurer une meilleure stabilité au Conseil.

À Nagano

Une résidente de Fort Simpson, Shannon Swartzentruber, a eu l'insigne honneur d'être invitée à un camp jeunesse qui se déroulera à Nagano au Japon durant les Jeux olympiques d'hiver. Le Comité international olympique organise de tels camps durant les jeux d'été et d'hiver.

Shannon Swartzentruber est l'une des sept jeunes canadiens sélectionnés par l'Association olympique canadienne afin de représenter notre pays à Nagano.

Elle a été choisie en raison de ses qualités qui balancent bien son cheminement académique, ses performances sportives, son travail à titre de bénévole et son expérience multi-culturelle.

Durant son séjour à Nagano, elle participera aux cérémonies d'ouverture, une tournée du village des athlètes canadiens, un séjour de deux jours dans une famille d'accueil de Nagano et un programme d'échange culturel avec les jeunes participants des autres pays.

Programmes pour les aînés

Le GTNO a commencé à répondre au Conseil consultatif des aînés des TNO sur son rapport concernant la prestation des programmes et services s'adressant aux personnes âgées. Le Conseil avait commencé son évaluation le printemps dernier.

Le ministre de la Santé et des Affaires sociales, Kelvin Ng, a identifié trois principales recommandations sur lesquelles le gouvernement compte agir.

Le rapport recommande d'accroître l'information auprès des citoyens âgés sur les programmes et services disponibles pour cette catégorie de population. En réponse à cette demande, le GTNO vient de publier et de distribuer une brochure d'information qui sera mise à jour prochainement avec des détails complémentaires.

Une deuxième recommandation suggérait de normaliser l'âge prescrit pour être éligible aux différents programmes. Le gouvernement étudie actuellement les conséquences et la faisabilité d'une telle normalisation basée sur l'âge de 60 ans.

Finalement, le rapport suggérait de développer un processus simplifié et mieux coordonné pour les aînés afin d'avoir accès aux programmes et services. Il est possible que soit développé un formulaire unique qui permettra d'évaluer l'éligibilité des personnes pour chacun des programmes et services.

Entente de coopération avec les Dogribs

À la suite d'une rencontre entre la compagnie Diavik Diamnond Mines Inc. et le Conseil des Dogribs du traité 11, le 30 janvier dernier à Rae, les parties ont annoncé la signature d'une entente de coopération.

Selon Rod Davey, le président de la compagnie, «Diavik reconnaît que son projet se situe sur des terres traditionnellement utilisées par les autochtones. Il est donc inportant de travailler ensemble pour développer la mine».

L'entente de coopération réaffirme la volonté des parties de travailler ensemble au fur et à mesure du développement de la mine. Elle aidera aussi les Dogribs dans leur évaluation des différents aspects du projet minier. Diavik, de Yellowknife, propose le développement d'une mine de diamants en collaboration avec son partenaire, Aber Ressources Ltd. de Vancouver, dans la région du lac de Gras, à une trentaine de kilomètres de la mine Ekati de BHP. Diavik espère être en mesure de débuter les opérations d'extraction en 2001.

L'entente affirme aussi le support de principe du développement dans leur région.

Environnement

Suite de la une

cord offre un cadre de travail basé sur une vision, des objectifs et des principes communs visant à harmoniser les partenariats entre juridictions, tout en assurant que chacune des parties conservent son autorité législative en matière environnementale.

Selon le ministre Stephen Kakfwi, cet Accord est un pas dans la bonne direction. «Les gens et l'économie du Nord sont très dépendants de l'environnement. Nous subissons l'impact d'activités qui ont lieu ailleurs au Canada et dans le monde. Plus nous aurons de collaboration entre gouvernements, meilleures seront nos chances de protéger notre environnement», a expliqué le ministre.

En plus de cet Accord, trois ententes ont été signées par les ministres à l'exception de celui du Québec. Elles concernent les évaluations environnementales, les activités d'inspection et le développement de normes pan-canadiennes en matière de qualité de l'air, de l'eau et des sols. D'autres ententes supplémentaires sont prévues au niveau du contrôle environnemental, de la recherche et du développement ainsi que pour les mesures d'urgence.

À la fin de la rencontre, le ministre Kakfwi a été nommé président du Conseil canadien des ministres de l'environnement. Stephen Kakfwi compte profiter de ce mandat pour sensibiliser ses confrères au Nord et à ses défis environnementaux.

Il est prévu que le premier meeting à être tenu dans le Nord aura lieu en juin.

Calgary

Suite de la une

«Nous posons ce geste en toute connaissance de cause, en sachant très bien qu'il puisse nous attirer les critiques des uns et faire la joie des autres. Mais l'histoire nous a appris que si nous ne prenons pas la parole pour défendre nos droits, ceux-ci sont souvent balayés sous les tapis gouvernementaux, question d'éviter des inconvénients à nos leaders politiques.»

Montfort : l'avenir de l'hôpital se joue maintenant

Ottawa (APF): La direction de l'Hôpital Montfort est entrée dans une période cruciale de négociations avec les autorités gouvernementales, en ce qui concerne l'avenir de l'hôpital universitaire francophone de l'Ontario.

«D'ici peu de temps, nous saurons si ces discussions ont porté fruit» a indiqué le président-directeur général de Montfort, Gérald Savoie, qui refuse néanmoins de donner des précisions sur la teneur des négociations, qui durent depuis maintenant trois mois et demi.

Épargné de justesse le 13 août dernier après une lutte acharnée par la communauté franco-ontarienne, l'Hôpital Montfort devrait perdre les deux tiers de ses services et de ses lits, dont les services de l'urgence, une fois complétée la restructuration des soins de santé dans la région de la capitale nationale.

Une chose est cependant acquise: les combattants sont toujours aussi vigoureux qu'il y a un an : «Nous n'avons pas abdiquer le 13 août et nous n'avons aucunement l'intention de le faire aujourd'hui ou demain. Montfort ne fermera jamais.»

La tempête de verglas qui s'est abattue dans l'Est ontarien aurait même eu l'effet inattendu d'ouvrir les yeux du ministère de la Santé, sur l'importance stratégique de la salle d'urgence de l'Hôpital Montfort.

«Ça pris une crise pour démontrer jusqu'à quel point cet hôpital était nécessaire. La population avait le choix. Elle a fait son choix» constate avec satisfaction M. Savoie, qui raconte que le ministère de la Santé a été «très surpris et étonné» par l'attitude de la population. Pour lui, cette tempête prouve «hors de tout doute» la nécessité de cette salle d'urgence.

Le fédéral viendra en aide aux étudiants

Ottawa (APF): Tout indique que le gouvernement fédéral s'apprête à poser des gestes concrets et importants pour favoriser l'accès à l'éducation postsecondaire.

Le ministre du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, a profité de son passage devant les membres de l'Alliance canadienne des associations étudiantes, pour reconnaître le problème de l'endettement élevé des étudiants.

Sans dévoiler les intentions du gouvernement, le ministre a clairement indiqué que le prochain budget fédéral réservait de bonnes nouvelles pour les étudiants: «Je crois que vous ne serez pas déçu» a lancé le ministre à l'intention des porte-parole étudiants.

Le Fonds de dotation des bourses d'étude du millénaire sera un des éléments importants du prochain budget fédéral, a d'ailleurs confirmé le ministre.

M. Pettigrew s'est réjoui d'une récente déclaration du ministre des Finances, Paul Martin, selon qui il n'est pas juste pour les diplômés d'aujourd'hui de se retrouver avec une dette de 25 000 $ à 40 000 $. Une déclaration que M. Martin a répété devant l'Alliance canadienne des associations étudiantes.

«Il n'est pas juste non plus que des familles à faible revenu aient à emprunter et à quasiment faire faillite pour avoir accès à l'éducation» a renchéri le ministre Pettigrew.

Selon lui, il existe un danger que les étudiants à revenu faible et moyen hésitent à poursuivre ou à reprendre leurs études: «Je trouve très triste de voir que la crainte de s'endetter lourdement puisse empêcher les étudiants d'obtenir l'instruction dont ils ont besoin.»

Le gouvernement fédéral consacre cette année 651 millions de dollars dans le cadre de son Programme canadien de prêts aux étudiants. Plus de 400 000 étudiants recevront un prêt fédéral, qu'ils devront ensuite commencer à rembourser six mois après avoir compléter leurs études.

Tant le ministre des Finances que le ministre du Développement des ressources humaines ont réitéré l'intention d'Ottawa de se mêler du dossier de l'éducation, tout en respectant la juridiction provinciale.

Budget fédéral alternatif

Il faut réinvestir dans le Canada

Le groupe de pression Alternatives North a rendu public le 10 février dernier un budget alternatif, précédant celui qui sera déposé le 24 février prochain à Ottawa par le ministre des Finances Paul Martin.

Alain Bessette

Le budget alternatif présenté simultanément dans plus de trente communautés canadiennes le 10 février, offre des politiques économiques qui visent à réduire le chômage et à balancer le budget.

«Le budget alternatif fédéral démontre clairement qu'il est possible d'avoir une croissance économique et une économie juste», a indiqué Suzette Montreuil, d'Alternatives North. «Les Canadiens veulent réduire le fardeau de la dette nationale, et on peut le faire en stabilisant l'économie et en réinvestissant dans l'économie», a-t-elle ajouté.

Les politiques économiques avancées par le budget alternatif comprennent des taux d'intérêt plus bas, de la création d'emploi et une légère hausse d'impôt pour les Canadiens les plus riches et les corporations. Ces politiques permettraient au gouvernement de restaurer les dépenses sociales au niveau de 1994-1995 et d'accroître les dépenses de 8 milliards de dollars dès 1999.

Le plan offert réduirait le chômage à 5 pour cent dès 2001 et réduirait du tiers le taux de pauvreté. Le budget serait équilibré en 1998-1999 et présenterait de légers surplus dès l'année suivante.

Le budget alternatif présenté par Alternatives North a été conçu par le Centre canadien des politiques sociales (CCPS), une coalition de groupes de pression basée à Winnipeg.

Pour Suzette Montreuil, il est important que le gouvernement fédéral réinvestisse des milliards de dollars dans les soins de santé, l'éducation et les autres programmes sociaux : «C'est maintenant le temps de s'attaquer à la pauvreté et aux inégalités dont nous avons hérité après des années de coupures budgétaires».

Selon le CCPS, le ministre des Finances prend tout le crédit pour avoir devancé de deux ans son plan de réduction du déficit. Or, indique l'organisme, les principales raisons de cette réussite reposent sur une conjugaison de facteurs dont des bas taux d'intérêt et une plus grande croissance économique, deux des principaux points de la stratégie fiscale prônée par la coalition.

Plutôt que de réduire immédiatement les impôts ou de rembourser une partie de la dette accumulée, le groupe suggère de réinvestir dans les programmes sociaux. Il propose d'accroître de 13 milliards de dollars les dépenses gouvernementales pour 1998-1999.

Parmi les mesures fiscales avancées par le CCPS, il est suggéré de taxer à leur pleine valeur les gains en capitaux et d'éliminer les crédits d'impôt sur les dividendes. Le groupe suggère aussi d'imposer une nouvelle «taxe verte», qui tiendrait compte du niveau de carbone dans les carburants et d'éliminer le traitement de faveur concédé aux producteurs de produits pétroliers.

Le budget doit viser à réduire le chômage d'un pour cent à chaque année. Pour y parvenir, le groupe propose de créer une économie forte et croissante en réinvestissant dans les programmes et services et dans les programmes d'infrastructures.

Plusieurs autres mesures suggérées par la coalition visent à s'attaquer au problème sérieux de la pauvreté croissante au Canada.

Au feu !

Alain Bessette

Les 2 et 3 février derniers, les sonneries d'alarme ont résonné dans un des centres commerciaux du centre-ville de Yellowknife. De fausses alarmes !

Un employé de cet établissement a communiqué avec le journal L'Aquilon afin d'exprimer ses craintes par rapport à ces événements. Selon cette personne, il semble certain que ce sont de jeunes écoliers qui seraient responsables de ces farces de bien mauvais goût.

«Il y a un danger dans ça. C'est comme l'histoire de celui qui criait «Au loup!». Au bout d'un certain temps, on risque de ne pas prendre au sérieux une véritable alerte», a expliqué cet employé.

De plus, a-t-il souligné, pendant que les pompiers répondent à l'appel, ils ne sont évidemment pas disponibles si une autre alerte se produit ailleurs.

Cet employé tient aussi a rappelé aux responsables de ces fausses alertes que les conséquences peuvent être sérieuses pour ceux qui les commettent allant d'une amende jusqu'au fait d'écoper d'un dossier judiciaire.

Les radios communautaires francophones du Canada

Un réseau pour 1999

Ottawa (APF): Le projet de réseau radiophonique national en français piloté par l'Alliance des radios communautaires du Canada, deviendra réalité en 1999. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a approuvé la demande de licence présentée par l'Alliance.

Le réseau offrira une programmation continue 24 heures par jour, essentiellement composée de contenu musical et de bulletins d'information. Les stations affiliées pourront, à toute heure de la journée, diffuser la programmation du réseau afin de compléter leur programmation locale.

Ce réseau national desservira d'abord et avant tout les radios communautaires francophones et acadiennes, mais sera aussi offert aux 24 radios communautaires du Québec.

«Les communautés francophones et acadiennes pourront désormais communiquer entre elles, partager leur quotidien et faire connaître leurs artistes» estime le président de l'ARC, Denis Desgagné.

ÉDITORIAL

Où réinvestir ?

Sans une formation appropriée en finances et en analyse financière, il peut parfois être difficile de bien comprendre les différentes alternatives qui se présentent aux gouvernements lorsqu'il est temps pour eux de formuler un budget. Il en est de même pour les différents groupes de pression qui tentent d'influencer les futures orientations budgétaires du gouvernement.

Le budget alternatif présenté par le Centre canadien des politiques sociales (CCPS) offre des choix qui dépassent simplement la stricte gestion financière gouvernementale en s'attaquant à de douloureux problèmes qui affligent la société canadienne.

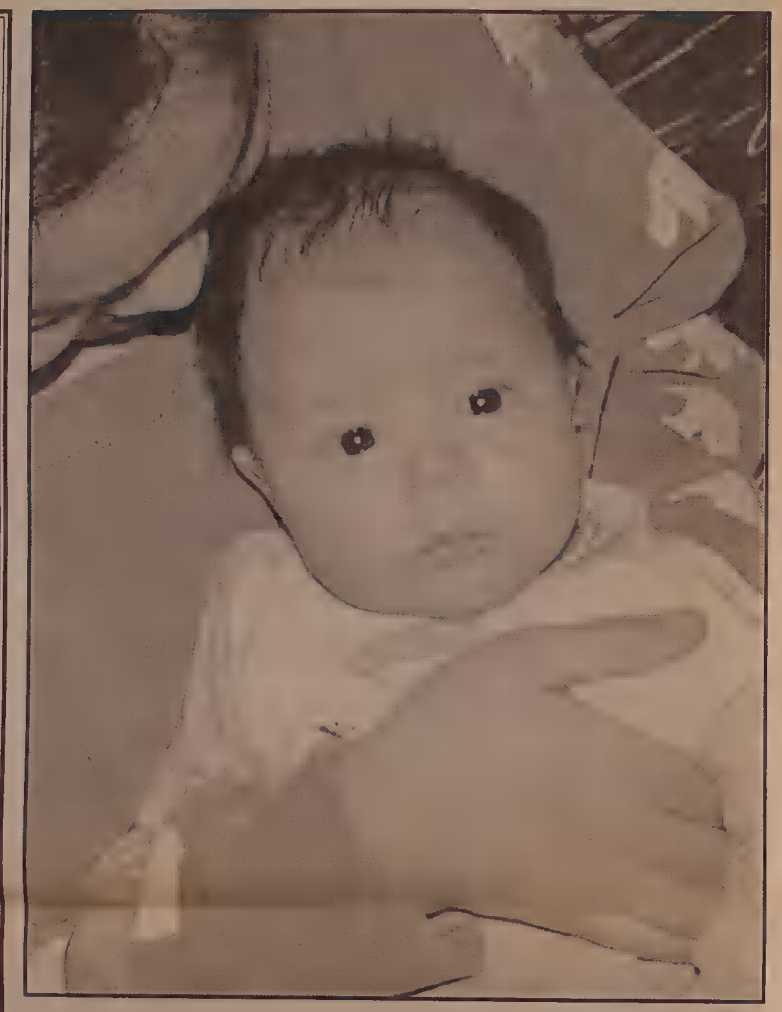
Les coupures des dernières années ont fait mal, constate cet organisme. C'est vrai et le pire c'est que ce sont souvent les couches les plus pauvres de la société qui ont écopé des restrictions budgétaires gouvernementales. En effet, ces gens dépendaient beaucoup plus du gouvernement que les «Canadiens moyens» qui vivent généralement sans nécessiter le support du gouvernement. Que plus de 2,4 millions de Canadiens aient recours aux banques alimentaires à travers le Canada pour se nourrir est certainement une situation déplorable qu'il faut corriger.

Ce budget alternatif offre des solutions intéressantes qui tentent de répondre aux besoins des plus défavorisés. En partant du principe que les finances publiques sont maintenant plus saines, le CCPS propose de commencer à réinvestir tous les surplus budgétaires dans les programmes sociaux.

Le choix consistant à ne pas utiliser les surplus budgétaires pour éponger la dette est peut-être un peu plus discutable. En effet, pour chaque milliard de dollars utilisé pour réduire la dette, des dizaines de millions de dollars se trouvent dégagés durant l'année et pour toutes les années subséquentes afin de réinvestir dans les programmes sociaux.

Il est certe nécessaire de réinvestir dans les programmes sociaux mais il est aussi nécessaire de ne pas reporter à plus tard la tâche ingrate de se débarrasser de ce fardeau fiscal qu'est la dette. Il s'agit d'une priorité qui, à long terme, sera profitable pour tous les Canadiens.

Alain Bessette



Stéphane Cloutier/L'Aquilon

Voici Isaac William Irngaut d'Igloolik. Il s'agit du premier bébé né en 1998 dans le Nunavut. Il est né le 4 janvier dernier. Son père, notre collaborateur Stéphane Cloutier, se dit très fier de ce nouveau venu.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Rédacteur en chef : Alain Bessette

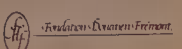
Collaborateurs : Stéphane Cloutier, Christelle Lacroix, et Louis Mc Comber
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.









Petits casse-tête bilingues

Annie Bourret (APF)

Tout ça a commencé par une phrase banale en conversation : «Serais-tu assez gentil pour me l'envoyer par télécopieur?» Oubliez le fait que je sois encore assez puriste pour utiliser télécopieur quand MÊME Le Petit Robert accepte le mot fax, du moins dans son édition de 1995. Ce qui compte, c'est qu'au moment où ces mots sont sortis de ma bouche a retenti une sonnette d'alarme mentale assez stridente pour signaler une attaque nucléaire. J'aurais dû dire : «Aurais-tu la gentillesse de...», au lieu de bêtement respecter la structure anglaise Would you be kind enough to.... .

Je venais de subir une «interférence» linguistique, du genre de celle qui m'a fait prendre la décision de mettre des étiquettes bilingues sur tous mes petits pots d'épices, de façon à ne plus jamais confondre oregano avec origan (le terme français). Dommage qu'on ne puisse faire de même en conversation!

Tous les gens bilingues que je connais font face à ce genre de petits casse-tête quotidiens. En témoigne cette situation où, récemment, on me demandait ma traduction de second lowest. Réponse: «avant-dernier», équivalent contraire à second best, qui est «avant-premier». Au lieu d'être soulagé, voilà qu'on me répond: «Mais si c'était the second lowest bid?», tout en avançant qu'il faudra bien accepter «le deuxième plus bas» (que tout le monde comprend) ou que les linguistes finissent par suggérer une meilleure tournure.

Il avait peut-être bien raison, puisque après avoir ruminé sur la question, je n'étais parvenue qu'à la phrase «occupe l'avant-dernier rang des offres les moins élevées», un équivalent bien long pour «deuxième plus bas» qui, probablement, ne fera pas sourciller un grand nombre de gens au Canada.

Le plus curieux c'est que, toujours au Canada, on se hérissera tout de suite devant l'aspect du mot week-end, pourtant parfaitement français et adopté depuis 1934 par les dictionnaires. Pour les francophones de chez nous, l'expression correcte est «fin de semaine», parce qu'ils tiennent pour anglais le mot week-end. Autrement dit, la forme même du mot week-end trahit son origine (comme camping ou hot-dog, tiens). De plus, les francophones du Canada associent l'usage de week-end à d'autres mots courants en français européen, comme parking et shopping, auxquels ils préfèrent stationnement et magasinage, etc. Résultat? On se retrouve avec deux normes de français entièrement différentes. En français soutenu, c'est week-end qui est de bon ton, mais «fin de semaine» est si bien enraciné dans l'usage courant au Canada qu'on ne peut le condamner. Il devient donc un canadianisme de bon aloi.

Terminons sur un autre casse-tête courant, celui de l'insidieux focus, pour lequel on ▪ même bricolé le verbe franglais focusser. Prenons pour exemples les phrases suivantes : «La chronique focusse sur les anglicismes» ou «Cette chronique met le focus sur les anglicismes.» Ne serait-il pas plus simple et plus français de dire «Cette chronique est consacrée aux anglicismes», ou encore «Cette chronique porte sur les anglicismes»?

Faites parvenir vos commentaires par courriel à abourret@bc.sympatico.ca ou à la rédaction du journal.

Régime enregistré d'épargne retraite

Quand votre investissement va doubler ?

Patrick Roy, l'Eau vive

Régina - Que les gens épargnent dans un REER ou dans d'autres plans financiers, ils aiment savoir quand leur investissement va doubler. Pour le calculer, rien de plus facile avec un outil que l'on appelle dans le milieu « la règle du 72 ».

La formule de la règle du 72 est très simple. Il suffit de diviser le 72 en question par le taux d'intérêt de votre investissement pour savoir quand celui-ci va doubler. Par exemple, un taux d'intérêt de 8 % signifierait qu'il faudrait 9 ans pour doubler votre investissement (72 ÷ 8 = 9).

Évidemment, la règle de 72 peut également s'appliquer dans le sens inverse pour aider à planifier sa retraite. Si vous pensez travailler encore 12 ans et que vous voulez que votre investissement double, la règle de 72 va vous permettre de savoir à quel taux d'intérêt vous devez placer votre argent. Vous divisez 72 par 12 et vous obtenez le taux d'intérêts à laquel vous devez placer votre argent, qui dans le cas présent sera de 6%.

Cependant, n'oubliez qu'investir implique toujours un certain risque, aussi minime soit-il. Il n'y a aucune assurance que l'investissement va atteindre les objectifs prévus. Ceci est simplement pour illustrer la croissance rapide de votre investissement avec des taux d'intérêts composés.

Emprunter a du bon sens

Contribuer dans un régime enregistré d'épargne et retraite peut être le plus important investissement que vous pouvez faire chaque année. Donc, même si vous n'avez pas l'argent liquide nécessaire pour le faire, il est payant pour vous d'emprunter avec un prêt REER.

Le simple fait de ne pas contribuer seulement 1 000$ à 29 ans représente une réduction de 14 974$ sur le montant net de votre REER lorsque vous allez atteindre 69 ans. (Ceci est basé sur un taux d'intérêts annuel de 7%)

Donc, si vous êtes en manque de fonds, emprunter peut être pour vous la solution idéale.

Voici les bénéfices d'une contribution de 1 000$ basée sur un emprunt d'un an.

-Retour d'intérêt sur votre investissement à votre REER (7 %) - 1070 $

-Paiement de votre prêt à 8 % d'intéret = 86 $ par mois - 1044 $ pour l'année

-Gain net - 26 $ (1070 $ - 1044 $)

-Épargne sur les impôts - 408 $

-Bénéfice net - 434 $

* Exemple basé sur un emprunt avec un taux d'intérêt de 7 % pour le REER.

Offres d'emplois- Avis publics

Projets de travaux d'infrastructure dans le Nord

24 projets sont annoncés

Un total de 24 projets d'infrastructure pour le Nord sera financé conjointement par le gouvernement fédéral, le gouvernement territorial et d'autres partenaires.

Alain Bessette

De ces 24 projets, 15 se situent dans le Nunavut et neuf dans l'Arctique de l'Ouest. C'est le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Charles Dent, en compagnie des députés fédérales Ethel Blondin-Andrew et Nancy Karetak-Lindell qui ont fait cette annonce le 29 janvier dernier.

Les 15 projets de travaux d'infrastructure du Nunavut touchent à la construction, la rénovation et la réparation d'installations dans différentes collectivités du Nunavut. Les gouvernements, territorial et fédéral contribueront pour près d'un demi-million de dollars dans ce récent volet. Les partenaires du secteur municipal et communautaire y ajouteront pour près de 150 000 $ en financement. Il est estimé que 71 résidants de 10 collectivités obtiendront ainsi un emploi à court terme.

Du côté de l'Arctique de l'Ouest, neuf projets totalisant 795 000 $ ont été approuvés dont un peu moins de 340 000 $ proviendront du fédéral et du territorial. Ces projets entraîneront la création de 40 emplois de durée variable dans cinq collectivités de l'Arctique de l'Ouest, notamment Fort Smith, Hay River, Lutsel K'e, Colville Lake et la réserve de Hay River.

Les projets sont admissibles pour le financement du Programme des travaux d'infrastructure Canada–T.N.-O. s'ils répondent aux critères suivants : contribuer à l'aménagement ou à l'amélioration de l'infrastructure locale, créer des emplois sans reproduire des services existants, fournir une expérience de travail ou une formation qui permettra aux participants de se perfectionner et avoir mis en place les dispositions financières nécessaires pour couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien, en plus d'un plan d'immobilisations approuvé.

Petites Annonces

(service gratuit : 873-6603)

Co-locataire recherché
Nous sommes à la recherche d'un co-locataire pour partager un appartement situé au centre ville de Yellowknife (Bison Holdings). 450 $ par mois. Pour information, contactez le 669-7991.

Emploi de suppléant
La direction de l'école Allain St-Cyr recherche activement des personnes pour agir à titre de suppléant à l'école de français langue première. Si vous désirez obtenir plus de renseignements, contactez Gérald Caron, directeur, au 873-3223.

Billet gagnant
L'APFY a procédé au tirage du sixième prix de son calendrier monétaire. La personne qui s'est mérité ce prix de 100 $ pour le 6 février est Phil Guspodarchuk de Yellowknife.

Secrétaire
Position temporaire de secrétaire du 1er mars au 15 octobre. Connaissances de Word Perfect 6.1 et de l'anglais. S'adresser à Marie au 920-6423.

Susurrus
Soirée multi-média *susurrus*. Le mardi 5 mars à 20h00 au Javaroma (en face de la Banque Royale).

Ligue d'improvisation
Vous avez envie de faire de faire partie d'une ligue d'improvisation? Le comité des femmes de Yellowknife invite hommes, femmes et adolescent(e)s de 16 ans et plus à manifester leur intérêt en communiquant avec Francine à l'Association.

Avis de recherche
L'Association franco-culturelle de Yellowknife est à la recherche de toutes les vidéo-cassettes qui ont été empruntées au cours de la dernière année. S.V.P., les retourner le plus tôt possible. Il n'y aura aucun frais.

Livre
Le livre «Aussi longtemps que le fleuve coulera» est en vente à l'AFCY. Vous pouvez vous en procurer un exemplaire au prix de 32 $ au 873-3292, 5016, 48e rue.

Cotons Ouatés
Magnifiques cotons ouatés, avec le logo de CFRT à prix d'aubaine: $25, toute taxe ou frais de transport inclus. Envoyez votre chèque à CFRT, C.P. 692, Iqaluit (NT), XOA OHO. Couleurs : Bleu, gris ou blanc. Une seule grandeur : large.

Tuteur de français
Si vous êtes intéressés à inclure votre nom à une banque de tuteurs, gérée par L'AFCY, contactez Francine au 873-3292.

Le Groupe d'étude inuit et circumpolaire

Une plaque tournante de la recherche en sciences humaines au Nord

Louis Mc Comber

À tous les ans, bons nombres de chercheurs montent au Nord pour ramasser les données nécessaires à leurs travaux scientifiques. Plusieurs d'entre eux sont francophones et publient le résultat de leurs recherches en français. C'est le cas de la plupart de la trentaine de chercheurs en sciences humaines qu'on retrouve au sein du Groupe d'étude inuit et circumpolaire (GETIC) de l'Université Laval. L'Aquilon a rencontré le directeur de ce centre de recherche, M. Gérard Duhaime, aux bureaux du GETIC à Québec.

C'est René Lévesque, alors ministre des richesses naturelles du Québec dans le gouvernement Lesage, qui ■ donné une impulsion à la recherche nordique au Québec en débloquant les fonds nécessaires pour la mise sur pieds du Centre d'études nordiques en 1961.Le géographe Louis-Edmond Hamelin qui en fut le fondateur réclamait sans succès ce financement du gouvernement de Maurice Duplessis depuis plusieurs années.

Ce centre de recherche de l'Université Laval regroupait toutes les disciplines jusqu'à ce que les agences gouvernementales bailleurs de fonds décident de faire de l'ordre dans les centres de recherche au Canada. Au cours des années 70, le Centre d'étude nordique délaissa le champ des sciences humaines pour se spécialiser du côté des travaux de sciences naturelles. Les chercheurs en sciences sociales se retrouvèrent à nouveau isolés.

Ce n'est qu'en 1987 que le Groupe d'étude inuit et circumpolaire verra le jour dans le but de regrouper des chercheurs en sciences sociales impliqués dans les régions nordiques. La même année sera fondée l'Association Inuksiutiit katimajiit qui publie la revue Études inuit.

"On ne fait plus de recherches sur le modèle colonial," nous explique Gérard Duhaime, "il y a des procédures importantes qui sont devenus nécessaires. On informe les gens des localités où on veut aller, on leur demande leur consentement puis on retourne dans les communautés pour expliquer nos résultats. On dit ce qu'on fait, on ne fait pas de cachettes!"

Sans faire trop de bruit, la recherche modifie peu à peu le mode de vie nordique. Les rapports de recherche se retrouvant souvent sur les bureaux des décideurs. "Nos chiffres sont utilisés, poursuit Duhaime, ça a de l'impact."

C'est à partir du virage politique de la Russie avec la Pérestroïka de Gorbatchev que la recherche sur le circumpolaire ■ explosé. Du jour au lendemain, les chercheurs nordiques du monde entier eurent accès aux régions arctiques de la Russie qui regroupent 120 ethnies différentes. "On était sollicité par les Russes eux-mêmes!" En 1988, le GETIC organisa à Québec une première rencontre avec une délégation de chercheurs russes. L'expérience de coopération fut reprise en 1990 lors d'un colloque tenu en Sibérie, puis relancé en 1995 où cette fois tous les pays du monde furent invités.

"Le français, c'est probablement la troisième langue parlée en Russie. On l'enseigne partout comme langue seconde depuis l'époque de Catherine de Russie. Beaucoup de chercheurs russes de Sibérie parlent le français!" explique Gérard Duhaime.

Si on lit les publications francophones en Russie, il n'en va pas de même au Canada anglais ou aux États-Unis. "Il y ■ toujours eu une barrière étanche dans la recherche entre le français et l'anglais." raconte le directeur du GETIC, " Ici, nous lisons les résultats de recherche en anglais mais ce n'est pas réciproque. Probablement parce que la recherche anglophone produit une masse de travaux suffisante pour se suffire à elle-même, ce qui n'est pas vrai en français. Si les anthropologues semblent plutôt à l'aise avec une tradition de recherche française, en sociologie, c'est différent. Il n'y ■ pratiquement rien qui se publie en français sur le Nord."

Pour Gérard Duhaime, il n'y a pas vraiment de différentes perspectives entre les chercheurs francophones ou anglophones sur le Nord. Ce n'est pas là que se situe le débat des études nordiques tant dans les couloirs du GETIC à l'Université Laval que dans les colloques internationaux.

"Le problème ne se trouve pas entre français ou anglais, poursuit Duhaime, il est dans la manière d'aborder les questions autochtones! C'est comme si beaucoup de chercheurs perdent tout esprit critique à cause d'une espèce de compassion mal placée envers les autochtones. Comme si le passé, la tradition était sacré. Il y a là comme une culpabilité qui cause un grave problème aux chercheurs. Dans les colloques scientifiques, les discussions de fond portent sur ces questions là."

On retrouve le GETIC sur la toile de l'inforoute électronique. On peut consulter le site pour prendre connaissance de la liste de ses membres, des recherches encours ou encore pour commander une de ses nombreuses publications à l'adresse:

http://www.fss.ulaval.ca/getic/index.html

Un guide pour les femmes en affaires

Ottawa (APF): Vous êtes une femme, vous désirez depuis longtemps vous lancer en affaires, mais vous ne savez pas par quel bout commencer. Surtout, vous recherchez des conseils...en français. Ne cherchez plus: la Fédération des femmes canadiennes-françaises vient de publier un guide à votre intention.

Intitulé S'organiser...pour brasser des affaires, ce guide de démarrage d'une entreprise s'adresse autant aux femmes qui veulent partir en affaires seules, qu'à celles qui veulent créer une entreprise avec d'autres ou qui embauchent du personnel.

Il met aussi l'accent sur les projets collectifs de développement économique, comme les coopératives de travail et les réseaux d'entreprises, et propose des outils et des ressources pour favoriser la réussite des projets entrepris par des femmes.

Plan d'affaires, financement, marketing, gestion du personnel et bien d'autres sujets d'importance sont traités dans ce guide d'une centaine de pages rédigé par Lucie Brunet.

Selon une enquête de Statistique Canada réalisée en 1994, 10 pour cent de toutes les femmes sur le marché du travail étaient des travailleuses autonomes, comparativement à 17 pour cent pour les hommes. Leur revenu moyen était de 18 400 $ en 1993, comparativement à 25 900 $ pour les travailleuses salariées.

Pas plus compliqué qu'un REER individuel

Investir dans un groupe REER

Patrick Roy, l'Eau vive

REGINA - Tout le monde sait que ça prend beaucoup de discipline afin d'économiser de l'argent pour notre retraite. Pour aider leurs employés, plusieurs compagnies offrent des groupes de Régime enregistré d'épargne retraite (REER) où votre contribution est directement déduite de votre chèque de paye. De cette façon, vous contribuez régulièrement durant toute l'année dans votre REER évitant ainsi l'angoisse de trouver une somme faramineuse à la fin de l'année.

En fait, les groupes REER ne diffèrent pas des REER conventionnels. L'argent que vous placez dans un groupe REER est soumis aux mêmes intérêts composés. La contribution maximale demeure la même et elle est investie dans un plan ressemblant à ceux offerts dans les institutions financières. Vous avez seulement à décider du montant que vous souhaitez qui soit prélevé à chaque chèque de paye et vous pouvez changer ce montant selon l'évolution de votre situation financière.

Il existe deux types de groupes REER. D'abord un groupe REER qui investit dans un fond mutuel régulier. Dans ce groupe, vous avez un compte individuel et vous déterminez le fond dans lequel vous voulez investir. L'autre groupe REER en est un de fonds commun. Dans ce type de groupe, votre argent est mis en commun avec vos camarades de travail, investi dans un fonds particulier et administré par une institution financière.

Un des principaux avantages est que vous payez moins d'impôts sur vos chèques de paye. Votre cotisation à l'impôt est ajustée selon la contribution à votre REER et au lieu de recevoir tout le montant qui vous est dû à la fin de l'année, votre cotisation va être moindre tout au long de cette même année.

63 pour cent des Canadiens ne font pas d'activité physique

Ottawa (APF): Les Canadiens ont dangereusement inactifs, au point de mettre en péril leur qualité de vie.

Vingt-cinq ans après les premières campagnes nationales du mouvement ParticipAction, 63 pour cent des Canadiens ne sont toujours pas suffisamment actifs pour se maintenir en bonne santé.

Il s'agit cependant d'une amélioration par rapport à un taux de 79 pour cent en 1981. En fait depuis cette date, l'inactivité physique a baissé selon les provinces de 15 à 25 pour cent.

Selon un nouveau rapport de l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie, le manque d'exercice expose les Canadiens aux dangers de l'insuffisance coronarienne, du diabète, du cancer du côlon, à l'ostéoporose et à la dépression.

Le président du Collège des médecins de famille du Canada, Nick Busing, affirme que l'inactivité a les mêmes répercussions sur la santé que la consommation d'un paquet de cigarettes par jour. Bref, l'inactivité tue! C'est d'ailleurs un véritable cri d'alarme que lancent les médecins: «On demande aux gens de faire davantage d'exercices, de réduire le temps devant le téléviseur, de se lever et de bouger.»

Car le coupable de cette inactivité, c'est bien la télévision. Sans oublier son proche compagnon, l'ordinateur: «La société contemporaine et la technologie encouragent les gens à rester sédentaires» estime le docteur Busing. Selon la présidente de l'Institut, Cora Craig, l'inactivité est un phénomène mondial, auquel n'échappe pas les pays industrialisés, et même certains pays du tiers-monde.

Le rapport, qui est le résultat d'une enquête réalisée en 1995 auprès de 2 500 Canadiens, montre bien les différences de mentalité entre les Canadiens de l'Est et de l'Ouest au chapitre de l'exercice physique et du bien-être.

Le taux d'inactivité varie d'une province à une autre. Règle générale, les Canadiens sont davantage inactifs dans l'Est que dans l'Ouest. Il n'y a toutefois aucune explication satisfaisante face à ce phénomène. Personne ne peut encore dire si les raisons sont culturelles, économiques, climatiques ou géographiques.

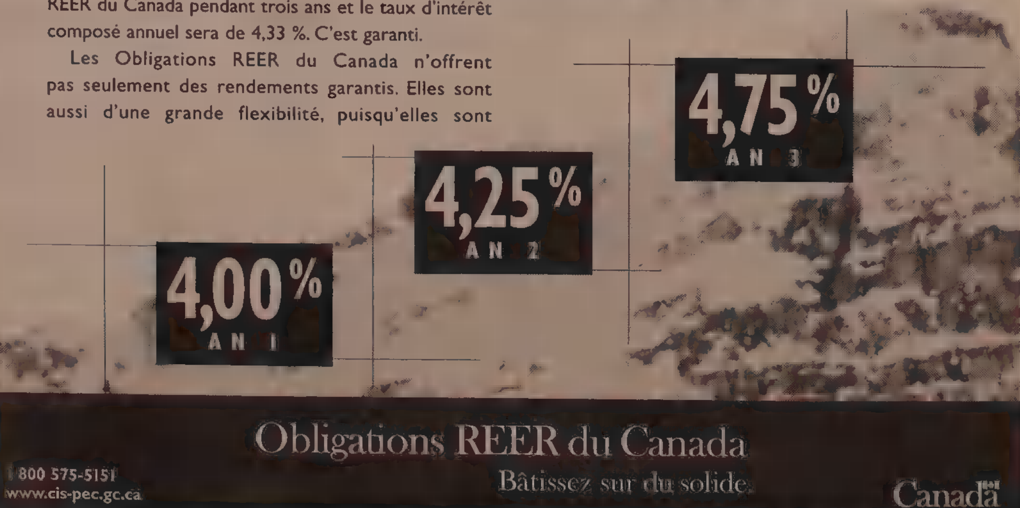
C'est à l'Ile-du-Prince-Édouard où le taux d'inactivité est le plus élevé avec 71 pour cent. Les citoyens de Terre-Neuve suivent de près, avec un taux d'inactivité de 70 pour cent. Les Québécois viennent au troisième rang du palmarès des inactifs, avec un taux de 69 pour cent. Suivent dans l'ordre le Nouveau-Brunswick (67 pour cent), le Manitoba (65 pour cent), l'Ontario, la Saskatchewan, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon (64 pour cent), la Nouvelle-Écosse (60 pour cent), l'Alberta et la Colombie-Britannique (58 pour cent).

Les femmes (66 pour cent) sont plus inactives que les hommes (60 pour cent) et le degré d'inactivité est plus élevé chez les personnes plus âgées.

Chez les enfants, un quart ont un poids excessif et cette tendance va en augmentant. Ce sont les enfants et les jeunes de l'Ouest qui sont les plus actifs, alors que ceux du Québec sont les moins actifs.

Le manque de temps, le manque d'énergie et le manque de motivation sont les raisons qui incitent plus de la moitié des Canadiens à rester inactifs. Le coût, une maladie à long terme, le sentiment d'être mal à l'aise, le manque d'habiletés et la crainte de se blesser sont des obstacles pour plus du quart de la population.

Curieusement, les Québécois sont ceux qui ont le moins tendance à penser qu'ils ont un grand contrôle.



LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 7, 20 février 1998

On se prépare pour l'avênement du Nunavut



Stéphane Cloutier/L'Aquilon

Les travaux vont bon train à Igloolik pour la construction d'un nouvel immeuble gouvernemental. Les travaux s'effectuent par des températures de -40°C.

Recensement 1996 et origine ethnique des Canadiens

De plus en plus «Canadien»

D'autres résultats statistiques issus du recensement 1996 viennent d'être rendus publics et ceux-ci portent sur l'origine ethnique des Canadiens. Les Canadiens s'identifient de plus en plus comme...Canadiens plutôt que comme Anglais, Français ou Acadien.

Ottawa (APF): Pour être plus précis, 19 pour cent de la population totale a déclaré Canadien comme origine ethnique selon les données du Recensement de 1996, alors que 17 pour cent rapportait une ascendance des îles britanniques et seulement 9 pour cent une ascendance française seulement.

Le choix de l'origine ethnique «canadienne» est en nette progression depuis le dernier recensement. En 1991, Canadien ne figurait même pas parmi le questionnaire qui proposait un choix de 15 exemples d'origines ethniques parmi les plus populaires. Malgré cette omission, 3 pour cent de la population avait déclaré «Canadien» comme ori-

Canadiens
Suite en page 2

Le déménagement des services de santé à Ottawa

«Les frais médicaux sont de 40% plus chers qu'à Montréal!» Dr Gary Pekeles, Université Mc Gill

Lors de sa dernière réunion, le 11 février dernier, le Conseil régional de Santé de Baffin (CRSB) reconfirmait sa décision de s'approvisionner en services de santé dans la région d'Ottawa plutôt que de continuer à faire affaire avec les hôpitaux universitaires de l'Université McGill dans la région de Montréal.

Louis Mc Comber

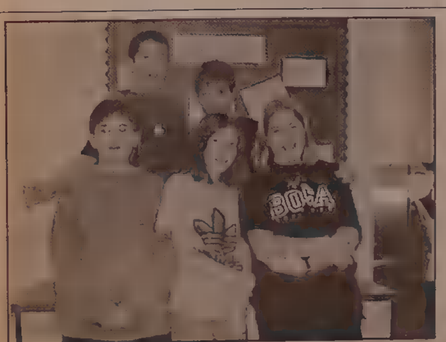
Cette décision mettait fin à une collaboration de plus de trente ans avec la région de Baffin pour Mc Gill qui assure toujours ce service pour toute la région du Nouveau Québec. Or selon le Dr Gary Pekeles de l'Université Mc Gill à Montréal, les coûts de la santé en Ontario serait de 40% plus élevé qu'au Québec.

Il reste au ministre Ng à donner son aval à la décision qui devrait entrer en vigueur dès le 1er avril 1998. Le ministre veut faire le tour de la question pour s'assurer que ce changement n'entraînera aucune augmentation de coût pour son ministère ("cost neutral").

Cette nouvelle décision fait suite à une série de rebondissements au CRSB depuis septembre dernier quand la décision avait été prise pour la première fois. M. Douglas Sage, alors superviseur pour le ministère de la santé et des services sociaux dans Baffin mettait alors l'accent sur les carences administratives du service offert par McGill, soulignant par ailleurs que les médecins eux-mêmes étaient «les meilleurs».

Début octobre, madame Ann Hanson, alors présidente du Conseil remettait sa démission au ministre Ng. La même semaine, sous la direction du sous-ministre Dave Ramsden, une commission de fonctionnaires seniors créée par le ministre Ng

Frais médicaux
Suite en page 2



Stéphane Cloutier/L'Aquilon

Une classe tout sourire!

Voici les élèves de sixième année du programme de français de l'école Nakasuk : Joël, Frédérick, Pascal, Sarah et Alisha.

Sommaire



Alain Bessette

Rapport annuel sur l'Entente du Nunavut

Le ministre responsable de la transition pour le Nunavut, Goo Arlooktoo, a annoncé le 10 février dernier le dépôt du quatrième rapport annuel sur l'Entente de revendication territoriale du Nunavut. L'Entente prévoit la production d'un rapport annuel sur toutes les activités d'établissement reliées à l'Entente du Nunavut. Ce rapport couvre les différentes activités menées par le gouvernement, la *Nunavut Tunngavik Inc.* et les diverses organisations créées en vertu de cette entente.

Royal Oak encore au centre de la controverse

Le prix de l'or étant des plus bas, la compagnie Royal Oak et ses compagnies subsidiaires investiraient actuellement beaucoup d'énergie dans son projet minier d'extraction de beryllium, a annoncé récemment le groupe environnemental Enviro Eye.

Le béryllium est un métal très réfractaire utilisé en alliage dans les réacteurs nucléaires et dans les mécanismes de déclenchement des bombes atomiques. Cependant, ce n'est pas son utilisation potentielle qui porte à controverse.

Le problème réside plutôt dans la problématique d'extraction de ce minerai. Le gisement situé en amont de plusieurs communautés le long de la rivière Hay contient aussi une teneur non-négligeable en matières radioactives, notamment de l'uranium. Le gisement est aussi situé à proximité du lac Blachford dans le *Caribou Range*.

Selon la compagnie, le grand lac des Esclaves est tellement large qu'il peut absorber d'éventuelles radiations et déversements radioactifs.

Entente dans le Keewatin

Le Conseil régional de la Santé et des Services sociaux du Keewatin a signé récemment une entente avec le ministère territorial sur les services de santé dans cette région.

L'entente, qui prend la forme d'une lettre d'intention, vise à assurer un certain support du ministère à ce conseil régional.

Le ministère devrait aider le conseil à embaucher un directeur général permanent, développer des stratégies d'embauche et de maintien du personnel, élaborer un plan de relations publiques basé sur la consultation de la population locale, réviser la structure de fonctionnement interne du conseil et évaluer la possibilité de rétablir une relation contractuelle avec l'Unité médicale du Nord de l'université du Manitoba.

Décès au travail

Un employé qui travaillait au ministère des Transports depuis une quinzaine d'années, Aiyow Qavavauq, est décédé dimanche le 15 février des suites d'un accident du travail. Il travaillait avec des équipements lourds afin ouvrir la route enneigée entre Nanisivik and Arctic Bay.

Il est impossible d'obtenir plus de détails pour l'instant car l'accident fait l'objet d'une enquête.

Canadiens

Suite de la une

gine unique et un autre 1 pour cent avait rapporté «Canadien» en combinaison avec d'autres origines. L'origine canadienne devenait ainsi la cinquième origine ethnique la plus fréquemment déclarée en 1991.

En 1996, Statistique Canada a inscrit l'origine canadienne parmi 24 exemples d'origines ethniques. Les résultats sont spectaculaires. L'origine canadienne est maintenant la première origine d'importance, tant en pourcentage qu'en nombre absolu. Pas moins de 5,3 millions de personnes (19 pour cent) ont déclaré «Canadien» comme seule origine ethnique, alors que 3,5 millions de personnes (12 pour cent) ont répondu «Canadien» en combinaison avec une ou plusieurs autres origines. Le dernier référendum au Québec (octobre 1995) n'est peut-être pas étranger à cette poussée de l'identité canadienne.

Statistique Canada ne cache pas que cette importante hausse du nombre de personnes qui réfèrent à une origine ethnique canadienne, a eu des répercussions sur la déclaration des origines ethniques de plusieurs groupes, en particulier les origines «Anglais», «Irlandais», «Écossais» et «Français».

Les régions du Canada qui ont été peuplées en premier et qui ont reçu relativement peu d'immigrants récents, avaient tendance à afficher la proportion la plus élevée de personnes qui se sont déclarées «Canadien». Dans le Canada atlantique, 21 pour cent de la population a indiqué «Canadien» comme réponse unique, tout comme 38 pour cent de la population du Québec. Dans les autres provinces, la proportion variait de 9 pour cent à 13 pour cent.

Lorsqu'on additionne tous ceux qui ont indiqué «Français» comme origine ethnique unique ou multiple, on se retrouve avec un nombre relativement impressionnant de personnes à l'extérieur du Québec qui se souviennent de leur origine française. Ils seraient 37 260 à Terre-Neuve, 239 325 au Nouveau-Brunswick, 171 500 en Nouvelle-Écosse, 31 240 à l'Ile-du-Prince-Édouard, 1 330 465 en Ontario, 147 610 au Manitoba, 114 750 en Saskatchewan, 306 785 en Alberta, 339 020 en Colombie-Britannique, 4 295 au Yukon et 5 390 dans les Territoires du Nord-Ouest.

Après les origines ethniques canadiennes, anglaises et françaises, les plus fréquentes réponses uniques et multiples en 1996 étaient écossaises (4,3 millions de personnes) et irlandaises avec 3,8 millions de personnes.

Enfin, l'origine québécoise fait son apparition parmi la liste des 25 principales origines ethniques au pays, alors qu'un total de 80 400 personnes ont déclaré «Québécois» comme origine, soit comme réponse unique ou multiple. Quelques milliers de ces Québécois d'origine étaient répartis dans toutes les provinces canadiennes, sauf à Terre-Neuve et à l'Ile-du-Prince-Édouard où personne ne s'est identifié de cette façon.

Frais médicaux

Suite de la une

pour faire la lumière sur cette décision ainsi que celle du Conseil régional de Santé du Keewatin qui avait entrepris une démarche analogue, présentait son rapport.

Dans ce rapport, on s'étonne de ce qu' «aucun document n'existe pour expliquer comment le Conseil en est venu à cette décision, quelles en seront les conséquences, et quels seront exactement les services offerts.» M. Dennis Patterson, avocat et ancien député d'Iqaluit, est nommé président du CRSB par le ministre avec le mandat d'évaluer les coûts des deux options, soit Montréal ou Ottawa.

En novembre, on apprend que madame Pat Kermeen, la directrice générale du CRSB a quitté le service pour un congé sans solde. C'est elle qui au 1er septembre avait signé la lettre envoyée au Dr Gary Pekeles de l'Université Mc Gill lui annonçant que le contrat de soins spécialisés de santé ne serait pas renouvelé avec son institution. Dans un geste concerté, la Chambre de commerce de Baffin et celle d'Iqaluit réclamait sa démission, l'accusant de ne pas fournir les informations pertinentes aux membres du conseil. M. Ken MacRury, directeur de l'Institut de recherche du Nunavut, est alors assigné au poste de directeur général.

M. MacRury a dès lors procédé à une enquête interne sur le déménagement des services de santé. Dans ce rapport, présenté au conseil le 11 février dernier, il validait la première décision prise par le Conseil.

Par ailleurs, contrairement à l'affirmation de madame Kermeen en septembre dernier à l'effet que le CRSB allait pouvoir ainsi sauver $400 000 par année, le rapport de M. MacRury tendait seulement à montrer que le déménagement à Ottawa n'encourrait aucun frais supplémentaire.

Les frais de santé en Ontario: 40% plus cher qu'au Québec!

Le Dr Gary Pekeles qui est directeur du programme de service médical offert par l'Université Mc Gill à la région de Baffin et du Nouveau-Québec, a reconnu avoir été contacté par M. Dennis Patterson. S'il a été question du fonctionnement du service, jamais M. Patterson n'aurait abordé des questions d'ordre budgétaire dans ces entretiens, a tenu à préciser le médecin dans une entrevue accordé à *L'Aquilon*.

Le Dr Pekeles a tenu à souligner que dans les deux dernières années, Mc Gill travaillait à une meilleure gestion du transfert des patients de Baffin vers les hôpitaux montréalais, tant et si bien que le budget total du service était en décroissance. Il a aussi mentionné que plusieurs améliorations avaient été proposées au CRSB afin d'éliminer des coûts inutiles, principalement dans l'acheminent de patients en provenance des communautés vers l'hôpital d'Iqaluit, sans que ces recommandations ne soient jamais mises en application par les autorités locales.

Le Dr Pekeles a aussi affirmé qu'il est de notoriété publique que les coûts de la santé en Ontario sont de 40% plus cher qu'au Québec et que dans ces circonstances, il est difficile d'imaginer comment le CRSB pense minimiser ses coûts en faisant affaire avec Ottawa.

Le casse-tête de la comparaison

Plusieurs chercheurs dans le domaine de la santé au Québec, rejoints par *L'Aquilon*, ont confirmé les dires du Dr Pekeles. La rétribution des médecins spécialistes à l'acte serait de 30 à 40% plus élevé en Ontario qu'au Québec.

Toujours selon ces mêmes sources, le coût pour une journée passée dans un hôpital au Canada est régi par une entente inter-provinciale (et territoriale) qui détermine un per diem selon les services offerts par chaque hôpitaux. Or les hôpitaux de la capitale nationale, parce qu'ils sont pourvus d'équipements sophistiqués, présentent des coûts parmi les plus élevés au pays!

Par exemple, le per diem de l'Hôpital des enfants de l'Est à Ottawa serait fixé à $1146 par jour. Ce montant inclut tous les services hospitaliers, dont la tarification des médecins, qui joue pour environ 20% du total. Toujours selon l'entente canadienne, ce per diem n'est que de $650 à l'Hôpital Sainte-Justine de Montréal!

À plusieurs occasions dans ce débat, il a été mentionné que le CRSB faisait affaire avec le Health Institute d'Ottawa. Il s'agit là d'un hôpital universitaire spécialisé en cardiologie, dépourvu de la plupart des servi-

Comparaison
Suite en page 3

Traités 8 et 11

L'ONU se penche sur la situation dènèe

Un rapporteur spécial de l'Organisation des nations unies (ONU) a participé pendant trois jours à une réunion spéciale sur les traités 8 et 11.

Alain Bessette

Le Dr. Miguel Alfonso-Martinez, rapporteur spécial pour l'ONU, a participé du 9 au 11 février à une réunion spéciale sur les droits issus des traités. Cette réunion avait lieu à la réserve dènèe de Hay River.

Le Dr. Alfonso-Martinez était présent afin d'entendre de vive voix la version des aînés par rapport aux traités 8 et 11 ainsi que la position des représentants des Premières nations Akaitcho et Deh Cho.

Le Dr. Alfonso-Martinez a reçu le mandat de produire un rapport, dû pour juillet 1998, sur la question des traités aborigènes à travers le monde. Le rapport devrait aussi inclure des recommandations à être mises en place au niveau international.

Le rapporteur spécial a entendu une quarantaine de présentations, mettant l'emphase sur l'importance de l'histoire orale et pour mettre en évidence que les traités 8 et 11 constituaient des accords de paix et d'amitié plutôt qu'une cession de territoire.

Selon la Nation dènèe, ces présentations ont clairement établies que le gouvernement du Canada agissait en violation de ces traités.

En rabaissant la portée des traités et en ne rencontrant pas les garanties des traités, le gouvernement du Canada se trouverait en nette violation de ses obligations face aux Premières nations du Nord.

Il a aussi été question lors de cette réunion de la nature destructrice des lois et politiques gouvernementales au regard des droits issus des traités.

La tenue de cette réunion avait été décidée lors de la dernière Assemblée générale des Premières nations du Deh Cho à Kakisa. Il avait alors été décidé d'établir un lobby international pour la protection des traités. Par la suite, le Grand chef Gerald Antoine avait assisté à deux sessions de l'ONU à Genève où il avait rencontré le rapporteur spécial sur la question des traités aborigènes. Le Dr. Alfonso-Martinez aurait été impressionné par la position établie par les Premières nations du Deh Cho, et il aurait jugé nécessaire de se déplacer en personne pour entendre les doléances des Dènès.

Au cours de ses nombreuses années de service avec l'ONU, le Dr. Miguel Alfonso-Martinez a rencontré des groupes autochtones de l'Amérique du Sud, des États-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Il a indiqué que la proposition du Deh Cho est le seul document qu'il ait reçu qui se préoccupe des méthodes de résolution des différends.

Les taxis d'Iqaluit envahissent le Conseil de ville

Louis Mc Comber

Le 10 février dernier, à 19 h, toutes les voitures-taxis en service s'immobilisaient devant l'hôtel de ville. Pendant plus d'une heure le service fut complètement interrompu. Chauffeurs et propriétaires tenaient à faire entendre leur désaccord aux élus municipaux sur le trop grand nombre de permis émis dernièrement par la ville.

Au nom des représentants de toute l'industrie du taxi d'Iqaluit, M. Keith Mantis, co-propriétaire de la compagnie Nanook, a proposé au Conseil de créer une commission spéciale de la ville d'Iqaluit pour d'abord étudier la situation du taxi à Iqaluit et ensuite soumettre des propositions pour y mettre de l'ordre.

Il semble que ce qui ait déclenché cette manifestation, c'est la décision récente du comité de développement de la ville d'accorder un nouveau permis de taxi à M. Philippe Leylamm qui en avait fait la demande. Si la Ville acquiesse à cette nouvelle demande, le nombre des compagnies possédant un permis de taxi augmenterait à 7. Dans le moment, 6 compagnies gèrent une flotte de 37 voitures. Il s'agit des compagnies Païpa, Nanook, Nunavut, Nunavut 1999, V.I.P., Kilabuk. Les trois dernières compagnies ayant été créées depuis moins d'un an.

La question du taxi à Iqaluit comporte plusieurs facettes. Dans les beaux jours où Païpa et Nanook se partageaient tout le marché, le service était interrompu à 2 h. du matin la semaine et à 3 h. la fin de semaine. Aussi, la clientèle se plaignait de l'état déplorable des véhicules utilisés tant du côté carrosserie que mécanique.

L'arrivée de Raymond Poudrette avec Nunavut Taxi aura tiré la sonnette d'alarme pour les deux autres compagnies qui ont immédiatement instauré un service de 24 heures. Est-ce que le Conseil de Ville a déduit de cette expérience qu'il valait mieux susciter plus de compétition dans l'industrie du taxi?

Douglas Lem, nouvellement élu au Conseil municipal, a qualifié de déplorable cette démonstration de force des chauffeurs et propriétaires, expliquant qu'aucune autre démarche officielle n'avait été entreprise précédemment mais surtout que le moment était inapproprié étant donné la basse température accentuée de vent qui régnait à ce moment-là. Le Conseil a décidé de renvoyer tout simplement l'étude de cette question à son Comité de développement de la sécurité publique.

«J'aimerais bien que le règlement municipal actuel sur l'industrie du taxi soit appliqué et savoir clairement qui va être chargé de le faire respecter, d'expliquer Doug Lem. Nous n'avons plus que Jim Grittner comme seul officier de police municipal. Mais les gens du taxi doivent suivre les procédures, je ne vois pas qui leur donne le droit de tenir la population en otage pour se faire entendre. C'est un service public!»

Pour le porte-parole de la compagnie Païpa, la ville a souvent été approchée dans le passé : «On leur a souvent demandé d'appliquer leur règlement municipal, a-t-il expliqué. Le règlement prévoit que pour avoir un permis de taxi, ça prend un *service de répartiteur (dispatch)* pour recevoir les appels. Païpa et Nanook, nous offrons ce service là, 24 heures par jour. Mais la ville a accepté une exception à son règlement pour Nunavut Taxi en l'autorisant à recevoir les appels avec une unité téléphonique mobile dans la voiture, dans les cas de compagnies qui ont moins de 2 voitures sur la route, expliquaient-ils dans la motion qu'ils ont voté. Depuis, ils donnent des permis à n'importe qui!»

Le même porte-parole de Païpa reconnaît quand même que la saison de taxi est jusqu'ici très bonne pour tout le monde. «On est rendu à une population de 4738 personnes à Iqaluit. Ça construit partout...dans les 2400, sur la route d'Apex... On prévoit un accroissement de 900 nouveaux résidents à Iqaluit d'ici l'an prochain. Mais ça ne veut pas dire qu'il faut donner des permis à tout le monde et se retrouver avec 50 voitures sur la route en même temps!»

Pour cet actionnaire de Païpa, qui a préféré garder l'anonymat, ça prend un ratio d'un taxi par 140 résidents pour que l'opération soit rentable. Et si la ville se met à distribuer des permis au premier venu, elle devra absolument mettre sur pieds une régie du taxi, pour limiter le nombre de voitures et faire respecter le règlement municipal. La compagnie se dit prête à céder une *part de marché aux nouveaux* arrivants et de faire face à la compétition à la condition de connaître les règles du jeu. «On aime mieux savoir que nos opérations vont être réduites de 25% pour les prochains 15 ans que de ne pas savoir du tout à quoi s'en tenir!», a-t-il précisé.

«On nous dit souvent que nos chauffeurs conduisent trop vite, poursuit le représentant de Païpa, mais c'est à la ville de faire respecter ses limites de vitesse et à la GRC. S'ils distribuaient des contraventions comme il devrait le faire, les chauffeurs feraient attention! Là aussi ça prend une régie du taxi, pour éliminer les chauffeurs indésirables!»

Il faut aussi comprendre par les temps qui courent que la Ville d'Iqaluit a d'autres chats à fouetter: La métamorphose de la ville en capitale du Nunavut, l'augmentation importante de la population et des services conséquents, le "pelletage" de responsabilités du gouvernement territorial au niveau municipal et sans oublier le moindre... la responsabilité d'assurer le service d'incendie à l'aéroport avec des pompiers volontaires!

Comparaison

Suite de la page 2

ces spécialisés que peut offrir un grand hôpital. D'ailleurs M. Ken MacRury a tenu à préciser à *L'Aquilon* que le Conseil se préparait à signer un contrat de service avec le *Ottawa Health Services*. Il s'agit là d'une corporation à but non-lucratif, lié au Health Institute, et qui a pour tâche d'acheter des «épisodes de soin» (périodes d'hospitalisation selon une intervention chirurgicale spécifique) aux autres hôpitaux de la région d'Ottawa pouvant offrir le service.

On pourrait comprendre que si après une intervention chirurgicale, on garde moins longtemps les patients à l'hôpital en Ontario qu'au Québec, au bout du compte le service pourrait s'avérer moins cher à Ottawa. En réalité, il n'en est rien. Des statistiques comparatives démontrent que dans les soins de courte ou de longue durée, les séjours à l'hôpital s'équivalent entre les deux provinces et que c'est même au Québec qu'on écourte le plus rapidement les soins hospitaliers.

Pas une question d'argent

La question du déménagement des services de santé ne relève plus d'une logique budgétaire. Ce n'est plus pour sauver de l'argent que MacRury et Patterson poussent pour aller à Ottawa. Le ministre Ng non plus. Il va estampiller la décision du CRSB si ça ne coûte pas plus cher, a-t-il déclaré. En attendant, on se déleste de 30 ans d'expertise de l'Université Mc Gill dans les soins de santé au Nord.

«La région d'Ottawa a organisé un très bon lobbying!» a déclaré MacRury à *L'Aquilon*. D'autres pourraient penser que le plan B du ROC (rest of Canada) a trouvé preneur au Nunavut!

Erratum

La photo du caribou parue en première page de la dernière édition de *L'Aquilon* était créditée à Stéphane Cloutier. En fait, la photo aurait dû être créditée à la compagnie Northwinds Arctic Adventures d'Iqaluit.

ÉDITORIAL

Le paradoxe québécois

Les dernières statistiques rendues publiques par Statistique Canada nous démontrent encore une fois la nature complexe de l'identité canadienne, notamment au Québec.

Il y a près de trois ans, lors du référendum québécois sur l'indépendance, un peu moins de la moitié des votants s'exprimait en faveur de l'indépendance du Québec. Cette dernière vague du mouvement nationaliste ne faisait qu'accentuer la vision du Canadien moyen à l'effet que tous les Québécois ne voulaient rien savoir du reste du Canada.

Durant la campagne référendaire et à la suite des résultats, on me posait régulièrement la même question: pourquoi les Québécois veulent-ils se séparer du Canada? Malgré qu'une majorité ait décidé de demeurer à l'intérieur du pays, personne ne me demandait pourquoi les Québécois veulent-ils demeurer au sein du Canada?

Les résultats du recensement 1996 étonneront peut-être plusieurs Canadiens: il y a une proportion beaucoup plus importante de citoyens québécois qui s'identifient comme «Canadien» que partout ailleurs au pays. Dans les régions canadiennes à l'ouest de l'Outaouais, la proportion de gens qui s'identifient comme Canadien n'est que de 9 à 13 pour cent alors qu'au Québec, cette proportion est de 39 pour cent.

Un an après le référendum (à la date du recensement), le Québec surgit soudain comme le bastion de l'identité canadienne.

Cela nous rappelle le raisonnement voulant que sans le Québec, il n'y aurait ni identité ni culture canadienne originale; le Canada n'étant plus qu'une version un peu différente de son voisin américain.

Ce n'est sans doute pas le cas, mais les derniers résultats du recensement 1996 devraient inciter les Canadiens à effectuer un examen de conscience face à leur identité. Il est paradoxal que le fardeau de l'identité canadienne repose sur le Québec dont la place au sein du Canada n'est toujours pas fixée.

Alain Bessette



Forum des gens d'affaires

Beaucoup, beaucoup d'information a circulé

Pascal DUBÉ, La Liberté

Winnipeg - Le Forum des gens d'affaires francophones est l'occasion rêvée pour les entrepreneurs de tout le pays de partager des informations. Les échanges de cartes d'affaires et les rencontres personnelles représentent probablement la plus grande réussite du forum. Les quelque 45 ententes conclues ne représente qu'une infime partie des retombées qui suivront le forum.

La formation d'un comité de suivi permettra de mieux calculer les retombées du forum. «Entre 15 et 20 % des rencontres déboucheront sur des ententes à court terme, évalue le commissaire industriel du Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM), Maurice McCarthy. Bien des ententes seront conclues dans les jours, semaines ou mois suivant le forum, sans que notre comité n'en soit avisé.»

Le deuxième Forum des gens d'affaires francophones qui s'est tenu à Winnipeg a dépassé celui de la Beauce en ce qui concerne le nombre d'ententes conclues. «Les gens apprenaient en Beauce, poursuit Maurice McCarthy. Les entrepreneurs se connaissaient davantage et les résultats risquent d'être très profitables pour le Manitoba, les délégués de toutes les régions et pour la francophonie canadienne en général.»

Même genre de réaction du côté de Gaston de la Sablonnière, un spécialiste en expositions commerciales et un des propriétaires d'Advantage Sign & Display Systems, à Régina. «Les gens ont beaucoup appris depuis la Beauce. Ils réussissent mieux à présenter leur commerce, à aller de l'avant et agir comme de meilleurs représentants pour leur entreprise et leur région», explique cet ancien agent de la Gendarmerie Royale du Canada.

La participation à un tel événement peut définitivement être profitable pour une entreprise, à condition d'y donner des suites. «Une fois rentrez chez eux, tous les délégués devraient se mettre au travail pour établir un réseau et ne pas attendre que tout le travail soit fait pour eux, ajoute Gaston de la Sablonnière. Je ne vais pas attendre que les autres m'appellent avant de bouger. Je suis responsable du succès de mon voyage au forum».

Le forum aura même des échos à Ottawa. «Le secrétaire d'État à la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Ronald Duhamel, nous a promis de venir nous rencontrer, affirme le délégué de la ville de Falher, au nord-ouest de l'Alberta, Richard Primeau. Le secrétariat appuie l'idée du développement d'un corridor touristique francophone de l'Ouest. Il nous a promis qu'il viendra sur place pour visiter quelques installations que nous avons.»

Pour le comité organisateur, le forum a été un succès sur toute la ligne. «C'est l'attitude des participants qui a été le clé de la réussite, déclare Maurice McCarthy. Quand les seuls critiques que vous entendez concerne le transport entre l'hôtel et le Festival du Voyageur, c'est un signe que tout ce qui a trait au forum a bien fonctionné.»

Voici la répartition du nombre d'entreprises qui ont conclu des ententes au cours du deuxième Forum des gens d'affaires francophones du Canada.

31 du Nouveau-Brunswick;
19 de l'Ontario;
19 du Québec;
17 du Manitoba;
8 de la Saskatchewan;
4 de la Colombie-Britannique;
3 de l'Île-du-Prince-Édouard;
3 du Yukon;
2 de l'Alberta;
1 de la Nouvelle-Écosse;
1 des Territoires du Nord-Ouest;
5 de la France.

Les 113 entreprises et/ou organismes de développement communautaire impliqués ont conclu un total de 51 ententes du 12 au 14 février à Winnipeg.

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Rédacteur en chef : Alain Bessette

Collaborateurs : Stéphane Cloutier, Christelle Lacroix, Nadia Laquerre et Louis Mc Comber

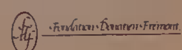
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.







Lumière sur les bases du nouveau programme de français langue première

Nadia Laquerre

Il existe dans les Territoires du Nord-Ouest trois différents programmes d'apprentissage de langue française: le programme de français langue première, le programme de *French Language Arts* et le programme de français langue seconde appelé aussi *French as Second Language* .

Le programme de français langue première s'adresse aux élèves francophones et aux élèves de parents ayant-droits. Il a pour objectif de développer, de renforcer et d'enrichir la langue maternelle en plus de développer l'identité et l'appartenance culturelles des élèves. Le programme de *French Language Arts* s'adresse aux élèves des programmes d'immersion française. Il vise principalement à développer chez les élèves un bilinguisme fonctionnel en plus de sensibiliser les jeunes aux cultures francophones. Enfin, le programme de français langue seconde consiste en un cours de français de temps et de fréquence variables, selon l'école ou la commission scolaire. Les élèves sont exposés aux rudiments de la langue et de la culture française à partir d'un apprentissage basé sur l'approche communicative et expérientielle. Ces élèves sont aussi sensibilisés aux cultures francophones. Abordons maintenant le nouveau programme de français langue première.

L'apprentissage d'une langue, comme tout autre apprentissage, est un processus personnel et social, qui se manifeste par la construction des savoirs. C'est avec l'aide des nouvelles recherches en psychologie cognitive que le nouveau programme d'étude de français langue première a élaboré six grands principes d'apprentissage. C'est autour de ceux-ci qu'ont été formulé les résultats d'apprentissage, c'est-à-dire ce que l'élève devra maîtriser à la fin de chaque année scolaire. En voici un aperçu :

1) Processus actif et constructif. L'acquisition des connaissances est un processus personnel et progressif qui exige une constante stimulation afin qu'il puisse en créer des conceptions. Ces conceptions sont celles du monde qui l'entoure puis, une fois formées, doivent être intégrées au quotidien. C'est ainsi que nous apprenons de nouvelles choses. L'enseignant sera appelé à jouer un rôle de médiateur, c'est-à-dire de facilitateur, dans la construction de ces conceptions. C'est en présentant des exemples et des contre-exemples de la vie courante que l'enseignant tendra vers cet objectif.

2) Établissement de liens entre les nouvelles informations et les connaissances antérieures. L'apprentissage peut-être expliqué comme un processus cumulatif, c'est-à-dire où les nouvelles connaissances s'associent aux anciennes. Dans sa planification, l'enseignant devra définir les sujets d'apprentissage tout en y analysant les difficultés liées à son acquisition.

3) Organisation constante des connaissances.

L'organisation des connaissances dans la mémoire à long terme est une preuve de l'intégration complète des nouveaux savoirs. Plus les connaissances sont inter-reliées aux anciennes connaissances, plus il est facile de les retenir et de les récupérer. Dans ses interventions auprès des élèves, l'enseignant présentera aux élèves des stratégies d'organisation de l'information sous différentes formes, par exemple: des graphiques, des séquences d'actions, etc.

4) Connaissances déclaratives, procédurales et conditionnelles. Pour que l'apprenant soit en mesure d'intégrer et de réutiliser ce qu'il a appris, il lui faut déterminer quelles informations utiliser, comment les utiliser quand et pourquoi les utiliser. L'enseignant doit donc tenir compte de trois types de connaissances et stratégies: les connaissances théoriques (le quoi - connaissances déclaratives), les connaissances qui portent sur les stratégies d'utilisation (le comment-connaissances procédurales) et celles relatives aux conditions ou au contexte d'utilisation (le pourquoi et le quand - connaissances conditionnelles).

5) Stratégies cognitives et métacognitives et les connaissances théoriques. Pour pouvoir résoudre les problèmes auxquels il fait face, l'élève doit être conscient des multiples stratégies disponibles afin d'arriver à la réponse. Pour accomplir cette tâche, il doit être capable d'utiliser la bonne stratégie et au bon moment. L'enseignant devra ici expliquer ses connaissances procédurales et conditionnelles à l'élève (voir le principe #4). Il continuera également à faire suivrent ses enseignements par de la pratique individuelle et/ou de groupe pour fin d'intégration aux diverses situations de la vie courante.

6) La motivation scolaire détermine le degré d'engagement, de participation et de persistance de l'élève. Comme toute autre connaissance, l'apprenant construit sa motivation scolaire à partir de ses croyances sur ses capacités d'apprentissage et ses expériences scolaires. La motivation scolaire repose de façon prépondérante sur la valeur qu'à l'éducation à la maison, sur les exigences de la tâche et sur le pouvoir qu'à l'élève sur ses chances de réussite. D'une part, l'élève a une responsabilité face à ses apprentissages scolaires. D'autre part, l'enseignant a des responsabilités déontologiques dans la construction de la motivation scolaire chez ses élèves. Il doit, entre autre, proposer des tâches qui représentent des défis raisonnables et s'assurer que les élèves ont le savoir nécessaire pour aborder la tâche demandée.

Ces principes d'apprentissage prennent vie dans trois différents domaines: communication orale, lecture et écriture. Un autre nouveauté, c'est la composante "culture et identité". En effet, le nouveau programme de français langue première contiendra en effet des résultats d'apprentissage adaptés aux réalités socioculturelles de la francophonie régionale, nationale et internationale. Le domaine "culture et identité" sera intégré aux trois

Éducation

Suite en page 8

Arts visuels

Le Centre culturel franco-manitobain, en collaboration avec la revue littéraire "L'Éloïse" de Moncton, organise une exposition intitulée **Acadie et l'Ouest francophone**. Cette exposition sera bientôt à l'affiche de la galerie "Sans noms", de Moncton. Une tournée est par ailleurs envisagée.

La Fédération Franco-TéNOise s'associe à cette initiative en invitant les artistes franco-ténois en arts visuels à participer à cette exposition. Les dossiers (curriculum vitæ, photographies ou diapositives d'œuvres, démarche artistique) doivent parvenir, *pour le 1er mars 1998*, à

Julie Clément
Centre culturel franco-manitobain
340 boul. Provencher
Saint-Boniface MB
R2H 0G7
Télécopieur : 204-233-3324

La Fédération Franco-TéNOise
Téléphone : 867-920-2919

Offres d'emplois
Avis publics
Appels d'offres



Indian and Northern Affairs Canada | Affaires indiennes et du Nord Canada

AVIS

Le gouvernement du Canada est à la recherche de personnes qui seraient intéressées à représenter le gouvernement fédéral aux comités publiques dans les Territoires du Nord-Ouest. Le Canada nomme des personnes aux comités constitués en vertu des accords visant les revendications territoriales des Gwich'in, des Sahtu et des Inuvialuit, de l'accord du Nunavut et des dispositions de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*. Puisque les représentants aux comités devront voyager, ils recevront des allocations de déplacement et des honoraires pour les journées de réunion des comités. Les comités peuvent se réunir aussi souvent qu'une fois par mois.

La priorité sera accordée aux candidats admissibles domiciliés dans les Territoires du Nord-Ouest. Les candidats admissibles auront de l'expérience dans l'un ou plusieurs des domaines suivants :
- pratiques générales de l'utilisation des sols
- médiation/résolution des différends
- évaluations environnementales
- gestion intégrée des ressources
- droit visant les ressources
- développement des secteurs minier/pétrolier
- peuples autochtones
- participation aux activités de comités

Les personnes intéressées doivent poser leur candidature par écrit, accompagnée d'un curriculum vitae à jour, à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Direction générale des relations autochtones et territoriales
C.P. 1500
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2R3

Afin d'être considérés aux prochaines nominations de membres aux comités, les candidats doivent faire parvenir leur demande au plus tard le 28 février 1998. Les curriculum vitae seront cependant acceptés au courant de l'année et, le cas échéant, seront ajoutés à la liste des candidats admissibles.

Personne-ressource :
Jarvis Gray, MAINC
Tél. : (867) 669-2609
Téléc. (867) 669-2710





NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Goo Arlooktoo, ministre

CONSTRUCTION 1997-1998
QUADRUPLEXE POUR AÎNÉS À IGLOOLIK
MAIN D'OEUVRE SEULEMENT

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance des appels d'offres pour la main d'oeuvre seulement pour la construction de quatre unités de logement à Igloolik, Territoires du Nord-Ouest.

Les soumissions pour cet d'appel d'offres doivent parvenir au plus tard à 15 h 00, heure locale, le 27 mars 1998 au bureau d'Iqaluit de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Des frais non-remboursables de 53,50 $ (T.P.S. incluse) seront exigés pour les documents de soumission.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles au bureau de la Société d'habitation des T.N.-O. à Iqaluit.

Les documents d'appel d'offres sont aussi disponibles pour consultation au bureau de l'Association de la construction des T.N.-O. à Yellowknife.

Les questions relatives au contrat ou à l'aspect technique du projet doivent être adressées à :

Don Hutton,
Gestionnaire des contrats
Société d'habitation des T.N.-O.
Bureau d'Iqaluit
C.P. 418
Iqaluit, Territoires du Nord-Ouest
X0A 0H0

Téléphone : (819) 979-4421
Télécopieur : (819) 979-5793 ou (819) 979-0585

La politique d'encouragement aux entreprises des Territoires du Nord-Ouest s'applique pour le présent appel d'offres.

Aux fins de ces appels d'offres, les dispositions prévues dans l'Entente finale du Nunavut s'appliquent.

Des retenues de garantie sont exigées pour les soumissions.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [illegible] plus basse ni aucune des offres reçues.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Conseillers en ressources humaines (2)

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Un poste à temps plein à durée indéterminée, un poste à durée déterminée)
Le traitement initial est de 47 750 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0060-0003 — **Date limite :** le 27 février 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Coordinateur, Services du personnel et de l'administration, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 3e étage, Lahm Ridge Tower, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8930; télécopieur : (867) 873-0115.

Agent(s) de classement des détenus

Ministère de la Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement varie entre 47 334 $ et 55 065 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $. La vérification du casier judiciaire est une condition d'emploi.
Réf.: 011-0045ALS-0003 — **Date limite :** le 27 février 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Services du personnel, Ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8948; télécopieur : (867) 873-0436.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



CBC Nord

Canadian Broadcasting Corporation
Société Radio-Canada

La Société Radio-Canada est à la recherche d'un ou d'une:

Chef de l'exploitation radiophonique

CBC North est à la recherche d'un membre d'importance critique pour l'équipe de la direction régionale. Cette personne sera responsable des aspects techniques et opérationnels de la programmation radiophonique pour toute la région. Vous êtes un gestionnaire assidu et énergique possédant de nombreuses années d'expérience en radiophonie tant au niveau de la planification stratégique qu'au niveau de la technique et des opérations.

Vous êtes un leader reconnu possédant d'excellentes compétences en technique et production radiophonique. Vous êtes capable de superviser et de motiver le personnel dans un contexte multi-culturel en constante mutation. Vous possédez d'excellentes qualifications en gestion du conflit et en résolution de problèmes ainsi qu'une expérience extensive en gestion budgétaire.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 2 mars 1998 à : Michèle Martel, Ressources humaines, CBC North, C.P. 160, Yellowknife, NT, X1A 2N2. Tél.: (867) 669-3551. Téléc.: (867) 669-3559.

Nous remercions tous les candidats mais seuls les candidats retenus seront contactés.

CBC North encourage les candidatures autochtones.

Radio-Canada s'engage à appliquer les principes de l'équité en matière d'emploi et de représentation à l'antenne.

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Fournir et livrer des matériaux pour la construction d'une charpente métallique de quai fixe.

Fournir des matériaux et construire une charpente métallique à deux niveaux, de 45 metre de long, pour un quai avec murs en aile à ossature en poutres. Livraison de l'acier, des poutres et des matériaux pour la construction du quai.
– Iqaluit, T.N.-O. –

Les dispositions de l'Entente définitive du Nunavut s'appliquent aux fins du présent appel d'offres.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Brown) ou au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice highways, 4510 Av. Franklin), ou au plus tard à :

16 H, HEURE LOCALE, LE 3 MARS 1998 (IQALUIT)
14 H, HEURE LOCALE, LE 3 MARS 1998 (YELLOWKNIFE)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 16 février 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (867) 920-8978

Renseignements techniques : Boris Mihov, agent de projets, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (867) 873-7344

Petites Annonces
(service gratuit : 873-6603)

Collectionneurs
Vous voulez échanger ou acheter des cartes de hockey, des pièces de maonnaie ou des timbres de différents pays? Vous êtes bienvenue à *Tiger Sport Collectible*, au sous-sol du YK Centre.

Co-locataire recherché
Nous sommes à la recherche d'un co-locataire pour partager un appartement situé au centre ville de Yellowknife (Bison Holdings). 450 $ par mois. Pour information, contactez le 669-7991.

Emploi de suppléant
La direction de l'école Allain St-Cyr recherche activement des personnes pour agir à titre de suppléant à l'école de français langue première. Si vous désirez obtenir plus de renseignements, contactez Gérald Caron, directeur, au 873-3223.

Billet gagnant
L'APFY a procédé au tirage du sixième prix de son calendrier monétaire. La personne qui s'est mérité ce prix de 100 $ pour le 13 février est Patty Olexin-Lang de Yellowknife.

Secrétaire
Position temporaire de secrétaire du 1er mars au 15 octobre. Connaissances de Word Perfect 6.1 et de l'anglais. S'adresser à Marie au 920-6423.

Susurrus
Soirée multi-média *susurrus*. Le mardi 5 mars à 20h00 au Javaroma (en face de la Banque Royale).

Ligue d'improvisation
Vous avez envie de faire de faire partie d'une ligue d'improvisation? Le comité des femmes de Yellowknife invite hommes, femmes et adolescent(e)s de 16 ans et plus à manifester leur intérêt en communiquant avec Francine à l'Association.

Avis de recherche
L'Association franco-culturelle de Yellowknife est à la recherche de toutes les vidéo-cassettes qui ont été empruntées au cours de la dernière année. S.V.P., les retourner le plus tôt possible. Il n'y aura aucun frais.

Livre
Le livre «Aussi longtemps que le fleuve coulera» est en vente à l'AFCY. Vous pouvez vous en procurer un exemplaire au prix de 32 $ au 873-3292, 5016, 48e rue.

Cotons Ouatés
Magnifiques cotons ouatés, avec le logo de CFRT à prix d'aubaine: $25, toute taxe ou frais de transport inclus. Envoyez votre chèque à CFRT, C.P. 692, Iqaluit (NT), XOA OHO.



Indian and Northern Affairs Canada
Affaires indiennes et du Nord Canada

Avis pour 1998

Le 1er février 1998

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE les régions suivantes sont visées par des permis de prospection délivrés conformément à l'article 29(1) du Règlement sur l'exploitation minière au Canada, C.R.C. 1516, le 1er février 1998.

1. Des permis de prospection couvrant les régions de la SNRC suivantes ont été délivrés:

NUMÉRO	EMPLACEMENT (SNRC)		DÉTENTEUR
2203	087-F-09	NO	BHP MINERALS CANADA LTD.
2204	087-G-07	NE	BHP MINERALS CANADA LTD.
2205	087-G-09	NE	BHP MINERALS CANADA LTD.
2206	087-H-05	NO	BHP MINERALS CANADA LTD.
2207	087-H-05	NE	BHP MINERALS CANADA LTD.
2208	048-A-11	NO	COMINCO LTD.
2209	095-E-03	SE	KREFT, BERNIE
2210	105-I-14	NO	KREFT, BERNIE
2211	105-P-03	SO	KREFT, BERNIE
2212	065-I-05	NE	BARRY, LAWRENCE
2213	065-I-06	NO	BARRY, LAWRENCE
2214	077-F-01	NO	KAHLERT, BERNARD H.
2215	097-C-09	SE	DARNLEY BAY RESOURCES LIMITED
2216	097-C-09	SO	DARNLEY BAY RESOURCES LIMITED

2. Les permis de prospection ci-dessous ont expiré, ont été rétrocédés ou ont été annulés:

NUMÉRO	EMPLACEMENT (SNRC)		DÉTENTEUR
1308	027-C-05	NE	SAVANNA RESOURCES LTD.
1309	027-C-06	NO	SAVANNA RESOURCES LTD.
1310	037-D-02	NO	SAVANNA RESOURCES LTD.
1311	037-D-07	SE	SAVANNA RESOURCES LTD.
1459	027-C-02	NO	SAVANNA RESOURCES LTD.
1460	027-C-06	SE	SAVANNA RESOURCES LTD.
1461	027-C-06	NE	SAVANNA RESOURCES LTD.
1462	027-C-07	SO	SAVANNA RESOURCES LTD.
1463	037-D-08	SO	SAVANNA RESOURCES LTD.
1464	037-D-08	SE	SAVANNA RESOURCES LTD.
1493	058-F-14	NE	BHP MINERALS CANADA LTD.
1518	077-D-12	SE	ASCOT RESOURCES LTD.
1771	056-J-14	SO	APEX GEOSCIENCE LTD.
1772	056-P-06	SE	APEX GEOSCIENCE LTD.
1782	066-B-09	SO	CAMECO CORPORATION
1787	055-M-08	NE	COMAPLEX MINERALS CORP.
1788	055-M-08	NO	COMAPLEX MINERALS CORP.
1789	055-M-09	NE	COMAPLEX MINERALS CORP.
1790	055-M-09	NO	COMAPLEX MINERALS CORP.
1791	055-M-09	SE	COMAPLEX MINERALS CORP.
1792	055-M-09	SO	COMAPLEX MINERALS CORP.
1793	065-H-10	SO	COMAPLEX MINERALS CORP.
1794	065-H-11	SE	COMAPLEX MINERALS CORP.
1861	025-M-16	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1876	025-N-13	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1877	025-N-13	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1878	025-N-13	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1879	025-N-13	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1880	025-N-14	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1881	025-N-14	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1882	025-O-08	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1883	025-O-08	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1884	025-O-08	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1885	025-O-09	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1886	025-O-09	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1887	025-O-09	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1888	025-O-15	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1889	025-O-15	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1890	025-O-15	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1891	025-P-04	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1892	025-P-05	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1893	026-B-02	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1894	026-B-03	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1895	026-B-03	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1896	026-B-06	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1897	026-B-06	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1898	026-B-06	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1899	026-B-06	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1900	026-B-07	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1901	026-B-10	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1902	026-B-11	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1903	026-B-11	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1904	026-B-11	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1905	026-B-11	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1906	026-B-14	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1907	026-B-14	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1908	026-B-14	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1909	026-B-14	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1910	026-C-04	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1911	026-D-01	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1912	026-D-01	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1913	026-D-01	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1914	026-D-01	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1915	026-D-02	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1916	026-D-06	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1917	026-D-06	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1918	026-D-06	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1919	026-D-07	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1920	026-D-07	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1921	026-D-07	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1922	026-D-08	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1923	026-D-11	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1924	026-D-12	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1925	026-G-03	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1926	026-G-03	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1929	037-A-10	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1930	037-A-15	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1931	037-A-15	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1932	037-A-16	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1933	037-A-16	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1944	048-B-14	NO	ERICKSON, VICTOR F.
1945	048-C-03	SO	ERICKSON, VICTOR F.
1946	048-C-05	NE	ERICKSON, VICTOR F.
1947	048-C-10	NE	ERICKSON, VICTOR F.
1948	048-C-12	SE	ERICKSON, VICTOR F.
1949	048-C-12	SO	ERICKSON, VICTOR F.
1950	048-C-15	SE	ERICKSON, VICTOR F.
1951	049-A-11	NE	COMINCO LTD.
1952	049-A-11	NO	COMINCO LTD.
1953	049-A-11	SE	COMINCO LTD.
1954	049-A-11	SO	COMINCO LTD.
1955	049-A-12	NE	COMINCO LTD.
1956	049-A-12	NO	COMINCO LTD.
1957	049-A-12	SE	COMINCO LTD.
1958	049-A-12	SO	COMINCO LTD.
1959	049-B-05	NE	COMINCO LTD.
1961	049-B-06	NE	COMINCO LTD.
1962	049-B-06	NO	COMINCO LTD.
1963	049-B-07	NE	COMINCO LTD.
1964	049-B-07	NO	COMINCO LTD.
1965	049-B-07	SE	COMINCO LTD.
1966	049-B-07	SO	COMINCO LTD.
1967	049-B-08	NO	COMINCO LTD.
1968	049-B-08	SO	COMINCO LTD.
1969	049-B-09	NE	COMINCO LTD.
1970	049-B-09	NO	COMINCO LTD.
1971	049-B-09	SE	COMINCO LTD.
1972	049-B-09	SO	COMINCO LTD.
1973	049-B-10	SE	COMINCO LTD.
1974	049-B-10	SO	COMINCO LTD.
1975	049-B-11	NE	COMINCO LTD.
1976	049-B-11	NO	COMINCO LTD.
1977	049-B-11	SE	COMINCO LTD.
1980	049-B-12	SO	COMINCO LTD.
1981	056-K-09	SE	ECHO BAY MINES LTD.
1982	056-K-09	SO	ECHO BAY MINES LTD.
1983	056-K-10	SE	ECHO BAY MINES LTD.
1984	056-K-10	SO	ECHO BAY MINES LTD.
1985	056-K-11	SE	ECHO BAY MINES LTD.
1986	056-K-11	SO	ECHO BAY MINES LTD.
1987	058-A-07	NE	ERICKSON, VICTOR F.
1988	058-A-07	NO	ERICKSON, VICTOR F.
1989	058-A-07	SE	ERICKSON, VICTOR F.
1990	058-A-15	NE	ERICKSON, VICTOR F.
1991	058-A-15	SE	ERICKSON, VICTOR F.
1992	058-A-16	NO	ERICKSON, VICTOR F.
1993	058-A-16	SO	ERICKSON, VICTOR F.
1994	058-D-01	SO	ERICKSON, VICTOR F.
1995	059-A-07	NE	COMINCO LTD.
2000	059-B-05	NE	COMINCO LTD.
2001	059-B-05	NO	COMINCO LTD.
2005	059-B-12	NO	COMINCO LTD.
2006	059-B-12	SE	COMINCO LTD.
2007	059-B-12	SO	COMINCO LTD.
2008	059-B-13	NO	COMINCO LTD.
2010	065-O-09	NE	PHELPS, DODGE CORPORATION OF CANADA LIMITED
2011	065-O-09	NO	PHELPS, DODGE CORPORATION OF CANADA LIMITED
2012	065-O-10	NE	PHELPS, DODGE CORPORATION OF CANADA LIMITED
2013	065-O-15	SE	PHELPS, DODGE CORPORATION OF CANADA LIMITED
2014	065-O-16	SO	PHELPS, DODGE CORPORATION OF CANADA LIMITED
2035	088-G-16	NE	COMINCO LTD.
2036	088-G-16	NO	COMINCO LTD.
2037	088-H-13	NE	BHP MINERALS CANADA LTD.
2038	088-H-13	NO	BHP MINERALS CANADA LTD.
2039	088-H-15	NO	COMINCO LTD.
2040	089-A-03	SO	COMINCO LTD.
2041	089-A-04	NO	COMINCO LTD.
2042	089-A-04	SE	COMINCO LTD.
2043	089-A-04	SO	COMINCO LTD.
2044	089-B-01	NE	COMINCO LTD.
2045	089-B-01	SE	COMINCO LTD.
2051	095-L-10	NE	MCCLAREN, MURRAY
2056	098-D-06	NE	CAGULADA, ESTRELITA
2057	098-D-06	NO	CAGULADA, ESTRELITA
2058	098-D-07	NE	CAGULADA, ESTRELITA
2059	098-D-07	NO	CAGULADA, ESTRELITA
2061	098-D-10	NO	CAGULADA, ESTRELITA
2062	098-D-10	SE	CAGULADA, ESTRELITA
2063	098-D-10	SO	CAGULADA, ESTRELITA
2064	098-D-11	NE	CAGULADA, ESTRELITA
2065	098-D-11	NO	CAGULADA, ESTRELITA
2066	098-D-11	SE	CAGULADA, ESTRELITA
2067	098-D-11	SO	CAGULADA, ESTRELITA
2068	098-D-12	NE	CAGULADA, ESTRELITA
2069	098-D-12	NO	CAGULADA, ESTRELITA
2071	098-D-13	NO	CAGULADA, ESTRELITA
2079	098-D-15	SE	CAGULADA, ESTRELITA
2090	098-E-04	NO	CAGULADA, ESTRELITA
2092	098-E-04	SO	CAGULADA, ESTRELITA
2093	098-E-05	NE	CAGULADA, ESTRELITA
2095	098-E-05	SO	CAGULADA, ESTRELITA
2104	098-E-10	SE	CAGULADA, ESTRELITA
2105	098-E-10	SO	CAGULADA, ESTRELITA
2106	106-B-15	NE	FIRESTEEL RESOURCES INC.
2107	106-B-15	NO	FIRESTEEL RESOURCES INC.
2108	069-A-08	NE	COMINCO LTD.
2110	069-A-09	NE	COMINCO LTD.
2111	069-A-09	SE	COMINCO LTD.
2116	069-A-16	SE	COMINCO LTD.
2127	025-M-13	NE	BHP MINERALS CANADA LTD.
2128	025-M-13	NO	BHP MINERALS CANADA LTD.
2166	065-J-01	SO	NAVIGATOR EXPLORATION LTD.
2167	065-G-16	NO	CUMBERLAND RESOURCES LTD.
2168	065-G-16	SO	CUMBERLAND RESOURCES LTD.
2169	066-G-05	SE	URAVAN MINERALS INC.
2170	066-G-05	SO	URAVAN MINERALS INC.
2171	066-G-06	SO	URAVAN MINERALS INC.
2172	025-I-14	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
2173	025-I-14	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
2180	095-E-07	SE	BARRY, LAWRENCE
2201	036-A-12	NO	RUBICON MINERALS CORPORATION
2202	036-A-12	SE	RUBICON MINERALS CORPORATION

Annette McRobert
Conservateur en chef des registres miniers
MAINC - Région des T.N.-O.

Canada

Employés de la fonction publique

Le Nunavut aura son propre syndicat

À la suite d'un référendum, les membres du Syndicat des travailleurs du Nord du Nunavut ont décidé de former une unité syndicale.

Alain Bessette

Les employés du Nunavut qui sont membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), sont actuellement représentés par le Syndicat des travailleurs du Nord (STN). Ils ont voté en faveur de la création de leur propre unité syndicale à l'intérieur de l'AFPC.

«Le mouvement syndical a toujours reconnu le droit des gens à l'autodétermination. Nous sommes fiers que ces gens aient décidé de prendre leur avenir en main et nous sommes excités par la perspective d'avoir un affilié du Nunavut au sein de l'AFPC», a souligné M. Des Lauriers, vice-président de l'AFPC pour la région du Nord.

Selon ce dernier, le syndicat voit ce changement comme porteur de plusieurs possibilités : «Tout comme les gens du Nunavut ont l'espoir qu'un gouvernement indépendant leur apportera de nombreux bénéfices à long terme, nos membres croient qu'un syndicat indépendant, sous leur contrôle direct, est ce dont ils ont besoin».

M. Des Lauriers estime également que la nouvelle organisation syndicale sera prête à rencontrer les défis que poseront les changements politiques résultant de la création du Nunavut en avril 1999. L'exécutif de ce nouveau syndicat sera élu lors d'une assemblée de fondation qui aura lieu en octobre 1998.

Entretemps, deux comités des membres du Nunavut seront créés afin de se pencher sur un budget intérimaire et pour établir des statuts et règlements. «C'est maintenant le temps de se retrousser les manches et de se mettre au boulot. Je suis encouragé par la réponse enthousiaste obtenue lors de notre tournée du Nunavut l'an dernier» a indiqué M. Des Lauriers.

«La transition à partir du STN devrait se faire sans heurt, a souligné M. Des Lauriers. Les services au membres seront ininterrompus durant la période de transition».

Lors du dernier congrès triennal tenu à Hay River en 1996, une résolution avait été adoptée afin de constituer une composante indépendante pour le Nunavut. Par la suite, l'AFPC avait décidé de tenir un scrutin sur la question afin d'appuyer la résolution.

Le scrutin a été supervisé par un organisme indépendant. Selon l'entente établie, il ne serait pas possible d'obtenir les résultats précis du scrutin tant pour la répartition des votes que pour le taux de participation des membres. La seule indication est que le résultat du vote appuyait fortement la résolution de division.

Le référendum auprès des 1500 membres de l'AFPC dans le Nunavut a débuté en décembre avec l'envoi par la poste des bulletins de vote. Les gens avaient jusqu'au 31 janvier pour retourner leur bulletin de vote.

Éducation

Suite de la page 5

autres domaines. Deux facettes complémentaires importantes pour ce domaine: la prise de conscience et l'action. Mis en contact avec divers éléments socioculturels francophones, l'élève apprendra à s'approprier progressivement sa réalité culturelle. Pour appuyer ce processus identitaire, l'apprenant sera appelé à présenter sa façon de vivre, en tant que francophone, en posant des gestes concrets. L'élève sera aussi appelé à vivre des expériences de création en langue française et à y associer des valeurs.

La semaine prochaine : les nouvelles approches pédagogiques proposées aux enseignants et l'évaluation.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES D[U NORD-OUEST]

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 8, 27 février 1998

Daniel Cuerrier/L'Aquilon

Voilà une classe bien souriante. Il s'agit de la classe de maternelle du programme de français de l'école Nakasuk. La monitrice Martine St-Louis est en compagnie de (par ordre alphabétique), Alex, Christopher, Jeremy, Jérémie, Natalie, Philip et Roland.

Budget fédéral 1998

Abolition de la surtaxe de 3 pour cent

Les contribuables canadiens qui gagnent moins de 50 000 $ par année auront une ligne de moins à remplir dans leur rapport d'impôt de 1998.

Ottawa (APF): Dans la foulée de l'équilibre budgétaire qui sera atteint à la fin du présent exercice financier le 31 mars et des budgets équilibrés à venir au cours des prochaines années, le gouvernement fédéral a décidé d'éliminer à compter du 1er juillet la surtaxe des particuliers et de la réduire pour ceux dont le revenu se situe entre 50 000 $ et 65 000 $.

La surtaxe fédérale avait été instituée en 1986 par le ministre conservateur des Finances, Michael Wilson, à titre de mesure «temporaire» et dans le but de réduire le déficit. Douze ans plus tard, Ottawa estime qu'il a maintenant les moyens de s'en débarrasser.

Budget
Suite en page 2

La société Iqalummiut Nipingit obtient une licence de radiodiffusion

Un nouveau partenariat pour CFRT-FM ?

Après deux ans et demi de travail et de discussion pour mettre sur pied une radio communautaire inuit dans la future capitale du Nunavut, la société Iqalummiut Ninpingit (S.I.N.), «la voie des habitants d'Iqaluit», a enfin obtenu une licence du CRTC pour diffuser une programmation locale en inuktitut à Iqaluit.

Stéphane Cloutier

En fait, parmi toutes les communautés inuit de la Terre de Baffin, Iqaluit est encore le seul endroit où l'on ne retrouve pas de radio communautaire gérée par les Inuit eux-même.

La radio de CBC diffuse déjà une programmation en inuktitut à partir d'Iqaluit. Il n'en demeure pas moins que la programmation est régionale.

La société Iqalummiut Nipingit souhaite une programmation produite par les Iqalummiut, traitant des affaires communautaires intéressant avant tout la communauté inuit d'Iqaluit.

Par exemple, les chasseurs pourraient entrer en onde le matin et donner les conditions des glaces, les endroits pour trouver le gibier, l'état des vents. On pourrait parler de l'histoire de la ville d'un point de vue inuit, discuter de la culture et de la langue, d'enjeux sociaux spécifiques à la vie semi-urbaine d'Iqaluit. Les jeunes, le groupe des femmes et autres groupes auraient également une voie sur les ondes.

La société Iqalummiut Nipingit avait originalement approché l'Association francophone d'Iqaluit dans le but d'établir un arrangement concernant l'utilisation du studio de CFRT 107,3 MF.

N'était-il pas paradoxal que l'unique radio communautaire présente dans la plus grosse communauté inuit du Nunavut soit

Radio
Suite en page 2



Daniel Cuerrier/L'Aquilon

Un sourire de bronze !

Lors du tournoi de hockey pee-wee tenu à Fort Smith les 14 et 15 février derniers, l'équipe d'Iqaluit à remporter la médaille de bronze. Quatre jeunes francophones de cette équipe championne: Pascal MacLellan, Dustin Kennedy, Frédéric Keays-Lévesque et Joël Fortier.

Bravo !

Sommaire

Radio

Suite de la une

francophone?

Un projet pilote de programmation en inuktitut a été mis sur les ondes de la radio francophone, donnant ainsi naissance à l'émission Tusauti, animée au départ par Oleena Naujuq et Jimmy Qauniq. Une heure en soirée à chaque journée de la semaine, excepté la fin de semaine, Tusauti était tellement populaire que jamais on aurait pu espérer recevoir un pareil afflux d'appels téléphoniques pour les émissions en français!

Le projet devait non seulement fournir une expérience concrète de radio communautaire, de gestion des bénévoles et de mise en onde, mais également devait fournir le temps nécessaire au groupe inuit pour s'incorporer en société et faire une demande officielle auprès du CRTC pour une programmation en inuktitut plus substantielle.

La société Iqalummiut Nipingit est incorporée avec le gouvernement territorial depuis juillet 1996. Les membres fondateurs sont Sami Qaummagaik, Adla Itorcheak, Oleena Naujuq, Jimmy Qauniq et Normand Ishulutak. Leur société a finalement reçu le 13 février 1998 l'approbation du CRTC d'exploiter une licence de 66 heures et demie de programmation hebdomadaire, dont 7 heures en anglais et le reste en inuktitut. Ils diffuseront sur la bande 89,9 MF.

Une proposition, non-officielle au moment de mettre sous-presse, a été faite mardi matin le 24 février par le coordonnateur de l'AFN, Daniel Cuerrier à la représentante du S.I.N., Oleena Naujuq. Plutôt que de dépenser d'énormes sommes d'argent dans la construction d'un nouveau studio ou l'achat d'équipement, la société Iqalummiut Nipingit pourrait tout simplement s'acheter un transmetteur et une antenne et louer le studio de CFRT. Les deux groupes pourraient ainsi diffuser leur propre grille-horaire sur leur bande MF respective à partir du même studio sans nécessairement s'encombrer l'un l'autre. La représentante fera part de cette proposition à son conseil d'administration sous peu.

Cela pourrait constituer un revenu intéressant pour la radio francophone qui ne peut que difficilement vivre des revenus publicitaires locaux.

Sinon, Oleena Naujuq et Adla Itorcheak nous ont affirmé que leur société a comme plan immédiat d'utiliser un espace chez Kisarvik et d'obtenir de l'équipement usagé. La priorité est aussi d'effectuer une levée de fonds le plus tôt possible. Lorsqu'ils auront suffisamment d'argent, ils investiront alors dans l'achat d'équipement radiophonique neuf. Tout cela est sans compter le recrutement de membres. Adla Itorcheak prévoit que leur société pourra aller chercher environ 2600 membres.

Le directeur de la radio communautaire francophone, Éric Galien, a réitéré pour *L'Aquilon* l'intention de CFRT de travailler en partenariat avec les Inuit. Peu importe la décision du S.I.N. de se construire un nouveau studio ou d'utiliser celui au centre francophone, l'inuktitut restera à l'antenne de CFRT quoi qu'il arrive!

Budget

Suite de la une

Les Canadiens à faible revenu auront aussi droit à un revenu supplémentaire libre d'impôt de 500 $, dans le cas d'un célibataire, et 1 000 $ dans le cas d'une famille. Cette mesure permettra à 400 000 Canadiens de ne plus payer d'impôt, alors que 4,6 millions en paieront moins.

Cet allégement fiscal n'aura cependant pas un grand impact sur les finances personnelles des Canadiens. Ainsi, cela ne représentera en 1999 que 165 $ pour une famille type de quatre personnes avec un revenu unique de 20 000 $, 149 $ pour un famille dont le revenu unique est de 35 000 $ et 238 $ pour une famille avec un revenu unique de 50 000 $. L'allégement fiscal sera de 85 $ pour un célibataire avec un revenu de 20 000 $, 150 $ s'il a un revenu de 35 000 $ et 219 $ si son revenu est de 50 000 $.

L'inondation au Manitoba et la tempête de verglas dans l'Est a ouvert les yeux du ministre des Finances sur l'importance du bénévolat dans les petites communautés, qui ne dépendent souvent que de ces hommes et ces femmes pour assurer les services essentiels en période de crise. A compter du 1er janvier, l'indemnité non imposable pour les pompiers volontaires passera donc de 500 $ à 1 000 $, et tous les bénévoles des services d'urgence y auront droit.

Pour le ministre des Finances, Paul Martin, ces mesures ne sont que le début :«Nous les renforcerons quand nous en aurons les moyens». Il a promis qu'il réduira davantage les impôts dès que le gouvernement pourra se le permettre.

Ce qui est sûr, c'est que le gouvernement a maintenant les moyens de ses politiques. Ottawa prévoit même une augmentation de 3,8 pour cent des revenus provenant de l'impôt des particuliers en 1998-1999, malgré les deux mesures d'allégement fiscal.

Ce sont d'ailleurs les particuliers qui, avec 71 milliards, fourniront près de la moitié des recettes anticipées de 151 milliards. L'impôt des sociétés comptera pour 20,5 milliards, presqu'autant que la TPS, qui rapportera 20,9 milliards dans les coffres de l'État. Enfin, les cotisations d'assurance-emploi compteront pour 18,6 milliards dans les revenus de l'État.

Du côté des dépenses publiques, les seuls intérêts de la dette coûteront 43,5 milliards de dollars aux Canadiens en 1998-1999, alors que la dette accumulée devrait se chiffrer à 583,2 milliards de dollars. Finalement, les dépenses de programmes s'élèveront à 104,5 milliards de dollars, en baisse de 1,5 milliard.

Les étudiants sont les vedettes du budget Martin

Ottawa (APF): Les étudiants ont été entendus et, semble-t-il, compris par Ottawa. A compter de cette année, le gouvernement fédéral prendra une série de mesures financières pour venir en aide à ceux et celles qui désirent poursuivre leurs études postsecondaires, sans s'endetter pour le restant de leurs jours.

Le ministre des Finances, Paul Martin, a annoncé la création d'une Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, un projet cher au premier ministre Jean Chrétien. Doté d'une somme de 2,5 milliards de dollars, le fonds permettra à plus de 100 000 étudiants à revenu faible ou moyen de recevoir une bourse d'une valeur moyenne annuelle de 3 000 $.

Les bourses seront remises à partir de l'an 2 000 en fonction des besoins financiers et du mérite scolaire. Les étudiants pourront recevoir jusqu'à 15 000 $ sur une période de quatre années d'études. Les bourses seront accordées aux étudiants de tout âge, peu importe s'ils étudient à temps partiel ou à temps plein dans des universités, des collèges communautaires, cégeps et établissements d'enseignement technique et professionnel.

La Fondation aura une durée de vie de dix ans. Sa gestion sera confiée à un conseil d'administration indépendant formé de personnes venant du secteur privé, parmi lesquels se trouvera un étudiant. Elle devra investir avec prudence et pourra accepter des dons et des legs de tiers. C'est elle qui décidera des règles à suivre et des critères de sélection, en fonction du mandat qui lui sera confié par le gouvernement.

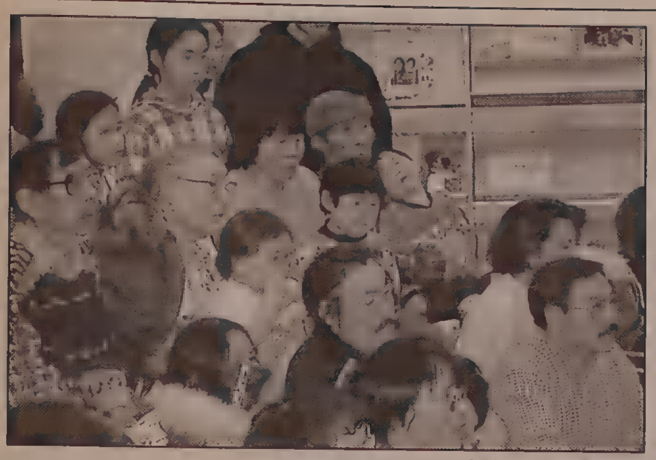
Le gouvernement fédéral lancera aussi dès 1998-1999 un programme de subventions aux étudiants en difficulté financière qui ont des personnes à charge. Ce sont 25 000 subventions d'au plus 3 000 $ par année qui seront octroyées dans le cadre de ce programme d'aide. Le programme devrait surtout profiter aux femmes monoparentales, qui pourront ainsi retourner aux études à temps plein ou à temps partiel.

Le crédit pour études, qui était déjà accordé aux étudiants à temps plein, sera désormais offert aux étudiants à temps partiel. Ils pourront déclarer un montant pour études de 60 $ pour chaque mois au cours duquel ils sont inscrits à un cours durant au moins trois semaines. Environ 250 000 étudiants devraient profiter de cette mesure.

Les étudiants à temps partiel pourront aussi bénéficier d'une déduction pour frais de garde d'enfants durant les périodes où ils suivent des cours à temps partiel. C'est le parent qui aura le revenu le plus élevé qui déclarera les frais de l'autre

Autres textes sur le budget en page 3

Budget - suite
Suite en page3



Stéphane Cloutier/L'Aquilon

Vidéoconférence à Igloolik : cette semaine le thème concernait "les retrouvailles de famille" entre les résidants d'Ottawa originaires d'Igloolik et leurs familles et amis habitant toujours Igloolik. Lors d'une des conférences, Jaipity Palluq, originaire du camp de chasse Kapuivik, était venu spécialement au village afin de revoir grâce à la technologie l'une de ses filles qu'is n'avait pas vu depuis 10 ans ! Plus de 100 personnes à Igloolik ont participé à la vidéoconference.

T'as de belles dents !



Stéphane Cloutier/L'Aquilon

Cette tête de morse pèse près de 20 livres. Les défenses extérieures mesurent 14 pouces (21 pouces en considérant également la partie interne). La capture de l'animal a été faite par Apayata Kotierk d'Igloolik. Une tête de ce calibre peut coûter environ 1000 $. Une belle pièce de collection !

Budget - suite

Suite de la page 2

parent.

Les Canadiens qui souhaitent retourner aux études pourront puiser dans leurs REER sans devoir payer de l'impôt. Il sera possible de prélever jusqu'à 10 000 $ dans un REER pendant une année, mais le montant ne pourra dépasser 20 000 $ sur une période maximale de quatre ans. Les sommes devront toutefois être remboursées sur une période de dix ans.

Le gouvernement veut aussi inciter les parents et les grands-parents à épargner pour les études des enfants. Dans le but de rehausser l'attrait des régimes enregistrés d'épargne-études, Ottawa met en place une Subvention canadienne pour l'épargne-études. Pour la première tranche de cotisations de 2 000 $ à un REEE au profit d'un enfant, le gouvernement versera une subvention égale à 20 %, jusqu'à 400 $ par année par enfant.

COURRIER DU LECTEUR
C.P. 1325, Yellowknife, NT,
X1A 2N9
aquilon@internorth.com



Les petites «bonnes et mauvaises» nouvelles du budget Martin

Ottawa (APF): Un budget est fait de grandes et de petites nouvelles. Les petites sont celles qui ne font jamais les manchettes, tellement elles sont... petites. En voici quelques-unes.

Il sera dorénavant possible d'inclure dans son rapport d'impôt les intérêts hypothécaires, les taxes foncières, les primes d'assurance et les coûts reliés au chauffage et à l'électricité, jusqu'à concurrence de 5 000 $, dans les frais de déménagement. Il s'agit d'une heureuse nouvelle pour ceux et celles qui doivent déménager pour accepter un nouvel emploi ailleurs au pays, mais qui n'ont pas encore réussi à vendre leur propriété. Attention cependant: vous ne pourrez faire ces déductions que pour une ancienne résidence et seulement pour une période de trois mois après 1997. Pour être admissible, des «efforts sérieux» devront aussi être faits durant cette période pour vendre la propriété.

Il sera aussi possible de déduire de l'impôt le coût de la révision de documents juridiques, du remplacement des permis de conduire et des certificats d'immatriculation, de même que des connexions et déconnexions publiques. L'envers de la médaille, c'est que vous serez désormais tenus de déclarer un revenu si votre employeur vous a accordé, directement ou indirectement, des frais de réinstallation au cours de l'année. Et cela comprend, par exemple, les montants versés par l'employeur en cas de vente à perte de la maison, de baisse de la valeur de l'ancienne propriété ou pour couvrir des paiements hypothécaires plus élevés suite au déménagement.

Un employeur qui aime divertir son personnel sur les lieux de son travail, ne pourra désormais déduire de l'impôt tous les frais reliés à l'achat des aliments, des boissons ou des «divertissements» qui sont offerts, qu'en raison de six événements à caractère social par année. Les employeurs devront choisir judicieusement les occasions de fêter aux frais des contribuables!

Le gouvernement fédéral a participé, indirectement, à l'économie souterraine qu'il ne cesse de dénoncer! Ce qu'on comprend à la lecture du budget, c'est que les organismes et ministères fédéraux ne produisaient pas de T4 pour leurs employés contractuels. On sait que plusieurs de ces employés à contrat sont des anciens fonctionnaires qui n'ont pas survécu à la vague des compressions, mais qui ont ensuite été réembauchés pour de courtes périodes.

Selon le budget fédéral, seulement 85 pour cent des revenus d'un travail indépendant sont volontairement déclarés aux fins de l'impôt. Il reste donc un petit coussin de 15 pour cent dans les poches des travailleurs indépendants, pour les vieux jours! Tout cela va bientôt changer. Depuis le 1er janvier, les ministères sont tenues de produire ces feuillets de renseignements. Les sociétés d'État emboîteront le pas le 1er janvier 1999.

On savait le ministre des Finances prudent. Le budget en offre une autre preuve éclatante. Paul Martin a prévu cette année une clause budgétaire pour...les tremblements de terre!

Le budget annonce donc que les provisions de primes pour tremblement de terre des assureurs seront déductibles d'impôt, ce qui leur permettra de disposer plus rapidement des ressources financières requises.

ÉDITORIAL

Il faudra encore attendre

Il y a quelques semaines, on espérait énormément du budget fédéral pour l'année fiscale 1998-1999. On s'attendait à de belles coupures de taxes, à une hausse substantielles du niveau des dépenses en programmes sociaux, ou à une réduction du niveau de la dette.

Le budget fédéral déposé par le ministre des Finances, Paul Martin, le 24 février ne répond que partiellement à ces attentes.

La diminution de taxe n'est pas pour cette année. Le ministre a bien annoncé que la surtaxe de 3 pour cent pour les particuliers était désormais éliminée mais cela ne fera pas une bien grande différence pour les familles. L'impôt des particuliers compte encore pour près de la moitié des revenus du gouvernement. Il faudra probablement attendre encore quelques budgets en équilibre avant de voir de véritables gains pour les Canadiens.

Si l'on espérait une augmentation des programmes, certaines mesures vont en ce sens mais, dans l'ensemble, les dépenses de programmes du gouvernement vont diminuer : une réduction de 1,5 milliards. Il faudra encore attendre les années futures avant de ne voir le niveau des dépenses en programmes augmenter pour mieux répondre aux problèmes sociaux qui affligent le Canada.

Au niveau de la dette, il faut se sentir soulagé de voir que le budget est enfin équilibré, et ce pour la première fois en 25 ans. Malgré tout, le gouvernement fédéral devra encore une fois défrayer pour un peu plus de 40 milliards de dollars en intérêts sur la dette publique qui frise toujours les 600 milliards de dollars. Afin de réduire ces frais de la dette publique, encore faut-il pourvoir réduire celle-ci. On ne peut toujours compter sur des taux d'intérêt favorables. Il faudra attendre des budgets subséquents avant de se sortir de cette dette qui paralyse les finances publiques canadiennes.

Il faudra encore attendre avant que le Canada ne s'offre un budget à la hauteur des attentes de ses citoyens.

Alain Bessette



Alain Bessette / L'Aquilon

Prise sur le vif, en pleine composition, cette sculpture en devenir du sculpteur François Thibault se développe tranquillement grâce aux outils de l'artiste.





C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Rédacteur en chef : Alain Bessette

Collaborateurs : Stéphane Cloutier, Christelle Lacroix, Nadia Laquerre et Louis Mc Comber

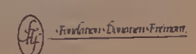
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.







On misera davantage sur l'autonomie des élèves

Nadia Laquerre

Cette dernière chronique sur le nouveau programme de français langue première se termine sur deux aspects tout aussi important que les deux premiers. Nous aborderons ensemble les différents rôles que l'enseignant sera dorénavent appellé à jouer et finalement l'évaluation des apprentissages.

Dans la société actuelle, une ère industrielle où la technologie se fait maître, nous nous devons de revoir nos façons de vivre. Les changements se pointent dans tous les domaines de la vie et pour ne pas être dépasser par tous ces changements, il nous faut être prêt à les devancer. S'informer, choisir les informations ou les nouvelles façons de faire qui nous rejoingnent puis retrouver notre équilibre personnelle s'avère un processus qui demande du courage puisqu'il implique réévaluation nos compétences et surtout du travail à accomplir.

Avec la venue du nouveau programme de français, les enseignants des Territoires du Nord-Ouest auront l'opportunité de faire le point sur leurs pratiques pédagogiques puisque se dernier se veut, et je cite, "un outil de réflexion sur l'enseignement de la langue. Ayant maintenant le regard tourné vers l'élève, l'enseignant se doit d'aller au delà de la transmission des connaissances et se préoccuper des facteurs autant didactiques que pédagogiques s'il veut accompagner l'élève dans la construction de son savoir." Cela veut donc dire que tous les enseignants, peu importe la matière enseignée, aura le devoir de d'oreinter ses enseignments vers la valorisation des stratégies d'apprentissage en plus d'encourager leur utilisation. Ce genre de concentration des enseignants amènera l'élève à reconnaître la valeur de ses apprentissages et à en faire le transfert dans les différentes situations de la vie courante. On vise implicitement l'apprentissage de la prise de décision efficace et de sa mise en action.

Le nouveau programme de français langue première octroie ainsi six rôles bien définis aux enseignants. Dans la réalité, l'enseignant est bien souvent appellé à jouer au delà de six rôles mais, je me limiterai aujourd'hui à vous présenter ceux que le nouveau programme confère au expert de la salle de classe.

Il y a d'abord le rôle de penseur. Ce rôle est déjà rempli par l'enseignant où ce dernier doit considérer, dans sa planification, le contenu de la matière à enseigner et ces exigences, les séquences d'apprentissage et les difficultés des tâches demandées de manière à présenter un défi raisonnable pour l'apprenant.

Le second rôle réside dans le fait que l'enseignant est le preneur de décisions. En effet, puisqu'il connaît les forces et faiblesses de l'élève en plus que l'objet d'apprentissage, l'enseignant est la meilleure personne pour anticiper les difficultés et les erreurs possibles. Il décide donc des séquences de présentation des activités et du type d'encadrement que l'élève a besoin pour répondre aux résltats d'apprentissage. Notons que ce rôle est également déjà joué par les enseignents.

Le troisième rôle est celui de motivateur. L'enseignant doit considérer la globalité de l'élève c'est-à-dire que ce dernier arrive avec un bagage d'expériences qui ont façonné sa perception de l'école. Cette perception peut s'être créée à partir d'expéiences antérieures mais avant tout par la transmission de la vision parentale sur l'éducation. L'enseignement se doit donc de partir de se bagage et doit aussi reconnaître son rôle comme un adulte qui peut influencer l'engagement, la participation et/ou la persistance de l'élève à la tâche. Il se doit également de démystiphier l'erreur en expliquant et surtout démontrant que celle-ci peut-être une excellente source d'information pour l'apprenant lui permettant ainsi d'identifier les stratégies qu'il doit utiliser. L'enseignant sera aussi appellé à poursuivre à jouer son rôle de modèle tant sur le plan comportementale que académique. Il doit donc continuer à démontrer de façon explicite la démarche complète de la réalisation de la tâche demandée. Il doit aussi connaître plusieurs stratégies pour la même tâche afin de pouvoir répondre aux besoins spécifiques de certains élèves. Le cinquième rôle que l'enseiignant devra jouer sera celui de l'entraîneur. Dans ce rôle, l'enseignant agira directement sur la motivation de l'élève en présentant des tâches complètes, complexes et suceptibles d'être réutilisées dans d'autres contextes scolaires et sociales. Il place l'élève dans des situations de résolution de problèmes et l'assite dans le développement de ses habiletés intelectuelles. Le dernier rôle mentionné dans le programme de 1997 est celui de médiateur. Pour favoriser la construction du savoir par l'élève, l'enseignant doit faciliter les liens entre l'objet d'apprentissage et celui-ci. Comme médiateur, il aidera l'élève à prendre conscience des exigences et de la valeur de la tâche. C'est en planifiant des séquences d'apprentissage qui visent à accroître progressivement le degré d'autonomie que l'enseigant permettera à l'élève de développer ses nouvelles connaissances.

Ce rôle d'expert confère donc à l'enseignant, non pas le titre de transmetteur d'information comme c'était le cas en 1987, mais bien ceux d'organisateur et de leader dans la salle de classe.

Dans ce même ordre d'idées, l'évaluation des apprentissages aura comme but premier de fournir une rétroaction significative à l'apprenant et de fournir les données necessaires à l'enseignant pour la construction graduelle des savoirs. Selon cette conception, l'évaluation prend place au début d'une démarche pour déterminer les connaissances antérieures de l'élève et à la fin, pour déterminer ce qu'il a appris. Ainsi, l'apprenant pourra situer ses nouvelles compétences face à l'objet d'apprentissage et l'enseignant pourra expliquer le niveau de performance de l'élève et adapter ses futures interventions au niveau de compétences réelles de l'élève. Les pratiques d'évaluation seront dorénavent tournées sur le cheminement cognitif de l'élève plutôt que sur l'atteinte des objectifs.

Avec l'avènement du nouveau programme de français langue première, l'enseignant pourra ainsi assurer à l'élève une très grande autonomie non seulement dans la réalisation des tâches proposées mais aussi, dans n'importe quelles démarches d'apprentissage de la vie courante.



Stéphane Cloutier/L'Aquilon

Un projet pilote de programmation en inuktitut a été mis sur les ondes de la radio francophone, donnant ainsi naissance à l'émission Tusauti, animée au départ par Oleena Naujuq et Jimmy Qauniq. Une heure en soirée à chaque journée de la semaine, excepté la fin de semaine, Tusauti était tellement populaire que jamais on aurait pu espérer recevoir un pareil afflux d'appels téléphoniques pour les émissions en français!

OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse: Ville de Norman Wells

Site: Latitude 65°17' N., Longitude 126°52' O.

Objet: Utilisation et évacuation des eaux

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au (867) 669-2772, avant le 9 mars 1998.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Ingénieur en entretien des surfaces

Ministère des Transports — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 54 683 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf.: 011-0072NS-0003 — **Date limite** : le [illegible] mars 1998

Analyste de l'environnement

Ministère des Transports — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste à durée déterminée jusqu'au 31 mars 1999)
Le traitement initial est de 49 864 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0066NS-0003 — **Date limite** : le 6 mars 1998

Planificateur en transports

Ministère des Transports — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste à durée déterminée jusqu'au 31 mars 1999)
Le traitement initial est de 54 683 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0065NS-0003 — **Date limite** : le 6 mars 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 2ᵉ étage, Lahm Ridge Tower, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-3487; télécopieur : (867) 873-0283; adresse électronique : shupen@internorth.com

Agent des états de rapprochement

Secrétariat du Conseil de gestion financière — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 44 743 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0031-0003 — **Date limite** : le 6 mars 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Section des ressources humaines, Ministère de l'Exécutif, 5ᵉ étage, Édifice Laing, 5003-49ᵉ rue, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (867) 873-0110.

Métreur-vérificateur

Ministère des Travaux publics et des Services — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 54 683 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0053-0003 — **Date limite** : le 6 mars 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Adjoint, Finances et administration, Bureau régional du North Slave, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 873-7520; télécopieur : (867) 873-0257; adresse électronique : sandra_harry@gov.nt.ca

Seuls les candidats sélectionnés ou ceux ayant fait appel en vertu de la politique d'action positive seront convoqués en entrevue.

Agent d'information en droit civil et en droit de la famille

Ministère de la Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste à durée déterminée jusqu'au 31 mars 1999)
Le traitement initial est de 48 409 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans [illegible] Nord de 1 750 $. La vérification du casier judiciaire est une condition d'emploi.
Réf.: 011-0075KHL-0003 — **Date limite** : le 6 mars 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Services du personnel, Ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8948; télécopieur : (867) 873-0436.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive*** – *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante [illegible] été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse: Northern Transportation Company Limited

Site: Hay River, T.N.-O.

Objet: Construction d'un quai

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au (867) 669-2772, avant le [illegible] mars 1998.

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Transport d'eau et arrosage

Transport d'eau et arrosage pour l'entretien routier
– Fort Smith, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au surintendant régional du Slave Nord et du Slave Sud, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76, Capital Drive, bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou être livrées en main propre au 2ᵉ étage du centre B&R Rowe), au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 5 MARS 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 23 février 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente aux finances, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (867) 874-5010

Renseignements techniques : Hector Demarcke, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (867) 872-2007



Fournir et livrer des matériaux pour la construction d'une charpente métallique de quai fixe.

Fournir des matériaux et construire une charpente métallique à deux niveaux, de 45 metre de long, pour un quai avec murs en aile à ossature en poutres. Livraison de l'acier, des poutres et des matériaux pour la construction du quai.
– Iqaluit, T.N.-O. –

Les dispositions de l'Entente définitive du Nunavut s'appliquent aux fins du présent appel d'offres.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 1ᵉʳ étage de l'édifice Brown) ou au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 2ᵉ étage de l'édifice highways, 4510 Av. Franklin), ou au plus tard à :

16 H, HEURE LOCALE, LE 3 MARS 1998 (IQALUIT)
14 H, HEURE LOCALE, LE 3 MARS 1998 (YELLOWKNIFE)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 16 février 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (867) 920-8978

Renseignements techniques : Boris Mihov, agent de projets, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (867) 873-7344



Patinoire

– Clyde River, T.N.-O. –

Les dispositions de l'Entente définitive du Nunavut s'appliquent aux fins du présent appel d'offres.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au Commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4ᵉ étage de l'édifice Brown), ou au Commis aux contrats, Surintendant régional, Minsitère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44ᵉ Rue), au plus tard à :

16 H, HEURE LOCALE, LE 20 MARS 1998 (IQALUIT)
14 H, HEURE LOCALE, LE 20 MARS 1998 (YELLOWKNIFE)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 27 février 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Bonnie Osborne, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (867) 979-5150

Renseignements techniques : Lloyd Anthony, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (867) 979-5150
ou
Clive Clark, Ferguson Simek Clark, Téléphone : (867) 979-0555

Petites Annonces
(service gratuit : 873-6603)

Emploi recherché
Un individu aux multiples talents est à la recherche d'un emploi ou de petits travaux à effectuer (peinture, travaux de rénovation, et autres travaux manuels). Contactez Denis au 920-7571.

Sirop d'érable
L'AFCY vient de recevoir une grande quantité de produits d'érable. Parmi ceux-ci, on compte, bien sûr, du sirop d'érable dans des formats variés, du beurre d'érable, de la tire, du sucre mou, etc. Vous pouvez également vous procurer des livres de recettes pour ces produits de l'érable. L'AFCY est ouvert de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi. 5016 48e rue à Yellowknife.

Collectionneurs
Vous voulez échanger ou acheter des cartes de hockey, des pièces de maonnaie ou des timbres de différents pays? Vous êtes bienvenue à *Tiger Sport Collectible*, au sous-sol du YK Centre.

Co-locataire recherché
Nous sommes à la recherche d'un co-locataire pour partager un appartement situé au centre ville de Yellowknife (Bison Holdings). 450 $ par mois. Pour information, contactez le 669-7991.

Emploi de suppléant
La direction de l'école Allain St-Cyr recherche activement des personnes pour agir à titre de suppléant à l'école de français langue première. Si vous désirez obtenir plus de renseignements, contactez Gérald Caron, directeur, au 873-3223.

Billet gagnant
L'APFY [illegible] procédé au tirage du sixième prix de son calendrier monétaire. La personne qui s'est mérité ce prix de 100 $ pour le 13 février est Patty Olexin-Lang de Yellowknife.

Secrétaire
Position temporaire de secrétaire du 1er mars au 15 octobre. Connaissances de Word Perfect 6.1 et de l'anglais. S'adresser à Marie au 920-6423.

Susurrus
Soirée multi-média *susurrus*. Le mardi 5 mars à 20h00 au Javaroma (en face de la Banque Royale).

Paul Landry, homme d'affaires et président de l'Association touristique du Nunavut

Une passion pour le plein air

Stéphane Cloutier

Lors de la dernière assemblée générale de l'Association touristique du Nunavut en novembre dernier, Paul Landry a été réélu à la présidence pour un deuxième mandat consécutif de deux ans. Le tourisme est non seulement un gagne-pain pour Paul, mais également une passion que lui, sa femme et leurs enfants ont du plein air et de l'Arctique.

«On vit près d'une civilisation autochtone qui est encore très reliée au plein-air, à la nature. C'est ça que j'aime, nous raconte Paul lors d'une entrevue réalisée au bureau de NorthWinds. J'aime regarder ici [Dans son bureau, la vue porte sur la plage où l'on retrouve les cabanons et les embarcations des chasseurs inuit]. Les gens préparent leurs bateaux pour sortir en expédition. C'est tout un autre style de vie que tu retrouves ici. Toute la famille sort également. Pour moi, c'est aussi très important. Et ici, c'est acquis d'une manière. Moi, je regarde mes enfants et puis pour eux du plein-air, durant la semaine, la fin de semaine, n'importe quand, c'est naturel. C'est pas quelque chose qu'on fait une seule fois par année!»

Plusieurs d'entre nous connaissons Paul et Matty pour leur exploit en 1990 d'être les premiers à faire le tour de Baffin en traîneau à chien. Une expédition qui a duré 4 mois et qui a nécessité deux ans de préparation !


Paul Landry Stéphane Cloutier/L'Aquilon

«Les Inuit, ça fait des centaines d'années qu'ils font du traîneau à chien ici. Le tour de la terre de Baffin, c'est une expédition que quelques gens ont essayé de faire auparavant mais n'ont jamais réussi. Ça restait donc un defi pour nous.»

Le tout s'est bien déroulé. L'accueil et la fierté des Inuit dans les communautés de voir des gens du Sud, des «Blancs» s'intéressant à la culture et à leur pays aidaient également à garder un bon moral pour le couple.

Après leur expédition, ils ont décidé de s'établir de façon permanente à Iqaluit pour deux raisons : «La première, c'est pour développer un commerce dans le tourisme et le plein air d'aventure. La deuxième raison, c'est qu'on pensait qu'on aimerait vivre dans cet endroit-ci, en fait de paysage, en fait de nature, en fait du peuple inuit.»

L'entreprise familiale de Paul et de sa femme Matty McNair va très bien. De nouveaux programmes ont été ajoutés à la programmation régulière, sans compter le prestige qu'ils ont reçu lorsqu'au printemps 1997 Matty a guidé jusqu'au Pôle Nord géographique la première expédition composée unique-

Paul Landry

Suite en page 8

Quoi de neuf?

Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - Mars 1998

CABANE À SUCRE DU CARIBOU CARNAVAL:

Le Caribou Carnaval aura lieu les 27, 28 et 29 mars cette année. L'AFCY est à la recherche de bénévoles pour la cabane à sucre. Nous vous invitons à former votre propre équipe de six personnes. Si vous êtes intéressé(e), communiquer avec Francine Labrie au 873-3292.

COMITÉ DE LA RADIO

Nous vous rappelons que les heures de diffusion sont maintenant de 11h00 à 14h00 le dimanche.

Le Comité de la radio communautaire de Yellowknife est toujours à la recherche de bénévoles, soit pour l'animation, soit pour faire la technique, soit pour faire votre propre émission de musique. Si vous avec le goût de vous impliquer, communiquer avec l'AFCY au 873-3292.

"SUSURRUS"

C'est un mot anglais qui décrit le son d'un souffle (whisper). C'est aussi un événement multimédia d'art visuel, de musique et de lecture créative qui se déroule le 5 mars à 8h00p.m. au Javaroma (en face de la banque Royale).

EXPOSITION D'OEUVRES D'ART

La Fédération Franco-TéNOise invite les artistes de langue française à participer à deux expositions collectives, qui auront lieu à Yellowknife en mars 1998:

- le 14 dans le cadre d'une réception protocolaire précédant la tenue d'un concert de musique classique au Northern Arts & Cultural Center;

- les 18 et 19, dans le cadre d'une foire culturelle et commerciale qui aura lieu à l'hôtel Explorer.

"RENDEZ-VOUS DOUX"

Concert de musique classique organisé par la Fédération Franco-TéNOise au Northern Arts & Cultural Centre le 14 mars 1998 à 20h00. Invités: Lilia Sotskaia, mezzo-soprano; Sylvia ShadickTaylor, pianiste; David Colwell, violoniste; et Laurier Fagnan, baryton. Billets en vente au prix de 10,00$ à compter du 1er mars à l'AFCY et chez Sam The Record Man.

ORGANISMES DE YELLOWKNIFE

Toujours dans le cadre de la foire culturelle et commerciale qui aura lieu à l'hôtel Explorer les 18 et 19 mars, vous pourrez faire plus ample connaissance avec les organismes francophones de Yellowknife: L'Association franco-culturelle, l'Association des parents francophones, la Garderie Plein Soleil et le Conseil scolaire francophone de Yellowknife. Celui-ci en profitera d'ailleurs pour exposer la maquette de la nouvelle école Allain St-Cyr. De bien belles découvertes à faire!

COMITÉ DES FEMMES:

L'Association franco-culturelle est à la recherche d'une représentante bénévole pour le comité des femmes de Yellowknife. Si vous avez envie de faire des choses avec et pour les femmes (le 8 mars arrive à grand pas) veuillez communiquer avec Francine Labrie au 873-3292.

SIROP D'ÉRABLE À VENDRE:

L'Association franco-culturelle de Yellowknife vient de recevoir une grande quantité de produits d'érable. Parmi ceux-ci, on compte, bien sûr, du sirop d'érable dans de formats variés, du beurre d'érable, de la tire, du sucre mou, des petits coeurs en sucre, et des petits cornets en sucre. Vous pouvez également vous procurer des livres de recettes pour confectionner de bons petits plats à base de sirop d'érable. L'Association est ouverte de 9h à 5h00 du lundi au vendredi. Elle est située au 5016, 48e Rue. (dans l'ancienne Galerie Webster).

Paul Landry

Suite de la page 7

ment de femmes !

On peut en savoir davantage sur les programmes, les expéditions de NorthWinds et les exploits de Paul et Matty en visitant leur site à http://www.nunanet.com/~plandry

Présidence de l'Association touristique du Nunavut

«Moi et ma femme sommes impliqués à temps plein dans le tourisme. C'est notre seul revenu familial. On vit le tourisme à chaque jour. Il est donc important pour nous que l'Association touristique du Nunavut soit vibrante, non seulement parce que c'est notre gagne-pain, mais aussi parce que le plein air est notre passion !», nous explique Paul. Depuis déjà deux ans qu'il assumait la présidence de l'Association. Lors de la dernière assemblée générale annuelle en novembre dernier, il été réélu pour un autre mandat de deux ans.

Le conseil d'administration de l'Association est constitué d'élus bénévoles. Ceux-ci proviennent d'un peu partout au Nunavut. Chacun des administrateurs s'occupe d'un secteur particulier : aventure, information, pêche et chasse, hôtellerie, petits pourvoyeurs, etc. First Air délègue de son côté une personne afin de représenter le secteur aviation. La corporation Nunavut Tungavik et le gouvernement des territoires sont également représentés sur le CA, afin de faire valoir leurs propres intérêts, sans toutefois avoir un poste sur l'exécutif.


Stéphane Cloutier/L'Aquilon
Matty McNair

L'Association a des bureaux dans les trois régions administrative du Nunavut : Baffin, Keewatin et Kitikmeot.

Le bureau chef se retrouve à Iqaluit et emploie 6 employés. Les deux autres bureaux sont situés à Rankin Inlet et Cambridge Bay avec un employé chacun.

Le rôle du président de l'Association touristique est d'assurer un lien entre les employés de l'Association et le conseil d'administration. Il travaille donc en étroite collaboration avec le Directeur général de l'Association, Cherri Kemp-Kinnean, afin de véhiculer la vision de l'Association et de veiller à l'atteinte de resultats concrets.

Les priorités de 1998/1999

Trois priorités d'action ont été déterminées pour les deux prochaines années lors de la dernière assemblée générale annuelle de l'Association touristique du Nunavut :

1) Développement - fournir un support et aider les petits pourvoyeurs à développer de bons forfaits afin d'aller chercher le maximum de retombées économiques pour eux-mêmes et leur communauté;

2) Communication - accroître la visibilité de l'Association touristique, de faire connaître son rôle auprès de ses membres, des politiciens et tous ceux impliqués directement ou indirectement dans le tourisme au Nunavut;

3) Célébrations - La création du Nunavut est un moment historique. Les possibilités de faire découvrir notre coin de pays au reste monde sont immenses. Alors que tout le monde nous regardera, c'est une chance unique de développer le tourisme, d'où l'importance de bien préparer et planifier les célébrations de 1999.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 7, 20 février 1998

On se prépare pour l'avênement du Nunavut



Stéphane Cloutier/L'Aquilon

Les travaux vont bon train à Igloolik pour la construction d'un nouvel immeuble gouvernemental. Les travaux s'effectuent par des températures de -40°C.

Recensement 1996 et origine ethnique des Canadiens

De plus en plus «Canadien»

D'autres résultats statistiques issus du recensement 1996 viennent d'être rendus publics et ceux-ci portent sur l'origine ethnique des Canadiens. Les Canadiens s'identifient de plus en plus comme...Canadiens plutôt que comme Anglais, Français ou Acadien.

Ottawa (APF): Pour être plus précis, 19 pour cent de la population totale ■ déclaré Canadien comme origine ethnique selon les données du Recensement de 1996, alors que 17 pour cent rapportait une ascendance des îles britanniques et seulement 9 pour cent une ascendance française seulement.

Le choix de l'origine ethnique «canadienne» est en nette progression depuis le dernier recensement. En 1991, Canadien ne figurait même pas parmi le questionnaire qui proposait un choix de 15 exemples d'origines ethniques parmi les plus populaires. Malgré cette omission, 3 pour cent de la population avait déclaré «Canadien» comme ori-

Canadiens
Suite en page 2

Le déménagement des services de santé à Ottawa

«Les frais médicaux sont de 40% plus chers qu'à Montréal!»

Dr Gary Pekeles, Université Mc Gill

Lors de sa dernière réunion, le 11 février dernier, le Conseil régional de Santé de Baffin (CRSB) reconfirmait sa décision de s'approvisionner en services de santé dans la région d'Ottawa plutôt que de continuer à faire affaire avec les hôpitaux universitaires de l'Université McGill dans la région de Montréal.

Louis Mc Comber

Cette décision mettait fin à une collaboration de plus de trente ans avec la région de Baffin pour Mc Gill qui assure toujours ce service pour toute la région du Nouveau Québec. Or selon le Dr Gary Pekeles de l'Université Mc Gill à Montréal, les coûts de la santé en Ontario serait de 40% plus élevé qu'au Québec.

Il reste au ministre Ng à donner son aval à la décision qui devrait entrer en vigueur dès le 1er avril 1998. Le ministre veut faire le tour de la question pour s'assurer que ce changement n'entraînera aucune augmentation de coût pour son ministère ("cost neutral").

Cette nouvelle décision fait suite à une série de rebondissements au CRSB depuis septembre dernier quand la décision avait été prise pour la première fois. M. Douglas Sage, alors superviseur pour le ministère de la santé et des services sociaux dans Baffin mettait alors l'accent sur les carences administratives du service offert par McGill, soulignant par ailleurs que les médecins eux-mêmes étaient «les meilleurs».

Début octobre, madame Ann Hanson, alors présidente du Conseil remettait sa démission au ministre Ng. La même semaine, sous la direction du sous-ministre Dave Ramsden, une commission de fonctionnaires seniors créée par le ministre Ng

Frais médicaux
Suite en page 2



Stéphane Cloutier/L'Aquilon

Une classe tout sourire!

Voici les élèves de sixième année du programme de français de l'école Nakasuk : Joël, Frédérick, Pascal, Sarah et Alisha.

Sommaire



Alain Bessette

Rapport annuel sur l'Entente du Nunavut

Le ministre responsable de la transition pour le Nunavut, Goo Arlooktoo, a annoncé le 10 février dernier le dépôt du quatrième rapport annuel sur l'Entente de revendication territoriale du Nunavut. L'Entente prévoit la production d'un rapport annuel sur toutes les activités d'établissement reliées à l'Entente du Nunavut. Ce rapport couvre les différentes activités menées par le gouvernement, la *Nunavut Tunngavik Inc.* et les diverses organisations créées en vertu de cette entente.

Royal Oak encore au centre de la controverse

Le prix de l'or étant des plus bas, la compagnie Royal Oak et ses compagnies subsidiaires investiraient actuellement beaucoup d'énergie dans son projet minier d'extraction de beryllium, a annoncé récemment le groupe environnemental Enviro Eye.

Le béryllium est un métal très réfractaire utilisé en alliage dans les réacteurs nucléaires et dans les mécanismes de déclenchement des bombes atomiques. Cependant, ce n'est pas son utilisation potentielle qui porte à controverse.

Le problème réside plutôt dans la problématique d'extraction de ce minerai. Le gisement situé en amont de plusieurs communautés le long de la rivière Hay contient aussi une teneur non-négligeable en matières radioactives, notamment de l'uranium. Le gisement est aussi situé à proximité du lac Blachford dans le *Caribou Range*.

Selon la compagnie, le grand lac des Esclaves est tellement large qu'il peut absorber d'éventuelles radiations et déversements radioactifs.

Entente dans le Keewatin

Le Conseil régional de la Santé et des Services sociaux du Keewatin a signé récemment une entente avec le ministère territorial sur les services de santé dans cette région.

L'entente, qui prend la forme d'une lettre d'intention, vise à assurer un certain support du ministère à ce conseil régional.

Le ministère devrait aider le conseil à embaucher un directeur général permanent, développer des stratégies d'embauche et de maintien du personnel, élaborer un plan de relations publiques basé sur la consultation de la population locale, réviser la structure de fonctionnement interne du conseil et évaluer la possibilité de rétablir une relation contractuelle avec l'Unité médicale du Nord de l'université du Manitoba.

Décès au travail

Un employé qui travaillait au ministère des Transports depuis une quinzaine d'années, Aiyow Qavavauq, est décédé dimanche le 15 février des suites d'un accident du travail. Il travaillait avec des équipements lourds afin ouvrir la route enneigée entre Nanisivik and Arctic Bay.

Il est impossible d'obtenir plus de détails pour l'instant car l'accident fait l'objet d'une enquête.

Canadiens

Suite de la une

gine unique et un autre 1 pour cent avait rapporté «Canadien» en combinaison avec d'autres origines. L'origine canadienne devenait ainsi la cinquième origine ethnique la plus fréquemment déclarée en 1991.

En 1996, Statistique Canada a inscrit l'origine canadienne parmi 24 exemples d'origines ethniques. Les résultats sont spectaculaires. L'origine canadienne est maintenant la première origine d'importance, tant en pourcentage qu'en nombre absolu. Pas moins de 5,3 millions de personnes (19 pour cent) ont déclaré «Canadien» comme seule origine ethnique, alors que 3,5 millions de personnes (12 pour cent) ont répondu «Canadien» en combinaison avec une ou plusieurs autres origines. Le dernier référendum au Québec (octobre 1995) n'est peut-être pas étranger à cette poussée de l'identité canadienne.

Statistique Canada ne cache pas que cette importante hausse du nombre de personnes qui réfèrent à une origine ethnique canadienne, a eu des répercussions sur la déclaration des origines ethniques de plusieurs groupes, en particulier les origines «Anglais», «Irlandais», «Écossais» et «Français».

Les régions du Canada qui ont été peuplées en premier et qui ont reçu relativement peu d'immigrants récents, avaient tendance à afficher la proportion la plus élevée de personnes qui se sont déclarées «Canadien». Dans le Canada atlantique, 21 pour cent de la population a indiqué «Canadien» comme réponse unique, tout comme 38 pour cent de la population du Québec. Dans les autres provinces, la proportion variait de 9 pour cent à 13 pour cent.

Lorsqu'on additionne tous ceux qui ont indiqué «Français» comme origine ethnique unique ou multiple, on se retrouve avec un nombre relativement impressionnant de personnes à l'extérieur du Québec qui se souviennent de leur origine française. Ils seraient 37 260 à Terre-Neuve, 239 325 au Nouveau-Brunswick, 171 500 en Nouvelle-Écosse, 31 240 à l'Ile-du-Prince-Édouard, 1 330 465 en Ontario, 147 610 au Manitoba, 114 750 en Saskatchewan, 306 785 en Alberta, 339 020 en Colombie-Britannique, 4 295 au Yukon et 5 390 dans les Territoires du Nord-Ouest.

Après les origines ethniques canadiennes, anglaises et françaises, les plus fréquentes réponses uniques et multiples en 1996 étaient écossaises (4,3 millions de personnes) et irlandaises avec 3,8 millions de personnes.

Enfin, l'origine québécoise fait son apparition parmi la liste des 25 principales origines ethniques au pays, alors qu'un total de 80 400 personnes ont déclaré «Québécois» comme origine, soit comme réponse unique ou multiple. Quelques milliers de ces Québécois d'origine étaient répartis dans toutes les provinces canadiennes, sauf à Terre-Neuve et à l'Ile-du-Prince-Édouard où personne ne s'est identifié de cette façon.

Frais médicaux

Suite de la une

pour faire la lumière sur cette décision ainsi que celle du Conseil régional de Santé du Keewatin qui avait entrepris une démarche analogue, présentait son rapport.

Dans ce rapport, on s'étonne de ce qu' «aucun document n'existe pour expliquer comment le Conseil en est venu à cette décision, quelles en seront les conséquences, et quels seront exactement les services offerts.» M. Dennis Patterson, avocat et ancien député d'Iqaluit, est nommé président du CRSB par le ministre avec le mandat d'évaluer les coûts des deux options, soit Montréal ou Ottawa.

En novembre, on apprend que madame Pat Kermeen, la directrice générale du CRSB a quitté le service pour un congé sans solde. C'est elle qui au 1er septembre avait signé la lettre envoyée au Dr Gary Pekeles de l'Université Mc Gill lui annonçant que le contrat de soins spécialisés de santé ne serait pas renouvelé avec son institution. Dans un geste concerté, la Chambre de commerce de Baffin et celle d'Iqaluit réclamait sa démission, l'accusant de ne pas fournir les informations pertinentes aux membres du conseil. M. Ken MacRury, directeur de l'Institut de recherche du Nunavut, est alors assigné au poste de directeur général.

M. MacRury a dès lors procédé à une enquête interne sur le déménagement des services de santé. Dans ce rapport, présenté au conseil le 11 février dernier, il validait la première décision prise par le Conseil.

Par ailleurs, contrairement à l'affirmation de madame Kermeen en septembre dernier à l'effet que le CRSB allait pouvoir ainsi sauver $400 000 par année, le rapport de M. MacRury tendait seulement à montrer que le déménagement à Ottawa n'encourrait aucun frais supplémentaire.

Les frais de santé en Ontario: 40 % plus cher qu'au Québec!

Le Dr Gary Pekeles qui est directeur du programme de service médical offert par l'Université Mc Gill à la région de Baffin et du Nouveau-Québec, a reconnu avoir été contacté par M. Dennis Patterson. S'il a été question du fonctionnement du service, jamais M.Patterson n'aurait abordé des questions d'ordre budgétaire dans ces entretiens, a tenu à préciser le médecin dans une entrevue accordé à *L'Aquilon*.

Le Dr Pekeles a tenu à souligner que dans les deux dernières années, Mc Gill travaillait à une meilleure gestion du transfert des patients de Baffin vers les hôpitaux montréalais, tant et si bien que le budget total du service était en décroissance. Il a aussi mentionné que plusieurs améliorations avaient été proposées au CRSB afin d'éliminer des coûts inutiles, principalement dans l'acheminent de patients en provenance des communautés vers l'hôpital d'Iqaluit, sans que ces recommandations ne soient jamais mises en application par les autorités locales.

Le Dr Pekeles a aussi affirmé qu'il est de notoriété publique que les coûts de la santé en Ontario sont de 40% plus cher qu'au Québec et que dans ces circonstances, il est difficile d'imaginer comment le CRSB pense minimiser ses coûts en faisant affaire avec Ottawa.

Le casse-tête de la comparaison

Plusieurs chercheurs dans le domaine de la santé au Québec, rejoints par *L'Aquilon*, ont confirmé les dires du Dr Pekeles. La rétribution des médecins spécialistes à l'acte serait de 30 à 40% plus élevé en Ontario qu'au Québec.

Toujours selon ces mêmes sources, le coût pour une journée passée dans un hôpital au Canada est régi par une entente inter-provinciale (et territoriale) qui détermine un per diem selon les services offerts par chaque hôpitaux. Or les hôpitaux de la capitale nationale, parce qu'ils sont pourvus d'équipements sophistiqués, présentent des coûts parmi les plus élevés au pays!

Par exemple, le per diem de l'Hôpital des enfants de l'Est à Ottawa serait fixé à $1146 par jour. Ce montant inclut tous les services hospitaliers, dont la tarification des médecins, qui joue pour environ 20% du total. Toujours selon l'entente canadienne, ce per diem n'est que de $650 à l'Hôpital Sainte-Justine de Montréal!

À plusieurs occasions dans ce débat, il a été mentionné que le CRSB faisait affaire avec le Health Institute d'Ottawa. Il s'agit là d'un hôpital universitaire spécialisé en cardiologie, dépourvu de la plupart des servi-

Comparaison
Suite en page 3

Traités 8 et 11

L'ONU se penche sur la situation dènée

Un rapporteur spécial de l'Organisation des nations unies (ONU) a participé pendant trois jours à une réunion spéciale sur les traités 8 et 11.

Alain Bessette

Le Dr. Miguel Alfonso-Martinez, rapporteur spécial pour l'ONU, a participé du 9 au 11 février à une réunion spéciale sur les droits issus des traités. Cette réunion avait lieu à la réserve dènée de Hay River.

Le Dr. Alfonso-Martinez était présent afin d'entendre de vive voix la version des aînés par rapport aux traités 8 et 11 ainsi que la position des représentants des Premières nations Akaitcho et Deh Cho.

Le Dr. Alfonso-Martinez a reçu le mandat de produire un rapport, dû pour juillet 1998, sur la question des traités aborigènes à travers le monde. Le rapport devrait aussi inclure des recommandations à être mises en place au niveau international.

Le rapporteur spécial a entendu une quarantaine de présentations, mettant l'emphase sur l'importance de l'histoire orale et pour mettre en évidence que les traités 8 et 11 constituaient des accords de paix et d'amitié plutôt qu'une cession de territoire.

Selon la Nation dènée, ces présentations ont clairement établies que le gouvernement du Canada agissait en violation de ces traités.

En rabaissant la portée des traités et en ne rencontrant pas les garanties des traités, le gouvernement du Canada se trouverait en nette violation de ses obligations face aux Premières nations du Nord.

Il a aussi été question lors de cette réunion de la nature destructrice des lois et politiques gouvernementales au regard des droits issus des traités.

La tenue de cette réunion avait été décidée lors de la dernière Assemblée générale des Premières nations du Deh Cho à Kakisa. Il avait alors été décidé d'établir un lobby international pour la protection des traités. Par la suite, le Grand chef Gerald Antoine avait assisté à deux sessions de l'ONU à Genève où il avait rencontré le rapporteur spécial sur la question des traités aborigènes. Le Dr. Alfonso-Martinez aurait été impressionné par la position établie par les Premières nations du Deh Cho, et il aurait jugé nécessaire de se déplacer en personne pour entendre les doléances des Dènès.

Au cours de ses nombreuses années de service avec l'ONU, le Dr. Miguel Alfonso-Martinez a rencontré des groupes autochtones de l'Amérique du Sud, des États-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Il a indiqué que la proposition du Deh Cho est le seul document qu'il ait reçu qui se préoccupe des méthodes de résolution des différends.

Les taxis d'Iqaluit envahissent le Conseil de ville

Louis Mc Comber

Le 10 février dernier, à 19 h, toutes les voitures-taxis en service s'immobilisaient devant l'hôtel de ville. Pendant plus d'une heure le service fut complètement interrompu. Chauffeurs et propriétaires tenaient à faire entendre leur désaccord aux élus municipaux sur le trop grand nombre de permis émis dernièrement par la ville.

Au nom des représentants de toute l'industrie du taxi d'Iqaluit, M. Keith Mantis, co-propriétaire de la compagnie Nanook, a proposé au Conseil de créer une commission spéciale de la ville d'Iqaluit pour d'abord étudier la situation du taxi à Iqaluit et ensuite soumettre des propositions pour y mettre de l'ordre.

Il semble que ce qui ait déclenché cette manifestation, c'est la décision récente du comité de développement de la ville d'accorder un nouveau permis de taxi à M. Philippe Leylamm qui en avait fait la demande. Si la Ville acquiesse à cette nouvelle demande, le nombre des compagnies possédant un permis de taxi augmenterait à 7. Dans le moment, 6 compagnies gèrent une flotte de 37 voitures. Il s'agit des compagnies Païpa, Nanook, Nunavut, Nunavut 1999, V.I.P., Kilabuk. Les trois dernières compagnies ayant été créées depuis moins d'un an.

La question du taxi à Iqaluit comporte plusieurs facettes. Dans les beaux jours où Païpa et Nanook se partageaient tout le marché, le service était interrompu à 2 h. du matin la semaine et à 3 h. la fin de semaine. Aussi, la clientèle se plaignait de l'état déplorable des véhicules utilisés tant du côté carrosserie que mécanique.

L'arrivée de Raymond Poudrette avec Nunavut Taxi aura tiré la sonnette d'alarme pour les deux autres compagnies qui ont immédiatement instauré un service de 24 heures. Est-ce que le Conseil de Ville a déduit de cette expérience qu'il valait mieux susciter plus de compétition dans l'industrie du taxi?

Douglas Lem, nouvellement élu au Conseil municipal, a qualifié de déplorable cette démonstration de force des chauffeurs et propriétaires, expliquant qu'aucune autre démarche officielle n'avait été entreprise précédemment mais surtout que le moment était inapproprié étant donné la basse température accentuée de vent qui régnait à ce moment-là. Le Conseil a décidé de renvoyer tout simplement l'étude de cette question à son Comité de développement de la sécurité publique.

«J'aimerais bien que le règlement municipal actuel sur l'industrie du taxi soit appliqué et savoir clairement qui va être chargé de le faire respecter, d'expliquer Doug Lem. Nous n'avons plus que Jim Grittner comme seul officier de police municipal. Mais les gens du taxi doivent suivre les procédures, je ne vois pas qui leur donne le droit de tenir la population en otage pour se faire entendre. C'est un service public!»

Pour le porte-parole de la compagnie Païpa, la ville a souvent été approchée dans le passé : «On leur a souvent demandé d'appliquer leur règlement municipal, a-t-il expliqué. Le règlement prévoit que pour avoir un permis de taxi, ça prend un *service de répartiteur (dispatch)* pour recevoir les appels. Païpa et Nanook, nous offrons ce service là, 24 heures par jour. Mais la ville a accepté une exception à son règlement pour Nunavut Taxi en l'autorisant à recevoir les appels avec une unité téléphonique mobile dans la voiture, dans les cas de compagnies qui ont moins de 2 voitures sur la route, expliquaient-ils dans la motion qu'ils ont voté. Depuis, ils donnent des permis à n'importe qui!»

Le même porte-parole de Païpa reconnaît quand même que la saison de taxi est jusqu'ici très bonne pour tout le monde. «On est rendu à une population de 4738 personnes à Iqaluit. Ça construit partout...dans les 2400, sur la route d'Apex... On prévoit un accroissement de 900 nouveaux résidents à Iqaluit d'ici l'an prochain. Mais ça ne veut pas dire qu'il faut donner des permis à tout le monde et se retrouver avec 50 voitures sur la route en même temps!»

Pour cet actionnaire de Païpa, qui a préféré garder l'anonymat, ça prend un ratio d'un taxi par 140 résidents pour que l'opération soit rentable. Et si la ville se met à distribuer des permis au premier venu, elle devra absolument mettre sur pieds une régie du taxi, pour limiter le nombre de voitures et faire respecter le règlement municipal. La compagnie se dit prête à céder une part de marché aux nouveaux arrivants et de faire face à la compétition à la condition de connaître les règles du jeu. «On aime mieux savoir que nos opérations vont être réduites de 25% pour les prochains 15 ans que de ne pas savoir du tout à quoi s'en tenir!», a-t-il précisé.

«On nous dit souvent que nos chauffeurs conduisent trop vite, poursuit le représentant de Païpa, mais c'est à la ville de faire respecter ses limites de vitesse et à la GRC. S'ils distribuaient des contraventions comme il devrait le faire, les chauffeurs feraient attention! Là aussi ça prend une régie du taxi, pour éliminer les chauffeurs indésirables!»

Il faut aussi comprendre par les temps qui courent que la Ville d'Iqaluit a d'autres chats à fouetter: La métamorphose de la ville en capitale du Nunavut, l'augmentation importante de la population et des services conséquents, le "pelletage" de responsabilités du gouvernement territorial au niveau municipal et sans oublier le moindre... la responsabilité d'assurer le service d'incendie à l'aéroport avec des pompiers volontaires!

Comparaison

Suite de la page 2

ces spécialisés que peut offrir un grand hôpital. D'ailleurs M. Ken MacRury a tenu à préciser à *L'Aquilon* que le Conseil se préparait à signer un contrat de service avec le *Ottawa Health Services*. Il s'agit là d'une corporation à but non-lucratif, lié au Health Institute, et qui a pour tâche d'acheter des «épisodes de soin» (périodes d'hospitalisation selon une intervention chirurgicale spécifique) aux autres hôpitaux de la région d'Ottawa pouvant offrir le service.

On pourrait comprendre que si après une intervention chirurgicale, on garde moins longtemps les patients à l'hôpital en Ontario qu'au Québec, au bout du compte le service pourrait s'avérer moins cher à Ottawa. En réalité, il n'en est rien. Des statistiques comparatives démontrent que dans les soins de courte ou de longue durée, les séjours à l'hôpital s'équivalent entre les deux provinces et que c'est même au Québec qu'on écourte le plus rapidement les soins hospitaliers.

Pas une question d'argent

La question du déménagement des services de santé ne relève plus d'une logique budgétaire. Ce n'est plus pour sauver de l'argent que MacRury et Patterson poussent pour aller à Ottawa. Le ministre Ng non plus. Il va estampiller la décision du CRSB si ça ne coûte pas plus cher, a-t-il déclaré. En attendant, on se déleste de 30 ans d'expertise de l'Université Mc Gill dans les soins de santé au Nord.

«La région d'Ottawa a organisé un très bon lobbying!» a déclaré MacRury à *L'Aquilon*. D'autres pourraient penser que le plan B du ROC (rest of Canada) a trouvé preneur au Nunavut!

Erratum

La photo du caribou parue en première page de la dernière édition de *L'Aquilon* était créditée à Stéphane Cloutier. En fait, la photo aurait dû être créditée à la compagnie Northwinds Arctic Adventures d'Iqaluit.

ÉDITORIAL

Le paradoxe québécois

Les dernières statistiques rendues publiques par Statistique Canada nous démontrent encore une fois la nature complexe de l'identité canadienne, notamment au Québec.

Il y a près de trois ans, lors du référendum québécois sur l'indépendance, un peu moins de la moitié des votants s'exprimait en faveur de l'indépendance du Québec. Cette dernière vague du mouvement nationaliste ne faisait qu'accentuer la vision du Canadien moyen à l'effet que tous les Québécois ne voulaient rien savoir du reste du Canada.

Durant la campagne référendaire et à la suite des résultats, on me posait régulièrement la même question: pourquoi les Québécois veulent-ils se séparer du Canada? Malgré qu'une majorité ait décidé de demeurer à l'intérieur du pays, personne ne me demandait pourquoi les Québécois veulent-ils demeurer au sein du Canada?

Les résultats du recensement 1996 étonneront peut-être plusieurs Canadiens: il y a une proportion beaucoup plus importante de citoyens québécois qui s'identifient comme «Canadien» que partout ailleurs au pays. Dans les régions canadiennes à l'ouest de l'Outaouais, la proportion de gens qui s'identifient comme Canadien n'est que de 9 à 13 pour cent alors qu'au Québec, cette proportion est de 39 pour cent.

Un an après le référendum (à la date du recensement), le Québec surgit soudain comme le bastion de l'identité canadienne.

Cela nous rappelle le raisonnement voulant que sans le Québec, il n'y aurait ni identité ni culture canadienne originale; le Canada n'étant plus qu'une version un peu différente de son voisin américain.

Ce n'est sans doute pas le cas, mais les derniers résultats du recensement 1996 devraient inciter les Canadiens à effectuer un examen de conscience face à leur identité. Il est paradoxal que le fardeau de l'identité canadienne repose sur le Québec dont la place au sein du Canada n'est toujours pas fixée.

Alain Bessette

Forum des gens d'affaires

Beaucoup, beaucoup d'information a circulé

Pascal DUBÉ, La Liberté

Winnipeg - Le Forum des gens d'affaires francophones est l'occasion rêvée pour les entrepreneurs de tout le pays de partager des informations. Les échanges de cartes d'affaires et les rencontres personnelles représentent probablement la plus grande réussite du forum. Les quelque 45 ententes conclues ne représente qu'une infime partie des retombées qui suivront le forum.

La formation d'un comité de suivi permettra de mieux calculer les retombées du forum. «Entre 15 et 20 % des rencontres déboucheront sur des ententes à court terme, évalue le commissaire industriel du Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM), Maurice McCarthy. Bien des ententes seront conclues dans les jours, semaines ou mois suivant le forum, sans que notre comité n'en soit avisé.»

Le deuxième Forum des gens d'affaires francophones qui s'est tenu à Winnipeg a dépassé celui de la Beauce en ce qui concerne le nombre d'ententes conclues. «Les gens apprenaient en Beauce, poursuit Maurice McCarthy. Les entrepreneurs se connaissaient davantage et les résultats risquent d'être très profitables pour le Manitoba, les délégués de toutes les régions et pour la francophonie canadienne en général.»

Même genre de réaction du côté de Gaston de la Sablonnière, un spécialiste en expositions commerciales et un des propriétaires d'Advantage Sign & Display Systems, à Régina. «Les gens ont beaucoup appris depuis la Beauce. Ils réussissent mieux à présenter leur commerce, à aller de l'avant et agir comme de meilleurs représentants pour leur entreprise et leur région», explique cet ancien agent de la Gendarmerie Royale du Canada.

La participation à un tel événement peut définitivement être profitable pour une entreprise, à condition d'y donner des suites. «Une fois rentrez chez eux, tous les délégués devraient se mettre au travail pour établir un réseau et ne pas attendre que tout le travail soit fait pour eux, ajoute Gaston de la Sablonnière. Je ne vais pas attendre que les autres m'appellent avant de bouger. Je suis responsable du succès de mon voyage au forum».

Le forum aura même des échos à Ottawa. «Le secrétaire d'État à la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Ronald Duhamel, nous a promis de venir nous rencontrer, affirme le délégué de la ville de Falher, au nord-ouest de l'Alberta, Richard Primeau. Le secrétariat appuie l'idée du développement d'un corridor touristique francophone de l'Ouest. Il nous a promis qu'il viendra sur place pour visiter quelques installations que nous avons.»

Pour le comité organisateur, le forum a été un succès sur toute la ligne. «C'est l'attitude des participants qui a été le clé de la réussite, déclare Maurice McCarthy. Quand les seuls critiques que vous entendez concerne le transport entre l'hôtel et le Festival du Voyageur, c'est un signe que tout ce qui a trait au forum a bien fonctionné.»

Voici la répartition du nombre d'entreprises qui ont conclu des ententes au cours du deuxième Forum des gens d'affaires francophones du Canada.

31 du Nouveau-Brunswick;
19 de l'Ontario;
19 du Québec;
17 du Manitoba;
8 de la Saskatchewan;
4 de la Colombie-Britannique;
3 de l'Île-du-Prince-Édouard;
3 du Yukon;
2 de l'Alberta;
1 de la Nouvelle-Écosse;
1 des Territoires du Nord-Ouest;
5 de la France.

Les 113 entreprises et/ou organismes de développement communautaire impliqués ont conclu un total de 51 ententes du 12 au 14 février à Winnipeg.

OTTAWA APPUIE WASHINGTON DANS LE CONFLIT AVEC L'IRAK
...MAIS C'EST SÛR QU'ON PRÉFÉRERAIT UNE SOLUTION DIPLOMATIQUE!
PORCELAINE
IRAK

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Collaborateurs : Stéphane Cloutier, Christelle Lacroix, Nadia Laquerre et Louis Mc Comber
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.







Lumière sur les bases du nouveau programme de français langue première

Nadia Laquerre

Il existe dans les Territoires du Nord-Ouest trois différents programmes d'apprentissage de langue française: le programme de français langue première, le programme de *French Language Arts* et le programme de français langue seconde appelé aussi *French as Second Language*.

Le programme de français langue première s'adresse aux élèves francophones et aux élèves de parents ayant-droits. Il a pour objectif de développer, de renforcer et d'enrichir la langue maternelle en plus de développer l'identité et l'appartenance culturelles des élèves. Le programme de *French Language Arts* s'adresse aux élèves des programmes d'immersion française. Il vise principalement à développer chez les élèves un bilinguisme fonctionnel en plus de sensibiliser les jeunes aux cultures francophones. Enfin, le programme de français langue seconde consiste en un cours de français de temps et de fréquence variables, selon l'école ou la commission scolaire. Les élèves sont exposés aux rudiments de la langue et de la culture française à partir d'un apprentissage basé sur l'approche communicative et expérientielle. Ces élèves sont aussi sensibilisés aux cultures francophones. Abordons maintenant le nouveau programme de français langue première.

L'apprentissage d'une langue, comme tout autre apprentissage, est un processus personnel et social, qui se manifeste par la construction des savoirs. C'est avec l'aide des nouvelles recherches en psychologie cognitive que le nouveau programme d'étude de français langue première a élaboré six grands principes d'apprentissage. C'est autour de ceux-ci qu'ont été formulé les résultats d'apprentissage, c'est-à-dire ce que l'élève devra maîtriser à la fin de chaque année scolaire. En voici un aperçu :

1) Processus actif et constructif. L'acquisition des connaissances est un processus personnel et progressif qui exige une constante stimulation afin qu'il puisse en créer des conceptions. Ces conceptions sont celles du monde qui l'entoure puis, une fois formées, doivent être intégrées au quotidien. C'est ainsi que nous apprenons de nouvelles choses. L'enseignant sera appelé à jouer un rôle de médiateur, c'est-à-dire de facilitateur, dans la construction de ces conceptions. C'est en présentant des exemples et des contre-exemples de la vie courante que l'enseignant tendra vers cet objectif.

2) Établissement de liens entre les nouvelles informations et les connaissances antérieures. L'apprentissage peut-être expliqué comme un processus cumulatif, c'est-à-dire où les nouvelles connaissances s'associent aux anciennes. Dans sa planification, l'enseignant devra définir les sujets d'apprentissage tout en y analysant les difficultés liées à son acquisition.

3) Organisation constante des connaissances.

L'organisation des connaissances dans la mémoire à long terme est une preuve de l'intégration complète des nouveaux savoirs. Plus les connaissances sont inter-reliées aux anciennes connaissances, plus il est facile de les retenir et de les récupérer. Dans ses interventions auprès des élèves, l'enseignant présentera aux élèves des stratégies d'organisation de l'information sous différentes formes, par exemple: des graphiques, des séquences d'actions, etc.

4) Connaissances déclaratives, procédurales et conditionnelles. Pour que l'apprenant soit en mesure d'intégrer et de réutiliser ce qu'il a appris, il lui faut déterminer quelles informations utiliser, comment les utiliser quand et pourquoi les utiliser. L'enseignant doit donc tenir compte de trois types de connaissances et stratégies: les connaissances théoriques (le quoi - connaissances déclaratives), les connaissances qui portent sur les stratégies d'utilisation (le comment-connaissances procédurales) et celles relatives aux conditions ou au contexte d'utilisation (le pourquoi et le quand - connaissances conditionnelles).

5) Stratégies cognitives et métacognitives et les connaissances théoriques. Pour pouvoir résoudre les problèmes auxquels il fait face, l'élève doit être conscient des multiples stratégies disponibles afin d'arriver à la réponse. Pour accomplir cette tâche, il doit être capable d'utiliser la bonne stratégie et au bon moment. L'enseignant devra ici expliquer ses connaissances procédurales et conditionnelles à l'élève (voir le principe #4). Il continuera également à faire suivrent ses enseignements par de la pratique individuelle et/ou de groupe pour fin d'intégration aux diverses situations de la vie courante.

6) La motivation scolaire détermine le degré d'engagement, de participation et de persistance de l'élève. Comme toute autre connaissance, l'apprenant construit sa motivation scolaire à partir de ses croyances sur ses capacités d'apprentissage et ses expériences scolaires. La motivation scolaire repose de façon prépondérante sur la valeur qu'à l'éducation à la maison, sur les exigences de la tâche et sur le pouvoir qu'à l'élève sur ses chances de réussite. D'une part, l'élève a une responsabilité face à ses apprentissages scolaires. D'autre part, l'enseignant a des responsabilités déontologiques dans la construction de la motivation scolaire chez ses élèves. Il doit, entre autre, proposer des tâches qui représentent des défis raisonnables et s'assurer que les élèves ont le savoir nécessaire pour aborder la tâche demandée.

Ces principes d'apprentissage prennent vie dans trois différents domaines: communication orale, lecture et écriture. Un autre nouveauté, c'est la composante "culture et identité". En effet, le nouveau programme de français langue première contiendra en effet des résultats d'apprentissage adaptés aux réalités socioculturelles de la francophonie régionale, nationale et internationale. Le domaine "culture et identité" sera intégré aux trois

Éducation
Suite en page 8

Arts visuels

Le Centre culturel franco-manitobain, en collaboration avec la revue littéraire "L'Éloïse" de Moncton, organise une exposition intitulée **Acadie et l'Ouest francophone**. Cette exposition sera bientôt à l'affiche de la galerie "Sans noms", de Moncton. Une tournée est par ailleurs envisagée.

La Fédération Franco-TéNOise s'associe à cette initiative en invitant les artistes franco-ténois en arts visuels à participer à cette exposition. Les dossiers (curriculum vitæ, photographies ou diapositives d'œuvres, démarche artistique) doivent parvenir, *pour le 1er mars 1998*, à

Julie Clément
Centre culturel franco-manitobain
340 boul. Provencher
Saint-Boniface MB
R2H 0G7
Télécopieur : 204-233-3324



La Fédération Franco-TéNOise
Téléphone : 867-920-2919

Offres d'emplois
Avis publics
Appels d'offres



Indian and Northern Affairs Canada — Affaires indiennes et du Nord Canada

AVIS

Le gouvernement du Canada est à la recherche de personnes qui seraient intéressées à représenter le gouvernement fédéral aux comités publiques dans les Territoires du Nord-Ouest. Le Canada nomme des personnes aux comités constitués en vertu des accords visant les revendications territoriales des Gwich'in, des Sahtu et des Inuvialuit, de l'accord du Nunavut et des dispositions de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.* Puisque les représentants aux comités devront voyager, ils recevront des allocations de déplacement et des honoraires pour les journées de réunion des comités. Les comités peuvent se réunir aussi souvent qu'une fois par mois.

La priorité sera accordée aux candidats admissibles domiciliés dans les Territoires du Nord-Ouest. Les candidats admissibles auront de l'expérience dans l'un ou plusieurs des domaines suivants :
- pratiques générales de l'utilisation des sols
- médiation/résolution des différends
- évaluations environnementales
- gestion intégrée des ressources
- droit visant les ressources
- développement des secteurs minier/pétrolier
- peuples autochtones
- participation aux activités de comités

Les personnes intéressées doivent poser leur candidature par écrit, accompagnée d'un curriculum vitae à jour, à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Direction générale des relations autochtones et territoriales
C.P. 1500
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2R3

Afin d'être considérés aux prochaines nominations de membres aux comités, les candidats doivent faire parvenir leur demande au plus tard le 28 février 1998. Les curriculum vitae seront cependant acceptés au courant de l'année et, le cas échéant, seront ajoutés à la liste des candidats admissibles.

Personne-ressource :
Jarvis Gray, MAINC
Tél. : (867) 669-2609
Téléc : (867) 669-2710

Canada



NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Goo Arlooktoo, ministre

CONSTRUCTION 1997-1998
QUADRUPLEXE POUR AÎNÉS À IGLOOLIK
MAIN D'OEUVRE SEULEMENT

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance des appels d'offres pour la main d'oeuvre seulement pour la construction de quatre unités de logement à Igloolik, Territoires du Nord-Ouest.

Les soumissions pour cet d'appel d'offres doivent parvenir au plus tard à 15 h 00, heure locale, le 27 mars 1998 au bureau d'Iqaluit de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Des frais non-remboursables de 53,50 $ (T.P.S. incluse) seront exigés pour les documents de soumission.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles au bureau de la Société d'habitation des T.N.-O. à Iqaluit.

Les documents d'appel d'offres sont aussi disponibles pour consultation au bureau de l'Association de la construction des T.N.-O. à Yellowknife.

Les questions relatives au contrat ou à l'aspect technique du projet doivent être adressées à :

Don Hutton,
Gestionnaire des contrats
Société d'habitation des T.N.-O.
Bureau d'Iqaluit
C.P. 418
Iqaluit, Territoires du Nord-Ouest
X0A 0H0

Téléphone : (819) 979-4421
Télécopieur : (819) 979-5793 ou (819) 979-0585

La politique d'encouragement aux entreprises des Territoires du Nord-Ouest s'applique pour le présent appel d'offres.

Aux fins de ces appels d'offres, les dispositions prévues dans l'Entente finale du Nunavut s'appliquent.

Des retenues de garantie sont exigées pour les soumissions.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune des offres reçues.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Conseillers en ressources humaines (2)

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — Yellowknife, T. N.-O.
(Un poste à temps plein à durée indéterminée, un poste à durée déterminée)
Le traitement initial est de 47 750 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0060-0003 **Date limite :** [redacted] 27 février 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Coordinateur, Services du personnel et de l'administration, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 3e étage, Lahm Ridge Tower, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8930; télécopieur : (867) 873-0115.

Agent(s) de classement des détenus

Ministère de [redacted] Justice — Yellowknife, T. N.-O.
Le traitement varie entre 47 334 $ et 55 065 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $. La vérification du casier judiciaire est une condition d'emploi.
Réf.: 011-0045ALS-0003 **Date limite :** le 27 février 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Services du personnel, Ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8948; télécopieur : (867) 873-0436.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



CBC Nord — Canadian Broadcasting Corporation — Société Radio-Canada

La Société Radio-Canada est à la recherche d'un ou d'une:

Chef de l'exploitation radiophonique

CBC North est à la recherche d'un membre d'importance critique pour l'équipe de la direction régionale. Cette personne sera responsable des aspects techniques et opérationnels de la programmation radiophonique pour toute la région. Vous êtes un gestionnaire assidu et énergique possédant de nombreuses années d'expérience en radiophonie tant au niveau de la planification stratégique qu'au niveau de la technique et des opérations.

Vous êtes un leader reconnu possédant d'excellentes compétences en technique et production radiophonique. Vous êtes capable de superviser et de motiver le personnel dans un contexte multi-culturel en constante mutation. Vous possédez d'excellentes qualifications en gestion du conflit et en résolution de problèmes ainsi qu'une expérience extensive en gestion budgétaire.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 2 mars 1998 à : Michèle Martel, Ressources humaines, CBC North, C.P. 160, Yellowknife, NT, X1A 2N2. Tél.: (867) 669-3551. Téléc.: (867) 669-3559.

Nous remercions tous les candidats mais seuls les candidats retenus seront contactés.

CBC North encourage les candidatures autochtones.

Radio-Canada s'engage à appliquer les principes de l'équité en matière d'emploi et de représentation à l'antenne.



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Fournir et livrer des matériaux pour la construction d'une charpente métallique de quai fixe.

Fournir des matériaux et construire une charpente métallique à deux niveaux, de 45 metre de long, pour un quai avec murs en aile à ossature en poutres. Livraison de l'acier, des poutres et des matériaux pour la construction du quai.
– Iqaluit, T.N.-O. –

Les dispositions de l'Entente définitive du Nunavut s'appliquent aux fins du présent appel d'offres.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Brown) ou au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice highways, 4510 Av. Franklin), ou au plus tard à :

16 H, HEURE LOCALE, LE 3 MARS 1998 (IQALUIT)
14 H, HEURE LOCALE, LE 3 MARS 1998 (YELLOWKNIFE)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 16 février 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (867) 920-8978

Renseignements techniques : Boris Mihov, agent de projets, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (867) 873-7344

Petites Annonces
(service gratuit : 873-6603)

Collectionneurs
Vous voulez échanger ou acheter des cartes de hockey, des pièces de maonnaie ou des timbres de différents pays? Vous êtes bienvenue à *Tiger Sport Collectible*, au sous-sol du YK Centre.

Co-locataire recherché
Nous sommes à la recherche d'un co-locataire pour partager un appartement situé au centre ville de Yellowknife (Bison Holdings). 450 $ par mois. Pour information, contactez le 669-7991.

Emploi de suppléant
La direction de l'école Allain St-Cyr recherche activement des personnes pour agir à titre de suppléant à l'école de français langue première. Si vous désirez obtenir plus de renseignements, contactez Gérald Caron, directeur, au 873-3223.

Billet gagnant
L'APFY a procédé au tirage du sixième prix de son calendrier monétaire. La personne qui s'est mérité ce prix de 100$ pour le 13 février est Patty Olexin-Lang de Yellowknife.

Secrétaire
Position temporaire de secrétaire du 1er mars au 15 octobre. Connaissances de Word Perfect 6.1 et de l'anglais. S'adresser à Marie au 920-6423.

Susurrus
Soirée multi-média *susurrus*. Le mardi 5 mars à 20h00 au Javaroma (en face de la Banque Royale).

Ligue d'improvisation
Vous avez envie de faire de faire partie d'une ligue d'improvisation? Le comité des femmes de Yellowknife invite hommes, femmes et adolescent(e)s de 16 ans et plus à manifester leur intérêt en communiquant avec Francine à l'Association.

Avis de recherche
L'Association franco-culturelle de Yellowknife est à la recherche de toutes les vidéocassettes qui ont été empruntées au cours de la dernière année. S.V.P., les retourner le plus tôt possible. Il n'y aura aucun frais.

Livre
Le livre «Aussi longtemps que le fleuve coulera» est en vente à l'AFCY. Vous pouvez vous en procurer un exemplaire au prix de 32 $ au 873-3292, 5016, 48e rue.

Cotons Ouatés
Magnifiques cotons ouatés, avec le logo de CFRT à prix d'aubaine: $25, toute taxe ou frais de transport inclus. Envoyez votre chèque à CFRT, C.P. 692, Iqaluit (NT), XOA OHO.

Indian and Northern Affairs Canada / Affaires indiennes et du Nord Canada

Avis pour 1998

Le 1er février 1998

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE les régions suivantes sont visées par des permis de prospection délivrés conformément à l'article 29(1) du Règlement sur l'exploitation minière au Canada, C.R.C. 1516, le 1er février 1998.

1. Des permis de prospection couvrant les régions de la SNRC suivantes ont été délivrés:

NUMÉRO	EMPLACEMENT (SNRC)		DÉTENTEUR
2203	087-F-09	NO	BHP MINERALS CANADA LTD.
2204	087-G-07	NE	BHP MINERALS CANADA LTD.
2205	087-G-09	NE	BHP MINERALS CANADA LTD.
2206	087-H-05	NO	BHP MINERALS CANADA LTD.
2207	087-H-05	NE	BHP MINERALS CANADA LTD.
2208	048-A-11	NO	COMINCO LTD.
2209	095-E-03	SE	KREFT, BERNIE
2210	105-I-14	NO	KREFT, BERNIE
2211	105-P-03	SO	KREFT, BERNIE
2212	065-I-05	NE	BARRY, LAWRENCE
2213	065-I-06	NO	BARRY, LAWRENCE
2214	077-F-01	NO	KAHLERT, BERNARD H.
2215	097-C-09	SE	DARNLEY BAY RESOURCES LIMITED
2216	097-C-09	SO	DARNLEY BAY RESOURCES LIMITED

2. Les permis de prospection ci-dessous ont expiré, ont été rétrocédés ou ont été annulés:

NUMÉRO	EMPLACEMENT (SNRC)		DÉTENTEUR
1308	027-C-05	NE	SAVANNA RESOURCES LTD.
1309	027-C-06	NO	SAVANNA RESOURCES LTD.
1310	037-D-02	NO	SAVANNA RESOURCES LTD.
1311	037-D-07	SE	SAVANNA RESOURCES LTD.
1459	027-C-02	NO	SAVANNA RESOURCES LTD.
1460	027-C-06	SE	SAVANNA RESOURCES LTD.
1461	027-C-06	NE	SAVANNA RESOURCES LTD.
1462	027-C-07	SO	SAVANNA RESOURCES LTD.
1463	037-D-08	SO	SAVANNA RESOURCES LTD.
1464	037-D-08	SE	SAVANNA RESOURCES LTD.
1493	058-F-14	NE	BHP MINERALS CANADA LTD.
1518	077-D-12	SE	ASCOT RESOURCES LTD.
1771	056-J-14	SO	APEX GEOSCIENCE LTD.
1772	056-P-06	SE	APEX GEOSCIENCE LTD.
1782	066-B-09	SO	CAMECO CORPORATION
1787	055-M-08	NE	COMAPLEX MINERALS CORP.
1788	055-M-08	NO	COMAPLEX MINERALS CORP.
1789	055-M-09	NE	COMAPLEX MINERALS CORP.
1790	055-M-09	NO	COMAPLEX MINERALS CORP.
1791	055-M-09	SE	COMAPLEX MINERALS CORP.
1792	055-M-09	SO	COMAPLEX MINERALS CORP.
1793	065-H-10	SO	COMAPLEX MINERALS CORP.
1794	065-H-11	SE	COMAPLEX MINERALS CORP.
1861	025-M-16	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1876	025-N-13	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1877	025-N-13	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1878	025-N-13	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1879	025-N-13	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1880	025-N-14	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1881	025-N-14	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1882	025-O-08	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1883	025-O-08	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1884	025-O-08	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1885	025-O-09	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1886	025-O-09	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1887	025-O-09	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1888	025-O-15	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1889	025-O-15	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1890	025-O-15	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1891	025-P-04	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1892	025-P-05	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1893	026-B-02	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1894	026-B-03	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1895	026-B-03	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1896	026-B-06	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1897	026-B-06	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1898	026-B-06	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1899	026-B-06	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1900	026-B-07	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1901	026-B-10	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1902	026-B-11	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1903	026-B-11	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1904	026-B-11	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1905	026-B-11	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1906	026-B-14	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1907	026-B-14	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1908	026-B-14	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1909	026-B-14	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1910	026-C-04	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1911	026-D-01	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1912	026-D-01	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1913	026-D-01	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1914	026-D-01	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1915	026-D-02	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1916	026-D-06	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1917	026-D-06	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1918	026-D-06	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1919	026-D-07	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1920	026-D-07	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1921	026-D-07	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1922	026-D-08	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1923	026-D-11	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1924	026-D-12	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1925	026-G-03	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1926	026-G-03	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1929	037-A-10	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1930	037-A-15	NE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1931	037-A-15	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1932	037-A-16	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1933	037-A-16	SO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
1944	048-B-14	NO	ERICKSON, VICTOR F.
1945	048-C-03	SO	ERICKSON, VICTOR F.
1946	048-C-05	NE	ERICKSON, VICTOR F.
1947	048-C-10	NE	ERICKSON, VICTOR F.
1948	048-C-12	SE	ERICKSON, VICTOR F.
1949	048-C-12	SO	ERICKSON, VICTOR F.
1950	048-C-15	SE	ERICKSON, VICTOR F.
1951	049-A-11	NE	COMINCO LTD.
1952	049-A-11	NO	COMINCO LTD.
1953	049-A-11	SE	COMINCO LTD.
1954	049-A-11	SO	COMINCO LTD.
1955	049-A-12	NE	COMINCO LTD.
1956	049-A-12	NO	COMINCO LTD.
1957	049-A-12	SE	COMINCO LTD.
1958	049-A-12	SO	COMINCO LTD.
1959	049-B-05	NE	COMINCO LTD.
1961	049-B-06	NE	COMINCO LTD.
1962	049-B-06	NO	COMINCO LTD.
1963	049-B-07	NE	COMINCO LTD.
1964	049-B-07	NO	COMINCO LTD.
1965	049-B-07	SE	COMINCO LTD.
1966	049-B-07	SO	COMINCO LTD.
1967	049-B-08	NO	COMINCO LTD.
1968	049-B-08	SO	COMINCO LTD.
1969	049-B-09	NE	COMINCO LTD.
1970	049-B-09	NO	COMINCO LTD.
1971	049-B-09	SE	COMINCO LTD.
1972	049-B-09	SO	COMINCO LTD.
1973	049-B-10	SE	COMINCO LTD.
1974	049-B-10	SO	COMINCO LTD.
1975	049-B-11	NE	COMINCO LTD.
1976	049-B-11	NO	COMINCO LTD.
1977	049-B-11	SE	COMINCO LTD.
1980	049-B-12	SO	COMINCO LTD.
1981	056-K-09	SE	ECHO BAY MINES LTD.
1982	056-K-09	SO	ECHO BAY MINES LTD.
1983	056-K-10	SE	ECHO BAY MINES LTD.
1984	056-K-10	SO	ECHO BAY MINES LTD.
1985	056-K-11	SE	ECHO BAY MINES LTD.
1986	056-K-11	SO	ECHO BAY MINES LTD.
1987	058-A-07	NE	ERICKSON, VICTOR F.
1988	058-A-07	NO	ERICKSON, VICTOR F.
1989	058-A-07	SE	ERICKSON, VICTOR F.
1990	058-A-15	NE	ERICKSON, VICTOR F.
1991	058-A-15	SE	ERICKSON, VICTOR F.
1992	058-A-16	NO	ERICKSON, VICTOR F.
1993	058-A-16	SO	ERICKSON, VICTOR F.
1994	058-D-01	SO	ERICKSON, VICTOR F.
1995	059-A-07	NE	COMINCO LTD.
2000	059-B-05	NE	COMINCO LTD.
2001	059-B-05	NO	COMINCO LTD.
2005	059-B-12	NO	COMINCO LTD.
2006	059-B-12	SE	COMINCO LTD.
2007	059-B-12	SO	COMINCO LTD.
2008	059-B-13	NO	COMINCO LTD.
2010	065-O-09	NE	PHELPS DODGE CORPORATION OF CANADA LIMITED
2011	065-O-09	NO	PHELPS DODGE CORPORATION OF CANADA LIMITED
2012	065-O-10	NE	PHELPS DODGE CORPORATION OF CANADA LIMITED
2013	065-O-15	SE	PHELPS DODGE CORPORATION OF CANADA LIMITED
2014	065-O-16	SO	PHELPS DODGE CORPORATION OF CANADA LIMITED
2035	088-G-16	NE	COMINCO LTD.
2036	088-G-16	NO	COMINCO LTD.
2037	088-H-13	NE	BHP MINERALS CANADA LTD.
2038	088-H-13	NO	BHP MINERALS CANADA LTD.
2039	088-H-15	NO	COMINCO LTD.
2040	089-A-03	SO	COMINCO LTD.
2041	089-A-04	NO	COMINCO LTD.
2042	089-A-04	SE	COMINCO LTD.
2043	089-A-04	SO	COMINCO LTD.
2044	089-B-01	NE	COMINCO LTD.
2045	089-B-01	SE	COMINCO LTD.
2051	095-L-10	NE	MCCLAREN, MURRAY
2056	098-D-06	NE	CAGULADA, ESTRELITA
2057	098-D-06	NO	CAGULADA, ESTRELITA
2058	098-D-07	NE	CAGULADA, ESTRELITA
2059	098-D-07	NO	CAGULADA, ESTRELITA
2061	098-D-10	NO	CAGULADA, ESTRELITA
2062	098-D-10	SE	CAGULADA, ESTRELITA
2063	098-D-10	SO	CAGULADA, ESTRELITA
2064	098-D-11	NE	CAGULADA, ESTRELITA
2065	098-D-11	NO	CAGULADA, ESTRELITA
2066	098-D-11	SE	CAGULADA, ESTRELITA
2067	098-D-11	SO	CAGULADA, ESTRELITA
2068	098-D-12	NE	CAGULADA, ESTRELITA
2069	098-D-12	NO	CAGULADA, ESTRELITA
2071	098-D-13	NO	CAGULADA, ESTRELITA
2079	098-D-15	SE	CAGULADA, ESTRELITA
2090	098-E-04	NO	CAGULADA, ESTRELITA
2092	098-E-04	SO	CAGULADA, ESTRELITA
2093	098-E-05	NE	CAGULADA, ESTRELITA
2095	098-E-05	SO	CAGULADA, ESTRELITA
2104	098-E-10	SE	CAGULADA, ESTRELITA
2105	098-E-10	SO	CAGULADA, ESTRELITA
2106	106-B-15	NE	FIRESTEEL RESOURCES INC.
2107	106-B-15	NO	FIRESTEEL RESOURCES INC.
2108	069-A-08	NE	COMINCO LTD.
2110	069-A-09	NE	COMINCO LTD.
2111	069-A-09	SE	COMINCO LTD.
2116	069-A-16	SE	COMINCO LTD.
2127	025-M-13	NE	BHP MINERALS CANADA LTD.
2128	025-M-13	NO	BHP MINERALS CANADA LTD.
2166	065-J-01	SO	NAVIGATOR EXPLORATION LTD.
2167	065-G-16	NO	CUMBERLAND RESOURCES LTD.
2168	065-G-16	SO	CUMBERLAND RESOURCES LTD.
2169	066-G-05	SE	URAVAN MINERALS INC.
2170	066-G-05	SO	URAVAN MINERALS INC.
2171	066-G-06	SO	URAVAN MINERALS INC.
2172	025-I-14	NO	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
2173	025-I-14	SE	INTERNATIONAL CAPRI RESOURCES LTD.
2180	095-E-07	SE	BARRY, LAWRENCE
2201	036-A-12	NO	RUBICON MINERALS CORPORATION
2202	036-A-12	SE	RUBICON MINERALS CORPORATION

Annette McRobert
Conservateur en chef des registres miniers
MAINC - Région des T.N.-O.

Canada

Employés de la fonction publique

Le Nunavut aura son propre syndicat

À la suite d'un référendum, les membres du Syndicat des travailleurs du Nord du Nunavut ont décidé de former une unité syndicale.

Alain Bessette

Les employés du Nunavut qui sont membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), sont actuellement représentés par le Syndicat des travailleurs du Nord (STN). Ils ont voté en faveur de la création de leur propre unité syndicale à l'intérieur de l'AFPC.

«Le mouvement syndical a toujours reconnu le droit des gens à l'autodétermination. Nous sommes fiers que ces gens aient décidé de prendre leur avenir en main et nous sommes excités par la perspective d'avoir un affilié du Nunavut au sein de l'AFPC», a souligné M. Des Lauriers, vice-président de l'AFPC pour la région du Nord.

Selon ce dernier, le syndicat voit ce changement comme porteur de plusieurs possibilités : «Tout comme les gens du Nunavut ont l'espoir qu'un gouvernement indépendant leur apportera de nombreux bénéfices à long terme, nos membres croient qu'un syndicat indépendant, sous leur contrôle direct, est ce dont ils ont besoin».

M. Des Lauriers estime également que la nouvelle organisation syndicale sera prête à rencontrer les défis que poseront les changements politiques résultant de la création du Nunavut en avril 1999. L'exécutif de ce nouveau syndicat sera élu lors d'une assemblée de fondation qui aura lieu en octobre 1998.

Entretemps, deux comités des membres du Nunavut seront créés afin de se pencher sur un budget intérimaire et pour établir des statuts et règlements. «C'est maintenant le temps de se retrousser les manches et de se mettre au boulot. Je suis encouragé par la réponse enthousiaste obtenue lors de notre tournée du Nunavut l'an dernier» a indiqué M. Des Lauriers.

«La transition à partir du STN devrait se faire sans heurt, a souligné M. Des Lauriers. Les services aux membres seront ininterrompus durant la période de transition».

Lors du dernier congrès triennal tenu à Hay River en 1996, une résolution avait été adoptée afin de constituer une composante indépendante pour le Nunavut. Par la suite, l'AFPC avait décidé de tenir un scrutin sur la question afin d'appuyer la résolution.

Le scrutin a été supervisé par un organisme indépendant. Selon l'entente établie, il ne serait pas possible d'obtenir les résultats précis du scrutin tant pour la répartition des votes que pour le taux de participation des membres. La seule indication est que le résultat du vote appuyait fortement la résolution de division.

Le référendum auprès des 1500 membres de l'AFPC dans le Nunavut a débuté en décembre avec l'envoi par la poste des bulletins de vote. Les gens avaient jusqu'au 31 janvier pour retourner leur bulletin de vote.

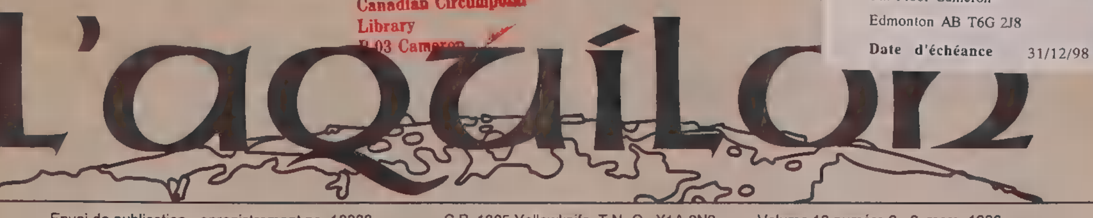
Éducation

Suite de la page 5

autres domaines. Deux facettes complémentaires importantes pour ce domaine: la prise de conscience et l'action. Mis en contact avec divers éléments socioculturels francophones, l'élève apprendra à s'approprier progressivement sa réalité culturelle. Pour appuyer ce processus identitaire, l'apprenant sera appelé à présenter sa façon de vivre, en tant que francophone, en posant des gestes concrets. L'élève sera aussi appelé à vivre des expériences de création en langue française et à y associer des valeurs.

La semaine prochaine : les nouvelles approches pédagogiques proposées aux enseignants et l'évaluation.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES D



50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 9, 6 mars 1998



Christelle Lacroix/L'Aquilon

Marie-Aude René de Katimavik, travaille à l'Armée du salut de Yellowknife notamment pour servir le repas du midi, la fameuse soupe populaire.

Les députés se concertent

Plan d'action pour le Nunavut

Les députés territoriaux du Nunavut ont rendu public un plan d'action qui encadrera leur travail au cours des prochains mois quant à la création du Territoire du Nunavut.

Alain Bessette

Les membres du caucus des députés du Nunavut a rendu public le 24 février dernier un rapport intitulé *Creating Nunavut - The Caucus Action Plan.* Ce rapport souligne les questions reliées à la création du Nunavut qu'ils jugent les plus importantes.

«Beaucoup de travail reste à faire alors qu'il ne reste que 400 jours avant la création du Nunavut, » déclaré le vice premier ministre Goo Arlooktoo, ministre responsable pour la transition du Nunavut. Il est important que les membres du caucus du Nunavut continuent à travailler pour assurer que les niveaux actuels de programmes et servi-

Plan d'action
Suite en page 2

Les TNO et le budget Martin

Les réactions sont favorables

Tant le gouvernement territorial que les deux députées libérales fédérales des TNO ont applaudit le budget présenté par le ministre canadien des Finances Paul Martin.

Alain Bessette

Pour les deux députés libérales des TNO, le budget 1998 déposé le 24 février dernier par leur collègue Paul Martin ne mérite que des éloges.

«Les résidents du Nunavut et les Canadiens de toutes les régions bénéficieront de ce nouveau budget équilibré qui présente certaines réductions de taxe et un accroissement des dépenses auprès des plus nécessiteux. Je me réjouis tout particulièrement des 850 millions de dollars supplémentaires qui viendront accroître les crédits d'impôt pour les enfants», a indiqué la députée du Nunavut, Nancy Karetak-Lindell de son bureau à Ottawa.

Selon la députée libérale fédérale, en plus de l'élimination de la surtaxe fédérale de 3 pour cent, le budget offre d'autres avantages pour les résidents du Nunavut : le crédit d'impôt pour les personnes ayant à leur charge des personnes handicapées ou des personnes âgées, la série de crédits d'impôt pour les étudiants et les incitatifs économiques pour favoriser l'embauche de jeunes chômeurs.

Pour Ethel Blondin-Andrew, députée libérale de l'Arctique de l'Ouest, il s'agissait d'un budget historique présentant un équilibre budgétaire pour la première fois depuis 1969-1970. La députée indique que le ministre des Finances, Paul Marin, a offert les grandes lignes d'un plan d'action qui agit au niveau de la réduction des impôts, de la dette et assure une économie forte au tournant du 21e siècle. Elle note aussi l'appui donné au développement économique du Nord canadien.

Dans son plan budgétaire, le gouvernement du Canada reconnait que l'économie des Territoires est en période de transition. Le gouvernement du Canada entend travailler en étroite collaboration avec les gouvernements territoriaux et autres partenaires pour les aider à développer une stratégie de développement économique qui reconnaitrait le dynamisme du Nord et le besoin d'établir une économie diversifiée.

La députée de l'Arctique de l'Ouest a souligné le fait que le budget fédéral proposait de travailler avec le gouvernement territorial pour effectuer une esti-

Réactions
Suite en page 2

Sommaire



Alain Bessette/L'Aquilon

Marché conclu!

Ethel Blondin-Andrew et Charles Dent ont signé au nom de leurs gouvernements respectifs une entente Canada-TNO, le 27 février dernier, au sujet du développement du marché du travail dans les Territoires du Nord-Ouest.



Alain Bessette

Fin des mises à pied

Le premier ministre Don Morin a annoncé le 3 mars que le gouvernement des TNO entendait mettre fin aux opérations de mises à pied jusqu'à la fin de son mandat. Le premier ministre a indiqué qu'il n'y aurait plus de mise à pied due au processus de division ou en raison de fusion de ministères. De plus, le gouvernement travaille toujours à trouver des solutions de rechange pour les personnes ayant déjà reçues leur préavis de mise à pied.

Selon Don Morin, le futur gouvernement de l'Ouest sera nécessairement plus restreint que le gouvernement actuel. Cependant, toute réduction des effectifs se fera par attrition, par la réaffectation ou grâce aux départs volontaires.

Pas sorti du bois !

Le ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique, Stephen Kakfwi, a présenté à l'Assemblée les toutes dernières évaluations de la production de l'industrie forestière des TNO. Selon le ministre, la coupe et la transformation du bois constitue une industrie en croissance dans le Nord, le bois de construction et le bois de chauffage en étant les principaux produits.

La production totale pour 1997-1998 devrait se situer autour de 270 000 mètres cubes, une hausse de 40 000 mètres cubes par rapport à l'an passé.

De plus, les scieries locales traiteront 89 000 mètres cubes de produits forestiers primaires. Il s'agit d'une hausse de 37 pour cent cette année. Selon le ministre, ce secteur industriel pourrait augmenter sa capacité de production.

Des évaluations préliminaires indiquent que la production totale annuelle pourrait être de 500 000 mètres cubes de sapins et de pins et un autre 500 000 mètres cubes de trembles et de bouleaux, pour un potentiel de création de 500 emplois directs et 800 emplois indirects.

Au loup !

Une autre organisation de protection des animaux fait campagne sur le dos des chasseurs des TNO. Selon le groupe *Animal Alliance of Canada*, de Toronto, le gouvernement des TNO et l'industrie de la fourrure devraient agir afin de faire cesser une pratique de chasse au loup qui utilise la motoneige comme instrument principal. Selon ce groupe, quelques chasseurs en motoneiges travaillent de concert afin d'isoler une meute de loups puis de les diriger vers la toundra. Ils poussent ainsi les loups jusqu'à épuisement total puis ils les abattent. Selon l'organisation de protection des droits des animaux, cette technique de chasse ne laisse aucune chance aux loups et devrait être condamnée.

Nominations au Conseil du statut de la femme

La ministre Manitok Thompson a annoncé le 25 février dernier la nomination des sept personnes suivantes au Conseil du statut de la femme. Il s'agit de Eliza Kingdon d'Iqaluit, Jeannie Padlut de Kimmirut, Phoebe Palluq de Clyde River, Cathy Towtongie de Rankin Inlet, Tessie Gonzales de Hay River, Theresa Cazon-Whelly de Fort Simpson et Vi Beck de Yellowknife.

Nomination pour le Nunavut

La ministre Manitok Thompson a annoncé le 2 mars dernier la nomination de Mike Ferris à titre de sous-ministre au Gouvernement communautaire, Logement et Transports pour le gouvernement du Nunavut. Mike Ferris a travaillé pendant 19 ans au sein du ministère des Affaires municipales et communautaires dans la région de Baffin. Il habite Iqaluit.



Plan d'action

Suite de la une

ces gouvernementaux soient maintenus après le 1er avril 1999».

Le rapport présente la façon dont les membres du caucus du Nunavut vont continuer de promouvoir la coopération avec leurs partenaires du Nunavut.

Le rapport présente les quatre principes de base qui guideront les actions des députés du Nunavut.

D'abord, la division ne doit pas affecter négativement les niveaux de prestation des services et des programmes dans le Nunavut.

Ensuite, le caucus du Nunavut doit continuer de travailler pour créer un Territoire du Nunavut qui soit viable.

Le caucus du Nunavut doit travailler avec le caucus des députés de l'Ouest pour s'assurer que les questions litigieuses liées à la division soient résolues d'une manière équitable qui protégera les intérêts du Nunavut.

Finalement, les membres du caucus du Nunavut travailleront en prenant pour acquis l'engagement du gouvernement fédéral à couvrir les coûts de transition et les coûts supplémentaires pour le fonctionnement de deux territoires.

Le ministre Arlooktoo a aussi indiqué que les membres du caucus du Nunavut participeront activement au processus électoral devant mener à la première élection territoriale du Nunavut en février 1999.

En outre, le caucus des députés du Nunavut supporte toujours le modèle décentralisé de gouvernement et travaillera avec ses partenaires pour s'assurer que la planification et la mise en place se déroulent selon l'échéancier prévu.

Réactions

Suite de la une

mation raisonnable des coûts supplémentaires qui résulteront de la division. De plus, toute une série de programmes destinés aux autochtones recevront un budget accru dès cette année.

Du côté du GTNO, le ministre territorial des Finances s'est dit encouragé par les signes prometteurs qu'il voit dans ce budget fédéral. Il s'est dit conscient de la difficulté de présenter un budget équilibré et il félicite le ministre Martin pour avoir atteint ce but au niveau national.

De son côté, le ministre territorial de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Charles Dent se dit encouragé par la direction prise par le budget fédéral en matière d'éducation, surtout le fait qu'on en ait fait une priorité. Il reconnait cependant qu'il faudra attendre d'avoir plus de détails pour bien évaluer la portée réelle des mesures annoncées en éducation.

Dernier coup de cœur de Denis Guérin avant son retour en France

Terre-Neuve, cinq cents ans plus tard....

Denis Guérin

Stephenville (APF): Un demi-millénaire d'existence: c'est l'anniversaire hors du commun que célébrait en 1997 la plus européenne des îles nord-américaines. Cinq siècles durant lesquels mentalités et paysages auront été façonnés par une seule et même activité: la pêche. Aujourd'hui encore, c'est sur ses côtes que Terre-Neuve est la plus sauvage et la plus vivante. Comme si son riche passé désormais révolu, devait éternellement demeurer ce qu'il y a de plus beau à découvrir en elle.

C'est peut-être en hiver qu'il faut aller à la rencontre de Terre-Neuve. Quand la neige ajoute encore à l'isolement et à la sérénité des paysages. Ici, les casiers à homards ont remplacé les filets plus volumineux de la pêche à la morue. Entassés les uns sur les autres, près des cabanes en bois multicolores, ils attendent le mois d'avril pour reprendre du service. Et le ressac de la mer se fond dans le silence général pour donner à ce tableau un petit goût d'éternité.

Car n'en déplaisent aux 600 000 habitants qui occupent moins du dixième de son territoire, tout laisse à croire qu'à Terre-Neuve, la vie s'arrête de décembre à mars. En réalité, il n'en est rien. Bien sûr, l'amateur de contrées désertes n'aura que l'embarras du choix pour assouvir ses envies de retraite loin de la civilisation. Surtout s'il sait apprécier les jours où le vent, se mettant de la partie, lui permettra de découvrir ce que l'île a de plus typique: son temps de chien.

Pour comprendre ce qu'a pu être la richesse de cet ancien territoire britannique, il faut flâner dans le quartier de Rennie's Mill Road, sur les hauteurs de St-Jean, la capitale de la province. Il faut contempler ces immenses bâtisses victoriennes, construites après l'incendie qui ravagea la ville en 1846. C'est ici, et nulle part ailleurs sur l'île, qu'on touchera du regard les grosses fortunes fondées sur ce qui a fait la renommée de Terre-Neuve: ses eaux poissonneuses. Celles-là mêmes que John Cabot, cet explorateur italien au service du Roi d'Angleterre, vantait dans ses écrits alors qu'il découvrait, en 1497, une «terra nova» jusqu'alors inconnue.

A Cabot, la cité reconnaissante a érigé une tour, en 1897, qui domine encore aujourd'hui le parc historique national de Signal Hill. De là-haut, St-Jean apparaît alors dans toute son étendue, seulement séparé de l'Atlantique par le goulet de son port naturel et les énormes icebergs qui, de mars à mai, dérivent jusqu'à lui depuis des latitudes plus élevées. Mais St-Jean, c'est aussi la chaleur de ses pubs où, les fins de semaine, toute la ville vient boire un verre en écoutant les émules du plus en vogue des groupes locaux, Great Big Sea.

L'histoire de Terre-Neuve est en effet tournée vers la mer jusque dans sa musique. C'est pull marin vissé sur les épaules qu'Emile Benoît, le plus célèbre violoniste de l'île, a immortalisé cette culture francophone dont il s'était fait l'ambassadeur. A deux pas du XXIème siècle, une poignée d'irréductibles résiste encore, il est vrai, à l'envahisseur anglophone.

En parcourant l'unique route de la péninsule de Port-au-Port, sur la côte est, le visiteur français aura quelque émotion à côtoyer ces francophones fiers de leur langue, victimes dans leur jeunesse, à l'école, à l'église, d'humiliations. Il est vrai que l'idée de résistance est ici une marque originelle depuis qu'il y a plus d'un siècle, des pêcheurs français s'arrachèrent de leur dure vie de marins pour poser le pied sur cette terre. Aujourd'hui, Cap St-Georges, La Grand'Terre ou L'Anse-aux-Canards sonnent comme autant d'appellations franchouillardes. Un millier de francophones y vivent dans un décor du bout du monde, aux creux de falaises découpées, scrutant au large les baleines qui s'en vont remonter le golfe du Saint-Laurent.

François Thibault au Bal des neiges d'Ottawa

Le retour au bercail

François Thibault et Paul Jackson ont représenté les TNO lors du concours de sculptures de neige du Bal des neiges de la capitale nationale. Pour François Thibault, il s'agissait d'un retour aux sources, lui qui est originaire d'Orléans, en banlieue d'Ottawa.

Alain Bessette

François Thibault et Paul Jackson étaient les deux représentants des TNO lors du concours de sculpture de neige lors du Bal des neiges qui avait lieu du 9 au 13 février à Ottawa. Ils s'attendaient bien à affronter une sérieuse compétition, côtoyant gens avec une quarantaine d'années d'expérience.

Il s'agissait aussi d'un défi tout particulier étant donné la taille des sculptures en question. Pour des fins de comparaisons, les sculptures du Carnaval de Québec surgissent de blocs de neige d'un volume de 1200 pieds cubes. Pour le Bal des neige, les blocs étaient de 2300 pieds cubes. «Il a fallu sept camions pour faire un bloc, a expliqué François Thibault. Ça c'est de la neige!»

Ce coucours de sculptures marquait une première cette année. Il s'agissait de la première fois en 20 ans d'existence, que le Bal des neiges incorporait un volet sculpture et il s'agissait aussi de la première fois qu'un tel concours se tenait sur la Colline parlementaire.

Pour en savoir un peu plus long sur cette expérience au Bal des neiges, vous pouvez consulter la page web de François Thibault au http://users.internorth.com/˜xfranthi/



Alain Bessette/L'Aquilon

C'est dans son atelier de sculpture, situé à même son magasin du Centre Square Mall, que François Thibault réalise la majorité de ses pièces.

de vieux routiers de la neige qui se promènent d'une compétion internationale à l'autre. Mais ce à quoi ils ne s'attendaient pas, c'est l'accueil qu'a réservé la presse locale à François Thibault.

Il est originaire d'Orléans. Il s'agissait donc d'un petit gars du coin qui revenait à ses lieux d'origine. Conséquence : François Thibault a du participer à une dizaine d'entrevues dont une qui a été réalisée en direct.

Les médias ont beaucoup joué sur le fait que François Thibault était originaire d'Orléans mais ils se sont aussi montrés fort intéressés par son expérience d'enseignement de la sculpture dans les communautés inuit des Territoires. «Ils trouvaient ça curieux, enseigner la sculpture à des Inuit», a souligné François Thibault.

Il a bien indiqué aux journalistes que ce qu'il enseignait aux Inuit, c'était le développement des techniques de sculpture et non pas le développement artistique. En effet, explique François Thibault, la création artistique, c'est lié à la culture et en tant que francophone, c'est une ligne qu'il refusait de franchir.

De façon générale, cette participation au Bal des neiges constituait une bonne expérience pour l'équipe de sculpteurs des TNO. Ils ont participé sur un pied d'égalité avec de véritables professionnels de la sculpture sur neige, des gens qui revenaient de compétitions en Europe, des

ÉDITORIAL

Une réalité qui effraie

Les textes présentés en page 7 afin de souligner le 8 mars, Journée internationale des femmes, reflètent deux réalités bien différentes.

D'une part, le premier texte présente l'origine et la signification de cette journée internationale. On y parle de réussites et de progrès que cette journée doit souligner mais on y parle aussi des tâches qu'il reste à accomplir. Le deuxième texte, quant à lui, expose justement plusieurs des réalités auxquelles font face les femmes. C'est là qu'on s'aperçoit que le chemin à parcourir est nettement plus long que le chemin parcouru.

Cette réalité a quelque chose d'effrayant, surtout si l'on est une femme.

La réalité de la violence familiale, non seulement les assauts physiques mais aussi les abus sexuels, est de celles qui nous marquent le plus profondément. C'est aussi le type de violence qui risque le moins d'être déclaré, la pression sociale s'exerçant sur la victime étant si forte que celle-ci doit souvent se contenter, dans le meilleur des cas, de soigner seule ses plaies physiques et émotionnelles. Dans le pire des cas, cette victime risque fort de subir des assauts répétés.

Dans les villes, villages et hameaux de TNO, on parle haut et fort des problèmes de délinquance juvénile, des problèmes d'abus de drogue et d'alcool, et autres problèmes de violence qui nous entourent. Les problèmes d'assauts et d'abus sexuels ne sont toujours que chuchotés. On n'en parle pas car les gens ont honte de cette réalité, honte parfois simplement ancrée dans un passé religieux où les sujets reliés au sexe étaient condamnés. Souvent aussi, cette honte réside dans le fait que c'est dans l'entourage des victimes que se retrouvent souvent les perpétrateurs ou les complices silencieux.

C'est cette loi du silence qu'il faut nécessairement briser. Tant et aussi longtemps que le sujet du sexe sera un sujet tabou, personnel, que l'on garde à la maison, il y a peu de chance que le sujet des abus sexuels puisse être aisément abordé en public.

Alain Bessette



Stéphane Cloutier/L'Aquilon

Voici Aikuluk, d'Igloolik, qui offre un sourire timide pour la caméra.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan

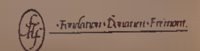
Collaborateurs : Stéphane Cloutier, Christelle Lacroix, et Louis Mc Comber

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF
Association de la presse francophone





Une loi 101 pour le Nunavut?

Louis Mc Comber

Du 24 au 26 mars prochain se tiendra à Iqaluit une conférence sur les politiques linguistiques du prochain gouvernement du Nunavut . À cette occasion, la Commission d'Établissement du Nunavut (CEN/NIC) qui a la responsabilité de proposer les plans et devis de ce que sera ce gouvernement veut entendre les avis de tous et chacun sur la délicate question de la langue.

Si la Commission a convoqué cette conférence c'est qu'on veut particulièrement y discuter de la place qu'occupera l'inuktitut dans le nouveau territoire. Mais il sera aussi nécessairement question de la place de l'anglais et du français au Nunavut puisqu'il s'agit là des deux langues officielles au Canada.

Le Nunavut reproduit curieusement la situation linguistique du Québec à une échelle microscopique au plan démographique. On parle ici d'une population d'à peine 27 mille personnes. Or plus de 85% de cette population est Inuit. Voilà donc une majorité de gens dont la langue maternelle n'est pas l'anglais à l'intérieur d'une même entité politique canadienne.

John Amagoalik est le président de la Commission d'Établissement du Nunavut. Il est aussi considéré comme le père du Nunavut. La grosse différence qu'apportera le nouveau gouvernement, a-t-il expliqué à l'Aquilon dans une entrevue récente, c'est qu'il parlera le langage de la population et comprendra sa culture. Il s'agit là d'une préoccupation centrale pour tout politicien inuit. L'inuktitut devrait donc devenir la langue de travail du gouvernement, de la politique et de la vie publique en général. Ce n'est qu'à ce prix que la marginalisation de l'inuktitut face à l'utilisation de l'anglais pourra être évitée.

La survie de l'inuktitut menacée?

Or le Commissaire par intérim du Nunavut, Jack Anawak, dont le bureau constitue l'embryon de ce prochain gouvernement, a clairement reconnu dans les dernières semaines, l'impossibilité de combler plus de 50% des postes de la haute fonction publique par des Inuit parlant l'inuktitut. La majorité des technocrates venus du Sud pour combler ces postes ne parleront pas la langue des Inuit. À ce moment-ci, il semble donc que l'anglais restera la principale langue de travail du gouvernement du Nunavut pour quelques décennies à venir. Dans de telles circonstances, la survie de l'inuktitut est-elle menacée?

Louis-Jacques Dorais est professeur au département d'anthropologie de l'Université Laval, il est aussi directeur de la revue Études inuit et un des spécialistes reconnus de la langue inuit au Canada.

Rejoint au téléphone par l'Aquilon, il s'est dit confiant de la vitalité actuelle de la langue inuit au Nunavut et au Nunavik même s'il souligne une tendance prononcée chez les jeunes à se laisser séduire facilement par l'anglais. Au Nunavut, c'est la langue première d'enseignement à partir de la cinquième année. De plus l'accès à la radio ou à la télévision permet à l'anglais de pénétrer dans la majorité des foyers, diffusant ainsi des références identitaires qui ne font plus partie de l'univers inuit traditionnel.

Bien qu'en perte de vitesse dans l'Arctique de l'Ouest, incluant la région du Mackenzie et du Kitikmeot, mais aussi au Labrador, l'inuktitut est toutefois utilisé par une majorité de la population tant au Nunavik qu'au Nunavut.

Louis Jacques Dorais ne voit aucune problème sérieux à ce que la langue s'adapte aux nouveaux contextes administratifs spécialisés de l'appareil gouvernemental. Au contraire, les Inuit ont toujours fabriqué un vocabulaire approprié pour nommer les réalités changeantes auxquelles ils ont dû faire face au cours des 200 dernières années.

Le réel problème, conclut-il, est d'ordre psychologique. Les jeunes parlent anglais parce qu'il donne accès au reste du monde et qu'ils s'en sentent valorisés. Les politiciens doivent fièrement donner l'exemple et utiliser publiquement l'inuktitut pour modifier ces attitudes de la génération montante.

Le statut actuel de la langue inuit

Il existe déjà une Loi des langues officielles dans les Territoires du Nord-Ouest. Comme toutes les autres lois territoriales présentement en vigueur, au 1er avril 1999 elles feront automatiquement autorité au Nunavut jusqu'à ce que la nouvelle Assemblée législative décide de les abroger ou de les amender.

En plus de l'anglais et du français, cette présente loi territoriale reconnaît comme officielle 6 langues ancestrales autochtones.

Toutefois le statut de langues officielles pour ces langues n'est en rien comparable au statut de l'anglais et du français aux yeux de cette loi, puisque celle-ci doit s'inscrire nécessairement à l'intérieur de normes déjà établies par la Loi des langues officielles du Canada.

Par exemple, contrairement à ce qui y est prévu pour l'anglais et le français, on n'y prévoit pas l'obligation pour le Ministère de l'éducation territorial de dispenser un enseignement en langues autochtones ou inuit de la 1ère année à la fin du secondaire, là où le nombre de locuteurs le justifierait.

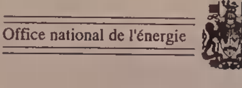
Une loi 101 pour le Nunavut?

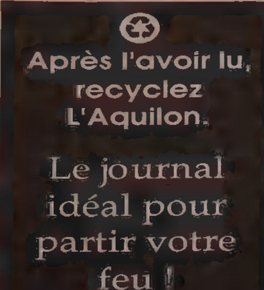
Jose Kusugak est président de Nunavut Tunngavik Inc, organisme signataire de l'Entente de revendication territoriale du Nunavut. C'est la responsabilité de son organisme de faire respecter les droits ancestraux de ses membres, dont le droit à la culture et à la langue.

Jose Kusugak ne peut se s'empêcher de comparer la situation du Nunavut à celle du Québec. Au Québec, dit-il, on peut "insister" sur l'utilisation du français parce que c'est prévu par la loi et la Constitution canadienne, ce qui ne sera pas le cas pour l'Inuktitut au Nunavut. "Au Nunavut, nous sommes comme des orphelins sur notre propre territoire, a-t-il expliqué à l'Aquilon, et nous ne pourrons compter que sur la bonne volonté des gens pour protéger notre langue."

M. Wolf Attwood qui est directeur du Secrétariat au Nunavut à Iqaluit, organisme du Ministère des affaires indiennes et du Nord chargé de piloter le dossier Nunavut, nous a confirmé le point de vue du gouvernement fédéral sur cette question, à savoir que la prochaine politique linguistique du Nunavut devra s'accommoder du cadre constitutionnel de la Loi des langues officielles du Canada.

Cette prochaine conférence linguistique soulèvera des enjeux politiques importants pour le Canada, quand on pense que l'inuktitut est une des dernières langues ancestrales encore parlée par une majorité de sa population inuit et que le Canada reconnaît aux Inuit du Nunavut le droit à leur langue et à leur culture. Par ailleurs, l'anglais cèdera difficilement du terrain au Nunavut, solidement ancrée dans la Loi des langues officielles du Canada tout en étant la langue dominante de toút le continent.







Appels d'offres - Offre d'emplois - L'Aquilon 873-6603



APPEL D'OFFRES

Minitère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Transport d'eau et arrosage pour l'entretien routier

– Région de Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Minsitère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Highways, 4510, Av. Franklin), ou au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 12 MARS 1998.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 2 mars 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente aux finances, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (867) 874-5010

Renseignements techniques : Mike Elgie, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (867) 873-4533

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Analystes techniques (3)
Analystes fonctionnels (2)

Secrétariat du Conseil de gestion financière — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Postes à durée déterminée jusqu'au 31 mars 1999)
Les salaires sont présentement à l'étude. En sus du salaire, l'employeur versera une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0082-0003(Technique)
011-0083-0003 (Fonctionnel)
Date limite : le 13 mars 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Section des ressources humaines, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 5e étage, Édifice Laing, 5003-49e rue, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (867) 873-0110.

Adjoint administratif

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de ■ Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Postes à durée déterminée jusqu'au 31 août 1998)
Le traitement initial est de 36 038 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans ■ Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0078-0003 — **Date limite** : le 20 mars 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Coordinateur, Services du personnel et de l'administration, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 3e étage, Lahm Ridge Tower C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8930; télécopieur : (867) 873-0115.

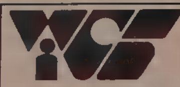
Psychologue attaché aux services correctionnels

Ministère de la Justice — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 58 311 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 6 718 $. La vérification du casier judiciaire est une condition d'emploi.
Réf.: 041-0029KHL-0003 — **Date limite** : le 20 mars 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Services du personnel, Ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8948; télécopieur : (867) 873-0436.

- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





Appel d'offres

SERVEUR DE RÉSEAU

APPEL D'OFFRES numéro **WCB\CS\TEN98A-006**
Les soumissions cachetées pour **2 SERVEURS DE RÉSEAU** doivent nous parvenir au plus tard à : **12 h, HEURE LOCALE, le 6 mars 1998.**
Prière de mentionner le numéro de référence de l'appel d'offres dans tous les documents de soumission.

3 ORDINATEURS DE POSTE DE TRAVAIL ■ ORDINATEURS PORTATIFS

APPEL D'OFFRES numéro **WCB\CS\TEN98A-007**
Les soumissions cachetées pour **ORDINATEURS/PORTATIF** doivent nous parvenir au plus tard à : **12 h, HEURE LOCALE, le 6 mars 1998.**
Prière de mentionner le numéro de référence de l'appel d'offres dans tous les documents de soumission.

FORMATION EN INFORMATIQUE

APPEL D'OFFRES numéro **WCB\CS\TEN98A-008**
Les soumissions cachetées pour **FORMATION EN INFORMATIQUE** doivent nous parvenir au plus tard à : **12 h, HEURE LOCALE, le 6 mars 1998.**
Prière de mentionner le numéro de référence de l'appel d'offres dans tous les documents de soumission.

Les parties intéressées peuvent obtenir les documents d'appel en s'adressant à la Commission des accidents du travail dès ■ vendredi 27 février 1998 à 13 h au 3e étage, Centre Square Mall, Yellowknife, NT
Téléphone : (403) 920-3888
Appel sans frais : 1-800-661-0792
Télécopieur : (403) 873-4596
Les demandes de renseignements sur l'appel d'offres et les soumissions doivent parvenir à :
Commis à l'administration
Commission des accidents du travail
Casier postal 8888
YELLOWKNIFE NT X1A 2R3
OU peuvent être livrées aux bureaux de la commission, au 3e étage du Centre Square Mall, à Yellowknife, NT.
La commission n'est pas tenue d'accepter ■ soumission la plus basse ou toute autre soumission reçue.

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories
Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Services « au besoin »

- Fournir des trains routiers et des remorques
- Location d'équipement lourd
- Réparations de tuyaux
- Remplacement de pare-brise et de vitrage de sécurité
- Location à heure d'équipement pour étendre ■ gravier
- Lavage et nettoyage à sec de combinaisons de travail
– Yellowknife, T.N.-O. –

- Réparations de soudure
- Location d'équipement lourd
– Région d'Edzo, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Highways, 4510 Av. Franklin), ou au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 12 MARS 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 2 mars 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente aux finances, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (867) 874-5010

Renseignements techniques : Mike Elgie, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (867) 873-4533



APPEL D'OFFRES

Travaux publics et Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

Construction d'un ajout de 140 m² à l'école Sam Pudlat

– Cape Dorset, T.N.-O. –

Les dispositions de l'entente définitive du Nunavut s'appliquent aux fins du présent.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Minsitère des Travaux publics et des Services, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown); ou parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au bureau régional du North Slave, 5013, 44e rue), au plus tard à :

16 H, HEURE LOCALE, LE 20 MARS 1998 (IQALUIT)
14 H, HEURE LOCALE, LE 20 MARS 1998 (YELLOWKNIFE)

Les entrepreneurs intéressés peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 27 février 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter une des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres: Bonnie Osborne, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (867) 979-5111

Renseignements techniques : Beverly Cousins, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (867) 979-5150, ou Clive Clark, Ferguson Simek Clark, Téléphone : (867) 979-0555

Petites Annonces
(service gratuit : 873-6603)

Théâtre
La troupe de théâtre «Les pas frette aux yeux» est à la recherche de divers instrument pour sa prochaine production : un baton de majorette, 2 chapeaux melos (noirs si possible), une paire de bottes à gogo blanches, pointure 10 femme et 1 ombrelle. Si vous possédez un de ces items, contactez le 873-3292.

Emploi recherché
Un individu aux multiples talents est à la recherche d'un emploi oou de petits travaux à effectuer (peinture, travaux de rénovation, et autres travaux manuels). Contactez Denis au 920-7571.

Collectionneurs
Vous voulez échanger ou acheter des cartes de hockey, des pièces de maonnaie ou des timbres de différents pays? Vous êtes bienvenue à *Tiger Sport Collectible*, au sous-sol du YK Centre.

Co-locataire recherché
Nous sommes à la recherche d'un co-locataire pour partager un appartement situé au centre ville de Yellowknife (Bison Holdings). 450 $ par mois. Pour information, contactez le 669-7991.

Emploi de suppléant
La direction de l'école Allain St-Cyr recherche activement des personnes pour agir à titre de suppléant à l'école de français langue première. Si vous désirez obtenir plus de renseignements, contactez Gérald Caron, directeur, au 873-3223.

Billet gagnant
Tirages du septième et huitième prix du calendrier monétaire. Les personnes qui se sont méritées ces prix de 100 $ sont Cheryl Meier le 20 février et Gord Steward le 27 février.

Sirop d'érable
L'AFCY vient de recevoir une grande quantité de produits d'érable. L'AFCY est ouvert de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi. 5016 48e rue à Yellowknife.

8 mars

Journée internationale des femmes

Christelle Lacroix

Qu'est-ce que la Journée internationale des femmes?

Chaque année, partout à travers le monde, le 8 mars célèbre la Journée internationale des femmes.

Le but de cette journée est de reconnaître le travail accompli par les femmes pour améliorer leurs conditions de vie, pour sensibiliser la communauté à la question des femmes et pour célébrer ensemble les réalisations et les victoires des femmes.

C'est en 1910, que 100 délégués de 17 pays ont décidé de désigner officiellement une journée internationale des femmes, afin de mettre en lumière les luttes et les réalisations des femmes et aussi pour préciser les tâches qui les attendent.

Journée internationale des femmes dans les TNO

Aujourd'hui, 135 ans depuis la première lutte, les femmes ont plusieurs victoires à célébrer. Dans les Territoires du Nord-Ouest, grâce au travail déterminé des femmes, il est maintenant possible de retrouver des maisons d'hébergement et des programmes de lutte contre la violence familiale, des garderies qui sont accessibles dans quelques communautés, de plus en plus de femmes sont impliquées en politique et les jeunes femmes peuvent accéder plus facilement à l'éducation et aux emplois. Cependant, les femmes doivent continuer à affronter beaucoup de défis car il y a beaucoup de choses à changer et à améliorer pour assurer aux femmes, à leurs filles et à leurs petites-filles, un bon avenir.

Partout à travers le monde, incluant dans les Territoires du Nord-Ouest, trop de femmes vivent toujours dans des conditions de violence physique, émotionnelle et sexuelle. Le travail des femmes et des mères est souvent sous-estimé et leurs besoins (en terme de maisons d'hébergement, de garderies, de professions, de support aux enfants, etc.) ne sont pas satisfaits.

La Journée internationale des femmes est une bonne occasion de dénoncer ces problèmes, de sensibiliser la communauté et de célébrer la force et la sagesse des femmes.

C'est le 8 mars que nous devons célébrer les victoires des femmes partout dans le monde et pour se souvenir de tout le travail accompli par les femmes pour améliorer leur propre condition.

La situation des femmes dans les TNO

• On dénombre 31 020 femmes dans les TNO et de ce nombre, 38 % sont inuit et 24 % sont dènèes ou métis.

• Les familles monoparentales représentent 16 % des familles des TNO et 75 % de ces familles monoparentales ont une femme à leur tête.

• Le taux de natalité dans les TNO est de 29,3 par 1000 habitants alors que le taux canadien n'est que de 16,8. Le taux de grossesse chez les adolescentes de 15 à 19 ans est de 160 par 1000 habitants, un taux 4 fois plus élevé que le taux canadien.

• Alors que plus de 3330 femmes ayant des enfants en bas âge sont au travail, il n'y a approximativement que 1300 places en services divers de garderie.

• 72 % des communautés des TNO ne possèdent pas de services de garderie.

• Il n'y a que deux femmes qui sont députées sur un total de 24 membres de l'Assemblée législative. Une seule est ministre.

• Seulement 21 % des présidents des associations de Métis, 3 % des chefs de bande et 7 % des maires de hameaux sont des femmes.

• Les femmes représentent 46 % de la force de travail des TNO et 69 % des femmes âgées de 15 ans et plus sont au travail.

• Le taux de chômage est de 24 % pour les femmes autochtones et de 5 % pour les femmes non-autochtones.

• 57 % de la fonction publique est composé de femmes mais celles-ci ne représentent que 20 % des gestionnaires.

• Le salaire annuel moyen des femmes des TNO était de 20 816 $ en 1990 comparativement à un salaire moyen de 31 231 $ pour les hommes.

• En 1995-1996, 1091 femmes et leurs 1194 enfants ont cherché refuge dans des centres d'hébergement dans les TNO. On a refusé 115 femmes en raison d'un manque de places.

• Au Canada, le tiers des femmes subiront un assaut sexuel au cours de leur vie. Le taux d'assauts reportés est 8 fois supérieur dans les TNO.

• Selon une étude réalisée dans les TNO : 90 % des femmes victimes d'assaut l'ont été par des connaissances; 50 % de ces assauts se sont déroulés dans la maison de la victime ou celle de l'agresseur; les filles de 7 à 18 ans forment la majorité des victimes.

Développement du marché du travail dans les TNO

Signature d'un entente Canada-TNO

Le gouvernement du Canada et celui des TNO ont signé récemment une entente sur le développement du marché du Travail.

Alain Bessette

Ethel Blondin-Andrew, secrétaire d'État à l'Enfance et à la Jeunesse, ainsi que Charles Dent, ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation ont signé le 27 février dernier l'Entente Canada-Territoires du Nord-Ouest sur le développement du marché du travail.

La valeur de cette entente se chiffre à 19 millions de dollars qui seront transférés d'un gouvernement à l'autre au cours des quatre prochaines années.

Cette entente permettra aux Territoires du Nord-Ouest d'assumer un rôle accru dans la conception et l'exécution de programmes et dans la prestation de services relatifs au développement du marché du travail destinés aux chômeurs des TNO.

L'entrée en vigueur de cette entente n'a pas encore été officiellement fixée mais elle est prévue pour le 1er avril 1998. On s'attend à une mise en œuvre progressive de l'entente, le tout soumis à un processus qui garantit une transition ordonnée et un service ininterrompu au public.

«Cette entente déterminante nous permet d'aller de l'avant avec des politiques et des programmes conçus pour répondre aux besoins du marché du travail dans les TNO», a indiqué le ministre Dent.

L'entente illustre l'engagement du gouvernement du Canada de se retirer du domaine de la formation de la main d'œuvre et de créer de nouveaux partenariats avec les provinces et territoires.

En vertu de cette entente, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation deviendra responsable de la conception et de l'exécution d'une gamme de programmes relatifs au développement du marché du travail. Ce ministère assumera aussi les fonctions du Service national de placement, notamment les services de counselling d'emploi et de placement.

Pour sa part, le gouvernement du Canada continuera de fournir le soutien du revenu de l'assurance-emploi et les services relatifs au marché du travail qui ont une portée nationale, comme l'accès à l'information sur le marché du travail national.

Les 19 millions de dollars que versera le gouvernement canadien proviendront du Compte d'assurance-emploi et serviront à administrer les programmes et les services d'emploi. Des fonds additionnels de 1,79 millions par année seront versés en tant que contribution aux coûts salariaux et administratifs.

On prévoit qu'au cours de 1998-1999, 409 clients de l'assurance-emploi retourneront au travail ou deviendront travailleurs autonomes après avoir bénéficié des programmes et services territoriaux, ce qui permettra de réaliser des économies d'environ 3,6 millions de dollars dans le Compte d'assurance-emploi.

L'entente prévoit la possibilité d'ajustements en raison de la création du territoire du Nunavut en avril 1999. Une proposition sera soumise au gouvernement du Nunavut puis, après accord entre les parties, les ressources seront réparties entre les territoires de l'ouest et de l'est.

"Rendez-vous doux"

Concert classique

Date 14 mars 1998

Lieu 'Northern Arts & Cultural Centre'
École Sir John Franklin

Heure 20h00

Programme
Mozart Massenet Debussy
Bizet Beethoven Bazzini
Strauss de Sarasate Paganini
(et d'autres)

Artistes
Mezzo-soprano **Lilia Sotskaia**
Pianiste **Sylvia Shadick-Taylor**
Violoniste **David Colwell**
Baryton **Laurier Fagnan**

Billets 10$
en vente à l'A.F.-C.Y., 5016 48ième rue
'Sam the Record man'
Bureau du Centre Square Mall des Jeux de l'Arctique

Partenaires
L'Association franco-culturelle de Yellowknife
Le consulat général de France à Vancouver
Le ministère du Patrimoine canadien
Les Éditions franco-ténoises / L'Aquilon
Le ministère de l'Éducation, du G.T.N.-O.
Les Jeux d'hiver de l'Arctique
Pido Production

Une production de la **Fédération Franco-TéNOise**, dans le cadre de la *Semaine nationale de la francophonie*, des Jeux d'hiver de l'Arctique, et des célébrations de son vingtième anniversaire.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 10, 13 mars 1998



Alain Bessette / L'Aquilon

Quelques interprètes de la pièce «Jean l'honnête» des élèves de 4e et 5e de l'école Allain St-Cyr lors de la semaine francophone : (de gauche à droite) la narratrice, Lucie Sénéchal, Jean L'Honnête interprété par René Pitre, l'assistant du roi, Marc Christensen et le roi Élie Forget.

Déclarations du GTNO sur les écoles résidentielles

Morin et Dent compatissent avec les victimes

Le GTNO a tenu une conférence de presse spéciale sur les victimes d'abus dans les écoles résidentielles. Le premier ministre et le ministre de l'Éducation ont tour à tour exprimé leurs profonds regrets face à ces événements.

Alain Bessette

Reconnaissant officiellement au nom du gouvernement des TNO les abus dont ont été victimes plusieurs élèves de l'ancien système des écoles résidentielles, le pemier ministre, Don Morin, et le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Charles Dent ont exprimé le 5 mars dernier leur profonds regrets de la part du gouvernement des TNO. Ces déclarations ont eu lieu dans le grand hall de l'Assemblée législ-

Victimes
Suite en page 2

Les services spécialisés de santé de Baffin à Ottawa:

Un marché de dupe?

Selon M. Michel Cardinal de la Régie régionale de l'Assurance maladie du Québec à Hull, les coûts de la santé à Ottawa sont parmi les plus chers au Canada, dépassant Montréal et Toronto à ce chapitre. La Régie régionale de Hull a acquis une expertise sur ce sujet dans les dernières années, puisque 50% des patients hospitalisés provenant de la région de l'Outaouais se retrouvent dans les hôpitaux de la Capitale nationale.

Louis Mc Comber

Selon Michel Cardinal,, plusieurs facteurs contribuent à maintenir élevés les coûts de la santé à Ottawa. Même si sa population ne le justifie pas, Ottawa doit maintenir un large éventail de soins de santé avec des équipements perfectionnés à cause de sa vocation de Capitale nationale. La présence de délégations diplomatiques de tous les pays ou encore le passage à Ottawa d'invités de marque, obligent les institutions de santé à parer à toute éventualité avec un maximum de compétence.

Le fait que la région québécoise de l'Outaouais jusqu'à récemment n'avait pas vraiment développé d'infrastructure hospitalière propre est un deuxième facteur. Le gouvernement du Québec a toujours considéré comme une économie que d'envoyer ses patients de la région de l'Outaouais se faire traiter dans les hôpitaux d'Ottawa, plutôt que d'avoir à développer ses propres services hospitaliers au Québec, à Hull ou à Gatineau. Pour pouvoir satisfaire à cette demande supplémentaire de soins en provenance du Québec, les hôpitaux d'Ottawa ont développé l'expertise et les installations nécessaires même à des coûts élevés puisqu'une partie de la facture était réglée par la Régie de l'Assurance-maladie du Québec.

Il est intéressant de noter que depuis quelques années, Québec a entrepris de rapatrier ces services de santé sur son territoire espérant ainsi relancer la création d'emplois dans la région de Hull/Gatineau. Plusieurs services sont maintenant offerts à Gatineau, principalement en cardiologie, créant nécessairement un manque à gagner de l'autre côté de l'Outaouais. Ce ne serait donc pas tout à fait par hasard si c'est le Heart Institute d'Ottawa qui a principalement initié cette opération récente de séduction auprès du Conseil de santé et des services sociaux de Baffin.

Santé
Suite en page 3



Alain Bessette / L'Aquilon

Prêts pour les Jeux!

En plus des athlètes, il y aura des centaines de bénévoles qui seront impliqués dans les Jeux d'hiver de l'Arctique du 15 au 21 mars. Ici, Yvonne Leblanc-Careen, responsable de l'arbitrage au volley-ball, explique certains rudiments qui seront nécessaires aux juges de lignes bénévoles.



Sommaire



Alain Bessette

Formation pour les Métis

La députée de l'Arctique de l'Ouest, Ethel Blondin-Andrew, a annoncé le 4 mars que les Métis de la région de Hay River recevront plus de 180 500 $ en financement pour supporter des projets de formation et d'apprentissage. Ces projets toucheront une douzaine de jeunes de la région qui n'ont ni l'expérience ni les qualifications requises pour obtenir un emploi précis. Le local 51 de la Nation métis travaillera en collaboration avec des employeurs locaux afin de mener à bien ces projets.

Visitez le Nunavut

L'édition 1998 du *Nunavut Handbook* est maintenant disponible. Le *1998 Nunavut Handbook* vient remplacer l'édition précédente parue en 1993. Il contient un bon nombre de renseignements de différente nature sur le Nunavut : culture inuit, géographie, hébergement, transport, coûts de transport, température, tenue vestimentaire, etc. Ce livre ne s'adresse pas qu'aux éventuels touristes. En effet, il se veut aussi un outil idéal pour aider les nouveaux résidents du Nunavut à faire face à la réalité nordique. Le *1998 Nunavut Handbook* est également épaulé par un site web de qualité : www.arctic-travel.com. Il s'agit d'une publication de la compagnie Nortext d'Ottawa qui publie aussi le *Nunatsiaq News*.

Kakfwi et la gent minière

En début de semaine, du 8 au 11 mars, le ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique, Stephen Kakfwi, faisait de la représentation économique à Toronto lors de la Conférence des prospecteurs et développeurs. Cette conférence réunissait plusieurs des intervenants canadiens de premier-plan dans l'industrie minière.

Lors de cette conférence, le gouvernement des TNO a offert un atelier de travail sur l'industrie de la coupe et du polissage de diamants. Il s'agissait d'une bonne occasion pour le GTNO pour mousser ce nouveau secteur industriel.

Recherche pour les handicapés

Une projet de recherche est actuellement en cours afin d'identifier les avenues possibles d'emplois pour les personnes handicapées. Dans le cadre de cette recherche, les membres du projet rencontreront de nombreux employeurs dans la région de Yellowknife et y discuteront de la possibilité d'embaucher des personnes handicapées. Plusieurs personnes handicapées se retrouvent sans emploi non pas en raison de leur handicap mais bien parce que les entreprises offrent un lieu de travail qui n'est pas propice aux personnes handicapées. Lors de ces rencontres, les employeurs auront l'occasion d'exprimer leur point de vue sur les façons dont leur entreprise pourrait devenir plus accessible. Le rapport final de ce groupe de recherche devrait être terminé d'ici la fin du mois de mars 1998.

Cliniques d'impôt dans le Nunavut

Il n'est pas facile pour un résident du Nunavut ne lisant pas l'anglais de pouvoir remplir correctement un rapport d'impôt. Le député territorial d'Iqaluit, Edward Picco, a annoncé dernièrement que des cliniques auront lieu dans neuf communautés du Nunavut. Ces cliniques offertes conjointement par le GTNO et le gouvernement fédéral se dérouleront du 13 au 17 mars.

Pour le député d'Iqaluit la prochaine étape logique serait évidemment de faire traduire les rapports d'impôt en inuktitut.

Victimes

Suite de la une

lative lors d'une conférence de presse. Ils ont profité de l'occasion pour dévoiler les grandes lignes de leur plan d'intervention auprès des victimes.

Selon le premier ministre Morin, cette reconnaissance officielle s'inscrit dans la foulée de la Déclaration de réconciliation du gouvernement fédéral face aux peuples autochtones, qui traitait en particulier des écoles résidentielles et leur rôle dans la répression de la culture et des valeurs autochtones mais aussi sites de nombreux abus physiques et émotionnels. Cette déclaration de réconciliation a été rendu publique en début d'année.

«La Déclaration de réconciliation constitue une étape importante dans la relation entretenue entre le Canada et ses peuples autochtones, a indiqué le premier ministre Don Morin. Cela représente un nouveau départ, un renouveau et un signe qu'il est temps d'aller de l'avant».

Selon Don Morin, le GTNO a aussi un rôle important à jouer dans le processus de guérison. Les abus sexuels et physiques qui se sont déroulés dans les écoles résidentielles des TNO en ont laissé plusieurs profondément blessés. Les conséquences de ces abus sont nombreuses : alcoolisme, toxicomanie, dépression, problèmes socio-affectifs et même le suicide.

Le gouvernement reconnait le besoin pour une aide et une intervention immédiate auprès des victimes de ces abus. Il entend donc travailler en étroite collaboration avec les victimes d'abus ainsi que la communauté pour identifier et mettre en place les mécanismes adéquats de traitement des conséquences de ces abus.

Ainsi, le ministre Charles Dent a indiqué que son ministère travaille actuellement avec d'autres ministères (Santé et Services sociaux et Justice) afin de développer un cadre d'intervention gouvernementale qui répondrait aux besoins de ces victimes d'abus sexuels et physiques.

Pour le ministre de la Santé et des Services sociaux, Kelvin Ng, il est important d'impliquer ces victimes dans l'élaboration des programmes de guérison. Il donne en exemple le travail du Cercle de planification de l'école résidentielle Grollier Hall qui pourrait être tenté ailleurs notamment dans le Nunavut.

Le gouvernement veut aussi s'assurer que les enfants actuellement à l'école ou ceux des générations futures n'auront pas à vivre la même situation en leur offrant un environnement sécuritaire tout particulièrement pour les jeunes devant étudier loin de leur famille. La meilleure façon réside dans l'extension des programmes d'enseignement au sein même des communautés, entreprise déjà bien avancée par le ministère de l'Éducation.



COURRIER DU LECTEUR

C.P. 1325,
Yellowknife, NT,
X1A 2N9

téléc. :
(867)873-2158

Courriel :
aquilon@internorth.com

8 mars

Les femmes de Yellowknife ont célébré en grande!

Nadia Laquerre

Tout comme leurs consoeurs des quatre coins de la planète, les femmes de la capitale ont elles aussi célébré la Journée Internationale de la femme. Profitant de l'esprit à la fête avec la venue prochaine des Jeux de l'Arctique, les femmes de Yellowknife ont voulu souligner la multiplicité de la femme en consacrant une neuf jours consécutifs à leur réjouissance. Plusieurs groupes locaux et diverses personnes ont été impliquées, de près ou de loin, à la réalisation de la programmation. Une grande variété de sujets d'atelier a été offerte en passant par des ateliers formels qui abordaient, par exemple, les questions d'implication de la femme dans la société d'aujourd'hui, que par des sujets plus informels, tel la créativité au féminin, sous toutes ses formes.

Par ailleurs, se fut une belle opportunité pour Line Gagnon, une bénévole oeuvrant auprès de la francophonie locale et ténoise depuis plusieurs années, de faire de ces soirées multimédia un évènement conjoint avec la semaine internationale de la femme. Susurus, un mot anglais qui décrit le son d'un murmure et qui s'apparente au verbe français susurer, c'est-à-dire, dire à voix basse, en était à sa deuxième apparition sur la scène culturelle de Yellowknife. Cette soirée d'art visuel, de musique et de lecture créative a donné la chance à trois franco-ténoises de partager, avec une belle audience, leurs talents. Jeanne Arsenault y a présenté quelques interprétations musicales tandis que Nadia Laquerre y présentait ses proses. La troisième personne n'est nul autre que Mme Gagnon, qui elle, nous livrait ses textes. De l'humour à la photographie, de la musique à la poésie, Susurus a su dévoiler une autre facette des mille et unes possibilités de la femme.

C'est avec un spectacle présenté au Northern Arts and Cultural Center que les festivités ont pris fin, le 9 mars dernier. Un spectacle entièrement de femmes, de l'organisation à la présentation, où une parcelle de la vastitude de la femme fut encore une fois démontrée. Parce que, n'oublions pas, l'égalité des sexes découle entre autre, de la compréhension, l'amour et le respect des différences.

Santé

Suite de la une

Le calcul comparatif du coût des soins de santé d'une province à l'autre reste une question très complexe qui généralement se discute entre spécialistes. Or c'est la question à laquelle voudrait bien répondre le ministre territorial de la Santé et des Services sociaux, Kelvin Ng, avant d'entériner la décision prise par le Conseil de Santé de la région de Baffin de confier le contrat des services de soins spécialisés au Ottawa Health Services inc. Le ministre Ng devrait sans doute rendre sa décision avant le 1er avril prochain, date à laquelle le contrat entre le Conseil régional de la Santé de Baffin et Ottawa Health Services inc devrait entrer en vigueur.

Une des composantes importantes de ce calcul est le coût de base par jour que les hôpitaux chargent à leur régie d'assurance-maladie respective dans chaque province. Ce coût est établi en fonction d'ententes inter-provinciales (inter-provincial billing system) pour chaque hôpital, puisqu'aucun hôpital en particulier n'offre les mêmes services de la même façon. À moins d'ententes particulières entre provinces et territoires, ce per diem reste le même pour tout citoyen canadien d'un océan à l'autre. Or aucune entente particulière de ce type visant à modifier la facturation des services hospitaliers n'est prévue jusqu'à maintenant entre l'Ontario et les T.N.-O.

Si nous comparons ces coûts per diem entre les hôpitaux d'Ottawa et les hôpitaux universitaires de McGill, il ne fait aucun doute que les hôpitaux montréalais ne coûtent pas plus chers.

À partir du 1er avril, les hôpitaux d'Ottawa, sous la pression des coupures draconiennes du gouvernement Harris, instaureront un nouveau mode de tarification. Pour les interventions chirurgicales relevant de la cardiologie tertiaire, le tarif de l'acte médical sera ajouté au per diem, qui sera abaissé de 10% dans ces cas particuliers.

La rétribution des médecins à l'acte reste un facteur non négligeable de comparaison entre Montréal et Ottawa puisqu'elle constitue de 15 à 20% du per diem de chaque hôpital. Selon plusieurs chercheurs en santé contactés par l'Aquilon, les médecins ontariens récoltent de 30 à 50% de plus à l'acte que leurs collègues du Québec.

Il reste possible que Ottawa Health Services inc ait offert au Conseil régional de la Santé de Baffin une offre de soins de santé plus basse per capita que McGill. D'après les données recueillies, les économies proposées ne pourraient se faire ni sur les coûts médicaux, ni sur les coûts hospitaliers, mais uniquement sur une approche différente des soins de santé offerts à la population. Ces nouvelles orientations impliquent nécessairement un accès plus limité aux services de soins spécialisés et sans doute des séjours écourtés dans les institutions hospitalières.

ÉDITORIAL

Une omission impardonnable

Lors de la conférence de presse du premier ministre Don Morin sur les abus sexuels et physiques qui ont été perpétrés pendant des décennies dans les écoles résidentielles, on a beaucoup parlé de ces événements regrettables du passé, des séquelles émotionnelles encore vivantes et du besoin de ces victimes de recevoir une aide pour favoriser leur guérison. Ce dont on a pas parlé cependant c'est de la réalité omniprésente et actuelle dans les communautés d'abus sexuels et physiques.

Tel que reporté la semaine dernière afin de souligner le 8 mars, la réalité des agressions sexuelles et physiques dans les TNO prend des allures de catastrophe sociale.

Il est nécessaire de traiter les victimes d'abus sexuel des écoles résidentielles car les conséquences sur la victime, ses proches et la communauté sont trop grandes pour être négligées. L'un des phénomènes courants pour de telles victimes, c'est qu'elles ont parfois tendance à adopter le même comportement que leurs agresseurs, devenant à leur tour des agresseurs et des violeurs.

Il ne faut cependant pas négliger les victimes actuelles, celles qui souffrent seules les répercussions émotionnelles d'une agression récente et qui vivent dans l'angoisse d'une répétition possible.

Le problème avec le sujet des agressions sexuelles et des viols qui ont lieu à tous les jours dans nos communautés, c'est que cela implique souvent des connaissances et parfois de la famille. Le sujet est scabreux et les implications sont souvent trop personnelles. Malgré tout, il ne faut pas éviter le sujet. Il aurait été préférable que le premier ministre profite de ce *mea culpa* pour aborder en public le sort réservé actuellement aux femmes et aux enfants dans les communautés du Nord.

Il faut cependant comprendre qu'il est plus facile de traiter de cas dont les agresseurs sont des entités anonymes du passé, parfois même décédées. Parler des agressions actuelles, c'est aussi pointer du doigt des individus actuels, parfois même des leaders de la communauté.

Alain Bessette



Alain Bessette/L'Aquilon

C'était la semaine francophone à l'école Allain St-Cyr du 9 au 13 mars 1998. Les élèves de 4e et 5e ainsi qu'un élève de la 2e année ont offert une pièce de théâtre. Ci-haut, dans la pièce «Cédric», une adaptation de «Cendrillon», le jeune Cédric, David Robinson, expose son problème à la fée, Avivah Forget-Manson.



l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

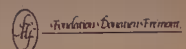
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs : Stéphane Cloutier, Nadia Laquerre, Christelle Lacroix, et Louis Mc Comber

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone





Radio communautaire de l'Arctique de l'Ouest

Le projet est à une étape cruciale

Un expert-conseil en radio-télédiffusion, Jacques Brunelle, était de passage à Yellowknife afin d'y réaliser une partie de son étude de faisabilité technique pour le projet d'une radio communautaire de langue française dans l'Arctique de l'Ouest.

Alain Bessette

Jacques Brunelle est un ingénieur diplômé en génie électrique dont la firme a réalisé plusieurs études techniques un peu partout à travers le Canada mais surtout au Québec et en Ontario. Il a notamment travaillé auprès des projets de radios communautaires de langue française à North-Bay et à Penetanguishene en Ontario.

Il était présent à Yellowknife du 5 au 8 mars pour y rencontrer les membres du comité de la radio de l'Association franco-culturelle de Yellowknife et aussi pour visiter les sites pour les antennes de retransmission et rencontrer des experts du milieu local.

Il a notamment rencontré deux représentants de CBC North, l'ingénieur régional, Adel Elfhafeï, et Dwayne Macintosh, chef technicien des transmetteurs. M. Brunelle était accompagné de Michel Lefebvre et Jean-François Pitre. Lors de cette rencontre, ils ont pu discuter d'un des scénarios possibles dans lequel la radio de Yellowknife serait indépendante, ayant sa propre fréquence, mais collaborerait avec CBC North au plan technique de la retransmission. Ils ont étudié la possibilité d'utiliser certains équipements de CBC North déjà en place.

Le but de cette visite de M. Brunelle est de réaliser une étude de faisabilité technique. Cette étude devrait normalement donner une bonne idée des coûts d'implantation des éléments techniques d'une radio communautaire. Le rapport est attendu d'ici la fin du mois de mars.

Il s'agit d'une étape cruciale dans ce projet. D'une part, une fois le rapport remis au comité radio, celui-ci sera en mesure de prendre une décision éclairée quant aux suites à donner à ce projet. Ainsi, si les coûts étaient trop élevés, il faudrait sans doute songer à continuer la diffusion sous sa forme actuelle, c'est-à-dire en collaboration avec une radio existante. Par contre, si les coûts étaient raisonnables, il serait alors possible de poursuivre le projet en s'attaquant aux étapes suivantes.

Les premières indications sont cependant optimistes, les coûts devant s'avérer fort raisonnables. Il semble que les nouvelles technologies numériques de radiodiffusion permettent une plus grande flexibilité mais aussi permettent d'épargner au niveau des coûts de radiodiffusion.

Ces trois étapes visent à sensibiliser la population locale face à l'implantation d'une radio communautaire francophone, à réaliser une étude de marché pour jauger l'auditoire potentiel et évaluer le potentiel de ventes de publicité puis à effectuer une campagne de recrutement de bénévoles afin d'avoir assez de bénévoles pour soutenir une grille-horaire de radiodiffusion beaucoup plus élaborée qu'actuellement.



À cause de difficultés techniques temporaires l'émission "À propos d'autre chose" n'a pas pu être diffusée au cours des deux derniers dimanches. Nous nous excusons de ce contretemps.

Demeurez fidèles. Nous serons de retour en ondes très bientôt sur les ondes de CKLB-MF 101,9 le dimanche de 11h00 à 14h00! Soyez au rendez-vous!

Annonce publique

Usagers des routes d'hiver et de glace

Date prévues de fermeture

Routes d'hiver

Toutes les routes d'hiver entretenues par le GTNO fermeront à partir de minuit, le mardi 16 mars 1998. On ne pourra plus y circuler après cette date.

Il s'agit des routes d'hiver suivantes :

- la route d'hiver de Trout Lake (route n° 1 vers Trout Lake)
- la route d'hiver de Nahanni Butte (route n° 7 vers Nahanni Butte)
- la route d'hiver de la vallée du Mackenzie, y compris les tronçons suivants :
  - entre Wrigley et Tulita (Fort Norman)
  - entre Tulita et Norman Wells
  - entre Norman Wells et Fort Good Hope
  - entre Tulita et Deline (Fort Franklin)
- la route d'hiver de Rae Lakes (route n° 3, entre Rae Edzo et Rae Lakes)
- la route d'hiver de Wha Ti (Lac La Martre) (route n° 3, entre Rae Edzo et Wha Ti)

Routes de glace

Les routes de glace entretenues par le GTNO entre Inuvik et Aklavik et entre Inuvik et Tuktoyaktuk fermeront à partir de minuit, le 15 avril 1998. *On ne pourra plus y circuler après cette date.*

Ponts de glace

Les ponts de glace à Fort Providence, Fort Simpson, Fort McPherson, Tsiigehtchic (Arctic Red River) et N'dulee (entre Fort Simpson et Wrigley) resteront ouverts à la circulation jusqu'à avis contraire.

Renseignements

Avant votre départ, il est fortement recommandé de vous renseigner sur la condition des routes en composant le 1-800-661-0750 (pour le sud du Mackenzie) ou le 1-800-661-0752 (pour le nord du Mackenzie et le delta du Mackenzie).



Transportation
L'hon. Jim Antoine, ministre



Le Parti libéral et les minorités francophones

Ottawa (APF): Le congrès biennal du Parti libéral du Canada sera l'occasion pour ce parti de réitérer son engagement à protéger et à promouvoir la dualité linguistique canadienne, à l'aube du nouveau millénaire.

Une résolution sur la dualité linguistique présentée par le Groupe libéral national figure au nombre de celles qui seront débattues dans les ateliers d'orientation, lors du congrès qui aura lieu à Ottawa du 19 au 22 mars. La résolution invite le gouvernement fédéral à accroître ses ressources, afin d'assurer l'épanouissement et le développement des communautés minoritaires de langue officielle.

Pour faire partie intégrante des politiques du Parti libéral, la résolution devra d'abord être votée par les participants à l'atelier, puis être sélectionnée parmi toutes les autres, pour ensuite être débattue avec les résolutions prioritaires lors d'une séance plénière.

Selon les statuts du parti, une seule résolution par atelier peut être débattue sur le plancher du congrès. Or, une autre résolution portant sur la reconnaissance de la culture et de la langue françaises sera débattue dans le même atelier. Elle invite «instamment» le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux à reconnaître officiellement et à favoriser la culture et la langue françaises partout au pays.

CRTC — AVIS PUBLIC — Canada

Avis public CRTC 1998-17. Le CRTC a été saisi des demandes suivantes: 1. L'ENSEMBLE DU CANADA. Demande présentée par **LES PARTENAIRES DE CANAL INDIGO** titulaires des entreprises nationales de télévision à la carte et à la carte par SRD de langue française en vue de modifier, comme il est indiqué dans l'avis public, les conditions de licence no 3 et no 6 de la décision CRTC 97-560, relatives aux émissions dramatiques et aux émissions d'apprentissage et de formation. EXAMEN DE LA DEMANDE : 2100, rue Sainte-Catherine O., Bureau 900, Montréal (Qc.). Cette demande est disponible au CRTC à Hull, (819) 997-2429; ou à notre bureau de Vancouver : (604) 666-2111. Cet avis est disponible, sur demande, en média substitut. Si vous voulez vous opposer à une demande ou l'appuyer, vous pouvez écrire à la Secrétaire générale, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 au plus tard le 1er avril 1998 et joindre à votre lettre une preuve que vous en avez envoyé une copie au requérant. Pour plus d'information, communiquez avec la Direction des communications du CRTC à Hull par téléphone au (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ATS (819) 994-0423, ou au http://www.crtc.gc.ca.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Mise à jour du plan de développement de l'aéroport de Yellowknife

L'étude a pour but de mettre à jour lu plan de développement de l'aéroport de Yellowknife dans le but de compléter les travaux de la présente et de la future infrastructure aéroportuaire; l'étude doit identifier des secteurs et des terrains de location pour loger un nouveau développement commercial et fournir un guide de développement pour l'aéroport de Yellowknife à court, moyen et long terme.

– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administrateur des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2ᵉ étage de l'édifice Highways, 4510, av. Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 25 MARS 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 18 février 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements : Directeur adjoint
Installations aéroportuaires
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 873-7695

CBC Nord

Canadian Broadcasting Corporation
Société Radio-Canada

La Société Radio-Canada offre les présentes possibilités d'emplois à Inuvik, T.N. - O.

Journaliste-rédacteur (2 postes)

Vous êtes un journaliste énergique d'expérience possédant une connaissance des résidents du Nord et des Premières nations ainsi que des évènements qui affectent leur vie. Vous pouvez travailler de façon autonome et au sein d'une équipe de journalistes. Vous êtes en mesure de produire des traitements d'information pour la radio soit en format nouvelles ou plus élaboré pour les questions d'actualités. Vous êtes bien organisé, pouvez rencontrer plusieurs heures de tombée quotidiennes et savez planifier à l'avance.

Réalisateur

En tant que journaliste radiophonique d'une expérience de 3 à 5 ans, vous êtes prêt à assumer le leadership de votre propre équipe journalistique. Vous avez démontré des qualités de leadership et êtes dévoué à produire une programmation radio de qualité. Vous avez d'excellentes compétences organisationnelles et désirez travailler dans un environnement rempli de défis.

L'habileté de communiquer en inuvialuktun ou en gwitch'in, et en anglais, est un atout.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 20 mars 1998 à : Debbie Grayston, Ressources humaines, CBC North, C.P. 160, Yellowknife, NT, X1A 2N2. Tél.: (867) 669-3554. Téléc.: (867) 669-3559.

Nous remercions tous les candidats mais seuls les candidats retenus seront contactés.

CBC North encourage les candidatures autochtones.

Radio-Canada s'engage à appliquer les principes de

Appels d'offres
Offre d'emplois
L'Aquilon

Tél. : (867) 873-6603
Téléc. : (867) 873-2158



APPELS D'OFFRES

Travaux publics et Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

- Nettoyage du Centre d'information touristique, Iqaluit
- Nettoyage de bureaux - édifices Brown et Federal, Iqaluit
- Nettoyage de bureaux Arctic Bay
- Nettoyage de bureaux, Clyde River
- Nettoyage de bureaux, Grise Fiord
- Nettoyage de bureaux, Resolute Bay
- Nettoyage de bureaux, Kimmirut
- Nettoyage du Centre d'information touristique, Pangnirtung
- Nettoyage du Centre d'information touristique, Pond Inlet
- Ramassage des ordures, Nanisivik

Les dispositions de l'Entente définitive du Nunavut s'appliquent aux fins des appels d'offres mentionnés dans cette annonce.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des T.N.-O., Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4ᵉ étage de l'Édifice Brown) au plus tard à :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 27 MARS 1998.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 13 mars 1998.

Afin d'être prises en considération les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Bonnie Osborne
Commis à l'administration par intérim
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 979-5128

Renseignements techniques : Chris Clarke
Commis aux contrats par intérim
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 979-5150

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Analystes techniques (3)
Analystes fonctionnels (2)
Modification
Secrétariat du Conseil de gestion financière **Yellowknife, T.N.-O.**
(Postes à durée déterminée jusqu'au 31 mars 1999)
Les salaires sont présentement à l'étude. En sus du salaire, l'employeur versera une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $. Il y a possibilité que deux postes des trois postes d'analyste technique et les deux postes d'analyste fonctionnel continuent dans le Nunavut après 31 mars 1999.
Réf. : 011-0082-0003 (Technique)
011-0083-0003 (Fonctionnel) **Date limite :** le 20 mars 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Section des ressources humaines, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 5ᵉ étage, Édifice Laing, 5003-49ᵉ rue, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Télécopieur : (867) 873-0110

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





APPEL D'OFFRES

Travaux publics et Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

Services de nettoyage

Le projet vise le nettoyage du Palais de justice et des bureaux de service régional; de la bibliothèque Centennial des T.N.-O.; du bureau et de l'atelier des services d'entretien des Travaux publics; du bureau du centre de formation et de l'entrepôt du ministère des Ressources, de Faune et du Développement économique

– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des T.N.-O., 21 Industrial Drive (Bureau régional des services d'entretien) Hay River NT X0E 0R6 au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 23 MARS 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 9 mars 1998.

Afin d'être prises en considération les soumissions doivent être présentées sur les formule prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Anne Reid
Commis à l'administration
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 874-3214

Renseignements techniques : Frank Fraser, chef régional
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 874-2245



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Services « au besoin »

Services de soudage et de raccord de tuyauterie pour le radoub du printemps – Traversiers de Liard et Ndulee –

Travail de machinerie et de fabricaton de différentes pièces et d'arbres de transmission; réparation et entretien de moteurs et de pompes, etc.
– Différents traversiers des T.N.-O. –

Services de soudage et de raccord de tuyauterie pour le radoub du printemps – Dory Point, près de Fort Providence, route 3, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au surintendant, région North et South Slave, Ministère des Transports, Gouvernment des Territoires du Nord-Ouest, 76, Capital Drive, bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou livrées en main propre au 2ᵉ étage du Centre B&R Rowe) ou au surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre au 2ᵉ étage de l'édifice Nahendeh) ou à l'administrateur des contrats, a/s du sous-minisre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2ᵉ étage de l'édifice Highways, 4510, av. Franklin), avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 19 MARS 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 9 mars 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Gerald Perron
Surintendant adjoint du transport maritime
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 695-2552

On estime près de 100 cas d'infection au HIV au Nunavut

Une bombe à retardement

Les statistiques officielles pour le Nunavut dénombrent au moins 9 cas connus d'infection au HIV depuis 1987.

Stéphane Cloutier

Parmi les façons dont le virus a été transmis, on compte un cas de transmission périnatale et les autres cas sont reliés soit aux comportements sexuels ou à l'utilisation de drogues par injection, ou bien une combinaison des deux. Au moins cinq sidatiques sont maintenant décédés.

Une conférence concernant le sida s'est déroulée à Iqaluit au début du mois de mars. Certains des organisateurs de la conférence estiment toutefois qu'il y aurait beaucoup plus de personnes infectées par le virus du sida qu'on ne le pense. Ainsi, pour un cas reporté, il y aurait éventuellement neuf autres personnes qui seraient, sans le savoir, porteuses du virus du sida.

Lors d'un reportage à la radio anglophone de Radio-Canada, un conseiller en santé communautaire d'Ottawa croit qu'en considérant les données ci-haut mentionnées il y aurait possiblement 90 personnes atteintes du Sida au Nunavut sans en être conscients. «Avec le plus haut taux de MTS, le nombre élevé d'adolescentes enceintes et le faible taux d'utilisation du condom, tous ces facteurs nous indiquent clairement pourquoi le HIV peut se transmettre comme une traînée de poudre au Nunavut!», confiait-il à CBC.

La situation pourrait donc vite devenir épidémique si les Nunavummiut ne commencent pas à se protéger davantage.

Selon le docteur André Corriveau, rejoint par L'Aquilon à son bureau de conseiller scientifique pour le ministère de la Santé des T.N.-O à Yellowknife, le ratio de 9 cas non diagnostiqués pour 10 cas d'infection au HIV ne s'applique pas directement aux T.N.-O, mais reflète plutôt une réalité nationale, nord-américaine ou mondiale, en particulier au début des années 1990.

Par exemple, les tests de dépistage du virus du sida sont maintenant plus accessibles au grand public qu'ils ne l'étaient voilà cinq ans.

En 1997, 701 personnes dans la région de Baffin ont passé le test de dépistage du virus. Dans le Keewatin (les données étant disponibles seulement du 25 mai au 31 décembre) et le Kitikmeot, respectivement 192 et 76 personnes se sont prévalues du test.

Afin de déterminer l'ampleur du problème, des études ont été réalisées par le ministère de la Santé des TNO sur des échantillons anonymes de sang. En 1990, sur 900 à 1000 échantillons, un seul cas s'est révélé séropositif. En 1995, aucune surprise n'est apparue dans une seconde étude comportant cette fois-ci 1400 échantillons de sang. La sélection de l'échantillonnage s'est effectuée au hasard, représentant les différents groupes d'âges, de sexes et de toutes les régions des TNO.

De plus, depuis quelques années, un programme très actif de dépistage du virus du sida auprès des femmes enceintes est mis en application dans tous les TNO. Aucun cas séropositif n'a encore été découvert depuis la mise en oeuvre du programme.

Ces résultats font dire au conseiller scientifique que le problème n'est pas aussi immense que prédit voilà quelques années. En fait, lorsque la maladie du sida ■ été découverte, il y avait toutes les raisons de s'inquiéter pour une épidémie en sachant que les TNO ont les taux de MTS les plus élevés au pays. «C'est simplement une chance qu'il n'y ait pas plus de cas maintenant !», s'exclame M. Corriveau.

Il nous met aussi en garde contre la tendance de moins se préoccuper de la question ou d'être trop complaisant. Le danger est toujours bel et bien présent.

Malgré que les programmes gouvernementaux de sensibilisation sont les mêmes partout dans les TNO, le Nunavut a toujours le plus haut taux de MTS. Des éléments culturels jouent sans doute un rôle important dans cette différence entre l'Ouest et l'Est.

La conférence d'Iqaluit s'est penchée sur les moyens pour mieux éduquer la population concernant la transmission du virus.

Une femme d'Igloolik, testée séropositive voilà trois ans, suggère que si les Inuit étaient mieux renseignés, ils y penseraient à deux fois avant d'avoir une relation sexuelle non protégée. «Il faudrait donner plus d'information, créer des dépliants. Il faut que cela soit également fait en inuktitut !», mentionne-t-elle à la radio de CBC.

Un comité a été créé à la fin de la conférence afin de mettre sur pied une stratégie d'éducation du public. Ce comité tentera d'obtenir du financement auprès de différents ministères fédéraux et également auprès du nouveau gouvernement territorial lorsque ce dernier sera en place au Nunavut.

Sciences de la terre dans les T.N.-O.

Signature d'une entente de coordination

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), région des T.N.-O., le ministère des Resources, de la Faune et du Développement économique (RFDE) et la Commission géologique du Canada (CGC) ont annoncé, le 9 mars dernier, la signature d'un Protocole d'entente sur la coordination gouvernementale du Programme des sciences de la terre des T.N.-O. L'entente établit un cadre général de coopération et de collaboration entre ces trois organismes gouvernementaux.

Les activités des sciences de la Terre comportent de la recherche scientifique qui accroît la compréhension de la Terre. Dans les T.N.-O., les travaux des sciences de la terre en cours comprennent la cartographie géologique, l'étude des gisements minéraux et la recherche scientifique complémentaire.

Le Comité de coopération, qui doit appliquer l'entente, se composera de deux membres provenant de chacune des trois organisations. Il aura la responsabilité de consulter les clients, de définir les besoins des T.N.-O. en sciences de la terre, de préparer des plans de travail et de coordonner d'autres activités des trois partenaires.

Une Commission consultative mixte des Territoires du Nord-Ouest verra aussi le jour. Elle émettra des commentaires et des avis sur les besoins des T.N.-O. en matière de sciences de la Terre. Cette Commmission comprendra six membres.





Quoi de neuf?

Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - Mars 1998

CABANE À SUCRE DU CARIBOU CARNAVAL:

Le Caribou Carnaval aura lieu les 27, 28 et 29 mars cette année. L'AFCY est à la recherche de bénévoles pour la cabane à sucre. Nous vous invitons à former votre propre équipe de six personnes. Si vous êtes intéressé(e), communiquer avec Francine Labrie au 873-3292.

COMITÉ DE LA RADIO

Nous vous rappelons que les heures de diffusion sont maintenant de 11h00 à 14h00 le dimanche.

Le Comité de la radio communautaire de Yellowknife est toujours à la recherche de bénévoles, soit pour l'animation, soit pour faire la technique, soit pour faire votre propre émission de musique. Si vous avec le goût de vous impliquer, communiquer avec l'AFCY au 873-3292.

EXPOSITION D'OEUVRES D'ART

La Fédération Franco-TéNOise invite les artistes de langue française à participer à deux expositions collectives, qui auront lieu à Yellowknife en mars 1998:

- le 14 dans le cadre d'une réception protocolaire précédant la tenue d'un concert de musique classique au Northern Arts & Cultural Center;

- les 18 et 19, dans le cadre d'une foire culturelle et commerciale qui aura lieu à l'hôtel Explorer.

"RENDEZ-VOUS DOUX"

Concert de musique classique organisé par la Fédération Franco-TéNOise au Northern Arts & Cultural Centre le 14 mars 1998 à 20h00. Invités: Lilia Sotskaia, mezzo-soprano; Sylvia ShadickTaylor, pianiste; David Colwell, violoniste; et Laurier Fagnan, baryton. Billets en vente au prix de 10,00$ à compter du 1er mars à l'AFCY et chez Sam The Record Man.

ORGANISMES DE YELLOWKNIFE

Toujours dans le cadre de la foire culturelle et commerciale qui aura lieu à l'hôtel Explorer les 18 et 19 mars, vous pourrez faire plus ample connaissance avec les organismes francophones de Yellowknife: L'Association franco-culturelle, l'Association des parents francophones, la Garderie Plein Soleil et le Conseil scolaire francophone de Yellowknife. Celui-ci en profitera d'ailleurs pour exposer la maquette de la nouvelle école Allain St-Cyr. De bien belles découvertes à faire!

COMITÉ DES FEMMES:

L'Association franco-culturelle est à la recherche d'une représentante bénévole pour le comité des femmes de Yellowknife. Si vous avez envie de faire des choses avec et pour les femmes (le 8 mars arrive à grand pas) veuillez communiquer avec Francine Labrie au 873-3292.

SIROP D'ÉRABLE

L'Association franco-culturelle de Yellowknife vient de recevoir une grande quantité de produits d'érable. Parmi ceux-ci, on compte, bien sûr, du sirop d'érable dans de formats variés, du beurre d'érable, de la tire, du sucre mou, des petits coeurs en sucre, et des petits cornets en sucre. Vous pouvez également vous procurer des livres de recettes pour confectionner de bons petits plats à base de sirop d'érable. L'Association est ouverte de 9h à 5h00 du lundi au vendredi. Elle est située au 5016, 48e Rue. (dans l'ancienne Galerie Webster).

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numero 11, 20 mars 1998

Alain Bessette/L'Aquilon

Ian Vaydick et Kiva Hall exhibent fièrement leur maquillage lors de la journée thématique «Noir et blanc» (les couleurs de l'école) le 13 mars dernier à l'école Mildred Hall dans le cadre de la semaine française.

Conseil d'administration de la FFT

La rencontre s'est déroulée à toute vapeur

Contrairement à la dernière réunion du Conseil d'administration de la Fédération Franco-TéNOise (FFT), qui avait donné lieu à un véritable affrontement Est-Ouest, la dernière séance du CA a été beaucoup moins tumultueuse, les délégués parvenant à passer à travers l'ordre du jour en une seule journée.

Alain Bessette

La réunion du Conseil d'administration de la FFT qui avait lieu à l'hôtel Explorer de Yellowknife devait se dérouler les 14 mars et 15 mars. Les représentants des quatres communautés francophones des TNO ont réussi l'exploit de couvrir l'ensemble de l'ordre du jour en une seule journée.

Il faut dire que deux comités dont la mise sur pied avait été

FFT
Suite en page 2

Semaine nationale de la francophonie

La FCFA déplore l'exclusion des communautés

Ottawa (APF): La Fédération des communautés francophones et acadienne souhaite que les communautés francophones participent «dès le départ» à l'élaboration et à l'organisation de la Semaine nationale de la francophonie.

Le directeur général de la FCFA, Richard Barrette, n'avait aucun commentaire à formuler sur la chicane qui met aux prises l'Association canadienne d'éducation de langue française et le ministère du Patrimoine canadien, chicane qui tourne autour de l'organisation de la Semaine nationale de la francophonie. Il renvoie toutefois dos à dos les deux protagonistes et déplore l'absence des communautés francophones et acadiennes dans l'organisation de cet événement d'envergure.

«C'était la semaine de l'ACELF. Là, c'est la semaine du Patrimoine. Il faudrait qu'un jour ça devienne la semaine de la communauté».

M. Barrette reproche à l'ACELF d'avoir limité son action aux écoles, au cours des cinq premières années où elle avait le mandat exclusif d'organiser cette fête de la langue et de la culture françaises. Il constate que la Semaine nationale de la francophonie ne sera pas davantage présente dans les communautés francophones cette année, malgré l'arrivée en scène d'une firme privée dont le mandat est de s'occuper du volet grand public de l'événement.

C'est pour cette raison que la Fédération a refusé de mettre de la publicité dans un supplément national qui paraît cette semaine dans les journaux francophones du pays. «Il faudrait qu'on soit impliqué dans l'organisation de cette semaine dès le départ,» explique Richard Barrette.

Tiré à 2 millions d'exemplaires, cet encart publicitaire recense les activités entourant la Semaine nationale de la francophonie, qui aura lieu du 16 au 22 mars.

La FCFA a plutôt choisi d'acheter de la publicité directement dans les journaux francophones pour passer son message.



Alain Bessette/L'Aquilon

Hommage à Nicole

Chantale Morneau (à droite), présidente de l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY), reçoit de la commissaire aux langues des T.N.-O., Judy Tutcho, un certificat de reconnaissance présenté à l'ex-présidente de l'APFY, Nicole Wallbridge. Ce certificat vient souligner le travail assidu de Mme Wallbridge pour la cause de la langue française.

Sommaire



Alain Bessette

Aucune hausse de loyer

Le ministre responsable de la Société d'habitation des T.N.-O., Goo Arlooktoo, a annoncé récemment que le gouvernement décrétait un gel du coût des loyers pour ses logements subventionnés, et ce jusqu'à la date de la division des territoires. Ce moratoire permettra de mieux intégrer les programmes de logements subventionnés avec les programme de soutien du revenu.

En 1995, le GTNO avait décidé de hausser le coût des loyers sur une période de trois ans. En 1997, le gouvernement avait décidé d'annuler la troisième année de hausses. Ce moratoire s'étendra maintenant jusqu'à la date prévue pour la division.

Lieu historique national

Le ministère du Patrimoine canadien a annoncé le 22 février dernier la désignation du mont Grizzly Bear et des collines Scented Grass comme lieu historique national. Ils sont situés sur les rives du Grand lac de l'Ours. Ils forment deux des quatre pointes de terre qui avancent dans ce lac. Ils ont été désignés lieu historique national car ils témoignent de la pérennité du patrimoine culturel d'un peuple nomade. Il s'agit d'un lieu sacré pour les Dènès et les Métis du Sahtu.

Approche concertée pour le développement

Le premier ministre Don Morin a indiqué récemment que son gouvernement soutiendrait fortement tout projet de développement des ressources qui soit écologiquement responsable et qui aurait pour résultats d'offrir une portion raisonnable d'emplois, de formation et de revenu pour les résidents du Nord.

Le premier ministre a réitéré cette politique en indiquant que le secteur des ressources constitue le meilleur potentiel de développement économique pour le Nord. Le GTNO perçoit d'un bon oeil les investissements dans le secteur pétrolier, les mines ainsi que dans la prospection.

Il ne s'agit cependant pas d'une carte blanche pour les entreprises de ces secteurs. Le premier ministre a souligné qu'il fallait que ces activités se fassent dans le respect du territoire et de l'environnement et en s'assurant d'une maximisation des retombées économiques directes pour la population locale.

Du côté des retombées fiscales, le gouvernement envisage toujours de décréter de nouvelles taxes pour ces mines mais espère plutôt être en mesure de s'entendre avec le gouvernement fédéral sur une partage équitable des taxes et indemnités minières actuellement perçues et aussi de conclure des ententes avec l'industrie pour accroître les bénéfices des projets pétroliers et miniers sur la population locale.

Cette déclaration s'insère dans le cadre des démarches du gouvernement territorial pour obtenir l'établissement d'un centre d'évaluation et de triage des diamants bruts, ainsi que pour favoriser la création d'entreprises de transformation secondaire de ce minerai.

Dans les airs

Les négociations reprendront du 19 au 23 mars entre le Syndicat des travailleurs du Nord (STN) et la compagnie *North Site Security* pour la conclusion d'une première convention collective pour les neuf agents de sécurité travaillant à l'aéroport de Yellowknife. Le syndicat a par ailleurs reçu un mandat de ses membres afin de déclencher une grève s'il le jugeait nécessaire.

Cela fait près de deux ans que les deux parties sont en négociation. Afin de faciliter la conclusion d'une entente, les représentants du syndicat se rendront à Winnipeg, lieu du siège social de cette compagnie du Manitoba.

Piste canadienne

Le député de Thebacha, Michael Miltenberger, a demandé au premier ministre Morin de s'assurer que la piste canadienne (Canada Trail) suive bien son tracé original qui lui ferait parcourir la vallée du fleuve Mackenzie. Le GTNO devrait appuyé publiquement ce projet tout en y apportant une aide financière.

Selon le député, les communautés sises aux abords de la piste pourraient profiter de la manne touristique que cette piste peut engendrer. De plus, le soutien des entreprises du Nord est important pour la réalisation de ce projet.

FFT

Suite de la une

décidée lors de l'Assemblée générale de l'automne passé, n'ont pas été opérationnels pendant cet intervalle. Le comité de répartition des actifs et le comité de vérification devaient se pencher sur des questions litigieuses. Si des rapports avaient été déposés par ces deux comités, les travaux auraient risqué d'être beaucoup plus animés.



La déléguation de Fort Smith

Il s'en est fallu de peu que le Conseil d'administration ne décide simplement de ne pas donner suite au comité de vérification des finances de la FFT. Ce comité avait été mis sur pied en octobre 1997 à la suite d'une séance à huis clos portant sur les finances de la FFT. Le président de la FFT, Daniel Auger, a véhémentement encouragé le Conseil d'administration à ne pas abolir ce comité samedi dernier. Il a soutenu qu'un tel comité servirait à assainir l'atmosphère à la suite des allégations faites à huis clos. Le Conseil a donc décidé que le comité serait mis sur pied et rendrait rapport à l'automne lors de la prochaine assemblée générale de la FFT.



La déléguation d'Hay River et Suzette Montreuil



La déléguation du Nunavut



La déléguation de Yellowknife

C'est surtout l'annonce surprise de déficits d'opération pour la FFT en 1996-1997 et pour les prévisions de 1997-1998 qui aura créé le plus de remous. Le déficit pour 1996-1997 est de l'ordre de 50 000 $ et il sera vraisemblablment de près de 120 000 $ pour l'année actuellement en cours.

Daniel Cuerrier, directeur de la FFT pour le Nunavut, s'est dit déçu à la suite de l'annonce de ce déficit qui n'était pas prévu. «Là, c'est rendu qu'on va devoir se diviser un déficit l'an prochain» a mentionné Daniel Cuerrier.

L'adoption de la programmation de fonctionnement et de développement pour l'année 1998-1999 s'est fait sans grands problèmes et sans grandes modifications. Les budgets de développement se situeront à un niveau inférieur que pour l'année 1996-1997. Comme cela avait été le cas cette année, c'est la FFT et L'Aquilon qui assumeront les baisses de fonds de développement. Cependant, par une proposition intervenue lors de l'adoption des prévisions budgétaires 1998-1999 de la FFT, le Conseil d'administration a décidé que toute augmentation imprévue du montant des subventions en provenance du Programme de développement culturel et communautaire, jusqu'à concurrence de 55 000 $, devrait être réaffectée prioritairement vers la FFT et L'Aquilon. Toute tranche supérieure à ce montant serait réaffectée en fonction de la politique de gestion.

Quelques invités de marque se sont adressés aux délégués lors de cette rencontre. Le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Charles Dent, a notamment indiqué les réalisations de son ministère quant aux langues officielles et a annoncé quelques projets à venir. Il a confirmé que la construction d'un bâtiment neuf pour l'école Allain St-Cyr devrait être achevée d'ici le printemps 1999. Il a aussi mentionné le projet de construction de nouveaux locaux pour le programme de français langue première à Iqaluit. Les discussions à ce sujet se poursuivent avec Patrimoine canadien pour des locaux d'une superficie de 1500 m².

D'autres discussions avec le gouvernement fédéral risquent d'avoir des conséquences heureuses pour la communauté franco-ténoise. Le GTNO a demandé la permission de reporter à 1998-1999 les sommes non dépensées en 1997-1998 de l'Entente Canada TNO sur les langues officielles. Si le gouvernement fédéral accepte cette demande, le ministre Dent a indiqué qu'une partie des sommes récupérées de l'enveloppe sur les services en français pourraient être réaffectée pour offrir un financement additionnel à la communauté.

La députée acadienne Claudette Bradshaw, secrétaire parlementaire auprès de la ministre responsable de la francophonie, Diane Marleau, a aussi adressé la parole aux délégués.



Le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Charles Dent

Photos : Alain Bessette/ L'Aquilon

Le Festival du film d'Iqaluit

Un signe du printemps

Dans d'autres régions du Canada, on se fie aux marmottes pour savoir si le printemps est arrivé pour de bon. À Iqaluit, c'est avec le Festival du film de l'Association francophone que le printemps arrive!

Louis Mc Comber

L'AFN va inaugurer la quatrième édition de son festival dans la jolie salle du cinéma Astro le samedi, 21 mars avec le film "Les boys" de Louis Saïa.

"On espère bien remplir la salle à notre soirée d'ouverture, nous explique Éric Galien le principal organisateur de l'édition 1998. Le film "Les boys" a fait tout un tabac au Québec avec des humoristes de la trempe de Rémi Girard, Marc Messier, Serge Thériault...Je pense que ç'a été le film le plus populaire au Québec après "le Titanic"! Pour souligner en grande l'ouverture de notre festival, on offre aussi un vin et fromage après la projection."

Comme toutes les représentations en soirée, le film débutera à 7h. Cette année le prix d'entrée au festival est fixé à $8 pour les adultes et $5 pour les enfants. Dimanche à la même heure, les amateurs de cinéma pourront visionner un autre grand succès: Marquise, mettant en vedette Sophie Marceau. On fait relâche lundi soir et mardi le 24 on projettera Conciergerie avec Serge Dupire et Macha Grenon, un drame policier mis à l'écran d'après le roman de Benoît Dutrisac, La conciergerie des monstres. Ce film a obtenu le Prix du public 1997 au Festival des Films du Monde de Montréal.

En matinée, jeudi le 26 mars à 1h, on présentera Mathusalem II pour les enfants. Enfin le Festival du film d'Iqaluit sera clôturé jeudi soir par le film Tchèque Kolya, sous-titré en français, qui a remporté l'Oscar du meilleur film étranger en 1997.

"On a innové cette année du côté de la sélection des titres, précise Éric Galien. Un peu sous la forme d'un jeu, on a soumis des listes de films disponibles à une dizaine de nos membres pour qu'ils nous pointent leurs préférences. On souhaite toujours plaire au plus grand nombre!"

Déjà la cabane à sucre!

Pour la première fois cette année l'Association francophone est dûment représentée au Comité d'organisation du Toonik Time, qui se déroulera cette année du 13 au 18 avril. Éric Galien a été délégué par l'AFN, ce qui fait que les activités annuelles de la cabane à sucre et du Rallye de motoneiges s'inscriront à l'horaire des activités officielles du Toonik Time, même s'ils sont prévus pour le 11 avril.

Éric ■ toutefois tenu à préciser au journaliste de l'Aquilon qu'on n'allait pas entailler les poteaux de téléphone d'Iqaluit pour se procurer du sirop d'érable mais qu'on allait faire appel aux meilleurs acériculteurs du Québec! On pourra aussi en profiter pour faire ses provisions de sirop d'érable pour l'année.

Un rendez-vous doux rempli d'émotion

Carole Saint-Pierre
Alain Bessette

C'est samedi le 14 mars qu'avait lieu au Northern Arts & Cultural Centre (NACC), le spectacle «Rendez-vous doux», produit par la Fédération Franco-TéNOise (FFT). Ce spectacle était présenté en avant-première des Jeux d'hiver de l'Arctique, dans le cadre de la programmation culturelle. Par ce spectacle, la Fédération Franco-TéNOise soulignait son 20e anniversaire.

En première partie du spectacle, plus de 60 invités ont participé au Vins et fromages organisé par la FFT. Les invités ont pu apprécier des vins et des fromages français de grande qualité. Ils ont pu également se régaler avec une grande variété de produits de l'érable (même les purs Québécois y ont fait des découvertes notamment le whisky à l'érable). Au même moment, dans le hall du NACC, les invités ont pu découvrir et apprécier les œuvre d'artistes francophones des T.N.-O. Peintures, sculptures et vitraux figuraient parmi les œuvres présentées.

Le meilleur était à venir !

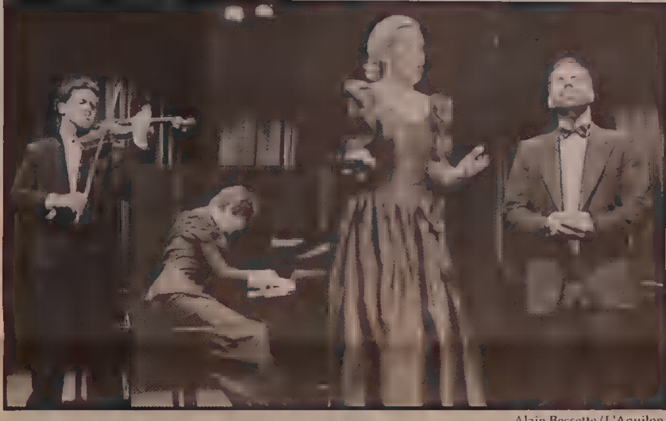
Environ 130 personnes ont répondu à l'appel et ont assisté à un spectacle de musique classique d'envergure. Mme Ethel Blondin-Andrew, députée fédérale pour l'Arctique de l'Ouest, s'est dite très honorée d'ouvrir la soirée. Son discours a été prononcé en français, ce qui a été très apprécié du public.

Par la suite, Daniel Auger, animateur de la soirée, a poursuivi en présentant les lauréats et lauréates de l'édition 1997-1998 du concours des Prix littéraires franco-ténois. Dans la catégorie adulte, Suzanne Lefebvre (nouvelle), Nadia Laquerre (poésie), Nathalie Huard-Caron (récit) et Gérald Caron (conte) ont remporté les honneurs. Du côté des plus jeunes, Philippe Nowlan, Lauren Telman et Joël Fortier d'Iqaluit ainsi que Tara Bower, Alicia Tumchewics et Micheline Gaudet de Yellowknife se sont mérités des prix. Il s'agissait d'une participation record cette année. En effet, c'est un total de plus de 100 œuvres qui ont été soumises.

Quel spectacle !

Ce fut un spectacle riche en émotions, en couleurs et en talent. Laurier Fagnan, baryton, a débuté le spectacle et ensuite chacun des artistes a présenté ses pièces. Chaque artiste est revenu en scène à deux reprises, toujours accompagné de la pianiste Sylvia Shadick-Taylor. Le jeune violoniste de 17 ans, David Colwell, a offert une performance impeccable lors de son interprétation de la pièce *La Ronde des lutins op. 25* d'Antonio Bazzini. L'interprétation en deuxième partie de *I'd give my finest feather*, de l'opéra La flûte enchantée de Mozart par Laurier Fagnan a ravi la foule qui d'ailleurs a offert une ovation à la toute fin du spectacle.

Les artistes étaient heureux de l'accueil chaleureux que leur a réservé la foule. Pour Sylvia Shadick-Taylor, Yellowknife ne constituait pas une nouveauté, son père ayant été un rédacteur-en-chef du journal *News North*.



Alain Bessette / L'Aquilon

De gauche à droite : David Colwell (violoniste), Sylvia Shadick-Taylor (pianiste), Lilia Sotskaia (mezzo-soprano) et Laurier Fagnan (baryton).

ÉDITORIAL

Des chicanes de clochers

Plusieurs francophones du Canada sont originaires de petites villes ou de petits villages. Ces origines campagnardes remontent souvent à plusieurs générations. De ces origines, nous véhiculons souvent avec nous des attitudes de petites localités, des mentalités de villageois. C'est parfois charmant mais c'est aussi la raison pour laquelle tant de petites batailles de clochers surgissent à l'occasion entre les différents groupes de la francophonie.

À titre d'exemple, on peut citer les événements ayant marqué l'Assemblée générale annuelle de la FFT l'automne passé ou encore la chicane actuelle opposant différents groupes francophones autour des retombées économiques de la Semaine nationale de la francophonie.

Lors de la réunion du conseil d'administration de la FFT le 14 mars, les participants ont été en mesure d'éviter ces conflits et de se pencher sur des dossiers communs. Quand on pense à l'automne dernier, c'est vraiment méritoire.

Pour les représentants de la francophonie ténoise de l'est et de l'ouest, cet apaisement des esprits ne découle certainement pas d'un contentieux moindre autour des litiges qui les séparent. Ceux-ci sont toujours présents et irrésolues. Il n'y a même pas vraiment d'incitatif pour rapprocher ces deux groupes puisque dans près d'un an, ils se retrouveront de toute façon chacun dans leur coin à s'occuper de leurs petites affaires. Avec la mobilité de la population francophone, on ne peut non plus penser que les années passées ensemble dans l'harmonie ont une quelconque influence apaisante. Peut-être était-on simplement «tanné» de se chicaner?

Pour la situation qui prévaut au niveau national entre des groupes francophones, la chicane risque d'avoir des répercussions plus sérieuses. La Semaine de la francophonie reviendra l'an prochain et ces groupes seront toujours de la partie. Il faudra vraiment trouver une solution à ce conflit.

Alain Bessette



Alain Bessette/L'Aquilon

Coya MacLean, une élève de l'école Mildred Hall de Yellowknife, habillée tout de noir et de blanc, semble en effet avoir une attitude et savoir s'en servir. Le photographe l'a appris à ses dépens lorsqu'il a voulu la surprendre avec cette photo. Malgré tout, Coya s'est empressée de s'identifier auprès du photographe.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan

Collaborateurs : Stéphane Cloutier, Christelle Lacroix et Louis Mc Comber

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone









Bref précis de sémantique spatiale

Annie Bourret (APF)

Pareil titre pourrait bien faire reculer les plus téméraires. Mais en sachant que la chronique traitera de la préposition sur, voilà que ce titre devient plus transparent : un précis résume les éléments essentiels d'une notion; la sémantique est l'étude du langage sur le plan du sens; et l'adjectif spatial désigne ce qui se rapporte à l'espace. Ouf!

Tout ça pour dire que, quand on réfléchit au sens de la préposition sur, il devient logique d'éliminer certaines expressions fautives courantes. Regarder un programme sur la télévision exige une grande souplesse de la colonne vertébrale... Sans compter que le terme français est émission de télévision, pas programme. Parler sur le téléphone ou voyager sur le train occasionnent tellement d'inconfort qu'on se demande pourquoi les gens tiennent à ces activités. Et rien qu'à penser à l'aspect logistique d'avoir à s'asseoir sur plusieurs personnes, sans oublier la décence, on reste perplexe devant l'expression siéger sur un comité.

Le sens de la préposition sur repose sur la perception de l'espace : on l'emploie pour parler d'un objet supporté par une surface (le livre est sur la table); de ce qui tient lieu de surface (j'ai de l'argent sur moi); ou qui agit sur une surface (appuyer sur une touche de clavier). Même être sur les dents, synonyme d'être sur le qui-vive, a eu l'origine très concrète des dents d'un cheval appuyant sur son mors.

Avec leur sens véritable, les exemples du paragraphe précédent deviennent carrément cocasses — on devrait littéralement être assis sur le téléphone pour que l'expression parler sur le téléphone soit correcte. Et éviter la faute sur le train et sa variante sur l'avion est facile, si on se rappelle de la distinction entre être assis sur une chaise et dans un fauteuil. La chaise constitue une surface qui supporte le derrière ou le dos ou les deux. Le fauteuil, avec son dossier, ses bras et sa profondeur, est un espace qui contient la personne qui y est assise. Transposez cette notion d'espace à un wagon de train ou à un avion, et vous avez les expressions justes : voyager en train et en avion (les prépositions en et dans partagent le même sens).

La variation sur la rue/dans la rue doit probablement son origine à une confusion spatiale. Les tenants de la faute (sur la rue), estimeront qu'une rue est une surface sur laquelle on marche. On pense à une surface qui nous supporte, sur laquelle on marche. Pourtant, et depuis très longtemps en français, la rue est l'espace constitué par les maisons qui la bordent. On parcourt une rue donc, on marche dans une rue.

Terminons sur l'expression sur l'Internet, pour laquelle je descendrais dans la rue. En trois mots, on commet deux fautes de français! Étant un nom propre emprunté à l'anglais, Internet se passe de l'article. Et comme le monde d'Internet est un espace virtuel créé par des ordinateurs (le cyberespace), il faudrait dire dans Internet.

Faites parvenir vos commentaires par courriel à abourret@bc.sympatico.ca ou à la rédaction du journal.

Une loi 101 ? Peu probable!



J'ai lu l'article sur la loi 101 au Nunavut écrit par Louis McComber. Selon moi, il y a quelques obstacles en vue de rendre l'inuktitut langue officielle du gouvernement. Premièrement, bien que 85% de la population du Nunavut soit Inuit, cela ne veut pas dire qu'ils parlent tous l'inuktitut. Et contrairement à ce qu'on peut croire, il y a beaucoup plus d'Inuit qui ont l'anglais comme langue premiere, en particulier dans l'Ouest et à Iqaluit. Cela est un aspect critique du débat des langues officielles, en particulier pour les Inuit qui ne parlent pas l'inuktitut. Sont-ils moins Inuit que ceux qui parlent la langue ? Deuxièment, il y a un problème technique énorme si l'on considère que seulement 3 des 10 sous-ministres embauchés par Jack Anawak sont Inuit... Je ne suis pas sur que l'inuktitut va encore passer la barrière du p'tit peuple dès demain!

En ce qui concerne la survie de l'inuktitut, je suis d'accord avec Louis-Jacques Dorais dans la mesure où la langue est percue positivement d'un point de vue psychologique. Ce qui n'est pas toujours le cas. Par exemple, plusieurs jeunes Inuit (moins de 40 ans) à Iqaluit m'affirmaient que je ne devais pas apprendre l'inuktitut d'eux car ils ne le parlent pas bien. Une animatrice de CBC m'avouait dans une discussion que les étudiants du collège en provenance d'Iqaluit ne veulent pas, pour la même raison, faire d'entrevues radiophoniques en inuktitut. Ils souhaiteraient plutôt être interviewés en anglais. Evidemment, son show est en inuktitut. Elle leur demandait alors de nommer des étudiants qui pourraient faire l'entrevue en inuktitut. Les personnes qui étaient nommées provenaient en majorité d'autres communautés qu'Iqaluit. D'autres Inuit me répliquaient à l'occasion qu'il était de toute manière très facile d'obtenir n'importe quoi en anglais à Iqaluit, alors pourquoi parler l'inuktitut? Ces commentaires ne se sont jamais vraiment révélés lors d'entrevues, mais tout simplement dans le feu de l'action.

Il est indéniable que l'inuktitut ▪ une valeur politique identitaire, un peu comme le francais pour les francophones du Canada. C'est un marqueur qui différencie le NOUS de EUX à un niveau collectif. Au niveau individuel, le jeu semble être différent.

Peut-être que l'optimisme de Dorais est fondé sur des données socio-historiques. Par exemple, au Québec, n'avait-on pas une situation similaire voilà plusieurs décennie où l'anglais était beaucoup plus omniprésent qu'aujourd'hui ? Mon beau-père me racontait que dans les années 1950 et 1960, il fallait parler anglais dans les magasins de la région de Québec. J'ai eu le même son de cloche de la part de résidents de la ville de Québec. Il y aurait donc eu beaucoup de changements depuis...

Une donnée importante à mentionner pour le cas francophone est le fait que la rivalité anglais-francais plusieurs fois centenaires s'est importée en terre d'amérique. Et on connait aussi ce qui est arrivé à la Nouvelle-France. Cela ne date donc pas d'hier que les francophones résistent et luttent. On a comme une sorte d'orgueil historique!

Le Nord et son histoire ont une dynamique tout autre... Va-t-on voir un revirement extraordinaire de la situation ? Une loi 101 au Nunavut ? Le débat est ouvert.

Stéphane Cloutier
Igloolik, TNO
courriel :
cloutier@nunanet.com


Travaux publics et Services gouvernementaux / Public Works and Government Services

VENTE ET ENLÈVEMENT BUREAU AMOVIBLE ET GARAGE CLYDE RIVER (T.N.-O.)

Bureau amovible modulaire de 78,04 m² et garage de 33,44 m², tous deux situés à l'aéroport de Clyde River.

Pour obtenir des formulaires de soumission, prière de communiquer avec : cpl Brian Pindar, GRC, C.P. 10, Clyde River (T.N.-O.) X0A 0E0. N° de téléphone : (867) 924-6200.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec : G. A Stevenson, agent immobilier principal, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Immobilier, 9700, avenue Jasper, bureau 1000, Edmonton (Alberta), T5J 4E2. N° de téléphone : (403) 497-3714.

Les offres cachetées seront acceptées juaqu'au 25 mars 1998 à 14 h. Elles doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Gestionnaire, Marchés en immobilier
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
9700, avenue Jasper, bureau 1000
Edmonton (Alberta)
T5J 4E2

LE MINISTÈRE NE S'ENGAGE À ACCEPTER AUCUNE DES OFFRES, MÊME LA PLUS ÉLEVÉE.

Canadä

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Chef, Impôt
Ministère des Finances **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 54 883 $, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0089-0003 **Date limite** : le 20 mars 1998

Commis aux assurances
Ministère des Finances **Yellowknife, T. N.-O.**
(poste à durée déterminée jusqu'au 31 mars 1999)
Le traitement initial est de 40 244 $, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0094-0003 **Date limite** : le 27 mars 1998

Coordinateur, Application de la législation en matière de boissons alcoolisées
Commission des licences d'alcool
Ministère des Finances **Hay River, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 49 864 $, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 589 $.
Réf.: 011-0077-0003 **Date limite** : le 27 mars 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Finances et administration, Ministère des Finances, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (867) 873-0414.

Conseiller en matière de politiques
Ministère de la Justice **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 54 683 $, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0090ALS-0003 **Date limite** : le 27 mars 1998

Agent des systèmes, niveau II
Ministère de la Justice **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 49 864 $, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0095ALS-0003 **Date limite** : le 3 avril 1998

Traducteur juridique
Ministère de la Justice **Yellowknife, T. N.-O.**
(poste à durée déterminée jusqu'au 31 mars 2000)
Le traitement est présentement à l'étude. En sus du traitement, l'employeur verse une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0093KHL-0003 **Date limite** : le 27 mars 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Services du personnel, Ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8948; télécopieur : (867) 873-0436.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*




NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION
L'hon. Goo Arlooktoo, ministre

APPEL D'OFFRES
Programme de rénovation II 1998

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres pour le transport franco à bord, dans différentes communautés, de matériaux de construction de 62 unités de logement du programme de rénovation.

Le détail de la quantité de marchandises franco à bord par point de destination est fourni dans les documents d'appel d'offres.

Les appels sont reçus pour la fourniture des marchandises suivantes :

Du bois de construction de dimensions courantes
Des éléments mécaniques
Divers objets de menuiserie préfabriqués et accessoires
Des supports à réservoirs à combustibles
Des toitures métalliques (quand cela s'applique)
Des composantes électriques (quand cela s'applique)
Des meubles supports (armoires de cuisine et de salles de bain)

Les parties intéressées peuvent faire une soumission pour chaque groupe de marchandises ou pour tous les groupes en bloc. Des contrats séparés sont accordés pour chaque groupe de marchandises franco à bord.

La politique d'encouragement aux entreprises du Nord du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'applique au présent appel d'offres.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à la société d'habitation des T.N.-O., Bureau des services généraux, 9e étage, Édifice Scotia Centre, Yellowknife NT X1A 2P6 après le 20 mars 1998.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au chef des services d'approvisionnement, 9e étage, Édifice Scotia Centre, C.P. 2100, Yellowknife NT X1A 2P6 avant :

15 h, heure de Yellowknife, comme suit :

APPEL D'OFFRES	FRANCO À BORD	DATE LIMITE
99SS09-400	Société de transport du Nord Ltée, (STNL), Hay River, T.N.-O.	le 31 mars 1998
99SS09-401	Port de Montréal	le 31 mars 1998

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements : (867) 873-7866 ou 873-7867

CBC Nord — Canadian Broadcasting Corporation / Société Radio-Canada

La Société Radio-Canada est à la recherche d'un ou d'une:

Réalisateur : Formation et développement

CBC North a une ouverture de poste à Yellowknife pour un journaliste/ réalisateur/formateur d'expérience et énergique.

À titre d'élément essentiel de l'équipe de production radio et télévision, vos responsabilités premières seront l'identification, la planification et la budgétisation pour les besoins en formation des régions. Cela comprendra le journalisme, la programmation, la réalisation et le soutien. Vous devrez aussi réaliser des émissions à l'occasion.

À titre de formateur d'expérience, vous possédez des qualifications exceptionnelles en formation et avez de l'expérience de travail dans un milieu multi culturel. Vous êtes en mesure de faire preuve de tact, de diplomatie et de patience tout en menant à terme vos tâches.

Veuillez faire parvenir votre curriculum viate au plus tard le 31 mars 1998 à : Debbie Grayston, Ressources humaines, CBC North, C.P. 160, Yellowknife, NT, X1A 2N2. Tél.: (867) 669-3551. Téléc.: (867) 669-3559.

Nous remercions tous les candidats mais seuls les candidats retenus seront contactés.

CBC North encourage les candidatures autochtones.

Radio-Canada s'engage à appliquer les principes de l'équité en matière d'emploi et de représentation à l'antenne.



Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

Services d'entretien « au fur et à mesure des besions » – Hay River, T.N.-O. –

Le ministère des Travaux publics et des Services du GTNO accepte des soumissions pour la fourniture de différents services de réparation et d'entretien, « au fur et à mesure des besoins », pour la période allant du 1er avril 1998 au 31 mars 1999, selon les conditions d'un accord d'offre permanente non exclusive.

Entretien d'immeubles :
Électricité
Plomberie et chauffage
Contrôle mécanique
Menuiserie
Peinture
Réparation et remplacement de vitres d'immeubles
Entretien de tapis et de sols résilients
Entretien d'extincteurs

Services concernant les véhicules et l'équipement :
Réparation de véhicules légers
Réparation de véhicules lourds
Réparation et remplacement de vitres de véhicules
Travaux de carrosserie et peinture
Réparation et remplacement de pneus

Les soumissions doivent être remises sur les formules prévues à cet effet et parvenir au coordinateur de l'entretien, Ministère des Travaux publics et des Services, 21, Industrial Drive (bureau de l'entretien), Hay River NT X0E 0R6 avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 31 MARS 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'adresse susmentionnée à partir du 16 mars 1998.

Renseignements sur l'appel d'offres : Anne Reid, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (867) 874-3214

Renseignements techniques : Dan Bodvarson, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (867) 874-3214



Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

Nouveau système d'approvisionnement en eau

Construction d'un nouveau réservoir d'eau et d'une station de remplissage de camion; travaux connexes – Hall Beach, T.N.-O. –

Les clauses de l'entente définitive du Nunavut s'appliquent au présent appel d'offres.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministere des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'immeuble Brown) ou à l'adminsitrateur des contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau de la région North Slave, 5013, 44e rue) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 24 AVRIL 1998
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 24 AVRIL 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 23 mars 1998.

Une caution de 50 $ non remboursable est exigée pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumission doivent être remises sur les formules prévues à cet effet et accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Bonnie Osborne, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (867) 979-5150

Renseignements technique : Sheldon Nimchuk, agent de projet, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (867) 979-5150
ou
Gary Strong, Dillon Consulting, Yellowknife, NWT, Tél. : (867) 920-4555

Petites Annonces
(service gratuit : 873-6603)

Théâtre
La troupe de théâtre «Les pas frette aux yeux» est à la recherche de divers instrument pour sa prochaine production : un baton de majorette, 2 chapeaux melos (noirs si possible), une paire de bottes à gogo blanches, pointure 10 femme et 1 ombrelle. Si vous possédez un de ces items, contactez le 873-3292.

Emploi recherché
Un individu aux multiples talents est à la recherche d'un emploi oou de petits travaux à effectuer (peinture, travaux de rénovation, et autres travaux manuels). Contactez Denis au 920-7571.

Collectionneurs
Vous voulez échanger ou acheter des cartes de hockey, des pièces de maonnaie ou des timbres de différents pays? Vous êtes bienvenue à *Tiger Sport Collectible*, au sous-sol du YK Centre.

Co-locataire recherché
Nous sommes à la recherche d'un co-locataire pour partager un appartement situé au centre ville de Yellowknife (Bison Holdings). 450 $ par mois. Pour information, contactez le 669-7991.

Emploi de suppléant
La direction de l'école Allain St-Cyr recherche activement des personnes pour agir à titre de suppléant à l'école de français langue première. Si vous désirez obtenir plus de renseignements, contactez Gérald Caron, directeur, au 873-3223.

Billet gagnant
Tirages du septième et huitième prix du calendrier monétaire. Les personnes qui se sont méritées ces prix de 100 $ sont Debora Buck-Colburn le 6 mars et Danielle Pontus le 13 mars.

Sirop d'érable
L'AFCY vient de recevoir une grande quantité de produits d'érable. L'AFCY est ouvert de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi. 5016 48e rue à Yellowknife.

Ligue d'improvisation
Vous avez envie de faire de faire partie d'une ligue d'improvisation? Le comité des femmes de Yellowknife invite hommes, femmes et adolescent(e)s de 16 ans et plus à manifester leur intérêt en communiquant avec Francine à l'Association.



Alain Bessette/L'Aquilon

Élie, Andréa et Pascale ont gagné le premier prix pour le concours de construction d'une structure fait de pailles pouvant supporter le poids d'une rondelle de hockey. Cette activité s'inscrivait dans le cadre de la semaine francophone à l'école Allain St-Cyr du 9 au 13 mars dernier.

À Iqaluit, le chamanisme inuit sort de la clandestinité

C'est pas sorcier !

Louis Mc Comber

C'est une première dans l'histoire des Inuit canadiens! Un cours de 3 semaines est présentement offert aux étudiants du Programme d'études inuit du Collège Arctique du Nunavut sur le chamanisme traditionnel. Bernard Saladin d'Anglure, professeur au département d'anthropologie de l'Université Laval et spécialiste reconnu sur cette question doit présenter aux étudiants un aperçu des acquis scientifiques sur le chamanisme inuit tandis que Lukasie Nutaraluk d'Iqaluit et Mariano Aupilarjuk de Rankin Inlet répondront aux questions des étudiants du point de vue de la tradition orale. Le cours a débuté le 9 mars et se terminera le 27.

Susan Sammons est directrice du programme d'Études inuit au Collège arctique du Nunavut et est en grande partie responsable de la mise sur pieds du cours. "Ce sont les étudiant(e)s qui déterminent les sujets que l'on va aborder dans les cours de culture traditionnelle, explique-t-elle. Dans le cas du chamanisme, ce sont les étudiant(e)s qui ont suggéré des noms d'aînés à inviter, nous on s'occupe d'aller chercher des compétences dans le monde académique."

Le cours offert sur le chamanisme fait partie d'un ensemble de cours du même genre traitant de différents aspects de la tradition orale inuit. L'approche pédagogique retenue consiste à présenter et à confronter tout à la fois les connaissances provenant des aînés et des milieux académiques. Grâce à la collaboration des étudiant(e)s, ces cours sont d'abord transcrits et ensuite traduits en anglais et en inuktitut pour être éventuellement publiés.

Un premier cours de cette série introduisait les étudiants à l'importance de la tradition orale et aux principales techniques d'entrevues et de collecte de données.

Un autre concernait les approches de médecine traditionnelle chez les Inuit. Il a été réalisé avec la collaboration de Michèle Therrien, directrice du programme d'Études inuit de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) à Paris.

Un troisième cours s'intéressait aux pratiques traditionnelles d'éducation des enfants dans la famille inuit. À cette occasion, on a rassemblé des jeux et des contes pour enfants.

Le cours sur le chamanisme est le cinquième de la série. C'est un sujet délicat. Il s'agit là d'un thème tellement central à la vision du monde et au mode de vie traditionnel inuit que tous les observateurs étrangers à la culture inuit en ont relevé l'importance. Par ailleurs, les aînés inuit qui parfois peuvent même se rappeler jusqu'à aujourd'hui avoir participer à des séances chamaniques ou qui ont pu à la rigueur être chaman eux-mêmes, se sont convertis au christianisme depuis belle lurette.

John MacDonald est directeur du Centre de Recherche d'Igloolik et a grandement contribué à la collecte d'histoire orale dans sa communauté. "Quand on s'intéresse à la culture inuit, on ne peut pas passer à côté du chamanisme, raconte-t-il au téléphone avec son accent écossais. Les Inuit se sont souvent convertis de bon gré au christianisme en sachant ce qu'ils faisaient. Les aînés ont cru vraiment dans leur nouvelle religion et pour eux le chamanisme, c'est quelque chose du passé auquel ils ne veulent plus revenir. Mais pour leurs petits enfants ce sera sans doute différent."

John MacDonald utilise le terme "supprimé" pour décrire le destin des pratiques chamaniques après la christianisation. Selon lui, il est faux de prétendre que les Inuit étaient terrorisés par les chamans.

"Il y en avait des bons et des mauvais, explique-t-il. Surtout ici autour d'Igloolik, la communauté faisait confiance à ses chamans. C'était des guérisseurs, c'est à eux qu'on s'adressait pour trouver du gibier, pour chasser le mauvais temps... Le bon chaman cherchait à aider sa communauté."

Des recherchistes de l'émission "Découverte" de la télévision française de Radio-Canada ont flairé l'affaire de loin! Une équipe de reportage sera à Iqaluit du 14 au 17 mars prochain afin de monter un document sur ce sujet à l'intention de leur public.

Stéphane Kolb, collaborateur occasionnel à l'Aquilon, est étudiant au doctorat avec Bernard Saladin d'Anglure au département d'anthropologie de l'Université Laval. C'est lui qui animera la troisième semaine de ce cours à Iqaluit. "Bernard a été agréablement surpris de l'invitation, nous a-t-il confié, c'est un événement assez extraordinaire, surtout à la veille de la création du nouveau gouvernement du Nunavut. C'est important que les Inuit se rapproprie leur propre tradition!"



Normand Hevey/L'Aquilon et AFCHR

Jocelyne Liboiron, de Hay River, reçoit un chaud chandail «Attractions Canada» de Danièle Hevey de l'Association franco-culturelle de Hay River. Mme Liboiron avait gagné ce chandail en participant à un coucours parrainé par le journal L'Aquilon.



Alain Bessette/L'Aquilon

Voici la maquette gagnante pour le concours de construction d'une reproduction d'un édifice de la ville de Yellowknife. La classe de huitième h de Mildred Hall avait décidé de reproduire l'ancienne école Mildred Hall. Cet édifice avait été rapatrié de la vieille ville vers sa location actuelle près du Abe Miller Center à deux pas de la nouvelle école.

Semaine nationale de la francophonie

L'organisation passe à l'entreprise privée

Ottawa (APF): Le ministère du Patrimoine Canadien a mis le couteau sous la gorge des dirigeants de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), les forçant à céder à une firme privée les droits exclusifs pour la présente année sur la Semaine nationale de la francophonie.

L'organisation de cet événement annuel, qui se tiendra du 16 au 22 mars, a fait l'objet pendant plusieurs semaines d'un intense marchandage entre le ministère du Patrimoine et l'Association canadienne d'éducation de langue française.

L'ACELF organise depuis 1993 la Semaine nationale de la francophonie. Cette année, elle a comme d'habitude préparé et fait imprimer le matériel publicitaire et didactique qui prend le chemin des écoles francophones du pays. Normalement, le ministère du Patrimoine accorde une subvention pour couvrir les frais. Mais L'ACELF a eu la désagréable surprise d'apprendre sur le tard qu'un nouveau joueur avait fait son apparition cette année. Un nouveau joueur financé...par le ministère du Patrimoine!

Il s'agit de la firme Leroux et Associés d'Ottawa. Le propriétaire, Rhéal Leroux, est bien connu dans la région de la capitale nationale. Fondateur du Festival franco-ontarien et du Bal de neige, c'est un homme dynamique qui a l'habitude de savoir où est son profit. Son dernier coup d'éclat a été l'obtention des Jeux de la Francophonie dans la région en 2001.

C'est pour magnifier davantage l'appui du Canada à l'endroit de la francophonie canadienne, que le ministère du Patrimoine a littéralement enlevé des mains de l'ACELF la responsabilité du volet grand public de la Semaine nationale de la francophonie, pour la confier à une firme privée d'Ottawa.

La direction de l'ACELF a pris le mors aux dents lorsqu'elle a constaté que le sigle de l'association apparaissait au bas d'un communiqué publié par Leroux et Associés en date du 29 janvier, qui annonçait le projet de publication d'un supplément national tiré à 2 millions d'exemplaires. Pire, la marque de commerce dûment enregistrée auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada sous le nom de Semaine nationale de la francophonie était récupérée par la firme privée, sans autorisation.

En outre, la firme invitait dans ce même communiqué ses «partenaires communautaires» à inscrire leurs activités sur un site Internet intitulé L'Agenda de la francophonie, une autre marque exclusive enregistrée par l'ACELF auprès de l'Office de la propriété intellectuelle.

L'ACELF a d'abord fait parvenir un mise en demeure à la firme, l'enjoignant de ne plus utiliser son sigle, le nom de l'événement et celui d'Agenda de la francophonie. Elle a ensuite entrepris des discussions avec le ministère du Patrimoine pour tirer cette affaire au clair.

Le ministère du Patrimoine affirme qu'une réunion avec des représentants de l'ACELF a eu lieu le 20 février au sujet du financement de la Semaine nationale de la francophonie. En vérité, il n'y a pas eu de réunion. L'ACELF n'avait d'autre choix à cette date que de céder temporairement ses droits sur le concept de la Semaine nationale de la francophonie jusqu'au 31 mars, au risque de se retrouver avec un énorme déficit sur les bras. Elle avait un fusil sur la tempe, et c'est le ministère du Patrimoine qui avait le doigt sur la gachette!

L'Association avait déjà engagé des dépenses de 125 000 $ pour le volet éducation de la Semaine nationale de la francophonie en prenant pour acquis que le ministère du Patrimoine ramasserait la facture. Elle s'est donc retrouvée pendant quelques semaines avec une affiche et du matériel didactique sur les bras, sans savoir si le ministère allait ou non couvrir les frais, et en sachant qu'elle était dépossédée de l'organisation du volet grand public de l'événement.

Elle a décidé de faire parvenir le matériel dans les écoles, avec pour résultat qu'il y aura non pas une, mais deux affiches marquant la Semaine nationale de la Francophonie: celle de l'ACELF, en français, et une autre, bilingue, produite par la firme Leroux et Associés. Car, et c'est aussi ce qui met l'ACELF en colère, la promotion de la Semaine nationale de la francophonie se fera cette année dans les deux langues officielles.

Acculée au pied du mur, l'Association a finalement marchandé ses droits. Elle a obtenu du ministère du Patrimoine la promesse d'une subvention de 125 000 $ pour couvrir ses dépenses. Elle a aussi convaincu le ministère de discuter du financement pluriannuel de l'organisme dans un avenir rapproché.

Contrairement aux autres associations francophones, L'ACELF ne reçoit aucun financement de base de la part d'Ottawa. Ses revenus proviennent de l'organisation d'événements spéciaux financés par les gouvernements provinciaux et fédéral. La Semaine nationale de la Francophonie constitue une des plus grosses activités d'autofinancement de l'ACELF.

Un party de 160 millions de dollars

Ottawa (APF): Le gouvernement fédéral va dépenser 160 millions de dollars pour célébrer le millénaire.

Mais contrairement aux célébrations entourant le centenaire du Canada en 1967, il n'y aura pas d'imposants projets de construction.

Ottawa a choisi cette fois une approche communautaire pour marquer le passage de la civilisation dans le 21e siècle.

Lors du lancement de l'initiative du millénaire au musée des civilisations à Hull, le vice-premier ministre Herb Gray a d'ailleurs promis que, «contrairement à l'habitude» le gouvernement fédéral «ne dira pas aux gens quoi faire ou comment s'amuser».

Même s'il veut s'associer aux célébrations communautaires, il y aura quand même des projets nationaux qui verront le jour en partenariat avec l'entreprise privée. On parle, entre autres, du parachèvement du Sentier transcanadien de 15 000 kilomètres, d'une course internationale de grands voiliers, d'un projet de pièces de monnaie spéciales, d'un concert présenté d'un océan à l'autre la veille du nouvel an en 1999 et d'un grand rassemblement de jeunes.

Depuis le 12 mars, un site Web (www.millénaire.gc.ca) permet aux internautes de s'informer sur ls activités entourant les fêtes du millénaire.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 12, 27 mars 1998



Alain Bessette/L'Aquilon

Ces athlètes inuit du Groënland et leur instructeur ont étonné les spectateurs lors de la remise des médailles en ballon-volant lors des Jeux d'hiver de l'Arctique. Ils ont interprété une petite chanson inuit.

Projet conjoint pour l'étude des loups

Le FMN se joint au GTNO

Deux organisations qui se sont parfois confrontées au fil des ans, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et le Fonds mondial pour la nature (FMN) travailleront conjointement pour mener une étude sur la population de loups des TNO.

Alain Bessette

Le GTNO et le FMN ont décidé d'unir leurs efforts dans la recherche sur la population des loups des T.N.-O. pour en assurer leur conservation à long terme. Le ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique, Stephen Kakfwi a annoncé ce projet commun le 16 mars dernier en indiquant que les deux parties étaient heureuses de travailler sur un sujet qui leur tienne à cœur toutes les deux.

Le projet de recherche se penchera sur la génétique des loups ainsi que sur leur écologie. Il existe trois différentes populations de loups dans les T.N.-O., ceux de la forêt boréale, ceux de

Loups
Suite en page 2

Enseignement des langues officielles

Ottawa versera 153 millions de moins

Le gouvernement fédéral versera moins d'argent aux provinces et aux territoires pour l'enseignement des langues officielles au cours des cinq prochaines années.

Ottawa (APF): Ottawa consacrera 835 millions de dollars dans des programmes provinciaux et territoriaux d'enseignement des langues officielles. La précédente enveloppe budgétaire, qui couvrait les années 1993-1994 à 1997-1998, s'élevait à 988 millions de dollars.

L'annonce du gouvernement fédéral comporte trois volets. Une somme de 684 millions ira au Programme des langues officielles dans l'enseignement, 76 millions serviront à financer le Programme de bourses d'été de langues et le Programme des moniteurs de langue officielle, et 75 millions seront consacrés à la mise en oeuvre de la gestion scolaire en Ontario. Les négociations entre les deux gouvernements restent cependant à venir.

Depuis le 1er janvier, les Franco-Ontariens ont la pleine et entière gestion de leurs écoles avec la création de 12 conseils scolaires francophones. L'Ontario est toutefois une des rares provinces à n'avoir jamais signé une entente fédérale/provinciale portant sur le financement et la mise en oeuvre de la gestion scolaire. Elle a cependant déjà reçu d'Ottawa 50,5 millions de dollars pour la création de trois collèges communautaires, qui ont vu le jour en 1990 et 1995.

Le gouvernement fédéral entreprendra maintenant des négociations avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), pour la conclusion d'une nouvelle entente de cinq ans avec chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Enseignement
Suite en page 2



Alain Bessette/L'Aquilon

Vigilance

Sylvie Francoeur et Carole Saint-Pierre montaient une garde vigilante près du kiosque de la Fédération Franco-TéNOise le 19 mars dernier à l'occasion d'une exposition d'œuvres d'art d'artistes francophones à l'hôtel Explorer.

Sommaire



Alain Bessette

La Dictée P.G.L. à Iqaluit

La finale régionale de la Dictée P.G.L. se tiendra le mercredi 1er avril prochain à l'école Nakasuk d'Iqaluit. L'épreuve s'inscrit dans la poursuite des activités de la Semaine nationale de la Francophonie et couronnera ceux et celles qui représenteront les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon lors de la grande finale de cette dictée organisée par la Fondation Paul Gérin-Lajoie. Cette finale se tiendra à Montréal au mois de mai.

Cette année, un nombre record de 1448 écoles primaires francophones et d'immersion française du Canada, des États-Unis, du Mali et du Sénégal participent à la Dictée P.G.L., une activité éducative dont le but est d'aider les jeunes du primaire à développer une meilleure maîtrise de la langue française tout en acquérant des connaissances de base sur les questions d'environnement et de coopération internationale.

Concours littéraire des T.N.-O.

Le Conseil de l'alphabétisation des T.N.-O. a reçu 984 œuvres pour son édition 1998 du Concours littéraire. Selon la directrice générale du Conseil, il s'agit d'une des meilleures années du concours en terme de participation. Des œuvres ont été soumises en anglais, en français, en inuktitut, en gwich'in, en esclave du sud et en dogrib.

Un total de 43 œuvres ont été soumises en langues autochtones : une en dogrib, une en gwich'in, six en esclave du sud et 35 en inuktitut. Par ailleurs, 30 personnes ont soumis des œuvres en français, surtout des jeunes écoliers. Traditionnellement, les soumissions en français proviennent d'Iqaluit. Cette année, un bon nombre de jeunes de l'école Allain St-Cyr ont aussi soumis des œuvres.

Programme pour les pyromanes

Le ministère des Affaires municipales et communautaires a rendu public récemment son Programme d'intervention auprès des jeunes pyromanes des T.N.-O. Selon la ministre Manitok Thompson, à chaque année des tragédies sont causées par des feux et dans plusieurs cas, des enfants en sont la cause et la victime. Ce ministère a développé toute une série de programmes et de manuels en collaboration avec le ministère de l'Éducation, celui de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'avec divers organismes de lutte contre les incendies.

Le programme d'intervention s'adresse aux communautés et vise à leur faire comprendre le problème de la pyromanie juvénile et suggère une approche pour identifier, évaluer et éduquer les jeunes sur la sécurité. Le «Juvenile Firesetters Intervention Manual» servira de base pour la mise en œuvre de ce programme au cours des prochains mois. Deux autres programmes complémentaires existent déjà. Il s'agit du programme «Learn Not To Burn» et le «Risk Watch».

Radio haute fréquence

La compagnie Northwestel vient de soumettre une demande au Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) afin de modifier sa licence relative à son service de radio haute fréquence. Il n'y a qu'une cinquantaine d'usagers de ce service. Dans sa demande, Northwestel propose de discontinuer ce service à Iqaluit puisqu'on n'y retrouve aucun client. De plus, l'emplacement actuel de son antenne sera bientôt le site de construction d'une nouvelle école. Ailleurs, la compagnie demande de ne plus accepter de nouveaux clients. Le service ne serait assuré que pour les clients actuels. À long terme, la compagnie envisagera de simplement abandonner ce service.

Loups

Suite de la une

la toundra et ceux de l'Arctique. Les populations visées par les pratiques douteuses de chasse à l'aide de motoneiges étaient des loups de la toundra et de la forêt boréale. Cependant, les loups vivant dans les îles du Haut-Arctique sont ceux qui causent le plus d'inquiétudes pour les scientifiques. Ces loups dépendent du troupeau de caribou Peary comme source principale d'alimentation.

La population de caribou Peary a baissé dans certaines régions au cours des dernières années et ce déclin pourrait avoir des conséquences néfastes pour la population de loups. La recherche génétique fournira des informations précieuses sur cette population.

«En tant qu'organisations dévouées pour l'environnement, tant le Fonds mondial pour la nature et le GTNO sont intéressés par la faune nordique et la façon de la gérer, a indiqué le ministre Kakfwi. Nous accueillons bien de telles initiatives. Le partage des coûts et des résultats profiteront aux deux groupes et à l'environnement.»

Le président de la section canadienne du Fonds mondial pour la nature, Monte Hummel, croit que cet effort de coopération fournira de l'information qui vient à point. «Notre organisation a toujours soutenu fortement le droit des autochtones de vivre de la terre et nous avons des antécédents de travailler avec les populations locales pour soutenir la faune locale. C'est comme ça pour les loups et pour d'autres espèces nordiques.»

Cette annonce suit de près la polémique autour de la chasse au loup pratiquée à l'aide de motoneiges. Le ministre Kakfwi soutient que son gouvernement a toujours prôné une gestion responsable de la faune tant au sein du gouvernement que des conseils de co-gestion établis en vertu des ententes de revendication territoriale.

«Avec nos options limitées d'emplois dans plusieurs des petites communautés, l'accès à la faune pour se nourrir et comme moyen de subsistance est essentiel, a souligné le ministre Kakfwi. Nous gérons notre faune pour rencontrer plusieurs objectifs : pour permettre aux gens de vivre, pour faire notre part dans le maintien des niveaux de population de la faune et pour s'assurer que nos enfants et petits-enfants auront toujours à leur disposition une population de la faune pour en vivre.»

Le GTNO supervise les méthodes de cueillette des produits de la faune. Il est illégal d'harceler la faune et les délinquents peuvent être poursuivis, même s'ils proviennent d'autres provinces, comme c'est le cas des chasseurs en motoneige qui proviennent de la Saskatchewan.

Enseignement

Suite de la une

Comme elle l'avait annoncé il y a deux ans, la ministre du Patrimoine exigera dorénavant des provinces un plan d'action détaillé quant à l'utilisation qu'elles entendent faire de ces sommes, particulièrement au chapitre de l'éducation en milieu minoritaire francophone. Pas de plan d'action, pas de subventions fédérales.

Dans une étude intitulée Où sont les milliards? et publiée en octobre 1996, la Commission nationale des parents francophones (CNPF) avait démontré, chiffres à l'appui, que les investissements fédéraux en éducation au cours des 25 dernières années n'avaient pas rapporté tout les bénéfices escomptés pour les minorités francophones.

L'auteur de cette étude, Gérard Lécuyer du Manitoba, affirmait à cette époque que les sommes dépensées par le fédéral ne se rendaient pas toujours dans les écoles et étaient utilisées par les provinces pour payer des salaires, transporter les élèves et chauffer des édifices. Bref, ces sommes servaient à couvrir les frais réguliers de l'enseignement et non pas les frais supplémentaires, occasionnés par le maintien d'un système d'éducation de langue française.

Le Programme des langues officielles dans l'enseignement, sur lequel compte depuis 25 ans les communautés francophones et acadiennes, permet à 165 000 élèves francophones du primaire et du secondaire d'étudier dans leur langue dans 700 écoles de langue française à l'extérieur du Québec. Il permet aussi à 2,7 millions de jeunes d'apprendre le français ou l'anglais comme langue seconde.

Le financement de l'éducation est en constante diminution depuis 10 ans. En 1988, le gouvernement fédéral avait versé 1,2 milliard aux provinces et territoires pour l'enseignement des langues officielles jusqu'en 1992-1993. Et à une époque où les mots dette et déficit ne faisaient pas partie du vocabulaire des politiciens, entre 1970-1971 et 1987-1988, les provinces et les territoires avaient même l'habitude de signer avec Ottawa des ententes de cinq ans d'une valeur de 2,8 milliards de dollars pour l'enseignement des langues officielles.

Programme de contestation judiciaire

Pas de coupure !

Ottawa (APF): Le ministère du Patrimoine a tranché : il n'y aura aucune compression budgétaire dans le Programme de contestation judiciaire.

Le ministère a décidé de faire marche arrière et de ne pas couper dans ce programme, qui sera renouvelé à compter du 31 mars pour une autre période de cinq ans.

Le budget sera maintenu à 2,75 millions de dollars par année. Cette somme financera des poursuites judiciaires dans les domaines des droits linguistiques et des droits à l'égalité en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, et couvrira les frais administratifs.

Le Programme de contestation judiciaire revêt aux yeux des communautés francophones une importance capitale depuis sa création en 1978. C'est grâce au financement fédéral que les francophones d'un bout à l'autre du pays ont pu lutté pendant des années devant les tribunaux pour obtenir le contrôle de leurs écoles de langue française.

Le Programme a un surplus accumulé d'environ 2,5 millions de dollars, ce qui est l'équivalent d'une année complète de financement. Cette somme sera toujours disponible au besoin pour financer des causes juridiques.

COMMENTAIRE

La semaine de la francophonie passe inaperçue au Canada anglais!

Louis Mc Comber

Sans doute pour souligner la semaine de la francophonie au Manitoba, la ministre de l'Education a envoyé une lettre dans toutes les écoles de la province pour rappeler aux administrations scolaires l'obligation prescrite par la loi de faire chanter aux étudiant(e)s le God Save the Quenn à tous les jours... Le premier ministre Gary Filmon a même défendu le geste de sa ministre avec une profonde conviction à l'assemblée législative manitobaine...

Le principal problème du Canada anglais c'est d'être pas très différent des américains. Comme dirait l'autre, si tu as la couleur d'un canard, que tu marches comme un canard, que tu danses même comme un canard et que tu fais coin, coin en plus, c'est que t'es probablement un canard! Amusez vous à regarder la télévision canadienne en anglais, presque toute la programmation provient des États-Unis, sans parler du cinéma en salle ou encore de la musique populaire qui tourne à la radio.

Au Canada, on ne gommera pas la tête de la reine sur les billets de banque. Parce qu'il n'y a rien en dessous. La croûte identitaire canadienne est très mince. C'est pour ça que les députés du Reform Party arborent leur drapeau canadien à la Chambre des Communes. Pour ne pas oublier leur identité canadienne.

L'autre bout de clôture qui retient l'âme canadienne anglaise, c'est l'interminable visite chez le dentiste qu'a promis Jacques Parizeau au ROC (Rest of Canada). Paradoxalement la volonté d'indépendance du Québec attise l'unité canadienne. C'est la planche de salut d'un pays anxieux qui aimerait tellement mieux exister que pour le profit et les jobs.

Les francophones sont dans un tout autre bateau. Ils se différencient sans peine à cause de leur langue et de leur culture. La différence est claire. Les émissions à succès produites au Québec ramassent 3 ou 4 millions de téléspectateurs. Presque tous les francophones regardent. Contrairement aux stations anglophones, près de 50% de la programmation télévisée francophone est produite au Québec.

Les francophones du Canada tiennent en quelque part dans leur froc la clé identitaire du pays. Sans trop le savoir! Personne ne veut leur dire! C'est pour ça qu'il n'y a pas de bleu sur le drapeau canadien. Les Canadiens anglais ne veulent absolument pas reconnaître cet étonnant paradoxe, parce que leur identité nationale à eux tient pour une large part à la menace que représente constamment les francophones pour leur hégémonie canadienne coast to coast.

Pendant que le Devoir publie un cahier spécial sur la semaine de la francophonie, le Globe and Mail reste silencieux.

Bozo les culottes est un homme rompu à l'humiliation et sait se réfugier dans ses rêves. Félix Leclerc disait aussi, dans le sport et le sexe. Minoritaire face à la "wild bunch". Comment relever la tête? La France? Notre mère la France va revenir nous chercher pour nous envelopper dans son drapeau et nous offrir une statue de la liberté?

La France ne reviendra pas. Nous ne chanterons jamais la Marseillaise dans nos écoles. Ça fait plus de 200 ans qu'on sait ça. Québécois, Acadiens ou Canadiens français, nous avons nettement coupé avec la source de notre culture. Pire. Nous avons été abandonné historiquement par la France. Elle n'a jamais vraiment cru à la Nouvelle France. Radisson a compris ça très rapidement. Petit peuple sur le continent, mais petit peuple aussi sur la planète, sans mère patrie.

Mais alors...ça veut dire quoi appartenir à la francophonie?

C'est à croire que le Québec participe à la francophonie pour se faire reconnaître comme Etat-nation. C'est l'enfant illégitime qui revient à la maison en disant "Maman te souviens tu? Moi, je me souviens!" Le Canada, de son côté s'implique pour ne pas laisser le Québec briller seul sur une scène internationale importante. Le Sommet francophone de 1999 aura lieu à Moncton au Nouveau-Brunswick et les prochains jeux de la francophonie se tiendront dans la région de Hull-Ottawa sans que le Québec ait été jusqu'ici invité à s'impliquer dans l'organisation. Le Canada veut montrer que c'est lui qui porte les culottes.

De l'autre côté de l'océan, là-bas, la France a d'autres chats à fouetter. Faire le gendarme dans ses anciennes colonies d'Afrique par exemple, aujourd'hui affamées, dépendantes et exclues du grand jeu de la modernité. Un peu comme le Québec dans le bon vieux temps du régime français! Aussi, en tant que 4ième puissance économique du monde la France cherche par tous les moyens à accroître son poids politique international.

C'est ce qui a été décidé au dernier Sommet de la francophonie au Vietnam. La nomination de l'ancien secrétaire géné-

Commentaire
Suite en page 6

Le devoir du Québec face aux communautés francophones :

Aider les communautés

Le Québec «a le devoir» de prêter main forte aux communautés francophones, même si le phénomène de l'assimilation est «une réalité incontournable».

Montréal (APF): Tout en pesant bien ses mots, le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, Jacques Brassard, a déclaré devant une presse montréalaise sceptique que le Québec devait apporter son soutien et accompagner les communautés francophones et acadiennes dans des projets de partenariats.

«Ne rien faire, les ignorer, ignorer le contexte difficile, faire preuve d'indifférence à leur égard, ce n'est certainement pas la voie à suivre» a déclaré le ministre, alors qu'il rendait public les avis qu'il a reçu dans le cadre de la Politique du Québec à l'égard des communautés et acadiennes du Canada».

Le Québec a renoncé, en quelque sorte, à se comporter comme si les francophones de l'extérieur du Québec étaient tous morts et enterrés : «Nous sommes conscients de la réalité (l'assimilation) mais nous devons prendre acte qu'il y a encore une volonté qui se manifeste en faveur de la survie et de l'épanouissement dans leurs communautés».

Même si le gouvernement fédéral s'est approprié le rôle de défenseur des minorités linguistiques, le ministre Brassard croit que cela «ne dispense pas le Québec d'assurer une mission», à titre de seul état francophone en Amérique du Nord.

La politique québécoise à l'endroit des communautés francophones et acadiennes date de 1995. Elle cible trois grands secteurs d'intervention, soit l'éducation, l'économie, la culture et les communications, dans lesquels la société civile québécoise est invitée à investir argent et énergie en partenariat avec des inervenants des milieux francophones et acadiens.

Le Québec consacre à peine plus d'un million de dollars par année à la réalisation de projets communs. En 1997-1998, il a financé 80 projets d'un bout à l'autre du pays, avec des subventions variant de 1 200 $ à 60 000 $.

En 1996, le ministre Brassard lançait les travaux de trois tables sectorielles de concertation formée chacune de cinq Québécois et de cinq francophones vivant à l'extérieur du Québec, tous bénévoles. Le mandat de ces tables était de remettre un avis au gouvernement, de façon à orienter les projets de partenariat entre les organismes et les entreprises du Québec et des communautés francophones et acadienne.

Dans le secteur de la culture et des communications, les principales recommandations tournent autour de la création, de la diffusion et de la formation. Dans le secteur de l'éducation, il est question de francisation, d'alphabétisation, des outils pédagogiques et des nouvelles technologies de l'information et des communications. Finalement, le soutien de l'entrepreneurship, la création d'alliances stratégiques et la création de réseaux d'affaires sont à la base des recommandations de la table sectorielle sur l'économie.

Ces avis ne sont toutefois pas «des paroles d'Évangile», a dit le ministre Brassard, mais plutôt une matière à réflexion sur ce qui peut guider et inspirer les futurs partenaires.

Une des premières tâches du gouvernement sera maintenant de diffuser ces avis et de les faire connaître auprès des intervenants québécois et francophones de l'extérieur du Québec.

Le ministre admet qu'il y a au Québec «une méconnaissance assez répandue des communautés francophones et acadiennes», ajoutant que l'inverse est probablement tout aussi vrai. Le Québec financera donc dorénavant des missions exploratoires, de façon à faciliter la recherche de partenaires.

Lors du premier Forum francophone de concertation qui avait réuni plus de 400 personnes l'an dernier à Québec, la rareté de partenaires québécois avaient fait jasé dans les corridors de l'hôtel Concorde. Le prochain forum aura lieu dans deux ans. S'il n'y a pas davantage de Québécois au rendez-vous, le ministre Brassard dit qu'il faudra conclure à un échec.

«Les pas frette aux yeux»

ATTENTION, ATTENTION

Ça s'en vient !

Patientez encore un peu.
Les ingrédients suivants mijotent tranquillement:

- un espace scénique baigné d'un éclairage et d'un climat religieux des années 60
- une pièce en deux actes
- quatres personnages
Le tout arrosé de comédie.

De quoi s'agit-il donc?:

De la 8e production des "Pas frette aux Yeux", la seule troupe de théâtre communautaire d'expression française dans les Territoires du Nord-Ouest

Quand?:

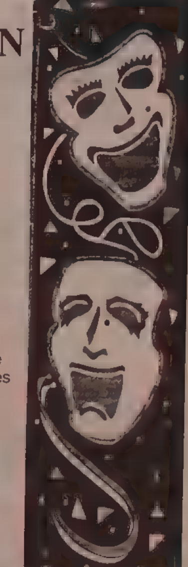
-les 8 et 9 mai prochain, à compter de 20 heures

Où?:

- au Théâtre Betty Stevens de l'école secondaire St-Patrick.

Billets en vente sous peu.

SOYEZ DE LA PARTIE!



L'Aquilon : (867) 873-6603

ÉDITORIAL

Le respect de la nature et de la faune

Parfois, il semble qu'il ne peut se passer une semaine sans que les T.N.-O. ne se retrouvent au centre d'une controverse concernant l'environnement ou l'écologie.

La semaine dernière, il s'agissait de certaines pratiques douteuses de chasseurs de la Saskatchewan qui harcelaient et tuaient allègrement des meutes de loups en utilisant des motoneiges. Cet événement a fait la manchette de plusieurs médias du Sud. Des groupes de protection des animaux ont poussé les hauts-cris, et non sans raison. Il s'agissait d'une pratique qui nous semble des plus barbares, ne laissant aucune chance aux bêtes.

Cette semaine, on apprend qu'une compagnie minière ($$$) voudrait revoir les limites du parc Tuktut Nogait, parc établi afin de protéger les aires de mise bas des caribous Bluenose (voir article en page 7). Cette manchette fera-t-elle la manchette des médias du Sud. On peut en douter. Cette compagnie en question a son siège social à Toronto. Il ne s'agit plus d'une bande anonyme de chasseurs perpétrant de actes d'atrocité. Il s'agit plutôt d'une compagnie qui veut faire du fric.

Pourtant, les conséquences sur l'écologie d'une révision des limites du parc pourraient être encore plus graves que ces actes délinquants isolés. La région visée par l'entreprise minière est en plein cœur du terrain de mise bas de ce troupeau. Les conséquences sont insidieuses et à plus long terme. En privant ce troupeau de ce terrain traditionnel, les risques sont élevés à long terme de mettre cette espèce en péril. Cela veut aussi dire, à long terme, un approvisionnement plus difficile en viande pour les populations de l'écologie locale, c'est à dire les humains et les loups de la toundra.

Ce fait risque cependant de ne pas attirer l'attention des gens du Sud par manque de sensationnalisme.

Alain Bessette



Alain Bessette/L'Aquilon

Artiste au boulot !

Daniel Benedetti a été surpris sur le vif en train de dessiner une esquisse à l'encre durant l'exposition de peintures d'artistes francophones des T.N.-O., organisée par la FFT.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan

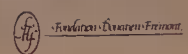
Collaborateurs : Stéphane Cloutier, Christelle Lacroix et Louis Mc Comber

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.









Pour bien virguler

Annie Bourret (APF)

Qui croirait que ce minuscule signe de ponctuation, la virgule, entraîne des débats et des maux de tête sérieux? Bien virguler — d'un emploi rare, le verbe existe tout de même depuis 1725— dépend de règles de rédaction mais, surtout, d'un sens de la pause et de l'effet. Dans son Traité de ponctuation française, Drillon lui consacre pas moins de 110 pages. Grevisse se contente de huit pages touffues.

Baudelaire fut, d'après Drillon, l'écrivain français qui a su le mieux manier ce signe délicat. San-Antonio a donné un sens argotique au verbe virguler, avec des contextes comme «virguler des baffes à quelqu'un». Mais ce «poinct à queue» que les typographes du XVIe siècle commencent à employer est le signe à la fois le plus négligé et le plus utilisé (à tort, parfois). Servant à marquer une pause de peu de durée, les emplois courants de la virgule sont fort bien définis :

1) la séparation des éléments d'une énumération sans conjonction (mots ou propositions) :

• J'ai apporté les exercices, des crayons, le corrigé et un dictionnaire.

• La chatte arque le dos, sort les griffes, s'apprête à sauter.

2) l'isolation de groupes de mots accessoires, de compléments circonstanciels, d'incises et de mots mis en apostrophe :

• Vous, les francophones, parlez français.

• Aujourd'hui, il fait beau.

• Voilà, se dit-elle, qui est inusité.

• Denis, peux-tu me rendre un service?

La virgule est affaire de choix, son absence comme sa présence change le sens. En voici quelques exemples. Écrivez : «J'aime, quand il fait beau. [redacted] et les gens se demanderont si vous détestez l'objet de votre flamme les jours de pluie. Éliminez la virgule : «J'aime quand il fait beau.» et tout le monde sera d'accord avec vous! Vous devenez un aveugle vivant d'espoir avec la phrase : «Verrai-je, le jour où tu viendras?» Cependant, les pronostics de visite deviennent fort pessimistes si vous retirez la virgule : «Verrai-je le jour où tu viendras?»

Sur une note moins divertissante, il faut signaler deux emplois fréquents de virgule inutile, probablement entraînés par la langue anglaise. On ne sépare pas l'année de la date. On ne peut donc écrire le 14 février, 1998. L'emploi correct est : le 14 février 1998. Le sujet et le verbe d'une phrase ne doivent jamais être dissociés par une virgule en français, même si le sujet constitue une longue énumération de noms eux-mêmes séparés par des virgules. Laissez à de grands auteurs comme Mauriac les effets de style comme «La pluie, la neige, la gelée, le soleil, devinrent ses ennemis ou ses complices.»

Quant à l'emploi de virgule devant la conjonction «et», il suscite la controverse en français. Dans «Le sondage porte sur le partage de terrains municipaux vacants, le recyclage de terrains vagues, et le jardinage sain et biologique», la virgule est correcte à cause du second «et» dans «le jardinage sain et biologique». Mais dans «Je jouerais de l'harmonica, et mes copains seraient là.», tout réviseur aurait pour juste réflexe d'éliminer la virgule.

Faites parvenir vos commentaires par courriel à abourret@bc.sympatico.ca ou à la rédaction du journal.

Plainte de conflit d'intérêts

Les avocats sont actifs

Dans le cas de [redacted] plainte pour conflit d'intérêts de la députée Jane Groenewegen à l'encontre du premier ministre et député de Tu Nedhe, Don Morin, les avis juridiques commencent à sortir [redacted] d'autres sont attendus au cours des prochaines semaines.

Alain Bessette

La commissaire aux conflits d'intérêts des T.N.-O., Anne Crawford d'Iqaluit, a annoncé le 18 mars dernier qu'elle autorisait la députée de Hay River à retenir les services d'un conseiller juridique indépendant pour l'épauler dans les procédures ultérieures. Une demande préalable fait par la députée Groenewegen auprès de l'Assemblée législative avait été rejettée par la Commission de la gestion et des services de l'Assemblée législative le 2 mars dernier.

Entretemps, les avocats retenus par le premier ministre Morin avaient fait parvenir un avis légal à la commissaire aux conflits d'intérêts l'enjoignant de se retirer du dossier, ceux-ci craignant qu'elle n'ait un biais à l'encontre du premier ministre. Cette demande de désistement présentée le 10 mars dernier a été rejettée le 20 mars par la commissaire.

La demande de désistement se base sur trois points. Premièrement, les avocats de M. Morin soulèvent des propos tenus par la commissaire à la suite d'une autre plainte datant de 1995 contre le député de Tu Nedhe. Mme Crawford avait siégé à titre de membre de la commission d'enquête qui avait exonéré le député. À la suite des audiences, Mme Crawford aurait fait un commentaire à l'effet que M. Morin s'en était tiré mais qu'il n'était pas innocent. Deuxièmement, la commissaire participe activement au sein de la Nunavut Tunngavik Incorporated, dont le président a fait plusieurs commentaires critiques à l'encontre de M. Morin. Troisièmement, la commissaire aurait du rejetter cette plainte qui contreviendrait aux procédures établies.

La commissaire rejette chacune de ces prétentions et refuse de se retirer du dossier.

Les parties au litige devraient se rencontrer à Edmonton pour s'entendre sur les procédures à suivre pour entamer la révision préliminaire des faits et positions des parties.



Commentaire

Suite de la page 3

ral de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali au poste de secrétaire de la Francophonie est un pas en ce sens. L'absence de consultation des pays africains sur cette question a soulevé la colère de leurs dirigeants. Ils crient à une manipulation de Paris.

La croisade francophone va se porter à la défense de la démocratie et de la paix dans le monde. Position paradoxale pour la France qui reprenait il n'y a pas si longtemps une série d'essais nucléaires dans le Pacifique et qui détient depuis cette année le titre de plus grand vendeur d'armement aux pays du Tiers-monde.

Mais qu'allions nous donc faire dans cette galère?

En plus d'avoir à inventer le ciment du Canada, les francophones canadiens semblent aussi avoir la tâche urgente de repenser la francophonie!

Appels d'offres
Offres d'emplois

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent de classement des détenus

Ministère de la Justice **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 47 334 $, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 6 718 $.
Réf.: 041-0035ALS-0003 **Date limite :** le 3 avril 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Services du personnel, Ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8948; télécopieur : (867) 873-0436.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive*** – *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





OFFRE D'EMPLOI

ADJOINT AUX RÉCLAMATIONS
Concours #SR98/03

La Commission des accidents du travail a une ouverture de poste pour une personne qui agira comme soutien administratif à la Division des services à la clientèle. Vos tâches consisteront à vérifier et obtenir des renseignements sur le client, de maintenir la codification des accidents du travail, de traiter les factures, de répondre et de diriger les appels, et d'établir de nouveaux dossiers. L'habileté de travailler avec le public d'une façon professionnelle et courtoise ainsi qu'une expérience de travail dans un environnement informatique sont requis.

Le candidat retenu aura complété une douzième année et aura une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé, ainsi que de fortes aptitudes en relation interpersonnelle, en communication, en analyse et en organisation. Les équivalences seront considérées. Le salaire annuel de départ est de 35 311 $, plus bénéfices.

Vous devez identifier clairement votre éligibilité sous le Programme d'action positive.

Si vous rencontrez les exigences ci-haut mentionnées, veuillez envoyer votre curriculum vitae, en citant le numéro de concours SR98/03, avant le 3 avril 1998, à Beverley Nicholson, Commission des accidents du travail, C.P. 8888, Yelowknife, NT, X1A 2R3 ou par télécopieur au (403) 873-4596.

Nous ne contacterons que les personnes sélectionnées pour une entrevue.

L'EMPLOYEUR PRÉCONISE UN PROGRAMME D'ACTION POSITIVE. IL EST INTERDIT DE FUMER AU TRAVAIL.



Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Marquage de la signalisation de la route - 1998

Fournir et appliquer la peinture de signalisation sur les routes pavées en utilisant deux couleurs de peinture et des billes réfléchissantes – Route 1 à 6 et différentes voies de service, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au surintendant, région du North et du South Slave, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires. du Nord-Ouest, 76, Capital Drive, bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou livrées en main propre au 2e étage du Centre B & R Rowe) ou à l'administratrice des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Highways, 4510, av. Franklin), avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 8 AVRIL 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 23 mars 1998.

Afin d'être pirses en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 874-5010

Renseignements techniques : Geoff Dunn
Ingénieur de l'entretien des routes
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 874-5023

Les entrepreneurs sont priés de noter qu'il y aura une rencontre avant soumissions le 31 mars 1998, à 13 h 30, au ministère des Transports, 76, Capital Drive, Bureau 201, Hay River, T.N.-O.



Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

Nouveau système d'approvisionnement en eau

Construction d'un nouveau réservoir d'eau et d'une station de remplissage de camion; travaux connexes – Hall Beach, T.N.-O. –

Les clauses de l'entente définitive du Nunavut s'appliquent au présent appel d'offres.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministere des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'immeuble Brown) ou à l'adminsitrateur des contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau de la région North Slave, 5013, 44e rue) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 24 AVRIL 1998
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 24 AVRIL 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 23 mars 1998.

Une caution de 50 $ non remboursable est exigée pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumission doivent être remises sur les formules prévues à cet effet et accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Bonnie Osborne
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 979-5150

Renseignements technique : Sheldon Nimchuk, agent de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 979-5150
ou
Gary Strong
Dillon Consulting, Yellowknife, NWT
Tél. : (867) 920-4555

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Concasser et empiler du gravier

Concasser et empiler 26 200 tonnes de gravier AST de 16 mm et moins et 4 000 tonnes d'agrégat grossier de base de 20 mm et moins – Km 86,5, route de Yellowknife (route 3), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au surintendant, région du North et du South Slave, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76, Capital Drive, Bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou livrées en main propre au 2e étage du B & R Rowe Centre) ou à l'administratrice des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Highways, 4510, Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 2 AVRIL 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 24 mars 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges
Administratrice des contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 920-8978

Renseignements techniques : Greg Cousineau
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 920-3084

Petites Annonces
(service gratuit : 873-6603)

Théâtre
La troupe de théâtre «Les pas frette aux yeux» est à la recherche de divers instrument pour sa prochaine production : un baton de majorette, une paire de bottes à gogo blanches, pointure 10 femme et 1 ombrelle. Si vous possédez un de ces items, contactez le 873-3292.

Emploi recherché
Un individu aux multiples talents est à la recherche d'un emploi oou de petits travaux à effectuer (peinture, travaux de rénovation, et autres travaux manuels). Contactez Denis au 920-7571.

Collectionneurs
Vous voulez échanger ou acheter des cartes de hockey, des pièces de maonnaie ou des timbres de différents pays? Vous êtes bienvenue à *Tiger Sport Collectible*, au sous-sol du YK Centre.

Co-locataire recherché
Nous sommes à la recherche d'un co-locataire pour partager un appartement situé au centre ville de Yellowknife (Bison Holdings). 450 $ par mois. Pour information, contactez le 669-7991.

Emploi de suppléant
La direction de l'école Allain St-Cyr recherche activement des personnes pour agir à titre de suppléant à l'école de français langue première. Si vous désirez obtenir plus de renseignements, contactez Gérald Caron, directeur, au 873-3223.

Billet gagnant
Tirages du septième et huitième prix du calendrier monétaire. La personne qui s'est méritée le prix de 100 $ est Dennis Orschel pour le tirage du 20 mars.

Sirop d'érable
L'AFCY vient de recevoir une grande quantité de produits d'érable. L'AFCY est ouvert de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi. 5016 48e rue à Yellowknife.

Ligue d'improvisation
Vous avez envie de faire de faire partie d'une ligue d'improvisation? Le comité des femmes de Yellowknife invite hommes, femmes et adolescent(e)s de 16 ans et plus à manifester leur intérêt en communiquant avec Francine à l'Association.

Infrastructures gouvernementales dans le Keewatin

Le projet-pilote plaît aux maires

Les leaders du Kivalliq ont récemment apporté leur support à l'initiative du gouvernement des Territoires visant à décentraliser la responsabilité de gestion de ses infrastructures régionales.

Alain Bessette

Réunis à Rankin Inlet, les leaders du Kivalliq ont chaudement appuyé le projet-pilote du Keewatin mené par le ministère des Affaires municipales et communautaires. Ce projet-pilote vise à transférer la propriété, l'entretien et l'opération des infrastructures gouvernementales immobilières dans la région du Keewatin. Ces infrastructures comprennent des installations publiques telles des aéroports, des garages, des entrepôts, des unités de logement social et des espaces à bureau ainsi que des véhicules de transport.

Lors de cette réunion, les leaders du Kivalliq ont adopté une résolution demandant au gouvernement de continuer à les informer du déroulement de ce projet avant de prendre une décision finale puis de la soumettre au cabinet et au commissaire intérimaire du Nunavut.

La ministre Manitok Thompson a donc annoncé le 17 mars dernier la mise sur pied d'un comité aviseur comprenant des représentants du gouvernement ainsi que des leaders et hauts fonctionnaires des communautés du Keewatin.

«L'idée derrière cette initiative est de transférer aux communautés le pouvoir de planifier et de gérer leurs propres décisions quant aux infrastructures», a souligné la ministre.

À titre d'illustration, une communauté peut se retrouver avec un plan d'investissements en infrastructures qui ne permette pas de construire de nouvelles classes pour l'école. En ayant un contrôle direct sur la planification et la gestion de leurs infrastructures, la communauté pourrait alors réviser ses priorités afin d'accorder le budget nécessaire pour appuyer la construction de ces nouvelles classes.

C'est en novembre 1996 que les leaders du Kivalliq ont en tout premier lieu demandé au GTNO d'étudier la possibilité de transférer ces pouvoirs aux communautés.

Le projet n'en est toutefois encore qu'à une étape de conception. Selon Vern Christensen, sous-ministre adjoint au ministère des Affaires minicipales et communautaires, il y a encore une ronde de consultations à tenir. De plus, toute décision devra être soumise au cabinet territorial. La mise en place d'un tel projet peut donc prendre jusqu'à trois ans.

Selon M. Christensen, il faut aussi évaluer la capacité des communautés à prendre en charge un tel projet. Cette évaluation comprend un examen des compétences locales ainsi qu'une évaluation des besoins en formation. Et c'est sans compter l'identification des budgets d'opération qui devront être transférés avec les responsabilités. Il est donc certain que le GTNO n'aura le temps que de travailler aux étapes préliminaires de ce projet. Ce sera donc au futur gouvernement du Nunavut que reviendra la tâche de vraiment mettre en œuvre ce projet.

Parc national Tuktut Nogait

On songe déjà à en modifier les limites

Une compagnie minière aimerait bien que l'on en modifie les limites pour ouvrir certaines régions à l'exploitation minière.

Alain Bessette

Inauguré il y a moins de deux ans, le parc national Tuktut Nogait risque déjà de voir ses limites révisées pour faire place à de l'exploitation minière, a annoncé le 23 mars dernier David Jones, un biologiste d'Inuvik, représentant des T.N.-O. pour la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada (SPPSN).

La compagnie Darnley Bay Resources Ltd. de Toronto souhaite en effet retirer une région des limites protégées du parc. Selon David Jones, cette région est au cœur même du terrain de mise bas du troupeau des caribous Bluenose, caribous dont la protection a justifié l'établissement de ce parc.

Les limites de ce parc ne sont toujours pas officielles en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux*. Il reste au gouvernement fédéral d'en publier un avis dans la Gazette officielle. Le parc est situé à environ 250 kilomètres à l'est d'Inuvik.

Un décision du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est attendue au cours des prochains jours pour savoir s'il supporte ce changement aux limites du parc. De son côté, la SPPSN estime qu'une telle modification mettrait en péril la survie du troupeau de caribous Bluenose.

Selon Mary Granskou, directrice générale de la SPPSN, c'est une surprise totale qu'une telle décision soit même prise en considération puisque la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, a annoncé l'automne dernier dernier qu'il était hors de question de revoir les limites du parc. Selon Mme Granskou, le Canada risque de perdre la face sur la scène internationale au sujet de la conservation de la faune, peu de temps après avoir fait pression sur les Américains pour qu'ils protègent les caribous d'Alaska.

Le parc national Tuktut Nogait est d'une superficie de 16 340 km². Il comprend de superbes canyons le long des rivières Hornaday et Brock, des sites archéologiques, une faune riche en bœufs musqués et en loups, ainsi que le terrain de mise bas des caribous Bluenose.

Affaire Riel: c'est reparti!

Ottawa (APF): Après la bloquiste Suzanne Tremblay, voilà que deux députés libéraux ont l'intention à leur tour de présenter un projet de loi privé visant à renverser la condamnation de Louis Riel pour haute trahison.

Les députés Denis Coderre du Québec (Bourassa) et Reg Alcock du Manitoba (Winnipeg-Sud), appuyés par la sénatrice métisse Thelma Chalifoux de l'Alberta ont présenté aux journalistes l'ébauche d'un projet de loi qui annulerait la déclaration de culpabilité prononcée de 1er août 1885, tout en faisant du 15 juillet le «Jour Louis Riel» pour l'ensemble du Canada.

Si le deux députés proposent le 15 juillet pour célébrer la mémoire de Louis Riel, c'est que cette date souligne l'entrée du Manitoba dans la Confédération: «On ne veut pas, même pour des raisons historiques qui amèneraient probablement un confrontation, célébrer sa pendaison» explique M. Coderre : «On croit qu'il faut mettre l'accent sur son plus gros accomplissement».

Louis Riel serait aussi reconnu comme l'un des pères de la Confédération, comme le fondateur du Manitoba et comme le défenseur par excellence du peuple métis.

Le ministère du Patrimoine aurait aussi le pouvoir d'installer une statue de Louis Riel sur la colline parlementaire, de signaler de toute manière appropriée les lieux et bâtiments où se sont déroulés les événements historiques importants dans la vie de Riel et de mettre sur pied un programme de bourses d'études pour jeunes métis à la mémoire du fondateur du Manitoba.

Le projet des députés sera d'abord distribué aux descendants de la famille Riel pour obtenir leurs commentaires, avant qu'il ne soit déposé à la Chambre des communes.

Les députés ont fait des recherches à travers tout le Commonwealth pour trouver des exemples où un parlement a pu légalement renverser le jugement d'un tribunal, aussi longtemps après les faits. Ils ont trouvé un précédent en Nouvelle-Zélande qui date de 1908, sur lequel les députés ont l'intention de s'appuyer pour renverser la condamnation.

Une chose est certaine : il n'est pas question de demander un simple pardon, puisque cela serait admettre la culpabilité de Riel. Pour les Métis et les descendants de la famille Riel cette option est, dit-on, inacceptable.

«Je suis un Canadien anglais né au Manitoba. J'ai grandi avec la vision que Louis Riel était une sorte de traître fou. C'était l'histoire qu'on nous racontait. Mais quand vous lisez et faites des recherches sur la vie et les actions de cet homme, vous trouvez une toute autre histoire» a raconté le député Alcock pour expliquer son soutien.

Le député Denis Coderre croit que le projet de loi a des chances d'être adopté : «Nous ne voulons pas réécrire l'histoire». M. Coderre pense que cette alliance symbolique entre un député québécois, un député du Manitoba et une sénatrice métisse pour régler une fois pour toutes cette question controversée, favorise le succès de cette démarche.

Le 7 janvier 1998, le gouvernement fédéral a dévoilé *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* afin de renouveler sa relation avec les Autochtones du Canada. L'esprit de ce plan en est un de réconciliation, de guérison et de renouveau. Son objectif est l'élaboration d'un plan commun pour l'avenir entre les Autochtones et le gouvernement fédéral. Son succès dépend de la participation des Autochtones, du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et territoriaux, du secteur privé et des Canadiens dans l'ensemble.

Rassembler nos forces
Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones

Quoi ?

Rassembler nos forces constitue un renouvellement de notre relation avec les Autochtones. Il est fondé sur : la reconnaissance des erreurs et des injustices du passé; l'amorce de la réconciliation, de la guérison et du renouveau; et l'élaboration d'un plan commun pour l'avenir.

Pourquoi ?

Les collectivités autochtones vivent généralement dans des conditions bien pires que celles de leurs concitoyens non autochtones. Bon nombre d'entre elles ne disposent pas des institutions, des ressources et des compétences requises pour composer efficacement avec des problèmes aussi sérieux que les taux de mortalité infantile, de suicide chez les jeunes, de chômage et de dépendance à l'endroit de l'aide sociale qui sont plus élevés que ceux de la moyenne nationale.

Quand ?

Rassembler nos forces se concentre sur des mesures immédiates pour donner aux Autochtones, en particulier aux jeunes et aux enfants, la promesse d'un avenir meilleur.

Qui ?

La réussite de *Rassembler nos forces* dépendra de la détermination du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et territoriaux, et du secteur privé, qui travaillent avec les Autochtones.

Comment ?

Au cœur de ce plan d'action, se trouve un engagement à répondre aux besoins des collectivités en édifiant de vrais partenariats avec les Autochtones, y compris l'élaboration de mécanismes pour reconnaître des gouvernements et des institutions autochtones durables et responsables.

Déclaration de réconciliation

Les leçons à tirer du passé



Dans cette quête d'un renouveau entreprise ensemble par les Canadiens autochtones et non autochtones, il est essentiel de guérir les séquelles que le passé a laissées aux peuples autochtones du Canada, y compris les Premières nations, les Inuits et les Métis. Notre but n'est pas de réinventer l'histoire, mais plutôt d'apprendre de nos expériences antérieures et de trouver des façons d'éliminer les influences négatives que certaines décisions historiques continuent d'avoir sur notre société contemporaine.

Les ancêtres des Premières nations, des Inuits et des Métis habitaient ce continent bien avant l'arrivée en Amérique du Nord des explorateurs en provenance d'autres continents. Pendant des millénaires avant la fondation du pays, ces peuples possédaient leurs propres formes de gouvernement. Ces nations autochtones vibrantes et pleines de diversité avaient, depuis la nuit des temps, adopté des modes de vie ancrés dans des valeurs fondamentales qui concernaient leurs relations avec le Créateur, l'environnement et leurs rapports mutuels, dans le rôle des aînés à titre de mémoire vivante de leurs ancêtres, et dans leurs responsabilités en tant que gardiens des terres, des eaux et des ressources de leur mère patrie.

L'aide et les valeurs spirituelles des peuples autochtones, qui ont accueilli les nouveaux arrivants sur ce continent, ont trop souvent été oubliées. L'apport de tous les peuples autochtones au développement du Canada ainsi que les contributions qu'ils continuent d'apporter à notre société contemporaine n'ont pas été reconnus suffisamment. Au nom de tous les Canadiens, le gouvernement du Canada veut aujourd'hui rendre hommage à ces contributions.

Malheureusement, notre histoire en ce qui concerne le traitement des peuples autochtones est bien loin de nous inspirer de la fierté. Des attitudes empreintes de sentiments de supériorité raciale et culturelle ont mené à une répression de la culture et des valeurs autochtones. En tant que pays, nous sommes hantés par nos actions passées qui ont mené à l'affaiblissement de l'identité des peuples autochtones, à la disparition de leurs langues et de leurs cultures et à l'interdiction de leurs pratiques spirituelles. Nous devons reconnaître les conséquences de ces actes sur les nations qui ont été fragmentées, perturbées, limitées ou même anéanties par la dépossession de leurs territoires traditionnels, par la relocalisation des peuples autochtones et par certaines dispositions de la Loi sur les Indiens. Nous devons reconnaître que ces actions ont eu pour effet d'éroder les régimes politiques, économiques et sociaux des peuples et des nations autochtones.

Avec ce passé commun comme toile de fond, on ne peut que rendre hommage à la force et à l'endurance remarquables des peuples autochtones qui ont préservé leur diversité et leur identité historique.

Le gouvernement du Canada adresse aujourd'hui officiellement ses plus profonds regrets à tous les peuples autochtones du Canada à propos des gestes passés du gouvernement fédéral, qui ont contribué aux difficiles passages de l'histoire de nos relations.

Un des aspects de nos rapports avec les peuples autochtones durant cette période, le système des écoles résidentielles, mérite une attention particulière. Ce système a séparé de nombreux enfants de leur famille et de leur collectivité et les a empêchés de parler leur propre langue, ainsi que d'apprendre leurs coutumes et leurs cultures. Dans les pires cas, il a laissé des douleurs et des souffrances personnelles qui se font encore sentir aujourd'hui dans les collectivités autochtones. Tragiquement, certains enfants ont été victimes de sévices physiques et sexuels.

Le gouvernement reconnaît le rôle qu'il a joué dans l'instauration et l'administration de ces écoles. Particulièrement pour les personnes qui ont subi la tragédie des sévices physiques et sexuels dans des pensionnats, et pour celles qui ont porté ce fardeau en pensant, en quelque sorte, en être responsables, nous devons insister sur le fait que ce qui s'est passé n'était pas de leur faute et que cette situation n'aurait jamais dû se produire. À tous ceux d'entre vous qui ont subi cette tragédie dans les pensionnats, nous exprimons nos regrets les plus sincères.

Afin de panser les blessures laissées par le régime des pensionnats, le gouvernement du Canada propose de travailler avec les Premières nations, les Inuits, les Métis, les communautés religieuses et les autres parties concernées pour résoudre les problèmes de longue date auxquels ils ont à faire face. Nous devons travailler ensemble pour trouver une stratégie de guérison en vue d'aider les personnes et les collectivités à affronter les conséquences de cette triste période de notre histoire.

Aucune réconciliation avec les peuples autochtones ne peut être faite sans évoquer les tristes événements qui ont entraîné la mort de Louis Riel, chef métis. Ces événements se sont produits, et nous ne pouvons retourner en arrière. Néanmoins, nous pouvons chercher, et nous continuons de chercher, des moyens de reconnaître les contributions des Métis au Canada et de refléter la place qu'occupe Louis Riel dans l'histoire de notre pays.

La réconciliation est un processus continu. Pour renouveler notre partenariat, nous devons veiller à ce que les erreurs ayant marqué notre relation passée ne se répètent pas. Le gouvernement du Canada reconnaît que les politiques qui cherchent à assimiler les Autochtones, tant les femmes que les hommes, n'étaient pas la meilleure façon de bâtir un pays fort. Nous devons plutôt continuer à trouver des solutions qui permettront aux peuples autochtones de participer pleinement à la vie économique, politique, culturelle et sociale du Canada tout en préservant et en améliorant les identités des collectivités autochtones et en assurant leur évolution et leur épanouissement futurs. C'est en travaillant ensemble à atteindre des buts communs que nous réalisons des bénéfices pour tous les Canadiens, tant autochtones que non autochtones.

Au nom du gouvernement du Canada

Jane Stewart

L'honorable Jane Stewart, C.P., députée
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Ralph Goodale

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député
Interlocuteur fédéral pour les Métis et les Indiens non inscrits

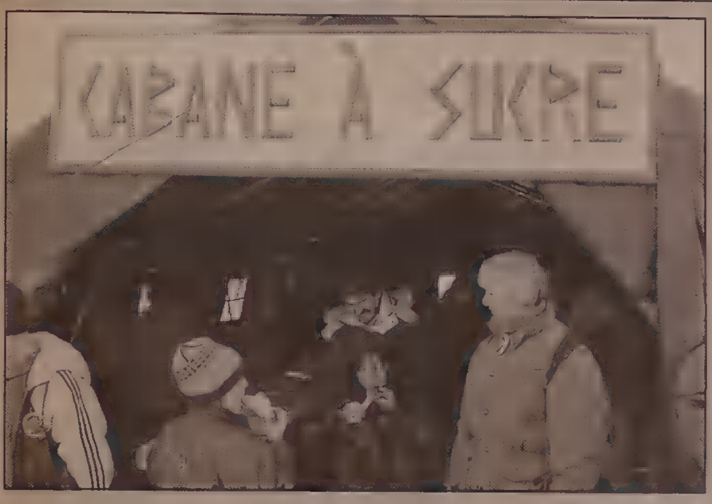
Canada

Pour plus de renseignements : (819) 997-0380
ou www.inac.gc.ca

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 13, 3 avril 1998



Michel Lefebvre / L'Aquilon

C'était la fin de semaine des cabanes à sucre pour les associations de Fort Smith et de Yellowknife. Ici, Francine Labrie (à droite) veille à la bonne marche de la cabane du *Caribou Carnival* les 27, 28 et 29 mars.

Démantèlement d'un réseau de revente de drogues à Iqaluit

27 arrestations

Après plus de 2 ans d'enquête, la Gendarmerie Royale du Canada a porté un dur coup au plus important réseau de revente de drogues jamais mis à jour dans la région du Nunavut.

Louis Mc Comber

Dès 6h du matin le 24 mars dernier, une vaste opération policière s'est déroulée simultanément à Iqaluit, Pangnirtung, Sherbrooke et Montréal au Québec et Rock Creek en Colombie-Britannique. La rafle s'est soldée par l'arrestation de 27 personnes qui ont été principalement accusées de trafic de substances illégales ou de conspiration en vue de ce trafic.

Selon le porte-parole de la Gendarmerie Royale du Canada à Yellowknife, le Sergent Tom Steggles, près d'une vingtaine d'agents ont été affectés à l'opération pour Iqaluit seulement. À cette occasion, les détachements de Hay River et de Yellowknife ont prêté au moins une douzaine d'hommes à l'escouade spéciale des drogues d'Iqaluit.

Grâce à ce réseau de distribution qui aurait fonctionné depuis plusieurs années, Iqaluit servait de port d'entrée de la drogue pour tout l'Arctique de l'Est. Un voyageur d'Igloolik, qui préfère garder l'anonymat, arrivé à Iqaluit en fin de semaine dernière constatait qu'Igloolik est à sec.

Arrestations
Suite en page 2

Rapport annuel du Commissariat aux langues officielles

Les services se détériorent

La qualité des services bilingues dans les bureaux fédéraux ne cesse de se détériorer depuis que le gouvernement a entrepris une vaste restructuration à la faveur de compressions budgétaires.

Ottawa (APF): Dans son septième et dernier rapport annuel, le Commissaire aux langues officielles, Victor Goldbloom, note un recul évident des services offerts dans les deux langues officielles par le gouvernement fédéral.

Ainsi entre 1994 et 1997, le nombre de bureaux fédéraux a diminué de 9 pour cent à Terre-Neuve, à l'Ile-du-Prince-Édouard, au Manitoba, en Saskatchewan et au Yukon. Durant la même période, le nombre de bureaux fédéraux désignés bilingues a chuté de 27 pour cent!

En 1994, le Commissaire aux langues officielles avait publié une étude qui révélait que 72 pour cent des bureaux fédéraux désignés bilingues à l'extérieur du Québec offraient un service en français satisfaisant. Le Commissaire a entrepris une suite à cette étude pour déterminer si les services linguistiques s'étaient améliorer depuis ce temps.

L'étude, qui porte pour le moment sur quatre provinces et un territoire, montre que la capacité des bureaux fédéraux de servir le public en français dans ces provinces est passée de 63 pour cent en 1994 à 53 pour cent en 1997.

Ironiquement, l'utilisation de panneaux annonçant que des services sont disponibles dans les deux langues officielles à l'intérieur de ces bureaux a fait un bond, passant de 63 à 83 pour cent.

L'affichage bilingue à l'intérieur des bureaux a aussi légèrement augmenté, passant de 82 à 88 pour cent. M. Goldbloom a toutefois de la difficulté à comprendre pourquoi certains bureaux fédéraux sont encore incapables d'afficher dans les deux langues officielles. Pire, il y a encore moins de bureaux qu'en 1994 qui offrent une signalisation extérieure, de la documentation et des formulaires bilingues.

Même s'il s'est amélioré partout sauf au Manitoba, l'accueil bilingue au téléphone n'est disponible que dans 57 pour cent des bureaux désignés bilingues. Seulement 21 pour cent des bureaux offrent un accueil bilingue en personne.

C'est le service au téléphone qui s'est le plus détérioré, son

Services
Suite en page 2

Sommaire



Normand Hevey / L'Aquilon

Déménagement

La fin de semaine du 28 et 29 mars, on a procédé au déplacement de la vieille église catholique de Fort Smith. Construite en 1922, cette église se trouvait aux abords du cimetière. L'édifice est maintenant situé à quelques dizaines de mètres de l'église actuelle.



Marc Lacharite

Projet de nouvelles routes pour les T.N.-O.

Le ministre des Transports, Jim Antoine, conjointement avec le Ministre des Finances, John Todd, ont annoncé un investissement de 2 millions dans une étude socio-économique, environnementale et de faisabilité technique pour 4 nouvelles routes dans le Nord, incluant un projet de reconstruction de la route Rae à Yellowknife et une route d'Inuvik à Tuktoyaktuk.

«Le développement de l'infrastructure routière est crucial, autant pour l'avenir du Nunavut que celui du Territoire de l'Ouest», a souligné M. Antoine. Il ajoute que cette étude tiendra compte des préoccupations environnementales, de celles de l'industrie de la construction ainsi que celles des groupes autochtones.

Monsieur Todd, d'un autre côté, tient à s'assurer que ces projets demeurent abordables financièrement, ainsi que précurseurs de gains économiques pour chacune des régions visées.

Commission des accidents du travail

Les membres de l'Assemblée législative siégeant sur le comité des opérations gouvernementales demandent au gouvernement d'amender la loi sur la Commission des Accidents de Travail.

Le président du comité, Roy Erasmus, rappelle que les T.N.-O. sont le seul territoire ou province où les employeurs peuvent poursuivre leurs employés. Lors de la dernière session parlementaire, le comité exprimait ses inquiétudes face à cette situation qui semble en contradiction avec les principes de bases établis lors de la création de cette même Commission.

Si l'amendement ne pouvait s'insérer lors de la dernière session parlementaire, monsieur Erasmus proposait de présenter un projet de loi lors de la prochaine session en mai.

Infrastructures

Cinq collectivités de la région de l'Arctique de l'Ouest recevront au total 368 718 dollars, somme accordée principalement à des projets destinés aux enfants.

Un de ces projets consiste en la construction d'une addition à l'établissement réservé aux programmes sociaux et de santé à Dettah/Ndilo. Tandis qu'à Rae Lakes, il y aura rénovation de la salle communautaire et des bâtiments du centre de services à la petite enfance.

Par ailleurs, cinq communautés du Nunavut bénéficieront d'investissements dans le cadre du même projet. Iqaluit sera particulièrement choyée par la création de 15 nouveaux emplois. Trois projets y seront réalisés: l'aménagement d'une rampe d'accès pour personnes handicapées à l'hôtel de ville, la construction d'une nouvelle salle communautaire et la rénovation de l'église et du presbytère.

Éducation et culture

Diverses recherches ont démontré que les écoles qui intègrent dans leur programme d'études la culture et la langue régionales permettent à leurs étudiants d'atteindre de meilleurs résultats et surtout d'accroître leur estime de soi.

C'est en ces termes que le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Charles Dent lors de l'annonce de la tenue d'un symposium sur l'éducation et la culture régionale, les 1er et 2 avril à Yellowknife.

Le conférencier invité est Oscar Kawagley, professeur à l'Université de l'Alaska. Plusieurs discussions et ateliers auront lieu sur les thèmes de la perte de l'identité culturelle, l'assimilation et le respect des valeurs traditionnelles et des idées contemporaines dans le cadre scolaire.

Arrestations

Suite de la une

"Il y a plusieurs personnes à l'aéroport qui te supplient de leur ramener du hasch quand ils te voient prendre l'avion!"

Durant la même journée, la Cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest a émis une ordonnance de retenue (restraining orders) sur 3 résidences et 2 commerces, le "Snack" et le "Candy Store", tous propriétés de l'homme d'affaire bien connu d'Iqaluit, Claude Caza. Les propriétés sont évaluées à 2.5 million de dollars.

Tel qu'expliqué par le sergent Steggles, il ne s'agit pas tout à fait d'une saisie au terme de la nouvelle loi fédérale sur les gains provenant d'activités criminelles (proceeds of crime) . La saisie sera complète et définitive quand la Cour aura déterminé quelle part des actifs de Claude Caza provient clairement d'activités criminelles. D'ici là, le propriétaire ne peut procéder à aucune transaction sur ses immeubles ou commerces. Ceux-ci resteront toutefois en opération bien que tout profit réalisé tombera automatiquement sous l'ordonnance de retenue.

Un des faits nouveaux mis en lumière par l'opération policière, c'est le lien entre le réseau de distribution du Nunavut et le groupe criminalisé des Hell's Angels. En effet, un membre en règle des Hell's, François Goupil, 29 ans de Sherbrooke au Québec a été cueilli dans le même coup de filet et accusé de conspiration en vue du trafic de substances illégales. Le sergent Steggles n'a pu fournir plus de détails sur les relations qu'entretenait le réseau d'Iqaluit avec la célèbre bande de motards.

L'enquête de la GRC s'est enclenchée à la suite d'un mouvement de protestation des citoyens dans les rues d'Iqaluit en 1994. Une manifestation de plusieurs centaines de personne avait réussi à sortir de la ville un revendeur de drogue qui exerçait son commerce de façon trop ostensible.

La foule avait encerclé le restaurant "le Snack" que plusieurs orateurs décrivaient alors comme un lieu important de distribution. Ils soulignaient aussi le fait que le "Snack" se trouvait à être le principal lieu de rendez-vous de la jeunesse d'Iqaluit, étant donné l'absence de centre de loisirs pour les jeunes dans la ville.

La manifestation s'était ensuite dirigée devant la résidence du propriétaire de l'établissement, M. Claude Caza, où l'ex-maire d'Iqaluit, M. Joe Kunuk, alors candidat à la mairie, avait invité la population à se débarrasser de cette plaie sociale pour le Nunavut que constitue la consommation généralisée de drogues.

Au moment de notre tombée, les personnes suivantes avaient été arrêtées et mises en accusation. 6 de ces individus avaient pu recouvrer leur liberté sous cautionnement, la Cour s'étant d'abord assurée qu'ils seraient présents à leur enquête préliminaire.

Il s'agit de Claude Caza, Clara Rumboldt, Nuyalea Kipanik, Billy Joe Barnes, Danny Savard, Denis Aubut, Jean-Pierre Levesque, Roger Marquis, Grant Liddiard, Jay Wisintainer, Levi Jeffrey, Mark Wisintainer, Michael Noah, Jamie Edwards, Eric Rose, Bera Naulaq, Dorothy Noah, Kakasie Mitsima, Mary Anne Sheutiapik et Chesley Short, tous d'Iqaluit, ainsi que Francois Goupil de Sherbrooke (Qué.), Mark Pitts, de Rock Creek (B.C.), Adam Pitts de Rock Creek (B.C.), Ricardo Lahens de Montréal, Jean-Louis Wisintainer de Montréal et Joalie Okalik de Pangnirtung.

Services

Suite de la une

efficacité passant de 71 à 58 pour cent. Seuls les bureaux fédéraux bilingues de la Saskatchewan ont connu une amélioration à ce chapitre. Le service en personne s'est toutefois amélioré partout, notamment à l'Île-du-Prince-Édouard.

«Dans les bureaux où il n'y a pas suffisamment de personnel bilingue, le service en français est souvent fourni au moyen de mesures administratives trop fréquemment boiteuses et inadéquates» dénonce le Commissaire dans son rapport.

Ces mesures devaient être temporaires. Dans certains bureaux, elle sont devenues la norme. Il critique au passage le Conseil du Trésor pour son laxisme à l'endroit des institutions fédérales fautives.

En fait, seuls les bureaux du Patrimoine canadien accueillent régulièrement les citoyens dans les deux langues officielles dans les quatre provinces et le territoire visités par le Commissariat.

C'est à Terre-Neuve où on enregistre la plus forte chute de la capacité du personnel de servir le public dans les deux langues. Dans cette province, seulement la moitié des bureaux désignés bilingues offre un service linguistique adéquat.

Une autre étude, celle-là portant sur les effets combinés de la privatisation, de la restructuration et des compressions budgétaires sur les droits linguistiques confirme les pires inquiétudes des minorités francophones.

«La transformation du gouvernement fédéral a entraîné une érosion subtile mais cumulative des droits linguistiques et, au sein de l'administration fédérale, a affaibli le programme des langues officielles», écrit M. Goldbloom. Il ajoute que le gouvernement n'a pas pris pleinement en considération sa responsabilité envers les minorités francophones et anglophones.

«Toutes nos constatations montrent que le gouvernement a tendance à accorder moins d'importance à ses responsabilités en matière de langues officielles». Le respect des droits linguistiques, écrit-il encore, est devenu «une tâche administrative plutôt qu'une valeur nationale».

M. Goldbloom estime que «des changements fondamentaux à la gestion des langues officielles s'imposent de façon urgente». Il presse le gouvernement fédéral de «renverser la vapeur» avant que «des dommages irréparables» ne soient causés aux minorités. Il propose la création d'un groupe de travail sur les langues officielles, qui établirait une stratégie de façon à ce que tout l'appareil fédéral applique intégralement la Loi sur les langues officielles.

Équité salariale lors des négociations dans la fonction publique

Pierre d'achoppement aux présents pourparlers

La question de l'équité salariale constitue une question conflictuelle dans la présente ronde de négociation entre le GTNO et ses employés pour le renouvellement de la convention collective.

Marc Lacharite´

Le 2 février dernier, c'était le début des discussions pour le renouvellement de la convention collective entre le gouvernement territorial et ses employés.

Le ministre des Finances, John Todd, avait alors présenté la position du gouvernement. Il s'agissait d'une offre de règlement de 4o millions touchant les conditions de travail, les hausses de salaire ainsi que des dispositions rétroactives concernant l'équité salariale. Un tribunal des droits de la personne doit d'ici quelques mois rendre un verdict sur ce conflit les opposant au syndicat depuis maintenant dix ans.

Le gouvernement, par cette approche, tente d'éviter qu'un organisme extérieur impose un réglement sur cette question d'équité. Il mentionne qu'il serait important qu'une entente intervienne entre et pour les gens du Nord.

Dans le cadre de cette proposition de règlement , il s'inspire d'une grille salariale remodelée par le Groupe Hay, un organisme spécialisé dans l'évaluation du travail.

Le ministre Todd a assuré que les employés obtiendront un même salaire pour un travail d'égale valeur.

Mais le Syndicat des travailleurs du Nord rejette toute discussion concernant l'équité salariale couvrant les conditions salariales des précédentes conventions collectives. La présidente du syndicat, Jackie Simpson, considère qu'il serait inopportun, voire même illégal, de négocier une entente en attendant le délibéré de leur cause devant le tribunal des droits de la personne. Selon elle, les parties doivent concentrer les pourparlers actuels sur les présentes et futures conditions de travail des syndiqués, non celles des dix dernières années.

Lors des premières rencontres entre le GTNO et le Syndicat, certains progrès ont été enregistrés au niveau des conditions de travail reliées aux secteurs non-monétaires. Aux dernières nouvelles, les pourparlers étaient suspendus jusqu'au 4 mai, début d'une prochaine ronde.

En ce qui concerne la cause sur l'équité salariale, une séance préparatoire aux travaux du tribunal des droits de la personne devrait se tenir la troisième semaine d'avril. Le GTNO a cependant demandé au tribunal de remettre cette audience à une date ultérieure.

La question de l'équité salariale dans les T.N.O :

Bref historique

1987- Le Syndicat des Travailleurs du Nord introduit l'équité salariale dans les négotiations. Le GTNO forme une équipe de travail chargée d'enquêter sur cette question. Aucune entente n'intervient entre les deux parties.

1989- Le Syndicat ramène la question lors des négotiations. Les deux parties créent un groupe d'étude composé d'un membre du GTNO, un du Syndicat et un membre indépendant. Au même moment, l'Alliance de la fonction publique du Canada dépose une plainte auprès de la Commission Canadienne des Droits de la Personne au nom du syndicat: il y aurait eu discrimination envers de nombreuses travailleuses du secteur public, contrairement à ce qui est prévu dans trois des sections de la Charte canadienne des droits et libertés.

1992- Un rapport est remis par la Commission canadienne des droits de la personne, basé sur l'analyse effectuée par le groupe d'étude. Ce rapport n'avait été ni demandé, ni autorisé par aucune des parties.

Le GTNO propose un plan de réglement aux travailleurs syndiqués.

1993- Le plan de réglement est rejeté par le syndicat, l'écart entre l'estimation des coûts par le GTNO et le syndicat est d'environ 50 millions de dollars. La Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) propose les services d'un médiateur. Le GTNO questionne le pouvoir de juridiction de la CCDP. Il demande à la Cour fédérale de rendre une décision à ce sujet.

1996- La Cour fédérale reconnaît le pouvoir de juridiction du CCDP mais rejette son pouvoir de nommer un médiateur dans le conflit. Les deux parties demande une revision du jugement par la Cour d'appel fédérale.

1997- La Cour d'appel fédérale maintient la décision concernant la juridiction et décrète que la CCDP avaient en fait le pouvoir de nommer un médiateur. Un tribunal des droits de la personne enquêtera sur les différents aspects du conflit. Entre temps, les deux parties s'entendent pour tenter d'en arriver à une solution négociée.

Automne 1997 - Début de la médiation entre les parties en conflit.

Assistés sociaux

On les retrouve partout

Ottawa (APF): Le plus récent rapport du Conseil national du bien-être social remet en question plusieurs idées préconçues entourant l'aide sociale. L'organisme, qui conseille le ministre du Développement des ressources humaines, affirme qu'il n'existe pas de bénéficiaire «type» de l'aide sociale.

Le Conseil national ■ découvert à la lumière des plus récentes statistiques disponibles, que les bénéficiaires de l'aide sociale se recrutent dans toutes les couches de la société, tant chez les personnes âgées que chez les jeunes, les personnes handicapées et les gens instruits.

Selon les données obtenues auprès des provinces en date du mois de mars 1997, 11 pour cent des assistés sociaux avaient fait des études postsecondaires. Seulement 29 pour cent des ménages dépendant de l'aide sociale touchaient un revenu de travail d'une autre source et près de la moitié des familles monoparentales ne comptaient qu'un seul enfant et 31 pour cent seulement deux enfants.

La majorité des bénéficiaires sont des hommes seuls (34 pour cent), des mères seules (27 pour cent) et des femmes seules (21 pour cent). Les personnes seules forment plus de la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale au pays. Il y a toutefois des variations selon l'économie, la démographie et les politiques sociales des provinces.

Autre constatation: seulement 5 pour cent des couples sans enfant sont sur le bien-être social, alors que ce pourcentage est de 11 pour cent pour les couples avec enfants.

Il y a deux principales raisons qui incitent les gens à se tourner vers l'aide sociale : le manque de travail et l'invalidité. Chez les jeunes, c'est le manque de travail alors que chez les 50 ans et plus, c'est l'invalidité. La monoparentalité vient au troisième rang des raisons qui incitent les gens à vivre sur l'aide sociale. Chez les hommes, le manque d'emploi est la principale raison tandis que les femmes sont toutes aussi nombreuses à invoquer des raisons liées à l'emploi, à la monoparentalité ou à l'invalidité.

ÉDITORIAL

Objectifs inconciliables ?

La vague de fusion de ministères qui s'est déroulée au cours des dernières années au sein du gouvernement territorial était rendue nécessaire en raison des compressions budgétaires.

Certaines de ces fusions répondent à une logique simple et sans problème. Il est facile d'entrevoir les champs d'intervention communs du ministère de la Santé et de celui des Services sociaux. Un nouveau ministère de la Santé et des Services sociaux ne causait pas de problème conceptuel. Il en est de même pour la fusion du ministère des Travaux publics et celui des Services gouvernementaux.

La semaine dernière, la prise de position du gouvernement territorial au regard des limites du parc national Tuktut Nogait soulève certaines interrogations quant à la fusion ayant résulté dans la création du ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique.

Une partie des objectifs de ce ministère concerne la protection de la faune et de l'écologie du Nord. Une autre partie des objectifs favorise le développement économique. Parfois, ces deux séries d'objectifs ne sont pas compatibles.

Il ne s'agit pas ici de dire que ces objectifs sont toujours inconciliables. Mais dans le cas du parc national Tuktut Nogait, il semble bien y avoir conflit. Ce parc visait à protéger un troupeau de caribou. Son ouverture à l'exploitation minière aurait des conséquences désastreuses pour la faune locale.

La prise de position du GTNO semble indiquer que le gouvernement se préoccupe davantage de développement économique que de protection de la faune et des ressources renouvelables. S'il y a des biologistes œuvrant au sein de la section «faune» de ce ministère souhaitant défendre les intérêts environnementaux, ils risquent bien de se retrouver dans le bureau du sous-ministre adjoint au développement.

Il faudrait reviser non pas les limites du parc mais bien les limitations structurelles du ministère dans ses objectifs de défense de l'écologie locale.

Alain Bessette



Alain Bessette/L'Aquilon

Le Voyageur

Hector Demarcke de l'Association des francophones de Fort Smith affiche fièrement ses racines franco-manitobaines. On le voit ici, lors de la cabane à sucre de l'AFFS, arborant son habit de voyageur.



l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan

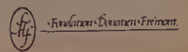
Collaborateurs : Stéphane Cloutier, Marc Lacharité et Louis Mc Comber

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.









Notre hantise de l'anglicisme

Annie Bourret

Notre français, au pays, possède des caractéristiques bien à lui. Il est archaïsant, ce qui nous vaut la variation d'emploi une menterie/un mensonge, deux mots en concurrence dans presque toute la France vers le XVIIe siècle. (Petite parenthèse : mensonge a survécu, mais menterie serait plus «normal», à cause de mentir, menteur et menteuse.)

Notre parler a reproduit certaines des anciennes divisions linguistiques de l'Hexagone, comme en témoignent les différences entre les français acadiens et québécois. Les mots métiver (moissonner) et subler (siffler) n'ont pu venir en Acadie que par les tournures des colons du Sud-Ouest de la France, alors que les autres immigrants en Nouvelle-France venaient généralement du Nord-Ouest et du Centre.

Jusqu'en 1763, on considère le français parlé au Canada comme étant d'une grande pureté, comme celui de la France. Ce n'est qu'au début des années 1800 qu'on se rend compte des différences de notre français par rapport à celui de la France. Celles-ci s'expliquent entre autres parce que, depuis 40 ans, l'anglais était la langue du gouvernement, de l'administration, du commerce et de l'industrie. On communiquait avec les francophones unilingues dans un «français de traduction, où l'anglicisme se glisse sous toutes ses formes», selon le linguiste Gaston Dulong. Même durant la vogue des catalogues vers 1900, il faudra attendre 30 ans avant de voir publier un premier catalogue en français, d'une qualité atroce.

Vers 1841 s'amorce un mouvement pour contrer l'invasion linguistique de l'anglais, mené par des gens de lettres et des gens de robe. Selon une formule corrective (Ne dites pas, mais dites...), on se préoccupe aussi d'imposer la norme de Paris, voire de l'Académie seulement. C'est là l'origine de nombreuses chroniques de langue, de 1881 à aujourd'hui. Dans ses «Corrigeons-nous», Louis Fréchette a cherché à remplacer la slush insidieuse par neige fondante dès 1893. De 1902 à 1945, la Société du parler français au Canada a régulièrement publié des listes d'erreurs de langue et d'anglicismes à éviter.

Certains ont suivi fidèlement l'usage français, notamment l'abbé Narcisse Desgagné qui recommande, dans ses chroniques, de bien prononcer interviouver (interviewer) et interviouveur, comme dans le Larousse de 1927. Il rejette aussi le canadianisme huile de castor au profit d'huile de ricin, mais sans pouvoir en abandonner certains. Même si flottage est un mot parfaitement correct, l'abbé Desgagné avoue son affection pour drave (de l'anglais «draft»), qu'il estime ne plus être anglais.

Mais en général, on condamne l'anglomanie, aussi bien chez nous que de l'autre côté de l'Atlantique. Tout en dénonçant des mots comme «sportsmen» en vogue en France vers 1927 (à cause du «bowling»), on se rend bien compte que la pénétration massive de l'anglais, des mots, du sens et de la syntaxe, fait courir un danger bien plus grave au français d'ici.

Cinquante ans plus tard, bien sûr, le «fuel» et le «parking» sont rejetés par les francophones du Canada. Qui n'hésitent pas à «parker» leur voiture, ni à la remplir de «gaz».

Notre français se caractérise par une hantise de l'anglicisme. Avec raison...

Faites parvenir vos commentaires par courriel à abourret@bc.sympatico.ca ou à la rédaction du journal.

Les cabanes à sucre

Fort Smith — Yellowknife



Limites du parc Tuktut Nogait

Les limites seront respectées

Malgré les demandes du secteur privé ainsi que des Inuvialuit et du GTNO, le gouvernement fédéral a déposé son projet de loi visant à créer ce parc en respectant les limites établies en 1996.

Alain Bessette

La compagnie Darnley Bay Resources avait demandé il y a quelques semaines de revoir les limites du parc Tuktut Nogait afin d'ouvrir certaines régions à l'exploration et l'exploitation minière.

Cette demande de révision des limites avait reçu l'aval des Inuvialuit ainsi que du gouvernement territorial. En effet, le ministre Stephen Kakfwi annonçait le 26 mars dernier que le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique supportait cette demande de révision.

Malgré tout, le secrétaire d'État aux Parcs, Andy Mitchell, a déposé le 31 mars dernier le projet de loi visant à créer le parc national Tuktut Nogait. Les limites du parc, telles que décrites dans le projet de loi, sont conformes à l'entente de 1996 ratifiée par les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest, la Corporation régionale inuvialuit, le Conseil inuvialuit de gestion du gibier, le Comité des chasseurs et trappeurs de Paulatuk et la Corporation communautaire de Paulatuk.

Avant de pouvoir réviser les limites du parc, toutes les six parties signataires de l'entente de 1996 doivent d'abord y consentir. Il semble donc que le gouvernement fédéral n'entende pas revoir ces limites.

Les Inuvialuit ont demandé une révision des limites en raison de données récentes qui indiquent un potentiel minier important dans une région couverte par les limites du parc. En raison des faibles possibilités de développement économique dans le territoire inuvialuit, ces derniers désirent ne pas fermer la porte à une étude plus approfondie sur les risques et avantages d'une révision de ces limites.

Le problème, c'est que ce parc est important pour la protection des terres de mise bas du troupeau de caribous de Bluenose et pour le respect de l'intégrité écologique de cette région.

Après consultation avec les différents groupes inuvialuit, le ministre Kakfwi a décidé de supporter cette demande.

«Les Inuvialuit nous ont assuré que la protection de la faune arctique et l'environnement sont importants et que toute proposition d'exploration, de développement et d'exploitation est assujetties à un processus d'évaluation établi en vertu de l'entente territoriale inuvialuit», a expliqué le ministre Kakfwi.

Petites Annonces
(service gratuit : 873-6603)

Théâtre
La troupe de théâtre «Les pas frette aux yeux» est à la recherche de divers instrument pour sa prochaine production : un baton de majorette, une paire de bottes à gogo blanches, pointure 10 femme et 1 ombrelle. Si vous possédez un de ces items, contactez le 873-3292.

Emploi recherché
Un individu aux multiples talents est à la recherche d'un emploi oou de petits travaux à effectuer (peinture, travaux de rénovation, et autres travaux manuels). Contactez Denis au 920-7571.

Collectionneurs
Vous voulez échanger ou acheter des cartes de hockey, des pièces de maonnaie ou des timbres de différents pays? Vous êtes bienvenue à *Tiger Sport Collectible*, au sous-sol du YK Centre.

Co-locataire recherché
Nous sommes à la recherche d'un co-locataire pour partager un appartement situé au centre ville de Yellowknife (Bison Holdings). 450 $ par mois. Pour information, contactez le 669-7991.

Billet gagnant
Tirages du septième et huitième prix du calendrier monétaire. La personne qui s'est méritée le prix de 100 $ est Scott Cairns pour le tirage du 27 mars.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Conseiller en dotation
Services généraux des ressources humaines
Ministère de l'Exécutif — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est présentement à l'étude. En sus du traitement, l'employeur versera une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.:011-0107-0003 — **Date limite** : le 10 avril 1998

Coordinateur des micro-ordinateurs
Division de la gestion de l'information
Secrétariat du Conseil de gestion financière — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 50 590 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0103-0003 — **Date limite** : le 10 avril 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Section des ressources humaines, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 5e étage, Édifice Laing, 5003-49e rue, C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Télécopieur : (867) 873-0110.

Agent de correction, Centre correctionnel de Yellowknife
Ministère de la Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 39 682 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.** La vérification du casier judiciaire est une condition d'emploi.
Réf.: 011-0109KHL-0003 — **Date limite** : le 10 avril 1998

Administrateur principal
Commission des services juridiques
Ministère de la Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 44 743 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0108KHL-0003 — **Date limite** : le 10 avril 1998
Seules les personnes admissibles à l'embauche préférentielle en raison de leur mise à pied par le GTNO peuvent postuler aux deux postes mentionnés ci-dessus.

Cuisinier en milieu correctionnel
Ministère de la Justice — **Hay River, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 45 875 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 589 $. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.** La vérification du casier judiciaire est une condition d'emploi.
Réf.:021-0009ALS-0003 — **Date limite** : le 10 avril 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Services du personnel, Ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 873-7456; télécopieur : (867) 873-0436.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive** – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



APPEL D'OFFRES
Northwest Territories — Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Marquage de la signalisation de la route - 1998

Fournir et appliquer la peinture de signalisation sur les routes pavées en utilisant deux couleurs de peinture et des billes réfléchissantes
– Route 1 à 6 et différentes voies de service, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au surintendant, région du North et du South Slave, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76, Capital Drive, bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou livrées en main propre au 2e étage du Centre B & R Rowe) ou à l'administratrice des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Highways, 4510, av. Franklin), avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 8 AVRIL 1998

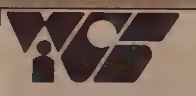
Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 23 mars 1998.

Afin d'être pirses en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux :	Diana Field, agente des finances Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (867) 874-5010
Renseignements techniques :	Geoff Dunn Ingénieur de l'entretien des routes Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (867) 874-5023

Les entrepreneurs sont priés de noter qu'il y aura une rencontre avant soumissions le 31 mars 1998, à 13 h 30, au ministère des Transports, 76, Capital Drive, Bureau 201, Hay River, T.N.-O.



OFFRE D'EMPLOI

ANALYSTE-PROGRAMMEUR
Yellowknife
Concours #SR98/02

La section des Services financiers de la Commission des accidents du travail a une ouverture immédiate pour un poste d'analyste-programmeur. Le candidat choisi sera principalement responsable de l'analyse, de l'étude de système, de programmation et de documentation des sytèmes ainsi que des diagnostiques et des solutions aux problèmes des appareils et des logiciels.

Un diplôme universitaire en sciences informatiques ou en administration des affaires avec une emphase sur les technologies informatiques est requis. Vous devez aussi avoir de l'expérience avec l'outil de développement de système PowerBuilder, la programmation SQL et un minimum de deux années d'expérience à titre d'analyste de système et/ou de programmation dans un environnement Microsoft Windows. Les candidats doivent posséder d'excellentes qualifications analytiques, de recherche, en communication et en organisation. Un certicat professionnel d'ingénieur de système Microsoft serait un atout.

Le salaire annuel de départ est de 52 997 $, plus une prime de région éloignées de 1750 $.

La date limite pour poser votre candidature est le 10 avril 1998.

Vous devez identifier clairement votre éligibilité sous le Programme d'action positive.

Nous ne contacterons que les personnes sélectionnées pour une entrevue.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae au :
Service des Ressources humaines
Commission des accidents du travail
C.P. 8888, Yellowknife, NT, X1A 2R3
Tél. : (867) 920-3821
Télécopieur : (403) 873-4596.

L'EMPLOYEUR PRÉCONISE UN PROGRAMME D'ACTION POSITIVE. IL EST INTERDIT DE FUMER AU TRAVAIL.

Appels d'offres Offres d'emplois



APPEL D'OFFRES
Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Entretien routier

Nivellement (saisonnier)
– Km 188 à 294, route 1 (route du Mackenzie) T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au surintendant, région du North et du South Slave, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76, Capital Drive, Bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou livrées en main propre au 2e étage du B&R Rowe Centre) ou au surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Nahendeh) ou à l'administratrice des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Highways, 4510, Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 15 AVRIL 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 30 mars 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux :	Diana Field, agente des finances Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (867) 874-5010
Renseignements techniques :	Richard Lafferty, agent de projet Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (867) 874-5008

APPEL D'OFFRES
Northwest Territories — Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Concasser et empiler du gravier

Concasser et empiler 26 200 tonnes de gravier AST de 16 mm et moins et 4 000 tonnes d'agrégat grossier de base de 20 mm et moins
– Km 86,5, route de Yellowknife (route 3), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au surintendant, région du North et du South Slave, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76, Capital Drive, Bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou livrées en main propre au 2e étage du B & R Rowe Centre) ou à l'administratrice des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Highways, 4510, Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 2 AVRIL 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 24 mars 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux :	Shelly Hodges Administratrice des contrats Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (867) 920-8978
Renseignements techniques :	Greg Cousineau Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (867) 920-3084

Le juge René Dussault au colloque des étudiants inuit du CEGEP Marie-Victorin:

«La question réaliste, c'est la guérison sociale»

Louis McComber

(Montréal) C'est en ces termes que le juge René Dussault a qualifié la situation des peuples autochtones et inuit du Canada lors du deuxième colloque du département d'Études inuit du Collège Marie-Victorin à Montréal, les 25 et 26 mars dernier. Le juge Dussault a été co-président de la Commission Royale d'Enquête sur les peuples autochtones avec Georges Erasmus.

Comme co-président de la Commission, le Juge Dussault a arpenté le Canada durant 178 jours d'audition, à l'écoute des communautés nordiques, des organisations inuit et autochtones, et d'une foule d'experts sur les moyens à prendre pour corriger les erreurs du passé.

Les paroles du juge Dussault étaient à la fois claires, graves et percutantes. Le défi posé au Canada est énorme. Il a cité quelques chiffres effarants. En Saskatchewan, 72% des détenus dans les prisons sont autochtones (incluant les Inuit). 47% au Manitoba. La plupart des détenus proviennent de milieux urbains. Dans les communautés, on note un taux de chômage de 48%.

Les Canadiens devraient être beaucoup plus informés sur les premiers occupants du pays et nos rapports avec eux car les "façons de faire qu'on leur offre ne sont pas du tout adaptées. On a perdu de vue la réalité. L'avenir ne doit pas être construit autour de la loi sur les Indiens." a précisé le juge Dussault. C'est ni plus ni moins à un changement radical d'attitudes et de politiques auquel les auteurs du rapport convient les citoyens canadiens même s'ils ne s'illusionnent pas sur le temps que ça prendra: "Le rapport a des objectifs à long terme."

Le juge a donné comme exemple, les sommes considérables dépensées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord annuellement. "C'est comme l'ACDI! Ça profite d'abord à des blancs. Il faut que ces argents-là profitent aux communautés autochtones en premier lieu."

Durant leur tournée du Canada, qui les aura amenés dans 96 communautés, les commissaires y ont constaté partout "une vitalité considérable." Pour sa part le juge Dussault y voit là "une richesse dont on a pas encore bénéficié."

Le conférencier invité a par ailleurs souligné que le défi le plus difficile à relever se trouve dans les mains des autochtones et Inuit eux-mêmes qui doivent retrouver et rebâtir leur fierté tout en développant la vitalité économique de leur communauté. Toute transformation positive doit d'abord passer par la guérison sociale. Il a rappelé que le taux de suicide chez les Autochtones et Inuit du Canada est de 8 fois plus élevé que la moyenne nationale.

Il a attribué cette sinistre statistique au chômage, au désoeuvrement dans les communautés et surtout à la perte du rôle de producteurs pour les hommes en rappelant que le suicide touche d'abord les jeunes hommes.

Il a conclu son allocution en affirmant que le Canada n'a pas le choix et doit aller de l'avant dans ce dossier.

Prof en ligne : De Gutenberg à Internet

Ottawa (APF): Sa découverte avec Internet s'est faite progressivement, comme pour la majorité des gens d'ailleurs. Il a d'abord navigué, exploré différents sites, discuté avec des internautes. Et il s'est mis à réfléchir. Puis un jour, c'était en 1996, Réal Gingras a décidé d'aller plus loin et d'avoir son propre site web. Pas pour lui. Pour les élèves.

Cela a donné *Prof en ligne*(http://www.cssh.qc.ca/coll/profenligne), un projet qui vise à aider les étudiants, à partir de la 5ième année, à rencontrer les exigences des professeurs et les objectifs des programmes du ministère québécois de l'Éducation. *Prof en ligne* permet entre autres aux élèves de faire des exercices de grammaire, de lecture et d'écriture sur le web, qui seront ensuite lus et corrigés par M. Gingras.

En reconnaissance de son travail, l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) lui a décerné le 20 mars, Journée internationale de la francophonie, le prix de la francophonie dans le domaine de l'éducation. Un prix accompagné d'une bourse de 1 000 $.

«*Prof en ligne*, c'est de l'adaptation scolaire» résume simplement Réal Gingras, un orthopédagogue de formation qui enseigne au Centre de ressources en éducation populaire de Montréal. Il a consacré entre 800 et 1 000 heures de travail bénévole à ce projet, avec en tête toujours la même question : qu'est-ce qu'on fait avec Internet?

Justement, déplore M. Gingras, la majorité des élèves ne sont pas branchés à la maison. Leur accès à l'ordinateur se fait à l'école seulement. Sans parler que la majorité des professeurs en classe «ne vont pas en ligne».

«Je dirais que les profs, en grosse majorité, ne savent pas quoi faire avec ça. C'est comme si vous demandiez à Gutenberg : qu'allez-vous faire avec l'imprimerie?»

Lui a la réponse : «Un ordinateur, c'est fait pour lire et pour écrire. C'est pas du Nintendo, c'est pas fait pour jouer. C'est pas une «bébelle». C'est fait pour travailler» dit-il avec conviction.

«Quand ils (les étudiants) arrivent dans *Prof en ligne*, ils arrivent à l'école. Nous sommes en classe et nous travaillons». Même qu'il songe à obliger ses jeunes interlocuteurs «en ligne» à le vouvoyer, pour instaurer un certain respect.

Sans annoncer la fin de l'imprimerie, il ne peut imaginer l'avenir de l'enseignement sans le web : «Pourquoi utiliser un cahier d'exercice, quand il est possible de le faire en ligne?».

M. Gingras est un autre de ces pionniers qui, par pure passion, explorent les nouvelles possibilités offertes par Internet.

Achetez dans le Nord

En achetant des services et des produits manufacturés dans le Nord, vous contribuez au développement de l'économie septentrionale, tout comme vous vous rendez aussi service.

Outre la main d'œuvre, le secteur de la construction a besoin de biens et de services de chez nous. Pourquoi ? Par construction on entend non seulement la construction de maisons, mais également le développement de notre économie et la création d'emplois. Lorsque vous construisez votre maison, vous pensez en fonction de votre famille en vue de lui procurer un environnement à l'abri du danger; vous pouvez du même coup contribuer à l'avenir de l'économie du secteur de la fabrication dans le Nord.



LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 14, 10 avril 1998

Joyeuses Pâques !

Alain Bessette/L'Aquilon

Une quinzaine de petits lapins a envahi la garderie Plein soleil de Yellowknife le 8 avril afin de souligner la venue de Pâques, et pour s'empiffrer de friandises en chocolat.

Victor Goldbloom au moment de quitter ses fonctions :

«J'ai voulu secouer le gouvernement»

Avant de quitter ses fonctions, le Commissaire aux langues officielles admet qu'il a voulu «secouer le gouvernement» en lui disant qu'il ne faisait pas assez pour les langues officielles et que des changements fondamentaux s'imposaient de toute urgence.

Ottawa (APF): Le Commissaire estime d'ailleurs avoir suffisamment secoué le gouvernement au cours de son septennat, «sauf que l'ensemble des résultats demeurent en deçà de mes espoirs et de mes objectifs». Il se console en se disant que son travail a quand même permis de faire progresser les droits linguistiques, même si l'amélioration n'est pas toujours visible, comme dans le cas des bureaux désignés bilingues.

«L'Histoire nous dira si l'amélioration qui est promise maintenant se réalisera. A tout le moins, j'ai identifié les problèmes majeurs, j'ai identifié des solutions et j'ai exercé des pressions, des fois avec succès, des

Secouer
Suite en page 2

Rencontre au sommet à Igloolik:

Savoir et culture inuit au sein du gouvernement

C'est à Igloolik que se sont rencontrés du 20 au 24 mars derniers pas moins d'une centaine de représentants inuit afin de débattre de l'importance de la prise en compte des valeurs et de la culture inuit dans la législation, les programmes et la politique du gouvernement du Nunavut.

Stéphane Kolb

Le gouvernement territorial du Nunavut entrera en fonction à la première heure dès le 1er avril 1999. Devant l'urgence du travail à réaliser pour parvenir à mettre le gouvernement sur pieds d'ici là, l'on pouvait se demander si le futur gouvernement du Nunavut ne constituerait pas une sorte de réplique des structures de l'actuel gouvernement des TNO agrémentée de quelques modifications. Est-il raisonnable de penser que les Inuit auront le temps de concevoir et de mettre en route un gouvernement étroitement en accord avec les valeurs et la culture inuit en si peu de temps ?

La conférence d'Igloolik est la démonstration de la volonté et de la détermination des intervenants pour y parvenir. Parmi les participants rassemblés à Igloolik, on retrouvait des aînés de chacune des 26 communautés du Nunavut, ainsi que de nombreux représentants des diverses organisations inuit et une trentaine de personnes d'Igloolik dont une bonne partie de jeunes.

Cette conférence historique a été organisée par le Conseil pour le Développement Social au Nunavut (CDSN) qui a ouvert un bureau à Igloolik le 26 janvier dernier. Tel que stipulé dans l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, le CDSN est l'organisme qui a dorénavant pour mission d'assister les Inuit dans la définition et la prise en charge du développe-

Culture inuit
Suite en page 2



Stéphane Cloutier/L'Aquilon

Tradition

Un artiste inuit a offert une performance au tambour lors de la conférence sur les traditions et la culture inuit qui se tenait à Igloolik du 20 au 24 mars derniers.

Sommaire



Marc Lacharité

Développement économique

Afin d'améliorer l'économie nordique, le premier ministre Don Morin a annoncé que son gouvernement saisirait l'opportunité créée lors du dernier budget fédéral et présenterait sa conception d'une stratégie moderne de développement économique pour les T.N.O. Le ministre des Finances, John Todd, a été nommé responsable de l'élaboration de cette stratégie.

Première convention collective

Neuf employés à la sécurité lors du pré-embarquement des passagers à l'aéroport de Yellowknife viennent d'accepter un contrat qui leur apportera de substantielles améliorations dans leurs conditions de travail. Cette entente, négociée par le Syndicat des Travailleurs du Nord, entraînera des gains dans des secteurs tels que les heures minimales de travail, les vacances et l'ancienneté. Ils ont aussi obtenu une protection contre toute discrimination basée sur l'activité syndicale et une en cas d'annulation de contrat par l'employeur. La présidente du syndicat, Jackie Simpson, pense que la signature de ce contrat va encourager d'autres employés oeuvrant dans le même secteur à se regrouper afin d'en arriver à des résultats semblables.

Projets de partenariat

Le ministre des Finances, John Todd, a dévoilé une liste de projets qui seront entrepris par le GTNO en 1998-1999 en utilisant le modèle du partenariat avec l'entreprise privée. Cette annonce a été faite lors de la 21 ième assemblée annuelle de la *NWT Construction Association*. Les cinq secteurs gouvernementaux présentant ces projets sont : la Société d'Énergie des T.N.-O.; le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation; celui des Affaires municipales et communautaires; le ministère de la Santé et des Services sociaux; et le ministère de la Justice.

«Nous recherchons des partenariats avec des entreprises qui s'impliquent grandement dans le Nord et sont prêtes à investir de façon à ce que chacune des parties reçoivent une somme raisonnable en retour de leur investissement» a indiqué le ministre Todd.

Bulletin d'information

Un bulletin d'information destiné à la clientèle sera publié tous les deux mois en anglais et en inuktitut et sera inséré avec le compte de téléphone. Son but est d'informer la clientèle sur les produits et services offerts par Northwestel et l'implication de la compagnie lors d'activités communautaires. Appelé *Link* en anglais et en inuktitut, le mot pour «communiquer», l'éditrice Elaine Schiman veut rappeler que la communication maintenant passe par d'autres liens que le téléphone seul, mais aussi le transfert de données, Internet, les vidéo-conférences et autres. On attend la première publication d'ici quelques semaines.

GTNO et la Société d'Énergie

Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et la Société d'Énergie des T.N.-O. (SÉT) ont travaillé depuis 1997 à développer des techniques afin de récupérer la chaleur résiduaire des centrales électriques puis de l'employer pour chauffer des bâtiments. Dans les prochains mois, les centrales de plusieurs communautés, ainsi que des bâtiments gouvernementaux et commerciaux seront évalués dans le but d'identifier des possibilités de projets dans ce domaine. Ces projets devraient engendrer de nouveaux profits pour la SÉT. De plus, certains consommateurs pourraient bénéficier de réductions allant jusqu'à 30% de leur facture de chauffage.

Un système de ce type est déjà en opération dans la communauté de Fort Macpherson, où il fournit le chauffage à six bâtiments dont une école, l'aréna et une usine de traitement des eaux.

On mentionne qu'un autre avantage non négligeable d'un de ces systèmes est la réduction de la consommation d'huile de chauffage de plusieurs milliers de barils; du même coup, une réduction de l'émission de gaz pouvant créer l'effet de serre.

Plainte des professeurs

L'Association des professeurs des T.N.-O. a reçu la permission de porter plainte contre la Commission scolaire publique de Yellowknife. Elle considère que son employeur fait preuve de mauvaise foi lors des présentes négotiations.

Secouer

Suite de la une

fois sans succès, pour amener le gouvernement à agir».

Dans l'avant-propos de son dernier rapport, M. Goldbloom avoue qu'il est «particulièrement troublé» de constater «l'ouverture d'esprit limitée» des institutions fédérales au regard de la dualité linguistique. En fait, dit-il, il aimerait bien qu'un «réflexe pavlovien» s'installe «dans le cerveau collectif de l'appareil fédéral» et que le gouvernement pense aux questions linguistiques «en premier lieu» lorsque vient le temps de céder des pouvoirs aux provinces ou de privatiser des services.

Lorsqu'il fait le bilan de ses sept années en poste, M. Goldbloom dit que le progrès des francophones dans le dossier de la gestion scolaire est ce qui le rend le plus fier : «J'ai travaillé très fort là-dessus». Sa plus grande déception, c'est de ne pas constater le progrès qu'il avait espéré obtenir dans le domaine des services au public, de même que dans l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones.

M. Goldbloom n'a pas voulu dire s'il souhaitait qu'un francophone de l'extérieur du Québec occupe son poste, ce qui serait une première, même s'il avoue que ce serait une bonne idée. A son avis, le choix du futur commissaire ne doit cependant pas être relié à ses origines ethniques. Il avait toutefois un conseil à donner à son successeur : «maintenir la pression».

Culture inuit

Suite de la une

ment social et culturel pour l'ensemble du Nunavut.

L'Accord précise en outre que le CDSN devra veiller à encourager le gouvernement du Nunavut à créer et à implanter des programmes et des politiques de développement social et culturel appropriés aux Inuit.

Dans cette optique, le Conseil peut donc effectuer des recherches sur des questions sociales et culturelles, publier et distribuer de l'information sur les questions sociales et culturelles auprès des Inuit, du gouvernement, et du public, consulter et travailler en collaboration avec les niveaux communautaire, régional, territorial, et fédéral et toute autre organisation s'occupant de questions sociales et culturelles, et aviser les Inuit et le gouvernement sur les politiques, les programmes et les services socio-culturels pour le Nunavut.

Le CDSN doit produire un rapport annuel qui sera soumis aux dirigeants du gouvernement territorial, puis déposé à l'assemblée législative et au ministre des Affaires indiennes et du Nord pour finalement aboutir à la chambre des communes d'Ottawa.

Parmi les différents ateliers de travail qui eurent lieu à la Conférence, celui portant sur la collecte et la documentation du savoir traditionnel inuit fut un point fort. L'urgence de la mise sur pieds de moyens pour documenter de facon efficace les savoirs traditionnels et la culture inuit y fut largement soulignée. Il faut dire qu'Igloolik constitue actuellement au Nunavut une figure de proue en ce qui concerne la collecte et l'archivage de données concernant les valeurs traditionnelles et la culture inuit. Depuis 12 ans, quelques 400 entrevues y ont été réalisées avec les aînés dans le cadre d'un projet d'histoire orale auquel à longtemps travaillé Louis Tapardjuk, l'actuel directeur exécutif du NDSC à Igloolik. Depuis le début du projet, la moitié des aînés d'Igloolik sont déjà décédés. Dans les autres communautés où la collecte des savoirs des aînés est beaucoup moins avancée, on imagine aisément le désastre de la situation actuelle.



Louis Tapardjuk

Selon le communiqué de presse du CDSN, les recommandations issues de la conférence incluent:

- l'établissement d'un groupe de travail pour élaborer une stratégie sur le savoir traditionnel au Nunavut;

- l'établissement d'un Centre de ressources du Nunavut pour le savoir traditionnel, afin de gérer la collecte, la documentation, l'accès et l'usage du savoir inuit;

- un travail immédiat pour documenter le savoir des aînés; et

- l'examen d'une formule de financement au sein des différents ministères du gouvernement du Nunavut pour la mise en place de la stratégie sur le savoir traditionnel.

En ce qui concerne les autres ateliers, qui incluaient les thèmes de la justice, de l'éducation, de la santé, de la spiritualité et du chamanisme, les recommandations soulignées par le CDSN furent les suivantes:

- communication accrue entre les aînés et les jeunes;

- usage de l'Inuktitut comme première langue du Nunavut; et

- de plus hauts standards pour une disponibilité accrue des traductions médicales, et plus particulièrement en ce qui concerne les diagnostics.

La nécessité de l'incorporation des valeurs et des traditions culturelles inuit est d'autant plus fondamentale que comme le rappelle le récent communiqué de presse du CDSN, «le nouveau gouvernement devra refléter l'identité distincte et les aspirations de la population du Nunavut, qui compte 85% d'Inuit.». La voie empruntée par le CDSN et les participants à la conférence d'Igloolik est sans doute la seule qui soit viable: «La seule facon de le faire est d'incorporer le savoir et la culture inuit aux structures du gouvernement qui sont mises sur pieds» stipule le communiqué du CDSN. Il reste que la tâche ne sera pas facile, et ce d'autant plus qu'une difficulté majeure devra être résolue et qu'un nouveau débat devra être ouvert sur la facon dont les intervenants comptent s'y prendre pour rendre les structures du futur gouvernement représentatives de la culture inuit tandis que l'on pressent déjà que les estimations concernant le chiffre de 50% d'employés inuit au sein du gouvernement seront difficiles à atteindre. Faudrait-il songer à offrir aux employés une formation de base sur la culture inuit, qui deviendrait alors un complément nécessaire à leur formation exécutive ?

Garderie Plein soleil

C'est pour la communauté

Une nouvelle coordonnatrice vient d'être embauchée à la garderie Plein soleil. Son message : à près d'un an d'un déménagement définitif dans le futur bâtiment de l'école Allain St-Cyr, la garderie souhaite que la communauté francophone l'appuie dans son développement.

Alain Bessette

Au fil des ans, la garderie Plein soleil a souvent fait face au même problème crucial : trouver un endroit approprié, à prix abordable, où réaliser ses activités. Cette période est finalement révolue. D'ici quelques semaines, la garderie devrait déménager ses pénates dans un édifice situé en face du motel Igloo Inn. Le local y est adéquat pour les activités de la garderie et le coût du loyer est raisonnable.

Cet emplacement ne sera cependant que temporaire. En effet, dès que la construction sera achevée, la garderie emménagera dans ses locaux définitifs à même le bâtiment de l'école Allain St-Cyr.

Cette question de la localition, qui est à toute fin pratique résolue, ne constitue pas la principale préoccupation de la nouvelle coordonnatrice de la garderie, Arlette Fonteneau. Pour elle, il s'agit de s'assurer que la communauté francophone de Yellowknife appuie fortement la seule garderie communautaire pour les enfants de langue française.

Actuellement, il y a une vingtaine d'enfants inscrits à la garderie soit 10 à la pré-maternelle et 9 en garderie. Dans le nouvel emplacement, la garderie pourrait accueillir jusqu'à 30 enfants, niveau similaire à ce qu'elle pourra recevoir lors de l'emménagement à l'école Allain St-Cyr.

Comme il y a beaucoup d'enfants inscrits à mi-temps, notamment avec les activités de pré-maternelle le matin, il reste donc quelques places disponibles en après-midi.


Arlette Fonteneau

Arlette Fonteneau nous arrive de Bordeau, en France, en passant par Montréal. Outre-Atlantique, elle a œuvré pendant une douzaine d'années dans des garderies. La situation était bien différente là-bas car c'était la municipalité qui était responsable de la garderie tant à titre de gestionnaire qu'à titre de principal bailleur de fonds.

On se souviendra des péripéties ayant entourées la localisation de la garderie dans la vieille ville, au moment de son ouverture. La question du zonage avait alors causé bien des problèmes, surtout avec des voisins qui se plaignaient face à l'ouverture prochaine d'une garderie. Cette fois-ci, la question du zonage n'est qu'une technicalité et le conseil municipal devrait adopter les amendements nécessaires aux règles de zonage sans difficulté.

Le rapprochement prochain entre la garderie et l'école Allain St-Cyr découle d'un lien tout naturel entre les deux institutions. En effet, non seulement les parents se retrouvent-ils souvent avec des enfants aux deux endroits mais aussi, la garderie vient soutenir le développement même de la seule école de langue française de Yellowknife, en préparant adéquatement les très jeunes enfants pour une entrée réussie à l'école. Des rencontres avec la monitrice de maternelle à l'école permet d'adapter les programmes. Et c'est sans compter que les parents n'auront bientôt qu'un seul arrêt pour laisser leurs enfants à la garderie et à l'école.

C'est donc un avenir stable qui attend la garderie Plein soleil mais il est important que les parents francophones n'hésitent pas à confier leurs enfants aux bons soins de la garderie.

Exposition jeunesse Iqaluit

Les petites mains magiques

Stéphane Cloutier

Les enfants du programme de français d'Iqaluit ont fièrement présenté aux parents leurs oeuvres créées dans le cadre des ateliers «Les petites mains magiques». Le vernissage de l'exposition avait lieu dimanche le 29 mars au centre communautaire francophone. L'événement a eu un succès monstre !



Pendant deux mois, des jeunes entre 5 et 8 ans ont participé à plusieurs ateliers sous la bonne supervision artistique d'Hélène Lévesque. Les jeunes ont fait l'expérience de différentes techniques de bricolage et fait l'exploration de nouvelles formes d'expression.

L'exposition de dimanche nous a ainsi montré la virtuosité des jeunes francophones d'Iqaluit pour le tissage, la poterie en argile, les murales en papier, la peinture sur tissu, les marionnettes en pâte Fimo et les masques en papier mâché.







Les oeuvres présentées étaient vraiment originales et étonnantes. Les parents ont de quoi être fiers et heureux de leurs enfants prodiges !

Merci Hélène pour ton travail et ton talent !

Bravo aussi à toutes les petites mains magiques d'Iqaluit : Simon Cuerrier, Andrea Verreault, Rachel Cuerrier, Daniel Verreault, Jeremy et Mathieu Keays-Lévesque, Lisandre Ouellet, Isabelle Martel, Kim Lamontagne, Jérémie Fortier, Philip Verreault, Nathalie Martel et Kelly Lamontagne.

Photos : Stéphane Cloutier

ÉDITORIAL

Pour garder l'initiative

L'article de Louis McComber, en page 6, sur la recherche scientifique dans le Nord canadien soulève quelques questions qui nous laissent perplexes.

En sabrant joyeusement dans le budget de leurs différents programmes de recherche, les gouvernements du Canada risquent de créer une situation fâcheuse. En effet, c'est le risque qu'un jour nous ayons besoin d'avoir recours à des scientifiques étrangers pour savoir ce qui se passe chez nous. En perdant l'initiative de la recherche scientifique dans le Nord, ce sont aussi des compétences qui se perdent ou qui ne se développent pas.

Il faut dire qu'il ne s'agit pas des premiers programmes à souffrir des coupures budgétaires affectant les gouvernements du Canada. De même que pour les autres programmes affectés, il faut se consoler en se disant que la situation n'est que temporaire car la crise fiscale traversant le Canada semble sur le point de se résorber au cours des prochaines années.

Entretemps, il faut trouver des solutions qui permettent de sauver la chèvre et le chou.

Il n'y a rien de mal à voir des scientifiques étrangers arpenter nos arpents de neige et s'intéresser aux phénomènes nordiques canadiens. C'est l'une des beautés de la recherche scientifique que de traverser les frontières et les cultures.

Par contre, il serait bon de pouvoir garder un certain contrôle de la recherche qui se fait sur notre territoire. Un façon d'y parvenir tout en sauvegardant notre expertise consisterait probablement à n'autoriser les projets de recherche qu'en autant que des scientifiques canadiens puissent se joindre à l'équipe de scientifiques étrangers.

De cette façon, les importantes recherches se poursuivraient tandis que les scientifiques canadiens se retrouveraient au cœur même des activités de recherche.

Alain Bessette



Stéphane Cloutier/L'Aquilon

Futur artisan ?

Jérémie Fortier de l'école Nakasuk à Iqaluit arbore fièrement sa création artisanale, un chandail décoré grâce à de la peinture sur tissu.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan

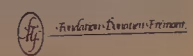
Collaborateurs : Stéphane Cloutier, Marc Lacharité et Louis Mc Comber

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone







D'où viennent ces o et e collés?

Annie Bourret (APF)

Un lecteur d'Aurora en Ontario m'a envoyé un message électronique demandant l'origine du caractère œ. Oh, la passionnante question... Parce que les linguistes souhaiteraient bien s'en débarrasser à tout jamais et, pour faire bonne mesure, de æ d'ailleurs!

N'en cherchez pas la raison dans les dictionnaires ni les ouvrages de référence usuels. Tout ce qu'ils vous diront au sujet de ces deux caractères bizarres est que leurs majuscules demeurent collées (le complexe d'Œdipe, les îles Ægates). En typographie, ces caractères se nomment ligatures depuis le XVIe siècle, mais les linguistes les appellent digrammes (deux lettres).

Pour les mots savants, le latin surtout nous a légué æ (curriculum vitæ), alors que le œ vient de mots dérivés du grec (œcuménique). Mais les mots latins ordinaires comportant un /O/ ouvert comme dans robe sont à l'origine de la ligature œ. Plus particulièrement, œ a été créé à l'époque où les lettres «u» et «v» étaient indifféremment utilisées, même pour des prononciations différentes, à peu près jusqu'à la Renaissance. Le son /EU/ s'écrivait «ue» alors. Les mots bœuf, cœur, œil et œuf s'écrivaient buef, cuer, ueil et uef. Alors que distinguer entre buef et bvef à la lecture n'entraînait pas de problèmes particuliers, il n'en était pas de même pour ueil (œil) et veil (ancienne conjugaison de vouloir) ou uef (œuf) et vef (forme ancienne de veuf), parce que les différences de graphies représentaient des mots complètement différents. Les imprimeurs, en imposant définitivement ce caractère, rendaient la lecture plus facile et éliminaient les hésitations comme qu'a connu le mot œuvres: euures (XIIIe siècle), œures (XIVe siècle) et œuures (XVe siècle).

On observe d'ailleurs des vestiges de l'ancienne orthographe «ue» dans des mots comme cueillir ou orgueil. La graphie s'est maintenue, parce que dire les mots ceuillir ou orgeuil aurait été contraire à l'usage de prononciation pour les lettres «c» et «g» devant certaines voyelles. Le même usage, cependant, a décidé de ne pas retenir cœillir ou orgœuil ou orgœil. Bref, l'orthographe de ces mots respecte tout de même l'évolution historique du français.

Il n'en est pas de même pour les mots savants peu nombreux, que de nombreux spécialistes considèrent comme des fossiles à franciser avec un «e» accent aigu. L'orthographe des mots ægagropile ou ægosome (du grec) devrait définitivement s'écrire égagropile et égosome pour respecter leur prononciation (les dictionnaires acceptent les deux orthographes mais présentent ces mots seulement à la lettre «a»). En plus d'éliminer les fautes d'orthographes, on éviterait peut-être la confusion visuelle, pour certains, avec des mots aux initiales presque semblables tels aéré ou aéroport.

Remplacer par un «e» accentué les caractères œ qui se prononcent /É/ éviterait aussi une autre confusion, phonétique celle-là. En écrivant édème ou édipe, on en finirait avec la prononciation en /EU/ d'œdème ou œdipe s'alignant faussement sur œil ou œillet. Les dictionnaires actuels ont fini par accepter la variation de prononciation dans ces deux mots, mais les dictionnaires d'avant la Deuxième Guerre mondiale présentaient la «bonne» prononciation seulement...

Faites parvenir vos commentaires par courriel à abourret@bc.sympatico.ca ou à la rédaction du journal.

Maison Laurent Leroux ou Maison François Beaulieu:

Pourquoi changer de nom, à peine baptisée?

COURRIER DU LECTEUR

À tous les jours, je passe devant la Maison Laurent Leroux et ce nom me déplaît. Même s'il est vrai qu'en 1789, Sir Alexander Mackenzie descend le fleuve qui portera son nom avec Laurent L. qui l'accompagne, quelques questions se posent.

1) Est-ce que monsieur Leroux est un «leader»?

Non, il suit les traces d'un très illustre pionnier. En 1770, François Beaulieu est né dans la région du Grand Lac Des Esclaves. Il est le père de la foi catholique dans le grand Nord, un meneur qui a ouvert la porte de l'Évangile du Christ aux habitants des T.N.O. Il a eu une enfance difficile dans ce climat rigoureux, manquant souvent de vivres. Celà l'a rendu grand, sans peur, plein de pouvoir. Les gens le respectent pour son intelligence et son courage

2) Lequel des deux a habité le plus longtemps dans le Nord?

On ne donne pas le nom d'une maison à un passant mais à une personne qui a aimé la place et qui a désiré y vivre et mourir parce que son amour pour ce coin de pays a été supérieur à celui de l'aventurier...Laurent Leroux est mort en 1855 dans le Bas Canada à l'âge de 97 ans. Par ailleurs, monsieur Beaulieu est décédé en novembre 1872 à l'âge de 102 ans et dans les T.N.O.

3) Statistiquement, lequel des deux noms est le plus représentatif de la population des T.N.O.?

Selon l'annuaire de téléphone de Yellowknife, 25 Beaulieu sont abonnés contre un seul Leroux.

4) Aimeriez-vous un nom significatif?

Aimez-vous jouer avec les mots? Essayez avec le nom Leroux et moi, je me concentre sur le nom Beaulieu...

Beau - lieu:

Un lieu, c'est un endroit, une résidence, c'est aussi une place, une scène, un événement, c'est une propriété, des locaux. Il y a des lieux de pélerinages, des lieux de retraite, des lieux de travail

Cet édifice constitue un choix judicieux au point de vue de sa localisation et de son usage. Il en faudrait de même pour son nom.

C'est Beaulieu qu'il nous faut!

Une pédestrienne francophone

Courrier du Net

Depuis 3 ans au Québec, d'origine française, je m'intéresse beaucoup à tout ce qui touche les autochtones et pouvoir un jour essayer de côtoyer ces gens-là me tente énormément. Pour le moment, le frein est le facteur temps et surtout argent. En tout cas, maintenant que je connais votre site, je vais souvent le visiter.

À bientot . GERARD
noisette@videotron.ca

Je trouve que vous devriez inclure plus de brèves dans vos articles, ou mettre en encart un résumé. Pour moi, le web ne permet pas encore de rendre son contenu attrayant, cela reste lourd à gérer et on a le sentiment de passer à côté de beaucoup de choses, tant votre site est riche mais peut-être pas assez clair.

Gérard Staiquly
gerard staiquly@wanadoo.fr

Une classe d'enfants bilingues (6 ans) breton-français souhaite établir une correspondance avec des enfants bilingues du même âge d'Amérique du Nord (inuit par exemple ou autres enfants des Première nations). Y a t-il des possibilités d'aboutir grâce à Aquilon ? Merci d'avance pour votre aide.

COSbertrand@cg22.fr

Un gros bravo pour le prix que vous avez reçu ! C'est formidable de pouvoir lire un journal en français d'une région dont on n'entend partiquement jamais parler ici. Je ne savais même pas qu'il y avait une communauté francophone en dehors des provinces de l'est et de l'Ontario. Continuez votre formidable travail ! Ça vaut vraiment la peine d'aller sur votre site : il est intéressant, les photos sont magnifiques, on a toute l'actualité... Bref, ça fait du bien d'avoir des nouvelles des TNO !!

gtrudel_a_@hotmail.com

Grace a YAHOO, j'ai réussi à trouver Aquilon dont je connaissais l'ancienne adresse Internet grâce a un article de Science et Avenir sur vous. Je peux m'y contacter ? Merci ! Depuis Paul Émile Victor, nous n'avons pas de liaison avec la belle province ! Et le fait que les autochtones retrouvent leurs racines est une leçon pour nous.

Maurice CLERC, 18, quai des moulins de la ville,
58500 CLAMECY
mclerc@club-internet.fr

Bourses de stage à Saint-Pierre-et-Miquelon

Le Consulat Général de France à Vancouver offre aux jeunes de 18 à 25 ans, dont ceux des T.N.O., un certain nombre de bourses pour un stage «Connaissance de la France» à Saint-Pierre-et-Miquelon du 29 juin au 13 juillet '98. La bourse couvre tous les frais sur place mais n'inclut pas le coût du voyage.

Les trois points forts du stage sont la découverte de la nature, de la culture et de l'histoire ainsi que l'immersion linguistique. La voile et autres sports nautiques sont aussi au programme.

Les formulaires de candidature peuvent être obtenus au:
Consulat Général de France
1201- 736 Granville Street
Vancouver, B.C. V6Z 1H9
Tél: (604) 681-4287
Date limite: 31 mai '98



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Entretien routier

Nivellement (saisonnier)
– Km 188 à 294, route 1
(route du Mackenzie) T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au surintendant, région du North et du South Slave, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76, Capital Drive, Bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou livrées en main propre au 2e étage du B&R Rowe Centre) ou au surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Nahendeh) ou à l'administratrice des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Highways, 4510, Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 15 AVRIL 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 30 mars 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 874-5010

Renseignements techniques : Richard Lafferty, agent de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 874-5008



NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Goo Arlooktoo, ministre

APPEL D'OFFRES

Programme d'accès à la propriété (1998)

Appel d'offres 99 SS 09-301
transport franco à bord Hay River, NT
Appel d'offres 99 SS 09-302
transport franco à bord Churchill, MB
Appel d'offres 99 SS 09-303
transport franco à bord port de Montréal, PQ

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres pour l'approvisionnement d'éléments de construction d'environ 13 logements et leur transport à divers points franco à bord.

La quantité de marchandises par logement et par point franco à bord sera fournie dans le document d'appel d'offres. Vous pouvez également obtenir des renseignements aux numéros de téléphone indiqués ci-dessous.

Les appels d'offres seront reçus pour l'approvisionnement des marchandises suivantes :

- bois de construction de dimensions courantes
- objets diverse de menuiserie préfabriqués et accessoires
- armoires de cuisine
- fermes (toitures)
- matériaux pour toitures métalliques
- crics à vis pour fondations
- éléments mécaniques
- éléments électriques
- supports de réservoirs à mazout
- appareils ménagers

Les parties intéressées peuvent faire une soumission pour chaque groupe de marchandises ou pour tous les groupes en bloc. On accordera des contrats séparés pour chaque groupe de marchandises et chaque point franco à bord.

La politique d'encouragement aux entreprises du Nord du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'applique pour le présent appel d'offres.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau des services généraux, 9e étage, Édifice Scotia Centre, Yellowknife NT X1A 2P6 après le 6 avril 1998.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au chef des services d'approvisionnement, 9e étage, Édifice Scotia Centre, C.P. 2100, Yellowknife NT X1A 2P6 au plus tard à :

15 h, le 16 avril 1998, heure de Yellowknife.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Pour tout renseignements, composer :
(867) 873-7866 ou 873-7867

Compressions budgétaires et la recherche nordique

Le Canada perd l'initiative

Louis Mc Comber

(Québec) Peter Johnson en a gros sur le coeur! Président de l'Association universitaire canadienne d'études nordiques (Aucen), il ne peut rester indifférent devant les compressions budgétaires drastiques auxquelles est soumise la recherche nordique au Canada. «Les Américains, les Japonais et les Européens conduisent de plus en plus de recherches dans le Nord canadien. Par exemple, les Américains construisent une station de recherche à Resolute. Pendant ce temps, les budgets de recherche du Canada au Nord diminuent d'année en année!» Participant au Colloque Nord-Laval en sciences humaines de l'Université Laval les 2 et 3 avril derniers, il a accordé une entrevue à l'Aquilon.

Peter Johnson a prononcé le mot d'ouverture au colloque Nord-Laval en félicitant les chercheurs de leur intérêt pour la recherche nordique. «Je suis toujours émerveillé, a-t-il déclaré, par ces rencontres de chercheurs. Surtout par la contribution des étudiants qui s'impliquent avec beaucoup de sérieux et de détermination dans leur discipline respective.»

Mais les sous se font de plus en plus rares. Le programme canadien d'Étude du plateau continental polaire (Polar Continental Shelf Project) qui finance la plus grosse part de la recherche nordique au Canada sera encore amputé de moitié cette année et dès l'an prochain, son budget tombera autour du million de dollars en tout et partout.

Le Canada fait face à des problèmes très graves qui concernent le monde entier. Par exemple, l'accumulation au Nord de contaminants provenant de l'activité industrielle de l'ensemble de la planète.

La circulation des vents finit par aspirer les déchets toxiques dans l'atmosphère terrestre et les rediriger dans les régions arctiques où on les retrouve en quantité alarmante dans la chaîne alimentaire. Dans un habitat écologique précaire où des saules de 5 centimètres de haut prennent 200 ans à pousser, les conséquences peuvent être irréversibles.

L'autre problème incontournable, c'est le réchauffement des températures. Dans les 50 dernières années, on a observé une augmentation de 4 à 5 degré Celsius des températures arctiques. S'agit-il d'un cycle climatique normal comme on a pu en observer plusieurs dans le passé? Ou encore s'agit-il plutôt des effets de l'accumulation de CO_2 dans l'atmosphère qu'on identifie sous le terme d'effet de serre? De toute façon, ces changements climatiques pourraient avoir un impact formidable sur les régions côtières de la planète, puisqu'ils entraînent la fonte des glaciers et conséquemment, la hausse du niveau des océans.

Une autre conséquence de la fonte des glaciers, c'est la création de masses d'eau froide en provenance du Nord qui cherchent à se frayer un chemin vers le Sud, bouleversant possiblement la circulation des courants marins et créant une modification climatique pour tous les pays situés en bordure de l'Océan atlantique.

Plusieurs pays se sentent donc directement concernés par ces problématiques de recherche et le Nord canadien est de plus en plus sillonné par des équipes scientifiques étrangères qui vont développer chez eux une expertise «canadienne.»

Pour Peter Johnson, c'est évident que le Canada devrait garder l'initiative dans des domaines de recherche qui concernent directement son habitat naturel et les populations humaines qui y vivent. «Il faudrait au moins que le Canada se donne les moyens de suivre de près la compréhension scientifique de problèmes qui le concernent directement.»

WCB

Appel de propositions

RAPPORT ANNUEL
CONCEPTION ET IMPRESSION

APPEL DE PROPOSITIONS numéro **WCB\CS\RFP98A-009**
Les propositions cachetées pour Conception et impression du Rapport annuel doivent nous parvenir au plus tard à : **12 h, HEURE LOCALE, le 24 avril 1998.**
Prière de mentionner le numéro de référence de l'appel de propositions dans tous les documents de soumission.

Les parties intéressées peuvent obtenir les documents d'appel en s'adressant à la Commission des accidents du travail dès le vendredi 27 février 1998 à 13 h au 3e étage, Centre Square Mall, Yellowknife, NT

Téléphone : (403) 920-3888
Appel sans frais : 1-800-661-0792
Télécopieur : (403) 873-4596

Les demandes de renseignements sur l'appel de propositions et les soumissions doivent parvenir à :
Commis à l'administration
Commission des accidents du travail
Casier postal 8888
YELLOWKNIFE NT X1A 2R3

OU peuvent être livrées aux bureaux de la commission, au 3e étage du Centre Square Mall, à Yellowknife, NT.

La commission n'est pas tenue d'accepter la soumission la plus basse ou toute autre soumission reçue.

Offre d'emploi

Le Gaboteur Inc.
recherche un (une)

Directeur (trice) - rédacteur (trice) en chef

Description du poste:
En tant que directeur (trice) : assurer l'administration générale de l'entreprise, élaborer des projets de diversification des revenus, administrer le budget, superviser le personnel.
En tant que rédacteur (trice) en chef : publier un journal bimensuel, en définir la politique éditoriale, couvrir les événements et réaliser des reprotages, concevoir des suppléments Jeunesse et Tourisme, recruter et gérer le travail des correspondants.

Compétences recherchées:
- Diplôme universitaire en journalisme ou communication
- Expérience en journalisme, de préférence dans la presse communautaire
- Expérience en administration et gestion de budget
- Excellente maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais
- Polyvalence, esprit d'initiative et sens des relations humaines
- Capacité de travailler sous pression et avec un minimum de supervision
- Connaissance de la mise en page par ordinateur (PageMaker) et d'Internet
- Connaissance du milieu francophone hors Québec un atout

Lieu de travail: Stephenville, Terre-Neuve

Salaire: À négocier selon l'expérience.

Entrée en fonction: 4 mai 1998

Faites parvenir votre curriculum vitae et une lettre de présentation à :

M. Robert Cormier, Président
Le Gaboteur Inc.
41, rue Main, Stephenville, NF, A2N 1H5
Télécopieur: (709) 643-9586
Courriel: gaboteur@nf.sympatico.ca

Date limite de réception des candidatures: 17 avril 1998

Petites Annonces
(service gratuit : 873-6603)

Naissance

Marie Venne et Ian Mathers sont heureux d,annoncer la naissance de leur fils Philippe Jérémie Mathers le 26 février 1998 à Edmonton.

Son frère jumeau Frederick James Mathers dont la vie fragile a cessé avant même de commencer continuera à veiller sur son frère.

Nous remercions sincèrement Dr Kallos, de Yellowknife, Dr Lemke, du Royal Alexandra Hospital d'Edmonton et le personnel au grand complet de l'Unité néonatale des soins intensifs du RAH pour leur acahrnement, leur patience et leur compréhension.

Théâtre

La troupe de théâtre «Les pas frette aux yeux» est à la recherche de divers instrument pour sa prochaine production : un baton de majorette, une paire de bottes à gogo blanches, pointure 10 femme et 1 ombrelle. Si vous possédez un de ces items, contactez le 873-3292.

Formation d'un groupe de travail sur les langues officielles

Ottawa (APF): Le gouvernement fédéral a décidé de former un groupe de travail pour voir comment les chambardements survenus dans l'appareil fédéral au cours des années affectent l'application de la Loi sur les langues officielles.

Ce groupe de travail, qui est formé d'universitaires et de gens du secteur privé, devra proposer toute mesure d'amélioration appropriée dès l'automne prochain.

Le Commissaire aux langues officielles, Victor Goldbloom, avait recommandé la formation d'un tel groupe de travail suite à une étude portant sur les effets des transformations du gouvernement sur le programme des langues officielles.

Selon cette étude, la privatisation, les compressions budgétaires et le transfert de responsabilités aux provinces, comme dans les cas de la main-d'oeuvre et du logement social, «a entraîné une érosion subtile mais cumulative des droits linguistiques et, au sein de l'administration fédérale, a affaibli le programme des langues officielles».

Les membres du groupe de travail ont d'abord été approchés par le gouvernement lors de la semaine précédent le dépôt du rapport annuel du Commissaire aux langues officielles. Un appel conférence la veille du dépôt du rapport de M. Goldbloom a ensuite permis de confirmer leur intérêt et leur participation et de préciser leur mandat.

«On nous a surtout approché parce que nous formons un groupe qui croit à la politique linguistique au Canada» a expliqué M. Fontaine. Le groupe se réunira une première fois après Pâques pour discuter de la méthodologie de travail. On ne sait pas encore s'il y aura des audiences publiques.

Le président du Conseil du Trésor, Marcel Massé, se dit préoccupé par l'application de la Loi sur les langues officielles dans les secteurs qui sont touchés par les transformations du gouvernement.

Il ne croit pas que la situation linguistique dans les bureaux fédéraux bilingues se soit détériorée depuis 1994, même si le rapport annuel du Commissaire aux langues officielles démontre le contraire. Il concède toutefois que «le pourcentage de réponses en français au public doit être amélioré». Il dit que les programmes mis en place devraient permettre de remédier à la situation.

Pour ce qui est du transfert de la formation de la main-d'oeuvre aux provinces et son impact sur l'application de la Loi sur les langues officielles, le ministre Massé a une réponse toute prête : «Lorsqu'on donne la responsabilité à une province, on ne peut pas leur imposer la loi fédérale».

Le ministre ajoute que le gouvernement tente «le plus possible» de voir à ce que l'application de la Loi sur les langues officielles se fasse, «mais elle se fait en partenariat avec les provinces».

D'autres brèves des T.N.-O.

La dictée P.G.L

Nos champions sont prêts pour l'ultime épreuve

Les champions de l'orthographe qui représenteront le Yukon et les T.N.O à la grande finale de la dictée P.G.L sont maintenant connus. Il s'agit d' Émilie Beaudoin-Herdes, de l'école Émilie Tremblay (école francophone), de Whitehorse, et de Megan Robinson, de l'école William McDonald (classe d'immersion), de Yellowknife.

Ces élèves ont réussi les meilleures dictées lors de l'épreuve régionale qui se tenait le 1er avril dans le cadre des activités marquant la Semaine nationale de la Franco*phonie* .

La thématique de la dictée: *Quand les sciences rêvent à demain.*

La grande finale de la Dictée P.G.L. accueillera les 100 finalistes du Canada, du Mali, du Sénégal et des États-Unis, en mai prochain à Montréal. L'événement sera télédiffusé sur les ondes du réseau français de Radio-Canada, le 31 mai à 17 heures. Les grands champions de cette ultime épreuve se mériteront un voyage au Kennedy Space Center, en Floride, pour assister au lancement de la navette spatiale Atlantis.

Mentionnons pour terminer que La Fondation Paul Gérin-Lajoie contribue depuis 1977 à l'éducation de base des enfants dans les pays les plus démunis ainsi qu'à l'éveil aux réalités internationales des élèves des écoles primaires du Canada.

Entente avec l'état russe de Sakha

Perspectives d'avenir pour les entreprises du Nord

Le gouvernement des T.N.O et celui de la République de Sakha de la Fédération des Etats Russes ont signé une entente qui mènera à la construction d'un «village» dans la ville de Yakutsk.

Des entreprises nordiques seront sélectionnées par le GTNO pour la construction de 150 maisons ainsi que les rues et systèmes d'aqueduc et d'égoûts de la municipalité. Ces maisons seront inspirées de modèles déjà existants en Arctique, utilisant des technologies canadiennes éprouvées au cours des trente dernières années par la «NWT Housing Corporation». Les employés pour leur part proviendront des deux régions signataires de l'entente, dans la mesure du possible.

«De tels partenariats stimulent la croissance économique en créant de l'emploi et des perspectives d'avenir pour les entreprises et résidents des T.N.O.» souligne le Premier Ministre Don Morin lors de l'annonce de cette signature.

Les deux gouvernements devront d'abord s'entendre sur le financement de ce projet. On tentera par la suite d'utiliser le fleuve Mackenzie pour l'envoi des matériaux nécessaires à sa réalisation. Le fleuve constitue le lien le plus court entre le Canada et la République de Sakha.

Le Premier ministre Morin souhaite que ce projet ouvre de nouveaux horizons pour les entreprises d'ici. Il mentionne que des milliers de maisons et les infrastructures nécessaires doivent être construites à Sakha. Il est confiant que les entrepreneurs et fournisseurs des T.N.O pourront répondre à cette demande.

Amendement à l'acte du Nunavut et de la Constitution de 1867

Le projet de loi est déposé à la Chambre des Communes

Le 31 mars dernier, une des députés du Nunavut, Nancy Karetak-Lintell, assistait au dépôt par la ministre des Affaires Indiennes, Jane Stewart, de cet important projet de loi concernant l'avenir de ce futur territoire canadien.

«Cette loi était nécessaire afin de permettre au Commissaire par intérim et ses sous-ministres de créer le gouvernement pratique et efficace dont les résidents du Nunavut ont besoin dès le 1er avril 1999», a mentionné Mme Karetak-Lintell.

Une élection anticipée pourrait se tenir au Nunavut avant la création officielle du nouveau territoire.

Mme Karetak-Lintell a ajouté que tout effort afin de bloquer ce projet de loi évoquerait un rejet de la démocratie, contraire à la tradition canadienne.

Invitation lancée au ministre fédéral des Transports

L'Association des municipalités des T.N.O. et le secteur routier

Le ministre David Collenette sera invité à leur Assemblée générale annuelle qui se tiendra à Hay River du 28 au 31 mai prochain.

On lui demandera de discourir sur les intentions du gouvernement fédéral en matière d'infrastructures routières pour le Nord. Récemment, le ministre territorial Jim Antoine avait annoncé l'intention du GTNO d'investir 2 millions dans l'étude de 4 corridors routiers.

«Lorsqu'on regarde une carte des T.N.O, on voit qu'il n'existe presqu'aucune infrastructure routière permettant d'accéder à notre territoire. Le nord a été laissé pour compte dans ce qui a pourtant aidé à bâtir et donner accès au reste du Canada» souligne le Maire George Roach, président du NWTAM. «Il est temps d'épingler le fédéral pour qu'il nous aide à construire des routes qui, non seulement relieront les deux nouveaux territoires, mais nous relieront aussi à la côte arctique.»

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 15, 17 avril 1998



Stéphane Cloutier/L'Aquilon

Lors d'une activité du programme de français de l'école Nakasuk, les jeunes ont eu droit à de la tire sur neige au centre communautaire francophone d'Iqaluit. Cette jeune élève ne se gêne surtout pas pour profiter des bons plaisirs de la tire sur neige.

Concours littéraire franco-ténois 1997-1998

Publication de quelques textes en pages 6, 7 et 8

Migration interprovinciale

Toujours plus à l'ouest

La tendance se poursuit dans les migrations interprovinciales d'est en ouest au Canada. Ainsi, l'Ontario a perdu 6 120 francophones entre 1991 et 1996, alors que la Colombie-Britannique a fait un gain net presque équivalent durant la même période.

Ottawa (APF): Les données du Recensement de 1996 sur la mobilité et la migration montrent que la population francophone de l'Ontario a suivi l'important mouvement de migration interprovinciale vers l'Ouest observé dans la plus populeuse province du pays.

L'Ontario a subi une perte nette de 47 010 citoyens entre 1991 et 1996. De ce nombre, 13 pour cent (6 120) étaient de langue maternelle française. Il s'agit d'une véritable saignée, surtout lorsqu'on considère que les Franco-Ontariens ne formaient que 4,7 pour cent de la population totale de la province en 1996, une baisse de 0,3 pour cent par rapport au Recensement de 1991. Entre 1986 et 1991, la perte nette francophone au profit des autres provinces n'était que de 1 865 individus.

Pas moins de 89 465 Ontariens ont pris le chemin de la Colombie-Britannique entre 1991-1996, alors que 39 935 choisissaient l'Alberta comme nouveau port d'attache. Un nombre impressionnant de 44 780 Ontariens ont déménagé au Québec durant cette période. En revanche, 66 075 Québécois ont pris le chemin inverse. L'Ontario a attiré moins de francophones (23 905) entre 1991 et 1996 que lors de la période 1986 à 1991, alors qu'elle avait accueilli 32 150 migrants de langue maternelle française.

Amélioration au Nouveau-Brunswick

A l'opposé, la population francophone du Nouveau-Brunswick a vu ses pertes nettes diminuer. Entre 1991 et 1996, la population acadienne a présenté une perte nette de 510 personnes (25 pour cent du total des pertes) à cause de la migration, comparativement à 1 825 entre 1986 et 1991.

Le Nouveau-Brunswick a d'ailleurs réussi à freiner le départ de ses concitoyens vers les autres provinces. Entre 1986 et 1991, 7 660 francophones avaient choisi cette province, comparativement à 9 485 qui avaient décidé de partir vers

Migration *Suite en page 2*



Stéphane Cloutier/L'Aquilon

Se sucrer le bec!

Le député d'Iqaluit, Edward Picco, figurait, avec sa petite famille, parmi les participants à la cabane à sucre de l'AFI. Comme partout ailleurs dans les TNO, cette activité sait plaire à tous.

Sommaire



Marc Lacharité

Mobilisation communautaire

L'Honorable Éthel Blondin-Andrew, secrétaire d'État à l'Enfance et à la Jeunesse et députée de l'arctique de l'Ouest, a annoncé dernièrement l'affectation de 1,5 million de dollars au Partenariat pour la mobilisation communautaire et à la Stratégie de l'emploi des T.N.-O.

Ces deux projets ont été conçus par des dirigeants locaux du Nord qui tenaient à ce que les bienfaits des grands programmes de développement des ressources soient partagés avec les collectivités locales, les travailleurs et les fournisseurs.

Plus de 450 partenaires commerciaux représentant diverses entreprises du secteur minier et de branches d'activités connexes ont pris part à l'initiative, ainsi qu'une centaine de partenaires provenant d'organisations locales, territoriales, fédérales et non gouvernementales.

À la mine Giant, la prospection continue en 1998

La compagnie Royal Oak, propriétaire de la mine Giant de Yellowknife, annonce que le programme d'exploration commencé en 1995 se poursuivra dans les environs de l'actuelle mine. Jusqu'à présent, 30 000 pieds de forage souterrain et 23 000 pieds de forage en surface ont été complétés afin de délimiter des endroits où le potentiel pourrait être rentable.

Environ 1 000 000 de dollars devrait être investi dans la mine en 1998.

Concours de géographie

Trois étudiants se sont assurés une place pour la finale nationale du Grand défi canadien de géographie. Il s'agit de Sean Doherty d'Iqaluit et de Jeff Babyn et Zoltan Kalnay de Yellowknife.

Ce concours est une compétition entre étudiant(e)s de la 4ième à la 9 ième année afin d'encourager la jeunesse à s'intéresser à la géographie d'une manière motivante et amusante.

Les gagnants de cette année reçoivent un voyage toutes dépenses payées pour Ottawa où ils participeront à la grande finale. L'animateur de cet événement sera nul autre qu'Alex Trebek, du jeu questionnaire américain «Jeopardy». Bonne chance à nos représentants!

1-877-gra-tuit

Northwestel lance un nouvel indicatif pour les numéros sans frais, le 877. La demande pour ces numéros a été tellement forte lors des dernières années que les diverses compagnies téléphoniques doivent déjà se préparer à «l'épuisement des stocks» pour le 888.

Cela a pris trente ans avant de venir à bout de la liste des 800 mais seulement deux ans pour le 888, qui devrait s'achever en septembre de cette année. On se prépare déjà pour les deux prochains indicatifs qui seront vraisemblablement lancés en septembre '99.

Migration

Suite de la une

d'autres cieux. Entre 1991 et 1996, le nombre d'entrées chez les francophones a légèrement diminué à 7 195, mais le nombre de départs a significativement baissé à 7 705.

En fait, il y a eu une baisse continue des entrants de langue maternelle française au Nouveau-Brunswick au cours des quatre derniers recensements, qui sont passés de 9 380 entre 1976 et 1981 à 7 195 entre 1991 et 1996. En ce qui concerne les sortants, ils semblent fluctuer selon la conjoncture économique dans cette province, explique Louise Marmen de la Division de la démographie à Statistique Canada.

La Colombie-Britannique : une destination populaire

Une partie des francophones du pays qui ont migré ont choisi la Colombie-Britannique comme destination finale. La province du Pacifique, qui a accueilli 10 770 francophones, a vu sa population de langue maternelle française nette augmenter de 5 790 personnes entre 1991 et 1996.

Ce gain francophone est numériquement plus important que lors de la période quinquennale précédente, alors qu'on dénombrait un gain net de 3 455 personnes entre 1986 et 1991 au sein de la population de langue maternelle française.

L'Alberta a enregistré un gain de 330 francophones durant cette période. Cela équivaut tout de même à 9 pour cent du gain net de 3 585 personnes dans cette province. Les Franco-Albertains formaient 2,1 pour cent de la population de la province en 1996. Entre 1986 et 1991, la communauté franco-albertaine avaient perdu 620 personnes au profit des autres provinces.

Pas moins de 83 770 Albertains ont migré vers la Colombie-Britannique entre 1991 et 1996, alors que 45 375 Britanno-Colombiens faisaient l'inverse.

La situation de la communauté minoritaire francophone du Manitoba s'est aussi améliorée. La perte nette de Franco-Manitobains n'était que de 690 individus entre 1991 et 1996, soit 3 pour cent du total des pertes qui s'élevaient à 19 375. Entre 1986 et 1991, la communauté franco-manitobaine avait perdu 2 045 personnes. Les Franco-Manitobains formaient 4,5 pour cent de la population de la province en 1996.

On note aussi un redressement de la situation en Saskatchewan. La province enregistre une perte totale nette de 19 785 citoyens entre 1991 et 1996. De ce nombre, 355 (1 pour cent) sont des Fransaskois, alors que ces derniers formaient 2 pour cent de la population de langue maternelle française. Lors du précédent recensement, la communauté fransaskoise avait subi une perte nette très importante de 1 275 personnes. Les citoyens de cette province ont été nombreux (32 825) à migrer vers l'Alberta.

L'Ile-du-Prince-Édouard est la seule province de l'Atlantique qui a profité de la migration interprovinciale entre 1991 et 1996 pour enregistrer un gain net de 320 francophones, ce qui représente 21 pour cent du gain net total qui s'élève à 1 470 personnes. Cette hausse coïncide avec la construction du pont de la Confédération. La province avait perdu 605 francophones entre 1986 et 1991.

Le Yukon enregistre aussi un gain net au tableau. Sur les 665 nouveaux arrivants, 140 étaient francophones, soit 21 pour cent du solde migratoire positif.

Les Territoires du Nord-Ouest ont fait un léger gain net de 400 personnes. De ce nombre, 60 (15 pour cent) étaient des francophones.

Terre-Neuve a perdu 320 personnes de langue maternelle française dans le jeu de la migration interprovinciale, davantage que lors de la période 1986-1991 (135). La province n'a d'ailleurs jamais fait un gain net chez les francophones à chacun des quatre derniers recensement.

La Nouvelle-Écosse a aussi perdu 340 Acadiens au change entre 1991 et 1996, ce qui équivaut dans cette province à 5 pour cent de la perte nette qui s'élevait à 6 450 personnes. Les Acadiens formaient 4 pour cent de la population en 1996. On note quand même une amélioration, puisque la province avait un solde migratoire négatif de 620 francophones lors du précédent recensement.

La migration interprovinciale a permis au Québec d'accueillir 1 680 francophones de plus entre 1991 et 1996. Lors de la précédente période quinquennale, le Québec avait fait un gain net de 5 445 francophones en provenance des autres provinces. C'est évidemment dans cette province où on enregistre le plus grand nombre d'entrants francophones (34 320), en baisse toutefois par rapport au 42 440 de la période 1986-1991.

Les anglophones ont été moins nombreux à quitter le Québec, mais la province a aussi attiré moins d'anglophones en provenance d'autres provinces et territoires. Bien que les anglophones représentaient 9 pour cent de la population du Québec, leurs pertes nettes entre 1991 et 1996 équivalaient à près des deux tiers du total des pertes nettes de la province.

Les gens qui quittent habituellement leur province sont en général des hommes et des femmes âgés entre 25 et 29 ans.

Selon Statistique Canada, les femmes âgées entre 15 et 24 ans étaient plus susceptibles de se déplacer que les hommes du même groupe d'âge.

Les migrantes étaient surtout âgées entre 20 et 24 ans et elles avaient généralement un partenaire qui appartenait au groupe des 25 à 29 ans, qui représente le groupe le plus mobile chez les hommes.

Règle générale, la plupart des personnes qui quittent leur province le font pour des raisons économiques et professionnelles. Fait à remarquer, ce sont les diplômés universitaires qui sont les plus mobiles.

Cinéastes français à Iqaluit

Parlez, on tourne !

Depuis le 12 avril, une équipe de cinéastes français est en ville afin de tourner un film documentaire sur la langue inuit.

Stéphane Kolb

Destiné à illustrer la complexité de la langue inuit, le documentaire comportera également des scènes plus générales afin d'initier le public à la fois à la langue et à la culture inuit tout en tenant compte des préoccupations locales face à la mise en place du futur gouvernement du Nunavut.

Ce projet, mis sur pieds par l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) de Paris sera réalisé avec le soutien sur place du Collège de l'Arctique d'Iqaluit. Plus communément appelé *les langues' O.* (pour Orientales), l'Inalco est un institut d'enseignement et de recherche français qui dispense des cours dans plus de 80 langues utilisées aux quatre coins du monde. On y trouve un département spécifiquement consacré à l'étude et à l'enseignement de la langue et de la culture inuit.

L'équipe de tournage sera réduite au minimum requis afin de faire participer un maximum de gens sur place. Elle sera composée de Michèle Therrien, de Guy Sinelle, et de Didier Autin du département de Langue et Culture Inuit de l'INALCO. Michèle Therrien assurera la réalisation et la supervision du tournage, tandis que Guy Sinelle s'occupera de la prise des images, et Didier Autin la prise de son. De nombreux résidents d'Iqaluit et en particulier des étudiants du programme d'Études inuit du Collège de l'Arctique contribueront à la réalisation du film. Les aspects techniques, incluant le montage du film seront assurés par l'INALCO à Paris.

Dans l'une des principales séquences du tournage dont l'action sera centrée autour de la chasse au caribou, Peter Kusugak tiendra le rôle principal. Cette scène de chasse a été choisie comme support pour permettre d'expliquer les différents termes qui sont utilisés en inuktitut pour indiquer la localisation dans l'espace, tels que «là-bas», «ici», «en haut», etc... En inuktitut, en effet, ces termes sont très nombreux et très précis comparés à ceux utilisés en français. S'il est connu et très compréhensible que la langue inuit possède une quantité impressionnante de termes pour désigner par exemple la vaste gamme des différents types de neige que les Inuit sont capables de distinguer, l'on connait généralement moins bien la non moins vaste étendue des termes utilisés en inuktitut pour désigner la localisation dans l'espace. En permettant une meilleure compréhension de la langue inuit, c'est également une entrée privilégiée dans l'univers particulier de la culture inuit que ce documentaire devrait permettre. On y abordera en effet des thèmes comme la chasse ou le Nunavut, l'importance du phoque dans la culture inuit, ou encore la façon dont les Inuit perçoivent les autres langues, qu'il s'agisse du français, de l'anglais, ou de différents dialectes inuit. Ce sont autant de thématiques tout à fait contemporaines pour les Inuit qui fourniront au spectateur de nombreuses occasions de découvrir, de comprendre et d'apprendre autant sur la langue que la culture de nos voisins.

Espérons que ce film sera prochainement projeté dans le Nord, ce qui semble d'ailleurs être le souhait de l'équipe de l'INALCO puisque l'on prévoit de le rendre disponible en français bien sûr, mais aussi en anglais et en inuktitut!

Projet de loi sur Louis Riel

«Aidez-nous à vous aider!»

Les Métis rejettent l'ébauche de projet de loi sur Louis Riel.

Pascal Dubé

Réunis en conseil national du 3 au 5 avril à Winnipeg, les Métis ont dit clairement ce qu'ils pensaient de l'ébauche de projet de loi privé proposé par les députés Denis Coderre et Reg Alcock: «On ne veut pas de votre ébauche, a déclaré le président de la Fédération des Métis du Manitoba, David Chartrand. On veut un projet de loi rédigé par la nation métisse, de concert avec le gouvernement.» Les leaders Métis n'ont, de plus, pas apprécié de se faire dire par le député libéral de Bourassa, Denis Coderre, qu'il avait trouvé la solution pour régler l'erreur qui a été commise et que même si le projet de loi n'était pas parrainé par le gouvernement, cela n'allait pas l'empêcher d'être adopté par la Chambre des communes.

«Ne regardez pas au messager, a déclaré Denis Coderre lors d'une conférence de presse, mais regardez au contenu du message. Aidez-nous à vous aider! Nous avons fait nos devoirs, nous profitons d'appuis importants comme celui de l'avocat manitobain Ronald Olesky qui a fait la lumière sur les tactiques douteuses ayant mené à la condamnation de Louis Riel. Nous comptons aussi sur l'appui des sénateurs Thelma Chalifoux et Gerry Saint-Germain.»

Denis Coderre laissait même entendre que la loi pourrait être entendue et adoptée avant la fin de la présente session parlementaire. Mais les leaders du Ralliement national des Métis ont vite fait de rejeter du revers de la main l'ébauche proposée par le député libéral. Pour eux, le gouvernement doit d'abord répondre à l'invitation qui a été faite au ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Ralph Goodale, qui voulait créer un comité bipartite composé de trois représentants du gouvernement et de trois représentants du peuple métis. Ce comité aurait pour tâche de définir un projet de loi qui reconnaîtrait la contribution de Louis Riel et du peuple métis au développement du pays, ainsi que les droits et la place des Métis dans la société actuelle.

«Si le gouvernement veut faire un vrai effort de réconciliation, qu'il fasse preuve de courage politique en reconnaissant tout d'abord les engagements qui ont été pris envers le peuple Métis, déclare David Chartrand. On ne veut plus de solution toute faite de la part du gouvernement. On ne veut pas réécrire l'histoire, on veut seulement qu'elle soit respectée.»

Selon le député Coderre, l'ébauche comprenait pourtant des éléments intéressants pour les métis. «Dans notre ébauche, nous éliminons la condamnation de haute trahison prononcée contre Louis Riel, nous le reconnaissons comme le fondateur du Manitoba, mentionne Denis Coderre. Il sera également reconnu comme un des pères de la Confédération, nous voulons mettre en place des mesures pour protéger la langue et la culture métisses, nous voulons offrir des bourses d'études pour les étudiants métis et ériger une statue de Louis Riel sur la Colline parlementaire. Nous voulons également faire du 15 juillet, date d'entrée du Manitoba au sein de la Confédération, le jour Louis Riel. Ceci remplacerait ainsi la journée du 16 novembre, date de sa pendaison.»

Le message n'a cependant pas suffi pour intéresser les leaders métis. «Il est clair que la balle est dans le camp du gouvernement, a lancé la députée bloquiste Suzanne Tremblay présente au Ralliement national.»

Le président de l'Union nationale métisse de Saint-Joseph (Manitoba), Claude Forest, trouve regrettable que le Ralliement ait rejeté du revers de la main la proposition du député Coderre. «Je crois qu'on aurait pu profiter de toute l'attention médiatique et du momentum qui ont été créés, a-t-il affirmé. Bien que l'ébauche ne réponde pas nécessairement à toutes nos aspirations, le gouvernement nous entrouvrait la porte et nous devions saisir l'occasion pour exercer plus de pressions.»

Déversements de matières dangereuses dans les T.N.O

Une légère hausse en 1997

Depuis 1971, le Département des Ressources Naturelles, de la Faune et la Flore et du Développement Économique maintient une banque de données sur les déversements de matières dangereuses. On constate une progression quasi constante du nombre de cas signalés d'année en année. Les raisons données pour expliquer ce phénomène seraient l'augmentation de l'activité industrielle et une sensibilisation des entreprises au signalement et au contrôle des déversements.

En 1997, 268 cas ont été signalés et confirmés, 15 de plus que l'année précédente. De ceux-ci, un fort pourcentage (40%) a été enregistré dans la région du nord du Grand Lac des Esclaves. La région de Baffin vient au deuxième rang avec 19%.

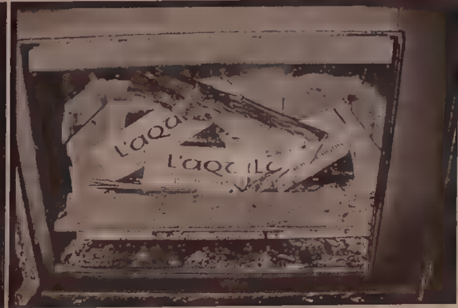
Les principaux produits identifiés ont été les huiles combustibles, incluant le diesel et l'huile à chauffage (46%). Plusieurs facteurs causèrent ces déversements dont les fuites de réservoirs, tuyauterie endommagée, débordements des réservoirs.

Autres exemples de produits détectés: nitrate d'ammoniac, huile à moteur, carburant à avion, mercure, solvants, gaz propane, eaux usées.

En fait, ces dernières représentent de loin la plus grande quantité déversée, sept fois plus que le pétrole brut qui vient en deuxième.

Les grands responsables? Le secteur minier entre autres avec 32%. Viennent ensuite les gouvernements territorial, fédéral et municipal avec 22%. Il faut tout de même noter que ces secteurs ont pour politique de rapporter tout déversement.

Pour conclure, mentionnons que selon le Ministère, la plupart des déversements de matières dangereuses auraient pu être évités et sont attribuables à l'erreur humaine: négligence dans le maintien des équipements et la formation du personnel, nombre insuffisant d'inspections.



ÉDITORIAL

Une question d'encouragements

Cette semaine nous publions en pages 6, 7 et 8, quelques-uns des textes gagnants du concours des Prix littéraires franco-ténois. Il est toujours surprenant de voir la quantité et la qualité des textes qui sont soumis à chaque année à la Fédération Franco-TéNOise dans le cadre de ce projet.

C'est surprenant d'abord en raison du faible nombre de francophones qui habitent les T.N.-O. La vocation littéraire et le goût d'écrire ne représentent pas nécessairement les intérêts les plus répandus dans la population.

Parmi les personnes responsables de ce succès, il faut obligatoirement mentionner les professeurs de français des écoles des T.N.-O., non seulement des programmes de français langue première mais aussi des programmes d'immersion.

Leurs encouragements auprès des élèves ont assuré encore une fois cette année une participation record des jeunes, plus de 106 œuvres ont été soumises.

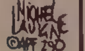
Certes, une telle participation s'insère bien au niveau de l'application des programmes d'enseignement. À un certain niveau, la communication écrite, la composition et la rédaction font partie des matières à enseigner. Le mérite des professeurs est d'insérer ces impératifs pédagogiques dans un cadre qui valorise encore plus le travail des élèves. Certains des élèves se méritent même un prix et sont publiquement acclamés pour leur succès.

Un autre impact de cet événement, c'est la sensibilisation des élèves au milieu de la francophonie minoritaire. C'est de leur laisser savoir que l'apprentissage qu'ils font de la langue française n'est pas purement académique (comme le latin pourrait l'être) mais leur permet de communiquer adéquatement avec toute une section parfois mal connue de la population des T.N.-O., les francophones.

Un grand bravo aux professeurs de français des T.N.-O.!

Alain Bessette

LES CONSERVATEURS À LA RECHERCHE D'UN CHEF...



Rallye de motoneiges de l'AFI

Photos: Stéphane Cloutier/L'Aquilon



1er prix
La famille Armstrong



2e prix
Francyne et Daniel Lamontagne
Jessica Sage et Kelly Lamontagne, Roxanne Sage, Kim Lamontagne



3e prix
Eric Landry, Thérèse, Réjean, Lisandre et Raphael Ouellet

l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

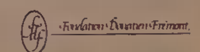
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs : Stéphane Cloutier, Marc Lacharité et Louis Mc Comber

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



OPSCOM





En abrégé...

Annie Bourret

«Ah bon! Maintenant, c'est 7e?», s'était exclamé une amie à qui j'avais fait la remarque que 7ième n'existait pas, ni 7ème d'ailleurs. J'étais toute aussi surprise, pour la raison inverse. À ma connaissance, septième s'était toujours abrégé avec 7e. Mes livres de référence n'apportant pas de réponse à ce sujet, j'ai conclu que le suffixe -ième (-tième, -nième) était probablement responsable de cette abréviation fautive.

Le français fait usage d'abréviations depuis le Moyen Age. Créées par souci d'économie, elles portent le plus souvent sur des mots fréquents, soit en langue courante, soit par rapport à un sujet traité. Exception faite des sigles et des acronymes, les abréviations se prononcent comme le mot tout entier : on écrit tél. mais on dit «téléphone».

On abrège un mot de deux façons en français : 1) on raccourcit au début et on termine par un point comme dans M. pour «Monsieur» et boul. pour «boulevard»; 2) on retranche les lettres du milieu, la fin étant généralement placée au-dessus de la ligne, en caractères plus petits et sans point final comme dans Mme pour «Madame», c^ie pour «compagnie». Dans les textes manuscrits ou courants, il arrive souvent que l'on écrive cette abréviation sur la même ligne (ltée pour «limitée», et non l^tée).

Dans le premier type d'abréviation, on coupe généralement après la première consonne (vol. pour «volume») ou le premier groupe de consonnes (coll. pour «collection»). Dans le second type, on conserve la lettre finale (Me pour «maître», vx pour «vieux») ou plusieurs lettres pour ne pas prêter à confusion (Stes pour «saintes», rte pour «route»).

Les sigles et les acronymes servent à abréger des groupes de mots en retenant la première lettre des mots importants du groupe. Ainsi, la TPS représente la taxe sur les produits et services et l'ONU l'Organisation des Nations Unies. L'acronyme, au sens français du terme, est un sigle dont l'abréviation se prononce comme un mot ordinaire. Comparez les acronymes ACDI (Agence canadienne de coopération internationale) et SIDA (syndrome d'immuno-déficience acquise) au sigle S.O.S. (sigle francisé de Save Our Souls) dont on prononce chaque lettre.

Coupons court

a/s	aux soins de**
av.	avenue (et non ave)
c.-à-d.	c'est-à-dire
cv	curriculum vitae
cm, km	centimètre, kilomètre
Dr	docteur, docteure
Î.-P.-É.	Île-du-Prince-Édouard
janv.	janvier
no	numéro
pi, po	pied, pouce
qqch.	quelque chose
téléc.	télécopieur
Yn	Yukon

** La barre oblique est rare dans les abréviations françaises.

Il existe deux autres types d'abréviation que les linguistes appellent aphérèse et apocope. Quand on dit bac (pour baccalauréat) et math (pour mathématique), on fait des apocopes, c'est-à-dire qu'on raccourcit un mot en laissant tomber les dernières syllabes. Le français comporte de nombreux mots formés par apocope, comme métro(politain), auto(mobile), stylo(graphe), etc. Le phénomène inverse de l'aphérèse consiste à couper les premières syllabes. Il en existe peu : (auto)bus et (mas)troquet, encore qu'on pourrait considérer le (World Wide) Web comme une aphérèse.

Enfin, même si le verbe abrévier semble logique en français à cause de formes comme brièvement et abréviation, il n'existe pas. Le verbe correct est abréger. Cependant, il est possible que certaines personnes pensent à to abreviate en utilisant abrévier.

Faites parvenir vos commentaires par courriel à abourret@bc.sympatico.ca ou à la rédaction du journal.

Congrès du Groupe d'Études inuit et circumpolaires à Québec:

De la chasse à la baleine à Internet, en passant par le chamanisme!

Louis Mc Comber

Les 2 et 3 avril dernier se tenait à l'Université Laval de Québec le colloque "Nord-Laval en sciences humaines 1998" organisé annuellement par le Groupe d'études inuit et circumpolaires (GÉTIC). Une dizaine des communications présentées par des professeurs ou étudiants concernaient directement l'Arctique de l'Est et le monde circumpolaire.

C'était la huitième édition de cette rencontre multidisciplinaire regroupant une cinquantaine de chercheurs qui se spécialisent dans la recherche nordique. Plusieurs facettes de la vie des communautés y furent abordées.

L'anthropologue Bernard Saladin d'Anglure qui revenait tout juste d'Iqaluit où il avait été invité par le Collège arctique du Nunavut à donner un cours sur les croyances traditionnelles inuit, a traité de l'importance de la baleine et de la chasse à la baleine franche dans la culture inuit. Il a rappelé que ce thème a toujours été central à leur identité. D'où l'importance de la réintroduction de cette pratique au Nord depuis les deux dernières années. Il a illustré son propos en montrant que le terme utilisé par les Inuit pour signifier un contentement gustatif, mamaqtuk, qui est aussi employé par des amoureux pour qualifier leur appréciation de la personne aimée, proviendrait du radical mamaq qui à l'origine désignait la lèvre inférieure de la grosse baleine.

Frédéric Laugrand, qui fréquente assidûment Iqaluit ces derniers temps puisqu'il est de plus en plus impliqué dans l'organisation du programme d'Études inuit du Collège arctique, a pour sa part présenté une communication sur les cérémonies hivernales traditionnelles inuit. Avec l'arrivée des missionnaires, ces festivités ont rapidement été remplacées par les fêtes de la nativité de Jésus puisqu'elles comportaient un rituel d'échange généralisé des femmes, incompatible avec la nouvelle morale. Laugrand suggère alors qu'il y aurait eu transposition de l'échange sexuel généralisé, désormais interdit, à l'orgie alimentaire généralisée, autorisée dans le nouveau contexte chrétien. Il y aurait donc continuité de la fête traditionnelle dans de nouveaux codes empruntés à la chrétienté.

Le sociologue Gérard Duhaime, directeur du Gétic, était très fier d'annoncer le démarrage d'un vaste projet de recherche inter universitaire sur le développement durable dans l'Arctique et les conditions de la sécurité alimentaire. Il a d'abord identifié les deux sources de nourriture au Nord: la nourriture chassée ou pêchée et la nourriture importée. Or ces sources de nourritures sont gravement menacées pour les habitants des communautés nordiques. D'abord, le passage trop rapide à la nourriture importée pour les Inuit constitue un facteur d'accroissement de maladies. Par ailleurs, l'accumulation de contaminants dans les régions arctiques menace la qualité des nourritures locales. Enfin la précarité de l'emploi dans les communautés nordiques menace l'accès à la nourriture pour les populations. Le projet se subdivise en 9 sous-thèmes qui seront traités par différentes équipes de recherche au Canada et aux États-Unis.

Parmi les autres projets dignes de mention, il faut mentionner le travail de Nathalie Ouellette, étudiante à la maîtrise au département d'Anthropologie de l'Université Laval qui s'intéresse à la conception contemporaine du chamanisme inuit dans la région d'Inukjuak au Nunavik. Elle est soutenue dans cette recherche par l'implication d'un étudiant de l'option d'Études inuit du Collège Marie-Victorin, Charlie Nowkawalk qui depuis quelques années a décidé un retour au source de la spiritualité inuit. De sa propre initiative, Charlie a entrepris une quête de reconnaissance des anciennes pratiques chamaniques auprès des anciens de sa communauté. Il est convaincu que cette question du chamanisme constitue le coeur de l'identité inuit et que pour y voir clair, il faut pour un temps se distancier des interdits chrétiens qui l'ont depuis longtemps diabolisé.

Jean-François Savard, étudiant en sciences politiques à Laval, s'intéresse aux impacts de l'Internet chez les Inuit du Nunavut. Il montre que des points de vue très divergents s'expriment déjà sur cette question. Un article paru dans NetGuide par exemple soutenait que l'Internet serait un élément destructeur pour les communautés du Nunavut en accélérant le choc acculturatif. Un article, paru dans le quotidien parisien Libération, soulignait au contraire tous les aspects bénéfiques de l'accès à cette nouvelle technologie, point de vue largement partagé par la Commission d'Établissement du Nunavut. Jean-François Savard voudrait y voir plus clair entre les propositions opposées.

Enfin Mélanie Gagnon, que nous avons eu la chance de connaître à Iqaluit l'été dernier et qui reviendra certainement cet été, poursuit sa recherche sur les années de fondation d'Iqaluit à partir de 1941 au moment où les Américains sont venus y construire un aéroport militaire de grande envergure. Mélanie s'intéresse particulièrement à la perspective des aînés inuit sur cette période historique.

Le Courrier du Net

vous revient la semaine prochaine



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Système d'information sur le transport motorisé

Identifier, évaluer et analyser le coût de revient d'un éventuel système d'information sur le transport motorisé fonctionnel, efficace en terme de fonctionnement et de coût, qui puisse répondre aux besoins futurs du nouveau territoires de l'ouest
– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administratrice des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Highways, 4510, Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 22 AVRIL 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnées à partir du 14 avril 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux: Shelly Hodges
Administratrice des contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 920-8978

Renseignements techniques : Kulwant Soor, agent de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 920-6920



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Réfection de routes de côté de piste

Réparer et prolonger la piste; construire une aire nivelée davent-seuil; reconstruire une aire de stationnement et une voie de circulation; épandre du gravier de 16 mm sur la surface de roulement; installer des ponceaux ondulés.
– Broughton Island, T.N.-O. –

Les clauses de l'Accord final sur le Nunavut s'appliquent au présent appel d'offres.

Les soumissions cachetée doivent parvenir à l'administratrice des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Highways, 4510, Franklin) ou aux Services techniques, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 560, Rankin Inlet NT X0C 0G0, (ou livrées en main propre au Centre Ilaqiktut) ou au surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'immeuble Brown) avant :

14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 29 AVRIL 1998
15 H, HEURE DE RANKIN INLET, LE 29 AVRIL 1998
16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 29 AVRIL 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 8 avril 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges
Administratrice des contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 920-8978

Renseignements techniques : Alphonsus Kelly, agent de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 645-5121

Les entrepreneurs sont priés de noter qu'il y aura rencontre avant soumission le 16 avril 1998, à 14 h, au bureau régional du ministère des Transports, à Iqaluit.

Appels d'offres - Offres d'emplois

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Infirmière en milieu correctionnel
Ministère de la Justice **Yellowknife, T.N.-O.**
Le traitement initial est de 47 755 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $. La vérification du casier judiciaire est une condition d'emploi.
Réf. : 021-0013ALS-0003 **Date limite :** le 24 avril 1998

Administrateur, YCC
Ministère de la Justice **Yellowknife, T.N.-O.**
Le traitement initial est de 61 418 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $. La vérification du casier judiciaire est une condition d'emploi. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf. : 011-0122KHL-0003 **Date limite :** le 24 avril 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à la adresse suivante : Services du personnel, Ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8948; télécopieur : (867) 873-0436.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Surintendant-directeur Services maritimes
Ministère des Transports **Fort Simpson, T.N.-O.**
Relevant du sous-ministre, le surintendant-directeur devra relever le défi de remplir les fonctions d'un poste combiné. Le directeur des services maritimes a la responsabilité d'assurer des services de transbordeurs efficaces et sécuritaires sur les principaux cours d'eau faisant partie du système routier des Territoires du Nord-Ouest. La Division des services maritimes veille à l'opération et au maintien des services de transbordeurs conformément à la législation fédérale et territoriale. Le surintendant, à Fort Simpson, a la responsabilité d'assurer la prestation de tous les programmes et les services du ministère pour la région de Fort Simpson, soit : une bonne gestion des routes, de l'aéroport et des opérations maritimes. Il doit aussi veiller à la prestation des programmes de transport dans la région. Maintenir un service sécuritaire et efficace dans des conditions extrêmes et dans des localités éloignées représente un défi de taille.

En tant que membre de l'équipe de direction, le surintendant-directeur doit être prêt à jouer un rôle important en ce qui concerne les politiques et la planification des transports à l'échelle territoriale, en particulier tout ce qui touche aux infrastructures maritimes et au réapprovisionnement.

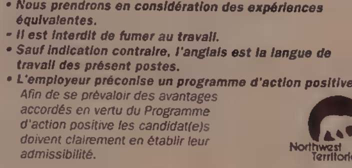
Pour réussir le concours, le titulaire doit avoir de bonnes connaissances dans divers domaines de la gestion, de la planificaton et des opérations maritimes. Une expérience dans un environnement nordique serait souhaitable. En plus d'une solide expérience en gestion, il doit être un professionnel chevronné en maître d'opérations maritimes. Le titulaire aura aussi démontré sa capacité de traiter avec tous les paliers de gouvernement, avec les agents principaux des autres organismes, groupes, etc., et avec les représentants de l'industrie et les entreprises.

Le gouvernement offre un traitement compétitif basé sur les qualifications et l'expérience, ainsi qu'un ensemble d'avantages multiples. Il s'agit d'un poste de direction.
Réf. : 011-0126-0003 **Date limite :** le 24 avril 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Chef des Ressources humaines, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 2e étage, Lahm Ridge Tower, Yellowknife NT X1A 2L9.

Nous communiquerons seulement avec les candidats sélectionnés pour une entrevue.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



Concours littéraire franco-ténois 1998

L'Aquilon vous présente quelques-uns des textes gagnants de l'édition 1998 des Prix littéraires franco-ténois.

Une journée sans fin

J'ai hâte à l'arrivée de ma journée sans fin. Une journée sans fin est inscrite dans mon destin!

Cette journée sera différente de toutes les autres. Elle sera une journée heureuse, sans malheur ou fatigue, lumineuse, nouvelle et fraîche. Elle n'aura jamais de fin.

Un jour ma journée sans fin va commencer. Je ne sais pas où, ni quand, mais elle commencera bientôt à mon avis. Je ne suis pas inquiète...Ma journée sans fin sera très bonne! Je vais être en compagnie de mes meilleurs amis et de plusieurs autres personnes de toute l'existence terrestre!

Ma journée sans fin sera différente de mes journées actuelles. Toutes les choses seront différentes... Il n'y aura pas de nuit, pas de noirceur, pas d'endroits sombres. Tout le monde sera capable d'aller partout. On ne va manquer de rien ni avoir besoin d'argent ou d'autres choses. Les gens n'auront pas faim ou soif. Dans ma journée sans fin, il n'y aura aucun malheur. Plus de problèmes, d'inquiétudes, de peurs; ils vont disparaître; ils vont disparaître, s'évaporer. Il ne va pas y avoir de larmes ou de tristesse. Il ne va pas y avoir de maladies et de souffrances. J'aurai de l'énergie pour toujours! Personne ne sera riche, personne ne sera pauvre. On va tous être égaux. Tout le monde sera très, très heureux pour toujours!

La meilleure chose que je sais à propos de la journée sans fin est que tout le monde en aura une! Et moi, j'ai tellement hâte à son arrivée que j'essaie de voir sa beauté dans la nature, les esprits des gens, des mots et partout!

Alicia Tumchewics

Petites Annonces
(service gratuit : 873-6603)

Co-locataire recherché
Nous sommes à la recherche d'un co-locataire pour partager un appartement situé au centre ville de Yellowknife (Bison Holdings). 450 $ par mois. Pour information, contactez le 669-7991.

Billet gagnant
Tirages du septième et huitième prix du calendrier monétaire. La personne qui s'est méritée le prix de 100 $ est Scott Cairns pour le tirage du 27 mars.

Sirop d'érable
L'AFCY vient de recevoir une grande quantité de produits d'érable. L'AFCY est ouvert de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi. 5016 48e rue à Yellowknife.

Avis de recherche
L'Association franco-culturelle de Yellowknife est à la recherche de toutes les vidéo-cassettes qui ont été empruntées au cours de la dernière année. S.V.P., les retourner le plus tôt possible. Il n'y aura aucun frais.

Livre
Le livre «Aussi longtemps que le fleuve coulera» est en vente à l'AFCY. Vous pouvez vous en procurer un exemplaire au prix de 32 $ au 873-3292, 5016, 48e rue.

Concours littéraire franco-ténois 1998

24 heures inoubliables

Pourqui me suis-je laissée gagner? Je déteste ce genre de situation. Cela fait douze ans que l'on me demande chaque année et j'ai toujours réussi à maintenir une argumentation soutenue prouvant la non pertinence de ce projet au sein de notre programmation. Qu'est-ce qui s'est passé cette année? Je ne réussis pas à me souvenir de l'argument ultime qui a démoli mon raisonnement pourtant fignolé soigneusement au cours des années. Pourquoi ai-je flanché? La peur que l'on ne m'aime pas, qu'on ne me compte plus parmi les plus populaires ou tout simplement me suis-je laissé contrôler par ce groupuscule des 12ème année qui manipule tous les profs chacun à leur tour.

Une journée de chasse au caribou! J'ai autant envie de cette aventure que de laver toutes les toilettes de la polyvalente. Passer une journée dans la toundra, particulièrement avec mes trois princesses maquillées, vernissées et permanentées. J'ai bien insisté sur la non pertinence des talons aiguilles et des bustiens dévoilant les nombrils pour attirer les caribous. Elles ne m'ont pas trouvé drôle mais ont passé un cours à s'échanger vêtements et accessoires pour s'assurer d'être présentables et à la mode même à trois heures de motoneige de la ville. Et que dire de mes deux super machos qui se pètent les bretelles en racontant leurs diverses chasses miraculeuses et leur adresse et rapidité à débiter les caribous. Tant mieux que je leur réplique, ce sera si rapide qu'on sera de retour pour la deuxième période. Ça leur a cloué le bec juste le temps de renchérir de plus belle sur une autre description plus sanglante pour faire réagir les filles qui ont demandé à sortir de la classe. Et si je tombais malade et me faisais remplacer?

Il est 8 heures, nous sommes prêts à partir. Joe, notre guide, sera le premier avec son kamotiq chargé de bidons d'essence, des lunchs et des carabines. Suivront les cinq motoneiges conduites pas Pierre, Eric, Julien, Marie et Isabelle. Sur leur cinq kamotiqs voyageront le reste de la classe et malheureusement, moi-même, leur prof responsable de l'expédition.

C'est le départ, le ciel est gris, le vent est calme et le mercure oscille autour de - 20°. Journée idéale me disent les confrères et consœurs dans le salon des professeurs. J'essaie d'avoir l'air excitée et de bonne humeur mais la panique s'installe graduellement en moi. Je déteste le plein air, les grands espaces, le silence et la chasse...

Tant que je vois la ville au loin, je me sens en sécurité; mais après avoir traversé la première montagne, c'est fini, le cordon ombilical vient d'être rompu. Je dois prendre de grandes respirations, ne pas laisser l'anxiété gagner tout mon être. Mes racines les plus profondes proviennent de la ville, du bruit, des panneaux de signalisation, du béton et de l'asphalte. Je ne me reconnais pas dans ces lieux sauvages sans signe de présence humaine. Nous roulons, roulons, à la recherche du caribou. Ça sent l'essence à plein nez, assise sur le kamotiq tout près du tuyau d'échappement de la motoneige.

J'espère que nous verrons bientôt un troupeau. Nous traversons une autre montagne et WOW! nous nous retrouvons tout près d'une harde d'une centaine de bêtes. C'est magnifique! Joe nous signale d'arrêter les machines. Ceux qui ont leur permis de chasse chargent leur carabine. Nous continuons à pieds, en silence, pour ne pas apeurer le troupeau. Sept chasseurs s'avancent et au signal de Joe, commencent à tirer. Un, deux, trois bêtes tombent, le reste du troupeau s'enfuit. C'est une belle chasse. Nous aurons suffisamment de viande pour les familles et pour cuisiner un gros ragoût pour les étudiants de 12ième année.

Nous décidons de dîner avant le dépeçage des animaux... Chacun sort son thermos de soupe, ses sandwichs semi-gelées. Joe allume le poêle Coleman, ramasse de la neige et fait chauffer cette eau pour faire du thé. Les filles se cherchent une grosse roche pour se cacher des voyeurs et apaiser leur vessie. Tous échangent, rient et profitent de cette journée spéciale. Le thé chaud fait du bien, d'autant plus que le vent s'est levé et que c'est beaucoup moins agréable. Joe divise les étudiants en trois équipes, chacune responsable du débitage d'un caribou. Certains en sont à leur première expérience de boucherie et ont beaucoup de difficultés à tolérer la scène. En ce qui me concerne, je n'ai pas de problèmes à me joindre aux équipes pour aider mais disons que je ne mangerais pas de caribou pour le souper. Tous participent bien, nettoient le terrain, placent toutes les pièces de viande sur les kamotiqs. Nous ne laisserons que les entrailles pour les corbeaux qui sont déjà au rendez-vous et qui attendent patiemment notre départ pour profiter du festin. Le travail a duré deux heures et se termine dans un vent qui réduit beaucoup notre visibilité. Nous sommes prêts à partir, les motoneiges grondent, les kamotiqs sont remplis en plus de leurs passagers des trois caribous dépecés et répartis sur chacun d'eux.

Nous suivons Joe à la file indienne et j'ai bien hâte que nous arrivions à l'école. Le vent souffle de plus en plus fort, une motoneige tombe en panne. Joe essaie de faire quelques ajustements, de vider le moteur de toute la neige accumulée mais peine perdue, elle ne veut redémarrer. Joe décide que nous ne pouvons perdre plus de temps, nous continuons avec une motoneige et kamotiq en moins. Nous sommes très chargés, je monte derrière Joe. Je le sens de plus en plus nerveux, cela ne m'aide nullement. Si on peut finalement voir la ville au loin, je ne cesse d'essayer de percer au loin un signe de civilisation mais peine perdue. Nous sommes encore au moins à trois heures de route de la communauté. Dix minutes plus tard, dans une visibilité presque réduite à notre bout de nez, une deuxième machine rend l'âme. C'est la panique. Tous nos apprentis-mécanaciens y vont de leurs conseils et expériences personnelles. Rien n'y fait, la machine ne répond à aucune tentative de leur part. Et le mauvais temps continue de s'acharner sur nous, déplaçant des quantités de neige qui nous empêchent de voir autour de nous et qui s'infiltrent de plus en plus dans nos vêtements.

Joe me regarde et annonce au groupe qu'il continue seul pour aller chercher de l'aide et que nous ne devons pas bouger d'ici et l'attendre. J'espère mon regard suffisamment suppliant pour qu'il comprenne de ne pas me laisser comme cela toute seule avec les étudiants. Je ne veux exposer ma crainte pour ne pas dire ma panique devant le groupe mais Joe ne me laisse pas le temps de réagir qu'il est déjà parti. Je ne le vois déjà plus dans ce blizzard, j'entends le bruit de sa motoneige qui diminue graduellement, graduellement pour m'abandonner totalement à moi-même avec mes étudiants.

Je regarde ma montre, il est quatre heures. Déjà à l'école on doit commencer à s'inquiéter. Joe devrait arriver vers six heures, si tout va bien. Le temps de trouver des bénévoles, de préparer l'équipement, il devrait être de retour vers neuf heures. Cinq longues heures à occuper les jeunes, à trouver un moyen de s'abriter, de se réchauffer. Nous avons mangé notre lunch mais nous avons du caribou gelé.

Isabelle suggère de vider les kamotiqs et d'essayer de les utiliser pour se faire un abri. Tous se mettent au travail, je sais que tant que nous serons occupés, il y a moins de chance de craquer. Pascal et Joël utilisent les deux chaudrons comme pelles et essaient de creuser un trou où nous pourrions nous réfugier pour être à l'abri du vent. C'est une excellent idée et nous les relayons quand ils sont fatigués. Le trou nous permet de se coller les uns aux autres pour s'isoler du vent. Les trois kamotiqs placés autour de nous servent de barrière pour arrêter la neige qui tourbillonne. Il est 7 heures, nous avons faim et froid. Deux filles commencent à pleurer, Raphaël se plaint d'avoir tellement les pieds gelés qu'il ne peut plus les supporter. Nous essayons à tour de rôle de prendre ses orteils dans nos mains pour les frictionner et activer sa circulation sanguine. Il se met à pleurer, Sarah commence à crier que nous allons tous mourir comme des rats. Il faut que j'intervienne avant que le groupe panique complètement et que nous soyons perdus. Sarah se met à hurler, je lui ordonne de s'arrêter ce qui ne fait que l'aider à redoubler de volume. Je me décide et la gifle de plein fouet. Je reste calme et lui parle doucement, lui rappelle que Joe va arriver bientôt, que nous retournerons tous sains et saufs au village, qu'il faut éviter de paniquer et s'aider mutuellement. Elle pleure doucement et Pascal la réconforte.

Il fait noir, tout ce que nous entendons est le vent et aucun son au loin de motoneige. Il est dix heures maintenant, six heures que Joe nous a quittés. J'espère qu'il a pu se rendre à la ville et s'il avait dû abandonner lui aussi avant d'arriver, ou s'il avait eu une panne, ou...

Je propose au groupe de chanter. Il ne me trouve pas très originale. Jouer aux charades, aux qui suis-je, tout ce qu'ils souhaitent c'est réussir à se réveiller de ce cauchemar. Nous sommes répartis en trois cercles concentriques et faisons une rotation de position à toutes les dix minutes pour s'assurer que tous soient au centre du cercle pour se réchauffer et ne pas mourir de froid.

Il est minuit, pas une étoile pour rêver puisque le blizzard continue à nous recouvrir de son manteau blanc. Je pleure en silence, s'il fallait qu'il arrive quelque chose à un de mes étudiants, je ne me le pardonnerais jamais. Je me blâme d'avoir accepté ce voyage, d'avoir oublié des vêtements de rechange, des couvertures, de la nourriture supplé-

24 heures inoubliables
Suite en page 8

Concours littéraire franco-ténois 1998

La journée sans fin

Cette journée n'est pas normale,
Ma mère me dit que je dois aller
Voir ma grand-mère qui s'est fait mal.

Je pars, sans dire un mot,
Dans le matin, très tôt.
Le soleil n'était pas encore levé
Et je sais
Que cette marche me prendra
Au moins un jour pour traverser
Toutes les rues et les rochers,
Que je n'ai pas encore vus.

Pendant ce temps,
J'entends toutes les personnes,
Qui me dépassent,
Qui n'ont pas vu
Quelqu'un petit,
Qui ne fait pas de bruit.

Vers midi je ne peux pas arrêter,
J'ai beaucoup de terrain à traverser.
Je suis très fatigué,
Mais je commence à penser,
Combien malheureuse ma grand-mère est.

Cette journée sans fin m'a énervée
Et je veux que ça se termine
Parce que souper est passé
Et je veux dormir,
Mais je pense à ma grand-mère...

Je la vois!
Je saute de joie et je cours vers elle,
qui retourne ma joie.

Cette journée sans fin est terminée.
Ça m'a pris du temps à arriver.
Mais tout le monde sait que ça
Prend du temps - plus qu'un matin,
Quand un escargot traverse le chemin.

Tara Bower

Une journée sans fin

À Pâques en me levant, j'ai tombé en bas du lit. Je me suis fait mal partout.

À dix heures, j'ai décidé d'aller au zoo. Au zoo, je me suis fait arracher la main par un tigre. Je vais à l'hôpital pour me faire coudre une main artificielle.

Je retourne au zoo. Je trébuche sur une roche et j'ai une grosse graffigne. Le monsieur met un bandage sur le nez.

Je décide d'aller chez mon ami. Là-bas, je pète parce que j'ai mangé des fèves au lard.

Je retourne à la maison et je mange une petite collation. À 7h30, en allant dans ma chambre, je tombe en bas des escaliers. Je pleure et je me lève.

Je décide d'aller me coucher. Je ne peux pas dormir. Je m'aperçois que j'ai mangé mon oreiller.

J'ai eu mal au ventre, j'ai vomi. J'ai pleuré. Je me suis endormi dans mon lit.

Ah! non! pas un autre jour sans fin.

Philippe Nowlan

La journée du devin

C'est le matin
J'ai très faim
Je trouve pas de lait
Je ne suis pas satisfait
Il reste juste du Raisin Bran
Ohhh! Ça me tanne!

Il pleut dehors
Il fait très noir
Ah! Oui à l'école ce matin
C'est la journée du vaccin
Je rentre dans l'école très fâché
En plus mon chien s'est sauvé

C'est déjà le temps
Pour se mettre en rang
Je me rends voir l'infirmière
En cachant ma misère
Je sens mon coeur qui bat
Terrifié en sortant mon bras

Ouch! Ça fait mal
Mais c'était l'aiguille finale
Arrive enfin le temps
De me diriger chez moi
J'ai perdu ma clé
Et la porte est barrée
Je vais au jardin
Et je vois mon chien

Je rentre par la fenêtre cassée
Et je me fais égratigner
Je vais allumer la télé
Mais il arrive une panne d'électricité

Je me suis rendu jusqu'à neuf heures
De me faire battre par ma soeur
C'est le temps de me coucher
C'était une très longue journée

Eh! Oui chaque journée a besoin d'une fin
Je te verrai demain
La journée de mon examen!

Joel Fortier

24 heures inoubliables (suite)

mentaire. Une vraie planification d'amateurs et voici où nous en sommes. Mon Dieu, sauvez-nous de ce désastre! C'est bizarre que je pense à Dieu alors que je sais l'état d'urgence nous engloutir, moi qui se dis agnostique. Certains réussissent à dormir quelques minutes mais je ne sais trop si je dois les laisser faire. Mes informations en survie étant très primaires, je ne sais si c'est préférable de dormir pour oublier le froid ou préférable de ne pas dormir pour ne pas mourir de froid. Il est trois heures du matin, onze heures que nous essayons de survivre. Jamais je n'oublierai cette expérience, jamais plus je ne mettrai la vie de mes étudiants en danger, jamais plus je ne mangerai de caribou. Mon Dieu, je le promets! Sauvez-nous!

Personne ne parle ni ne bouge. C'est comme si le temps s'était arrêté. Je ne me suis jamais sentie aussi impuissante et sans contrôle de la situation. Le vent a diminué un peu, l'on peut discerner la montagne au loin. Je ne veux plus regarder l'heure. Je me sens engourdie, mon cerveau peu en éveil ne réussit plus à élaborer des scénarios pour se sortir d'ici. C'est peut-être ce moment de plénitude que l'on atteint juste avant de mourir.

J'entends un bruit de motoneige, ça y est le délire commence. Après ce sera le tunnel, la lumière blanche et je ferai partie des faits divers dans le journal. On me pousse, me tire, m'appelle pour me sortir de ma torpeur. Qu'est-ce qui se passe? Mais non, je ne rêve pas, c'est vraiment l'équipe de secouristes qui est arrivée. On nous enveloppe dans des couvertures, on nous donne une bonne soupe chaude qui nous réchauffe les entrailles. Je ne peux m'arrêter de pleurer, j'embrasse Sarah et m'excuse pour la gifle. Elle rit mais promet que tous les étudiants seront mis au courant de mon geste. Je n'ai pas fini d'en entendre parler.

Nous sommes de retour à l'école vers huit heures. J'aurai vécu les vingt-quatre heures les plus longues de ma vie.

Suzanne Lefebvre

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES

L'Aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 16, 24 avril 1998



Alain Bessette/L'Aquilon

Voilà quelques jeunes participants de la cabane à sucre des bénévoles de l'AFCY qui s'amusent sérieusement à des travaux d'excavation.

Concours littéraire franco-ténois 1997-1998

Publication des derniers textes en pages 7 et 8

Rencontre du caucus des députés de l'ouest

Un avenir prometteur

Selon les députés du caucus de l'ouest de l'Arctique, l'avenir du futur territoire de l'ouest s'annonce bon, stable et prometteur.

Alain Bessette

Les députés de l'Assemblée législative territoriale, représentant les circonscriptions de l'Arctique de l'ouest, se sont réunis les 15 et 16 avril derniers à l'occasion d'une première séance de planification stratégique pour le futur gouvernement de l'Arctique de l'ouest. La réunion s'est déroulée à Yellowknife.

«Il s'agit d'une période excitante et il y a un énorme potentiel pour le territoire de l'ouest en raison du développement des ressources, du pétrole et du gaz, des initiatives dans le transport et dans les sous-contrats avec le nouveau gouvernement du Nunavut, a souligné le président du caucus des députés de l'ouest, Michael Miltenberger. Il n'en tient qu'aux leaders politiques, aborigènes et du milieu des affaires, ainsi que de l'ensemble des citoyens, de prendre avantage de ces opportunités».

Lors de cette séance de planification stratégique, les députés ont pu discuter de ce que seront les différentes priorités du futur territoire de l'ouest.

Parmi les thèmes abordés, les députés ont discuté des différentes formules de financement pour le territoire de l'ouest sur lesquelles une entente est attendue au cours des prochaines semaines. Ils ont aussi étudié les conditions socio-économiques du territoire et les coûts de transition.

«La planification et la prise de décision avancent selon les plans prévus, a indiqué Charles Dent, ministre responsable du territoire de l'ouest. Les résidents peuvent être rassurés en sachant que les niveaux de prestation des services et des programmes seront maintenus après le 1er avril 1999.»

Une des recommandations des membres du caucus de l'ouest concerne le réseau de transport et le développement économique. Les stratégies gouvernementales en ces matières sont importantes et devraient être étroitement liées à la formation et à l'éducation.

Les membres du caucus se sont aussi entendus sur la mise en place d'une structure décisionnelle intérimaire pour le territoire de l'ouest pour la période allant du 1er avril jusqu'en octobre 1999.

Avenir
Suite en page 2

Sommaire



Le dernier groupe

Un peu endormis pour cette photo de tôt matin, voilà les membres du dernier groupe de Katimavik dans l'ordre habituel : (dernière rangée) Quita Clarke, Mélissa Majeau, Frédérick Demers et Larry Vanderest (rangée du milieu) Audrey Gauthier et Brigitte Richard (première rangée) Geneviève Marion et Miguel Castonguay



Marc Lacharité

Un conseil de Northwestel: «Exprimez-vous au nom du Nord!»

Le CRTC entreprendra une série d'audiences publiques au cours des prochains mois sur l'avenir des télécommunications dans les régions éloignées. Selon Northwestel, l'avenir des télécommunications dans le nord du Canada dépendra de la volonté de la clientèle nordique d'exprimer et défendre ses positions lors de ces audiences.

Sur le thème des « services régionaux à coûts élevés», ces consultations devront permettre de déterminer quel genre d'engagement les Canadiens sont prêts à prendre afin d'assurer des services téléphoniques de qualité, à coûts raisonnables, dans les régions rurales et éloignées.

Afin de donner la chance au plus grand nombre de gens d'exprimer leur opinion, Northwestel créera des liens vidéos et audios qui permettront la participation d'autres communautés nordiques lors de la tenue de ces audiences.

Le Premier Ministre Morin en mission au Groënland

Afin d'explorer diverses avenues commerciales et favoriser les échanges entre les deux régions, Don Morin, ainsi qu'une délégation d'une douzaine de représentants d'entreprises était à Nuuk, Groënland, du 20 au 23 avril. Le but ultime de ce voyage est la signature d'une intention de coopérer, qui devrait permettre de futurs rapports dans les secteurs du commerce, du développement économique et de la coopération gouvernementale. «Nous espérons déterminer comment les entreprises et gouvernements pourront travailler ensemble dans les secteurs minier, l'exploration et le transport pétroliers, les constructions résidentielles et commerciales, les transports, les services commerciaux et la conservation de la faune», a déclaré le premier ministre.

BHP prend l'initiative...

Les mines BHP accordent maintenant une «prime de vie chère» à ses employés qui résideront au Nord. Cette initiative de BHP a été chaleureusement accueillie par le député de Yellowknife Sud, Seamus Henry. Il a entre autres mentionné que ce genre de décisions semblait démontrer une volonté de partager les retombées financières de l'entreprise avec la population nordique, ce dont il n'était pas convaincu auparavant.

Cette prime devrait en principe encourager les travailleurs de la compagnie à s'établir dans les T.N.-O. et ne pas seulement constituer une population de transit.

Enquête préliminaire

La Commissaire aux affaires de conflits d'intérêts, Anne Crawford, a divulgué les prochaines étapes dans la continuation de l'enquête concernant une allégation de conflit d'intérêt contre le premier ministre, Don Morin, à la suite d'une rencontre entre les avocats de monsieur Morin et de la plaignante, madame Groenewegen.

La plaignante aura jusqu'au 29 avril pour réunir les preuves et documentation nécessaires afin d'étayer sa plainte. Monsieur Morin aura ensuite jusqu'au 25 mai pour lui répondre.

«Le Canada en fête»

Le Comité de la Fête du Canada pour les T.N.-O. vous informe que les formulaires de demandes de fonds sont maintenant disponibles dans le but d'aider les organismes à financer les célébrations et activités communautaires suivantes: le 21 juin, la Journée nationale des Autochtones, pour reconnaître et célébrer la culture et la contribution des peuples autochtones; le 24 juin, St-Jean-Baptiste, pour célébrer la culture et la contribution des Francophones; le 1er juillet, Fête du Canada, notre vaste et magnifique pays.

Vous pouvez également soumettre la candidature d'un jeune au Prix Jeunesse de la Fête du Canada. Ce prix a été crée pour reconnaître et célébrer les exploits et les contributions des jeunes gens dans leur collectivité.

Votre demande de fonds et/ou votre mise en candidature devront leur parvenir au plus tard le 15 mai à l'adresse suivante:

Comité de la Fête du Canada pour les Territoires du Nord-Ouest, C.P. 460, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N4



Photo de famille

Voilà au grand complet toute la petite famille du programme de français langue première de l'école Nakasuk

Avenir

Suite de la une

En vertu de cette structure, le cabinet serait constitué d'un premier ministre et de cinq ministres. Il y aurait un caucus de sept députés sans portefeuille qui agirait à titre de comité permanent de l'Assemblée. Le président de l'Assemblée resterait en fonction tandis que les membres du caucus de l'ouest continueraient à siéger au comité de gestion et des services ainsi qu'à celui des règles et procédures.

Un comité du leadership territorial se réunirait dès que possible après le 1er avril 1999 afin de choisir deux nouveaux ministres et de nouveaux membres pour les comités.

Selon le président du caucus, Michael Miltenberger, ces mesures temporaires sont importantes afin d'assurer la transition jusqu'à la tenue d'élections prévues pour octobre 1999.

Les membres du caucus ont également décidé que la population serait consultée au sujet des nouveaux symboles qui représenteront le territoire de l'ouest.

Coûts de création du nouveau territoire de l'ouest

Dent demande au fédéral de s'impliquer

Le ministre responsable de la transition pour le territoire de l'ouest, Charles Dent, a présenté, le 14 avril dernier, un nouveau rapport sur les fonds qui seront nécessaires afin de permettre cette transition.

Le rapport anticipe des dépenses au niveau de la réforme gouvernementale, des changements à l'administration et à l'application d'une stratégie de développement d'un service public adéquat.

«Même si cela pourra prendre un certain temps avant d'avoir à recourir à ces fonds, ils seront nécessaires à la création du territoire de l'ouest et le gouvernement fédéral est dans l'obligation de les remettre,» a exprimé le ministre Dent.

Une des parties importantes du rapport est le développement d'une stratégie concernant les ressources humaines. Cette stratégie présente un plan détaillé pour la création d'un service public qui sera efficace et représentatif de la population qu'il desservira

La question de l'équité salariale

Loin d'une entente...

À la suite de la campagne de publicité lancée par le gouvernement à propos de la dispute sur l'équité salariale au début d'avril, le Syndicat des Travailleurs du Nord contre-attaque en présentant sa version des faits.

Marc Lacharité

On semble très loin d'une entente entre le Syndicat des Travailleurs du Nord et le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) sur l'équité salariale. À la suite dedeux décisions rendues récemment par la Cour fédérale, le GTNO a tenté d'expliquer sa position par le biais des médias, ce que le Syndicat a qualifié de «campagne de propagande».

Les deux parties au dossier sont en désaccord sur six points principaux présentés dans cette publicité.

Point 1 : Le GTNO considère que sa proposition de règlement de 40 millions est une offre raisonnable et qu'il se doit de continuer à rejeter la plainte déposée par le Syndicat, dans l'intérêt de la population des Territoires. Le Syndicat réplique qu'il considère l'offre gouvernementale nettement insuffisante et que son refus de donner des compensations financières raisonnables allait nettement contre les intérêts des milliers de travailleurs nordiques touchés par cette affaire.

Point 2 : La Cour fédérale a récemment déclaré illégal un Tribunal des Droits de la Personne nommé par la Commission canadienne des Droits de la Personne et le ministère fédéral de la Justice parce qu'il n'est pas suffisamment indépendant. Ce Tribunal avait auparavant rendue une décision en faveur des syndiqués. Le Syndicat est allé en appel du dernier jugement.

Point 3 : La Cour fédérale a aussi mentionné que le Syndicat avait sa part de responsabilité pour les pertes encourues par les salariés sous une meilleure équité salariale car il n'aurait pas négocié dans le meilleur intérêt de ses clients. Le Syndicat répond qu'il n'y a pas eu suffisamment d'arguments et de discussions à ce sujet lors des audiences et qu'il ira en appel de ce point.

Point 4 : La Cour fédérale considère que le Syndicat négociait de mauvaise foi en tentant de signer une convention collective d'un côté, et de l'autre, en portant plainte contre le gouvernement sur l'équité salariale. La réplique du syndicat est que des années de négociations sans en arriver à une entente sur ce point l'ont poussé à porter plainte.

Point 5 : Selon le GTNO, la Cour fédérale aurait déclaré illégale la manière dont le calcul des compensations financières a été effectué par la Commission canadienne des Droits de la Personne. Le Syndicat répond que les commentaires faits par la Cour ne permettaient de clairement déclarer cette méthode «illégale».

Point 6 : Le gouvernement préférerait un règlement négocié de cette dispute. De son côté, le Syndicat préférerait également y arriver de cette façon. Mais, selon le syndicat, la proposition patronale de départ ne permet aucun rapprochement possible entre les deux parties.

Relocalisation au Mainc

140 transferts sont possibles

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (Mainc) aurait identifié plusieurs postes au sein de sa bureaucratie en vue de les relocaliser éventuellement dans les Territoires du Nord-Ouest.

Selon les estimations, ce serait plus de 140 postes qui pourraient être transférés d'Ottawa à Yellowknife. Les titulaires actuels de ces postes travaillent principalement sur des matières reliées aux T.N.-O.

«Cela fait déjà un bon bout de temps que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest fait pression sur le gouvernement fédéral sur cette question», a souligné le premier ministre territorial, Don Morin.

Les prétentions du gouvernement territorial étaient que les services fédéraux pour le Nord devaient être gérés à partir du Nord. «En déménageant ces postes plus près des gens qu'ils servent, cela va bénéficier à tout le monde tout en pavant la voie à la dévolution des programmes», a expliqué Don Morin.

On ne peut cependant s'attendre à ce que le fédéral procède à ces transferts dans un avenir rapproché. Étant donné le nombre élevé de postes, le gouvernement fédéral aura à en effectuer une planification prudente.

ÉDITORIAL

Pour un temps seulement

Tant dans l'est que dans l'ouest, les leaders de la communauté en sont arrivés aux mêmes conclusions au cours des derniers mois. Il faut établir des structures décisionnelles provisoires en attendant que les deux nouveaux gouvernements soient en mesure d'assumer pleinement leurs responsabilités.

Il y a quelques années, lorsque le projet de division des territoires prenait son envol, tous faisaient preuve d'optimisme et s'attendaient à ce que le 1er avril 1999, deux gouvernements autonomes assumeraient leurs compétences distinctes. Avec cette date approchant à grands pas, les principaux responsables du dossier doivent maintenant s'assurer que tout sera prêt dans les quelques mois qui suivront le 1er avril 1999.

Plusieurs mesures ont été ébauchées et elles ont presque toutes la même caractéristique: ce sont des mesures temporaires. De façon à assurer un passage sans soubresaut entre les différentes structures gouvernementales, il faut mettre en place des mécanismes de transition.

Et c'est là que la stratégie du petit pas fait son entrée.

Du côté du Nunavut, c'est la quasi certitude que les instances gouvernementales de prestation de service ne seront pas toutes en place au 1er avril qui a obligé les leaders à envisager sérieusement de céder temporairement la prestation de certains programmes et services au gouvernement de l'ouest. Ce dernier agirait à titre de sous-contractant.

Dans l'ouest, c'est le retard pris dans le processus constitutionnel qui fait en sorte qu'une structure gouvernementale provisoire devra être opérationnelle au 1er avril.

Peu importe les raisons, les leaders de l'est et de l'ouest font bien de se préparer ces plans d'urgence pour assurer que le projet central, la division des territoires, se fasse à la date prévue. Une fois ce fait accompli, il sera toujours possible de faire les derniers ajustements en toute sécurité.

Alain Bessette



Alain Bessette/L'Aquilon

C'était la Cabane à sucre des bénévoles de l'AFCY dimanche le 19 avril dernier. Louise Desbiens (avant-plan) et Lise Picard en ont préparé des œufs et des crèpes alors que plus de 150 personnes ont participé à cette activité. À chaque année, cette cabane à sucre sert à remercier les nombreux bénévoles qui travaillent au sein des organismes francophones de Yellowknife.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan

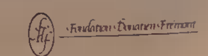
Collaborateurs : Stéphane Cloutier, Marc Lacharité et Stéphane Kolb

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.









Un passé compliqué

Annie Bourret

Madame, vous bouillîtes de rage à l'égard de Lysandre, alors vous lui tîntes le discours de la mère sacrifiée. Vous haïtes sa fiancée Bérénice. Pour punir votre fils, vous boudâtes pendant deux jours, au terme desquels vous résolûtes que leurs fiançailles ne se conclueraient pas par la phrase «Ils vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants.»

Voilà un passage ampoulé à l'intrigue digne d'une pièce de Molière ou de Racine, n'est-ce pas? Ce français fleurant le XVIIe siècle existe toujours dans les manuels de conjugaisons contemporains, car il s'agit du passé simple. Quasi-disparu à l'oral, ce temps n'appartient plus qu'à l'écrit, surtout dans les ouvrages littéraires. Encore qu'aujourd'hui de nombreux auteurs écrivent au présent, notamment dans les livres pour enfants.

En fait, ce passé aux finales compliquées et irrégulières a cédé la place au passé composé. Certains linguistes, dont Henriette Walter (*Le français dans tous les sens*), estiment que le passé simple aurait disparu de l'usage vers les années cinquante. Pourtant, au milieu du XVIIe siècle, le grammairien Vaugelas remarquait déjà une préférence pour le passé composé, un temps «facile», aux conjugaisons formées d'un des deux auxiliaires (être et avoir) et de participes passés réguliers, acquis très tôt durant l'apprentissage de la langue chez un enfant.

Cependant, la perte du passé simple entraîne celle d'une nuance d'aspect importante : celle du passé révolu (ils vécurent) qui s'oppose à une action se poursuivant dans le passé (ils ont vécu). Aujourd'hui, on attribue ces deux valeurs au passé composé. Cette nuance est plus facile à comprendre quand on sait que l'appellation de ce passé simple «compliqué», trompeuse à cause du sens de l'adjectif simple, est récente. Autrefois, il portait le nom de passé défini, ce qui rend bien l'idée d'un événement dont l'action est terminée (révolue) dans le passé.

Avec *vous trûres* et *vous trîres*, j'ai tenté de créer le passé simple de *traire*, sur le modèle de plaire (vous plûtes) et de faire (vous fîtes). Le verbe *traire* (et les dérivés *distraire* et *extraire*) ne possède pas de passé simple, tout comme *clore/éclore* et *absoudre*, mais pas *résoudre* (vous résolûtes). Il vaut la peine de souligner que ces verbes n'existent pas non plus à l'imparfait du subjonctif, autre temps compliqué disparu de l'usage. On ne dit plus *que vous résolussiez*, mais des gens de lettres l'emploient dans leurs romans. Je pense notamment à Marguerite Yourcenar et à mon héros de bandes dessinées préféré, Achille Talon.

On ne peut douter que l'euphonie (ce qui est agréable à l'oreille) soit responsable de la disparition de l'imparfait du subjonctif, tout comme du passé simple d'ailleurs. Cependant, l'imparfait du subjonctif était très vivant en ancien français (avant le XIIIe siècle), où la phrase «J'ai cru que vous fussiez de bonne foi» signifiait «Vous êtes de mauvaise foi», comme dans sa version contemporaine «J'ai cru que vous étiez de bonne foi».

Après la Deuxième Guerre mondiale, on considère l'imparfait du subjonctif entièrement disparu de l'usage. Mais, puisqu'il me faut une conclusion digne de mon début, me voilà bien tentée de terminer avec un imparfait du subjonctif très XVIIe, en faisant s'écrier à cette mère dépitée: «Ô Lysandre, je voulais que vous aimassiez Catherine!»

Faites parvenir vos commentaires par courriel à abourret@bc.sympatico.ca ou à la rédaction du journal.

Le Chamanisme inuit

Dialogue entre aînés et jeunes Inuit

Stéphane Kolb

Du 9 au 27 mars derniers avait lieu au Collège de l'Arctique du Nunavut à Iqaluit un cours sur le chamanisme inuit, tandis que dans le même temps, la Conférence d'Igloolik qui s'est déroulée du 20 au 24 mars consacrait un atelier entier à la question. Ces deux événements constituent une étape historique marquant une ouverture sur la question du chamanisme qui est largement demeurée dans le silence depuis la conversion des Inuit au Christianisme.

À la conférence d'Igloolik, l'atelier concernant le thème du chamanisme a été particulièrement émouvant, nous a confié Stéphane Cloutier, collaborateur à L'Aquilon: «Pendant trois jours un aîné d'Igloolik avec l'aide d'autres aînés ont abondamment parlé et répondu aux questions sur le chamanisme et les croyances inuit. Il y avait à l'occasion des moments très intenses». Cet atelier devrait à terme permettre de mieux documenter les savoirs des aînés en ce qui concerne le chamanisme. Il aura été également l'occasion d'un échange sur la question entre les aînés et les plus jeunes générations d'Inuit. Un bon nombre des jeunes Inuit montre en effet aujourd'hui une grande curiosité envers le chamanisme, qui non seulement fait partie de leur histoire, mais constitue également un aspect important d'une conception du monde qu'il peut sembler nécessaire de comprendre afin de permettre aux jeunes Inuit de mieux saisir qui ils sont aujourd'hui.

Depuis la conversion des Inuit par les missionnaires, les mots pour désigner en Inuktitut des termes comme «tuurngait», les esprits qui aidaient le chamane, ont en effet pris un sens différent. Les tuurngait sont devenus synonymes des démons et sont désormais associés au diable et à l'enfer, ce qui fait du chamanisme quelque chose d'extrêmement dangereux à manipuler.

Le cours sur le chamanisme dispensé au Collège de l'Arctique n'aura pas non plus été sans réveiller les émotions, notamment cette fois auprès des jeunes. Les étudiants inuit ont vécu trois semaines intensives plongés dans l'univers du chamanisme. Ils ont eu l'occasion de découvrir et de discuter différents aspects de la question comme les différentes pratiques que recouvraient le chamanisme, ce qui leur a permis de se faire une idée de ce que pouvait être le rôle du chamanisme dans la société inuit traditionnelle. Il ne s'agissait pas de quelque chose de diabolique ou de dangereux mais simplement d'un élément qui pouvait s'avérer extrêmement important, notamment en ce qui concerne la solidarité du groupe.

De nombreuses entrevues conduites par les étudiants avec des aînés ont non seulement permis de renouer un contact entre eux mais aussi de comprendre à quel point la rupture qui les avait séparés avait été énorme, et combien la peur était omniprésente. À mesure que le cours avançait cependant, la peur s'est peu à peu estompée.

C'est que le chamanisme, même dénudé des frayeurs dues aux religions, possède quelque chose que nous avons tendance dans notre culture à rejeter. Le chamanisme ouvre en effet l'individu à des charges émotives que nous ne sommes pas accoutumés à exprimer ou à prendre au sérieux et qui sont pourtant des forces avec lesquelles nous vivons quotidiennement tout en tentant de les étouffer ou de les rendre rationnelles. La force des émotions fait peur. «Tu es un rêveur» dit on souvent en Occident, d'un air de dire que cela ne mettra pas de beurre dans les épinards, et pourtant, rendre un rêve socialement acceptable, ne serait-ce pas le rêve caché de beaucoup d'entre nous?

Selon les dernières statistiques :

L'espérance de vie des hommes à la hausse

Ottawa (APF): Les hommes vivront-ils un jour aussi longtemps que les femmes? Ce qui est certain, c'est que l'écart entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'espérance de vie a continué à diminuer en 1996.

L'espérance de vie chez les hommes était de 75,7 ans comparativement à 81,4 chez les femmes selon Statistique Canada. L'écart entre les deux sexes, qui a diminué de 0,3 entre 1995 et 1996, n'était donc plus que de 5,7 ans. Il y a 20 ans, cet écart était de 7,5 ans en faveur des femmes. Le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, le Manitoba et Terre-Neuve ont connu les plus fortes hausses de l'espérance de vie. Elle est demeurée à peu près inchangée en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Pour l'ensemble du pays et les deux sexes réunis, l'espérance de vie se situait à 78,6 ans.

Les deux principales causes de mortalité étaient le cancer et les maladies du coeur, qui expliquent plus de 55 pour cent de tous les décès. Statistique Canada estime d'ailleurs que 129 200 cas de cancer seront diagnostiqués chez tous les Canadiens en 1998 et qu'environ 62 700 personnes mourront de la maladie.

Chez les hommes, le taux de mortalité lié au cancer, aux maladies du coeur, aux affections cérébrovasculaires, aux accidents, aux suicides et aux infections par le VIH a diminué en 1996.

On note aussi chez les femmes une diminution du taux de mortalité causé par les maladies du coeur, les affections cérébrovasculaires et les accidents. Toutefois, le nombre de décès causés par le cancer a augmenté, plus particulièrement le cancer du poumon qui est le type de cancer le plus mortel chez les femmes depuis 1993. Le taux de suicide a également augmenté chez les femmes en 1996.

Statistique Canada prédit toutefois que c'est le cancer du sein qui sera le diagnostic le plus fréquent chez les femmes cette année. Le cancer de la prostate sera celui qui devrait être le plus souvent diagnostiqué chez les hommes en 1998.

C'est toujours au Québec où le taux de suicide est le plus élevé dans les provinces. Alors que la moyenne canadienne était de 13 suicides par tranche de 100 000 personnes en 1996, il était de 19,4 au Québec. Le taux de suicide a d'ailleurs augmenté dans cette province.

Le taux de suicide est le plus élevé dans les deux territoires du Canada soit au Yukon (31,1) et dans les T.N.-O. (32,0).

Concours littéraire franco-ténois 1998

Une journée sans fin!

Le soleil dans l'horizon
les rayons dans mes yeux
j'avais toutes mes raisons
d'être heureux

Je partais ce soir
sur un bateau magnifique
la nuit jeune et noire
sur le Titanic

L'air délicieux
les vagues berçantes
l'espoir dans mes yeux
la vigueur dans mon sang

Il reste quelques jours
avant que je vois
ma jolie et belle amour
qui m'ennuie souvent

Cela fait trois mois
que je suis parti
j'ai hâte de la voir
l'amour de ma vie

Elle s'appelle Olive
les yeux beaux comme le ciel
les cheveux très doux
et la couleur de miel

Après ce voyage
je vais la donner cette fleur
que j'ai choisie
avec toute la passion dans mon coeur

Les journées passées
ma vie isolée
je pense à Olive souvent
je veux la revoir tellement

Finalement le jour est arrivé
je serai à la maison bientôt
dans les bras d'Olive
et non sur ce bateau

Le ciel clair
les étoiles brillantes
mes cheveux légers
flottant dans le vent
Tout à coup
le monde criait
la glace partout
et des jeunes qui pleuraient

Centaines de personnes
partant en petits bateaux
les moins chanceux
tombant à l'eau

J'avais tellement peur
il me manquait du souffle
il ne fallait pas que je meure
ni que je m'étouffe

J'irais sur un des petits bateaux
il fallait que je vive
mais j'ai descendu dans ma chambre
pour chercher la fleur d'Olive

J'ai remonté
j'ai pas pu sortir
les portes barrées
j'allais mourir!

L'eau déjà à mes pieds
les frissons dans mon dos
il faut pas que je meure
mais que je sorte de ce bateau

J'ai crié comme un fou
quelqu'un va m'entendre
mais je n'étais pas si chanceux
je continuais à descendre

Je me suis rendu compte
que j'allais mourir ce soir
ma dernière mémoire d'Olive
serait cette petite fleur

L'eau dépasse ma tête
Je meurs avec la fleur
dans mes mains
et près de mon coeur!

Micheline Gaudet, groupe de 16 à 18 ans

Une journée sans fin

Je suis chez moi en train de me lever. Je descends l'escalier et vais manger mon déjeûner. Oh! non! Je suis en retard pour l'école. L'école commence à 8 heures, c'est déjà 7h45. Je cours en haut et m'habille vite et je cours à l'école.

À l'école, personne ne joue dehors. Je regarde ma montre. C'est déjà 8h29. Il faut que je marche vite. Je rentre vite et commence à courir. Le directeur me voit et me dit d'aller le voir à son bureau! Dans ma tête, je me dis que c'est platte. Je n'aime pas aller chez le directeur. Il me parle trop! Finalement, il finit de parler. Il est 8h55. Je sors de son bureau et je marche vers ma classe. J'ouvre la porte de la classe et...

Mon professeur est en train d'enseigner. J'entre dans la classe, je suis toute rouge. Mon professeur, Mr Hayne, parle: «Bonjour! Il est 9 heures! Tu es encore en retard!» Je le sais et je m'excuse de déranger. Il me demande de sortir mes devoirs. Je ne les ai pas. Il me demande de sortir mes mathématiques. Je les ai oubliées à la maison. Il me demande d'aller chez le directeur. Mais! Mais!...

Va!...

Quand j'étais chez le directeur, il m'a dit: «Bonjour, chère amie! Tu étais cinq minutes passées.» Il me parle 1 heure, deux heures sont passées. Il me dit que je peux aller dîner maintenant.

Je retourne à la maison manger mon dîner. Mmmm! Que c'est bon! Oh! Non! mon jus renversé sur moi! Il faut que je me change. Oh! Non! Je n'ai plus de chandail propre.

Je vais être en retard pour l'école. C'est comme une journée sans fin. Je retourne à l'école. J'ai jusqu'à trois heures à attendre mais je suis déjà en retard pour l'école.

Je rentre dans ma classe et je m'asseois, 3 heures arrivent. Je prends l'autobus pour me rendre chez moi. Je regarde la note sur le réfrigérateur. Ma mère ne reviendra pas de son travail avant 9 heures ce soir.

Je mange, je fais la vaisselle et je fais mes devoirs. Après je me couche. ZZZZZZZZ. Je me lève, quelle heure est-il? Une heure du matin, Fiou! juste un rêve! D'abord ma mère est ici. Je ne suis pas chez le directeur. Je suis folle de penser à cela. Je me recouche.

Le lendemain, tout m'arrive à nouveau. Je suis dans une vraie journée sans fin.

Lauren Telman, groupe des 8 à 9 ans

Berceuse pour une jeune louve

Un soir après l'école, ma petite fille est entrée à la maison, bouleversée. Elle pleurait. Venue chercher réconfort au creux de mon épaule, elle me demanda avec la pudeur de l'innocence: « Maman, pourquoi les hommes de demain sont si méchants avec les enfants?» Des larmes sont montées jusqu'à mon visage. J'ai senti leur passage difficile, étouffé par une grande colère. La négation du moment faisait écho à ma douleur d'antan. «L'histoire ne cesse jamais donc jamais de répéter», pensai-je. Des larmes ont glissé silencieusement sur le plancher. Par où commencer? Y a-t-il vraiment commencement? J'ai préféré me taire et lui faire sentir les battements de mon coeur. Je n'ai pu m'empêcher tout de même de lui murmurer entre ses cheveux en bataille, que la lune et le soleil brilleraient encore longtemps. Probablement jusqu'à la fin des temps. Que pouvais-je lui dire d'autre?

O belle enfant marchant sur la grève

Tends l'oreille à ce chant maternant

Bois en son sein l'eau salée de ses veines

Nourris-toi du varech abondant de ses entrailles

Laisse-toi porter par les rythmes cadencés de ses remous

Respire l'air salin qui empli l'espace qui nous sépare

J'aimerais tant te prendre avec moi. Te bercer jusqu'à l'éternité. T'épargner toute cette route. J'aimerais tant te faire mon enfant mais, rayon de lune tu es. Et rayon de soleil. Tu es source d'inspiration aux hurlements des loups affamés de la nuit et source de chaleur pour les hommes perdus et blessés qui se retrouvent un peu plus chaque jour dans ta lumière.

Entre elle et toi

Il existe un monde où les échos répondent à l'intangible

Entre elle et moi

Il y a des échos perdus dans le temps qui sont marqués au fer blanc

La route sera dure, ô douce et tendre enfant. Mais elle sera toujours là, prête à accueillir chacun de tes pas. Prête à t'offrir le meilleur de la vie. Comme les bourgeons du printemps et la mère de ma mère, nous finirons tous par redevenir infiniment plus petites, infiniment plus grandes que tous ceux que nous aurons vus et tous ceux que nous aurons connus. Dors bien ma princesse. Mais avant de fermer les yeux, laisse-moi t'offrir un dernier cadeau: l'espace et le temps d'être celle que tu as choisi d'être.

Nadia Laquerre, poésie, adulte

Concours littéraire franco-ténois 1998

Une journée sans fin

Il était une fois, un petit garçon nommé Simon. Par un beau samedi matin, dès son réveil, il jette un bref coup d'oeil à sa fenêtre, et se précipite à la chambre de ses parents pour y réveiller son papa. Joyeusement, il lui dit:

- «T'as promis hier soir qu'on ferait les ventes de garage!»

Une bouteille de jus en guise de déjeuner, Simon et son papa sautent dans la voiture et partent à l'aventure. Simon sait déjà quel genre de butin il veut rapporter: des jouets! La carte de la Capitale en main, d'une maison à l'autre, les deux compagnons dénichent quelques articles communs, utiles mais rien d'original. À la toute dernière vente de garage, Simon aperçoit sous une table, au fond d'une boîte, un petit jouet de forme cubique d'allure exotique.

- Je le veux Papa! dit Simon.

- C'est combien? demande l'acheteur au vendeur.

- Vous savez Monsieur, vous ne pouvez en trouver de semblables en magasin. Tenez l'objet au creux de ma main, regardez le petit écran et tapez à l'aide des touches de votre prénom; vous y verrez défiler une journée sans fin exceptionnelle, en rapport avec vos désirs personnels les plus audacieux.

- Combien? redemande le père.

- Ce jouet n'a pas de prix, répond fermement le commerçant. Combien m'en offrez-vous?

- Je vous en offre 5 dollars car c'est tout ce qu'il me reste, réplique le client.

- Désolé Monsieur, ce jouet en vaut beaucoup plus et il appartenait à mon défunt fils.

Devant cet entêtement, le père se penche vers son fils au regard suppliant, et tente de le raisonner: Simon, ce n'est que le début de la saison, on aura d'autres occasions du genre. Alors que les deux chausseurs s'apprêtent à partir, l'homme se ravise.

- C'est bon, marché conclu pour 5 dollars.

Le gamin saute de joie, remercie le gentil vendeur et regagne la voiture avec son papa.

Ravis de leurs nouvelles acquisitions, surtout de la dernière, les deux complices s'accordent pour rentrer. Assis dans son siège d'auto, Simon essaie déjà de faire fonctionner son petit trésor mais il ne parvient pas à inscrire correctement son prénom; évidemment, rien ne se produit. Aussitôt rentrés, Simon court vers sa maman pour lui montrer son nouveau jouet, lui en expliquer le fonctionnement et lui demander son aide. La mère, le joujou au creux de sa main, les yeux rivés au petit écran, tape tout bonnement: S I M O N. Aucune animation n'y apparaît. Le père essaie à son tour. Celui-ci entre les lettres de son prénom, et tout à coup, une lumière vive se diffuse dans sa paume. Instantanément, il est saisi! La mère et l'enfant, bien surpris par cette magie, se laissent hypnotiser eux aussi: propriétaire d'une entreprise internationale, papa est en voyage d'affaires au pays du soleil levant. Il est riche et célèbre.

Avant que ne s'achève le beau scénario virtuel, la mère séduite, s'empare du prodigieux jouet et s'empresse d'y taper son nom à elle, cette fois-ci. Un autre spectacle commence: la diva offre la performance de sa vie et c'est le triomphe! Les applaudissements ne tarissent point et les roses pleuvent sur la scène. Son public ébloui en redemande, maman est au faîte de sa gloire!

Une voix stridente vient subitement casser l'enchantement: Maman, c'est à mon tour! Oui Simon, chantonne sa mère, encore ivre de son succès. Celle-ci lui indique sur quelles touches appuyer. Tout en s'exécutant, Simon s'imagine en Tarzan, roi de la jungle, le plus fort de tous. Mais à la place de la fantaisie rêvée, un décor quelque peu familier apparaît à l'écran: il s'agit de la dernière maison visitée au matin mais sans la table près du trottoir. Du garage sort une voiture avec au volant le vendeur du gadget magique. Le conducteur se rend à l'hôpital et se gare. Il sourit en se dirigeant vers la porte principale. Il entre, monte au troisième étage, et à peine sorti de l'ascenseur, un garçon lui saute au cou.

- Simon, clame le visiteur, je te ramène à la maison!

Confus et déçu par ce modeste cinéma, le jeune spectateur échappe l'appareil qui s'éteint alors à jamais.

Simon questionne alors ses parents à propos de l'épisode visionné mettant en vedette un autre garçon au même prénom que lui. Très perturbé, le père se souvient alors de la transaction matinale avec le vendeur. Ce dernier avait précisé que l'ancien possesseur du vertueux jouet était son défunt fils. Le père explique ensuite à Simon la méprise magique: la journée imaginaire devait être celle qu'avait souhaitée l'enfant condamné. Émue, la petite famille se trouve alors très chanceuse et comblée d'être simplement unie, sans nul besoin de «Grande Vie».

Depuis cette expérience inédite, les trois assoiffés d'aventures extraordinaires vécurent plus heureux encore et furent à jamais reconnaissants envers le prodigieux petit jouet qui les a rapprochés dans leur réalité quotidienne.

Gérald Caron, conte, adulte

Une journée sans fin

Laissez-moi vous raconter comment, mère à la maison, je suis pourtant loin d'être enfermée entre mes quatre murs. À contre-courant, je dirige uniquement et fièrement mon bateau familial avec à son bord, trois jeunes marins de 6, 4 et 1 an.

Bien sûr, avant de prendre la mer, je naviguais dans l'univers moderne du marché du travail au côté de mon mari. Le jour où nous devenons parents, les eaux de la maternité me conviennent tellement que moi, je n'en reviens pas. À mon premier accouchement, je n'en suis qu'à l'aube de l'expérience maternelle. Heureusement qu'il y a l'allaitement! Puis, la famille s'élargit; je dois négocier avec la dualité de la fraternité, de la petite vague au torrent!

Dès le moment où je prends le large avec mon équipage, je plonge dans une aventure comparable à une journée sans fin. Notre voyage a à son actif trois escales, où, tour à tour, mes trois petits mousses sont montés, ou plutôt descendus du lagon chaud de mes reins. Adam, un soir de printemps; Simon, un matin d'automne; et Émile, un après-midi d'hiver. Voici donc une année et une journée bien à l'envers que votre capitaine va gentiment vous remettre à l'endroit! Larguez les amarres, on part!

Ma vie chavire pour la première fois le 12 mai 1991, alors que je deviens mère le jour de la fête des mères. Aucun cadeau n'aurait pu rivaliser avec ce beau bébé! Chez moi, l'amour maternel ne se laisse pas désirer: il me saisit et m'envahit. Bonjour Maman! Hier tu vivais en solo, aujourd'hui, tu joues en duo. Oh pardon! Avec Papa, nous formons un trio. Ne devrions-nous pas briller sur une scène plutôt que dans une chambre d'hôpital sous les néons... Je voudrais chanter un hymne à l'amour sans coda. J'imagine des applaudissements et des feux d'artifice pour souligner cet important départ. Mais, il s'agit là du spectacle le plus intime qui soit; le public, au loin sur la rive, admire sans intervenir. Bon voyage et bon courage aux nouveaux parents.

Après l'embarquement, je dois m'initier à la manœuvre de l'allaitement. Je suis bénie, naturellement, je réussis. L'allégresse, la tendresse, les caresses, rien n'a de cesse dans cette ivresse. Par la fenêtre, je cherche la Voie Lactée pour lui faire un clin d'oeil de complicité. Je suis si exaltée. Quand semblable à la marée, mon lait, bien cadencé, vient se présenter au toucher du bébé, je baigne euphorisant dans cette poésie charnelle où la mère et l'enfant sont réunis par ce miel. Aussi, je profite au maximum de la petite enfance de notre fils premier: son premier contact, son premier sourire, son premier mot, ses premiers pas, etc. Depuis cette soirée de mai, tous mes voeux les plus chers sont exaucés.

Deux ans plus tard, voilà déjà la deuxième escale. Et toute l'allégorie réitère. Mon concertino d'enfantement est parfait! Quelle chance pour l'aîné de regarder son frère Simon gigotant sur sa mère à peine accouchée! Ça en mérite une messe de relevailles tant nous nous sentons privilégiés. Sans tarder, je me ravitaille et reprends le gouvernail. Avec toutes les corvées ménagères, mes journées n'ont littéralement pas de fin. Mais comment faisaient nos grands-mères sans les facilités modernes dont nous profitons?

Graduellement, en quête d'autonomie, de défis et de péripéties, mes fils rejoindront le monde spatial du paternel, à bord de sa navette ou dans leur propre capsule. Et moi, après le zénith de la maternité, quitterai-je ces canaux de l'amour? Abandonnerai-je le commandement de mon navire? Mère un jour, mère toujours... Je me vois plutôt amiral d'une escadrille où les capitaines à la barre seront mes belles-filles!

Et quand au crépuscule de ma vie, comblée, je regagnerai le port, tel un phare éclairant l'horizon, du ciel, je veillerai encore sur mes petits moussaillons!

Une mère-veilleuse mère en mer
Nathalie Huard-Caron, récit, adulte

La Quête des oubliés:

Une nouvelle b.d. sur la déportation des Acadiens

Ottawa (APF): L'histoire tragique de la déportation des Acadiens continue d'inspirer les créateurs. Cette fois, c'est un jeune bédéiste de l'Outaouais qui en a fait le sujet central d'une nouvelle bande dessinée.

La Quête des oubliés de Christian Quesnel met en scène la tragédie acadienne de 1755 à travers les personnages principaux que sont Luce Caissy, une Acadienne, et Marc-Antoine Magoya, un Français.

En fait, ce n'est pas une bande dessinée historique, précise l'auteur de 26 ans qui réside à Hull au Québec, mais de la fiction historique : «Je place des personnages fictifs dans un contexte historique. C'est plus intéressant». Il préfère de beaucoup mettre en scène le monde ordinaire, «qui subit l'action», plutôt que les dirigeants politiques. En fait, il est plus juste de dire que des personnages fictifs côtoient des personnages historiques.

Il a fait beaucoup de recherches historiques avant de se lancer dans la production de cette bande dessinée sur la déportation. Il a notamment visité Louisbourg, les musées acadiens de Miscouche et de Moncton et a consulté les archives du Centre d'étude acadien de Moncton. Il a d'ailleurs annexé à la fin du livre le témoignage d'un survivant de la déportation, qui décrit les horreurs commis par les Anglais à l'endroit des Acadiens.

L'auteur a aussi cru bon d'ajouter une note biographique sur le lieutenant Charles Deschamps de Boishébert et de Raffetot, personnage historique qui a pendant deux ans organisé l'évacuation des réfugiés acadiens vers l'île Saint-Jean, aujourd'hui l'Île-du-Prince-Édouard.

La préface est signée par l'ex-premier ministre du Nouveau-Brunswick et sénateur Louis Robichaud, ce qui n'est pas pour nuire à l'ouvrage. «La bédé de Quesnel dit simplement et parfois brutalement ce que notre mémoire souvent réprimée n'ose plus affronter. Il faut pourtant revivre certaines pages d'histoire. Même si elles rouvrent des plaies, elles sont aussi indispensables que la vérité», écrit le célèbre politicien acadien des années 60.

«C'est la déportation des Acadiens racontée de façon brutale» résume l'auteur. Mais le plus près possible de la réalité». Il n'y a toutefois ni viol, ni massacre d'enfants dans cette bande dessinée, même si les informations historiques confirment que les Britanniques ont posé des gestes barbares. Chose certaine, il ne s'agit pas d'un cadeau à faire à des enfants. La quête des oubliés s'adresse d'ailleurs à un public de 15-16 ans.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 17, 1er mai 1998



Alain Bessette/L'Aquilon

Les premières eaux libres sont apparues sur le lac Frame à Yellowknife. Il est conseillé d'être prudent sur les glaces, surtout aux abords des rives en raison du printemps précoce et des pluies des derniers jours.

Réunion des ministres de l'énergie et de l'environnement

Pour réduire les émissions de gaz

Comment les Canadiens s'y prendront-ils pour réduire les émanations de gaz à effet de serre? Les ministres de l'Énergie et de l'Environnement du Canada, des provinces et des territoires ont tenté d'évaluer la situation lors d'une récente rencontre.

Alain Bessette

Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'Énergie et de l'Environnement se sont réunis à Toronto le 24 avril dernier pour approuver une démarche visant à examiner les incidences, les coûts et les avantages rattachés à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto. Ils ont en outre réfléchi aux diverses possibilités qui s'offrent au Canada pour la mise en œuvre du Protocole en question. Ils ont convenu que le changement climatique constitue un grave problème à l'échelle mondiale et que le Canada doit faire sa part pour le régler. Ils ont pris aujourd'hui la décision d'agir

Émissions de gaz
Suite en page 2

Réduction des effectifs de la fonction publique

Un coût net de 700 millions

Il semble que le programme de réduction des effectifs au sein de la fonction publique fédérale, entrepris en 1995, coûtera finalement plus cher que ce qu'il aura permis d'économiser en salaires et en avantages sociaux.

Ottawa (APF): Le Secrétariat du Conseil du Trésor évalue maintenant les coûts rattachés au départ d'environ 55 000 fonctionnaires fédéraux à 3,2 milliards de dollars, alors que le montant de la réduction nette des dépenses reliées aux salaires et aux avantages sociaux serait de 2,5 milliards. L'opération réduction de la fonction publique pourrait donc coûter 700 millions de dollars aux contribuables canadiens.

Le gouvernement fédéral avait d'abord évalué les coûts de la restructuration de la fonction publique à 2,3 milliards. Cette évaluation est ensuite passée à 3,2 milliards en 1995-1996.

Selon un rapport du vérificateur général Denis Desautels, cette hausse des coûts s'explique en partie par le fait que les fonctionnaires ont été deux fois plus nombreux que prévu à se prévaloir du Programme d'encouragement à la retraite anticipée, qui coûte plus cher. Ils ont été aussi deux fois moins nombreux à accepter la prime de départ anticipé.

Le Conseil du Trésor avait évalué qu'environ 4 000 fonctionnaires décideraient de prendre leur retraite anticipée. En mars 1997, ce nombre tournait plutôt autour de 8 000. A l'inverse, le Conseil du Trésor avait estimé qu'entre 13 000 et 15 000 fonctionnaires accepteraient la prime de départ anticipé mais seulement 7 500 s'étaient prévalus de cette offre.

Les mesures financières d'encouragement au départ expliquent cet engouement des fonctionnaires pour la retraite anticipée. Selon le vérificateur général, les indemnités accordées par le gouvernement fédéral en vertu de ses divers programmes étaient d'ailleurs «relativement généreuses». Plus généreuses, en fait, que ce qui est offert dans le secteur privé, alors que les prestations de cessation d'emploi varient entre 36 et 59 semaines.

Cette générosité du gouvernement, Denis Desautels l'explique notamment par «le vif désir» du Conseil du Trésor de «maintenir une atmosphère de paix» au sein de la fonction publique durant la période de réduction des effectifs.

Les effets combinés des nombreux programmes d'encoura-

700 millions
Suite en page 2

Sommaire



La petite dernière

Audrey Gauthier, du groupe Katimavik, travaille pour donner un précieux coup de main aux organismes francophones de Yellowknife. Elle est originaire de Jonquière dans la région du Saguenay au Québec. Avant de venir à Yellowknife, son groupe de Katimavik était à Lac Bouchette au lac Saint-Jean (Qc).



Marc Lacharité

Coopération entre les T.N.-O. et le Groënland

Le premier ministre des T.N.-O., Don Morin, à la suite de la signature d'une entente entre les Territoires du Nord-Ouest et le Groënland, le 22 avril dernier, a fourni quelques précisions sur les divers champs d'activités dans lesquels les deux gouvernements s'impliqueront afin de créer des liens plus forts entre les deux économies.

Un Mémoire de compréhension réciproque sera rédigé et traitera de l'exploration minière, pétrolière, la construction, le logement, les communications, le tourisme, les transports, les entreprises, la conservation de la faune et de la flore, l'éducation et la culture.

Les dignitaires des T.N.-O. participant à cette mission à caractère économique se sont dits satisfaits des résultats constructifs auxquels ils en sont arrivés et entrevoient un bel avenir pour plusieurs entreprises du Nord canadien.

Contrat à la Société d'habitation de Yellowknife

Le contrat de trois ans, qui entrait en vigueur le 1er avril dernier, prévoit une augmentation de salaire de 2% pour chaque année du contrat, ainsi que changements avantageux en ce qui concerne les vacances annuelles pour les employés ayant une ancienneté suffisante.

L'entente entre l'employeur et le Syndicat des Travailleurs du Nord est intervenue après seulement une journée et demie de négotiations et selon le Syndicat, reflète un désir commun de partager l'absorption des compressions budgétaires subies par la Société d'habitation.

Conférence des ombudsmans canadiens

Le Commissariat aux langues des T.N.-O. a annoncé le 23 avril dernier que Zita Antonios, Commissaire pour la justice sociale envers les autochtones et les habitants du détroit de Torres, ainsi que Commissaire contre la discrimination raciale, de Sydney en Australie, sera la conférencière invitée lors de la conférence des ombudsmans canadiens. Cette conférence se tiendra du 18 au 21 juin prochain, à Yellowknife.

Madame Antonios a travaillé notamment dans la lutte contre la discrimination raciale que subissent de nombreuses personnes ayant une autre langue que l'anglais comme langue maternelle. Elle s'est aussi beaucoup impliquée dans les secteurs de la justice au criminel, ainsi que les droits des femmes à l'équité dans l'emploi .

Rappelons que cette conférence se déroulera sur le thème «Équité et principes de bon gouvernement».

Le "867", c'est officiel!

Le 26 avril dernier, le Yukon et les T.N.-O. ont adopté officiellement le code régional "867" pour tous les appels interurbains. Pendant les 6 derniers mois, les usagers avaient la possibilité d'employer l'ancien "403" ou le futur code. Ce ne sera plus le cas.

Northwestel vous invite à communiquer avec vos parents, amis et partenaires commerciaux, canadiens ou internationaux, afin de les mettre au courant de ce changement majeur. L'emploi de l'ancien code sera interprété comme un faux numéro.

Aide financière aux personnes agées

Le ministre de la Société de logements des T.N.-O., Goo Arlooktoo, annonce une augmentation de l'aide financière accordée pour la rénovation de maisons appartenant à des personnes agées. Ce programme a été essentiellement instauré dans le but d'encourager ces personnes à demeurer le plus longtemps possible dans leur propre demeure, en leur accordant une bourse afin de réparer leur maison et ainsi, améliorer leurs conditions de vie.

L'aide financière accordée passe de 7 500 dollars plus les coûts de transport, à 15 000 dollars plus les coûts de transport. Les personnes éligibles doivent avoir 60 ans et plus et avoir été résident(e) des T.N.-O. au moins 5 années consécutives avant de pouvoir appliquer pour cette bourse.

Émissions de gaz

Suite de la une

sur les importants plans suivants : le processus d'élaboration de la stratégie nationale de mise en œuvre sur le changement climatique; l'établissement de crédits pour les mesures rapides en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre; et le renforcement des mesures volontaires.

Le ministre des Ressources, de la Faune et du Développement, Stephen Kakfwi, représentait les Territoires du Nord-Ouest lors de cette réunion.

À l'instar de 160 autres pays, le Canada a accepté à Kyoto un protocole exigeant des réductions supplémentaires des émissions de gaz à effet de serre au cours des 15 prochaines années. L'objectif du Canada pour la période de 2008 à 2012 consiste à réduire ses émissions de 6 % par rapport au niveau de 1990.

À l'issue des réunions de Kyoto, les premiers ministres du Canada ont chargé leurs ministres de l'Énergie et de l'Environnement de prendre les dispositions nécessaires pour examiner les conséquences du Protocole d'entente de Kyoto et assurer une pleine participation des autorités provinciales, territoriales et fédérales.

Stratégie nationale

Les ministres ont approuvé un processus d'élaboration d'une stratégie nationale de mise en oeuvre et chargé leurs agents de mettre en oeuvre le processus.

Dans cette optique, les ministres ont convenu de prendre immédiatement un certain nombre de mesures. Ils veulent engager les gouvernements et intervenants dans l'étude des impacts, des coûts et des avantages de la mise en oeuvre des diverses options qui s'offrent au Canada. Ils tiennent aussi à élaborer des mesures immédiates conformes aux principes directeurs et qui peuvent se traduire par des réductions rapides des émissions tout en élaborant des mesures à long terme qui entraînent des réductions durables des émissions. Finalement, les ministres ont approuvé la création d'un secrétariat national au changement climatique, qui inclura des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Crédits pour les mesures rapides

Les mesures rapides deviennent un investissement plus intéressant lorsque les intervenants savent qu'il ne sera pas avantageux de retarder la prise de mesures de réduction des émissions. L'industrie veut qu'on lui donne un signal clair à cet égard. En encourageant les mesures rapides, on facilite la capacité du Canada à honorer les engagements pris aux termes de l'entente de Kyoto.

Les ministres de l'Énergie et de l'Environnement ont donc convenu d'établir, d'ici le début de 1999, un système accordant, pour les mesures rapides vérifiables de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des crédits qui vaudront pour les obligations de réduction à venir.

Renforcement des mesures volontaires

Les mesures prises volontairement par les Canadiens sont considérées comme un moyen crucial de réduire les émissions de gaz à effet de serre, surtout pendant la période d'élaboration de la stratégie nationale de mise en oeuvre. Les mesures volontaires pourraient inclure celles prises par des citoyens pour réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre, les mesures rapides prises par les industries, les entreprises et les gouvernements ainsi que les projets d'application conjointe de réduction des émissions impliquant des pays industrialisés et les investissements dans le monde en développement en vue de réduire les émissions.

Les ministres ont convenu de souligner publiquement les réalisations marquantes au chapitre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Selon les ministres, une plus grande reconnaissance publique de ces actions encouragerait d'autres à faire de même.

700 millions

Suite de la une

gement au départ, l'indemnité supplémentaire équivalente à 15 semaines de rémunération offerte aux employés pour les inciter à quitter la fonction publique avant le 15 juillet 1995, le désir de traiter les fonctionnaires de façon équitable, la faible perspective de réemploi pour certains employés sont toutes des raisons qui expliquent les coûts élevés du programme de réduction du personnel. Il y a aussi l'ampleur même des réductions projetées: «Plus le nombre d'employés visés par une cessation d'emploi est élevé, plus les indemnités sont généreuses, en particulier dans un milieu syndiqué», constate le vérificateur général.

Une vérification détaillée des mesures de réduction du personnel auprès de sept ministères fédéraux permet d'ailleurs à M. Desautels de conclure que les employés visés par les compressions ont été traités «avec compassion et sensibilité».

Certains ministères se sont toutefois aperçus après coup qu'ils avaient besoin de l'expérience et des compétences de ceux et celles qu'ils avaient laissé partir. C'est surtout le cas à la Défense nationale, qui s'est retrouvée avec une pénurie de pilotes, de signaleurs navals, d'opérateurs de radio navale et de policiers militaires. Le ministère a donc réembauché 486 employés, qui avaient profité des généreuses mesures de départ. Au total, environ 600 fonctionnaires ont été réembauchés dans l'ensemble des ministères. Environ 130 ont cependant été obligés de rembourser au prorata leur indemnité de départ.

Malgré tout, M. Desautels donne dans l'ensemble une bonne note au gouvernement. L'examen des programmes, écrit-il, a été un succès à de nombreux égards puisque le déficit a été réduit et que les frais de personnel ont baissé pour la première fois en plus de dix ans. Entre mars 1995 et mars 1997, la fonction publique a d'ailleurs perdu plus de 31 000 fonctionnaires et ses effectifs sont passés de 225 619 à 194 396.

Fin de la saison de chasse aux loups au lac Rennie

Légère augmentation du nombre de bêtes abattues

Cette augmentation pourrait s'expliquer par le fait que deux troupeaux de caribous, celui de Bathurst et de Beverly se trouvaient dans cette région alors qu'habituellement, on n'y retrouve que le troupeau Beverly.

Marc Lacharité

Le ministre des Ressources, de la Faune et du Développement, Stephen Kakfwi, a annoncé le 22 avril dernier que la saison de chasse était terminée et qu'on estimait le nombre de loups abattus à 635, ce qui constitue une faible hausse par rapport aux niveaux enregistrés dans l'histoire de cette pratique.

La situation était un peu inhabituelle, cet hiver, dans cette région des T.N.-O., située au nord de la Saskatchewan. Contrairement à la plupart des populations de loups, qui d'habitude occupent le même territoire toute l'année durant, les loups de la toundra suivent les troupeaux de caribous jusqu'au lieu où ces derniers passeront l'hiver.

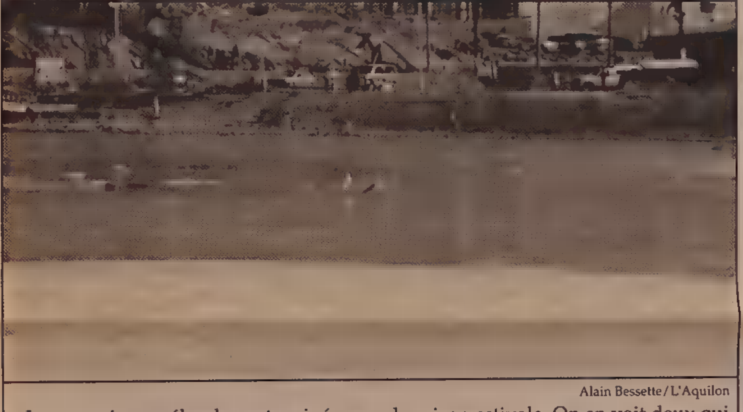
Or cette année, deux troupeaux, au lieu d'un seul, ont passé l'hiver dans la région du lac Rennie, ce qui a attiré un beaucoup plus grand nombre de loups à cet endroit.

En raison de certaines pratiques douteuses, la chasse de cette année a attiré l'attention de plusieurs personnes et organismes sur la situation des loups au Canada, en plus de soulever plusieurs questions. Afin de répondre à ces questions, le GTNO travaille en étroite collaboration avec d'autres groupes, incluant le Fonds mondial pour la nature, secteur Canada, et Environnement Canada, afin d'étendre la recherche sur les loups et les ressources pour surveiller l'évolution de ces populations.

De plus, les biologistes du ministère des Ressources, de la Faune et du Développement continueront leur projet de co-gestion de la chasse aux loups avec des organismes comme le Bureau de contrôle des caribous de Beverly-Qamanirjuaq.

Un atelier se tiendra préalablement à la prochaine saison de chasse afin de réviser les pratiques déjà existantes et apporter des améliorations au programme actuel.

Même si des inquiétudes semblaient se discerner suite à une plus grande couverture médiatique du cas du lac Rennie, les populations les plus à risques semblent plutôt celles des îles arctiques, là où la population de caribous de Peary est en déclin. Il se pourrait donc que la situation dans cette région soit exprimée comme une priorité et que les recherches y soient concentrées au cours des prochaines années.



Alain Bessette / L'Aquilon

Les premiers goélands sont arrivés pour la saison estivale. On en voit deux qui marchaient allègrement sur la surface glacée d'un petit étang près du musée.

Prix de la recherche scientifique sur le Nord

Reconnaissance d'un pionnier

La ministre des Affaires indiennes et du Nord, Jane Stewart, a annoncé le 23 avril dernier que le lauréat du Prix de la recherche scientifique sur le Nord de 1997 est M. Graham Rowley.

Alain Bessette

Monsieur Rowley a mené une carrière remarquable d'études et de recherche sur le Nord pendant une période couvrant plus de six décennies.

«Monsieur Graham Rowley est un Canadien exceptionnel qui a apporté des contributions importantes à la science du Nord. Il a travaillé comme archéologue, cartographe, chef d'expéditions scientifiques, chercheur et initiateur de politiques. Il a créé le Programme de formation scientifique dans le Nord qui assure aujourd'hui le financement des travaux sur le Nord de bon nombre de scientifiques, a déclaré la ministre Stewart. Monsieur Rowley a joué un rôle de premier plan dans l'établissement de l'Association universitaire canadienne d'études nordiques.»

Diplômé de l'université de Cambridge, M. Rowley a commencé à s'intéresser à la science du Nord en 1936 alors qu'il effectuait sa première expédition d'exploration géographique et de fouilles archéologiques dans l'Arctique de l'Est. De 1953 à 1967, il était secrétaire et coordonnateur du comité consultatif de la mise en valeur du Nord de l'ancien ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Durant cette période, M. Rowley a constaté la nécessité de mettre sur pied une série de laboratoires d'usage général pour les scientifiques de toutes les disciplines et a participé à la réalisation de ce projet.

Au milieu des années 1960, il a contribué à établir les relations de travail dont jouissent aujourd'hui le Canada et les autres pays circumpolaires. Pendant cinq ans, il a été conseiller scientifique au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien avant de prendre sa retraite de la fonction publique en 1974. Depuis, il donne des conférences et effectue des consultations et des recherches sur les questions nordiques.

Depuis 1984, le Prix de la recherche scientifique sur le Nord est remis annuellement à une personne qui, par son travail scientifique, a contribué de façon importante à la connaissance et à la compréhension du Nord canadien.

ÉDITORIAL

Faire parler les chiffres

En lisant le compte-rendu du rapport du vérificateur général du Canada au regard de l'exercice de compression des effectifs de la fonction publique fédérale, on s'aperçoit que la citation de chiffres et de statistiques peut parfois porter à confusion.

Dans ce compte rendu, on estime que le bilan net de l'opération du gouvernement fédéral visant à réduire le nombre de ses fonctionnaires s'est soldé par un déficit de 700 millions de dollars.

A priori, il semble donc que la planification du gouvernement était pour le moins douteuse. C'était effectivement le cas. Le nombre de retraites anticipées a été presque deux fois supérieur à ce qui était prévu. Il y avait certes un problème d'évaluation et de planification.

Le problème de ce compte-rendu, c'est surtout l'impression qui s'en dégage quand à l'efficacité de cette mesure de compression. On semble comprendre à la lecture des extraits du rapport du vérificateur qu'il s'agit presque d'un échec du gouvernement dans sa lutte contre le déficit et la dette.

Ce n'est pas tout à fait le cas.

Durant la période sous étude dans le rapport du vérificateur, il ne s'agit que de la période d'actualisation du programme de compression des effectifs. Durant cette période, le bilan net était bien négatif. Par contre, ce que le rapport aurait du souligner davantage, ce sont les répercussions à long terme sur les finances publiques.

Dans les années subséquentes, le gouvernement du Canada continuera d'encaisser cet investissement des premières années. On évalue à 30 000 le nombre de fonctionnaires en moins dans la fonction publique. Cela représente au bas mot des économies de près de 1,5 milliards additionnels à toutes les années.

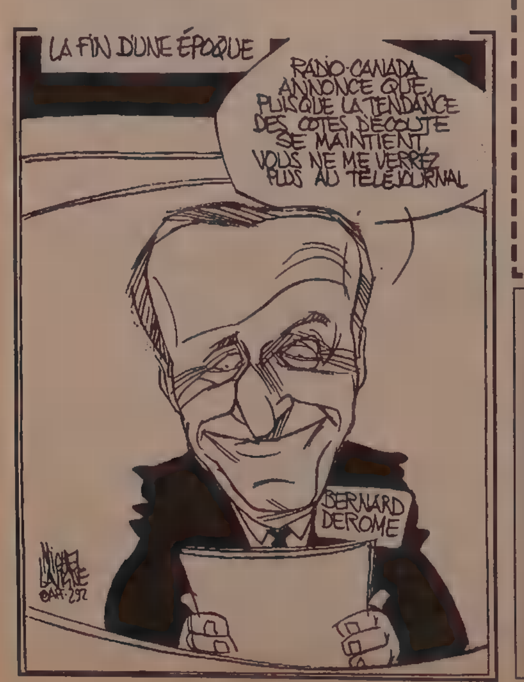
Sans juger de la philosophie derrière cette initiative, c'est donc dire qu'après quelques pépins, le programme de compression est une réussite.

Alain Bessette



Alain Bessette / L'Aquilon

Le 28 avril dernier, c'était jour de commémoration pour toutes les victimes d'accidents du travail dans les T.N.-O. Une petite foule s'était réunie près du monument commémoratif situé entre le musée de Yellowknife et l'Assemblée législative.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

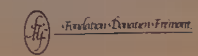
Rédacteur en chef : Alain Bessette **Collaborateurs :** Stéphane Cloutier et Marc Lacharité
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone





Les Fransaskois veulent vivre dans une province officiellement bilingue

Dix ans après l'abolition de leurs droits linguistiques, les francophones de la Saskatchewan estiment qu'il est plus que temps que la province se déclare officiellement bilingue.

Ottawa (APF): En tournée en Ontario et au Québec dans le cadre d'une campagne de sensibilisation, le président de la Fédération des francophones de Saskatoon (FFS), Richard Nadeau, a rappelé et décrit les énormes difficultés auxquelles font face les Fransaskois qui désirent vivre, se développer et s'épanouir dans leur langue et leur culture.

«C'est une guerre de tous les instants de vivre en français en Saskatchewan» dit Richard Nadeau. On ne peut même pas, dit-il dans un style imagé, acheter un timbre en utilisant la langue française. Pour ce qui est de s'inscrire en français sur la liste électorale en prévision des élections fédérales, «c'est une conférence téléphonique à trois» avec un représentant d'Élections Canada à Ottawa qui traduit en français la requête de l'électeur pour le représentant fédéral basé en Saskatchewan.

Pour bien faire comprendre l'urgence de la situation et les effets concrets de l'assimilation, M. Nadeau était accompagné d'une compatriote de la ville de Saskatoon qui a livré un témoignage émouvant essentiellement en anglais, utilisant parfois un français laborieux et approximatif pour transmettre son message. C'est que Joy St-John (dont les ancêtres s'appelaient St-Jean) a décidé il y a quelques années, à l'âge de 40 ans, d'apprendre la langue française pour retrouver ses racines.

«J'ai un merveilleux accent anglais. Les gens me demandent souvent si je suis d'origine britannique. Je souffre de cette situation. Je connais bien les effets de l'assimilation. Dans ma famille, certains s'appellent St-Jean, d'autres St-John. Certains ne parlent que français, d'autres ne parlent que l'anglais. J'ai perdu contact avec ma famille. Mon rêve est de téléphoner avec ma tante qui habite au Québec et de parler avec elle en français avant qu'elle ne décède.» Elle ne veut surtout pas qu'on la prenne pour une victime : «J'ai choisi de revendiquer ma langue et mon héritage... Je me souviens. Thank you».

Le 25 février 1988, la Cour suprême du Canada confirmait dans l'affaire Mercure que les francophones de cette province avaient toujours des droits linguistiques en vertu de l'article 110 de la Loi des Territoires du Nord-Ouest qui remontait au 19e siècle, avant la création de l'Alberta et de la Saskatchewan. Mais le plus haut tribunal du pays avait aussi donné des indications sur la façon dont les législateurs de la province devaient s'y prendre pour se libérer de cette obligation.

Le 25 avril 1988, le gouvernement conservateur du premier ministre Grant Devine adoptait la Loi 2, rédigée ironiquement dans les deux langues officielles pour respecter le jugement de la Cour suprême du Canada, qui annulait l'article 110 de la Loi des Territoires du Nord-Ouest et qui déclarait la province unilingue anglaise.

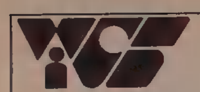
A cette époque, le chef de l'opposition de la province dénonçait le traitement fait à la minorité francophone. Il s'appelait...Roy Romanow, l'actuel premier ministre de la Saskatchewan. Les Fransaskois aimerait bien aujourd'hui que M. Romanow soit conséquent avec lui-même et fasse adopter une loi décrétant le bilinguisme officiel dans sa province.

Ces derniers s'inspirent du mouvement Opération Constitution, qui réclame l'enchâssement des droits linguistiques des Franco-Ontariens dans la Constitution. Leur mouvement s'appelle : Opération Définition. C'est qu'en Saskatchewan, le ministre responsable du dossier francophone [illegible] demandé aux porte-parole fransaskois de définir pour le cabinet des ministres ce qu'ils entendent par «province bilingue». Cette ouverture n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd : «On a sorti nos crayons».

Le président de la Fédération des francophones de Saskatoon a aussi profité de son passage à Ottawa pour dénoncer le désengagement du gouvernement fédéral à l'endroit de la minorité francophone : «Le fédéral utilise la francophonie minoritaire canadienne en otage pour ses fins politiques plutôt que de l'appuyer de façon authentique dans ses démarches de développement communautaire pour combattre l'assimilation». Il admet quand même au passage que le fédéral est un allié, «mais c'est un allié qui ne nous aide pas autant qu'il pourrait le faire». Les besoins des Fransaskois sont pourtant criants : «C'est à coup de bingos qu'on subventionne nos garderies chez-nous».

Selon le recensement, 19 080 personnes ont déclaré avoir uniquement le français comme langue maternelle en Saskatchewan. De ce nombre, 5 380 ont indiqué utiliser le français à la maison.





OFFRE D'EMPLOI

PRÉPOSÉ AU RÈGLEMENT DES DEMANDES DE PERTE DE TEMPS MODÉRÉE
Concours #SR98/05

La Commission des accidents du travail est à la recherche d'une personne orientée vers le service à la clientèle, flexible et novatrice pour régler les demandes d'une durée maximale de six semaines. Les tâches incluent la détermination de l'éligibilité initiale et à plus long terme pour recevoir des bénéfices pour les travailleurs accidentés, s'assurer de la prestation des traitements médicaux et faciliter le processus de retour au travail.

Un diplôme de douzième année ainsi que trois années d'expérience en gestion de cas, incluant du travail avec des individus pour établir un plan d'action, sont requis. D'excellentes compétences analytiques, de recherche, d'enquête, de règlement de demandes de communication sont nécessaires. Des compétences en counselling et en évaluation seront des atouts. Le candidat retenu doit être flexible et novateur notamment dans la planification d'un plan d'action étant donné le pouvoir discrétionnaire accordé en vertu de la Loi sur les accidents du travail.

Le salaire annuel de départ est de 44 743 $, plus avantages.

La date limite pour poser votre candidature est le **8 mai 1998**.

Vous devez identifier clairement votre éligibilité sous le Programme d'action positive.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae au :
Service des Ressources humaines
Commission des accidents du travail
C.P. 8888, Yellowknife, NT, X1A 2R3
Tél. : (867) 920-3821
Télécopieur : (867) 873-4596.

L'EMPLOYEUR PRÉCONISE UN PROGRAMME D'ACTION POSITIVE. IL EST INTERDIT DE FUMER AU TRAVAIL.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Conseiller en matière de politiques et de programmes

Services généraux des ressources humaines
Ministère de l'Exécutif **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 52 125 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0143-0003 **Date limite** : le 8 mai 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Section des ressources humaines, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 5e étage, Édifice Laing, 5003, 49e rue, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (867) 873-0110.

Administrateur principal

Commission des services juridiques **Yellowknife, T. N.-O.**
(concours restreint)
Le traitement initial est de 44 743 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Seules les personnes admissibles à l'embauche préférentielle en raison de leur mise à pied par le GTNO peuvent participer à ce concours.
Réf.: 011-0108KHL-0003 **Date limite** : le 8 mai 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Services du personnel, Ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8948; télécopieur : (867) 873-0436.

Agent d'administration et des systèmes

Ministère des Finances **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 48 863 $ par année (à l'étude), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0136-0003 **Date limite** : le 1er mai 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Directeur, Finances et administration, Ministère des Finances, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 873-7158; télécopieur : (867) 873-0414; adresse électronique : wsetchell@fin.gov.nt.ca

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive*** – *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



Appels d'offres Offres d'emplois Avis publics

Northwest Territories
APPEL D'OFFRES
Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Fauchage de l'emprise routière (3 ans : 1998-2000)

Couper l'herbe, le foin, les mauvaises herbes, les broussailles et autre végétation le long des emprises routières et aux aéroports de Wrigley et de Fort Liard – Km 294 à 690, route 1; km 0 à 254, route 7, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au surintendant, Région du North et du South Slave, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76, Capital Drive, Bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou livrées en main propre au 2e étage du B&R Rowe) ou au surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Nahendeh) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 13 MAI 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 27 avril 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 874-5010

Renseignements techniques : Geoff Dunn
Ingénieur de l'entretien des routes
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 874-5023

Les entrepreneurs sont priés de noter qu'il y aura rencontre avant soumission le 4 mai 1998, à 14 h, au ministère des Transports, Bureau 201, 76, Capital Drive, à Hay River.



Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Fauchage de l'emprise routière (3 ans : 1998-2000)

Couper l'herbe, le foin, les mauvaises herbes, les broussailles et autre végétation le long des emprises routières – Km 0 à 44, route 2; km 0 à 288, route 5; km 0 à 90, route 6, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au surintendant, Région du North et du South Slave, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76, Capital Drive, Bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou livrées en main propre au 2e étage du B&R Rowe) ou à l'administrateur des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Highways, 4510, Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 14 MAI 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 27 avril 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 874-5010

Renseignements techniques : Geoff Dunn
Ingénieur de l'entretien des routes
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 874-5023

Les entrepreneurs sont priés de noter qu'il y aura rencontre avant soumission le 4 mai 1998, à 14 h 30, au ministère des Transports, Bureau 201, 76, Capital Drive, à Hay River.



Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Revêtement de gravier

Charger, transporter et étendre un revêtement de gravier à divers endroits – Du kilomètre 187 au kilomètre 678, route 1, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au surintendant régional du Slave Nord et du Slave Sud, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76, Capital Drive, bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou être livrées en main propre au 2e étage du centre B&R Rowe), ou au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Highways, 4510 Av. Franklin), ou au surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Nahendeh) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 6 MAI 1998.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres aux adresses indiquées ci-dessus à partir du 20 avril 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente aux finances
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 874-5010

Renseignements techniques : Gilles Roy
Technologue en génie - entretien
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 874-5019

Avis aux entrepreneurs : Le ministère des Transports tiendra une réunion sur cet appel d'offres 28 avril 1998, à 13 h 30, à Hay River.



Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Revêtement de gravier

Charger, transporter et étendre un revêtement de gravier à divers endroits – Du kilomètre 16 au kilomètre 254, route 7, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au surintendant régional du Slave Nord et du Slave Sud, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76, Capital Drive, bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou être livrées en main propre au 2e étage du centre B&R Rowe), ou au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Highways, 4510 Av. Franklin), ou au surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Nahendeh) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 13 MAI 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres aux adresses indiquées ci-dessus à partir du 27 avril 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Rneseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente aux finances
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 874-5010

Renseignements techniques : Gilles Roy
Technologue en génie - entretien
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 874-5010

Avis aux entrepreneurs : Le ministère des Transports tiendra une réunion sur cet appel d'offres le 5 mai 1998, à 13 h 30, à Hay River.

Pas de place pour les logiciels canadiens

Ottawa (APF): Le président du Collège Boréal de Sudbury ne s'en doutait pas. En fait, il n'y avait jamais pensé de sa vie, avant de participer à une table ronde sur l'innovation et le contenu canadien organisée par la ministre du Patrimoine, Sheila Copps.

Jean Watters, celui qui a fait du Collège Boréal le premier établissement postsecondaire francophone à intégrer l'utilisation d'ordinateurs portables bloc-notes dans l'apprentissage quotidien des élèves a appris, avec stupéfaction, que les compagnies canadiennes en informatique n'arrivaient pas à distribuer leurs logiciels auprès des entreprises américaines d'ordinateurs comme IBM.

Les Américains refusent, semble-t-il, d'inclure le software canadien dans leur quincaillerie informatique : «J'étais bleu», ne cache pas celui qui occupera le poste de recteur de l'Université Laurentienne le 1er août prochain.

«On s'est rendu compte dans les conversations que le gros problème, ce n'est pas tant le contenu canadien que la distribution du contenu canadien».

Il y a tout près de 700 000 ordinateurs qui se vendent à chaque année au pays. Le hic, c'est que les programmes qu'on retrouve à l'intérieur de ces ordinateurs ont la plupart du temps un contenu américain : «Nos programmes canadiens ne se retrouvent pas à l'intérieur des ordinateurs qu'on vend à travers le Canada». Selon Jean Watters, les petites compagnies canadiennes de multimédia ont beaucoup plus de succès à vendre leurs produits sur les marchés étrangers que sur le marché canadien.

Il a bien l'intention de communiquer avec des responsables de la compagnie IBM, celle-là même qui a branché toutes les salles et même la cafétéria du tout nouveau campus principal du Collège Boréal (2 300 points de connexion), pour leur dire sa façon de penser...

Il a aussi été question du contenu francophone lors de cette table ronde, qui regroupait des représentants des médias, des industries culturelles, des secteurs de la recherche technologique, de la formation, de l'infrastructure, de la formation à distance, de la conception de logiciels et de services Internet.

Selon Jean Watters, il est important de s'assurer qu'Internet ne devienne pas «un autre instrument d'assimilation». C'est que la majorité du matériel qu'on retrouve sur Internet est du matériel en langue anglaise. «Il faut s'assurer qu'il y ait un bon contenu canadien, qui reflète les réalités du Québec et des francophones hors Québec».

Le président du Collège Boréal souhaite aussi que le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère de l'Industrie, mette en place un programme pour brancher sur Internet tous les collèges et toutes les universités canadiennes d'ici l'an 2 000. Le ministère met présentement beaucoup d'emphase sur le branchement des petites communautés et des écoles primaires et secondaires.

M. Watters suggère aussi que le gouvernement permette aux étudiants de déduire de l'impôt leurs dépenses technologiques: «J'ai près de 1 200 apprenants qui vont devoir payer un frais technologique de 1 200 $, déductibles d'impôt, parce que le programme est obligatoire. Mais, en général, on devrait le permettre aussi aux autres collèges et aux autres universités».

Pour les amateurs de vin

Jean Mongenais

Windsor (APF): Le sud-ouest de l'Ontario est depuis plus de cent ans une région de vignobles. De fait, dans le comté d'Essex, on peut suivre la «Route des Vins» le long de laquelle se trouve quatre producteurs. Et si, en la suivant, l'on choisit de s'arrêter au «LeBlanc Estate Winery», à environ vingt-cinq minutes de route de Windsor, on y rencontrera une gentille vigneronne francophone qui sait accueillir autant les amateurs chevronnés que ceux et celles dont l'intérêt est naissant...ou à naître!

L'entreprise n'est pas de grande taille: on y cultive environ 17 acres de raisin et l'on y fabrique environ 22 000 litres de vin par année. Mais justement, c'est cela qui fait que Lyse LeBlanc peut surveiller chaque étape de la fabrication («A à Z», dit-elle). Le visiteur a donc la possibilité de discuter avec elle de la façon dont on entretient les vignes, on écrase le raisin pour en extraire le jus, on le fait fermenter et vieillir, on le filtre, on l'assemble, on l'embouteille et on met le vin en marché. Et suit, évidemment, une dégustation et la possibilité de s'en procurer à sa boutique de l'entreprise.

Du premier mai au début septembre, elle s'y trouve presque tous les jours. Pour visiter à d'autres moments, on peut fixer rendez-vous en composant le 1-519-738-9228.

A noter que ce n'est pas seulement les grands amateurs de vin qui peuvent jouir d'une telle visite.

Au contraire, l'intimité des lieux et l'accueil sympathique de la vigneronne créent une occasion idéale pour ceux et celles qui veulent s'initier à la préparation et à la dégustation de ce délice. Lyse LeBlanc leur montrera non seulement comment on fait le vin, mais ensuite, comment on l'admire dans le verre, on le fait tourner et on l'hume pour pouvoir en jouir de façon à plaire à tous les sens.

D'ailleurs, Lyse LeBlanc est la personne idéale pour guider un tel apprentissage, car il n'y a pas si longtemps qu'elle l'a fait elle-même! Il n'y a qu'une quinzaine d'années que ses beaux-parents et son mari ont eu l'idée de cultiver le raisin. C'est pour aider ce dernier qu'elle a commencé à participer à l'entreprise et voilà qu'en y ayant pris goût, s'y formant avec diligence et s'y appliquant soigneusement, elle en est maintenant l'âme dirigeante.

Gestion scolaire en Colombie-Britannique

Un (petit) pas à la fois

La Colombie-Britannique se fait tirer l'oreille dans le dossier de la gestion scolaire. Et tout indique qu'encore une fois, ce sera un juge qui permettra aux francophones d'obtenir le respect de leurs droits.

Ottawa (APF) : Longtemps perçue comme le dernier véritable foyer de résistance à l'idée même de permettre aux francophones de gérer et de contrôler leurs écoles de langue française, la province continue à accorder au compte-gouttes des droits scolaires pourtant reconnus aux parents francophones par la Charte canadienne des droits et libertés, et par les tribunaux.

Trois gouvernements, celui de l'ineffable créditiste Bill Vander Zalm et ceux des néo-démocrates Mike Harcourt et Glen Clark, ont appris aux francophones de la Colombie-Britannique à cultiver les vertus de la patience.

L'histoire des démarches juridiques des parents francophones dans le dossier de la gestion scolaire remonte en effet à 1989. Cette année-là, l'Association des parents francophones de la Colombie-Britannique et plusieurs autres organismes francophones intentent une poursuite contre le gouvernement pour faire respecter leurs droits en éducation qui sont garantis dans l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

En 1990, le gouvernement demande aux parents un ajournement des procédures pour lui permettre d'étudier les implications du jugement historique de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Mahé. Le jugement reconnaît aux parents francophones d'Edmonton le droit de gérer et de contrôler leurs écoles de langue française. Pour la première fois, le plus haut tribunal du pays interprète l'article 23 de la Charte dans le sens des revendications historiques des parents de partout au pays.

Le gouvernement forme alors un comité spécial qui recommande en 1992 la création de conseils scolaires francophones dans la province. A la fin de l'année, la ministre de l'Éducation de la province reconnaît publiquement les obligations du gouvernement et annonce son intention d'établir un seul conseil scolaire francophone provincial d'ici septembre 1995, à la condition que le gouvernement fédéral participe financièrement à sa création.

Automne 1993 : le même gouvernement annonce qu'il est revenu sur ses intentions. Il n'y a plus de conseil scolaire francophone. Les parents répliquent l'année suivante en réactivant la cause juridique qui était suspendue depuis 1990. Ils doivent cependant amender la cause, pour tenir compte des faits nouveaux depuis 1989.

Juillet 1995 : Victoria annonce un projet de gestion scolaire pour répondre aux attentes des francophones de la province. Son intention est de créer par décision du conseil des ministres (Arrêté en conseil) une autorité scolaire chargée de l'administration du programme cadre en français. Les parents trouvent cela insuffisant et exigent plutôt l'adoption d'un projet de loi établissant la gestion scolaire.

Novembre 1995 : à quelques semaines du début du procès prévu en décembre, le gouvernement dépose la réglementation créant une autorité scolaire francophone. Les parents sont une nouvelle fois obligés d'amender leur demande devant la cour.

19 août 1996: coup de tonnerre ! Le juge de la Cour supérieure de Colombie-Britannique, David Vickers, donne raison aux parents sur toute la ligne. Non seulement rejette-t-il la réglementation, mais il donne au gouvernement jusqu'au dernier jour de la session législative pour adopter un projet de loi accordant la gestion scolaire aux francophones.

Plus encore, le juge Vickers estime que la province doit tout faire pour offrir une qualité d'éducation équivalente à la majorité anglophone. Jamais un juge canadien n'avait été si loin dans l'interprétation à donner à l'article 23. Et pour bien faire comprendre au gouvernement qu'il n'entend pas à rire, le juge Vickers écrit qu'il maintient sa juridiction dans cette affaire et se déclare disponible dans l'éventualité où un autre différend éclaterait entre le gouvernement et les parents.

20 mars 1997 : le ministère du Patrimoine canadien et le ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique signent une entente de trois ans sur le financement de la gestion scolaire francophone.

29 juillet 1997: le gouvernement amende sa loi scolaire et accorde un conseil scolaire francophone qui ne couvre pas tout le territoire de la Colombie-Britannique et qui, entre autres, ne règle pas la question du financement adéquat. Les parents maintiennent la pression et promettent de retourner devant les tribunaux.

27 mars 1998: à quelques semaines du début du procès, l'Assemblée législative approuve un autre Arrêté en conseil qui vise à confier au Conseil scolaire francophone la gestion pour l'ensemble de la province d'ici le 1er juillet 1999.

Le gouvernement n'a cependant pas réglé la question du financement ni celle, plus délicate, du transfert des établissements scolaires à la nouvelle juridiction. A l'heure actuelle, le Conseil scolaire francophone ne possède aucun établissement et ne fait que louer des écoles à des districts scolaires anglophones.

Les parents ne veulent pas que le conseil scolaire se retrouve un jour dans l'obligation de racheter avec l'argent du fédéral de vieilles écoles gérées par les anglophones, comme cela s'est d'ailleurs produit en Saskatchewan. Ils exigent donc un transfert de propriété pour la somme symbolique de 1 $.

Le juge David Vickers doit finalement entendre les deux parties cet automne. Cette fois, le gouvernement a promis de ne pas faire d'obstruction et de laisser la justice suivre son cour.

«C'est sûr qu'on va se rendre jusqu'au 21e siècle» dit en riant Marc Gignac, le directeur général de l'Association des parents francophones de la Colombie-Britannique.

Les parents n'en ont pas encore fini avec la province. Ils ont encore en réserve une poursuite de 4 millions de dollars pour dommages en vertu de l'article 24 de la Charte et une autre demande de compensation de 10 millions de dollars qui dort sur les tablettes, mais qui pourrait être réactivée à tout moment.

Diplômés universitaires francophones

Le nombre a doublé au pays

Ottawa (APF): Le nombre de francophones qui ont complété des études universitaires a presque doublé en quinze ans au pays. Les francophones étaient même proportionnellement légèrement plus nombreux à détenir un diplôme universitaire que les anglophones en 1996.

Des données inédites du Recensement 1996 sur la scolarité commandées par l'APF auprès de Statistique Canada montrent que les francophones de partout au pays ont fait d'énormes progrès en éducation universitaire depuis 1981.

En 1981, le Canada comptait 381 170 diplômés universitaires francophones. Quinze ans plus tard, ils étaient 750 630 à avoir complété des études universitaires, ce qui représente une hausse de 96 pour cent.

On note aussi une augmentation importante de diplômés universitaires chez les anglophones. Ils étaient 1 138 650 à avoir complété des études universitaires en 1981, comparativement à 1 994 675 en 1996, en hausse de 42 pour cent.

Lorsque l'on compare ces chiffres avec les données sur la langue maternelle tirées du dernier recensement, on constate que 7,84 pour cent de la population de langue maternelle française détenait un diplôme universitaire en 1996, comparativement à 7,47 pour cent chez ceux de langue maternelle anglaise.

Les progrès des francophones ont été plus importants que chez les anglophones dans l'est du pays et en Colombie-Britannique, de même qu'au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. On note cependant une hausse plus importante du pourcentage de diplômés universitaires chez les anglophones du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta que chez les francophones dans ces provinces.

Autre statistique, le nombre d'anglophones qui ont déclaré n'avoir qu'un diplôme secondaire a augmenté de 31 pour cent entre 1981 et 1996. Par ailleurs, l'augmentation a été de 19 pour cent chez les francophones.

Programme de contestation judiciaire

Les réformistes en réclament l'abolition

Ottawa (APF): Le Parti réformiste réclame l'abolition du Programme de contestation judiciaire.

Les réformistes accusent les administrateurs de partialité dans la distribution des fonds aux groupes qui veulent débattre devant les tribunaux des droits à l'égalité, reconnus dans la Charte canadienne des droits et libertés.

C'est le député Maurice Vellacott qui a mené la charge en déposant une motion demandant au gouvernement de cesser de financer le Programme de contestation judiciaire.

«Ils (les administrateurs) se montrent très ouverts aux groupes qui militent en faveur des droits des homosexuels, du socialisme et du féminisme radical, mais ils refusent de financer les groupes d'intérêt qui veulent présenter des points de vue différents aux tribunaux» a dénoncé le député de la Saskatchewan.

Selon M. Vellacott, le financement des groupes ne reposent pas sur des critères «adéquats et limpides». Il cite en exemple REAL Women of Canada, un mouvement féminin très conservateur qui valorise de rôle de la femme au foyer, à qui le Programme a refusé une demande d'aide financière pour débattre d'une cause devant les tribunaux portant sur l'avortement: «Le Programme de contestation judiciaire usurpe le rôle des juges en décidant si les arguments juridiques d'un groupe ont du mérite ou non», estime le député qui a qualifié le Programme d'«absurde, insultant et injuste».

En fait, les réformistes sont préoccupés par ce que le député de la circonscription de Calgary-Centre qualifie d'«activisme judiciaire», c'est-à-dire l'utilisation des juges non élus par des minorités dans le but de contourner le processus parlementaire et démocratique : «Ma crainte et celle de nombreux députés de mon parti est que des groupes d'intérêts n'imposent leur volonté à celle de la majorité», a résumé en Chambre Éric Lowther.

Tous les autres partis politiques ont réitéré leur appui au Programme de contestation judiciaire. Même le Parti conservateur, qui l'avait aboli en 1992, reconnaît aujourd'hui qu'il est nécessaire et qu'il répond à un besoin légitime.

La motion réformiste n'a fait l'objet d'aucun vote en Chambre puisqu'elle n'a pas obtenu le consentement unanime de tous les partis.

Le programme a vu le jour en 1978 dans le but de subventionner des actions en justice relativement aux droits linguistiques. Le gouvernement a élargi son mandat en 1985 en incluant le financement de causes touchant l'article 15 de la Charte.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 18, 8 mai 1998

Alain Bessette/L'Aquilon

Ely Nasogaloak, Allyson Simmie, Dolphus Cadieux et Bill Nasogaloak posent fièrement près de leur nouveau projet de sculpture. (Voir texte en page 8)

Modification à la Loi du Nunavut

L'opposition évite le sujet

Le projet de loi C-39 modifiant la Loi du Nunavut est présenté au Parlement canadien

Louis Mc Comber

Le 20 avril dernier, le Parlement du Canada ré-ouvrait la Loi du Nunavut pour y introduire certains amendements jugés nécessaires à la transition des pouvoirs entre le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et le prochain gouvernement du nouveau territoire. L'Opposition officielle en a profité pour réitérer sa théorie des trois E concernant le sénat canadien, égal, élu et efficace, sans même faire allusion aux circonstances spécifiques de la mise en place du Nunavut. Le député bloquiste Claude Bachand a pour sa part exprimé l'appui des souverainistes au projet Nunavut tout en dénonçant l'opportunisme politique de Preston Manning.

Le projet de loi C-39 vient apporter les derniers ajustements nécessaires à la création du nouveau territoire du Nunavut. Il prévoit l'augmentation du nombre de sénateurs de 112 à 113 pour aménager un siège au nou-

Opposition
Suite en page 2

Négociation dans la fonction publique territoriale

Les négociations reprennent

Les représentants du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest rencontreront ceux des employés de la fonction publique territoriale pour une session de négociation dans la semaine du 4 au 8 mai. Tous se préparent à cette ronde en recherchant l'appui du public.

Alain Bessette

Pendant la semaine débutant le 4 mai, une ronde de négociation aura lieu entre le gouvernement des T.N.-O. (GTNO) et le Syndicat des Travailleurs du Nord (STN) représentant les employés. Cette ronde de négociation vise le renouvellement de la convention collective liant ces deux parties. On devrait normalement y traiter des différentes conditions de travail des employés et aussi d'équité salariale. Et c'est là que le bât blesse.

On sait que la position du GTNO à cet égard est d'insérer la question du règlement du litige juridique portant sur l'équité salariale dans le cadre de ces négociations. De son côté, le STN refuse d'aborder cette question au cours des négociations actuelles.

Afin de préparer le terrain pour cette nouvelle ronde de négociation, les deux parties tentent depuis quelques semaines de gagner la faveur du public.

Il y a près de trois semaines, le GTNO réservait de pleines pages de publicité dans certains médias locaux pour y exposer leur point de vue. La semaine dernière, le syndicat a tenu sa propre campagne de sensibilisation.

Le 30 avril, la présidente du STN, Jackie Simpson, tenait une conférence de presse au quartier général du syndicat à Yellowknife. Lors de cette conférence, la présidente du syndicat exprimait le désir d'entreprendre cette nouvelle ronde de négociation dans un contexte de négociation de bonne foi.

«En tentant de lier le règlement de la plainte pendante sur l'équité salariale au nouveau plan Hay, dans la prochaine convention collective, le GTNO nous demande essentiellement de renoncer à nos obligations quant aux droits de la personne», a déclaré Jackie Simpson. Selon elle, il s'agit d'une mauvaise idée et le gouvernement devrait l'abandonner.

«Notre objectif, est de s'assurer qu'on n'approuvera pas de règlement de l'équité salariale et un système de classification des postes qui ne résou-

Négociations
Suite en page 2



Ça mange du fromage!

Le conseiller en informatique, Donald Turcotte, un végétarien qui mange beaucoup de fromage, exhibe une souris qui, elle, n'en mange pas du tout. Du 4 au 10 mai, il a réglé tous les petits pépins accumulés qui venaient perturber la production au sein du journal et aussi de la FFT. Ça fait maintenant près de 10 ans qu'il agit à titre de conseiller auprès de la francophonie ténoise.

Sommaire



Marc Lacharité

Remise d'un prix d'excellence

Le ministre de l'Éducation, de la culture et de la formation, Charles Dent, a souligné le travail de sept résidents des T.N.-O dans les domaines de l'alphabétisation et de l'éducation en leur décernant le Prix annuel du Ministère et reconnaissant leur contribution dans ces secteurs.

Parmi ces récipiendaires, une francophone de Yellowknife, Madeleine Fontan, s'est distinguée par son dévouement pour la cause de l'éducation. Madame Fontan enseigne à l'école secondaire William McDonald depuis 12 ans. Sa grande énergie, sa poursuite de l'excellence, sa passion pour la culture et la langue française et son amour pour ses étudiants sont autant de qualités qui lui ont permis de se mériter cette distinction.

Nominations à la Commission canadienne des affaires polaires

Madame Jane Stewart, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a récemment annoncé trois nominations au Conseil d'administration de la Commission canadienne des affaires polaires. Le mandat de Mme JoAnne Deneron, la vice-présidente, et de messieurs Michael Kusugak et Jon K. Grant, directeurs, a été renouvelé pour trois mois. Madame Deneron agira en qualité de présidente durant cette période.

Le ministère entreprendra une révision du mandat de la Commission en consultant les gouvernements territoriaux, les groupes autochtones et non autochtones du Nord, le secteur privé ainsi que les universités et instituts de recherche intéressés aux questions nordiques. Ces consultations ont pour but d'en arriver à un consensus sur le rôle important et continu que la Comission peut jouer dans la promotion de la science polaire au Canada. Elles visent également à édifier les partenariats nécessaires pour faire progresser les sciences polaires canadiennes, tant sur le plan national qu'international.

La Commission canadienne des affaires polaires est un organisme fédéral dont la création remonte à 1991. Elle participe à une vaste gamme d'activités, notamment la surveillance de la recherche, la diffusion de renseignements, la valorisation de l'image du Nord auprès du public et la prestation de conseils à la Ministre sur les enjeux liés aux régions polaires.

Le GTNO mousse la révision du projet de loi C-39

Le député Goo Arlooktoo a pressé le gouvernement fédéral d'adopter le plus rapidement possible le projet de loi C-39, Un Acte pour amender l'acte du Nunavut et l'acte de la constitution de 1867. M.Arlooktoo s'adressait au Comité sur les affaires autochtones et le développement nordique qui devait compléter la révision du projet de loi mercredi dernier.

Les amendements proposés dans ce projet de loi assureraient une transition sans heurts vers le nouveau territoire du Nunavut. On y parle notamment d'accorder le droit de tenir des élections pour former l'Assemblée législative du Nunavut en temps pour le 1er avril 1999. Aussi, on veut assurer la continuité des services gouvernementaux lors de la période de transition. Finalement, le projet prévoit la représentation du peuple du Nunavut à la Chambre des Communes et au Sénat.

M. Arlooktoo mentionne que les tâches rattachées à cette période de transition sont énormes. «Afin de les accomplir, nous devrons savoir dans quel environnement légal nous opérerons». Il cite en exemple que le GTNO doit adopter certaines lois spécifiquement liées à la division du Territoire et doit donc connaître sous quelle loi fédérale il exercera sa juridiction.

La révision du projet de loi terminée, le Comité présentera ses conclusions à la Chambre des Communes et soumettra le projet à une troisième lecture.

Opposition

Suite de la une

veau territoire, le Yukon et les TNO ayant déjà un représentant à la chambre haute. Comme M. Willie Adams est résident de la région du Nunavut et qu'il siège déjà au Sénat, le projet de loi prévoit qu'il deviendra automatiquement le représentant du nouveau territoire et que le gouvernement fédéral nommera un nouveau sénateur pour l'Ouest.

Le projet de loi prévoit aussi la tenue d'élections anticipées avant la date officielle du 1er avril 1999, afin que dès cette date, le nouveau gouvernement puisse tout de suite fonctionner sans plus de délai.

Toutes les lois actuellement en vigueur dans les Territoires du Nord-Ouest auront force de loi au Nunavut le 1er avril 1999. Elles pourront par la suite être amendées, annulées ou transformées par la prochaine Assemblée législative. La présente Loi des langues officielles fait toutefois exception à cette règle si de futurs amendements devaient restreindre sa portée dans le maintien des droits et des services qu'elle stipule. De telles modifications devraient être entérinées par le Parlement canadien.

Le projet de loi prévoit aussi que la Ministre des Affaires Indiennes et du Nord puisse trancher dans la division des actifs entre l'Ouest et l'Est si les parties n'arrivent pas à un consensus à ce sujet. La nouvelle Assemblée législative deviendra responsable de toute entente du GTNO avec ses travailleurs syndiqués.

Commentaires de Preston Manning

Le chef de l'Opposition officielle, a profité de la période de question pour faire état de la politique de son parti sur la question du Sénat. Dans un exposé qui a duré plus de deux heures, M. Preston Manning a torpillé la formule actuelle du Sénat canadien en soutenant que les sénateurs devraient être élus démocratiquement, répartis également dans les différentes régions du pays mais aussi efficaces, ce qui revient à dire qu'ils devraient avoir un poids réel dans les prises de décision politiques.

Son plaidoyer a eu des échos au Nunavut, puisque l'éditorialiste du Nunatsiaq News, M. Jim Bell dans son édition du 23 avril dernier, a appuyé la position du chef réformiste, lui suggérant même de développer une association de comté au Nunavut. C'est que dans le plan des réformistes qui voudrait que les régions du pays soient mieux représentées indépendamment de leur population, le Nunavut se retrouverait avec 4 sénateurs décisionnels à Ottawa. Jim Bell faisait aussi remarquer que selon lui, la majorité des résidents du Nunavut seraient en faveur d'élire leur sénateur au suffrage universel.

Dans une déclaration radiophonique à CBC, le président de la Commission d'Établissement du Nunavut, M. John Amagoalik, a par ailleurs fait remarquer que la question du Sénat canadien se retrouve au bas de la liste des priorités de la Commission et il a accusé le parti réformiste de s'être servi de l'Acte du Nunavut pour vendre son programme politique.

Réactions du Bloc Québécois

M. Claude Bachand, le critique parlementaire du Bloc Québécois en matière autochtone a critiqué l'intervention des réformistes, les accusant de promouvoir leur programme politique sur le dos du Nunavut. Il a en effet fait remarquer à la Chambre que pas une fois en deux heures, monsieur Manning n'avait prononcé le mot Inuit dans son discours. Il a fait état de l'appui unanime de son parti à la création du Nunavut disant qu'il s'agissait là d'un pas concret vers la reconnaissance de l'autodétermination des Inuit.

Il a rappelé que le gouvernement québécois et le Premier ministre Lucien Bouchard avaient repris des négociations en ce sens avec les Inuit du Nouveau-Québec et souhaitaient en arriver à une entente sur une formule de gouvernement régional. M. Bachand a toutefois déploré la situation des Inuit du Labrador qui n'ont même jamais pu signer une entente de revendication territoriale avec la Province de Terre-Neuve à venir jusqu'à maintenant.

«On veut beaucoup plus d'autonomie pour le Québec, on veut la souveraineté du Québec, alors on comprend que les autochtones et les Inuit veulent plus d'autonomie aussi. On est d'accord avec ça!» a-t-il déclaré en entrevue téléphonique au journaliste de l'Aquilon.

M. Bachand a rappelé dans son discours qu'il s'est lui-même rendu plusieurs fois au Nunavut où il a constaté l'existence d'une importante communauté francophone à Iqaluit. Il a invité les futurs membres de l'Assemblée législative du Nunavut à accorder une attention toute particulière au statut du français dans leur futur territoire. M. Bachand a souligné en entrevue que le Québec reste la province canadienne qui respecte le plus les droits de ses minorités, particulièrement les anglophones, autochtones et inuit.

«Les souverainistes et le gouvernement du Québec sont très ouverts à l'égard des nations autochtones et de la nation inuit. D'ailleurs on a des statistiques qui sont assez révélatrices sur les conditions socio-économiques, la rétention de la langue et le niveau de vie des autochtones et des Inuit au Québec», a déclaré le député du Bloc.

Négociations

Suite de la une

draient pas adéquatement les injustices passées.»

Selon la présidente du STN, il ne faut pas voir cette postion syndicale comme un refus de négocier. Au contraire, a indiqué Jackie Simpson, le syndicat veut bouger rapidement. Il ne veut simplement pas que le renouvellement de la convention collective soit lié au règlement du litige sur l'équité salariale.

Afin de mousser sa position, le STN a distribuer au public et à ses membres une brochure d'information lundi le 4 mai dernier. Cette brochure était distribuée à plusieurs endroits stratégiques dans la capitale.

De plus, le président de la section locale 1 du syndicat, John Poirier, a fait parvenir aux médias et aux employés une lettre invitant les employés à entreprendre des pressions politiques auprès des députés. Il rappelle que ces députés devront bientôt briguer les suffrages lors d'élections. Le président de la section locale estime qu'il est temps que les employés leur fassent comprendre que les employés du GTNO sont aussi des électeurs.

Cette situation inquiète certains députés. Dans une lettre adressée au ministre des Finances, John Todd, le 20 avril dernier, le député de Yellowknife centre, Jake Ootes, disait s'inquiéter du fait que la position du gouvernement puisse inciter le syndicat à recourir à la grève. Selon ses contacts avec les représentants syndicaux, il semble qu'il soit possible d'en arriver à une entente rapide pour le renouvellement de la convention collective si seulement le gouvernement acceptait de régler séparément la question de l'équité salariale.

Transport nordique

NorTerra achètera Canadien Nord

La compagnie NorTerra inc a rendu publique la signature d'une lettre d'intention avec la compagnie d'aviation Canadien International en vue de l'acquisition de sa filiale Canadien Nord.

Louis Mc Comber

La compagnie NorTerra est la propriété à part égale de la Corporation de développement Inuvialuit et de la Corporation Nunasi, le bras corporatif de Nunavut Tungavik Inc. À peu près au même moment une autre transaction importante impliquant des corporations inuit se signaient dans le domaine du transport maritime.

De la compétition pour First Air

Si tout va pour le mieux et que l'entente entre les deux compagnies est approuvée par Transport Canada, la transaction devrait officiellement devenir effective au 31 mai prochain. Selon le porte parole de NorTerra, M.Cameron Clement, l'acquisition n'entraînera aucun changement majeur dans le service aux usagers. Les horaires et les destinations resteront les mêmes. Aussi toutes les ententes particulières liant Canadien Nord à Canadien International continueront de s'appliquer.

Par ailleurs, NorTerra a annoncé sa volonté de rétablir le service sur la ligne Iqaluit-Montréal ou Iqaluit-Ottawa selon les besoins de la clientèle. Projet qui devrait réjouir plusieurs résidents d'Iqaluit qui ont dû subir d'importantes augmentations des coûts du transport aérien depuis que Canadien Nord s'était retiré de ce service il y a déjà plus de trois ans, laissant la compagnie First Air dans une situation de monopole.

NorTerra et Canadien Nord ont rassuré tout le personnel qu'ils n'auront pas à subir de conséquences négatives suite à cette transaction. Les employés auront le choix d'être relocalisés dans les opérations de Canadien Nord au Sud ou de conserver leur poste au Nord. Par ailleurs, un bulletin de nouvelles de la Société Radio-Canada laissait entendre cette semaine que 40 employés de Canadien Nord devront faire face à des diminutions salariales de l'ordre de 25%.

On peut comprendre que chez First Air, on s'arrache les cheveux! Le président du Conseil d'administration de First Air, M. Peter Adams s'est dit choqué de la nouvelle. Surtout que la compagnie a fait une offre en bonne et due forme aux Inuit de l'Arctique de l'Est en vue de leur vendre 50% de leur capital-action. M. Adams a déclaré que la concurrence de deux compagnies aériennes sur une même route n'est jamais rentable et que l'histoire l'a déjà prouvé.

Une autre transaction qui fait des vagues

Une deuxième transaction s'est conclue cette fois dans le domaine du transport maritime entre la Compagnie Nunavut Umiaq, propriété à part égale de la compagnie Qikiqtaaluk d'Iqaluit et Investissement Sakku de Rankin Inlet, et Transport Nanuk, une société maritime de Montréal. Qikiqtaaluk et Investissement Sakku agissent respectivement comme bras corporatifs de l'Association inuit Qikiqtaani et l'Association inuit Kivalliq. Le partenariat entre les deux corporations a accouché d'une nouvelle compagnie, la Nunavut Eastern Arctic Shipping inc, dont le président sera M. Pitseolak Pfeiffer.

Transport Nanuk est déjà la propriété de la Compagnie du Nord-Ouest et de la compagnie maritime Logistec. Transport Nanuk restera toutefois propriétaire des deux navires qui desserviront l'Arctique de l'Est, le Aiviq et le Lucien Pépin, tandis que la nouvelle compagnie s'occupera de la mise en marché des services maritimes.

Ce qui étonne dans cette transaction, c'est qu'il existe déjà une compagnie maritime inuit, la "Northern Transportation Company Limited", qui est une propriété à part égale de Nunasi et de la Corporation de développement Inuvialuit. On se retrouve donc là, comme dans le cas du transport aérien, devant une situation où des compagnies inuit devront éventuellement se faire compétition sur un même segment de marché dans le domaine des transports.

Entente entre le GTNO et BHP

L'évaluation et le tri se fera dans le Nord

Une entente est intervenue entre le GTNO et la compagnie BHP Inc. Cette entente est destinée à augmenter les retombées économiques de la mine de diamants sur la population nordique, un objectif du gouvernement depuis les débuts de cette entreprise minière.

Marc Lacharité

Après une série de discussions entre le premier ministre des T.N.O., Don Morin et le président de BHP, James Rothwell, la mine BHP s'est engagée à créer une entreprise de tri et d'évaluation des diamants dans une communauté nordique. Elle a aussi indiqué qu'elle faciliterait la vente de diamants bruts afin qu'ils soient travaillés dans le Nord.

Le député de Yellowknife Nord, Roy Erasmus, a déclaré qu'étant donné que 80% des profits de l'industrie du diamant sont générés après l'extraction du minerai, il était important de trouver un moyen pour qu'une partie de ces profits demeure dans le Nord.

«L'expérience passée a démontré que l'industrie du diamant investit fortement dans le sud mais ne passe pas assez de temps à explorer les occasions d'investir dans le Nord. Comme c'est une industrie de 5 milliards de dollars, nous devons dépenser l'argent à l'intérieur du territoire si l'on veut améliorer notre situation globale», a déclaré le député Roy Erasmus. Il a aussi ajouté que la construction de l'entreprise de tri et évaluation pourrait être le premier pas dans cette direction.

Le premier ministre Morin a annoncé que le GTNO suspendrait ses plans d'implication directe dans la mise en marché des diamants bruts. En revanche, le gouvernement et BHP travailleront ensemble à identifier et supporter des manufacturiers nordiques potentiels. Ces derniers ainsi que le GTNO devront investir dans les infrastructures et la formation du personnel afin de rendre cette industrie viable.

Aucune décision n'a encore été rendue sur le lieu où l'entreprise s'établira.

ÉDITORIAL

Il faut régler ça

La question de l'équité salariale et celle de la classification des postes sont encore à l'avant-scène des préoccupations gouvernementales.

Ces deux questions ont toujours été problématiques mais maintenant elle viennent aussi perturber le processus actuel de négociation pour le renouvellement de la convention collective liant le gouvernement des T.N.-O. à ses employés.

Dans les négociations actuelles, le gouvernement insiste sur deux choses. Il veut d'abord que soit réglée la question de la plainte légale qui l'oppose à ses employés en matière d'équité salariale. D'autre part, il veut que soit adopté un nouveau système de classification des postes.

Cette dernière condition est parfaitement raisonnable. Parmi les conditions de travail qui affecteront les employés, il ne fait aucun doute que leur classification au sein de la hiérarchie des postes joue un rôle déterminant dans leurs conditions salariales.

Cependant, en insistant pour régler la plainte légale en même temps que se négocie la convention collective est une stratégie pour le moins douteuse. Cette plainte a pour objet des pratiques administratives passées. Tel que constaté par un tribunal indépendant, le gouvernement des T.N.-O. a, pendant quelques années, eu un corportement répréhensible au niveau de l'équité en emploi en raison de sa classification des postes qui était discriminatoire envers les femmes et les postes qu'elles occupaient.

Le tribunal ■ statué et le gouvernement doit maintenant s'asseoir avec le syndicat pour négocier les compensations monétaires engendrées par ces pratiques. Rappelons que le syndicat négocie cette cause au nom d'employées œuvrant au sein du gouvernement il y a quelques années. Dans plusieurs cas, ces personnes lésées ne travaillent plus au gouvernement.

En essayant de négocier le règlement de cette plainte dans le cadre du renouvellement de la convention collective, le gouvernement tente de refiler la note de ses errances passées à ses employés actuels. Le syndicat a donc raison de refuser de lier ces deux processus de négociation.

Alain Bessette



Alain Bessette / L'Aquilon

Ce bloc de marbre pesant près de 5 tonnes comportait des courbes qui se prêtaient bien à la conception de figures illustrant une histoire du Grand Nord canadien.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

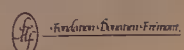
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs : Stéphane Cloutier, Louis Mc Comber et Marc Lacharité

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.







Après la guerre de la morue et du saumon

Vers une guerre du turbot ?

Louis Mc Comber

La semaine dernière, un comité de la Chambre des Communes sur les pêcheries et les océans est venu se rendre compte sur place de la situation de la pêche au turbot, dans une tournée de trois jours au Sud-Baffin. La députée de Nunatsiaq, Nancy-Karetak-Lindell, dirigeait cette délégation qui s'est arrêtée à Iqaluit, Pangnirtung et Broughton Island pour entendre différents intervenants intéressés à l'industrie de la pêche.

Seulement 24% des quotas de poissons de fond du détroit de Davis, qui sépare le Groenland de la Terre de Baffin, reviennent aux pêcheurs inuit. Ceux-ci le pêchent l'hiver à travers la glace en laissant descendre jusqu'au fond de la mer d'interminables lignes où s'enfilent leurs hameçons.

La balance des quotas est allouée à des entrepreneurs canadiens qui engagent souvent des chalutiers et des équipages étrangers pour venir ratisser le fond de la mer au nez des populations riveraines, qui sont souvent aux prises avec d'insolubles problèmes de chômage.

Ainsi des navires battant pavillon japonais, danois ou russe viennent remplir leurs cales dans le détroit de Davis. De plus, les méthodes et les équipements utilisés causeraient des torts irréparables à l'environnement. C'est du moins le sombre constat que fait George Baker, le président de ce comité et député d'une circonscription de Terre-Neuve aux Communes.

On se souviendra que le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (Nunavut Wildlife Management Board), organisme créé par l'Accord du Nunavut pour protéger ses ressources renouvelables, avait tiré la sonnette d'alarme sur la pêche au turbot dans le Détroit de Davis. Il avait pris action devant les tribunaux contre le gouvernement fédéral pour contester la décision du Ministère des Pêches et Océans de réduire les quotas de turbot alloués aux Inuit de Baffin tout en augmentant ceux des pêcheurs terre-neuviens. Aucun jugement n'a encore été rendu dans cette affaire.

Dans une entrevue accordée à Radio-Canada Nord lors de son passage à Iqaluit le 1er mai dernier, M. Baker a laissé entendre que le gouvernement canadien s'apprêtait à ouvrir les pêcheries dans les mers arctiques et qu'une entente conclue depuis plusieurs années allouait 30% des nouveaux quotas à la France. La Comité a entre autre découvert dans ses recherches qu'un médecin de la Floride possédait deux licences de pêche à la crevette dans le Détroit de Davis.

Selon le député terre-neuvien, les populations riveraines devraient avoir priorité sur les ressources adjacentes à leur territoire. «Le temps devrait être révolu où de gigantesques chalutiers appartenant à des nations étrangères peuvent venir détruire nos pêcheries comme ils l'ont fait à Terre-Neuve!» a affirmé M. Baker.

M.Baker s'est dit persuadé que le comité qu'il préside recommandera au Parlement du Canada de confier l'exploitation du turbot aux Inuit de Baffin «qui produisent le meilleur turbot au monde, pêché à la ligne et préparé à l'usine de Pangnirtung.»

Les audiences publiques du CRTC approchent

Northwestel présente son plan d'action

La compagnie de télécommunications a présenté lors d'une conférence de presse sa proposition afin de maintenir des services de qualité à coûts raisonnables pour les habitants du Nord

Le 1er mai dernier, la compagnie Northwestel expliquait aux médias comment elle tenterait de maintenir des services de qualités avec l'arrivée de la compétition dans le marché des télécommunications au Nord. Elle présentait alors la proposition qu'elle remettra au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada lors des audiences publiques qui se dérouleront à la fin mai.

Cette proposition sera présentée dans le cadre des consultations publiques sur les régions où les services sont à coûts élevés.

Ces régions sont définies comme étant éloignées ou rurales et pourraient ne pas être bien desservies au moment où la compétition en télécommunications devient de plus en plus féroce.

Le chef financier de Northwestel, Ray Hamelin, réaffirme que la compagnie croit fortement que les habitants du Nord méritent un service adéquat de télécommunications à des coûts comparables à ceux du sud du Canada.

Cependant, certaines régions nordiques nécessitent un plus grand investissement financier: les communautés loin des grands centres, celles qui ne sont pas reliées par des routes pendant toute l'année et celles qui doivent utiliser des technologies telles que les satellites afin d'établir les communications. Avec l'arrivée des compétiteurs, la compagnie, même si elle ne présente pas de formule définitive pour le financement de ses opé-

Northwestel
Suite en page 7

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Conseiller en matière de politiques

Secrétariat du Conseil des ministres **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 63 561 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans [illegible] Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0154-0003 **Date limite** : le 8 mai 1998

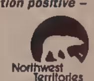
Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Section des ressources humaines, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 5e étage, Édifice Laing, 5003-49e rue, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (867) 873-0110.

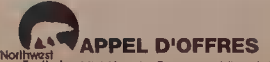
Agents préposés à la statistique (2)

Ministère des Finances **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 45 845 $ par année (à l'étude), auquel s'ajoutera une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0151-0003 **Date limite** : le 15 mai 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : M. William Setchell, Directeur des finances et de l'administration, Ministère des Finances, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 3e étage, Centre Yk, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 873-7158; télécopieur : (867) 873-0414; adresse électronique : wsetchell@fin.gov.nt.ca

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

Ajout et rénovation de l'école Attaguttaaluk

**Ajout de trois salles de classe plus un espace additionnel pour l'administration et le personnel de soutien.
Les rénovations de la présente école doivent répondre aux codes et aux normes actuels.
– Igloolik, Nunavut –**

Les soumissions portant sur les corps d'état du second oeuvre en ce qui concerne la mécanique, l'électricité, administrées par l'Association des constructeurs des T.N.-O., doivent être déposées au bureau de l'Associaion, 4817, 49e rue, Bureau 201, Yellowknife NT, téléphone : (867) 873-3949, au plus tard à 15 h, heure locale, le 22 mai 1998. Pour plus de renseignement, communiquez avec l'Assocation.

Les dispositons de l'Entente définitive du Nunavut s'appliquent aux fins du present appel d'offres.

Les soumissions cachetées doient parvenir au commis aux contrats, a/s du bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'immeuble Brown) ou à l'administrateur des contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional du North Slave, 5013, 44e avenue) avant :

**16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 28 MAI 1998
14 H, HEURE DE YELLOWKNIE, LE 28 MAI 1998.**

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 7 mai 1998.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse out toue offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Bonnie Osborne
Administrateur des contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 979-5111

Renseignements technique : Lloyd Anthony, agent de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 979-5150
ou
Ferguson Simek Clark
Tél. : (867) 979-0555

Appels d'offres Offres d'emplois Avis publics



La Fédération culturelle canadienne-française
un organisme national voué à la promotion et au développement des arts et de la culture dans les communautés francophones du Canada

sollicite des candidatures au poste de
DIRECTION GÉNÉRALE

RESPONSABILITÉS
Placée sous l'autorité du Bureau de direction, la direction générale de la Fédération est responsable de la conduite des grands dossiers de l'organisme et de leur avancement au sein des institutions gouvernementales concernées. Elle favorise la concertation au sein du secteur artistique et culturel et contribue à faire émerger des projets moteurs pour le développement des communautés francophones. Elle assure enfin le bon fonctionnement de la Fédération, en agissant comme coordonnatrice et animatrice de son équipe et en assurant la direction financière.

PROFIL
La personne recherchée a des compétences [illegible] une bonne expérience en communications, en gestion et en lobbying. Douée d'un bon sens des relations interpersonnelles, elle travaille bien en équipe, est ouverte et sait s'adapter à des situations variées. Elle possède, autant que possible, une bonne connaissance des dossiers artistiques et culturels et démontre une sensibilité particulière pour la francophonie canadienne et acadienne.

SALAIRE
Selon l'expérience et les qualifications, de 50 000 $ à 60 000 $ par année.

LIEU DE TRAVAIL
Ottawa.

ENTRÉE EN FONCTION
Le 17 août 1998.

Les personnes intéressées par ce poste sont invitées à faire parvenir un curriculum vitae, accompagné d'une lettre de candidature, avant le 5 juin 1998, à l'attention de :
Comité de sélection - FCCF
450, rue Rideau, bureau 405,
Ottawa (Ontario), K1N 5Z4

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

Améliorations du sentier du lac Prélude

**Aménagement du sentier et construction d'escalier, d'un trottoir en plances, et de toilettes extérieures avec système de vidance. Déplacement des toilettes extérieures actuelles.
Une visite des lieux sera organisée le 13 mai 1998, à 13 h 30, au lac Prélude
– Lac Prélude –**

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue), au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 19 MAI 1998.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 4 mai 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 873-7662

Renseignements techniques : Marc Whitford, agent de projets
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 920-3177
ou
Stephen Cumming
Ferguson Simek Clark
Téléphone : (867) 920-2882



Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

**Fauchage de l'emprise routière
(3 ans : 1998-2000)**

**Couper l'herbe, le foin, les mauvaises herbes, les broussailles et autre végétation le long des emprises routières et à l'aéroport de Fort Providence
– Km 0 à 294, route 1; km 0 à 237, route 3, T.N.-O. –**

Les soumissions cachetées doivent parvenir au surintendant, Région du North et du South Slave, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76, Capital Drive, Bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou livrées en main propre au 2e étage du B&R Rowe) ou à l'administrateur des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Highways, 4510, Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 12 MAI 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 27 avril 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 874-5010

Renseignements techniques : Geoff Dunn
Ingénieur de l'entretien des routes
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 874-5023

Les entrepreneurs sont priés de noter qu'il y aura rencontre avant soumission le 4 mai 1998, à 13 h 30, au ministère des Transports, Bureau 201, 76, Capital Drive, à Hay River.



Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Revêtement de gravier

**Charger, transporter et étendre un revêtement de gravier à divers endroits
– Du kilomètre 16 au kilomètre 254, route 7, T.N.-O. –**

Les soumissions cachetées doivent parvenir au surintendant régional du Slave Nord et du Slave Sud, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76, Capital Drive, bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou être livrées en main propre au 2e étage du centre B&R Rowe), ou au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Highways, 4510 Av. Franklin), ou au surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Nahendeh) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 13 MAI 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres aux adresses indiquées ci-dessus à partir du 27 avril 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Rneseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente aux finances
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 874-5010

Renseignements techniques : Gilles Roy
Technologue en génie - entretien
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 874-5010

Avis aux entrepreneurs : Le ministère des Transports tiendra une réunion sur cet appel d'offres le 5 mai 1998, à 13 h 30, à Hay River.

Un centre de services professionnels dès cet automne

Ottawa (APF): Les directeurs d'hôpitaux qui s'arrachent les cheveux à la recherche de professionnels bilingues pourront dès cet automne frapper à la porte d'un centre de services professionnels unique en son genre au pays.

Mis sur pied par le Regroupement des intervenants francophones en santé et en services sociaux de l'Ontario (RIFSSSO), ce service vise à maximiser l'utilisation des ressources humaines francophones et bilingues du pays, dans des domaines où elles sont souvent en grande pénurie.

Douze professions seront représentées au sein de ce centre : les ambulanciers, les audiologistes et orthophonistes, les dentistes, les diététistes, les éducateurs des services à l'enfance, les ergothérapeutes, les hygiénistes dentaires, les infirmières, les physiothérapeutes, les psychologues, les techniciennes en éducation spécialisée et les travailleurs sociaux.

Même si les activités seront surtout concentrées en Ontario, l'objectif est de rendre les services disponibles partout au pays. Le Centre de services professionnels agira aussi comme centre de recrutement et de placement pour les professionnels bilingues et francophones de la santé et des services sociaux, et fera affaire tant avec le monde institutionnel et gouvernemental qu'avec l'entreprise privée.

On offrira aussi de la formation à l'intention des professionnels qui devront se recycler dans le contexte de la restructuration des services de santé et des services sociaux.

Ce projet devrait permettre au RIFSSSO de s'autofinancer complètement d'ici cinq ans et de ne plus dépendre des subventions gouvernementales.

Le coût d'implantation est estimé à 190 000 $. Le Regroupement a reçu jusqu'à maintenant une subvention de 25 000 $ du ministère de la Santé de l'Ontario et de 80 000 $ de Patrimoine canadien. Il est possible que Santé Canada accorde à son tour une subvention à ce projet.

Northwestel

Suite de la page 5

rations, s'attend à l'implication des différents paliers de gouvernement afin d'accélérer le développement des services, surtout pour les hôpitaux et les écoles situés en régions éloignées.

La compétition entraînerait une légère hausse du coût du service local, demeurant comparable à celui du sud, mais provoquerait une forte baisse des tarifs interurbains.

Northwestel encourage sa clientèle nordique à lire la proposition en entier et participer aux audiences publiques afin d'apporter ses opinions, ses critiques, son soutien, ses idées. Les audiences se tiendront à Iqaluit, le 25 juin prochain, à l'Hôtel Navigator.

Pour Yellowknife, présentez-vous au Musée Prince de Galles où les audiences seront retransmises par vidéo et vous pourrez également y participer grâce à cette formule.





Une sculpture pour le Great Northern Arts Festival

Une création à la tonne

Plusieurs artistes locaux se prêtent main forte afin de dégager d'un gigantesque bloc de marbre une sculpture digne de l'immensité du Nord.

Alain Bessette

Cinq artistes du Nord ont entrepris récemment la tâche colossale d'extraire d'un gigantesque bloc de marbre, une œuvre d'art qui reflètera autant de cultures et de réalités différentes qu'il y a d'artistes impliqués dans ce projet.

Ce bloc de marbre, recueilli dans la baie de Yellowknife, est celui-là même qui devait à l'origine servir de base pour le projet de sculpture du Nord de la Fédération Franco-TéNOise. Comme les bailleurs de fonds se montraient hésitants et que le projet tardait à aboutir, les doigts frétillants de nos sculpteurs se sont vite lancés dans un nouveau projet.

Pendant quatre jours, au mois d'avril, cinq sculpteurs ont attentivement étudié ce bloc de marbre. Allyson Simmie, Eli Nasogaloak, Dolphus Cadieux, Bill Nasogaloak et Paul Maliki ont analysé les courbes du bloc de marbre, ses rainures et ses variations de couleurs. De cet ensemble spatial, ils ont dégagé un concept de sculpture qui permette de créer un ensemble de pièces jointes les unes aux autres au fur et à mesure que l'on se déplace autour du bloc de marbre. Ainsi, les cheveux de la déesse Zedna deviennent le flot des vagues duquel émergent deux ours. «On a essayé de suivre le mouvement dans la pierre» a expliqué Bill Nasogaloak.

Les artistes ont aussi voulu dégager les origines culturelles diverses qui se rencontrent dans la région du delta du Mackenzie, la sculpture étant destinée à être exhibée au Centre touristique d'Inuvik.

Pour les quelques prochaines semaines, les sculpteurs vont en quelque sorte dégrossir le bloc de marbre et entamer la composition des différents éléments graphiques de la sculpture. Par la suite, le bloc sera acheminé par la route jusqu'à Hay River où il sera mis sur une barge en route vers Inuvik.

À Inuvik, la finalisation de cette sculpture s'inscrira à l'intérieur des activités du Great Northern Arts Festival. En plus des artistes ayant initié le projet, des artistes de la région du delta du Mackenzie seront invités à mettre la main à la pâte pour compléter cette œuvre.





LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 19, 15 mai 1998



Alain Bessette/L'Aquilon

Les quatre comédiennes de la pièce de théâtre «Premières de classe» ont revécu pour quelques instants leur première communion.

Négociation collective dans la fonction publique

Rupture des négociations

Les parties se sont rencontrées à quelques reprises durant la semaine du 4 au 8 mai mais peine perdue : leurs positions semblant inconciliables, les négociations ont été rompues.

Alain Bessette

Le gouvernement des Territoires a déposé le 8 mai dernier une offre finale en vue de régler le renouvellement de la convention collective. Cette offre finale proposait du même coup un règlement de la plainte de discrimination salariale vieille de plus de 10 ans.

Le ministre Todd soutient que cette offre finale est juste et équitable et il demande au Syndicat des travailleurs du Nord (STN) de présenter cette offre à ses membres.

En général, il semble que les parties sont près d'une entente sur la majorité des points de la nouvelle convention collective. Ce qui a mené les parties dans cette impasse, c'est leurs posi-

Négociations
Suite en page 2

Les parents francophones de l'I.P.É

Ils iront devant la Cour suprême

Les parents francophones de l'Ile-du-Prince-Édouard s'adresseront à la Cour suprême du Canada dans le but d'obtenir une école de langue française dans la ville de Summerside.

Ottawa (APF): Dans un récent jugement unanime, la Cour d'appel de la province a statué que la province respectait les droits scolaires des parents francophones en transportant par autobus sur une distance de 28 kilomètres les élèves de Summerside à l'école Évangéline d'Abram's Village.

Les trois juges sont d'avis que ce n'est pas parce que des étudiants se tapent en moyenne 57 minutes d'autobus pour se rendre à l'école de langue française la plus proche, qu'il faut pour autant conclure que le gouvernement de l'Ile-du-Prince-Édouard ne respecte pas les droits scolaires de la minorité.

La Cour d'appel donne raison au gouvernement, qui soutient que la situation des Acadiens de Summerside n'est pas pire que celle qui est vécue par 90 pour cent des étudiants anglophones de la province, qui doivent emprunter l'autobus scolaire pour se rendre à l'école.

Le gouvernement affirme aussi qu'il est préférable, au point de vue pédagogique, de transporter matin et soir les élèves acadiens dans une véritable école homogène de langue française dotée de tous les services, plutôt que de créer des classes de langue française à Summerside.

Un juge de première instance avait pourtant donné raison aux parents en janvier 1997, en soutenant que le gouvernement ne pouvait au contraire s'acquitter de ses obligations constitutionnelles en matière d'éducation en se contentant d'assurer le transport scolaire.

Le juge Desroches estimait à l'époque que la création de classes de langue française à Summerside, sous la responsabilité de l'école Évangéline, garantissait davantage les droits de la minorité francophone en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

La Fédération des parents de l'Ile-du-Prince-Édouard croit de son côté qu'une école de langue française à Summerside pourrait desservir jusqu'à 306 élèves. De ce nombre, 125 sont présentement dans des écoles anglaises ou d'immersion. La Cour d'appel conteste les prétentions des parents et dit que la preuve est à l'effet que seulement une cinquantaine d'enfants

Parents
Suite en page 2

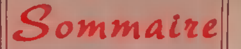


Stéphane Kolb/L'Aquilon

En route !

Le retard de l'avion n'a pas enlevé le sourire aux quatre étudiantes du programme d'Études inuit du Collège de l'Arctique du Nunavut que l'on voit ici sur le point de s'envoler pour leur tournée en Europe : Copenhague, Londres, et Paris où elles présenteront une conférence sur l'importance du phoque dans la culture inuit. Leurs parents et amis, Jeannie Shaimaiyuk à gauche et Nancy Kisa à droite ainsi que Susan Sammons, directrice du programme d'Études inuit qui se fait toute petite au troisième rang en partant de la droite (pour ne pas se faire remarquer), sont venues célébrer le départ de: de gauche à droite, Julia Shaimaiyuk, Myna Ishulutak, Susan Enuaraq, et Aaju Peter qui ont travaillé fort cette année pour la réalisation de ce projet.

Sommaire





Marc Lacharite

En réponse aux inquiétudes...

Le chef de la nation Déné, Bill Erasmus s'est récemment exprimé au sujet des pratiques de chasse au loup qui seront prochainement examinées et qui pourraient entraîner des changements à la législation. Il indique que son peuple a toujours chassé et malgré l'utilisation de technologies modernes comme les motoneiges, il continue à promouvoir les valeurs et croyances traditionnelles.

M. Erasmus assure que si certains individus ont poursuivi les loups jusqu'à ce qu'ils meurent d'épuisement, cela se produit sans le consentement des leaders et aînés. Il ne croit pas qu'un amendement à la loi empêchera ceux qui pratiquent ces méthodes douteuses de continuer. Il préconise plutôt l'éducation et le rappel à l'ordre par les aînés afin de renforcer les façons respectables de chasser.

Manifestation des infirmières

Le 6 mai dernier, environ 70 infirmières munies d'affiches ont manifesté pour protester contre la tactique gouvernementale de vouloir intégrer la question de l'équité salariale dans les présentes négotiations. Elles ont aussi protesté contre le plan Hay qui regroupe sous une même coupole les cuisiniers, les reporters de la Cour, les officiers des ressources renouvelables ainsi que leur profession.

La présidente du Syndicat des travailleurs du Nord, Jackie Simpson, a répété clairement que le renouvellement de la convention collective et l'équité salariale peuvent être négociées mais doivent l'être séparément.

Bénévolat outre-mer

Quiconque serait intéressé à faire du bénévolat outre-mer peut appliquer auprès de l'organisme «Canadian Crossroads International». Deux séances d'information se tiendront à la bibliothèque municipale de Yellowknife, les 20 et 26 mai à 19:30. La date limite des inscriptions au programme est le 22 juin. Pour plus de renseignements, contactez Karen Johnson au 920-4521.

La saison approche...

Pour ceux qui compteraient prochainement se rendre en Alberta, veuillez noter que Parcs Canada a récemment délivré un avis interdisant tous les feux à ciel ouvert dans tous les parcs nationaux de l'Alberta en raison des risques d'incendie extrêmement élevés dans la province.

La saison des incendies est aussi à nos portes. Tenez-vous au courant des avis qui seront proclamés par le GTNO et veuillez en tout temps conserver une attitude responsable lorsque vous allumerez un feu de camp lors de votre prochaine partie de pêche ou voyage de camping.

L'alcool au volant : pour une loi plus sévère

Le ministère des Transports recommande de changer la loi territoriale sur les véhicules motorisés afin de réduire le nombre de conducteurs prenant le volant en état d'ébriété. Mais le ministre des Transports, Jim Antoine veut tout d'abord connaître l'opinion des citoyens des T.N.-O. avant d'amender cette loi. C'est pourquoi des réunions publiques seront organisées ainsi qu'une ligne ouverte à la télévision communautaire. Les discussions seront basées sur un document rédigé par le ministère: «Une stratégie pour réduire la conduite en état d'ébriété dans les T.N.-O.»

Parmi les changements proposés : une suspension plus longue du permis de conduire pour les gens trouvés coupables; une suspension immédiate du permis de conduire pour 30 jours s'il y a plus de 0,04 d'alcool dans le sang; saisie du véhicule lors de récidive pendant la suspension; les nouveaux conducteurs ne pourraient avoir aucune trace d'alcool dans le sang; des campagnes d'éducation, de publicité, des programmes de prévention et traitement en plus d'une application sévère de la loi.

Les dates des audiences publiques seront annoncées prochainement.

Mentionnons que les T.N.-O. ont un des pires bilans en ce qui concerne la conduite en état d'ébriété au Canada. Environ 500 conducteurs sont trouvés coupables chaque année et en moyenne, 3 personnes tuées et 60 blessées.

Négociations

Suite de la une

tions inconciliables sur la question de l'équité salariale et du système d'évaluation et de classification des postes.

Depuis le tout début des négociations, le STN a refusé d'inclure une entente sur le règlement de la plainte de discrimination salariale dans le cadre des discussions sur le renouvellement de la convention collective. De plus, la proposition patronale de classification des postes est loin de satisfaire le syndicat.

En ce qui concerne la proposition de classification des postes, les deux parties sont loin de s'entendre sur la pertinence du processus d'évaluation des postes ayant mené à cette classification. Selon la partie syndicale, la méthode retenue serait une variation inacceptable de la méthode Hay d'évaluation des postes. L'évaluation aurait porté sur des descriptions de tâches périmées et, de plus, le gouvernement n'aurait pas consulté les employés pour obtenir leurs commentaires sur les évaluations, contrairement aux principes de base établis par la méthode Hay. En conséquence, le syndicat rejette la proposition de classification des postes.

Pour résoudre cette situation, le syndicat a offert le 4 mai de travailler sur la classification des postes afin de la rendre non-discriminatoire. Il a aussi indiqué qu'il était possible de travailler en se basant sur le plan d'évaluation Willis. Ce plan avait servi de base à l'Étude conjointe sur l'égalité salariale menée par le GTNO au début des années 1990.

Le gouvernement n'a pas accepté cette solution. Le syndicat a alors demandé au gouvernement de référer cette question à un comité conjoint qui aurait pour mandat d'analyser la proposition de classification pour en déterminer la nature discriminatoire ou non. Le gouvernement a également rejeté cette proposition et a suspendu les négociations tant et aussi longtemps que le syndicat n'accepterait de reconnaître le caractère non-discriminatoire du plan proposé.

Du côté de l'équité salariale, le gouvernement insiste toujours pour régler le litige dans le cadre du renouvellement de la convention collective, ce que le syndicat refuse. Cette stratégie est la raison même pour laquelle les négociations ont été officiellement rompues.

«Dès que le gouvernement laissera tomber cette condition liant la plainte sur l'équité salariale à la négociation collective, nous retournerons à la table de négociation» a annoncé la présidente du syndicat, Jackie Simpson, le 11 mai dernier à Yellowknife.

Nunavut

Parmi les autres revendications soumises au gouvernement par la partie syndicale, cette dernière aimerait bien que le GTNO ainsi que le Commissaire par intérim du Nunavut signent une entente visant à protéger les employés actuellement à l'emploi du gouvernement et qui seront transférés au gouvernement du Nunavut.

Selon le syndicat, le gouvernement doit concéder une meilleure protection à ses employés s'il veut résoudre ses problèmes de dotation et de rétention du personnel.

«Je n'ai pas à rappeler au Commissaire intérimaire à quel point il est important pour le futur gouvernement du Nunavut d'avoir un personnel expérimenté pour les mener à travers la mise en place d'un nouveau gouvernement», a mentionné Jackie Simpson.

Seamus Henry s'adresse aux parties

Réglez au plus vite !

Le député territorial de Yellowknife Sud, Seamus Henry, a demandé le 12 mai dernier aux deux parties de cesser leurs discours et de conclure rapidement un nouveau contrat.

«Les deux côtés devraient s'entendre pour qu'il n'y ait plus de communiqués de presse, de publicités ou d'interviews tant qu'ils ne se rencontreront pas pour résoudre leur différend», a déclaré le député Henry.

Le député a rencontré quelques employés jeudi dernier et ils ont exprimé qu'ils veulent en arriver à une entente en acceptant la classification des postes proposée par le gouvernement. Les employés se disent inquiets car plusieurs descriptions de tâches sont désuètes.

M. Henry demande aux représentants du syndicat et du gouvernement de revenir à la table de négociation.

Parents

Suite de la une

seraient prêts à faire le saut dans une école de langue française.

Il existe deux écoles de langue française à l'Ile-du-Prince-Édouard. L'école Évangéline, qui compte 460 élèves de la première à la douzième année, dont quarante proviennent cette année de la région de Summerside, et l'école François Buôte de Charlottetown, qui accueille 170 élèves.

Selon la directrice générale de la Fédération des parents de l'Ile-du-Prince-Édouard, le jugement ne tient pas compte du fait que l'école «est le coeur de notre communauté». Marie Berthe Losier pense que les juges «n'ont pas compris» la situation particulière dans laquelle se retrouve une communauté minoritaire.

Elle est convaincue que les parents de Summerside n'hésiteraient pas une seconde à inscrire leurs enfants dans une école de langue française, s'il y en avait une à portée de la main : «On est très conscient que le potentiel est là. Il suffit juste d'avoir l'école».

Elle souligne enfin que les parents de Summerside qui ont fait le choix d'envoyer leurs enfants à l'école Évangéline, luttent à tous les jours pour ne pas céder à la tentation d'inscrire leurs enfants à l'école d'immersion, «qui est à la porte».

Impasse dans la répartition des actifs de la SÉTNO

Comment couper la tarte ?

La division des Territoires du Nord-Ouest en deux nouveaux territoires peut parfois faire penser à un couple en instance de divorce. Qui va garder le bungalow? Qui va partir avec la bagnole? C'est un peu ce qui se passe dans les discussions concernant l'avenir de la Société d'énergie des TNO (SÉTNO).

Louis Mc Comber

L'Est et l'Ouest ne s'entendent pas sur la répartition des actifs de la SÉTNO. Le projet de loi préparé par le ministre responsable de la Corporation, Charles Dent, voudrait conserver la corporation en un seul morceau au delà de la date de la division. Il va probablement mourir au feuilleton de l'Assemblée législative.

Le projet de loi de Charles Dent devait être présenté pour adoption en troisième lecture à l'Assemblée législative, mais les parties n'arrivent pas à s'entendre sur la part des actifs de chacun. Le gouvernement territorial propose une répartition de 60% pour l'Ouest et de 40% pour l'Est. Une coalition de l'Ouest a d'autre part suggéré un ratio de 69/31.

Est-ce à dire que le Nunavut, comme partenaire minoritaire, tomberait à la remorque de Yellowknife pour toutes les décisions concernant la corporation qui produira l'électricité de chacune de ses communautés? Que se passerait-t-il en cas de litige?

Selon les propos tenus par le ministre Dent dans une entrevue qu'il a accordée à Radio Canada Nord, il ne fait aucun doute pour les deux parties que le coût de l'électricité resterait moins élevé pour les consommateurs nordiques s'il n'y avait pas dédoublement administratif. D'après une estimation produite par son ministère advenant une séparation de la SÉTNO en deux nouvelles entités administratives, il en coûterait 5% de plus au consommateur de l'Ouest et de 7 à 9% de plus au consommateur de l'Est.

L'Est pour sa part voudrait gagner du temps, ayant d'autres chats à fouetter jusqu'au 1er avril 1999: recruter les bureaucrates nécessaires au fonctionnement du nouveau gouvernement, leur trouver du logement qui s'avère de loin insuffisant à Iqaluit, préparer les élections pour février ou mars prochain.... Les représentants de l'Est ont proposé de reporter le problème d'une dizaine de mois, le temps de mieux analyser les enjeux du problème.

Par ailleurs, dans le cas où les deux territoires décideraient de ne conserver qu'une seule corporation, l'Est a évoqué clairement la nécessité d'un contrôle politique également réparti entre les parties, ce qui implique un nombre égal de directeurs au Conseil d'administration. De plus, les représentants de l'Est ont fixé à 50/50 la répartion des actions.

Le ministre Dent croit encore à la possibilité d' un compromis par l'introduction notamment d'un arbitre dans la discussion. Il a aussi évoqué la nécessité d'insérer une clause de séparation dans l'entente.

Si les parties n'arrivent pas à un consensus, le projet de loi ne sera pas présenté en troisième lecture à l'Assemblée législative et il faudra sans doute se résoudre à diviser les actifs de la SÉTNO.

Le projet de loi fédéral C-39 sur des modifications à la Loi du Nunavut qui lui devrait être adopté incessamment à Ottawa prévoit qu'en cas de litige insoluble entre l'Est et l'Ouest sur la division des actifs du GTNO, ce sera à la ministre Jane Stewart de trancher.

Mise en réseau des 18 stations membres

Le projet de l'ARC avance à grand pas

Louis Mc Comber

Les préparatifs vont bon train à l'Association des radios communautaires du Canada (ARC). Tout sera prêt pour le congrès annuel qui se tiendra cette année à Ottawa les 5, 6 et 7 juin prochain. Au programme? Toutes les stations participantes seront sans doute anxieuses de connaître les développements de l'audacieux projet de l'ARC: la mise en réseau de toutes les stations membres...d'un océan à l'autre, tout en faisant un bond par dessus le Québec.

Le 4 février dernier dans sa décision 98-23, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC) autorisait l'ARC du Canada et ses stations membres à se constituer en réseau d'un bout à l'autre du Canada, en excluant le Québec. Décision historique, puisqu'à venir jusqu'à aujourd'hui, seule la radio de la Société Radio-Canada remplissait ce mandat.

La décision de faire cette demande au CRTC avait été prise en juin dernier lors de l'Assemblée générale annuelle à Memremcook au Nouveau-Brunswick. Une fois l'autorisation acquise, il restait pour l'équipe de Michel Delorme à dénicher le financement nécessaire, soit 1.6 million. Selon le porte-parole de l'ARC du Canada contacté par l'Aquilon, l'exécutif sera en mesure d'annoncer des résultats très concrets de la campagne de financement qui s'est poursuivie tout au cours de l'année. Les deux commanditaires principaux de l'opération seraient Patrimoine Canada et la Société Cancom, propriétaire de satellites de télécommunications. La participation de Cancom serait théoriquement acquise en autant que le CRTC l'autorise ou la décrète.

Ce capital initial sera nécessaire au financement des immobilisations requises pour structurer le réseau. Le plan de l'Arc prévoit d'abord la mise sur pied d'une tête de réseau à Ottawa qui devrait créer 6 ou 7 emplois permanents. Cette opération implique l'organisation technique complète d'un studio de production. La deuxième étape qui devrait se dérouler jusqu'en juin 1999, reliera le studio d'Ottawa aux 18 stations de l'ARC déjà en opération à travers le pays. Dans son budget d'immobilisation, l'ARC prévoit fournir tout l'équipement nécessaire à chacune des stations membres pour capter le réseau, mais aussi pour mettre son propre contenu à la disposition des autres stations membres .

Les préparatifs techniques de cette audacieuse opération sont de trois ordres. D'abord, assurer le lien par satellite, installer le nouvel équipement informatique et enfin fournir aussi le matériel audio nécessaire à toutes les stations.

Une des conséquences quasi-miraculeuses de cette mise en réseau pour les stations membres sera de pouvoir diffuser des publicités nationales alimentées par le studio central et s'assurer ainsi d'une base budgétaire annuelle. Par ailleurs le plan de développement de l'ARC prévoit des frais d'utilisation annuelle de 5000 $ pour chacune des stations pour faire partie du réseau.

La radio communautaire de Yellowknife qui est en voie de devenir une authentique radio communautaire autonome fait déjà partie du plan de développement de l'ARC à titre de station récipiendaire d'équipements. Au moment de l'obtention de sa licence du CRTC, la nouvelle station recevrait donc une livraison d'équipements en provenance de l'ARC pour une valeur approximative de 35 000 $!

Si les plans de l'Arc sont assez transparents au niveau de la conception technique et du financement suite à des études de consultants spécialisés sur ces

Réseau
Suite en page 7

ÉDITORIAL

Conflit de moeurs

La délégation du Nunavut qui se rendra prochainement en Europe afin d'y faire du lobbying en faveur de la protection de leurs us et coutumes n'aura pas la tâche facile.

Les groupes de pression qui se prononcent contre toute forme de chasse, principalement celle aux mammifères marins, ont des assises solides en Europe et aux États-Unis, peuvent aisément recruter des porte-paroles de premier plan, et jouissent souvent de fonds amplement suffisant pour financer leurs entreprises.

De leur côté, l'ensemble des représentants des peuples autochtones arrivent souvent sur le vieux continent avec seulement quelques témoignages de l'impact négatif des diverses restrictions et interdictions qui frappent le commerce de la fourrure.

Ils jouissent cependant d'une perception bienveillante de la part des Européens qui se laissent aisément impressionner par la couleur locale que leur présentent ces «indiens» et ces «esquimaux»; une perception ancrée dans le paternalisme.

Ils peuvent s'attendre à rencontrer une oreille attentive et amicale lorsqu'il s'agira pour eux de démontrer que la chasse est une question de survie, le produit de la chasse se retrouvant sur la table. Question d'us et coutumes, ces activités ont des bonnes motivations pour les supporter.

La réaction risque cependant d'être différente lorsqu'il s'agira de mousser les activités de récolte qui aboutissent à la vente de peaux. Cet aspect mercantile de la chasse ne repose évidemment sur aucune tradition autochtone, cela ayant débuté avec l'arrivée des premiers Européens. Ces derniers veulent enrayer les errances des derniers siècles et faire amende honorable face à la faune qu'ils ont contribué à anéantir.

Tout au plus peut-on s'attendre à se voir reconnaître le droit de chasser un animal afin de s'en nourrir ou de s'en vêtir. Ils ne réussiront probablement pas à persuader les Européens d'adoucir leurs règlements concernant la vente de fourrure.

Alain Bessette



Alain Bessette/L'Aquilon

Jocelyne Bernard interprétait la jeune élève Élisabeth (C'est Élisabeth, mon nom!)lors de la présentation de la pièce «Premières de classe» de la troupe «Les pas frette aux yeux» les 9 et 10 mai derniers au théâtre de poche de l'école St-Patrick de Yellowknife.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

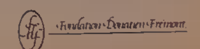
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs : Stéphane Cloutier Louis Mc Comber, Stéphane Kolb et Marc Lacharité

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.









Les dangers de la périssologie

Annie Bourret

Qui se douterait que l'innocente expression *avant même d'avoir examiné* est une **tmèse**? Avant de vous laisser imaginer qu'il s'agit là d'une horrible faute, je vous en donne la définition : «séparation de deux éléments d'un mot par l'insertion d'un ou de plusieurs mots». Pour en revenir à l'exemple, la tmèse est le terme attribué par les linguistes au fait d'intercaler l'adverbe *même* (ou un autre mot) entre *avant* et *de*, deux mots qui ne sont habituellement pas séparés.

La **périssologie**, et son synonyme encore moins évocateur de **battologie**, constituent une faute de tous les jours, comme en témoignent ces exemples : *murmurer tout bas, descendre en bas, prévoir d'avance, collaborer ensemble*, etc. On aura reconnu le bon vieux pléonasme, c'est-à-dire la répétition inutile puisque le sens de chacun de ces verbes aurait suffi. Cette perception de redondance a des contours flous. On a accepté dans l'usage courant des expressions comme *donner pleine et entière satisfaction*. L'adjectif «pleine» ou «entière» suffirait pourtant à exprimer le sens, mais la locution y perdrait de son expressivité. La langue change! L'origine pléonastique du mot **aujourd'hui** l'illustre bien : dans l'ancien français *à le jour de hui*, le mot *hui* signifiait le «jour où l'on est».

La tournure *entrer et sortir de la maison* me permet de présenter un couple quasi-inséparable en langue courante : le **zeugme** et sa partenaire presque obligée, l'**anacoluthe**. Le zeugme n'est pas une faute. Il s'agit au contraire d'un effet littéraire de concision, comme dans *L'air était plein d'encens et les prés de verdure*. Dans ce zeugme bien construit, son auteur Victor Hugo évite la lourdeur en sous-entendant que *les prés étaient pleins de verdure*, mais sans répéter *étaient* et *plein*.

Malheureusement, les zeugmes de la vie courante produisent presque toujours des erreurs de structure grammaticale, parce qu'on prend de mauvais raccourcis. Le tout s'effectue inconsciemment, mais est fort insidieux. Voici un exemple simple d'anacoluthe : *entrer et sortir de la maison*. La tournure correcte serait *entrer **dans la** maison et en sortir*... Dans l'anacoluthe, on a utilisé la même préposition pour des verbes qui exigent une construction grammaticale différente. La préposition *de* convient au verbe *sortir*, mais pas au verbe *entrer* (entrer de?), qui fonctionne avec les prépositions *dans* (entrer dans la maison) et *à* (entrer à l'hôpital).

La plupart des gens savent qu'on ne doit pas commettre de **barbarismes**, mais seraient bien en peine d'en mentionner. Qu'à cela ne tienne, voici des exemples de barbarismes, ou déformations de mots. Dire *tant qu'à moi* (**quant à moi**) ou *spychologue* (**psychologue**), c'est faire des barbarismes de prononciation! L'expression *Il reste à Edmonton* constitue un barbarisme de sens (*rester* n'a pas le sens d'**habiter**). *Débosser*, forme fautive du verbe **débosseler**, correspond au barbarisme ultime : *débosser* n'existe pas en français!

Terminons par un beau **solécisme**, grâce à la phrase *Cela augure bien mal de l'avenir*. Ce barbarisme de grammaire pourrait se corriger à profit avec la tournure correcte : **Cela est de bien mauvais augure**. Cependant, si cette chronique vous a appris quelque chose, voilà qui serait plutôt de bon augure!

Faites parvenir vos commentaires par courriel à abourret@bc.sympatico.ca ou à la rédaction du journal.

Comme une bouteille à la mer

(L.McC.) Connaissez-vous l'émission "C'est la vie" du réseau anglais de la radio de Radio-Canada?

Animée par le journaliste Bernard St-Laurent, cette émission a pour but de mieux faire connaître le Canada-français aux anglophones du pays. Jeudi le 7 mai dernier, on y présentait le travail virtuel de madame Johanne Pouliot qui, de sa résidence de Sawyerville au Québec, s'applique à sélectionner les meilleurs sites en français au Canada pour les signaler à différentes agences internationales.

Or pendant l'entrevue qu'elle a accordée à "C'est la vie", avouant sa surprise, madame Pouliot a mentionné l'existence d'une communauté francophone dans les Territoires du Nord-Ouest qu'elle a pu repérer grâce à son vagabondage cybernétique. Qui aurait cru?

Un site virtuel, c'est un peu comme une bouteille à la mer, on ne sait jamais sur quel rivage il va se ramasser!



Avis public

Reprise des travaux de la Cinquième session

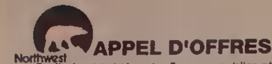
La Cinquième session de la Treizième Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest reprendra ses travaux le mercredi 20 mai 1998, à 13 h 30, à la Chambre de l'Assemblée législative à Yellowknife.

Le public est invité à assister à toutes les séances, qui se tiennent :

de 13 h 30 à 18 h, du lundi au jeudi, et de 10 h à 14 h le vendredi.

Si vous désirez parler à votre député pendant la session, vous pouvez le rejoindre par téléphone au (867) 669-2200 ou au 1-800-661-0784, ou par télécopieur au (867) 873-0276 ou au 1-800-661-0879.

Pour toute information sur la session, communiquez avec Mme Ronna Bremer, agente de relations publiques, par téléphone au (867) 669-2230 ou au 1-800-661-0784, par télécopieur au (867) 920-4735, ou par courrier électronique à : ronnab@assembly.gov.nt.ca.



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

Améliorations du sentier du lac Prélude

Aménagement du sentier et construction d'escalier, d'un trottoir en planches, et de toilettes extérieures avec système de vidance. Déplacement des toilettes extérieures actuelles.

Une visite des lieux sera organisée jeudi le 14 mai 1998, à 10 h, au lac Prélude

– Lac Prélude –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue), au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 19 MAI 1998.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 4 mai 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (867) 873-7662

Renseignements techniques : Marc Whitford, agent de projets, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (867) 920-3177 ou Stephen Cumming, Ferguson Simek Clark, Téléphone : (867) 920-2882

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

Ajout et rénovation de l'école Attaguttaaluk

Ajout de trois salles de classe plus un espace additionnel pour l'administration et le personnel de soutien.
Les rénovations de la présente école doivent répondre aux codes et aux normes actuels.
– Igloolik, Nunavut –

Les soumissions portant sur les corps d'état du second oeuvre en ce qui concerne la mécanique, l'électricité, administrées par l'Association des constructeurs des T.N.-O., doivent être déposées au bureau de l'Associaion, 4817, 49e rue, Bureau 201, Yellowknife NT, téléphone : (867) 873-3949, au plus tard à 15 h, heure locale, le 22 mai 1998. Pour plus de renseignement, communiquez avec l'Assocation.

Les dispositons de l'Entente définitive du Nunavut s'appliquent aux fins du present appel d'offres.

Les soumissions cachetées doient parvenir au commis aux contrats, a/s du bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'immeuble Brown) ou à l'administrateur des contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional du North Slave, 5013, 44e avenue) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 28 MAI 1998
14 H, HEURE DE YELLOWKNIE, LE 28 MAI 1998.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 7 mai 1998.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse out toue offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Bonnie Osborne, Adminsitrateur des contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (867) 979-5111

Renseignements technique : Lloyd Anthony, agent de projet, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (867) 979-5150 ou Ferguson Simek Clark, Tél. : (867) 979-0555

Appels d'offres Offres d'emplois



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Traitement d'une seule couche d'asphalte - Chaussée de renforcement

Application d'une traitement d'une seule couche d'asphalte sur environ 132 kilomètres
– Km 89 au km 124 et km 136 au km 155, route du Mackenzie (route 1); Km 18 au km 86,5 et km 145,2 et km 154,4, route de Yellowknife (route 3), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administrateur des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Highways, 4510, Franklin) ou au surintendant de la région du North et du South Slave, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76 Capital Drive, Bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou livrées en main propre au 2e étage du Centre B&R Rowe) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 28 MAI 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 11 mai 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formule prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges, Administratrice des contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (867) 920-8978

Renseignements techniques : Greg Cousineau, agent de projet, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (867) 920-3084

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Coordinateur, Services et promotion

Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 48 409 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0164-0003 **Date limite** : le 22 mai 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Ressources humaines, Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 8e étage, Centre Scotia, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8699; télécopieur : (867) 873-0445.

Secrétaire exécutive

Ministère de la Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 39 203 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0157KHL-0003 **Date limite** : le 22 mai 1998

Agent-éducateur II

Ministère de la Justice — **Hay River, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 44 130 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 589 $. La vérification du casier judiciaire est une condition d'emploi.
Réf.: 021-0017KHL-0003 **Date limite** : le 22 mai 1998

Agents de correction

Ministère de la Justice — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 39 682 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 6 718 $. La vérification du casier judiciaire est une condition d'emploi. **Il s'agit de postes non traditionnels.**
Réf.: 041-0063KHL-0003 **Date limite** : le 22 mai 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Agent des services du personnel, Ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8948; télécopieur : (867) 873-0436.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive*** – *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



WCB

OFFRE D'EMPLOI

ADJOINT ADMINISTRATIF
Concours #SR98/04

La Commission des accidents du travail est à la recherche d'une personne pour offrir un soutien administratif au directeur des Nouvelles initiatives. Cette personne sera responsable d'entreprendre les recherches de référence, maintenir les dossiers comptable des projets, assurer un fonctionnement efficace des activités du bureau, développer les présentations et assumer toutes tâches spécifiques reliées aux projets.

La personne choisie sera en mesure de travailler avec le public d'un manière professionnelle et courtoise et sera en mesure de travailler avec Microsoft Office 97 incluant Microsoft Word, PowerPoint et Excel. Vous devez aussi démonter une bonne maitrise de la langue anglaise parlée et écrite, ainsi que d'excellentes aptitudes en relation interpersonnelle, en communication, en analyse et en organisation. Les équivalences seront prises en considération. Le salaire annuel de départ est de 40 971 $, plus avantages.

Vous devez identifier clairement votre éligibilité sous le Programme d'action positive.

Si vous rencontrez ces exigences, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae en indiquant le numéro du concours #SR98/04 avant le 22 mai 1998 à Beverley Nicholson, Commission des accidents du travail, C.P. 8888, Yelowknife, NT, X1A 2R3 ou par télécopieur au (867) 873-4596.

Nous ne contacterons que les personnes sélectionnées pour une entrevue.

L'EMPLOYEUR PRÉCONISE UN PROGRAMME D'ACTION POSITIVE. IL EST INTERDIT DE FUMER AU TRAVAIL.



APPEL D'OFFRES

Travaux publics et Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

Nouvelle école intermédiaire

Consruire une nouvelle école
– Iqaluit, T.N.-O. –

Les clauses de l'Accord définitif du Nunavut s'appliquent au présent appel d'offres.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'immeuble Brown) ou à l'administrateur des contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional du North Slave, 5013, 44e avenue) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 10 JUIN 1998
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 10 JUIN 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 20 mai 1998.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Bonnie Osborne, Administrateur des contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (867) 979-5111

Renseignements techniques : Sheldon Nimchuk, agent de projet, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (867) 979-5150 ou Daniel Adam, Park Sanders Adam Vikse, Tél. : (867) 920-2609

Une délégation d'étudiants inuit en tournée européenne

«Nous n'avons pas besoin de Grennpeace pour nous dire quoi faire avec les phoques!»

- Aaju Peter

Louis Mc Comber

Aaju Peter d'Iqaluit est une femme pleine d'énergie et de projets. Musicienne, auteur-compositeur, douée pour le dessin, mère de famille, étudiante au Collège arctique du Nunavut, couturière émérite... il n'y a pas grand chose qu'elle ne fait pas! Même du karaté dans ses temps libres. Vous voyez de magnifiques chapeaux de fourrures sur la rue à Iqaluit ou encore de splendides mitaines en peaux de chien? C'est souvent le travail d'Aaju. Cette fois, avec quelques collègues du Collège, elle entreprend d'aller expliquer aux Européens l'importance de la chasse au phoque pour les Inuit. Le groupe se rendra à Copenhague, Amsterdam et Paris.

Aaju Peter est persuadée que les Inuit doivent faire entendre leurs voix pour contrer les campagnes internationales entreprises par les organismes qui cherchent à abolir la chasse au phoque. «Nous les Inuit devons aller raconter notre propre histoire. Nous n'avons pas besoin de Greenpeace pour nous dire quoi faire avec les phoques ou comment les tuer! Il faut faire connaître en des termes modérés l'usage que nous en faisons», a-t-elle déclaré en entrevue à Radio-Canada à Iqaluit.

Questionnée par l'Aquilon sur la chasse au phoque commerciale pratiquée principalement par les pêcheurs terreneuviens, Madame Peter a ajouté qu'elle ne voyait là aucun problème en autant que les mammifères marins soient abattus adéquatement puisque leur surabondance n'aide certainement pas au problème de la disparition du poisson dans les régions côtières de l'Atlantique.

Tout le monde se rappelle les spectaculaires campagnes contre la chasse au blanchon appuyées par la célèbre actrice Brigitte Bardot qui ont provoqué l'adoption d'un embargo sur les produits du phoque en Europe et aux États-Unis en 1983. Les conséquences pour les communautés du Nunavut furent dévastatrices. Bon an mal an, la Compagnie de la Baie d'Hudson achetait plus de 25 000 peaux aux chasseurs inuit jusqu'à l'année fatidique de 1983. En 1984, ils n'achetèrent que 4,492 peaux. Par exemple, à Pangnirtung, le revenu moyen des chasseurs s'écroula de $1100 à $200 par année. Les taux d'assistance sociale dans les communautés triplèrent de même que la déviance sociale et les suicides.

L'autre conséquence catastrophique pour le Canada fut la prolifération incontrôlée des troupeaux de phoques. Selon Pêches et Océans Canada les populations de phoques du Groënland (phoques à anneaux) auraient doublé depuis 1983 pour dépasser les 5 millions de têtes. Cette espèce particulière est accusée de bouffer plus de 150 000 tonnes de poissons de fond par année!

Le cas des Inuit se retrouve donc noyé dans l'opinion publique, comme à la remorque de ces grands débats internationaux. Ceux-ci doivent donc se démarquer en montrant qu'ils pratiquent une chasse de subsistance, élément central de leur mode de vie traditionnel.

Sur la question de la chasse annuelle d'une baleine franche à Pangnirtung, aussi contestée par les organisations de défense des animaux, Aaju Peter croit que les Inuit ne devraient pas s'impliquer dans une telle aventure s'il s'avère que le nombre réel de ces grands cétacés dans l'Arctique ne le permet pas. Dans le cas où la chasse se déroulerait comme prévue, elle souligne toutefois que les lois traditionnelles de la chasse à la baleine devraient être respectés par l'équipe de chasseurs.

«C'est très important de se distinguer de la chasse industrielle et d'expliquer que nous pratiquons une chasse de subsistance essentielle à la survie de nos communautés. C'est notre façon de vivre que nous voulons transmettre aux générations à venir», a-t-elle précisé.

L'équipe a quitté Iqaluit le 11 mai dernier et sera de retour à la fin du mois après avoir séjourné à Paris les 5 derniers jours de leur périple. Les 4 étudiants ont bien l'intention d'établir le plus de contacts possibles en Europe.

Réseau

Suite de la page 3

questions, ils semblent toutefois moins éloquents sur une politique du contenu éventuel de la programmation nationale. Est-ce que des émissions préparées localement par des équipes de bénévoles d'une station membre en vue de rejoindre un auditoire régional pourra capter l'intérêt d'un océan à l'autre?

Si ce n'est pas le cas, est-ce à dire que la petite équipe d'Ottawa va produire la majorité de la programmation nationale pour un réseau hors Québec qui se compare déjà avantageusement à Radio-Canada en ce qui concerne les cotes d'écoute? Est-ce que le nouveau réseau établira des priorités en matière d'information ou d'éducation populaire?

Une autre question délicate, c'est l'absence complète de l'apport des stations communautaires du Québec, qui se trouvent au coeur de la francophonie canadienne, dans l'élaboration d'un réseau de radiodiffusion francophone communautaire au Canada.

Le Canada et l'univers circumpolaire

Favoriser le développement durable

Le ministre des Affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy, a réaffirmé le 29 avril dernier l'engagement du gouvernement à l'égard du Nord canadien et des relations circumpolaires lors du dépôt de la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent sur les questions circumpolaires.

«Le rapport du Comité permanent et la réponse qu'y apporte le gouvernement nous rappellent fort opportunément l'importance croissante que prennent les questions nordiques et circumpolaires dans le cadre de la politique étrangère du Canada, a indiqué M. Axworthy. Comme on l'indique dans le rapport, il est essentiel que le gouvernement maintienne et renouvelle son engagement à régler les questions et les problèmes touchant le Nord pour que soient établies des politiques, intérieure et étrangère, propres à améliorer les possibilités de développement durable qui s'offrent aux Autochtones et aux autres habitants du Nord.»

Intitulé *Le Canada et l'univers circumpolaire : relever les défis de la coopération à l'aube du XXIe siècle*, le rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a été publié en novembre dernier, à la suite d'audiences tenues dans le Nord et un peu partout au Canada. Les 49 recommandations qu'il comporte concernant l'Arctique sont toutes prises en compte dans la réponse que le gouvernement a déposée à la Chambre des communes.

«Je remercie le Comité permanent de nous avoir ainsi donné l'occasion de focaliser notre attention sur le règlement des problèmes du Nord, a déclaré la ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Mme Jane Stewart. De concert avec nos partenaires autochtones et autres, nous avons entrepris un grand nombre d'initiatives pour répondre aux aspirations d'ordres environnemental, politique et économique des habitants du Nord. Les travaux du Comité permanent nous aident dans nos efforts.»

La plupart des recommandations du Comité appuient et renforcent la politique actuelle du gouvernement concernant le Nord en général et les relations circumpolaires en particulier. En voici quelques exemples notables : le leadership exercé par le gouvernement quant aux questions nordiques et circumpolaires, et notamment le rôle important qu'il a joué en ce qui concerne la création du Conseil de l'Arctique; la ferme détermination du gouvernement à rehausser la visibilité des affaires nordiques et circumpolaires; l'attachement de longue date du gouvernement au développement durable, et notamment les applications spécifiques au Nord dans le cadre des stratégies de développement durable d'autres ministères ayant des programmes et des intérêts dans le Nord; l'énoncé de politique récent «Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones», qui établit notamment l'initiative nordique pour régler les questions et les problèmes recensés dans le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones.

Le rapport fait également valoir que le Canada et les gouvernements territoriaux ont accueilli la première conférence circumpolaire internationale sur «Le développement durable dans l'Arctique : les leçons apprises et la voie du progrès», qui s'est tenue à Whitehorse, du 11 au 14 mai 1998.

La politique arctique du Canada

De grandes ambitions mais peu de moyens

Louis Mc Comber

Au début du mois, le gouvernement fédéral a rendu publiques ses réactions aux 49 recommandations d'un rapport du Comité permanent des Affaires étrangères intitulé *Le Canada et l'univers circumpolaire* qui avait été déposé au Parlement en avril 1997. La plupart des recommandations de ce rapport initial ont été retenues par le gouvernement à l'exception d'une proposition audacieuse à l'effet de démilitariser l'Arctique.

«Si l'Arctique était démilitarisé, il serait plus difficile, voire impossible, pour nos militaires d'assurer (la défense du pays) et les Forces armées canadiennes seraient incapables de mener des opérations propres à garantir notre souveraineté territoriale», peut-on lire dans le document fédéral.

Le Gouvernement du Canada y réitère ses priorités pour les régions arctiques, soit principalement l'environnement et le développement durable. Si on parle souvent de l'accumulation de contaminants dans l'habitat arctique, le public est généralement moins informé sur la menace alarmante que représentent les dépotoirs de bâtiments nucléaires dans les installations portuaires russes.

D'après des recherches récentes, il semble que cette contamination radioactive n'ait pas pénétré dans les eaux canadiennes mais constitue une menace directe pour les pays circumpolaires limitrophes de la Russie.

D'autre part, d'après un reportage de Radio-Canada Nord, Glen Koda, chercheur au Centre d'océanographie physique côtière de Virginie a détecté récemment dans la région de Resolute Bay des sédiments radioactifs dans la glace d'une importante intensité, de 10 à 100 fois le niveau normal de radioactivité. Koda croit que ces sédiments proviennent de rivières russes qui se déversent dans l'Océan arctique et non des dépotoirs de la mer du Nord. Si ces sédiments à la fonte des glaces se déposaient sur les bancs de moules, il faudrait en interdire la cueillette, ■ déclaré le chercheur.

Cette menace de pollution nucléaire en provenance de la Russie constitue donc une des grandes priorités canadiennes en matière d'environnement arctique.

L'autre grande priorité canadienne au Nord concerne le développement durable. Voilà pourquoi le Canada s'est fait l'hôte des 8 nations circumpolaires regroupées dans le Conseil de l'Arctique, cette semaine à Whitehorse au Yukon. Plus de 250 participants se sont rencontrés du 11 au 14 mai dernier pour planifier le développement de l'écotourisme, l'accès au micro-crédit, la formation professionnelle, la promotion de l'industrie culturelle et l'utilisation des ressources non renouvelables dans les régions nordiques.

Même si le Canada souhaite conserver l'initiative sur les questions circumpolaires, il maintient toujours le cap de l'austérité budgétaire et particulièrement en ce qui concerne le programme canadien d'Étude du plateau continental polaire (Polar Continental Shelf Project). Le ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy a clairement affirmé que les niveaux de financement ne seraient pas augmentés ni pour le soutien à la recherche sur le terrain, ni pour la formation de scientifiques spécialisés sur le Nord.

Les milieux scientifiques canadiens se disent alarmés par cette absence d'engagement concret de la part du gouvernement canadien par rapport à la recherche scientifique arctique comme en témoigne cette entrevue avec Peter G. Johnson, le président de l'Association universitaire canadienne d'études nordiques, publiée dans L'Aquilon du 10 avril dernier. M. Johnson y évoquait la situation où le Canada ne se donnait même plus les moyens de suivre les recherches entreprises par d'autres pays dans l'Arctique.

Courrier du lecteur

C.P. 1325, Yellowknife, NT, X1A 2N9

téléc. : (867)873-2158

Courriel : aquilon@internorth.com

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 20, 22 mai 1998

Stéphane Kolb/L'Aquilon

Pas de relâche ce dimanche pour les travailleurs de la construction qui installent les derniers piliers qui serviront de base à la future assemblée législative du Nunavut à Iqaluit.

Chasse à la baleine :

Cible de la critique internationale

La chasse à la baleine annuelle des Inuit du Nunavut se déroulera cette année, dans le Détroit de Cumberland du côté de Pangnirtung si Pêche et Océan Canada n'y voit pas d'objections majeures.

Louis Mc Comber

À mesure que la belle température fait fondre les glaces et que s'activent les préparatifs, un débat de plus en plus serré s'engage dans la communauté internationale sur le sens de ce geste. Le Canada est pointé du doigt par une quarantaine de pays qui respectent un moratoire sur la chasse des grands cétacés dont nos voisins américains. Il est aussi mis au banc des accusés par les grandes organisations écologistes.

Il ne fait aucun doute que les Inuit qui peuplent le monde circumpolaire ont d'abord été des chasseurs de baleine. Plusieurs anciennes maisons inuit nous le démontrent en utilisant abondamment l'ossature de ces gigantesques mammifères marins dans leur construction. Selon l'anthropologue Bernard Saladin d'Anglure, la chasse à la

Baleines
Suite en page 2

Consultation publique

Le CRTC veut définir les marchés bilingues

Ottawa (APF): Le Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) va tenir un processus public de consultation qui, à terme, pourrait permettre à des communautés francophones d'avoir accès à un plus grand nombre de canaux spécialisés en langue française.

Le CRTC veut reconsidérer une règle administrative qui date de 1987, qui avait pour but à l'époque de déterminer les marchés anglophones et francophones desservis par les câblodistributeurs. En vertu de ce règlement, un câblodistributeur qui dessert un marché où plus de 50 pour cent de la population est francophone ou anglophone doit offrir des services qui reflètent la majorité.

Le CRTC veut reconsidérer cette règle, surtout pour les villes où la population francophone est assez importante, comme Ottawa et Timmins en Ontario. Dans ces régions, le marché est considéré comme anglophone, puisque la population de langue maternelle anglaise est majoritairement anglophone. Cette définition prive toutefois les abonnés francophones de plusieurs des onze canaux spécialisés de langue française qui sont actuellement disponibles sur le marché.

La présidente du CRTC, Françoise Bertrand, a eu du mal à expliquer aux députés et sénateurs qui siègent au comité mixte sur les langues officielles, pourquoi il avait fallu onze ans avant que l'organisme de réglementation réalise qu'il y avait un problème dans les régions à forte population francophone: «Compte tenu des réactions des francophones au cours des dernières années, on a choisi de réviser les règles» a simplement expliqué la présidente.

Les députés libéraux Sheila Finestone et Denis Coderre ont paru les plus choqués par la façon dont le CRTC définissait

CRTC
Suite en page 2


Alain Bessette/L'Aquilon

Un lunch animé !

Une foule de fonctionnaires et de curieux participait à une manifestation paisible devant l'Assemblée législative à Yellowknife sur l'heure du lunch mercredi le 20 mai dernier. On y demandait aux représentants gouvernementaux de cesser d'inclure l'équité salariale dans les objets de négociation.

Sommaire



Marc Lacharité

Nomination à la présidence

Madame Rosie Ooloyuk a été récemment nommée présidente du conseil d'administration de la santé et des services sociaux de la région du Keewatin. L'annonce a été faite par le ministre de la santé et des services sociaux, Kelvin Ng. Elle succède à Percy Kabloona qui assurait l'intérim depuis janvier dernier.

Diminution marquée de la prime pour le coût de la vie

La prime pour le coût de la vie accordée aux employés de la fonction publique fédérale dans les T.N.-O. s'est vue diminuée de1667$ par année pour les employés mariés de 34 communautés. Le calcul de cette prime se fait de la façon suivante: on compare les prix d'un panier d'épicerie à Yellowknife et à Edmonton. Plus l'écart est élevé, plus la prime est élevée.

Or ce que l'Alliance de la fonction publique dénonce, c'est que ces ajustements ne sont effectués qu'à tous les trois ans. Jean-François Deslauriers, représentant régional du nord pour l'Alliance, trouve la situation pour le moins frustrante. Il souligne que la majorité des employés n'ont bénéficié d'aucune augmentation de salaire au cours des 7 dernières années et ne croit pas que le coût de la vie ait diminué de façon si significative lors de cette période.

Le salaire hebdomadaire des employés se trouve ainsi réduit de 25$ par semaine.

Gagnante du Défi de l'affiche

C'est Heather Sayine-Crawford, élève de 7è année à l'école Joseph Burr Tyrell à Fort Smith, qui a été retenue pour représenter les T.N.-O. dans le cadre du concours Défi de l'affiche de la Fête du Canada 1998. Elle se mérite un voyage à Ottawa cet été. Joanna Matthews, de l'école Koinonia à Yellowknife, et Jennifer Flett, du Athabaska Delta Community Center à Fort Chipewyan, se sont respectivement classées 2è et 3è.

Ce concours avait pour but d'encourager les jeunes Canadiens à exprimer la fierté qu'ils ressentent pour leur pays. 188 jeunes des T.N.-O ont participé à ce concours. Vous aurez l'occasion de voir les trois affiches gagnantes à l'Assemblée Législative vers la fin mai.

La recherche d'emploi sur internet

Les citoyens des T.N.-O. auront bientôt accès à un nouveau réseau d'information sur l'emploi et la formation professionnelle. Ce réseau appelé North WIN créera un site internet afin de présenter le marché du travail nordique et canadien.

Dérivé du Canada WorkInfoNet qui lui, livre des informations au niveau national, NorthWIN, qui devrait être lancé cet été, se spécialisera surtout sur les opportunités et besoins territoriaux.

Afin d'aider à discerner les types d'information pertinents pour les habitants du Nord, une conférence d'une journée et demie s'est récemment tenue à Yellowknife.

Certains des participants: le Conseil d'alphabétisation des T.N.-O., l'Association des femmes autochtones et le Groupe des jeunes bénévoles.

Baleines

Suite de la une

baleine est au coeur de l'identité inuit et la chasse annuelle ne fait qu'affirmer l'importance pour les Inuit de renouer avec leurs traditions.

C'est pour faire plaisir à un aîné très respecté d'Igloolik que des chasseurs avaient d'abord pris l'initiative de leur propre chef d'abattre une baleine, suscitant un enthousiasme généralisé de la population du Nunavut. Devant le support populaire, Pêche et Océan Canada avait décidé de retirer ses accusations contre les chasseurs mais aussi de permettre une chasse annuelle d'une baleine franche par année.

La première expérience en 1996 fut désastreuse. Il en prit plus de 100 balles de carabines tirées par l'équipe de chasseurs et plusieurs harponnages pendant au moins deux heures et demi avant que la baleine ne meure. Les poumons perforés de l'animal s'emplirent d'eau et de sang si bien que l'énorme bête coula par le fond. Probablement soulevée par le gaz carbonique produit par la fermentation, la carcasse remonta à la surface deux jours plus tard et fut touée sur le rivage. Le débitage ne put se dérouler comme prévu puisque l'animal de 45 tonnes était déjà avarié, mais aussi, les équipes d'hommes étaient repartis reprendre leur boulot dans leurs communautés respectives.

Cette aventure malheureuse valut au Canada d'être menacé l'an dernier par le Secrétaire américain au commerce, M. Mickey Kantor, d'un embargo sur toutes les importations de poisson des États-Unis en provenance du Nord de la frontière. De plus, selon l'agence Reuters, le président Bill Clinton a entrepris des démarches auprès du Premier Ministre du Canada, Jean Chrétien, afin que le pays rejoigne les rangs de la Commission internationale de la chasse à la baleine, la *International Whaling Commission* (IWC). Le Canada avait quitté cette commission en 1982 sous prétexte qu'il n'était pas impliqué dans de telles activités.

Joanassie Akumalik est le directeur du comité chargé de l'organisation de la chasse qui aura lieu à Pangnirtung cette année aussitôt que les glaces se seront retirées. Selon Akumalik, le cauchemar de 1996 ne se reproduira pas. Les chasseurs ont fait l'acquisition d'une arme spécialisée, genre de canon muni d'un harpon à tête explosive qui devrait tuer le cétacé sur le coup.

«Nous avons reçu plusieurs lettres d'organisations de défenses des animaux, a déclaré Akumalik dans une entrevue accordée à Radio-Canada Nord d'Iqaluit, nous poussant à nous munir d'armes appropriées. Notre comité a décidé que nous devions abattre la baleine de façon humaine.»

La baleine franche est un animal qui fait 80 mètres de long et peut peser jusqu'à 80 000 kilos. C'est une des espèces les plus menacées parmi les grands cétacés. Au dix-neuvième siècle, en pleine phase de révolution industrielle, l'huile de baleine servait autant à lubrifier les machines que pour éclairer les quartiers cossus des grandes villes. Ce n'est qu'au tournant du siècle que l'utilisation de l'huile minérale se généralisa et pour une bonne raison... les grandes baleines étaient pratiquement exterminées.

Kerry Finley est un scientifique canadien qui s'intéresse aux baleines depuis plus de 14 ans. D'après des comptes rendus d'époque, il évalue à environ 11000 le nombre de baleines en 1812 dans l'Arctique de l'Est avant l'invasion des baleiniers. Dans une communication présentée à une rencontre de l'IFW au début mai à Oman, M. Finley soutient qu'il n'y a plus que 600 grandes baleines dans l'Arctique de l'Est et que ce n'est pas un nombre suffisant pour permettre la chasse. En conséquence, tous les pays devraient s'en abstenir.

Les organisations écologistes sont sur un pied de guerre. Rick Smith est le directeur canadien de l'IFAW (International Fund for Animal Welfare): «C'est ridicule que le gouvernement fédéral inscrive cet animal sur la liste des espèces menacées et qu'en même temps, il se retourne pour en permettre la chasse!»

Pour Paul Watson, le co-fondateur de Greenpeace et maintenant directeur de l'organisation *Sea Shepherd Society*, le Canada fournit là un inquiétant précédant pour des nations comme le Japon ou la Norvège qui pourrait aussi invoquer la tradition pour intensifier leur chasse à la baleine.

En voulant renouer avec la tradition, les Inuit du Nunavut s'engagent donc dans un débat international. Ben Kovic est le président du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (Nunavut Wildlife Management Board): «C'est une chasse très importante pour nous les Inuit, a-t-il déclaré à l'agence Reuters, ça nous redonne notre culture qui nous a été enlevée par les baleiniers.»

Dernière heure

La chasse aura lieu

Comme prévue, la chasse à la baleine aura bel et bien lieu cette année au début de juillet dans le détroit de Cumberland près de Pangnirtung.

Le directeur général du Conseil de la faune de Qikiqtaaluk, M. Joonasie Akumalik a confirmé à l'Aquilon que le projet avait maintenant reçu l'autorisation officielle du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, organisme qui inclut la participation du gouvernement fédéral.

Selon M. Akumalik, il s'agit d'une décision irréversible, même si l'événement suscite la controverse chez plusieurs groupes écologistes. Toutefois des mesures spéciales vont être prises pour ne pas que se répètent les erreurs commises lors de la dernière chasse à Repulse Bay en 1996.

L'équipe des chasseurs sera munie de deux canons à harpon qui tireront des charges explosives dans les entrailles de l'animal. De plus, les curieux et les équipes de reportage des médias devront respecter une limite d'au moins 2 kilomètres du lieu de la chasse pour éviter que la moindre erreur de logistique soit diffusée à la surface de la planète, comme ça s'était produit en 1996.

L'équipe de chasseur sera principalement composée de gens provenant de la région de Pangnirtung.

CRTC

Suite de la une

les marchés francophones et anglophones : «C'est insultant! C'est contre notre politique sur la dualité linguistique» a pesté M. Coderre, qui a dénoncé l'approche mathématique du CRTC.

Le député Eugène Bellemare s'est dit désappointé par «le manque d'enthousiasme» du CRTC à vouloir défendre la langue minoritaire au pays : «C'est pas le nombre de francophones qu'il faut compter. C'est le nombre de francophiles».

Le sénateur Jean-Claude Rivest n'y est pas allé par quatre chemins: «Il n'y a pas de raison pour que les francophones de ce pays n'aient pas accès à des services dans leur langue».

Mme Bertrand mise surtout sur les capacités technologiques et financières des grosses compagnies de câblodistribution pour rehausser la dualité linguistique.

Elle a toutefois précisé qu'il ne fallait pas s'attendre à ce qu'on oblige les câblodistributeurs à faire davantage de place à des services en français «là où il a peu de francophones».

En ouvrant la porte à une discussion publique, Mme Bertrand sait qu'elle enclenche un débat qui risque de mettre de côté de plus petites communautés.

Les fondations des revendications territoriales inuit

Tagaq Curley, un bâtisseur infatigable

Stéphane Kolb

À l'initiative du ministère des Ressources, de la Faune et du Développement, une série de conférences sera présentée à Iqaluit par les principaux acteurs inuit qui ont travaillé au développement des revendications territoriales au Nunavut. À l'origine conçu comme un projet de formation interne destiné aux employés du ministère, cette série de conférences se veut ouverte au grand public.

C'est à Tagaq Curley qu'est revenu l'honneur de prendre la parole pour la première conférence de la série, dimanche le 10 mai au cinéma Astro-Hill d'Iqaluit. Tagaq Curley fut un pionnier dans le domaine des revendications territoriales inuit au Canada. Fondateur, puis Président de l'Inuit Tapirisat du Canada de 1971 à 1974, il a partagé avec un public d'une cinquantaine de personnes et devant les caméras d'IBC son expérience et sa façon de voir les choses.

En 1971, après avoir travaillé pour le compte du gouvernement fédéral au sein de plusieurs communautés inuit, Tagaq Curley décide de prendre contact avec l'Association Indienne et Eskimo (AIE). Le contexte de l'époque est marqué par deux phénomènes particulièrement importants. À compter des années 1950, la présence du gouvernement fédéral s'est fortement accentuée dans les communautés nordiques et a accéléré le processus de sédentarisation des Inuit. Ceux-ci habitent de plus en plus à l'intérieur des communautés, rompant avec un mode de vie plus nomadique. D'un autre côté, l'effondrement du prix des fourrures et la crise économique qu'il a provoquée, ne sont toujours pas résolus et l'avenir paraît d'autant plus sombre que les Inuit se sentent dépossédés de leur avenir par l'intervention de plus en plus pressante du gouvernement fédéral. C'est une période de malaise pour la société inuit qui perd le contrôle, celui de son identité, de ses traditions, de son territoire. Tagaq Curley, comme de nombreux Inuit à l'époque en est très conscient.



Stéphane Kolb/L'Aquilon

Les fondations de l'assemblée législative du Nunavut prennent forme à Iqaluit.

La réponse de l'AIE ne se fait pas attendre. Elle lui propose aussitôt de travailler à faire le tour des communautés inuit pour voir quels sont leurs besoins. Tagaq refuse, il a déjà effectué ce travail dans les années précédentes lors de nombreux voyages qu'il a effectués en tant qu'agent du gouvernement fédéral. Selon lui, ce qui manque alors, c'est une organisation inuit capable de défendre les droits des Inuit sur leur territoire.

Mais l'année 1971 n'est pas finie pour Tagaq Curley. Elle ne fait même que commencer et elle sera mouvementée. Tagaq y fera preuve d'une détermination peu commune et d'une conscience politique décisive. Tagaq se souvient de la situation délicate de l'époque et des paroles de son grand père, Angutimmarik qui lui avait souvent répété: «Quand tu arrives dans une communauté, il faut toujours aller voir les aînés en premier». Aujourd'hui encore dit-il, «les enfants des aînés qui ne sont maintenant plus là me respectent parce que je suis allé consulter leurs parents». C'est une véritable leçon de politique de la part d'un homme qui a su marier le respect des traditions avec des volontés politiques et des réalités sociales nouvelles. La prise en main de la situation par la première génération d'Inuit à être sortie des écoles nouvellement implantées était alors fort délicate. Les administrateurs fédéraux avaient alors tendance à vouloir faire s'asseoir les aînés autour de la table pour négocier. Mais selon Tagaq, ce n'était pas la bonne solution. Les aînés avaient leur propre mode de fonctionnement qu'il fallait comprendre et respecter.

La recette de son grand-père ira loin; soutenu par de nombreux Inuit à travers tout le Canada, Tagaq va développer le concept d'une nouvelle organisation inuit dont on ne va pas tarder à entendre parler: l'Inuit Tapirisat du Canada, celle-là précisément au sein de laquelle se développeront les revendications territoriales inuit, celle là encore qui engagera les premiers procès sur le sujet devant les tribunaux canadiens, et toujours celle-là qui, en 1976, déposera auprès du gouvernement fédéral la première version du projet Nunavut.

Tagaq ira au bout du rêve qu'il aura contribué à façonner. Après avoir travaillé au développement des fondations du Nunavut, il s'attaque maintenant à la matérialisation la plus concrète qui puisse être de ce projet. Aujourd'hui, il est en effet président de la compagnie qui est en charge de la construction des bureaux du futur gouvernement du Nunavut.

Plusieurs autres conférences seront présentées dans les mois qui suivent dans le cadre du même programme. Les noms des conférenciers et les dates des conférences seront annoncés ultérieurement.

Les suites de «Rassembler nos forces»

Création d'une fondation pour la guérison

Georges Erasmus a annoncé le 4 mai dernier le début officiel des activités de la Fondation pour la guérison des Autochtones.

Alain Bessette

Un organisme sans but lucratif a été fondé afin de prendre en charge tout le volet «guérison» de la nouvelle politique du gouvernement du Canada au regard des peuples autochtones. Le coprésident de la Commission royale sur les peuples autochtones, Georges Erasmus, a été nommé président de cet organisme.

Il s'agit d'une étape dans la mise en œuvre d'une stratégie de guérison pour aider les Autochtones, leurs familles et leurs collectivités à guérir les séquelles des sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats.

La Fondation pour la guérison des Autochtones, une société sans but lucratif administrée par des Autochtones, va concevoir et diriger une stratégie de guérison visant à appuyer les initiatives admissibles de guérison communautaire. Dans le contexte de la création de cette organisation, dirigée par des Autochtones, et pour mettre en œuvre la stratégie de guérison communautaire, on a demandé aux Autochtones leur point de vue et leurs recommandations. Ces derniers ont aidé à définir les grands principes qui guideront les fonctions et les activités de la Fondation.

«L'origine du régime des pensionnats remonte avant même la Confédération, et les répercussions des sévices subis dans les pensionnats, qui ont été transmises d'une génération à l'autre, ont de profondes conséquences, a expliqué M. Erasmus. La Fondation a pour premier mandat d'appuyer les initiatives de guérison communautaire qui complètent les programmes autochtones et gouvernementaux déjà existants. Notre défi sera de répondre aux différents besoins des victimes, de leurs familles et de leurs collectivités.»

Le conseil d'administration de la Fondation comptera 17 personnes, dont des représentants des groupes de victimes. Les membres fondateurs se sont engagés à concevoir une stratégie de guérison efficace qui se voudra réceptive et responsable à l'endroit des Autochtones. Les membres fondateurs sont: Georges Erasmus, Gene Rhéaume, Paul Chartrand, Janet Brewster-Montague, Wendy Grant-John, Jerome Berthelette, Maggie Hodgson, Debbie Reid et Teressa Nahanee. D'autres membres seront désignés à la suite de consultations avec des organismes clés, des groupes de victimes, des représentants du secteur de la guérison et les collectivités.

Le ministre de la Santé, M. Allan Rock, l'Interlocuteur fédéral pour les Métis et les Indiens non inscrits, M. Ralph Goodale, et moi-même sommes témoins d'un véritable engagement envers un partenariat avec les Autochtones qui pourra faire avancer cette cause», a déclaré la ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Jane Stewart.

La stratégie de guérison communautaire sera accessible aux Métis, aux Inuits et aux Premières nations vivant dans les réserves, en dehors des réserves ou en milieu urbain, qui ont souffert des séquelles laissées par les sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats.

La priorité immédiate de la Fondation sera de consulter les Autochtones sur la façon de procéder à la nomination d'autres membres du conseil d'administration et sur l'élaboration des critères devant servir à l'octroi de financement.

Une fois que les résultats des consultations auront été analysés et qu'on aura décidé du processus de financement, la Fondation annoncera le moment où elle sera en mesure d'étudier les propositions relatives à la guérison.

Entre-temps, les propositions qui ont déjà été présentées ont fait l'objet d'un classement aux fins de leur examen, et cet examen sera réalisé une fois le conseil d'administration totalement établi et une fois les critères de sélection des projets désignés.

ÉDITORIAL

L'américanisation va bon train

La lecture des statistiques sur le taux de pauvreté au Canada (voir article en page 7) suscite plusieurs inquiétudes.

«Pas moins de 5 190 000 Canadiens vivaient dans la pauvreté en 1996. De ce nombre, 1 481 000 étaient des enfants de moins de 18 ans, un sommet en 17 ans. Dit autrement, 17,6 pour cent de la population canadienne vivait dans le besoin en 1996 alors que chez les enfants, le taux de pauvreté s'élevait à 20,9 pour cent.»

Plus d'un enfant sur cinq!

Si ces chiffres ne vous font pas frémir, vous êtes soit complètement insensible, ou complètement insensé.

Ce phénomène de la pauvreté au Canada s'apparente beaucoup au phénomène observé depuis plusieurs décennies chez nos voisins du Sud. Aux États-Unis, malgré une augmentation du niveau de la richesse collective, le fossé entre les riches et les pauvres s'accentue de génération en génération.

Il serait intéressant de savoir si le même phénomène commence à se produire au Canada. Cela jetterait une lumière nouvelle sur tout le processus de libéralisation de l'économie nord-américaine. Est-il possible que non seulement les marchés deviennent complémentaires l'un de l'autre mais aussi que les répercussions se fassent sentir sur la société dans son ensemble, sur les disparités entre les différentes couches sociales canadiennes.

Si tel est le cas, il faudra rapidement s'attaquer au problème afin d'éviter que le Canada ne devienne une copie conforme de la société américaine dans l'une de ses facettes les plus épouvantables.

La création de ce fossé entre riches et pauvres peut avoir des répercussions sur l'ensemble de la qualité de vie des Canadiens, surtout lorsque l'on sait la relation étroite qui existe entre le niveau de revenu et le taux de criminalité.

Il ne s'agirait pas d'un gain pour le Canada si l'on devait faire face à un taux de criminalité équivalent à celui des États-Unis.

Alain Bessette



Alain Bessette/L'Aquilon

Le syndicat des travailleurs du Nord distribuait gratuitement sandwichs et jus pour les personnes qui participaient à leur petite manifestation devant l'Assemblée législative mercredi le 20 mai dernier.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

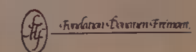
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs : Stéphane Cloutier Louis Mc Comber, Stéphane Kolb et Marc Lacharité

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.







Projet de loi sur Louis Riel

Un large consensus se dessine

Ottawa (APF): Un consensus autour d'un nouveau projet de loi privé annulant la condamnation de Louis Riel pour haute trahison et reconnaissant le leader métis comme un père de la Confédération et le fondateur du Manitoba, se dessine tant au sein de la députation fédérale, que de la communauté métisse.

Laissant un instant de côté la partisanerie politique, les députés Denis Coderre (Libéral), Reg Alcock (Libéral) Suzanne Tremblay (Bloc), Lorne Nystrom (NPD), Val Meredith (Réforme) et Rick Borotsik (Conservateur) ainsi que la sénatrice métisse libérale de l'Alberta, Thelma Chalifoux, ont uni leurs voix pour présenter ensemble à la presse nationale la version définitive de la *Loi sur Louis Riel*.

Le député québécois Denis Coderre a qualifié «d'historique» cette collaboration inusitée entre des députés de différents horizons politiques : «C'est un processus unique, pour un événement unique, pour un homme unique».

M. Coderre et son collègue de Winnipeg-Sud Reg Alcock, de même que la sénatrice Chalifoux, sont à l'origine de cette nouvelle tentative visant à réhabiliter la mémoire de Louis Riel. Ils ont déjà reçu l'appui de la lignée de la famille Louis Riel, de l'Union nationale métis St-Joseph et de l'ex-juge en chef du Manitoba, Alfred Monin, qui a contribué à la rédaction de l'ébauche finale du projet de loi.

Ils n'ont toutefois pas obtenu un appui de ■ part de certains dirigeants du Metis National Council (MNC), la principale organisation métisse du pays. M. Coderre ne s'en formalise pas. Selon lui, leur opposition ne reflète pas la volonté de la majorité des leaders métis régionaux de l'Alberta, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique et même du Manitoba.

On ne sait pas encore si tous les partis politiques donneront la consigne à leurs députés de voter en faveur du projet de loi. La députée réformiste Val Meredith de la Colombie-Britannique a rappelé, sourire en coin, que ses collègues étaient surtout reconnus pour être des «libres-penseurs». La question n'a pas encore été discutée au sein des caucus conservateur et néo-démocrate. Il est acquis que tous les députés bloquistes voteront en faveur du projet de loi. M. Coderre est aussi persuadé que ses collègues libéraux emboîteront le pas cette fois-ci.

Un projet de loi semblable présenté par la députée bloquiste Suzanne Tremblay avait été défait par 112 voix contre 103 en décembre 1996. Plusieurs députés libéraux, dont des francophones de l'extérieur du Québec, avaient voté contre la réhabilitation de Riel, essentiellement parce qu'il s'agissait d'un projet de loi présenté par une souverainiste.

La députée bloquiste Suzanne Tremblay, qui est revenue à la charge depuis, ■ d'ailleurs annoncé qu'elle retirait son propre projet de loi, pour faire place à ce nouveau projet commun : «J'ai toujours dit depuis le début que la cause de Louis Riel transcendait la partisanerie».

Les cinq députés espèrent faire adopter le projet de loi privé avant l'ajournement de la Chambre des communes le 19 juin. M. Coderre assure que le projet ne sera pas débattu un vendredi après-midi, alors que la Chambre des communes est quasi déserte, mais possiblement un mercredi en présence du plus grand nombre possible de députés.

Pour la sénatrice Chalifoux, la réhabilitation de Louis Riel ne peut que libérer la nation métisse d'un poids énorme.

«Lorsque Louis Riel a été puni et pendu, la nation métisse a aussi été punie. Toute ma vie, nous avons fait face à la discrimination, à l'exclusion, à cause de ce qui est arrivé à Louis Riel.» Pourtant, a rappelé Mme Chalifoux, c'est grâce au leader métis si l'Ouest canadien n'est pas tombé entre les mains des États-Unis.

Le projet de loi annule la condamnation pour haute trahison et prévoit aussi que le 15 juillet sera appelé «Journée Louis Riel», qui ne sera toutefois pas une fête légale et un jour férié. Le choix de cette journée vise à souligner la plus grande réalisation du chef métis, soit l'entrée du Manitoba dans la Confédération en 1870.

BHP choisit Yellowknife

L' entreprise d'évaluation de diamants que projetait construire la mine BHP s'installera à Yellowknife. Ceci fait suite à l'entente conclue entre le GTNO et BHP que cette entreprise s'établirait dans les T.N.-O. Le ministre des Ressources, de la Faune et du Développement, Stephen Kakfwi, s'est dit satisfait de cette annonce. Il avoue que certaines communautés seront déçues de ce choix mais BHP continuera tout de même à faire affaire avec des compagnies nordiques d'autres communautés.

Le député de Yellowknife Nord, Roy Erasmus, a mentionné que Yellowknife était le choix logique. « Nous pouvons y assurer la sécurité, un espace suffisant à l'aéroport et en plus, le siège social de BHP au T.N.-O. est ici.»

C'est d'ailleurs afin de s'entretenir au sujet de l'entente socio-économique intervenue entre les deux parties que des officiels du GTNO et de BHP ont voyagé dans cinq communautés des Territoires les deux dernières semaines. Voulant informer les membres de ces communautés au sujet des statistiques de la dernière année concernant l'emploi et l'achat de biens et services, ils parlent, chiffres à l'appui, des efforts faits par la mine dans le but de faire profiter les habitants du nord des investissement miniers. Un des points forts: la mine avait promis d'acheter 28% de ses biens et services dans le Nord. Or BHP a acheté 52% de ses marchandises dans le Nord en 1997.



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Travaux publics et Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

Rénovation de l'extérieur du centre de santé

Déplacement des fenêtres du premier étage, enlèvement et remplacement du recouvrement mural extérieur, installation d'un système d'aération par gravitation et travaux connexes
– Wrigley, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent de projet, Division de la gestion de la construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 Téléphone : (867) 695-7244; télécopieur : (867) 695-2815 avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 8 JUIN 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'adresse susmentionnée à partir du 19 mai 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Floyd Daniels, agent de projet
Gouvernement des contrats
Tél. : (867) 695-7244

Renseignements techniques : Darrell Vikse/Gene Drouin
Park Sanders Adam Vikse
Tél. : (867) 920-2609



APPELS D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

Garage d'aéroport

La bâtiment comprend deux entrées pour deux véhicules : une entrée pour le stationnement, une entrée pour l'entretien, ainsi que plusieurs petits bureaux destinés à divers usages.
– Resolute Bay, T.N.-O.–

Le dépôt des soumissions administré par l'Association de la construction des T.N.-O. sera utilisé pour les corps d'état du second oeuvre en mécanique et en électricité. La date limite pour déposer les soumissions est le mercredi 10 juin 1998, à 15 h, heure locale, à l'Association de la construction des T.N.-O., 4817, 49e rue, bur. 201, Yellowknife NT X1A 3S7. Téléphone : (867) 873-3949; télécopieur : (867) 873-8366. L'Association peut fournir de plus amples renseignements.

Les dispositions de l'Entente définitive du Nunavut s'appliquent aux fins du présent appel d'offres.

Les soumisions cachetées doivent parvenir au Commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown), ou au Commis aux contrats, Surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue), au plus tard à :

16 H, HEURE LOCALE, LE 16 JUIN 1998 (IQALUIT)
14 H, HEURE LOCALE, LE 16 JUIN 1998 (YELLOWKNIFE)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 22 mai 1998.

Un montant non remboursable de 50 $ est requis pour obtenir les documents d'appel d'offres.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution mentionnée dans les documents d'appels d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Bonnie Osborne
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 979-5111

Renseignements techniques : Lloyd Anthony, agent de projets
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 979-5150
ou
Ambrose Livingstone
Livingstone Architect
Téléphone : (867) 979-4180



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Traitement d'une seule couche d'asphalte - Chaussée de renforcement

Application d'une traitement d'une seule couche d'asphalte sur environ 132 kilomètres
– Km 89 au km 124 et km 136 au km 155, route du Mackenzie (route 1); Km 18 au km 86,5 et km 145,2 et km 154,4, route de Yellowknife (route 3), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administrateur des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Highways, 4510, Franklin) ou au surintendant de la région du North et du South Slave, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76 Capital Drive, Bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou livrées en main propre au 2e étage du Centre B&R Rowe) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 28 MAI 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 11 mai 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formule prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges
Administratrice des contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 920-8978

Renseignements techniques : Greg Cousineau, agent de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 920-3084



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Refaire le terrassement de mise à niveau

Reconstruction de la couche de base du kilomètre 24,6 au kilomètre 25,1; réparation des dépressions du sol, du kilomètre 79 au kilomètre 87 et du kilomètre 90,5 au kilomètre 92,5 environ; et refaire le terrassement de mise à niveau et le compactage du kilomètre 145,2 au kilomètre 154,4.
– Du kilomètre 24,6 au kilomètre 154,4, route de Yellowknife (3), T.N.-O.–

Les soumissions cachetées doivent parvenir au surintendant régional du Slave Nord et du Slave Sud, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76, Capital Drive, bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou être livrées en main propre au 2e étage du centre B&R Rowe), ou au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Highway, 4510 Av. Franklin), au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 28 MAI 1998.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres aux adresses indiquées ci-dessus à partir du 19 mai 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, commis aux contrats
Gouvernement des T.N-O.
Téléphone : (867) 920-8978

Renseignements techniques : Greg Cousineau, ingénieur de projets
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 920-3084



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Travaux publics et Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

Parc Sylvia Grinnell

Construction de toilettes et d'un sentier vers la rivière; fournir et installer des panneaux de signalisation pour le parc et d'Iqaluit jusqu'au parc; construire un grand abri à pique-nique
– Iqaluit, T.N.-O. –

Les clauses de l'Accord définitif du Nunavut s'appliquent au présent appel d'offres.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'immeuble Brown) ou à l'administrateur des contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional du North Slave, 5013, 44e avenue) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 11 JUIN 1998
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 11 JUIN 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 21 mai 1998.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour recevoir les documents d'appels d'offres.

Afin d'être prises en considération, les soumisisons doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Bonnie Osborne
Administrateur des contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 979-5111

Renseignements techniques : T. Burchill, agent de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 979-5175
ou
Shaun Visser
Park Sanders Adam Vikse
Tél. : (867) 920-2609



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Travaux publics et Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

Nouvelle aérogare

Construction d'un immeuble d'environ 160 m², comprenant tous les travaux d'architecture, de mécanique et d'électricité
– Grise Fiord, T.N.-O. –

Les clauses de l'Accord définitif du Nunavut s'appliquent au présent appel d'offres.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'immeuble Brown) ou à l'administrateur des contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional du North Slave, 5013, 44e avenue) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 10 JUIN 1998
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 10 JUIN 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 19 mai 1998.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour recevoir les documents d'appels d'offres.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Bonnie Osborne
Administrateur des contrats
Gouvernement desT.N.-O.
Tél. : (867) 979-5111

Renseignements techniques : Louis Bourgeois, agent de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 979-5150
ou
Ambrose Livingstone
Livingstone Architect
Tél. : (867) 979-4180

La pauvreté au Canada

La pauvreté atteint de nouveaux sommets

Ottawa (APF): La pauvreté a atteint de nouveaux sommets au pays, particulièrement chez les enfants.

Pas moins de 5 190 000 Canadiens vivaient dans la pauvreté en 1996. De ce nombre, 1 481 000 étaient des enfants de moins de 18 ans, un sommet en 17 ans.

Dit autrement, 17,6 pour cent de la population canadienne vivait dans le besoin en 1996 alors que chez les enfants, le taux de pauvreté s'élevait à 20,9 pour cent.

En 1989, la Chambre des communes avait pourtant adopté à l'unanimité une résolution visant à l'élimination de la pauvreté chez les enfants pour l'an 2 000.

Le dernier rapport sur le profil de la pauvreté publié par le Conseil national du bien-être social est dévastateur pour l'ensemble de la classe politique. Loin de s'améliorer, la situation se détériore d'une année à l'autre depuis la fin de la récession de 1990-1991.

En 1996, le taux de pauvreté était de 14,8 pour cent pour l'ensemble des familles de tous les âges, de 18,9 pour cent chez les personnes âgées de 65 ans et plus, de 37 pour cent chez les personnes seules et de 61,4 pour cent chez les mères monoparentales de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans. Chez les mères seules âgées de moins de 25 ans, le taux de pauvreté atteignait même les...91 pour cent!

Le taux de pauvreté est monté dans toutes les provinces sauf à Terre-Neuve où il est passé de 20,6 pour cent à 17,2 pour cent, au Nouveau-Brunswick (de 17,2 à 15,8 pour cent) et en Alberta (de 17,4 à 15,8 pour cent). Au Québec, il se situait à 21,2 pour cent, le plus fort taux au pays. Si le taux de pauvreté est à ce point élevé dans cette province c'est, explique M. Brun, parce que les personnes âgées ne reçoivent pas de supplément du revenu. Chez les femmes âgées québécoises par exemple, le taux de pauvreté s'élevait à 37,4 pour cent en 1996, alors que la moyenne nationale s'établissait à 23,9 pour cent.

C'est à l'Ile-du-Prince-Édouard où le taux de pauvreté était le plus bas au pays, à 12,6 pour cent. Cela s'explique, selon M. Brun, parce qu'il faut un moins haut niveau de revenus dans les provinces maritimes pour vivre de façon décente.

Petites Annonces

(service gratuit : 873-6603)

Transport

Deux personnes du groupe Katimavik sont à la recherche d'une «ride» de Yellowknife à Edmonton ou Calgary aux alentours du 17 ou 18 juin. Partageraient les frais d'essence. Audrey ou Brigitte au 669-8852.

Remerciements

L'Association des parents francophones de Yellowknife tient à remercier les personnes suivantes pour leur aide lors du bingo du 1er mai : Juanita Robinson, Denis Hudson, Michelle Roussy, François Çyr et Audrey Gauthier. Les recettes ont été de 5400$.

Emploi

La garderie Plein soleil est à la recherche de personnel pour des positions de «Animateur(trice) et cuisinier(ère) pour faire du remplacement sur appel. Il vous faut maitriser le français et avoir une connaissance des enfants et de la cuisine. Pour info: Arlette Fonteneau au 873-1851.

Billet gagnant

Tirages du calendrier monétaire. Les personnes suivantes se sont méritées des prix de 100$: Maryse Perraud le 3 avril, Gordon Van Tighem le 10 avril, Aureline Haché le 17 avril, Dave Bergunder le 24 avril et Edward Short le 1er mai.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent-éducateur I
Centre de détention pour jeunes contrevenants River Ridge
Ministère de la Justice — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 39 682 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 145 $. La vérification du casier judiciaire est une condition d'emploi.
Réf.: 021-0025KHL-0003 — **Date limite** : le 29 mai 1998

Agent-éducateur II
Centre de détention pour jeunes contrevenants River Ridge
Ministère de la Justice — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 44 130 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 145 $. La vérification du casier judiciaire est une condition d'emploi.
Réf.: 021-0024KHL-0003 — **Date limite** : le 29 mai 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Agent des services du personnel, Ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8948; télécopieur : (867) 873-0436.

Agent principal - gestion des services techniques
Ministère des Transports — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est présentement à l'étude. En sus du traitement, l'employeur versera une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf.: 011-0170-0003 — **Date limite** : le 29 mai 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 2ᵉ étage, Lahm Ridge Tower, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-3487; télécopieur : (867) 873-0283; adresse électronique : shupen@internorth.com

Coordinateurs (2)
Division de l'éducation préscolaire et des services aux écoles
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(postes d'une durée déterminée jusqu'au 30 juin 1999)
Le traitement initial est présentement à l'étude. En sus du traitement, l'employeur versera une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0173-0003 — **Date limite** : le 29 mai 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Ressources humaines, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Lahm Ridge Tower, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8874; télécopieur : (867) 873-0115.

Mécanicien de brûleurs à mazout - préposé à l'entretien dans les localités
Ministère des Travaux publics et des Services — **Igloolik, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 219 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 8 820 $. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf.: 041-0065-0003 — **Date limite** : le 1er juin 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Personnel - Commis aux finances, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 4ᵉ étage, Édifice Brown, Sac postal 1000, IQALUIT NT X0A 0H0. Téléphone : (867) 979-5150; télécopieur : (867) 979-4748.

Nous communiquerons seulement avec les candidats ayant droit d'appel et les candidats sélectionnés pour une interview.

- ***Nous prendrons en considération les expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive*** – *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

VENTE PAR APPEL D'OFFRES

Vente et déplacement de biens

Immobilisation du GTNO n° :

32-007, maison mobile	Camp de Redknife F-000003
32-008, maison mobile	Camp de Redknife F-000004
32-009, maison mobile	Camp de Redknife F-000005
32-011, maison mobile	Wrigley F-000006
32-365, maison mobile d'entreposage frigorifique	Camp de Redknife F-000007
32-392, maison mobile d'entreposage frigorifique	Camp de Redknife F-000008
32-364, maison mobile d'entreposage frigorifique	Camp de Redknife F-000009
32-366, maison mobile d'entreposage frigorifique	Camp de Redknife F-000010
32-369, incinérateur d'ordures	Camp de Redknife F-000011
32-368, « Metal powerhouse »	Camp de Redknife F-000012
56-301, générateur diesel	Camp de Redknife F-000013
32-367, garage-atelier	Camp de Redknife F-000014
antenne parabolique	Camp de Redknife F-000015
réservoir propane de 1000 gallons	Camp de Redknife F-000016

Avant la vente ou le déplacement, en tout ou en partie, des biens susmentionnés, le ministère des Travaux publics et des Services recevra les offres d'achats relatives à ces biens.

Pour obtenir plus de renseignements ou des formulaires d'offres d'achat, communiquer avec M. Ron McCagg, chef régional, ministère des Travaux publics et des Services, Fort Simpson NT X0E 0N0. Téléphone : (867) 695-7285.

À noter : le 27 mai sera le seul jour où le public pourra voir les biens en vente.

Les offres d'achat cachetées doivent parvenir à l'adresse indiquée au plus tard à :

16 h, heure locale, le 3 juin 1998.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus haute ou toute offre reçue.

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

APPEL D'OFFRES

Rénovation du centre de santé et construction d'un ajout pour les soins prolongés

Rénovation de l'hôpital actuel (le nouveau centre régional de santé), et construction d'un ajout pour les soins prolongés. Le bâtiment à rénover a une superficie de 2040 m²; l'ajout à construire a une superficie de 640 m².
– Fort Simpson, T.N.-O. –

Le dépôt des soumissions administré par l'Association de la construction des T.N.-O. sera utilisé pour les corps d'état du second oeuvre en mécanique et en électricité. La date limite pour déposer les soumissions est le mercredi 10 juin 1998, à 15 h, heure locale, à l'Association de la construction des T.N.-O., 4817, 49ᵉ rue, bur. 201, Yellowknife NT X1A 3S7. Téléphone : (867) 873-3949; télécopieur : (867) 873-8366. L'Association peut fournir de plus amples renseignements.

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'Agent de projets, Division de la gestion des projets de construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0, téléphone : (867) 695-7250, télécopieur : (867) 695-2815; ou au Commis aux contrats, Division de la gestion des projets de construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76 Capital Drive, bur. 301, Hay River NT X0E 1G2 (ou être livrées en main propre au bureau régional des services), téléphone : (867) 874-2631, télécopieur : (867) 874-3274; ou au Commis aux contrats, Bureau régional de Yellowknife, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44ᵉ rue), téléphone : (867) 873-7662, télécopieur : (867) 873-0218, au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 16 JUIN 1998.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 19 mai 1998.

Un montant non remboursable de 50 $ est requis pour obtenir les documents d'appel d'offres.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formule prévues à cet effet et être accompagnées de la caution mentionnée dans les documents d'appels d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Ted Karanka
Agent principal de projets
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 695-7250

Renseignements techniques : Ted Karanka
Agent principal de projets
Gouvernement des T.N.-O.
ou
Keith Sanders/ Cornelius Van Dyke
Park Sanders Adam Vikse
Téléphone : (867) 920-2609

Faire de la motoneige à la mi-mai

Course de motoneiges dans la baie d'Iqaluit

Stéphane Kolb

Les amateurs de motoneige ont profité de cette longue fin de semaine de relâche pour se rendre dans la baie d'Iqaluit où avait lieu une course de vitesse organisée avec le concours de Qairrulik Arctic Cat et de la Corporation Qikiqtaalik.

Photos : Stéphane Kolb

On dirait bien que cet évènement répond à une demande croissante de la part des amateurs de motoneige à Iqaluit. Comme nous le disait Guy Vachon, propriétaire de Qairrulik Arctic Cat et organisateur de la course, «Cette année, à la course du Toonik Time qu'on organise depuis deux ans, il y avait 69 concurrents. Aujourd'hui, on en a 22, ce qui est très bon pour une première course parce que le Toonik Time, c'est vraiment gros à Iqaluit»

«La coupe de la relâche du printemps a été organisée à la demande des participants. Il est fort possible qu'on en organise une autre cette année avant la fonte des glaces», a ajouté M. Vachon.

Une route a été ouverte sur la glace de la baie pour permettre aux voitures et camions d'accéder plus facilement au site. On est aussi bien sûr venu pour l'occasion en motoneige, ou même à pieds depuis la ville et si le public comportait une majorité d'amateurs de motoneige, nombreux aussi étaient les curieux. Parmi eux, quelques chasseurs de passage sur la baie avec leur fusil et leur Qamutik contrastaient avec les lignes et les coloris des machines de course.

La course était principalement basée sur l'accélération des motoneiges sur une piste en ligne droite relativement courte. Les participants atteignaient des vitesses de 107 kilomètres à l'heure en l'espace de quelques secondes. Les compétiteurs couraient deux par deux, le gagnant se qualifiant pour le tour suivant.

Moyennant des frais d'inscription de 25 $ pour chaque compétiteur, chacun pouvait participer. La division de la course en plusieurs catégories selon la puissance et l'équipement de chaque machine inscrite a d'ailleurs permis une participation assez large et la remise de nombreux prix.

3...2...1...c'est parti ! pour une course effrénée qui durera une trentaine de secondes, le temps que les machines atteignent leur vitesse de croisière: jusqu'à 107 km/h.

Au beau milieu de la course cependant, a eu lieu un incident qui aurait pu facilement tourner au drame. Sur le chemin du retour pour prendre place pour un nouveau départ et en dehors de la piste de course, Guy Vachon s'est soudainement littéralement envolé devant les yeux médusés des spectateurs. Ayant passé à grande vitesse sur une bosse qui a fait office de véritable tremplin, la motoneige de Guy est brutalement partie à la verticale, éjectant violamment son conducteur, avant de retomber dans un nuage de neige spectaculaire. En moins d'une minute, la totalité des motoneiges qui étaient là étaient déjà sur place pour secourir Guy qui demeurait immobile, allongé sur la glace. Fort heureusement, celui-ci s'est relevé sans blessures sérieuses, fortement sonné sur le moment, les jeans troués, et la jambe droite enflée. Mais après quelques coups de clé pour remettre la motoneige en état, celui-ci reprenait un peu plus tard la course comme si rien ne s'était passé.



Le soleil et les amateurs étaient au rendez-vous pour la première édition de la «Coupe de la relâche du printemps» samedi dernier.

Dans chaque catégorie, les vainqueurs furent les suivants :

500 cc: 1er, Mike Legge sur MX 440; 2e Jayko Langer sur Polaris 488.

600 cc. chenilles cloutées: 1er, Guy Vachon sur Cat EXT 600; 2e, Eelow Ejetsiak sur Polaris 600; 3e, Nelson Soucy sur ZR 600.

600 cc. chenilles non cloutées: 1er, Jollie Davidee sur Polaris 600; 2e, Robert Brouillette sur Bombardier 600.

700 cc. chenilles cloutées: 1er, Nelson Soucy sur Cat EXT 600; 2e, Reggie Winnes sur Polaris 700; 3e, Sylvain Degrasse sur Yamaha 700.

700 cc. chenilles non cloutées: 1er, Nick Daoust sur Yamaha 700; 2e, John Ell sur Bombardier 700; 3e, Robert Brouillette sur Bombardier 600.



Sur la ligne de départ, Guy Vachon attend le résultat de la course précédente pour donner le signal de départ à deux nouveaux concurrents.

Toutes catégories avec chenilles cloutées: 1er, Luc Potier sur Cat ZRT 800; 2e, Guy Vachon sur Cat EXT 600; 3e, Reggie Winnes sur Polaris 700.

Toutes catégories avec chenilles non cloutées: 1er, Jerry Ell sur T.Cat 1000; 2e, Nick Daoust sur Yamaha 700.

Catégorie motoneige modifiée: 1er, Luc Potier sur Cat ZRT 800; 2e, Guy Vachon sur Cat EXT 600; 3e, Jerry Ell sur T.Cat 1000.

À l'issue de la course, au grand plaisir de nombreux amateurs venus avec leurs machines, la piste est demeurée ouverte et balisée, ce qui leur a permis, même s'ils n'avaient pas participé à la course, d'essayer leur motoneige dans les mêmes conditions que les participants.

Le revenu des Canadiens en baisse de 6 pour cent

Ottawa (APF): La récession du début des années 1990 a fait chuter le revenu des particuliers canadiens de 6 pour cent.

En 1995, le revenu moyen total provenant de toutes sources de quelque 21 millions de particuliers était de 25 196 $, alors que le revenu moyen des hommes s'élevait à 31 117 $ et celui des femmes à 19 208 $.

Les données du Recensement 1996 sur le revenu qui ont été dévoilées par Statistique Canada indiquent que la dernière récession n'a épargné personne.

Pratiquement tous les types de familles époux-épouse ont essuyé entre 1990 et 1995 une perte de leurs revenus moyens. La perte était de 1 pour cent dans les familles où les deux conjoints travaillaient durant la période quinquennale, alors que le revenu des familles monoparentales a diminué de 8 pour cent.

Entre 1990 et 1995, le revenu familial moyen a baissé dans toutes les régions métropolitaines de recensement, à l'exception de Windsor et Victoria. Les diminutions étaient de 5,2 pour cent à Vancouver et Edmonton, 2,3 pour cent à Saskatoon, 3,1 pour cent à Régina, 3,0 pour cent à Winnipeg, 6,2 pour cent à Sudbury, 10 pour cent à Toronto, 6,5 pour cent à Ottawa-Hull et 6,4 pour cent à Halifax.

Entre 1990 et 1995, le revenu moyen d'emploi des particuliers était de 26 474 $, une baisse de 2,6 pour cent. Chez les minorités visibles, le revenu moyen d'emploi était de 22 498 $, ce qui est 15 pour cent sous la moyenne nationale. Les Autochtones avaient pour leur part déclaré en 1995 un revenu moyen d'emploi de 17 392 $, ce qui est une somme 34 pour cent moins élevé que la moyenne nationale.

Les femmes qui travaillaient à plein temps toute l'année gagnaient en moyenne 71 cents par dollar gagné par les hommes. Il s'agit toutefois d'une amélioration par rapport à 1990, alors que les femmes gagnaient en moyenne 67 cents pour chaque dollar gagné par les hommes.

Comme d'habitude, les statistiques montrent qu'il existe un lien évident entre la scolarité et les revenus d'emploi. Ceux qui détenaient un diplôme universitaire ont déclaré des gains moyens de 42 054 $, comparativement à 22 846 $ pour les diplômés d'études secondaires et 19 000 $ pour ceux et celles qui n'avaient pas de diplôme d'études secondaires.

Ce sont les 1 765 juges du pays qui étaient les professionnels les mieux rémunérés en 1995, avec un gain moyen de 126 246 $. Ils étaient suivis par les médecins spécialistes (123 976 $), les omnipraticiens et médecin en médecine familiale (107 620 $) et les dentistes (102 433 $). Les préposés de stations-service (16 203 $), les serveurs au comptoir (15 487 $), les serveurs d'aliments et de boissons (14 891 $) et les gardiens d'enfants (12 713 $) étaient au nombre des professionnels les moins bien rémunérés.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 21, 29 mai 1998

Entente Canadacommunauté pour les T.N.-O.

L'Ouest se prépare

Adoption de la planification quinquennale, de la politique de gestion des fonds ainsi que des futurs règlements administratifs d'une fédération pour l'ouest des T.N.-O., voilà quelques-uns des dossiers qu'ont étudiés des représentants des trois communautés francophones de l'ouest lors d'une rencontre à Hay River.



Alain Bessette \ L'Aquilon

Arlette Fonteneau, Lise Picard, André Légaré et Daniel Lamoureux écoutent attentivement lors du congrès de planification

Alain Bessette

La pièce de résistance du congrès de planification, tenu à Hay River les 23 et 24 mai dernier, aura été l'adoption de la planification stratégique quinquennale. Cette planification servira de base pour la négociation avec le gouvernement fédéral en vue de renouveler l'Entente de financement Canada communauté pour le futur territoire de l'ouest.

Il s'agit en quelque sorte d'une «liste d'épicerie», pour reprendre les termes du directeur général de la Fédération Franco-TéNOise (FFT), Daniel Lamoureux. Une liste d'épicerie dont la note pourrait monter jusqu'à 9,5 millions de dollars, quand on totalise l'ensemble des prévisions des trois communautés francophones de l'ouest ainsi que du futur organisme fédératif territorial et de L'Aquilon.

Il serait peu probable que le montant final de l'entente atteigne un tel niveau mais, pour les représentants présents, il s'agit d'une bonne base de négociation avant de se rendre à Ottawa pour y rencontrer les responsables au sein du ministère du Patrimoine canadien.

L'adoption des principes de gestion des fonds par la communauté ainsi que l'adoption des futurs règlements administratifs de la FFT dans l'ouest aura aussi permis de cerner d'un peu plus près le fonctionnement des organismes francophones de l'ouest après la division.

Un élément important de la Politique de gestion des fonds concerne les pourcentages de répartion des fonds entre les différentes communautés. Les pourcentages adoptés semblent indiquer la volonté des trois communautés de l'ouest (Fort Smith, Hay River et Yellowknife) de se doter d'un appareil administratif central de moindre importance. Ainsi, les communautés de Fort Smith et Hay River se voient accordées un pourcentage des fonds disponibles de huit pour cent respectivement, tan-

Congrès
Suite en page 2

Rencontre d'Iqaluit

NTI expose sa stratégie de développement économique

Un comité de la Chambre des communes était de passage à Iqaluit afin d'écouter les doléances de la communauté locale sur le développement économique dans le Nord.

Louis Mc Comber

Le 20 mai dernier, le comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des Communes s'est arrêté à Iqaluit. José Kusugak, le président de Nunavut Tunngavik Inc. (NTI) y a présenté les perspectives de son organisation sur le développement économique. Le mémoire de NTI dresse un tableau des possibilités de développement économique pour les Inuit, mais souligne aussi les difficultés de brasser des affaires au Grand Nord: isolement des communautés, coûts prohibitifs du transport et des télécommunications, rareté de la main d'oeuvre qualifiée...

L'importance des Inuit

Le document de 14 pages commence par expliquer comment la création du nouveau territoire est liée à l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavut. Il s'agit de deux lois distinctes, mais liées. D'une part, Ottawa crée un nouveau territoire et d'autre part, il signe une entente avec les Inuit qui l'habitent. Cet Accord prévoit donc la mise sur pied du Nunavut à l'article 4.1.1, mais il prévoit aussi plusieurs conseils où NTI, de concert avec Ottawa et le gouvernement territorial, auront autorité sur l'utilisation de l'eau, sur toutes répercussions liées au développement, sur la gestion des ressources fauniques, enfin sur l'aménagement du territoire et les droits de surface.



Stéphane Kolb / L'Aquilon

Bob Davis, président de First Air, présente au Comité les problèmes liés au fait d'opérer dans le nord avec des coûts d'exploitation majorés comparés à la moyenne canadienne.

Le pouvoir de décider des gouvernements, tant fédéral que territorial, est donc lié par l'autorité de ces conseils, dont les prérogatives sont explicitées dans l'Accord. Si on peut dire que oui, le Nunavut sera un gouvernement public, il ne faut jamais oublier qu'il doit toujours respecter les termes de l'Accord de revendications territoriales des Inuit.

Le mémoire souligne aussi l'importance de l'article 24 de l'Accord qui stipule que les gouvernements devront donner priorité aux entreprises inuit dans l'attribution de contrats sur le territoire du Nunavut. Mais qu'est-ce qu'une "entreprise inuit" ?

NTI
Suite en page 2

Sommaire



Marc Lacharité

La télévision canadienne en révision

Le CRTC procédera bientôt à un examen de ses politiques relatives à la programmation télévisuelle. Il demandera alors aux téléspectateurs de s'interroger sur quelques aspects dont l'importance des émissions de télévision canadiennes, le genre d'émissions qu'ils préfèrent, quelles valeurs la télévision devrait-elle véhiculer et autres.

Des consultations publiques se tiendront partout à travers le Canada afin d'obtenir ces opinions. La session ténoise se déroulera à Iqaluit, le 25 juin prochain. Si vous désirez y participer, vous devez vous inscrire par téléphone au mois dix jours avant le processus. Pour autres informations, contactez le CRTC au (819) 997-2429.

Un été hyperactif!

Vendredi dernier, c'était le coup d'envoi de la campagne SummerActive '98 afin de promouvoir l'activité physique partout au Canada. La première journée s'est déroulée sur le thème de l'espadrille! Les Ténois étaient invités par l'Association des coureurs en traîneau à chiens des T.N.-O. à se chausser de souliers de sports et aller courir avec les chiens. Plusieurs autres activités avaient aussi été organisées par les écoles et divers groupes communautaires.

En août '97, le ministre des affaires communautaires et municipales, Manitok Thompson, a rejoint les divers autres paliers de gouvernement dans un effort de réduction du nombre de Canadiens inactifs de 10% avant l'an 2003.

Selon une étude récente de l'Institut de recherche canadien sur la forme physique et les styles de vie, l'inactivité physique serait une des causes de mort prématurée et de maladies du coeur ainsi que du cancer du colon et du diabète. Alors éliminez ces risques: sortez dehors, allez jouer!

Les soins de santé à Cambridge Bay

Le 19 mai dernier, une entente sur un plan de travail afin de développer des services adéquats en soins de santé à Cambridge Bay a été signée entre le GTNO, trois conseils d'administration de la santé et des services sociaux du Nunavut, et d'autres partenaires.

«Cette entente est modelée dans le but de faciliter la construction rapide, peu coûteuse et surtout indispensable de centres régionaux en soins de santé à Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay», a déclaré le ministre de la santé et des services sociaux, Kelvin Ng.

Quelques éléments de cette entente:

- les conseils d'administration régionaux continueront à desservir les programmes et les services et en collaboration avec le GTNO, s'impliquera dans le design de ces édifices.
- Toutes les étapes de la conception et de la construction même des édifices seront publicisées grâce à une série d'appels d'offres.

Congrès

Suite de la une

dis que la communauté de Yellowknife recevrait 32 pour cent.

Les organismes territoriaux totaliseraient 52 pour cent : 7 pour cent pour L'Aquilon, 35 pour cent pour la fédération et 10 pour cent pour l'administration globale des fonds. Il s'agit d'une baisse significative alors que traditionnellement, les organismes territoriaux s'accaparaient de près du deux tiers du financement global.

Pour les petites communautés, ce revirement signifie vraisemblablement la possibilité de se doter enfin d'un employé permanent. Les premières discussions ont permis de dégager la possibilité d'avoir un employé permanent qui affecterait le tiers de son temps à la communauté de Hay River, le tiers de son temps à la communauté de Fort Smith et l'autre tiers à des projets d'envergure territoriale. Rien de définitif n'a été décidé sur cette possibilité.



Alain Bessette\L'Aquilon

Chantale Morneau, Gisèle Soucy, Hector Demarcke, Annette Demarcke et Marie-Claude Trottier participaient à ce congrès tenu à Hay River.

Un autre item intéressant de cette réunion est apparu lors de l'adoption des règlements administratifs de la future fédération de l'ouest. Le dernier article des *Statuts et règlements* stipule que le siège social serait d'abord à Yellowknife puis serait déménagé à Hay River en 1999, puis à Fort Smith en 2002 pour revenir ensuite à Yellowknife en l'an 2005.

Les commentaires autour de cette proposition ont surtout fait valoir l'impact énorme de la relocalisation de la fédération dans les petites communautés ainsi que des problèmes administratifs et financiers d'un tel projet.

À l'exception de la planification quinquennale, les autres propositions adoptées concernant la politique de gestion des fonds ainsi que les règlements administratifs devront ultérieurement être acceptés dans le cadre d'une assemblée générale officielle de cette future fédération francophone de l'ouest des T.N.-O.

NTI

Suite de la une

Le document de l'Accord explique au paragraphe 24.1.1 qu'il peut s'agir soit d'une société à responsabilité limitée dont au moins 51% des actions votantes sont détenues par des Inuit, soit d'une coopérative inuit ou encore une entreprise dont le ou les propriétaires sont Inuit.

Or le mémoire de NTI fait remarquer que même si 51% des actions votantes sont détenues par des Inuit, cela n'empêche aucunement la société de passer un contrat de gestion avec une autre firme qui elle n'a pas besoin d'être inuit. Ce qui revient à dire que dans de tels cas qui sont de plus en plus fréquents, les Inuit n'ont pas le contrôle réel sur les opérations de ces compagnies. NTI a l'intention de proposer un amendement à l'article 24 de l'Accord qui spécifierait que les Inuit doivent aussi avoir le contrôle sur les opérations de l'entreprise.

Les difficultés du développement économique au Nunavut

Puis le mémoire analyse les facteurs qui rendent le développement économique difficile dans la région du Nunavut.

La rareté du capital de risque constitue un obstacle majeur. Il n'existe pas de corporation de capital inuit au Nunavut et par ailleurs, les marchés financiers sont éloignés. Toute entreprise en croissance devra buter tôt ou tard sur ce problème de capitalisation. Par ailleurs, seuls Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay ont accès à un service bancaire sur place.

Les coûts du transport sont prohibitifs déjà pour Iqaluit qui se trouve au point d'arrivée des routes aériennes et maritimes, mais encore bien plus pour les communautés éloignées où parfois même les cargos n'arrivent pas à se rendre à cause de la trop courte saison de navigation. Autant le Nunavut est éloigné du Canada central, autant ses communautés entre elles sont à des centaines de kilomètres de distance où il n'y a évidemment pas de route.

Des coûts de télécommunication élevés s'ajoutent à tous ces inconvénients. Normalement, toutes les communautés du Nunavut seront reliées à l'Internet, mais des bandes passantes limitées ne permettront pas une utilisation commerciale efficace de cette nouvelle technologie.

Enfin, il y a partout un manque de main d'oeuvre qualifiée. Les taux de chômage élevés chez les jeunes et de faibles niveaux de scolarisation "se conjuguent pour engendrer, au sein de la jeunesse inuit, un profond sentiment de futilité."

Les opportunités réelles de développement

Dans de telles circonstances, les occasions d'affaires qui se présentent pour les entreprises au Nunavut tant inuit que non inuit résident principalement en l'approvisionnement du territoire en produits et services pour le compte des gouvernements territorial ou fédéral.

Par exemple, le bras corporatif de NTI, la corporation Nunasi s'est associée aux Coopératives de l'Arctique et à Northwestel dans la mise sur pied d'un consortium, ARDICOM, maître d'oeuvre du développement de l'autoroute électronique dans les Territoires du Nord-Ouest.

Plusieurs entreprises inuit sont déjà engagées dans le domaine du tourisme. Mais selon le rapport de NTI, beaucoup reste à faire pour offrir un produit touristique de qualité internationale. Ces entreprises auraient beaucoup à gagner en développant des partenariats et des alliances stratégiques avec des gros opérateurs touristiques bien implantés dans les marchés.

NTI se dit aussi prêt à développer des partenariats avec des corporations minières, pétrolières ou gazières afin de maximiser les retombées économiques pour les communautés inuit tout en minimisant l'impact environnemental de ces développements.

Le document rappelle la réputation enviable que se sont taillés les artistes inuit sur le marché de l'art et les possibilités futures de cette industrie si elle est bien encadrée.

Par ailleurs, l'assouplissement d'une réglementation trop sévère sur la commercialisation des viandes sauvages pourrait permettre l'émergence de centres de production de ces produits en vue de l'exportation.

Enfin dans le domaine des transports, le document souligne les conséquences négatives sur l'économie du Nunavut de la mise en place des nouveaux tarifs sur le transport aérien de Nav Canada. NTI fait aussi allusion à la transaction imminente d'une filiale de Nunasi, Norterra (également contrôlée à 50% par la Inuvialuit Development Corporation) pour acquérir Canadien Nord des lignes aériennes Canadien International.

En guise de conclusion, NTI insiste sur l'importance de promouvoir la formation chez les Inuit tant dans le domaine de l'entrepreneuship et de l'administration que dans les métiers qui seront essentiels au développement économique. Enfin, l'organisme inuit propose la création d'une Corporation de capital inuit au Nunavut.

Le Nunavut

Un nouveau voisin nordique pour le Québec

Louis Mc Comber

(Québec) - Madame Judy Tanguay, la directrice du Secrétariat au Nunavut, organisme rattaché au ministère des Affaires indiennes et du Nord, s'est rendue le 21 mai dernier dans la ville de Québec pour parler de la création du nouveau territoire à une association récemment constituée: le Sommet mondial de la Nordicité. Ce regroupement d'entrepreneurs, scientifiques, gestionnaires et manufacturiers s'intéresse particulièrement aux problèmes liés à l'adaptation humaine en milieu circumpolaire et travaille à l'organisation d'une foire internationale sur ce thème qui aura lieu en février 1999 à Québec. Madame Tanguay a dressé un bilan du chemin parcouru dans l'établissement du Nunavut tout en décrivant les nombreux défis qui devront être relevés jusqu'à la passation officielle des pouvoirs à la nouvelle Assemblée législative au 1er avril 1999.

La conférencière a d'abord tracé un rapide tableau historique en rappelant la fondation des Territoires du Nord-Ouest en 1870, au moment où la Compagnie de la Baie d'Hudson avait remis au Dominion du Canada, nouvellement formé, la Terre de Rupert, immense territoire qui incluait tout le Nord et l'Ouest de l'actuel Canada. Toutes les provinces de l'Ouest s'en détachèrent une à une et en 1912, les frontières nordiques de ces provinces furent définitivement reculées à leurs positions actuelles.

À venir jusqu'à 1967, les Territoires du Nord-Ouest (TNO) étaient administrés par un Commissaire nommé par Ottawa. Un Conseil consultatif de membres aussi désignés par le gouvernement fédéral le soutenait dans sa tâche. À partir des années 60, de plus en plus de représentants élus prirent place à ce Conseil. L'Assemblée législative fut presque complètement élue à partir de 1967, au moment où le siège de l'administration territoriale s'installait à Yellowknife. M. Louis-Edmond Hamelin, alors professeur à l'Université Laval, allait rester comme dernier membre désigné jusqu'à 1975.

C'est d'abord en 1976, que Inuit Tapirisat Canada, l'organisme qui regroupe tous les Inuit canadiens dépose un document à Ottawa qui propose la création d'un nouveau territoire dans les aires d'occupation inuit, liée au règlement de leur revendication territoriale. En 1993, l'Accord du Nunavut est approuvé par le Parlement canadien, 11 ans après un référendum auprès de la population des T.N.-O. sur la division.

La *Loi du Nunavut* prévoyait la mise sur pied de la Commission d'établissement du Nunavut qui aura comme mandat de tracer les plans du futur gouvernement, en évaluer les coûts et proposer un échéancier pour y arriver. Cette commission présidée par John Amagoalik a produit 2 rapports majeurs qui proposent une formule décentralisée d'administration publique, requérant près de 600 fonctionnaires répartis sur 11 communautés du Nunavut.

Une fois le plan général accepté par les 3 parties signataires de l'Accord du Nunavut, c'est-à-dire Ottawa, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et Nunavut Tungavik inc. (NTI), l'organisme politique qui représente les Inuit du Nunavut, Ottawa a procédé à la nomination d'un Commissaire, chargé d'agir au nom du prochain gouvernement pour commencer à recruter les hauts-fonctionnaires nécessaires à la mise sur pied du gouvernement.

Le Commissaire, l'ex-député libéral Jack Anawak, doit travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat du Nunavut, dont il dépend directement. Madame Tanguay a expliqué à l'auditoire qu'à ce stade-ci, la stratégie visée, c'est d'arriver à rendre opérationnelles les fonctions essentielles du gouvernement pour le 1er avril 1999, comme le système de justice, le service des finances et toute l'infrastructure nécessaire au bon fonctionnement de l'Assemblée législative et du Conseil exécutif.

Il ne s'agit pas d'une opération de tout repos, de confier madame Tanguay, puisqu'il s'agit quand même de division et que différents intérêts conflictuels entrent en jeu. Dans les 4 dernières années, elle a confié à son auditoire avoir eu l'impression d'en vivre une quinzaine! La tâche s'avère très complexe.

«Un territoire au Canada a maintenant les mêmes prérogatives qu'une province, a précisé madame Tanguay, à l'exception des droits sur les richesses naturelles.»

Plus de 200 accords différents lient le gouvernement territorial actuel au gouvernement fédéral ou aux gouvernements provinciaux. Toutes ces ententes devront donc être renouvelées avec le gouvernement du Nunavut. De plus, toutes les lois présentement en vigueur dans les T.N.-O. deviendront effectives au 1er avril 1999 sur l'ensemble du territoire du Nunavut. La nouvelle Assemblée législative pourra par la suite les abroger ou créer ses propres projets de loi.

Pendant les premières années, le gouvernement du Nunavut aura besoin d'un énorme support du GTNO pour remplir normalement ses obligations. Dans le cas du service de la paye, tous les chèques seront d'abord émis de Yellowknife.

«La plupart des députés seront nouveaux en politique, explique madame Tanguay, mais aussi au début ils seront soutenus par une bureaucratie relativement faible.» Ottawa avait d'abord pensé à une période de transition d'une dizaine d'années mais, dans les faits, une telle avenue est impraticable car le pouvoir politique ne peut se diviser: c'est à Yellowknife, ou bien c'est à Iqaluit.

Enfin, Mme Tanguay a expliqué qu'une ambition importante de ce nouveau gouvernement consiste à engager plus de 50% de personnel inuit dans la haute administration. Plus de 600 Inuit sont maintenant en formation en vue de remplir ces postes. Cette transition ne peut s'effectuer dans l'ordre que si l'actuel personnel du GTNO reste en fonction après la division, afin de causer le moins d'interruption de service possible.

Enthousiaste à l'idée de participer à un projet unique dans l'histoire du Canada, Mme Tanguay est néanmoins consciente que le but n'est pas encore atteint et que de multiples obstacles vont encore se manifester.

Les feux de forêt

C'est reparti!

Avec la température clémente qui sévit depuis quelques semaines dans l'Ouest des T.N.-O., il n'y a rien d'étonnant à voir que le phénomène des feux de forêt débute également sa saison «chaude».



Alain Bessette

Le 21 mai dernier, le Centre de contrôle des feux de forêt des T.N.-O. publiait son premier *Fire Bulletin*. Au cours des prochaines semaines, ce bulletin d'information arrivera à tous les jours au journal, nous informant des nouveaux incendies rapportés ainsi que du développement des incendies plus importants.

L'Aquilon publiera régulièrement les informations pertinentes sur les incendies ainsi que sur les conditions d'inflammabilité dans les différentes régions de l'Ouest des T.N.-O.

Du 21 au 26 mai, un total de 10 incendies de forêt, couvrant une superficie de 315 hectares, ont été rapportés dans les T.N.-O. Ce sont surtout les régions entourant le Grand lac des Esclaves qui ont subi ces dommages. Cinq incendies ont été rapportés dans la région au sud du lac et cinq autres dans la région au nord du lac. De ces dix incendies, un seul est possiblement d'origine humaine, les autres étant causés par la foudre.

Les incendies de forêt qui font ravage chez nos voisins du sud ne sont pas sans inquiéter les responsables des T.N.-O. Ainsi, le groupe d'avions CL-215 qui était à Hay River est maintenant à Fort Smith afin d'aider l'Alberta à combattre certains incendies qui sévissent au sud du 60e parallèle.

Au 26 mai, les conditions d'inflammabilité dans les forêts de l'ouest sont de modérées à élevées.

ÉDITORIAL

Des choix difficiles

Lors du congrès de planification des organismes francophones de l'ouest des T.N.-O., à Hay River la fin de semaine dernière, quelques sujets de discussion auraient pu soulever beaucoup de controverses. Parmi ces sujets, il y a celui du concept d'une fédération mobile qui se déplacerait d'une communauté à l'autre au fil des ans.

Comme toute option du genre, elle présente de bons et de mauvais côtés.

Du côté des avantages, il est évident que la présence du bureau central et des employés de la future fédération dans les petites communautés francophones peut avoir un effet des plus positif pour ces communautés.

En effet, par sa présence active à Hay River et Fort Smith, une telle fédération augmenterait la visibilité de la francophonie auprès de la population locale. De plus, en travaillant côte à côte avec les bénévoles de ces localités, c'est tout un bagage de connaissances et d'expertise que peut transmettre de première main la fédération.

Du côté des désavantages, ou tout au moins contraintes de ce projet, il y a le fait de devoir déménager non seulement les bureaux mais aussi le personnel. Un pupitre se plaint difficilement de son sort; c'est un peu différent pour les employés.

Il faut penser aux difficultés que peut rencontrer la fédération lorsque viendra le temps d'offrir aux employés en place de conserver leur emploi en déménageant ou bien de devoir mettre fin au contrat de cet employé si le déménagement s'avère impossible. Ça pourrait être le cas de tout employé qui ne serait pas célibataire. On ne peut tout de même se permettre de faire de la discrimination en n'embauchant que des employés sans attache familiale.

Comme on le voit, cette question peut encore soulever quelques controverses mais si les communautés francophones de l'ouest poursuivent sur la voie actuelle, ces controverses seront résolues dans l'harmonie.

Alain Bessette



Alain Bessette/L'Aquilon

Il y a quelques semaines, le syndicat des métallurgistes unis d'Amérique, local 802, déclenchait la grève à la mine Con de Yellowknife. Ils sont sans contrat de travail depuis plus d'un an.

QU'EST-CE QUI EFFRAIE AUTANT CES BRAVES CANADIENS-ANGLAIS D'OTTAWA ?

A- LE RETOUR DE GODZILLA ?
B- LA PERSPECTIVE D'UN ÉTÉ CHAUD ?
C- LEUR OMBRE ?
D- LA VENUE D'UN "SÉPARATISTE" ?

RÉPONSE : D (DAVID LEVINE)

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

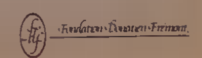
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs : Stéphane Cloutier Louis Mc Comber, Stéphane Kolb et Marc Lacharité

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.









Métamorphoses

Annie Bourret

Qui reconnaît le lien entre *jour ouvrable* et *oeuvrer*? Peut-être bien les francophones du Canada, qui utilisent encore le verbe *oeuvrer* avec son tout premier sens, celui de travailler (p. ex., elle oeuvre dans la francophonie depuis 10 ans).

Le sort des mots me fait penser à celui des êtres humains : ils naissent, se développent, se «marient», ont des familles, se séparent, vieillissent puis meurent, comme *mugler* et *fringoter*, disparus au profit de *crier*. Une seule différence : certains ressuscitent! Ainsi, La Bruyère (1645-1696) avait dressé une liste de près de 50 mots qu'il considérait comme sortis de l'usage, dont *gentil*, *jovial*, *prouesse*, *courtois*, encore bien vivants de nos jours.

Avec *fragile* et *frêle*, le lien est beaucoup moins évident qu'entre *ouvrable* et *oeuvrer*. Ces mots qui ont la même origine mais une forme différente s'appellent des doublets. Dans ces «paires», l'un des mots est le résultat de l'évolution normale d'un mot latin en français (frêle, XIe siècle < *fragilis*), tandis que l'autre est une création tirée du latin ultérieurement (fragile, 1351 < *fragilis*). Plus un mot est près de sa forme latine, plus il y a à parier qu'il est de formation savante et plus récente que son doublet. En témoignent les verbes *livrer* (vers 980) et *libérer* (vers 1495), qui viennent tous deux du latin *liberare*.

Une signification peut glisser vers une autre. Harem a d'abord signifié «ce qui est défendu». On ne devrait pouvoir acheter, à la boucherie, que de la viande de bouc. Certains mots ont effectué des virages à 180 degrés. C'est le cas de l'expression *un remède de bonne femme* (de «bonne fâme»), qui signifiait de «bonne réputation», du latin *bonas fama*, dont on retrouve des traces dans «fameux» et «mal famé». La prononciation du mot femme est peut-être bien à l'origine de la métamorphose graphique, mais comment expliquer le changement de sens? Autre changement, grammatical celui-là : remède ne devient masculin que vers 1350.

Le suffixe *-oune* est à la tête d'une famille de 325 rejetons bien canadiens, dont *bizoune* et *foufoune*, euphémismes qui diminuent le caractère sexuel des réalités désignées (pénis et fesses). C'est à cette famille qu'appartient le féminin de bozo, la... *bellezoune*. Est-ce parce qu'elle existe depuis le XVIIe siècle que certains membres de cette famille comptent jusqu'à 23 sens, par exemple cette *pitoune* qui désigne aussi bien un billot de bois qu'une petite fille ou une belle femme? D'autres, comme *minoune*, possèdent les significations carrément contradictoires de vieille auto ou de grosse voiture luxueuse. Enfin, certains sont des bricolages de l'anglais, comme *toune* (*tune*) et *balloune* (*balloon*).

Juste retour des choses, l'anglais a pareillement bricolé son terme *mortgage* (que nous appelons aujourd'hui hypothèque) à partir d'une expression combinant l'idée de gage (garantie ou rétribution) et de mort en ancien français et disparue de notre usage.

Faites parvenir vos commentaires par courriel à abourret@bc.sympatico.ca ou à la rédaction du journal.

Dictée P.G.L.

Une jeune ténoise s'illustre

Encore une fois, le programme d'immersion de l'école William McDonald de Yellowknife produit une championne.

Alain Bessette

Il y a à peine deux ans, la jeune Alana Demko, alors étudiante à l'école William McDonald, remportait le championnat de la Dictée des Amériques, catégorie *junior*. Cette année, c'est la jeune Meagan Robinson qui s'illustre. Elle a terminé au premier rang dans la catégorie *classes d'immersion* pour les jeunes des provinces de l'Ouest et des territoires.

La dictée P.G.L. s'adresse aux élèves inscrits dans les écoles primaires francophones et d'immersion française. Cette année, les épreuves régionales ont attiré la participation de plus de 200 000 élèves répartis dans 1382 écoles. Par la suite, 100 finalistes des dix provinces et des deux territoires ainsi que du Sénégal, du Mali et des États-Unis ont participé à la grande finale qui avait lieu à Montréal le 17 mai dernier.

Il sera possible de voir cette finale car elle sera télédiffusée sur les ondes du réseau national de Radio-Canada le dimanche 31 mai, dès 17 h, heure de l'Est.

Les grands gagnants de cette dictée ont été Michelle Gourdeau du Pensionnat des Sacré-Coeurs à St-Bruno, dans la catégorie *classes francophones*, et Simon St-Pierre, du South Hull School à Aylmer, dans la catégorie *classes d'immersion*. Les deux jeunes gagnants se rendront au Kennedy Space Center, en Floride, pour assister au lancement de la navette spatiale Atlantis.



Alain Bessette/L'Aquilon

Meagan Robinson, 6e année, en compagnie de son institutrice, Yolande Savoie

La jeune Meagan Robinson s'est envolée vers Montréal le 15 mai en compagnie de June Robinson, sa mère. Elles ont profité de leur séjour pour visiter le Biodôme, le jardin botanique ainsi que le parc du Mont-Royal.

Ce n'est que lors de son retour en classe le lundi suivant que Meagan Robinson a appris le résultat de cette dictée. Elle était heureuse d'avoir terminée première dans l'Ouest. Elle n'était cependant que peu surprise car elle savait déjà qu'elle avait fait une bonne dictée.



NORTHWEST TERRITORIES
HOUSING CORPORATION
L'hon. Goo Arlooktoo, ministre

ORGANISATIONS LOCALES D'HABITATION CONSTRUCTION 1998-1999 PROGRAMME RETROFIT II MAIN D'OEUVRE SEULEMENT

Les organisations locales d'habitation invitent les soumissions pour la main d'oeuvre seulement afin de rénover des maisons dans les communautés suivantes dans le cadre du programme Retrofit II 1998-1999

Arctic Bay	**3 unités**
Broughton Island	**3unités**
Cape Dorset	**4 unité**
Clyde River	**3 unités**
Hall Beach	**3 unités**
Igloolik	**4 unités**
Iqaluit	**2 unités**
Kimmirut	**3 unités**
Pangnirtung	**2 unités**
Pond Inlet	**4 unités**
Resolute Bay	**3 unités**
Sanikiluaq	**6 unités**

Les soumissions doivent parvenir au plus tard à 15 h, heure locale, le 25 juin 1998 dans les bureaux respectifs des organisations locales d'habitation énumérées ci-dessous.

Les soumissionnaires peuvent soumettre leurs offres à l'organisations locales d'habitation là où les travaux auront lieu

Des frais non-remboursables de 53.50 $ seront exigés au dépôt des soumissions

Les documents d'appel d'offres seront disponibles au bureau de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest à Iqaluit.

Les documents d'appel d'offres sont aussi disponibles pour consultation dans les bureaux respectifs des différentes associations locales d'habitation et au bureau de l'Association de la construction des T.N.-O. à Yellowknife.

Aux fins de ces appels d'offres, les dispositions prévues dans l'Entente finale du Nunavut s'appliquent

La politique d'encouragement aux entreprises du GTNO s'applique.

Des retenues de garantie sont exigées pour les soumissions de plus de 100 000 $.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune des offres reçues.

Les questions relatives au contrat ou à l'aspect technique du projet doivent être adressées aux directeurs des associations locales d'habitation

Association d'habitation d'Arctic Bay
C.P. 59
Arctic Bay, Territoires du Nord-ouest
X0A 0A0
Téléphone : (867) 439-8833
Télécopieur (867) 439-8245

Association d'habitation de Broughton Island
Poste restante
Broughton Island, Territoires du Nord-ouest
X0A 0B0
Téléphone (867) 927-8826
Télécopieur : (867) 927-8245

Municipalité de Cape Dorset
Poste restante
Cape Dorset, Territoires du Nord-ouest
X0A 0C0
Téléphone (867) 897-8878
Télécopieur (867) 897-8412

Association d'habitation de Clyde River
C.P. 9
Clyde River, Territoires du Nord-ouest
X0A 0E0
Telephone (867) 924-6273
Télécopieur (867) 924-6325

Association d'habitation de Hall Beach
C.P. 92
Hall Beach, Territoires du Nord-ouest
X0A 0K0
Téléphone (867) 928-8826
Télécopieur (867) 928-8962

Association d'habitation d'Igloolik
C.P. 189
Igloolik, Territoires du Nord-ouest
X0A 0L0
Téléphone (867) 934-8917
Télécopieur (867) 934-8975

Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 418
Iqaluit, Territoires du Nord-ouest
X0A 0H0
Téléphone (867) 979-4421
Télécopieur (867) 979-5793

Société d'habitation d'Iqaluit
C.P. 340
Iqaluit, Territoires du Nord-ouest
X0A 0H0
Téléphone (867) 979-5301
Télécopieur (867) 979-4349

Association d'habitation de Kimmirut
Poste restante
Kimmirut, Territoires du Nord-ouest
X0A 0N0
Téléphone (867) 939-2252
Télécopieur (867) 939-2050

Association d'habitation de Pangnirtung
C.P. 104
Pangnirtung, Territoires du Nord-ouest
X0A 0R0
Téléphone (867) 473-8675
Télécopieur (867) 473-8679

Association d'habitation de Pond Inlet
Poste restante
Pond Inlet, Territoires du Nord-ouest
X0A 0S0
Téléphone : (867) 899-8977
Télécopieur (867) 899-8909

Association d'habitation de Resolute Bay
C.P. 60
Resolute Bay, Territoires du Nord-ouest
X0A 0V0
Téléphone (867) 252-3756
Télécopieur (867) 252-3653

Association d'habitation Qammaq
Poste restante
Sanikiluaq, Territoires du Nord-ouest
X0A 0W0
Téléphone (867) 266-8875
Télécopieur (867) 266-8713

Appels d'offres
Offres d'emploi



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Programme de réfection des ponts (1998) Pont de Wallace Creek

Le travail consiste à élargir et à remonter le tablier en béton du pont en ajoutant une nouvelle couche de béton, à construire de nouvelles approches en dosses et à remplacer le parapet.
– Km 289,6, route du Mackenzie (route 1), T.N.-O.–

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administrateur des contrats, a/s du sous-ministre, Minsitère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Highways, 4510, Franklin) ou au surintendant de la région du North et du South Slave, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76, Capital Drive, Bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou livrées en main propre au 2e étage du Centre B&R Rowe) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 9 JUIN 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 25 mai 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux :	Shelly Hodges Adminstratrice des contrats Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (867) 920-8978
Renseignements techniques :	Ranjit Tharmalingam Agent de projet Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (867) 873-7808



Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

VENTE PAR APPEL D'OFFRES

Vente et déplacement de biens

Immobilisation du GTNO n° :

32-007, maison mobile	Camp de Redknife F-000003
32-008, maison mobile	Camp de Redknife F-000004
32-009, maison mobile	Camp de Redknife F-000005
32-011, maison mobile	Wrigley F-000006
32-365, maison mobile d'entreposage frigorifique	Camp de Redknife F-000007
32-392, maison mobile d'entreposage frigorifique	Camp de Redknife F-000008
32-364, maison mobile d'entreposage frigorifique	Camp de Redknife F-000009
32-366, maison mobile d'entreposage frigorifique	Camp de Redknife F-000010
32-369, incinérateur d'ordures	Camp de Redknife F-000011
32-368, « Metal powerhouse »	Camp de Redknife F-000012
56-301, générateur diesel	Camp de Redknife F-000013
32-367, garage-atelier	Camp de Redknife F-000014
antenne parabolique	Camp de Redknife F-000015
réservoir propane de 1000 gallons	Camp de Redknife F-000016

Avant la vente ou le déplacement, en tout ou en partie, des biens susmentionnés, le ministère des Travaux publics et des Services recevra les offres d'achats relatives à ces biens.

Pour obtenir plus de renseignements ou des formulaires d'offres d'achat, communiquer avec M. Ron McCagg, chef régional, ministère des Travaux publics et des Services, Fort Simpson NT X0E 0N0. Téléphone : (867) 695-7285.

À noter : le 27 mai sera le seul jour où le public pourra voir les biens en vente.

Les offres d'achat cachetées doivent parvenir à l'adresse indiquée au plus tard à :

16 h, heure locale, le 3 juin 1998.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus haute ou toute offre reçue.



Appel de propositions

BULLETINS D'INFORMATION CONCEPTION ET IMPRESSION

APPEL DE PROPOSITIONS numéro **WCB\CS\RFP98A-013**
Les propositions cachetées pour conception et impression de 8 bulletins d'information trimertriels doivent nous parvenir au plus tard à : **12 h, HEURE LOCALE, le 24 juin 1998.**
Prière de mentionner le numéro de référence de l'appel de propositions dans tous les documents de soumission.

BULLETINS D'INFORMATION TRADUCTION ET PRODUCTION

APPEL DE PROPOSITIONS numéro **WCB\CS\RFP98A-014**
Les propositions cachetées pour traduction et production de bulletins d'information doivent nous parvenir au plus tard à : **12 h, HEURE LOCALE, le 24 juin 1998.**
Prière de mentionner le numéro de référence de l'appel de propositions dans tous les documents de soumission.

Les parties intéressées peuvent obtenir les documents d'appel en s'adressant à la Commission des accidents du travail dès le vendredi 22 juin 1998 à 13 h au 3e étage, Centre Square Mall, Yellowknife, NT

Téléphone :	(403) 920-3888
Appel sans frais :	1-800-661-0792
Télécopieur :	(403) 873-4596

Les demandes de renseignements sur l'appel de propositions et les soumissions doivent parvenir à :
Commis à l'administration
Commission des accidents du travail
Casier postal 8888
YELLOWKNIFE NT X1A 2R3
OU peuvent être livrées aux bureaux de la commission, au 3e étage du Centre Square Mall, à Yellowknife, NT.
La commission n'est pas tenue d'accepter la soumission la plus basse ou toute autre soumission reçue.

CBC Nord
Canadian Broadcasting Corporation
Société Radio-Canada

La Société Radio-Canada cherche présentement à combler le poste suivant:

Chef régional, Technologies de l'information

Travaillant à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, dans un secteur stimulant de l'industrie où les ressources humaines et technologiques se combinent pour relier le pays d'un bout à l'autre de son territoire, le titulaire du poste sera responsable de la planification, de l'établissement du budget, de la détermination des priorités et de la gestion, pour tous les aspects touchant les technologies de l'information à Radio-Canada Nord. Dans l'exercice de ses fonctions, il devra notamment développer et exploiter un ensemble de logiciels et de matériel informatique et téléphonique, un réseau local, un réseau longue distance, de même que toutes les interfaces connexes et les solutions de connectivité.

En collaboration avec les spécialistes des technologies de l'information de la Société, il apportera une perspective régionale aux activités de planification et de mise en oeuvre. Il veillera à ce que les plates-formes technologiques déployées répondent effectivement aux objectifs de la radio et de la télévision en matière de service sur ce territoire. Au besoin, il assurera un soutien direct aux usagers.

Le Candidat recherché doit être titulaire d'un diplôme d'études postsecondaires ou d'un diplôme en informatique. L'accréditation Novell constituerait un atout. Il doit avoir une connaissance approfondie des applications commerciales telles que Ms Office et Windows 95 et une connaissance pratique de Novell Netware. Il doit comprendre les topologies de réseaux locaux et de réseaux longue distance, leurs protocoles de même que le matériel utilisé et les normes existantes en matière de câblage. Il doit connaître les systèmes de messagerie vocale et de commutation privée.

Le candidat recherché fait preuve d'initiative et de jugement. Il possède une aptitude à évoluer dans un milieu transculturel. Il aime travailler de façon autonome et est prêt à relever les défis que posent la radio et la télévision. Il comprend les réalités de la vie dans les collectivités du Nord et les exigences liées à la prestation des services technologiques à la clientèle de cette région. L'expérience de la radiodiffusion constituerait un atout.

Les personnes intéressées doivent soumettre leur curriculum vitae, en fournissant les noms d'au moins deux répondants, au plus tard le 5 juin 1998, à : Michèle Martel, Chef des Ressources humaines, CBC North, P.O. Box 160, Yellowknife, NT, X1A 2N2. Numéro de téléphone : (867) 669-3551. Numéro de télécopieur : (867) 669-3559.

Nous vous remercions de votre intérêt. Seuls les candidats convoqués en entrevue seront contactés.

Radio-Canada s'engage à appliquer les principes de l'équité en matière d'emploi et de représentation à l'antenne.

Premiers pas



Edith Mathers, grand-mère pour la première fois, Marie Venne et Ian Mathers, les heureux parents, ont reçu la trousse des Premiers pas de la FFT pour la naissance de leur fils, Philippe Mathers, né le 26 février dernier.

Petites Annonces
(service gratuit : 873-6603)

Transport
Deux personnes du groupe Katimavik sont à la recherche d'une «ride» de Yellowknife à Edmonton ou Calgary aux alentours du 17 ou 18 juin. Partageraient les frais d'essence. Audrey ou Brigitte au 669-8852.

Logement
Je cherche une chambre à louer ou un appartement à partager à compter du 1er juillet. Petit budget. Michel au 873-9604.

Emploi
La garderie Plein soleil est à la recherche de personnel pour des positions de «Animateur(trice) et cuisinier(ère) pour faire du remplacement sur appel. Il vous faut maîtriser le français et avoir une connaissance des enfants et de la cuisine. Pour info: Arlette Fonteneau au 873-1851.

Billet gagnant
Tirages du calendrier monétaire. Les personnes suivantes se sont méritées des prix de 100$: Shane Steinke le 8 mai, Shirley Desjardins le 15 mai et Sheila Haire le 22 mai

Sirop d'érable
L'AFCY vient de recevoir une grande quantité de produits d'érable. L'AFCY est ouverte de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi. 5016 48e rue à Yellowknife.

Concours de littérature des TNO

Neuf franco-ténois se distinguent

Alain Bessette

Les gagnants et gagnantes du NWT Writing Contest ont été annoncés le 25 mai dernier par le Conseil de l'Alphabétisation des T.N.-O. En raison du grand nombre d'oeuvres soumises, cette annonce est survenue un peu plus tard que l'an passé.

Un millier d'oeuvres a été reçu par le Conseil en français, en anglais, en Inuktitut, en South Slavey, en Dogrib et en Gwich'in. En plus des prix individuels dans chacune des catégories, le Conseil remet le prix *Norman McPherson* pour la meilleure oeuvre soumise, toutes catégories. La gagnante cette année a été Susan Beaumont, de Fort Smith, pour son poème Rabbit Song. Elle recevra une plaque engravée ainsi qu'un prix de 500 $.

Voici la liste des gagnants et gagnantes pour les oeuvres de langue française :

Fiction

6-7 ans Carmen Panyi de Apex; 8-9 ans Jean Keays-Lévesque d'Iqaluit; 10-11 ans Raphael Ouellet d'Iqaluit; 13-14 ans Ashley Woodward de Yellowknife; 15-19 ans Serge Gravel de Yellowknife; Adulte Suzanne Lefebvre d'Iqaluit.

Non-fiction

Adulte Nadia Laquerre de Yellowknife

Poésie

11-12 ans Frederick Keays-Lévesque d'Iqaluit; Adulte Yan St-Onge de Yellowknife

Les lecteurs auront reconnu plusieurs noms familiers du Concours littéraire franco-ténois de la FFT. Ces gagnants se méritent un certificat ainsi qu'un livre.

Les francophones hors Québec

De meilleurs revenus que les anglophones

Ottawa (APF): Le revenu d'emploi moyen des particuliers francophones de l'extérieur du Québec était supérieur à celui des anglophones dans toutes les provinces et les territoires, sauf au Nouveau-Brunswick.

Les données du recensement de 1996 sur les revenus des Canadiens indiquent que les francophones n'ont rien à envier aux anglophones au point de vue salarial.

Par exemple, le revenu moyen des francophones de Terre-Neuve était de 29 728 $ en 1995, comparativement à 20 641 $ chez les anglophones.

Selon Michel Côté de Statistique Canada, la faible population de langue française et la moins grande variété de professions qui sont occupées par les francophones pourrait expliquer que le revenu moyen des francophones est plus élevé que celui des anglophones presque partout au pays.

Au Nouveau-Brunswick, on assiste au phénomène inverse. Le revenu moyen des Acadiens était de 19 834 $, comparativement à 21 911 $ chez les anglophones.

Au Québec, le revenu moyen des anglophones (28 674 $) était toujours supérieur à celui des particuliers de langue française (25 129 $).

L'écart le plus spectaculaire concerne les francophones des T.N.-O., qui ont déclaré un revenu d'emploi moyen de 42 263 $, par rapport à un revenu de 35 599 $ chez les anglophones.

Le revenu moyen déclaré en 1995 par tous les francophones de l'extérieur du Québec (26 606 $) est sensiblement le même que celui déclaré par les anglophones du pays pour la même année soit 27 262 $.

Remue-ménage à la ville d'Iqaluit

Louis Mc Comber

En 1993, le Ministère territorial des municipalités et des affaires communautaires avait limogé le Conseil municipal d'Iqaluit au complet, y compris le maire, pour y nommer directement un administrateur pendant une période d'un an. C'est que la future capitale du Nunavut ne s'était pas acquittée de ses paiements envers une dette de plusieurs millions de dollars due au gouvernement territorial. D'après un rapport complété le 19 décembre dernier par ce même ministère, la ville d'Iqaluit se retrouvait à ce moment-là dans les mêmes circonstances qu'en 1993. Pour toute l'année 1997 jusqu'à cette date, aucun paiement de la dette n'avait été effectué au gouvernement territorial.

Monsieur Bret Dykstra est le directeur financier de la ville d'Iqaluit mais il agit aussi à titre de directeur général provisoire, suite à la démission de madame Sarah Brown en mars dernier. «Ce sont les médias qui font une grosse affaire avec ça, a-t-il déclaré à L'Aquilon, en réalité l'administration d'Iqaluit se porte très bien. En décembre dernier, nous avons versé plus de 600 000 $ en paiement de la dette au gouvernement territorial, ce qui normalise nos relations. Par ailleurs, dans l'ensemble, le rapport du Ministère était positif à notre endroit.»

Le paiement de la dette n'est pas le seul problème auquel doit faire face la ville d'Iqaluit depuis les dernières semaines. Une brochette de cadres supérieurs ont récemment quitté leur poste. D'abord la directrice générale de la ville, madame Sara Brown a remis sa démission à la fin de mars, puis le directeur des services sociaux, M. Roger Sévigny et enfin à la mi-mai, c'était au tour de l'ingénieur en chef de la ville, M. Ian Mosher de lancer la serviette.

M. Dykstra n'a pas voulu commenter les raisons qui auraient pu pousser ses collègues à démissionner mais il a toutefois précisé que M. Greg Keays venait d'être nommé au poste de directeur des services sociaux d'Iqaluit. Il a aussi ajouté que le processus de recrutement d'un ingénieur ainsi que d'un directeur général était déjà bien engagé.

Projet d'une université circumpolaire

Louis Mc Comber

Même si les scientifiques canadiens expriment publiquement leur mécontentement face à la chute des budgets dont est victime la recherche nordique, cela ne les empêche pas de travailler sur des projets d'avenir. M. Peter Johnson est un des deux représentants canadiens qui siègent sur le comité formé à la demande du Conseil de l'Arctique pour étudier la possibilité de mettre sur pied une université circumpolaire.

Le Conseil de l'Arctique est un organisme international composé de représentants des huit pays circumpolaires. Le Canada jusqu'ici y joue un rôle prépondérant. Dans tous les pays membres du Conseil, ce projet d'université semble avoir reçu un appui général et enthousiaste. "Les gens sont excités à l'idée d'une université située dans le Nord, destinée aux populations du Nord, où l'enseignement serait fait par des gens du Nord" a déclaré Peter Johnson dans une entrevue accordée à Radio-Canada Nord.

L'université se développerait principalement dans les disciplines qui recoupent les préoccupations du Conseil de l'Arctique, c'est à dire l'environnement, le développement durable et la culture traditionnelle.

Au départ, il s'agirait de mettre en réseau des institutions universitaires existantes de chacun des pays qui portent déjà un intérêt aux questions circumpolaires.

Le campus de l'institution serait nécessairement éclaté sur le vaste territoire arctique et le recours aux technologies du multimédia serait une priorité pour rejoindre des auditoires éloignés. Une telle université mettrait donc l'accent sur la formation continue et l'éducation à distance.

Le concept d'une université de l'Arctique a été présenté au Conseil de l'Arctique en mars 1997 à Kautokeino en Norvège par le Canada et la Suède appuyés par la Grande-Bretagne. On y a d'abord formé un groupe de travail qui devait conduire une consultation dans chacun des pays participants et présenter un plan de développement pour le projet.

Un des buts importants du projet est d'arriver à former sur place les ressources humaines requises pour l'administration des institutions publiques des régions arctiques. Beaucoup de populations tendent à une plus grande autonomie politique et pour y arriver vraiment, ont besoin d'un niveau de compétence professionnel élevé. Il s'agit là d'un défi énorme pour les institutions d'enseignement du Nord.

Le document de présentation initial du projet insiste sur le lien entre développement durable et éducation supérieure. L'impact de l'éducation supérieure sur une population a toujours des conséquences positives, particulièrement sur la création d'emploi.

Ce groupe de travail présentera les résultats de son enquête en septembre prochain à Iqaluit, lors de la réunion des ministres des pays circumpolaires qui devront prendre la décision d'aller de l'avant avec ce projet et d'y consacrer le financement nécessaire.

COURRIER DU LECTEUR

C.P. 1325,
Yellowknife, NT X1A

Télécopieur :
(403) 873-2158

Courrier électronique :
aquilon@internorth.com

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 22, 5 juin 1998



Alain Bessette/L'Aquilon

Les élèves de septième, huitième et neuvième années de l'école Allain St-Cyr s'envolaient vers l'Alberta mercredi matin le 3 juin. Ils vont visiter l'école Citadelle de Legal (Alb.).

Conflit d'intérêt au gouvernement

Don Morin dans l'eau chaude

La Commissaire aux conflits d'intérêt des T.N.-O. a récemment décidé de mener une enquête publique sur certaines allégations de conflit d'intérêt mettant en cause le premier ministre Don Morin.

Alain Bessette

Dans un rapport déposé à l'Assemblée législative le 29 mai dernier, la Commissaire aux conflits d'intérêt, Anne Crawford, rejette certaines allégations de la députée de Hay River, Jane Groenewegen, à l'encontre du député de Tu Nedhe, Don Morin mais en retient néanmoins huit autres. Cette plainte date du 15 février dernier.

Dans son rapport d'une dizaine de pages, la Commissaire aux conflits d'intérêt a commencé par rejeter certaines des allégations soulevées par la députée de Hay River. Les allégations rejetées concernaient principalement l'embauche de certaines personnes liées de près ou de loin à la famille de Morin.

La Commissaire explique que pour retenir une allégation afin de conduire une enquête publi-

Morin
Suite en page 2

Le réseau TVA

À l'assaut du marché francophone

Le réseau de télévision TVA veut offrir aux téléspectateurs francophones de l'extérieur du Québec une alternative à Radio-Canada.

Ottawa (APF): Pour parvenir à ses fins, le diffuseur privé québécois souhaite obtenir le statut de réseau national, avec distribution obligatoire partout au Canada.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), l'organisme qui émet les licences de radiodiffusion, se penchera sur cette demande à compter du 20 juillet prochain à Hull dans le cadre d'une audience publique.

Le signal de TVA est déjà offert par satellite et sur une base optionnelle à 500 000 abonnés de l'extérieur du Québec, par l'entremise de la compagnie Cancom.

Dans son mémoire soumis au CRTC, le réseau TVA fait valoir que l'autorisation de sa demande «contribuerait à redresser le déséquilibre entre l'offre de service anglophone et francophone à l'extérieur du Québec» tout en procurant «une contrepartie de qualité» à Radio-Canada. TVA pense que sa présence partout au pays pourrait même contribuer à freiner la progression du phénomène de l'assimilation, en offrant aux francophones une deuxième chaîne nationale de langue française.

S'il obtient le statut de diffuseur national, TVA promet d'ailleurs d'élargir sa couverture de l'actualité pour mieux desservir les communautés francophones hors Québec.

Pour y parvenir sans que cela lui coûte une fortune, TVA a déjà convenu d'une collaboration avec l'Alliance des radios communautaires du Canada. L'ARC donnera accès au réseau de journalistes et de collaborateurs des radios communautaires, qui transmettront par Internet des textes de nouvelles directement à TVA-Montréal.

En retour, les radios francophones auront accès à des informations sur l'actualité québécoise, qu'elles pourront utiliser pour enrichir leurs propres bulletins de nouvelles. TVA fournira aussi à l'Alliance des radios communautaires une liaison satellite pour le fonctionnement de son propre réseau national, qui doit entrer en ondes en 1999. TVA estime sa contribution au réseau de l'ARC à près de 300 000 $ sur une période de six ans.

Pour diversifier et enrichir

TVA
Suite en page 2



Alain Bessette/L'Aquilon

Sourire d'été !

Une toute nouvelle venue à la Fédération Franco-TéNOise, Bérénice Cordova, qui nous arrive de Montréal, occupera le poste d'assistante administrative dans le cadre du programme Jeunesse Canada au Travail (langues officielles) pour les emplois d'été pour étudiants.

Sommaire



Marc Lacharité

Un vidéo sur la sécurité nautique

Le ministère des Transports lançait la semaine dernière son programme de prévention des accidents avec de petites embarcations. À cette occasion, une série de publicités a été présentée au grand public. Le clou de cette cérémonie devait être le lancement du vidéo «Choices we make», un vidéo de 24 minutes incluant des témoignages de personnes ayant survécu à des événements tragiques et de gens connaissant des victimes de noyades. On y donne des conseils sur la sécurité nautique et rappelle comment la plupart de ces accidents auraient pu être évités. L'essentiel du message: portez une ceinture de sauvetage.

Ce lancement a été reporté à une date ultérieure du à des circonstances incontrôlables.

Réunion annuelle des municipalités

L'Association des municipalités tenait sa réunion annuelle à Hay River du 28 au 31 mai dernier. Sur le thème « Déterminons notre avenir», 160 délégués provenant de 47 communautés et représentants du GTNO et du gouvernement fédéral se sont rencontrés et ont discuté de plusieurs sujets, entre autres, la situation des municipalités après la division du territoire.

Un point en particulier devait être abordé, celui de la nécessité de faire adopter les nouvelles lois municipales par l'Assemblée Législative avant la division.

On a aussi discuté de la révision des finances municipales, ainsi que le besoin d'offrir des services publics de haute qualité malgré les restrictions budgétaires.

L'Association se disait déçue de la faible représentation de ministres et de députés à cette réunion. Seulement qu'un député et un ministre s'étaient inscrits à la conférence.

Conférence sur le développement communautaire

Le ministère des Affaires municipales accueillait la première conférence annuelle sur le développement des communautés à Yellowknife du 26 au 28 mai dernier. Son objectif principal est de faciliter une compréhension commune de ce que veut dire le développement communautaire dans les T.N.-O. et de créer les conditions nécessaires à cette compréhension.

La ministre des affaires municipales, Manitok Thompson, annonçait la venue de 130 participants à cette réunion. Il a déclaré que son gouvernement travaillait en étroite collaboration avec d'autres organisations et ministères gouvernementaux afin d'utiliser les ressources disponibles de façon plus efficace et de rendre la tâche plus facile aux communautés de prendre leur avenir en main.

Un des aspects étudiés lors de cette réunion a été la présentation de communautés s'étant développées avec succès et leurs méthodes pour y arriver.

Morin

Suite de la une

que, celle-ci ne doit pas être futile, vexatoire ou de mauvaise foi et elle doit être basée sur des motifs raisonnables. Dans le cas des embauches, ces personnes avaient les compétences nécessaires pour occuper les postes en question. La Commissaire a aussi souligné que dans le contexte de la petite population des T.N.-O., il n'est pas rare que des gens travaillant ensemble soient liés par des liens de parenté.

Les allégations qui ont été retenues n'ont pas été considérées futiles ou vexatoires, semblaient être faites de bonne fois et la députée Groenewegen a fourni suffisamment de faits concrets pour étayer ses allégations. Elle a cependant noté qu'il n'y avait pas assez de déclarations en appui aux allégations de la députée. Néanmoins, la Commissaire a retenu huit des onze allégations.

«J'attends avec impatience la chance de pouvoir faire la lumière sur le reste des allégations, a annoncé Don Morin lors du dépôt du rapport. Dès qu'elles auront fait l'objet d'une enquête plus approfondie, je me sens confiant que ce qui reste sera également rejeté. J'aimerais que l'enquête ait lieu aussitôt que possible.»

Quelques députés ont tenté de déloger temporairement le premier ministre de son poste pendant la tenue de l'enquête publique. Le député de Yellowknife Centre, Jake Ootes, a même demandé de déposer une motion à cet égard. Cette demande était appuyée du député du Mackenzie Delta, David Krutko. Kevin O'Brien de Kivallik, a été le seul autre député à s'exprimer en faveur de cette demande. Tous les autres députés ainsi que l'ensemble des membres du Cabinet se sont opposés. La députée de Hay River, Jane Groenewegen, s'est abstenue de voter.

Le premier ministre a clairement indiqué qu'il n'entendait pas démissionner durant la tenue de l'enquête. Selon le premier ministre, cela risquerait de créer un précédent. Des députés ont aussi mentionné qu'un tel geste risque d'inciter à la malfaisance pour quiconque désire perturber les travaux du gouvernement.

Certaines allégations concernent une entreprise de construction locale. Cette entreprise est propriétaire du terrain sur lequel est située la maison du premier minsitre. La commissaire enquêtera afin de savoir si cette relation est contraire à la *Loi sur les conflits d'intérêt*. De plus, la Commissaire enquêtera sur le rôle du député Morin dans l'octroi de certains contrats à cette même compagnie de construction, ou à d'autres compagnies ayant le même propriétaire.

Une autre allégation porte sur la décision de prolonger le bail de certains locaux occupés par le gouvernement dans un édifice de Yellowknife.

La Commissaire enquêtera aussi sur les circonstances ayant entouré la vente d'un terrain par M. Morin à une compagnie de Fort Resolution. Cette compagnie y a ensuite construit un édifice à bureau pour lequel le gouvernement a signé un bail de location pour des bureaux du gouvernement.

D'autres transactions impliquant le gouvernement seront aussi l'objet de l'enquête afin de déterminer le rôle du député Morin.

En mars 1995, Don Morin, alors ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, avait été exonéré de tout blâme à la suite d'une plainte pour conflit d'intérêt dans le processus d'octroi d'un contrat pour un service d'entretien et d'exploitation d'avions-citernes. Il s'agissait de la première plainte du genre dans les T.N.-O.

TVA

Suite de la une

ses sources d'information, TVA a aussi approché l'Association de la presse francophone dans l'espoir de développer des ententes avec les directions et les journalistes des journaux francophones de l'extérieur du Québec.

TVA s'engage à produire une émission hebdomadaire d'une durée de 30 minutes sur la vie francophone au Canada. Intitulée *La vie hors Québec*, elle sera produite dans différentes régions du pays où on retrouve des communautés de francophones.

Le diffuseur mettra aussi sur pied un comité aviseur sur la programmation, qui sera formé de neuf membres choisis parmi les différents organismes représentant les francophones hors Québec. Ce comité verra, entre autres, à guider et à conseiller la direction de TVA sur l'élaboration et le développement d'une programmation réseau qui favorisera une meilleure connaissance de la population francophone hors Québec, et qui intéressera le public de TVA.

Enfin, TVA s'engage à produire un rapport annuel sur les revenus et les dépenses associés à la distribution de son signal hors Québec et à la production d'une programmation destinée aux francophones hors Québec.

Le réseau TVA a recueilli des appuis au sein de la communauté francophone, notamment auprès de la Fédération des communautés francophones et acadiennes. La position de la FCFA dans ce dossier est simple : «Plus il y a de canaux francophones, mieux c'est» dit son président, Gino LeBlanc.

Le président de TVA, M. Bernard Lamarre, «fait le pari» que les téléspectateurs francophones de l'extérieur du Québec vont choisir le réseau TVA. Pourquoi? «Parce que notre programmation est meilleure» dit-il, en citant les cotes d'écoute.

Il souhaite d'ailleurs que les communautés francophones «jouissent des bienfaits de la concurrence».



101,9 MF

Dimanche au 101,9 MF
HORAIRE
Été 98
De 18 h à 21 h

07-jun-98
Michel Lefebvre, Dominic Lafleur et Marc Lacharité
14-jun-98
Caroline Cantin , Losan et Benoit Boutin
21-jun-98
Philippe Méla
28-jun-98
Benoit et Caroline (et des invités)

5-Jui-98
Dominic Lafleur et Losan
12-Jui-98
Geneviève Harvey et Francine Labrie
19-Jui-98
18h00 à19h30 : Philippe Méla
19h30 à 21h00 :Agnès Billa
26-Jui-98
Michel Lefebvre
02-aou-98
Agnès Billa et Linda McDonald

09-aou-98
Dominic Lafleur et Losan
16-aou-98
Benoît Boutin et Caroline Cantin
23-aou-98
Geneviève Harvey et Michel Lefebvre
30-aou-98
Philippe Méla

Association francophone d'Iqaluit

Campagne de recrutement de membres

Stéphane Kolb

Il y avait du monde dans les locaux de la radio CFRT 107,3 FM ces deux derniers jeudis soir. Deux soirées entières ont été consacrées à la présentation de l'AFI sur les ondes de la station de afin de sensibiliser le public d'Iqaluit aux activités et aux avantages que permettent l'association.

Daniel Cuerrier, Eric Gallien, Pierre Landry, Réjean Ouellet, Martine Saint-Louis et Germain Saurette se sont tour à tour transformés en animateurs radio, en champions de la cafetière, en nouveaux-nés du marketing par téléphone, et même en représentants itinérants. Tandis que la radio servait de support d'information, on n'a pas hésité à contacter les anciens membres et ceux qui étaient susceptibles d'adhérer à l'association en effectuant une grande campagne téléphonique De nombreux auditeurs ont pu à cette occasion passer en direct sur les ondes de la radio et ceux qui souhaitaient devenir membres bénéficiaient de plusieurs avantages. Pas besoin de se déplacer puisque les animateurs de la soirée se relayaient pour naviguer dans les rues d'Iqaluit afin de livrer immédiatement les cartes de membre aux nouveaux abonnés. Ceux qui ont acheté une carte de membre durant la période de la campagne de promotion étaient éligibles à un tirage au sort d'un brunch pour deux personnes offert par le Discovery. La chanceuse qui a gagné le brunch est Magali Crevier. Magali était venue pour donner un coup de main dans le cadre de la campagne et avait profité de l'occasion pour acheter sa carte de membre.

Stéphane Kolb/L'Aquilon

Dans les locaux de la radio CFRT 107,3 d'Iqaluit, c'est Germain Saurette qui brandit le saladier d'où sortira la gagnante d'un brunch pour deux personnes. En arrière plan, Daniel Cuerrier et Martine Saint-Louis.



Stéphane Kolb/L'Aquilon

Réjean Ouellet prend visiblement du plaisir aux commandes de la radio et ça marche : 101 nouveaux membres recrutés par l'Afi en deux soirées intenses de campagne.

En l'espace de deux soirées, l'association à enregistré pas moins de 101 adhésions! Rappelons pour ceux qui n'ont pas la radio à la maison ou dans l'auto ou bien pour ceux qui arrivent en ville, que la cotisation à l'AFI coûte $25 pour une première adhésion et que c'est $5 moins cher quand il s'agit d'un renouvellement. L'association organise tout au long de l'année de nombreuses activités pour les petits et les grands, dispose d'un centre informatique ouvert aux membres avec accès internet et gère la station de radio CFRT. Elle publie en outre tous les mois un magazine virtuel sur internet (http://www.nunanet.com/~mensuel).

Un chauffeur de taxi blesse gravement une fillette

Réactions énergiques des internautes d'Iqaluit

Le 21 mai dernier, un chauffeur de taxi a heurté une fillette de dix ans à Iqaluit près de l'école Joamie avec son véhicule, lui causant des blessures graves. Il s'agit d'une zone scolaire très clairement identifiée où la limite de vitesse est fixée à 30 kilomètres à l'heure. Le chauffeur du véhicule a pris la fuite. La Gendarmerie Royale d'Iqaluit recherche toujours le fugitif.

Louis Mc Comber

Le constable Mike Lamarche, porte-parole du détachement de la GRC à Iqaluit, a déclaré à l'Aquilon qu'aucune accusation n'avait encore été portée dans cette affaire, le chauffeur impliqué dans l'accident n'ayant pas encore été identifié. Depuis le 26 mai dernier, un avis de recherche a été émis par la GRC.

Cet événement a suscité des réactions enflammées des habitués du Forum politique du Nunavut sur le web (http://www.nunanet.com/politics/index.html). Dans la journée du 28 mai dernier, 28 messages ont surgi pour discuter du problème.

Plusieurs messages protestaient contre la vitesse exagérée à laquelle conduisent les chauffeurs de taxi et invitaient la Ville d'Iqaluit ou la GRC à intervenir plus sévèrement pour remédier à la situation. D'autres condamnaient en bloc les chauffeurs de taxi comme des gens plus intéressés à l'argent qu'au service qu'ils rendent. Quelques messages toutefois rendaient hommage au comportement dévoué et professionnel de certains d'entre eux.

On y reproche entre autre aux chauffeurs de fumer et de laisser fumer leurs clients dans les voitures quand un règlement municipal interdit bel et bien cette pratique.

Plusieurs commentaires appelaient à une action concertée pour manifester la colère des citoyens. Certains messages proposaient une grève des usagers, évoquant la grève d'une heure des chauffeurs et des propriétaires de taxi en mars dernier. D'autres suggéraient d'instaurer un service d'autobus, jusqu'à ce que le nom du chauffeur responsable de l'accident soit livré à la police.

Test de réalité intéressant pour les habitués du forum virtuel! Car en effet, comment des gens qui tiennent à cacher leur identité sous des pseudonymes pour intervenir dans le virtuel pourraient s'impliquer ouvertement dans la vraie vie sur une question communautaire?

Plusieurs propriétaires demandent depuis longtemps à la Ville d'Iqaluit de former une régie du taxi pour en régulariser le service, surtout depuis que la Ville émet des licenses de propriétaire à tous ceux qui en font la demande. Une telle régie pourrait statuer sur le nombre de voitures requises sur la route, ou encore sévir contre des chauffeurs qui ont le pied trop lourd ou qui s'attirent des plaintes répétées de la part des clients.

Toute information pouvant aider à l'identification de l'auteur de ce délit de fuite devrait être rapportée à la GRC d'Iqaluit à l'attention du constable Mike Lamarche au 979-5211. Selon un informateur digne de foi, l'automobile impliquée dans cet accident serait une Chevrolet Caprice et de couleur blanche.

ÉDITORIAL

Invitation à la prudence

Lorsqu'une situation comme celle opposant le député Don Morin au Commissaire aux conflits d'intérêt devient publique, il faut faire très attention, surtout pour ceux et celles qui travaillent dans les médias.

Le détail des allégations de Jane Groenewegen tend à mettre en cause non seulement le premier ministre mais aussi de nombreux individus et compagnies des T.N.-O.

Il aurait été possible pour nous de publier le nom de ces individus ainsi que des compagnies en cause. La tentation de se faire était forte en considérant que ces faits relèvent maintenant du domaine public, le rapport de la Commissaire Anne Crawford ayant été déposé à l'Assemblée législative, et ces données sont accessibles au public.

Pourquoi cette prudence et cette réserve ?

C'est simplement parce qu'un principe fondamental de justice au Canada stipule que toute personne est innocente jusqu'à preuve du contraire. On sait tous cependant que dès qu'un nom surgit dans une cause quelconque, notamment devant les tribunaux, la mémoire des simples citoyens se souvient plus souvent des allégations et des accusations que de la déclaration d'innocence.

Pour plusieurs, le simple fait d'être mis en cause dans une accusation de conflit d'intérêt est une preuve suffisante de culpabilité.

Or, dans le cas qui nous intéresse, il ne s'agit même pas d'une mise en accusation en vertu de la *Loi sur les conflits d'intérêt*, mais simplement des allégations sur lesquelles enquêtera la Commissaire Anne Crawford.

La Commissaire a elle-même déploré que ces allégations ne reposaient sur aucune déclaration, sous serment ou non, de personnes intéressées.

Il faut se souvenir qu'en 1995, à la suite d'une plainte de conflit d'intérêt déposée par la députée de Thebacha de l'époque, Don Morin avait été exonéré de tout blâme. Cette possibilité est toujours présente aujourd'hui et elle nous incite à la prudence.

Alain Bessette

Témoignage d'un ex-chauffeur de taxi à Iqaluit

Louis Mc Comber

Je suis arrivé à Iqaluit comme chauffeur de taxi. C'est une expérience que je recommande à tout le monde. Ça fait voir la ville d'Iqaluit d'un autre oeil. Peut-être la vie aussi. Comme une manière de cure de réalisme.

Un gars sur mon siège arrière, que j'ai ramassé à Apex (vous savez où les gars!) et qui tient absolument à me montrer son 45... Quelques minutes plus tôt, il l'avait braqué sur la tête d'un collègue!

Une femme la face en sang qui vient de se faire battre par son *chum* et qui veut aller se suicider sur la toundra...

Les portiers de la légion ou du bar qui jettent sur ma banquette arrière une mémé saoule et inconsciente à 40 sous zéro et que je dois moi-même remorquer jusque dans son salon pour ne pas qu'elle gèle sur sa galerie...

Un *pusher* baveux qui me montre sa liasse de cent dollars en me trouvant minable de conduire un taxi...

L'autre qui pisse sur mon banc... ma soirée est finie!

Un leader politique inuit *pacté* aux as qui dit «Go home! We don't need you here!»

Des enfants itinérants qui sniffent du gaz dans les *skidoos* et qui ont faim à 3h du matin... Ils voudraient tellement se réchauffer 5 minutes, et se mettre quelque chose sous la dent... les parents sont à la «drunk tank.»

Pour la dixième fois ce soir : «Got a bottle man?»

Gros blizzard! Des vents de 83 kilomètres à l'heure... moins 75°C avec le facteur éolien...ils braillent pour aller à Apex! Tu vois plus le chemin... juste les baguettes rouges et vertes qui dépassent dans la poudrerie....

Sur la banquette arrière, la bonne femme bûche son petit mari à grands coups de poing... son nez commence à pisser le sang... faut intervenir.

«I go get the money man!» qu'il marmonne péniblement en débarquant du char... le gars disparaît chez lui...Tu viens de te faire «brûler» pour la troisième fois, *stie*!

Le gros d'en arrière n'arrête pas de te tousser dans le cou! Le plus haut taux de tuberculose au monde, c'est ici! Les chauffeurs de taxi sont les plus à risque en ville mais personne ne prend soin de les avertir!

Tu vas reconduire un gars enragé contre sa blonde... En débarquant, il te tire une roche dans le pare-brise! Crac! Ça dessine comme une grosse araignée dans la vitre.

Ils ont du ramasser mon banc dans une cour à *scrap*... Il y a 2 ressorts qui me traversent le dos!

L'été, il y a plein de clous sur les routes de gravelles, il faut changer les pneus crevés 2 à 3 fois par semaine......L'hiver? Tu restes pris dans des fossés qu'on ne voit pas à cause de la neige qui les recouvre ou encore tu perds le contrôle du véhicule sur la glace vive... la ville n'a pas sablé!

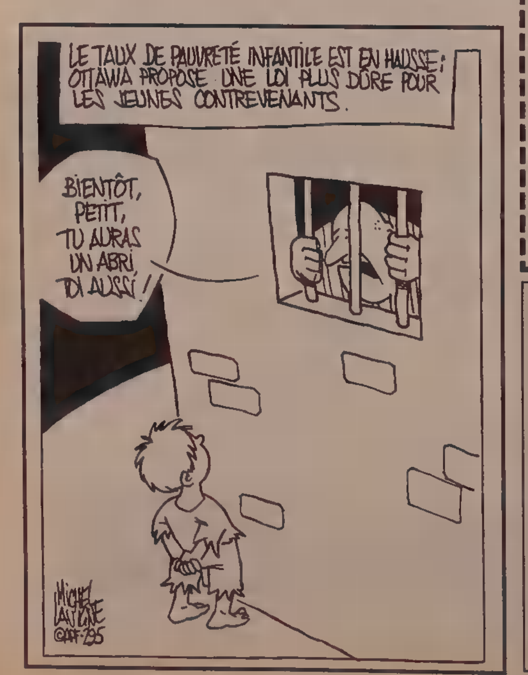
Et puis ce soir c'est le *boutte*, t'es pu capable d'en prendre! Il y en a un qui t'écoeure? Tu *crisses les brakes*, tu le ramasses par le collet et tu le balances dans le banc de neige!

Des clients sont pressés pour se rendre à l'aéroport? Le «bylaw» te colle pour un stop trop rapide! ... cent *piasses*!

Après dix heures de travail... deux chauffeurs comptent leur argent... «T'as fait ton *brun*?— Es-tu malade? Qu'y dit l'autre, on est pas vendredi soir!»

Vous pensez que j'exagère? Au contraire, je n'ai pas vraiment conter grand chose. Beaucoup de non-inuit à Iqaluit tentent de vivre une petite vie paisible en retrait de la formidable crise sociale qui s'y vit. On ferme les draperies de bonne heure et de toute façon, les fenêtres donnent sur le magnifique paysage de la baie. Les infirmières, les travailleurs sociaux, les policiers mais surtout les chauffeurs de taxi vivent dans l'oeil de la tourmente.

Sur les 28 messages affichés au Forum politique du Nunavut la semaine dernière concernant le taxi, un seul est identifié à son auteur. Celui de Stéphane Montpetit, chauffeur de taxi et associé de Païpa Taxi. Il répond à un message qui traite les chauffeurs de taxi d'Iqaluit de «greedy bastards». Il n'écrit qu'une seule phrase: «Je suis chauffeur de taxi et je ne suis pas un bâtard. Venez dans mon taxi un soir pour savoir vraiment ce qui s'y passe!»



l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

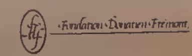
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs : Stéphane Cloutier Louis Mc Comber, Stéphane Kolb et Marc Lacharité

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.







Projet d'une radio communautaire dans l'ouest

Le projet se concrétise peu à peu

À la suite de la réception du rapport technique de leur consultant, le comité de la radio de Yellowknife se prépare pour l'étape suivante.

Alain Bessette

Le 31 mars dernier, l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) a reçu le rapport de faisabilité technique de son consultant, Jacques Brunelle. Ce rapport faisait le point sur la capacité technique de mettre en place une radio dans l'Arctique de l'ouest. Le rapport devait aborder deux scénarios, soit une radio communautaire de langue française pour la capitale seulement ou bien une radio pour l'ensemble de l'Arctique de l'ouest.


Caroline Cantin, responsable du comité radio de l'AFCY

Le rapport est généralement considéré comme une bonne surprise pour les membres du comité radio de l'AFCY. Il semblerait que les coûts d'achat et d'installation des équipements permettant de diffuser dans la région de Yellowknife seraient moins élevés que prévu (voir l'encadré). La facture totale se chiffrerait entre 95 000 $ et 200 000 $.

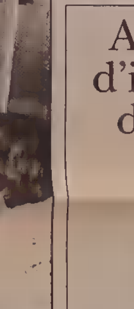
Des écueils

Là où le rapport laisse les membres du comité un peu plus songeur, c'est au niveau des coûts reliés à la diffusion dans les communautés de Fort Smith et Hay River. Ce volet du projet nécessiterait des investissements supplémentaires d'environ 40 000 $. Mais là où le bat blesse, ce sont les frais estimés pour utiliser le système de satellite de Radio-Canada. Ces frais seraient de 150 $ par heure d'utilisation. À titre de comparaison, ce système coûterait plus de 23 000 $ annuellement pour diffuser trois heures d'émisions par semaine. Actuellement, l'entente de service avec la station radiophonique CKLB permet de rejoindre l'ensemble des communautés de l'Arctique de l'ouest pour environ 5000 $.

Afin de donner suite à ce rapport, le comité radio de l'AFCY procédera à l'embauche d'un employé qui aura pour mandat de réaliser une étude de faisabilité sur le projet. L'employé sera en fonction de septembre à mars 1998.

Dans l'immédiat, les membres du comité ont décidé de scinder la réalisation du projet de radio communautaire pour l'Arctique de l'ouest en deux et de repousser à plus tard la mise en oeuvre d'un lien direct avec les deux autres communautés. Il sera toujours possible de conserver l'entente avec CKLB afin que ces deux communautés puissent bénéficier du même service qu'actuellement.

Selon la responsable du comité radio, Caroline Cantin, il semble que le mandat de l'employé sera de se concentrer sur l'implantation d'une radio à Yellowknife en raison du budget.


Alain Bessette/L'Aquilon
Le comité de la radio de l'AFCY s'est réuni récemment afin d'y discuter des plus récents développements dans le dossier de création d'une radio pour l'Arctique de l'ouest.

Le mandat de cette personne sera de réaliser une campagne de sensibilisation, une étude de marché ainsi qu'une campagne de recrutement. De plus, la personne responsable du dossier effectuera la rédaction de la demande de financement pour la réalisation de l'étape suivante soit l'implantation d'une radio communautaire.

Horaire d'été

Par ailleurs, le comité radio s'est réuni le 28 mai dernier afin d'établir l'horaire d'été et de se préparer pour l'Assemblée générale annuellle de l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC).

Dès le 14 juin, les émissions seront diffusées de 18 h à 21 h le dimanche soir. Cette expérience, tentée l'été dernier, s'est avérée un succès.

Dans quelques jours aura lieu l'Assemblée générale annuelle de l'ARC. Le comité de la radio perçoit avec optimisme la progression de leur statut au sein de cet organisme. Avec le projet d'implantation d'une radio en voie de réalisation, il est fort probable que Yellowknife deviendra un membre en règle de cet organisme dès l'an prochain.

Finalement, le comité radio de l'AFCY se chargera de l'animation lors de la soirée de la Saint-Jean-Baptiste qui sera organisée samedi le 20 juin prochain.

Une radio en quelques chiffres

Voici quelques chiffres permettant de comprendre les implications financières de l'implantation d'une radio communautaire dans l'Arctique de l'ouest.

• Frais d'exploitation d'un nouvel émetteur sur le site utilisé actuellement par Radio Canada : 6500 $ par année;
• Coût d'implantation d'un nouvel émetteur : 40 000 $;
• Coût de nouvelles installations de studio :110 000 $
- 50 000 $ pour l'aménagement de locaux insonorisés;
- 35 000 $ pour l'achat d'équipement de production et de mise en ondes; et
- 25 000 $ pour un système informatisé de production et de mise en ondes.
• Les frais fixes annuels seraient d'environ 7 500 $ pour la location des locaux nécessaires (150m²).
•Une autre possibilité tablant sur l'utilisation de matériel existant abaisserait la facture des frais de nouvelles installations à 40 000 $;
• Il en coûterait 30 000 $ pour acheter et installer l'équipement liant le studio à l'émetteur;
• Liaison avec les communautés de Fort Smith et Hay River :
- en utilisant les liaisons montantes satellite de Radio-Canada, il en coûterait 30 000 $ en équipement;
- 150 $ de l'heure pour l'utilisation de cette liaison montante;
- 6000 $ par localité pour un récepteur dans ces localités.;
- Il en coûterait donc plus de 20000$ par localité pour la rediffusion.

La chasse à la baleine dans le détroit de Davis

Aucune licence émise par Pêches et Océans

Louis Mc Comber

Le gouvernement canadien accepte le principe de la chasse d'une baleine franche par les Inuit du Nunavut en juillet prochain. Le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut qui en avait fait la demande à Ottawa ne s'opposera certainement pas à cette politique. Toutefois, le ministère de Pêches et Océans Canada n'a pas encore émis de permis pour la prochaine chasse prévue en juillet prochain dans le détroit de Cumberland.

Selon Gary Weber, le porte-parole du ministère à Iqaluit, aucune demande n'avait encore été acheminée au bureau d'Iqaluit par l'équipe des chasseurs à l'heure de tombée de l'Aquilon. Cette demande devra fournir tous les détails logistiques de l'organisation de la chasse. Cette année toutefois, le ministère imposera une restriction à l'émission du permis. La baleine devra être tuée avec un canon à charge explosive afin de provoquer la mort le plus rapidement possible.

Il y a deux troupeaux de baleines franches en Arctique de l'Est. Celui du bassin de Fox et de la région de la Baie d'Hudson semble beaucoup plus important que celui du détroit de Davis. Pêches et Océans Canada estime que depuis la fin de la chasse industrielle à la baleine au début du siècle dans le détroit de Davis, il s'y est abattu une moyenne de 1 baleine franche à tous les 13 ans.

Par ailleurs, une enquête effectuée par le Conseil de gestion des ressources fauniques auprès des aînés inuit conclut unanimement à la croissance progressive du nombre de baleines franches dans cette région. Selon M. Weber, le ministère en vient donc à la conclusion qu'il peut y permettre l'abattage d'une baleine franche à tous les 13 ans, sans compromettre l'accroissement du troupeau.

En ce qui concerne les baleines du bassin de Fox, beaucoup plus nombreuses, le ministère croit qu'une chasse à tous les 3 ans ne peut en rien menacer la reproduction de l'espèce

L'accès aux ressources fauniques tel que spécifié dans l'Accord des Inuit du Nunavut avec le gouvernement canadien est un droit constitutionnalisé au Canada. Aucune cour de justice ne pourrait s'objecter à ce droit à moins de faire la preuve que l'espèce concernée est en danger d'extinction.

Toujours selon Gary Weber, dans le cas des baleines franches du détroit de Davis, aucune étude à date n'a clairement fait cette démonstration.

Erratum

Dans l'article intitulé «Cible de la critique internationale» paru le 22 mai dernier en page 1, on indiquait que la baleine franche mesurait 80 m de long. En fait, elle mesure 18 m.

Assemblée législative

Todd attend que le syndicat agisse

Lors de la reprise des travaux de l'Assemblée législative des T.N.-O. le 20 mai dernier, le syndicat des employés du gouvernement avait organisé une petite manifestation devant l'édifice. Les députés ont pris la relève en adressant de nombreuses questions au ministre des Finances.

Alain Bessette

La question de l'équité salariale est non seulement toujours parmi les points de litige dans la négociation opposant le gouvernement à ses employés mais elle constitue aussi l'un des thèmes majeurs dans les travaux de l'assemblée législative.

Tous les députés s'entendent pour réclamer que les négociations reprennent. On se souviendra que les négociations avaient été officiellement rompues le 11 mai dernier. La principale pierre d'achoppement de ces négociations était la question de l'équité salariale.

À maintes reprises, quelques députés ont demandé au ministre Todd s'il ne considérerait pas la possibilité d'exclure cette question. La réponse du ministre des Finances a été la même : pas question!

Interrogé sur la neutralité entre les sexes de la proposition patronale, le plan Hay, le ministre Todd s'est dit convaincu que l'offre finale du gouvernement est satisfaisante.

Pressé par le député de Yellowknife Sud, Seamus Henry, le ministre Todd a clairement indiqué que le gouvernement attend maintenant que le syndicat soumette l'offre finale à ses membres pour la faire ratifier.

L'embrouille juridique qui entoure la question de l'équité salariale n'est, elle aussi, toujours pas réglée. Il y a toujours une requête devant la cour fédérale afin que la plainte sur la discrimination salariale soit rejetée mais aussi pour que le Syndicat des Travailleurs du Nord, soit tenu conjointement responsable avec le GTNO pour toute poursuite découlant de l'application des conventions collectives antérieures.

Le député Henry a demandé au ministre des Finances si le gouvernement ne laisserait pas tomber cette requête en signe de bonne foi et afin de ramener les parties à la table. Le ministre a décliné cette demande en indiquant qu'il ne croyait pas de toute façon que le syndicat soit enclin à revenir négocier.

Par ailleurs, le gouvernement n'entend pas se soumettre au jugement d'une tierce partie pour trancher sur la question de la classification.

Le ministre a cependant indiqué qu'il verrait d'un bon oeil l'intervention d'un médiateur dans ce conflit de travail. Pour l'instant, il considère que la balle est dans le camp du syndicat et qu'entre une grève et la reprise des négociations, il préfèrerait de loin la deuxième option.

Payez la note !

Qu'en coûterait-il au gouvernement pour régler la question du paiement rétroactif compensatoire dans la question de l'équité salariale ? La note pourrait s'élever jusqu'à 40 millions de dollars.

Le ministre des Finances a indiqué que le gouvernement avait quelques options fiscales différentes à sa disposition. Le but de ces dispositions est évidemment d'éviter que le règlement de la plainte sur l'équité salariale ne se traduise en un déficit malheureux à quelques mois de la division des territoires.

Premièrement, le gouvernement pourrait puiser dans ses réserves budgétaires. Deuxièmement, il pourrait aussi considérer liquider certains de ses actifs afin de dégager quelques liquidités. Finalement, il faudra encore plus resserrer la gestion des budgets afin qu'aucune dépense supplémentaire ne survienne.

Selon le ministre Todd, il ne faudrait pas faire de nouveau face à un été chaud au niveau des feux de forêt sinon le gouvernement ne pourrait pas se dégager suffisament de marge de manoeuvre.

Une crise du logement à Iqaluit?

Les investisseurs sont lents

Louis Mc Comber

J'avais laissé un message sur le répondeur d'un ami. Sa petite compagnie s'occupe de vente et de location d'immeubles à Iqaluit. Sans même connaître le but de mon appel, il me répondit par répondeur interposé quelque chose comme: "Ça me fait bien de la peine Louis, mais je n'ai absolument rien à louer en ce moment, au contraire, j'ai même des listes d'attente de gens qui se cherchent un logement!"

Dans les dernières semaines, le Nunatsiaq News a publié plusieurs articles sur la situation du logement à Iqaluit. D'abord, c'est Murray Horn, le directeur des ressources humaines du Bureau du commissaire par intérim, qui a déclaré à la presse que la rareté du logement à Iqaluit posait un sérieux problème au recrutement de la force de travail du prochain gouvernement.

En mars, le bureau de Jack Anawak avait fait enquête auprès des principaux contracteurs en ville pour avoir une idée des espaces locatifs disponibles. Puis il a publié des demandes de soumission qui devaient être déposées en bonne et due forme mardi dernier le 2 juin.

Que se passe-t-il donc à Iqaluit? Assistons-nous à une désertion de la ville par les investisseurs immobiliers? Ne s'agit-il pas là d'une occasion en or, la mutation d'Iqaluit en capitale du Nunavut, qui est connue de tous depuis longtemps? Comment se fait-il qu'on ne voit pas ici quinze entrepreneurs audacieux, flairant la bonne affaire, qui construisent chacun des édifices de quelques logements puisqu'on parle à Iqaluit du recrutement de 600 employés de l'État?

Interviewé par le Nunatsiaq News, Kenn Harper fournit une partie de la réponse. «Comme propriétaires nous aimerions voir des baux les plus longs possibles. Je pense que ça mettrait certainement de la stabilité dans le marché et ça garderait les coûts à un niveau raisonnable.» Selon Harper, les hommes d'affaires ne misent pas de capitaux à la légère et aiment être assurés de retours sur leurs investissements. Quoi de mieux qu'un contrat de vingt ans avec le gouvernement pour sortir son marteau et sa poche de clous?

En fait, Kenn Harper vient de vendre ses intérêts immobiliers à une compagnie de Calgary, Urbco Inc. Selon un reportage de Northern News Services, la compagnie aurait doublé son parc immobilier en faisant l'acquisition de propriétés et de compagnies pour une valeur de $40 M dans les Territoires du Nord-Ouest. Il s'agit de 214 unités résidentielles, 13 propriétés commerciales et une dizaine de compagnies dont la compagnie de construction Ninety-North. La plupart de ces espaces locatifs, toujours selon ce reportage, sont loués à des Banques ou à des services gouvernementaux comme Poste Canada avec des baux à long terme. Dans cette transaction, les ven-

Logements
Suite en page 8

Gouvernement décentralisé au Nunavut

Un simple délai

Le principe d'un gouvernement décentralisé pour le Nunavut n'est pas remis en question. Seul l'échéancier doit être revisé.

Alain Bessette

Le député de Kivallivik, Kevin O'Brien se demande bien ce qu'il advient du principe de gouvernement décentralisé tel que présenté dans les rapports *Footprints 1 et 2*.

Il a demandé le 20 mai dernier une mise au point au ministre responsable de la division pour le Nunavut, Goo Arlooktoo. Selon le député O'Brien, les premiers chiffres reçus sur le nombre de nouveaux emplois gouvernementaux qui seront créés à Arviat et à Baker Lake ne semblent pas correspondre au modèle de gouvernement décentralisé tel que préconisé par tous les intervenants du Nunavut.

Pour le vice-premier ministre, Goo Arlooktoo, il ne s'agit pas d'un changement de plan. Actuellement, toutes les parties se concentrent sur l'implantation des bases minimum nécessaires au bon fonctionnement du gouvernement au 1er avril 1999 soit la Justice, l'Assemblée législative, l'Exécutif et les Finances.

De plus, les responsables de l'implantation du gouvernement du Nunavut en sont encore à évaluer la capacité du gouvernement de fonctionner à cette date et de s'assurer que les programmes se poursuivent sans interruption.

Selon Goo Arlooktoo, la décentralisation viendra plus tard et cela représente le moindre de leurs soucis. De toute façon, a-t-il expliqué, il est un peu tôt pour avoir une idée exacte du degré de décentralisation qui sera permis d'ici la division d'autant plus que les sous-ministres viennent à peine d'être embauchés.

En ce qui concerne le principe des sous-contrats pour la prestation des programmes et services, le vice-premier ministre a indiqué qu'il est encore trop tôt pour identifier les secteurs du gouvernement qui feront l'objet de sous-contrat. Ce n'est pas avant le mois de juillet qu'on aura déterminé la capacité réelle du futur gouvernement de fonctionner dès le 1er avril 1999.

Chose certaine, Goo Arlooktoo précise que c'est le désir exprimé par tous de minimiser le nombre de services offerts à sous-contrat. L'important pour M. Arlooktoo, c'est que la responsabilité et le contrôle de ces services reviendront au gouvernement du Nunavut puisque l'Assemblée législative et le Conseil exécutif seront en place.

Selon le député Arlooktoo, les services qui sont déjà offerts au niveau local continueront de l'être; seules des fonctions assumées présentement dans les administrations centrales risquent de devoir être sous-contractées.

Logements

Suite de la page 7

deurs, James Britton, Kenn Harper, Jack Walker et John Crichton deviennent automatiquement des directeurs de Urbco Inc.

Urbco Inc est déjà inscrit à la bourse de l'Alberta et une fois close, cette dernière transaction prévoit s'inscrire à la bourse de Toronto afin de lever des capitaux beaucoup plus importants, a déclaré le président de la compagnie, M. Don Wilson.

Il existe à Iqaluit un nombre restreint d'investisseurs immobiliers. Grinnel Properties est donc identifié à l'homme d'affaires Kenn Harper et maintenant à Urbco Inc. Frobisher Development est propriétaire du complexe Astro Hill où on compte 198 appartements et aussi des Row Housing qui en comptent 96. Loin derrière vient la compagnie Jomanic Can plutôt impliquée dans la construction mais qui possède quand même quelques édifices.

Est-ce que le jeu de la libre concurrence se manifeste ouvertement à Iqaluit pour équilibrer l'offre avec la demande? Puisque c'est bien de ça dont il s'agit avec la création du Nunavut: la demande semble dépasser considérablement l'offre de logements à Iqaluit, ce qui va obliger le bureau du Commissaire par intérim à négocier dans un marché à la hausse.

L'Aquilon a rejoint Carol Mc Cain à l'hôtel de ville d'Iqaluit qui est responsable de la location des lots immobiliers (à Iqaluit, on ne peut pas acheter un terrain) pour savoir s'il existait une rareté dans l'offre de terrains commerciaux. Il a d'abord expliqué que les terrains commerciaux étaient offerts par la ville par offre de soumission et que la ville jugeait si les projets présentés étaient acceptables. Il a expliqué qu'il n'était en poste que depuis un an et ne connaissait pas la situation antérieure mais que dans le moment il n'existe aucune rareté dans les lots commerciaux.

À l'heure actuelle, 11 terrains commerciaux seraient présentement disponibles à la Ville d'Iqaluit. Déjà des baux ont été acceptés pour la construction de 2 nouveaux édifices totalisant 135 nouveaux logements et un troisième comportant 40 logements serait sur le point d'être accepté.

Services en français

Des services dans les parcs nationaux

Ottawa (APF): N'en déplaise aux réformistes, les parcs nationaux continueront d'offrir des services au public en français et en anglais, même si ces services sont offerts par des sous-traitants.

Le député franco-ontarien d'Ottawa-Vanier, Mauril Bélanger, a déposé un amendement au projet de loi C-29 créant la nouvelle Agence Parcs Canada, qui précise que les sous-traitants qui offriront des services au public pour le compte de la future agence, devront les offrir dans les deux langues officielles.

A l'origine, le projet de loi C-29 ne contenait aucune clause linguistique. Selon le député Bélanger, le législateur ne voyait pas la nécessité d'inscrire noir sur blanc que l'Agence était soumise à la Loi sur les langues officielles, puisque cela allait de soi : «Ce n'est peut-être pas nécessaire, dit le député, mais on veut que ce soit clair».

C'est lors de son étude en comité que M. Bélanger, appuyé par les conservateurs, les bloquistes et les néo-démocrates, a proposé d'inclure dans le projet de loi un passage précisant que la Loi sur les langues officielles s'appliquait à l'Agence et aux sous-traitants.

Les réformistes voient d'un très mauvais oeil cet amendement du député Bélanger. Ils sont convaincus que tous les sous-traitants qui travailleront pour le compte de Parcs Canada devront être bilingues, incluant les responsables de la collecte des ordures!

Alors que les réformistes imaginent déjà le pire et laissent entendre que des employés unilingues ne pourront plus travailler dans les parcs nationaux, M. Bélanger insiste pour dire que son intention n'est que de s'assurer que le service au public sera toujours offert dans les deux langues officielles, même par une entreprise privée au nom du gouvernement.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 23, 12 juin 1998

Langues officielles des T.N.-O.

Le gouvernement des T.N.-O. se traîne les pieds

Dans son rapport annuel 1996-997, la Commissaire aux langues des T.N.-O. dénonce le manque de volonté politique au sein du gouvernement quant à la protection et à la promotion des langues officielles.

Alain Bessette

La Commissaire aux langues des T.N.-O., Judi Tutcho, a déposé son rapport annuel 1996-1997 auprès de l'Assemblée législative le 25 mai dernier. La principale constatation de ce rapport, c'est que le gouvernement semble avoir écarté les langues de ses préoccupations.

«Tout indique, selon ce que j'ai vu et entendu au cours de l'année, que la question des langues n'est pas une priorité pour le gouvernement, a indiqué Mme Tutcho. Le manque d'un plan de travail clair pour la promotion des langues officielles par le GTNO est désappointant. Le gouvernement doit être actif.»

Parmi les thèmes abordés dans ce rapport, le rapport traite longuement des responsabilités en matière de langues surtout dans le contexte de dévolution des pouvoirs vers les communautés et le recours de plus en plus fréquent aux sous-contrats pour la prestation de programmes et de services.

La question de base est de savoir qui est ultimement responsable de l'application des obligations gouvernementales en matière de langues officielles et surtout qui doit en répondre devant la population et l'Assemblée législative. Dans la situation actuelle, ce sont les ministres et sous-ministres de différents ministères qui assurent la responsabilité première en matière de langues officielles. Malheureusement, note le rapport, puisque le gouvernement est sans plan d'ensemble pour la protection et la promotion des langues officielles, sans stratégie et sans objectif, on ne sait pas trop de quoi ces ministres et sous-ministres peuvent répondre.

La Commissaire aux langues recommande donc que le gouvernement développe un plan de promotion des langues officielles, une structure de responsabilités qui puisse guider tous les niveaux du gouvernement sur les questions des langues et aussi, un plan de mise en oeuvre de la politique et des lignes directrices relatives aux langues officielles.

La question des responsabilités gouvernementales dans le contexte de la privatisation des services et de la dévolution de pouvoir vers les communautés exigera une recherche plus approfondie, constate le rapport. Cette situation semble un thème majeur de préoccupation de tous les ombudsman du pays.

Langue et bien-être

Au cours des dernières années, le GTNO a élaboré et mis en application une stratégie de bien-être communautaire. Le rapport du Commissariat aux

Langues
Suite en page 2

Fermeture de plusieurs nouveaux programmes d'étude

Des étudiants se retrouvent le bec à l'eau!

Le premier juin dernier, le directeur du campus Nunatta du Collège arctique du Nunavut David Willman annonçait aux professeurs concernés la fermeture de plusieurs programmes d'étude, dont le programme de sciences juridiques et celui des sciences de la santé. Les réactions ne se firent pas attendre.

Louis Mc Comber

Dès le lendemain de l'annonce de fermeture des programmes, les étudiants impliqués dans ces programmes prirent la rue avec des pancartes en guise de protestation et se rendirent au bureau du Commissaire par intérim. Suite à cette manifestation, le directeur du Service aux étudiants, Bill Riddell a été suspendu pendant 5 jours par la direction du Collège.

Au cours de la dernière année, le Collège arctique du Nunavut avait mis sur pied plusieurs nouveaux programmes dans le but de former des compétences locales nécessaires au fonctionnement du prochain gouvernement. Plusieurs étudiants s'étaient donc engagés dans ces programmes, soit les sciences juridiques, les sciences de la santé, le secrétariat, la criminologie et un cours de rattrapage académique. Tous ces programmes purent voir le jour grâce à des subventions du gouvernement fédéral qui a consacré une enveloppe de $38.8 M à la formation d'une main d'oeuvre locale spécialisée au Nunavut.

L'attribution de ces budgets à la formation est gérée par un groupe qui réunit les partenaires de la Loi du Nunavut, c'est à dire Nunavut Tuungavik Inc, le GTNO et le gouvernement fédéral: il s'agit du Groupe stratégique de développement unifié des ressources humaines du Nunavut (*Nunavut Unified Human Resources Development Strategy*). Or depuis avril dernier, le gouvernement du Nunavut y a fait son entrée et est représenté par le bureau du Commissaire par intérim et son sous-ministre aux Ressources humaines, M. Marius Tungilik.

Selon la dernière livraison du Nunatsiaq News, $22.1 M de ce fond fédéral spécial a déjà été dépensé, ce qui laisse une balance de $17.7 M qui devra être investi dans la formation d'ici au 31 mars de l'an 2000.

M. Wilf Atwood du Secrétariat au Nunavut à Ottawa, dans une entrevue accordée à l'hebdomadaire d'Iqaluit, a déclaré que le niveau d'inscription des étudiants dans ces programmes a pu faire réfléchir les reponsables du financement et leur faire envisager d'utiliser les fonds d'Ottawa à la formation, à meilleur escient. Par exemple, M. Atwood souligne qu'il ne resterait plus que 2 étudiants inscrits dans le programme de sciences juridiques offert par le Collège.

Où est passé le 69 000 $?

Le programme de sciences juridiques du Collège arctique avait été mis sur pied avec la collaboration de l'Association du Barreau du Nunavut qui, de son côté, avait été cherché un financement supplémentaire de 69 000 $ à Ottawa afin de permettre aux étudiants de compléter leur certificat.

D'après une note manuscrite du président du Collège, M. Greg Welch, dont le contenu est publié dans le Nunatsiaq News de cette semaine, ce 69 000 $ a tout simplement été versé au budget d'opération du Collège sans que les argents destinés au programme d'études juridiques ne soient augmentés.

Paul Crowley, le porte-parole de l'Association du Barreau du Nunavut a déclaré mercredi dernier sur les ondes de CBC, que son Association pourrait demander une enquête au ministre de l'Éducation, M. Charles Dent, sur cette affaire. Il s'est dit peiné de la décision du Collège de fermer le programme, ce qui implique que le personnel juridique au Nunavut devra être importé du Sud pour plusieurs années à venir.

Dans un communiqué émis vendredi dernier, le sous-ministre aux Ressources humaines, M. Marius Tungilik, rassurait

Collège
Suite en page 2

Sommaire



Marc Lacharité

CBC North aux jeux d'hiver de l'Arctique

C'est CBC North qui sera le diffuseur officiel des Jeux d'hiver de l'Arctique de l'an 2000, jeux qui se tiendront à Whitehorse.

À la télévision, nous pourrons voir la cérémonie d'ouverture et des reportages quotidiens pendant les informations. Les émissions CBC Northbeat et CBC Igalaaq seront aussi de la partie.

Après les Jeux, CBC North présentera également une émission spéciale d'une heure, ce qui permettra aux participants de préserver un souvenir de leurs prestations.

Rappelons que les Jeux d'hiver de l'Arctique devraient accueillir 1650 athlètes et entraîneurs provenant du Yukon, des T.N.-O., du Nunavut, du nord de l'Alberta, de l'Alaska, du Groënland ainsi que de 2 provinces russes, Tyumen et Magadan.

Sécurité accrue dans le transport routier

Une entente est intervenue entre les gouvernements des T.N.-O. et de l'Alberta relativement au programme de sécurité des transporteurs routiers «Partners in Compliance».

Cette entente signifiera une plus grande coopération entre la province et le territoire afin d'améliorer la sécurité du transport routier. Les transporteurs qui se plieront aux exigences de ce programme bénéficieront de quelques avantages dont des inspections moins fréquentes et une réduction de la charge administrative. En retour, les deux gouvernements bénéficient de ce programme en concentrant leurs efforts et leurs ressources envers les compagnies qui ne s'inscrivent pas au programme, ce qui aidera aussi à accroître la sécurité.

La prime sur les prix de la nourriture sera augmentée

Après une large consultation publique, le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Charles Dent, a finalement annoncé que la prime sur les prix de la nourriture, associée au programme de soutien du revenu, sera augmentée de 8%. Après avoir compilé les données sur les prix de 161 aliments dans diverses communautés de T.N.-O., le sondage dévoilait une augmentation des prix de cette ampleur, comparativement au niveau de 1992.

Le GTNO révise donc sa façon de calculer cette prime. Comme publié précédemment, auparavant ce sondage était effectué à Edmonton, loin de la réalité territoriale. Or, le gouvernement avait récemment annoncé une baisse de cette prime en utilisant l'ancienne méthode.

COURRIER DU LECTEUR

C.P. 1325,
Yellowknife, NT X1A 2N9
Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Langues

Suite de la une

langues mentionne le lien qui existe entre le bien-être et la langue. En fait, précise le rapport, «le développement de la langue et de la culture est un élément essentiel de l'identité personnelle et du bien-être social. (...) Il y a suffisamment de preuves démontrant que le support et la sauvegarde d'une langue sont essentiels au bien-être psychologique, à l'estime de soi, à la fierté personnelle et au respect de soi.»

Selon le rapport, le ministère de la Santé et des Services sociaux, en charge d'appliquer la stratégie de bien-être communautaire, devrait mettre plus d'emphase sur la préservation, la promotion et la protection des langues officielles dans les territoires, pour en faire une partie intégrale de sa stratégie.

Collège

Suite de la une

les étudiants en affirmant que les programmes ne seraient pas interrompus.

Selon le News/North de cette semaine, publié à Yellowknife, les étudiants ne savent plus qui croire. Susan Idlout explique que la situation est de plus en plus confuse parce que la position des personnes responsables change de jour en jour.

Par ailleurs, M. Bill Riddell, qui a contacté le syndicat des professeurs pour exiger du Collège un texte écrit expliquant les raisons de sa suspension, a réintégré ses fonctions le 4 avril.

M. Riddell croit que le Collège de l'Arctique le tient responsable de l'action des étudiants. Selon lui, il n'en est rien. Ce sont les étudiants qui auraient pris l'initiative d'alerter l'opinion publique.

Entente de coopération dans le secteur culturel

Ottawa (APF): Le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des arts du Canada, le Centre national des arts et la Fédération culturelle canadienne-française ont conclu une importante entente de collaboration en faveur du développement artistique et culturel au sein des communautés francophones et acadiennes.

Selon les termes de cette entente d'une durée de trois ans, les partenaires s'engagent à appuyer la réalisation d'un plan d'action, qui vise à répondre aux besoins exprimés par la communauté artistique et culturelle en milieu minoritaire.

Ce plan d'action contient des projets pour lesquels le ministère du Patrimoine et les organismes fédéraux ont pris un engagement financier de principe et des projets prometteurs que le gouvernement a l'intention d'étudier de près en vue de favoriser leur réalisation.

Parmi les projets qui figurent dans cette entente, on note l'établissement d'une entreprise de vente directe spécialisée dans la distribution de livres et d'autres produits culturels du Canada français, la consolidation des Coups de coeur de la chanson francophone et des réseaux régionaux de diffusion de spectacles dans l'Ouest, en Ontario et en Atlantique, un projet de film sur la contribution des artistes francophones de l'extérieur du Québec, une représentation des artistes canadiens-français et acadiens au Sommet de la Francophonie de Moncton et aux Jeux de la francophonie de 2001 à Ottawa-Hull et un financement pour la réalisation du Centre des arts de Caraquet.

Le plan d'action fera l'objet d'une mise à jour annuelle à l'automne et des projets pourront être ajoutés, retirés ou modifiés au besoin.

Pour le directeur exécutif intérimaire de la FJCF, Marc Haentjens, cette entente constitue un nouveau modèle de collaboration avec le gouvernement fédéral. Même si les montants en cause ne sont pas élevés, on parle d'une enveloppe de 1,2 million de dollars. Il s'agit, selon lui, d'une étape qui va permettre à la Fédération d'aller négocier un engagement à plus long terme. Le texte de l'entente précise d'ailleurs que le plan d'action ne vise pas à répondre à tous les besoins exprimés par la communauté artistique et culturelle.

La FJCF ne rejette cependant pas la proie pour l'ombre et a bien l'intention de poursuivre ses revendications auprès du Conseil des arts du Canada.



101,9 MF

Dimanche au 101,9 MF
HORAIRE
Été 98
De 18 h à 21 h

07-jun-98
Michel Lefebvre, Dominic Lafleur et Marc Lacharité
14-jun-98
Caroline Cantin, Losan et Benoît Boutin
21-jun-98
Philippe Méla
28-jun-98
Benoît et Caroline (et des invités)

5-Jui-98
Dominic Lafleur et Losan
12-Jui-98
Geneviève Harvey et Francine Labrie
19-Jui-98
18h00 à19h30 : Philippe Méla
19h30 à 21h00 : Agnès Billa
26-Jui-98
Michel Lefebvre
02-aou-98
Agnès Billa et Linda McDonald

09-aou-98
Dominic Lafleur et Losan
16-aou-98
Benoît Boutin et Caroline Cantin
23-aou-98
Geneviève Harvey et Michel Lefebvre
30-aou-98
Philippe Méla

Activité de l'AFI

Un déjeuner en compagnie des ours polaires

Stéphane Kolb

Le dimanche 31 mai, un brunch-conférence sur les ours polaires a attiré un public nombreux dans les locaux de l'Association francophone d'Iqaluit. Il n'y avait pas d'ours dans les assiettes mais il y avait cependant au menu de quoi rassasier les estomacs et les esprits de tous.

Julie Beauchesne et Magali Crevier, du laboratoire de recherche sur les ours polaires au ministère des Ressources naturelles et de la Faune à Iqaluit ont littéralement fasciné petits et grands avec la complicité de leurs amis, les ours polaires.

Il faut dire que le travail qu'effectuent Julie et Magali est pour le moins fascinant. C'est en effet au sein du Laboratoire d'Iqaluit que s'effectue le contrôle du développement des populations d'ours polaires pour l'ensemble des T.N.O.

Des campagnes qui s'apparentent à de véritables visites médicales sont effectuées auprès des ours sur le terrain. Ceux-ci sont recensés, et une fois endormis, ils sont tatoués et on performe plusieurs tests. On en profite aussi pour équiper l'ours d'un collier muni d'un émetteur qui permettra de suivre ses déplacements. Les ours parcourent parfois des distances surprenantes. Il y a quelques années, une femelle adulte a voyagé depuis la mer de Beaufort en Alaska jusqu'au Groënland. En un an, celle-ci avait parcouru pas moins de 5256 kilomètres !

Des études comme celle-ci sont nécessaires pour mieux comprendre la répartition et les relations qu'entretiennent les différentes populations d'ours qui ont été recensées. Les quotas de chasse sont en effet attribués en fonction de l'existence de populations distinctes et afin de les optimiser, il faut connaître les mouvements éventuels qu'ils sont susceptibles d'effectuer.

Ces visites médicales ne sont pas sans représenter un certain danger pour ceux qui les effectuent puisque l'on utilise des doses minimales de somnifère pour endormir les ours. Il faut donc demeurer extrêmement prudent quant aux réactions d'un ours pas tout à fait endormi. Comme le disait Julie lors de la conférence, «il est préférable d'assumer nous-mêmes les risques plutôt que de les faire courir aux ours en leur administrant des doses trop fortes qui pourraient être trop perturbantes pour eux». Néanmoins, il est parfois nécessaire d'administrer une dose supplémentaire de tranquilisant.

C'est un quota de chasse de 509 ours polaires qui avait été fixé pour l'année 1997-1998 pour l'ensemble des T.N.O. Dans le laboratoire d'Iqaluit, c'est une grosse période de travail qui est commencée puisque c'est ici que l'on reçoit des quatre coins des T.N.O., des boîtes contenant des échantillons de chacun des ours qui ont été abattus durant l'année. C'est généralement la mâchoire inférieure de l'ours, mais aussi souvent sa tête entière qui est expédiée au laboratoire.

Certains des ours abattus avaient été tatoués sur la mâchoire inférieure, et le laboratoire dispose donc déjà sur ces derniers d'une somme d'information plus ou moins importante selon que l'ours en question avait reçu dans le passé une ou plusieurs visites médicales. L'ensemble des échantillons permettra la réalisation de plusieurs tests comme la détermination de l'âge de l'ours qui s'effectue de la même manière que pour un arbre c'est à dire en comptant le nombre de cercles qui apparaissent sur une section d'une dent. Une fois la batterie de tests terminée, une partie des échantillons sera de nouveau expédiée vers des laboratoires de recherche scientifique spécialisés dans différents domaines, en particulier dans l'étude des maladies ou des contaminants touchant les ours polaires.

Le plus ancien fossile d'ours polaire connu est âgé d'environ 100 000 ans et l'on estime que c'est aux alentours de la période du Pléistocène que sont apparus les premiers ours polaires dont les ancêtres seraient les ours grizzly. Aujourd'hui, la population mondiale d'ours polaires est estimée entre 21 000 et 28 000 individus, dont environ 12 500 au Canada.

L'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressouces naturelles, qui possède un Groupe de travail spécialisé sur les ours polaires, considère l'animal comme «vulnérable», c'est à dire qu'il s'en faudrait de peu pour qu'il passe dans la catégorie des espèces menacées.

Gary Jean-Baptiste Kenler

«Un gars de la gang»

À l'occasion de son souper de homards, le 27 juin prochain, l'AFCY présente Gary Jean-Baptiste Kenler, un musicien originaire de la Saskatchewan.

Alain Bessette

À la lecture des coupures de presse relatives aux performances de Gary Jean-Baptiste Kenler, un commentaire revient fréquemment : il s'agit d'un «vrai gars de la gang».

C'est que de l'avis de plusieurs, Jean-Baptiste Kenler impressionne par son style simple et sa gentillesse, faisant que les spectateurs ont parfois tendance à vouloir déplacer tables et chaises pour se rapprocher de lui afin de créer une ambiance plus chaleureuse.

L'auteur-compositeur-interprète Jean-Baptiste Kenler est originaire du sud de la Saskatchewan. En 1990, il commence à produire ses propres compositions. En travaillant avec des grands de la chanson, dont Daniel DeShaime, ceci l'aide à caractériser son style, soit un mélange de rock et de folk.

Depuis ce temps, il s'est produit au Québec, en Acadie et dans l'Ouest canadien.

Le 27 juin prochain, lors du souper de homards de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, qui aura lieu au Sam's Monkey Tree Pub, Jean-Baptiste Kenler proposera une soirée amicale sous les airs des grands succès de la chanson ainsi que de ses propres compositions.

C'est une invitation à venir chanter, danser ainsi que de claquer des mains et des pieds.

ÉDITORIAL

Des vérités qui font mal

L'article paru en première page du *Globe and Mail* le 5 juin dernier et portant sur le Nunavut (voir article ci-contre) semble soulever une certaine controverse.

En effet, cet article brosse un tableau plutôt négatif sur la société du Nunavut. Chiffres à l'appui, l'article souligne les fléaux sociaux qui affligent cette région du pays : abus d'alcool et de drogue, suicide, grossesse chez les adolescentes, etc. Rien de bien réjouissant.

Le problème lorsque vient le temps de dénoncer cet article, c'est que personne ne peut le contredire. Les faits cités sont véridiques. Pour avoir observé le développement des communautés du Nord depuis plusieurs années, la situation mise en lumière reflète bien les problèmes auxquels nous faisons face. Une grande partie des politiques sociales adoptées au cours des dernières années par les gouvernements, ou celles qui le seront bientôt par le futur gouvernement du Nunavut, tentent justement de résoudre ces problèmes sociaux.

Ce que les gens déplorent le plus dans cet article, c'est plutôt la mauvaise image qui s'en dégage, une image peu flatteuse, mais aussi ce que l'on pourrait considérer comme un mauvais «timing». L'article est paru quelques jours après l'adoption à Ottawa de la Loi du Nunavut alors que la plupart des acteurs principaux de ce projet politique baignaient encore dans un atmosphère euphorique.

Il semble évident que le choix éditorial à la base de cet article manquait d'à propos. Il ne faut pas cependant être trop sévère car il ne semble pas que cet article ait été écrit avec une arrière-pensée destructrice ou maline. Cela ressemble plutôt à une bourde éditoriale qui démontre néanmoins une certaine empathie face aux sérieux problèmes qu'aura à confronter ce futur gouvernement. Selon toutes les remarques entendues au sujet de l'avènement du Nunavut, il semble bien que la gent intellectuelle canadienne est hautement intéressée par ce projet et on entend peu de propos qui seraient contraire à ce développement politique.

Il aurait probablement été plus approprié de profiter de cette occasion spéciale (l'adoption du projet de loi C-39) pour présenter brièvement le projet politique du Nunavut, l'état actuel de développement du projet et les besoins auxquels tente de répondre ce projet. C'est dans cette dernière section qu'on aurait pu aborder les problèmes sociaux affligeant le Nunavut mais sans en faire l'essentiel du message. Il était possible d'identifier ces problèmes sociaux comme des obstacles au projet mais aussi comme motivations premières dans l'ébauche de ce projet de société : l'établissement du territoire du Nunavut, une réponse structurelle à des besoins sociaux précis.

Finalement, il faut remarquer que ce type de reportage n'a pas que des effets néfastes. On n'a qu'à se souvenir du cirque médiatique ayant entouré la révélation des conditions de vie pénibles de la population innu de Davis Inlet au Labrador il y a quelques années. L'image projetée n'avait rien de flatteur : des maisons délabrées et sans eau courante, des jeunes rampant sous les maisons pour y «sniffer» des vapeurs d'essence, tout y était.

En quelques jours, tous les Canadiens connaissaient ces conditions de vie déplorables forçant le gouvernement canadien à agir rapidement pour résoudre le problème. Si rapidement d'ailleurs, que la solution trouvée, déménager le village vers une autre location, avait causé tout autant de nouveaux problèmes qu'elle n'en avait résolus. Le projet du Nunavut en est un qui a mûri longuement.

Alain Bessette

Le Nunavut dans les médias nationaux

Le *Globe* véhicule une image négative

Quelques jours seulement après avoir reçu une ovation debout à la Chambre des communes, la députée fédérale de Nunavut a subi tout un choc à la lecture d'un article paru dans le *Globe and Mail*.

Alain Bessette

La semaine du 1er juin aura été pleine de hauts et de bas pour la députée fédérale de Nunavut, Nancy Karetak-Lindell.

En effet, c'est sous les chauds applaudissements de ses collègues à la Chambre des communes que le projet de loi C-39, la Loi du Nunavut, a été adoptée en troisième lecture, mardi le 2 juin.

Quelques jours plus tard, le 5 juin, un article paru dans le *Globe and Mail* venait jeter une douche d'eau froide dans ce climat euphorique.

L'article en question, publié en première page, soulignait abondamment les principaux problèmes sociaux affligeant le Nunavut à quelques mois de sa création en tant que territoire. L'article citait de nombreuses statistiques alarmantes sur le taux de suicide, les abus d'alcool et de drogue, les questions de santé et le taux de maternité chez les adolescentes.

Nancy Karetak-Lindell ne contredit pas les données citées mais elle s'est dit désapointée de l'image que cela projette de sa circonscription du Nunavut. Selon la députée, les Inuit et autres résidants du Nord peuvent voir, au-delà des problèmes actuels, ce que promet l'avenir.

Cette vision, insiste la députée, repose sur la création prochaine du nouveau territoire du Nunavut et du contrôle que cela permettra d'exercer pour les citoyens du Nunavut.

«Mardi, cette Chambre a voté par une immense majorité d'entamer les démarches pour rectifier ces problèmes. Le projet de loi C-39 fait partie d'un nouveau départ pour le Nunavut. Cela fera partie des solutions. La réponse repose sur la population du Nunavut qui va former le nouveau gouvernement et qui va commencer à redéfinir leur vie.»

Pour la députée, cet événement représente un potentiel, un potentiel que l'on peut envisager avec pessimisme ou avec optimisme. La députée du Nunavut choisit la voie optimiste. Elle se dit assurée que «la création du Nunavut se présentera comme un modèle pour le reste du monde et rendra les Canadiens fiers.»

Lors du vote sur l'adoption du projet de loi C-39, le 2 juin dernier, la ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Jane Stewart, a reçu de bons applaudissements lorsqu'elle a exprimé son vote. Quelques instants plus tard, au moment où la députée du Nunavut se levait afin de voter, elle a reçu une ovation debout de la part des autres députés.

«Il s'agit d'un jour qui passera à l'histoire car un nouveau territoire fédéral vient d'être créé», a indiqué la députée du Nunavut.

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

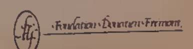
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs : Stéphane Cloutier Louis Mc Comber, Stéphane Kolb et Marc Lacharité

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF
Association de la presse francophone







Fêter la Saint-Lundi

Annie Bourret

Le mot **semaine** apparaît vers l'an 1050 en français. Du latin *septimana* (relatif à sept), il désigne les cycles de sept jours dans les calendriers occidentaux et chrétiens de l'époque. Curieusement, c'est l'adjectif **hebdomadaire** (du grec *hebdomas* pour «semaine») que nous employons pour parler d'un événement qui a lieu chaque semaine. Le mot **semainier** existe pourtant depuis 1200, mais avec le sens de «personne qui assure un service d'une semaine» et, aussi, celui d'un agenda.

L'élément *di* du nom des jours de la semaine provient du latin *dies* («jour»), généralement accolé au nom d'un dieu. **Lundi** est le «jour de la lune» (*lunsdi* en 1119), tandis que *mardi*, apparu en français en 1110, a le dieu romain de la guerre pour patron (jour de Mars). La notion de *mardi gras* désigne le dernier jour du carnaval avant le Carême chrétien.

Au XVII[e] siècle, la prononciation *mécredi* pour **mercredi** était la plus populaire en France, avant d'être condamnée par Vaugelas (1585-1650). Au Canada, nous avons longtemps maintenu cette variation. À l'origine *mercoris dies*, le mercredi rappelle le nom de Mercure, dieu romain du commerce et des voyages.

Le **jeudi** est le jour de Jupiter, le dieu des dieux. Dès 1470, le jeudi est associé à un jour gras, probablement à cause de la coutume catholique de jeûner le vendredi. L'expression *en la sepmaine à deux jeudis* (1491) reflète le souhait d'avoir plus d'un jour faste par semaine. Dès le XVI[e] siècle, on augmente à trois le nombre de jeudis désirables dans une semaine, lesquels passent à quatre au XIX[e] siècle, dans l'expression *la semaine des quatre jeudis*. En Amérique du Nord, cette expression évoque un moment utopique et non le sens de «congé scolaire» qu'elle possède en France.

Vénus, déesse romaine de l'amour, a donné son nom au **vendredi**. L'expression *tel qui rit vendredi dimanche pleurera* vient de Racine (1639-1699). Vendredi fut longtemps le «jour maigre», c'est encore le *vendredi saint*, précédant Pâques. Enfin, il faut signaler le *vendredi treize*, funeste ou chanceux, c'est selon.

Le **samedi** (de *sambati dies*) signifie littéralement le «septième jour». En France, on prétend d'une personne *née un samedi* qu'elle est paresseuse, au Québec on disait autrefois d'une femme très pomponnée qu'elle était *crétée en samedi soir* (crétée est un bricolage phonétique et sémantique de l'anglais *crated*).

De nombreux dimanches, notamment le dimanche des Rameaux, désignent des événements religieux. Ils rappellent ainsi l'origine du **dimanche**, c'est-à-dire le jour du Seigneur (*dies dominica*). Le mot dimanche occupe une place importante dans le lexique français, comparativement aux autres jours de la semaine. Il signifie «amateur» dans *peintre du dimanche* et *chauffeur du dimanche*. La tournure *habits du dimanche* rappelle qu'il fallait porter des vêtements ce jour-là, tout comme *s'endimancher*. L'adjectif *endimanché* peut aussi évoquer la gaucherie, grâce à la locution *avoir l'air endimanché*.

Enfin, le dimanche peut être aussi prétexte à *fêter la Saint-Lundi*, c'est-à-dire ne pas travailler le lundi parce qu'on a fait la fête la veille...

Faites parvenir vos commentaires par courriel à abourret@bc.sympatico.ca ou à la rédaction du journal.

Feux de forêt

Le pipeline en péril

Les deux dernières semaines auront été fort actives pour les équipes de lutte contre les incendies de forêt. Malgré tout, un désastre ■ été évité.

Alain Bessette

Un petit feu de forêt ayant débuté à la fin du mois de mai dans les environs du village de Trout Lake a pris des proportions inquiétantes au cours des deux dernières semaines.

Le centre de contrôle des feux de forêt du ministère des Ressources, de la Faune et du développement rapportait que le 3 juin dernier, un feu de forêt ravageant une région située à 75 kilomètres au sud-est de Trout Lake était à moins de 3 km du pipeline interprovincial. Le feu couvrait alors une superficie de 460 hectares. Un hectare équivaut à 10 000 mètre carré (100m X 100 m). La mauvaise nouvelle de la journée était que le vent, soufflant en direction du nord-est, poussait le feu vers le pipeline.

Le lendemain, 4 juin, le feu couvrait une superficie de 500 hectares et n'était plus qu'à 2 km du pipeline. Dès lors, les équipes de sapeurs du GTNO ont conjugué leurs efforts avec l'équipe d'entretien du pipeline afin de prévenir tout dommage à ce dernier.

Le 5 juin, le feu faisait toujours rage, couvrait 800 hectare et ne se situait plus qu'à 500 mètres du pipeline. Durant la journée, le feu a rejoint le pipeline. Heureusement, aucun désastre n'est survenu en raison des mesures de sécurité mises en place. Le feu a simplement «sauté» le pipeline pour poursuivre sa flambée glorieuse vers le nord.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. En effet, le feu se dirigeait maintenant vers une station de pompage du même pipeline, située 10 km plus au nord. À ce moment, la superficie du feu était évaluée à 3000 hectares. Mais en raison de la fumée épaisse, le centre de contrôle des feux de forêt indiquait que cette estimation n'était pas précise et que la superficie totale pouvait s'avérer supérieure.

Fort heureusement, le feu s'est résorbé partiellement le lendemain 6 juin en traversant plusieurs zones marécageuses. Sa superficie totale était alors estimée à 5400 hectares.

En général, durant la période de deux semaines entre le 26 mai et le 9 juin, le nombre d'incendies de forêt signalés au centre de contrôle a triplé, passant de 10 à 30. La superficie totale affectée par ces incendies est passée de 350 hectares à plus de 7941 hectares. De ces 20 nouveaux incendies, au moins trois étaient suspectés d'être d'origine humaine. Onze feux sont toujours actifs au 9 juin.

Toutes les régions de l'ouest des territoires ne sont pas touchées également par ce phénomène estival. La région au nord du Grand lac des Esclaves a été la plus affectée : 12 feux y ont été rapportés. La région du Deh Cho a connu 9 incendies, tandis que la région au sud du Grand lac, 7, et le Sahtu, 2. La région du Delta du Mackenzie a jusqu'ici été épargnée.



Appels d'offres Offres d'emploi

Offre d'emploi

Fonctions Agent-e de développement et formateur ou formatrice en alphabétisation familiale.

Caractère Permanent à temps plein : contrat d'un an.

Lieux Hay River et Fort Smith.

Mandats
. organisation d'activités communautaires ;
. francisation au niveau préscolaire ;
. tenue de livres et secrétariat.

Exigences
. maîtriser le français et l'anglais ;
. être apte à travailler avec les logiciels suivants de Macintosh : WordPerfect, Excel, ACCPAC ;
. être en mesure d'accomplir les mandats cités ;
. être familier ou familière avec les principes et les pratiques de francisation ;
. consentir à une période de probation de trois mois et, le cas échéant, à un contrat d'au moins un an.

Conditions de travail
. entrée en fonction : 3 août 1998 ;
. lieux de travail : Hay River et Fort Smith, Territoires du Nord-Ouest ;
. salaire : selon qualifications, sur une base annuelle de 30 000$;
. avantages sociaux selon la *Politique de gestion du personnel* de la Fédération Franco-TéNOise.

Dépôt des offres de services
. pour le lundi 29 juin 1998 ;
. aux soins de Daniel Lamoureux, directeur général ;
. **Fédération Franco-TéNOise**
Casier postal 1325,
Yellowknife NT X1A 2N9 ;
. par télécopieur : 867-873-2158 ;
. par courriel : fft@franco-nord.com
. en personne : 5016 48e rue, Yellowknife

OFFRE D'EMPLOI

POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE
FÉDÉRATION DES PARENTS FRANCOPHONES DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

La Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique est à la recherche d'une personne dynamique pour assumer les fonctions du poste de direction générale au sein de son bureau à Vancouver.

Sous la supervision du Conseil d'administration, vous serez responsable de la planification et de la réalisation du plan d'action annuel. Vous assumerez la gestion des ressources humaines, matérielles et financières de la Fédération des parents et vous agirez comme personne-ressource auprès du Conseil.

Qualifications

Vous possédez un diplôme universitaire dans un domaine pertinent à l'emploi ainsi qu'une solide expérience en gestion. Vous êtes familier.ère avec le dossier de l'éducation francophone, plus particulièrement à l'extérieur du Québec. Vous avez déjà travaillé avec le conseil d'administration d'un organisme sans but lucratif et vous avez une très bonne connaissance du français parlé et écrit ainsi qu'une bonne connaissance de l'anglais. Ayant d'excellentes aptitudes en communication, vous possédez un leadership visionnaire, orienté vers l'avenir.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné d'une lettre de présentation et de trois références, avant le 19 juin 1998 à l'adresse suivante :

Comité de sélection, poste de direction générale
Fédération des parents francophones
de Colombie-Britannique
#223-1555, 7e avenue Ouest
Vancouver, (C.-B.)
Télécopieur : (604) 736-1259
Entrée en fonction : août 1998



Affaires indiennes et du Nord Canada / Indian and Northern Affairs Canada

APPEL D'OFFRES

Les offres concernant les services énumérés ci-dessous, et adressées au Gestionaire, marchés et administration, Services ministériels, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, région des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1500, Yellowknife (T.N.-O.), X1A 2R3, seront acceptées jusqu'à 15 heures de la date limite précisée. Vous pouvez vous procurer des documents relatifs à cet appel d'offres en vous adressant au Gestionnaire, marché et administration au (867) 669-2525.

Date limite : 26 juin 1998

Services : Le Service des communications, région des Territoires du Nord-Ouest, sollicite présentement des offres concernant les services d'un fournisseur qui se chargerait de suivre de près les journaux et les émissions de radio et de télévision dans les Territoires du Nord-Ouest, afin de préparer et de fournir, d'une manière rapide, des coupures de presse, des analyses et des résumés portant sur des sujets pertinents au MAINC. Pour satisfaire à la demande du Service des communications, le fournisseur doit pouvoir livrer cette information sous divers formats (p. ex. électronique, papier et vidéo).

Le fournisseur doit posséder l'équipement de réserve, le personnel, ainsi que les installations nécessaires pour garantir que ces services seront fournis le plus rapidement possible. Le contrat commencera à [redacted] date d'adjudication [redacted] prendra fin le 30 juin 1999.

INSTRUCTIONS

Le Ministère se réserve le droit de rejeter toutes les offres, y compris la plus basse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Gestionnaire, marchés et administration à Yellowknife au (867) 669-2525.

Canada

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent régional des véhicules automobiles
Ministère des Transports **Iqaluit, T. N.-O.**
(Poste transféré au Nunavut le 1er avril 1999)
Le traitement initial est de 40 244 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 6 718 $.
Réf.: 041-0076-0003 **Date limite** : le 19 juin 1998

Agent de développement commercial
Ministère des Transports **Rankin Inlet, T. N.-O.**
(Poste transféré au Nunavut le 1er avril 1999)
Le traitement initial est de 54 683 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 6 321 $.
Réf.: 051-0055-0003 **Date limite** : le 19 juin 1998

Agent de planification et de développement
Ministère des Transports **Rankin Inlet, T. N.-O.**
(Poste transféré au Nunavut le 1er avril 1999)
Le traitement initial est de 55 851 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 6 321 $.
Réf.: 051-0054-0003 **Date limite** : le 19 juin 1998

Mécanicien régional de machinerie lourde
Ministère des Transports **Rankin Inlet, T. N.-O.**
(Poste transféré au Nunavut le 1er avril 1999)
Le traitement initial est de 47 201 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans [redacted] Nord de [redacted] 321 $.
Réf.: 051-0059-0003 **Date limite** : le 19 juin 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 2e étage, Lahm Ridge Tower, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-3487; télécopieur : (867) 873-0283; adresse électronique : kiltyc@internorth.com

Agent-éducateur - I Spécialiste des programmes d'initiation à la vie dans la nature
Ministère de la Justice **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 39 682 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 021-0015ALS-0003 **Date limite** : le 19 juin 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Agent des services du personnel, Ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8948; télécopieur : (867) 873-0436.

Commis principal aux documents
Ministère des Travaux publics et des Services **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement est présentement à l'étude. L'employeur versera en plus une allocation annuelle de vie dans le Nord de 6 718 $.
Réf.: 041-0074-0003 **Date limite** : le 26 juin 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Chris Keogh, commis au personnel et aux finances, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 4e étage, Édifice Brown, Sac postal 1000, IQALUIT NT X0A 0H0. Téléphone : (867) 979-5150; télécopieur : (867) 979-4748.

Secrétaire de directeur
Division de la politique budgétaire
Ministère des Finances **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 38 003 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0197-0003 **Date limite** : le 12 juin 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Agent administratif, Finances et administration, Ministère des Finances, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 3e étage, Centre Yk, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 873-7293; télécopieur : (867) 873-0414.

Coordinateur des expositions
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste à durée déterminée jusqu'au 31 mars 1999)
Le traitement initial est de 49 864 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0190-0003 **Date limite** : le 19 juin 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Ressources humaines, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 3e étage, Lahm Ridge Tower, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-6203; télécopieur : (867) 873-0115.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –***
  Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.





APPEL D'OFFRES
Travaux publics et Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

École Allain St. Cyr

Construction d'une nouvelle école pour l'enseignement en français à Yellowknife. L'école sera située à côté de l'école William MacDonald et servira aux élèves de la maternelle à la douzième année. En plus de six salles de classe, l'école abritera une salle d'informatique, une salle polyvalente, une bibliothèque, le bureau de l'administration et une grande salle communautaire.
– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions portant sur les corps d'état du second oeuvre en ce qui concerne [redacted] mécanique, l'électricité et les revêtements de sol, administrées par l'Association des constructeurs des T.N.-O., doivent être déposées au bureau de cette dernière, 4817, 49e rue, Bureau 201, Yellowknife NT; téléphone : (867) 873-3949, avant 15 h, heure locale, le 22 juin 1998. Pour plus d'information, communiquez avec l'Association des constructeurs.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional du North Slave, 5013, 44e rue) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 25 JUIN 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'adresse susmentionnée à partir du 1er juin 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formule prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :
Donel Gagnon
Administrateur des contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 873-7662

Renseignements techniques :
Kayhan Nadji, Agent de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 920-6331
ou
Northern Design Architects
Tél. : (867) 873-3266

Une pluie d'oies des neiges sur la toundra

Louis Mc Comber

En moins de trente ans, la population d'oies des neiges s'est multipliée de façon alarmante. La petite oie des neiges a plus que triplé sa population, passant de 2 millions à 6 millions d'individus. Celle de la grande oie des neiges est passée de 30 000 oiseaux à plus de 800 000 aujourd'hui. Il s'agit de grands oiseaux migrateurs qui descendent jusqu'au Mexique pour passer l'hiver et remontent à travers les grandes plaines des États-Unis et du Canada tôt le printemps pour venir se reproduire dans les régions arctiques l'été. Tous les gouvernements sont en état d'alerte car les splendides oies blanches dévastent tout sur leur passage, tant les récoltes des agriculteurs que la toundra des Inuit.

L'oie des neiges a un appétit vorace. En deux semaines, elle peut ainsi, en mangeant constamment près de 16 heures par jour, se créer une réserve de graisse équivalente au tiers de son poids. Son long bec solide lui permet d'arracher les racines qu'elle extirpe même d'un sol à moitié gelé. Ces réserves vont lui servir à voler plus de mille kilomètres sans s'arrêter. C'est un oiseau adapté aussi bien à un habitat aquatique que terrestre. Si elle ne tombe pas sous les plombs des chasseurs, l'oie des neiges peut vivre et se reproduire pendant plus de vingt ans.

Il semble qu'une des causes importantes de leur multiplication, c'est que les voiliers d'oies des neiges ont découvert une nourriture abondante dans les cultures céréalières des grandes plaines américaines et canadiennes. Si leur migration cause des dommages importants aux récoltes, leur impact sur l'habitat arctique est catastrophique.

Sur la toundra, une mince couche d'humus prend des milliers d'années à se générer et c'est le mince tapis de végétation qui la retient en place. Quand les oies bouffent tout ce qui pousse en arrachant en plus les racines, le soleil réchauffe le sol ainsi dégarni jusqu'à faire fondre des couches de glace du pergélisol, humectant le terrain du sel qu'elles contenaient. Il ne reste plus au vent qu'à souffler et balayer pour de bon la mince couche d'humus.

En deux jours, les oies détruisent ce que la nature a mis des milliers d'années à produire. Les régions les plus affectées par la visite des oies se trouvent sur la côte sud-ouest de la Baie d'Hudson, de la baie de La Pérouse jusqu'à Arviat. Tout au long de la côte, on trouve une bande de marais qui a toujours servi à la reproduction d'une multitude d'espèces différentes d'oiseaux et de plantes. Selon la *National Wildlife Federation*, plus de 60% de cette aire naturelle de reproduction est maintenant détruite. Pour Diana Srivastava, botaniste à l'Université de Toronto, on peut comparer ce qui se passe dans ces régions côtières à la désertification provoquée par une surabondance de bestiaux dans les pays du Sahel en Afrique.

On trouve aussi des aires de reproduction de l'oie des neiges tout au nord de la Terre de Baffin, dans les régions côtières du détroit de Lancaster et particulièrement à l'île Bylot, tout près de Pond Inlet. Plusieurs îles, parsemées dans le détroit de Fox, sont aussi des sites très adaptés à leur reproduction puisque pratiquement inaccessibles aux prédateurs durant l'été. C'est donc par centaines de milliers que les voiliers d'oies s'y donnent rendez-vous!

Tous les gouvernements concernés tentent de trouver des solutions au problème. Pour le Secrétaire américain de l'intérieur, Bruce Babbitt, «la situation est complètement hors contrôle.» Même la prestigieuse organisation Ducks Unlimited cherche à alerter l'opinion publique. «C'est le temps d'intervenir!» a déclaré le biologiste en chef de l'organisation pour les oiseaux aquatiques à la revue National Wildlife.

Dans les T.N.-O., un groupe de travail sur l'habitat de l'oie arctique s'est formé et a publié les conclusions de son étude dans un rapport : «L'écosystème arctique en péril.»

Le ministère territorial des Ressources, de la Faune et du Développement s'apprête à adopter plusieurs stratégies proposées dans ce rapport. Déjà deux opérations de chasse ont été organisées dans les aires de reproduction de la région d'Arviat et une troisième est prévue d'ici la fin mai. Les oiseaux tués ont été distribués pour consommation dans les communautés de Rankin Inlet et de Repulse Bay.

Il se chasse 70 000 oies des neiges en Amérique du nord chaque année. Au Québec par exemple, on évalue à 20 millions de dollars les retombées économiques de cette activité. Plusieurs gouvernements songent à légaliser des méthodes de chasse antérieurement utilisées par les braconniers, comme les appeaux électroniques ou encore des spécimens en captivité qui peuvent attirer au sol des voiliers de passage à haute altitude.

Les personnes handicapées au Nunavut

Vers la création d'un conseil consultatif

Stéphane Kolb

Iqaluit- Une conférence a été organisée par la Commission d'établissement du Nunavut (CEN) à la suite de recommandations effectuées l'an dernier dans le cadre de la réunion tenue par la CEN au sujet du 'Futur du travail au sein du Nunavut'. Les recommandations stipulaient alors que les personnes présentant un handicap devraient être parties prenantes dans la mise en place du Nunavut.

Lors de la conférence qui a eu lieu la dernière semaine de mai à Iqaluit, des délégués de chacune des 27 communautés du Nunavut avaient été désignés pour représenter les personnes handicapées de leur communauté respective. La conférence était présidée par Charlie Crow, Davidee Angnakak et Meeka Kilabuk, Commissaire à l'établissement du Nunavut. Une interprétation en langage sourd-muet était assurée sur place.

Dans une entrevue accordée à L'Aquilon, Meeka Kilabuk a souligné que depuis l'automne dernier, des négociations avec la direction générale des Travaux publics du gouvernement fédéral avaient été engagées pour s'assurer que l'ensemble des bâtiments du futur gouvernement du Nunavut seraient équipés de l'infrastructure nécessaire pour permettre un accès aisé aux personnes handicapées.

Il reste cependant que les besoins des personnes handicapées sont plutôt mal connus au Nunavut. Selon Meeka Kilabuk, une étude sur ce sujet, réalisée grâce au financement du ministère du Développement des Ressources humaines est en cours et devrait permettre d'affiner les interventions effectuées auprès de ces personnes. La conférence a permis de prendre des mesures immédiates pour des cas isolés et nécessitant une intervention urgente comme les cas cités par Meeka Kilabuk d'une personne handicapée qui vivait dans une cabane ou encore de ce chasseur physiquement handicapé qui ne pouvait recevoir sa pension de chasseur parce qu'étant handicapé, il ne pouvait logiquement être considéré comme un chasseur.

Trois groupes ont par ailleurs été formés au sein de la conférence pour représenter les personnes atteintes de handicaps visuels, de surdité et de mutisme, et enfin de handicaps physiques et mentaux. Neuf représentants ont été nommés.

Dès ce mois-ci, des démarches seront effectuées auprès des instances gouvernementales pour assurer la mise en place légale d'un organisme consultatif indépendant destiné à représenter les intérêts des personnes handicapées au Nunavut. La première réunion officielle de ce Conseil devrait se tenir au mois d'octobre et donner lieu à la rédaction d'un rapport final exposant les recommandations du Conseil d'ici la fin de l'année. L'agenda est serré mais l'enjeu est important si l'on tient à respecter l'objectif initial de la mise en place de ce Conseil, qui devra non seulement défendre les intérêts des personnes handicapées au Nunavut mais également assurer que ceux-ci aient leur mot à dire dans le processus d'établissement du futur gouvernement.

Meeka Kilabuk possède une expertise de longue date dans le domaine de la mise en place d'organisations inuit : l'Inuit Tapirisat du Canada, la Conférence circumpolaire inuit, l'Institut culturel inuit, etc. Durant l'entrevue qu'elle nous a accordée, celle-ci a déploré que l'organisation de la conférence n'ait pas reçu de soutien financier du commissaire par intérim, «la réunion a été le résultat de levées de fonds auprès du secteur privé et de quelques ministères fédéraux».

Cette attitude du CEN va, selon Meeka Kilabuk, à l'encontre de la ligne politique énoncée publiquement dans les discours

Handicapés* *Suite en page 8

Langues officielles

Les réformistes voient encore le bilinguisme dans leur soupe

Ottawa (APF) : La paranoïa du Parti réformiste à l'endroit du bilinguisme en général, et du français en particulier, a atteint de nouveaux sommets à la Chambre des communes.

Durant tout le débat entourant l'adoption du projet de loi créant l'Agence Parcs Canada, les réformistes ont dénoncé un amendement qui prévoit que les sous-traitants qui offriront des services au public pour le compte de l'agence fédérale, devront être en mesure de communiquer dans les deux langues officielles.

Concrètement, cela veut dire qu'un entrepreneur qui offrirait de gérer un centre d'information pour le compte du gouvernement fédéral dans le parc national de Banff en Alberta, devrait s'assurer d'offrir des services au public dans les deux langues officielles.

Initialement, le projet de loi ne contenait aucune disposition linguistique. Le ministère de la Justice estimait que la future agence, considérée comme une institution fédérale, était de facto pleinement visée par les dispositions de la Loi sur les langues officielles. L'une de ces dispositions, l'article 25, traite justement des services fournis par les tiers pour le compte d'institutions fédérales.

Le député libéral d'Ottawa-Vanier, Mauril Bélanger, voyait les choses autrement. Son amendement, qui a été adopté par la Chambre des communes par un vote de 188-45, reprend presque mot à mot la disposition de la Loi sur les langues officielles.

M. Bélanger dit répondre aux préoccupations exprimées par le Commissaire aux langues officielles. Dans son dernier rapport annuel, Victor Goldbloom note un relâchement dans l'application de la Loi sur les langues officielles depuis que le gouvernement fédéral a cédé certaines de ses responsabilités à des tierces parties :«Il s'agit simplement de s'assurer que les Canadiens de tout le pays puissent visiter leurs parcs nationaux et être servi dans leur langue officielle».

Pour la députée bloquiste, Suzanne Tremblay, il s'agit d'une protection additionnelle : «Très souvent, dans un hôtel, il y a un double verrou; ici, on veut une double protection. On sait que la Loi sur les langues officielles nous protège, mais on veut être certains que jamais l'Agence ne l'oubliera».

Les réformistes, dont certains ont des parcs nationaux dans leurs circonscriptions, ont profité de l'occasion pour agiter tous les épouvantails linguistiques du folklore canadien. Certains, comme le député Jim Pankiw de Saskatoon-Humboldt, ont soutenu que les employés chargés de peindre les clôtures devraient dorénavant promouvoir les deux langues officielles!

«Prenons un ouvrier qui peinture les clôtures. Quelqu'un vient lui demander comment se rendre à l'entrée du parc. Est-ce de la communication avec le public?» s'est interrogé son collègue Jim Gouk de West Kootenay-Okanagan.

«Sur la côte ouest, il n'est pas nécessaire que quelqu'un qui ramasse les ordures et qui nettoie les terrains de camping sache parler français» a renchéri le député de la circonscription de Kootenay-Columbia, Jim Abbott.

Le député de Wild Rose, Myron Thompson a poussé encore plus loin la caricature en affirmant que les gens venus d'Asie qui ont choisi de s'installer à Banff «ne pourront pas tondre le gazon, peindre une clôture ou installer un dispositif de protection autour des arbres parce qu'ils ne sont pas bilingues».

Handicapés

Suite de la page 7

du Commissaire par intérim du Nunavut lorsque l'on y entend, dit-elle, que «le gouvernement du Nunavut sera un gouvernement proche des gens».

Dans ces circonstances, a t-elle déclaré, «J'ai des difficultés à comprendre comment le gouvernement va s'y prendre pour être proche des gens si les premières personnes avec qui il devrait parler sont les personnes handicapées, parce qu'elles font partie des résidents du Nunavut. Elles sont toutes citoyennes».

Dans l'optique de Meeka Kilabuk, «Ces personnes doivent être des bénéficiaires égaux aux autres bénéficiaires de l'Accord sur les revendications territoriales. Elles ne recherchent pas la sympathie ou la pitié. Elles sont vraiment beaucoup plus positives d'une certaine façon que nous ne le sommes sur une base quotidienne».

En raison du manque de financement, la réunion n'a pas pu bénéficier du système de conférence télévisée comme le prévoyait le budget initial, rétrécissant ainsi l'étendue de la consultation effectuée auprès des personnes intéressées.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 24, 19 juin 1998

Alain Bessette/L'Aquilon

La garderie Plein Soleil avait organisé une petite sortie en plein air afin d'étudier la flore locale au lac Long le 11 juin dernier. Sarah McGregor tient à la main quelques feuilles pendant qu'un autre groupe poursuit ses investigations.

École Allain St-Cyr

Les premières pelletées sont pour bientôt

Le processus administratif du projet de construction de l'école Allain-Cyr est maintenant bien avancé. Les travaux de construction devraient débuter dans quelques semaines.

Alain Bessette

Lors des deux premières parutions du journal en juin, le ministère des Travaux publics et des Services publiait un appel d'offres concernant la construction de l'école Allain St-Cyr. La date limite pour remettre les soumissions est le 25 juin.

Selon Jean-François Pitre, président du Conseil scolaire francophone de Yellowknife, l'examen des soumissions et la prise de décision sur le choix de l'entreprise de construction se feront la journée même de la

Construction
Suite en page 2

Les jeux d'hiver de l'Arctique de 2002

Iqaluit prépare sa candidature

Les premiers pas vers la formation d'un comité d'organisation des jeux d'hiver de l'Arctique viennent d'être franchis à Iqaluit.

Stéphane Kolb

La ville d'Iqaluit présentera finalement sa candidature pour accueillir conjointement les jeux avec la ville de Nuuk au Groënland.

Dans l'optique du partage des jeux entre Iqaluit et Nuuk, les disciplines seront divisées entre les deux villes. Si Iqaluit obtenait sa part des jeux, elle accueillerait selon des premières estimations quelques 601 athlètes en provenance d'Alaska, du Groënland, du nord de l'Alberta, du Nunavut, de la Russie, des T.N.-O. et du Yukon.

Suite à une évaluation des structures d'accueil nécessaires pour la tenue des différents événements qui avait été effectuée en 1996, Iqaluit disposerait selon Colleen Dupuis et Peter Butcher, consultants auprès de la ville pour l'organisation des jeux, de structures suffisantes.

Selon le Comité international des jeux d'hiver de l'Arctique, le budget nécessaire pour la partie des jeux qui serait tenue à Iqaluit est estimé à 1,5 million de dollars. Un premier problème a cependant été rencontré lors de la recherche de financement au niveau du gouvernement des T.N.-O. ou de celui du Nunavut. L'organisation des jeux se fait dès maintenant, mais ceux-ci ne se tiendront qu'en 2002. On voit donc mal pourquoi le gouvernement des T.N.-O. s'impliquerait dans ce dossier et d'un autre côté, selon Colleen Dupuis, «le gouvernement du Nunavut n'est lui pas encore préparé pour traiter un tel dossier». Malgré tout, selon Colleen Dupuis, «la réunion des fonds nécéssaires ne devrait cependant pas poser de problème compte tenu de l'importance de l'évènement non seulement pour la ville d'Iqaluit mais aussi pour l'ensemble du Nunavut, et de nombreuses organisations publiques ou privées ont déjà annoncé leur support».

Si de nombreuses personnalités représentant des institutions publiques ou privées étaient effectivement présentes à une première réunion organisée à Iqaluit ce jeudi 11 juin, le grand public était lui largement absent. C'est pourtant lui en dernier ressort qui fera que la candidature d'Iqaluit sera réaliste ou non. Depuis plusieurs mois, différents débats ont eu lieu sur

Jeux
Suite en page 2

Sommaire

Alain Bessette/L'Aquilon

Apprendre en s'amusant !

Brigitte Bergeron, de la garderie Plein Soleil, s'est aventurée en pleine forêt avec le groupe des plus âgés. Toute une aventure même si la forêt se trouve en fait être un petit boisé de la plage municipale.



Marc Lacharité

Autre importante conférence à Yellowknife

Une conférence sur les thèmes de l'entreprise et des investissements se tiendra à Yellowknife au mois de septembre prochain. Prospects North '98 est destinée aux entrepreneurs, investisseurs et propriétaires de petites et grandes entreprises provenant de toutes les régions des T.N.-O.

Différents ateliers seront offerts pendant les trois jours que durera la conférence. Parmi ceux-ci, la création des deux territoires, investissements et échanges commerciaux, les mines et le pétrole ainsi que les ressources renouvelables et la construction seront abordés.

Les deux conférenciers invités seront Michael Walker de l'Institut Fraser et David Foot, professeur d'économie à l'Université de Toronto.

La conférence aura lieu les 21, 22 et 23 septembre '98.

De nouvelles frontières...

Les membres de l'Assemblée Législative ont soutenu une motion pour l'établissement d'une commission sur les nouveaux districts électoraux après la division.

Les T.N.-O. comptent présentement 14 districts. Mais à la suite de la division, les membres devront étudier la possibilité d'augmenter le nombre de représentants et de changer la configuration des districts.

La commission se penchera sur différents aspects du problème;

- les considérations géographiques et démographiques.
- les moyens de communication entre les diverses parties du territoire.
- le nombre minimum et maximum de membres susceptibles de former la nouvelle assemblée
- le maintien d'un équilibre entre régions urbaines et rurales.
- les intérêts culturels et linguistiques ainsi que les disputes relatives aux traités.

Aussitôt la commission formée, le grand public sera invité à faire part de ses opinions sur les sujets abordés.

Les premiers ministres de l'Ouest à Yellowknife

La prochaine conférence des premiers ministres de l'Ouest aura lieu à Yellowknife du 2 au 4 juillet 1998. L'Assemblée Législative sera le lieu de rencontre et le Yellowknife Inn accueillera ces invités de marque.

Des détails sur l'événement, les thèmes abordés ainsi que les gens qui y seront présents, paraîtront dans une édition ultérieure de l'Aquilon.

Construction

Suite de la une

fermeture de l'appel d'offres.

«On espère que les travaux de construction débuteront dans la première semaine de juillet», a indiqué Jean-François Pitre.

Les plans de l'école qui sont distribués aux soumissionnaires sont les mêmes qui avaient été rendus publics au mois de février dernier, à quelques modifications mineures près.

L'association de la construction des T.N.-O. a mis en branle son processus de soumissions ouvertes par lequel les entreprises intéressées à soumissionner sur ce projet peuvent choisir les sous-contractant qui viendront les épauler dans la réalisation de ces travaux.

Au sein du ministère des Travaux publics et des Services, Kayhan Nadji sera l'agent en charge du projet.

Le président du Conseil scolaire ne sait toujours pas à quel moment il sera possible de procéder à la pelletée symbolique puisqu'on devra compter sur la présence simultanée de Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien et Charles Dent, ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.

Mouvement de personnel

Il y aura quelques changements l'an prochain au sein du personnel enseignant et administratif de l'école Allain St-Cyr.

D'une part, le directeur actuel, Gérald Caron, quittera prochainement l'école. Son remplacement est déjà trouvé. Il s'agit de Mme Julie Bouchard qui nous arrivera de l'école Citadelle de Legal en Alberta. De plus, deux professeurs partiront à la fin de l'année scolaire. Michelle Bourque, enseignante pour la classe des première, deuxième et troisième années, et Eugène Léger, enseignant pour les septième, huitième et neuvième années, devront être remplacés sous peu. Marie-Claire Bradley, Terry Gallant et Anita Drolet restent en poste.

L'école Allain St-Cyr profitera de cette occasion pour réaménager l'organisation de ses classes. Au lieu d'avoir une classe pour les maternelles et une autre pour les 1-2-3, il y aura dorénavant une classe de maternelle et de première année puis une classe pour les deuxième et troisième années.

Jeux

Suite de la une

internet au sujet de la participation d'Iqaluit aux jeux et les interventions effectuées montrent qu'il semble exister un problème dans la mesure où peu nombreux sont ceux qui ont manifesté leur intention de soutenir les jeux en s'investissant directement comme bénévoles. Or il se trouve que la tenue d'une partie des jeux à Iqaluit demanderait selon une première estimation présentée lors de la réunion par Colleen Dupuis et Peter Butcher, la participation totale de quelques 631 bénévoles pour former une association qui soit capable de relever efficacement le défi.



Stéphane Kolb/L'Aquilon

Colleen Dupuis, consultante pour l'organisation des jeux d'hiver de l'Arctique à Iqaluit, et Linda Gunn, conseillère à la municipalité, recueillent les commentaires du public lors de la réunion organisée le 11 juin dernier, suite à l'annonce de la candidature de la ville d'Iqaluit aux jeux de 2002.

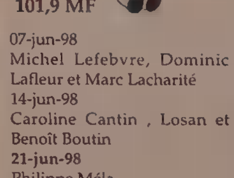
Le processus est donc lancé et le comité cherche actuellement à obtenir un maximum de support de la part de la population. Comme l'a souligné Colleen Dupuis, dans le scénario envisagé, si Iqaluit obtenait une partie des jeux, la ville serait déclarée ville fermée pour une semaine, autant donc profiter de ce congé forcé pour participer activement à la fête qui se déroulerait en mars 2002.

Plusieurs intervenants ont par ailleurs souligné le fait que même si le chiffre de 631 bénévoles est énorme, compte tenu de la taille de la ville, il apparaît vraisemblable que plusieurs communautés voisines s'organisent elles aussi pour amener du renfort de l'extérieur compte tenu de l'importance de l'événement. La candidature de la ville sera déposée ce 30 juin auprès du Comité international. D'ici là, toute forme de support sera bien entendu la bienvenue. Le Comité international rendra publique sa décision sur le choix de la ville hôte en octobre prochain.



Stéphane Kolb/L'Aquilon

Séance de signature pour les futurs bénévoles qui permettront l'organisation des jeux: il en faudra... 631.



101,9 MF

Dimanche au 101,9 MF
HORAIRE
Été 98
De 18 h à 21 h

07-jun-98
Michel Lefebvre, Dominic Lafleur et Marc Lacharité
14-jun-98
Caroline Cantin , Losan et Benoît Boutin
21-jun-98
Philippe Méla
28-jun-98
Benoît et Caroline (et des invités)
5-Jui-98
Dominic Lafleur et Losan
12-Jui-98
Geneviève Harvey et Francine Labrie
19-Jui-98
18h00 à19h30 : Philippe Méla
19h30 à 21h00 : Agnès Billa
26-Jui-98
Michel Lefebvre
02-aou-98
Agnès Billa et Linda McDonald
09-aou-98
Dominic Lafleur et Losan
16-aou-98
Benoît Boutin et Caroline Cantin
23-aou-98
Geneviève Harvey et Michel Lefebvre
30-aou-98
Philippe Méla

Langues officielles en déclin dans les T.N.-O.

Le travail commence à la maison

Lors d'une entrevue exclusive avec le journal L'Aquilon, la commissaire aux langues des T.N.-O., Judi Tutcho, a bien voulu partager ses pensées sur la situation des langues dans les Territoires du Nord-Ouest.

Alain Bessette

Bien que consciente que le sort des langues officielles ne soit pas une priorité tant pour le gouvernement que pour la population, Judi Tutcho croit que les familles ont un rôle majeur à jouer dans la préservation des langues autochtones.

«Les gens ont commencé à accepter et à se sentir confortable à parler anglais, alors pourquoi se plaindre», a souligné la commissaire. Elle explique que les gens ont développé des systèmes personnels, sur une base individuelle, qui leur permettent de se débrouiller avec leur besoin de communiquer parfois dans les langues autochtones. «Ils ont trouvé des moyens de contourner le système», indique Mme Tutcho.

Du côté de l'identification des aires de responsabilités, Mme Tutcho critique la façon dont les administrations centrales des ministères négligent de communiquer leurs propres règles aux employés travaillant en région. «Il n'y a aucun plan pour l'application de la politique et des lignes directrices», a expliqué la commissaire. Elle souligne que la loi est explicite, le gouvernement doit offrir des services dans les langues officielles à la population. Ce qui n'est pas aussi explicite, c'est comment cela doit se faire. Cette information se retrouve dans les lignes directrices, malheureusement personne ne se charge de véhiculer cette information vers les instances régionales. Selon Mme Tutcho, le rôle des coordonnateurs des langues officielles dans chacun des ministères devrait être mieux identifié car ce sont souvent eux qui assument les responsabilités de liaison avec le bureau de la commissaire.

Dans le processus actuel de dévolution de pouvoirs vers les communautés et de privatisation des services, la commissaire aux langues soulève certaines questions. Pour Mme Tutcho, une des choses à éviter, c'est de diminuer les normes de qualité dans la prestation de services. De plus, le gouvernement ne doit pas utiliser ce processus afin d'éviter ses obligations légales.

«Ce qu'on aimerait, c'est que chaque contrat contienne une clause indiquant qu'ils ont une responsabilité au regard de la Loi sur les langues tout comme ils ont une responsabilité en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques», souligne la commissaire.

Dans son rapport, la commissaire soulève à quel point les jeunes sentent qu'il est inutile d'apprendre sa propre langue alors que celle-ci n'offre aucun avantage au point de vue académique, économique et professionnel.

Pour la commissaire, il est important que le gouvernement fasse la promotion des langues et de leurs répercussions sur l'identitié personnelle et l'estime de soi. Mais plus important encore, c'est le message qui se véhicule à la maison. Les parents doivent inciter les enfants à apprendre leur langue et en expliquer les avantages.

«Les écoles, les collèges, les universités et les organisations privées ont un rôle de support dans l'encouragement à apprendre sa langue (...) mais, en fin de compte, c'est à la maison qu'on doit commencer à respecter la langue» a expliqué Mme Tutcho.

C'est à l'automne, lors de la prochaine session de l'Assemblée législative, que la commissaire aux langues comparaîtra devant les députés afin de discuter de son rapport.



Judi Tutcho, commissaire aux langues des T.N.-O.

Mes élucubrations sur le Cirque du soleil et/à/ou New York

La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de fréquenter les coulisses du Cirque du soleil pendant quelques jours. J'ai vu Quidam deux fois, et je dois dire que j'ai beaucoup plus apprécié la seconde fois. En effet, les symboles, l'enchaînement, la musique, tout était plus évident. La première fois, j'étais comme une enfant : j'ai regardé la bouche ouverte (probablement pour ça que j'ai pas tout vu). La magie opère toujours. Les spectacles demeurent d'un esthétisme éblouissant. Il ne s'agissait pas de mon premier spectacle du Cirque, vous l'aurez deviné. J'ai même vu sa naissance au Festival des amuseurs publics de Baie Saint-Paul. Je me souviens de la première fois où j'ai vu monter le chapiteau. Déjà, ce spectacle m'avait ébahie. Cela ne lui prend pas grand-chose, direz-vous? Pas du tout. Je vous souhaite d'avoir la chance de voir la chose, ne serait-ce qu'une fois, d'être témoin de la logistique et vous m'en reparlerez. Bref, le Cirque me fait tripper même dans son côté le plus trivial.

Et les coulisses, si on en parlait un peu. L'atmosphère est au travail, au labeur, sous un couvert de légèreté et d'allégresse (non, pas d'allégria). La bouffe est bonne. Il y en a pour tous les goûts : végétariens, carnivores, grainailleux, etc. Une petite terrasse agrémente le tout. Charmant!

Le dimanche suivant mon arrivée, gros party pour les employés. D'un hangar-entrepôt sordide, quelques personnes ont fait jaillir un décor New York. Je salue les gens qui ont mis la main à la pâte, car j'ai pu apprécier leur travail où la créativité était au rendez-vous.

Puis, le party. Et à quoi s'attendre d'autre qu'un party New York avec un décor New York? Une foule composée des gens du Cirque, mais aussi de quelques

Cirque
Suite en page 5

ÉDITORIAL

Des langues sans avenir

La situation de plusieurs langues autochtones dans les T.N.-O. est des plus inquiétante. Comme l'indiquait le dernier rapport du Commissariat aux langues des T.N.-O., certaines langues sont à la veille d'être des langues mortes.

Pour les générations montantes, l'utilité de conserver leur langue est totalement inexistante. La connaissance d'une langue autochtone ne permet pas d'obtenir un emploi, ou très peu, et ne fait pas partie non plus d'un processus académique pouvant mener à une carrière prometteuse. En fait, à l'exception de leur statut de langues officielles dans la Loi, les langues autochtones sont sans statut social et ne sont pas reconnues comme instruments valables au sein du gouvernement. La seule langue qui ■ un statut privilégié au gouvernement, c'est l'anglais. Voilà donc la seule langue qu'il est nécessaire et professionnellement rentable de maîtriser si l'on veut posséder un statut social d'importance dans les T.N.-O.

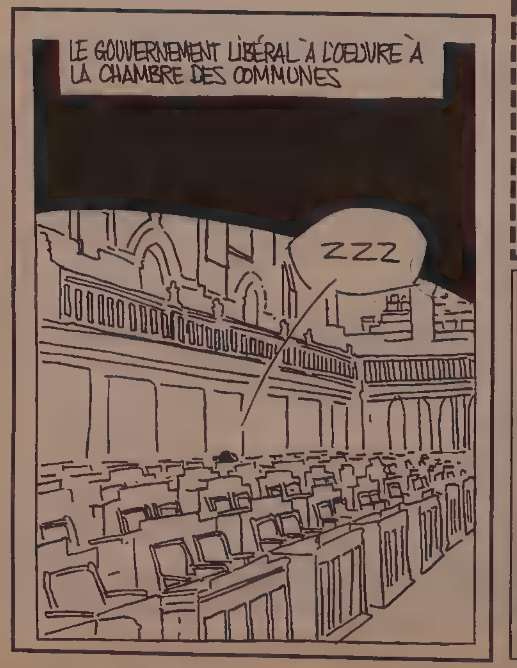
Lorsqu'on demande aux gens de quelle façon il est possible de rehausser le statut de ces langues, les idées pertinentes manquent.

Les seules suggestions concernent des campagnes de promotion des langues comme instrument d'identité culturelle. Comme cette identité ne mettra pas de nourriture dans les assiettes, il est fort probable que ces campagnes resteront sans écho.

Ce qu'il faut, c'est de remettre les langues autochtones au centre de la vie économique, sociale et culturelle des gens, quitte à obliger quelques étrangers à apprendre une nouvelle langue s'ils veulent contribuer à la vie du Nord.

Comme personne n'est intéressé à travailler en ce sens, il est peut-être temps de cesser d'investir dans les langues autochtones et indiquer aux sentimentaux qu'il est temps qu'ils en fassent leur deuil. L'Assemblée législative, principale responsable de cette débâcle linguistique, devrait en profiter pour annoncer une fête officielle célébrant la fin des langues autochtones.

Alain Bessette





Alain Bessette/L'Aquilon

De grands explorateurs de la garderie Plein Soleil se dirigent allègrement dans la brousse environnante de Yellowknife.

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

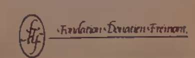
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs : Stéphane Cloutier Louis Mc Comber, Stéphane Kolb et Marc Lacharité

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.







Ottawa procéderait sans appel d'offres pour l'entretien des stations de radar

Un contrat de 550 millions

La compagnie Frontec d'Alberta et la Pan Arctic Inuit Logistics Corporation (PAIL) qui regroupe les sociétés de développement économique des 4 organismes politiques inuit au Canada détiennent le lucratif contrat d'entretien de 47 stations de radar dans l'Arctique canadien. Ce présent contrat viendra à terme en mars de l'an 2000.

Louis Mc Comber

Le Ministère des Affaires indiennes et du Nord de même que les organismes inuit impliqués recommandent simplement au Ministère de la Défense de renouveler le contrat aux mêmes conditions sans aller en appel d'offres. Toutefois, des compétiteurs de Frontec aimeraient bien pouvoir soumissionner afin d' assurer ce service pour les 10 prochaines années. Il s'agit d'un budget total de $550M. 60% de cette somme sera épongée par la *US Air Force* tandis que le Canada doit allonger les fonds pour l'autre 40%.

La Compagnie Frontec a géré l'entretien de ces stations de radar depuis 1988. Au cours des ans, la compagnie a intégré des employés inuit et a développé des plans de formation à leur intention. Dans les 4 dernières années, Frontec s'est associé à la Corporation PAIL qui investit aussi chaque année près de $2M dans la formation de la main d'oeuvre inuit. Cette nouvelle compagnie est la propriété des corporations de développement économique des Inuvialuit, des Inuit du Labrador, du Nunavik et du Nunavut.

M. Russel Newmark est le président de PAIL. Dans une entrevue radiophonique accordée au réseau anglais de Radio-Canada, il s'est dit étonné de voir que la compétition surgit au moment où les corporations inuit sont enfin devenus des partenaires significatifs dans l'opération.

Pendant une trentaine d'années, a-t-il rappelé, personne ne faisait appel à la contribution des Inuit dans l'entretien de la ligne DEW (Distant Early Warning) et beaucoup de ces contrats s'allouaient sans appel d'offres.

M. Don Shynoweth, le directeur aux affaires commerciales de Frontec à Ottawa, a précisé au quotidien The Globe and Mail que sa compagnie avait développé une longue relation de coopération avec les Inuit et qu'Ottawa devra faire face au risque d'interrompre cette collaboration en décidant éventuellement d'allouer ce contrat à un nouveau venu.

Deux corporations ont manifesté leur intérêt de déposer une soumission. Il s'agit de la compagnie américaine Lockheed Martin et de la compagnie Services d'aviation Serco, rattachée au groupe britannique Serco PLC. Un porte-parole de Serco a déclaré que sa compagnie n'avait aucune objection à collaborer avec la corporation inuit et qu'il ne comprenait pas pourquoi un contrat aussi important n'allait pas en appel d'offres.

M. Newmark pour sa part a déclaré au Nunatsiaq News que sa compagnie avait été approchée par Lockheed Martin pour discuter d'une offre de partenariat. "Nous avons refusé, nous avons déjà un arrangement avec Frontec." a précisé l'homme d'affaires de Tuktoyaktuk.

Pour sa part, le Ministre canadien de la défense Art Eggleton a expliqué au Globe and Mail qu'il arrive souvent que le gouvernement renouvelle des contrats sans aller nécessairement en appel d'offres s'il est satisfait des services rendus par un contracteur. Selon le quotidien de Toronto, à venir jusqu'à ces dernières semaines, Ottawa aurait été disposé à simplement renouveler le contrat avec Frontec et PAIL.

Un détail de la transaction n'a pourtant pas échappé aux partis d'opposition à Ottawa et particulièrement à la troupe de Preston Manning. Frontec fait partie d'un consortium dirigé par la compagnie Bombardier de Montréal qui vient d'être pointée du doigt pour avoir obtenu un contrat de $2.85 milliards sans soumission d'Ottawa pour l'entraînement des pilotes de l'aviation canadienne. Le parti réformiste avait accusé le parti libéral de s'être laissé courtiser par Bombardier.

Cirque

Suite de la page 3

quidams du coin qui, mis dans le secret des dieux, venaient faire partager leur « vécu » et leur « savoir » de la grande pomme, sous des allures très « il n'y a plus rien qui m'étonne » (voire « y a rien là») que j'ai moi-même adoptées. À New York, ne fait-on pas comme les Romains? Et là, j'ai rencontré plein de monde le fun, drôle, plaisant, intéressant et, bien sûr, chiant (1 ou 2...). Bref, je lance quelques noms (pas les chiants, j'ai oublié leurs noms) : Sylvain, Martine, Armand, Julie, Alexandre, Mathieu, Johanne, Fred, Francine, Claude, Luc, le travesti, l'ancien hippie, l'italien (celui de la chanson de Dalida), et j'en passe, il va sans dire. Bref, le beau party. Quand quelqu'un m'a demandé si j'étais prête à rentrer, j'ai répondu qu'il n'en était pas question avant 4 heures du mat. Eh bien, m'a-t-on répondu, il est 6 h 30. C'était le temps. Mon heure était dépassée; on avait oublié de me dire qu'après trois heures, j'allais être transformée en citrouille, ce qui m'est arrivé... et ça duré jusqu'à trois heures le lendemain. Bref, un beau party.

Il faut que je parle de New York un peu. Je n'y étais pas retournée depuis des années et le souvenir que j'en avais était marqué : une ville freakante, dangereuse, sale, dégueulasse. Ce n'est plus ça. C'est difficile de croire qu'une si grosse ville puisse s'améliorer à ce point, mais pour New York, le miracle s'est opéré. J'ai pas eu peur deux secondes; j'ai trouvé les gens trippants; c'est plus propre que la plupart des grosses villes que je connais, etc.

Si vous passez dans une ville où le Cirque du soleil est installé, allez-y, vous ne le regretterez pas, à moins que vous ne soyez comme certains Américains et que pour vous, un cirque, il faut qu'il y ait des animaux... Les prochaines villes de la tournée d'Amérique : Chicago, Washington et Atlanta. Et surveillez à Ottawa en septembre. Que vive le Cirque du soleil! Salut aux personnes que j'ai connues.

Geneviève Harvey





Affaires indiennes et du Nord Canada | Indian and Northern Affairs Canada

APPEL D'OFFRES

Les offres concernant les services énumérés ci-dessous, et adressées au Gestionaire, marchés et administration, Services ministériels, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, région des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1500, Yellowknife (T.N.-O.), X1A 2R3, seront acceptées jusqu'à 15 heures de la date limite précisée. Vous pouvez vous procurer des documents relatifs à cet appel d'offres en vous adressant au Gestionnaire, marché et administration au (867) 669-2525.

Date limite : 26 juin 1998

Services :Le Service des communications, région des Territoires du Nord-Ouest, sollicite présentement des offres concernant les services d'un fournisseur qui se chargerait de suivre de près les journaux et les émissions de radio et de télévision dans les Territoires du Nord-Ouest, afin de préparer et de fournir, d'une manière rapide, des coupures de presse, des analyses et des résumés portant sur des sujets pertinents au MAINC. Pour satisfaire à la demande du Service des communications, le fournisseur doit pouvoir livrer cette information sous divers formats (p. ex. électronique, papier et vidéo).

Le fournisseur doit posséder l'équipement de réserve, le personnel, ainsi que les installations nécessaires pour garantir que ces services seront fournis le plus rapidement possible. Le contrat commencera à la date d'adjudication et prendra fin [illegible] 30 juin 1999.

INSTRUCTIONS

Le Ministère se réserve le droit de rejeter toutes les offres, y compris la plus basse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Gestionnaire, marchés et administration à Yellowknife au (867) 669-2525.

Canada

CBC Nord — Société Radio-Canada — Canadian Broadcasting Corporation

La Société Radio-Canada cherche actuellement à combler un poste de

Réalisateur (télévision)

Radio-Canada Nord est à la recherche d'un réalisateur chevronné qui se joindra à l'équipe dynamique du centre de production de Yellowknife.

Notre équipe de Yellowknife produit deux émissions quotidiennes d'une demi-heure - **CBC Northbeat** et **CBC Igalaaq**. Ces émissions présentent des nouvelles, des entrevues et des documentaires provenant de l'est et de l'ouest de l'Arctique, de même que du Yukon et du nord du Québec. Nous desservons un vaste auditoire dispersé dans tout le territoire septentrional et travaillons dans un milieu transculturel.

En plus de posséder une très bonne connaissance du Nord et de manifester un vif intérêt pour les questions sociales et politiques qui affectent les activités quotidiennes des populations qui vivent dans cette région, le candidat recherché fera preuve d'aptitudes particulières dans au moins un des secteurs suivants : production de documentaires, production d'émissions d'information / de reportages et production de spectacles. S'il possède un bagage de compétences et d'expérience approprié, ce réalisateur pourra être appelé à assumer des fonctions de premier réalisateur.

Compte tenu des changements et des défis à relever dans le nord et dans l'industrie canadienne de la télévision, nous recherchons un candidat polyvalent et hautement motivé, qui peut insuffler énergie et souplesse à l'équipe.

Les personnes intéressées doivent envoyer leur curriculum vitae, accompagné d'un document vidéo pertinent, s'il y a lieu, à : Michèle Martel, Human Resources, CBC North, P.O. Box 160, Yellowknife, NT (X1A 2N2). Numéro de téléphone : (867) 669-3551. Numéro de télécopieur : (867) 669-3559. La date limite de soumission des candidatures est le 10 juillet.

Nous vous remercions de votre intérêt. Seuls les candidats convoqués en entrevue seront contactés.

Radio-Canada Nord encourage les personnes autochtones à soumettre leur candidature.

Radio-Canada s'engage à respecter les principes d'équité en matière d'emploi et de représentation à l'antenne.

Appels d'offres
Offres d'emploi

Offre d'emploi

Fonctions Agent-e de développement et formateur ou formatrice en alphabétisation familiale.

Caractère Permanent à temps plein : contrat d'un an.

Lieux Hay River et Fort Smith.

Mandats
. organisation d'activités communautaires ;
. francisation au niveau préscolaire ;
. tenue de livres et secrétariat.

Exigences
. maîtriser le français et l'anglais ;
. être apte à travailler avec les logiciels suivants de Macintosh : WordPerfect, Excel, ACCPAC ;
. être en mesure d'accomplir les mandats cités ;
. être familier ou familière avec les principes et les pratiques de francisation ;
. consentir à une période de probation de trois mois et, le cas échéant, à un contrat d'au moins un an.

Conditions de travail
. entrée en fonction : 3 août 1998 ;
. lieux de travail : Hay River et Fort Smith, Territoires du Nord-Ouest ;
. salaire : Entre 30 000 $ et 40 000 $, selon qualifications, sur une base;
. avantages sociaux selon la *Politique de gestion du personnel* de la Fédération Franco-TéNOise.

Dépôt des offres de services
. pour le lundi 29 juin 1998 ;
. aux soins de Daniel Lamoureux, directeur général ;
. **Fédération Franco-TéNOise**
Casier postal 1325,
Yellowknife NT X1A 2N9 ;
. par télécopieur : 867-873-2158 ;
. par courriel : ffl@franco-nord.com
. en personne : 5016 48e rue, Yellowknife

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent-éducateur - I
Spécialiste des programmes d'initiation à la vie dans la nature

Ministère de la Justice — **Hay River, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 39 682 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 589 $.
Réf.: 021-0015ALS-0003 — **Date limite** : le 19 juin 1998

Spécialiste de justice communautaire

Ministère de la Justice — **Rankin Inlet, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 48 409 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 6 321 $. La vérification du casier judiciaire est une condition d'emploi.
Réf.: 011-0205ALS-0003 — **Date limite** : le 26 juin 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Agent des services du personnel, Ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8948; télécopieur : (867) 873-0436.

Coordinateur des services financiers

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste à durée déterminée jusqu'au 31 mars 1999)
Le traitement initial est de 40 244 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0189-0003 — **Date limite** : le 26 juin 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Ressources humaines, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 3e étage, Lahm Ridge Tower, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-6203; télécopieur : (867) 873-0115.

- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Services demandés : Étude de géotechnique et étude d'ingénierie

Étude de géotechnique pour déterminer l'endroit et la ressource destinée à la production d'une pile de gravier et de matériau de resurfaçage, et étude d'ingénierie pour recouvrir les surfaces côté piste de l'aéroport de Resolute Bay. – Resolute Bay, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au Service d'ingénierie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 560, Rankin Inlet NT X0C 0G0 (ou être livrées en main propre au centre Ilaqiktut), au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 30 JUIN 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus ou à la Division des contrats, Ministère des Transports, Yellowknife, ou au Bureau régional de Baffin, Ministère des Transports, Iqaluit, à partir du 15 juin 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 920-8978

Renseignements techniques : Tom Williams
Ingénieur en entretien des surfaces
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 645-5115

CBC Nord — Société Radio-Canada — Canadian Broadcasting Corporation

La Société Radio-Canada cherche actuellement à combler un poste de

Réalisateur (télévision) dans l'est de l'Arctique

Radio-Canada Nord est à la recherche d'un réalisateur dynamique pour son équipe de quatre personnes à Iqaluit.

Alors que le Canada vit une période exaltante de son histoire en s'apprêtant à accueillir un nouveau territoire – le Nunavut – au sein de sa confédération, Radio-Canada cherche à améliorer l'excellence des émissions de télévision qu'elle produit à l'intention et au sujet des populations de cette région.

En plus de manifester un vif intérêt pour la vie de ces collectivités septentrionales, pour leurs habitants, pour leurs préoccupations politiques et pour leurs activités courantes, le candidat recherché devra posséder l'expérience du journalisme documentaire et du travail en milieu transculturel. Il aura le sens de l'initiative, saura respecter les échéances fixées et fera preuve d'excellentes aptitudes pour diriger une équipe.

La connaissance de la langue inuktitut parlée, quoique non indispensable, constituera un atout.

Le bureau d'Iqaluit est une composante d'un réseau panarctique de production TV qui produit deux émissions quotidiennes : **CBC Igalaaq et CBC Northbeat**.

Les personnes intéressées doivent envoyer leur curriculum vitae, accompagné d'un document vidéo pertinent, s'il y a lieu, à : Michèle Martel, Human Resources, CBC North, P.O. Box 160, Yellowknife, NT (X1A 2N2). téléphone : (867) 669-3551, télécopieur : (867) 669-3559. La date limite de soumission des candidatures est le 10 juillet.

Nous vous remercions de votre intérêt. Seuls les candidats convoqués en entrevue seront contactés.

Radio-Canada Nord encourage les personnes autochtones à soumettre leur candidature.

Radio-Canada s'engage à respecter les principes d'équité en matière d'emploi et de représentation à l'antenne.

Le brise-glace Pierre Radisson transformé en laboratoire

Un projet scientifique d'envergure internationale en Arctique de l'Est

Louis Mc Comber

Le 26 mars dernier, le brise-glace Pierre Radisson de la Garde côtière canadienne quittait le port de Québec avec à son bord une équipe scientifique composée d'une quarantaine de chercheurs provenant de 7 différents pays. Les chercheurs s'intéressent à la polynie des eaux du Nord, une masse d'eau libre qui curieusement n'arrive jamais à se recouvrir de glace entre l'île d'Ellesmere et le Groënland.

Louis Fortier, le directeur du Groupe interdisciplinaire de recherches océanographiques du Québec (GIROQ) de l'Université Laval est le chef de l'expédition NOW (North Water). Il a mis près de 5 ans à préparer ce projet de recherche qui commande en tout et partout un budget de 34M et qui réunit des scientifiques américains, allemands, danois, mexicains, polonais, japonais et canadiens. Le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada a pour sa part injecté 4.7 M dans le projet.

La première grande question à laquelle voudraient bien répondre les scientifiques, c'est justement de savoir comment les eaux restent libres de glace à l'année sur une superficie de 50 à 80 000 kilomètres carrés dans une région polaire où normalement l'épaisseur de la glace devrait atteindre 1 à 2 mètres.

Au moment de l'arrivée du Pierre Radisson dans la polynie au début avril par une température de -25C, l'équipe de chercheurs a pu observer à deux reprises la formation d'une couche de glace de 40 centimètres qui a tout de suite été balayée par des vents atteignant 65 noeuds. Si les vents importants peuvent fournir une partie de l'explication, les scientifiques croient que les courants marins en provenance des côtes du Groënland pourraient aussi constituer un facteur déterminant de la polynie.

L'absence de glace permet à la lumière de pénétrer très tôt dans la mer et d'y générer une abondante production de plancton qui suscite la prolifération d'organismes vivants. Le plancton, c'est le point de départ de la chaîne alimentaire marine. La polynie regorge donc de crustacés, de poissons, de mammifères marins et d'oiseaux. Par exemple, à certains endroits, la mer est couverte de marmettes de Brunnich qui n'arrivent plus à reprendre leur vol, tellement elles sont gavées de petites morues.

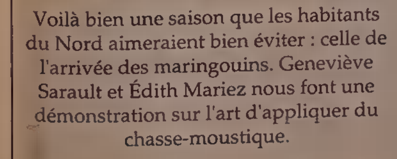
M. Louis Fortier, qui a donné une entrevue à l'émission Boréal-hebdo de la Société Radio-Canada directement du Pierre Radisson a expliqué qu'il s'agit là d'un écosystème isolé, un genre d'oasis polaire où on retrouve presque les conditions marines du golf St-Laurent en avril ou mai avec une température de -1C pour les eaux de surface.

Il s'agit de la plus grande polynie des régions polaires canadiennes et un des objectifs de la mission scientifique sera de déterminer son rôle dans l'écosystème arctique.

Le Pierre Radisson restera dans la région jusqu'au milieu de juillet avant de revenir à Québec. La première équipe de chercheurs a été remplacée à bord du brise-glace le 2 juin dernier par un nouveau groupe de scientifiques qui vont poursuivre les recherches. Plus d'une centaine de chercheurs sont impliqués dans le projet NOW. Les allées et venues avec Resolute Bay se font par Twin-Otters qui atterrissent sur la glace à proximité du navire.

En utilisant un moteur de recherche, les amateurs d'inforoute trouveront plusieurs sites internet qui traitent du projet NOW en entrant le mot polynie ou GIROQ.

Ils sont arrivés



Voilà bien une saison que les habitants du Nord aimeraient bien éviter : celle de l'arrivée des maringouins. Geneviève Sarault et Édith Mariez nous font une démonstration sur l'art d'appliquer du chasse-moustique.

Quoi de neuf?

Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - Juin 1998

EMPLOI D'ÉTUDIANT-E À L'AFCY

L'AFCY est à la recherche d'un-e étudiant-e pour la période du 22 juin ou le plus tôt possible jusqu'au 28 août 1998. La personne sera principalement responsable d'entrer des données sur informatique. Si vous êtes intéressé-e, envoyez votre curriculum vitae par télécopieur au 873-2158 ou déposez-le au Centre d'emploi pour étudiant du ministère du Développement des Ressources humaines sur la 48e Rue avant le 19 juin.

"MÉCHOUI" de la ST-JEAN-BAPTISTE: ANNULÉ

La fête de la St-Jean-Baptiste et le méchoui qui devait avoir lieu le samedi 20 juin à compter de 13h30 sur le site de Folk on the Rocks ont été annulés. Les organisateurs du méchoui n'ont pu trouver un cochon approprié pour le méchoui.

PARTY DE HOMARDS

Ne manquez pas le party de homards de l'AFCY qui aura lieu le 27 juin à Sam's Monkey Tree Pub à 7h00 p.m. Le prix sera de 25$ pour l'assiette incluant un homard ou un steak, une salade de pommes de terre, un pain et un verre de vin. Le prix du 2e homard est de 15$. Les membres de l'AFCY ont droit à une consommation gratuite. L'artiste Gary Jean-Baptiste Kenler (d'origine belge) sera au rendez-vous pour faire chanter et danser les participants. Les billets sont en vente à l AFCY et à Sam's Monkey Tree jusqu'au 24 juin. Beaux prix de présence offerts par The Lens Shop, Sam's Monkey Tree et l'AFCY. Pour plus de renseignements, contactez l'AFCY au 873-3292 ou Sam's Monkey Tree Pub au 920-4914.

FOLK ON THE ROCKS

Les fans de Crystal Plamondon auront le plaisir de la voir et de l'entendre au festival "Folk on the Rocks" qui aura lieu les 18 et 19 juillet.

COMITÉ DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE DE YELLOWKNIFE

Depuis le 7 juin, l'émission "À propos d'autre chose" est diffusée le dimanche soir de 18h00 à 21h00.

COMITÉ DES FEMMES

L'Association franco-culturelle ede Yellowknife a trouvé sa représentante bénévole pour le comité des femmes de Yellowknife. Il s'agit d'Isabelle Picard, travaillant pour la Fédération Franco-TéNOise.

PRODUITS À VENDRE

N'oubliez pas que vous pouvez vous procurer des produits d'érable à l'Association franco-culturelle de Yellowknife. Vous pouvez également acheter des livres de recettes pour confectionner de bons petits plats à base de sirop d'érable. L'Association est ouverte de 9h à 5h00 du lundi au vendredi. Elle est située au 5016, 48e Rue (dans l'ancienne Galerie Webster).

VIDÉOS EN FRANÇAIS

L'Association ■ récemment acquis de nouveaux vidéos en français pour les jeunes et les moins jeunes. Les nostalgiques des émissions jeunesse de leur enfance peuvent louer les séries de la **"Boîte à surprises"**: Fanfreluche, La Ribouldingue, le Pirate Maboule, Grujot et Délicat, Major Plum Pudding. Venez vous procurer nos nouvelles parutions. Le prix de location est de 2,00$ par vidéo pour deux jours.

ROMANS ET MAGAZINES EN FRANÇAIS

L'Association a reçu de nombreux romans en français. Elle reçoit également les magazines: L'Actualité, Coup de pouce, Elle Québec, L'Essentiel, Les idées de ma maison et de nombreux autres. Vous pouvez les emprunter gratuitement.

Ouvrir les portes de son chalet

Ottawa (APF): Il y en a pour qui le vendredi est un jour béni entre tous. Surtout l'été, après la journée de travail. C'est le jour où certains se dirigent vers leur repaire encerclé de moustiques, quelque part près d'un lac, loin de la télévision et du patron. Ah! la vie de chalet.

Justement, Radio-Canada aimerait bien découvrir votre petit paradis enchanteur, votre chalet parfois pas plus grand que la cuisine d'une maison unifamiliale.

Depuis le 10 juin, la télévision de Radio-Canada présente tous les mercredis à 18 h 30 en Ontario et au réseau national le samedi à 17 h, une série de douze émissions d'une demi-heure intitulée **Vie de Chalet**.

L'émission, qui est animée par Normand Latour et Jasmine Lalonde de Radio-Canada Ottawa/Outaouais, propose une série de chroniques (bricolage, jardinage, cuisine estivale) et une visite de deux chalets dans différentes régions du Canada, dont l'Ouest et les Maritimes. Une formule «ridiculement simple mais efficace», dit le producteur de l'émission, Roch Brunette. C'est d'ailleurs la seule émission du genre en langue française qui porte sur la vie en chalet.

Selon les chiffres fournis par le producteur, il existe plus de deux millions de chalets ou de résidences secondaires au pays, dont 400 000 au Québec et 650 000 en Ontario. La majorité sont évidemment aux abords d'un lac ou d'une rivière.

La villégiature est une industrie de deux milliards de dollars. Pas étonnant que des magazines comme *Décormag* et *Coup de pouce* offrent régulièrement durant la saison estivale des articles traitant de la vie au chalet ou à la campagne. Le Canada anglais n'est pas en reste avec ce phénomène : pas moins de trois émissions sur la vie de chalet sont diffusées sur autant de réseaux.



LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 25, 26 juin 1998



Alain Bessette/L'Aquilon

C'était un aréna rempli à craquer samedi le 20 juin dernier à l'occasion d'un bingo géant de 100 000 $ à Yellowknife. En quelques heures, la fumée de cigarettes emplissait le plein volume de l'aréna.

Entente de financement

Enfin des chiffres concrets

Le gouvernement fédéral ouvre ses vannes et octroie plus d'un milliard de dollars en subvention aux deux nouveaux territoires, soit ceux de l'ouest et du Nunavut.

Virginie Auger
Alain Bessette

Une entente portant sur les nouvelles modalités de financement pour le Nunavut et l'ouest des Territoires du Nord-Ouest a été annoncée le 23 juin par le ministre des Finances du Canada, Paul Martin, le ministre des Finances des Territoires du Nord-Ouest, John Todd, et le commissaire provisoire du Nunavut, Jack Anawak.

En prévision de la future division des territoires, ces nouvelles modalités de financement permettront d'amorcer l'exercice de planification budgétaire pour 1999-2000.

«Maintenant, on peut s'attaquer aux dossiers importants», a souligné le ministre des Finances, John Todd, lors d'une conférence de presse à laquelle participaient via un lien téléphonique le commissaire intérimaire,

Financement
Suite en page 2

Assemblée générale annuelle de l'AFCY

Il reste encore du travail à faire

Lors de son AGA, l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) a remis en question quelques principes de fonctionnement des associations de l'ouest tels qu'adoptés lors du congrès de Hay River.

Alain Bessette

L'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) a tenu son assemblée générale annuelle mardi le 16 juin dernier dans les locaux du Centre de tourisme de Yellowknife. À la suite d'un long débat et de discussions, les membres de l'AFCY ont décidé de ne pas accepter la politique de gestion des fonds communautaires et la proposition de statuts et règlements pour la nouvelle fédération des francophones de l'ouest.

Des représentants des trois communautés francophones de l'ouest s'étaient réunis les 23 et 24 mai derniers à Hay River lors d'un congrès de planification. On y avait alors adopté une planification stratégique quinquennale, les principes de gestion des fonds communautaires ainsi que l'adoption des statuts et règlements administratifs de cette fédération.

Selon le président de l'AFCY, Michel Lefebvre, les deux documents en question contiennent des principes sur lesquels un désaccord se dégage. Ces principes controversés identifiés par le président de l'AFCY concernent le niveau de la répartition des fonds, la représentation des communautés au sein de l'organisme fédératif et l'emplacement du siège social.

Pour Michel Lefebvre, il est important de poursuivre l'étude de cette question. Une enveloppe budgétaire de 7000 $ a été identifiée pouvant permettre une telle étude. Ce budget proviendrait d'un surplus non dépensé de la table de concertation de Yellowknife sur le projet de centre scolaire communautaire.

«Il va falloir expliquer que notre refus, ce n'est pas pour les écraser, a souligné Michel Lefebvre au sujet des deux autres communautés francophones de l'ouest. On veut simplement refléter mieux la réalité démographique».

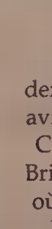
L'AFCY remet donc en question la représentation des communautés à l'Assemblée générale de la future fédération. Selon la proposition actuelle du 4-4-4, chacune des communautés disposerait de quatre droits de vote lors de ces Assemblées.

La formule de répartition des fonds provenant de l'entente Canada communauté ainsi que

Travail
Suite en page 2



Alain Bessette/L'Aquilon



Petite erreur !

Dans notre reportage la semaine dernière sur la sortie au lac Long, nous avions bien identifié Brigitte Bergeron. Contrairement à ce qui était indiqué, Brigitte travaille à l'école Allain St-Cyr, où elle est en charge de la maternelle. Il s'agissait d'une sortie commune en collaboration avec la garderie Plein Soleil.

Sommaire



Virginie Auger

Du nouveau pour les jeunes contrevenants

Le ministre de la Justice, Goo Arlooktoo a annoncé, le 12 juin dernier, un programme pour la construction d'un nouveau centre d'hébergement qui pourra accueillir 12 jeunes contrevenantes d'Inuvik. Il a aussi annoncé l'expansion du programme à Yellowknife. L'actuel centre d'hébergement de l'avenue School Draw sera donc remplacé par un nouvel édifice pouvant accueillir 24 jeunes contrevenants. Quant au centre Dene K'onia d' Hay River, il continuera d'opérer bien qu'il ne rencontre pas les normes de sécurité émises par le Code national des édifices.

«Cette décision permet à la majorité des jeunes contrevenants de rester dans leur communauté et réduit les frais de transport inutiles», a soutenu M. Arlooktoo. Le ministre a par ailleurs ajouté que ces changements permettront d'augmenter le taux de placement des jeunes contrevenants dans de tels centres d'hébergement d'ici l'an 2011.

Nav Canada et les municipalités

Nav Canada continue de faire des pressions pour augmenter la tarification de son service aérien. Du côté de l'Association des municipalités des T.N.-O., on craint que le coût des produits n'atteigne ainsi une augmentation de 5 à 6%. De ce fait, la santé des résidents des communautés du Nord serait en péril puisqu'ils seraient privés d'une bonne partie des produits alimentaires essentiels.

Lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Association des municipalités des T. N.-O., les représentants des municipalités du Nord ont souhaité ardemment que leur association poursuive ses négociations avec Nav Canada et le ministère fédéral du transport pour que la tarification demeure inchangée.

«Nous continuerons nos efforts pour sensibiliser davantage Nav Canada et le gouvernement aux réalités du Nord. Les habitudes alimentaires quotidiennes (par exemple, boire un verre de lait) ne devraient pas être un luxe pour les habitants du Nord. Nous faisons tous partie du même pays», a déclaré le maire George Roach, président de l'AMTNO.

Appels interurbains : moins chers!

Northwestel a fait une demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), le 12 juin dernier, afin de pouvoir diminuer de 8 à 15 % ses tarifs sur les appels interurbains. La nouvelle tarification serait donc applicable pour les appels se faisant à l'intérieur de la zone ouest desservie par Northwestel ainsi que de la zone ouest vers le reste du Canada. Si la proposition est acceptée, la nouvelle tarification devrait entrer en vigueur dès le 1er août 1998. Les tarifs se rapprocheraient ainsi de ceux en vigueur dans les parties est et sud des Territoires du Nord-Ouest.

Délimitation des circonscriptions électorales

La commission de délimitation des circonscriptions électorales des T. N.-O. entrera en fonction dès le début du mois d'août. La Commission a été formée par l'Assemblée législative au début du mois de juin. Le président de la Commission, le juge V.A. Schuler, aura à ses côtés Mme Lucy Kuptana et M. Nick Sibbeston. Après avoir consulté les résidents de la partie ouest des T.N.-O., la Commission proposera une façon de délimiter, nommer et représenter les nouvelles circonscriptions électorales pour les prochaines élections de l'automne 1999.

Aide à l'enfance

Dès juillet, un nouveau programme d'aide fiscale pour les familles à faible revenu des T.N.-O. entrera en vigueur. C'est ce qu'a annoncé le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Charles Dent, le 18 juin dernier. Cette décision fait suite à l'annonce d'un nouveau programme d'aide pour les familles des T.N.-O. par le ministre des Finances, John Todd, lors de son dernier budget en janvier 1998.

Les familles à faible revenu recevront l'aide gouvernementale sous deux formes. D'une part, par le biais du nouveau programme fédéral d'aide à l'enfance ainsi que par le programme d'aide à l'enfance des T.N.-O. L'ensemble des programmes d'aide fiscale sera administré par Revenu Canada.

Financement

Suite de la une

Jack Anawak, et le président de la Coalition de l'ouest, Floyd Roland.

Pour le commissaire intérimaire du Nunavut, une étape importante vient d'être franchie dans l'instauration du Nunavut. «Nous disposons maintenant d'une assise pour la planification de notre premier budget», a déclaré Jack Anawak.

Les besoins des territoires au plan des dépenses sont représentés dans la formule par la base de dépenses brutes (BDB), qui est indexée en fonction de la croissance des dépenses provinciales. La BDB est également rajustée afin de tenir compte de la croissance de la population des territoires par rapport au Canada dans son ensemble.

Le gouvernement fédéral a établi ses calculs en se basant sur le budget de 1996-1997 auquel a été ajoutée une somme de 95 millions afin de financer les frais supplémentaires afférents à l'opération de deux gouvernements et pour s'assurer du maintien des niveaux actuels de services.

Afin de déterminer la répartition entre les deux territoires, le gouvernement fédéral a établi les besoins financiers de base en se servant du modèle de gestion prévu dans les documents *Footprints 1 et 2* pour le Nunavut et le statu-quo pour l'ouest.

Ainsi, en projetant ces budgets pour l'exercice financier 1999-2000, on prévoit un revenu budgetaire de 626 millions de dollars pour le Nunavut, ce qui représente un fonds de 22 000$ per capita. Quant à l'ouest des territoires, il pourra gérer un budget de 701 millions de dollars ce qui représente un fonds de 16 000$ per capita.

De ces budgets, plus de 514 millions de dollars seront versés en subvention au Nunavut par le gouvernement fédéral et le territoire devrait générer plus de 112 millions de dollars en revenus autonomes. Du côté de l'ouest, c'est 490 millions qui seront versés en subvention alors que le territoire générera 211 millions en revenus autonomes.

Les nouvelles modalités de l'entente de financement seront applicables pendant cinq ans, du 1er avril 1999 au 31 mars 2004. Les accords formels de financement pour les deux territoires devront être conclus d'ici le début de l'automne et entreront en vigueur le 1er avril 1999. Des dispositions spéciales seront prévues à l'égard du Nunavut : le commissaire intérimaire pourra signer un accord de deux ans, assorti d'une option en vertu de laquelle le nouveau gouvernement du Nunavut pourra prolonger l'accord de trois ans.

«La coopération dont les parties ont fait preuve au cours des consultations nous a permis de faire cette annonce importante. Les gouvernements de ces deux territoires disposeront de l'aide financière dont ils ont besoin pour relever les défis qui les attendent», a déclaré le ministre canadien des Finances, Jacques Martin.

Travail

Suite de la une

du Programme de développement culturel et communautaire est également remise en question par le président de l'AFCY. Selon des propos entendus lors de cette réunion, il semble acquis que le mandat de la future fédération sera circonscrit à l'administration des ententes et des fonds ainsi qu'à la représentation politique. Les associations locales seront celles qui assumeront les responsabilités de développement. Il faudra donc s'assurer que la répartition des fonds corresponde à cette réalité. La question du fonctionnement et de la structure d'opération des associations et de la fédération devrait donc être étudiée de façon plus approfondie.

Quant au choix de l'emplacement du siège social de la fédération, cela aussi a fait l'objet de quelques discussions. Avec la présence à Yellowknife des représentants des principaux bailleurs de fonds et décideurs politiques, il ne semble pas pertinent d'avoir un siège social dans une autre localité. Les membres présents ont aussi souligné l'impact négatif des déménagements du siège social sur le personnel. Il a été soulevé en assemblée qu'il était important d'identifier les raisons ayant motivé la décision de déménager le siège social de la fédération à intervalles réguliers. En connaissant ces motivations (besoins de développement et de visibilité), il serait alors possible de trouver des moyens alternatifs.

L'Assemblée générale a donc accepté une proposition visant l'embauche d'une personne-ressource qui aurait pour mandat d'étudier la politique de gestion ainsi que les statuts et règlements puis de faire des recommandations sur le fonctionnement et la structure des organismes francophones de l'ouest.

L'AGA a également procédé à l'élection d'un nouveau conseil d'administration. Michel Lefebvre a été réélu à titre de président alors que Geneviève Harvey retourne au conseil à la vice-présidence. André Légaré, Louise Desbiens et Jean-François Pitre ont été élus conseillers. Deux postes restaient vacants mais l'AFCY a déjà convaincu Carole Forget de se joindre à l'équipe à titre de conseillère.

Selon Doug Workman du STN à Iqaluit

Rien de prévu pour l'équité salariale

Selon Doug Workman, le président de la région est du Syndicat des travailleurs du Nord (STN) rejoint à Iqaluit, le Ministre des Finances John Todd n'aurait pas prévu à son dernier budget le règlement financier du litige de l'équité salariale avec ses travailleurs (euses).

Louis McComber

«Vous pouvez éplucher ce budget dans tous les sens, a déclaré le syndicaliste à L'Aquilon, vous ne trouverez aucune provision qui couvre quelque règlement financier que ce soit de la réclamation du syndicat sur l'équité salariale».

Selon M. Workman, la conséquence de cet oubli peut avoir de lourdes conséquences pour le prochain gouvernement de l'ouest. La somme à payer n'étant pas inscrite aux dépenses du présent exercice, elle ne pourra pas être répartie entre l'Est et l'Ouest au moment de la division. On sait qu'au 1er avril 1999, tous les actifs et les passifs du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest devront être répartis entre les deux gouvernements. Si cette somme n'apparaît pas aux états financiers, l'ouest pourrait se retrouver seul à éponger la totalité de la note.

«Il faut comprendre que John Todd est un "gambler", explique M. Workman, et il a cru que nous allions accepter son offre de 40 million de dollars pour régler à la fois le litige de l'équité salariale et le plan de système de classification des tâches. En réalité, il n'y a là que 22 millions et quelques poussières pour régler la question de i'équité salariale. Nous ne signerons jamais un tel contrat».

Selon le syndicaliste, il n'est pas du tout question que le syndicat signe les offres telles que présentées parce qu'alors, il pourrait être poursuivi par ses propres membres si le règlement n'est pas satisfaisant aux yeux du Tribunal des droits de la personne. La proposition du gouvernement d'un nouveau plan pour un système de classification des tâches ne respecte pas non plus le principe de l'équité salariale a déclaré au *Nunatsiaq News* la présidente du syndicat, Jackie Simpson. Le Syndicat deviendrait tout aussi responsable de l'entente que le gouvernement face à une Cour.

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) est engagé dans le même type de revendication auprès du gouvernement canadien depuis maintenant 14 ans. Le gouvernement fédéral doit en venir à une entente finale à ce sujet en juillet prochain. Le gouvernement des T.N.-O. s'alignera alors sans doute sur la politique de règlement du Conseil du Trésor et les directives du ministre Paul Martin.

Du côté syndical, on estime à plus de 70 millions un règlement satisfaisant de ce litige soit près de 4 fois le montant qu'est prêt à y consacrer le gouvernement. C'est cette somme qui serait complètement absente des calculs budgétaires de John Todd qui prévoyait cette année un surplus de 9 millions. Cette omission pourrait éventuellement retomber sur le dos des contribuables de l'Ouest, selon Doug Workman, le Nunavut étant devenu à ce moment-là une toute nouvelle entité juridique.

Le Syndicat des travailleurs du Nord est affilié au SCFP. Les 1600 membres du Nunavut ont voté en faveur de la division de leur organisation lors d'un référendum en janvier dernier. Le Syndicat devra donc aussi procédé à une répartition de ses actifs entre l'est et l'ouest.

Expérimentation internationale sur les feux de cime

Feu feu joli feu...

Réunis du 22 juin au 13 juillet, 58 spécialistes en incendies forestiers amorcent la deuxième phase d'expérimentations à Fort Providence.



Virginie Auger

Les spécialistes entreprennent une série d'expérimentations hautement spécialisées afin d'aider les entrepreneurs forestiers à mieux comprendre le comportement et les effets des feux de cimes.

Ces feux qui s'attaquent essentiellement aux conifères sont en grande partie responsables de la destruction des forêts canadiennes et mondiales.

Les scientifiques espèrent donc découvrir grâce à leurs expérimentations une façon de les prédire et les contrer. Ils cherchent aussi à savoir quels sont leurs effets sur le climat et l'environnement.

Pendant les expérimentations, on calcule la vitesse d'expansion du feu, les caractéristiques des flammes, la consommation de carburant, les fluctuations du sol et de la chaleur ainsi que l'incidence des radiations. Il arrive aussi que des hélicoptères collectent des échantillons de fumée pour en faire l'étude de ses composantes.

Des tests similaires ont déjà été effectués en Russie en 1993, le Canada en est à sa deuxième expérience et l'an prochain, les expérimentations auront lieu en Alaska.

Des scientifiques de Russie, d'Australie, de France et des États-Unis, incluant la N.A.S.A., participent donc à cette rencontre internationale. Cinq organismes canadiens sont également de la partie.

Depuis le 12 juin, 24 nouveaux foyers d'incendie ont pris naissance. Les principales régions affectées sont Fort Providence, Kakisa et Hay River qui comptent 6 nouveaux feux ainsi que les régions de Snare Lake, Rae Lakes, Wha Ti, Rae-Edzo et Yellowknife avec 8 nouveaux feux. La foudre a été la principale cause des nouveaux foyers d'incendies. Dans un cas, la négligence humaine (feu de camp non-éteint) a provoqué un incendie qui a détruit deux hectares.

Aussi, la pluie des dernières semaines a permis aux équipes des Territoires du Nord-Ouest de prêter main forte aux équipes du Nord de la Saskatchewan pendant quelques jours.

Le 23 juin, 55 incendies se propageaient sur l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest et 14 106 hectares de forêt avaient brûlé.

ÉDITORIAL

Enfin fixés!

Depuis des mois que le ministre de Finances des T.N.-O. nous rabattait les oreilles avec ses réitérations des demandes du GTNO pour la conclusion d'ententes de financement entre le gouvernement fédéral et les territoires. C'est maintenant chose faite et tel que l'exprimait le ministre Todd, on peut enfin passer à d'autres choses.

On peut peut-être s'étonner que seulement 95 millions de dollars supplémentaires soient affectés pour éponger les dépenses accrues qui proviendront de l'opération de deux gouvernements au lieu d'un seul. Ce montant semble satisfaire chacun des partenaires. En effet, il est certain que les deux gouvernements seront de petite taille.

D'autres pourraient s'étonner du fait que la subvention fédérale pour le Nunavut est supérieure de près de 25 millions à celle pour l'ouest. Il n'y a pourtant rien d'étonnant là-dedans. Le niveau de subvention est strictement basé sur les besoins et non sur le niveau de population. Le budget total de chacun des territoires reflète bien cette réalité alors que le budget gouvernemental est de 22 000 $ per capita au Nunavut et de 16 000 $ dans l'ouest.

Sans système routier pour leurs approvisionnements et avec des cours d'eau recouverts de glace une grande partie de l'année, il en coûte évidemment plus cher pour vivre dans le Nunavut. De plus, les assises économiques du Nunavut sont principalement centrées sur les activités gouvernementales alors que dans l'ouest, il existe d'autres secteurs industriels florissants dont celui de l'extraction minière. En conséquence, l'ouest est en mesure de générer davantage de revenus autonomes alors que le Nunavut demeure dépendant dans une plus large mesure de l'aide fédérale.

Le point important de cette entente, c'est que chacune des administrations territoriales pourra maintenant travailler sur des dossiers importants qui étaient en suspend en attendant de connaître leur niveau de financement. Il est possible d'envisager les futures affectations budgétaires, de négocier les sous-contrats nécessaires pour le Nunavut, bref de dessiner les futurs gouvernements.

Alain Bessette





Alain Bessette/L'Aquilon

Les drummers de l'école Jimmy Bruneau de Rae ont participé aux cérémonies d'ouverture et de fermeture lors de la conférence des ombudsman.

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan

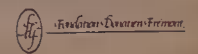
Collaborateurs : Stéphane Cloutier Louis Mc Comber, Stéphane Kolb et Marc Lacharité

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone







Du backslash et autres mystères confondants

Annie Bourret

Le *backslash* fait partie de ces petites énigmes de la vie quotidienne : son nom français nous échappe! Cette marque de ponctuation appelée **barre oblique inverse** a une grande soeur, la **barre oblique**, alias **barre inversée** et «le» *slash*.

On connaît bien la barre oblique en français, car elle s'emploie dans les fractions (3/4), le symbole du pourcentage (%) et les abréviations d'unités de mesure (km/h pour kilomètre par heure).

La barre oblique inverse manifeste plutôt l'importance de l'ordinateur, car elle ne sert qu'à séparer des commandes dans les langages de programmation. (Avis aux technoploucs, ordinosaures et autres tardigrades : ce symbole typographique se trouve sur le clavier des ordinateurs, généralement combiné à la touche |.)

L'école est probablement terminée au moment de publier cette chronique, occasion parfaite de révéler un fait bizarre autant qu'étrange : le monde de l'éducation aurait bien pu s'appeler le monde de la nourriture! En effet, le mot nourriture a fait concurrence au mot éducation pendant 600 ans (du XI[e] au XVII[e] siècles). Littré (1801-1881), auteur d'un dictionnaire encore en usage chez les linguistes, rapporte à ce sujet une savoureuse citation de Voltaire (1694-1778) : « Il [le mot nourriture] mérite d'être conservé en usage; il est très supérieur à éducation qui, étant trop long et composé de syllabes sourdes, ne doit pas entrer dans un vers. » Ce point de vue de poète n'a pas gagné. L'usage du mot éducation a vaincu ce sens ancien du mot nourriture, bien qu'il survit toujours dans des expressions comme la *nourriture de l'esprit*.

L'haïssable tic verbal *au niveau de* aurait pour origine le jargon «structuralo-technocratique» du XX[e] siècle, forme particulière de dialecte administratif hermétique. L'expression connu une carrière épidémique, notamment dans les domaines de la psychologie (au niveau de mon vécu) et de la restauration (Ça va, au niveau du vin?). (Ces exemples savoureux sont tirés du *Bouquet des expressions imagées* de Claude Duneton.)

Mais la traduction «en bon français» de ces deux exemples nous plonge dans le mystère. Que penser de quelqu'un qui mesure son vécu en hauteur? Ou de quelqu'un vous demandant «Ça va, pour la hauteur du vin?» ou, encore, «Ça va, le vin est à votre portée?» J'exagère? Pas du tout! Je tire parti des deux sens de *au niveau de* en français : celui de hauteur (au niveau de la fenêtre) et celui d'être à la portée de quelqu'un (au niveau d'élèves de deuxième année). Il faudrait dire : au chapitre de, en ce qui concerne, au sujet de, à propos de, etc.

J'ai commencé par l'anglicisme *backslash*, pourquoi ne pas terminer par le faux anglicisme **oxymoron**? Cela vous surprend? Malgré son emploi rare en français, ce mot d'origine grecque y tient une place toute légitime depuis 1795 (et si vous ne me croyez pas, consultez *Le Petit Robert*). Il s'agit même d'une figure de rhétorique consistant à associer deux mots de signification contraire, par exemple «une douce violence».

Faites parvenir vos commentaires par courriel à abourret@bc.sympatico.ca ou à la rédaction du journal.

L'usage de l'ordinateur progresse

Ottawa (APF): L'usage de l'ordinateur ne cesse de se répandre dans les foyers canadiens, surtout dans les ménages comprenant une jeune personne.

La dernière enquête de Statistique Canada sur l'utilisation d'Internet par les ménages indique qu'au moins un membre de presque trois ménages sur dix (29,3 pour cent) utilisait chaque mois un ordinateur à la maison, au travail ou dans un autre lieu pour communiquer.

L'utilisation de l'ordinateur varie grandement selon que le ménage compte ou non un membre âgé de moins de 18 ans. Moins du quart (24,5 pour cent) des ménages où il n'y a pas d'enfants de moins de 18 ans font un usage de l'ordinateur, comparativement à 38,3 pour cent des ménages qui comptent un enfant de moins de 18 ans.

C'est en Alberta où on retrouve la plus grande proportion de ménages (34,5 pour cent) où au moins une personne utilise l'ordinateur chaque mois. Dans les autres provinces, le pourcentage des ménages qui font usage de l'ordinateur est de 26,6 pour cent à Terre-Neuve, 26 pour cent à l'Ile-du-Prince-Édouard, 32,2 pour cent en Nouvelle-Écosse, 29,1 pour cent au Nouveau-Brunswick, 33,2 pour cent en Ontario, 29,2 pour cent au Manitoba, 27,2 pour cent en Saskatchewan et 33,6 pour cent en Colombie-Britannique.

C'est au Québec où on enregistre la plus faible utilisation de l'ordinateur pour communiquer, alors que seulement 20,1 pour cent des ménages font appel aux communications électroniques au moins une fois par mois.

C'est surtout sur les lieux de travail que l'utilisation de l'ordinateur est la plus fréquente, suivi de la maison, de l'école et de la bibliothèque publique.

La plupart de ceux qui utilisent un ordinateur pour communiquer (84 pour cent) l'ont fait pour rechercher des renseignements précis sur Internet. Ils étaient tout aussi nombreux (83 pour cent) à utiliser l'ordinateur pour le courrier électronique. Chez environ le tiers des ménages, un membre s'est servi de l'ordinateur pour communiquer dans le cadre de son emploi.

Appels d'offres
Offres d'emploi



Brise-lame et dock près du « Party Shop »

Construire un brise-lame et fournir la main d'oeuvre et l'équipement lourd nécessaires pour l'installation d'un dock fixe
– Iqaluit, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 2ᵉ étage de l'édifice Highways, 4510 Av. Franklin), au Service de'ingénierie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 560, Rankin Inlet NT X0C 0G0 (ou être livrées en main propre au centre Ilaqiktut), ou au surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 1ᵉʳ étage de l'édifice Brown) au plus tard à :

14 H, HEURE LOCALE, LE 7 JUILLET 1998 (YELLOWKNIFE)
15 H, HEURE LOCALE, LE 7 JUILLET 1998 (RANKIN INLET)
16 H, HEURE LOCALE, LE 7 JUILLET 1998 (IQALUIT)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus, à partir du 22 juin 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 920-8978

Renseignements techniques : Boris Mihov, agent de projets
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 873-7344

OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse: Ministère des Transports, GTNO
Projet du pont du ruisseau Wallace

Site: Latitude 61°08'40"N;
Longitude 119°14'05"O

Objet: Rénovation du pont.

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au (867) 669-2772, avant le 10 juillet 1998.

OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse: Ministère des Transports, GTNO
Projet du pont du ruisseau Birch

Site: Latitude 60°43'40"N;
Longitude 115°22'50"O

Objet: Rénovation du pont.

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au (867) 669-2772, avant [redacted] 10 juillet 1998.



APPEL D'OFFRES
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

Peindre les surfaces extérieures du Deh Cho Hall

Fournir la main d'oeuvre et les matériaux nécessaires pour réparer, étendre l'apprêt, puis peindre toutes les surfaces extérieures.
– Fort Simpson, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'Agent de projets, Division de la gestion des projets de construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0, téléphone : (867) 695-7251, télécopieur : (867) 695-2815, au plus tard à :

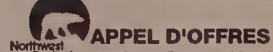
15 H, HEURE LOCALE, LE 16 JUILLET 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiqué ci-dessus à partir du 25 juin 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Mike Cunningham
Agent principal de projets
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 695-7251



Peindre les surfaces intérieures de l'infirmerie

Fournir la main d'oeuvre et les matériaux nécessaires pour réparer, étendre l'apprêt, puis peindre toutes les surfaces intérieures
– Fort Liard, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'Agent de projets, Division de la gestion des projets de construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0, téléphone: (867) 695-7251, télécopieur (867) 695-2815, au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 16 JUILLET 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiqué ci-dessus à partir du 25 juin 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Mike Cunningham
Agent principal de projets
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 695-7251

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Chef de la section des structures

Ministère des Transports — **Yellowknife T. N.-O.**
Le traitement initial est de 67 360 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf.: 011-0213CLK-0003 — **Date limite** : le 3 juillet 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 2ᵉ étage, Lahm Ridge Tower, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 873-7393; télécopieur : (867) 873-0283; adresse électronique : kiltyc@internorth.com

Spécialiste des déchets industriels

Ministère des Ressources, de [redacted] Faune et du Développement économique — **Yellowknife T. N.-O.**
Le traitement initial est de 52 997 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans [redacted] Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0217-0003 — **Date limite** : le 3 juillet 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Ressources humaines, Ministère des Ressources, de [redacted] Faune et du Développement économique, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 8ᵉ étage, Scotia Centre, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8699; télécopieur : (867) 873-0445.

Traducteur juridique (français)

Ministère de la Justice — **Yellowknife T. N.-O.**
Le traitement varie entre 48 773 et 55 355 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans [redacted] Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0206KHL-0003 — **Date limite** : le 3 juillet 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Agent des services du personnel, Ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8948; télécopieur : (867) 873-0436.

Planificateur municipal

Ministère des Affaires municipales et communautaires — **Inuvik, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 48 409 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 5 628 $. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf.: 011-0210-0003 — **Date limite** : le 3 juillet 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Ressources humaines, Ministère des Affaires municipales et communautaires, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 6ᵉ étage, Northwest Tower, 600-5201, 50ᵉ Ave, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (867) 873-0152; adresse électronique : cantoine@gov.nt.ca

Agent de planification financière

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste à durée déterminée jusqu'au 27 janvier 1999)
Le traitement initial est de 44 743 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0221-0003 — **Date limite** : [redacted] 30 juin 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Ressources humaines, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 3ᵉ étage, Lahm Ridge Tower, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-6203; télécopieur : (867) 873-0115.

Agent des systèmes

Ministère des Finances — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement est présentement à l'étude. En sus du salaire, l'employeur versera une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0136-0003 — **Date limite** : le 3 juillet 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Finances et administration, Ministère des Finances, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 3ᵉ étage, Centre Yk, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 873-7293; télécopieur : (867) 873-0414.

Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.

- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive –*

Northwest Territories

Offre d'emploi

Fonctions Agent-e de développement et formateur ou formatrice en alphabétisation familiale.

Caractère Permanent à temps plein : contrat d'un an.

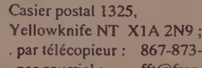
Lieux Hay River et Fort Smith.

Mandats
. organisation d'activités communautaires ;
. francisation au niveau préscolaire ;
. tenue de livres et secrétariat.

Exigences
. maîtriser le français et l'anglais ;
. être apte à travailler avec les logiciels suivants de Macintosh : WordPerfect, Excel, ACCPAC ;
. être en mesure d'accomplir les mandats cités ;
. être familier ou familière avec les principes et les pratiques de francisation ;
. consentir à une période de probation de trois mois et, le cas échéant, à un contrat d'au moins un an.

Conditions de travail
. entrée en fonction : 3 août 1998 ;
. lieux de travail : Hay River et Fort Smith, Territoires du Nord-Ouest ;
. salaire : Entre 30 000 $ et 40 000 $, selon qualifications, sur une base;
. avantages sociaux selon la *Politique de gestion du personnel* de la Fédération Franco-TéNOise.

Dépôt des offres de services
. pour le lundi 29 juin 1998 ;
. aux soins de Daniel Lamoureux, directeur général ;
. **Fédération Franco-TéNOise**
Casier postal 1325,
Yellowknife NT X1A 2N9 ;



. par télécopieur : 867-873-2158 ;
. par courriel : fft@franco-nord.com
. en personne : 5016 48e rue, Yellowknife

Conférence des ombudsman

Équité et bon gouvernement

La semaine dernière avait lieu la Conférence nationale des Ombudsman du Canada sur le thème «Équité et bon gouvernement».

Alain Bessette

Des ombudsman de partout au pays ainsi que d'Italie et d'Australie se sont rencontrés à Yellowknife les 19, 20 et 21 juin derniers. Tout au long de cette rencontre, conférenciers invités et panelistes ont traité de sujets d'actualité touchant de près le fonctionnement des bureaux des ombudsman au Canada et ailleurs dans le monde.

Le contexte de la réunion se prêtant bien au sujet, la question des relations multi-culturelles et celle des institutions autochtones ont été abordées lors de certains des ateliers.

Vendredi après-midi, Peter Ernerk, sous-ministre de la Culture, des Langues, des Aînés et de la Jeunesse, au bureau du Commissaire intérimaire du Nunavut, s'est adressé aux participants sur le thème de l'«Équité dans un environnement multi-culturel». Rappelant le chemin parcouru par la société du Nunavut dans l'élaboration de son futur gouvernement, il n'a pas manqué de souligner à quel point il croyait que le Nunavut avait raté le bateau en rejetant la proposition de représentation égale des sexes à l'Assemblée législative du Nunavut. Par contre, il s'est dit convaincu que le futur gouvernement sera culturellement sensible.

Pour Peter Ernerk, c'est dans les coulisses du gouvernement du Nunavut que cela se vit avec une préoccupation constante pour les jeunes, les aînés et la société inuit.

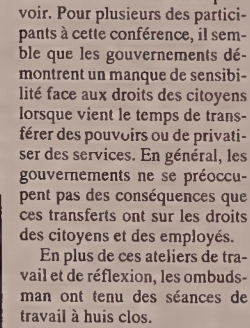
Pour sa part, Roberta Jamieson, ombusman de l'Ontario, a invité ses collègues à être vigilants et d'insister auprès de leurs gouvernements respectifs pour que les impacts des différentes mesures de restrictions budgétaires ne touchent pas négativement les gens, surtout les plus défavorisés.

Dans un autre atelier sur la vision des autochtones face aux conflits et aux plaintes, la consultante Sue Heron-Herbert a présenté succintement les expériences de justice communautaire dans les T.N.-O. Cette présentation a suscité de nombreuses questions de la part des ombudman. Selon la consultante, ces «cercles de justice» s'attaquent à des délits mineurs. Contrairement à la procédure judiciaire courante, qui en est une de recherche des faits, la justice communautaire dans les petites communautés autochtones prend ces faits pour acquis et s'attaque surtout à faire en sorte que le fautif reconnaisse sa faute, puis à trouver les raisons expliquant son comportement et finalement à identifier des solutions.

Dans le dernier atelier de cette conférence, Colin Baile, agent au bureau territorial des pratiques non-discriminatoires, a aidé les participants à se pencher sur la question de la privatisation des services gouvernementaux et des transferts de pouvoir. Pour plusieurs des participants à cette conférence, il semble que les gouvernements démontrent un manque de sensibilité face aux droits des citoyens lorsque vient le temps de transférer des pouvoirs ou de privatiser des services. En général, les gouvernements ne se préoccupent pas des conséquences que ces transferts ont sur les droits des citoyens et des employés.

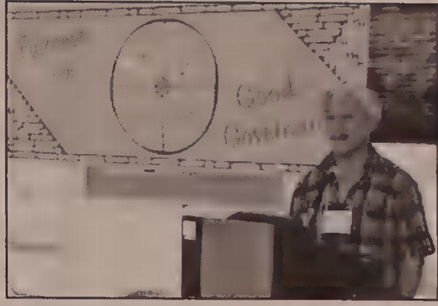
En plus de ces ateliers de travail et de réflexion, les ombudsman ont tenu des séances de travail à huis clos.

Lors de ces séances, ils ont créé une association nationale appelée l'Association des ombudsman du Canada. Roberta Jamieson, ombusdman de l'Ontario, a été élue comme première présidente de cette association nationale. De plus, les ombudsman canadiens ont demandé l'adoption d'une loi établissant un poste de Commissaire parlementaire aux affaires autochtones qui aurait pour mandat de corriger les décisions et les politiques injustes pour les peuples autochtones du Canada.



Alain Bessette/L'Aquilon

Des dizaines d'ombudsman participaient à cette rencontre. À l'avant-plan à droite, Roberta Jamieson, ombusdman de l'Ontario et présidente de l'Association.



Alain Bessette/L'Aquilon

Pour Peter Ernerk, le gouvernement du Nunavut vit avec une préoccupation constante pour la culture inuit.



Un décor champêtre attendait les participants.

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

La Commissaire tient les rênes serrés

Mme Elaine Keenan-Bengts Commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée rejette la demande des propriétaires de terrains voulant conserver confidentielles les informations des baux signés avec le gouvernement.

Virginie Auger

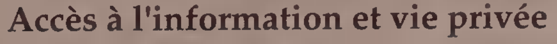
La décision 98-003 qu'a énoncée la Commisaire, en mai dernier, atteste que la majorité des informations contenues dans les baux signés entre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et l'ensemble des propriétaires de terrains pourraient éventuellement être divulguées.

Cette décision se veut une réponse aux objections de certains propriétaires insatisfaits de devoir révéler certaines informations contenues dans leurs baux commerciaux et résidentiels conclus avec le gouvernement des T.N.-O. Les plaignants s'appuient sur la section 24 de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée pour faire valoir leurs revendications.

Après avoir consulté la section 24 (1) de l'acte, la Commissaire s'est questionnée à savoir quelle était la signification réelle d'«information commerciale». Elle en est venue à la conclusion que les informations reliées au prix du contrat, de l'achat et de la vente ou de l'échange de services contenues dans les baux sont d'ordre commercial. Par conséquent, ces informations sont d'intérêt public. Elle a reconnu cependant que certaines informations concernant les coûts spécifiques d'opération et d'entretien endossés par les propriétaires étaient privées, données sous le couvert de l'anonymat et donc tenues d'être protéger par la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

Enfin, la Commissaire Keenan-Bengts a rejeté la demande des propriétaires soutenant qu'en signant un bail avec le gouvernement, ces derniers devaient s'attendre à ce que certaines informations pouvaient éventuellement être dévoilées.

Elle reconnaît cependant que le succès des entreprises modernes reposent en grande partie sur la discrétion concernant certaines de leurs pratiques et de leurs dépenses. Ce fait est d'ailleurs reconnu dans l'article 24 de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.



Accès à l'information et vie privée

Depuis janvier 1997, la Loi territoriale sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (no. 6) accorde à la population des droits d'accès aux renseignements (personnels et publics) détenus par le gouvernement territorial.

La loi régit également la collecte, la confidentialité, la conservation, la correction, la divulgation et l'usage de renseignements personnels.

La population demande accès aux renseignements directement auprès de l'organisme qui les détient.

Le gouvernement territorial publie un guide afin d'aider la population à retrouver les renseignements voulus.

«Comme tu as de grandes dents!» disait le petit chaperon rouge...

John Todd mettrait un terme à sa carrière politique

Selon une entrevue qu'a donnée cette semaine le Ministre des finances et député de Keewatin central, M John Todd, à la journaliste Jennifer Pritchett du *Kivallik News*, celui-ci ne se représentera pas dans aucun comté du Nunavut lors des prochaines élections qui s'y tiendront en février prochain. M. Todd a invoqué des raisons personnelles pour motiver sa décision. Plusieurs observateurs de la scène politique croient plutôt que l'habile politicien a senti le vent tourner.

Louis Mc Comber

Le politicien du Keewatin a été durement affligé l'automne dernier par la mort accidentelle de son fils aîné, Ian, agé de 29 ans lors d'un incendie de la résidence où il se trouvait dans la région de Cornwall en Ontario. Dans son entrevue au journal de Rankin Inlet, M. Todd a mentionné ces circonstances accablantes pour expliquer son éventuel désengagement de la politique territoriale.

Depuis environ la même époque, on le voit beaucoup moins à Rankin Inlet et beaucoup plus à Yellowknife. Celui qu'on qualifie souvent d'homme fort du gouvernement territorial a déclaré ne pas avoir de plan précis au terme de son présent mandat. Toutefois en conclusion de cette entrevue, il a avoué qu'il était beaucoup plus difficile de quitter la politique que d'y entrer. Ces dernières paroles alimenteront certainement les qu'en-dira-t'on qui insinuent déjà que John Todd continuerait sa carrière politique à l'Ouest.

Il y a maintenant plus de 30 ans que cet énergique Écossais de 51 ans est arrivé au Nord, à l'âge de 17 ans. C'est une publicité de la Compagnie de la Baie d'Hudson parue dans le journal local de St-Andrews en Écosse qui l'a arraché à sa famille pour l'emmener à Cambridge Bay. Dans le but d'augmenter ses revenus, il déménagea rapidement à Yellowknife pour travailler dans les bureaux de la mine Giant.

Un politicien de plus en plus contesté à Rankin

En réalité, il semble que l'échiquier politique au Keewatin échappe de plus en plus aux stratégies de John Todd. On se souvient l'acharnement qu'avait mis le député de Kivallik, Kevin O'Brien, pour faire réviser par un comité ad hoc le projet de construction d'une ferme de réservoirs à pétrole à Rankin Inlet. Ce projet d'un coût éventuel d'environ 10 millions de dollars était défendu avec autant de vigueur par John Todd qui voulait même le faire passer à la vapeur à l'Assemblée législative. Le comité a démontré qu'il s'agirait là d'un gaspillage de fonds publics et le projet fut tabletté.

Tout récemment le «Projet pilote du Keewatin», encore poussé par Todd et Manitok Thomson, prévoyait créer une structure administrative régionale dans cette région à l'encontre des recommandations de la Commission d'Établissement du Nunavut (CEN). Pourtant, le gouvernement territorial en tant que partenaire de la CEN avait déjà approuvé les plans de développement du nouveau gouvernement tels que formulés dans les rapports *Traces de pas dans le neige fraîche 1 et 2*. Là encore, l'écurie Todd dût reculer devant la force de l'opinion publique.

On pourrait aussi évoquer la déconfiture et le calvaire qu'a subis une étroite collaboratrice de John Todd, Élizabeth Palfrey, à la présidence du Conseil de la santé et des services sociaux du Keewatin l'automne passé. Le conseil municipal de Rankin Inlet ainsi que l'Association Inuit de Kivallik, à l'unisson, avait réclamé sa démission. Madame Palfrey était, jusqu'à tout récemment, actionnaire du groupe Evaz.

Evaz: Name it, we got it!

C'est à Rankin Inlet que la carrière de Todd va bifurquer du côté du développement économique. Sa philosophie consiste à nommer des Inuit comme actionnaires de ses entreprises tout en cherchant à s'attirer les faveurs du gouvernement. Il n'a pas perdu de temps puisque quelques années plus tard, il se retrouvait parmi les deux plus importants actionnaires du Groupe Evaz avec son ami Peter Balt. En 1989, Evaz réalisait plus de 20 millions de chiffre d'affaires.

Le Groupe Evaz est constitué d'un chapelet complexe de corporations qui s'occupent de multiples secteurs d'activités. Par exemple, le groupe est impliqué dans l'hôtellerie avec l'hôtel Sinniktarviik à Rankin Inlet et le Navigator à Iqaluit, dans les fournitures de bureau avec Tittaq, dans le tourisme avec Qamutik Travel, dans la construction avec Sanajiit Construction, dans l'immobilier... On a même appris à l'automne que Evaz offrait des services dentaires à travers sa filiale Tapiriit Developments au moment où le gouvernement territorial avait annoncé le licenciement de ses propres techniciens dentaires qui assumaient ce service dans les écoles.

L'économie du Nord dépend en quasi-totalité des argents qu'y dépense le gouvernement. Particulièrement au Nunavut où la masse monétaire en circulation provient presqu'exclusivement des coffres de l'État. Pour survivre au Nord, pratiquement toute compagnie doit largement compter sur la demande en biens et services de l'État ou encore sur ses politiques de développement économique.

Comme beaucoup d'hommes d'affaires impliqués en politique, John Todd fait administrer ses intérêts dans Evaz par un fiduciaire. Ce qui n'empêche pas bon nombre de citoyens de s'interroger sur la collusion entre pouvoir politique et pouvoir économique chez un seul et même personnage.

Douglas Holmes, dans son livre *Northerners,* affirmait en 1989 que la majorité des revenus des compagnies contrôlées par John Todd provenait de contrats alloués par le gouvernement territorial. Todd lui aurait même déclaré: «On cherche à faire élire à l'Assemblée législative des gens qui vont représenter nos intérêts. Et quand vous faites élire quelqu'un, vous lui demandez des faveurs! C'est comme ça que ça marche!»

Dans ses temps libres, notre spectaculaire ministre des finances peut aller se la couler douce sur une île du Sud! Evaz serait propriétaire d'une île dans les Antilles. «It's common knowledge!», affirme Jennifer Pritchett du *Kivallik News.*

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 26, 3 juillet 1998



Virginie Auger/L'Aquilon

Ces jeunes enfants affichaient bien leurs couleurs à l'occasion du défilé de la Fête du Canada, le 1er juillet dernier, à Yellowknife.

Reprise des négociations dans le secteur public

La tentative du syndicat échoue

Le syndicat des travailleurs du Nord (STN) a récemment tenté d'inciter le gouvernement à retourner à la table de négociation. Peine perdue!

Alain Bessette

Le 12 juin dernier, le STN faisait parvenir une lettre au directeur des relations de travail du GTNO, Herb Hunt, par laquelle le syndicat tentait de résoudre l'impasse actuelle dans le dossier du renouvellement de la convention collective des employés du gouvernement territorial.

Le STN proposait au gouvernement de signer un mémoire d'entente dans lequel les deux parties, le syndicat et le gouvernement, établiraient leurs positions respectives sur la classification des postes proposée (le plan Hay) et sa nature neutre ou discriminatoire. Le mémoire inclurait aussi un énoncé de principe du syndicat expliquant que les taux de salaire négociés selon le plan Hay ne l'ont été

Négociations
Suite en page 2

Assemblée générale annuelle de la FCFA

La FCFA à la recherche d'un second souffle et d'un nouveau discours

Ottawa (APF): La Fédération des communautés francophones et acadiennes cherche un second souffle. A l'aube du 21e siècle, elle veut revamper son discours, souvent perçu comme trop prévisible et bureaucratique, et s'inscrire dans le courant des grands débats de société.

Une étude commandée par la FCFA montre d'ailleurs que les attentes de la population francophone dépasse largement la question scolaire. La santé, par exemple, est désormais perçue comme un enjeu incontournable.

Ministres, hauts fonctionnaires, députés, sénateurs, éditorialistes et universitaires de partout au pays ont été consultés. De plus, un comité aviseur, sur lequel siège l'ex ministre libéral, Claude Ryan, a été mise sur pied.

Le rapport remet d'abord en question la sacro-sainte notion de peuples fondateurs, qui n'interpelle plus la population en général, et propose plutôt de défendre «une vision plus internationale du bilinguisme».

On va même jusqu'à suggérer de «dégonfler le symbole» du bilinguisme et surtout de le «dépolitiser» de façon à atténuer les tensions qui en découlent. Ce qui importe, lit-on, c'est de valoriser la fierté et les avantages de parler français.

Pour remplacer la notion de peuples fondateurs, on propose celle de «sociétés d'accueil», beaucoup plus inclusive, qui a l'avantage de ne pas mettre de côté les Autochtones, les immigrants et les Canadiens bilingues.

«Une véritable solidarité francophone qui unisse tous les francophones du Canada, quelle que soit leur origine ou les autres langues qu'ils parlent, est le gage le plus sûr pour assurer à la francophonie un avenir florissant».

Le rapport souligne toutefois que les communautés francophones ont «un long chemin à parcourir» au sujet de l'intégration linguistique des immigrants,

FCFA
Suite en page 2



Alain Bessette/L'Aquilon

Nouvelle venue !

Une nouvelle collaboratrice vient de se joindre au journal L'Aquilon. Il s'agit de Virginie Auger, qui vient de compléter deux années et demies au programme de journalisme à l'université du Québec à Montréal. Son embauche a été rendu possible grâce au programme Jeunesse Canada au Travail.

Sommaire



Virginie Auger

Programme de mesures d'urgence

Les gouvernements fédéral et territorial concluent une entente de 319 357 $ pour supporter l'Organisation des mesures d'urgence des T.N.-O. et son programme de formation en mesures d'urgence. C'est ce qu'ont annoncé la députée de l'Arctique de l'ouest, Mme Ethel Blondin-Andrew, et la ministre des Affaires communautaire et municipale, M. Manitok Thompson.

Les 154 000 $ offerts par le gouvernement fédéral proviennent de la Commission des programmes en mesures d'urgence (JEPP). Depuis que cette commission a été mise sur pieds, en 1980, et d'ici la fin mars 1999, le gouvernement fédéral aura fourni environ 2,9 millions en aide financière pour les programmes de mesures d'urgence dans les Territoires du Nord-Ouest.

«Ce fond pour les mesures d'urgence démontre l'intérêt des gouvernements fédéral et territorial à travailler ensemble afin de s'assurer que les comités sont prêts à collaborer pour éviter les dangers qui mettent en péril la vie, les propriétés et l'environnement», a mentionné Mme Blondin-Andrew.

Projet immobilier Canada-Russie

La Société immobilière des Territoires du Nord-Ouest participe à la construction de cinq maisons modèles dans l'est de la Russie. L'agence canadienne de développement international, l'Institut de technologie nordique de l'Alberta et des entreprises privées feront aussi partie du projet. L'expertise de la Société dans la construction d'habitations nordiques sera d'une aide inestimable compte tenu le contexte social, culturel, économique et environnemental dans lequel seront construites ces habitations.

Avant de se lancer dans un tel projet, la Société a posé ses conditions : une pièce de matériel qui compose chaque maison devra avoir été fabriquée au Canada.

Canada North Projects Ltd. de Yellowknife se chargera de gérer le projet qui s'échelonnera sur 36 mois. Les cinq premières maisons devraient être complétées dans la première année et serviront de modèles pour la fin des travaux.

Yukon hôte des ministres des Affaires francophones

Piers McDonald, ministre responsable des Affaires francophones sera l'hôte de la Conférence ministérielle annuelle sur les affaires francophones qui aura lieu à Whitehorse les 9 et 10 juillet. Les thèmes de la Conférence seront l'expansion économique, le transfert de compétence et la santé. Un des objectifs premiers est de mener à terme le transfert des programmes de langues officielles entre les différents paliers de gouvernement. La Conférence comprendra donc un exposé sur l'expansion économique dans la francophonie canadienne et mettra un accent particulier sur la croissance au Yukon. Cette quatrième rencontre des ministres et des représentants canadiens a pour but de favoriser la coopération entre les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Négociations

Suite de la une

que dans le seul but de conclure une convention collective. Finalement, le mémoire indiquerait que les taux de salaire négociés par le syndicat sont sans préjudice et qu'ils n'abolissent pas le droit du syndicat ou de ses membres au regard de la *Loi sur les droits de la personne.*

«Nous avons d'abord offert d'aller en arbitrage sur la question de la nature neutre du système proposé de classification des postes, a expliqué la présidente du syndicat, Jackie Simpson. Nous offrons maintenant de signer un mémoire d'entente conçu justement pour répondre aux inquiétudes exprimées par l'employeur».

En effet, pour justifier cette demande d'inclusion d'un mémoire d'entente, qui serait annexé à la convention, le syndicat évoque les mêmes arguments que le gouvernement utilisait pour expliquer sa détermination à inclure un système de classification des postes dans la convention collective. Le gouvernement indiquait qu'il n'était pas question de signer une convention collective en se basant sur un système de classification qui était problématique en ce qui concerne l'égalité salariale.

Le syndicat se dit d'accord avec ce raisonnement mais insiste pour que soit clairement établie sa position à l'effet que le système proposé par le gouvernement est également discriminatoire. Le syndicat explique que si le gouvernement considère que son système de classification est neutre, il ne s'engage donc à aucun risque en acceptant de signer le mémoire d'entente.

Il faut rappeler qu'un récent jugement de la cour fédérale stipulait que le syndicat pouvait également être poursuivi par un employé dans le cas où le syndicat aurait signé une convention collective comportant des clauses discriminatoires.

Devant le refus du gouvernement de reprendre les négociations, le syndicat se tourne maintenant vers les députés afin que ceux-ci fassent pression sur le Cabinet. Le STN a fait parvenir à tous les députés une lettre en date du 25 juin.

«Les politiciens ne peuvent plus se permettre de rester à l'écart de ce conflit, a indiqué Jackie Simpson. Des milliers de leurs électeurs souffrent parce que l'employeur insiste pour lier la nouvelle convention collective à une offre extrêmement pauvre pour résoudre la plainte d'équité salariale».

Toujours dans la même veine, la Commission canadienne des droits de la personne a annoncé le 22 juin dernier qu'elle est prête à reprendre les audiences du tribunal dans la plainte sur l'équité salariale contre le GTNO. Dans un premier temps, le tribunal de la commission veut établir l'échéancier des audiences.

FCFA

Suite de la une

puisqu'elles adoptent sur cette question une attitude passive.

«Nos consultations nous ont permis de constater qu'il existe une réelle perception à l'effet que les francophones sont fermés aux autres cultures».

La question du Québec continue de soulever des passions. Le rapport propose que la FCFA multiplie ses rencontres avec les journaux régionaux et les associations québécoises de façon à mettre fin «à l'ignorance et l'indifférence québécoises envers la francophonie».

Fort de cette première réflexion, la FCFA veut maintenant mettre sur pied une commission consultative sur l'état de la francophonie canadienne et recueillir des témoignages de personnes engagées dans le développement de la francophonie partout au pays.

Cette commission organiserait des audiences publiques dans 25 villes et villages de partout au pays, incluant le Québec. «On veut que l'exercice soit très visible» explique le directeur général de la FCFA, Richard Barrette: «On veut moderniser le discours, le rendre plus accessible, être sûr qu'on parle au monde».

Pour donner de la crédibilité à l'exercice, les membres de la commission seraient des personnalités dont la réputation ne fait aucun doute. Idéalement, les travaux débuteraient en 1999, année du Sommet de la Francophonie à Moncton. Ne reste plus qu'à trouver les fonds pour démarrer ce grand exercice de consultation, ce qui est une autre histoire.

Selon le sociologue Raymond Breton, l'abandon du concept des deux peuples fondateurs par celui de société d'accueil est une vision «révolutionnaire», qui implique «une transformation radicale» chez ceux et celles qui se considèrent d'abord et avant tout comme des Canadiens français. Les francophones, dit-il, devraient alors se considérer comme une sous-société dans l'ensemble Canada, et non plus comme une minorité.

Claude Ryan se fait plutôt le défenseur du concept de dualité linguistique : «Il faut éviter de céder au courant selon lequel la dualité linguistique est une des caractéristiques du pays parmi tant d'autres». La reconnaissance des deux langues officielles, dit-il, «n'est pas une question philosophique» et le Canada «n'est pas un amalgame de citoyens». Il invite d'ailleurs la Fédération des communautés francophones et acadiennes à faire preuve d'une grande prudence dans la recherche d'un nouveau discours qui mettrait de côté cette notion.

Pollution et santé

ICC exige une plus grande transparence

Stéphane Kolb

Suite à la publication de résultats de recherches internationales pour le moins préoccupants, Sheila Watt-Cloutier, vice-présidente pour le Canada de la Conférence Inuit Circumpolaire (ICC), a tiré mardi dernier la sonnette d'alarme. Elle demande au gouvernement fédéral de faire pression pour parvenir à un traité global qui soit «complet, rigoureux, et vérifiable». Un tel traité permettrait de réduire les émissions de polluants organiques persistants (POP) qui finissent par se concentrer aux pôles de la planète. Des négociations débuteront le 29 juin à Montréal sous l'égide du Programme pour l'environnement des Nations-Unies (UNEP).

Le Rapport sur les contaminants dans l'Arctique, publié l'année dernière par le gouvernement canadien, ainsi que le Rapport sur l'état de l'environnement dans l'Arctique publié conjointement par les huit pays membres du programme de contrôle et de suivi de l'Arctique (AMAP) ont démontré la présence de contaminants dans le Nord et son impact négatif sur les populations locales. Ces impacts sont souvent liés à la consommation de gibier.

Au printemps 1997, le rapport de l'AMAP concluait que «les informations disponibles fournissent de bonnes raisons pour rechercher agressivement un accord international sur l'élimination de la production et de l'émission de POPs». De telles démarches sont en cours et si le Canada joue avec le soutien des populations autochtones un rôle leader en ce domaine, il reste selon Terry Fenge, directeur de recherche à ICC, à «traduire la science en politique internationale». Un accord marquant un premier pas dans ce sens devrait être signé le 24 juin à Aarhus, au Danemark, entre plusieurs pays, dont le Canada et les États-Unis, sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies.

Selon ICC, «la recherche canadienne a joué un rôle important pour persuader les autres pays de signer ce protocole régional et le traité global qui doit suivre. Mais l'efficacité du Canada comme avocat sur la scène internationale dépendra de sa capacité à prendre des décisions ouvertement et de façon transparente chez lui, et de sa capacité à renforcer rigoureusement et clairement ses procédures de gestion des POPs».

C'est précisément sur la clarté et la transparence que se situe le fond du problème puisque ICC s'est heurté à un mur en tentant d'obtenir des informations sur un pesticide d'usage répandu. Dans une lettre adressée au ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, le 1er avril dernier, et rendue publique mardi dernier, Sheila Cloutier demandait le soutien du ministre pour obtenir de l'information sur le Lindane. Cette nformation lui avait été refusée par l'Agence de régulation de la gestion des pesticides (PMRA) qui dépend du ministère de la santé.

Selon le rapport de l'AMAP, 15 pour cent des femmes de l'Île de Baffin dépassent la dose quotidienne d'exposition au Lindane, avec des effets à long terme encore inconnus pour la santé. Pourtant, ni le PMRA, ni le ministère de la santé n'ont accepté de fournir d'informations sur le Lindane à ICC. Dans sa réponse à Sheila Watt, rendue publique le 23 juin, Allan Rock, signalait que «les données techniques soumises au PMRA au moment de son enregistrement pour démontrer la sécurité, les mérites et la valeur du produit demeurent la propriété de l'appliquant». De ce fait, ces informations sont soumises à la loi sur la protection de l'information. Même s'il existe des procédures particulières pour obtenir le droit d'accès à ce type d'information, ICC signalait dans son communiqué de presse que l'organisation continuait de se heurter à des murs. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui fait partie de l'équipe de négociation sur les POPs du gouvernement fédéral, a lui aussi refusé l'accès à l'information d'ICC.

«Ceci constitue un précédent regrettable au moment où nous essayons de persuader les autres pays d'adopter une prise de décision transparente et de bannir la production et l'usage des principaux POPs», a souligné Terry Fenge. ICC discutera des actions à entreprendre lors de son assemblée triennale à Nuuk au Groenland en juillet prochain.

7e Conférence internationale sur le pergélisol

Gel au sol

Plus de 250 chercheurs se sont rassemblés récemment à Yellowknife lors de la 7e Conférence internationale sur le pergélisol.

Virginie Auger

Ne vous étonnez pas d'avoir croisé, la semaine dernière, plusieurs groupes de personnes marchant dans les rues de Yellowknife cartable et stylo en mains. Il s'agissait certainement de quelques délégués de la Conférence sur le pergélisol qui ont participé à diverses excursions afin d'étudier la constitution du sol et d'y localiser le pergélisol. Des présentations et des exposés ont aussi fait partie des activités qui se sont déroulées du 23 au 27 juin.

Bien que le pergélisol inquiète quant à son impact sur les infrastructures immobilières, routières et maritimes, cette question n'a été qu'en partie abordée lors de la Conférence. Les présentations ont plutôt permis d'approfondir les aspects géographiques et morphologiques du pergélisol.

Un étudiant de l'Université Laval, Éric Ménard, a eu l'opportunité de présenter sa thèse de doctorat et d'intégrer son résumé de recherche au recueil officiel de la Conférence.

«Cette conférence est une belle occasion pour mettre à jour nos connaissances, se faire des contacts et nous donner des idées de projets», a souligné Éric.

L'étudiant était accompagné de son directeur de thèse, Michel Allard, une sommité en matière de pergélisol depuis qu'il a publié, en 1987, la cartographie québécoise du pergélisol. Son ouvrage sert aujourd'hui de référence pour la conception des cartes internationales.

Les conférences internationales sur le pergélisol ont lieu à tous les cinq ans. La précédente a eu lieu à Beijing et la prochaine se tiendra à Zurick.

Pour les deux hôtels qui recevaient les conférenciers, le Yellowknife Inn et l'Explorer, l'événement a été une excellente occasion d'affaire. «Nous avons reçu 60 conférenciers, alors c'est évident qu'un événement comme ça, c'est bon pour nous», a souligné la coordonnatrice des réservations au Yellowknife Inn, Mme Nicole Davidson.

C'était d'ailleurs la première fois que la Conférence avait lieu dans une ville construite sur un sol contenant du pergélisol. Mais il en fallu de peu pour que Yellowknife ne puisse accueillir les conférenciers.

Lorsque le Canada a finalement obtenu le droit d'organiser l'événement, Ottawa devait être la ville hôte. Grâce aux pressions d'un groupe de résidents de Yellowknife, le vent a fort heureusement tourné.

Qu'est ce que le pergélisol?

Le pergélisol est ce type de sol se maintenant en permanence à des températures en dessous de zéro. Selon les données les plus récentes, il recouvrirait environ un quart de la planète.

Tenant compte de sa très grande sensibilité à la température, toute variation du pergélisol contribue, directement ou indirectement, à la détérioration des routes et des bâtiments. Avec le réchauffement planétaire, l'état de gel permanent du pergélisol fluctue constamment et rend difficile, voire impossible, la construction d'infrastructures là où il se localise.

À Yellowknife, il semble que depuis environ cinq ans les équipes de géotechniciens ont réussi à mettre sur pieds un système efficace pour combattre la chaleur: les thermosyphons et l'isolation sous-terraine. La question du pergélisol reste donc une préoccupation économique de taille pour les villes prisent avec ce phénomène naturel.

ÉDITORIAL

Dans quelle langue le dialogue ?

Lors de sa dernière Assemblée générale annuelle, la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA) a abordé plusieurs points d'intérêt.

La suggestion visant à dépolitiser le débat entourant le bilinguisme est excellente. Ce ne sera cependant pas une tâche facile.

En effet, le principe du bilinguisme est inscrit dans une loi fédérale d'où sa nature politique. Dès qu'il est question d'adopter ou d'abroger une loi, il faut avoir l'assentiment d'une majorité de députés. Et c'est là que le cirque de la «politicaillerie» s'empare de la cause.

Dès que cela se produit, les tensions surgissent, le rejet sans équivoque du principe du bilinguisme s'exprime et, souvent, cela traduit simplement une xénophobie latente qui se laisse mal apprivoisée. Malgré toutes les bonnes intentions du monde et les discours conciliants, la petite inflection française dans l'accent viendra en incommoder quelques-uns.

Il ne faut pas croire qu'un dialogue raisonnable est possible dans ces circonstances. On n'a qu'à penser aux condamnations récentes des députés réformistes qui utilisaient des exemples extrêmes et improbables pour dénoncer le bilinguisme.

Ces députés, reflétant tout de même une position répandue au sein de la population anglophone canadienne, n'accepteront jamais de reconnaître le bilinguisme comme une compétence qui serait un atout pour favoriser la prestation de service. On refuse de voir le côté positif que représente la connaissance de plus d'une langue. Alors qu'il serait impensable de remettre en question des exigences en informatique, l'exigence d'une autre langue sera toujours contestée.

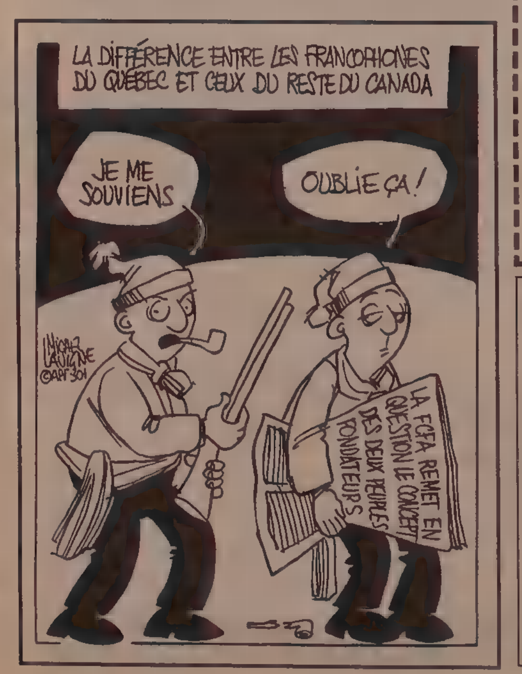
Mais attention! Les anglophones n'ont pas le monopole des abrutis. Il y a également des Canadiens-français qui se font une fierté de ne pas connaître l'autre langue et qui déprécient la valeur du bilinguisme.

Alain Bessette



Virginie Auger/L'Aquilon

Il y en avait pour tous les goûts et toutes les nationalités lors du défilé de la Fête du Canada, le 1er juillet dernier.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

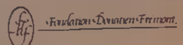
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs : Stéphane Cloutier Louis Mc Comber, Stéphane Kolb et Marc Lacharité

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.









La barre oblique

Annie Bourret

La dernière chronique présentait brièvement la barre oblique (alias *slash*) comme étant la grande soeur de la barre oblique inverse (alias *backslash*). Huit ouvrages de référence plus tard, me voilà à la barre d'une chronique complète sur la barre oblique ou barre transversale ou barre de fraction.

La barre oblique est un signe de ponctuation d'usage restreint en français, introduit au XXe siècle pour remplacer une conjonction de coordination. Il s'agit donc d'un procédé abréviatif au départ, ce qui explique qu'on la retrouve dans les fractions (2/3 ou, littéralement, deux sur trois), les unités de mesure (125 km/h) et le symbole du pour cent (30 %), où elle sépare les deux zéros. Cependant, en français soutenu, on doit écrire les fractions tout au long (les deux tiers), de même que le *pour cent* (30 pour cent). Les abréviations sont réservées aux textes techniques, scientifiques, mathématiques ou financiers, la correspondance ou les formulaires.

En langue courante, la barre oblique figure dans quelques abréviations, dont :

- «aux soins de», sur une enveloppe _ a/s de;
- «notre référence», dans une lettre _ N/Réf.;
- «sans objet», dans de nombreux formulaires _ (s/o).

En passant, si l'abréviation *s/o* vous est inconnue, c'est peut-être parce que vous connaissez mieux l'expression fautive *non applicable* et son abréviation *n/a*...

Comme elle remplace une conjonction de coordination, la barre oblique peut relier étroitement deux termes opposés, contrastés ou offrant un choix, sans que ce soit vraiment une abréviation. Drillon compare la barre oblique à un interrupteur électrique pour les termes contraires et exclusifs, dans des expressions comme oui/non (oui ou non) ou marche/arrêt (marche ou arrêt). Mais les termes reliés ne sont pas nécessairement opposés. Les linguistes se servent de la barre oblique pour contraster des paires de mots illustrant des phénomènes linguistiques. Dans lampe/rampe et poisson/poison, la barre oblique remplace *et* et invite à une comparaison.

Dans son *Traité de la ponctuation française* (1991), Drillon estime que les «lettres de noblesse» de la barre oblique sont illustrées dans l'abréviation *et/ou*, qu'il trouve admirable. Cette opinion est rare, voire plutôt controversée. Certains ouvrages se résignent plutôt à mentionner qu'il serait inutile de proscrire *et/ou* étant donné sa popularité, notamment *Le Guide du rédacteur* (administration fédérale). D'autres, comme *Le Multidictionnaire*, optent pour le compromis en rappelant que la conjonction *ou* suffit, selon le contexte. (Personnellement, je suis contre l'emploi de *et/ou*, sauf dans les textes de nature juridique.)

Il existe un emploi typiquement bilingue de la barre oblique. Dans Université Laurentienne de Sudbury / Laurentian University of Sudbury, elle indique l'existence de deux noms différents pour la même réalité, selon la langue.

Lorsque la barre oblique tient lieu de trait d'union, c'est presque toujours à tort. Quand je lis «dialogue Nord/Sud» ou «guerre Iran/Irak», j'en reste invariablement surprise. Pense-t-on ainsi remplacer la conjonction *entre*? Le problème, c'est que le trait d'union est établi depuis longtemps dans ces contextes.

*Faites parvenir vos commentaires par courriel à **abourret@bc.sympatico.ca** ou à la rédaction du journal.*

École Allain St-Cyr

Petite excursion en bateau

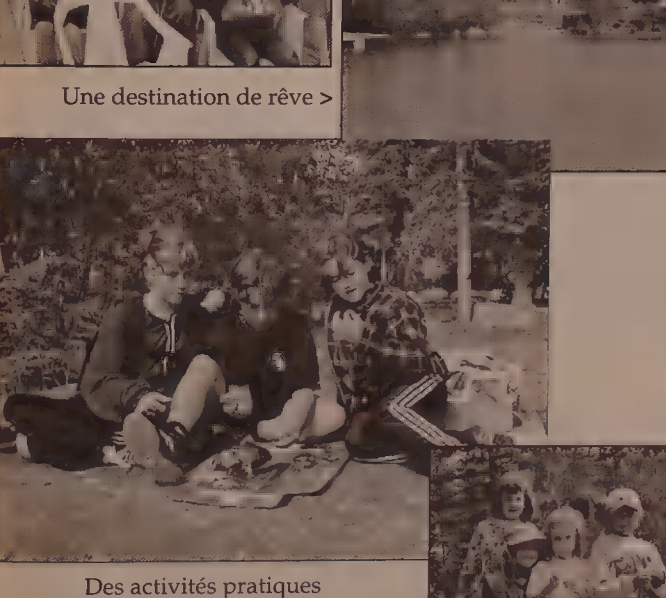


< Un départ



l'Île Mackenzie

Une destination de rêve >



Des activités pratiques

Et le simple fait d'être avec nos amis >

Photos : Virginie Auger

Virginie Auger/L'Aquilon

Le gagnant du tirage de 2000 $ le 26 juin dernier : Terry Lancaster. Autres gagnants d'un prix de 100 $ pour le calendrier monétaire : Sheila Haire (22 mai), Diane Patry (29 mai), Sylvain Girard (5 juin), Keith Watson (12 juin) et Gaby Barbier (19 juin).

Nunavut

Division des circonscriptions électorales et échéancier des événements pour 1998-1999

En prévision de la création du Nunavut, le chef électoral, David Hamilton, a rendu public, en mai dernier, les 19 circonscriptions électorales qui diviseront le futur territoire. Il a aussi remis l'échéancier des événements qui se dérouleront au cours de l'année. Par ailleurs, ces informations ont été officialisées lors de l'amendement de l'Acte du Nunavut adopté par Ottawa en juin dernier.

Pour la première élection du Nunavut, les 19 circonscriptions seront :

Noms	Communautés
Akulliq	Repulse Bay, Pelly Bay
Amittuq	Igloolik, Hall Beach
Arviat	Arviat
Baker Lake	Baker Lake
Cambridge Bay	Cambridge Bay, Bathurst Inlet, Umingmaktok
Hudson Bay	Sanikiluaq
Iqaluit East	Iqaluit
Iqaluit Centre	Iqaluit
Iqaluit West	Iqaluit
Kugluktuk	Kugluktuk
Nanulik	Coral Harbour, Chesterfield Inlet
Nattilik	Gjoa Haven, Taloyoak
Pangnirtung	Pangnirtung
Quttiktuq	Artic Bay, Nanisivik, Resolute, Grise Fjord
Rankin Inlet North	Rankin Inlet
Rankin Inlet South-	Rankin Inlet,
Whale Cove	Whale Cove
South Baffin	Cape Dorset, Kimmirut
Tunnuniq	Pond Inlet
Uqqummiut	Brougton Island, Clyde River

Calendrier des événements :

Juillet 1998	Lancement de la campagne d'information au public
Août 1998	Début officiel de la période préélectorale
Octobre 1998	Recensement électoral
Janvier 1999	Déclenchement des élections. La période électorale durera 45 jours.
Février 1999	Mois prévu pour la tenue des élections
1er avril 1999	Les membres de la première Assemblée législative du Nunavut entament un mandat de cinq ans.

La Fête de la Saint-Jean à Iqaluit

Stéphane Kolb

C'était le gros party le 24 juin dernier à Iqaluit pour célébrer la Saint-Jean-Baptiste. Éric Galien et Martine Saint-Louis, aux commandes de barbecues qui prenaient des allures de machines infernales dégageant des nuages de fumée impressionnants, ont réussi le tour de force de griller des quantités astronomiques de saucisses et de hamburgers pour le plus grand plaisir des affamés et des gourmets. Les signaux de fumée habilement manoeuvrés par nos deux comparses, étant universellement compréhensibles, ont été parfaitement déchiffrés par un public nombreux qui n'a pas mis longtemps pour comprendre d'où ces signaux étaient émis. Le tout donnait par moments à la rue des allures de foire où les piétons côtoyaient les taxis dont les chauffeurs s'arrêtaient pour voir si les premiers hamburgers étaient à point.

Le recours aux pompiers pour éteindre les barbecues fut heureusement inutile puisqu'il a suffi que le chansonnier, Jean Sébastien Carré, joue les premiers accords sur sa guitare pour immédiatement détourner l'attention du public.

Il faut dire que Jean Sébastien était attendu. Venu spécialement de la ville de Québec pour l'occasion, il avait offert un avant-goût de ses talents à l'école Nakasuk plus tôt dans la journée, et cela n'a pas été long avant que sa réputation ne se propage en ville. La fête ne faisait que commencer et s'est poursuivie tard dans la soirée avec la complicité de Daniel Cuerrier et Germain Saurette qui tenaient le bar. La soirée aura été bien couverte sur le plan médiatique puisque l'on y a vu plusieurs de nos confrères de la presse écrite anglophone d'Iqaluit mais aussi une journaliste du journal français Le Monde qui prépare une série d'articles sur le Nunavut.



Pour ceux qui avaient le goût de continuer la fête jusqu'aux aurores -façon de parler puisque bien sûr il a fait jour toute la nuit- un grand feu avait été également organisé un peu plus à l'extérieur de la ville. Aux dires de quelques amis qui n'ont pu résister à la tentation du traditionnel feu de la Saint-Jean, la chaude ambiance était au rendez-vous malgré un fond de l'air qui était plutôt frais.

Party de homards/St-Jean-Baptiste/Fête du Canada/ Départ de Dianna/Anniversaire d'Harvey... Tout ça à Yellowknife

À Yellowknife, l'AFCY ne fait pas les choses à moitié. Au cours d'une seule et même soirée, le 27 juin dernier au Sam's Monkey Tree Pub, on a réussi à célébrer au moins cinq événements distincts.



Quelques francophones présents ont décidé d'accompagner l'artiste invité, Jean-Baptiste Kenler, pour un tour de chant (Carole St-Pierre, à gauche) et au violon (Ian St-Onge à droite).

Photos : Alain Bessette





Un petit cadeau pour Diana Hooper.



Oui, il y en avait un!



Martin arborait fièrement ses couleurs et ses préférences houblonneuses.

Un petit gâteau d'anniversaire pour Harvey Bourgeois.



C'est du travail que de manger un homard.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRE[S DU NORD-OUE]ST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 27, 10 juillet 1998

Conférence des premiers ministres de l'Ouest et des territoires

Préoccupations pour les questions sociales

À la suite d'une rencontre de deux jours à Yellowknife, les premiers ministres des provinces de l'Ouest et des territoires se sont entendus sur plusieurs points touchant la santé, l'éducation et les politiques sociales.



Alain Bessette/L'Aquilon

Les premiers ministres visiteurs ont reçu en cadeau une veste dénée ainsi qu'une ceinture fléchée métisse et une sculpture inuit lors de la réception en plein air sur les rives du lac Long, le 3 juillet, en soirée.

Alain Bessette

C'est principalement la question du niveau de financement du système de santé canadien qui aura été au coeur des résolutions prises par les premiers ministres des provinces de l'Ouest et des territoires lors de leur conférence qui avait lieu à Yellowknife les 2, 3 et 4 juillet derniers.

Après que les provinces et territoires aient subi des coupures de l'ordre de 6,5 milliards de dollars annuellement, les premiers ministres demandent au fédéral de ramener le niveau de subvention dans la santé, l'éducation et les programmes sociaux à son niveau de 1994-1995 : les provinces sont maintenant responsables du financement de 86 pour cent des coûts liés à la santé. De plus, les provinces de l'Ouest et les territoires demandent au gouvernement fédéral d'accroître ce financement par le biais des programmes existants et leurs formules de financement plutôt que de mettre en place de nouveaux programmes dans des

Préoccupations
Suite en page 2

Recherche d'une diffusion nationale

Radio-Canada veut le même statut que TVA

Si le Réseau TVA obtient le privilège d'une distribution obligatoire partout au pays, Radio-Canada et RDI devraient alors obtenir le même statut.

Ottawa (APF): Le Réseau TVA se présentera le 20 juillet devant le CRTC en vue d'obtenir le statut de réseau national avec distribution obligatoire partout au pays.

De son côté, Radio-Canada craint que cela n'incite les câblodistributeurs à retirer une chaîne de langue française qui est déjà distribuée dans les marchés anglophones. À l'heure actuelle, aucune chaîne de langue française ne profite d'une distribution obligatoire.

Radio-Canada ne s'objecte pas formellement à la demande de TVA, mais tient à obtenir «un statut prioritaire ou égal» à celui qui sera accordé à son compétiteur.

«Si le Conseil répondait favorablement à la demande de TVA, TVA jouirait d'une meilleure distribution que Radio-Canada» lit-on dans l'intervention que la Société a déposé au CRTC en prévision de l'audience publique.

Dans l'esprit du radiodiffuseur public, dont le mandat est justement d'offrir un service national à la population, cela serait intolérable. Plus encore, cela serait dangereux pour l'avenir de son bébé, le Réseau de l'information (RDI), qui n'est toujours pas capté dans 30 pour cent des foyers canadiens à l'extérieur du Québec. «La distribution de RDI dans les marchés hors Québec ne s'améliore pas. Au contraire, la distribution de RDI dans ces marchés est plus précaire que jamais» confesse même Radio-Canada.

C'est que les câblodistributeurs ont ajouté plusieurs nou-

TVA
Suite en page 2

Sans fausses notes

C'est avec vie et entrain que la Jeune Chorale de Yellowknife s'est chargée d'accueillir les premiers ministres de l'Ouest, lors de leur conférence annuelle tenue les 2, 3 et 4 juillet derniers à Yellowknife. Sous la direction de M. Bill Gilday, les jeunes choristes ont chanté l'hymne national sans fausses notes, ni trémolos.

Virginie Auger/L'Aquilon

Sommaire



Virginie Auger

Premières nations

Avant que toute entente de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale ne soit signée entre le peuple Dogrib et les gouvernements fédéral et territorial, une frontière bien définie entre les Dogrib et les autres nations autochtones environnantes devrait être déterminée, a annoncé le député de Yellowknife-Nord, Roy Erasmus.

Approuver maintenant les revendications territoriales contenues dans le traité 11 des Dogrib affecterait deux régions: le Deh Cho et l'Akaitcho.

«Je ne crois pas que le peuple Dogrib a évalué sérieusement ses revendications. Il a été soit absent des discussions ou non-coopératif lors de sa présence. Les Denes de Yellowknife ont pour leur part été très conciliants et actifs dans les négociations qui durent depuis trois ans», a souligné M.Erasmus.

Le député a fait parvenir une lettre à la ministre des Affaires indiennes, Jane Stewart, ainsi qu'au ministre territorial responsable des Affaires autochtones, Jim Antoine, les enjoignant de retarder la signature de l'entente. Selon M.Erasmus, les frontières devraient être déterminées avec le consentement de l'ensemble des peuples autochtones.

Éducation

Le ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi, M. Charles Dent, a annoncé, le 2 juillet dernier, le renouvellement de l'enseignement civique dans les écoles primaires et secondaires.

Les procédures politiques et gouvernementales seront donc enseignées par le biais d'un nouveau manuel intitulé «Études civiques- manuel de référence pour les enseignants des niveaux 7 à 9».

Les enfants pourront étudier leurs droits et leurs devoirs de citoyen tout en développant leurs attitudes et leurs aptitudes afin de pouvoir participer activement à la vie démocratique.

«Il est important de conscientiser les étudiants aux réalités politiques qui les entourent», a souligné M. Dent.

Le nouveau document s'intégrera au système scolaire des T.N.-O. dès cet automne.

Information et aide

Le ministère de la Santé et des Services sociaux de l'Alberta, a annoncé, le 30 juin dernier, que toute personne ayant été soignée dans les hôpitaux albertains, entre les années 1960 et 1970, et croyant avoir été stérilisée sans son consentement, aura droit à de l'information et de l'aide. Les personnes qui se sentent concernées peuvent contacter le 1-867-873-7925.

Le personnel hospitalier aidera les victimes à retracer leur dossier et à voir comment elles auraient pu être victimes d'un tel traitement.

Préoccupations

Suite de la une

aires de juridiction provinciale.

Les premiers ministres ont aussi demandé au gouvernement fédéral d'introduire un facteur d'indexation dans les formules actuelles de financement afin que les provinces et territoires puissent assumer d'éventuelles augmentations de dépenses dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux.

Ces revendications font écho au rapport des ministres des finances de l'Ouest rendu public récemment.

En ce qui concerne les attentes spécifiques du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le premier ministre territorial, Don Morin, n'aura pas été capable d'engager les premiers ministres de l'Ouest vers une démarche concertée en appui aux revendications territoriales. Le seul gain aura été l'annonce faite par le premier ministre albertain, Ralph Klein, qu'une lettre d'entente sera rédigée et signée d'ici deux semaines, entre sa province et les T.N.-O., sur l'appui que l'Alberta peut apporter au développement économique du Nord (Voir l'article en page 3).

En fait, le communiqué final tenant lieu de déclaration commune des premiers ministres touchait uniquement des questions d'ordre national.

Toujours d'un point de vue financier, les premiers ministres ont entériné le rapport de leurs ministres des finances en accusant la stratégie fédérale visant à se décharger de ses responsabilités envers les peuples autochtones. Les premiers ministres jugent inacceptable cette démarche et enjoignent le gouvernement fédéral à assumer la pleine responsabilité de la prestation de services aux autochtones tant dans les réserves que hors des réserves.

En ce qui concerne l'adoption éventuelle d'une entente cadre sur l'union sociale, les premiers ministres ont entériné les objectifs qui avaient été énoncés en décembre 1997. Les premiers ministres ont indiqué qu'une telle entente cadre encouragerait la coopération entre gouvernements, qu'elle permettrait d'augmenter leur capacité de mettre en place des programmes sociaux nationaux qui sont prioritaires pour les Canadiens, tout en laissant une marge de manoeuvre essentielle aux gouvernements provinciaux et territoriaux dans la prestation des services.

Une inquiétude du gouvernement fédéral concerne l'utilisation réelle des subventions par les provinces. Une déclaration récente du premier ministre canadien indiquait que le gouvernement fédéral était peu enclin à accroître son aide financière dans le cadre des programmes de santé existants. Il expliquait alors qu'il ne faisait pas confiance aux provinces pour dépenser ces fonds supplémentaires en soins de santé.

Les premiers ministres de l'Ouest et des territoires se sont entendus pour indiquer au gouvernement fédéral que dans l'éventualité où des fonds supplémentaires étaient disponibles, ils devraient servir à ramener le niveau de subvention des soins de santé à son niveau de 1994-1995. Ils ont engagé leurs gouvernements respectifs à canaliser tout support financier fédéral additionnel vers les soins de santé de base.

Les seuls dollars que les premiers ministres accepteraient de voir attachés à des conditions plus strictes concernent le programme national de bénéfices à l'enfance. Pour les premiers ministres, ce programme constitue un pas dans la bonne direction en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté chez les enfants. Le gouvernement fédéral est donc encouragé à y investir 2,5 milliards afin d'en voir la réalisation d'ici l'an 2000.

TVA

Suite de la une

veaux services canadiens et étrangers depuis le mois d'octobre dernier. Conséquence: RDI est souvent distribué «dans le haut du spectre», comme au canal 73 dans le cas de Toronto. Parfois, les câblos jouent au yoyo avec RDI, le déplaçant au fur et à mesure que de nouveaux canaux spécialisés de langue anglaise sont disponibles. Toujours à Toronto, RDI s'est promené du canal 63, au canal 70, au canal 71 et enfin au canal 73, tout cela en trois ans et demi.

Les câblodistributeurs dans les marchés hors Québec devront justement offrir en septembre 1999 les nouveaux services spécialisés de langue anglaise qui ont obtenu une licence en 1996, mais qui ne sont toujours pas distribués. Radio-Canada pense que cela aura un impact sur certains services optionnels de langue française.

«Étant donné que les câblodistributeurs dans les marchés hors Québec n'ont pas manifesté un grand intérêt à distribuer des services francophones, ils pourraient adopter la solution de la facilité, c'est-à-dire de distribuer TVA à la place d'un service francophone déjà distribué et ce service pourrait être RDI», craint Radio-Canada, qui ne veut pas se faire sortir du jeu aussi bêtement.

Dans un monde idéal donc, la Société Radio-Canada estime qu'elle devrait être la première à obtenir le privilège d'une distribution obligatoire, puis RDI (pour éviter son élimination avec l'arrivée de TVA), ensuite les autres. Mais puisque le monde n'est pas idéal, Radio-Canada se contentera d'obtenir le même statut que le CRTC voudra bien accorder à TVA.

Effets positifs

Les francophones de l'extérieur du Québec ont eu un avant-goût des effets bénéfiques d'une saine compétition entre Radio-Canada et le réseau TVA.

La Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA), qui tenait sa 23e assemblée annuelle à Ottawa, a, en effet, eu droit à un traitement royal de la part du Réseau de l'information (RDI).

L'animateur de l'émission *Atlantique en direct*, venu expressément de Moncton pour l'occasion, de même que l'animateur de *l'Ouest en direct*, qui travaille habituellement à partir de Winnipeg, ont exceptionnellement animé leur émission quotidienne à partir d'un studio aménagé sur le site même du congrès. Même chose pour *l'Ontario en direct*, animée à l'extérieur des studios d'Ottawa. Plus encore, l'émission *Le Québec en direct* en a profité pour consacrer sa tribune téléphonique à la francophonie canadienne.

Et pour couronner le tout, le président de la FCFA, Gino Leblanc, était l'invité de l'animateur Pierre Maisonneuve dans le cadre de son émission d'affaires publiques.

Conférence des premiers ministres de l'Ouest

Les Sudistes perdent le Nord

Le message du premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, Don Morin, est passé aux oubliettes, lors de la Conférence des premiers ministres de l'Ouest. L'attention a plutôt été tournée vers des problématiques plus générales.

Virginie Auger

Le premier ministre Don Morin avait pourtant annoncé, dans sa première rencontre avec les journalistes : «Nous voulons réduire notre dépendance envers le gouvernement fédéral en développant et gérant nous-même nos ressources naturelles. Pour ce faire, Ottawa doit nous donner les mêmes outils que les autres provinces». Il avait même ajouté: «Nous voulons que ce message soit entendu par l'ensemble du Canada».

Le ministre des Finances, John Todd, a pour sa part souligné: «Présentement les T. N.-O. gèrent les programmes coûteux tels celui de l'éducation, de la santé, de la sécurité sociale et des transports. Mais, le gouvernement fédéral ne nous a pas encore accordé le pouvoir d'administrer le pétrole, le gaz et les minerais, soit les domaines qui génèrent des profits». Selon lui, cette situation est responsable de la grande dépendance financière des Territoires envers le gouvernement fédéral. C'est pourquoi le gouvernement territorial est à négocier une entente avec Revenu Canada afin d'élaborer un système de perception des taxes qui permettrait de mieux répartir les revenus provenant des ressources naturelles entre les deux instances gouvernementales.

Une telle entente permettrait d'atteindre des revenus de 50 millions de dollars par année pour l'exploitation d'une seule mine de diamants.

Quant aux raisons qui font en sorte que les autres provinces devraient se montrer réceptives à ce message, le premier ministre a répondu: «Le développement du Nord a toujours rapporté davantage aux autres provinces qu'au Nord lui-même.»



Alain Bessette/L'Aquilon

Le premier ministre Morin n'a pu annoncer de gain concret pour les T.N.-O. lors de la conférence de presse clôturant la rencontre.

À cela, le ministre des Finances a ajouté au cours de la Conférence: «Les activités économiques reliées au développement dans les Territoires du Nord-Ouest rapportent un milliards de dollars à l'Alberta.» L'Alberta est notamment active dans la transformation et dans l'approvisionnement du matériel nécessaire à l'exploitation des ressources naturelles du Nord.

Bien que l'allusion du premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein, ait passé en sourdine parmi les autres priorités traitées au cours de la Conférence, il a tout de même glissé un mot sur l'importance du partenariat Nord-Sud. «Le fédéral doit laisser les provinces contrôler leurs ressources et les inciter à les partager entre elles. Les ressources doivent circuler vers les T.N.-O. et en provenir.»

Par ailleurs, une lettre d'entente devrait être signée d'ici deux à trois semaines pour faire état d'une future coopération économique entre les T.N.-O. et l'Alberta. Bien que ce document ne soit qu'une entente générale de principes, M. Klein laisse tout de même entrevoir de possibles discussions quant au partage des coûts pour l'amélioration du système routier du Nord.

Pour ce qui est des autres premiers ministres, leur discours ont plutôt mis en valeur leur volonté de s'unir afin d'accroître le soutien financier du gouvernement fédéral pour pouvoir améliorer les programmes sociaux. La problématique du Nord a donc été très peu abordée, si ce n'est de quelques allusions plutôt vagues mentionnant l'importance de «l'union dans la variété, la compassion, le partage et la coopération.» Le premier ministre, Don Morin, aura donc été chercher sa satisfaction dans le fait d'avoir été l'hôte de cette Conférence annuelle.



Alain Bessette/L'Aquilon

Ralph Klein a annoncé la signature prochaine d'une lettre d'entente avec les T.N.-O.

Potentiel du Nord

Les réserves en ressources naturelles, renouvelables et non-renouvelables, sont estimées à des centaines de milliards de dollars. Les réserves naturelles inexploitées sont donc comparables à la partie cachée d'un iceberg.

GAZ NATUREL ET PÉTROLE

Les T.N.-O. détiennent 25 % des réserves canadiennes en gaz naturel et en pétrole.

Les réserves en gaz naturel sont évaluées à 71 billions de pieds cubes.

Quant aux réserves de pétrole, on les estime à 2 milliards de barils.

DIAMANTS

L'ouverture de la mine Ekati de BHP, dès l'automne prochain, représentera 6 % de la production mondiale de diamants.

Avec les trois autres mines qu'on compte ouvrir, les T.N.-O. détiendront 15% de la production mondiale.

Le marché mondial du diamant totalise 75 milliards de dollards annuellement.

FORÊT

Les T.N.-O. détiennent 20 % des forêts canadiennes et 6 % de l'exploitation forestière nationale s'y fait.

Le Conference board of Canada estime que 5 500 à 20 000 emplois pourraient être créés si on investissait dans le développement des ressources naturelles du Nord.



C.P. 1325,
Yellowknife, NT X1A 2N9
Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

ÉDITORIAL

Des craintes fondées

Lors de la conférence des premiers ministres de l'Ouest et des territoires, certains des participants se sont permis de discuter des récentes déclarations du premier ministre canadien concernant l'utilisation par les provinces des sommes supplémentaires allouées pour les soins de santé.

Selon Jean Chrétien, on ne peut faire confiance aux provinces puisqu'il se peut qu'elles utilisent ces fonds supplémentaires pour la construction de routes plutôt que pour les hôpitaux.

À bien des égards, cette crainte de M. Chrétien est certainement bien fondée.

Depuis 1994-1995, le gouvernement fédéral a réduit ses paiements de transfert aux provinces pour les programmes sociaux de près de 6,5 milliards de dollars annuellement. La réaction des provinces et territoires aura été diversifiée. Certaines provinces ont simplement réduit leurs propres dépenses en soins de santé. D'autres ont maintenu leur niveau de prestation en soins de santé en y réaffectant des budgets provenant d'autres ministères. Finalement, la majorité des provinces ont utilisé un heureux mélange de ces deux stratégies. En un mot, pour plusieurs provinces, l'argent parfois destiné à la construction de routes sert maintenant à maintenir un niveau respectable de soins de santé.

Pour les provinces ayant conservé le même niveau de services de santé en taxant lourdement certains autres budgets, il est certain que l'annonce de fonds supplémentaires permettra à nouveau de réinvestir de l'argent dans les budgets qui ont été affectés.

La crainte de M. Chrétien est donc fondée pour la simple et bonne raison que les gouvernements provinciaux ont simplement opéré une gestion saine de leurs finances, une gestion qui répondait aux préoccupations premières de leurs citoyens.

Il est parfois difficile de se prononcer contre la vertu. Parions que M. Chrétien réussira le tour de force de tourner ces vertus en vices.

Alain Bessette



Alain Bessette/L'Aquilon

Don Morin lui-même aidait ses visiteurs à se parer d'une ceinture fléchée d'origine métisse. Ci-haut, il aide le premier ministre du Yukon, Piers McDonald.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

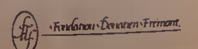
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs : Stéphane Cloutier Louis Mc Comber, Stéphane Kolb et Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.







Fédération Franco-TéNOise

Les dollars se font rares

La Fédération Franco-TéNOise adopte un ton plus ferme et déterminé dans ses négociations avec le ministère du Patrimoine canadien afin d'obtenir un financement quinquennal de 9,7 millions de dollars.

Virginie Auger

Suite au Congrès de planification de Hay River, tenu les 23 et 24 mai derniers, la FFT a fait parvenir un communiqué qui exprime l'amertume ressentie au sein des communautés francophones de l'Arctique de l'Ouest.

«Nos deux principales ententes de financement viennent à échéance le 31 mars 1999. Celle avec le gouvernement territorial a vu l'année dernière son budget être réduit de 53 % par rapport à celui de l'année précédente», soutient le président de la FFT, Daniel Auger.

Rejoint plus tard en entrevue, M. Auger a ajouté: «Pour ce qui est de nos relations avec le gouvernement fédéral, nous avons toujours conclu de bonnes ententes avec lui, mais disons que globalement le niveau de financement a beaucoup diminué ces dernières années. Et puisque la question du déficit national est réglée, nous nous permettons d'adopter un ton plus ferme et déterminé», ajoute-t-il.

Conscient qu'une somme de 9.7 millions est loin d'être négligeable, le président affirme: «Bien sûr que cela paraît élevé. Mais des activités pour deux millions par année, plus les 350 000$ générés annuellement par les associations, démontrent aussi le dynamisme des francophones des T.N.-O.»

Interrogé à savoir si l'ensemble des fédérations francophones canadiennes pourraient éventuellement faire un front commun afin de faire pression sur Ottawa, M. Auger a répondu: «Pour le moment, c'est du chacun pour soi, car ce n'est pas évident de se coordonner entre nous. Il n'y a encore rien de concret quant à la création d'un front commun.»

Les minorités francophones sont de plus en plus isolées et faibles malgré la volonté et le dynamisme dont elles font preuve. Les subventions atrophiées et ponctuelles que le gouvernement consent aux groupes francophones n'aident donc pas à remédier à cette situation. «Des services aux francophones ont été coupés, des groupes ont été financièrement asphyxiés, la francophonie pancanadienne n'a jamais été aussi précaire. Si bien que le taux d'assimilation des francophones, qui dépassait dans certaines provinces les 70 %, grimpe toujours», conclut M. Auger.

Le financement des associations francophones

Encore trop dépendantes du fédéral

Les associations francophones vivent encore trop au crochet du gouvernement fédéral et doivent poursuivre leurs efforts en vue de diversifier leurs sources de financement.

Ottawa (APF): «Elles sont trop dépendantes encore du fédéral. Et je dirais même trop dépendantes du ministère du Patrimoine canadien. D'autres organismes fédéraux aussi peuvent jouer un rôle», estime le sous-ministre adjoint Citoyenneté et Identité canadienne au ministère du Patrimoine canadien, Norman Moyer: «On croit pas qu'on est allé aussi loin qu'on peut et qu'on va pouvoir aller».

Au cours d'une entrevue accordée à l'APF, M. Moyer a reconnu que le ministère du Patrimoine avait lancé ce défi aux organismes au moment où le secteur privé vivait des heures difficiles. «Ça prend des années pour établir le genre de relations où on peut aller chercher des fonds et des commandites dans le secteur privé», fait-il cependant remarquer.

S'il ne va pas jusqu'à croire que les fonds privés vont complètement remplacer l'aide gouvernementale, «on est pas irréaliste», il imagine très bien des entreprises financer des projets et même, parfois, la programmation des associations.

Le gouvernement fédéral a encouragé au cours des dernières années les associations à frapper à la porte des autres ministères pour obtenir de l'aide financière. Cette démarche, l'interministériel, est considérée aujourd'hui par plusieurs leaders francophones comme un échec. M. Moyer ne partage pas cet avis, même s'il admet que le moment était mal choisi pour lancer les associations dans cette nouvelle avenue: «Il y avait sans doute des attentes exagérées au début. Peut-être qu'on a même encouragé des attentes élevées. On a mis en place ce processus lorsque tous les ministères étaient coupés de 20, 30, 40 pour cent. C'est pas surprenant qu'on a pas tout de suite réussi à obtenir beaucoup».

Mais la fondation de l'édifice est là, ajoute-t-il, et le meilleur reste à venir : «C'est comme dans toute construction: on a complété beaucoup de travail, mais on ne voit rien». Pourtant, insiste-t-il, il y a du progrès. Il cite en exemple une récente entente dans le domaine du développement de la main-d'oeuvre et des négociations qui s'annoncent fructueuses dans le secteur culturel. «Je crois que les meilleures années pour cette approche sont les deux ou trois prochaines années. C'est pas le temps de lâcher».

La Société des acadiens et des acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) et la Société Saint-Thomas-D'Aquin (STA) de l'Ile-du-Prince-Édouard ont, à tour de rôle, dénoncé publiquement le désengagement financier du ministère du Patrimoine.

Plus encore, elle n'est plus en mesure d'honorer le contrat de sa directrice générale, qui quittera son poste le 12 juin prochain. M. Moyer n'est «pas trop» étonné par ces protestations : «Je comprends que ça fait mal». Il rappelle toutefois que ce sont les associations acadiennes qui, ultimement, décident entre elles de la répartition des fonds fédéraux disponibles.

«On est tout à fait prêt à écouter leurs arguments. On ne dit pas non tout de suite. On veut s'asseoir avec eux et voir quels sont leurs besoins, les options, leurs possibilités. La ministre (Sheila Copps) a déjà indiqué qu'elle cherchait de nouveaux fonds. Rien n'est exclu. Il n'est pas exclu qu'on va aider un peu plus du côté de la programmation, c'est certainement pas exclu qu'on va chercher d'autres projets à financer».

Chose certaine, le ministère du Patrimoine aime beaucoup les ententes de financement des organismes francophones Canada-communautés, et il a bien l'intention de poursuivre dans cette voie.

«On préfère de beaucoup le modèle basé sur les ententes qui implique autour d'une table tous les éléments de la communauté, où il y a plus que la voix du fédéral pour décider des priorités entre ces groupes. C'est une dynamique qui est très bien pour nous» estime Norman Moyer.

Ceci dit, le ministère est tout à fait conscient que cette façon de procéder impose une certaine pression sur les groupes communautaires, qui doivent non seulement s'organiser en conséquence, mais aussi se parler : «Normalement, il y a des tensions qui vont sortir dans un tel climat. C'est vrai. On croit quand même que c'est mieux que d'avoir chaque groupe, un après l'autre, venir s'asseoir avec nous et essayer de négocier une meilleure entente».

Plusieurs organismes francophones estiment aujourd'hui que le ministère du Patrimoine a plutôt mis sur leurs épaules la responsabilité de gérer les compressions budgétaires. «On a partagé le pouvoir avec eux autres. Avec le pouvoir vient la responsabilité. C'est certain qu'ils ont dû accepter une certaine partie de la responsabilité des choix difficiles qui existaient à cette époque. Nous, on croit que c'est une relation basée sur une plus grande maturité de leur côté».

Même si les surplus budgétaires sont maintenant au rendez-vous, M. Moyer ne pense pas pour autant que la manne va tomber du ciel.

«La pression est encore là. Les groupes ont dû gérer une période de décroissance et ce n'est pas demain que ça va remonter au niveau où c'était» tempère le sous-ministre adjoint. A tout le moins, dit-il, les compressions budgétaires sont terminées et il est possible maintenant d'approcher le gouvernement avec de bons projets à financer.

M. Moyer n'entrevoit donc pas un retour aux années fastes.

Un symposium pour les 10 ans de la *Loi sur les langues officielles* de 1988

Ottawa (APF): Le gouvernement fédéral soulignera de façon particulière le 10e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* de 1988 en organisant un grand symposium national au mois de septembre.

Intitulé *Les langues officielles : un passeport pour le 21e siècle*, le symposium aura lieu du 16 au 18 septembre au Centre des congrès à Ottawa. L'un des objectifs de cette réunion publique est de dresser un bilan du dossier des langues officielles en cette fin de siècle, afin de déterminer les défis qui s'annoncent et d'amorcer la relance par des mesures concrètes.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor, le ministère de la Justice et le ministère du Patrimoine canadien, qui organisent cet événement, pourront compter sur la participation de l'écrivain Antonine Maillet, du juge Michel Bastarache de la Cour suprême du Canada, et des politologues Stephen Clarkson et Philip Resnick.

Le programme prévoit, entre autres, des discussions sur les langues officielles et le droit fédéral, le droit à l'instruction dans la langue de la minorité, le service au public dans les deux langues officielles et la langue de travail. On simulera même un procès sur les réparations judiciaires en matière linguistique.

La première *Loi sur les langues officielles* a été adoptée en 1969. La nouvelle Loi, adoptée par le gouvernement Mulroney, est entrée en vigueur le 15 septembre 1988. Elle prévoit, notamment, que le gouvernement fédéral doit favoriser l'épanouissement des communautés minoritaires francophones et anglophones. Elle oblige aussi les institutions fédérales à offrir des services en anglais et en français là où la demande est importante et donne le pouvoir au Commissaire aux langues officielles d'intenter des poursuites judiciaires contre les institutions fédérales qui ne se conforment pas à la Loi.

L'inscription au symposium est de 325 $ avant le 3 juillet et de 400 $ après cette date. Le tarif étudiant a été fixé à 200 $. Information : 1-613-952-1763.

Au moins deux francophones à Clyde River

Denis Simard et le développement économique communautaire

Denis Simard habite Clyde River ou Kangiqsugapik avec sa petite famille depuis maintenant 3 ans. Un des deux seuls francophones de la communauté avec Sylvie Paneak, Denis y a développé une entreprise de construction.Tout récemment il s'est engagé dans l'élaboration d'un projet pilote de développement économique pour toute la population de la petite municipalité.

Louis Mc Comber

Le gros problème qui reste à régler pour le Nunavut, c'est la création d'emploi. Kangiqsugapik ne fait pas exception. Avec une population d'un peu plus de 700 personnes, on n'y trouve que 149 salariés et un des plus haut taux de chômage au Nunavut: 42 pour cent. Selon les données citées par la Commission d'Établissement du Nunavut qui datent de 1994, 135 personnes y seraient à la recherche d'un emploi.

Voilà sans doute pourquoi le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique a choisi cette communauté, de même que Pond Inlet, pour tenter un projet-pilote de développement. C'est le consultant Robert Trudeau de Yellowknife qui a été chargé de travailler avec la population afin de définir ses priorités.

«On a pensé à une coopérative, explique Denis Simard à *L'Aquilon*, mais c'est pas ce qu'on voulait. Notre but était de faire du profit pour pouvoir réinvestir, alors on a plutôt choisi la formule d'une corporation privée.»

Le groupe de citoyens a donc mis sur pied la Société de développement économique de Clyde River. Après plusieurs assemblées de remue-méninges, les participants se sont mis d'accord pour créer un nouveau magasin de vente de détail dans la communauté. «On a pensé que c'était la meilleure solution pour créer de l'emploi, mais aussi pour nous permettre d'engager un gestionnaire compétent qui pourra nous aider à développer d'autres projets», de préciser Simard.

Jusqu'ici, la Compagnie Northern Stores opérait le seul magasin vraiment performant de Clyde River, bien que James Arreak, le propriétaire de l'hôtel, a maintenait ouvert tant bien que mal un genre de dépanneur jumelé à une salle de billard. «Ça n'a jamais vraiment été un magasin, de dire Simard, on y trouvait des tablettes avec rien dessus! C'est là que le nouveau projet va s'installer et à la place du billard, on va ouvrir une salle à manger.»

Tous les adultes qui ont droit de vote à la municipalité sont automatiquement membres de la nouvelle corporation et ont donc voix au chapitre. La Société a maintenant complété son plan d'affaires et attend le feu vert du ministère pour le financement du projet.

«Ce serait catastrophique pour la communauté si notre projet n'était pas accepté,» a conclu Denis Simard qui devrait retourner habiter à Iqaluit l'année prochaine.

Incendies de forêts

La situation s'aggrave!



En deux semaines, le nombre d'incendie de forêts aux Territoires du Nord-Ouest est passé de 58 à 205, totalisant 185 646.85 hectares de forêt brûlés. Entre le 5 et le 6 juillet, 64 nouveaux foyers d'incendie se sont allumés.

Les principales régions affectées sont Snare Lake, Rae Lake, Wha Ti, Rae-Edzo et Yellowknife avec avec 50 incendies ainsi que Fort Simpson, Wrigley, Trout Lake et Jean Marie River avec 49 incendies.

Le 6 juillet, le facteur de dangerosité était extrême ou élevé dans toutes les régions, à l'exception de Fort Simpson, Jean Marie River et Trout Lake qui présentaient un facteur moyen.

La foudre a déclenché, dans la majorité des cas, les nouveaux foyers d'incendies. Jusqu'à présent on est arrivé à éteindre 85 incendies.

Petites Annonces

(service gratuit : 873-6603)

Billet gagnant

Tirages du calendrier monétaire. La personne suivante s'est méritée un prix de 500$: Mladen Bajcetic lors du tirage du le 3 juillet 1998.

Sirop d'érable

L'AFCY vient de recevoir une grande quantité de produits de l'érable. L'AFCY est ouvert de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi. 5016 48e rue à Yellowknife.

Avis de recherche

L'Association franco-culturelle de Yellowknife est à la recherche de toutes les vidéo-cassettes qui ont été empruntées au cours de la derniere année. S.V.P., les retourner le plus tôt possible. Il n'y aura aucun frais.

Livre

Le livre «Aussi longtemps que le fleuve coulera» est en vente à l'AFCY. Vous pouvez vous en procurer un exemplaire au prix de 32 $ au 873-3292, 5016, 48e rue.

Cotons Ouatés

Magnifiques cotons ouatés, avec le logo de CFRT à prix d'aubaine: $25, toute taxe ou frais de transport inclus. Envoyez votre chèque à CFRT, C.P. 692, Iqaluit (NT), XOA OHO. Couleurs : Bleu, gris ou blanc. Une seule grandeur : large.

Transport aérien

Le projet prend son envol

Nav Canada compte investir 3 millions de dollars pour améliorer ses services de navigation aérienne dans le Nord canadien.

Virginie Auger

Nav Canada, la compagnie qui assure les services de navigation aérienne civile au Canada, a dévoilé, le 24 juin dernier, les changements qu'elle compte apporter dans les régions nordiques.

La compagnie entend injecter près de 3 millions de dollars pour le développement de nouveaux emplacements, la prolongation des heures d'ouverture de certains postes, la centralisation et l'amélioration de l'information sur les vols à North Bay, Whitehorse et Yellowknife. Elle espère aussi pouvoir augmenter le nombre d'installations radio télécommandées.

«Pendant nos travaux, notre but a été de concevoir un système de transport aérien qui comble les besoins des utilisateurs et qui donne la plus grande efficacité et sécurité possibles», a mentionné le président et directeur de Nav Canada, John Crichton.

Nav Canada propose de convertir six stations d'information de vol (FSS) en stations radio d'aérodrome communautaire (SRAC). Les FSS émettent de l'information sur les différentes conditions de vol et d'atterrissage qui passent d'abord par Ottawa avant d'être transmises aux pilotes. Ce sont des spécialistes au service de Nav Canada qui travaillent dans ces stations. Quant aux SRAC, elles sont beaucoup moins spécialisées et donc moins coûteuses. Les opérateurs-radio qui y travaillent retransmettent l'information provenant des FSS. La plupart du temps, les employés de ces stations habitent dans les régions où elles se situent.

En convertissant les six FSS en SRAC, Nav Canada projette de créer 50 nouveaux emplois et d'ouvrir deux nouvelles stations radio à Lutsel K'e et à Rae. Ce faisant, la compagnie compterait 48 stations de radio d'aérodrome communautaire dans le Nord.

La compagnie prévoit aussi fermer la SRAC à Aklavik pour la remplacer par un système d'information météorologique limitée. Dès lors, c'est la station d'Inuvik qui fournirait l'information météorologique détaillée et les bulletins d'atterrissage 24 heures sur 24.

«Nous n'en sommes qu'au stade de proposition. Cet été, nos équipes retourneront dans le Nord pour discuter avec les usagers et les employés afin de mieux connaître leurs besoins», explique un porte-parole de Nav Canda, Conrad Bellehumeur.

«Une fois notre proposition acceptée par les usagers et le Conseil d'administration, le projet devra être révisé par Transport Canada. Le gouvernement s'assurera ainsi que le projet ne présente aucune diminution de la sécurité», ajoute M.Bellehumeur.

Aucune date précise n'est encore fixée pour le début des travaux mais on sait déjà qu'il faudra entre18 et 24 mois avant que le projet d,amélioration ne soit bien rodé.

Les routes du Nord

Le GTNO prépare le terrain

Au cours des dernières semaines, le ministère des Transports a tenu divers ateliers devant paver la voie aux futures améliorations du système routier des T.N.-O.

Alain Bessette

Le ministre des Transports, Jim Antoine, en collaboration avec le ministre des Finances, a dégagé cette année un budget de deux millions de dollars afin de conduire des études préparatoires pour l'amélioration du réseau routier des Territoires du Nord-Ouest.

Ces études préliminaires serviront à la recherche sur les impacts socio-économiques et environnementaux de ces routes ainsi qu'aux premières études d'ingénierie. Quatre projets routiers feront l'objet de ces études préliminaires.

Le premier projet concerne l'extension de la route de la vallée du Mackenzie. Actuellement, la route permanente s'arrête au petit village de Wrigley. Une route d'hiver assume la liaison pendant quelques mois durant l'hiver. Le projet se penchera sur différents scénarios incluant une liaison routière permanente jusqu'à Inuvik.

Le deuxième projet concerne la construction d'une route permanente entre Inuvik et Tuktoyaktuk. Inuvik est déjà relié au reste du réseau routier canadien par le biais de la route Dempster qui se rend jusqu'à Whitehorse au Yukon.

Le troisième projet vise à l'accélération de la reconstruction de la route reliant Rae à Yellowknife. Il existe déjà une route permanente entre ces deux communautés mais les conditions de conduite y sont parfois précaires en raison notamment des nombreuses courbes qu'on y rencontre.

Finalement, le quatrième projet concerne le corridor routier de la région géologique Slave. Il y a actuellement une route permanente, la Ingraham Trail, qui s'arrête à environ 70 km de Yellowknife. Durant l'hiver, le ministère des Transports établit une route d'hiver vers les chantiers miniers dans la région du lac de Gras et jusqu'à la mine Lupin. Différents scénarios seront aussi à l'étude dans ce projet. Il est possible de construire une route permanente de Yellowknife, d'étendre la route d'hiver jusqu'à Bathurst Inlet, sur la côte de l'océan Arctique, où de construire une route permanente d'environ 800 km entre Yellowknife et Bathurst Inlet. Ces deux derniers scénarios reposent sur la possibilités de construire un port de mer à Bathurst Inlet et d'y faire transiter le minerai extrait des différentes mines.

Dans le cadre de ces études préparatoires, des responsables du ministère des Transports rencontreront des représentants des communautés, des groupes autochtones, des groupes écologiques et de l'industrie.

Lors d'ateliers de travail, ces personnes discuteront des besoins, de la faisabilité de ces projets, ainsi que des impacts économiques et environnementaux.

À l'issue de ces consultations, le gouvernement devrait être en mesure d'élaborer un plan de développement pour le réseau routier du Nord.

Courrier du Net

De: Kim Ouellette <kim.styx@sympatico.ca>
Sujet: Au sujet de Tommy...

Allo les copains, cousine, soeur, ...

Eh oui, encore un e-mail collectif... c'est surtout pour éviter de me répéter! hahahahaha.

Bon, je voulais juste vous donner une bonne raison d'acheter le nouvel album de Tommy Shaw, 7Deadly Zens qui va sortir le 14 juillet prochain. La raison est: mon nom figure dans la liste des remerciements! whoo hoo hoo hoo hoo.... (Kim se calme tranquillement....) Oui, oui, alors juste pour ça, ça vaut la peine non? Aussi, le CD est ce qu'on appelle «enhanced» c'est-à-dire que quand on le met dans le CD-Rom d'un ordinateur, des images apparaissent et le tout devient interactif. Il y a des photos, des vidéos, les paroles de chansons et des liens vers l'Internet... et vers quelle page on peut aller? Eh oui, la mienne! Alors voilà deux bonnes raisons... mais je vais vous en donner une troisième, yé écoeurant l'album!

Alors c'est ça, lorsque je redescenderai de mon nuage, je vous écrirai encore... pour l'instant, je retourne à l'écoute de mon CD autographié (qu'il est gentil ce Tommy!)....

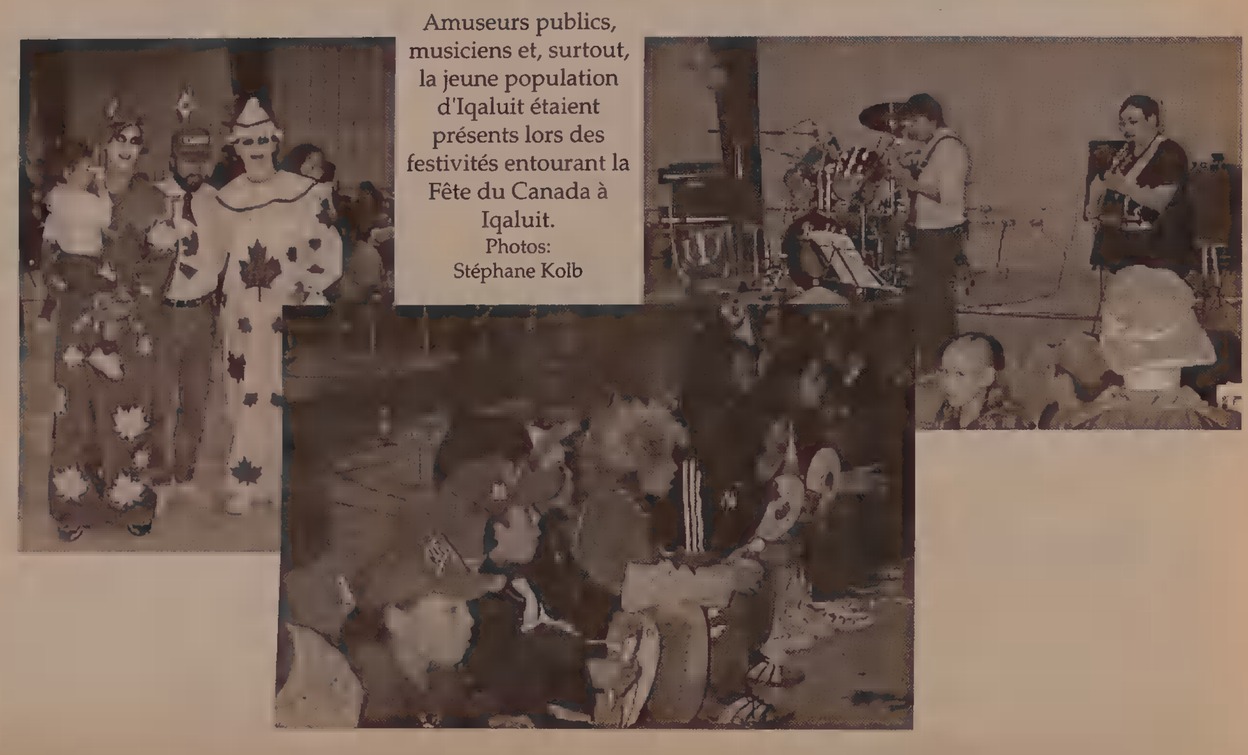
Take me back to your ocean...

Kim Ouellette

P.S.: J'ai été visité le Musée de la nature à Ottawa aujourd'hui et j'ai renoué avec mes anciennes amours en allant dans la section du Grand Nord... eh oui, j'ai pu lire l'Aquilon et constaté que mon ex-boss Alain est encore à Yellowknife! Décidément Alain, t'es là pour rester! Je m'ennuie de vous autres! Pis j'ai pensé à Daniel aussi en voyant le Nunatsiaq News... que de bons souvenirs pour moi aux TNO! —

Visitez le site Web de Tommy Shaw / Visit Tommy Shaw's web site http://www3.sympatico.ca/kim.styx

La Fête du Canada à Iqaluit



Amuseurs publics, musiciens et, surtout, la jeune population d'Iqaluit étaient présents lors des festivités entourant la Fête du Canada à Iqaluit.
Photos: Stéphane Kolb

Réunion des ministres

L'avenir de l'autoroute de l'information

Stéphane Kolb

Les ministres responsables de l'autoroute de l'information au niveaux fédéral, provincial et territorial se sont réunis le 12 juin dernier à Fredericton (Nouveau-Brunswick). Plusieurs propositions sur l'accès, les services gouvernementaux, la protection des renseignements personnels et le commerce électronique ont été adoptées.

Le problème de l'accès à internet dans les communautés isolées avait fait l'objet de plusieurs interventions lors des Audiences publiques du Comité permanent des Affaires autochtones et du Développement du Grand-Nord le 20 mai dernier à Iqaluit. On y soulignait notamment le grand nombre de communautés qui ne peuvent encore bénéficier d'un accès à internet en raison du cout élevé des communications téléphoniques et de l'absence de serveur local. À Fredericton, les ministres de l'inforoute ont montré un intérêt certain pour ce problème puisque l'on s'est mis d'accord pour:

-inciter les entreprises de télécommunications à intensifier leurs efforts visant à moderniser et à étendre les réseaux ruraux;

-inciter les entreprises de télécommunications et les fournisseurs Internet à étendre à Internet le secteur d'appel local des régions rurales lorsque ce service n'est pas déjà offert;

Afin de permettre un accès à tous, il est également ressorti qu'une "intervention ciblée des gouvernements pourrait s'avérer nécessaire là où les mécanismes du marché n'étaient pas adéquats."

Du côté de la langue française dont l'usage sur Internet est marginal par rapport à l'anglais, les ministres ont également convenu que "l'ensemble des Canadiens, quels que soient leur lieu de résidence, leurs revenus ou leurs besoins particuliers, devaient jouir d'un accès abordable à des services d'inforoute essentiels et à une masse critique de produits et de services en français."

On peut donc raisonnablement s'attendre à plusieurs types d'interventions ou d'incitations de la part des différents paliers de gouvernement dans le futur. Le seul problème est de savoir quand et comment puisque les problèmes abordés lors de la réunion ne sont pas vraiment nouveaux. Le texte des décisions prises par les ministres laisse en outre une marge de manoeuvre considérable aux différents gouvernements pour intervenir dans la ligne directrice fixée.

On peut donc se demander si le fait "d'approuver l'objectif de faire en sorte que la prestation électronique soit la priorité ainsi que le mode de prestation privilégié pour les services gouvernementaux qui s'y prêtent" ne revient pas à mettre la charrue avant les boeufs. Le Québec a d'ailleurs refusé de prendre position sur ce sujet, ce qui peut paraître raisonnable compte tenu de la faible proportion de Canadiens qui disposent actuellement d'un accès Internet. Pour pallier à ce problème, on prévoit "d'accélérer la mise en place de centres d'accès public et de réseaux communautaires viables".

Il reste cependant que la concertation des différents paliers de gouvernement, qui est un phénomène relativement nouveau en ce qui concerne l'inforoute, devrait permettre une accélération du développement du réseau et de son accès.

Dans le cadre du développement du commerce par Internet, le gros problème rencontré demeure la protection des renseignements personnels. Un rapport édictant des mesures claires à ce sujet à été commandé lors de la réunion et permettra éventuellement d'émettre des dispositions légales afin de protéger la confidentialité de l'information en transit sur le réseau Internet.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 28, 17 juillet 1998



Virginie Auger/L'Aquilon

Lors de la 7e édition du Festival du soleil de minuit se déroulant du 5 au 12 juillet à Yellowknife, c'est avec fierté que les nombreux bénévoles qui ont prêté main-forte à l'artiste peintre, Dawn Oman, ont donné le dernier coup de pinceau à la murale qui égaie le côté ouest du Canadian Tire, avenue Franklin.

Voir le texte «Dessins animés» en page 3

Association de la Presse francophone

La Liberté et Le Franco sont les journaux par excellence en 1997

Ottawa (APF): Les hebdomadaires La Liberté de Saint-Boniface au Manitoba et Le Franco d'Edmonton en Alberta sont les deux meilleurs journaux de l'Association de la presse francophone pour l'année 1997.

Ces deux hebdomadaires sont sortis gagnants de la traditionnelle remise des Prix d'excellence de l'Association de la presse francophone, qui a eu lieu dans le cadre de la 23e assemblée générale annuelle de l'organisme.

Dans la catégorie Roland Pinsonneault, qui regroupe les journaux ayant un tirage de plus de 3 800 exemplaires, La Liberté a raflé les prix décernés pour la qualité de la photographie, la photographie de l'année (Marc-Éric Bouchard), la qualité de l'éditorial, l'éditorial de l'année (Sylviane Lanthier), le meilleur reportage, la meilleure promotion, la qualité du français et la qualité de la mise en page.

Le journal Le Franco a fait aussi bien dans la catégorie André Paquette, qui regroupe les journaux ayant un tirage de moins de 3 800 exemplaires. Il a remporté les prix pour la qualité de la photographie (ex-aequo avec La Voix acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard), la qualité graphique des annonces, la qualité de l'éditorial, la meilleure promotion et la meilleure annonce fabriquée maison (Charles Adam). Le journal a aussi reçu deux mentions : l'une pour la photographie de l'année (Martin Blanchet) et l'autre pour la meilleure série d'articles.

Plusieurs autres journaux ont aussi été honorés lors de cette remise annuelle des Prix d'excellence.

Le journal *L'Aquilon* a remporté le prix du meilleur reportage. Il s'agissait d'un article de notre collaborateur du Nunavut Stéphane Cloutier intitulé «Une course contre la montre» traitant de la cueillette de témoignages d'aînés inuit pour établir la tradition orale de ce peuple. De plus, le journal s'est mérité le deuxième prix pour la meilleure page une. Il s'agissait de l'édition du 25 juillet dernier affichant une photo du camp d'été de L'Association des francophones de Fort Smith.

Dans la catégorie Roland Pinsonneault, le journal Le Reflet de Prescott-Russell en Ontario a reçu une mention pour la qualité graphique des annonces et le premier prix pour la meilleure série d'articles.

Le Voyageur de Sudbury, en Ontario, a obtenu une mention dans la catégorie Pinsonneault pour la meilleure annonce fabriquée «maison», qui a été produite par Jeanette Brazeau.

Le journal L'Eau vive, de la Saskatchewan, qui avait remporté au cours des deux dernières années le prix du meilleur journal dans la catégorie des journaux ayant un tirage inférieur à 3 800 exemplaires, a dû se contenter cette fois du Prix d'excellence remis pour le meilleur article.

Toujours dans la catégorie André Paquette, Le Journal de Cornwall a fait main basse sur le prix remis pour la photographie de l'année, qui revient à son propriétaire Roger Duplantie. Le journal a aussi obtenu une mention pour la qualité graphique des annonces.

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse a, pour une deuxième année consécutive, remporté le Prix d'excellence décerné pour le meilleur éditorial de l'année dans sa catégorie. L'éditorial, signé Pierre Couture, s'intitulait : «Non aux réformistes». Le journal a aussi reçu une mention pour la qualité de la photographie.

L'éditeur du journal Le Rempart de Windsor, a obtenu une mention dans la même catégorie, pour son éditorial «Que vaut une vie humaine».

L'Horizon de Kapuskasing a reçu une mention pour la meilleure annonce fabriquée «maison», qui a été produite par

APF

Suite en page 2

Sommaire



Virginie Auger

Prestations complémentaires pour les aînés

La Prestation complémentaire aux personnes âgées (PCPA) des Territoires du Nord-Ouest et les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, seront combinées dans un versement mensuel unique, a annoncée la secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Ethel Blondin-Andrew et d'autres ministres fédéraux et territoriaux réunis lundi, le 13 juillet dernier.

Le versement combiné, qui sera émis par le receveur général du Canada, Alfonso Gagliano, entrera en vigueur en juillet 1998. Ce changement touchera 1560 personnes âgées. Ce versement fédéral-territorial combiné est le deuxième de ce genre au Canada, après celui de la Saskatchewan.

Polluants organiques persistants

La Nation dénée et plus d'une centaine de pays ont participé, le 6 juillet dernier, à la première conférence d'une série de cinq, du Programme des Nations Unies pour l'environnement afin d'adopter une loi pour réduire et éliminer les polluants organiques persistants.

Par l'entremise de leur déléguée, Carole Mills, la Nation dénée continuera à faire pression sur le gouvernement canadien afin qu'il prenne une position rigoureuse en ce qui concerne les dangers des POP's sur la santé des habitants de l'Arctique.

«Nous allons travailler ensemble pour pouvoir continuer à manger notre nourriture traditionnelle et maintenir notre rythme de vie traditionnelle», a souligné le chef de la Nation dénée, Bill Erasmus.

Il a ajouté «nous sommes contents de voir que les recherches du Programme des contaminants du Nord ont mené à une action globale et nous ont permis de nous faire entendre à l'échelle internationale.»

Northwestel

Northwestel a reçu l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour réduire les frais de son service de libre appel. Ce sont les gens d'affaires qui utilisent les lignes 1-800, 1-888 et 1-877 qui pourront bénéficier de cette réduction.

La réduction a été mise en vigueur le 1er juillet, les utilisateurs verront donc leur facture diminuer de 15 à 17 pour cent, dès le mois d'août.

«Nous espérons que cette réduction du service de libre appel aidera les petites entreprises qui trouvaient les coûts trop élevés», a souligné le gestionnaire des produits longue distance pour les entreprises.

Il a ajouté que cette baisse de tarif du service de libre appel permettra aux entreprises d'atteindre un plus grand nombre de clients.

Transport routier

Lors d'une réunion entre les camionneurs du Nord et le gouvernement des T.N.-O. tenue le 11 juillet, les parties ont travaillé ensemble afin de régulariser les normes de l'industrie du transport routier.

«Notre industrie a subi des changements importants depuis quelques années. Il est temps de regarder sérieusement si la régulation contextuelle actuelle accomplit tout ce qui est nécessaire ou s'il y aurait de meilleurs moyens pour respecter les standards de sécurité», a souligné le directeur exécutif de l'Association du transport routier des T.N.-O., M. Al Smythe.

Les problèmes soulevés sont entre autres le poids et la dimension des camions. Comme ces standards dans les T.N.-O. diffèrent des autres provinces, cela coûte très cher au gouvernement territorial.

APF

Suite de la une

Évelyne Bélanger et Monique Gauthier Sadorosky.

La Voix acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard a reçu le Prix d'excellence pour la qualité du français, de même que le prix pour la qualité de la photographie, ex-aequo avec le journal Le Franco.

L'Aviron de Campbellton au Nouveau-Brunswick a reçu une mention pour la qualité du français.

Enfin le journal Le Gaboteur de Terre-Neuve remporté un Prix d'excellence pour la qualité de la mise en page et a obtenu deux mentions : l'une pour la qualité de l'éditorial et l'autre pour le meilleur reportage.

Le jury de cette année était composé du photographe Jules Villemaire, du graphiste René Mercier du Groupe RGDesign, du graphiste et bédéiste Christian Quesnel, de l'agent d'information à la FCFA,Denis Bertrand, du rédacteur-réviseur Jacques Côté, du professeur de journalisme à la Cité collégiale Joseph Aghaby, de la d-g des Hebdos du Québec, Francine Bouchard, du directeur de l'information des Hebdos Montérégiens Marc Ledoux, du consultant en communications Pierre Cremer, du professeur de photographie à la Cité collégiale Gilles Fugère, du directeur du groupe Transcontimental Marc-Noël Ouellette et du consultant Wilfred Roussel.



C.P. 1325, Yellowknife, NT, X1A 2N9
Téléc. : (867)873-2158
Courriel : aquilon@internorth.com

Portrait d'une artiste, Dawn Oman

Rêves animés

Il y a quatre ans, après une absence d'une vingtaine d'années, Dawn Oman est revenue au bercail pour donner un ton de gaieté à sa ville natale.

Virginie Auger

Couleurs, formes et gaieté semblent toujours danser harmonieusement dans les oeuvres de Dawn Oman. Partie de loin pour atteindre cette maturité artistique, elle a réussi à chasser les fantômes du passé pour les transformer en rêves animés. Aujourd'hui, l'artiste ne peint rien de moins que la joie de vivre.

D'origine Chipewyan et galloise, l'artiste n'a jamais connu ses parents. Elle a passé sa jeunesse à voyager d'une famille d'accueil à l'autre, devant parfois supporter de dures moments d'incompréhension et de non-respect.

«Depuis que je suis toute petite, j'ai développé mon amour pour le dessin et la peinture. C'était une façon pour moi de m'évader dans mon petit monde et d'éviter ainsi l'abus des adultes. Mais jamais je n'aurais cru que mon art deviendrait l'histoire de ma vie. J'en suis tout à fait ravie.»

Sans études ou formation formelle en arts, elle décrit son talent comme un simple cadeau de la vie.

Ni les couleurs ternes, ni les figures moroses ne trouvent leur place dans ses créations. Ses oeuvres réflètent plutôt la folie et la désinvolture associées à l'enfance. «Tous les jouets avec lesquels on joue lorsqu'on est petit m'inspirent», avoue l'artiste.

Mais outre les jeux, Dawn Oman a aussi découvert, il y a quelques années, une autre source d'inspiration: le peintre québécois, Alfred Pellan, qu'elle compare à Picasso. «J'ai découvert grâce à lui qu'on pouvait réaliser tout ce qu'il y a dans notre tête. Tout ce que tu aimerais mettre sur papier tu n'as qu'à le faire! Si tu le fais avec sincérité, tu réaliseras tout ce que tu veux et sans erreur.» «Tout le monde peut être créatif et devenir un artiste. Mais il faut avoir la passion, la volonté et la dévotion pour se donner entièrement à son art. Autrement, ce n'est qu'un passe-temps.»

Une revenante

Ayant quitté Yellowknife à l'âge de 13 ans, ce n'est qu'il y a quatre ans qu'elle est revenue s'installer ici. Depuis, c'est dans sa ville natale que son art a pris toute sa signification et qu'elle a pu s'émanciper. On retrouve ses oeuvres un peu partout dans la ville. Que ce soit dans un café, à l'hôpital ou à l'aréoport, Yellowknife fait partie de Dawn Oman et l'inverse est aussi vrai. «C'est merveilleux que l'on accorde une si grande réceptivité à mes oeuvres, ici, dans ma ville natale. De cette façon je peux partager ce que je fais avec les gens.»

Le plus bel exemple de ce partage est sans aucun doute la murale qui redore la façade du Canadian Tire. Peinte dans le cadre du Festival du soleil de minuit, le projet a débuté il y a trois ans. Depuis, grâce à la collaboration de nombreux bénévoles, chaque année de nouveaux panneaux ont été réalisés. C'est cette année que le projet s'est terminé. Elle choisit de peindre des inukshuit, symbole propre au nord-est des Territoires. Étant donné l'éventuelle création du Nunavut, elle a voulu que ces hommes de pierre incarnent l'union. «Les inukshuit permettent de réunir les choses. Ils font acte de mariage entre deux parties. Ils guident et indiquent la voie à suivre», conclut l'artiste.

Dawn Oman est source de vie. Elle éveille, égaie et rafraîchit. Elle a donné à Yellowknife une parcelle de sa joie de vivre, une partie de sa vie.

Virginie Auger/L'Aquilon

> **«Depuis que je suis toute petite, j'ai développé mon amour pour le dessin et la peinture. C'était une façon pour moi de m'évader dans mon petit monde et d'éviter ainsi l'abus des adultes. Mais jamais je n'aurais cru que mon art deviendrait l'histoire de ma vie. J'en suis tout à fait ravie.»**
> **Dawn Oman**

Commentaire

La guerre froide est pourtant terminée

Des radars pour surveiller quoi?

Si la guerre froide est bel et bien terminée, pourquoi s'acharner à maintenir en opération 47 stations de radar d'un bord à l'autre de l'Arctique canadien? C'est même la conclusion à laquelle était arrivé le Comité permanent des Affaires étrangères dans son rapport au gouvernement canadien en avril 1997: démilitariser le Nord. Telle n'a pas été la décision rendue par Ottawa en mai dernier. Le Canada doit conserver les moyens militaires de défendre sa souveraineté nationale.

Il resterait donc une menace militaire pouvant provenir du Nord du Canada? La menace d'une attaque nucléaire en provenance de la Russie n'est donc pas complètement éliminée? À cette même question, il faudrait répondre à la fois par un oui et par un non!

La Russie tente, avec difficulté, de développer une économie de marché et a ouvert ses portes à l'entreprise privée et aux investisseurs étrangers. Boris Eltsine cherche à se conformer aux exigences du Fond monétaire international pour en tirer des crédits vitaux afin de conserver son propre pouvoir et pour sortir son pays du risque d'une crise sociale à chaque jour menaçante. Russes et Américains développent des programmes communs de recherche spatiale et collaborent même à la résolution de conflits politiques graves comme on l'a vu lors de la dernière crise iraquienne. La Russie donc n'est plus l'Union soviétique. Elle n'a d'ailleurs plus les moyens financiers d'entretenir son armée et son équipement. On pourrait donc conclure qu'il n'y a plus vraiment de menace d'agression militaire à craindre de la Russie.

Le paradoxe, c'est que dans la mesure où la Russie se retrouve considérablement affaiblie militairement face au géant américain et aux forces de l'OTAN qui pénètrent de plus en plus en Europe de l'Est, elle n'a plus que son armement nucléaire comme argument dissuasif de poids si elle sent sa propre souveraineté menacée.

Le rapport d'une conférence intitulée "Une politique extérieure nordique pour le Canada" tenue sous les auspices de la Commission polaire canadienne et du Centre canadien pour une sécurité globale en 1994 fait allusion à l'activité militaire intense qui se déroule toujours dans l'Océan arctique. "L'activité militaire est loin d'être terminée dans l'Arctique," note le document. "L'Océan arctique continue d'être le théâtre du jeu du chat et de la souris entre les sous-marins nucléaires russes et américains."

Un article publié par le Monde Diplomatique, en septembre 1996, fournit des détails très précis sur l'ampleur des opérations. M. Ivan Menchikov était à ce moment le représentant de Boris Eltsine dans le port de Mourmansk et membre de l'état-major de la flotte du Nord. "Le pacte de Varsovie a disparu, disait-il, mais pas le pôle nord!" Moscou posséderait toujours une flotte de 150 sous-marins nucléaires qui patrouillent sous la banquise polaire à l'abri de l'observation des satellites, mais, évidemment, pris en chasse par des sous-marins américains.

En 1995 les Russes se sont livrés à des tests balistiques avec un missile SS20 désactivé qui a percé la banquise pour aller s'écraser à 500 mètres de sa cible en territoire russe. "L'Arctique occidental russe reste une zone-clé dans le face-à-face balistique transpolaire entre la Russie et les États-Unis," conclut l'article. En fait si la Douma entérine le traité de réduction des armes nucléaires, les sous-marins russes ne pourront plus transporter sous la calotte glacière que... 1750 ogives nucléaires après l'an 2003.

Le Canada serait d'ailleurs toujours à travailler sur un plan de système de surveillance des fonds marins de l'Arctique. Il s'agirait d'installer des détecteurs passifs au fond de la mer dans des endroits stratégiques pour des bâtiments qui s'engagent dans le détroit de Lancaster: le chenal Robeson, le détroit de Jones au large d'Ellesmere et le détroit de Barrow près de Resolute Bay. On évalue de $50M à $60M le coût final d'un tel dispositif.

Malgré son isolement, le Nunavut est le théâtre d'une activité militaire intense et le plus proche voisin d'une charge nucléaire suffisante pour mettre fin à toute vie humaine sur terre.

Louis Mc Comber



Virginie Auger/L'Aquilon

Pourquoi le Nord se dote-t-il de radars, alors que depuis des siècles les inukshuit veillent fidèlement sur les vastes terres de l'Artique?

l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

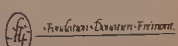
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs : Stéphane Cloutier Louis Mc Comber, Stéphane Kolb et Geneviève Harvey

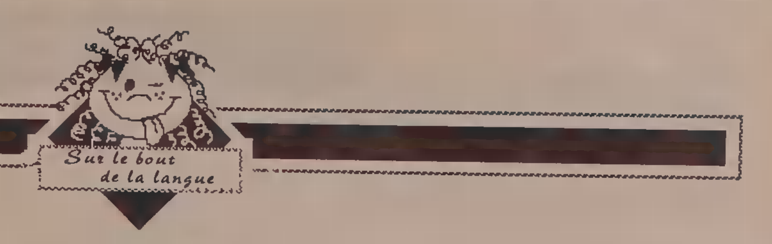
L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.









Elle court, elle court, la chronique

Annie Bourret

Rien ne sert de courir, il faut partir à point, conclut sagement la fable *Le lièvre et la tortue*. Voilà qui contredit bien la course contre la montre que semble être la vie moderne, par les temps qui courent. En effet, le bruit court que le rythme d'aujourd'hui fait courir bien des risques...

Voilà qui vaut bien un petit marathon linguistique : le verbe *courir* et son dérivé *course* entrent dans un si grand nombre d'expressions différentes que c'est là une occasion à ne pas laisser courir pour la chronique...

Les verbes *courir* et *courre* ont longtemps coexisté, mais c'est *courir* qui a remporté la course. Techniquement, seul le verbe *courre* (du latin *currere*) devrait exister. Il a laissé la place à *courir* tout simplement parce que la finale *-ir* est plus fréquente dans notre système de verbes. Elle semble donc plus «normale». (À vrai dire, à ma connaissance, il n'existe aucun verbe se terminant par *-rre* en français.) D'autres infinitifs de verbes ont connu le même sort : en ancien français, on a hésité entre *nuisir* et *nuire*, *suivir* et *suivre*, *reçoivre* et *recevoir*, avant que l'usage ne se fixe sur les verbes qu'on connaît aujourd'hui.

Au XVII[e] siècle, les verbes *courre* et *courir* existent toujours, mais ont des emplois différents. *Courir* est de rigueur dans *faire courir le bruit*, mais on se moque de l'expression *courir le lièvre*, car il faut dire *courre le lièvre*. Aujourd'hui, cet ancien verbe survit dans *chasse à courre*.

Le dérivé *courailler* est bien vivant dans l'est du Canada. Il y a conservé son sens péjoratif premier (vivre une vie légère, courir après les garçons ou après les filles), tout en acquérant un nouveau sens, celui de courir dans toutes les directions (Il a fallu que je couraille tout le village).

On signale aussi des tournures typiquement acadiennes. Pascal Poirier (*Le Glossaire acadien*) avait repéré *courser les filles* à l'Île-du-Prince-Édouard. *Courser* mérite un commentaire : le mot dérive du mot *course* et non de courir, on l'a utilisé en France vers le XV[e] siècle, pour parler des chevaux au galop. Vieilli en Europe, *courser* s'emploie toujours aujourd'hui au Canada. Enfin, pour les francophones du pays, la formule *coureurs des bois* évoque immédiatement des trappeurs et des chasseurs. Mais on est en droit de se demander si l'acadianisme *coureurs de la mer* possède le même pouvoir d'évocation.

Plusieurs emplois de domaines spécialisés sont devenus formules courantes. L'expression *course contre la montre*, qui signifie «faire une action en grande hâte dans un temps limité», a d'abord été employée pour les courses de cyclisme. Le domaine de la mécanique a donné l'image *être à bout de course*, qui désignait bien concrètement, d'abord, le moment où le piston d'un moteur se trouve en extension extrême (au bout de sa course). Au figuré, l'expression signifie «être épuisé», par analogie avec *à bout de souffle*. Tout le contraire de votre chroniqueuse, qui entend bien rester dans la course...

Faites parvenir vos commentaires par courriel à **abourret@bc.sympatico.ca** ou à la rédaction du journal.



Virginie Auger/L'Aquilon

Les avions-citerne ne chôment pas par les temps qui courent puisque les incendies de forêts continuent de sévir sur les T.N.-O. Bien que la situation se soit calmée dans la plupart des régions, l'indice de dangerosité dans la grande région du North Slave reste tout de même extrême. Le 15 juillet on y comptait 76 incendies depuis le début de l'été. La pluie qui est tombée dans la nuit du 14 juillet sur la région du South Slave a aidé à apaiser certains foyers d'incendies qui persistaient toujours. Le15 juillet, on comptait 286 incendies et 220 152 hectares de forêt avait brûlé. La foudre reste toujours la principale cause identifiée.



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Pavage en béton d'asphalte

Approvisionnement et pose de 3 200 tonnes de béton d'asphalte au nouveau site des installations de l'appareil de pesage dynamique
– Route Mackenzie (route 1), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administrateur des contrats, a/s du sous-ministre, Minsitère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Highways, 4510, rue Franklin) ou au surintendant, Région du North et du South Slave, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76, Capital Drive, Bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou livrées en main propre au 2e étage du Centre B&R Rowe), avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 22 JUILLET 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 6 juillet 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges
Administratrice des contrats
Gouvernment des T.N-O.
Tél. : (867) 920-8978

Renseignements techniques : Greg Cousineau
Gouvernement des T.N-O.
Tél. : (867) 920-3084

Les entrepreneurs sont priés de noter qu'il y aura une rencontre avant soumissions, le 14 juillet 1998, à 13 h, à [illegible] salle de conférence du ministère des Transports, 76, Capital Drive, Bureau 201, à Hay River.

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Carte à plusieurs échelles et analyse de routes dans le corridor de transport de la province géologique du Slave

Faire l'analyse d'une carte à l'échelle 1 : 50 000 pour identifier des routes possibles le long d'un corridor prédéfini à partir de la région de Yellowknife jusqu'à la côte arctique. Identification plus détaillée de routes à partir de la production et de l'analyse de photos aériennes à l'échelle 1 : 10 000 et 1 : 20 000, incluant la précision de certains endroits de droit de passage.
– Région du North Slave et du Nunavut, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administrateur des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Highways, 4510, Franklin) ou aux services d'ingénierie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 560, Rankin Inlet NT X0C 0G0 (ou livrées en main propre au Centre Ilagiktut) avant :

15 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 28 JUILLET 1998
16 H, HEURE DE RANKIN INLET, LE 28 JUILLET 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 14 juillet 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges
Administratrice des contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 920-8978

Renseignements techniques : Robyn V. McGregor, ingénieure
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 920-8754

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent d'administration des terres (Projets spéciaux)
Ministère des Affaires municipales et communautaires **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste à durée déterminée jusqu'au 31 mars 1999)
Le traitement initial est de 45 704 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0247-0003 **Date limite** : le 31 juillet 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Section des ressources humaines, Ministère des Affaires municipales et communautaires, 6e étage, Northwest Tower, 5201, 50e Avenue, YELLOWKNIFE NT X1A 3S9. Téléphone : (867) 920-6146; télécopieur : (867) 873-0152.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





APPEL D'OFFRES

LOGICIEL DE RÉSEAU CONTRE LES VIRUS
APPEL D'OFFRES numéro **WCB\CS\TEN98A-022**
Les propositions cachetées pour Logiciels de réseau contre les virus doivent nous parvenir au plus tard à : **12 h, HEURE LOCALE, le 7 août 1998.**
Prière de mentionner le numéro de référence de l'appel d'offres dans tous les documents de soumission.

Les parties intéressées peuvent obtenir les documents d'appel en s'adressant à la Commission des accidents du travail dès le vendredi 17 juillet 1998 à 13 h au 3e étage, Centre Square Mall, Yellowknife, NT
Téléphone : (867) 920-3888
Appel sans frais : 1-800-661-0792
Télécopieur : (867) 873-4596
Les demandes de renseignements sur l'appel de propositions et les soumissions doivent parvenir à :
Commis à l'administration
Commission des accidents du travail
Casier postal 8888
YELLOWKNIFE NT X1A 2R3
OU peuvent être livrées aux bureaux de la commission, au 3e étage du Centre Square Mall, à Yellowknife, NT.
La commission n'est pas tenue d'accepter [illegible] soumission la plus basse ou toute autre soumission reçue.



Northwest Territories Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Demande d'expression d'intérêts

Présélection pour un contrat de conception et de construction (reconstruction de la route de Yellowknife)
– Frank Channel jusqu'à la rivière Stagg, route de Yellowknife (route 3), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administrateur des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Highways, 4510, Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 29 JUILLET 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 13 juillet 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Renseignements généraux : Shelly Hodges
Administratrice des contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 920-8978

Renseignements techniques : John Bowen, chef de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 920-6473

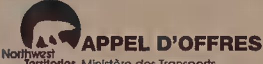
Les entrepreneures sont priés de noter qu'il y aura rencontre avant soumissions le 21 juillet à 13 h 30, à la salle de conférence du premier étage du Lahm Ridge Tower, 4501, avenue Franklin, à Yellowknife.



APPEL DE PROPOSITIONS

DÉVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME DE SYSTÈME FRONTAL
APPEL DE PROPOSITION numéro **WCB\CS\RFP98A-021**
Les propositions cachetées pour un programme informatique accompagné de la documentation ainsi que de module suggérés de formation doivent nous parvenir au plus tard à : **12 h, HEURE LOCALE, le 7 août 1998.**
Prière de mentionner le numéro de référence de l'appel de propositions dans tous les documents de soumission.

Les parties intéressées peuvent obtenir les documents d'appel en s'adressant à la Commission des accidents du travail dès le vendredi 17 juillet 1998 à 13 h au 3e étage, Centre Square Mall, Yellowknife, NT
Téléphone : (867) 920-3888
Appel sans frais : 1-800-661-0792
Télécopieur : (867) 873-4596
Les demandes de renseignements sur l'appel de propositions et les soumissions doivent parvenir à :
Commis à l'administration
Commission des accidents du travail
Casier postal 8888
YELLOWKNIFE NT X1A 2R3
OU peuvent être livrées aux bureaux de la commission, au 3e étage du Centre Square Mall, à Yellowknife, NT.
La commission n'est pas tenue d'accepter la soumission la plus basse ou toute autre soumission reçue.



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Location d'équipement

Location d'équipement lourd au besoin
– Région d'Edzo, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administrateur des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Highways, 4510, Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 23 JUILLET 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 13 juillet 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 874-5010

Renseignements techniques : Mike Elgie, agent de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 873-4533



Northwest Territories Éducation, Culture et Formation
L'hon. Charles Dent, ministre

DEMANDES DE QUALIFICATION

Partenariat entre les secteurs public et privé
Nouveaux logements familliaux, Campus Thebacha
Fort Smith, T. N.-O.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (le GTNO) est heureux d'annoncer qu'il désire contruire des logements familiaux pour étudiants à Fort Smith, aux Territoires du Nord-Ouest. La conception, la construction, les titres de propriété, l'entretien et le financement de ce projet relèvera du secteur privé, qui louera ensuite à bail les logements au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le GTNO sollicite donc des demandes de qualification auprès de promoteurs intéressés. La procédure de sélection se fera en deux étapes : 1) la préqualification et 2) l'appel d'offres.

Cette demande vise à trouver plusieurs promoteurs qualifiés pour s'associer au GTNO en vue de concevoir, construire, financer, veiller au fonctionnement et à l'entretien de ce nouveau projet. Si nous recevons des réponses satisfaisantes pour l'étape 1), nous lancerons ensuite un appel d'offres.
Nous accepterons les réponses des promoteurs jusqu'à :

14 h, heure locale, le 6 août 1998.

Pour obtenir les documents de préqualification, les conditions de présentation des demandes et de plus amples renseignements, veuillez vous adressez à l'un des endroits suivants :

Travaux publics et Services
Bureau régional de Fort Smith
C. P. 390
FORT SMITH NT X0E 0P0
Télécopieur : (867) 872-2171

Travaux publics et Services
Bureau régional du North Slave
C. P. 1320
YELLOWKNIFE NT X1A 2L9
Télécopieur : (867) 873-0218

Services en français :

Ottawa rate (encore) le bateau

Ottawa (APF): Le ministère du Développement des ressources humaines a conclu des ententes d'une durée de cinq ans avec les provinces pour aider les personnes handicapées à se trouver un emploi, sans même s'assurer que des services seront offerts en langue française.

Les ententes ont été signées avec les provinces dans le cadre de la nouvelle initiative fédérale d'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH), qui remplace les ententes de Réadaptation professionnelle des personnes handicapées qui existaient depuis 1961.

Le gouvernement fédéral financera jusqu'à 50 pour cent les programmes provinciaux qui doivent aider les personnes handicapées à se préparer à un emploi, à en trouver un, et surtout, à le conserver. Ces ententes à coûts partagés sont présentées comme des partenariats avec les provinces. Seul le Québec n'a pas encore conclu une entente avec Ottawa, alors que les négociations sont terminées avec le Yukon et les T.N.-O.

Cet oubli survient quelques mois à peine après que le ministère du Développement des ressources humaines ait pris l'engagement formel de s'acquitter de ses responsabilités à l'endroit des minorités francophones.

Le 20 mars dernier, Journée internationale de la Francophonie, le ministère signait avec huit autres organismes fédéraux à vocation économique un protocole d'entente avec le nouveau Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne, dans lequel il s'engageait à collaborer «au développement et à l'épanouissement» des communautés francophones et acadiennes. En clair, les signataires reconnaissaient qu'ils devaient prendre en considération les besoins des minorités francophones dans l'élaboration de nouvelles stratégies de développement des ressources humaines.

Le comité national, qui est constitué de représentants de la francophonie canadienne et de fonctionnaires, n'a pourtant jamais été informé des négociations du ministère du Développement des ressources humaines avec les provinces, confirme le secrétaire Roger Lavoie, qui dit n'avoir jamais entendu parler de ces ententes en matière d'emploi pour les personnes handicapées.

Au ministère, on confirme ne pas avoir tenu compte de la question linguistique lors des négociations avec les provinces.

Selon le directeur des programmes de développement social, Ralph Smith, ces ententes consistent simplement à appuyer financièrement des intiatives provinciales en matière d'aide aux personnes handicapées, et non pas à transférer la gestion de programmes fédéraux aux provinces comme dans le cas des ententes sur le développement du marché du travail : «On n'impose pas de critères spécifiques dans des programmes de juridiction provinciale», explique M. Smith pour justifier l'absence d'une clause linguistique dans les ententes.

Les services en langue française pour les personnes handicapées ne seront donc disponibles que dans les provinces où il existe déjà une politique sur les services linguistiques.

Au Commissariat aux langues officielles, on tient un tout autre discours.

Selon Jean-Claude LeBlanc, qui occupe le poste de directeur aux communautés de langue officielle, le pouvoir fédéral de dépenser est aussi assujetti à la Loi sur les langues oficielles : «Le fédéral, quand il exerce son pouvoir de dépenser. Il doit s'assurer que ça contribue à réaliser les objectifs de la partie 7 de la Loi». M. LeBlanc réfère ici à cet article de la Loi qui engage justement le gouvernement fédéral à favoriser le «développement et l'épanouissement» des minorités francophones et anglophones.

Journée du Nunavut

Cette année les célébrations en l'honneur du Nunavut avaient un caractère particulier puisque l'on fêtait, en ce 9 juillet, le 5e anniversaire de la signature de l'Accord sur les revendications territoriales.

Photos : Stéphane Kolb



Une file d'attente pour le moins impressionante n'a pas découragé les enthousiastes qui voulaient goûter le gâteau spécialement confectionné pour ce cinquième anniversaire.



C'est sur la place de l'école Nakasuk que se sont retrouvés piétons et jeunes cyclistes tout au long de l'après midi.



Réunion au sommet pour les décideurs du Nunavut de demain.



Un rassemblement qui avait l'allure d'une grande famille réunie autour d'une des nombreuses activités proposées. Plus tard dans la soirée, c'est avec des danses et des jeux aux Parish Hall que l'on a clôturé les célébrations.

Méchoui 1998 au lac Prosperous



Frédéric, toujours vigilant (pour la prise de la photo), surveille le rôti.



Paule, Annie, Patricia et Bérénice ont profité de la journée radieuse pour relaxer.



Gaston, Frédéric, Martin, Luc, Jacques, Éric et François : une bande de gais lurons sur les berges du lac Prospérous.

La fin de semaine du 11 et12 juillet, un groupe de francophones de Yellowknife s'est réuni lors du traditionnel méchoui organisé par la famille Parisella au lac Prosperous. Bonne bouffe et ...quelques éléments liquides étaient au rendez-vous. Après s'être bien rassasiés, les camarades ont chanté et dansé jusqu'aux petites heures du matin. Le lendemain, le site est redevenu calme et paisible, la fête était terminée.
À l'an prochain!



Jim et Richard savourent quelques moments de répit.



Le site du Méchoui, une presqu'île sur les rives du lac Prosperous.

Photos : Virginie Auger

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 29, 24 juillet 1998



Virginie Auger/L'Aquilon

Les enfants de la garderie Plein soleil vous souhaitent de bonnes vacances. De plus, ils désirent vous rappeler la nouvelle adresse de la garderie qui est maintenant située au 4100 ave. Franklin (en face du Igloo Inn).

Le journal L'Aquilon ferme ses portes du 26 juillet au 24 août. Le prochain numéro paraîtra le 28 août.

Sommaire



Virginie Auger

Défense nationale et Stratégie emploi jeunesse

La Secrétaire d'État, l'honorable Ethel Blondin-Andrew, a annoncé le 16 juillet que les Organisations des cadets, le Programme des Rangers juniors canadiens et la Première réserve recevront 27,5 millions de dollars supplémentaires au cours de chacune des trois prochaines années, dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada.

«Je suis confiante que cette initiative, et spécialement le Programme des Rangers juniors canadiens, sera profitable pour les jeunes et les communautés des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon», a déclaré Mme Blondin-Andrew.

Grâce à diverses initiatives, on prévoit qu'environ 94 000 jeunes Canadiens qui participent aux trois programmes jeunesse parrainés par le Ministère profiteront de cet investissement.

Stratégie économique

Le ministre des Finances des T.N.-O., John Todd, a annoncé, le 15 juillet dernier, le développement d'une stratégie économique pour le Nunavut et les Territoires de l'Ouest.

Le ministre Todd affirme que le moment est bien choisi pour développer une stratégie économique dans les secteurs clés comme les infrastructures, les affaires, l'emploi et la communauté. M.Todd ajoute que le dernier budget fédéral était plutôt encourageant pour faciliter le développement d'une telle stratégie. De plus, il a fait mention du support économique que l'Alberta entend donner aux T.N.-O.. En effet, le premier ministre albertain, Ralph Klein, ainsi que son homologue ténois, Don Morin, sont à négocier la signature d'une lettre d'entente qui mettra l'emphase sur leur future coopération économique.

Suite à une consultation publique, la compagnie Roland C. Bailey et associés, a été sélectionnée pour orienter les consultations et les membres du gouvernement dans le développemnt des stratégies. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le bureau du commissaire intérimaire, ont aussi été approchés pour y participer.

«Nous voulons la meilleure expertise et les meilleures connaissances des secteurs privés et publics», a indiqué M.Todd.

Nav Canada : pas de fermeture à Aklavik

Nav Canada, société à but non lucratif qui assure les services de navigation aérienne civile au pays, a annoncé aujourd'hui qu'à la suite d'un examen minutieux elle retirait sa proposition de fermer la station radio de l'aérodrome communautaire d'Aklavik.

La fermeture projetée faisait partie intégrante de la proposition de modification du service de la compagnie diffusée le 26 juin dernier.

Cette décision de Nav Canada fait suite aux consultations préliminaires avec la Northern Air Transport Association (NATA) et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. «Nous sommes très heureux que Nav Canada ait modifié sa proposition pour maintenir les services de la station radio d'Aklavik », a déclaré M. Bob Davis de la NATA.

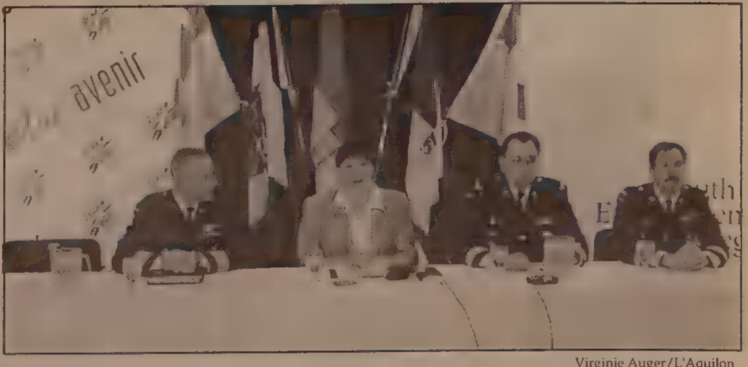
Le maintien de la station conservera les emplois équivalant à 1,5 année-personne, en plus des 50 nouveaux emplois pour la population du Nord, ainsi qu'annoncé dans la proposition.

Baisse de tarif pour les appels longue distance

La demande de Northwestel afin de pouvoir réduire ses tarifs pour les appels longue distance a été approuvée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), le 21 juillet.

Les nouveaux tarifs entreront en vigueur dès le 1er août. Autant les clients desservis par Northwestel que ceux desservis par des compagnies de l'est canadien, bénéficieront de ces baisses de tarif qui varieront entre 8 et 15 %.

Cette bonne nouvelle coïncide avec un hausse de 4 $ pour le service d'une ligne téléphonique dans la région desservie par la compagnie.



Virginie Auger/L'Aquilon

C'est au quartier général des Forces armées canadiennes à Yellowknife qu'a été annoncé, le 17 juillet dernier, le financement du programme des rangers canadiens.

Mise en place du gouvernement du Nunavut :

Vers une transition progressive

Stéphane Kolb

Même si la mise en place des infrastructures et le recrutement des employés du futur gouvernement ont connu une progression importante ces derniers mois, il reste que l'on atteint actuellement une période critique où il est essentiel de parvenir à prévoir avec la plus grande précision ce dont le gouvernement du Nunavut sera capable ou non d'ici le mois d'avril 1999.

Le sommet des leaders qui s'est tenu à Rankin Inlet durant la première semaine de juillet a permis de révéler l'état de la mise en place du gouvernement du Nunavut et de réévaluer les objectifs fixés en ce qui concerne la transition qui aura lieu le 1er avril prochain.

Les organisations engagées dans l'Accord politique du Nunavut, la Nunavut Tunngavik Incorporée, le gouvernement du Canada et le gouvernement des T.N.O., le Bureau du commissaire par intérim et la Commission d'établissement du Nunavut se sont mis d'accord pour fixer comme objectif premier de parvenir à faire en sorte que le passage au gouvernement du Nunavut puisse s'effectuer progressivement et sans interruption de service.

À cet effet, le gouvernement des T.N.O. s'est offert pour continuer à assurer certains services après le 1er avril 1999, si cela s'avère nécessaire, pour éviter des périodes de vide dans le fonctionnement gouvernemental. Le GTNO a cependant demandé que les parties identifient clairement les différents services qui devraient continuer à être assurés par ses soins au plus tard pour le mois de septembre afin de pouvoir, de son côté, se préparer à cet effet.

Le second point majeur de la rencontre a été la question de la décentralisation du futur gouvernement du Nunavut qui a fait l'objet de débats depuis cet hiver. Plusieurs problèmes se sont manifestés ces derniers mois dont, en particulier, la question du manque de logements pour les futurs employés du gouvernement à Iqaluit, qui constitue un frein sérieux à l'embauche, mais aussi le fait que de nombreuses personnes se sont montrées réticentes à quitter leur communauté d'origine pour venir travailler à Iqaluit.

Ces problèmes ont déjà causé des modifications dans le choix des localités devant accueillir certains services gouvernementaux . Les leaders se sont donc engagés, lors du sommet de Rankin, à travailler activement à résoudre le problème du logement des employés à Iqaluit.

Malgré les questions soulevées par ces problèmes, les leaders ont réaffirmé leur volonté de rester fidèles au principe de décentralisation énoncés dans *Des traces de pas dans la neige fraîche II,* malgré des réaménagements qui s'avèrent nécessaires.

Négociation des fonctionnaires

Le GTNO à la barre des accusés

La présidente du Syndicat des travailleurs et des travailleuses du Nord, Jackie Simpson, a annoncé publiquement, le 21 juillet dernier, que le Syndicat traînait le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest devant les tribunaux.

Virginie Auger

Le Syndicat des travailleurs et des travailleuses du Nord (STTN) a soumis, le 20 juillet, un avis de motion à la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest afin qu'elle reconnaisse que le gouvernement des Territoires a fait preuve de mauvaise foi lors de ses négociations avec le syndicat.

La semaine précédente, le directeur des relations de travail du GTNO, Herb Hunt, avait annonçé que la nomination d'un médiateur restait la meilleure solution pour adopter une nouvelle convention collective qui inclurait la question de l'équité salariale.

«Nous pensons qu'un médiateur reste la meilleure solution pour nous inciter à retourner à la table des négociations et à s'entendre sur une éventuelle convention collective», a soutenu M.Hunt.

Devant cette décison radicale du gouvernement, la présidente du Syndicat, Jackie Simpson, a tenté le tout pour le tout : «Selon la *Loi sur la fonction publique*, la médiation est la dernière ressource que le gouvernement peut prendre avant d'imposer de nouvelles conditions d'emploi à ses employés, à moins que ces derniers ne décident d'aller en grève.» «Ni un arrangement imposé par le gouvernement sur la question de l'équité salariale, ni une grève ne satisfait le syndicat. C'est pourquoi nous avons décidé d'entreprendre des actions juridiques.»

Les objectifs des deux parties sont différents. Le Syndicat désire une convention collective qui ne tiendra pas compte du conflit sur l'équité salariale puisqu'il considère que cette question devrait être résolue devant les tribunaux. Par contre, le gouvernement veut régler un débat qui dure depuis maintenant 10 ans par le biais de la convention collective, sans passer par les tribunaux.

Le conflit sur l'équité salariale remonte à 1989. En février dernier, une première tentative de médiation a échoué après que le gouvernement ait refusé la demande d'arbitrage du Syndicat. Maintenant, c'est le gouvernement qui demande l'intervention d'un médiateur. M. Hunt explique cette décision : « Nous devons régler nous-même le conflit qui dure entre nous et le Syndicat, ce n'est pas une chose que quelqu'un de l'extérieur peut trancher pour nous. Contrairement à un arbitre, le médiateur ne sera là que pour tempérer les deux partis.»

Deux causes doivent être réglées. D'une part la négociation d'une nouvelle convention collective selon la Loi, et d'autre part, le conflit sur l'équité salariale qui doit se régler devant la cour fédérale, selon la Charte des droits et libertés.



Virginie Auger/L'Aquilon

Jackie Simpson et Ben McDonald lors de la conférence de presse annoncant leur poursuite contre le GTNO

Incendies de forêt

Au feu!

Le brouillard de fumée qui repose sur la ville de Yellowknife ainsi que l'odeur inquiétante qui l'accompagne sont parmi les sujets de l'heure.



Virginie Auger

Les incendies de forêt qui sévissent à 45 kilomètres au nord de la Ingraham Trail et qui s'étendent jusqu'au Lac Hidden ont forcé le ministère des Affaires municipales et communautaires à évacuer cette région et à fermer la route au nord de Powder Point.

Cette mesure d'urgence a été prise le 20 juillet dernier, pour permettre aux équipes de combattre les incendies de façon sécuritaire.

Plus de cent hommes à bord d'avions-citerne, d'hélicoptères et sur le terrain tentent de contrôler les foyers d'incendies. Ils ont entrepris une opération de défrichage au nord de la Ingraham Trail afin de freiner le feu pour qu'il ne puisse franchir la route. Aussi, ils ont établi une ligne de contrôle au sud de la piste pour éviter toute expansion de l'incendie vers l'ouest. Une seconde ligne de contrôle a été mise en place au sud du lac Discovery, situé à 40 km au nord de Yellowknife.

Le directeur des mesures d'urgence, Eric Bessey, a toutefois souligné que toutes ces opérations ne signifient pas que les incendies se font plus menaçantes. «Tout ce que nous demandons aux gens, c'est d'être coopératifs et de rester hors des zones jugées dangereuses», a-t-il indiqué.

Quant aux experts-forestiers, ils craignent que les gens possèdant des chalets dans les régions menacées y retournent pour sauver leurs biens. Dès lors, ces personnes risquent d'être blessées par les opérations des équipes d'incendie, ou même, d'être prises dans un incendie se dirigeant dans leur direction.



«Désormais, il est évident que nous devrons redoubler de prudence pour assurer la sécurité des gens», a ajouté M.Bessey.

Jusqu'à présent, aucune propriété n'a été détruite. Il n'y a que la mine historique à l'est du lac Gordon qui est menacée par un incendie s'avançant à moins de 2 km du site.

Le 21 juillet, la boucane s'étant apaisée, le service des mesures d'urgence a pu établir que 60 000 hectares de forêt avaient brûlé dans la région du North Slave contrairement au 120 000 qu'on avait précédemment évalués. À ce jour, 80 incendies couvraient la région et l'indice de dangerosité variait toujours entre élevé et extrême.

La région du South Slave, quant à elle, comptait 71 incendies. Dans l'ensemble des Territoires ont dénombrait 301 incendies. Une surface de 459 463 hectares avait brûlé.

Les gens intéressés à voir des images satellite des incendies qui couvrent la région peuvent consulter le site internet suivant: http://www.infonorth.org/html/

ÉDITORIAL

Enfin les vacances!

Bon, ça y est! C'est le temps de prendre des vacances. J'ai bien essayé de me défiler de ce dernier éditorial avant mes petites semaines de repos mais peine perdue, l'habitude est trop ancrée et me revoilà.

C'est un peu «platte» mais mes projets de vacances viennent de s'envoler en fumée, littéralement. Je croyais pouvoir aller passer quelques jours sur les rives du lac Prosperous mais il semble bien que les incendies de forêt dans cette région en ont décidé autrement.

D'autres qui ne peuvent se reposer aussi allègrement, ce sont les négociateurs du gouvernement et de ses employés.

Après des semaines de refus de négocier en raison de son offre «finale» qu'il refusait de revoir, le GTNO demande maintenant l'intervention d'un médiateur. Le jour même où ce communiqué de presse sortait, la personne-contact au gouvernement était en vacances. Cela ne l'a pas empêchée de retourner notre appel la journée même. Mes vacances à moi, elle seront plus recluses.

De son côté, le syndicat n'entend pas laisser le gouvernement s'en tirer à si bon compte. Alors qu'une demande de médiation est logée, le syndicat se retourne et loge une plainte pour négociation de mauvaise foi contre le gouvernement. Décidément, il y a des avocats qui ont dû interrompre leurs vacances au cours de la semaine dernière. Probablement un avocat junior.

Que signifient à plus long terme cette demande de médiation et cette plainte pour négociation de mauvaise foi?

Chacune des parties se prépare pour un retour de vacances agité. À la suite du dépôt du rapport du médiateur, les parties auront le choix suivant : le gouvernement pourra alors tenter d'imposer son offre finale. La seule façon pour le syndicat d'empêcher cela sera de déclencher une grève.

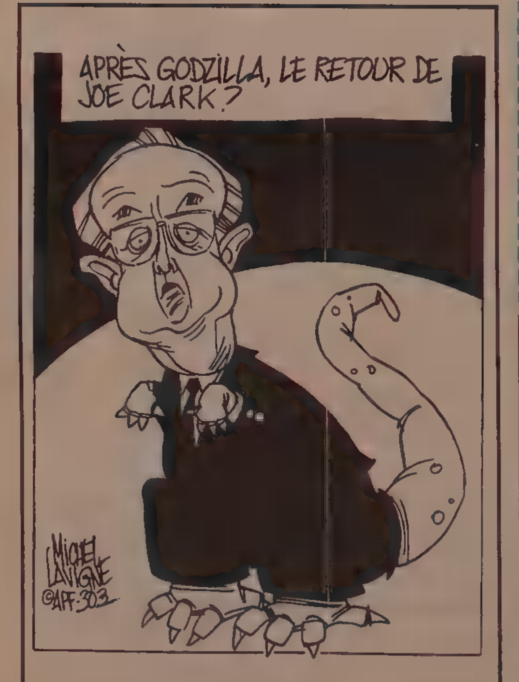
Bon, je laisse tout ça derrière moi pour quelques semaines sachant qu'au retour tout ce beau monde sera toujours là.

Alain Bessette



Alain Bessette/L'Aquilon

Crystal Plamondon, la reine de la musique cajun, a offert une performance appréciée de tous lors du festival Folk on the Rocks.



L'aquilon

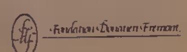
C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs : Stéphane Cloutier Louis Mc Comber, Stéphane Kolb et Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.





Portrait de l'auteure-compositeure-interprète, Crystal Plamondon

Rythme cajun

Venue représenter la francophonie au festival *Folk on the Rocks* , les 18 et 19 juillet derniers, Crystal Plamondon, qui en était à sa 2e participation, a séduit une fois de plus le public au rythme de sa musique cajun.

Virginie Auger

Véritable boute-en-train, cette femme aux yeux couleur émeraude et à la chevelure flamboyante sait faire vibrer notes et chansons. À mi-chemin entre le country et le folklore canadien-français, la musique de Crystal Plamondon est un heureux mélange de rythmes zydecos-cajuns et autochtones.

Originaire de Plamondon, un petit village albertain fondé par son grand-père franco-américain, elle a grandi au rythme des violons et des accordéons. Son goût pour la musique s'étant imposé de lui-même, elle était prédestinée à entreprendre et réussir une carrière d'auteure-compositeure-interprète. À 10 ans, elle chantait déjà en public, mais c'est en 1989, au Tommy Hunter show, qu'elle put déployer tout son talent.

«J'y ai chanté une chanson de mon «simple» et tout a démarré. Je me suis fait connaître comme artiste bilingue car la chanson du côté B était en français. C'est très rare que les artistes font cela, mais dans mon cas ce fut un choix judicieux.»

Si la voix de Crystal Plamondon se laisse guider au gré des mélodies anglophones, francophones et cri, c'est qu'elle y puise une plus grande gamme d'émotions. «Les gens trouvent que je mets plus d'émotions quand je chante en français. Pourtant, j'écris plus facilement en anglais. Mais le choix de la langue pour mes compositions dépend toujours de mes états d'âme.» Mère de deux enfants métis, elle a toujours tenu à inclure quelques paroles cri dans ses chansons puisque cela reflète une importante partie de sa vie.

Influencée par divers styles de musique et de chanteurs, elle compte parmi ses «favoris» Zachary Richard, Don Hanley, Sting et même Édif Piaf. «Édif Piaf était une femme courageuse, et ce qui me fait aimer un artiste, c'est non seulement son oeuvre, mais aussi sa vie.»

Tristesse et romantisme lancinant sont des thèmes rarement empruntés par l'artiste. Cette femme de feu et de flammes préfère dépeindre les facettes positives de la vie. «La vie est déjà assez difficile...je préfère chanter un monde d'amour où la vie est belle et ça, malgré les «downs» qu'on peut vivre parfois.»

Pas étonnant alors de retrouver autant d'entrain, de vivacité et d'authenticité dans ses chansons. «Si une chanson ne me «pogne» pas dans les trippes, je ne la chante tout simplement pas.»

D'ailleurs, le contenu de ses deux premiers albums reste fidèle à cette philosophie. Elle a mis coeur et âme pour réaliser son premier album, *Carpe diem!*. Pour son deuxième album, *La rousse farouche*, elle ne visait rien de moins que la perfection. «Je devais être en amour avec chaque chanson que j'allais inclure dans cet album. Je n'avais qu'une chose en tête : qualité, qualité, qualité!»

Il faut croire que son but a été atteint puisqu'à sa sortie en 1996, son album prit d'assault les palmarès français. Maintenant, elle compte faire un troisième album entièrement en français pour réussir à percer le marché québécois et y lancer sa carrière.

Pour cette aimante de la nature qui adore se retrouver chez elle, à la campagne, avec ses chevaux et sa famille, le repos et la composition seront ses principales activités pour les mois à venir. «Pour composer j'ai besoin d'être confortable, chez-moi, avec mes pantoufles.»

Mais n'ayez crainte, les pantoufles de Crystal Plamondon ne traînent jamais trop longtemps dans la poussière.

Elle reviendra sous peu nous enchanter avec un nouvel album teinté des rythmes suaves de sa musique cajun.



Alain Bessette/L'Aquilon

Crystal Plamondon et ses musiciens lors de son spectacle sur la scène principale à Folk on the Rocks.

COURRIER DU LECTEUR

C.P. 1325,
Yellowknife, NT X1A 2N9

Télécopieur :
(403) 873-2158

Courrier électronique :
aquilon@internorth.com

Appels d'offres
Offres d'emploi

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Coordinateur des systèmes d'information

Ministère des Affaires municipales et communautaires — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 52 997 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0241-0003 — **Date limite :** le 31 juillet 1998

Conseiller en matière d'autonomie gouvernementale des Autochtones

Ministère des Affaires municipales et communautaires — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 58 311 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 145 $.
Réf.: 011-0264-0003 — **Date limite :** le 7 août 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Section des ressources humaines, Ministère des Affaires municipales et communautaires, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 6ᵉ étage, Northwest Tower, 5201, 50ᵉ Avenue, YELLOWKNIFE NT X1A 3S9. Téléphone : (867) 920-6146; télécopieur : (867) 873-0152.

Agent des affaires municipales

Ministère des Affaires municipales et communautaires — **Inuvik, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 48 409 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 5 628 $.
Réf.: 011-0227-0003 — **Date limite :** le 31 juillet 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Surintendant régional, Ministère des Affaires municipales et communautaires, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1, INUVIK NT X0E 0T0. Téléphone : (867) 777-7120; télécopieur : (867) 777-7352.

Agent attaché au greffe du tribunal, niveau I

Ministère de la Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 35 311 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $. La vérification du casier judiciaire est une condition d'emploi.
Réf.: 011-0262-0003 — **Date limite :** le 31 juillet 1998

Bibliothécaire de droit

Ministère de la Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement varie entre 48 409 $ à 56 453 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $. La vérification du casier judiciaire est une condition d'emploi.
Réf.: 011-0246-0003 — **Date limite :** le 30 juillet 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Chef des services du personnel, Ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8948; télécopieur : (867) 873-0436.

Aides-vérificateurs (2)

Bureau de la vérification
Secrétariat du Conseil de gestion financière — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste à durée déterminée jusqu'au 31 mars 1999)
Le traitement initial est de 50 773 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0256-0003 — **Date limite :** le 31 juillet 1998

Analyste attaché au Conseil de gestion financière

Division de la budgétisation et de l'évaluation
Secrétariat du Conseil de gestion financière — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 59 399 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0257-0003 — **Date limite :** le 31 juillet 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Section des ressources humaines, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 5ᵉ étage, édifice Laing, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (867) 873-0110.

Surintendant régional

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de [redacted] Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement annuel est présentement à l'étude. En sus du traitement, l'employeur versera une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $. **Il s'agit d'un poste de direction.**
Réf.: 011-0260-0003 — **Date limite :** le 7 août 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Section des ressources humaines, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 3ᵉ étage, Lahm Ridge Tower, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-6203; télécopieur : (867) 873-0115.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –***
  Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.



Inukshuk

Un symbole omniprésent du Nord

Souvent utilisés comme un symbole appartenant à l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest, les inukshuit ne veillent pourtant que sur les régions du nord-est. Lors de la division du Nunavut, les nouveaux Territoires de l'Ouest perdront-ils un guide?

Virginie Auger

Ces personnages de pierre, appelés *inukshuit* (pluriel d'*inukshuk*) parce qu'ils «agissent à titre d'humain», prennent place dans les paysages temporels et spirituels des peuples nordiques.

Les archéologues croient que les inukshuit remontent à l'arrivée des premiers hommes dans l'Arctique. Les premiers inukshuit auraient donc été érigés bien avant l'arrivée des Inuit. C'est donc aux peuples Tunit et Tulé (800 av. J.-C. à 1300) à qui l'on doit l'existence de ces monuments de pierre. Toutefois, les Inuit ont poursuivi la tradition de leurs ancêtres Tulé en érigeant eux aussi des inukshuit. Des explorateurs blancs ont même emprunté cette pratique nordique pour s'orienter et marquer leur passage dans les régions de l'Arctique.

Parmi toutes ses fonctions, c'est sûrement par sa haute valeur symbolique que l'inukshuk trouve aujourd'hui toute sa signification. En 1990, on élevait quatre inukshuit dans la Happy Valley près d'Iqaluit pour représenter les quatre régions circumpolaires habitées par les Inuit : le Canada, le Groenland, la Russie et l'Alaska. En avril 1997, le gouvernement canadien offrait à l'Assemblée parlementaire du Conseil d'Europe une sculpture inuit représentant un inukshuk. Le Canada désirait symboliser par ce geste l'amitié qui unit les deux institutions ainsi que la défense des droits de l'homme. Ici même, à Yellowknife, l'artiste Dawn Oman a choisi de peindre des inukshuit pour terminer la murale peinte sur le côté du Canadien Tire dans le cadre du Festival du Soleil de minuit. Pour elle, c'est une façon de marquer l'union des territoires malgré l'éventuelle séparation du Nunavut.

Face à une telle appropriation symbolique universelle, certaines questions persistent : que représentent réellement les inukshuit, quelles sont leurs fonctions et à qui appartiennent-ils?

L'auteur de l'ouvrage *The iconotropic instant*, John Moss, donne toute une symbolique à ces figures de pierre. Pour lui, les inukshuit n'ont pas de genre bien qu'on ait tendance à masculiniser ceux qui parsèment les régions de chasse et féminiser ceux qui indiquent la route.

Selon l'auteur, l'inukshuk est une équation, un point théorique qui occupe l'espace. Il n'a ni centre, ni frontière. Il surplombe l'horizon, là où nos yeux rencontrent le sol. Il vous indique que vous êtes bien à l'endoit où vous vous tenez, sans toutefois vous indiquer précisément où est cet endroit, d'où vous venez et où vous allez. L'inukshuk n'est là que pour rappeler à l'homme sa dimension dans l'immensité du grand Nord.

Par contre, pour Simeonie Aulaqiaq, un Inuk de Pangnirtung, l'interprétation des inukshuit varie de région en région. Sur l'île de Baffin, sa signification traditionnelle est d'indiquer la direction. Normalement, en se tenant près d'un de ces inukshuit, le regard d'un chasseur devrait être en mesure d'en repérer une série pour ainsi arriver à l'orienter.

Mais outre sa fonction de repère géographique, l'inukshuk est aussi un symbole qu'on utilise lors de rituels, de cérémonies ou comme objet de superstition. Un inukshuk peut être élevé pour rendre hommage à un mort, ou même à un vivant, ou encore pour marquer un lieu saint. Ainsi, il y a moins de cent ans, les Inuit érigeaient encore des inukshuit sur la pointe Enukso de l'île de Baffin comme s'il fallait d'abord apaiser les esprits marins avant d'entreprendre une traversée dangereuse.

Les inukshuit jouent aussi un rôle important dans la chasse aux caribous. Le Dr. Williams E. Taylor a effectué de 1963 et 1965 une étude sur un système d'inukshuit qui couvre environ 5 kilomètres carrés de terrain sur la rive nord de la rivière Ekalluk, sur l'île Victoria. Il a établi que les inukshuit étaient loin d'effrayer les caribous. Ils avaient plutôt pour fonction de les attirer vers un passage de plus en plus étroit pour ensuite arriver à les chasser plus facilement à l'aide des lances à courte portée et d'arcs. Ce système de chasse pourrait dater d'avant l'an 1000 de notre ère.

Bien qu'on leur attribue une foule de significations et que leur symbolisme ait une portée universelle, les inukshuit resteront toujours une figure emblématique propre aux peuples Inuit. Les peuples nordiques seraient-ils les seuls à pouvoir donner à ces monuments tout le sens qu'ils méritent?

Comme le mentionnait, dans un article de la revue Up Here, Angus Cockney, confectionneur d'inukshuit: «Venant de la partie ouest des Territoires, je n'avais aucune connaissance qui me permettait de comprendre la signification des inukshuit. Ce n'est qu'en allant à Iqaluit et en parlant avec les gens que j'ai pu réellement comprendre».

Espérons qu'après la séparation du Nunavut les Territoires ne perdront pas un symbole mais que c'est plutôt grâce à la force réunificatrice des inukshuit que les deux parties réussiront à s'entendre.

Folk on the Rocks 1998



L'artiste invitée de l'AFCY, Crystal Plamondon



La fumée des incendies de forêt était omniprésente lors du festival.



Un habitué, (à gauche) Pat Braden



Les jeunes danseurs de Tulita



Pas très efficace pour les chansons à répondre!



Aqsarniit, un groupe de chanteurs-drummers inuit.



Un succès toujours assuré avec les enfants, Jamie Bastedo.



Un bonne surprise pour les enfants, Crystal Plamondon les a incorporés à son spectacle en leur apprenant à jouer de la cuillère.

Photos : Virginie Auger et Alain Bessette

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRE[S DU NORD-OUE]ST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 30, 28 août 1998



Virginie Auger/L'Aquilon

Le camp d'été de la garderie Plein soleil a permis à vingt enfants de la communauté francophone de Yellowknife de passer un été actif et récréatif. C'est donc le coeur gros que cette ribambelle d'enfants a fait ses adieux au camp de vacances le 14 août dernier...Au revoir, à l'été prochain!

École Allain St-Cyr

Il ne manquait que le contracteur!

Le plan de la nouvelle école Allain St-Cyr traînait dans le fond d'un tiroir depuis déjà quelques mois lorsqu'on apprit, dans la semaine du 4 août, que le choix du contracteur s'était arrêté sur Clark Builders.

Virginie Auger

C'est avec enthousiasme que le président de la Commission scolaire francophone de Yellowknife, Jean-François Pitre, a annoncé le choix final de l'entreprise qui aura pour mandat de construire le nouveau bâtiment pour l'école.

Les travaux ont débuté le 7 août dernier et devraient se terminer au mois de mai 1999. «Normalement les travaux auraient dû se terminer en avril, notre échéancier sera donc un peu décalé», a souligné M. Pitre.

L'intention d'installer la gar-

École
Suite en page 2

Jugement de la Cour suprême du Canada

Pas de souveraineté sans négociations

Le Québec n'a pas le droit de se séparer unilatéralement du Canada en vertu de la Constitution, pas plus qu'en s'appuyant sur le droit international. Toutefois, «un vote clair» sur une «question claire» en faveur de la sécession du Québec obligerait les gouvernements provinciaux et le fédéral à s'asseoir à la table des négociations.

Ottawa (APF): Dans un avis unanime, la Cour suprême du Canada reconnaît au peuple du Québec le droit de rejeter l'ordre constitutionnel existant par le biais d'un référendum, qui n'aurait cependant aucun effet juridique direct et ne pourrait à lui seul permettre de réaliser une sécession unilatérale. La Cour évite d'ailleurs de dire comment la sécession pourrait être réalisée de façon légale et constitutionnelle.

«Le rejet clairement exprimé par le peuple du Québec de l'ordre constitutionnel existant conférerait légitimité aux revendications sécessionnistes, et imposerait aux autres provinces et au gouvernement fédéral l'obligation de prendre en considération et de respecter cette expression de la volonté démocratique en engageant des négociations et en les poursuivant en conformité avec les principes constitutionnels sous-jacents», lit-on dans le jugement. Au nombre des principes constitutionnels, la Cour suprême fait une place importante aux droits des minorités.

La Cour rejette toutefois l'idée voulant que les autres provinces et le gouvernement fédéral auraient alors l'obligation légale de donner leur assentiment à la sécession et devraient se contenter d'en négocier les «détails logistiques». A l'inverse, la Cour estime que les provinces et le fédéral ne pourraient se défiler de leurs obligations advenant un vote en faveur de la sécession.

«L'ordre constitutionnel canadien existant ne pourrait demeurer indifférent devant l'expression claire d'une majorité claire de Québécois de leur désir de ne plus faire partie du Canada».

La Cour suprême écrit encore que les droits des autres provinces et du fédéral «ne peuvent retirer au gouvernement du Québec le droit de chercher à réaliser la sécession» tant et aussi longtemps que le Québec respecte le droit des autres.

En fait, dit la Cour, le Québec pourrait gagner une reconnaissance internationale si les provinces et le fédéral refusaient de négocier une entente : «Un Québec qui aurait négocié dans le respect des principes et valeurs constitutionnels face à l'intransigeance injustifiée d'autres participants au niveau fédéral ou provincial aurait probablement plus de chances d'être reconnu...»

La Cour suprême refuse de dire si une majorité simple de 50 pour cent plus une voix lors d'un référendum consultatif est suffisante pour enclencher un processus de négociation sur la sécession du Québec du reste du Canada. Elle précise toutefois que la «majorité claire» auquel elle fait référence est d'ordre «qualitatif».

«Pour être considérés comme l'expression de la volonté démocratique, les résultats d'un référendum doivent être dénués de toute ambiguïté en ce qui concerne tant la question posée que l'appui reçu». La Cour ajoute qu'il reviendra aux politiciens de déterminer en quoi consiste «une majorité claire en réponse à une question claire».

Les négociations suite à un référendum gagnant «seraient difficiles» avertit la Cour suprême, et les négociateurs devraient envisager «la possibilité d'une sécession, sans qu'il y ait toutefois de droit absolu à la sécession».

Chose certaine: il ne faudrait pas demander à la Cour suprême de jouer le rôle d'arbitre lors de ces négociations. «Il incombe plutôt aux représentants élus de

Jugement
Suite en page 2
• Droits des minorités
Lire en page 2
• Réactions au jugement
Lire en page 7

Sommaire



Virginie Auger

Propre, propre la rivière des Esclaves?

Une étude de cinq ans a conclu que la rivière des Esclaves ne contenait qu'un faible taux de contaminants. En raison des moulins à papiers, du développement de l'agriculture et des forages de gaz et de pétrole aux abords de la rivière, le mandat du Programme environnemental était de déterminer si le taux de contaminants présents dans l'eau était dangereux pour la santé des humains, de la faune et de la flore aquatiques.

Information et environnement

Un nouveau Comité multilatéral sur les contaminants de l'environnement, mis sur pied par le gouvernement fédéral, aidera à répondre aux préoccupations des collectivités, des groupes autochtones et des autres résidents du Nord quant aux conséquences possibles de la présence de contaminants dans l'air, la terre, l'eau et la faune. Le Comité sera formé des instituts de recherche Aurora et du Nunavut, d'organismes autochtones ainsi que des gouvernements fédéral et territorial.

ÉcoAction 2000

Le programme fédéral ÉcoAction 2000 a alloué une subvention de 45 280$ pour la réalisation de deux projets environnementaux dans le Nunavut : le projet Kitikmeot sur les sciences, les traditions et les jeunes ainsi que le projet d'élimination des contenants de carburants vides dans le Nunavut. Au total, le programme versera 1,7 millions de dollars en subvention.

Compostage

Un projet de démonstration du compostage des déchets provenant de l'élevage des volailles et de la sciure de bois produite par l'industrie forestière, a obtenu une aide de 32 000 dollars du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural.

Contrat de 3,5 millions de dollars

Le président de la Liard Valley Band Development Corporation, le chef Harry Deneron, a signé le 29 juillet un contrat de 3,5 millions de dollars avec l'Alberta Energy Compagny Limited (AEC). La Liard sera en charge de l'approvisionnement alimentaire et de la gestion du camp ACE West Maxhamish, dans le Nord de l'Alberta. C'est le plus gros contrat accordé à une compagnie de gaz et de petrole de la région du Deh Cho.

Évaluateur de diamants

La Diamonds International Canada Ltd. (DICAN) a été retenue pour agir à titre de premier évaluateur des diamants qui seront extraits de la mine BHP-Ekati. La DICAN appartient à la société WWW International Diamond Consultant Ltd. et à la société Aboriginal Diamonds Group Ltd, une coentreprise de la nation des Dogribs, des Dénés de Yellowknife et de la Kitikmeot Inuit Association.

Cercle cérémonial

Les travaux pour le développement d'un cercle cérémonial à Yellowknife ont débuté le 27 juillet dernier. Le cercle sera localisé sur la piste du Lac Frame, entre l'Hôtel de ville et le centre Prince de Galles. L'inauguration de ce site fera partie des célébrations qui marqueront la division des Territoires et l'entrée dans le nouveau millénaire. Les coûts de la phase 1 sont estimés à 180 000$.

Du caribou aux invertébrés!

Le groupe West Kitikmeot/Slave (WKSS) mène une importante recherche sur les territoires de vêlage des caribous. Ces territoires sont cruciaux pour la survie de 350 000 troupeaux de caribous dans les T.N.-O.. Les chercheurs étudieront si le développement minier affecte le vêlage des caribous dans ces régions. Dans une autre étude, la WKSS a déterminé que l'élimination des eaux usées produites par les activités de forage ne semblait pas affecter la qualité de l'eau, ni la survie des petits animaux invertébrés qui vivent dans le fond des lacs.

École

Suite de la une

derie Plein soleil dans les nouveaux locaux en décembre devra toutefois être délaissée. La garderie fera donc son entrée à l'école Allain St-Cyr l'été prochain, au moment où son bail viendra à échéance.

La nouvelle école pourra accueillir 150 jeunes de la première à la neuvième année. En juin dernier, 62 élèves terminaient l'année scolaire. Sans vouloir faire de spéculation, le Conseil scolaire espère bien que la construction d'une nouvelle école attirera une plus grande clientèle. «Nous pourrions ouvrir des classes pour la 10e, 11e et 12e année advenant une forte demande dans ce sens», a ajouté Jean-François Pitre.

La construction de l'école créera 50 emplois. Deux francophones de Yellowknife, Jean Dufour et Roger Poirier, ont entre autres été engagés.

Le responsable du projet, Pete Simpson, a spécifié que les coûts ne devraient pas exéder 3.5 millions de dollars.

APF

Suite de la une

s'acquitter de leurs obligations constitutionnelles d'une façon concrète que, en dernière analyse, seuls leurs électeurs et eux-mêmes sont en mesure d'évaluer».

Pour ce qui est de faire sécession en vertu du droit international, la Cour suprême est d'avis que cela ne peut s'appliquer que dans le cas des anciennes colonies, des peuples opprimés, des peuples soumis à une occupation étrangère ou dans le cas où un groupe se voit refuser un accès réel au gouvernement pour assurer son développement politique, économique, social et culturel. Ces circonstances exceptionnelles, écrit la Cour, ne s'appliquent pas au Québec.

Sécession du Québec :

Il faudrait tenir compte du droit des minorités

Ottawa (APF): Si des négociations devraient avoir lieu un jour entre le Québec et le Canada sur un projet de sécession, elles devraient tenir compte des droits de tous les Canadiens à l'intérieur et à l'extérieur du Québec, et plus particulièrement des droits des minorités.

Dans son avis sur le droit du Québec à procéder unilatéralement à la sécession, la Cour suprême du Canada prend une nouvelle foi fait et cause pour les minorités.

Le plus haut tribunal du pays identifie le respect des minorités comme «l'un des quatre principes constitutionnels directeurs fondamentaux» de la Constitution canadienne, dont il faudrait tenir compte dans le cadre d'une négociation portant sur la sécession du Québec du reste du Canada.

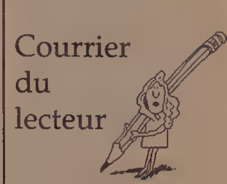
«Les négociations devraient traiter des intérêts des autres provinces, du gouvernement fédéral, du Québec et, en fait, des droits de tous les Canadiens à l'intérieur et à l'extérieur du Québec, et plus particulièrement des droits des minorités. Il va sans dire que de telles négociations ne seraient pas aisées» lit-on dans l'avis de la cour.

Les 9 juges de la Cour suprême rappellent que plusieurs dispositions constitutionnelles protègent spécifiquement des droits linguistiques, religieux et scolaires de minorités. La protection des droits des minorités religieuses en matière d'éducation, ajoutent les juges, «avaient été une considération majeure dans les négociations qui ont mené à la Confédération». La Cour suprême élève ainsi les droits des minorités au rang de «principe distinct qui sous-tend notre ordre constitutionnel», au même titre que la démocratie, le fédéralisme, le constitutionnalisme et la primauté du droit.

«Même si le passé du Canada en matière de défense des droits des minorités n'est pas irréprochable, cela a toujours été, depuis la Confédération, un but auquel ont aspiré les Canadiens dans un cheminement qui n'a pas été dénué de succès. Le principe de la protection des droits des minorités continue d'influencer l'application et l'interprétation de notre Constitution».

Des opinions sur le jugement de la Cour suprême ?

Courrier du lecteur



C.P. 1325, Yellowknife, NT, X1A 2N9
Téléc. : (867)873-2158
Courriel : aquilon@internorth.com

Industrie du diamant

Un avenir scintillant dans les Territoires du Nord-Ouest

L'industrie du diamant a brillé de tous ses feux lors de la foire à l'emploi qui a pris place dans le Grand hall de l'Assemblée législative de Yellowknife, le12 août dernier.

Virginie Auger

La foire à l'emploi destinée aux étudiants et à tous ceux qui désirent faire carrière dans l'industrie du diamant a regroupé, entre autres, les compagnies BHP Diamonds, Diavik et Sirius ainsi que différents représentants de programmes de formation et d'aide à la recherche d'emploi. Organisé par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation des Territoires du Nord-Ouest, l'événement a suscité un grand enthousiasme au sein du public.

L'emphase fut donc mise sur le potentiel d'embauche que représente l'industrie du diamant. Ensemble, les compagnies BHP diamonds et Diavik créeront près de mille emplois pendant leurs années de productivité qui devrait atteindre en moyenne 20 ans. De plus, on tient à ce que la majorité des employés soient d'origine autochtone ou des résidents des Territoires du Nord-Ouest.

«De nombreux emplois sont reliés à l'activité d'une mine. Non seulement il y a les mineurs, mais il y a aussi les responsables de la sécurité, les infirmières, les géologistes, les cuisiniers...De nombreuses personnes pourront ainsi bénéficier de cette industrie », a expliqué le directeur des affaires publiques de Diavik, M. Steve Nitah.

Pour sa part, la directrice des services étudiants du Collège Aurora de Yellowknife, Mme Jane Lodge, était présente pour présenter le programme de formation dans l'industrie du diamant.

«Avec l'industrie du diamant qui est en pleine croissance dans les Territoires du Nord-Ouest, beaucoup d'emplois seront créés et nous désirons fournir aux gens la formation nécessaire pour qu'ils puissent obtenir ces emplois», a souligné Mme Lodge.

Puisque les frais de scolarité atteignent parfois des sommes importantes, le gouvernement territorial a mis sur pied le programme d'aide financière aux étudiants. « Tous les étudiants qui souhaitent faire des études postsecondaires à temps plein peuvent adhérer à ce programme. Près de 2000 étudiants y participent chaque année et nous dépensons en moyenne 15 millions de dollars en prêts et bourses. Mais ça vaut le coût puisque la plupart reviennent travailler dans les Territoires du Nord-Ouest.

Avec le développement des mines de diamants, nous serons sûrement davantage sollicités par les jeunes qui désirent avoir une formation dans ce domaine», a confié la gestionnaire du programme, Mme France Benoît.

L'assistant directeur du programme «Learning is for life!», M. Che Erasmus, explique l'importance d'offrir du support aux jeunes qui désirent se trouver de l'emploi dans quelque domaine que ce soit. «Il y a beaucoup d'emplois qui existent mais ils ne sont pas nécessairement affichés sur un babillard. Nous voulons appuyer les jeunes dans leurs démarches et les aider à se faire un plan de carrière. Avec l'ouverture prochaine des mines de diamants, nos services seront d'autant plus utiles.»

Dès l'automne 1998, BHP diamonds débutera ses opérations d'extraction à la mine Ekati, la première mine de ce genre au Canada, près du Lac de Gras. Quant à la compagnie Diavik, elle compte entrer en fonction dès l'an 2001. Diavik estime dépenser près de 90 millions de dollars annuellement pour l'achat de biens et services. Près de la moitié de ses pourvoyeurs seront des compagnies des Territoires du Nord-ouest. Pendant leurs années d'existence, les deux mines extrairont près de 61 millions de tonnes de diamants.

Petites notes

- En 1991, à Point Lake, on découvrait le premier diamant dans les Territoires du Nord-ouest.
- **Diamant** vient du grec «adamas» signifiant invincible.
- Avant d'entrer en opération, une mine de diamants doit être conforme à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le projet de la mine Ekati a été approuvé par le gouvernement fédéral en 1996. Quant à la compagnie Diavik, elle espère avoir son approbation dès l'automne 1999.

Commentaire

Un jugement qui plaît à tous

Le récent jugement de la Cour suprême du Canada sur la validité et la portée d'un référendum québécois sur la souveraineté a fait plus pour la cause de l'unité canadienne que tous les beaux discours des 25 dernières années. En effet, d'une voix unie, tous se disent satisfaits du jugement rendu.

Il est vrai que le jugement contient des éléments qui peuvent satisfaire tant les indépendantistes du Québec que les fédéralistes de l'ensemble du Canada.

Pour les indépendantistes québécois, le jugement vient reconnaître un droit fondamental, celui des peuples à s'autodéterminer. Le jugement reconnaît donc que les Québécois sont en droit de tenir un référendum visant à supporter leurs aspirations indépendantistes.

Pour leur part, les fédéralistes se réjouissent du jugement car il vient établir des règles du jeu qui assurent que le processus d'accès à l'indépendance ne sera pas unilatéral. Non seulement, la question soumise au peuple doit-elle être claire et précise mais une fois qu'un vote favorable à l'indépendance sera obtenu, le Québec devra s'asseoir avec le Canada afin de négocier la séparation. De plus, cette négociation devra être de bonne foi.

L'indépendance ne se ferait donc pas du jour au lendemain. Les deux gouvernements devront d'abord convenir d'un protocole de négociation puis établir la liste des sujets à négocier. Par la suite, ils devront entamer les négociations comme tel. Quant on sait que cela prend des mois pour négocier de petites ententes fédérales-provinciales, on peut s'attendre à de nombreuses années de négociations.

Entre-temps, les fédéralistes québécois seront sur un pied de guerre afin de faire renverser la faveur populaire.

Non, ce ne sera pas une indépendance automatique!

Alain Bessette

Alliance de la fonction publique du Canada

Au-dessus de la justice : l'équité!

Le tribunal canadien a reconnu, le 29 juillet dernier, qu'il y avait un manquement à la section 11 de la Charte canadienne des droits de la personne et que l'équité salariale devrait dorénavant faire force de loi au pays.

Virginie Auger

C'est avec joie que l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) a accueilli la décision du Tribunal canadien des droits de la personne reconnaissant l'équité salariale comme étant un droit fondammental.

«Cette décision s'avère une victoire historique pour toutes les femmes qui ont oeuvré au sein du gouvernement fédéral», a souligné le vice-président exécutif de l'AFPC-Nord, M. Jean-François DesLauriers.

Ainsi, toutes les femmes qui ont travaillé pour la fonction publique fédérale depuis le 8 mars 1985 ont droit a une compensation salariale. Elles sont présentement 160 à travailler pour le Conseil du trésor des Territoires du Nord-Ouest et près de 200 000 à travers le Canada.

«Plusieurs personnes qui ont droit à la compensation peuvent avoir changé d'emploi, être déménagées ou même être décédées. Il est primordial que toutes ces femmes, ou que leur famille, soient mises au courant de la récente décision du tribunal», a expliqué M. DesLauriers.

Le jugement vise cinq catégories d'employés: les commis aux écritures, les secrétaires et sténographes, les préposés au soutien de l'enseignement et aux services hospitaliers et les bibliothécaires.

Cette décision vient donc confirmer que l'ancien système fédéral de classification des postes est archaïque et qu'il doit être modifié afin que tous les employés soient payés équitablement.

«À travail égal, salaire égal, est désormais une loi fondammentale au Canada», a ajouté M.DesLauriers.

Le Tribunal a clairement établi que la méthode de la Commission canadienne des droits de la personne sera utilisée pour calculer l'ajustement des salaires. Cette méthode se rapproche de celle proposée par l'AFPC. L'ajustement se fera en tenant compte du salaire de base, soit en fonction de la pension et des autres bénéfices. Le gouvernement a mis une offre de 1,3 milliards de dollars sur la table mais le président du Conseil du Trésor, M. Marcel Massé, a même déclaré que le fédéral avait les moyens de payer une somme pouvant atteindre 7 milliards de dollars.

Le Conseil du trésor continue d'étudier la décision du Tribunal et devra prendre une décision d'ici le 28 août, date limite pour porter la cause en appel. Pour le moment, tout indique que c'est la voie qu'il choisira.

Réaction du STTN

La présidente du Syndicat des travailleurs et travailleuses du Nord, Jackie Simpson, s'est empressée de commenter la décision du tribunal : «Cette décision sur l'équité salariale qui concerne les employés de la fonction publique fédérale affectera inévitablement la plainte que nous avons soumis au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest puisque le système fédéral de classification des postes qui a été reconnu comme étant illégal par le tribunal des droits de la personne est essentiellement le même dans les T.N.-O.».

Le syndicat est donc prêt à retourner à la table des négociations mais seulement si le GTNO prend en considération la décision du tribunal.

Pour sa part, le directeur des relations de travail au sein du GTNO, Herb Hunt, a souligné: «L'équité salariale n'est pas une question simple et la loi n'est pas claire à ce sujet. "Salaire égal pour un emploi de valeur égale" est un beau slogan, mais encore faut-il spécifier la notion de valeur égale.»



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

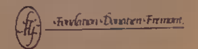
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs : Stéphane Cloutier Louis Mc Comber, Stéphane Kolb et Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone







Les tribulations de la lettre Q

Annie Bourret

La lettre Q est la plus grivoise de notre alphabet : l'évolution phonétique du français la fait rimer avec le mot *cul*, dont on ne prononce plus le L final depuis le XVI[e] siècle. On a bien essayé de dire que cette lettre se prononçait «que». Mais *Le Bon Usage* de Grevisse indique que sa prononciation est bel et bien «ku», depuis le XIII[e] siècle...

Q nous vient du latin, où elle était toujours suivie de la lettre U, et se prononçait «qw». Son évolution a connu de nombreux détours au fil des siècles. Ainsi, le mot latin *quattuor* a légué au français les mots *quatre* et *cahier*...

De nos jours, QU a deux valeurs : celle qu'on entend dans *quoi* et *question* (mots ordinaires) et celle des mots *quatuor* ou *équateur* (mots savants). Nous devons nous débrouiller pour savoir comment prononcer ces mots, mais l'orthographe de l'ancien français avait simplifié les choses. Dans les vieux textes, *qu'en* s'écrivait «q'en», *quoi* devenait «qoi», on hésitait même entre «qant» et «kant» pour *quand*.

Vers 1550, on pouvait d'ailleurs encore trouver des exemples de cette orthographe, comme dans «qi ouvert cete porte? esce toe?», cité dans le *Tretté de la grammere françoeze* de Meigret, dans la section sur les pronoms. Aujourd'hui, à moins de se trouver à la fin d'un mot (*coq*, *cinq*), on ne voit jamais la lettre Q sans qu'elle soit suivie de son U. Il est fort probable que ce U a été rétabli durant le grand ménage que le français a subi au XVII[e] siècle où, dans plusieurs cas, l'orthographe des mots a été rapprochée de son origine latine. L'accent circonflexe de *piqûre*, seul mot en français où Q est vraiment suivi du son U (donc, qui se prononce «ku» et non «qw»), est problablement apparu à cette époque également.

Chaque et *chacun/chacune* méritent un commentaire. L'adjectif *chaque* a été formé sur *chacun*, dès le XII[e] siècle. Mais il reste rare jusqu'au XVI[e] siècle, où l'expression «par chacun jour» (pour chaque jour) s'utilisait encore. Au XVIIe siècle, le grammairien Vaugelas exige l'usage de l'adjectif indéfini *chacun* pour cette expression. On peut se demander pourquoi, puisque *chacun* est adjectif, il n'a pas subi le même sort que *public/publique* ou *laïc/laïque*. La réponse? *Chaque* a été formé par analogie avec *quelque*, un autre adjectif indéfini.

Partout au Canada, on substitue parfois Q à la lettre G, notamment dans «fatiqué» pour fatigué. Les français parlés en Acadie gardent des traces d'une très vieille prononciation pour Q, une espèce de «tch» qu'on peut entendre dans le mot paquet, à rapprocher de «patchè». Des linguistes ont retrouvé des traces écrites de cette variation «q/tch» dans des documents français datant d'avant le XII[e] siècle. D'autres, comme Albert Dauzat, estiment que ce «tch» évoque comment on parlait au VII[e] siècle.

Faites parvenir vos commentaires par courriel à abourret@bc.sympatico.ca ou à la rédaction du journal.

Appel d'un coin de l'Acadie

Bonjour!

Je vous écris de ma province natale, l'Île-du-Prince-Édouard. Je suis heureuse de vous avoir fait connaître mon coin de pays par mes chansons mais aujourd'hui j'aimerais vous parler du seul journal francophone de notre province. Le journal s'appelle LA VOIX ACADIENNE. Notre hebdomadaire existe depuis 1976, donc notre journal est très jeune. LA VOIX ACADIENNE est «le miroir et la fenêtre dans lesquels la communauté peut se voir, se faire voir et se faire valoir».

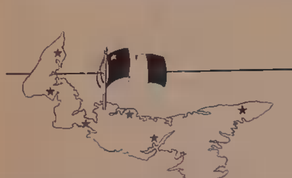
La population francophone de l'Î.-P.-É. est de 5 920 (Recensement 1991). Puisque nous faisons partie d'une communauté minoritaire, il est important pour nous de conserver notre seul journal de langue française. La Fondation Jean-H.-Doiron a été créée en vue d'assurer la survie à long terme du journal pour les générations futures. Nous menons actuellement une campagne de financement. Notre objectif est de recueillir 375 000 $ et seuls les intérêts de ce fonds seront utilisés pour la continuité de LA VOIX ACADIENNE.

Afin de nous aider à atteindre notre objectif, je sollicite votre appui pour notre journal.

Tout don reçu est un apport considérable pour la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard. Les chèques soumis devront être libellés au nom de la Fondation des oeuvres acadiennes (Jean-H.-Doiron) afin de recevoir un reçu fiscal.

Je vous remercie sincèrement pour votre attention à LA VOIX ACADIENNE et soyez les bienvenus dans notre chère île des Maritimes. Venez nous visiter!

Angèle Arsenault
Angèle Arsenault, *Patronne d'honneur*



Mon don pour LA VOIX ACADIENNE

10 $	20 $	50 $	100 $	Autre
		_______ $		

Pour recevoir un reçu fiscal, veuillez s.v.p. libeller votre chèque à
LA FONDATION DES OEUVRES ACADIENNES *
(Fondation Jean-H.-Doiron)

Nom :		
Adresse :		
Ville :	Province :	Code postal :
☐ Oui, je désire recevoir un reçu fiscal		
☐ Oui, je désire recevoir de l'information touristique de l'Î.-P.-É.		

* No d'enregistrement : 11900 0692 RR 0001

MERCI!

Appels d'offres
Offres d'emploi

OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse:	GTNO, Min. des Transports
Site:	Canyon Creek, route d'hiver de la Mackenzie au kilomètre 1009,3
Objet:	Installation d'un pont permanent enjambant la rivière

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au 669-2772 avant le 7 septembre 1998.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Avocat

Ministère de la Justice **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste à durée déterminée jusqu'au 31 mars 2001)
Le traitement est fonction de l'expérience. En sus du traitement, l'employeur versera une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0294-0003 **Date limite** : le 11 septembre 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Services du personnel, Ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 873-7456; télécopieur : (867) 873-0436.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- **L'employeur préconise un programme d'action positive** – *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



OFFRE D'EMPLOI

Fonctions	Agent-e de développement et formateur ou formatrice en alphabétisation familiale.
Caractère	Permanent à temps plein : contrat d'un an.
Lieux	Hay River et Fort Smith, T.N.-O.
Mandats	. organisation d'activités communautaires ; . francisation au niveau préscolaire ; . tenue de livres et secrétariat.
Exigences	. maîtriser le français et l'anglais ; . être apte à travailler avec les logiciels suivants de Macintosh : WordPerfect, Excel, ACCPAC ; . être en mesure d'accomplir les mandats cités ; . être familier ou familière avec les principes et les pratiques de francisation ; . consentir à une période de probation de trois mois et, le cas échéant, à un contrat d'au moins un an.
Conditions de travail	. entrée en fonction : dès que possible ; . lieux de travail : Hay River et Fort Smith, Territoires du Nord-Ouest ; . salaire : Entre 40 000 $; . avantages sociaux selon la *Politique de gestion du personnel* de la Fédération Franco-TéNOise.
Dépôt des offres de services	. pour le vendredi 11 septembre 1998 ; . aux soins de Daniel Lamoureux, directeur général ; . **Fédération Franco-TéNOise** Casier postal 1325, Yellowknife NT X1A 2N9 ; . par télécopieur : 867-873-2158 ; . par courriel : fft@franco-nord.com . en personne : 5016 48e rue, Yellowknife

Kanada-Polska

Le Consul général de Pologne en était à sa première visite dans le nord canadien, le 19 août dernier, afin de promouvoir les échanges économiques Canada-Pologne.

Virginie Auger

Le délégué commercial du Consul général de Pologne de Montréal, Andrzej Kaczmarek, et son homologue torontois, Wojciech Tycinski, étaient de passage à Yellowknife dans le cadre d'une tournée canadienne afin de faire connaissance avec des hommes d'affaires du pays et d'établir d'éventuels liens économiques en vue de la prochaine visite d'Équipe Canada en Pologne.

Du 16 au 27 janvier 1999, Équipe Canada entreprendra sa première mission européenne au cours de laquelle elle visitera l'Ukraine, la Russie et la Pologne.

«Les similarités naturelles entre le Canada et les pays de l'Europe centrale et orientale comme le climat, la géographie et les ressources naturelles sont des avantages économiques qui viennent faciliter les échanges», a souligné M. Kaczmarek.

Les matériaux de construction constituent la majeure partie des exportations canadiennes vers la Pologne. Les ressources



naturelles et énergétiques, les produits agricoles ainsi que l'expertise dans les domaines des télécommunications et des technologies de l'informatique sont aussi en liste pour d'éventuelles exportations.

En 1989, le Canada fut le premier pays a donner son accord pour que la Pologne puisse faire son entrée au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN). Depuis, les relations diplomatiques et économiques Canada-Pologne n'ont cessé de s'accroître. Confronté à des barrières tarifiaires qui pouvaient atteindre un taux de 20 %, le Canada peut désormais exporter son bois et ses matériaux de construction vers la Pologne en payant des taxes de douanes et d'accises qui ne varient qu'entre 6 et 9 %. Cette baisse draconienne s'explique en partie par l'adhésion de la Pologne, d'ici 4 à 5 ans, à l'Union européenne. Aussi «la Pologne fait présentement face à un problème de déforestation; elle se doit donc d'importer massivement ses matériaux de construction», indique M. Tycinski.

Actuellement, la caisse de dépôt et de placement du Québec est la seule institution financière canadienne établie en Pologne. Sa filiale, Cadim, un important investisseur financier et promoteur immobilier, a mis sur pied un projet résidentiel, Villa Nova, à Misiadlo, en banlieue de Varsovie.

Selon Statistique Canada, les échanges commerciaux entre la Pologne et le Canada ont atteint 281 millions de dollars en 1997. La Pologne devient ainsi, derrière la Russie, le deuxième partenaire commercial du Canada dans cette région du globe. Le total des échanges entre le Canada et les pays d'Europe centrale et orientale a atteint 1,4 milliards de dollars l'an dernier.

En 1997, le rythme de croissance économique en Pologne a dépassé celui de 1996 et la valeur du PNB a augmenté de 7 % atteignant presque la croissance record de l'année 1995. A la fin de l'année 1997, la valeur des investissements étrangers directs en Pologne s'élevait à 21 milliards de dollars US, soit le montant le plus élevé de tous les investissements en Europe centrale et en Europe de l'Est.

OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse:	Canadian Forest Oil Limited
Site:	Latitude: 60°40'40"N; Longitude: 123°26'33" O.
Objet:	Forer et compléter un puits de gaz naturel

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au 669-2772, avant le 7 septembre 1998.



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Construction d'une clôture à mailles losangées - Aéroport de Yellowknife

Fournir et installer une clôture à mailles losangées de 920 mètres linéaires – Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administrateur des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Highways, 4510, Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 31 AOÛT 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 24 août 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux :	Shelly Hodges Administratrice des contrats Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (867) 920-8978
Renseignements techniques :	Bill Chapple, agent de projet Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (867) 873-8356

OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse:	Chevron canada Resources Limited
Site:	Latitude: 60°24'22"N; Longitude: 123°35'08" O.
Objet:	Forer et compléter un puits de gaz naturel

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au 669-2772, avant le 7 septembre 1998.

OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse:	Paramount Resources Limited
Projet: Site:	Arrowhead O-15 Latitude 60°24'53" N.; Longitude 123°02'31" O.
Projet: Site:	Netla M-23 Latitude 60°42'58" N.; Longitude 123°05'12" O.
Projet: Site:	Arrowhead N-65 Latitude 60°34'45" N.; Longitude 122°57'18" O.
Projet: Site:	Bovie C-76 Latitude 60°15'14" N.; Longitude 122°59'21" O.
Projet: Site:	Liard F-36 Latitude 60°05'27" N.; Longitude 123°22'00.56" O.
Objet:	Forer et compléter un puits de gaz naturel

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au (867) 669-2772, avant le 7 septembre 1998.

Réactions au jugement de la Cour suprême du Canada

Chrétien : une victoire pour tous les Canadiens

Ottawa (APF): Le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, voit dans l'avis de la Cour suprême sur la sécession du Québec «une victoire pour tous les Canadiens».

M. Chrétien n'a pas manqué de relever que la Cour suprême venait de retirer aux souverainistes l'un de leur principal argument. Il est maintenant clair, dit-il, qu'une déclaration unilatérale d'indépendance ne peut s'appuyer sur le droit international.

«Voilà qui enterre l'un des principaux mythes que les partisans de la séparation ont tenté de créer au fil des ans».

M. Chrétien souligne aussi que la Cour suprême a reconnu que les autres provinces avaient des droits à faire respecter lors des discussions entourant la sécession du Québec, tout comme les minorités.

Plus important encore, le premier ministre note que la Cour suprême insiste sur l'importance de poser une question sans ambiguïté: «L'époque des astuces et des questions gagnantes est terminée. Pour qu'un référendum ait une quelconque légitimité, la question doit être claire. Et par claire, la Cour suprême ne veut pas dire une question sur une vague notion de partenariat comme la question gagnante de 1995» insiste M. Chrétien.

A la lecture de l'avis de la Cour suprême, M. Chrétien fait remarquer que la Cour parle «d'une majorité élargie» et non pas d'une majorité simple pour que les résultats d'une question référendaire sur la sécession puissent être légitimes.

Le premier ministre n'a pas manqué de souligner que la Cour suprême reconnaît qu'il sera difficile de conclure des négociations sur la sécession du Québec, sans que cela n'affecte les frontières actuelles de la province.

«A partir de maintenant, notre tâche consiste à faire en sorte qu'il n'y ait plus de référendum sur le démantèlement du Canada. Au mieux, nous devons canaliser toutes nos énergies à bâtir un Canada où les Québécois et les Québécoises puissent se concentrer, à titre de participants à part entière, sur les possibilités immenses que leur offrent le Canada».

Lucien Bouchard jubile : les provinces devront négocier la sécession

Ottawa (APF): Le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, ne cache pas sa satisfaction face au jugement de la Cour suprême portant sur la sécession unilatérale du Québec.

Même s'il répète qu'il ne reconnaît pas la portée juridique de l'avis du plus haut tribunal du pays, Lucien Bouchard affirme que les juges ont fait voler en éclats plusieurs mythes fédéralistes. Le plus puissant de ces mythes, selon M. Bouchard, porte sur le refus de négocier la sécession.

«À elle seule, l'obligation faite au Canada de négocier avec le Québec dissipe l'incertitude que faisait peser dans l'esprit de beaucoup de Québécois le refus de négocier des fédéralistes. Les Québécois se trouvent aujourd'hui rassurés: leur oui forcera le Canada à négocier».

Selon le premier ministre du Québec, «les juges fédéraux ont ainsi mis fin à l'argument «le plus fallacieux et peut-être le plus efficace du camp fédéraliste».

«Je ne pensais jamais que le gouvernement fédéral nous donnerait l'occasion d'avoir un jugement pareil par le plus haut tribunal du pays» a ironisé le premier ministre Bouchard lors d'un point de presse au lendemain de l'avis historique de la Cour suprême.

Il voit même dans cette obligation de négocier qui est maintenant faite aux provinces et au fédéral, «un avantage considérable au projet souverainiste» et l'une des fameuses «conditions gagnantes» qui devront être réunies avant la tenue d'un troisième référendum.

«Si les conditions gagnantes continuent de s'accumuler il y aura un autre référendum. Et je pense bien qu'il va y en avoir un!»

Du bonbon pour les minorités francophones

Ottawa (APF): L'avis de la Cour suprême qui porte sur le droit du Québec de faire sécession unilatéralement a pour effet inattendu de donner des munitions aux minorités francophones du pays.

Le président de la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA), Gino Leblanc, est le premier à le reconnaître: «le jugement va très, très loin».

La Cour suprême estime en effet que les droits des minorités ne sont rien de moins que l'un des quatre principes fondamentaux sur lesquels la Constitution du Canada repose depuis 1867 : «Ça nous a un peu surpris» admet M. Leblanc, qui ne s'attendait pas à ce que le plus haut tribunal du pays élève au rang de principe fondamental les droits des minorités. Il est d'ailleurs prêt à qualifier «d'historique» la portée du jugement pour les minorités francophones.

Si le peuple québécois, suite à un référendum gagnant, exprimait sa volonté de quitter le Canada, la Cour suprême affirme que les nécessaires négociations qui suivraient devraient, entre autres, traiter des droits des minorités, tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec.

Pour le président Gino Leblanc cela confirme les prétentions de la FCFA, à savoir que les minorités francophones doivent être à la table des négociations lors du débat constitutionnel.

Les banques tournent le dos aux pauvres

Ottawa (APF): Les banques tournent le dos aux pauvres, au point qu'elles refusent souvent d'encaisser les chèques du gouvernement, à moins que le client ouvre un compte à la succursale bancaire. Et encore.

Pour ouvrir un compte, il faut présenter des pièces d'identité. En raison de leur situation économique, les pauvres n'ont pas accès à certaines des pièces qui sont exigées, comme une carte de crédit, un permis de conduire ou un passeport.

Pire encore: trop d'employés des succursales bancaires refusent de respecter les lignes directrices sur l'accès aux services adoptées par l'Association des banquiers canadiens et par les cadres supérieurs des grandes banques.

Pour en avoir le coeur net, le Conseil national du bien-être social a fait sa petite enquête auprès d'un certain nombre de succursales de la Banque Royale du Canada, de la Banque de Montréal, de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, de la Banque Scotia et de la Banque Toronto-Dominion de Toronto et de Vancouver.

Sur les 44 établissements, aucun n'acceptait d'encaisser les chèques de remboursement de TPS sans compte bancaire. Trois seulement consentaient à encaisser un chèque de bien-être social, mais refusaient d'ouvrir un compte-chèques. Deux seulement consentaient à ouvrir un compte pour le prestataire et aucun établissement de Vancouver voulait encaisser de chèques de bien-être social ou ouvrir un compte.

Plusieurs établissements de Toronto et de Vancouver ont aussi l'habitude de retenir pendant longtemps, parfois pendant plus de dix jours, les chèques de bien-être social et de remboursement de crédit de la TPS. Le Conseil ne voit pas comment les banques peuvent justifier la retenue d'un chèque du gouvernement pendant une aussi longue période.

Le rapport du Conseil du bien-être social, qui s'intitule *Parler ne coûte pas cher* demande que les institutions financières commencent à offrir des comptes simples, garantissant 16 opérations de base par mois, au guichet automatique ou au comptoir, pour des frais de 2 $. De cette façon, le conseil pense que cela permettrait à tous les citoyens d'avoir un accès aux services bancaires.

«Tous les citoyens, et particulièrement les pauvres, ont droit à des services bancaires de qualité» estime le vice-président du Conseil national du bien-être social, l'Acadien Armand Brun de Shédiac.

Spectacle aérien

Vol au-dessus...de Yellowknife!

Une foule de 6000 personnes est venue applaudir et admirer les prouesses aériennes des pilotes qui ont participé au 3e spectacle aérien de Yellowknife le 23 août dernier. La performance des Snowbirds aura certainement été «la cerise sur le sunday»!

Virginie Auger

La journée s'annonçait nuageuse mais pourtant une foule de 6000 personnes s'est massée sur le site du 3e spectacle aérien de Yellowknife, dimanche dernier.

Petits et grands ont eu la chance de visiter et même de s'asseoir aux commandes des différents avions disposés sur le site. «C'est très impressionnant de pouvoir s'asseoir dans un F-18» a fait remarqué, Blare Adams, un des nombreux visiteurs.

Dans l'après-midi, les pilotes ont provoqué fascination et émerveillement en exécutant des pirouettes et des manoeuvres à la fois gracieuses et audacieuses. Néanmoins, le clou de la journée furent les 22 minutes de prestation de l'équipe d'acrobatie aérienne des Forces armées canadiennes, les Snowbirds. Attendus avec impatience, les huit oiseaux d'acier ont clôturé le spectacle avec une démonstration enivrante d'agilité, d'imagination et de professionnalisme.

«Les Snowbirds ont été créés en 1969 par le colonel O.B. Philp, mais ils ont amorcé leur première saison de spectacles en 1971. Cette année, de mai à octobre, ils participeront à 70 spectacles un peu partout en Amérique du Nord», explique Jim Hrymack, pilote pour les Forces armées de l'air. Le reste de leur temps est consacré aux séances de pratiques à la base des Forces armées de l'air, à Moose Jaw, en Saskatchewan.

Mais ce n'est pas qui veut, qui peut être membre de l'équipe. Chaque candidat passe par un processus de sélection qui ne retiendra que la crème des pilotes. «Pour être éligible, il faut avoir accumulé 1300 heures de vol, de préférence aux commandes d'un jet», spécifie Jim.

Cette année, parmi les 20 applicants, huit ont fait le camp d'entraînement et quatre ont été retenus. La moitié de l'équipe se renouvelle ainsi chaque année. Chaque pilote peut donc rester membre de l'équipe pendant un maximum de deux ans.

Au total, l'organisation compte 11 pilotes, 10 techniciens et trois aide-techniciens. Avant chaque vol, les avions sont soumis à deux heures de vérifications complètes et minutieuses. Pas de risque à prendre!

Contrairement à d'autres formations qui misent sur les démonstrations de vitesse, les Snowbirds tiennent à exécuter leurs manoeuvres devant le public. Ils ne volent donc jamais au-delà d'un kilomètre d'altitude et ne débordent jamais 16 km² de superficie.

Aux yeux des Forces armées de l'air, les raisons qui expliquent la survie et le succès de l'équipe sont simples. Pour eux, ils sont une démonstration d'excellence, de fierté et d'accomplissement. Les pilotes des Snowbirds sont aussi très accessibles. Lors des spectacles, ils passent une partie de la journée à signer des autographes. D'ailleurs un de leur mandat, mis à part les spectacles, est de rendre visite aux écoles et aux hôpitaux.

En attendant, il faudra être patient avant de revoir les Snowbirds car le spectacle aérien de Yellowknife n'a lieu qu'à chaque deux ans.



Virginie Auger/L'Aquilon

Des avions fort occupés cet été.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 31, 4 septembre 1998



Alain Bessette/L'Aquilon

Plusieurs manisfestants se sont rassemblés devant le bureau de la députée pour l'Arctique de l'Ouest, Ethel Blondin-Andrew, afin de protester contre la décision du gouvernement fédéral d'aller en appel dans la cause de l'équité salariale au sein de la fonction publique fédérale.

Équité salariale

Le fédéral en appel!

Plus de 50 membres et supporters de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) aidés du Syndicat des travailleurs et travailleuses du Nord (STTN) ont protesté, le 27 août dernier, devant les locaux de la Secrétaire d'État, Ethel Blondin-Andrew, en raison de la décision du gouvernement fédéral de porter en appel la décision sur l'équité salariale émise par le Tribunal des droits de la personne.

Virginie Auger

La décision du gouvernement fédéral de porter en appel la décision sur l'équité salariale du Tribunal des droits de la personne a provoqué une vague de protestions à travers tout le pays. A Yellowknife, ils étaient une cinquantaine à brandir des affiches citant le slogan de l'AFPC, «Assez niaisé, payez!».

«Je crois que le gouvernement de M. Chrétien ignore 200 000 personnes et c'est pour cela qu'il faut lui montrer que ce qu'il fait nous dégoûte», a déclaré la représentante de l'AFPC-Nord, Mme Debbie

Fédéral
Suite en page 2

Une première usine de taille de diamants au Canada

Matane prend Yellowknife de vitesse

Est-ce que l'économie du Nord pourra profiter des retombées économiques d'une éventuelle industrie de taillage et de polissage des diamants bruts produits par la compagnie BHP au Lac de Gras?

Louis McComber

Plusieurs compagnies courtisent BHP pour avoir accès à une partie de la production qui sera vendue en majeure partie à DeBeer, le géant mondial de la commercialisation du diamant. Curieusement la ville de Matane au Québec semble avoir pris une longueur d'avance sur les TNO dans le développement de cette industrie.

L'idée a d'abord germé dans la tête de M. Emery Béland, un enseignant de cette petite ville de Gaspésie. «On cherchait un secteur industriel pour créer de l'emploi ici, a expliqué M. Béland à l'Aquilon, et on s'est rendu compte il y a près de 3 ans, qu'il n'existait aucun atelier important de transformation du diamant au Canada. Nous avons alors entrepris d'étudier ce dossier.»

Chemin faisant, M. Béland est entré en contact avec Gilbert Cohen, le seul canadien à faire de la taille de diamant sur une petite échelle. Pour M. Cohen, le Canada ne pourrait jamais soutenir la compétition de la Chine, de l'Inde ou de l'Afrique du Sud dans une transformation de type industriel, mais il est persuadé que des entreprises canadiennes pourraient se «tailler» une niche très lucrative dans la taille et le polissage de diamants haut de gamme.

D'ici les 3 prochaines années, l'usine de Matane emploiera 120 travailleurs(euses) qui auront tous reçu une formation appropriée. [redacted] s'agit donc d'une entreprise-école, comme l'annonce la première page du journal Trans-gaspésien dans son

Diamants
Suite en page 2

Sommaire

Finie la récré, c'est le jour de la rentrée!

Les élèves de l'école Allain St-Cyr semblaient fin prêts à entreprendre une nouvelle année scolaire, le 31 août dernier. Avec l'arrivée d'une nouvelle directrice et la construction de l'école, ils auront droit à une année haute en couleurs!

Virginie Auger/L'Aquilon



Virginie Auger

Tarification chez NavCanada

Le ministre des Transports, Jim Antoine, s'est dit vraiment déçu par la décision de NavCanada de reporter, et non de régler, le problème de la tarification des vols dans le Nord.

«Je veux qu'il y ait des changements importants au niveau de la tarification des vols parce que je la considère inéquitable et non pas parce que la date pour régler ce problème a été reportée », a ajouté ce dernier.

Malgré les objections du gouvernement, les nouveaux tarifs entreront tout de même en vigueur mais à une date ultérieure.

Selon les calculs de Nav Canada, les résidents du Nord paieront 7,5 millions de plus par année en frais de services aériens.

Programme de sécurité

Le programme de sécurité au travail des Territoires du Nord-Ouest, conçu pour les étudiants, a reçu un prix de l'American Association of State Compensation Insurance Funds (AASCIF).

En 1993, les élèves de l'école Sir John Franklin Territorial High School, à Inuvik, étaient les premiers au Canada à avoir un cours consacré à la sécurité au travail. La responsable du programme, Lynn Stear, soutient que ce cours prépare les jeunes à mieux connaître leurs droits et leurs responsabilités lorsqu'il obtiendront leur premier emploi.

Plus de 1 700 jeunes ont été blessés au travail dans les Territoires du Nord-Ouest en 1994.

Société canadienne d'hypothèques et de logement

«La toute nouvelle équipe «nordique» de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) s'assurera que la Société continue de collaborer avec l'industrie immobilière des Territoires du Nord-Ouest», a annoncé la directrice générale de la SCHL pour les régions des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest.

Les représentants de la SCHL travailleront tant avec les entreprises qu'avec les consommateurs pour s'assurer que les services de la SCHL soient accessibles et compris par tous les clients des TNO.

Nunavut.com

Un nouveau site bilingue, inuktitut et anglais, *nunavut.com*, a été monté pour servir de centre de références au Nunavut. Parmi les services offerts, on retrouve, entre autres, un centre d'information touristique.

«Les gens intéressés par l'industrie du tourisme auront accès à une importante bibliothèque virtuelle spécialement conçue pour eux et leur industrie», a expliqué la directrice des communications de Nortext Multimedia, Lorraine Thomas.

Le site entrera en fonction dès la mi-septembre.

COURRIER DU LECTEUR

C.P. 1325,
Yellowknife, NT X1A 2N9

Télécopieur :
(403) 873-2158

Courrier électronique :
aquilon@internorth.com

Fédéral

Suite de la une

McLaughlin. «Nous sommes énormément déçus que toutes ces personnes qui méritent cet argent doivent encore attendre. L'attitude de Jean Chrétien est d'autant plus déplorable puisqu'en 1993 il avait affirmé qu'il appuyerait toute décision du Tribunal concernant l'équité salariale. Il l'avait même déclaré devant l'ancien président de l'AFPC, Daryl Ben», a ajouté cette dernière.

Le gouvernement Libéral a fixé le montant de 1,3 milliards de dollars comme étant le maximum qu'il était prêt à payer pour rembourser les employés fédéraux. Pourtant, le choix de la méthodologie revenait au Tribunal canadien des droits de la personne.

«Comment le gouvernement pouvait-il fixer un montant sans savoir quelle méthodologie serait utilisée. Le gouvernement a dit qu'il avait placé de l'argent de côté pour cette cause. Je crois que ce qui les a poussés à aller en appel c'est que le montant qu'ils doivent redistribuer est supérieur à ce qu'ils croyaient.»

Le Tribunal a discuté pendant un an avant de déterminer que l'équité salariale devait faire force de loi au pays et pour choisir quelle méthode de calcul serait utilisée. Il n'a ni choisi la méthodologie du gouvernement, ni celle de l'AFPC, il a choisi celle de la Commission canadienne des droits de la personne.

«Cette méthodologie se rapproche de celle émise par l'AFPC. Elle ne nous accorde pas autant que nous aurions voulu...mais nous sommes prêts à accepter cette méthode de calcul. Si le gouvernement avait un montant en tête...nous en avions un aussi!», a renchéri Mme McLaughlin.

Selon la représentante de l'AFPC, Jean Chrétien vient de prouver qu'il ne croyait pas aux droits de la personne. «Il y a beaucoup de gens, même au sein du gouvernement libéral, qui croient à la justice sociale, aux droits humains et à la cause des femmes et qui ne sont pas d'accord avec cette décision.»

Si la décision de la Cour d'appel fédérale ne satisfait pas l'AFPC, le jugement définitif reviendra à la Cour suprême.

Diamants

Suite de la une

édition du 21 juin dernier. Le projet d'usine commande un budget de deux millions de dollars et le gouvernement du Québec s'est engagé à y contribuer d'un montant de 941 000 $, tandis que la compagnie Cohenor, propriété de M. Gilbert Cohen, assumera la balance du financement.

«Ce serait très bon d'en venir à une entente avec BHP pour transformer des diamants bruts en provenance de la mine Ekati, souligne Emery Béland, on sauverait tout de suite 11% sur le prix du marché international. Mais au début de la production, l'usine s'approvisionnera sur les différentes bourses de diamants bruts.»

M. Béland dit avoir été contacté par le Collège Aurora des TNO pour envisager une collaboration au niveau de la formation des travailleurs(euses) spécialisé(e)s.

Toutefois, à sa connaissance, BHP n'a conclu aucune entente jusqu'ici pour vendre des diamants bruts à des compagnies canadiennes. «Certains pays obligent les compagnies minières à vendre une partie de leurs diamants bruts dans le pays pour développer une industrie de transformation, rappelle M. Béland, mais tout ça est trop nouveau au Canada.»

Par ailleurs, dans une livraison récente, le journal News North de Yellowknife affirmait que la compagnie Sirius Diamonds de Victoria en Colombie-Britannique venait d'obtenir une entente avec BHP qui leur allouerait un pourcentage de la production. La compagnie espère même commencer la taille et le polissage des diamants à Yellowknife dès février prochain et prévoit engager environ 30 personnes.

Les cours de taille du diamant à Matane débuteront vers la fin de l'été pour une vingtaine d'étudiant(e)s, et M. Cohen prévoit que la production ne pourrait commencer vraiment qu'en avril 1999.

Selon M. Cohen la présence à Matane d'une main d'oeuvre qualifiée aura pour effet d'y attirer d'autres compagnies se spécialisant dans la taille du diamant.



Dimanche au 101,9 MF
De 11 h à 14 h

HORAIRE
Automne-Hiver 1998-99

6-Sep-98
Philippe Mela, Luc Cadieux

13-Sep-98
11h00 à 12h30
Geneviève Harvey
12h30 à 14h00
Michel Lefebvre

20-Sep-98
11h00 à 12h30
Melissa Vejins / B. Boutin et C. Cantin
12h30 à 14h00
Dominic Cousineau / B. Boutin et C. Cantin

27-Sep-98
Agnès Billa et Linda McDonald

4-Oct-98
Caroline Cantin et Benoît Boutin
Benoît et Caroline

11-Oct-98
Philippe Mela, Luc Cadieux

18-Oct-98
Agnès Billa et Linda McDonald

25-Oct-98
Geneviève Harvey et Michel Lefebvre

1-Nov-98
Caroline Cantin et Benoît Boutin

8-Nov-98
Dominic Cousineau et Katimavik

15-Nov-98
Melissa Vejins et Dominic Cousineau

22-Nov-98
Philippe Mela, Luc Cadieux

29-Nov-98
Michel Lefebvre et Geneviève Harvey

6-Déc-98
Katimavik

13-Déc-98
11h00 à 12h30
Geneviève et Virginie
12h30 à 14h00
Virginie en solo

20-Déc-98
Melissa Vejins

27-Déc-98
Philippe Mela

3-Jan-99
Agnès Billa et Linda McDonald

10-Jan-99
11h00 à 12h30
Caroline Cantin et Benoît Boutin
12h30 à 14h00
Benoît Boutin et Caroline Cantin

École Allain St-Cyr

Très francophone et très canadienne!

Remplie de fougue et d'ambition la nouvelle directrice de l'école Allain St-Cyr, Julie Bouchard, arrive avec la ferme intention de donner une bonne dose d'adrénaline à son équipe de professeurs, aux parents et aux élèves francophones de Yellowknife.

Virginie Auger

Arrivée à brûle-pourpoint le matin de notre rencontre, la nouvelle directrice de l'école Allain St-Cyr, Mme Julie Bouchard, m'accueille le sourire aux lèvres tout en me donnant une poignée de main qui en dit long sur sa volonté de faire bouger les choses.

« Je suis venue ici pour relever un défi à la fois personnel et professionnel », lance-t-elle sur un ton décidée. «Je veux que l'école marche. Je veux que les enfants, les professeurs et les parents s'y sentent bien. Une école c'est un travail d'équipe, t'as beau avoir le meilleur directeur du monde, l'important c'est de travailler ensemble!»

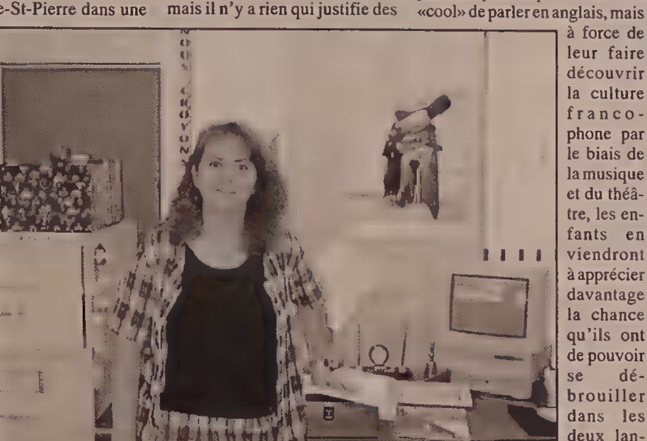
Après huit années d'enseignement dans une école francophone de 41 élèves dans la petite ville de Legal, en Alberta, elle arrive à Yellowknife bien munie pour entreprendre sa première expérience en tant que directrice d'école.

«Je pense que j'ai un avantage en arrivant ici parce que j'ai 10 ans d'expérience en enseignement à l'extérieur du Québec. J'ai vu et j'ai vécu ce que c'était de vivre dans une communauté minoritaire; alors je ne me sens pas parachutée en terrain inconnnu.»

Native de Montréal mais élevée à Havre-St-Pierre dans une famille exogame, elle a toujours vécu dans les deux langues: « mais je suis francophone... très francophone», soutient-elle.

Lorsque nous abordons la question de la fragilité du français dans les communautés francophones hors Québec, elle se raidit et s'avance sur le bout de sa chaise comme pour s'assurer que son message soit bien entendu.

«Pour moi, à l'école, on parle en français. Je mettrai beaucoup d'emphase là-dessus, énormément d'emphase là-dessus. C'est vrai que beaucoup d'enfants viennent de foyers bilingues, mais il n'y a rien qui justifie des conversations en anglais à l'école, d'autant plus que la majorité de leurs activités à l'extérieur de l'école se font en anglais.»



Virginie Auger/L'Aquilon

Ses grands yeux bleus s'illuminent en parlant des projets qu'elle compte réaliser pour éveiller chez les jeunes le goût et l'amour du français. «Je suis parent et je sais qu'à 9 ans c'est «cool» de parler en anglais, mais à force de leur faire découvrir la culture francophone par le biais de la musique et du théâtre, les enfants en viendront à apprécier davantage la chance qu'ils ont de pouvoir se débrouiller dans les deux langues.»

Soudain, elle assouplit ses positions et défend sa citoyenneté canadienne avec la même verve qu'elle défend son statut de francophone. «Je suis très canadienne. Je me suis promenée partout au Canada et je suis fière de dire que tout ce beau pays-là est à nous autres. Il ne faut pas être anti-anglophone non plus, je crois qu'il faut favoriser la diversité culturelle. » Elle admet par contre : «Si le Québec se sépare, les francophones hors Québec vont avoir bien de la misère. Aussi triste que cela puisse paraître, ce qui sauve en grande partie les francophones hors Québec, c'est l'anglais au Québec, car ce qu'ils ont eux, on doit nous le donner aussi.»

C'est donc sur un ton optimiste, mais teinté de résignation, qu'elle termine la discussion : «On n'est pas à plaindre, on n'est pas malheureux. Ça fait 10 ans que je suis hors Québec et j'ai toujours vécu en français; j'ai toujours eu bien du plaisir en français. C'est juste qu'il faut mettre un petit peu plus d'efforts pour se garder alerte et ne pas perdre notre culture lorsqu'on vit à l'extérieur du Québec.»

On ne chômera sûrement pas à l'école Allain St-Cyr pendant les trois prochaines années puisque Mme Bouchard semble bel et bien déterminée à redynamiser son école.

«Français» sera sans aucun doute le mot d'ordre!

Commentaire

Encore l'équité!

Avec la récente décision du gouvernement fédéral d'aller en appel lui-aussi sur une question d'équité salariale, je me suis d'abord réjoui à l'idée de pouvoir **réutiliser** un de mes éditoriaux de l'an passé. Finalement, je me suis laissé persuader par des amies que ce serait pousser trop loin le saugrenu que de **récupérer** le crédo des écologistes (recyclez - récupérez - réutilisez) dans le domaine de la production intellectuelle.

C'est qu'en fait je commence à en avoir marre des gouvernements qui sacrifient encore et toujours les droits des femmes au nom de la lutte au déficit. Depuis quelques années déjà, le gouvernement territorial brandit le spectre d'un déficit pour refuser de négocier un règlement de la question de l'équité salariale et de la compensation dues aux employées lésées par des années de pratiques salariales discriminatoires.

Voilà maintenant que le gouvernement fédéral s'embarque dans la même galère.

Tous les mêmes arguments soulevés à l'encontre du gouvernement territorial s'appliquent maintenant au gouvernement fédéral : mépris du droit des femmes à un traitement équitable, abus injustifié du processus judiciaire pour appuyer une cause perdue d'avance et incohérence de nos gouvernements suite à l'adoption de droits fondamentaux un jour puis à la violation de ces même droits le lendemain.

Si nos politiciens et politiciennes (tant au fédéral qu'au territorial) ne parviennent pas bientôt à adopter des comportements dignes d'une société civilisée, il faudra songer à les rejeter aux prochains scrutins, les obligeant à se recycler dans de nouvelles professions où ils ne créeront pas trop de tort.

Voilà, j'ai réussi tout de même à utiliser le slogan écologiste sans me référer à mes anciens éditoriaux. C'est donc dire que même dans les petits gestes quotidiens, on peut appliquer des principes fondamentaux sans léser personne et sans que ça coûte cher.

Alain Bessette



Virginie Auger/L'Aquilon

Eh bien oui les petits! Armez-vous de vos crayons et de vos cahiers, l'année scolaire est commencée!



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs et collaboratrice : Stéphane Cloutier, Louis Mc Comber et Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone







Dodo, l'enfant do

Annie Bourret

Vous êtes-vous jamais demandé d'où viennent des mots comme **dodo, bobo, toutou, pipi** et **caca**? Si vous avez pensé au langage des enfants, vous avez parfaitement raison. Les mots enfantins sont caractérisés par des redoublements de syllabes, que les « grands » enfants utilisent aussi, notamment *faire pipi*.

Un autre exemple serait *bonbon*, qui s'est imposé dans la langue courante. Cette répétition enfantine de l'adjectif bon a d'abord désigné tout ce qui était bon à manger, avant d'avoir son sens d'aujourd'hui de petite friandise sucrée. En témoigne aussi l'expression bien connue *métro-boulot-dodo*, populaire en 1968 pour parler avec dérision des conditions de vie des travailleurs urbains.

L'influence du verbe dormir paraît bien évidente dans la formation de dodo. Pourtant, l'histoire du mot démontre aussi un rapprochement avec *dod-* qui signifie bercer, comme dans les verbes dodeliner et dodiner. *Faire dodo* existe depuis le XIV[e] siècle. L'expression a été attestée dans un poème de Charles d'Orléans où il fait rimer dodo avec bobo. Ce dernier y a déjà son sens de « douleur légère ».

Le mot caca est représenté avec de petites variations dans un grand nombre de langues : *caccaim* (verbe irlandais), *kakkan* (grec), *kakat* (russe), *cacat* (roumain), *kakken* (allemand) et *cach* (gallois). En français, il signifie « tout ce qui est mauvais et sale », en plus de l'acte quand on précède le mot du verbe faire. Attesté vers 1550, le mot caca étonne. Il faut qu'il provienne directement du verbe latin *cacare*, plusieurs siècles après que celui-ci ait donné le verbe chier, éloigné de caca sur le plan sonore.

Le lien entre le verbe *pisser* et le mot *pipi* est clair. Le mot pipi existe depuis longtemps. L'expression *faire pipi* est apparue vers 1800, probablement en réaction à une nouvelle tendance de l'usage selon laquelle pisser était désormais vulgaire. Quand ils disent *faire pipi*, les adultes font usage d'un euphémisme, c'est-à-dire un mot ou une expression qui atténue un usage vulgaire ou délicat. Pourquoi ne pas avoir opté pour le verbe uriner? Parce qu'il est réservé au domaine médical depuis plusieurs siècles et n'a jamais traversé cette frontière. Le sort du verbe pisser est malheureux. C'est pourtant un mot qui a eu du « succès » linguistique, car il est expressif (le son même évoque le liquide) et a émigré en allemand (*pissen*) et en anglais (*to piss*).

Personne ne connaît l'origine de *toutou*. Elle n'est probablement pas reliée phonétiquement à ce qu'elle désigne : un bon chien. Le mot existe depuis 350 ans, l'écrivain Cyrano de Bergerac (1619-1655) l'a employé (à ne pas confondre avec le personnage de la pièce de théâtre de Rostand parue en 1897). On a employé *faire toutou* pour parler de jouer à la cachette.

Pour rester dans les mots formés de syllabes répétées, figurez-vous que vous venez d'avoir une dose de français *à gogo* (ou beaucoup de français). À moins d'évoquer le sens original, en espérant avoir pu communiquer cette idée de joie débordante que *à gogo* transmet depuis le XV[e] siècle.

Faites parvenir vos commentaires par courriel à abourret@bc.sympatico.ca ou à la rédaction du journal.

Les Canadiens sont généreux

Ottawa (APF): Huit Canadiens sur dix ont versé une contribution financière directe à au moins un organisme de bienfaisance en 1997, alors que trois personnes sur dix ont donné de leur temps gratuitement à titre de bénévoles.

Selon une enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation réalisée par Statistique Canada, les Canadiens ont fait des dons totalisant pas moins de 4,5 milliards de dollars en 1997. Et c'est sans compter la somme de 1,3 milliard de dollars qui a été versée à des organismes de bienfaisance et sans but lucratif en achetant des billets pour des tirages ou des loteries, ou en participant à des bingos ou des casinos.

Selon l'enquête nationale, les quatres provinces de l'Atlantique ont enregistré en 1997 les taux les plus élevés de dons en argent au Canada. Ainsi, 84 pour cent de la population âgée de 15 ans et plus à Terre-Neuve, 83 pour cent à l'Ile-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse et 82 pour cent au Nouveau-Brunswick ont fait des dons en argent, comparativement à une moyenne nationale de 78 pour cent. Les donateurs de ces provinces avaient toutefois tendance à donner moins d'argent que ceux des autres provinces.

Ailleurs au pays, le pourcentage de donateurs en 1997 était de 80 pour cent en Ontario, 75 pour cent au Québec, 81 pour cent au Manitoba, 83 pour cent en Saskatchewan, 75 pour cent en Alberta et 73 pour cent en Colombie-Britannique.

Pour de nombreux Canadiens, les dons sont modestes. Même s'ils ont versé en moyenne 239 $ en 1997, un tiers des donateurs ont fait des contributions de 39 $ ou moins, un deuxième tiers ont fait des contributions entre 40 $ et 149 $ et un autre tiers des contributions de 150 $ et plus. Ce dernier groupe est d'ailleurs responsable de 86 pour cent de la valeur totale de tous les dons.

Le pourcentage des personnes qui faisaient des dons augmentait avec l'âge. Près de 60 pour cent des Canadiens de 15 à 24 ans étaient des donateurs, mais ils étaient 78 pour cent chez les 25 à 34 ans et 83 pour cent chez les 35 à 64 ans à avoir fait un don en 1997.

Autre statistique intéressante: les donateurs dont le revenu brut du ménage n'était pas élevé contribuaient davantage, en proportion, que les donateurs plus riches. Par exemple, les donateurs dont le revenu brut était inférieur à 20 000 $ ont donné en moyenne 1,4 pour cent de leur revenu annuel avant impôt, comparativement à 0,4 pour cent pour ceux dont le revenu brut était de 60 000 $ et plus.

Il existe un lien direct entre l'appartenance à une religion et la possibilité de faire des dons. Plus de huit personnes sur dix (82 pour cent) qui ont déclaré une appartenance religieuse en 1997 étaient des donateurs, comparativement à 67 pour cent dans le cas des personnes sans appartenance religieuse.

Les Canadiens avaient surtout tendance à appuyer financièrement des organismes du secteur de la santé, suivi des organismes de services sociaux et des organismes religieux. Les dons aux églises étaient cependant beaucoup plus élevés que les dons aux organismes non religieux, avec pour résultat que les églises ont récolté la moitié de tous les dons en 1997.

COURRIER DU LECTEUR

Je suis satisfaite du jugement de la Cour suprême. C'est une aide énorme de savoir que les droits des minorités sont l'un des quatre principes constitutionnels directeurs fondamentaux de la Constitution canadienne depuis 1867. Ce qui veut dire que les Canadiens français hors Québec pourront s'asseoir à la table des négociations lors des débats constitutionnels. Les Canadiens français devront s'auto-déterminer et prendre leurs responsabilités pour maintenir la langue et travailler à parfaire leur connaissance pour la maîtrise de la langue, ainsi que pour faire respecter les droits linguistiques, religieux et scolaires de la minorité francophone.

Le «Sou de la Survivance» était une collecte mise sur pied en 1938 au Québec par le Conseil de la vie française en Amérique. Le Sou permettait au Conseil d'accorder aux groupes francophones hors Québec une aide financière pour pouvoir conserver la langue. Dans les années 1950, l'institutrice de mon école attachait une forte importance à la Survivance. De plus, mon père insistait pour que nous ne dépensions pas en crème glacée mais que nous aidions aux Canadiens français de l'Ouest canadien.

Dans les années 1980, j'ai finalement réalisé mon rêve de visiter les montagnes rocheuses. En passant dans les prairies (en autobus ou en train), quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre que l'Ouest n'avait pas besoin de mon aide financière. Selon les discussions, leurs avoirs surpassent de beaucoup en valeur monétaire ceux de l'Est. C'est le devoir et la responsabilité des Francos de l'Ouest de conserver la culture française grâce aux droits acquis en 1867.

Je félicite L'Aquilon pour le magnifique choix de texte en ce qui concerne le jugement du plus haut tribunal du pays, et spécialement l'éditorial et les éditoriaux que je lis avec vif intérêt.

Sans crème glacée
Sans glace

De nouveaux visages francophones à Iqaluit

Louis Mc Comber

On retrouve plusieurs nouvelles figures cette année dans le petit monde de la communauté francophone d'Iqaluit. Jean-Baptiste Chassaing fait maintenant partie du personnel régulier de l'Association (AFN) en tant que secrétaire administratif de l'organisation. Du même coup il faut signaler l'arrivée de sa compagne, Claire Paris et de Claire Cadieux, toutes deux enseignantes au programme de français.

Jean-Baptiste Chassaing et Claire Paris viennent tout juste de s'installer à Iqaluit avec leur petite famille de 4 enfants. Ils habitaient dans la région de Beloeil au Québec avant de prendre la décision de tenter la grande aventure et de venir s'installer à Iqaluit. Claire Paris était enseignante au secondaire. "J'ai toujours ma permanence d'enseignante au Québec, explique-t-elle, mais j'avais besoin d'un changement. Quand on voit 120 étudiants par jour on n'a pas vraiment le temps de consacrer son attention à chacun. Tandis qu'ici, avec nos petits groupes, on peut vraiment développer une relation particulière avec chaque élève. C'est ce que je recherchais." Claire enseigne dans le groupe des cinquième, sixième et septième année.

Le conjoint de Claire, Jean-Baptiste Chassaing travaillait comme contrôleur de nuit dans un hôtel de Montréal. "Il fallait trouver de l'emploi pour nous deux et c'est ce qu'on nous a offert à Iqaluit." Le couple est enthousiaste de leur nouvelle vie qui leur permet une vie de famille plus normale. " Ça fait longtemps qu'on avait l'idée de venir travailler dans le Nord, nous explique Claire, et on a sauté sur l'occasion!

France Cadieux n'est pas à sa première expérience du Nord. L'année dernière elle était enseignante dans la ville de Radisson au Nouveau-Québec tout près de Chissassibi, un village cri et inuit à la Baie James. «J'ai adoré mon expérience dans le Nord et c'est ce qui m'a décidé de venir ici!» Une bonne nouvelle pour CFRT, France a déjà l'expérience de la radio communautaire et a bien l'intention de se joindre à celle d' Iqaluit. France enseigne à la première et à la deuxième année.



Louis McComber/L'Aquilon

On se prépare pour l'épluchette de blé d'inde! Jean Baptiste Chassaing fait l'inventaire de la bière dans les nouveaux frigidaires de l'AFN.

"Ce matin les enfants, on va apprendre un poème!" explique Claire Paris.



France Cadieux n'a pas de difficulté à capter l'attention de sa nouvelle classe.

Petites Annonces

(service gratuit : 873-6603)

Billet gagnant

Tirages du calendrier monétaire. Les personnes suivantes se sont mérité un prix de 100 $: Muriel Betsina le 10 juillet, Irene Johnson le 17 juillet, Joni Blundon le 24 juillet, Sonia Golding le 31 juillet, Carole St-Pierre le 7 août, Darlene Lansdown le 14 août, Anke Lehnigen, le 21 août et Nick Sokolowski le 28 août.

Porte ouverte

La Garderie Plein soleil tiendra une journée porte ouverte le 10 septembre de 12 h à 19 au 4100 ave. Franklin.

Emploi

La Garderie Plein soleil est à la recherche d'une personne pour agir à titre d'éducatrice. Contactez Arlette au 873-9570.

Tuteur de français

L'AFCY recherche des personnes pour enseigner le français de soir aux adultes. Contactez Francine au 873-3292.

Construction de la nouvelle Assemblée législative du Nunavut

«Nous sommes en avance sur l'échéancier!»

-Tagak Curley

La question de l'heure à Iqaluit : est-ce que l'Assemblée législative sera prête à temps ?

Louis Mc Comber

Une grande question que beaucoup de gens se posent à Iqaluit, c'est de savoir si l'édifice de l'Assemblée législative du Nunavut sera livré à temps pour l'inauguration du nouveau territoire au 1er avril 1999. «La construction sera complétée à temps!» rétorque Tagaq Curley, le grand patron de la Compagnie de construction du Nunavut (CCN).

Du même souffle il continue toutefois sa phrase en expliquant que le bon temps pour terminer les travaux sera exactement quand les travaux seront complétés! Déjà la structure du bâtiment prend forme et du côté des bureaux, la structure du toit est déjà montée. Le chantier ne



dérougit pas, à raison de vingt heures par jour, avec 2 quarts de travail de 10 heures chacun, sept jours par semaine.

«Nous sommes en avance sur l'horaire, explique fièrement Tagaq Curley, nous avons eu de la température exceptionnelle qui nous a permis de maintenir la cadence de travail.» Tout autour du chantier s'amoncellent une multitude de poutres, madriers, boîtes de matériel fraîchement débarqués des bateaux qui, jusqu'à la mi-octobre, n'auront aucune difficulté à approvisionner le chantier. «Nous avons tous les matériaux voulus à portée de la main, poursuit le dirigeant de la CCN, mais on doit quand même recevoir de nouvelles livraisons par les prochains bateaux.»

Sur le plancher de contreplaqué du rez-de-chaussée, on a tracé à la craie rouge le périmètre de l'Assemblée législative. L'édifice est construit avec de magnifiques poutres de pin qu'on installe encore toutes enveloppées pour ne pas en abîmer la surface. La plupart des travailleurs ici sont Inuit. On reconnaît même plusieurs figures connues de la communauté d'Iqaluit, dont Ipeelee qu'on est plutôt habitué à voir circuler en ville sur son vélo rouge traînant son chien au bout d'une corde de nylon jaune (photo).



Michel Caron est le contremaître de la plomberie et du chauffage

Michel Caron est contremaître de la plomberie et du chauffage pour le compte de la compagnie BBS d'Iqaluit. «C'est sûr que les responsables du projet espèrent que tout sera complété en avril. Ça m'étonnerait! On s'est basé sur des délais de construction du Sud dans la planification. Ici c'est le Nord! C'est plus lent, les gens ont un autre rythme de travail.»

Pour Tagaq Curley, si l'édifice de l'Assemblée législative n'est pas tout à fait prêt pour avril 1999, le retard ne sera que de quelques semaines tout au plus.

Les élections des 19 députés du gouvernement du Nunavut auront lieu dès février 1999 et une l'ouverture officielle de l'Assemblée législative est prévue pour le 1er avril 1999, en présence du Gouverneur général du Canada, M. Roméo Leblanc et du Premier ministre, M. Jean Chrétien. Le greffier de l'Assemblée, M. John Quirke avoue qu'il prépare un plan de rechange au cas où les travaux de construction de l'édifice du gouvernement ne seraient pas complétés à temps.



Des cérémonies importantes d'inauguration du Nouveau Territoire sont prévues. Un comité d'organisation a été créé à cet effet, M. Bert Rose en est le coordinateur. «Il ne reste aucune chambre d'hôtel disponible en ville pour cette période, explique M. Rose. On demande aux gens qui pourraient loger des invités chez eux de nous le faire savoir.»

Les cérémonies d'inauguration du nouveau Territoire seront retransmises en direct au réseau national de Radio-Canada. Pour l'occasion, le Comité d'organisation des célébrations a décidé de retenir les services de l'Orchestre philharmonique d'Edmonton, en plus de mettre en évidence des talents locaux dont ceux de la plus connue des artistes inuit, Susan Aglukark. Du côté du Musée d'Iqaluit, on étudie de monter une exposition archéologique en collaboration avec le Musée canadien des civilisations de Hull.

La semaine prochaine

Un reportage de Louis McComber sur l'industrie artisanale de la sculpture inuit.

Après une semaine de mauvais temps

Une chasse à la baleine réussie

Louis McComber

Très tôt dans la matinée du 21 juillet dernier, les chasseurs de Pangirtung qui campaient sur l'île de Kekerten ont réussi à tuer une baleine franche. Le groupe de chasseurs attendaient patiemment depuis une semaine que la température devienne plus clémente pour pouvoir sortir en mer.

Cette fois tout s'est à peu près déroulé comme prévu. Les chasseurs ont utilisé un canon à charge explosive spécialement conçu à cet effet. Au premier tir la baleine s'est enfoncée dans la mer pour n'en ressortir qu'une heure plus tard. La deuxième charge aura été suffisante pour abattre définitivement ce mammifère marin géant.

Dès 8 h du matin, la baleine avait été remorquée sur la rive et le débitage de la bête a aussitôt commencé. Les Inuit sont particulièrement friands du muktaq, cette mince couche de graisse qui adhère à l'épiderme. Une distribution a été prévue dans toutes les communautés du Nunavut.

Cette chasse à la baleine a déjà fait couler beaucoup d'encre. D'une part, la dernière chasse qui avait eu lieu dans la région de Repulse Bay avait tourné en véritable gâchis sous une forte couverture médiatique. Aussi plusieurs groupes de défense de l'environnement et des animaux, sans compter la Commission internationale sur la chasse à la baleine, avaient ouvertement pris position contre la tenue d'une telle chasse, étant donné la situation précaire du troupeau de baleines franches de l'Arctique de l'Est.

Dans ce troupeau déjà restreint, le groupe le plus menacé à cause de sa faible population vit justement dans la baie de Cumberland.

Fondation Sheldon Kennedy

Un fonds pour les enfants

Patinant depuis St-John's jusqu'à Vancouver, le joueur de hockey de la NHL, Sheldon Kennedy, espère amasser plus de 15 millions de dollars afin de venir en aide aux enfants victimes de violence et d'abus sexuels. Le 27 août dernier, il était de passage à Yellowknife.

Virginie Auger

Le joueur de hockey, Sheldon Kennedy, a fait un petit détour pour visiter Yellowknife et quelques communautés du Nord dans sa croisade pancanadienne qui a débuté le 30 mai dernier. M.Kennedy a cependant pris la sage décision de déchausser ses patins à roues alignées à Calgary le temps de compléter sa tournée dans le Nord.

Lors de son passage à Yellowknife, il en a profité pour rencontrer plus de 350 jeunes de l'école secondaire St-Patrick. Les enfants ont remis un chèque de mille dollars à l'athlète afin d'aider sa fondation.

Abusé pendant 6 ans par son entraîneur, Graham James, condamné à trois années de prison en 1997, le hockeyeur a raconté son histoire et les raisons qui l'ont incité à créer la fondation Sheldon Kennedy. «Je n'ai jamais vraiment fait quelque chose pour aider les autres, alors j'ai décidé de patiner partout au Canada pour faire de notre pays un endroit sécuritaire et paisible pour nos enfants. Au fond, la solution pour remédier à au problème de violence et d'abus sexuels envers les enfants est simple...il n'y a pas de médicament à inventer, il n'y a que le mur du silence à briser.»



Virginie Auger/L'Aquilon

Un étudiant de l'école St-Path a remis fièrement un chèque de 1000 dollars à la fondation du hockeyeur Sheldon Kennedy, lors de son passage à Yellowknife.

Selon le délégué du ministère de la Santé et des Services sociaux, Robert O'Rourke, une visite comme celle de M. Kennedy aide au processus d'intervention et de prévention.

«L'aide d'une personnalité publique donne une voix de plus à tous ceux qui essaient d'intervenir pour régler ce problème. Sa visite provoquera des discussions entre les enfants, dans les familles ainsi que dans les médias. Aussi, lorsque M. Kennedy raconte son histoire aux enfants, il leur fait comprendre que ce qu'ils ressentent est normal», explique M. O'Rourke.

Il est difficile de déterminer combien d'enfants sont victimes de violence et d'agressions sexuels dans l'ensemble du pays. Mais, pour la première fois, une étude transcanadienne financée par le gouvernement fédéral et menée de concert par l'Université de Calgary et de Toronto est en cours afin de déterminer le plus exactement possible ce nombre.

Dans le travail de prévention des abus sexuels, une grande partie des responsabilités revient aux parents. «Une bonne communication avec les enfants qui leur apprend à exprimer leurs émotions et qui rehausse leur estime de soi est importante. Aussi, les parents doivent enseigner à leurs enfants ce qu'est une bonne et une mauvaise caresse. Enfin, les parents doivent constamment savoir avec qui et où sont leurs enfants», spécifie M. O'Rourke.

Trois millions de dollars ont été amassés jusqu'à présent pour la fondation. Cet argent servira entre autres à construire le camp de vacances Anaphe, au sud de la Colombie-Britannique.

«J'aimerais créer un endroit paisible où les enfants sentiront suffisamment d'amour pour retrouver confiance en eux. Au fond, ces jeunes se font voler leur droit d'être enfant et j'aimerais leur redonner ce droit», a expliqué M. Kennedy.

Après s'être remis de sa blessure à la jambe et s'être impliqué dans une cause qui lui tient à coeur, l'ancien membre des Red Wings de Détroit et des Bruins de Boston se dit maintenant prêt à retourner au jeu. Il a approché quelques équipes et il semble que le Colorado, Calgary, Toronto ainsi que la Floride se disent intéressés par sa candidature.

STTN et GTNO

La tension s'amenuise

Le syndicat des travailleurs et travailleuses du Nord (STTN) et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) ont décidé de mettre de l'eau dans leur vin afin de retourner à la table des négociations pour régler le renouvellement de leur convention collective.

Virginie Auger

Le 1er septembre deviendra peut-être une date pivot dans l'actuelle négociation pour le renouvellement de la convention collective des employés du GTNO .

«Étant donné que le syndicat semble vraiment décidé à reprendre les négociations, nous n'exigeons plus que le règlement de la plainte sur l'équité salariale soit une précondition à l'adoption d'une nouvelle convention collective», a expliqué le ministre des Finances, John Todd.

Dans une lettre adressée au directeur des relations de travail, Herb Hunt, la présidente du STTN, Jackie Simpson, a mentionné que la syndicat était prêt à retourner à la table des négociations.

«Nous reprendrons les discussions même si nous croyons que le *Hay Plan* n'est pas une méthode de calcul qui respecte la neutralité entre le salaire des femmes et des hommes», a ajouté Mme Simpson.

Cependant, Mme Simpson espère reprendre les pourparlers sans l'intervention d'un médiateur, comme le propose le gouvernement.

«Nous avons décidé de suspendre la plainte que nous avions soumise à la Cour suprême qui accusait le gouvernement de faire preuve de mauvaise foi, en retour, nous aimerions que le gouvernement retire sa demande de médiation», a expliqué mme Simpson.

«Je vais entreprendre les démarches pour former un comité de discussions qui déterminera une date à laquelle pourront débuter les négociations et j'invite M. Herb à faire la même chose avec son équipe», a spécifié Mme Simpson.

Le 2 septembre, le GTNO faisait cependant savoir que son intention était toujours de recourir aux services d'un médiateur. Selon le GTNO, les conditions exigées par le syndicat avant de retourner à la table de négociation démontrent qu'il est nécessaire d'obtenir l'intervention d'une tierce partie afin que des progrès se réalisent dans ce dossier.

Si le syndicat refuse la nomination d'un médiateur, le GTNO indique qu'il procédera avec sa demande de nomination devant la Cour suprême des T.N.-O qui devrait être entendue le 21 septembre prochain.

Garderie Plein soleil

Dans l'rouge?

La garderie Plein soleil a dû faire preuve d'imagination pour trouver les 11 000 $ nécessaires pour équilibrer son budget de début de saison. La table de concertation de Yellowknife qui regroupe l'Association des parents francophones de Yellowknife, l'Association franco-culturelle de Yellowknife ainsi que la garderie s'est entendue pour accorder 6 000 $ en provenance d'un compte d'épargne accumulant une partie des subventions gouvernementales nonutilisées. N'ayant pas encore déterminé quel pourcentage de ce fonds sera accordé à chacun, ce prêt n'est que temporaire et la garderie se verra peut-être dans l'obligation d'en rembourser une partie. L'autre 5 000 $ provient d'un fonds de l'APFY qui avait été mis de côté pour la réalisation d'un projet qui n'a pas pu se concrétiser cette année. Encore là, la garderie devra remettre ce prêt.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'Aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 32, 11 septembre 1998

Virginie Auger/L'Aquilon

Le dossier de la Constitution de l'Ouest est loin d'être résolu. Il est maintenant question de tenir une conférence, si les finances le permettent.

Groupe de travail constitutionnel

Une conférence en préparation

Le Groupe de travail sur la constitution étudie la possibilité d'organiser une conférence qui réunirait maires, chefs, ministres et résidents des communautés de l'Ouest afin de clarifier le processus par lequel la nouvelle constitution entrera en vigueur lors de la division des Territoires.

Virginie Auger

Le 1er avril 1999 marquera le début d'un nouveau territoire dans l'Arctique de l'Ouest, tout comme il marquera le début du Nunavut. Ainsi, les deux territoires auront leur propre constitution. Même si la constitution des Territoires du Nord-Ouest devait rester sensiblement la même, le droit des groupes autochtones à l'auto-détermination gouvernementale devra cependant y être intégré. Rappe-

Constitution
Suite en page 2

Négociation de l'indépendance du Québec

La FCFA ne veut pas de la réciprocité

Les francophones de l'extérieur du Québec voient mal comment le Québec pourrait faire davantage pour les minorités francophones en tant qu'État souverain, alors qu'il ne fait presque rien pour eux à l'intérieur de la structure fédérale actuelle.

Ottawa (APF): Le président de la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA), Gino Leblanc, ne se fait aucune illusion à ce sujet et il a profité d'une rencontre de plus d'une heure avec le premier ministre Lucien Bouchard et le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Jacques Brassard, pour mettre les choses au clair.

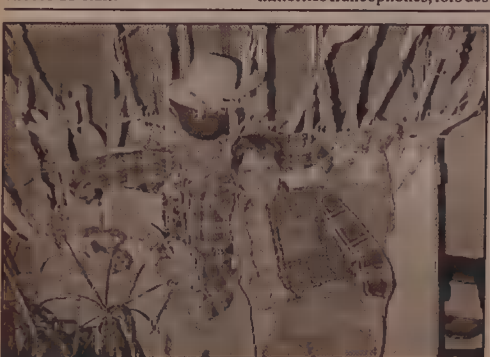
Les discussions ont été «très franches» selon M. Leblanc. Autrement dit : les interlocuteurs n'ont pas pris quatre chemins pour dire certaines vérités. «On est allé au fond de la question» se contente de préciser M. Leblanc.

Le premier ministre du Québec a pris récemment l'engagement de défendre les droits des minorités francophones, lors des discussions entourant l'éventuel départ du Québec de la fédération canadienne.

Citant le récent avis de la Cour suprême, qui oblige les provinces et l'État fédéral à tenir compte du droit des minorités lors de négociations éventuelles sur la sécession du Québec, M. Bouchard a affirmé que les minorités francophones n'avaient maintenant plus aucune raison de craindre d'être abandonnées à leur sort. Il a même soulevé l'idée d'une réciprocité entre la protection des droits des Anglo-Québécois et celles des communautés francophones et acadiennes.

Pour Gino Leblanc, cette of-

Réciprocité
Suite en page 2



Louis McComber/L'Aquilon

«C'est mon amoureux!»

Voilà ce que s'est exclamée Marie Fortier lors de l'épluchette de blé d'inde de l'Association des francophones du Nunavut samedi, le 5 septembre dernier, à Iqaluit. Au menu : du blé d'Inde et la musique du groupe L'Envolée.

Sommaire



Virginie Auger

Sphère

Dans sa première édition, le magazine national et webzine *Sphère* (et son pendant anglais *Realm*) publie un article sur le jeune chef d'entreprise Brendan Bell, propriétaire des cafés Javaroma de Yellowknife. *Sphère* et *Realm* sont les premiers magazines canadiens s'adressant aux jeunes et traitant des carrières et de l'entrepreneuriat. Ils traitent des enjeux auxquels doivent faire face les jeunes qui souhaitent se tailler une place au sein de l'économie. Le site internet est le *http://realm.net*.

Gendarmerie royale du Canada

L'Association des municipalités des Territoires du Nord-Ouest s'inquiète de l'intention du solliciteur général de construire un quartier général de la gendarmerie royale au Nunavut sans avoir recours à de nouvelles sources de financement. Le quartier général de Yellowknife a été créé dans l'idée qu'il servirait les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, même après la division. Seulement cinq millions de dollars, trois pour les T.N.-O. et deux pour le Nunavut, pourront être utilisés. «C'est inconcevable que le gouvernement puisse penser qu'il sera possible de supporter deux quartiers généraux avec ce qu'il en coûte pour en supporter un», a fait remarquer le directeur de l'Association des municipalités des Territoires du Nord-Ouest, Bob Brooks.

Mesures d'économie et de gestion de l'énergie

Ce sera la compagnie Frontec, de Yellowknife, ou DEL Managements Solutions, de Toronto, qui sera sélectionnée pour participer au projet de partenariat privée et publique (les 3 P) du programme de mesures pour l'économie et la gestion de l'énergie.

Ces compagnies ont été retenues parce qu'elles avaient de l'expertise dans le financement, l'installation et l'entretien d'équipement permettant d'économiser de l'énergie.

Le ministre des Finances du GTNO, John Todd, a souligné que le projet de partenariat avait pour but d'augmenter l'investissement dans les infrastructures publiques de 100 millions de dollars annuellement.

Northwestel

La compagnie de téléphone Northwestel réduit encore ses tarifs pour plus de 300 moyennes et grandes entreprises canadiennes qui adhèrent au plan *Advantage Select long distance savings*. Ce plan d'économie offre aux clients une réduction des tarifs par minute et leur permet d'économiser de 8 à 10 % sur leurs appels longue distance à travers le Canada. Ce plan est entré en vigueur depuis le 2 septembre 1998.

De plus, Northwestel a signé une entente avec la compagnie MetaSolv Software, de Plano au Texas et Kenan Systems Corporation, de Cambridge, au Massachusetts, pour distribuer un nouveau logiciel de gestion qui entrera en opération en 1999. Ce logiciel de gestion remplacera le système existant qui n'est pas programmé pour l'an 2000.

La Chine et les T.N.-O.

Des membres d'une délégation chinoise ont signé une lettre d'entente avec la Société de développement économique des Territoires du Nord-Ouest et le ministère des Ressources , de la Faune et du Développement économique. Cette entente comprend la possibilité de construire une ferme d'élevage de vison, la possibilité de vendre la fourrure à la compagnie China Heilongjiang International Project ainsi que l'éventuel développement d'une serre de production de légumes.



C.P. 1325,
Yellowknife, NT X1A 2N9

Télécopieur : (403) 873-2158

Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Constitution

Suite de la une

lons que le Groupe de travail sur la constitution avait été créé en 1996 afin de déterminer comment fonctionnera le nouveau gouvernement.

Une proposition de conférence a été avancée par le Groupe de travail sur la constitution qui s'est réuni le 3 septembre à Yellowknife, à l'Assemblée législative.

Lors de la réunion, les représentants autochtones ont exprimé leur mécontement quant à la lenteur avec laquelle les négociations progressent dans le processus constitutionnel. Ils souhaitent organiser une conférence pour faire avancer les choses et arriver à des conclusions claires.

Le vice-président du conseil métis du South Slave, George Kurszewski, explique pourquoi la tenue d'une telle conférence est nécessaire :

«Une conférence permettra de remettre les parties sur la bonne voie, de rassembler tout le monde et d'arriver à un processus final afin d'obtenir l'auto-détermination gouvernementale. Nous pourrons ainsi établir des buts, des objectifs et un échéancier précis.»

Pour sa part, le député de Yellowknife Nord, Roy Erasmus, a démontré quelques réticences quant à la tenue de cette éventuelle conférence.

«Avant d'investir dans une conférence, il faut voir si nos fonds nous le permettent. Je ne crois pas que le gouvernement territorial puisse financer seul l'événement», a-t-il mentionné.

Un groupe a été nommé pour étudier l'état actuel des finances et trouver le financement nécessaire. Le recours à des commenditaires a même été envisagé. Le résultat à savoir s'il est possible d'aller de l'avant avec ce projet sera connu le 15 septembre, lors de la prochaine réunion du Groupe.

«Je crois que plus vite nous aurons une conférence, plus vite nous saurons comment procéder», a ajouté le chef de le Nation dénée, Bill Erasmus.

Quant au gouvernement fédéral, il n'est pas prêt à investir temps et argent dans une conférence qui n'a pas de direction claire. Il propose donc trois approches : un référendum qui permettrait de clarifier quel genre de gouvernement veulent les gens, la résolution du problème par la rédaction d'un texte incluant les bases de la Constitution ou la suspension du processus.

Les autochtones se battent pour avoir droit à l'auto-détermination depuis 25 ans. Ils revendiquent, entre autres, le droit de gérer leurs programmes et leurs services, leur législation et leurs ressources naturelles.

Réciprocité

Suite de la une

fre de réciprocité est carrément inacceptable, parce qu'irréaliste : «Quel organisme politique va faire respecter cet engagement?» se demande le jeune président acadien, qui imagine un état fédéral disloqué et la création d'une nouvelle composante politique avec l'union des provinces maritimes au lendemain d'un référendum gagnant.

Les minorités francophones ont toujours eu des doutes sur la volonté réelle du Québec de se draper dans le rôle de grand défenseur des minorités. Cela n'a pas empêché M. Bouchard de réitérer son engagement. Selon Gino Leblanc, le premier ministre québécois est convaincu qu'il sera en position de force pour protéger les droits des minorités, le jour où le Québec négociera avec le fédéral et les provinces des modalités de la sécession.

«Pour nous, ce n'est pas très réconfortant. C'est un scénario trop dangereux. C'est un risque incroyable» insiste M. Leblanc.

À tout le moins, le premier ministre Bouchard et la FCFA sont d'accord sur l'interprétation qu'ils font de l'avis de la Cour suprême en ce qui a trait à la place des minorités dans toute discussion constitutionnelle.

Il a aussi été question, lors de cette rencontre, d'une campagne de promotion de la francophonie canadienne au Québec, campagne qui coïnciderait avec le Sommet de la Francophonie qui aura lieu l'année prochaine au Nouveau-Brunswick. Le premier ministre Bouchard a fait preuve d'ouverture à ce sujet, indique Gino Leblanc.

On s'entend aussi pour dire que les Québécois connaissent peu, ou pas du tout, la politique du Québec à l'endroit de la francophonie canadienne, qui date de 1995.

Au-delà des options politiques, le président de la FCFA retient de cette rencontre que le premier ministre du Québec tient à ce que les Québécois et les francophones de l'extérieur du Québec tissent et maintiennent les liens existants. Gino Leblanc ne demande pas mieux, lui qui rêve de rebâtir des ponts avec le Québec.

Francophonie territoriale

Les francophones de l'ouest se serrent les coudes

Après la Conférence des présidentes et présidents des communautés francophones de l'Arctique de l'Ouest, le 29 août dernier à Yellowknife, les participants ont mis les points sur les «i» dans différents dossiers et ont manifesté une forte volonté de travailler ensemble.

Virginie Auger

Lors de la Conférence des présidentes et présidents des communautés francophones de l'Arctique de l'Ouest, les représentants des trois associations francophones de l'Ouest ont réglé les questions du siège social, du personnel en région et de la représentativité.

«Après la réunion, j'ai senti que la francophonie était plus forte que jamais. J'ai vu une volonté de se rapprocher et de travailler ensemble», a expliqué le président de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, Michel Lefebvre.

La proposition de déménager le siège social de la FFT tous les 3 ans de Yellowknife à Hay River puis Fort Smith, a été retirée des règlements administratifs. Ainsi, le siège social restera à Yellowknife en permanence.

L'un des objectifs du projet de déménagement était de favoriser le développement des petites communautés de Fort Smith et de Hay River.

«Pour compenser, des ressources additionnelles seront attribuées aux associations de Hay River et de Fort Smith pour qu'elles puissent bénéficier des services d'un agent de développement. Cette personne aidera les deux associations à mettre en oeuvre différents projets», a indiqué le président de la Fédération Franco-TéNOise, Daniel Auger.

Ainsi, la FFT délaissera peu à peu ses tâches de développement pour se concentrer davantage sur l'administration et la représentation politique des trois associations, alors que les associations, quant à elles, délaisseront certaines tâches administratives.

«Puisque la FFT s'occupera de la comptabilité, les employés auront plus de temps pour s'occuper du développement», a ajouté M. Auger.

Selon le président de l'AFCY, Michel Lefebvre, cet échange de responsabilités entre la FFT et les associations est une bonne chose : «Les projets de développement qui prenaient une dimension territoriale lorsqu'ils étaient gérés par la FFT, focuseront désormais davantage sur les besoins de chaque communauté».

Pour ce qui est de la représentativité à l'Assemblée générale, elle restera de 4 membres par association.

Alliance des radios communautaires du Canada

Faire partie du réseau

La création d'un réseau pour les radios communautaires francophones canadiennes, dès 1999, a été le sujet de discussion majeur lors de la 7e rencontre nationale de l'Alliance des radios commuautaires du Canada (ARC), en juin dernier. La radio communautaire francophone de Yellowknife compte bien pouvoir y adhérer!

Virginie Auger

La radio communautaire francophone de Yellowknife compte bien pouvoir adhérer au système de réseau de l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC) d'ici 1999. Mais pour ce faire, elle doit répondre à différentes exigences.

«Présentement, la radio communautaire francophone de Yellowknife est membre de l'ARC. Pour faire partie du réseau et devenir associé, elle devra diffuser des émissions à temps plein, payer une cotisation annuelle et signer une entente officielle qui prendra fin en l'an 2002», explique la responsable de la radio communautaire francophone de Yellowknife, Caroline Cantin.

Les avantages de s'associer au système de réseau sont nombreux.

Le réseau créera une image professionnelle et permettra de transmettre les émissions d'un océan à l'autre. Le réseau offrira aussi la possibilité d'avoir accès à une banque d'émissions préenregistrées ainsi qu'à des bulletins de nouvelles réguliers. Pour la radio communautaire de Yellowknife, l'adhésion au réseau serait un outil de relance efficace.

«Lorsqu'une radio communautaire s'associe au réseau, l'ARC s'engage à fournir de l'équipement de haute qualité et les services d'un technicien spécialisé pendant un an. De cette façon, on assure la préparation d'émissions de qualité et une meilleure productivité», soutient un représentant de l'ARC, Serge Paquin.

D'autre part, l'association de toutes les radios communautaires francophones dans un système pancanadien donnera une force de plus à la francophonie canadienne.

«Les plus petites radios pourront diffuser des émissions d'autres stations communautaires francophones au lieu d'embarquer sur Radio Rock détente durant leurs heures de non-diffusion, par exemple. Ce sera une bonne façon de promouvoir la culture acadienne et francophone tout en se rapprochant des besoins des petites communautés. La réalité des francophones hors Québec n'est pas toujours celle des gens qui habitent à Montréal», ajoute M. Paquin.

Des discussions sont présentement en cours pour créer éventuellement une Alliance des radios communautaires de l'Ouest (ARCO), comme celle qui existe dans les maritimes, l'Alliance des radios communautaires de l'Atlantique (ARCAN). Cette alliance regrouperait les radios de Vancouver, Peace River et possiblement celles d'Edmonton, Calgary et Yellowknife.

«Les avantages de faire partie d'un réseau plus serré c'est qu'on se rapproche des gens et de leurs besoins», spécifie Caroline Cantin.

Il faut se rappeler que la programmation d'une radio communautaire, selon la définition du CRTC, est d'être axée sur l'accessibilité de la collectivité ainsi que de refléter les intérêts des participants et les besoins des auditeurs qu'elle est appelée à desservir. Or, une bonne partie des franco-ténois sont originaires de régions desservies par des membres de l'ARC.

RENCONTRE DU COMITÉ DES FEMMES DE YELLOWKNIFE

Isabelle Picard, la représentante du Comité des femmes de Yellowknife vous invite à une réunion le



MARDI 15 SEPTEMBRE
À 17H15 AU BUREAU DE LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE

À l'ordre du jour :
Ce que vous avez envie de faire pour l'automne.
Toutes les idées sont bonnes.
Venez en grand nombre nous faire part des vôtres
Des heures de plaisir en perspective dans des activités pour et par vous!

Pour renseignements: Isabelle 920-2919

Conteurs Conteuses
Raconteurs Raconteuses

La *Fédération Franco-TéNOise*
recherche des conteurs ou conteuses
des raconteurs ou des raconteuses
pour participer au
Salon du livre de Québec
du 7 au 11 avril 1999



Information et inscription
Daniel Lamoureux
Fédération Franco-TéNOise
site : 5016 48ième rue, Yellowknife
poste : casier postal 1325, X1A 2N9
télécopieur : 867-873-2158
téléphone : 867-920-2919
courriel : fft@franco-nord.com

Commentaire

Les deux grandes solitudes

En lisant les comptes-rendus de la rencontre entre le président de la Fédération des communautés francophones et acadiennes et du Canada, Gino Leblanc, et le premier ministre québécois, Lucien Bouchard, on s'aperçoit que depuis un demi-siècle on faisait erreur en identifiant le Canada anglais et le Canada français comme étant les deux grandes solitudes canadiennes. Il semble certain que les canadiens français hors Québec et ceux vivant au Québec sont tout aussi éloignés les uns des autres.

Les doutes soulevés par Gino Leblanc quant à la volonté réelle du Québec de se draper dans le rôle de défenseur des minorités sont des plus pertinents.

D'une part, il est vrai que le Québec ne fait pas grand chose pour ses cousins canadiens-français alors qu'il est toujours au sein de la Confédération. Surtout depuis la «nouvelle» politique qui date de 1995 et qui a tout au plus permis d'organiser des rencontres de gens d'affaires d'où les Québécois étaient souvent absents.

D'autre part, cette volonté du Québec de défendre les minorités est souvent assujettie à la volatilité des intérêts politiques immédiats et des personnes en poste. Pour un Lucien Bouchard actuellement à la barre, on peut se rappeler un Jacques Parizeau pour qui les francophones hors Québec faisaient probablement partie de ces «ethnies», des «nègres blancs d'Amérique». Qui suivra Lucien?

On a trop vu de premiers ministres et de ministres québécois se réveiller un matin en pensant aux pauvres minorités, faire un petit discours, puis retourner sous les couvertures. Comme l'indiquait Gino Leblanc, «ce n'est pas très réconfortant».

Au cours des prochains mois, le Québec devra nécessairement faire ses preuves s'il veut obtenir une certaine crédibilité face aux minorités francophones canadiennes.

Alain Bessette



Alain Bessette / L'Aquilon

Au tournant d'une route, une petit parc et de grandes chutes. Les chutes de la rivière Trout descendent en cascade et se défilent dans des gorges d'une hauteur de 30 mètres.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

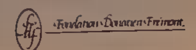
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs et collaboratrice : Stéphane Cloutier, Louis Mc Comber et Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone







Vous m'écrivez...

Annie Bourret (APF)

Rien ne me fait plus plaisir que de constater que j'ai reçu un message électronique d'un lecteur ou d'une lectrice. Certaines de leurs questions ont d'ailleurs donné lieu à des chroniques entières, notamment sur les règles d'écriture du son /AN/ en français (an, am, en, em, aon, etc.) et d'où viennent les caractères oe et ae. Voici quelques autres exemples qui valent la peine d'être partagés.

J'ai répondu à une dame de l'Alberta que les adjectifs français maximal et minimal sont corrects, tandis que *maximum* et *minimum* sont latins (ou anglais). L'avis des dictionnaires varie énormément, la plupart se contente de dire qu'il faut éviter de se servir des adjectifs latins (ils ont été francisés vers 1877). Cependant, la plupart des gens diront « une vitesse maximum de 50 km/h », parce que c'est ce qu'ils entendent, en français comme en anglais. En fait, vous risquez de vous faire reprendre si vous utilisez l'expression correcte « une vitesse maximale de 100 km/h». Vraiment, il y a de ces ironies...

Un monsieur de l'Île-du-Prince-Édouard m'a écrit pour savoir comment dire *ice wine* en bon français. Ce vin blanc canadien fait de raisins récoltés gelés sur la vigne s'appelle vin de glace (ce qui peut en surprendre certains; il serait facile d'assimiler vin de glace à un anglicisme). Presque personne ne semble se servir de vin de gelée, son synonyme.

Nom de famille, est-ce français ou une traduction de *family name*?, m'a demandé une dame de la Saskatchewan. Bonne question, en effet, puisque le mot prénom devrait rendre inutile l'ajout de «de famille» à nom. Eh bien non, on ne peut condamner «nom de famille » : Le Petit Robert en comporte un exemple qui renvoit à l'entrée patronyme.

En Ontario, un monsieur a souhaité prouver que le mot réseautage (équivalent de *networking*) est bien français : quelqu'un lui reproche que le mot n'existe pas dans les dictionnaires. Il existe, mais est trop spécialisé (domaine de l'informatique) pour apparaître dans les dictionnaires de langue courante. Par contre, ce réseautage informatique n'a pas le sens social de *networking*, qui se traduit par maillage (beurk), et de nombreuses périphrases du genre «établissement d'un réseau de contacts » ou «constitution d'un réseau d'entraide». Et les périphrases illustrent bien que la notion importante est celle de réseau.

L'usage a donc raccourci ces périphrases par un mot qui respecte parfaitement la façon de former des mots en français : un nom ou un verbe auquel on ajoute le suffixe *-age* (esclavage, maillage). En ce qui me concerne, réseautage et son dérivé réseauter sont solidement implantés au Canada. Ces mots font une concurrence sérieuse à maillage et à mailler, mais ne sont pas encore au stade d'entrer au dictionnaire (il faut parfois jusqu'à 25 ans pour qu'un mot soit agréé). Il faudra peut-être finir par s'incliner : réseautage au sens social ne constitue, après tout, que l'ajout d'un nouveau sens à un mot parfaitement français.

Faites parvenir vos commentaires par courriel à abourret@bc.sympatico.ca ou à la rédaction du journal.

Macarena, danses carrées, rock'n roll...même des *slows*!

Épluchette réussie à Iqaluit

Louis McComber

Samedi dernier, l'Association francophone d'Iqaluit tenait son épluchette de blé d'Inde annuelle. De midi à 2 h, le Centre communautaire a d'abord été envahi par les jeunes, alors qu'en soirée c'était au tour des adultes de venir s'empiffrer de blés d'Inde et de chiens-chauds. Plusieurs d'entre eux ont aussi trouvé le moyen de bien noyer le tout dans de généreuses rasades de bière!

L'AFN étrennait pour l'occasion un Centre communautaire qui a été complètement revampé durant les mois d'été. Réjean Ouellet s'était d'abord appliqué à construire un joli comptoir où on a inséré de vrais frigidaires à bière. Aussi la cuisine est maintenant agrandie et pourvue de vastes armoires. Finalement Éric Galien et Jean-Baptiste Cassaing ont passé le mois d'août à tout repeindre la salle de jolies teintes de vert.

Plus d'une centaine de personnes se sont rendus à l'invitation de leur association qui avait, pour l'occasion, retenu les services du groupe "l'Envolée". Philippe Legault, au clavier, et Serge Miner, à la guitare, étaient ravis de retrouver leurs admirateurs d'Iqaluit puisqu'ils en étaient à leur deuxième visite au Centre communautaire.

Le public a bien répondu aux accords des musiciens en envahissant le plancher de danse pour se contorsionner dans une succession de danses carrées, *rock'n roll*, *twist* et même quelques *slows*! L'épluchette de blé d'Inde a fait l'objet d'une radiodiffusion simultanée sur les ondes de CFRT qui devrait officiellement reprendre l'antenne le 24 septembre prochain.

Le duo de musiciens avait aussi séduit les plus jeunes en début d'après-midi surtout avec leur fameux succès ... la Macarena! Les danseuses, les garçons ne s'étant pas livrés à l'exercice, ont vraiment quitté le parquet de danse à reculons!

C'est grâce à une généreuse commandite de la compagnie First Air que l'AFN a pu faire monter dans le Nord le duo de musiciens et tout leur équipement.

Il ne faut pas oublier de mentionner le décor original mis en place par Marie Fortier, la décoratrice officielle de l'AFN. En désignant l'épouvantail à moineaux qu'elle avait confectionné l'après-midi avec des cotons de blés d'Inde séchés, Marie s'exclama «C'est mon amoureux!»

Tout à l'arrière de cette composition champêtre, on pouvait distinguer la tête de Dave Boileau penché sur sa console et qui a réussi un excellent travail de prise de son. Les élèves du programme de français de l'école Nakashuk, sous l'habile direction de Claire Paris, ont aussi participé au décor en fabriquant de gigantesques blés d'Inde en carton accrochés aux murs et au plafond.

«Ça fait quand même drôle de participer à la fête sans subir la pression de l'organisation!"» a expliqué Éric Galien, maintenant professeur au programme de français, qui, tout au cours de l'année dernière, était responsable des soirées de l'AFI avec Martine St-Louis. D'ailleurs, quelle ne fut pas la surprise de tous de voir surgir Martine du Québec spécialement pour l'occasion. Martine est en effet retournée à Montréal jusqu'en décembre pour compléter un baccalauréat en éducation.

Comme d'habitude, toute l'équipe de bénévoles de l'AFN a mis la main à la pâte pour faire cuire hot-dogs et blés d'Inde. On peut dire qu'une fois de plus, ils n'ont pas craint de se beurrer les doigts dans la moutarde!

La prochaine soirée à l'AFN sera la partie d'huîtres qui aura lieu le 24 octobre prochain. À ne pas manquer! 7 septembre 1998

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

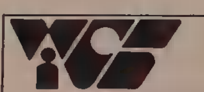
Analyste de la gestion financière

Secrétariat du Conseil de gestion financière **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 59 399 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0312-0003 **Date limite :** [redacted] 18 septembre 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Section des ressources humaines, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 5e étage, Édifice Laing, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (867) 873-0110.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





OFFRE D'EMPLOI

EMPLOI OCCASIONNEL

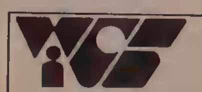
La Commission des accidents du travail a un besoin continuel pour des employés occasionnels possédant différentes compétences. Nous établissons un répertoire de curriculum vitae pour différents postes variant quant à la période d'affectation et le salaire dependant des tâches requises. Afin d'être pris en considération pour des postes occasionnels, faites parvenir votre curriculum vitae à l'adresse ci-bas. Veuillez vous assurer d'inscrire votre numéro de téléphone et votre adresse électronique (si nécessaire).

Vous devez identifier clairement votre éligibilité sous le Programme d'action positive.

Si vous désirez vous inscrire pour un emploi occasionnel, faites parvenir votre curriculum viate au :

Services des ressources humaines
Commission des accidents du travail
C.P. 8888, CST-3
Yelowknife, NT, X1A 2R3
Téléphone : (867) 920-3859
Télécopieur : (867) 873-4596.

L'EMPLOYEUR PRÉCONISE UN PROGRAMME D'ACTION POSITIVE. IL EST INTERDIT DE FUMER AU TRAVAIL.



OFFRE D'EMPLOI

AGENT DE RELATIONS PUBLIQUES
Offre #SR98/08

La Commission des accidents du travail est à la recherche immédiatement d'une personne créative qui sera responsable d'anticiper, de planifier et de développer des politiques, stratégies, produits et programmes de communication. Vous fournirez aussi des conseils généraux en relations publiques à la Commission, répondrez aux demandes des médias, superviserez la production de publications ou documents et un encadrement créatif auprès du président, des membres du Conseil d'administration etdu personnel.

Un grade ou diplôme universitaire en communications, relations publiques, journalisme ou autre champ connexe, une excellente maîtrise de l'écrit et de trois à cinq années d'expérience en communication est requis.

Le salaire annuel de départ est de 48 409 $, plus bénéfices.

Date limite : 18 septembre 1998

Vous devez identifier clairement votre éligibilité sous le Programme d'action positive.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae en citant [redacted] numéro de concours SR98/08 à :

Service des ressources humaines
Commission des accidents du travail,
C.P. 8888, CST-4
Yellowknife, NT, X1A 2R3
Téléphone : (867) 920-3859
Télécopieur : (867) 873-4596.

L'EMPLOYEUR PRÉCONISE UN PROGRAMME D'ACTION POSITIVE. IL EST INTERDIT DE FUMER AU TRAVAIL.

OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse:	Monopros Limited
Site:	Latitude: 63°25'48"N; Longitude: 109°12'00" O.
Objet:	Échantillonage en vrac

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au 669-2772 avant le 21 septembre 1998.



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Étude environnementale, cueillette des données, identification des exigences réglementaires concernant le projet de la route allant d'Inuvik à Tuktoyaktuk.

Faire un premier établissement de la portée de l'impact sur l'environnement et la cueillette de renseignements sur le projet de construction d'une route entre Inuvik et Tuktoyaktuk.
- Inuvik, T. N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 158, YELLOWKNIFE NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Highways, 4510 avenue Franklin); ou au surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 2038, INUVIK NT X0E 0T0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Perry) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 23 SEPTEMBRE 1998.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus, à partir du 8 septembre 1998.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Shelly Hodges, commis aux contrats Gouvernement des T. N.-O. Téléphone : (867) 920-8978
Renseignements techniques :	Leslie Green, Affaires environnementales Gouvernement des T. N.-O. Téléphone : (867) 873-7063



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Analyse des avantages et des coûts pour la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk

Le but de l'étude est d'effectuer une analyse des avantages et des coûts reliés à la construction de la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk afin d'évaluer les retombées économiques possibles du projet. Les consultants doivent avoir de l'expérience dans ce genre d'analyse et une connaissance du nord.
- Inuvik, T. N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 158, YELLOWKNIFE NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Highways, 4510 avenue Franklin); ou au surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 2038, INUVIK NT X0E 0T0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Perry) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 23 SEPTEMBRE 1998.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus, à partir du 8 septembre 1998.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Shelly Hodges, commis aux contrats Gouvernement des T. N.-O. Téléphone : (867) 920-8978
Renseignements techniques :	Russell Neudorf Gouvernement des T. N.-O. Téléphone : (867) 920-3366

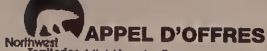
OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse:	Villetards Eggs Limited
Site:	Hay River, T.N.-O.
Objet:	Déviation des eaux pour des fins agricoles

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au 669-2772, avant le 21 septembre 1998.



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

Étude de la méthode de facturation interne électronique

Le GTNO lance un appel d'offres auprès d'entrepreneurs qualifiés pour faire une analyse du système actuel de recouvrement des frais utilisé pour financer l'opération du centre de données du gouvernement, et pour faire des recommandations sur l'adaptation de ce système aux besoins actuels.
- Yellowknife, T. N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du Surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue), au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 9 OCTOBRE 1998.

Les entrepreneurs qualifiés peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre portant la cote la plus élevée.

Renseignements sur l'appel d'offres et Renseignements techniques :	Directeur Systèmes et Communications Gouvernement des T. N.-O. Téléphone : (867) 873-7107



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Améliorations géométriques de la route Ingraham

Le projet vise [redacted] construction d'un nouveau tracé de la route.
- Route Ingraham (N° 4), km 6,1 à km 6,9 aux T. N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 158, YELLOWKNIFE NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin); ou parvenir au surintendant de la région du North et du South Slave, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76 Capital Drive, bureau 201, HAY RIVER NT X0E 1G2 (ou être livrées en main propre au 2e étage du B & R Rowe Centre) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 24 SEPTEMBRE 1998.

Les entrepreneurs intéressés peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'un ou l'autre des adresses indiquées ci-dessus à partir du 8 septembre 1998.

Afin d'être prises en considération les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents d'appel d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Shelly Hodges, commis aux contrats Gouvernement des T. N.-O. Téléphone : (867) 920-8978
Renseignements techniques :	Norm Kyle Gouvernement des T. N.-O. Téléphone : (867) 873-7309

Une réunion à l'intention des entrepreneurs intéressés à présenter une soumission se tiendra à 13 h 30, le 15 septembre 1998, au ministère des Transports, rez-de-chaussée de l'édifice de la voirie, 4510 avenue Franklin, Yellowknife, T. N.-O.

Un cours de sculpture inuit réussi à Iqaluit

Au coeur de la tradition inuit

Louis Mc Comber

(Iqaluit) Dans le gigantesque entrepôt de matériaux de construction de la compagnie Steinberg à Iqaluit, dix étudiants s'affairent à disposer soigneusement leurs sculptures sur des tables. Durant les six dernières semaines, ils ont participé à un cours dispensé par un maître-sculpteur de Cape Dorset, Pootoogook Jaw, et en juillet dernier, le grand public était invité à venir admirer leurs oeuvres, sinon à en faire l'acquisition.

«J'ai d'abord pensé à ce projet pendant neuf mois, explique Pootoogook à L'Aquilon, jusqu'à ce que j'en parle à Fedos Panayi de la compagnie Nunavut Training qui en fit une proposition écrite. Kakivak a tout de suite endossé notre proposition.» Kakivak est un organisme voué au développement économique des communautés de Baffin créé par l' Association inuit qikiqtani.

Le maître-sculpteur caresse le rêve de développer au Nunavut une école d'art inuit. Beaucoup de sculptures, selon Pootoogook, sont produites trop rapidement dans le but pressant de trouver de l'argent pour pouvoir acheter de l'essence ou de la bière. On les nomme booze carvings ou gaz carvings. Pour maintenir leur réputation sur le marché international de l'art, les sculpteurs doivent prendre plus de temps pour bien ciseler chaque détail et créer des oeuvres plus soignées.

Un éditorial récent du Nunatsiaq News faisait état de la saturation du marché de l'art inuit. Les entrepôts des coopératives en sont surchargé. Dans les communautés, les acheteurs deviennent sélectifs et refusent systématiquement les oeuvres de qualité moindre. Du jamais vu. «Le marché risque de s'effondrer, commente Pootoogook, si on ne réagit pas!»

Des sculpteurs comme Pootoogook Jaw, par ailleurs, ne suffisent pas à la demande. Leurs oeuvres s'arrachent à prix fort dans le monde entier. Les volumes imposants de leurs sculptures ainsi que la complexité des compositions commandent des prix de plusieurs milliers de dollars.

En fin de session, les étudiants avouent avoir beaucoup appris. Pour William Amagoalik qui exhibe fièrement une baleine franche taillée dans la voluptueuse serpentine de couleur jade, c'est une première expérience. «J'ai acquis ici un nouveau métier, dit-il; ce cours m'a donné la confiance pour me mettre à l'ouvrage. J'ai passé trop de temps assis dans ma vie, pour moi le temps est venu d'agir!»

Par ailleurs, les frères Harry et Manasie Ikalukjuak sont déjà des sculpteurs chevronnés. Ils ont pris le cours pour pousser plus loin leur art. «Ici on travaille en groupe, explique Harry, on discute de ce qu'on fait entre nous, c'est très stimulant. Pootoogook nous pousse à mettre plus de temps à la confection d'une oeuvre et ainsi nous incite à nous dépasser.»

Pour Pootoogook, la sculpture se compare à une médecine naturelle. Tout le monde vit des tensions et doit faire face aux petites angoisses de la vie quotidienne. «Pour se calmer, il faut faire quelque chose qu'on aime. Sculpter nettoie l'esprit!» affirme-t-il.

Depuis les temps immémoriaux, les hommes inuit ont travaillé la pierre, même avec des outils rudimentaires comme par exemple le foret à arc qu'on dirigeait à l'aide d'un morceau d'os placé entre les dents. Ils fabriquaient ainsi des lampes pour éclairer et chauffer l'igloo, des pots de cuisson et à l'occasion des amulettes qui représentaient souvent les animaux protecteurs.

«Notre culture disparaît rapidement, déplore Pootoogook. Ce cours est une bonne occasion de la ranimer. D'abord, tout se déroule en Inuktitut et la sculpture inuit évoque la vie traditionnelle.»

Fedos Panayi de Nunavut Training, la compagnie qui a structuré l'événement, se dit émerveillé de l'opération : «De toutes les années où j'ai travaillé dans les institutions d'enseignement dans le Nord, je n'ai jamais constaté un pareil enthousiasme pendant six semaines, du début à la fin de l'expérience. Il s'agit en plus d'un groupe d'hommes, ceux qui en grande majorité finissent toujours par être exclus du système d'enseignement. Quand l'éducation va rejoindre les Inuit sur leur propre terrain, on se rend compte que ces gens-là ont une soif insatiable d'apprendre.»

Une centaine de visiteurs se sont déplacés pour voir l'exposition et ont acheté sur place des sculptures pour un montant total de 7000 $. Le groupe d'étudiants s'est attardé jusqu'au soir sur les lieux de ce qui aura été leur atelier collectif pendant six semaines. Plusieurs d'entre eux ont manifesté le souhait d'avoir un espace commun pour continuer à travailler en groupe.

Petites Annonces
(service gratuit : 873-6603)

Billet gagnant
Tirages du calendrier monétaire. La personne suivante s'est mérité un prix de 100 $ lors du tirage du 4 septembre: Dina Cardinal.

Cours de langue
Le groupe Katimavik est à la recherche d'une personne qui pourrait donner des cours de conversation en français et en anglais deux à trois heures par soir durant la période du 24 au 29 septembre. Le tarif payé est de 50 $ par jour pour un total de 250 $. Pour plus de renseignements, contacter Francine au 873-3292.

Emploi
La Garderie Plein soleil est à la recherche d'une personne pour agir à titre d'éducatrice. Contactez Arlette au 873-9570.

3000 mètres cube de sol contaminé à excaver

Nettoyage à l'île Résolution

Louis Mc Comber

L'île Résolution est située à 300 kilomètres à l'est d'Iqaluit, dans la Baie de Frobisher. Souvent recouverte d'un épais brouillard, l'île abrite une ancienne station de la ligne de radar mieux connu sous le terme de ligne *«DEW»*, pour *Distant Early Warning*. Une équipe de 43 travailleurs y terminent la deuxième phase d'un plan quinquennal de nettoyage de l'île.

On se souviendra de l'opération de nettoyage du site de la ligne DEW à Iqaluit. Tout le matériel utilisé à Iqaluit a été transporté là-bas : bélier mécanique, déchiqueteur à métal, incinérateur, camions.

La construction de la ligne DEW date des années cinquante, à l'époque de la guerre froide. Le Canada et, surtout, les États-Unis voulaient se prémunir contre une attaque surprise de la part des Soviétiques qui auraient pu lancer sur les grandes villes du continent des bombardiers chargés de bombes nucléaires. Trois chapelets de bases de radar furent construits d'un bout à l'autre de l'Arctique, de l'Alaska au Groenland.

Ces bases furent progressivement abandonnées, à mesure que leur technologie devenait désuète. Dans la région de Baffin on compte 17 de ces anciens sites désaffectés. Dix de ces bases qui furent abandonnées avant 1974 ont été placées sous la responsabilité du ministère des Affaires indiennes et du Nord. Les sept autres, qui ont été mises hors d'usage après 1974, sont simplement restées sous la juridiction du ministère de la Défense nationale. Le nettoyage des sites relève donc des deux ministères.

L'île Résolution n'est pas un site complètement abandonné. De nouveaux équipements technologiquement beaucoup plus avancés y ont été installés. Jusqu'à l'été dernier, toutefois, les vieilles installations croupissaient toujours sur place, abandonnées à leur sort : gigantesques soucoupes radar, habitations, hangars, réservoirs et une multitude de barils rouillés.

À l'été 1997, pour la première phase du projet, il s'agissait de retaper les bâtiments nécessaires à la survie de l'équipe de travail pour les cinq prochaines années : des habitations, un réservoir d'eau, quelques hangars. Cette année, le travail de nettoyage a pu réellement débuter.

L'île Résolution semble être un des sites les plus lourdement pollués principalement par des BPC qui, au cours des ans, ont fini par imprégner le rocher et s'écouler dans la mer. C'est la firme Qikiqtaaluk d'Iqaluit, la branche corporative de l'Association des Inuit de Qikiqtani (Baffin), qui a décroché le contrat de nettoyage du site. M. Gordon Hovington, qui parle français comme vous et moi malgré son nom, est chargé de la gestion du projet pour la corporation. «On évalue à environ 3000 m³ les matières contaminées au BPC que nous devrons nettoyer, explique l'ingénieur d'origine montréalaise. Quand un sol contient plus de 50 parties par million de BPC, on le considère dangereux pour l'environnement et la chaîne alimentaire. C'est exactement le cas du site de l'île Résolution.»

Les sols contaminés seront recueillis et entreposés dans des contenants expressément construits à cet effet. Tous ces contenants seront gardés dans des hangars que l'équipe s'affaire déjà à réparer. Il restera au gouvernement fédéral à décider de la meilleure solution pour disposer de ces déchets toxiques. «C'est le dépotoir de la base qui constitue le gros problème de pollution, d'expliquer M. Hovington. On jetait au rebus des barils encore remplis de matières toxiques.»

Comme à Iqaluit, à la fin du projet, toutes les constructions seront démolies et enfouies dans le sol. Quand tout ce projet sera terminé, il en aura coûté près de sept millions de dollars.

«Les équipes sur l'île travaillent sept jours sur sept et nous employons principalement une main d'oeuvre inuit, poursuit M. Hovington. Les gars sont enthousiastes! Ils apprennent comment manoeuvrer de la machinerie. Plusieurs d'entre eux étaient désoeuvrés avant de participer à ce projet. C'est très important pour la Corporation Qikiqtaaluk que nos hommes soient contents de leur sort sur le chantier. On procède même à des sondages pour être sûr que tout va bien.»

M. Hovington a une longue expérience des projets d'ingénierie. Il perçoit un grand changement dans la force de travail au Nunavut. «Dans les années 70, c'était très difficile d'obtenir du rendement, les gens n'étaient pas formés. Aujourd'hui, nos employés utilisent couramment l'informatique.»

Cette phase du projet prendra fin le 17 septembre prochain.

Des chiffres et des lettres!

Une subvention de 524 285 $ visant à promouvoir l'alphabétisation dans les Territoires du Nord-Ouest a été accordée par le ministre du Développement des Ressources humaines du Canada, M. Pierre S. Pettigrew, et le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation des Territoires du Nord-Ouest, M. Charles Dent, dans le cadre de la Journée internationale de l'alphabétisation, le 8 septembre dernier.

Virginie Auger

Une subvention de 524 285 $ a été offerte par les gouvernements fédéral et territorial pour mettre en oeuvre des projets d'analphabétisation dans les Territoires du Nord-Ouest. La création d'un conseil d'alphabétisation au Nunavut et un programme d'alphabétisation en milieu de travail font partie des projets envisagés.

«Ce financement est suffisant pour partir et supporter les projets, mais pour améliorer significativement le taux d'analphabétisme dans les Territoires du Nord-ouest, c'est une toute autre question: le défi est là pour un bon bout de temps», a fait savoir une conseillère du Secrétariat national à l'alphabétisation, Mme Yvette Souque.

Le taux d'analphabétisme dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon est difficile à déterminer puisque les deux territoires ont été exclus de l'enquête menée par Statistique Canada en 1988.

«Sans avoir de statistiques précises on peut tout de même dire qu'il y a énormément d'analphabètes dans les Territoires du Nord-Ouest. D'une part, parce que le taux de décrochage scolaire est très élevé et d'autre part, parce que la culture orale est encore utilisée par plusieurs résidents du Nord», a expliqué Mme Souque.

Néanmoins l'alphabétisation reste quelque chose de réalisable: «Plusieurs analphabètes sont très intelligents, lorsqu'ils se rendent compte qu'ils sont capables d'apprendre, ils prennent confiance en eux et apprennent très vite», a ajouté Mme Souque.

Durant la semaine nationale d'alphabétisation qui se déroule à tous les mois d'octobre, le taux de participation le plus élevé se trouve dans les Territoires du Nord-Ouest. L'année dernière, 14 000 personnes ont participé au concours «Read for 15 minutes» organisé par Radio-Canada. Chaque participant devait lire, pendant quinze minutes, un passage d'un livre de leur choix.

De même, une série d'activités sont organisées, d'octobre à janvier, pour promouvoir l'alphabétisation dans les Territoires du Nord-Ouest. Entre autres, le concours «Northern write» qui consiste à écrire une histoire dans la langue de son choix.

«Il y a quatre ou cinq ans la participation était très modeste, mais l'année dernière, plus de 200 personnes ont participé au concours», a mentionné Mme Souque.

En 1988, le gouvernement fédéral créait le Secrétariat d'alphabétisation pour qu'il appuie et organise des activités à travers le Canada. La Journée internationale de l'alphabétisation, quant à elle, a été proclamée en 1966 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Le dernier-né de Macintosh, le nouvel IMac

À la conquête de son marché perdu

Christiane Dalcourt, APF

Il est bleu et blanc, légèrement transparent, d'allure révolutionnaire. Avec le dernier-né de la famille Macintosh, l'ordinateur IMac, la compagnie Apple repart à la conquête du marché qu'elle a perdu au profit d'IBM ces dernières années. Elle lance un nouveau produit qui, selon les détaillants, est plus rapide que plusieurs autres ordinateurs actuellement disponibles sur le marché.

Selon la philosophie des trois S, signifiant *Speed, Simplicity* et *Style*, le nouvel IMac propose des fonctions que seuls les ordinateurs haut de gamme peuvent offrir, contenu dans un boîtier compact dans lequel tout est intégré. Il n'y a pas de complications dans les pièces qu'il faut ajouter ou dans le câblage électrique pour le brancher. Même un enfant de moins de 10 ans peut installer lui-même l'ordinateur car il n'a qu'à brancher l'électricité, relier le clavier avec la souris dans la prise prévue à cet effet dans l'ordinateur, brancher la ligne téléphonique pour recevoir Internet comme un simple téléphone et le tour est joué, soutient Alain Chammas, détaillant de produit Macintosh à Rigaud.

Question rendement, le dernier IMac est difficile à battre selon M. Chammas. «Quand on présente le nouvel IMac, le problème n'est pas de convaincre le client mais bien de fournir le produit. Nous estimons que, vers le 15 octobre, la production sera suffisante pour accéder aux demandes de la clientèle et le IMac français sera disponible autour du 15 septembre», d'indiquer M. Chammas.

Selon lui, IMac déclassera les autres ordinateurs cette année grâce à sa qualité de l'image qu'il produit, sa vitesse d'exécution remarquable et sa faculté de reproduire tous les types d'ordinateurs non compatibles. «Vous aimez Windows 95, et bien avec IMac, vous pouvez devenir Windows 95. L'ordinateur peut simuler tous types d'environnements informatiques et devenir virtuellement un PC», explique-t-il.

Comme accessoires intégrés, le IMac offre un lecteur de disque laser, deux prises pour brancher deux ensembles d'écouteurs et un lecteur infrarouge. «Avec les deux prises d'écouteurs, cela permet à deux usagers de travailler ensemble et en silence sur l'ordinateur. Il est possible de visionner jusqu'à quatre vidéos simultanément sur l'écran. Le disque au laser permet bien sûr d'écouter la musique et le lecteur infrarouge permet aux détenteurs d'ordinateurs portatifs Macintosh de transférer des dossiers sans avoir recours à aucun branchement. Il suffit de mettre l'ordinateur portatif devant le point rouge pour que IMac transfère l'information. »

Il poursuit: «Il n'y a cependant pas de lecteur de disquette. Si Macintosh a décidé de ne pas insérer ce lecteur, c'est pour une foule de raisons, entre autres, le fait que les disquettes ne sont pas très fiables. De plus, avec le courrier électronique, il est beaucoup plus fiable d'envoyer directement l'information plutôt que de l'introduire dans une disquette».

Apple a lancé une campagne de publicité de 100 millions de dollars à travers le monde et espère rentabiliser ses coûts de production avec des ventes de 400 000 ordinateurs cette année. Déjà 150 000 IMac étaient en demande avant même d'être officiellement lancé sur le marché.

Depuis le retour en 1996 du fondateur d'Apple, Steve Jobs, qui avait été remercié en 1985, la compagnie a enregistré de légers profits au cours du deuxième trimestre de 1997.

La compagnie a enregistré deux milliards de pertes au cours des dernières années et ce, jusqu'au milieu de 97.

L'écoute de la radio en baisse

Ottawa (APF): Le nombre d'heures que les Canadiens passent à écouter la radio a diminué pour une quatrième année consécutive, pour s'établir à une moyenne de 19,9 heures d'écoute par semaine en 1997.

C'est au Québec où on écoutait le plus la radio en 1997, avec une moyenne d'écoute de 20,8 heures par semaine.

L'écoute moyenne des Québécois francophones se chiffre à 20,7 heures, ce qui dépasse de presque une heure la moyenne au pays. Ce sont cependant les Anglo-Québécois qui sont les plus friands de radio, avec un taux d'écoute de 22,5 heures par semaine.

Dans les provinces, le nombre d'heures d'écoute par semaine était de 18,6 (Terre-Neuve), 19,5 (l'Ile-du-Prince-Édouard), 18,9 (Nouvelle-Écosse), 18,3 (Nouveau-Brunswick), 20,4 heures (Ontario), 18,7 (Manitoba), 19,0 (Saskatchewan), 20,3 (Alberta), et 18,1 (Colombie-Britannique).

Les Canadiens accordent la plus grande partie de leur écoute (38,7 pour cent) à la catégorie composée de musique contemporaine pour adultes, de succès-souvenirs et de rock. La formule de musique country, qui est en forte baisse, arrive au deuxième rang avec 13,4 pour cent de l'écoute totale.

Les radios communautaires francophones tirent très bien leur épingle du jeu pour ce qui est de nombre total d'heures d'écoute par semaine.

Selon une enquête réalisée auprès de six radios communautaires de l'Ontario et des Maritimes, le nombre d'heures d'écoute en moyenne par semaine était de 17,5 à la radio de Chéticamp, 13 à Moncton, 16 à Restigouche, 18 à CKRO Péninsule acadienne, 15 à KapNord et 18 heures d'écoute par semaine à la radio de l'Épinette noire, de Hearst.



Dimanche au 101,9 MF
De 11 h à 14 h

HORAIRE
Automne-Hiver 1998-99

6-Sep-98
Philippe Mela, Luc Cadieux

13-Sep-98
11h00 à 12h30
Geneviève Harvey
12h30 à 14h00
Michel Lefebvre

20-Sep-98
11h00 à 12h30
Melissa Vejins/B. Boutin et C. Cantin
12h30 à 14h00
Dominic Cousineau/B. Boutin et C. Cantin

27-Sep-98
Agnès Billa et Linda McDonald

4-Oct-98
Caroline Cantin et Benoît Boutin
Benoit et Caroline

11-Oct-98
Philippe Mela, Luc Cadieux

18-Oct-98
Agnès Billa et Linda McDonald

25-Oct-98
Geneviève Harvey et Michel Lefebvre

1-Nov-98
Caroline Cantin et Benoît Boutin

8-Nov-98
Dominic Cousineau et Katimavik

15-Nov-98
Melissa Vejins et Dominic Cousineau

22-Nov-98
Philippe Mela, Luc Cadieux

29-Nov-98
Michel Lefebvre et Geneviève Harvey

6-Déc-98
Katimavik

13-Déc-98
11h00 à 12h30
Geneviève et Virginie
12h30 à 14h00
Virginie en solo

20-Déc-98
Melissa Vejins

27-Déc-98
Philippe Mela

3-Jan-99
Agnès Billa et Linda McDonald

10-Jan-99
11h00 à 12h30
Caroline Cantin et Benoît Boutin
12h30 à 14h00
Benoît Boutin et Caroline Cantin

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'Aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 33, 18 septembre 1998

Un moment de réflexion pour les intervenants du système judiciaire

Repenser l'application de la justice au Nunavut

Du 1er au 4 septembre dernier, une soixantaine d'intervenants œuvrant dans l'administration de la justice au Nunavut se sont rendus à Rankin Inlet pour réfléchir sur le système de justice. Travailleurs sociaux, policiers, avocats, juges, juges de paix et membres locaux des comités de justice, tous ont répondu avec enthousiasme à l'invitation du Conseil de développement social du Nunavut (CDSN) qui organisait cette rencontre.

Louis Mc Comber

Le but de la «retraite» de 4 jours était de mettre en perspective l'application du système de justice canadien dans un contexte culturel qui réglait traditionnellement ses propres problèmes à l'intérieur même du groupe immédiat.

Monica Ittusardjuat du CDSN était directement engagée dans l'organisation de la rencontre. L'Aquilon l'a rejointe à Igloolik: «Dans le cadre de la vie traditionnelle des Inuit, si un individu agissait de façon répréhensible, les aînés se consultaient sur les mesures à prendre. On discutait ensuite avec cette personne pour lui faire comprendre la situation. Les anciens inuit n'avaient recours à l'exclusion du groupe qu'en cas de délits très graves.»

Premier d'une série d'articles sur la justice traditionnelle dans le Nunavut

Le système de justice au Canada ne fonctionne pas de cette façon. Si quelqu'un est reconnu coupable d'un délit criminel, il devra souvent faire face à une incarcération plus ou moins prolongée.

À Rankin Inlet, plusieurs participants ont expliqué qu'à cet égard, la justice canadienne va à l'encontre de la manière de faire des Inuit en excluant trop facilement les délinquants de leur communauté. Est-ce que les pratiques généralisées d'incarcération de notre système de justice canadien ne causent pas plus de tort que de bien dans les communautés inuit?

Rebecca Williams est assistante du sous-ministre de la Justice du Nunavut et elle a aussi participé à la retraite de Rankin Inlet. Comme tous les Inuit de sa génération elle est née dans un camp de chasse en pleine toundra.

«Mon père et mon grand-père étaient chamans, raconte-t-elle. À cette époque, les Inuit étaient nomades et obéissaient encore à des règles très strictes que les

Justice
Suite en page 2

STTN/GTNO

La balle est dans quel camp?

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Nord et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest continuent de se renvoyer la balle : le gouvernement souhaite l'intervention d'un médiateur alors que le Syndicat rejette cette proposition préférant la présence d'un facilitateur. De plus, le Syndicat maintient sa plainte à la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest accusant le gouvernement de faire preuve de mauvaise foi.

Virginie Auger

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Nord souhaite l'invervention d'un facilitateur, et non pas d'un médiateur comme l'exige le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, pour reprendre les négociations de la convention collective.

Le Syndicat préfère l'assistance d'un facilitateur à celle d'un médiateur puisque la médiation ouvre la voie à une grève ou à l'imposition unilatérale de nouvelles conditions par le gouvernement.

De son côté, le gouvernement soutient que la nomination d'un médiateur par la cour, le 21 septembre prochain, est conforme aux normes inscrites dans la législation des Territoires du Nord-Ouest. De ce fait, il agit donc en toute bonne foi.

Le syndicat refuse, quant à lui, de retirer sa plainte à la Cour suprême accusant le gouvernement de faire preuve de mauvaise foi.

«Comment deux parties peuvent-elles négocier sérieusement lorsqu'il y en a une qui accuse l'autre de mauvaise foi», a souligné le ministre des Finances des T.N.-O., John Todd.

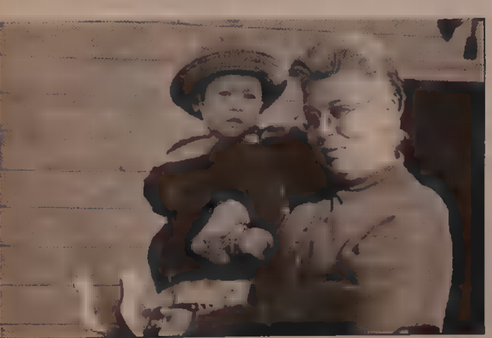
Le refus de faire appel à un facilitateur est, selon la présidente du Syndicat, Mme Jackie Simpson, la preuve que le gouvernement n'a pas l'intention de négocier de bonne foi.

«Selon la *Loi sur la fonction publique*, les parties doivent négocier de bonne foi avant d'aller en médiation. Si le syndicat accepte la médiation, j'ai bien peur que le gouvernement ne respecte pas cette exigence», a soutenu Mme Simpson.

Pour sa part, le directeur des relations de travail, Herb Hunt, ajoute que si le Syndicat refuse toujours le recours à la médiation telle qu'inscrite dans la *Loi sur la fonction publique*, son gouvernement exigera de la

Négociations
Suite en page 2

Sommaire



Virginie Auger/L'Aquilon

Faire le plein de soleil

Edith Mariez, éducatrice à la Garderie Plein Soleil, profitait d'une journée ensoleillée pour faire prendre un peu d'air frais aux enfants de la garderie dont Billie Jane. La garderie compte maintenant plus de 26 enfants inscrits aux différents programmes.



Virginie Auger

Le Nord et son environnement

Pour la première fois, le conseil canadien des ministres de l'environnement s'est rencontré dans les T.N.-O. La rencontre s'est déroulée à Inuvik, le 11 septembre dernier. Les ministres ont notamment discuté avec les chefs autochtones. Le conseil a nommé un comité qui travaillera avec les chefs autochtones afin de formuler des principes pour qu'ils puissent s'engager davantage dans le gestion de l'environnement.

Représentation équitable

Yellowknife représente 44 % de la population de l'ouest des T.N.-O. et détient 30 % des sièges à l'Assemblée législative. «Il y a peut-être des arguments, comme la géographie et la représentation minoritaire, pour justifier cette disparité mais cela ne devrait pas justifier une sous-représentation des électeurs dans les régions plus populeuses», a expliqué le député de Yellowknife-Centre, Jake Ootes. Le nombre d'électeurs dans les circonscriptions électorales varie de 625 dans Tu Nedhe à 3 625 dans Yellowknife Sud.

Priorités après la division

Les députés de l'ouest des T.N.-O. se sont rencontrés dans la semaine du 14 septembre pour définir quelles seront leurs priorités après la division. Selon eux, le rapport *1999 et au-delà*, qui définit les stratégies et les priorités qui suivront la division, devrait être prêt dès novembre. Ils se sont entendus sur le processus de nomination des deux nouveaux ministres qui entreront en fonction durant la période intérimaire d'avril à octobre 1999. Les élections générales de la 14[e] Assemblée législative auront lieu lundi, le 4 octobre 1999. Les membres ont aussi établi que ce sont les ministres de l'ouest actuellement en fonction qui reviseront le budget pour l'exercice financier 1999-2000. Les membres du comité spécial pour l'identité de l'ouest commenceront bientôt leurs consultations pour déterminer le nouveau symbole officiel des TNO et pour planifier la cérémonie qui marquera la création du nouveau territoire de l'ouest.

Recensement dans le Nunavut

Le recensement du Nunavut se déroulera du 1[er] au 9 octobre 1998. «Les électeurs du Nunavut iront aux urnes lundi, le 15 février 1999», a indiqué le chef électoral des Territoires du Nord-Ouest, M. David Hamilton. «Il est très important que le nom de tous les habitants du Nunavut soit sur la liste électorale. C'est ce qui leur permettra de voter par anticipation s'ils ne peuvent se présenter le jour des élections», a-t-il spécifié. Une brochure «Get on the list» sera distribuée à travers le Nunavut afin d'informer l'ensemble des résidents du prochain recensement.

Nouveaux tarifs à Northwestel

Le 15 septembre, Northwestel a demandé au CRTC d'approuver ses changements de tarifs pour les résidents et les entreprises. Aussi, la compagnie a fait une demande pour qu'elle puisse offrir un tarif spécial de15 ¢ la minute pour les appels interurbains à des périodes spécifiques en janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre. La tarification spéciale serait applicable dans l'ensemble du Canada de 15 h le samedi, à 8 h le dimanche.

Don du Canada

Mme Nancy Karetak-Lindell, députée du Nunavut, a annoncé récemment, au nom de Pierre S.Pettigrew, ministre du Développement des ressources humaines du Canada, le versement d'une subvention de 416 837 $ pour la réalisation de trois projets dans le Nunavut. Le gouvernement fédéral participe ainsi au partenariat avec le secteur privé dans le cadre du Fonds transitoire pour la création d'emplois (FTCE) et de l'Entente bilatérale régionale (EBR).

Justice

Suite de la une

Qallunat (non-inuit) nomment des tabous. On pouvait parfois laisser mourir quelqu'un plutôt que de transgresser un tabou. Ce n'est que dans les années 60 que les Inuit ont été regroupés en communautés, a-t-elle expliqué à l'Aquilon. Les conditions de vie dans ces communautés sont complètement nouvelles pour nous. On ne peut plus appliquer les anciennes règles de vie. Il faut faire face à la situation d'aujourd'hui et trouver les solutions appropriées aux problèmes d'aujourd'hui.»

La retraite de Rankin Inlet proposait quatre ateliers aux participants: la justice communautaire, les alternatives à l'incarcération, le rôle des juges de paix au Nunavut et enfin la place de la thérapie et de l'encadrement dans le système de justice du Nunavut.

Elisapee Angnatsiak a participé à ce dernier atelier. Elle travaille comme conseillère au bureau du Procureur de la Couronne à Iqaluit. Son métier l'amène à préparer les victimes d'actes criminels et les témoins à témoigner devant la cour. «Il y a des limites aux approches de thérapie familiale ou de réinsertion des délinquants dans la communauté, a-t-elle confié à L'Aquilon. Tout le monde est d'accord qu'il faut permettre à la personne qui a commis un crime de retrouver sa vie normale, mais il faut aussi comprendre le point de vue des victimes. Par exemple on ne peut avoir recours à la thérapie familiale dans des cas de violence familiale ou d'abus sexuels, surtout si des enfants en bas âge sont impliqués. Il faut d'abord penser aux victimes qui supportent mal la confrontation avec leur agresseur. Notre atelier a beaucoup insisté sur le droit des victimes.»



Louis McComber/L'Aquilon

Selon le juge de paix, Bill Riddell, il y a moyen d'adapter à la réalité sociale du Nunavut notre manière de rendre la justice

Tous les participants interviewés se sont dits impressionnés par le sérieux des débats mais surtout par la volonté de tous, tant du côté des communautés que du côté des représentants du système de justice de trouver des solutions adéquates à l'application de la justice.

«C'est évident qu'il y a moyen d'adapter à la réalité sociale du Nunavut notre manière de rendre la justice, déclare Bill Riddell, un juge de paix d'Iqaluit qui a participé à la retraite. Il ne faut pas croire que notre système judiciaire au Canada ne peut pas s' améliorer! Peut-être même que les expériences que nous sommes prêts à tenter au Nunavut s'avéreront utiles pour le reste du pays. À cet égard la rencontre de Rankin Inlet aura été très fructueuse.»

La semaine prochaine : Qu'est-ce que la justice communautaire?

Négociations

Suite de la une

Cour qu'elle nomme un médiateur.

«Si tel est le cas, le Syndicat maintiendra comme argument que le gouvernement agit de mauvaise foi pour refuser d'aller en médiation», a conclu Mme Simpson.

Le 21 septembre est donc la date butoir qui réorientera le débat.

Notons que l'intervention d'un **facilitateur** est la forme d'assistance la plus simple dans les négociations entre deux parties. Il assiste les oppposants pour négocier une entente et focuser sur le processus. Il s'assure que le temps et l'endroit de la rencontre soient respectés. Il peut agir comme modérateur.

Conférence sur l'habitation

Une fondation solide

Les Territoires du Nord-Ouest font figure de proue dans le monde circumpolaire en matière de technologie du bâtiment résidentiel, d'expertise et de logistique d'après les conclusions tirées lors de la première conférence de l'industrie de la construction résidentielle dans le monde circumpolaire qui s'est déroulée à Yellowknife les 8, 9 et 10 septembre derniers.

Virginie Auger

Les compagnies de construction résidentielle des T.N.-O. tirent avantage de l'expérience qu'elles ont acquise en composant avec le pergélisol, les vents violents, les fluctuations de température importantes et la saison de construction restreinte et comptent bien exporter cette expertise vers les pays qui font face à un climat similaire.

«Pensez à ce que cela représente d'être un résident du Nord, d'avoir à construire et à vivre dans un climat aussi particulier; c'est cette expertise-là qu'il faut exporter», a souligné le directeur de l'exportation pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Oliver Drerup.

M. Drerup était parmi les 170 personnes à assister à la conférence organisée par la Société d'habitation des T.N.-O., le Forum nordique, la Société canadienne d'hypothèque et de logement et la Banque Royale du Canada.

Les compagnies de Yellowknife les plus actives dans le monde circumpolaire sont les firmes Ferguson Simek Clark et Park Sanders Adam Viske. La première a d'ailleurs des projets en Russie et en Corée.

Étant donné leur climat et leur géographie similaires, les Territoires du Nord-Ouest, l'Alaska, le Yukon, la Russie, la Chine, la Corée et le Japon ainsi que les pays scandinaves sont à tisser des liens commerciaux qu'on s'aventure déjà à appeller le «nouveau bloc commercial mondial».

«Il est normal que les pays au nord du 60e parallèle fassent des affaires entre eux puisqu'ils ont plusieurs points en commun. C'est pour cela qu'il faut encourager les échanges de tous genres: qu'il s'agisse de commerce ou de tourisme», a ajouté le représentant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Gerry Norbraten.

Une des décisions les plus importantes de la conférence aura été la lettre d'entente signée entre une délégation chinoise, la Société de développement économique des T.N.-O. et le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique. Cette entente prévoit une éventuelle association entre les T.N.-O. et la China's Heilongijiang international Project and Technical Cooperation Group. Il est question de construire une ferme d'élevage de visons ainsi que de développer une serre de production légumière.

Le ministre Stephen Kakfwi a commenté l'entente ainsi : «Le marché chinois constitue un potentiel d'investissement et l'accès à un nouveau marché qui permettra aux T.N.-O. de prendre de l'expansion et de diversifier ses échanges commerciaux.»


Virginie Auger/L'Aquilon

En conclusion de la conférence, Marshall Wilson, directeur des opération de la Société d'habitation des T.N.-O., explique qu'il faut vendre notre expertise.

NorTerra prend le contrôle de Canadien Nord

Reverra-t-on Canadien Nord sur la ligne Iqaluit- Montréal?

Reynald Icart est gérant à Iqaluit pour le transporteur aérien Canadien Nord depuis 1994. Comme tous les autres employés de Canadien Nord à Iqaluit, il n'a pas quitté son poste depuis que NorTerra a pris le contrôle des opérations de la compagnie au début septembre.

Louis Mc Comber

«Absolument toutes les opérations continuent comme avant, a-t-il expliqué à l'Aquilon. La compagnie avait déjà coupé son personnel senior à Iqaluit en 1995, si bien qu'ici, la vente n'a rien changé. À Yellowknife, c'est différent. Quelques employés avec beaucoup d'ancienneté dans la compagnie ont préféré retourner dans le sud avec Canadien International pour ne pas perdre les avantages liés à leurs années de services.»

C'est donc dire que les clients ne devraient remarquer aucune différence dans les opérations de la compagnie tant du côté des horaires que du service ou des prix. Le seul changement que M. Icart a cru bon de signaler, c'est la rénovation du hangar de réception des marchandises à Iqaluit. «La compagnie a décidé de procéder à des réparations, a souligné l'administrateur, pour améliorer l'environnement de travail de nos employés. Pour le reste, tout fonctionne comme avant.»

La compagnie NorTerra est la propriété à part égale de la Corporation de développement Inuvialuit et de la Corporation Nunasi, le bras corporatif de Nunavut Tungavik Inc. Or en mai dernier, au moment de l'annonce d'une entente de principe entre les deux compagnies, NorTerra avait clairement évoqué la possibilité de rétablir le vol d'Iqaluit vers Montréal ou Ottawa qu'avait abandonné Canadien nord il y a plus de 3 ans.


Louis McComber/L'Aquilon

Reynald Icart de Canadien Nord

Depuis ces trois dernières années, les prix de la compagnie First Air, tant pour le transport des passagers que celui du cargo n'ont cessé d'augmenter. En mars dernier la Chambre de commerce d'Iqaluit a demandé une enquête à l'Agence canadienne du transport, alléguant que la compagnie aérienne abusait d'une situation de monopole tant pour les vols à destination de Montréal ou d'Ottawa que de Broughton Island, Clyde River, Coral Harbour, Hall Beach, Kimmirut, Nanisivik, Igloolik, Kuujjuaq, Pond Inlet et Resolute Bay.

Le jugement de l'Agence canadienne du transport qui vient d'être rendu public au début du mois réfute ces allégations. First Air n'abuse pas de sa situation de monopole et ses prix sont tout à fait convenables étant donné les circonstances du marché nordique. Toutefois, l'Agence canadienne de transport n'est pas autorisée à se prononcer sur les prix du transport des marchandises.

L'irritation de la Chambre de Commerce d'Iqaluit, face à l'augmentation des prix aériens, laisse comprendre l'importance de ce facteur pour l'économie d'Iqaluit. Toute la population de la région de Baffin souhaiterait de tout coeur que la compétition reprenne entre Canadien Nord et First Air afin de maintenir les prix à la baisse sur la ligne Iqaluit-Montréal ou Iqaluit-Ottawa.

Plusieurs se souviennent avec nostalgie des spéciaux à $399 ou $499 qu'offraient les deux compagnies dans des moments stratégiques comme à Noël ou à l'occasion du *Tooniq Time*.

«La compagnie doit se livrer à de sérieuses études de marché avant de remettre un avion sur la ligne Nord-Sud, nous a confié Reynold Icart. Une telle opération suppose un investissement important. D'abord, il faudrait affecter un appareil supplémentaire, puis il faut recruter tout le personnel de bord. Nous n'avons aucune indication de la compagnie qu'un tel service reprendra à court terme.»

L'Aquilon a tenté à deux reprises, mais sans succès, de rejoindre la directrice des ventes de Canadien Nord à Yellowknife, Madame Kelly Kaylo, afin d'en savoir plus long sur cette question. Madame Kaylo n'a pas retourné nos appels.

ÉDITORIAL

Évolution de la justice

La session de réflexion tenue à Rankin Inlet au sujet du système de justice dans le contexte de la culture inuit du Nunavut a soulevé encore une fois les limitations du système actuel pour vraiment faire une différence.

La même chose avait été constatée en juin dernier lors de la conférence des ombudsmen du Canada qui s'était tenue à Yellowknife.

Le système actuel semble mettre l'accent davantage sur le caractère punitif du processus. De plus, l'incarcération est l'outil privilégié du système, bien que de nombreuses mesures de thérapie sont de plus en plus populaires. Le système évolue et s'adapte aux nouvelles réalités sociales. Dans le cas de l'opération du système de justice dans le Nunavut, il faudra que cette évolution prenne en considération la culture prévalante qui est fort différente de la culture européenne du reste du Canada.

Cette évolution n'est pas sans risque. En effet, l'un des principes essentiels de plusieurs expériences de justice communautaire est de permettre aux membres de la communauté de s'impliquer dans la prestation de la justice. L'écueil dans ce processus serait de voir la communauté tenter d'implanter une nouvelle échelle de valeurs qui pourrait pénaliser certaines victimes. On sait à quel point il a été difficile de changer les valeurs des Canadiens et Canadiennes par rapport à la violence familiale, notamment la violence faite aux femmes. Il y a des risques que certaines communautés régressent sur cet aspect et que, de nouveau, la violence conjugale se retrouve à nouveau considérée comme un délit mineur, peu importe la gravité du délit.

Par contre, il faut souligner les réussites des expériences de justice communautaire pour s'attaquer aux causes du problème, faire comprendre à l'agresseur le caractère fautif de son comportement et s'assurer de réduire le nombre de récidives.

Alain Bessette

Congrès de la Fédération du travail du Nord

Un nouveau conseil

Élection du conseil d'administration, changement de nom et discours du président du Syndicat canadien des travailleurs de l'automobile, Buzz Hargrove: telles ont été les grandes lignes du Congrès de la Fédération du travail du Nord qui a eu lieu à l'Hôtel Explorer, les 12 et 13 septembre derniers.

Virginie Auger

Le nouveau président de la Fédération du travail du Nord, M. Hank VanVulpen, employé de la Con mine, a entammé avec confiance son mandat lors de son élection dimanche, le 13 septembre dernier : «Nous avons du pain sur la planche, beaucoup de choses à apprendre et beaucoup de choses à changer. Je suis prêt à relever le défi et je suis confiant qu'avec l'aide de mon équipe nous serons en mesure de faire avancer les choses.»

Interrogé à savoir quelles seront les dossiers prioritaires de la Fédération dans les prochains mois, M. VanVulpen a spécifié : «Porter une attention spéciale à l'administration de la Fédération lors de la division des Territoires pour s'assurer que nous nous dirigeons vers la bonne voie constitue, sans aucun doute, une de nos priorités.»

Parmi les autres événements de la fin de semaine, le changement de nom de la *Fédération du travail des Territoires du Nord-Ouest* pour la *Fédération du travail du Nord* a été adopté en raison de l'éventuelle division des Territoires.

Enfin, l'audience a eu droit à un discours élogieux du président du Syndicat canadien des travailleurs de l'automobile, M. Buzz Hargrove.


Buzz Hargrove

«Dans un pays où les conditions de vie sont parmi les plus acceptables au monde, ne venez pas me dire que le gouvernement n'est pas en mesure de payer ses employés équitablement», a lancé M. Hargrove.

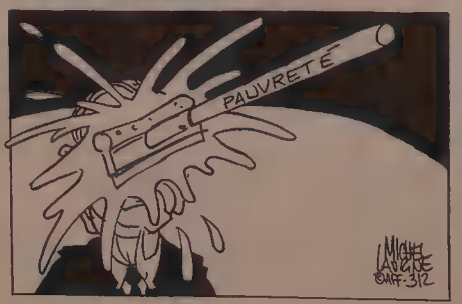
De plus, ce dernier s'est permis de remettre en question la légitimité d'Équipe Canada : «Comment expliquer qu'Équipe Canada ait pu prétendre, lors de son voyage en Asie, que cette région du globe soit un modèle à suivre alors qu'aucun droit des travailleurs n'y sont reconnus ?», a lancé M. Hargrove.

Il s'est aussi indigné devant les politiques économiques du gouvernement : «Le gouvernement coupe dans les programmes sociaux soi-disant pour redresser l'économie canadienne alors qu'en réalité, il redonne les bénéfices aux entreprises. Il faut réagir et protester contre cette philosophie. C'est pourquoi les familles, les travailleurs et les communautés doivent s'allier et se demander dans quelle genre de société ils veulent entammer l'an 2000», a-t-il expliqué.

Malgré les nombreux défis qui attendent les membres de la Fédération du travail du Nord, le Congrès s'est avéré un succès qui a mis le vent dans les voile au nouveau conseil d'administration : «Les membres ont démontré tout au long de la fin de semaine que la solidarité et l'unité étaient bel et bien la philosophie de notre Fédération», a conclu le président de la Fédération, M. VanVulpen.

On retrouvera à la présidence du nouveau conseil d'administration de la Fédération du travail du Nord, M. Hank VanVulpen; à la vice-présidence, M. Wayne Campbell; et comme secrétaire du trésor, Mme Norah Higden. Quant aux six vice-présidents élus pour représenter chaque région, on retrouve M. Robert Sanford pour Inuvik, Grant Pangiut pour le sud du Grand lac, Frank May pour la région de Baffin, Suante Dunkers pour le Keewatin, Dave Talbot pour le nord du Grand lac et Alex Stuart pour la région Kitikmeot.





l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

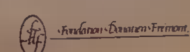
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs et collaboratrice : Stéphane Cloutier, Louis Mc Comber et Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone







Cent fois sur le métier

Annie Bourret (APF)

Eh bien, tout bonnement et sans fanfare, me voilà à rédiger «Sur le bout de la langue» pour une centième fois. Pour l'occasion, voyons ce qu'une linguiste pourrait bien avoir à dire au sujet de cent.

Cent cause l'une des fautes de liaison les plus répandues : cent_z_enfants, alors que l'orthographe est cent_t_enfants. L'ancien français faisait l'accord, ce qui est curieux puisque cent était invariable dans la langue d'origine, le latin. Peut-on dire qu'il s'agit d'un vieil usage ayant survécu au Canada? J'en doute... Je penche plutôt pour un pluriel inconscient, qui fait surface dans la conversation, comme on marquerait le pluriel en disant les_z_enfants.

La règle de l'accord de cent est relativement moderne. Balzac (1799-1850) accordait cent : «mille cinq cents quatre-vingt neuf». Mais, aujourd'hui, cent demeure invariable quand il n'est pas multiplié par un autre nombre (elle a cueilli cent pommes) ou qu'il est suivi d'un autre nombre (donc, mille cinq cent quatre-vingt neuf). L'expression les quatre cents coups illustre le seul cas où on accorde l'adjectif numéral : quand il est multiplié (quatre cents) et n'est pas suivi d'un autre nombre.

Le cent désigne la plus petite unité de notre monnaie, on prononce alors le t final (sènte). Le nom est masculin, mais nombreux sont ceux qui l'ont féminisé et on fait tomber le t, dans la forme fautive la cenne. Jusqu'à la Confédération (1867), les Acadiens ont appelé gros-jacques la pièce de monnaie valant un sou, car le mot désignait le cuivre et les articles fabriqués avec ce métal.

On peut se demander pourquoi une période de 100 ans s'appelle siècle. Après tout, la période de mille ans s'appelle millénaire, la période de dix ans s'appelle décennie (décade désigne une période de dix jours). Et on utilise le mot centenaire comme adjectif et substantif. En d'autres termes, le mot siècle est une irrégularité dans le système... C'est peut-être dû au fait que cent, paru en français avant siècle, a pris aussi le sens de grande quantité indéterminée, comme dans faire les cent pas ou le livre Cent mille milliards de poèmes (Queneau). On aurait pu créer un mot comme centurie (sur le modèle de décennie), mais il était déjà occupé, ce mot, par un sens très ancien : celui d'un groupe de cent hommes dans l'armée romaine.

On ■ donc utilisé saeculum, emprunt latinisé du provençal segle. Pour compliquer les choses, siècle a d'abord voulu dire «espace d'une génération humaine» (environ 33 ans). Au pluriel, le mot signifiait une très longue période, un sens qui survit dans la formule pour les siècles des siècles. Environ 250 ans après son apparition en français, le sens est devenu «période de 100 ans», aux alentours du XIIIe siècle.

Je me dis parfois que le dicton «Cent fois sur le métier, remettez votre ouvrage» résume bien ce que signifie parler un bon français. Pour l'occasion, débarrassons-nous donc de l'américanisme à cent pour cent apparu au début du siècle, pour le remplacer par entièrement, une notion qui existe en français depuis presque 800 cents ans.

Faites parvenir vos commentaires par courriel à abourret@bc.sympatico.ca ou à la rédaction du journal.

COURRIER DU LECTEUR

Garderie Plein Soleil

Lettre au rédacteur en chef

Lors de sa publication du 4 septembre, L'Aquilon rapporte sur la situation financière de la Garderie Plein Soleil dans son article «Dans l'rouge».

Malheureusement, cet article possède plusieurs déclarations erronées dans un contexte pauvrement détaillé. Premièrement, il est important de comprendre que la Garderie Plein Soleil a subi des frais de rénovation élevés pour équiper son local présent au 4100 rue Franklin. Ces dépenses furent nécessaires pour répondre aux normes territoriales pour les garderies et pour aménager un immeuble agréable pour l'éducation des enfants d'héritage francophone de Yellowknife. L'argent accordé à la Garderie fut dédié à ces buts.

Bien qu'elle souffre d'une situation financière fragile, la Garderie, grâce à l'appui que je vais détailler, n'est pas comme l'article le laisse entendre : «Dans l'rouge».

Lors de la dernière réunion de la table de concertation, la communauté francophone de Yellowknife possédait 46 000 $ dans son compte d'épargne. Une décision fut prise d'en accorder 6000 $ à la Garderie. Lorsqu'une décision sera prise sur le pourcentage du fonds accordé à chaque association, le 6000 $ déjà accordé à la Gardrie sera déduit de sa portion. Il s'agit alors plutôt d'une «avance» et non d'un prêt.

Grâce à la bonne volonté de l'Association des Parents francophones de Yellowknife (APFY), un autre 5000 $ fut accordé à la Garderie. Ce dernier parvenait d'un Projet de Développement Communautaire et Culturel qui ne pouvait pas être réalisé cette année. Il s'agit d'un don gracieux de l'APFY et non d'un prêt.

La Garderie Plein Soleil est reconnaissante de l'appui qu'elle reçoit du réseau francophone à Yellowknife, notamment de la FFT, de l'Association Franco-Culturelle de Yellowknife, de l'Association des Parents et du Conseil Scolaire d'Allain St-Cyr. La communauté francophone est toujours la bienvenue à la Garderie pour observer le résultat de l'appui que reçoivent les «petits francophones» de notre communauté. Il semblerait que le local est agréable comme nous le souhaitions car, depuis son déménagement, le nombre d'enfants inscrits à la Garderie a augmenté. Il y a encore quelques places de libres.

Veuillez agréer, mesdames et messieurs, mes salutations les plus cordiales.

Suzette Montreuil
Présidente
Garderie Plein Soleil

Équité

Lettre au rédacteur en chef

En appelant de la décision du tribunal canadien des droits de la personne en matière d'équité salariale, le gouvernement libéral nous montre son vrai visage. Comment le premier ministre peut-il maintenir une certaine crédibilité au niveau internatio-

Courrier
Suite en page 7

OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse:	Grey Wolf Exploration Inc.
Site:	Latitude 65°16' N; Longitude 126°41' O.
Objet:	Forage d'exploration

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au 669-2772, avant le 29 septembre 1998.

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

Étude de la méthode de facturation interne électronique

Le GTNO lance un appel d'offres auprès d'entrepreneurs qualifiés pour faire une analyse du système actuel de recouvrement des frais utilisé pour financer l'opération du centre de données du gouvernement, et pour faire des recommandations sur l'adaptation de ce système aux besoins actuels.
- Yellowknife, T. N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du Surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue), au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 9 OCTOBRE 1998.

Les entrepreneurs qualifiés peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre portant la cote la plus élevée.

Renseignements sur l'appel d'offres et Renseignements techniques :	Directeur Systèmes et Communications Gouvernement des T. N.-O. Téléphone : (867) 873-7107

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Améliorations géométriques de la route Ingraham

Le projet vise la construction d'un nouveau tracé de la route.
- Route Ingraham (N° 4), km 6,1 à km 6,9 aux T. N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 158, YELLOWKNIFE NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin); ou parvenir au surintendant de la région du North et du South Slave, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76 Capital Drive, bureau 201, HAY RIVER NT X0E 1G2 (ou être livrées en main propre au 2e étage du B & R Rowe Centre) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 24 SEPTEMBRE 1998.

Les entrepreneurs intéressés peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'un ou l'autre des adresses indiquées ci-dessus à partir du 8 septembre 1998.

Afin d'être prises en considération les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents d'appel d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Shelly Hodges, commis aux contrats Gouvernement des T. N.-O. Téléphone : (867) 920-8978
Renseignements techniques :	Norm Kyle Gouvernement des T. N.-O. Téléphone : (867) 873-7309

Une réunion à l'intention des entrepreneurs intéressés à présenter une soumission se tiendra à 13 h 30, le 15 septembre 1998, au ministère des Transports, rez-de-chaussée de l'édifice de la voirie, 4510 avenue Franklin, Yellowknife, T. N.-O.

OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse:	Ranger Oil Limited
Site:	Latitude: 65°10'; Longitude: 126°00'.
Objet:	Puits de pétrole d'exploration

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au 669-2772, avant le 29 septembre 1998.

OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse:	Ranger Oil Limited
Site:	Latitude: 64°48'58"; Longitude: 126°22'22".
Objet:	Puits d'exploration

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au 669-2772 avant le 29 septembre 1998.

OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse:	Globaltex Industries Inc.
Site:	Lac Indin, T.N.-O.
Objet:	Utilisation et évacuations des eaux pour assèchement des travaux souterrains, échantillonage en vrac et pour le camp.

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au 669-2772, avant le 29 septembre 1998.



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories
Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Débroussaillage et ramassage des débris sur la voie d'accès menant au village de Salt River

Il s'agit de couper et de ramasser broussailles, arbustes, arbres et autre végétation de la voie d'accès menant au village de Salt River
– Village de Salt River (kilomètre 224, 3, route 5), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au surintendant régional du Slave Nord et du Slave Sud, Ministère des Transports, Gouvernement des Territories du Nord-Ouest, 76, Capital Drive, bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou être livrées en main propre au 2e étage du centre B&R Rowe), ou au chef de district, région de Fort Smith, Ministère des Transports, C.P. 65, Fort Smith NT X0E 0P0 (ou être livrées en main propre au bureau du chef de district, à l'aérogare), au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 25 SEPTEMBRE 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres aux adresses indiquées ci-dessus à partir du 18 septembre 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Diana Field, agente des finances Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (867) 874-5010
Renseignements techniques :	Hector Demarke Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (867) 872-2007

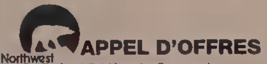
OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse:	Inuvialuit Petroleum Corporation
Site:	Est 530 000 - 560 000 m MTU Nord 7 580 000 - 7 630 000 m MTU
Objet:	Construction d'un pipeline et opération d'un camp

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au 669-2772, avant le 29 septembre 1998.



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories
Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Analyse des avantages et des coûts pour la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk

Le but de l'étude est d'effectuer une analyse des avantages et des coûts reliés à la construction de la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk afin d'évaluer les retombées économiques possibles du projet. Les consultants doivent avoir de l'expérience dans ce genre d'analyse et une connaissance du nord.
- Inuvik, T. N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 158, YELLOWKNIFE NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Highways, 4510 avenue Franklin); ou au surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 2038, INUVIK NT X0E 0T0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Perry) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 23 SEPTEMBRE 1998.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus, à partir du 8 septembre 1998.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Shelly Hodges, commis aux contrats Gouvernement des T. N.-O. Téléphone : (867) 920-8978
Renseignements techniques :	Russell Neudorf Gouvernement des T. N.-O. Téléphone : (867) 920-3366



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories
Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Étude environnementale, cueillette des données, identification des exigences réglementaires concernant le projet de la route allant d'Inuvik à Tuktoyaktuk.

Faire un premier établissement de la portée de l'impact sur l'environnement et la cueillette de renseignements sur le projet de construction d'une route entre Inuvik et Tuktoyaktuk.
- Inuvik, T. N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 158, YELLOWKNIFE NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Highways, 4510 avenue Franklin); ou au surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 2038, INUVIK NT X0E 0T0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Perry) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 23 SEPTEMBRE 1998.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus, à partir du 8 septembre 1998.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Shelly Hodges, commis aux contrats Gouvernement des T. N.-O. Téléphone : (867) 920-8978
Renseignements techniques :	Leslie Green, Affaires environnementales Gouvernement des T. N.-O. Téléphone : (867) 873-7063

Le «meilleur pays du monde» vu par l'ONU

Ottawa (APF): Même si pour une cinquième année d'affilée le Canada arrive en tête de 174 pays pour ce qui est du niveau général de développement humain, «le meilleur pays au monde» du premier ministre Jean Chrétien n'est pas parfait.

Selon le rapport mondial sur le développement humain qui est publié à tous les ans depuis 1990 par l'Organisation des Nations unies, les Canadiens arrivent en première position pour l'état de santé global, le niveau général de connaissances et les conditions dans lesquelles l'individu moyen bénéficie d'un niveau de vie acceptable. La France et la Norvège occupent les deuxième et troisième places. Les États-Unis sont quatrième et l'Islande, cinquième.

Le Canada se classe toutefois au 10e rang parmi les 17 pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) pour ce qui est de l'indicateur de la pauvreté humaine.

Ce nouvel instrument de mesure de la pauvreté dans les pays industrialisés tient compte du pourcentage de la population ayant une espérance de vie de moins de 60 ans, qui est analphabète, qui gagne moins que la moitié du revenu individuel moyen et qui est en chômage depuis 12 mois ou plus.

Selon les chiffres publiés dans le rapport de l'Organisation des Nations unies, 9 pour cent de la population canadienne risque de ne pas dépasser les 60 ans, 16,6 pour cent des Canadiens âgés entre 16 et 65 ans sont des illettrés et 12 pour cent vivent sous le seuil de pauvreté.

La Suède enregistre les meilleurs résultats à ce chapitre alors que moins de 7 pour cent des Suédois vivent dans une situation de pauvreté. Ce résultat est d'autant plus impressionnant que ce pays se classe au 10e rang pour le niveau général de développement humain. La richesse est donc mieux répartie dans ce pays.

Les États-Unis arrivent au dernier rang des 17 pays industrialisés, alors que 16,5 pour cent de sa population vit dans la pauvreté.

Pour ce qui est de l'indicateur de participation des femmes à la vie économique et politique, le Canada vient au 7e rang sur 102 pays et est devancé par la Suède, la Norvège et le Danemark, qui occupent les trois premières positions. Le Canada est toutefois au premier rang de 163 pays pour ce qui est de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le premier ministre Chrétien n'a pas tardé à réagir à la publication du rapport qui place le Canada au premier rang. Selon lui, «cette nouvelle vient confirmer ce que nous savons tous dans notre coeur, que nous vivons dans le meilleur pays au monde».

Il admet au passage que le rapport de l'ONU indique «les points que nous pouvons améliorer».

COURRIER DU LECTEUR

Suite de la page 5

nal quant aux droits de la personne alors qu'il viole chez lui ses propres lois ?

Comment peut-on prétendre vivre dans une démocratie alors que les femmes du caucus libéral ont été baillonnées ? Quel est le but d'avoir des femmes au pouvoir si elles se font dire de se la fermer lorsque des questions cruciales de droits des femmes sont discutées ? Le premier ministre dirige son caucus comme une dictature, pourquoi serions-nous surpris qu'il dirige le pays de la même façon.

Pendant que les politiciens utilisent tous les moyens possibles pour entraver la justice et retarder le paiement de cette dette et que les avocats du gouvernement s'enrichissent au dépend des travailleuses, celles à qui l'on doit cet argent doivent s'en passer. Certaines ne pourrons même pas jouir de cet argent qui leur est dû car après 14 ans, plusieurs sont décédées. Combien d'autres mourront avant que justice soit faite ?

Lundi, le 21 septembre 1998, l'Alliance de la Fonction publique du Canada tiendra une session d'étude, débutant à midi et s'adressant aux membres du syndicat, présents et passés. Ils auront la chance de signer une pétition, d'écrire des lettres ou de prendre tout autre action afin d'envoyer un message à Ottawa. Vous êtres tous invités à vous joindre à nous. Même si on ne peut être fier de notre gouvernement en raison de sa façon de traiter ses citoyens, nous pouvons racheter notre pays en montrant à nos leaders qu'ils sont déphasés par rapport au reste de la population.

Jean-François DesLauriers
Vice-président
AFPC-Nord
(traduction libre : Alain Bessette)



Concours de la mascotte

Les élèves des écoles des T.N.-O. sont invités à participer à un petit concours. Bientôt, le journal L'Aquilon commencera la publication d'une chronique pour les jeunes comprenant des jeux, des dessins et des textes simples. Or, il nous faut une mascotte pour cette page. Les élèves (individuellement ou en groupe) sont invités à soumettre leurs idées au journal.

L'épreuve gagnante se méritera un prix de 50 $



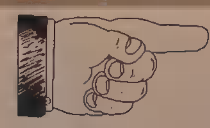
Il vous suffit d'une idée géniale !



Prenez une feuille 81/2 X 11, sur le sens vertical



Mettez-vous au travail et dessinez votre mascotte. N'oubliez-pas d'inscrire le nom de de la mascotte, le nom de l'élève participant (ou des élèves), le nom du professeur, la classe et l'école.



Faites parvenir les œuvres à l'adresse suivante :
Concours de la mascotte
C.P. 1325, Yellowknife NT, X1A 2N9
5016, 48 e rue à Yellowknife

Date limite pour soumettre les œuvres :

le 9 octobre 1998

L'artiste François Thibault a accepté de retravailler le dessin original afin d'en rehausser les qualités graphiques!

Avis aux professeurs de français :
Nous vous encourageons à inscrire ce concours dans le cadre des activités de votre classe.



LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 34, 25 septembre 1998

Virginie Auger/L'Aquilon

La prise de conscience face à la violence faite aux femmes débute en bas âge comme en font foi ces deux jeunes participantes à la mache «Take back the night». Article en page 3.

Équité salariale

Jour de solidarité

Pour entamer leur campagne sur l'équité salariale, l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) a convoqué ses membres à des sessions d'étude en milieu de travail afin de trouver des solutions qui pourraient dissuader le gouvernement de porter en appel la décision du Tribunal des droits de la personne.

Virginie Auger

Le Jour national de solidarité, le 21 septembre dernier, a ouvert la voie à la campagne sur l'équité salariale de l'AFPC avec des sessions d'étude à travers tout le pays et une manifestation sur la Colline parlementaire qui a coïncidé avec l'ouverture de la session d'automne au Parlement.

À Yellowknife, les membres se sont réunis pour suggérer quelques moyens d'action qui dissuaderaient le gouvernement de porter en appel la décision du Tribunal des droits de la personne.

La représentante de l'AFPC-Nord, Mme Debbie McLaughlin, qui dirigeait la réunion, a expliqué l'importance d'une telle rencontre : «Nous

Équité
Suite en page 2

Rencontre des huit ministres des Affaires étrangères

Le Conseil de l'Arctique à Iqaluit

Le 17 et 18 septembre 1998, à Iqaluit, avait lieu la première réunion officielle du Conseil de l'Arctique. Même si le Conseil a été créé il y a deux ans, c'était la première fois que les ministres des Affaires étrangères de chacun des pays s'assoyaient autour d'une même table.

Louis McComber

Comme le Canada a présidé aux activités du Conseil de l'Arctique pendant ses deux premières années d'existence, c'est le ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, qui a inauguré la conférence d''Iqaluit.

Dans son discours d'ouverture, Lloyd Axworthy a souligné le parallèle entre la mise sur pied du Conseil de l'Arctique et la création du Nunavut, expliquant que dans les deux cas, le rapport des populations locales à l'État en serait complètement transformé.

Le ministre a rappelé la nécessité de la coopération entre les pays circumpolaires pour faire face à des menaces qui débordent largement des frontières de chacun des pays. Par exemple, l'accumulation de contaminants dans les régions arctiques en provenance de centres industriels du Sud, le réchauffement de la planète, la lutte contre les trafiquants internationaux de stupéfiants, ou encore la sécurité de chacun des pays. Il a aussi fait allusion à la nécessité de la coopération dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement durable.

Il a conclu son mot de bienvenue en rappelant que la diversité des participants faisait la force du Conseil et qu'il était très important pour chacun des états-membres de s'unir pour se faire entendre des autres pays

Mary Simon, ambassadrice du Canada pour l'Arctique, a aussi souhaité la bienvenue à tous les participants, en soulignant l'excellence du travail accompli par le Conseil dans ses deux premières années d'exercice, sous la présidence du Canada. Tout en soulignant que plusieurs auraient espéré des réalisations plus concrètes au cours de ceux deux premières années, Madame Simon a expliqué qu'il avait d'abord fallu mettre sur pied des bases solides pour le Conseil.

Conseil
Suite en page 2



Louis McComber/L'Aquilon

Méconnaissables!

Les chauffeurs de taxi d'Iqaluit étaient méconnaissables! À preuve, Roger Dubé et Flip, qui posent ici en chauffeurs de limousine pour les délégations de la Russie et du Danemark, lors de la rencontre du Conseil de l'Arctique.

Sommaire



Virginie Auger

Jeux de l'Arctique de l'an 2000

Le courtier d'assurance international Aon Reed Stenhouse, a versé une subvention de 50 000$ pour les Jeux de l'Arctique de l'an 2000. Les Jeux seront le plus gros événement sportif et culturel à être organisé dans le Nord. Plus de 1650 participants du Yukon, des TNO, du nord de l'Alberta, du Nunavut, de l'Alaska et de la Russie seront au rendez-vous à Whitehorse. Les Jeux auront lieu du 5 au 11 mars 2000.

Great Northern Arts Festival

L'honorable Éthel Blondin-Andrew, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse) et députée du Western Arctic, a annoncé aujourd'hui, au nom de l'honorable Pierre S. Pettigrew, ministre du Développement des resources humaines du Canada, le versement d'une subvention de 50 000$ à la Société du Great Northern Arts Festival d'Inuvik.

Industrie du phoque

Une lettre d'entente a été signée entre la Société Qikiqtaaluk et la société chinoise CHPT pour redynamiser l'industrie du phoque ainsi que les ressources renouvelables et non-renouvelables de l'île de Baffin. Le député d'Iqaluit, Ed Picco a indiqué que pour l'instant, la compagnie chinoise s'intéresse à l'importation de phoques, de fourrures, de crevettes, de poissons, de minéraux et de technologies pour la construction de bâtiments dans le Nord.

Qualité de l'eau de la rivière Liard

Les résultats d'une étude de trois ans sur la qualité de l'eau ont révélé que la rivière Liard est propre et que les niveaux de contaminants s'y retrouvant sont très bas. Ce bilan est fondé sur une étude approfondie de l'eau, des sédiments et du poisson de la rivière Liard qui avait pour but de vérifier s'il y avait des risques pour la santé et pour l'environnement.

Northwestel

La compagnie de service téléphonique Northwestel tiendra son troisième «spécial du samedi» le mois prochain. Cette journée spéciale offrira aux clients de Northwestel l'opportunité d'épargner sur leurs appels longue distance les cinq samedis du mois d'octobre. Ces spéciaux sont pour 1998. La compagnie espère implanter des spéciaux similaires pour 1999.

Inusité ☺

C'est le temps de faire le ménage de votre garage ou de votre sous-sol; une fortune s'y trouve peut-être cachée.

Le propriétaire du restaurant «The flying saucer» à Niagara Falls, Ontario, offrira un MILLION de dollars à la personne qui lui fournira soit une pièce de soucoupe volante soit la soucoupe tout entière. Les intéressés peuvent contacter Rob McConnell, The «X» zone radio show, Newstalk 610 CKTB, 12 Yates Street, St-Catharines, Ontario, L2r 6X7.

Une histoire à suivre!

Équité

Suite de la une

sommes tannés et fatigués de voir stagner les choses. Plus le gouvernement attend pour payer ses employés, plus ça lui coûtera cher. Cette réunion permettra de savoir comment les gens se sentent envers la problématique qui entoure l'équité salariale et quelles sont les actions que nous pouvons entreprendre pour mettre de la pression sur le gouvernement fédéral afin de faire avancer les choses.»

Plusieurs solutions ont été mises sur la table. La plus importante est la formation d'un comité qui orchestrera les activités des membres de l'AFPC-Nord, dont la préparation d'une éventuelle conférence sur l'équité salariale à la Chambre de commerce de Yellowknife.

«Le public n'est pas informé de l'impact que pourrait avoir un revers de la décision du Tribunal des droits de la personne, a ajouté Mme McLaughlin; il est donc important de rallier les troupes pour que nos actions aient plus d'impact.»

L'envoi de lettres de protestation au premier ministre Jean Chrétien fait aussi partie des solutions qui ont été proposées.

«Les lettres ont plus d'impact qu'on pense car elles doivent toutes être classée une par une. Elles sont d'autant plus dérangeantes lorsqu'elles sont écrites sur des grands cartons. Vous pouvez même inciter vos enfants à écrire», a expliqué Mme McLaughlin.

La diffusion de messages publicitaires à la radio, à la télévision et dans les journaux a aussi été une idée avancée pour sensibiliser le public au problème et faire connaître le profil des personnes affectées par l'inéquité salariale.

Le vendredi, 18 septembre, alors que la ministre de la Justice du gouvernement fédéral, Anne McLellan, était de passage à Yellowknife, une trentaine de membres de l'AFPC-Nord ont manifesté leur mécontentement devant le restaurant Georgio's où elle soupait en compagnie de la secrétaire d'État, Éthel Blondin-Andrew.

Cette dernière a été offusquée par le geste de l'Alliance de la Fonction publique et a mentionné que cette manifestation n'avait pas sa raison d'être puisqu'elle était en faveur de l'équité salariale.

«Si Mme Blondin est réellement en faveur de l'équité salariale, alors nous ferons des pressions pour qu'elle se lève à la Chambre des communes et se prononce pour tous les employés du gouvernement qui attendent d'être payés depuis 14 ans», a indiqué Mme McLaughlin.

Conseil

Suite de la une



Louis McComber / L'Aquilon

Le ministre des Affaires étrangères du Canada, Lloyd Axworthy, et la ministre des Affaires indiennes et du Nord, Jane Stewart, ont présidé la réunion du Conseil de l'Arctique.

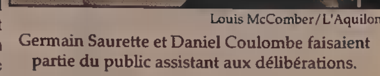
Le Conseil de l'Arctique est composé de huit pays avoisinants le cercle polaire. Il s'agit du Canada, des États-Unis (Alaska), de la Russie, de la Finlande, de la Suède, de la Norvège, de l'Islande et du Danemark (Groenland). Le Conseil compte aussi sur la participation de représentants permanents des peuples aborigènes de l'Arctique qui se regroupent sous trois organisations : le Conseil Saami, l'Association russe des peuples autochtones du Nord et la Conférence inuit circumpolaire. De plus, quelques pays comme l'Angleterre et la Hollande assistent aux délibérations à titre d'observateurs.

C'est maintenant au tour des États-Unis d'occuper la présidence du Conseil. Selon le chef de la délégation américaine au Conseil, M. Ray Arnaudo, c'est maintenant le temps de passer à l'action. Par exemple, les États-Unis sont déjà assurés de l'intérêt et de la participation de tous les états-membres dans un projet de développement de télémédecine dans les régions nordiques.

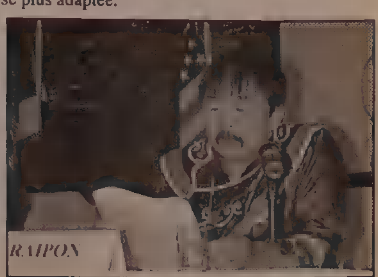
M. Arnaudo a aussi souligné la gravité de la situation en Russie, aggravée par la présente crise économique que traverse ce pays. Étant donné la proximité des États-Unis, ceux-ci veilleront à ce que le Conseil s'intéresse de très près tant au sort déplorable des populations autochtones du Nord de la Russie, que de l'énorme menace de pollution industrielle et militaire que la Fédération russe représente pour les pays circumpolaires.

La rencontre du Conseil de l'Arctique à Iqaluit a donné le coup d'envoi à un projet d'université circumpolaire. Tous les pays se sont entendus pour participer à cette institution qui sera d'abord virtuelle et qui sera alimentée à partir d'institutions existantes. Il s'agit en fait d'une mise en commun de ressources sur l'Arctique afin de développer une expertise plus adaptée.

Louis McComber / L'Aquilon



Germain Saurette et Daniel Coulombe faisaient partie du public assistant aux délibérations.



Pavel Suliandriga représentait l'Association des peuples autochtones de la Russie du Nord.

Louis McComber / L'Aquilon

École Allain St-Cyr

Partir du bon pied!

Enthousiasme et dynamisme sont ressortis de la rencontre des parents qui s'est tenue à l'École Allain St-Cyr, le 15 septembre dernier.

Virginie Auger

C'est dans une école égayée par les productions artistiques des enfants et l'aspect alléchant d'un petit goûter que s'est tenue la première rencontre des parents de l'École Allain St-Cyr.

«Nous étions partis du bon pied, mais là, c'est encore mieux!», a expliqué la directrice de l'école Allain St-Cyr, Mme Julie Bouchard, qui semblait comblée par la participation et l'intérêt des 34 parents qui se sont présentés à la rencontre.

«Si on considère qu'il y a 50 élèves inscrits, pratiquement toutes les familles étaient représentées. Je suis aussi agréablement surprise de voir combien de parents sont prêts à donner de leur temps pour nous aider à organiser différentes activités», a ajouté Mme Bouchard.

Parmi les points abordés lors de la réunion, il fut question de discipline mais aussi d'art, de jeux et de soirées spéciales. L'équipe a l'intention d'éveiller le potentiel créatif et artistique des jeunes en les initiant à la musique, au théâtre et au dessin.

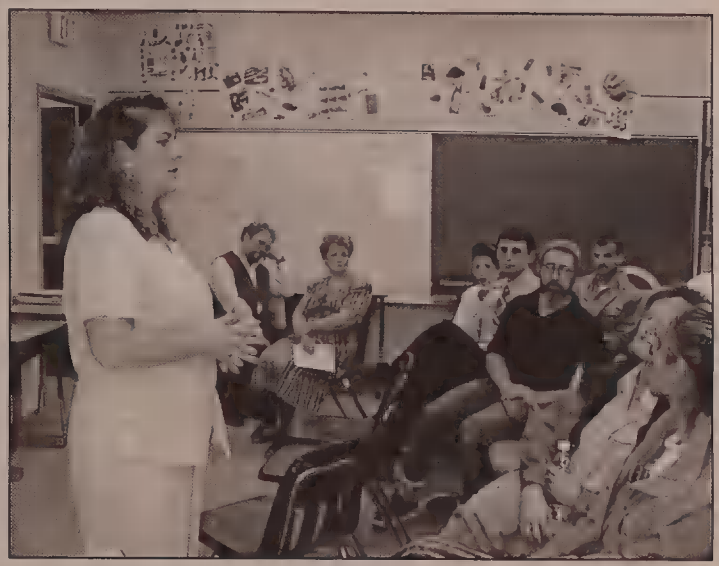
Pour resserrer les liens entre l'école et les familles, l'équipe organisera des soirées familiales qui auront lieu une fois par mois.

Les quelques parents interrogés, suite à cette première rencontre, ont tous remarqué l'énergie qui se dégage de la nouvelle équipe.

«C'était une rencontre dynamique et positive. J'ai beaucoup apprécié que la directrice nous contacte par écrit avant la rencontre. J'ai un bon sentiment vis-à-vis toute l'équipe», a expliqué Line Gagnon, une mère présente lors de la rencontre.

«Y'a une équipe! La semaine dernière je suis passée à l'école durant la pose et j'ai senti une belle énergie au sein du groupe. Non seulement la directrice semble avoir le pouvoir de rallier les troupes, mais les professeurs démontrent aussi beaucoup d'enthousiasme face à leur travail», a fait remarqué Linda MacDonald, mère de trois élèves de l'école.

L'année semble partie du bon pied à l'École Allain St-Cyr.



Virginie Auger/L'Aquilon

Parents et professeurs étaient attentifs aux propos de la nouvelle directrice de l'école, Julie Bouchard.

Take back the night

Favoriser la coopération et non la compétition

Arrêtons la violence, ma vie et mon corps m'appartiennent, sortons la drogue de la rue...voilà quelques slogans scandés par les gens qui se sont réunis à la marche annuelle «Take back the night» organisée à Yellowknife par le Conseil du statut de la femme, le 17 septembre.



Virginie Auger/L'Aquilon

Virinie Auger

Une centaine de personnes se sont rassemblées lors de la huitième marche annuelle «Take back the night» organisée par le Conseil du statut de la femme afin de se prononcer contre la violence faite aux femmes.

«Je suis heureuse de voir tout le monde qui s'est déplacé ce soir. Selon moi, les gros changements commencent par les petits groupes», a souligné Vi Beck, membre du Conseil du statut de la femme.

L'idée de cette marche est née en Allemagne dans les années 1970, alors que des femmes ont exprimé la crainte qu'elles ressentaient en se promenant seules la nuit.

Depuis, le mouvement a pris de l'expansion et des marches comme celle qui s'est tenue à Yellowknife prennent désormais place un peu partout dans le monde. D'ailleurs, dans les Territoires du Nord-Ouest des marches ont eu lieu à Rankin Inlet, Fort Resolution, Fort Smith et Fort Providence.

«Ici, à Yellowknife, la principale raison de tenir une telle marche n'est pas tellement de rassurer les femmes qui ont peur de se promener seules la nuit, mais plutôt de protester contre la violence faite aux femmes et aux enfants», a expliqué la directrice générale du Conseil, Rosemary Cairns.

Selon Mme Cairns, le travail doit se faire au sein de la communauté. Puisque plusieurs enfants sont victimes de violence, l'école est une institution clé qui doit être aux aguets afin d'apporter le support nécessaire pour améliorer la situation. L'école doit promouvoir la solidarité, le support et le sens de la communauté.

«Il faut mettre l'emphase sur la coopération et non la compétition. Par contre pour changer d'attitude il faut mettre l'énergie et le temps nécessaires», a conclu Mme Cairns.

Pour sa part, le directeur de la Chambre de commerce de Yellowknife, Bob Brooks, qui participait à la marche pour la septième année consécutive, a expliqué pourquoi il tenait à être présent.

«Pour moi, il est important de profiter de cet événement pour promouvoir la sécurité et le sens de la communauté.»

La soirée s'est terminée à l'école secondaire St-Patrick où les participants ont pu assister à un petit spectacle brodé de poèmes et de chansons. Tout ça, en savourant un goûter préparé spécialement pour l'occasion.

ÉDITORIAL

Un changement de ton

Au cours des prochaines semaines, les lecteurs et lectrices de L'Aquilon auront l'occasion de lire de nouvelles chroniques.

Quatre nouveautés feront leur apparition. Il y aura bientôt une chronique régulière qui vous mettra au courant des nouveaux disques d'artistes francophones ainsi que des vidéo-cassettes de langue française (parfois des adaptations de films américains). Cette chronique de Virginie Auger devrait paraître dès la semaine prochaine.

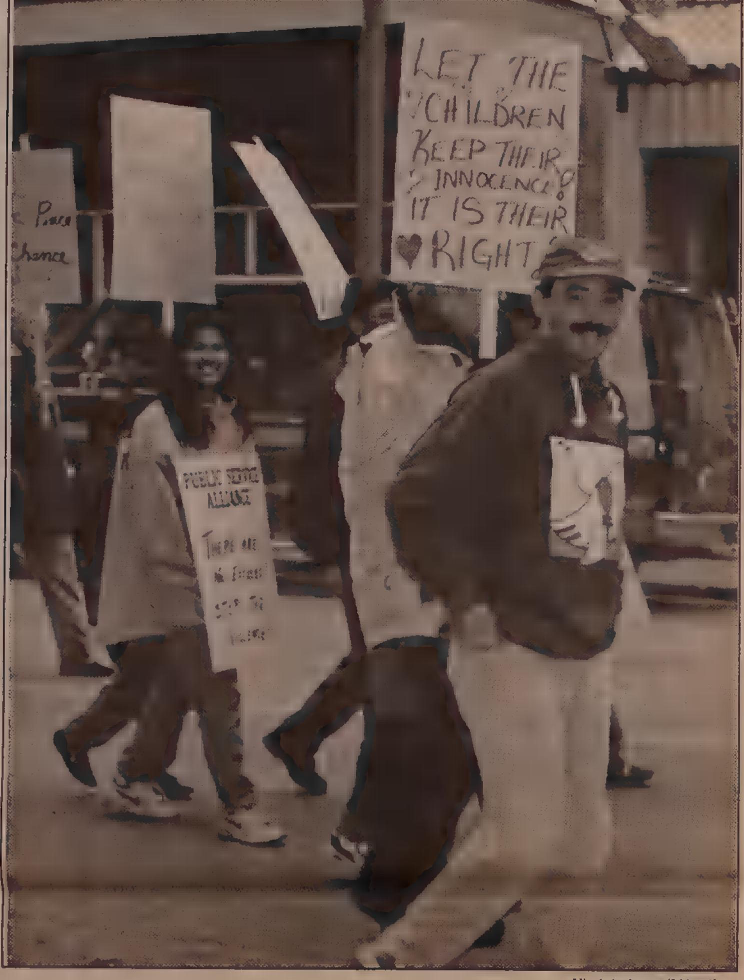
L'autre projet, pour lequel nous sommes en contact avec différents réseaux, permettra de publier chaque semaine une grille-horaire pour les trois réseaux de télévision francophone disponibles dans les T.N.-O. (Radio-Canada, TVA et TV5). On devrait être en mesure d'en commencer la publication dès la mi-octobre.

Troisièmement, j'aurai le plaisir de signer une chronique sur l'une des institutions canadiennes connues d'un océan à l'autre et à l'autre (on oublie parfois l'océan Arctique), le Canadien de Montréal. On y parlera du club et de hockey en général.

Finalement, d'ici deux semaines, L'Aquilon publiera une page jeunesse, destinée principalement aux élèves des écoles des T.N.-O. Grâce à une collaboration avec le journal La Liberté du Manitoba, cette page offrira une gamme d'activités intéressantes pour les jeunes. Un concours pour trouver une mascotte a d'ailleurs été annoncé la semaine dernière.

Évidemment, l'ensemble de ces chroniques n'intéresseront pas tous les lecteurs et lectrices. Pour certains, les disques francophones ou le hockey ne suscitent aucun intérêt alors que pour d'autres, la page jeunesse ne sera que de l'espace perdu. Nous visons simplement à offrir davantage de sujets d'intérêt à un public bien particulier et disparate, les Franco-ténois et Franco-ténoises.

Alain Bessette



Virginie Auger/L'Aquilon

Le président de l'AFPC-Nord, Jean-François DesLauriers était parmi les hommes qui ont participé à la marche pour les femmes «Take back the night»...Rassurez-vous mesdames, il existe des hommes au coeur tendre!



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

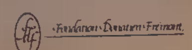
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs et collaboratrice : Stéphane Cloutier, Louis Mc Comber et Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.







Course Terry Fox

Une bonne course!

La fondation Terry Fox a fait un gain de 30 600$ lors de la 18e édition de sa course annuelle qui a eu lieu le 20 septembre à Yellowknife.

Virginie Auger

Ils étaient 291 participants rassemblés devant l'Hôtel de ville de Yellowknife à attendre le signal de départ de la 18e course annuelle de la fondation Terry Fox qui a permis d'amasser 30 600 $, dimanche le 20 septembre.

Après avoir fait un bon réchauffement, petits et grands se sont dirigés sur l'avenue Franklin à la course, à vélo ou tout simplement en marchant.

«Nous avons amassé presque le même montant que l'an dernier. Ce fut une merveilleuse journée remplie de succès», a fait remarquer l'organisatrice de la course, Carol Wrigglesworth.

Deux prix ont été attribués aux principaux donateurs; soit la compagnie BHP qui a fait un don de 2400 $ et le Rotary Club International qui a donné 1500 $.

Terry Fox décida en 1980 de traverser le Canada à la course pour recueillir des fonds à l'intention de la recherche sur le cancer. Pendant son marathon de l'espoir en 1980, Terry parcourut en moyenne 26 milles par jour pendant 143 jours. Il dut s'arrêter près de Thunder Bay, au Nord du Lac Supérieur en Ontario, en raison d'une faiblesse occasionnée par la propagation de son cancer dans ses poumons. Il est décédé le 28 juin 1981.

La Journée Terry Fox est devenue la plus importante levée de fonds pour la recherche sur le cancer.

Près de 4 500 courses sont organisées chaque année dans l'ensemble du Canada et 333 dans 52 autres pays. L'Inde, l'Afrique du Sud et même le Mexique sont eux aussi de la course. Grâce à cette journée spéciale, plus de 14,2 millions de dollars ont été accumulés jusqu'à présent.



Virginie Auger/L'Aquilon

La course Terry Fox, à pied et à bicyclette.

Île-du-Prince-Édouard

Un premier salon de la femme francophone

Ottawa (APF): Le premier salon de la femme francophone en Atlantique aura lieu à l'Île-du-Prince-Édouard en octobre prochain, sous la présidence d'honneur de l'artiste Angèle Arsenault.

La Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (FNFCF) et l'Association des femmes francophones et acadiennes de l'Île-du-Prince-Édouard ont uni leurs efforts pour organiser ce premier *Salon Vision Femmes* les 2,3 et 4 octobre à Abram-Village.

La santé, l'économie et la justice sont les thèmes qui feront l'objet d'ateliers, dont l'un portera sur l'équité salariale. La présidente du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick, Lucille Riedle, sera la conférencière invitée.

L'Association des femmes acadiennes et francophones de l'île profitera aussi de l'occasion pour lancer une vidéocassette et une trousse éducationnelle traitant du problème de la violence au foyer.

Les organisattices attendent plus de 200 personnes, principalement des provinces de l'Atlantique mais aussi du centre et de l'ouest du pays.

La FNFCF, qui a développé le concept, a d'ailleurs l'intention d'organiser trois salons par année, un dans chacune des grandes régions du pays. Il est déjà entendu qu'Ottawa sera l'hôte d'un premier salon de la femme en Ontario les 4, 5 et 6 juin 1999 et que l'Ouest organisera un salon de la femme en l'an 2000 à un endroit qui reste à déterminer.

Erratum

Dans son édition du 11 septembre 1998, L'Aquilon a publié un article intitulé*Les francophones [illegible] l'ouest se serrent les coudes*. Cet article relate les principales décisions qui ont ressorti de la Conférence des présidentes et présidents des communautés francophones de l'Arctique [illegible] l'Ouest. Cependant, une erreur s'y est glissée. La représentation au sein de la nouvelle fédération sera de quatre représentants par communauté francophone et non de quatre représentants par association francophone.

Une entrevue avec Geela Giroux

Qu'est-ce que la justice communautaire ?

Louis McComber

Quand je suis arrivé dans la porte de son bureau, Geela Giroux était absorbée à terminer un travail à l'ordinateur. Elle me fait signe de m'asseoir. Elle occupe un des bureaux du deuxième étage dans l'édifice en forme d'igloo, presqu'en face de chez Northern, où loge le Bureau du Commissaire par intérim du Nunavut. Geela agit comme conseillère aux programmes sociaux pour cette organisation.

Habillée de façon élégante et installée dans un ameublement aux lignes très modernes, il est étonnant de l'écouter raconter sa jeunesse. «Je suis née dans un camp de chasse près de Pangnirtung, nous a t-elle expliqué. Dans ce temps-là, les Inuit n'allaient au village que pour traiter à la Hudson's Bay. Autrement, ils s'organisaient entre eux. Dans notre camp, on faisait très attention de ne pas insulter personne, de ne pas dire de gros mots. Ça n'était pas dans les moeurs. Les gens craignaient qu'on leur jette un sort.»

Traditionnellement dans ces bandes de chasseurs, les règles à observer dans la vie quotidienne avaient une résonnance spirituelle. «Les gens croyaient que si on se comportait mal à l'égard des animaux, d'un caribou par exemple, il allait nous arriver malheur et c'était la même chose à l'égard des personnes.» Avant la sédentarisation des Inuit dans des villages, qui ne date que de la fin des années soixante, le système de règles qui régissait l'ordre social était complètement assumé de l'intérieur du groupe.

Cette réalité a basculé avec le développement des institutions canadiennes dans l'Arctique. «Du jour au lendemain, je me suis retrouvée dans une école, assise toute la journée dans cette grosse bâtisse, obligée d'écouter un professeur qui parlait anglais, poursuit-elle. Je ne comprenais pas ce qui se passait là. Il fallait s'asseoir bien droit sans bouger et répéter des mots que je ne comprenais pas.»



Louis McComber/L'Aquilon

Selon Geela Giroux, les expériences de justice communautaire sont limitées par des questions financières.

Puis Geela me fait remarquer que je suis mal assis. Elle m'ordonne de me tenir droit sur ma chaise et de répéter après elle une phrase en inuktitut. Même si ça fait cinq ans que j'essaie d'apprendre l'inuktitut, je ne comprends pas les mots qu'elle veut me faire articuler.

Acceptant de jouer le jeu, je répète un peu stupidement des mots que je ne comprends pas. Pendant un instant, je sens un immense embarras m'envahir. «Tu vois ce que je veux dire? qu'elle me fait, c'est exactement ce qu'on a vécu. Et puis le soir j'arrivais à la maison avec une feuille où j'avais écrit toute la journée et ma mère me l'arrachait des mains et la jetait en m'expliquant que c'était des folies de Qallunat (non-Inuit).»

Geela a appris à vivre entre deux mondes. Étrangère dans le milieu scolaire, mais également étrangère à sa propre famille. «C'est ce qui arrive encore à nos jeunes Inuit, explique-t-elle; ce qu'ils apprennent à l'école ne vaut rien à la maison et ce qu'ils apprennent à la maison ne vaut rien à l'école. En fait, nos jeunes apprennent à vivre nulle part, à ne plus avoir de place.»

La justice canadienne a aussi contribué à déstabiliser les règles internes propres au monde inuit. Désormais, des lois fabriquées ailleurs, complètement nouvelles pour les Inuit furent appliquées au Nord. «Les parents ne comprenaient pas! s'exclame Geela. Ils pensaient que les policiers amenaient leurs enfants en prison pour leur faire suivre une cure de quelque chose. Et quand leurs enfants revenaient, ils ne comprenaient pas ce qu'on en avait fait!»

C'est ainsi que les parents inuit sont devenus de plus en plus impuissants face aux interventions de la justice canadienne. Tout ça leur semblait une affaire de Qallunat, selon le point de vue de Geela Giroux. Mis en accusation par des lois extérieures à leur groupe ou voyant un membre de la communauté condamné par des étrangers, puis amenés ailleurs pour purger des peines d'emprisonnement, les Inuit ont appris à voir la justice comme l'affaire des Qallunat.

«C'est pour ça qu'on essaie de créer des comités de justice communautaire, continue de nous expliquer Geela. Pour que les communautés comprennent mieux les principes de la loi et reprennent en main la responsabilité de la paix sociale chez eux.»

Dans le cas de délits mineurs, les policiers de la Gendarmerie royale vont référer les cas au comité de justice communautaire local, quand il y en a un. Les membres du comité vont tenter de trouver des solutions alternatives à l'exclusion qui constitue souvent la seule réponse du système de justice face à la délinquance.

«La situation est très critique dans nos communautés, indique Geela Giroux, mais il faut trouver des solutions. Il faut aussi être prêt à y mettre le prix! Les expériences de justice communautaire sont très limitées par des questions budgétaires.»

Petites Annonces
(service gratuit : 873-6603)

Billet gagnant
Tirages du calendrier monétaire. Les personnes suivantes se sont mérité un prix lors des tirages : le 11 septembre, Debra George a gagné 500 $; le 18 septembre, Terry Foster a gagné 100 $.

Cours de musique
Si vous êtes intéressés à offrir des cours de musique en français (guitare, violon, piano, etc.), l'AFCY reçoit parfois des demandes en ce sens. Contacter Francine au 873-3292.

Tuteur de français
L'AFCY recherche des personnes pour enseigner le français de soir aux adultes. Contactez Francine au 873-3292.

Arctic Jungle Films

Le Canada du haut des airs

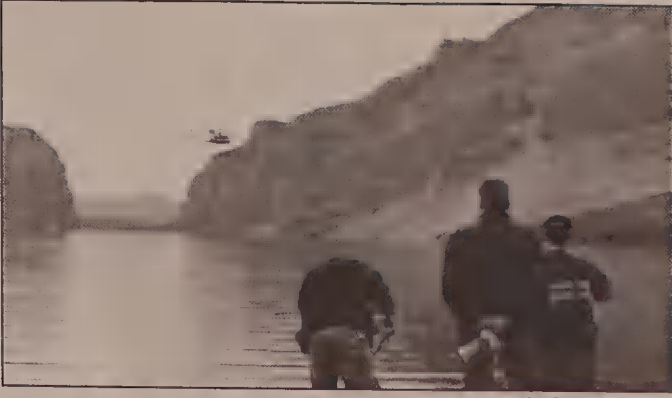
Une équipe de production cinématographique se trouvait dans les Territoires du Nord-Ouest en août dernier. Il s'agissait de la première étape d'un périple qui les amènera aux quatre coins du Canada.

Alain Bessette

L'équipe de tournage était à Fort Simpson les 12 et 13 août derniers. Une heureuse coïncidence m'a permis d'accompagner le groupe, grâce au pilote Jacques Harvey, lors d'une séance de tournage aux lacs Little Doctor et Cle à près d'une demi-heure de vol de Fort Simpson. Comme c'est souvent le cas avec des équipes de tournage, une simple séance prévue pour deux ou trois heures en aura pris plus de dix.

L'équipe de production, composée d'une dizaine de personnes, en était à la première étape d'une série de reportages documentaires destinée au réseau Outdoor Life Network.

Le concept retenu est de filmer les péripéties de pilotes d'avion ultra-léger dans 13 différents sites d'un bout à l'autre du Canada. Ils commençaient leur tournage dans les environs du parc de la Nahanni, près de Fort Simpson. Ils devaient ensuite se rendre au Yukon, en Colombie-Britannique puis se diriger vers l'est. Deux emplacements ont été retenus au Québec soit La Malbaie et l'île d'Anticosti. Leur périple devait se terminer au Labrador.



Alain Bessette/L'Aquilon

Un avion ultra-léger survolant un Canada à la géographie exceptionnelle sert de concept central pour la production de cette série.



Le pilote francophone Jacques Harvey (le grand au centre de la photo), propriétaire de la compagnie South-Nahanni Airways de Fort Simpson, était le choix tout désigné afin découvrir la nature majestueuse du Parc de la Nahanni. Son hydravion permettait de transporter aisément tout le matériel et le personnel de tournage.

En plus du caractère exotique de l'activité aérienne et de la géographie choisie, l'équipe s'intéresse aussi au caractère humain des communautés environnantes. Ainsi, lors de leur première soirée à Fort Simpson, ils ont rencontré des jeunes du village afin de voir qu'est-ce que les jeunes de Simpson font pour se divertir.

Dans de telles productions, il faut toujours s'attendre à des délais et à des pépins en cours de route. Cette aventure en aura connu quelques-uns. La première pilote de l'avion ultra-léger n'aura accompagné le groupe que dans les T.N.-O. La jeune pilote, une Eurasienne de Toronto dont la mère est une petite Tremblay de Chicoutimi, avait été appelée à remplacer une autre pilote retenu en raison de ... son mariage. Elle a finalement rejoint le groupe après quelques semaines de lune de miel.

L'équipe a aussi expérimenté quelques pépins de nature technique. L'état des routes dans le Nord a été la cause de certains ennuis: crevaisons et problèmes mécaniques. Le pire est survenu lors de leur tournage dans la Vallée Golden en Colombie-Britannique. Au cours d'un ammerrissage sur le fleuve Colombia, l'avion s'est retourné sur le dos. L'avion a été une perte totale! Cela a causé un délai de deux semaines, le temps de trouver un autre appareil. Le changement a cependant été pour le mieux. «C'est un appareil qui est beaucoup plus performant», a expliqué l'assistante-réalisatrice, Susan Boshcoff. Le nouvel appareil a été conçu par Wayne Winter de l'Alberta. Wayne Winter est aussi un collaborateur pour le réseau Discovery.

Avec le mois d'octobre à nos portes, l'équipe a décidé de laisser tomber son dernier lieu de tournage au Labrador. «Ça nous aurait pris au moins une semaine de déplacement juste pour se rendre sur place», a indiqué Susan Boschoff.

Ce tournage n'est pas terminé que déjà l'équipe du Arctic Jungle Films pense aux futures productions. «On pense à poursuivre le tournage selon la même formule. On a déjà identifié des lieux de tournage extraordinaires au Canada et on pourrait aussi faire un crochet vers les États-Unis», a mentionné Mme Boschoff.

L'autobiographie de Louis-Edmond Hamelin

Une expérience francophone de la «nordicité»

L'*Écho des pays froids* est une autobiographie qui retrace les étapes importantes de la vie de Louis-Edmond Hamelin. Si le lecteur en apprend sur la petit enfance de l'auteur et la généalogie de sa famille, il y trouvera aussi plusieurs références à l'histoire récente du Nord canadien.

Louis Mc Comber

Géographe de profession, Louis-Edmond Hamelin s'est intéressé au Nord et au monde autochtone au tout début de sa carrière, en 1947, à une époque où très peu de Canadiens poursuivaient des recherches dans ces domaines. La rencontre avec des «nordicistes» accomplis comme Vilhjamur Stefansson, qui avait dirigé au début du siècle la première grande expédition arctique canadienne, et l'ethnobiologiste Jacques Rousseau va confirmer cet intérêt marqué pour le Nord chez le jeune chercheur.

Si la trame de fond du livre est autobiographique, l'auteur glisse facilement du récit personnel à la description de contextes historiques ou encore au développement de notions scientifiques quand ce n'est pas à des discussions terminologiques ou politiques. Comme Louis-Edmond Hamelin a été un précurseur de la recherche nordique au Canada, le livre est truffé d'information de tout premier plan sur le développement de cette science en milieu académique québécois.

Ce passionné des pays froids a été instigateur et directeur du Centre d'études nordiques de l'Université Laval fondé dès l'élection du gouvernement Lesage au Québec, en 1960. Il sera aussi engagé dans la fondation du GÉTIC de l'Université Laval en 1987 qui va se spécialiser plus particulièrement dans la recherche nordique en sciences humaines.

À plusieurs reprises dans son ouvrage, l'auteur critique les politiques de subvention de la recherche en milieu nordique qui favorisent immanquablement les sciences «dures» au détriment des sciences humaines. En méconnaissant les facteurs sociaux et humains au Nord, les décideurs prennent le risque de transposer des façons de faire importées du Sud sans vraiment tenir compte des milieux culturels spécifiques où leurs politiques vont s'appliquer. Comme si le Nord n'était qu'une rallonge administrative du Sud.

Or, l'auteur insiste pour souligner le caractère spécifique des régions nordiques et la lente évolution des politiques gouvernementales canadiennes qui ont passé d'un colonialisme étouffant envers les premières nations à un respect plus marqué pour la différence. Louis-Edmond Hamelin croit que la recherche doit prendre le risque de l'action. Elle doit éclairer et guider les politiques de l'État.

Ainsi il salue au passage des initiatives du gouvernement canadien comme la Commission polaire ou la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones qui peuvent permettre une meilleure appréciation des dynamiques nordiques et donc un rapprochement entre les réalités sociales Nord-Sud.

Lui-même s'est jeté dans le bain de l'action comme dernier conseiller désigné au Conseil des Territoires du Nord-Ouest de 1970 à 1975, le Conseil ne devenant Assemblée législative qu'en 1982. Sa première intervention faisait remarquer que seulement 10% des toponymes à l'époque étaient en langues indigènes aux

Hamelin
Suite en page 8

Commentaire

De l'autre côté de la barrière

Voici un petit commentaire sur une situation très locale mais qui soulève des considérations philosophiques plus étendue.

Alain Bessette

La semaine dernière, l'Association des enseignants et enseignantes des T.N.-O. décidait d'installer une clôture entre son bâtiment et celui de ses voisins, la Maison Leroux appartenant à la FFT. Ce projet germait déjà depuis un certain temps puisqu'en juin, le directeur général de l'Association avait demandé à la FFT de construire une clôture commune pour empêcher les gens d'utiliser cet espace pour un raccourci jusqu'au centre d'achat Centre Square. La FFT avait refusé de participer à l'installation de cette barrière.

Cette décision est d'autant plus bizarre que les principaux «utilisateurs» de ce raccourcis ne sont nuls autres que les élèves de l'école St-Patrick. Cela projette une belle image de leurs enseignants! Si cette décision vise simplement à empêcher les clochards de la ville de s'agglutiner dans notre ruelle, cela est probablement une cause perdue puisque le derrière de l'église pentecotiste demeurera un lieu de rassemblement favoris de ces derniers, un lieu d'où ils ne sont jamais évincés.

De plus, témoin de près de deux années de va-et-vient entre ces deux buildings, aucun vandalisme n'a été constaté.

Je ne sais quelle perverse satisfaction on peut obtenir à établir des barrières au sein d'une communauté mais il me semble que des organismes publics, comme l'association des enseignants, devraient normalement être à l'avant-garde d'initiatives d'ouverture et non de projets d'exclusion.



Alain Bessette / L'Aquilon

Les professeurs, à vue d'étudiant

Hamelin

Suite de la page 7

TNO. Il a toujours trouvé important d'insister sur la portée culturelle des décisions politiques.

Louis-Edmond Hamelin a étudié en France avec le géographe de réputation internationale Raoul Blanchard. Il a rédigé tous ses écrits scientifiques en français et il se pique d'avoir créé plusieurs néologismes comme nordologie ou nordicité qui sont maintenant reconnus par les dictionnaires français.

Même que dans la dernière édition du *Canadian Oxford*, a-t-il confié à l'Aquilon, on trouve pour la première fois le mot *nordicity*, qui a pourtant une racine française! Cet académicien émérite, maintenant à la retraite, ne croit toutefois pas à une mission particulière des chercheurs francophones. «Les chercheurs de la nordicité proviennent de tous les horizons et c'est le monde polaire qui importe comme objet en soi.»

L'*Écho des pays froids* de Louis-Edmond Hamelin est publié aux Presses de l'Université Laval.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 35, 2 octobre 1998



Virginie Auger/L'Aquilon

Miam...il y avait de quoi se lécher les babines après la petite séance de popote du groupe Katimavik : brioches à la cannelle et pains fumants étaient au menu!

L'Ouest selon Don Morin

Une vision qui ne fait pas l'unanimité

Le premier ministre des T.N.-O., Don Morin, a présenté le 23 septembre sa vision de ce que devrait être le territoire de l'Ouest après la division et des défis qui attendent le gouvernement au cours des prochains mois.

Alain Bessette

Le premier ministre Morin a indiqué lors d'un discours prononcé à l'Assemblée législative le 23 septembre dernier, que le plan de travail du gouvernement en regard de l'établissement d'un territoire de l'Ouest repose sur une vision qui serait commune à l'ensemble des résidents de l'Ouest. Certains des principes sur lesquels repose cette vision ne semblent cependant pas rallier tous les groupes concernés.

L'un des principes qui sem-

Vision
Suite en page 2

Crédits d'impôt sur les investissements

Coup de main à l'économie

La législation nécessaire pour implanter le Programme de crédit d'impôt à l'investissement, annoncé en janvier dernier par le ministre des Finances, John Todd, a été adoptée par l'Assemblée Législative, le 25 septembre.

Virginie Auger

Deux lois spéciales sur le crédit d'impôt ont été entérinées par l'Assemblée Législative afin d'encourager les résidants du Nord à investir dans les entreprises des Territoires du Nord-Ouest.

Grâce à la *Loi sur le crédit d'impôt à l'investissement en capital de risque* ainsi qu'à l'amendement de la *Loi de l'impôt sur le revenu des TNO* les investisseurs bénéficieront d'un crédit d'impôt pouvant atteindre 30% du montant investi, jusqu'à concurrence de 30 000 $.

«L'investissement dans les industries du Nord est la clé du succès pour assurer une croissance économique à long terme», a indiqué le ministre des Finances, John Todd.

Le sous-comité sur l'investissement de l'Assemblée Législative, formé dans le but de trouver des solutions innovatrices pour promouvoir la croissance économique et l'emploi dans les TNO, a recommandé le recours aux programmes de crédit d'impôt afin d'encourager les investissements dans les entreprises du Nord.

Pour bénéficier du Programme de crédit d'impôt à l'investissement, les contribuables pourront investir dans des fonds mutuels créés par des associations de travailleurs, par des employés ou par des groupes communautaires. Aussi, les résidants pourront investir directement dans des compagnies nouvelles ou en expansion. Enfin, pour adhérer au Programme les différents fonds devront répondre à des critères spécifiques.

Deux raisons majeures expliquent l'existence du Programme : encourager le secteur privé à vendre les nouvelles émissions d'actions aux contribuables et encourager les investisseurs des TNO à acheter les actions des compagnies récentes ou en voie d'expansion.

Tous les fonds amassés grâce au Programme ne peuvent être utilisés que dans le but d'aider les nouvelles entreprises ou celles en expansion. Les entreprises dont les actions sont échangées publiquement ou dont la

Impôt
Suite en page 2

Jean-François Pitre/L'Aquilon

Les pieds au chaud!

Les travaux de construction de l'école Allain St-Cyr vont bon train. Ci-contre, un travailleur de la construction installe les tuyaux sur lesquels sera déversé le béton des planchers. L'eau chaude circulant dans ces tuyaux servira à garder le plancher à une température confortable.

Sommaire



Virginie Auger

Espèces en péril

La ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique, Cathy McGregor, a ouvert le 28 septembre la rencontre des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la faune et de la flore en soulignant le progrès réalisé depuis la signature de l'*Accord national pour la protection des espèces en péril*, en 1996.

«Notre tâche est d'approuver un plan de mise en oeuvre, ce que nous avons mené à bien, afin que cet Accord donne des résultats concrets», a précisé la ministre. Les ministres ont également entamé des discussions sur un Plan d'action national de gérance de la biodiversité pour protéger les habitats et aider les populations d'espèces sauvages à demeurer en santé.

D'ailleurs, le rapport du 10e anniversaire (1988-1998) du Comité de rétablissment des espèces canadiennes en péril (RESCAPÉ) est maintenant disponible. Ce comité a pour mission de superviser le rétablissement des espèces en danger au Canada. Depuis 1988, 50 espèces ont été placées sous la responsabilité du Comité. Parmi les espèces protégées, le faucon pélerin est un bel exemple d'une réussite. En 1975, on ne répertoriait que 34 couples de faucons pélerin au Canada. Selon de récentes estimations, on trouverait aujourd'hui 400 couples dans les TNO et 85 dans le sud du Canada.

Le cri de l'oie blanche

Le chef de la nation dénée, Bill Erasmus, s'oppose aux gouvernements canadien et américain qui comptent exterminer de 2,5 à 4 millions d'oies blanches dans l'Arctique. Selon ces gouvernements, le surnombre d'oies blanches entraînerait la destruction des aires de nidification dans la Baie James et la Baie d'Hudson.

«Il y a une insuffisance de preuves pour justifier la demande du Groupe de travail sur l'habitat des oies blanches dans l'Arctique. En aucun temps le Groupe de travail n'a invité les groupes autochtones à discuter du problème avec eux. Plusieurs groupes autochtones chassent l'oie blanche pour se nourrir et tiennent à cette tradition. La nation dénée s'oppose donc à cette façon de gérer les ressources naturelles», a souligné M.Erasmus.

La recommandation du Groupe de travail découle du rapport «L'écosystème de l'Arctique en péril», émis en 1997, qui suggère de diminuer de moitié la population d'oies blanches afin de protéger l'écosystème dans les marécages des régions subarctiques.

Carrefour International

Le participant du programme Carrefour International, Yaya Kone, originaire de la Côte d'Ivoire, est arrivé à Yellowknife le 28 septembre. Le professeur de 26 ans travaillera bénévolement dans différents organismes communautaires : Garderie Plein-Soleil, École Allain St-Cyr et École William MacDonald. Au cours de son séjour de six semaines, il sera l'hôte de John Stephenson et Karen Johnson, d'Anné Bérubée et Sylvain Chouinard ainsi que de Linda MacDonald.

Aide financière aux étudiants

Suite aux recommandations du Forum ministériel sur l'aide financière aux étudiants, le processus d'application au programme d'aide financière aux étudiants a été amélioré. Ainsi, la majorité des applications ont été traitées en dix jours. La plupart des étudiants ont donc pu recevoir leur argent pendant la première semaine de la session scolaire d'automne.

Nav Canada

Le ministre des Transports, Jim Antoine, a organisé un lobby, le 24 septembre, afin de mettre un frein aux nouvelles tarifications de Nav Canada. Les efforts du ministre ont porté fruit puisque le ministre fédéral du Transport, David Collenette, s'est engagé à réviser la nouvelle tarification de Nav Canada et à diminuer son impact sur l'économie du Nord.

Vision

Suite de la une

ble le plus «agacer» les groupes autochtones, c'est celui d'un gouvernement de partenariat.

Selon Don Morin, le futur système de gouvernement qui sera adopté pour l'Ouest devra restecter le droit inhérent des peuples autochtones à s'autogouverner tout en protégeant les droits individuels de tous les citoyens. Dans cet arrangement constitutionnel, il est nécessaire que le gouvernement public, représentant tous les citoyens, et les gouvernements autochtones puissent traiter en égaux. Par contre, il y a aussi un besoin pour un gouvernement central fort. Chacun des deux ordres de gouvernement aurait des pouvoirs et responsabilités exclusifs. Cependant, dans certains domaines communs, le premier ministre indique qu'il faut trouver une formule de gouvernement de partenariat. C'est cette dernière formule qui semble déplaire à certains groupes autochtones, notamment la nation Dogrib.

Dans une missive adressée au premier ministre Morin ainsi qu'à la ministre des Affaires indiennes et du Nord, Jane Stewart, le grand chef de la nation Dogrib, Joe Rabesca, indiquait que son groupe était formellement opposé à la création d'un autre ordre de gouvernement, un gouvernement de partenariat. Selon le chef Rabesca, il faut établir un gouvernement tribal dogrib qui aurait le pouvoir de conclure des ententes intergouvernementales avec le gouvernement des T.N.-O. mais sans la création d'un troisième ordre de gouvernement qui viendrait chapeauter ou encadrer le travail des gouvernements autonomes autochtones.

Gary Bohnet, co-président du Sommet des leaders autochtones de l'Ouest, a indiqué le 24 septembre que les gouvernements autochtones ont toujours cherché à travailler de concert avec les autres gouvernements mais «qu'il faut être méfiant lorsqu'on entend un mot comme «partenariat». Jusqu'à présent, le GTNO n'a pas préparé son plan de travail en partenariat avec nous».

Les membres du Sommet des leaders autochtones reprochent aussi au premier ministre de ne pas avoir indiqué dans son discours l'origine des différents droits. Ils rappellent que les gouvernements autochtones tirent leurs droits d'une garantie de la Constitution canadienne alors que le gouvernement public des T.N.-O. ne s'appuie que sur une loi du gouvernement fédéral.

Le plan d'action de Don Morin prévoit également un pouvoir accru pour le GTNO en matière de gestion des terres et des ressources. Ces pouvoirs accrus incluraient la gestion et la perception des redevances que les compagnies minières versent pour l'extraction de minerai.

Là aussi, les leaders autochtones sont en désaccord avec le GTNO. Un tel transfert du fédéral vers le gouvernement territorial ne devrait pas se faire sans l'accord des gouvernements autochtones. De plus, les leaders autochtones estiment que les transferts de fonds du fédéral ainsi que du droit de perception des redevances minières devraient être directement dévolus aux gouvernements autochtones pour la prestation de leurs programmes et services, sans l'intervention d'un intermédiaire inutile, en l'occurence le GTNO.

Finalement, les leaders autochtones s'interrogent sur l'impact que ce plan de travail du GTNO aura sur les actuelles négociations en vue de conclure des ententes sur les gouvernements autochtones. Ils adopteront, au cours des prochaines semaines, une attitude d'attentisme afin d'évaluer l'effet de ce nouveau plan de travail sur les négociations.

Impôt

Suite de la une

majeure partie des activités ou des employés se trouvent à l'extrérieur des Territoires du Nord-Ouest ne sont pas admissibles. Les individus et les entreprises qui paient des impôts sur le revenu peuvent investir dans le programme. Un maximum d'un million de dollars en crédit sera disponible pour l'année fiscale 1998. Revenu Canada administrera les crédits d'impôt au nom des Territoires du Nord-Ouest. Par contre, les TNO et le Nunavut auront leur conseil d'administration respectif qui s'occupera de gérer le Programme.

Industrie du diamant

Coup d'éclat

Sirius Diamonds Ltd. deviendra la première compagnie de coupe et de polissage de diamants dans les Territoires du Nord-ouest.

Virginie Auger

La première compagnie de coupe et de polissage de diamants, Sirius Diamonds Ltd., a ouvert la porte à l'implantation de cette industrie dans les T.N.-O. La nouvelle a été annoncée par le ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique, Steven Kakfwi, le 24 septembre dernier.

«Notre travail est de s'assurer que Sirius ait le meilleur support possible. Notre espoir est de voir d'autres compagnies comme celle-là s'installer dans les Territoires puisque nous aimerions percer le marché international», a indiqué M. Kakfwi.

L'usine qui sera construite sur le site de l'aéroport de Yellowknife, en face du centre de tri et d'évaluation de la compagnie BHP, devrait entrer en fonction dès le mois d'avril 1999.

Pour sa première année de production, la compagnie formera et entraînera de 25 à 30 employés résidant dans les TNO . D'ici cinq ans, on compte embaucher près de 50 employés.

«La difficulté n'est pas de former la main-d'oeuvre mais d'établir des standards de coupe et polissage qui seront acceptés à l'échelle internationale», a expliqué le ministre de l'Éducaton, de la Culture et de l'Emploi, M. Charles Dent.

Cet automne, le ministre assistera à une conférence où des représentants de l'industrie du diamant du Canada et des États-unis se rencontreront afin de déterminer ces standards.

L'usine transformera mensuellement 2000 carats de diamants bruts provenant de la mine BHP Ekati. La production devrait augmenter au fur et à mesure que la quantité de diamants et le nombre d'employés qualifiés augmenteront. On croit donc éventuellement pouvoir atteindre une production de 5000 carats par mois.

Le président de la compagnie Sirius Diamonds, Jim Ben-Oliel, espère pouvoir mettre sur le marché trois nouveaux modèles de taille de diamants : «Arctic fire», «Ice» et «Northerlights». Ce dernier vise essentiellement le marché asiatique.

Le gouvernement a accepté de verser un prêt de cinq millions de dollars pour les cinq premières années de productivité de la compagnie. Selon la productivité de l'usine, ce prêt pourrait atteindre les dix millions de dollars. À cela s'ajoute une subvention de 690 000 $ qui sera versée en salaires ainsi que 250 000 $ pour l'achat d'équipement.



Virginie Auger/L'Aquilon

Le président de la compagnie Sirius Diamonds, Jim Ben-Oliel, était entouré des ministres Charles Dent (à droite) et Steven Kakfwi, lorsque ce dernier a annoncé l'implantation de ce qui sera la première usine de tri et de polissage de diamants des TNO.

Katimavik

Les mains à la pâte!

Le premier groupe Katimavik est en ville! Leur première fin de semaine s'est déroulée en partie dans la cuisine où ils ont appris à faire leur pain quotidien!

Virginie Auger

Les dix jeunes du groupe Katimavik ne chômeront pas pendant les prochains neuf mois de leur expérience de coopération communautaire. Travail bénévole, activités diverses, popotte...suivant un horaire bien chargé, les jeunes devront se serrer les coudes pour arriver à vivre en groupe et à partager la majeure partie de leur temps avec les autres.

Ayant décidé de participer à ce programme pour acquérir de l'expérience dans différents milieux de travail, vivre en groupe, améliorer leur deuxième langue et voyager à travers le Canada, les jeunes semblent voir d'un oeil très optimiste le nouveau rythme de vie qui les attend.

Ils passeront les trois prochains mois à Yellowknife, ensuite ils iront à Ottawa puis ils termineront leur séjour à Granby. Yellowknife sera donc l'hôte de trois différents groupes au cours des neuf prochains mois.

Les jeunes oeuvreront dans un des cinq organismes à but non lucratif qu'ils auront choisi: Ambulance St-Jean, Armée du Salut, Youth Volunteer Corps, Y.M.C.A., Club de ski, Yellowknife Association for community living, Garderie Plein-Soleil, Association franco-culturelle de Yellowknife et Fédération Franco-TéNOise.

Les participants viennent de tous les coins du Canada: Peace River (Alb), Glace Bay (N.-É.), Goose Bay (Lab), etc. Parmi les participants, trois viennent du Québec.

Un des principaux objectifs du programme est d'améliorer sa langue seconde, en l'occurrence le français ou l'anglais, en s'efforçant de la parler le plus souvent possible.

Un de leur mandat est aussi de cuisiner leur propre pain. Samedi dernier, sous la direction de la cuisinière en chef, les jeunes ont donc appris à faire leur propre pain.

Cette idée a commencé l'an dernier, alors qu'un groupe Katimavik avait décidé de faire du pain tout simplement pour le vendre. Depuis la tradition a persisté et elle s'est ajoutée à la liste de leurs occupations.

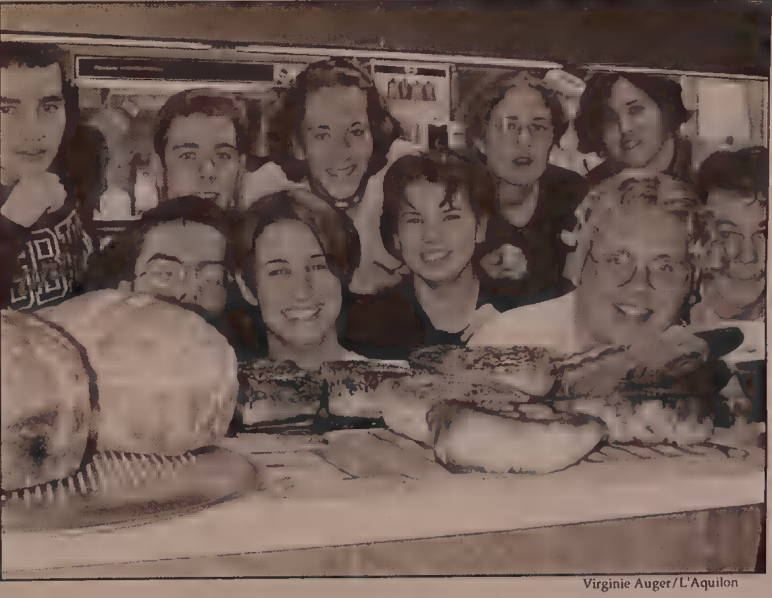
L'idée de fonder un programme-jeunesse national est née en1977 d'une vision conjointe du sénateur Jacques Hébert et de l'ex-ministre fédéral Barney Danson. Le mot inuit «katimavik» signifie «lieu de rencontre». M. Hébert a choisi de baptiser son programme ainsi, suite à un voyage qu'il avait fait dans le nord québécois.

Au cours de ses neuf premières années d'existence, plus de 20 000 jeunes Canadiens et Canadiennes ont participé au programme d'éducation alternative et de service communautaire, apportant une main d'oeuvre bénévole dans plus de 5 000 collectivités à travers le Canada.

Après quelques problèmes de financement survenus en 1986, la corporation Katimavik a réussi à survivre grâce à la persévérance de deux hommes chevronnés qui n'ont cessé de croire en la valeur du programme : le sénateur Hébert et le directeur régional du Québec à l'époque, Claude Raîche.

En juin 1997, pour sa troisième année de programmation, Katimavik a signé une entente avec le Ministère du Patrimoine canadien qui a permis de doubler ses effectifs.

Lors de la programmation 1997-1998 de Katimavik, 54 projets ont été réalisés et ont suscité la participation de 650 jeunes bénévoles.



Virginie Auger/L'Aquilon

La dernière fournée de Katimavik!

Rangée en avant :Derek (Lillooet, B.-C.), Crystal (Peace River, Alb.), Mandy (Goose Bay, Lab.), Allan (Barry, Ont.), Hugo (Gallix, Qué.).
Rangée en arrière : Joël (Glace Bay, N.-É.), Louis-Michel (Charlesbourg, Qué.), Marie-Claude (Charlesbourg, Qué.), Kara (Duncan, B.-C.), Amenda (Cochrane,

ÉDITORIAL

Des objectifs inconciliables?

Dans la poursuite actuelle de solutions de compromis afin d'en arriver à s'entendre sur une Constitution pour l'Ouest des T.N.-O., il semble que certaines positions établies par les parties en présence soient inconciliables.

D'un côté, les leaders autochtones revendiquent l'établissement de gouvernements autonomes pour les autochtones. Ces gouvernements autonomes, de type tribal, auraient des pouvoirs exclusifs et seraient les principaux fournisseurs de services gouvernementaux pour la population locale. Le rôle qu'ils sont prêts à concéder sont minimes.

De son côté, le gouvernement des T.N.-O. soutient le principe d'un gouvernement central fort. Il reconnait la nécessité d'un gouvernement public ayant son champ de juridiction dans les domaines affectant l'ensemble des citoyens. Devant l'émergence des revendications autonomistes des autochtones, le GTNO reconnait maintenant la nécessité d'un partage des pouvoirs avec les gouvernements tribaux et suggère même l'établissement d'un mécanisme de gouvernement de partenariat qui encadrerait les transactions entre les deux ordres de gouvernement.

La place et l'importance que la Constitution de l'Ouest devrait accorder au gouvernement public constitue donc la pomme de discorde entre les deux parties. Pour les leaders autochtones, il semble bien qu'un gouvernement territorial soit un principe dévolu qui vient s'insérer comme un intermédiaire inutile entre leurs gouvernements tribaux et le gouvernement fédéral.

De son côté, le gouvernement territorial préférerait probablement la création de gouvernements tribaux qui seraient assujettis à un ordre de gouvernement plus global, chien de garde des intérêts de l'ensemble des citoyens.

Chacune des approches a ses mérites mais il faudra bien un jour que des compromis soient faits.

Alain Bessette



Virginie Auger/L'Aquilon

Les cuisiniers du groupe Katimavik ne se sont pas gênés pour forcer un peu la dose lors de la confection de leurs brioches à la cannelle...du sucre, en veux-tu en v'là!



l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

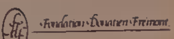
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs et collaboratrice : Stéphane Cloutier, Louis Mc Comber et Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone







Quand est-il permis d'employer licence?

Annie Bourret (APF)

L'expression « licence complète » me fait toujours rire quand je l'entends au sujet d'un restaurant. Au sens français du terme, la licence signifie le droit ou la liberté de faire quelque chose (la licence poétique de l'écrivain). À la limite, on pourrait même parler de débauche totale, pour utiliser le sens vieilli de « contraire à la décence ». Rien à voir avec *fully licensed*, donc, qui se traduit par **bière, vin et spiritueux**.

D'autres emplois anglicisés de *licence* méritent d'être soulignés : mes « licences », au lieu de permis de conduire ou plaque(s) d'immatriculation. Comme il serait agréable de régler cette petite difficulté en recommandant de traduire *license* par permis. Hélas! Les deux mots existent en français, dans des acceptions presque semblables. Pourquoi peut-on aussi bien utiliser permis d'exportation que licence d'exportation, alors qu'il faut dire permis de chasse et licence de pharmacien?

La définition permet de discriminer entre les deux termes. La licence est l'autorisation accordée par une autorité administrative compétente d'exercer, pour une période déterminée, une activité de type commercial ou professionnel. Le permis constitue également une autorisation officielle écrite, mais accordée par une administration ou l'État. De plus, les activités qu'il permet de faire peuvent être de nature non commerciale, sportive et divertissante. Suivant ce raisonnement, la licence de camping serait le droit d'exploiter un terrain de camping, le permis de camper serait le droit de planter sa tente à un site pour une période donnée.

Pour continuer sur ma lancée, parlons donc de **futur** et **avenir**. L'expression « dans le futur » m'agace sou-ve-rai-ne-ment. Parce que *in the future* se traduit tout bonnement par **désormais, dorénavant, à l'avenir**. Mais alors, quand utilise-t-on futur en français? À titre d'adjectif, pour évoquer ce qui est à venir (évolution future d'un projet, besoins actuels et futurs) ou, encore, pour désigner un changement prochain de condition (futurs diplômés, futurs parents). Dans ce dernier cas, l'adjectif a tendance à précéder le mot.

À me laisser emporter par des pièges sémantiques, tiens, aussi bien traiter de **apporter** et **emporter**. La distinction entre ces verbes repose sur la direction : on apporte un objet en allant à un endroit et on emporte un objet avec soi d'un lieu à un autre. *On apporte son lunch au travail, mais on emporte du travail à la maison* (donc du lieu de travail à la maison). La même nuance s'applique à **amener** et **emmener**, mais pour les êtres humains. *Jean amène Caroline à la garderie* (mener à un endroit donné) et *Jeanne emmène ses enfants à Corfou* (mener une personne du lieu où l'on est à un autre). En conclusion : on emmène une personne ou un animal et on emporte un pique-nique. Voilà qui devrait nous amener à réfléchir...

Faites parvenir vos commentaires par courriel à ***abourret@bc.sympatico.ca*** *ou à la rédaction du journal.*

Chansons francophones

Y'a pas deux chansons pareilles

Fier organisateur du Gala albertain de la chanson française, Ronald Tremblay, réalisateur pour la station radiophonique francophone de Radio-Canada en Alberta, CHFA, coordonnera les projets spéciaux qui marqueront l'entrée dans le nouveau millénaire. Au programme: 50e anniversaire de la station,10e anniversaire du Gala albertain de la chanson et 10e anniversaire du Chant'Ouest.

Virginie Auger

Petits yeux vifs, gestes spontanés, discours volubile; Ronald Tremblay exploite avec une amusante insouciance les caractéristiques du bon organisateur. En charge du Gala albertain de la chanson française depuis sa fondation, en 1989, M.Tremblay tient à son «bébé» comme à la prunelle de ses yeux.

Ayant lui-même participé au festival de la chanson de Caraquet en tant qu'auteur-compositeur, il explique sourire en coin, qu'il a dû battre en retraite voyant que son talent ne le menait pas où il l'aurait souhaiter.



«Je voyais que j'avais un certain talent, mais pas un talent certain...par contre je me suis dit: si un jour j'ai la chance d'organiser un gala de la chanson, j'aimerais bien le faire.»

Cette chance s'est donc présentée à lui, en 1988, lorsque Radio-Canada débloqua un budget spécial pour fêter le 40e anniversaire de la station de radio francophone de l'Alberta, CHFA.

Suite au succès du premier gala albertain, on décida de présenter un événement semblable dans les trois autres provinces de l'Ouest et de réunir les lauréats de ces événements dans un seul et même gala interprovincial, le Chant'Ouest.

«L'implication du Yukon et des Territoires a commencé dès 1990 alors que la Colombie-Britannique et l'Alberta ont accepté de les parrainer. Depuis, deux participants des Territoires du Nord-Ouest se sont rendus jusqu'au gala albertain. C'est très vaste comme territoire et ce n'est pas évident de trouver des candidats», explique M.Tremblay.

La tête en constante ébullition, notre bout-en-train ne manque pas d'idées innovatrices. D'ailleurs, il mijote présentement un plan pour rehausser la popularité du gala dans les régions du Nord. Pour souligner l'entrée dans le nouveau millénaire, il aimerait organiser un spectacle à Yellowknife regroupant d'anciens gagnants du gala albertain.

«Le gala de l'an 2000 sera certainement mon dernier, alors je me dis qu'il serait bien de terminer sur une note d'exotisme.»

Depuis que la toute première gagnante du Gala albertain de la chanson, Josée Lavoie, a remporté le premier prix au Festival de Granby, la place de la relève de l'Ouest a fait un bon bout de chemin.

«Suite à la victoire de Josée, on a développé une grande complicité avec les organisateurs du Festival de Granby et depuis 1993, ils reçoivent inconditionnellement nos gagnants, a fait remarquer un M.Tremblay plutôt fier, de plus, on a négocié la place des participants de l'Ontario et de Caraquet.»

Cette année, Arianne Jean, originaire du Manitoba, faisait partie des finalistes au Festival de Granby.

Suite à l'avènement du Chant'Ouest, une douzaine d'artistes ont pu produire des disques. Parmi eux, Francis Marchildon de Saskatchewan vient de sortir un album intitulé «Changez de peau» qui semble bien apprécié du public.

Toute cette effervescence artistique aura aussi permis d'ouvrir la voie à ce que M.Tremblay s'amuse à appeller l'ère de la «nouvelle chanson».

«Ça n'a jamais été écrit nulle part, mais pour moi la «nouvelle chanson» est issue de l'interaction de la relève de l'Ouest depuis le début des années 1990.»

Après tant d'années d'engagement pour rehausser la situation de la chanson francophone dans l'Ouest, M.Tremblay entend bien boucler la boucle sur un air de gaieté.

«Je ne faisais plus de chanson depuis des années, mais le contact avec les artistes m'a donné une bouffée de créativité. J'ai donc commencé, il y a un an, à faire un petit projet de disque. C'est plus thérapeutique que d'autre chose, mais quand même...»

M.Tremblay s'aiguisera donc un peu la voix pour que sa vie puisse continuer à s'orchestrer autour de la chanson et de la musique.

Petites Annonces
(service gratuit : 873-6603)

Billet gagnant
Tirage du calendrier monétaire. La personne suivante s'est méritée un prix de 100 $ lors du tirage du 25 septembre: Jean-Frédéric Savage.

Katimavik
Katimavik recherche des familles d'hébergement du 11 octobre au 24 octobre. Pour information : Peter Skoropad: 920-4673

Nouvelle chronique

Le Canadien de Montréal

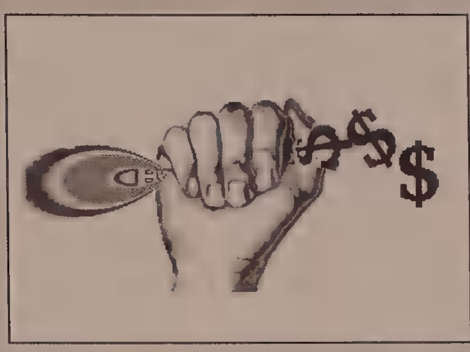
Alain Bessette

Une chronique de L'Aquilon sur le club de hockey Canadien ? Eh, oui! Quelques raisons d'ordre varié ont motivé cette décision. Premièrement, le journal est constamment à la recherche de sujets qui permettraient de varier le contenu du journal.

Deuxièmement, encore plus que le sirop d'érable, les ceintures fléchées ou la musique de Daniel Lavoie, le club de hockey Canadien constitue un facteur d'identification pour les Canadiens-français d'un bout à l'autre du pays. En effet, lorsque le club joue un match dans une des villes du Canada (principalement à Calgary, Edmonton et Vancouver), des milliers de Canadiens-français de ces régions prennent d'assaut les estrades et souvent leurs cris d'encouragement pour le Canadien dépassent de loin ceux en faveur de l'équipe locale.

Troisièmement, il s'agit d'une chronique facile à produire puisqu'il existe de nombreux sites sur Internet traitant du Canadien; sites partisans, comme celui du club, et site plus neutres, colligeant des articles de journaux. L'information est donc facile à glaner.

Cette chronique sera régulière mais pas toutes les semaines. On prévoit la publier toutes les deux ou trois semaines, selon l'actualité sportive.



Le hockey contemporain : une histoire de gros sous

Durant la saison estivale et au début du camp d'entraînement du club de hockey Canadien, ce qui retient surtout l'attention, ce ne sont pas les joueurs et leur performance sur la glace mais bien toute la question de la masse salariale du club. Hausse faramineuse des salaires des joueurs, chute dramatique du dollar canadien (les contrats sont établis en dollars américains) et niveau de taxation non-concurrentiel : autant de facteurs qui semblent causer bien des maux de tête aux dirigeants du club.

«Nous devons opérer une entreprise profitable au sein d'une industrie qui est malade» a indiqué le Président du club de hockey Canadien en conférence de presse lorsqu'interrogé à propos de la situation de la masse salariale.

La masse salariale du club se situera autour de 47 millions de dollars canadiens (32 millions US) pour la prochaine saison. Or, les deux gros joueurs, Vincent Damphousse (3,275 millions US) et Mark Recchi (4,5 millions US) accaparent à eux seuls environ 12 millions de cette masse salariale. Il ne reste donc que 35 millions pour payer les autres joueurs. Patrice Brisebois vient de signer une entente de trois ans valant 6 millions de dollars US dont 1,8 million pour la prochaine saison. De son côté, le tout dernier joueur ayant conclu une entente avec le club, Saku Koivu, gagnera 3 millions US cette année, 3,3 millions l'an prochain et la dernière année, optionnelle, il pourrait même gagner 4 millions US s'il rencontre les attentes de la direction.

Il reste encore trois joueurs importants qui n'ont pas signé de contrat : Vladimir Malakov, Brian Savage et Martin Rucinsky. Ce sont des joueurs qui recherchent des salaires s'élevant au-delà de 2 millions annuellement. De plus, Shayne Corson demande une prolongation et une hausse dans son contrat actuel. Il lui reste deux ans sur un contrat de cinq ans.

On sait déjà que cinq joueurs de l'an passé ne joueront pas l'an prochain. Le gardien de but, Andy Moog a décidé en juin de prendre sa retraite. Zarley Zalapski et Marc Bureau, agents autonomes, ont signé des contrats avec, respectivement, les Rangers de New-York et les Flyers de Philadelphie. Sébastien Bordeleau, qui devait être le futur Guy Carbonneau des Canadiens a, quant à lui, été repêché par le club de Nashville. Finalement, le Canadien a échangé le gros défenseur, Peter Popovic (6'6" et 240 lbs), contre un fier-à-bras des ligues mineures, Sylvain Blouin, et un choix de repêchage. Dans ce dernier cas, il semble bien que le club voulait se débarrasser d'un contrat de 1,5 million.

Il faut noter que tous ces joueurs disparus sont des joueurs à caractère défensif. À moins que le club n'ait des plans de rechange, les gardiens de but risquent de voir passer plusieurs rondelles la saison prochaine.

En attendant, il est presque assuré que les joueurs sans contrat, ainsi que Shayne Corson, ne participeront pas au camp d'entraînement et qu'ils risquent de rater les premiers matchs en octobre. Mais que le Canadien se rassure : l'ensemble des clubs de la Ligue nationale de hockey vivent actuellement la même situation avec de nombreux joueurs sans contrat.

Si vous avez des commentaires sur cette chronique, le club de hockey Canadien ou le hockey en général, écrivez-nous par courriel à aquilon@internorth.com, par télécopieur au (867) 873-2158 ou par courrier au C. P. 1325, Yellowknife, NT, X1A 2N9.

Top Culture

Voici la toute première chronique «Top Culture» qui vous donnera la liste des nouveautés et des meilleurs vendeurs de disques et de vidéos francophones. Vous pourrez ainsi vous tenir à la page et enrichir le contenu de votre bibliothèque artistique!



Meilleurs ventes (CD):

Céline Dion, Il suffisait d'aimer; Richard Desjardins, Boom Boom; Plume Latraverse, Mixed Grill; Variés, Notre-Dame de Paris; Manu Chau, Clandestino; Kevin Parent, Grand Parleur, Petit Faiseur; Louise Attaque; Les Colocs, Dehors Novembre; Julien Clerc, Si on chantait 1969-1998; Zachary Richard, Cap Enragé.

Meilleurs ventes enfants (CD):

Caillou, Les chansons de Caillou; Mulan, Bande originale du film; Passe-Partout, 20 ans déjà; 20 000 lieux sous les mers, Jules Vernes; Vivaldi, La clef du mystère.

Nouveautés francophones:

Julos Beaucarnes, Le navigateur solitaire; Danses d'ici, Héritage musical québécois;



Serge Gainsbourg, Classé X; Hart Rouge, Une histoire de famille; Diane Juster, Mélancolie.

Nouveautés classiques:

Musca Antiqua Köln, Missa Salisburgensis; N. Dessay & M.Plasson, Lakmé; N. Harnoncourt, Symphony #7; Variés, Standards & Gems; Abbaye R. Fontefraud, Hortus Deliciarum.



Nouveaux vidéos (v.f.):

7 fois par jour, American Graffiti, Barney: La grande aventure; Bean; La Belle et le Clochard.

Meilleurs ventes (vidéos):

5ième élément, Bruce Willis; Anastasia; Aqua, Aqua Diary; Aux petits Bonheurs, M.Deville, Backstreet Boys, All access Video.



Horaire télé

(Heure des montagnes)

des réseaux de langue française disponibles dans les T.N.-O.
SRC (Radio-Canada), TV5 et TVA

Lundi [illegible] octobre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
TV5 La 50e ave.
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Chasse aux trésors

17 h 30
SRC La petite vie
TV5 D'un monde à l'autre
TVA Les ailes de la mode

18 h
SRC 4 et demi
TVA Beverly Hills

19 h
SRC Omertà
TV5 Les pieds sur l'herbe (19h15)
TVA Salle d'urgence

19 h 30
TV5 L'Hebdo

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Écran témoin

21 h 20
SRC Politique féd./prov.

21 h 30
SRC De bouche à oreille
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vision mondiale

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Musique au coeur

Mardi [illegible] octobre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
TV5 Bons baiser d'Amérique
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Ent'Cadieux

17 h 30
SRC La facture
TV5 La marche du siècle/Des racines et des ailes

18 h
SRC Bouscotte
TVA Place Melrose

19 h
SRC Réseaux/Radio
TV5 Musique, musiques
TVA Les machos

19 h 30
TV5 Temps présent

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 20
SRC Découverte

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vision mondiale

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 20
SRC Cinéma
Violette et François (Comédie 1997)

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 D'un monde à l'autre

Mercredi 7 octobre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
TV5 Panorama
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA La poule aux oeufs d'or

17 h 30
SRC Caserne 24
TV5 Envoyé spécial
TVA Fleurs et jardins

18 h
SRC Le Volcan tranquille
TVA Le retour

19 h
SRC Enjeux
TV5 Télétourisme
TVA Sauve qui peut

19 h 30
TV5 Magazine santé

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 20
SRC Vues d'ici
La fabrication du consentement (Doc. 1992)

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vision mondiale

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 État d'urgence/La marche du siècle/Des racines et des ailes

Jeudi 8 octobre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
TV5 Cap aventure
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Fais-moi rire

17 h 30
SRC Un gars, une fille
TV5 Documentaire canadien
TVA KM/H

18 h
SRC La part des anges
TVA Haute tension

20 h 30
TV5 Télécinéma

19 h
SRC L'Écuyer
TV5 Fiction

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 20
SRC Branché

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

21 h 50
SRC Cinéma
Angie (Comédie dramatique 1994)

22 h
TVA Infopublicité

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Envoyé spécial

Vendredi [illegible] octobre

15h
SRC Change d'air
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
TV5 Les arts et les autres
TVA Piment fort

17 h
SRC Maman chérie
TV5 Journal français
TVA J.E.

17 h 30
SRC Kamikazes
TV5 Thalassa

18 h
SRC La fureur
TVA Drôle de cinéma

18 h 30
TV5 Faut pas rêver

19 h
SRC Zone libre

19 h 30
TV5 Documentaire européen

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Des crimes et des hommes

21 h
SRC Sports
TV5 Au-delà des apparences

21 h 20
SRC Cinéma
Les leçons de la vie (Drame 1994)

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TV5 Revue de presse canadienne
TVA Loto-Québec

22 h
TV5 Journal des spectacles
TVA Infopublicité

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Envoyé spécial

Samedi 10 octobre

8 h
SRC Princesse Sissi
TV5 Funambule
TVA Dodo déco

8 h 30
SRC Animaniacs
TV5 Sport Africa
TVA Bugs Bunny

9 h
SRC Franc-croisé
TV5 Y'a pas match
TVA Cyber club

9 h 30
SRC Les aventures de Tintin
TV5 Horizons francophones

10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Voix d'instrument (10h15)
TVA Tournoi de quilles

10 h 30
SRC Cinéma
Lassie (Aventure 1994)
TV5 Les Belges du .../Temps d'affaires

11 h
TV5 Les arts et les autres
TVA Infopublicité

11 h 30
TV5 Magellan

12 h
TV5 Génies en herbe

12 h 30
SRC Direction : sud
TV5 Pas si bête que ça

13 h
TV5 Le journal français
TVA Fleurs et jardins

13 h 30
SRC Parents d'aujourd'hui
TV5 Outremers
TVA Vins et fromages

14 h
SRC L'Accent francophone
TVA Ciné-pop

14 h 30
SRC L'Arche de Noé
TV5 Fleurs et jardins

15h
SRC Au delà des apparences
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
TV5 Vins et fromages

16 h
SRC Ce soir
TV5 Thalassa
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Franc jeu
TVA Ciné-Extra

17 h
SRC La soirée du Hockey
Les Rangers de New-York vs les Canadiens
TV5 Journal français

17 h 30
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir chez Estelle

19 h 30
TV5 Paris chic-choc

20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal

20 h 30
SRC Sports (20h29)
TV5 Journal belge

20 h 50
SRC Télé-suspense
Péchés mortels (Policier 1995)

21 h
TV5 Tout le monde en parle/Union libre
TVA TVA/Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Ciné-lune

22 h 15
TV5 Bouche à oreille

22 h 30
TV5 Soir 3

22 h 45
SRC Télé-Nuit
La ballade de Little Jo (Western 1993)
TV5 Vivement dimanche

Dimanche 11 octobre

8 h
SRC Le jour du Seigneur
TV5 Musiques au coeur
TVA B!B! et Geneviève

9 h
SRC Scully rencontre
TVA Évangélisation 2000

9 h 30
SRC Médias
TV5 Mouvements
TVA Complètement marteau

10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Gourmandises (10h15)
TVA Fais-en ton affaire

10 h 30
SRC La semaine verte
TV5 Vins et fromages
TVA Infopublicité

11 h
TV5 Vivement dimanche

11 h 30
SRC Second regard
TVA Ciné-pop

12 h
SRC De bouche à oreille

13 h
TV5 Le journal français

13 h 30
SRC Horizons
TV5 Comment faire ?
TVA Cinéma en famille

14 h
TV5 Comment faire plus ?

14 h 30
SRC Branché

15h
SRC Émilie de la nouvelle lune
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
TV5 Grands gourmands

16 h
SRC Ce soir
TV5 Documentaire européen
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Découverte
TVA La vie est un sport dangereux

16 h 45
TV5 Bouche à oreille

17 h
TV5 Journal français
TVA Fort Boyard

17 h 30
SRC La vie d'artiste
TV5 Vivement dimanche prochain

18 h
SRC Les beaux dimanches
Nelly & Monsieur Arnaud (Drame 1995)
TVA Cinéma Provigo

18 h 15
TV5 Journal des spectacles

18 h 30
TV5 Bouillon de culture

19 h 45
TV5 Viva

20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal

20 h 30
SRC Suspect numéro 1
TV5 Journal belge
TVA Le TVA et Sports

21 h
TV5 Fiction

21 h 15
TVA Loto-Québec

21 h 30
SRC Sports
TVA Vins et fromages

21 h 50
SRC Ciné-club
L'amour en fuite (Comédie 1978)

22 h
TVA Évangélisation 2000

22 h 30
TV5 Soir 3
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir...

Cette grille-horaire de la télévision de langue française est mise à jour grâce aux sites web de ces réseaux. Les différences dans la précision des informations dépendent des renseignements disponibles.

Si vous remarquez des erreurs, faites-le nous savoir en téléphonant au (867) 873-6603 ou par courriel à aquilon@internorth.com



LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 36, 9 octobre 1998



Alain Bessette/L'Aquilon

Normand et Danielle Hevey, représentant l'Association franco-culturelle de Hay River, ont reçu le 24 septembre des mains de Marc L'Anglais, de Poste Canada, un prix «Envol vers la liberté» pour souligner le leadership de l'Association en matière d'alphabétisation. M. Hevey a souligné le travail de Joanne Connors et de Marie-Claude Trottier pour l'implantation du programme de francisation.

Assemblée générale de l'APFY

Un nouveau conseil

Les quelques parents présents lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY), le 29 septembre 1998, se sont dotés d'un nouveau conseil d'administration et ont été informés des plus récents développements dans le fonctionnement de l'Association et dans le dossier de la construction de l'école.

Alain Bessette

Dans tout ce qui concerne le fonctionnement de l'APFY ainsi que la construction du nouveau bâtiment pour l'école Allain St-Cyr, les bonnes nouvelles étaient nombreuses lors de la réunion du 29 septembre dernier. Les seuls absents étaient les parents eux-mêmes : moins de 10 parents étaient présents.

Le président du Conseil scolaire francophone de Yellowknife (CSFY), Jean-François Pitre, a indiqué que le projet de construction du nouveau bâtiment devant abriter l'école Allain St-Cyr allait bon train. Malgré le retard occasionné par le processus d'appel d'offres (toutes les soumissions dépas-

APFY
Suite en page 2

Rencontre des leaders politiques du Nunavut à Ottawa

Le plan de décentralisation va de l'avant

La dernière rencontre des leaders politiques du Nunavut a eu lieu à Ottawa le 30 septembre dernier. M. Jack Anawak, Commissaire par intérim du Nunavut, y a présenté un plan définitif de la décentralisation du prochain gouvernement du Nunavut.

Louis Mc Comber

Le plan de décentralisation soumis par Jack Anawak constitue une évaluation à la hausse des besoins en personnel de la fonction publique du Nunavut en ajoutant 101,5 postes de plus que prévus au plan initial (1996) de la Commission d'Établissement du Nunavut (CEN).

Un comité sur la décentralisation, présidé par M. Mike Ferris, le sous-ministre au gouvernement communautaire, à l'habitation et au transport, était responsable de ce nouveau plan de décentralisation présenté par Jack Anawak. Selon ce nouveau plan, la capitale, Iqaluit, gagnera 58,5 postes par rapport aux prévisions de la CEN dans son rapport Traces de pas II, pour un total de 432,5, tandis que Rankin Inlet en gagnera 32,5, pour un total de 167,5 et que Cambridge Bay passera de 111 à 114.

Dans Baffin, Igloolik perd 2,5 postes (72,5), Cape Dorset en perd 1 (56), Pangnirtung en gagne 9 (78) et Pond Inlet en perd 7 (65). Ce nouveau plan reconfirme donc la volonté de tous les partenaires de l'Entente du Nunavut de créer un gouvernement décentralisé, ce que plusieurs sceptiques avaient tendance à mettre en doute à Iqaluit.

La députée libérale à la Chambre des Communes du Nunavut,

Décentralisation
Suite en page 2

Sommaire

Céline en visite?

La station radiophonique CJCD a organisé samedi le 3 octobre un concours de sosie de Céline Dion. Ayant le nez et le menton de l'emploi, un homme s'est même permis de participer au concours. CJCD offrait un forfait complet afin d'aller assister au concert de l'artiste à Calgary.

Virginie Auger/L'Aquilon



Virginie Auger

Nomination

Darlene Mandeville, de Yellowknife, a été nommée au conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale par la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, pour une période de trois ans. Mme Mandeville est actuellement propriétaire et gestionnaire de Prestige Planning, une firme qui offre des services de planification et de gestion d'événements spéciaux à l'échelle territoriale, nationale et internationale. Mme Mandeville a été à l'emploi du gouvernement des T.N.-O. et a mis sur pied *Top of the World Travel.*

Contrat

Ethel Blondin-Andrew, secrétaire d'État et députée de la circonscription de l'Arctique de l'Ouest, a annoncé qu'à la suite d'un appel d'offre, l'entreprise Inuvialuit Projects Inc. a obtenu un contrat de 353 000 $ pour remplacer les fenêtres de 17 maisons unifamiliales appartenant à l'État.

Le débat constitutionnel et les droits individuels

En prévision de la Conférence organisée par le Groupe de travail sur la constitution prévue pour février 1999, Alternatives North a demandé au Groupe de travail de mettre l'emphase sur les valeurs qui doivent se dégager de la nouvelle Constitution et non pas uniquement sur la structure du nouveau gouvernement. Parmi les points relevés, on se demande comment les résidents représenteront le nouveau gouvernement, comment le gouvernement se rendra responsable des résidents et quel genre de chartes sociales, humaines et environnementales seront mises sur pied? Alternatives North suggère aussi la tenue d'un référendum qui permettra à la population de se prononcer sur le contenu de la nouvelle constitution. Selon eux des représentants de tous les secteurs devront être présents lors de la Conférence : femmes, Premières nations, entreprises, employés, environnementalistes, jeunes, personnes âgées et clergé.

Formation pour l'industrie des produits pétroliers et des mines

Le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Charles Dent, a annoncé aujourd'hui que le Collège Aurora accordera cette année un montant additionnel de 382 000 $ pour la formation dans l'industrie du gaz et du pétrole ainsi que dans l'industrie minière.

Dans le même ordre d'idée, on apprenait, le 1er octobre, qu'en vertu de l'Entente Canada-T.N.-O. sur le développement du marché du travail, ce secteur dans les T.N.-O. relève maintenant du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.

Ménopause

Dans le cadre de la Campagne nationale de sensibilisation à la ménopause, l'Association canadienne de télévision par câble diffusera à travers le Canada, le 15 octobre, une émission spéciale ligne-ouverte d'une durée de deux heures. L'émission «La ménopause: parlons-en!» sera animée par Danielle Ouillet. Des spécialistes renommés se pencheront sur tous les aspects de la ménopause : style de vie, sexualité, maladies du coeur, cancer du sein, ostéoporose et hormonothérapie.

APFY

Suite de la une

saient les coûts prévus), la construction avance rapidement et on se retrouve même en avance sur l'échéancier. La construction du bâtiment devrait donc être terminée au mois de mai, laissant trois mois pour déménager l'école d'un bâtiment à l'autre.

Le CSFY doit maintenant se pencher sur la question de l'achat de nouveaux meubles. Selon Jean-François Pitre, une partie du mobilier actuel de l'école doit être remplacé par des meubles plus fonctionnels. De plus, l'accroissement du nombre de classes rend ces acquisitions nécessaires.

Le Conseil est aussi en pourparlers actuellement avec la Commission scolaire No. 1 de Yellowknife afin d'acquérir ou de protéger le lotissement adjacent à l'école. Cet espace pourrait servir de terrain de jeu ou pour construire éventuellement un gymnase.

La question du gymnase a semblé irriter les parents présents. Dans son rapport, la présidente de l'APFY a mentionné le problème auquel fera face l'école William Mcdonald et l'école Allain St-Cyr. Selon les dernières discussions avec des employés de la Commission scolaire No. 1, le gymnase est utilisé actuellement à double capacité; deux classes devant s'en servir simultanément. Michelle Roussy, membre sortante du conseil d'aministration de l'APFY, s'est dite étonnée de la nouvelle. Elle a rappelé qu'au moment de la planification du projet, tant le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation que la Commission scolaire avaient souligné qu'il n'y aurait pas de problème pour utiliser le gymnase comme espace commun entre les deux écoles. On envisage maintenant d'utiliser la rotonde de l'école pour l'exercice de certaines classes.

Au moment de passer à l'élection d'un nouveau conseil, la question d'une représentation du personnel de l'école sur le conseil d'administration de l'APFY a été soulevée. Tous s'entendaient pour dire qu'une telle représentation était souhaitable et que les règlements de la société devaient être revus. La directrice de l'école, Julie Bouchard, soulignait que les comités de parents dans les écoles françaises de l'Alberta incluaient un membre du personnel.

Interrogée ultérieurement par L'Aquilon sur l'apparent conflit d'intérêt pouvant exister entre une représentation du personnel et la nature politique de certains mandats de l'Association, notamment l'éventualité d'une poursuite judiciaire contre le gouvernement ou la commission scolaire pour faire respecter les droits scolaires, la directrice de l'école a précisé qu'un tel représentant pouvait agir uniquement à titre d'agent de liaison plutôt que de siéger comme membre à part entière sur le conseil.

Côté élections, Chantale Morneau a décidé de renouveler son mandat comme présidente de l'APFY. Louise Desbiens l'épaulera à titre de vice-présidente. Les trois autres parents élus sur le Conseil d'administration ont été François Cyr, Julie Bouchard et Carmen Moore.

Décentralisation

Suite de la une

Nancy Karetak-Lindell, a participé à la rencontre ainsi que le vice-premier ministre du gouvernement des T.N.-O., M. Goo Arlooktoo, le président de Nunavut Tungavik Inc, M. Jose Kusugak, la ministre fédérale des Affaires indiennes et du Nord du Canada, Mme Jane Stewart et enfin le président de la CEN, M. John Amagoalik.

Dans les dernières semaines, Jack Anawak a entrepris une tournée des communautés pour discuter de la question d'une administration décentralisée et des conséquences à envisager pour chaque population locale.

Siganture d'une lettre d'entente avec Ralph Klein

Partenariat avec l'Alberta

Le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, Don Morin et le premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein, ont signé une lettre d'entente, le 6 octobre dernier, ouvrant la voie à la coopération dans le développement des ressources.

Virginie Auger

La signature de la lettre d'entente entre le gouvernement de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest permettra de développer les ressources dans des secteurs d'activités aussi diversifiés que l'éducation, le transport, le tourisme et les ressources naturelles.

«La signature de l'entente n'est pas seulement une question d'argent, c'est aussi un support politique qui assurera une meilleure gestion des ressources et qui nous permettra d'en faire un peu plus pour les résidents du Nord», a mentionné le premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein.

Après l'Ontario, l'Alberta est le deuxième partenaire économique canadien des Territoires du Nord-Ouest. En 1996, les T.N.-O. ont importé de l'Alberta pour 253 millions de dollars en biens et services. Cette même année, les T.N.-O. ont exporté pour 84 millions de dollars en biens et services vers la province albertaine. Les échanges commerciaux des T.N.-O. avec leur principal partenaire économique, l'Ontario sont, pour leur part, plus équilibrés. Avec des exportations atteignant 258 millions de dollars, le déficit commercial des T.N.-O. envers l'Ontario se chiffre à 58 millions.

Pour sa part, le premier ministre Morin, s'est montré satisfait de l'entente. Il a pris soin de souligner qu'il s'était entretenu avec la ministre des Affaires Indiennes et du Nord canadien, Jane Stewart, afin que le gouvernement fédéral supporte davantage financièrement les T.N.-O.

«Au cours de mon entretien avec Mme Stewart, elle m'a fait savoir que son ministère était prêt à travailler avec les T.N.-O. afin qu'ils puissent s'autosuffir», a expliqué M. Morin.

Le point important de l'entente est certainement le développement du système routier.

«Étant donné l'immence potentiel économique des T.N.-O. qui prendra de l'expansion avec le développement des industries forestières et minières, la construction d'un système routier efficace est essentiel», a spécifié M.Klein, «Par contre, l'Alberta ne viendra pas dans les T.N.-O. pour y construire des routes; elle coopérera plutôt avec le gouvernement territorial afin d'obtenir l'aide financière du gouvernement fédéral.»

Dans cette entente, les gouvernements acceptent de travailler ensemble à l'implantation et à la coordination de programmes touchant des secteurs d'activités qui leur sont d'intérêts communs : commerce, transport, tourisme, développement des ressources naturelles, santé et éducation.

Un comité sera mis sur pied afin de recommander un processus qui fasse en sorte que le Nunavut puisse également profiter de cette entente, même après la division des Territoires, le 1er avril 1999.

La lettre d'entente sera valide jusqu'au 6 octobre 2003, après quoi elle sera renouvelée ou amendée.



Virginie Auger/L'Aquilon

Don Morin et Ralph Klein lors de la cérémonie de signature à l'Assemblée législative.

Division des Territoires

À petits pas!

Quelques députés ont réagi au discours du premier ministre, Don Morin, relatant ses perspectives d'avenir pour le nouveau Territoire de l'Ouest. Parmi les points soulevés : la question des droits autochtones et l'élaboration de la nouvelle Constitution.

Virginie Auger

À six mois de la division des Territoires du Nord-Ouest, le premier ministre, Don Morin, a livré un discours, le 24 septembre dernier, laissant un goût amer à la bouche de quelques députés.

David Krutko, député de la circonscription du Delta du MacKenzie, a fait remarquer que bien que le discours du premier ministre parle des droits revendiqués par les groupes autochtones depuis des années, aucune décision ne semble pouvoir être prise par son gouvernement. Tout doit être négocié avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou directement avec Ottawa.

Aussi, le député a mentionné qu'il fallait délaisser l'idée que les conseils municipaux doivent être les seules instances gouvernementales reconnues dans les TNO. L'Assemblée législative devrait reconnaître les Conseils de bandes et les communautés métisses comme étant des institutions gouvernementales.

Enfin, M. Krutko s'est indigné face au fait que le gouvernement territorial ne se soit pas encore assis avec les groupes autochtones afin de déterminer comment les ressources devront être partagées dans les TNO après la division et comment les groupes autochtones et les résidents pourront en bénéficier. Selon lui, le gouvernement territorial brûle une étape en réclamant au fédéral plus de pouvoir sur la gestion de ses ressources, puisque le travail de base avec les groupes autochtones n'a pas encore été entamé.

Quant au député de Thebacha, Michael Miltenberger, il s'est permis de critiquer le Groupe de travail sur la constitution sur lequel repose la responsabilité de mettre en place la nouvelle Constitution. M. Miltenberger soutient qu'il est primordial pour les membres du gouvernement territorial et les représentants autochtones qui forment le Groupe de travail de s'entendre le plus rapidement possible sur les aspects qui feront partie des négociations et ceux qui n'en feront pas partie.

Par ailleurs, M. Miltenberger réclame une définition claire des différents types de gouvernements proposés : central, parallèle et en partenariat. Quels sont les responsabilités et les pouvoirs qui reviendront à ces gouvernements? Y aura-t-il un système de santé, d'éducation et de services sociaux pour chaque instance gouvernamentale : les groupes autochtones, les communautés métisses et les municipalités?

Le document proposé par le Groupe de travail sur la constitution semble soulever plus de questions qu'il n'apporte de solutions. On espère donc que la Conférence organisée par le Groupe de travail, qui devrait avoir lieu en février prochain, mettra un peu de lumière au bout du tunnel.

ÉDITORIAL

Il faut être vigilant!

L'annonce qui a été faite dernièrement concernant l'octroi d'une centaine de postes supplémentaires pour le gouvernement du Nunavut, a été accompagnée de discours témoignant de l'intention des dirigeants à implanter une structure gouvernementale décentralisée.

Dans tous les documents d'orientation rendus publics au cours des dernières années, le choix d'une structure décentralisée se traduit par une répartition des emplois qui varie entre 23 et 25 pour cent pour la capitale.

Cet objectif représente une nette amélioration par rapport à la situation actuelle du gouvernement territorial alors que 36 pour cent des emplois du gouvernement se retrouvent dans la capitale.

Il faudra être vigilant au cours des prochains mois et des premières années d'opération du nouveau gouvernement afin de s'assurer que les hauts dirigeants poursuivent la mise en oeuvre d'une structure décentralisée.

En effet, la toute dernière annonce du commissaire par intérim du Nunavut, Jack Anawak, ajoute une centaine de postes à la structure gouvernementale dont près de 57 pour cent reviendront à la capitale, Iqaluit.

Les politiciens ont trop souvent tendance à se gargariser de beaux principes bien qu'ils mettent en place des politiques contradictoires ou omettent d'agir concrètement pour actualiser ces principes. Le meilleur exemple de cela, c'est la politique d'embauche de personnel autochtone, que tous appuient sans réserve, mais pour laquelle le gouvernement éprouve beaucoup de difficulté à concrétiser depuis près d'un quart de siècle.

Un appel à la vigilance ne constitue pas une critique des actions des dirigeants du Nunavut. C'est plutôt une mesure préventive qui s'appuie sur des expériences passées qui ont malheureusement tendance à se reproduire.

Alain Bessette

Céline à Yellowknife?



Virginie Auger/L'Aquilon

Certaines des compétitrices au concours de sosie de Céline Dion avaient bien la gueule de l'emploi.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

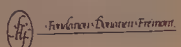
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs et collaboratrice : Louis Mc Comber et Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.







Ouverture de la 11e conférence d'Études inuit à Nuuk au Groenland

«Nous avons besoin de chercheurs des autres pays»

Louis Mc Comber

(Nuuk, Groenland) «Même si le Groenland est très compétent dans certains secteurs de recherche, il a nécessairement besoin de coopérer avec d'autres pays pour combler plusieurs de ses besoins dans le domaine scientifique»

C'est en ces termes que Madame Marianne Jensen, ministre de la Santé et de la Culture dans le gouvernement du Home Rule du Groenland s'est exprimée devant plus de 165 délégués venus participer à la 11e Conférence des Études inuit à Nuuk au Groenland, le 23 septembre dernier.

Madame Jensen a expliqué qu'avec une petite population de 53 000 habitants, le Groenland ne pouvait espérer atteindre l'autosuffisance en matière de recherches scientifiques, et qu'il fallait donc faire appel à la contribution des autres pays. Par ailleurs, elle a rappelé l'importance pour les chercheurs étrangers de diffuser les résultats de leur recherche auprès des populations étudiées.

«Le temps est révolu, a-t-elle précisé, où des chercheurs disparaissaient dans leur pays avec les résultats de leur recherche. Le Groenland doit aussi pouvoir bénéficier des résultats des enquêtes scientifiques conduites sur son territoire».

Puis la ministre a passé en revue les grands défis auxquels doit faire face le Groenland. Elle a d'abord parlé du haut taux de suicide et des nombreux abus sexuels qui minent la vie des communautés, soulignant qu'il s'agissait là d'un lourd prix à payer pour la transition d'une économie de subsistance à une économie salariée.

Soulignant la nécessité pour le Groenland de s'engager sur la voie du développement durable, elle a toutefois insisté sur l'importance pour les Groenlandais de conserver leur culture et leur langage.



Louis McComber/L'Aquilon

Madame Marianne Jensen, ministre de la Santé et de la Culture dans le gouvernement Home rule.

La ministre a ensuite parlé du dilemme que pose aux populations arctiques la présence de polluants organiques persistants (pop) dans les aliments sauvages, étant donné la valeur nutritionnelle de cette nourriture. «La communauté internationale devrait s'engager dans un effort concerté pour réduire les émissions toxiques dans tous les pays», a déclaré la ministre.

Madame Jensen a terminé son allocution en affirmant l'importance d'augmenter le volume de la recherche sur les régions arctiques et la nécessité de développer un consensus international en ce sens.

La Conférence des Études inuit a lieu tous les deux ans. On se souvient que la ville d'Iqaluit a été l'hôte de la conférence en 1994, alors qu'en 1996, l'événement avait eu lieu à St-Jean, Terre-Neuve. Cette année le thème général retenu pour la conférence était: «Partenaire dans le développement».

Monsieur Claus Andreasen, vice-chancelier de l'Université du Groenland à Nuuk était responsable de l'organisation. «Nous avons eu beaucoup moins de participants cette année, a-t-il expliqué. D'abord Nuuk vient tout juste d'être l'hôte de la Conférence inuit circumpolaire (ICC) qui s'adressait à peu près à la même clientèle et on sort à peine d'une rencontre importante de sciences sociales à Copenhague».

La conférence des Études inuit de cette année était subventionnée moitié par le gouvernement de Home Rule du Groenland et moitié par le gouvernement Danois. Quelque 75 participants sont venus de l'extérieur, tandis que les 90 autres provenaient du pays, dont plusieurs étudiants de l'Université du Groenland à Nuuk.

Une forte délégation du Nunavut, plus particulièrement du Collège de l'Arctique, s'était déplacée pour l'occasion. En plus de représentants du programme d'Études inuit, plusieurs étudiants du programme Sivuliuqtit sont venus témoigner de leur expérience.

Paul Emingak a d'abord tracé un bref historique de l'élaboration de la Stratégie unifiée de développement des ressources humaines du Nunavut. Il a souligné l'apport financier d'Ottawa qui a consacré 39,8 millions de dollars pour combler les besoins en l'éducation et en formation dont aura besoin le prochain gouvernement du Nunavut jusqu'en l'an 2000.

Puis, Louise Varagnolo du Centre canadien pour le développement de la gestion a fait la présentation du projet Sivuliuqtit. Ce programme vise à former des cadres inuit qualifiés en vue de combler des postes-clés dans la prochaine administration du Nunavut.

«Il était très important pour nous que ce programme soit donné dans une communauté du Nunavut plutôt qu'à Ottawa, a-t-elle expliqué aux congressistes. Nous avons aussi insisté pour que des aînés soient étroitement engagés dans la formation, étant donné qu'on voulait absolument tenir compte du contexte culturel de notre intervention. Il s'agissait de proposer à la fois les meilleures techniques de gestion connues mais aussi de valoriser les procédés particuliers de la prise de décision dans la culture inuit».

Le programme visait à recruter 75 participants, mais n'a finalement réussi qu'à en rassembler 63. Madame Joy Suluk d'Arviat (Sivuliuqtit Work Assignement Coordinator Nunavut Arctic College) a aussi témoigné de son expérience de participante. «Nous partagions tous un but commun, qui est de survivre comme Inuit», a-t-elle déclaré.

Plusieurs participants groenlandais se sont dits épatés de cette initiative conjointe du gouvernement canadien et du Collège de l'Arctique du Nunavut. M. Flemming Enequist par exemple, étudiant gradué de l'Université du Groenland, a expliqué aux congressistes que les coûts liés au transport d'administrateurs qualifiés en provenance du Danemark pour le Groenland s'élevaient chaque année à près de 5 % du produit intérieur brut de l'île.

La conférence comprenait 56 communications différentes réparties dans différents ateliers : linguistique, bien-être, santé et nutrition, préhistoire et histoire, littérature, questions politiques contemporaines de l'Arctique et enfin, technologie et savoir traditionnel.

La prochaine conférence d'Études inuit, aura lieu en l'an deux mille à Aberden en Écosse.

Virginie Auger/L'Aquilon

6 octobre 1998, de tôt matin, la première neige de l'hiver tombe sur la capitale, en gros flocons humides. Quelques heures plus tard, tout avait fondu.

Page Jeunesse

Voilà enfin la page jeunesse de L'Aquilon. Dans quelques jours, nous aurons une mascotte officielle. Cette semaine, nous parlons d'insectes, de pommes et d'automne.

Allô!

Beurk! Je viens de voir une GROSSE araignée dans mon salon et il y a encore des mouches qui se réveillent lorsqu'il fait chaud. Cet été, il y avait plein de mouches noires et de maringouins. Beurk! Les bibittes, j'aime pas ça.

Ça, c'est ce que je pensais avant ... avant d'en savoir plus sur les insectes, et de découvrir que ce sont souvent des bêtes fascinantes! Aimerais-tu en savoir plus sur les insectes et les oiseaux qui vivent dans les marais? Fais les activités que je te propose cette semaine.

As-tu remarqué une chose étrange? Des insectes de toutes sortes courent autour de ma page! Peux-tu les identifier? Il y a un insecte qui n'apparaît qu'une fois; peux-tu trouver lequel? Combien y a-t-il de papillons? de fourmis?

Amuse-toi bien!

Ton ami de la page jeunesse qui se cherche encore un nom et une image.

Dans le marais

Jérémie et Mélanie ont attrapé des insectes dans leur filet. Beurk! fait Jérémie. Génial! lance Mélanie. Et toi? Aimes-tu les insectes? Les trouves-tu intéressants ou dégueulasses? Peux-tu relier ces descriptions de bibites au bon dessin?

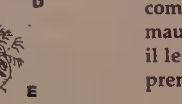
1. Avec ses longues pattes minces, le **patineur** court à la surface de l'eau et mange de petits insectes. Il mesure environ

2. Il est jaune-vert, il a de gros yeux rouge et il nage sur le dos en ramant avec ses pattes! C'est un **notonecte**. Il est grand comme:

3. C'est un ver au corps plat et foncé, avec une ventouse à chaque bout de son corps. La **sangsue** mange des larves d'insectes ou des vers. Certaines sucent le sang.

4. **Tourniquet**: quel drôle de nom pour un insecte! C'est un petit coléoptère d'un noir brillant qui tourne dans tous les sens à la surface de l'eau. Pour repérer les petits insectes qu'il mange, il a quatre yeux: deux pour voir sous l'eau et deux pour voir à la surface de l'eau. Son vrai nom: un gyrin. Il mesure:

5. Elle ressemble à une toute petite araignée. Elle est rouge et mange des larves et du plancton. Elle nage avec ses huit pattes. On l'appelle: **hydracarien**. Elle est vraiment petite:

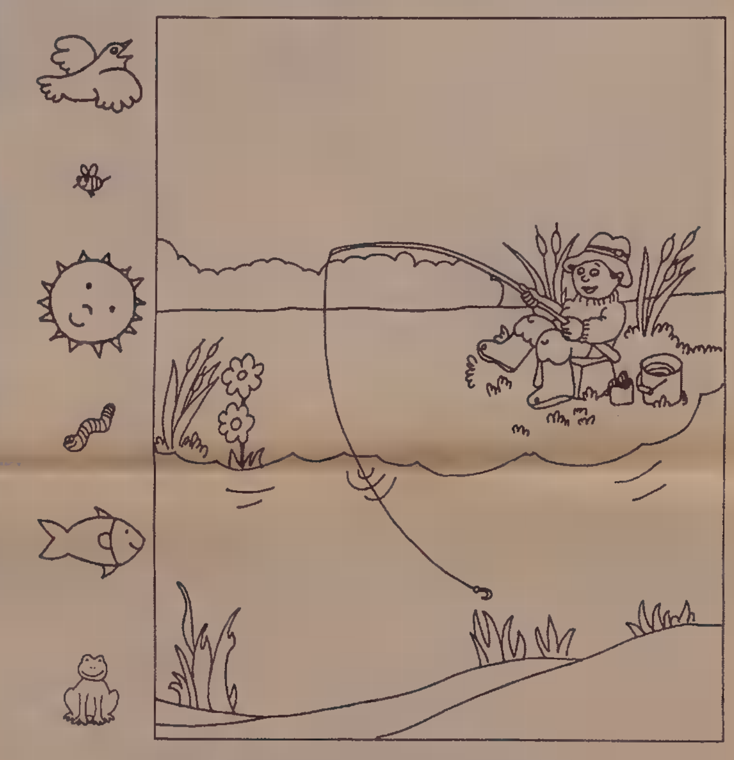


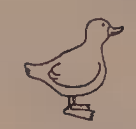
6. La **puce d'eau** mange des algues ou des bactéries et se déplace de bas en haut en faisant de petits sauts. Elle est rose ou orange. Elle mesure environ:



Réponses: 1-C; 2-D; 3-A; 4-F; 5-B; et 6-E

Ce garçon est allé à la pêche ... mais il est bien seul! Colorie le paysage, puis les petits dessins. Découpe les petits dessins et colle-les au bon endroit dans le paysage. Peux-tu nommer tout ce que tu vois? Sais-tu écrire tous ces mots-là?











Un oiseau	Une abeille	Le soleil	Un ver
Un poisson	Une grenouille	Un canard	Des nuages
Une tortue	Une coccinelle	Un lapin	

Le temps des pommes

T'ai-je déjà parlé de mon pommier? Chaque année, il nous donne des pommes. J'en apporte à l'école. J'en donne à mes amis. Pour moi, un pommier, c'est un peu comme un ami : il est là, beau temps, mauvais temps. Quand il produit un fruit, il le fait partager aux autres. Et j'aime en prendre soin.

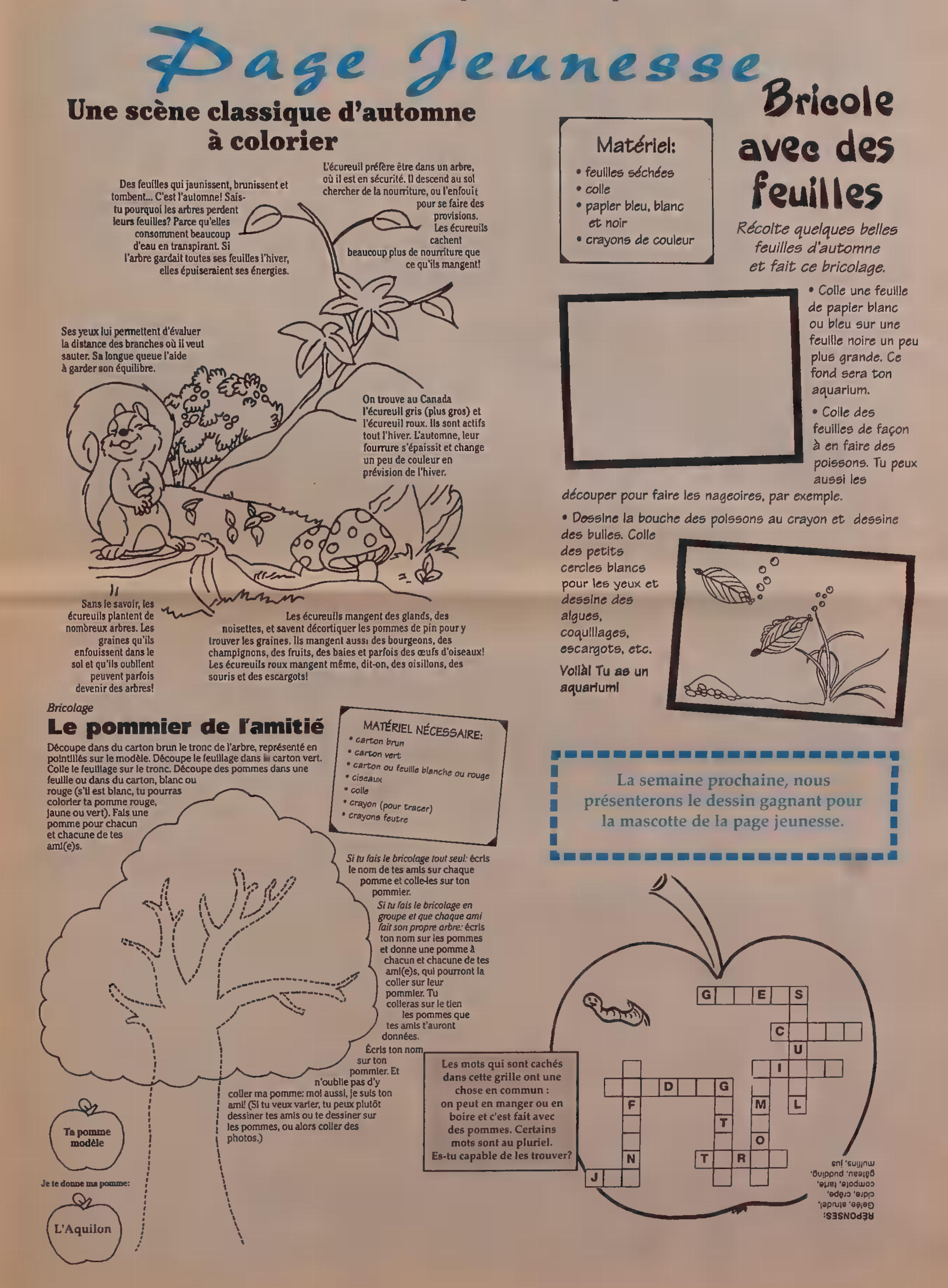
Ça m'a donné une idée : j'ai fabriqué un pommier avec du carton sur la page suivante. C'est le pommier de l'amitié. J'espère que tu aimeras ce bricolage!

Le savais-tu?

• Tu connais la chanson *Pomme de reinette et pomme d'api, petit tapis rouge, pomme de reinette et pomme d'api, petit tapis gris*? La pomme de reinette et la pomme d'api sont deux variétés de pommes. Il paraît qu'il y a environ 7 000 variétés de pommes dans le monde!

• Peut-il y avoir un ver dans la pomme? Non! Parce que le parasite de la pomme n'est pas un ver comme on le dit toujours, mais une chenille! La pyrale des pommiers se cache dans la pomme où elle mange le cœur, avant de sortir pour se transformer en papillon.

L'automne est commencé depuis deux semaines déjà. Vois-tu les feuilles changer de couleur, tomber? Vois-tu des écureuils partout? Je t'en parle cette semaine.



Page Jeunesse

Une scène classique d'automne à colorier

Des feuilles qui jaunissent, brunissent et tombent... C'est l'automne! Sais-tu pourquoi les arbres perdent leurs feuilles? Parce qu'elles consomment beaucoup d'eau en transpirant. Si l'arbre gardait toutes ses feuilles l'hiver, elles épuiseraient ses énergies.

L'écureuil préfère être dans un arbre, où il est en sécurité. Il descend au sol chercher de la nourriture, ou l'enfouit pour se faire des provisions. Les écureuils cachent beaucoup plus de nourriture que ce qu'ils mangent!

Ses yeux lui permettent d'évaluer la distance des branches où il veut sauter. Sa longue queue l'aide à garder son équilibre.

On trouve au Canada l'écureuil gris (plus gros) et l'écureuil roux. Ils sont actifs tout l'hiver. L'automne, leur fourrure s'épaissit et change un peu de couleur en prévision de l'hiver.

Sans le savoir, les écureuils plantent de nombreux arbres. Les graines qu'ils enfouissent dans le sol et qu'ils oublient peuvent parfois devenir des arbres!

Les écureuils mangent des glands, des noisettes, et savent décortiquer les pommes de pin pour y trouver les graines. Ils mangent aussi des bourgeons, des champignons, des fruits, des baies et parfois des œufs d'oiseaux! Les écureuils roux mangent même, dit-on, des oisillons, des souris et des escargots!

Bricole avec des feuilles

Récolte quelques belles feuilles d'automne et fait ce bricolage.

Matériel:

- feuilles séchées
- colle
- papier bleu, blanc et noir
- crayons de couleur

- Colle une feuille de papier blanc ou bleu sur une feuille noire un peu plus grande. Ce fond sera ton aquarium.
- Colle des feuilles de façon à en faire des poissons. Tu peux aussi les découper pour faire les nageoires, par exemple.
- Dessine la bouche des poissons au crayon et dessine des bulles. Colle des petits cercles blancs pour les yeux et dessine des algues, coquillages, escargots, etc.

Voilà! Tu as un aquarium!

La semaine prochaine, nous présenterons le dessin gagnant pour la mascotte de la page jeunesse.

Bricolage

Le pommier de l'amitié

Découpe dans du carton brun le tronc de l'arbre, représenté en pointillés sur le modèle. Découpe le feuillage dans le carton vert. Colle le feuillage sur le tronc. Découpe des pommes dans une feuille ou dans du carton, blanc ou rouge (s'il est blanc, tu pourras colorier ta pomme rouge, jaune ou vert). Fais une pomme pour chacun et chacune de tes ami(e)s.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE:

- carton brun
- carton vert
- carton ou feuille blanche ou rouge
- ciseaux
- colle
- crayon (pour tracer)
- crayons feutre

Si tu fais le bricolage tout seul: écris le nom de tes amis sur chaque pomme et colle-les sur ton pommier.

Si tu fais le bricolage en groupe et que chaque ami fait son propre arbre: écris ton nom sur les pommes et donne une pomme à chacun et chacune de tes ami(e)s, qui pourront la coller sur leur pommier. Tu colleras sur le tien les pommes que tes amis t'auront données.

Écris ton nom sur ton pommier. Et n'oublie pas d'y coller ma pomme: moi aussi, je suis ton ami! (Si tu veux varier, tu peux plutôt dessiner tes amis ou te dessiner sur les pommes, ou alors coller des photos.)

Ta pomme modèle

Je te donne ma pomme:

L'Aquilon

Les mots qui sont cachés dans cette grille ont une chose en commun : on peut en manger ou en boire et c'est fait avec des pommes. Certains mots sont au pluriel. Es-tu capable de les trouver?

RÉPONSES: Gelée, strudel, cidre, crêpe, compote, tarte, gâteau, pudding, muffins, jus



Top culture

Geneviève Charest
Pépé Inc.

Virginie Auger

Sans avoir l'expérience du mélomane émérite, je m'aventure tout de même cette semaine à vous livrer quelques appréciations personnelles sur deux nouveaux disques : H_2O, de Geneviève Charest et Greatest hits, de Pépé inc..

Geneviève Charest est une jeune soprano issue de l'atelier lyrique de l'Opéra de Montréal. Dans son tout premier album, la chanteuse a mêlé audacieusement la pureté vocale de l'opéra aux nouvelles tendances musicales pop. Résultat : un mélange sonore réussi qui s'écoute agréablement.

Native d'Amqui, dans la Vallée de la Matapédia, Geneviève a été choisie par l'atelier lyrique de l'Opéra de Montréal en 1997-1998 pour jouer le rôle de Kate Pinkerton du célèbre opéra Madame Butterfly. La chanteuse a su s'entourer de paroliers connus dont le poète Plume et Roger Tabra, qui a écrit pour Éric Lapointe, Rock Voisine et Dan Bigras.



Le disque contient neuf chansons en anglais, en français, en italien et même en chinois. Trois adaptations y sont aussi inclues: Édith Piaf, Paul Simon et Plume.

Pour vivre une expérience musicale à la fois douce et épicée, le disque H_2O est selon moi un choix judicieux!



Les Greatest hits de Pépé inc. incarnent quant à eux l'amertume d'une vie parfois trop injuste. Avec des rythmes chauds et une voix rauque, le chanteur dépeint la guerre et rappelle l'amour. Les paroles, entièrement écrites en français, jonglent intelligemment avec les idées et les rimes. Sa philosophie : comment vivre dans ce merdier sans un rêve pour se défendre!

Peut-être un peu taciturne mais tout de même agréable à écouter!

Langues autochtones

Le mot de la fin?

La promotion de l'usage et du statut des sept langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest aura été au coeur des discussions lors du Colloque sur l'apprentissage des langues autochtones, tenu à Yellowknife les 1er et 2 octobre.

Virginie Auger

Le Colloque sur l'apprentissage des langues autochtones, organisé par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, aura permis de rallier les troupes et de prendre le pouls de la situation des langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les chiffres les plus récents, tirés d'une étude menée par le bureau de la statistique des TNO en 1996, révèlent que près de 50% des familles autochtones ont délaissé l'usage de leur langue maternelle pour adopter l'anglais comme langue courante.

«La situation des langues autochtones est précaire dans les Territoires du Nord-Ouest. Leur statut et leur usage sont en déclin», a confié la directrice des services scolaires du ministère de l'Éducation, Fiona O'Donoghue.

Le principal objectif du Colloque aura donc été de rassembler des représentants des institutions scolaires des Territoires du Nord-Ouest pour qu'ils puissent travailler ensemble à la protection et à la promotion des langues autochtones dans leur communauté.

«Du travail a été fait pour protéger les langues autochtones depuis des années, mais nous en sommes à un point où la situation est dramatique. Les jeunes sont baignés dans une mer culturelle anglophone et ils ont perdu l'intérêt d'apprécier leur propre culture», a expliqué Mme O'Donoghue.



Le sort des langues autochtones était au centre des discussions

Un représentant de l'Institut d'études en éducation de l'Université de Toronto invité au Colloque, Jim Cummins, a présenté différents programmes d'immersion qui mettent l'emphase sur la langue maternelle.

«Si dans un programme d'immersion plus de temps est accordé à la langue maternelle cela ne nuit en rien à l'apprentissage de l'anglais», a souligné M. Cummins.

L'utilisation de la langue maternelle est un médium de choix lorsque vient le temps de transmettre la culture. Et plus l'identité culturelle est forte, plus l'estime et la confiance en soi se renforcissent.

«Les jeunes qui parlent leur langue d'origine «savent qui ils sont», ils ont une plus grande confiance en eux et, par conséquent, ils ont une plus grande facilité à apprendre une autre langue», a ajouté M.Cummins.

Mais le déclin des langues autochtones ne repose pas uniquement sur le dos du système scolaire; le problème est en fait plus profond. Dans certaines communautés, seuls les aînés parlent encore la langue d'origine. Souvent les enfants qui s'aventurent à parler dans leur langue maternelle sont punis. Ils deviennent ainsi terrassés par la honte et le manque de confiance. Le travail doit se faire au sein des communautés. Elles doivent trouver un moyen pour promouvoir leur langue d'origine en l'intégrant aux programmes scolaires.

«Il faut mettre dans la tête des jeunes que c'est bien de pouvoir parler dans sa langue maternelle et de pouvoir communiquer avec les aînés. Les jeunes sont la relève de demain, ils sont les seuls à pouvoir perpétuer notre culture», a mentionné une dame qui était présente au Colloque.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a adopté la *Loi sur les langues officielles* en 1984. Elle reconnaît neuf langues autochtones officielles : chipewyan, cri, dogrib, gwich'in, inuktituk, inuvialuktun, innuinaqtun, slavey du Nord et slavey du Sud. En 1988, on a revisé la Loi pour que ces langues aient le même statut que l'anglais et le français. «Parce que nous avons tellement de langues différentes dans l'Arctique de l'Ouest, il faut travailler beaucoup plus fort pour les protéger», a conclu Mme O'Donoghue.

La prochaine étape est donc de réunir les leaders politiques, le ministère de l'Éducation et les représants du système scolaire de l'Ouest afin de discuter de moyens concrets qui devront être pris pour modifier les programmes d'enseignement dans les communautés autochtones.

Quoi de neuf?

Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - Octobre 1998

COURS DE FRANÇAIS:

Le Collège Aurora offrira des cours de français les lundis soirs de 19 h à 22 h du 19 octobre au 7 décembre. Les personnes intéressées sont priées de communiquez au 920-3030 pour s'inscrire.

JEUNES ATHLÈTES RECHERCHÉS:

Vous êtes âgé(e)s entre 15 et 18 ans et vous êtes bons dans les sports et/ou dans les arts. Vous pouvez avoir la chance de participer aux *Jeux de la francophonie canadienne* qui auront lieu du 19 au 22 août 1999 au Nouveau-Brunswick. Pour plus de renseignements: communiquez avec Isabelle au 920-2919.

LA MÉNOPAUSE, ÇA VOUS INTÉRESSE?

Vous êtes invité(e) à regarder une émission en français sur la ménopause télédiffusée en direct d'Ottawa le jeudi 15 octobre à 20 h au canal communautaire de Yellowknife. L'émission de deux heures intitulée *La ménopause: parlons-en!* débutera par une tribune téléphonique animée par Danielle Ouimet. L'émission mettra en vedette des spécialistes renommés qui se pencheront sur tous les aspects de la ménopause, notamment le vieillissement, le style de vie, la sexualité, les maladies du coeur, le cancer du sein, l'ostéoporose et l'hormonothérapie substitutive. Si vous avez des questions, c'est la meilleure façon de connaître les réponses.

SPECTACLE DE MICHEL FAUBERT

Le conteur musicien chanteur Michel Faubert sera à Yellowknife le 14 novembre pour présenter un spectacle avec son groupe de musiciens. L'heure et l'endroit restent à déterminer. Michel Faubert présentera également deux spectacles pour les jeunes des écoles J. H. Sissons et St. Joseph le lundi 16 novembre.

LA DICTÉE DES AMÉRIQUES

Les élèves des écoles d'immersion et de français langue première ainsi que les adultes sont invités à participer au concours régional de la Dictée des Amériques qui aura lieu le samedi 21 novembre à l'École Allain St-Cyr. Les deux gagnants des catégories junior et senior seront invités à participer à la finale internationale qui aura lieu au Québec au printemps 1999. Pour plus de renseignements, communiquez avec l'AFCY au 873-3292.

BINGO

L'Association franco-culturelle de Yellowknife vous invite à participer à son bingo qui aura lieu le lundi 10 novembre au Elk's. Si vous avez envie de donner un coup de main comme bénévole, communiquez avec Francine au 873-3292.

SONDAGE DE L'AFCY

L'Association franco-culturelle de Yellowknife effectue présentement un sondage auprès de la population francophone et francophile de Yellowknife. Elle désire recenser le plus de parlants français possibles et connaître leurs intérêts face aux organismes francophones de la Capitale. Ne soyez donc pas surpris si Marie-Claude Munger vous contacte pour vous faire remplir un petit questionnaire qui prend tout au plus une dizaine de minutes de votre temps. Vous pouvez également communiquer avec Francine au 873-3292 pour vous identifier et aider l'AFCY à mieux connaître les besoins et les goûts de la population qu'elle cherche à desservir.

RADIO COMMUNAUTAIRE

Depuis le 5 septembre, l'émission "À propos d'autre chose" est diffusée le dimanche de 11 h à 14 h, toujours sur les ondes de CKLB, 101,9MF. Si vous avez envie de faire de la radio, ne serait-ce qu'une fois, communiquez avec l'AFCY au 873-3292.

ARTISTES RECHERCHÉS

On recherche des musiciens, conteurs, danseurs, chanteurs, etc. anglophones et francophones pour participer à une soirée multimédia qui aura lieu en novembre au Javaroma. Pour plus de renseignements, communiquez avec le 873-3292.

CONTEURS-CONTEUSES RECHERCHÉS

La Fédération Franco-TéNoise recherche des conteurs ou conteuses, des raconteurs ou des raconteuses pour participer au Salon du livre de Québec du 7 au 11 avril 1999. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec Daniel Lamoureux au 920-2919.

LECTURE EN FRANÇAIS

Une maman francophone souhaiterait trouver d'autres mamans ou des personnes intéressées prêtes à donner quelques heures de bénévolat pour faire la lecture aux enfants. L'événement hebdomadaire pourrait se dérouler le samedi à la bibliothèque. Communiquez avec Francine au 873-3292.

PRODUITS À VENDRE:

N'oubliez pas que vous pouvez vous procurer des produits de l'érable à L'Association francoculturelle de Yellowknife. Vous pouvez également acheter des livres de recettes pour confectionner de bons petits plats à base de sirop d'érable. Les membres de l'AFCY peuvent maintenant bénéficier d'une réduction de 10% sur les produits en vente dans ses locaux. L'Association est ouverte de 9 h à 5 h du lundi au vendredi. Elle est située au 5016, 48e Rue (dans l'ancienne Galerie Webster)

VIDÉOS EN FRANÇAIS

L'Association a acquis de nouveaux vidéos en français pour les jeunes et les moins jeunes. Les nostalgiques des émissions jeunesse de leur enfance peuvent louer les séries de la **"Boîte à surprises"**: Franfreluche, La Ribouldingue, le Pirate Maboule, Grujot et Délicat, Major Plum Pudding. Venez vous procurer nos nouvelles parutions. Le prix de location est de 2 $ par vidéo pour les membres de l'AFCY et de 3 $ pour les autres. Vous pouvez garder les vidéos pendant deux jours.

ROMANS ET MAGAZINES

L'Association a reçu de nombreux romans en français. Elle reçoit également les magazines: L'Actualité, Coup de pouce, Elle Québec, L'Essentiel, Les idées de ma maison, et de nombreux autres. Vous pouvez les emprunter gratuitement.



APPEL D'OFFRES

Travaux publics et Services
L'hon. Jim Antoine, ministre

Laboratoire Ressources, Faune et Développement économique

Construire un nouveau laboratoire de 137 m²
– Fort Smith, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion de la construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith NT X0E 0P0; téléphone : (867) 872-7273; télécopieur : (867) 872-2171 (ou livrées en main propre au 199, McDougal Road) ou au commis aux contrats, Division de la gestion de la construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Hay River NT X0E 1G2; téléphone : (867) 874-2631; télécopieur : (867) 874-7014 (ou livrées en main propre au 76, Capital Drive, Bureau 301) ou à l'administrateur des contrats, Bureau régional du North Slave, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9; téléphone : (867) 873-7662; télécopieur : (867) 873-0218 (ou livrées en main propre au bureau régional du North Slave, 5013, 44e rue) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 15 OCTOBRE 1998

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 30 septembre 1998.

Un montant non remboursable de 50 $ est exigé pour obtenir les documents d'appel d'offres.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Gloria Schraeder
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 872-7273

Renseignements techniques : Dwayne Woodward, agent de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 872-7304
ou
Ferdinand Regier, architecte
Ferguson Simek Clark
Tél. : (867) 920-2882



OFFRE D'EMPLOI

SPÉCIALISTE DES PENSIONS
YELLOWKNIFE
Offre #SR98/09

La Commission des accidents du travail est à la recherche immédiatement d'une personne pour offrir un soutien en système de pensions auprès du Service à la clientèle. La personne choisie déterminera l'éligibilité pour accorder des pensions d'handicap permanent, adjuger, gérer et accélérer les pensions, enquêter et adjuger les réclamations de maladies industrielles, coordonner la mise en place des augmentations de pensions supplémentaires et fournira un appui au directeur des pensions.

Les candidats doivent posséder un diplôme universitaire en Sciences sociales ainsi que de 3 à 5 années d'expérience pertinente. Vous devez posséder une bonne maîtrise orale et écrite de l'anglais, d'excellentes aptitudes en recherche et en communication ainsi que de fortes habiletés mathématiques et analytiques. Vous devez avoir une expérience de travail importante avec le public. Les candidats doivent aussi posséder de bonnes habiletés administratives, organisationnelles, d'enquête et de leadership. Vous devez être flexibles et innovateur, notamment dans la planification d'un plan d'action à l'intérieur de la marge discrétionnaire laissée par [redacted] *Loi sur les accidents du travail*. Une expérience en counselling serait un atout.

Le salaire annuel de départ est de 48 409 $, plus bénéfices.

Date limite : 16 octobre 1998

Vous devez identifier clairement votre éligibilité sous le Programme d'action positive.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae en citant le numéro de concours SR98/09 à :
Service des ressources humaines
Commission des accidents du travail,
C.P. 8888, CST-3
Yellowknife, NT, X1A 2R3
Téléphone : (867) 920-3859
Télécopieur : (867) 873-4596

L'EMPLOYEUR PRÉCONISE UN PROGRAMME D'ACTION POSITIVE. IL EST INTERDIT DE FUMER AU TRAVAIL.

Offres d'emploi - Appels d'offres

OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse: GTNO, ministère des Transports

Site: Du canal Frank (km 243) à Yellowknife (km 333)

Objet: Reconstruction de la route 3 de Yellowknife

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au 669-2772 avant [redacted] 26 octobre 1998.



APPEL DE PROPOSITIONS

TRADUCTIONS EN FRANÇAIS
APPEL DE PROPOSITION numéro **WCB\CS\RFP98A-031**
Les propositions cachetées doivent nous parvenir au plus tard à : **16 h 30, HEURE LOCALE, le 16 octobre 1998.**
Prière de mentionner le numéro de référence de l'appel de propositions dans tous les documents de soumission.

TRADUCTIONS EN INUKTITUT
APPEL DE PROPOSITION numéro **WCB\CS\RFP98A-032**
Les propositions cachetées doivent nous parvenir au plus tard à : **16 h 30, HEURE LOCALE, le 16 octobre 1998.**
Prière de mentionner le numéro de référence de l'appel de propositions dans tous les documents de soumission.

Les parties intéressées peuvent obtenir les documents d'appel en s'adressant à la Commission des accidents du travail dès le lundi 5 octobre 1998 à 13 h au 3e étage, Centre Square Mall, Yellowknife, NT
Téléphone : (867) 920-3888
Appel sans frais : 1-800-661-0792
Télécopieur : (867) 873-4596
Les demandes de renseignements sur l'appel de propositions et les soumissions doivent parvenir à :
Commis à l'administration
Commission des accidents du travail
Casier postal 8888
YELLOWKNIFE NT X1A 2R3
OU peuvent être livrées aux bureaux de la commission, au 3e étage du Centre Square Mall, à Yellowknife, NT.
La commission n'est pas tenue d'accepter la soumission la plus basse ou toute autre soumission reçue.



OFFRE D'EMPLOI

AGENT DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL
IQALUIT
Offre #SR98/10

La Commission des accidents du travail est à la recherche immédiatement d'une agent de la sécurité au travail. La personne choisie sera responsable de l'inspection des lieux de travail (à l'exclusion des mines), offrir des cours sur le WHNIS et en Sensibilisation à la sécurité, faire des évaluations de sécurité, enquêter les accidents mortels et les accidents majeurs. L'Agent de la sécurité au travail fournira aussi des renseignements aux employeurs et aux employés sur la *Loi sur la sécurité* et ses règlements. De fréquents déplacements sont requis.

Les candidats doivent posséder une douzième année aisni qu'un diplôme pertinent ou une expérience pertinente en santé et sécurité au travail. Une désignation CRSP et une expérience dans l'industrie de la construction sont des atouts. Vous devez possédez d'excellentes aptitudes analytiques, en relations interpersonnelles et en communication orale et écrite. Les équivalences seront considérées.

Le salaire annuel de départ est de 49 864 $, plus bénéfices.

Date limite : 16 octobre 1998

Il s'agit d'un poste non-traditionnel. Vous devez identifier clairement votre éligibilité sous le Programme d'action positive.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae en citant le numéro de concours SR98/10 à :
Service des ressources humaines
Commission des accidents du travail,
C.P. 8888, CST-3
Yellowknife, NT, X1A 2R3
Téléphone : (867) 920-3859
Télécopieur : (867) 873-4596

L'EMPLOYEUR PRÉCONISE UN PROGRAMME D'ACTION POSITIVE. IL EST INTERDIT DE FUMER AU TRAVAIL.

Petites Annonces

(service gratuit : 873-6603)

Billet gagnant
Tirage du calendrier monétaire. La personne suivante s'est méritée un prix de 100 $ lors du tirage du 25 septembre: Dale Ross.

Katimavik
Katimavik recherche des familles d'hébergement du 11 octobre au 24 octobre. Pour information : Peter Skoropad: 920-4673

Livre
Le livre «Aussi longtemps que le fleuve coulera» est en vente à l'AFCY. Vous pouvez vous en procurer un exemplaire au prix de 32 $ au 873-3292, 5016, 48e rue.

Cotons Ouatés
Magnifiques cotons ouatés, avec le logo de CFRT à prix d'aubaine: $25, toute taxe ou frais de transport inclus. Envoyez votre chèque à CFRT, C.P. 692, Iqaluit (NT), XOA OHO. Couleurs : Bleu, gris ou blanc. Une seule grandeur : large.

OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse: Hameau incorporé de Sachs Harbour

Site: Latitude: 71°59'00" N; Longitude: 125°14'25" O.

Objet: Utilisation municipale des eaux et rejets des eaux usées.

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au 669-2772 avant le 26 octobre 1998.



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

AVIS D'ESTIMATION PRÉALABLE À L'APPEL D'OFFRES

Le ministère des Transports désire faire savoir à tous les entrepreneurs qu'il y aura des appels d'offres pour des section du projet suivant au cours de l'automne et de l'hiver 1998-1999.

Reconstruction et pavage
Route de Yellowknife (route 3)
– Km 323 au km 335,5
(approximativement), T.N.-O. –

Les entrepreneurs peuvent obtenir plus d'information sur ce projet en communiquant avec l'agent de projet Norman Kyle, CET, au (867) 873-7309.

Ce projet doit être approuvé par l'Assemblée législative des T.N.-O.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent de comptabilité financière
Division des produits pétroliers
Ministère des Travaux publics et des Services — **Fort Simpson, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 47 023 $ auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 397 $. Étant donné que nous pourrions avoir d'autres postes à combler en comptabilité, nous garderons donc, pendant les six prochains mois, la liste des candidats admissibles qui auront été retenus dans le cadre du présent concours.
Réf.: 051-0074-0003 **Date limite** : le 16 octobre 1998

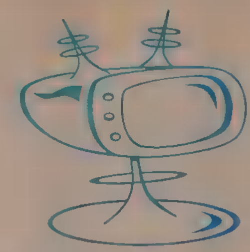
Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Agent de dotation, Division des produits pétroliers, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 590, RANKIN INLET NT X0C 0G0. Téléphone : (867) 645-5165; télécopieur : (867) 645-3554.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*




Canada


Stratégie emploi jeunesse
Youth Employment Strategy



Horaire télé

(Heure des Rocheuses)

des réseaux de langue française disponibles dans les T.N.-O.
SRC (Radio-Canada), TV5 et TVA

Lundi 12 octobre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
SRC Notre-Dame de Paris
TV5 La 50e avc.
TVA Piment fort
17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Chasse aux trésors
17 h 30
SRC La petite vie
Le divorce II
TV5 La vie à l'endroit
TVA Les ailes de la mode
18 h
SRC 4 et demi
TVA Beverly Hills
19 h
SRC Omertà
TV5 Les pieds sur l'herbe
TVA Salle d'urgence
19 h 30
TV5 Défis
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J
21 h
SRC Sports
TV5 Écran témoin
21 h 20
SRC Politique fédérale
21 h 30
SRC De bouche à oreille
TVA TVA Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Vision mondiale
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 Musique au coeur

Mardi 13 octobre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
TV5 Bons baiser d'Amérique
TVA Piment fort
17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Ent'Cadieux
17 h 30
SRC La facture
TV5 Des racines et des ailes
18 h
SRC Bouscotte
TVA Place Melrose
19 h
SRC Réseaux
TV5 Musique, musiques
TVA Les machos
19 h 30
TV5 Temps présent
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J
21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle
21 h 20
SRC Découverte
21 h 30
TVA TVA Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Vision mondiale
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 20
SRC Cinéma
Crimes imaginaires
(É.-U., 1997, drame)
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 La vie à l'endroit

Mercredi 14 octobre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
TV5 Panorama
TVA Piment fort
17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA La poule aux oeufs d'or
17 h 30
SRC Caserne 24
TV5 Envoyé spécial
TVA Fleurs et jardins
18 h
SRC Le Volcan tranquille
TVA Le retour
19 h
SRC Enjeux
TVA Sauve qui peut
19 h 30
TV5 Magazine santé
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J
21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle
21 h 20
SRC Vues d'ici
Le cri de la nuit
(Can., 1995, drame)
21 h 30
TVA TVA Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Vision mondiale
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 Des racines et des ailes

Jeudi 15 octobre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
TV5 Cap aventure
TVA Piment fort
17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Fais-moi rire
17 h 30
SRC Un gars, une fille
TV5 Documentaire canadien
Nunavik
TVA KM/H
18 h
SRC La part des anges
TVA Haute tension
20 h 30
TV5 Télécinéma
19 h
SRC L'Écuyer
TV5 Orage d'été
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J
21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle
21 h 20
SRC Branché
21 h 30
TVA TVA Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
21 h 50
SRC Cinéma
Appelez-moi
(É.-U., 1978, comédie)
22 h
TVA Infopublicité
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 Envoyé spécial

Vendredi 16 octobre

15h
SRC Change d'air
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
TV5 Les arts et les autres
TVA Piment fort
17 h
SRC Maman chérie
TV5 Journal français
TVA J.E.
17 h 30
SRC Kamikazes
TV5 Thalassa
18 h
SRC La ft reur
TVA Drôle de cinéma
18 h 30
TV5 Faut pas rêver
19 h
SRC Zone libre
19 h 30
TV5 Les grands fleuves
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Des crimes et des hommes
21 h
SRC Sports
TV5 Au-delà des apparences
21 h 20
SRC Cinéma
En avant les recrues!
(É.-U., 1994, comédie)
21 h 30
TVA TVA Sports
21 h 45
TV5 Revue de presse canadienne
TVA Loto-Québec
22 h
TV5 Journal des spectacles
TVA Infopublicité
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 Ça se discute

Samedi 17 octobre

8 h
SRC Princesse Sissi
TV5 Funambule
TVA Dodo déco
8 h 30
SRC Animaniacs
TV5 Sport Africa
TVA Bugs Bunny
9 h
SRC Franc-croisé
TV5 Y'a pas match
TVA Cyber club
9 h 30
SRC Les aventures de Tintin
TV5 Horizons francophones
10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Voix d'instrument (10 h 15)
TVA Tournoi de quilles
10 h 30
SRC Cinéma
Henri & Verlin
(Can., 1994, drame)
TV5 Les Belges du .../Temps d'affaires
11 h
TV5 Les arts et les autres
TVA Infopublicité
11 h 30
TV5 Magellan
12 h
TV5 Génies en herbe
12 h 30
SRC Direction : sud
TV5 Pas si bête que ça
13 h
TV5 Le journal français
TVA Fleurs et jardins
13 h 30
SRC Parents d'aujourd'hui
TV5 Outremers
TVA Vins et fromages
14 h
SRC L'Accent francophone
TVA Ciné-pop
14 h 30
SRC L'Arche de Noé
TV5 Fleurs et jardins
15h
SRC Au delà des apparences
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
TV5 Vins et fromages
16 h
SRC Ce soir
TV5 Thalassa
TVA Le TVA
16 h 30
SRC Franc jeu
TVA Ciné-Extra
17 h
SRC La soirée du Hockey
Les Sabres de Buffalo vs les Canadiens
TV5 Journal français
17 h 30
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir chez Estelle
19 h 30
TV5 Paris chic-choc
20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal
20 h 30
SRC Sports (20 h 29)
TV5 Journal belge
20 h 50
SRC Télé-suspense
Chinatown
(É.-U., 1974, policier)
21 h
TV5 Tout le monde en parle/Union libre
TVA TVA/Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Ciné-lune
22 h 15
TV5 Bouche à oreille
22 h 30
TV5 Soir 3
22 h 45
TV5 Vivement dimanche
23 h 20
SRC Télé-Nuit
Opération Hudsucker
(É.-U., 1994, comédie)

Dimanche 18 octobre

8 h
SRC Le jour du Seigneur
TV5 Musiques au coeur
TVA B!B! et Geneviève
9 h
SRC Scully rencontre
TVA Évangélisation 2000
9 h 30
SRC Médias
TV5 Mouvements
TVA Complètement marteau
10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Gourmandises (10 h 15)
TVA Fais-en ton affaire
10 h 30
SRC La semaine verte
TV5 Vins et fromages
TVA Infopublicité
11 h
TV5 Vivement dimanche
11 h 30
SRC Second regard
TVA Ciné-pop
12 h
SRC De bouche à oreille
13 h
TV5 Le journal français
13 h 30
SRC Horizons
TV5 Comment faire ?
TVA Cinéma en famille
14 h
TV5 Comment faire plus ?
14 h 30
SRC Branché
15h
SRC Émilie de la nouvelle lune
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
TV5 Grands gourmands
16 h
SRC Ce soir
TV5 Documentaire européen
TVA Le TVA
16 h 30
SRC Découverte
TVA La vie est un sport dangereux
16 h 45
TV5 Bouche à oreille
17 h
TV5 Journal français
TVA Fort Boyard
17 h 30
SRC La vie d'artiste
TV5 Vivement dimanche prochain
18 h
SRC Les beaux dimanches
TVA Cinéma Provigo
18 h 15
TV5 Journal des spectacles
18 h 30
TV5 Bouillon de culture
19 h 45
TV5 Viva
20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal
20 h 30
SRC Suspect numéro 1
TV5 Journal belge
TVA Le TVA et Sports
21 h
TV5 Fiction
21 h 15
TVA Loto-Québec
21 h 30
SRC Sports
TVA Vins et fromages
21 h 50
SRC Ciné-club
Les deux anglaises et le continent (Fr., 1971, drame)
22 h
TVA Évangélisation 2000
22 h 30
TV5 Soir 3
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir...

Cette grille-horaire de la télévision de langue française est mise à jour grâce aux sites web de ces réseaux. Les différences dans la précision des informations dépendent des renseignements disponibles.

Si vous remarquez des erreurs, faites-le nous savoir en téléphonant au (867) 873-6603 ou par courriel à aquilon@internorth.com



LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 37, 16 octobre 1998

Virginie Auger/L'Aquilon

Les élèves du programme de français langue première de Hay River écoutaient attentivement l'histoire que leur racontait leur enseignante, Monique Roy. Bientôt, ce sont eux qui pourront lire et écrire de belles histoires...en français!

Les 15 ans de la *Loi sur les langues officielles*

La FFT se prépare

15 ans après l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* dans les T.N.-O., la Fédération Franco-TéNOise se prépare à souligner l'événement mais pas de la façon dont le gouvernement le souhaiterait.

Alain Bessette

La Fédération Franco-TéNOise (FFT) vient de soumettre à ses membres la version préliminaire d'un mémoire sur la situation du français dans les services gouvernementaux territoriaux. La version finale de ce mémoire devrait être présentée au gouvernement territorial. En attendant, il pourra servir de base aux discussions lors d'un éventuel Sommet sur les services en français.

L'élément déclencheur qui a incité la FFT à se lancer dans cette démarche critique face aux services en français offerts par le gouvernement territorial, aura été la mise en vigueur de la politique et des lignes directrices du GTNO en matière d'ap-

Services
Suite en page 2

STTN\GTNO

Affaire tranchée!

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses du Nord devra laisser la plainte de mauvaise foi à l'endroit du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest derrière lui et négocier sa convention collective par le biais d'un médiateur a tranché le juge Ted Richard de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest dans un jugement rendu le 8 octobre.

Virginie Auger

Le juge Ted Richard, de la Cour suprême des T.N.-O. a rendu une décision qui devrait faire avancer la négociation de la convention collective du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Nord (STTN) avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Toutefois, le STTN représentant l'ensemble des employés de la fonction publique du gouvernement territorial, persiste toujours à ne pas régler la question de l'équité salariale, qui dure depuis 14 ans, par le biais du renouvellement de la convention collective, comme le souhaiterait le GTNO.

«Contrairement à ce que le gouvernement territorial pense, notre décision d'exclure le réglement de l'équité salariale de la convention collective n'est pas dirigée par l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC). La décision du Tribunal canadien des droits de la personne sur l'équité salariale, rendue cet automne, affecte l'ensemble des employés de la fonction publique. C'est une loi nationale qui concerne autant le STTN que l'AFPC», a expliqué la présidente du STTN, Jackie Simpson.

Le jugement du Tribunal canadien des droits de la personne sur l'équité salariale, porté en appel par le gouvernement fédéral, soutient que tout employé qui occupe un poste équivalent dans un même établissement a droit au même salaire quelque soit son sexe.

Selon le ministre des Finances du gouvernement des T.N.-O., John Todd, le STTN fait erreur en refusant son offre de 25 millions de dollars pour mettre un terme au débat sur l'équité salariale.

«Si le STTN refuse d'en finir une fois pour toute avec l'équité salariale c'est leur choix, mais

Affaire
Suite en page 2



Virginie Auger/L'Aquilon

Les quatre chefs de l'équipe des Territoires du Nord-Ouest se tiennent bras dessus, bras dessous dans l'espoir de bien faire au concours d'art culinaire «la Coupe des nations» qui aura lieu au Centre des congrès de Québec à la fin du mois.

Sommaire



Virginie Auger

Groupe de travail sur la Constitution

Le député de Yellowknife Sud, Seamus Henry, a contesté dernièrement la décision d'accorder 550 000 $ pour la Conférence du Groupe de travail sur la constitution qui devrait avoir lieu au mois de février 1999.

«Il y a des enfants qui ont faim, des gens qui ne reçoivent pas les soins médicaux adéquats, d'autres qui vivent dans des conditions inacceptables, et le gouvernement continue à injecter de l'argent dans le développement constitutionnel sans voir aucun progrès significatif», a déploré le député.

Nunavut

Les députés du Nunavut se réuniront à Iqaluit les 21 et 22 octobre prochains pour discuter de l'avenir du nouveau territoire.

«Les élections s'en viennent et il nous reste des points majeurs à régler notamment en matière de législation et de développement économique», a exprimé le député de Baffin sud, Goo Arlooktoo.

Les députés sont confiants qu'en tenant la réunion à Iqaluit, et non à Yellowknife, les gens prendront conscience des priorités et du travail fait par les députés pour s'assurer que la division des territoires se fasse en bonne et due forme.

Éducation

Le 13 octobre, le Conseil scolaire No. 1 de Yellowknife a voté en faveur des changements apportés à sa convention collective avec l'Association des enseignants des Territoires du Nord-Ouest, le 30 octobre 1997. Bien que la convention ne satifasse pas totalement le Conseil, ce dernier a tout de même décidé de l'accepter pour en finir avec cette ancienne convention et pour pouvoir la renouveler en septembre 1999.

Diamants

La première mine de diamants du Canada a officiellement ouvert ses portes le 14 octobre dans les Territoires du Nord-Ouest. Le mine Etaki, de la société BHP Diamonds, devient ainsi l'une des 15 plus importantes mines de diamants en exploitation au monde. Elle produira plus de 3,5 millions de carats annuellement, soit 6 % de la production mondiale.

Nation dénée

Le chef de la nation dénée, Bill Erasmus, a annoncé que sa nation appuyait celle du Deh Cho dans leur décision d'entreprendre des discussions sérieuses avec le gouvernement du Canada pour clarifier leur traité et leurs droits. L'envoyé spécial du gouvernement fédéral, Peter Russell, et la nation du Deh Cho ont identifié 21 principes qui devront être discutés lors de leur Assemblée générale dans la semaine du 12 octobre.

Services

Suite de la une

plication de sa *Loi sur les langues officielles*. Cette politique et les lignes directrices ont été adoptées en 1997.

En bref, le mémoire constate que les lignes directrices ne rencontrent ni l'esprit ni la lettre de la Loi. En fait, indique le directeur général de la FFT, Daniel Lamoureux,, il s'agit d'une déception. Le gouvernement n'offre pas les services en français nécessaires. De plus, souligne le mémoire, pour que de telles lignes directrices soient efficaces, il faudrait au minimum qu'elles soient adoptées comme réglementation.

«Quinze ans plus tard, ce n'est pas un accident», a indiqué Daniel Lamoureux, rédacteur du mémoire. Ce n'est pas non plus une question de coûts, a expliqué M. Lamoureux. L'entente de 1984 entre le gouvernement du Canada et celui des T.N.-O. sur la mise en place des services en français spécifiait que le gouvernement fédéral s'engageait à défrayer la totalité des frais occasionnés par la mise en place et la prestation de services en français.

Interrogé sur la situation des services en langues autochtones, élément principal de l'argumentation du GTNO pour refuser au fil des ans d'accorder un statut égal au français par rapport à l'anglais, le directeur général de la FFT a expliqué que la FFT s'exprimait pour les francophones des T.N.-O. «Tant mieux si les autochtones peuvent aussi avoir leurs droits», a-t-il ajouté.

Ayant souligné dans son mémoire l'énorme différence entre les droits accordés par la Loi et les services réellement offerts par le GTNO, le directeur général de la FFT se demande si le gouvernement ne devrait pas changer la Loi s'il est en désaccord avec le principe d'égalité des langues officielles.

Mais avant d'en arriver là, la FFT souhaite la tenue d'un Sommet sur les langues officielles, où les principaux interlocuteurs dans ce dossier pourraient se rencontrer et discuter de la question. Il faut souligner que le GTNO a une obligation légale de se pencher sur la Loi et ses impacts lors de la session suivant le 31 décembre 2000.

Affaire

Suite de la une

je crois qu'en bout de ligne ce sont leurs employés qui en souffriront. Attendre que la décision du Tribunal des droits de la personne soit effective peut prendre encore des années, les employés risquent de recevoir une somme moindre et si nous ne réglons pas cette affaire de manière juste et équitable avant la division des Territoires, les choses ne feront que se compliquer davantage», a fait savoir M. Todd.

Pour sa part, Mme Simpson s'est montrée plus confiante que M. Todd et considère que le système judiciaire canadien saura reconnaître le droit des travailleuses et des travailleurs de la fonction publique. Par ailleurs, elle a maintenu que l'offre de 25 millions du ministre des Finances était insuffisant.

Enfin, les deux parties ont jusqu'au 28 octobre prochain pour s'entendre sur le contenu de la nouvelle convention collective. Si aucun arrangement n'est conclu d'ici-là, le gouvernement peut décider unilatéralement des clauses et des conditions qui seront incluses dans la nouvelle convention. Par contre, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ne peut régler unilatéralement la question de l'équité salariale par le biais de la convention collective puisque le juge Richard a jugé cette pratique illégale. Advenant une impasse dans le processus de négociation, le syndicat peut déclencher une grève ou les deux parties peuvent s'entendre pour prolonger la période de médiation selon la section 41.2 de la *Loi sur la fonction publique*.

Enseignement en français

Classe à part!

La classe francophone de Hay River a fonctionné bon train au cours de ses deux premiers mois d'existence. Résultat d'une lutte acharnée, les petits francophones ont aujourd'hui droit à une éducation dans leur langue maternelle.

Virginie Auger

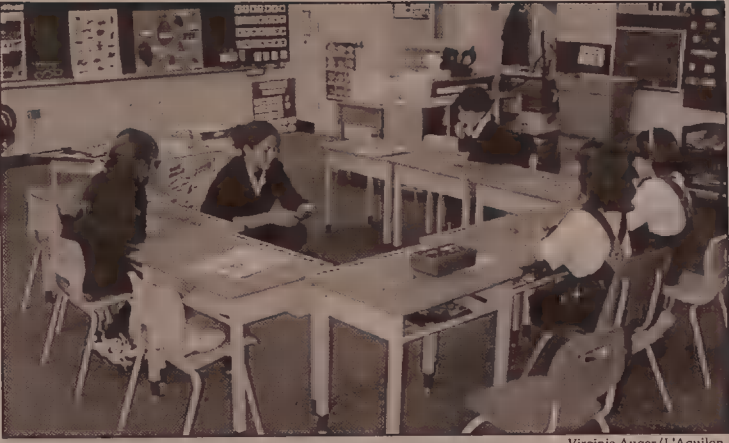
Depuis septembre, ils sont sept petits bouts de chou de première et deuxième années à entrer dans un univers entièrement francophone lorsqu'ils franchissent la porte de la classe qui les sépare du grand corridor de l'école primaire Princess Alexandra. Pour offrir à leurs enfants l'enseignement en français langue maternelle, les parents de la communauté francophone de Hay River ont travaillé d'arrache-pied pendant près de six ans. Après de multiples sondages et discussions avec le Conseil scolaire de division du South Slave, ils ont finalement obtenu l'autorisation d'ouvrir la première classe francophone.

Voulant offrir ce qu'il y a de mieux à ses deux enfants, Joanne Connors s'est impliquée activement dans le processus.

«Selon la loi scolaire des Territoires du Nord-Ouest, qui fait référence à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, les parents ont droit de demander l'éducation en français pour leurs enfants, mais il faut recueillir un nombre suffisant d'enfants pour démarrer une classe francophone. Le ministère de l'Éducation des T.N.-O. a donc décidé arbitrairement que nous devions trouver neuf enfants, c'est-à-dire le même nombre qu'il a fallu à Yellowknife pour mettre sur pied l'École Allain St-Cyr».

Avec deux enfants en première année, cinq en deuxième et deux autres en maternelle qui suivent le programme de francisation, la communauté francophone de Hay River a des sueurs froides quant à la survie de ce projet pilote qui a trois ans pour s'enraciner solidement.

«Pour avoir accès au programme de français langue maternelle, les enfants devaient tous être des «ayant droits», c'est-à-dire des enfants dont un des deux parents est francophone, dont un des deux parents a été à l'école francophone ou dont un frère ou une soeur a déjà reçu son éducation en français langue première», explique la jeune professeur, Monique Roy qui, après s'être occupée des classes de francisation l'an dernier, en est à sa première véritable année d'enseignement.



Virginie Auger/L'Aquilon

Les élèves tendaient l'oreille afin de bien saisir les nombres et les lettres qui leur permettaient de remplir leur carte de Bingo.

Néanmoins, les parents demeurent sur la corde raide puisque deux des enfants qui font partie du programme proviennent de foyers entièrement anglophones.

«Ces enfants ont eu accès à la classe francophone parce qu'à Hay River il n'y a pas de programme d'immersion française pour les jeunes anglophones», justifie Mme Connors.

Selon le directeur de l'école, Peter Grimm, l'intégration des jeunes anglophones au programme de français langue maternelle n'est peut-être pas ce qu'il a de mieux.

«Les professeurs et moi ne croyons pas que l'immersion dès la première et la deuxième année soit le meilleur moment pour les jeunes. Ce sont des années critiques où les jeunes doivent apprendre à lire et à écrire dans leur propre langue. Je crois que recevoir une éducation dans sa langue maternelle est primordial. Mais selon moi, pour que le programme de français fonctionne, les jeunes doivent vivre dans un environnement français à l'extérieur de l'école. Au moins un des parents doit parler en français à la maison sinon, c'est peine perdue! »

Mère de deux enfants et porte-parole de l'Association franco-culturelle de Hay River, Marie-Claude Trottier se réjouit de pouvoir offrir l'éducation francophone à ses enfants. «Monique doit se surpasser chaque jour. Enseigner à la première et la deuxième années dans un tout nouveau programme, c'est tout un défi!»

L'avenir du programme d'enseignement en français langue maternelle de Hay River se précisera lors de la réunion qui aura lieu au mois de novembre entre le comité de parents, les directeurs des deux écoles primaires de Hay River ainsi que le Conseil scolaire de division du South Slave.

La classe de troisième année sera-t-elle transférée d'école l'an prochain? Y aura-t-il un nouveau professeur qui se chargera de la maternelle?

«Lorsqu'on croit réellement en quelque chose, on est toujours prêt à mettre les efforts nécessaires pour l'obtenir», conclut Mme Connors.

La CSN appuie Montfort

Ottawa (APF): L'Hôpital Montfort continue de recueillir des appuis au Québec.

Cette fois, c'est la Confédération des syndicats nationaux (CSN) qui a remis un chèque de 5 000 $ au Fonds de la résistance, qui servira à financer la bataille judiciaire menée par le conseil d'administration pour sauver l'hôpital.

La CSN, qui compte 235 000 membres, est le premier syndicat québécois à appuyer financièrement les Franco-Ontariens dans leur lutte.

Son président, Gérald Larose, explique que la CSN «a toujours été des combats des Canadiens français». D'autant plus que cette fois, le combat porte sur la santé, «une bataille qu'on fait régulièrement au Québec».

Ceci dit, M. Larose n'est pas chaud à l'idée de voir les politiciens utiliser le dossier à des fins partisanes lors de la prochaine campagne électorale au Québec. Il est cependant le premier à admettre qu'il y a un monde de différence entre la situation vécue par les Franco-Ontariens, comparativement à celle des Anglo-Québécois.

«Quand on parle d'un hôpital universitaire réduit, charcuté comme à Montfort, ça n'a rien à voir avec les investissements de plus de 1 milliard de dollars pour créer un hôpital universitaire anglophone à Montréal», souligne le syndicaliste.

M. Larose n'a que de bons mots à l'endroit de Madame Lalonde, qu'il a rencontré pour la première fois à Québec en marge d'une réunion du Conseil confédéral qui réunissait les instances du syndicat.

«A mon avis, c'est une femme déterminée qui a très affectueusement à coeur la cause des siens. Elle est très éloquente» a noté M. Larose, qui voit en elle «un leader».

ÉDITORIAL

15 ans de retard

Voilà maintenant 15 ans qu'existe la *Loi sur les langues officielles* des T.N.-O. Adoptée dans sa version originale en 1984, ce n'est que deux ans plus tard que le journal L'Aquilon (né en 1986) a commencé sa couverture des péripéties gouvernementales pour se défiler de ses obligations légales face à la langue française.

En un peu moins de 15 ans, il y a eu certes des gains. Ces gains ont cependant été acquis après une position de départ du GTNO qui ne voulait rien accorder au français. C'est d'ailleurs une des raisons qui expliquent cette curieuse clause de la première entente entre le Canada et les T.N.-O., clause qui indique que le gouvernement du Canada s'engage à défrayer la totalité des coûts associés aux services en français.

La motivation du gouvernement territorial pour refuser d'accorder un statut égal au français reposait officiellement sur la volonté d'obtenir une reconnaissance égale des langues autochtones comme langues officielles. Comme on le sait maintenant, le gouvernement des T.N.-O. ne possède aucune volonté réelle pour assurer ce statut égal aux langues autochtones. L'anglais est et demeurera la véritable langue officielle des T.N.-O. et de ses peuples aborigènes.

Du coup, le français, que l'on avait lié au sort des langues autochtones, se retrouve aussi une langue marginale.

Pendant tout ce temps, les francophones et leurs organisations politiques ont continué de soutenir les langues autochtones et leur reconnaissance légale à titre de langues officielles. C'était politiquement correct! Mais quel aura été le résultat de cet appui?

On a certainement pas obtenu d'appui réciproque. Pis encore, on commence à envisager la possibilité que le français pourrait être négligé au sein du futur gouvernement du Nunavut. La première étape de l'affirmation de la langue inuktitut comme langue officielle sera peut-être de rabattre le statut de la langue française. Après tout, taper sur la tête des français est un sport bien amusant!

Alain Bessette



Virginie Auger/L'Aquilon

Le capitaine de l'équipe d'art culinaire des TNO, Pierre Lepage, était bien affairé le jour de la pratique. Ni trop salés, ni trop sucrés, les plats furent plutôt une réussite!



l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

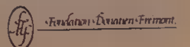
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs et collaboratrice : Louis Mc Comber et Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.







Portrait de francophone : Daniel Quévillon

Un Cri du coeur

Daniel Quévillon est un agent de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Il ne correspond en rien à l'image stéréotypée du gros policier renfrogné qui vous colle une contravention au coin d'une rue. Lorsqu'on le voit pour la première fois, et après seulement quelques minutes de conversation, c'est une joie de vivre sans entrave qui se dégage. C'est peut-être un peu parce qu'il est finalement revenu à la maison.

Alain Bessette

Daniel Quévillon habite et travaille à Fort Simpson depuis seulement un an. Il est clair cependant, après quelques minutes d'interview, qu'il se sent chez lui dans cette petite communauté dénée sise au confluent de la rivière Liard et du fleuve Mackenzie.

Daniel Quévillon est né à Matice, en Ontario, non loin de Hearst. D'origine crie, il est adopté à l'âge de 3 ans et vit ensuite avec ses parents adoptifs à Larder Lake, non loin de la frontière du Québec. Il y a vécu toute sa jeunesse et une bonne partie de son adolescence. Sa mère adoptive est originaire du Québec et il apprendra rapidement les rudiments de la langue française.

Il est maintenant policier pour la Gendarmerie royale du Canada mais avant d'en arriver à cette étape de sa vie, il a travaillé à de nombreux métiers. Il a été bûcheron et il a travaillé dans une mine d'or à Preissac, près de Malartic au Québec. Il a même été tanneur de fourrure commercial à Larder Lake. Il était alors le premier tanneur francophone de cette région. Après 1991, le prix de la fourrure chute et il doit repenser sa carrière. Son père lui suggère alors d'appliquer pour la GRC.

Cette suggestion de son père s'appuyait sur une bonne connaissance des intérêts de son fils. Depuis l'âge de trois ans que Daniel rêve d'être policier. Il se souvient encore de l'événement qui l'a marqué pour la vie. Il venait d'arriver à Larder Lake et regardait tout ce qui l'entourait avec les grands yeux émerveillés de l'enfant. Il était notamment fasciné par les automobiles de la police provinciale de l'Ontario. «Il y avait un gros policier, un grand, un mastodonte, confie Daniel Quévillon. Il est sorti du véhicule puis s'est avancé vers moi. Il a alors pris son chapeau et me l'a mis sur la tête. Depuis ce jour, j'ai toujours voulu devenir policier».

On retrouve donc Daniel Quévillon en 1992 à Régina, en Saskatchewan, pour y suivre un cours de six mois afin de devenir agent de la GRC. Ses différentes affectations l'amèneront à Trois-Rivières, Iqaluit puis Fort Simpson. À Trois-Rivières, il travaillera pendant trois ans et demi aux assises et douanes, notamment à la lutte contre la contrebande de cigarettes.

Daniel et son épouse déménagent ensuite à Iqaluit. Là, il fait face à un changement phénoménal. Ce qu'il a le plus apprécié d'Iqaluit, c'est la vitesse à laquelle les gens l'ont accepté. «Les Inuit, c'est un peuple qui est ouvert aux gens». Son expérience la plus enrichissante pendant son séjour, aura été de travailler avec les aînés. Il organisait des repas, confectionnés par les membres de la GRC, qui étaient ensuite livrés à des aînés. Régulièrement, il se rendait à la «légion des aînés» pour s'asseoir et discuter avec eux. «C'est l'expérience qui m'a vraiment le plus touché, indique Daniel Quévillon. Ce sont des gens remarquables, des gens qui sont honnêtes, qui sont respectueux des autres cultures».

De plus, Daniel a participé à trois émissions de la radio francophone CFRT à titre d'invité. Ces émissions portaient sur ce qu'il décrit comme étant sa «folie : la joie de vivre, la joie de communiquer». Daniel communique un message simple : «On ne vit qu'une fois, alors vit ta vie comme il faut». Cette joie de vivre, Daniel Quévillon la partage sans entrave, en éprouvant du plaisir à faire sourire les autres et à montrer qu'il est heureux de vivre. Cela est d'autant plus facile pour Daniel Quévillon qu'il offre toujours, ou presque, un visage souriant, très expressif.

On comprendra donc que sa carrière de policier, il l'entrevoit d'une façon toute différente. Pour lui, être policier, c'est aider les gens. «J'ai toujours aidé les gens, depuis que je suis tout jeune». C'est probablement la raison pour laquelle Daniel affiche un visage chagriné lorsqu'il s'aperçoit qu'une situation dans laquelle il est plongé à titre de policier exige de faire montre d'autorité.

Cette façon chaleureuse de faire son métier et d'aider les gens l'amènera à s'impliquer dans les comités de justice communautaire. «Dans ces comités de justice communautaire, je me suis aperçu à quel point les mots peuvent porter loin. Le mot «criminel», tu dis pas ça! On utilise le mot «client» par respect pour les gens. Pour Daniel, dans ce processus, comme ailleurs dans la vie, le respect est important. Au cours de sa carrière, «je me suis aperçu que j'avais quelque chose à donner et ce quelque chose, c'était moi-même, ma personnalité, mes valeurs, explique M. Quévillon. Si les gens me respectent, respectent ce que je suis, et bien l'uniforme suit».

Après 20 mois à Iqaluit, Daniel Quévillon et son épouse débarquent à Fort Simpson. C'était en septembre 1997. Une heureuse surprise l'attend car à Fort Simpson, il semble revenir à la maison. Il explique ce sentiment grâce à une autre expérience de jeunesse. Sa mère et lui passaient à Kirkland Lake lorsqu'il a vu trois femmes autochtones assises sur un banc, habillées de leurs couleurs vives, leur foulard sur la tête et portant de gros bas de nylon. Il avait alors dit à sa mère à quel point il trouvait que ces femmes étaient belles. Sa mère en était restée estomaquée car il n'a su son origine crie que vers sept ans. Lors de cette révélation sur ses origines, il avait d'ailleurs senti un grand soulagement.

Donc, 26 ans plus tard, il retrouve cette même sensation de familiarité. Il est entré au dépanneur de Fort Simpson, le T.J. Grocery, et de la musique de tambour jouait. Il est resté dans le magasin pour écouter cette musique puis en sortant, il a eu le même sentiment, celui d'être retourné chez lui. Il a confié à son épouse. «Je suis de retour chez moi».

«J'aime tellement ça ici que je vais demander d'y demeurer». Normalement, les policiers de la GRC changent d'affectation à tous les deux ans. Il n'entrevoit pas de problème à demeurer à Fort Simpson mais une chose est sûre : «Mon travail va toujours être dans les réserves».

Ce qu'il aime aussi dans les T.N.-O., c'est qu'il travaille avec des gens respectables. Partout dans les GRC, ce sont des gens d'une grande qualité. «Ici la qualité des membres de la GRC est super et il y a une bonne perception de la population. Je me sens bien avec eux car on a la même perception», explique Daniel Quévillon.

À 33 ans, il semble donc que Daniel Quévillon est finalement revenu chez lui.



Alain Bessette / L'Aquilon

Daniel Quévillon, lors d'une tournée au village de Wrigley.

COURRIER DU LECTEUR

C.P. 1325,
Yellowknife, NT X1A 2N9

Télécopieur :
(403) 873-2158

Courrier électronique :
aquilon@internorth.com

Page Jeunesse

Allô!

Chez moi, on a fêté l'Action de grâces lundi dernier. Et chez toi? Il y a eu un grand souper de famille et on a mangé de bonnes choses : des légumes, de la dinde, du pain, de la farce, etc. Si tu as un potager chez toi, tu sais que faire pousser des légumes, ça demande du soleil, de la pluie et aussi du travail! La nourriture que nous achetons au magasin vient du travail de plusieurs personnes. Juste pour le pain, il y a ceux qui cultivent le blé, ceux qui font la farine, d'autres qui fabriquent le pain, et d'autres qui le vendent au magasin. Nourrir toutes les personnes qui vivent sur la terre, c'est beaucoup de travail! L'Action de grâces, c'est une journée pour dire merci! Ce jour-là, moi, j'ai pensé à tous ceux qui nous permettent de bien vivre grâce à leur travail.

Bricolage

Des napperons décoratifs

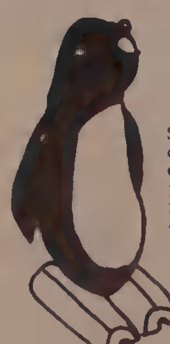
Matériel:
- Papier de construction blanc
- Carton
- Pellicule de plastique
- Poivons verts, citron, oignon, pommes de terre

Fabrique de petits napperons décoratifs pour tes amis ou ta famille, en les décorant avec des tampons faits de légumes.

- Coupe un poivron vert en deux sur le sens de la longueur, et coupes-en un autre en deux, mais dans l'autre sens.
- Coupe une pomme de terre en deux et dans chaque moitié, trace un dessin simple (une étoile, par exemple). Avec un couteau, creuse autour du motif pour le faire apparaître en relief.
- Coupe l'oignon et le citron en deux.
- Ces légumes sont tes tampons. Badigeonne-les de peinture de toutes sortes de couleur et décore le papier blanc. Laisse sécher, puis colle ton papier sur un carton de la même dimension. Enveloppe ton napperon d'une couche de pellicule de plastique. Et voilà!

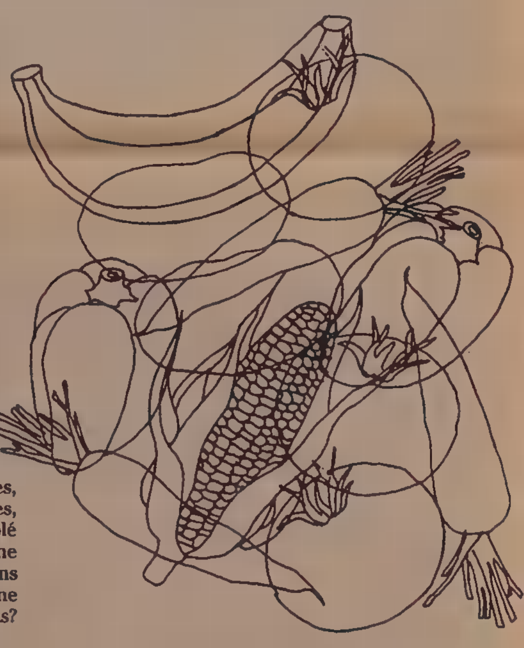


Tu ne peux pas utiliser de légumes pour ce bricolage? Dessines-en sur ton napperon! Ou encore, fouille dans de vieux magazines ou d'anciennes circulaires d'un magasin d'alimentation. Découpe des images et colles-les sur ton napperon. Ça aussi, ce sera joli!



Quel délice, ce pingouin!

Suis mes instructions et transforme une courgette en pingouin! Épluche un peu de la courgette pour faire le ventre du pingouin. Pour les pattes, prends deux morceaux de céleri et fixe-les à la courgette avec des cure-dents. Enfonce deux aiguilles dans la tête et ton pingouin aura des yeux. Taille ensuite deux formes d'ailes dans la pelure épluchée et fixe les ailes avec deux morceaux de cure-dents.



Combien de tomates, de piments, de carottes, de patates, de blé d'Inde et de banane peux-tu trouver dans cette montagne d'aliments?

Alexandre, Érik et Mathieu Chouinard sont venus visiter L'Aquilon pour savoir comment se fait un journal. Ils ont apporté cette photo cocasse.



Savais-tu qu'il y avait un concours de création de timbres destiné aux enfants? Postes Canada invite les enfants âgés de 8 à 12 ans à dessiner un timbre permettant d'exprimer leur vision du prochain millénaire. Il est possible de se procurer les règlements du concours auprès de votre bureau de poste. La date limite : les oeuvres doivent être reçues à l'adresse du concours avant le 31 octobre 1998.

Dépêchez-vous!

En marge de la conférence d'Études inuit à Nuuk au Groenland

Le Groenland, un exemple intéressant pour le Nunavut

Louis Mc Comber

(Nuuk, Groenland) Comme Iqaluit, la ville de Nuuk est entourée de rochers sur lesquels la toundra tente, tant bien que mal, de s'accrocher. Au-delà des limites de la ville, les yeux sont arrêtés par des montagnes escarpées qui peuvent rappeler les paysages du parc Ayuktuk. Tout comme au Nunavut, les Inuit forment ici 85% de la population du Groenland.

Par ailleurs, le Groenland compte près du double de la population du Nunavut, soit 53 000 habitants. Nuuk et ses environs regroupent 13 000 personnes tandis que la balance de la population est saupoudrée dans les régions côtières de l'île, surtout du côté ouest.

Le climat est suffisamment tempéré au Sud de l'île pour y pratiquer l'agriculture dont l'élevage du mouton. Par ailleurs, le centre de ce vaste territoire est occupé par une épaisse couche de glace pouvant atteindre des milliers de mètres d'épaisseur : le *ice cap*. L'ensemble de la surface de l'île atteint près de deux millions de kilomètres carrés soit à peu près la même superficie que le Nunavut.

Mais en découvrant Nuuk, le visiteur d'Iqaluit va de surprises en surprises, et se rend compte rapidement qu'il se trouve en pays étranger. Par exemple, le nombre de modèles récents de Mercedes qu'on utilise ici comme voiture taxi ou encore ce groupe de chasseurs installés sur le trottoir, offrant aux passants de la viande sauvage en face du gros hôtel de la ville.

Ici, toutes les rues sont fraîchement pavées. Aussi, la plupart des édifices de la ville sont peints de couleurs éclatantes et contrastées. Même en examinant bien, on n'arrive pas à trouver le moindre déchet qui joncherait le sol. Toutefois, de temps à autre, un homme ou une femme ivre déambule en titubant parmi les nombreux passants. Contrairement à Iqaluit, le premier venu peut ici se procurer de l'alcool au magasin du coin.

Les premiers colonisateurs danois sont arrivés sur l'île en 1721 et y ont progressivement établi des missions. A cette époque, pour des raisons encore mystérieuses, les derniers Vikings étaient déjà disparus du Sud de l'île depuis déjà environ deux cents ans. Seuls les Inuit y vivaient de chasse et de pêche en petites communautés clairsemées surtout dans la partie ouest de l'île.



Louis McComber/L'Aquilon

Le Groenland a été peuplé par les mêmes vagues migratoires que l'Arctique canadien. Vers 2500 av. JC, on y retrouve les Pré-dorsetiens ou les peuples dits des petits outils. Puis vers 1000 av. JC jusqu'à 1000 ap. JC s'épanouit la culture Dorset tout comme dans les régions de l'Arctique de l'Est du Canada. À partir de 1000 de notre ère commence à arriver la dernière vague de migrants qui sont directement les ancêtres des Inuit actuels que l'archéologue danois Matthieusen a nommé les Thuléens.



Louis McComber/L'Aquilon

Sous l'impulsion des missionnaires, les Inuit du Groenland ont rapidement appris à lire, à écrire et à compter. Il y a déjà plus de cent ans un journal y était publié. Le contact avec la société occidentale s'est donc produit ici de façon beaucoup plus précoce que dans le cas de l'Arctique canadien.

En 1979, le gouvernement danois a voté une loi au Parlement de Copenhague où il accorda une forme d'autodétermination au Groenland, que l'on connaît depuis sous le terme de *Home Rule*. De façon générale, on peut dire que le gouvernement de Copenhague conférait un statut d'état indépendant au Groenland, tout en se réservant des champs de compétence particuliers comme l'accès aux ressources minières, la défense et les affaires étrangères.

Des ententes particulières sur beaucoup de chapitres de l'activité sociale y étaient prévues. Par exemple, si le gouvernement de Nuuk a sa propre Cour supérieure, il faut aller à Copenhague pour faire appel à la Cour suprême. Aussi, le Groenland a construit quelques centres de détention, mais pour les peines plus sévères, les détenus sont envoyés dans les prisons du Danemark.

D'année en année, Copenhague cède de plus en plus de champs de compétence au Gouvernement de Nuuk. Si, d'une part, ceci accentue l'autonomie politique du Groenland, paradoxalement, cela le rend aussi plus dépendant des compétences d'experts danois qui doivent venir s'installer pendant quelques années à Nuuk.

Ne subvenant qu'à 50 pour cent de leurs besoins économiques, les Groenlandais ne peuvent pas couper tous les ponts avec Copenhague, bien qu'une partie importante de l'électorat favoriserait une telle possibilité.

«Aussitôt que vous avez une population qui se retrouve majoritaire à l'intérieur d'un territoire, elle tend à revendiquer son autonomie politique», a déclaré à L'Aquilon, M. Jens Dahl, directeur du Groupe de travail international sur les peuples aborigènes, qui participait à la Conférence des Études inuit à Nuuk.

À cet égard, Jens Dahl croit que l'évolution de la situation politique du Nunavut sera des plus intéressantes à suivre dans les prochains mois.

A mesure que la majorité inuit du Nunavut va assumer de plus en plus de pouvoirs à la prochaine Assemblée législative, la tendance à l'autonomie politique devrait aussi prendre de plus en plus de place dans les discours des politiciens, selon ce spécialiste de la politique arctique et inuit.

Louis McComber/L'Aquilon

Alphabétisation

Le français : une langue menacée

Serge Wagner, professeur à l'Université du Québec à Montréal depuis 25 ans, et membre du conseil du gouverneur de l'institut de l'UNESCO pour l'éducation, a profité de son passage à Yellowknife pour faire le bilan sur l'alphabétisation des communautés francophones hors-Québec.

Virginie Auger

Serge Wagner dirige une équipe de 30 auteurs associés qui rassembleront leurs témoignages afin de faire le bilan des pratiques et des politiques d'alphabétisation en milieu francophone dans l'ensemble du Canada.

Ce n'est qu'en 1943 que la société québécoise ▪ instauré la loi sur la fréquentation scolaire obligatoire pour les jeunes âgés entre 6 et 14 ans. Une telle loi existait déjà en Ontario au 19e siècle. C'est une des raisons qui expliquent pourquoi l'analphabétisme est plus fréquent chez les francophones et affecte d'autant plus les communautés hors-Québec.

«Je m'intéresse à la situation des francophones hors-Québec un peu en raison de mon identité culturelle et par intérêt personnel, avoue M. Wagner.Par contre, il faut dire que les Territoires du Nord-Ouest sont un peu atypiques des autres provinces et territoires puisqu'ici le taux moyen de scolarité des francophones est très élevé».

Selon M. Wagner, l'analphabétisme dans les communautés canadiennes-françaises s'est développé pour trois différentes raisons. D'abord il y a eu, et il y a toujours, un problème d'accès à l'école française. Ensuite, le problème du bilinguisme fait en sorte que certains francophones ont de la difficulté à communiquer en anglais et en français.

«Des recherches intéressantes sur le bilingisme démontrent que tant et aussi longtemps qu'un individu n'a pas acquis une bonne maîtrise de sa langue première, il éprouvera de la difficulté à apprendre la langue seconde avec laquelle il est en contact», soutient M. Wagner.

Enfin, il explique que le manque de motivation demeure l'autre obstacle à la francisation. «Les gens doivent se convaincre de la pertinence de s'alphabétiser ou d'améliorer leurs compétences en français alors que l'attraction de l'anglais est si forte».



Virginie Auger/L'Aquilon

La solution serait d'organiser une série de services en alphabétisation et en formation adaptés aux besoins des adultes. Chez les francophones, toute l'attention est mise dans l'éducation préscolaire et primaire. Pourtant, le phénomène d'analphabétisme intergénérationnel (analphabétisme qui se perpétue de générations en générations) existe et représente une menace pour la survie des communautés francophones.

«L'éducation en français doit prendre de l'expansion. C'est un défi puisque les communautés francophones ne pourront subsister sans prendre le virage de l'éducation aux adultes», affirme M. Wagner.

Généralités

«Il existe différents niveaux d'analphabétisme. Toutefois, dans nos recherches, on s'est rendu compte qu'il n'y a pas réellement d'analphabètes complets dans les pays industrialisés comme le Canada», souligne M. Wagner.

Une enquête internationale démontre tout de même qu'environ 20 % de la population adulte canadienne se situe à un niveau 1 d'alphabétisation. Ce qui veut dire qu'entre 12 et 16 % de la population adulte ne peut comprendre la posologie inscrite sur une bouteille de médicament.

Par ailleurs, selon Serge Wagner, un nombre inquiétant de jeunes sont scolarisés mais mal alphabétisés. Cette réalité se vérifie surtout chez les jeunes décrocheurs qui ne terminent pas leurs études secondaires.

«C'est un problème inquiétant puisqu'aujourd'hui pour accéder au marché du travail il faut être de plus en plus spécialisé» mentionne M. Wagner.

Savoir lire et écrire peut sembler quelque chose d'acquis et de banal pour bien des gens, mais la vie est parfois ardue pour ceux qui ne maîtrisent pas ces deux habilités de base.

«L'alphabétisation rehausse l'estime de soi et favorise la réinsertion sociale. C'est assez bouleversant de voir des gens changer complètement de vie parce qu'ils ont appris à lire et à écrire», conclut Serge Wagner.

Le projet de M. Wagner est mené conjointement par l'Université du Québec à Montréal et la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, avec l'appui du Secrétariat national en alphabétisation.

Le Canadien de Montréal

Mieux que je pensais

Ouf! J'ai cru pendant quelques jours que le début de saison du Canadien de Montréal ne soit pénible, tant pour les joueurs que pour les spectateurs. Toutes les pièces étaient en place pour un match d'ouverture décevant : un seul défenseur d'expérience, Igor Ulanov, avait participé au camp d'entraînement du début à la fin, les autres défenseurs d'expérience se remettant à peine de blessures diverses ou revenant au jeu après une dispute contractuelle; des deux premiers trios offensifs du Canadien, seul celui de Saku Koivu était intact, Martin Rucinski et Brian Savage étant toujours sans contrat; lors des joutes hors-concours, le Canadien avait une fiche de 3 victoires seulement contre cinq défaites; finalement, la foule de Montréal allait être au rendez-vous.

Il n'y avait que deux points positifs pour le club.

Malgré tous les doutes soulevés par les analystes, j'ai une grande confiance dans le nouveau duo de gardiens de but du Canadien. Jocelyn Thibault en est rendu à sa quatrième saison régulière. L'an passé, il a obtenu une fiche respectable, comparable à celle du vétéran gardien de but Andy Moog et à bien d'autres gardiens des autres clubs. En fait, il était dans la moyenne. De plus, le jeune gardien José Théodore est fin prêt pour faire face aux meilleurs compteurs de la ligue sur une base régulière. Ses performances étincellantes au cours des deux dernières années, pendant les séries éliminatoires, en font foi.

Deuxièmement, le Canadien faisait face aux Rangers de New-York, un club organisé autour de joueurs à la veille de la retraite, talentueux mais plus très jeunes. De plus, ce club jouait un deuxième match en deux soirs. Le résultat ne m'a pas surpris alors que ce club s'est effondré en troisième période. Le début de saison est d'ailleurs difficile pour New-York, ayant subi trois défaites consécutives en quatre jours.



Si les trois joueurs absents reviennent (Martin Rucinski, Brian Savage et Patrice Brisebois) et si les joueurs clés du Canadien évitent les blessures majeures, voici ce que l'on peut prévoir cette année :

• Sans pouvoir égaler les performances de Philadelphie, New-Jersey ou Washington, le Canadien arrivera bon quatrième en terme de points accumulés pendant la saison régulière. Le pire scénario serait d'être aussi devancé par Pittsburgh, Boston et Buffalo.

• On assistera à plus d'un match dans lequel le Canadien dominera l'autre club, autant à l'attaque qu'à la défensive.

• Jocelyn Thibault et José Théodore constitueront le duo de gardiens de but qui fera l'envie de toutes les équipes de la ligue (sauf peut-être Toronto s'ils gardent Félix Potvin).

• Ne pouvant offrir un club de qualité, les Maple leafs de Toronto ne pourront cette année recréer la fameuse rivalité Toronto-Montréal. Avec seulement cinq joutes entre les deux clubs en saison régulière, il faudra probablement attendre que le club torontois affronte le Canadien dans une série éliminatoire. Ne comptons pas là-dessus avant quelques années.

En terminant, la performance de Jocelyn Thibault contre les Rangers (1 seul but alloué) et contre les Mighty Ducks d'Anaheim (un blanchissage) est dès plus encourageante. Un but accordé en deux matchs et sur 51 tirs au but : qui dit mieux?

Des réactions? Communiquez par courriel à l'adresse suivante : aquilon@internorth.com.

Justice communautaire III

Goo Arlooktoo rend public le rapport Evans

Louis Mc Comber

La semaine dernière, à l'Assemblée législative de Yellowknife, le ministre de la Justice, Goo Arlooktoo, a rendu public le rapport Evans qui traite de criminalité et de justice dans les Territoires du Nord-Ouest. La situation décrite par le rapport n'est pas réjouissante. Les Territoires du Nord-Ouest, et en particulier le Nunavut, détiennent le record des crimes avec violence dans tout le Canada.

M. Arlooktoo a notamment mentionné que le taux des crimes violents est 3 fois plus élevé que la moyenne nationale et que celui des agressions sexuelles est 8 fois plus élevé que cette moyenne. Si cette tendance se poursuit, les institutions pénitentiaires seront rapidement débordées, particulièrement dans la région du Nunavut. Ces institutions fonctionnent déjà à 40% au-delà de leur capacité.

Le rapport avait d'abord pour mandat de décrire statistiquement la criminalité dans les TNO et de fournir une analyse du système pénal et carcéral. Il devait aussi prendre le pouls des communautés et déterminer dans quelle mesure les citoyens étaient prêts à assumer des responsabilités judiciaires, et enfin, il devait faire des recommandations sur l'application de la justice, étant donné la division éminente des T.N.-O. en deux territoires.

Le ministère de la Justice a rapidement réagi au rapport en dressant un plan d'intervention tant au niveau de la justice communautaire que des services correctionnels. Ce plan a été entériné par le Conseil de gestion financière qui s'est engagé à y affecter le financement nécessaire.

En accord avec les recommandations de la "retraite" sur la justice de Rankin Inlet, ce plan met la priorité sur le développement de la justice communautaire dans toutes le communautés des T.N.-O. Des fonds supplémentaires seront consacrés à l'embauche de coordinateurs des comités locaux de justice.

Dans le cas d'offenses mineures, la GRC peut diriger le prévenu devant un comité de justice communautaire. L'assentiment du comité, du prévenu et de la GRC sont d'abord requis pour engager une telle procédure.

Selon Bill Riddell, juge de paix à Iqaluit et participant à la retraite de Rankin Inlet, de tels comités de justice communautaire n'existent pas actuellement dans toutes les communautés du Nunavut.

«Quand un comité de justice communautaire fonctionne bien, explique Bill Riddell, c'est qu'il y a quelqu'un qui s'y investit sérieusement. Tant que cette personne-là est présente, tout va bien. Puis un bon jour, cette personne-clé va travailler ailleurs ou déménage, et le comité de justice sombre alors dans la léthargie ou disparaît!»

Pour ce juge de paix, on doit comprendre l'effort de ramener la responsabilité du maintien de la paix au niveau de la communauté, comme du gros bon sens. «Si un conflit survient entre moi et mon voisin, par exemple, son fils lance une roche dans ma fenêtre, on va d'abord tenter de régler le litige entre voisins par la discussion et tant mieux si ça en reste là. Notre système de justice a souvent tendance à sortir tout de suite ses gros canons pour des offenses qui pourraient très bien se régler par la discussion, poursuit Bill Riddell. Il faut tenter de revenir au gros bon sens et tenter de régler le plus de conflits possibles au niveau communautaire.»

Bill Riddell a assisté à plusieurs occasions à des séances de justice communautaire dans des communautés du Nunavut. Les aînés s'informent souvent d'abord des liens de parenté de l'inculpé. Ils cherchent à le positionner dans le tissu communautaire, puis ils s'intéressent aussi à son histoire de vie, comme s'ils voulaient faire ressortir sa mission particulière dans l'ensemble social. La séance peut souvent se terminer par une rencontre en tête à tête entre chacun des aînés et la personne accusée d'une offense particulière.

«La tâche d'un juge de paix dans les communautés est plus délicate que celle d'un comité de justice communautaire, souligne Bill Riddell. Celui-ci est isolé comme individu, mais surtout il est identifié à la police parce qu'il représente le pouvoir. Tandis que la collégialité d'un comité de justice exprime plus largement la volonté de toute la communauté.»

Le plan du ministre Arlooktoo prévoit aussi plus de financement pour les camps en pleine nature, où les contrevenants à la loi peuvent s'intégrer à des activités traditionnelles.

La plus grande contribution aux études inuit depuis Knud Rasmussen

L'oeuvre de l'ethnographe Frederiksen refait surface

Louis Mc Comber

Depuis plus de trente ans, Bernard Saladin d'Anglure sillone les communautés inuit de l'Arctique de l'Est à la recherche des traditions spirituelles ancestrales des Inuit. Or le célèbre anthropologue de l'Université Laval vient de mettre la main sur l'oeuvre oubliée de l'ethnographe danois Svend Frederiksen, qui pourrait s'avérer être la plus importante contribution à l'étude des Inuit depuis Knud Rasmussen.

C'est en ces termes que Saladin d'Anglure s'est adressé à la communauté scientifique réunie à Nuuk au Groenland, lors de la Conférence des Études inuit, en septembre dernier.

La recherche sur le chamanisme inuit traditionnel n'est pas de tout repos. D'abord la plupart des chamans inuit qui l'ont pratiqué ouvertement sont aujourd'hui disparus puisque la conversion des Inuit au christianisme a eu lieu au tout début de ce siècle. Aussi les missionnaires tant catholiques qu'anglicans ont pris soin de condamner ces pratiques païennes comme étant des tractations avec le diable.

Par exemple, le mot inuktitut *tuurngaq*, qui désignait les esprits auxiliaires chargés d'aider le chaman dans l'exercice de ses fonctions, a été utilisé pour désigner le diable dans les nouveaux dictionnaires chrétiens.

Aussi, les activités chamaniques, de par leur nature, s'entourent de mystères et de secrets qui ne doivent pas être révélés au premier venu. Dans ces conditions, le chercheur doit s'armer d'une patience à toute épreuve, ce qu'a certainement fait Saladin d'Anglure au cours de sa carrière.

Dans sa présentation à la Conférence de Nuuk, il a fait ressortir les liens entre les techniques du rêve chez les Inuit, le chamanisme et la façon d'attribuer un nom qui véhicule toujours l'esprit de celui qui l'a déjà porté. Il a affirmé avoir trouvé dans l'oeuvre de Frederiksen une confirmation de ses propres hypothèses sur le chamanisme inuit.

Svend Frederiksen était le fils d'un ministre luthérien danois qui insista pour que son fils parle couramment l'inuktitut. Né à Sisimiut au Groenland, celui-ci compléta des études universitaires à l'Université de Copenhague où il travailla de très près avec l'anthropologue William Thalbitzer pendant plus de 10 ans. Ce dernier conduisait des recherches dans la région d'Ammassalik sur la côte est du Groenland et s'intéressait particulièrement au chamanisme traditionnel "esquimau".

Frederiksen commença son travail ethnographique à Igluligaarjuk (Chesterfield Inlet) dans le Keewatin en 1946. Dès son premier séjour, il eut la chance de s'entretenir longuement avec le chaman le plus réputé de la région, Qimuksiraaq.

Tous les chamans interrogés par Frederiksen tenaient Qimuksiraaq en très haute estime. Selon eux, celui-ci pouvait voler dans le ciel comme un oiseau ou encore se transpercer le corps avec un harpon. Pendant ses moments de transe, il lui poussait dans la bouche des canines d'ours polaire!

Saladin d'Anglure rapporte que dans la région d'Igloolik, plusieurs personnes racontent encore que Qimuksiraaq aurait réussi à se débarrasser d'Hitler. L'ancien chaman entendait les missionnaires parler de tout le mal que faisait Hitler. Bien que converti, il décida d'envoyer ses esprits protecteurs pour terrasser le dictateur nazi. Sa première tentative échoua. Les *tuurngait*

Frederiksen
Suite en page 11



Faute de temps

Annie Bourret (APF)

Manquer de temps, c'est probablement le mal du siècle. Peut-être est-ce pour cela que tant de gens essaient de **sauver du temps*? Mais il est difficile de protéger le temps d'un danger ou de la destruction, pour reprendre l'un des sens du verbe *sauver*. À la notion de *to save time* correspond l'expression correcte **gagner du temps**.

Le temps se compte. Si les termes de travail *temps partiel* et *temps plein* sont justes, il n'en est pas de même pour **temps supplémentaire* et **temps double*. Pas besoin de faire des **heures supplémentaires** pour savoir quel est l'équivalent juste de *overtime*. Par contre, elles seront nécessaires pour se rappeler des termes français correspondant à *double time* : heures majorées de 100% et salaire majoré de 100% (le verbe *majorer* signifie augmenter, hausser).

On mesure le temps en millénaire, siècle, année, semestre, trimestre, mois, semaine, jour, heure, minute et seconde. Réglons seulement l'emploi des abréviations anglaises **AM* et **PM* pour les heures. Tirées du latin, elles veulent dire *ante meridiem* (avant midi) et *post meridiem* (après midi) et reflètent le système quotidien de deux cycles de 12 heures de l'anglais. Par contre, la journée se déroule suivant un cycle de 24 heures en français, proscrivant ainsi l'emploi d'**AM* et **PM*. Outre l'influence de l'anglais, l'endurance de ces abréviations fautives pourrait provenir d'une confusion avec des tournures de la langue courante. On y admet des expressions comme « quatre heures de l'après-midi » au lieu de « 16 heures » ou « huit heures du soir » pour « 20 heures ».

Fini de temporiser (retarder) et passons au gros morceau : pourquoi le français se paie-t-il le luxe d'une irrégularité orthographique comme *temps*? Il existe à peine une douzaine de mots avec la finale *-emps* (voir la liste). Même en tenant compte qu'il faut une orthographe différente des homophones *taon* et *tant*, on pourrait se passer du P. C'est d'ailleurs ce qu'on faisait avant l'an mille, où le mot temps s'est écrit *tens*, *tans* et *tems*. *Temps* apparaît au XIIIe siècle, époque où on a rapproché ce mot de son origine latine *tempus*. Cependant, le mot *tems* a survécu juqu'au XVIIIe siècle.

Les mots *temps* et *température* ne sont pas interchangeables. Je l'ai appris à mes dépens, en corrigeant **le temps ensoleillé** d'une de mes amies par **une température ensoleillée*. La température désigne le degré de chaleur d'un corps ou d'un lieu. Le temps, c'est l'état de l'atmosphère, comme en témoignent quantité de proverbes et d'expressions : *le temps se couvre*, *un temps de chien*, *après la pluie vient le beau temps*... En Acadie, on dira que *le temps est chagagnac* (pour parler d'un ciel qui s'assombrit, de *chagagnac* qui signifie « mal en point »). *Le temps va beausir* s'emploie aux Îles-de-la-Madeleine. Enfin, partout dans l'Est, l'expression *neiger à plein temps* évoque la neige abondante.

Mots se terminant
avec *-emps*

- contretemps
- deux-temps (moteur)
- entre-temps
- espace-temps
- garde-temps
- longtemps
- mi-temps
- passe-temps
- plein-temps
- printemps
- quatre-temps
- temps

Art culinaire

À votre santé

Virginie Auger

Le chef cuisinier Pierre Lepage et ses trois aides ont cuisiné des petits plats qui ont mis l'eau à la bouche de leurs invités lors de leur pratique précédant la participation au concours international d'art culinaire qui aura lieu au Centre des Congrès de Québec du 28 octobre au 1er novembre 1998.

Plats raffinés à saveur de l'Arctique, les produits traditionnels des Territoires du Nord-Ouest étaient au menu du chef Pierre Lepage lors du souper qu'il a organisé, le 12 octobre, en vue de sa participation au concours international d'art culinaire, «La coupe des nations». Les végétariens auraient sans nul doute trouvé la soirée bien longue puisque les vedettes étaient le bison, le caribou et la chèvre de montagne.

Lors de la compétition, M. Lepage et ses trois aides, Patrick Kane, Mark Plouffe et John MacDonald, devront réaliser leur repas en quatre heures. Une autre exigence du concours est de créer un menu qui exploite le mieux possible les produits de la région représentée par l'équipe. Quant à cet aspect, l'équipe de M. Lepage partira plutôt bien armée. Parmi les plats servis, la mention d'honneur revient certainement au dessert : un igloo en chocolat blanc garni de mousse aux baies sauvages. Un vrai régal!

Le capitaine de l'équipe, Pierre Lepage, est originaire Ste-Foy, Québec. À 16 ans, il décida de partir pour la France afin d'obtenir son certificat de Cordon Bleu. C'est en 1994 qu'il est venu s'installer à Yellowknife pour occuper le poste de chef cuisinier au restaurant L'Altitude.

Nous souhaitons donc la meilleure des chances à M. Lepage et son équipe!

Frederiksen

Suite de la page 9

revinrent bredouilles. Mais à son deuxième essai, Qimuksiraaq réussit à venir à bout du Furher et mit ainsi fin à la guerre!

Frederiksen poursuivit ses enquêtes ethnographiques jusqu'à sa mort en 1967. Il interviewa ainsi tous les anciens chamans encore vivants au Keewatin. Il voyagea aussi de l'Alaska jusqu'au Groenland. De plus, il visita les sanatoriums canadiens où bon nombre d'Inuit se faisaient traiter pour la tuberculose, à la recherche d'anciens chamans.

De toute sa vie d'ethnographe, Frederiksen ne publia qu'un ou deux articles.Il était un ethnographe tout à fait méticuleux, ne laissant échapper aucun détail. Il procéda d'ailleurs à l'enregistrement de ses entrevues sur disques de plastique et sur rubans.

«Moi et le Père Guy Mary-Rousselière connaissions l'existence de cette oeuvre depuis une vingtaine d'années, a raconté Bernard Saladin d'Anglure à L'Aquilon. Mais nous ne savions où retracer cette oeuvre. C'est le linguiste et homme d'affaires d'Iqaluit, Ken Harper, qui le premier retrouva les boîtes de documents sur les rayons de la bibliothèque du Musée de Sisimiut, il y a une quinzaine d'années.»

Ken Harper photocopia quelques 200 pages de documents, dont l'entrevue avec Qimuksiraaq, mais n'eut jamais le temps de continuer plus à fond les recherches. C'est un jeune étudiant danois en anthropologie, Klaus Georg Hansen, qui le premier fit un inventaire complet de l'oeuvre de Frederiksen. Il présenta le résultat de ses recherches lors de la conférence d'Études inuit à Québec en 1992.

«Quelle ne fut pas ma surprise de découvrir dans cette oeuvre plus de 2000 pages d'entrevues avec les dernier chamans du Keewatin, de poursuivre Saladin d'Anglure, tout écrites dans un dialecte inuktitut que je pouvais comprendre. J'étais probablement le premier depuis la mort de ce pauvre homme à pouvoir lire le matériel qu'il avait si diligemment recueilli!»

Comme Frederiksen a tout enregistré ses entrevues, il se pourrait bien, qu'un jour, le grand public puisse avoir directement accès par internet aux récits et aux chants des derniers grands chamans du Keewatin.



Horaire télé

(Heure des Rocheuses)

des réseaux de langue française disponibles dans les T.N.-O.
SRC (Radio-Canada), TV5 et TVA

Lundi 19 octobre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
SRC Notre-Dame de Paris
TV5 La 50e ave.
TVA Piment fort
17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Chasse aux trésors
17 h 30
SRC La petite vie
Pêche Shower
TV5 La vie à l'endroit
TVA Les ailes de la mode
18 h
SRC 4 et demi
TVA Beverly Hills
19 h
SRC Omertà
TV5 Les pieds sur l'herbe
TVA Salle d'urgence
19 h 30
TV5 Défis
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J
21 h
SRC Sports
TV5 Ecran témoin
21 h 20
SRC Politique fédérale
21 h 30
SRC De bouche à oreille
TVA TVA Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Vision mondiale
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 Musique au coeur

Mardi 20 octobre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
TV5 Bons baiser d'Amérique
TVA Piment fort
17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Ent'Cadieux
17 h 30
SRC La facture
TV5 Des racines et des ailes
18 h
SRC Bouscotte
TVA Place Melrose
19 h
SRC Réseaux
TV5 Musique, musiques
TVA Les machos
19 h 30
TV5 Temps présent
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J
21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle
21 h 20
SRC Découverte
21 h 30
TVA TVA Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Vision mondiale
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 20
SRC Cinéma
Les fantaisies du coeur
(É-U., 1992, comédie dramatique) Une jeune infirmière engage un prostitué pour qu'il séduise son ancienne compagne puis la laisse tomber.
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 La vie à l'endroit

Mercredi 21 octobre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
TV5 Panorama
TVA Piment fort
17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA La poule aux oeufs d'or
17 h 30
SRC Caserne 24
TV5 Envoyé spécial
TVA Fleurs et jardins
18 h
SRC Le Volcan tranquille
TVA Le retour
19 h
SRC Enjeux
TVA Sauve qui peut
19 h 30
TV5 Magazine santé
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J
21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle
21 h 20
SRC Vues d'ici
Le pont de l'exil
(Can., documentaire) À travers les récits de quatre exilés qui ont trouvé refuge à Montréal, nous suivons leur parcours et les circonstances qui les ont forcés au déracinement.
21 h 30
TVA TVA Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Vision mondiale
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 Des racines et des ailes

Jeudi 22 octobre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
TV5 Cap aventure
TVA Piment fort
17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Fais-moi rire
17 h 30
SRC Un gars, une fille
TV5 Documentaire canadien
TVA KM/H
18 h
SRC La part des anges
TVA Haute tension
20 h 30
TV5 Télécinéma
19 h
SRC L'Écuyer
TV5 Orage d'été
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J
21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle
21 h 20
SRC Branché
21 h 30
TVA TVA Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
21 h 50
SRC Cinéma
Isadora
(É.-U., 1968, drame) Installée sur la Côte d'Azur, la danseuse Isadora Duncan dicte ses mémoires.
22 h
TVA Infopublicité
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 Envoyé spécial

Vendredi 23 octobre

15h
SRC Change d'air
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
TV5 Les arts et les autres
TVA Piment fort
17 h
SRC Maman chérie
TV5 Journal français
TVA J.E.
17 h 30
SRC Kamikazes
TV5 Thalassa
18 h
SRC La fureur
TVA Drôle de cinéma
18 h 30
TV5 Faut pas rêver
19 h
SRC Zone libre
19 h 30
TV5 Les grands fleuves
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Des crimes et des hommes
21 h
SRC Sports
TV5 Au-delà des apparences
21 h 20
SRC Cinéma
Quelle affaire!
(É.-U., 1983, comédie) Pendant que ses parents sont en voyage, un étudiant reçoit chez lui une jeune prostituée délurée.
21 h 30
TVA TVA Sports
21 h 45
TV5 Revue de presse canadienne
TVA Loto-Québec
22 h
TV5 Journal des spectacles
TVA Infopublicité
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 Ça se discute

Samedi 24 octobre

8 h
SRC Princesse Sissi
TV5 Funambule
TVA Dodo déco
8 h 30
SRC Animaniacs
TV5 Sport Africa
TVA Bugs Bunny
9 h
SRC Franc-croisé
TV5 Y'a pas match
TVA Cyber club
9 h 30
SRC Les aventures de Tintin
TV5 Horizons francophones
10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Voix d'instrument (10 h 15)
TVA Tournoi de quilles
10 h 30
SRC Cinéma
Les aventures de la quatrième dimension
(É.-U., 1985, comédie) Pour réaliser un projet scientifique scolaire, un élève fouille clandestinement un dépôt de l'armée et il découvre un engin appareil provenant d'un engin extraterrestre.
TV5 Les Belges du .../Temps d'affaires
11 h
TV5 Les arts et les autres
TVA Infopublicité
11 h 30
TV5 Magellan
12 h
TV5 Génies en herbe
12 h 30
SRC Direction : sud
TV5 Pas si bête que ça
13 h
TV5 Le journal français
TVA Fleurs et jardins
13 h 30
SRC Parents d'aujourd'hui
TV5 Outremers
TVA Vins et fromages
14 h
SRC L'Accent francophone
TVA Ciné-pop
14 h 30
SRC L'Arche de Noé
TV5 Fleurs et jardins
15h
SRC Au delà des apparences
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
TV5 Vins et fromages
16 h
SRC Ce soir
TV5 Thalassa
TVA Le TVA
16 h 30
SRC Franc jeu
TVA Ciné-Extra
17 h
SRC La soirée du Hockey
Les Red wings de Détroit vs les Canadiens
TV5 Journal français
17 h 30
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir chez Estelle
19 h 30
TV5 Paris chic-choc
20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal
20 h 30
SRC Sports (20 h 29)
TV5 Journal belge
20 h 50
SRC Télé-suspense
Le prix de l'innocence
(All., G.B., 1993, drame) Au début des années 50, un jeune technicien est envoyé en Allemagne pour y installer un poste d'écoute destiné à l'espionnage de l'Est.
21 h
TV5 Tout le monde en parle/Union libre
TVA TVA/Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Ciné-lune
22 h 15
TV5 Bouche à oreille
22 h 30
TV5 Soir 3
22 h 45
TV5 Vivement dimanche
23 h 20
SRC Télé-Nuit
Breakfast club
(É.-U., 1985, comédie) Cinq adolescents sont obligés de passer un samedi en retenue à l'école.

Dimanche 25 octobre

8 h
SRC Le jour du Seigneur
TV5 Musiques au coeur
TVA B!B! et Geneviève
9 h
SRC Scully rencontre
TVA Évangélisation 2000
9 h 30
SRC Médias
TV5 Mouvements
TVA Complètement marteau
10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Gourmandises (10 h 15)
TVA Fais-en ton affaire
10 h 30
SRC La semaine verte
TV5 Vins et fromages
TVA Infopublicité
11 h
TV5 Vivement dimanche
11 h 30
SRC Second regard
TVA Ciné-pop
12 h
SRC De bouche à oreille
13 h
TV5 Le journal français
13 h 30
SRC Horizons
TV5 Comment faire ?
TVA Cinéma en famille
14 h
TV5 Comment faire plus ?
14 h 30
SRC Branché
15h
SRC Émilie de la nouvelle lune
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
TV5 Grands gourmands
16 h
SRC Ce soir
TV5 Documentaire européen
TVA Le TVA
16 h 30
SRC Découverte
TVA La vie est un sport dangereux
16 h 45
TV5 Bouche à oreille
17 h
TV5 Journal français
TVA Fort Boyard
17 h 30
SRC La vie d'artiste
TV5 Vivement dimanche prochain
18 h
SRC Les beaux dimanches
TVA Cinéma Provigo
18 h 15
TV5 Journal des spectacles
18 h 30
TV5 Bouillon de culture
19 h 45
TV5 Viva
20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal
20 h 30
SRC Suspect numéro 1
TV5 Journal belge
TVA Le TVA et Sports
21 h
TV5 Fiction
21 h 15
TVA Loto-Québec
21 h 30
SRC Sports
TVA Vins et fromages
21 h 50
SRC Ciné-club
La nuit américaine
(Fr., 1993, comédie) Un cinéaste français tourne un film américain aux studios de la Victorine, à Nice.
22 h
TVA Évangélisation 2000
22 h 30
TV5 Soir 3
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir...

Cette grille-horaire de la télévision de langue française est mise à jour grâce aux sites web de ces réseaux. Les différences dans la précision des informations dépendent des renseignements disponibles.

Si vous remarquez des erreurs, faites-le nous savoir en téléphonant au (867) 873-6603 ou par courriel à aquilon@internorth.com

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES D

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 38, 23 octobre 1998

Assemblée générale annuelle de l'AFN à Iqaluit

L'AFN jongle avec plusieurs projets d'envergure

Dimanche dernier à Iqaluit, plus d'une trentaine de membres de l'Association des francophones du Nunavut (AFN) ont participé à leur Assemblée générale annuelle. Daniel Cuerrier, l'agent de développement de l'association, y a dévoilé la planification stratégique de l'organisation pour les cinq prochaines années totalisant des dépenses de l'ordre de $3M.

Louis McComber

Il s'agissait de la dernière assemblée générale avant la division des Territoires en avril prochain. En plus de sanctionner les différents rapports sur les activités courantes, les participants ont étudié les changements importants à apporter à leur organisation en prévision de la création du gouvernement du Nunavut.

L'AFN, désormais unique représentante de tous les francophones du Nunavut, devra négocier une entente Canada-communauté avec le ministère du Patrimoine canadien pour la période 1999-2004. Mme Lise Picard, de Yellowknife, la représentante de ce ministère pour les actuels Territoires du Nord-Ouest et M. Louis Chagnon, de Winnipeg, le directeur de district pour la région du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, avaient fait le voyage pour l'occasion. Les deux représentants ont pris le temps de sensibiliser l'assemblée tant sur les multiples champs d'intervention de leur ministère à la grandeur du Canada que sur les ententes particulières à conclure avec le nouveau gouvernement et la communauté francophone du Nunavut.

M. Louis Chagnon a notamment précisé que son ministère prévoyait signer des ententes avec le nouveau gouvernement du Nunavut dans le but de fournir des services en français à sa population dans plusieurs domaines dont l'éducation, la santé et la justice(dont la traduction des lois). En entrevue à L'Aquilon, M. Chagnon a déclaré que son ministère prévoyait débourser cinq millions de dollars annuellement pour permettre au nouveau gouvernement d'offrir ces services en français.

En plus de participer à l'Assemblée générale de l'AFN, les représentants de Patrimoine canadien ont profité de leur présence à Iqaluit pour rencontrer le sous-ministre à la Culture, à la Langue, aux Aînés et à la Jeunesse du prochain gouvernement, M. Peter Ernerk. «Ces premiers contacts ont été très positifs, a commenté M. Chagnon. Le gouvernement du Nunavut semble très attentif à vouloir respecter l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* du Canada.»

La Fédération canadienne-française et acadienne (FCFA) avait aussi délégué un représentant à l'AGA, M. Denis Bertrand. Celui-ci a brièvement esquissé un portrait de son organisme et fait état des luttes importantes pour les droits des minorités francophones à travers le pays. Il a rappelé à l'attention des participants la lutte des parents francophones du Nouveau-

AFN
Suite en page 2

Nation Dénée

En route vers l'autonomie gouvernementale

La Deline Land/Financial Corporation Ltd., la bande des Dénés du Sahtu, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada ont signé, le 14 octobre, une entente sur la marche à suivre et les étapes menant à l'autonomie gouvernementale.

Virginie Auger

Toutes les parties sont à l'œuvre en vue de conclure une entente de principe et une entente définitive d'autonomie gouvernementale pour le gouvernement du district de Deline (anciennement Fort Franklin).

«Les revendications territoriales de la région du Sahtu prévoient que les ententes d'autonomie gouvernementale peuvent se faire région par région», a spécifié Zoe Raemer, représentante du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Dans le cas du Sahtu, cela équivaut à la mise en place de gouvernements autonomes autochtones pour chacune des cinq communautés de la région.

Mme Raemer a indiqué que les quatre autres communautés du Sahtu: Tulita, Normans Well, Fort Good Hope et Colville Lake, pourront donc entreprendre les négociations qui les mèneront vers l'autonomie gouvernementale au moment qu'elles jugeront opportun.



Virginie Auger/L'Aquilon

De gauche à droite, Ethel Blondin-Andrew, Stephen Kakfwi, Raymond Taniton et Jane Stewart lors de la siganture de l'entente.

Aux termes de cette entente, les négociations en matière d'autonomie gouvernementale porteront sur une variété de questions, notamment sur les structures du gouvernement de Deline, une constitution pour le gouvernement de la Première nation de Deline, le logement, l'éducation et la formation, ainsi que sur les services de santé et les services sociaux.

Monsieur Raymond Taniton, chef de la bande des Dénés de

Deline
Suite en page 2

Sommaire



Virginie Auger

Histoire de grèves

Miramar Con mine et les Métallurgistes unis d'Amérique ont annoncé le19 octobre qu'ils s'étaient entendus sur la négociation d'un nouveau contrat qui pourrait mettre fin à cinq mois de grève.

L'espoir d'une entente prochaine n'aura pas duré longtemps puisque les travailleurs réunis en assemblée ont décidé de ne pas voté immédiatement sur les offres.

La compagnie Northwestel cable inc. et IBEW ont pour leur part annoncé la fin d'une grève qui avait commencé le 8 octobre dernier. La compagnie et le syndicat des travailleurs de Northwestel cable en sont arrivés à une entente dimanche après-midi après une fin de semaine de négociations. Les employés ont repris leur travail lundi, le 19 octobre, à 13 h.

Levée de fonds

Depuis le début de leur levée de fonds en avril 1997, la fondation de l'Hôpital régional Stanton a ramassé 1 000 000 $ sur un objectif de 2 000 000 $. Cet argent permettra de se procurer cinq nouveaux appareils: un scanner CT, un mammographe, un microscope ophtalmologique, deux appareils d'ultrasons et un système de détection microbiologique. On espère acquérir ces nouveaux appareils d'ici trois ans.

Pollution de l'air

Dans le cadre des efforts déployés au niveau national pour réduire les émissions atmosphériques nocives, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'Énergie et de l'Environnement, en réunion à Halifax le 19 octobre, ont réalisé des progrès importants dans la lutte contre la pollution atmosphérique en signant la *Stratégie pancanadienne des émissions acidifiantes* après l'an 2000.

Le ministre des Ressources, la Faune et du Développement économique des Territoires du Nord-Ouest, l'honorable Stephen Kakfwi, a déclaré:

« Je suis heureux que tous les gouvernements ratifient cette stratégie sur les pluies acides. Je voudrais aussi soulever le fait que le Canada ratifiera, avant la fin de décembre, les protocoles internationaux sur les polluants organiques persistants et les métaux lourds». Il a aussi ajouté: « En tant que Canadien du nord, je suis très content que les ministres se soient entendus pour ratifier rapidement ces protocoles, car il s'agit d un jalon important en vue de l'élimination de la menace que fait peser sur notre environnement nordique le transport aérien de ces substances toxiques émises à l'étranger».

AFN

Suite de la une

Brunswick contre l'abolition pure et simple des commissions scolaires par leur gouvernement mais surtout le combat mené par les francophones ontariens pour la survie de l'hôpital Montfort, seul hôpital francophone en Ontario condamné par le gouvernement Harris à l'asphyxie budgétaire.

M. Bertrand a insisté sur l'importance du dernier jugement de la Cour suprême du Canada concernant le droit à la sécession de la Province de Québec. En effet, les juges ont eu à se prononcer sur les droits des minorités de langue anglaise à l'intérieur du Québec mais ont aussi insisté sur les droits des minorités francophones hors-Québec advenant une éventuelle séparation; l'impact de la séparation sur ces communautés devant faire partie des négociations post-référendaires avec le reste du Canada.

«Les éclaircissements apportés par ce dernier jugement de la Cour suprême du Canada viennent renforcer le statut des minorités francophones hors-Québec dans la Confédération», a déclaré Denis Bertrand.

L'AGA a ensuite voté une proposition pour joindre les rangs de la FCFA.

L'agent de développement, M. Daniel Cuerrier, a présenté à l'assemblée un document qui prévoit les besoins en financement de l'AFN pour les prochains cinq ans. Intitulé «Planification stratégique», ce document incluait plusieurs projets d'envergure prévus par l'AFN pour les années à venir.

Il y a d'abord l'expansion du magazine virtuel «Le toit du monde» à l'échelle de toutes les régions arctiques canadiennes, le développement d'une agence touristique spécialisée dans le tourisme d'aventure en collaboration avec la firme Northwinds Arctic Adventures et, finalement, la réfection du Centre communautaire d'Iqaluit. M. Cuerrier a expliqué que même si la part actuelle d'autofinancement de l'AFN est très respectable comparativement à d'autres associations de même type, cet effort doit être encore augmenté pour faire face à la décroissance des subventions fédérales pour les années à venir.

Pour des raisons personnelles, le président sortant de l'AFN, M. Réjean Ouellet, a préféré remettre sa démission tout en acceptant de rester sur le conseil d'administration. M. Jacques Fortier a été élu par acclamation au poste de président. Deux nouvelles personnes siégeront dorénavant sur le conseil, Éric Galien et Magali Crevier. Le secrétaire trésorier de l'organisation, M. Germain Saurette, restera en poste puisqu'il avait été élu l'an dernier pour un mandat de deux ans.

Dans une entrevue accordée à CFRT, M. Louis Chagnon a mentionné l'intention de son ministère de s'impliquer financièrement dans la construction d'une école autonome en français à Iqaluit, de la 1e à la 9e année. «Il n'y a pas encore d'entente officielle de signée, a déclaré M. Chagnon, mais le projet est sur la table.» Quand on lui a demandé si la construction allait démarrer sous peu, M. Chagnon a répondu: «On a manqué les derniers bateaux de la saison pour transporter les matériaux, ce qui fait que, nécessairement, la construction ne pourra pas débuter avant l'été prochain.»

Deline

Suite de la une

Deline et président de la Deline Land/Financial Corporation Ltd., M. Jim Antoine, ministre des Affaires autochtones des Territoires du Nord-Ouest, et Mme Jane Stewart, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ont signé l'entente. Madame Ethel Blondin-Andrew, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse) et députée de la circonscription fédérale de l'Arctique de l'Ouest, et le ministre Steve Kakfwi, député territorial du Sahtu, ont pris part à la cérémonie.

«L'extension de ce programme aux familles et aux enfants des Premières nations qui vivent dans les réserves répond aux engagements formulés dans *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, a déclaré la ministre Stewart, cette manière d'investir dans les économies et les collectivités et d'appuyer les gens est un élément fondamental du programme de *Rassembler nos forces*, c'est-à-dire amener les gens à travailler en partenariat en vue d'améliorer les conditions de vie des Premières nations.»

«Je suis très heureux de participer à la signature de cette entente, a indiqué le chef de Deline, Raymond Taniton. Je crois qu'avec de la bonne volonté et un travail acharné, nous pourrons conclure une entente d'autonomie gouvernementale au cours des deux ou trois prochaines années, et je suis impatient que cela arrive.»

«Les négociations avec la Première nation de Deline s'amorcent à un moment opportun, a fait observer le ministre Antoine. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a achevé un examen de sa politique sur l'exercice des pouvoirs dans l'Ouest et a donné suite aux conseils des dirigeants autochtones en adoptant une approche plus souple en matière d'autonomie gouvernementale. Nous avons hâte de travailler avec les résidants de Deline à partir de cette nouvelle base.»

Selon Mme Ethel Blondin-Andrew, cet événement représente un premier pas important dans un processus dont les résidants de Deline peuvent être fiers. «Ce partenariat reflète la volonté du gouvernement du Canada et de la population de Deline de négocier une entente équitable d'autonomie gouvernementale», a indiqué la secrétaire d'État.

Les négociations sur l'autonomie gouvernementale sont déjà en cours et les parties sont en bonne voie de conclure une entente de principe.

Remerciements

L'équipe d'art culinaire des TNO composée des chefs Pierre Lepage, Patrick Kane, Mark Plouffe et John MacDonald, tient à remercier les entreprises ainsi que les personnes qui ont rendu possible la soirée de pratique du 12 octobre. Étaient présents: The Yellowknife Inn, Arctic Canada Foods, Broadway On 51st, Canarctic graphics, Danmax Communications Ltd, Edgson Produce, First Air & Air Cargo, ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique, Key West Travel, Kitikmeot Food Ltd, L'Association franco-culturelle de Yellowknife, L'Attitudes Restaurant & Catering, L'Aquilon, Monkey Tree Pub, Northern News Services, Northwestern Air Lease, Our Place Dinning Room, Territorial Embroidery. L'équipe veut aussi remercier Alain et Dominic (serveurs), Annemieke Mulders, Jack Meckling, Pietro Debastiani, Tanya (hôtesse) et Tony.

Radio francophone de Yellowknife

Une voix pour les francophones

Le projet d'obtenir une radio communautaire francophone autonome à Yellowknife qui offre une diffusion continue est sur la bonne voie. Le nouvel agent de développement est confiant: le projet est réalisable.

Virginie Auger

Arrivé dans la semaine du 11 octobre, le nouvel agent de développement de la radio communautaire francophone de Yellowknife, Marc Duchêne, est prêt à entreprendre la «phase 1» du projet.

«L'objectif à court terme est de stabiliser les effectifs que nous avons et d'entamer une campagne de visibilité», explique-t-il.

Parmi les changements envisagés, on compte modifier la grille-horaire. Le contenu de l'émission actuelle est essentiellement musical, mais dès le 17 janvier, les heures seront divisées en trois plages différentes: jeunesse, musicale et informative.

Selon Marc Duchêne: «Ces changements permettront de rejoindre un auditoire plus diversifié. Aussi, l'idéal serait de pouvoir diffuser l'émission entre 9 h et12 h puisque c'est le moment de la journée où les gens sont le plus disposés à écouter la radio».

Dans le cadre de sa campagne de visibilité, le Comité de la radio a également décidé de rafraîchir le logo. «Nous aimerions quelque chose de plus représentatif des Territoires du Nord-Ouest», explique Marc Duchêne.

Pour qu'une radio autonome puisse fonctionner à temps plein, il faudra aussi augmenter le nombre de bénévoles. De la dizaine de personnes engagées actuellement, il faudrait passer à un minimum de trente.

Présentement membre-associé de l'Association des radios communautaires francophones (ARC), la radio francophone de Yellowknife aimerait bien en devenir membre à part entière pour pouvoir bénéficier de son expertise et de ses services.

Phase deux

«Pour devenir une radio autonome, il faut obtenir trois choses : une fréquence, une antenne et notre propre station. C'est ce qui constitue mon objectif à long terme et j'espère ne pas quitter Yellowknife avant que ce se soit réalisé, affirme Marc Duchêne. Je ne travaillerai pas à un projet sans espoir, mais je suis conscient que ce ne sera pas facile et qu'il va falloir travailler dur»

Le besoin de financement est un aspect délicat du projet. En plus de l'aide de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, il faudra aller chercher l'appui des membres de la communauté et des commerces locaux.

«Avoir le support des commerçants anglophones ne sera certainement pas de tout repos mais avec de bons arguments, nous trouverons le moyen de les convaincre», tient à spécifier Marc.

Bachelier de l'Université du Québec à Montréal en Communication -radio, Marc Duchêne a l'intention de mener à bien son projet puisque, comme il l'explique, «La radio est un média que j'adore, et qui selon moi ne mourra jamais. Elle permet de garder vivante la culture, dans ce cas-ci la culture francophone. Contrairement à la radio commerciale, la radio communautaire sert les gens et parle de ce qui les touche sur le plan social, culturel et éducationnel.»



Virginie Auger/L'Aquilon

Marc Duchêne, le nouvel agent de développement (radio) à l'AFCY.

Art

D'or et d'argent

L'artiste François Thibeault s'affaire jour et nuit à la préparation de sa nouvelle collection de bijoux faits d'or et d'argent. Le lancement est prévu pour le 7 novembre prochain.

Virginie Auger

Dans son atelier parsemé de petites pièces d'os et d'ivoire, de croquis et d'esquisses, François Thibeault travaille à la confection d'une nouvelle collection de bijoux faits d'or et d'argent.

Autodidacte, François a appris seul à couler ces deux précieux métaux.

«Depuis deux ans, je lis pour apprendre à couler l'or et l'argent», lance-t-il fièrement.

Travaillant avec un four pouvant atteindre des températures de 1600° à 1800° F, l'artiste doit passer près de neuf heures dans son atelier, à régler son fourneau, avant de pouvoir y glisser ses pièces.

«Lors de mes premières pratiques, j'ai manqué mon coup quelque fois mais lorsque je travaille avec de l'or et de l'argent, disons qu'il ne faut pas que je rate mon coup trop, trop souvent» affirme-t-il en riant.

Travaillant une pièce pendant parfois deux à trois jours, la minutie et la précision décrivent le travail que doit accomplir François Thibeault. Arrivé dans le Nord il y 20 ans et pratiquant son art depuis maintenant 14 ans. François est surtout inspiré des dessins nordiques. Conservant toujours le soucis de donner une impression de mouvement à ses pièces, il sculpte des ours polaires, des baleines, des phoques et des personnages inuit dans des dimensions allant de la petitesse d'une tête d'aiguille à l'énormité d'un obélix.

«Je préfère les grosses sculptures aux petites. J'aime voir un objet prendre naissance, prendre forme et se définir. J'adore les grosses affaires», précise-t-il.

François Thibeault ne manque pas d'idées pour l'avenir. Son atelier est tapissé de petits dessins qui n'attendent que de prendre forme dans des morceaux d'ivoire, d'os, d'or, d'argent et peut-être même de diamants.

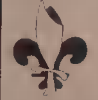
«Je me suis fait approcher récemment pour dessiner une ligne spéciale pour la taille des diamants», explique M. Thibeault.

Le lancement de la nouvelle collection se fera à son atelier, situé dans le Center Sqare Mall, le 7 novembre prochain.



Virginie Auger/L'Aquilon

Grâce à un chalumeau, François Thibault, prépare l'or ou l'argent avant de l'insérer dans le four.



Assemblée générale spéciale de l'AFCY

L'Association franco-culturelle de Yellowknife invite tous ses membres à une assemblée générale spéciale qui aura lieu

mardi le 27 octobre 1998 à 19 h

à la maison Leroux au 5016, 48e rue

Les questions à l'ordre du jour:

1. L'AFCY et la restructuration des organismes francophones de l'ouest de l'Arctique.
2. Modifications aux statuts et règlements de l'AFCY.

Pour renseignements: 873-3292

ÉDITORIAL

L'AFN : à l'image du territoire

Notre reporter d'Iqaluit rapporte à la une les multiples projets d'envergure que devront mettre en oeuvre les bénévoles et le personnel de l'Association des francophones du Nunavut au cours des cinq prochaines années.

Ayant désormais à assumer l'ensemble des tâches de représentation et d'organisation autrefois dévolues à la Fédération franco-ténoise, l'AFN se verra probablement confrontée à des défis de taille, ainsi que le démontre leur planification stratégique.

Parmi les projets mentionnés, celui du magazine virtuel «Le toit du monde» reflète le virage technologique important qu'ont pris les associations francophones au cours des dernières années. L'usage du réseau Internet permet de joindre rapidement et à peu de frais des usagers répartis aux quatre coins de la planète. Ce projet, ainsi que celui de l'agence touristique, mise sur la fascination qu'exercent le Nunavut et sa population inuit sur les habitants du Sud.

Le magazine virtuel devra aussi agir comme outil de communication entre les francophones du Nunavut. Il s'agit là de tout un défi dont le principal écueil reste la faiblesse de l'infrastructure d'Internet dans les plus petites communautés.

La réfection du centre communautaire de l'AFN, centre qui fait l'envie de toutes les organisations francophones de l'ouest des T.N.-O., est aussi un élément important du développement de cette communauté. Le centre peut agir non seulement comme espace à bureaux pour répondre aux besoins administratifs de l'organisation mais aussi comme point central de la vie communautaire de la capitale. Résultat d'un dur labeur, et de nombreuses ampoules aux mains, l'histoire de ce centre illustre la volonté ferme des francophones d'Iqaluit de se doter d'une place au soleil de minuit.

Alain Bessette



Virginie Auger/L'Aquilon

Le chef de Deline, Raymond Taniton, et la ministre Jane Stewart, se sont prêtés à une séance d'interview avec les médias sur le gouvernement autonome de Deline.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs et collaboratrice : Louis Mc Comber et Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone





Environnement

Deux groupes environnementaux sonnent l'alarme

L'exploitation à ciel ouvert de la mine de diamants Diavik située au coeur du lac de Gras risque de causer des conséquences irréversibles sur l'environnement si les exigences inclues dans l'évaluation environnementale ne sont pas reserrées.

Virginie Auger

Canadian Arctic Resources Committee (CARC) et Ecology North, deux groupes environnementaux, ont décidé de créer un lobby afin de rehausser les exigences de l'évaluation environnementale mesurant l'impact qu'aura sur l'environnement l'exploitation à ciel ouvert de la mine de diamants de la compagnie Diavik, située au centre du lac de Gras.

Comparativement à l'évaluation environnementale de le mine BHP qui avait coûté 250 000$ au CARC, le gouvernement propose cette fois une somme de 46 000$ au groupe pour qu'il procède à l'évaluation environnementale de la mine Diavik.

«Étant donné que le gouvernement a affirmé à plusieurs reprises que l'évaluation du projet Diavik devait être aussi rigoureuse que celle de BHP, nous considérons que la somme qu'il nous propose est nettement insuffisante», a mentionné Kevin O'Reilly, directeur des recherches pour le CARC.

D'autres aspects sont aussi reprochés au gouvernement, notamment en matière de durée de l'évaluation, plus courte que celle de la mine BHP, et les critères inclus dans l'évaluation, moins sévères que ceux de la mine BHP.

«Le projet Diavik suscite de sérieuses questions. Alors que la compagnie BHP fait de son mieux pour éviter de polluer la lac de Gras, Diavik à l'intention de creuser et d'exploiter le fond marin du lac pour y installer une mine à ciel ouvert au lieu d'envisager l'exploitation minière souterraine. Les effets combinés des mines BHP et Diavik ainsi que le développement des ressources dans les environs restent toutefois incertains. Néanmoins, une évaluation environnementale inadéquate jointe aux conséquences inconnues de l'exploitation minière risquent de mener à un véritable désastre», a souligné le directeur d'Ecology North, Chris O'Brien.

Le rapport d'évaluation de Diavik ne contient aucune justification financière pour expliquer le choix d'une mine à ciel ouvert au lieu d'une mine souterraine.

Selon le CARC et Ecology North, le projet Diavik aura des conséquences irréversibles sur la rivière Coppermine, le troupeau de caribous de la région du Bathurst et augmentera les émissions de gaz carbonique dans les TNO d'environ 12 pour cent.

Les deux groupes environnementaux affirment que le gouvernement doit tracer les grandes lignes du processus d'évaluation le plus tôt possible ou faire participer le public dans le processus même si Diavik a déjà soumis son rapport d'évalution.

De plus, ils déplorent le fait que les organisations environnementales aient été exclues du comité directeur, ne laissant ainsi aucune voix indépendante pouvant contester les décisions. Ils demandent donc la révision du projet par voie d'audience publique, l'intervention d'experts techniques indépendants et une période de temps suffisante pour bien étudier le projet.

Bien que le dernier mot appartienne au ministère fédéral de l'Environnement, le CARC et Ecology North espèrent que les pressions qu'ils exercent permettront de réévaluer le projet afin de prendre les mesures adéquates pour protéger l'environnement.

Le projet

Le projet Diavik se situe à 350 km au nord-est de Yellowknife, soit à 35 km au sud-est de la mine Ekati de la compagnie BHP. La mine devrait être en opération pendant 23 ans avec possibilité d'extension, dépendant de l'état du marché du diamant et des projets d'exploitation en développement. Le gouvernement devrait retirer 80 millions de dollars par année, soit environ 1,8 milliards pour la durée complète du projet.

Le projet appartient à 60 % au groupe Diavik Diamond Mines Inc., filiale en propriété exclusive de Rio Tinto PLC de Londres, Angleterre (la plus grande compagnie minière au monde) et à 40 % à Aber Diamonds Mines Ltd., filiale en propriété exclusive de Aber Resources Ltd. de Vancouver.

Le processus

Diavik a proposé la description de son projet le 6 mars 1998. Le 20 mai 1998, le gouvernement annonçait que le projet serait soumis à une étude approfondie selon la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Le 23 septembre 1998, Diavik a rendu public son rapport d'évaluation environ-nementale. Le public a ainsi jusqu'au 3 novembre prochain pour donner des commentaires sur les lignes directrices contenues dans le rapport et jusqu'au 30 décembre pour commenter le projet et/ou le rapport.

Pas de réduction d'impôt à venir

Ottawa (APF): Inutile d'attendre une réduction importante des cotisations d'assurance-emploi, une baisse marquée des impôts, ou de plus grands investissements en santé et dans la lutte contre la pauvreté des enfants. Du moins, pas pour le moment. Ottawa n'en a tout simplement pas les moyens.

Le ministre des Finances, Paul Martin, a mis fin à toutes les spéculations sur l'utilisation des surplus budgétaires en annonçant que le gouvernement allait surtout consacrer ses ressources financières pour protéger le pays contre les turbulences économiques qui secouent actuellement les pays du monde.

M. Martin a particulièrement été clair sur la question des cotisations à l'assurance-emploi : «Les possibilités de réduction des cotisations d'assurance-emploi, si elles existent, ne peuvent qu'être extrêmement limitées en 1999, car nous sommes déterminés à protéger les finances de la nation» a dit le ministre lors de la traditionnelle mise à jour économique et financière. Plus encore, M. Martin a clairement indiqué que les surplus de la caisse de l'assurance-emploi devaient contribuer au redressement des finances nationales.

M. Martin parle d'ailleurs «d'un malentendu» sur la question des surplus. Il n'y a, selon lui, aucun compte distinct ou spécial de l'assurance-emploi. Le programme, a dit le ministre, «est complètement intégré aux états financiers du gouvernement fédéral».

Réduire les cotisations d'assurance-emploi pourrait d'ailleurs coûter 6 milliards de dollars par année au gouvernement et plonger le pays dans un autre déficit a averti M. Martin. Il ne ferme pas complètement la porte à une réduction mais dit que le gouvernement fait présentement face à «un dilemme».

«On ne peut pas (à la fois) investir dans la santé, baisser les cotisations d'assurance-emploi de façon draconienne et baisser les impôts». M. Martin fera donc ce qu'il peut, sans plus.

Même s'il a annoncé un excédent budgétaire de 3,5 milliards de dollars pour l'exercice 1997-1998, une première en 28 ans, le ministre Martin a indiqué qu'il allait continuer à être économe. Le surplus de 3,5 milliards a déjà servi à rembourser la dette nationale, qui a diminué pour la première fois depuis 1969-1970, pour se chiffrer à 579,7 milliards au 31 mars dernier.

Le gouvernement a d'ailleurs remboursé 9,6 milliards de dollars de dettes sur les marchés financiers en 1997-1998 et 7,3 milliards au cours des cinq premiers mois de 1998-1999.

Les pages de madame Chouette et de monsieur Stylo



On a finalement trouvé non pas une mais bien deux mascottes pour la page jeunesse de L'Aquilon. Je vous les présente!

Il y a d'abord madame Chouette : c'est un harfang des neiges aussi appelé la chouette blanche. Madame Chouette est sérieuse, méticuleuse mais aussi pleine de bonnes idées amusantes.

Madame Chouette est souvent accompagnée de monsieur Stylo, sans qui bien des jeux ne pourraient être réalisés. Monsieur Stylo s'amuse toujours à laisser des traces partout où il passe.

J'espère que tu auras bien du plaisir cette année en compagnie de madame Chouette et de monsieur Stylo!



Virginie Auger/L'Aquilon

Le gagnant du concours de la mascotte est Elie Forget-Manson (à gauche), élève de la sixième année à l'école Allain St-Cyr. Il reçoit son prix de 50 $ du rédacteur en chef du journal L'Aquilon, Alain Bessette (dans le milieu). La directrice de l'école, Julie Bouchard (à droite) a encouragé toutes ses classes à participer au concours.



C'est le sculpteur de Yellowknife, François Thibault, qui a prêté ses talents de dessinateur afin de produire les deux magnifiques mascottes, madame Chouette et monsieur Stylo.

Es-tu comme moi? J'ai très hâte à l'Halloween! Pout t'aider à attendre, je t'ai préparé quelques activités et des bricolages sur l'Halloween.

Sais-tu qu'il y a longtemps, les Celtes célébraient le retour de la saison froide le 31 octobre? Ils fêtaient aussi leurs morts et ils croyaient que cette nuit-là, les sorcières et les fantômes se promenaient dehors. Le soir, les enfants se déguisaient et allaient de porte en porte. Après, ils se réunissaient et jouaient avec des pommes et des noix.

Plus tard, en Irlande, les gens ont fabriqué des lanternes : ils vidaient des navets, y découpaient des ouvertures et y mettaient des chandelles.
Toutes ces traditions ont traversé le temps et existent encore. On dit que les Irlandais ont amené la fête de l'Halloween en Amérique. Et c'est ici qu'on a choisi d'utiliser des citrouilles plutôt que des navets!



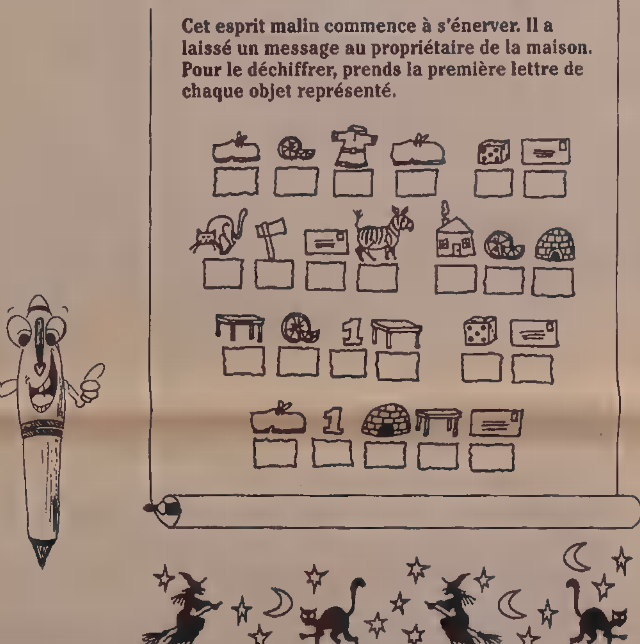
La grille du fantôme

Pour trouver ton chemin à travers la grille, suis les lettres du mot F-A-N-T-O-M-E jusqu'à ce qu'elles te mènent vers la sortie. Tu peux aller de gauche à droite, de droite à gauche, de bas en haut et de haut en bas.

↓ entrée

O	N	A	F	T	F	A	N
M	T	T	O	M	E	O	T
T	O	E	N	F	E	M	F
N	M	A	N	T	O	M	E
T	E	F	M	O	N	A	F
O	M	E	E	T	T	O	M
T	N	A	F	N	A	E	E
O	M	N	T	O	M	F	F
T	E	E	M	O	T	N	A

↓ sortie



Le jeu de l'esprit

Cet esprit malin commence à s'énerver. Il a laissé un message au propriétaire de la maison. Pour le déchiffrer, prends la première lettre de chaque objet représenté.

Réponse du jeu de l'esprit: Sors de chez moi tout de suite!

DES GUIRLANDES POUR L'HALLOWEEN

Dans du papier d'emballage, découpe une bande longue de 120 cm et large de 45 cm.

Plie la feuille dans le sens de la longueur et coupe-la (voir illustration A).

Plie en accordéon chaque longueur de papier à tous les 20 cm (voir illustration B).

Reproduis le dessin du fantôme sur ton papier (voir illustration C).

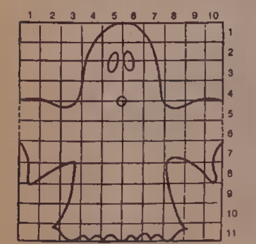
Découpe le tracé, mais fais attention de ne pas découper là où il y a des pointillés. Avec des crayons, dessine les yeux et la bouche du fantôme.

Recommence le même procédé pour le hibou. Fabrique autant de guirlandes que tu voudras et décore les fenêtres de ta maison.

A 120 cm 22,5 cm

B

C





Bricolages

FABRIQUE TON SAC-CITROUILLE!

Matériel
- feutrine orange et noire ou papier de construction
- colle
- ciseaux
- fil et aiguille ou poinçon
- laine

1. Trace deux formes identiques de citrouille dans la feutrine ou le papier orange. Découpe-les. (Tu peux couper dans les deux épaisseurs de feutrine en même temps.)

2. Dans la feutrine ou le papier noir, découpe les yeux, le nez et la bouche de ta citrouille comme tu les veux. Puis colle les sur la citrouille.

3. Assemble les deux parties de la citrouille et couds son contour en prenant soin de laisser une ouverture vers le haut. Demande à un adulte de t'aider.

Si tu as utilisé du papier, poinçonne le contour et lace la citrouille avec de la laine.

4. Fabrique l'anse de ton sac avec de la laine.

Et voilà! Tu peux aussi décorer ton sac avec des feuilles faites dans le carton ou la feutrine.

Le directeur du département de zoologie de l'Université Guelph de passage à Yellowknife

Paul Hébert déplore l'étranglement de la recherche

Lors de son récent passage à Yellowknife, le directeur du département de zoologie de l'Université de Guelph en Ontario, M. Paul Hébert, a durement critiqué les nouvelles procédures d'autorisation de la recherche scientifique dans la région du Nunavut et chez les Inuvialuit.

Louis McComber

Dans une entrevue à CBC North, M. Hébert a déclaré qu'il était de plus en plus difficile d'obtenir une licence de recherche pour les scientifiques polaires. Il faut d'abord contacter le Collège Aurora dans la région ouest des TNO ou encore l'Institut de Recherche du Nunavut pour la région est. De plus, les chercheurs doivent prendre contact avec chacune des communautés concernées.

Si une recherche entend couvrir un vaste territoire, cela implique des démarches fastidieuses auprès d'une multitude d'intervenants. «Si la recherche a quelque chose à voir avec le mode de vie des gens ou avec les gens eux-mêmes, je peux concevoir la nécessité de telles consultations, a souligné le zoologue, mais beaucoup de recherches scientifiques conduites dans le Nord n'affectent en rien le mode de vie traditionnelle des populations.»

Le plus gros irritant des procédures de licenciement de la recherche nordique, selon M. Hébert, c'est qu'en bout de piste, la communauté locale peut toujours émettre son veto sur un projet. L'autre problème sérieux, c'est la lenteur de la procédure d'acceptation ou de rejet d'un projet de recherche.

Monsieur Hébert a donné l'exemple d'un projet de croisement génétique de l'omble chevalier pour en organiser une production industrielle en aquaculture. Un partenaire corporatif avait monté une compagnie à cet effet et trouvé des actionnaires qui détenaient 40% du capital-action. Des efforts de consultation et d'information auprès des communautés avaient été entrepris. Les communautés s'opposèrent au projet pour des raisons religieuses, expliquant que les humains n'avaient pas le droit de transformer ce que Dieu avait créé.

«Dans le Nord, il y a souvent interférence des valeurs morales de la société sur la démarche scientifique, a commenté le zoologue, beaucoup plus que dans le Sud.» Il a ensuite souligné que dans le cas de l'anthropologie, ces préoccupations devenaient si importantes que les chercheurs préféraient désormais travailler en Alaska ou au Groenland.

Telle a été aussi la réaction de l'anthropologue Bernard Saladin d'Anglure sur la réticence de plusieurs communautés à la recherche ethnographique: «Vous savez, a-t-il confié à l'Aquilon lors de la dernière Conférence des Études inuit à Nuuk au Groenland, nous ne sommes plus que quelques-uns à faire de la recherche dans l'Arctique de l'Est. Beaucoup ont préféré aller travailler ailleurs. Mais les mentalités évoluent et des organisations politiques inuit comme la Conférence inuit circumpolaire voient de plus en plus l'importance de la recherche scientifique en sciences humaines pour les régions polaires.»

M. Igor Krupnik, du Smithsonian Institute à Washington, a prononcé le discours de clôture de la Onzième conférence des Études inuit. Il a insisté sur un dialogue de plus en plus ouvert entre les milieux politiques circumpolaires et le milieu de la recherche académique. Les chercheurs doivent prendre soin de bien faire cadrer leur recherche dans le contexte des priorités nordiques, tandis que les gouvernements du Nord doivent prendre conscience de l'importance de la recherche scientifique pour le développement de leur région ou, dans bien des cas, pour l'avenir de la planète.

Un autre facteur important étrangle le développement de la recherche scientifique dans le grand Nord canadien, c'est la difficulté d'accéder à du financement approprié. «Le Canada dépense 0,20 $ per capita pour la recherche dans les régions polaires, affirme Paul Hébert, tandis qu'aux États-Unis, c'est près de 3,00 $ per capita!»

Le résultat de ce sous-financement, c'est que des pays étrangers prennent l'initiative de la recherche nordique tandis que les Canadiens regardent passer le train. M. Hébert a donné l'exemple du laboratoire de recherche de 40 millions de dollars américains que les États-Unis construisent à Resolute Bay ou encore du projet suédois de noliser le plus gros brise-glace canadien pour conduire des recherches dans nos régions polaires l'été prochain.

«Le gros problème du Canada, a conclu M. Hébert, c'est que la majorité de la population qui vit dans le Sud a très peu développé une conscience nordique. C'est une question d'information et d'éducation. Il faudrait d'abord inverser cette tendance pour que la majorité des Canadiens comprennent l'importance de la recherche nordique. Qui peut mieux sensibiliser les autres Canadiens sur le Nord, que les gens qui y vivent ? C'est par là qu'il faut commencer.»

Bilinguisme et revenu

Les anglophones sortent gagnants

Ce sont les anglophones bilingues masculins du reste du Canada qui sont les grands gagnants de la politique linguistique du gouvernement fédéral, puisque ce sont eux qui ont le revenu annuel moyen le plus élevé au pays.

Ottawa (APF): Concrètement, les anglophones bilingues masculins vivant à l'extérieur du Québec ont déclaré un revenu de 42 010 $ en 1991, comparativement à un revenu de 32 002 $ pour les francophones bilingues. Les unilingues anglais de l'extérieur du Québec gagnaient même légèrement plus d'argent que les francophones bilingues en 1991, avec un revenu annuel moyen de 33 224 $. Quant aux unilingues francophones, leur revenu annuel moyen s'élevait à 20 505 $.

Le phénomène se vérifie aussi chez les femmes de l'extérieur du Québec. En 1991, les femmes anglophones bilingues de l'extérieur du Québec ont déclaré un revenu annuel moyen de 25 505 $, comparativement à un revenu de 20 631 $ pour les femmes bilingues francophones. Les unilingues anglophones avaient pour leur part déclaré un revenu de 19 578 $, comparativement à seulement 11 913 $ chez les femmes unilingues francophones.

Ces chiffres sont tirés d'une nouvelle publication du ministère du Patrimoine canadien qui analyse la question linguistique sous l'angle économique. Dans un chapitre sur le bilinguisme et le revenu, deux professeurs du département d'économie de l'Université de Guelph en Ontario, Louis N. Christofides et Robert Swidinsky, se sont intéressés à l'évolution de la maîtrise des deux langues officielles sur le revenu de travail chez les personnes de 15 à 64 ans. Pour se faire, ils ont comparé les données des recensements des années 1971, 1981 et 1991.

Au Québec, les anglophones masculins bilingues ont déclaré le revenu annuel moyen le plus élevé en 1991 (36 534 $) mais celui des francophones bilingues était sensiblement le même (36 319 $). Le bilinguisme a permis aux anglophones d'accroître leur revenu de 7,8 pour cent en 1991, comparativement à 4,7 pour cent chez les francophones.

Fait à signaler cependant, le revenu des Anglo-Québécois bilingues était de 13 pour cent inférieur à celui des anglophones bilingues de l'extérieur du Québec, alors que les Anglo-Québécois unilingues gagnaient 13,6 pour cent de moins que les anglophones unilingues du reste du pays.

L'effet du bilinguisme sur le revenu a évolué entre 1971 et 1991. En 1971, la connaissance du français n'ajoutait presque rien au revenu des anglophones de l'extérieur du Québec. Vingt ans plus tard, le bilinguisme chez les anglophones était associé à une hausse annuelle du revenu de 2,2 pour cent, alors que cette hausse était de 3,0 pour cent chez les francophones.

Si l'étude confirme qu'il existe bel et bien un lien direct entre la connaissance des deux langues officielles du pays et le revenu annuel, ce phénomème semble se limiter au Nouveau-Brunswick et en Ontario et est surtout observable chez les employés de la fonction publique.

Au Nouveau-Brunswick, les francophones unilingues gagnaient 8,6 pour cent de moins que les anglophones ou les francophones bilingues en 1991, alors que les anglophones bilingues de l'Ontario gagnaient 3,0 pour cent de plus que les autres groupes linguistiques.

A l'extérieur de la région de la capitale nationale, le salaire des anglophones bilingues étaient 3,4 pour cent plus élevé que celui des anglophones unilingues.



C.P. 1325,
Yellowknife, NT X1A 2N9

Télécopieur :
(403) 873-2158
Courrier électronique :
aquilon@internorth.com

Soutien à l'hôpital Montfort

10 000 $ du Bloc, 0 $ des autres partis

Ottawa (APF): Qui défend le mieux les intérêts des minorités francophones? Le Bloc québécois a une nouvelle fois réussi à mettre en rogne les libéraux fédéraux francophones sur cette question. Et cette fois, ce sont les chiffres qui parlent.

Le Bloc québécois a annoncé récemment une contribution de 10 000 $ afin de financer une campagne publicitaire de S.O.S Montfort.

L'hôpital tente depuis le mois d'août de recueillir la somme de 500 000 $ dans un *Fonds de la résistance* pour financer sa poursuite judiciaire contre la Commission de restructuration des services de santé de l'Ontario. Elle a déjà recueilli plus de 200 000 $. Près de la moitié de cette somme, 40 pour cent, provient du Québec.

Cette aide financière du Bloc a été saluée par la présidente de S.O.S. Montfort, Gisèle Lalonde. Elle a décrit le député bloquiste Louis Plamondon, qui a annoncé cette contribution, comme «l'un des plus grands promoteurs de notre cause». Les annonces publicitaires ont déjà paru dans des quotidiens québécois.

Le secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Mauril Bélanger, n'y voit pourtant qu'une manoeuvre politique de la part de ses adversaires bloquistes : «Je veux m'assurer que l'institution reste en place, mais je ne veux certainement pas m'en servir à des fins politiques». Questionné sur sa contribution au Fonds de la résistance, M. Bélanger préfère parler des efforts qu'il consacre depuis deux ans pour sauver le seul hôpital universitaire francophone en Ontario.

Le député d'Ottawa-Carleton est toujours d'avis que le dossier peut se régler par la voie de la négociation, mais dit qu'il veut s'assurer «que mon gouvernement soit prêt à intervenir dans le respect des juridictions». M. Bélanger refuse cependant de préciser sa pensée. Il confirme cependant avoir discuté du dossier Montfort lors d'une réunion du caucus des députés libéraux, mais ne veut pas en dire davantage.

Certains députés franco-ontariens ont fait un don à la campagne du Fonds de la résistance. C'est le cas du député de Simcoe North, Paul de Villers. C'est aussi le cas du député de Carleton-Gloucester Eugène Bellemare, qui a contribué «sur une base personnelle». Le député a une bonne raison pour cela : il est un patient de l'hôpital! «Ça fait depuis les années 70 que je contribue, mais je ne fais pas de tambour politique avec ça».

Selon le député, il faut être naïf pour ne pas voir les véritables intentions derrière l'appui financier des souverainistes à la cause Montfort.

Le leader du gouvernement à la Chambre des communes et député de Glengarry-Prescott-Russell, Don Boudria, n'a pas contribué au Fonds de la résistance. Un ministre, a-t-il fait savoir à l'APF par l'entremise d'un employé de son bureau, n'a pas le droit de contribuer dans un fonds semblable lorsqu'une cause est devant les tribunaux.

Carrefour International

Ouverture sur le monde

Résident de Korhogo, un petit village au nord de la Côte d'Ivoire, Yaya Koné est venu passé six semaines à Yellowknife dans le cadre du programme Carrefour International.

Virginie Auger

Yaya Koné, enseignant et membre-fondateur de l'Association des élèves étudiants musulmans de la Côte d'Ivoire (AEEMCI), restera au Canada pendant trois mois grâce au programme Carrefour International.

«L'objectif de ma visite est de comparer mon Association et le programme Carrefour International. Puisque rien n'est parfait, je retiendrai les points forts du Carrefour International pour les appliquer à l'AEEMCI», explique M. Koné.

Carrefour International et l'AEEMCI sont tous deux des organismes internationaux qui favorisent les échanges culturels et le développement éducationnel.

Étant lui-même enseignant, Yaya Koné profite de son passage au pays pour étudier le fonctionnement du système scolaire canadien. Aussi, il a eu la chance de s'entretenir avec les élèves de l'École Allain St-Cyr et de l'école Sir John Franklin. Les enfants ont pu lui poser différentes questions sur sa culture et son pays.



Virginie Auger/L'Aquilon

La langue officielle de la Côte d'Ivoire est le français, mais il y existe 60 dialectes. M. Koné parle le Senoufo, un dialecte propre aux résidents du Nord.

Bien qu'il habite la partie nord de son pays, Yaya Koné ne trouve aucun point commun entre le climat de son pays et celui de Yellowknife.

«Dans tous mes rapports je fais une petite allusion à la température. Lorsque la neige tombera, je ne sais pas si je vais sortir! »

M. Koné quittera Yellowknife au début du mois de novembre pour terminer à Victoria son périple en terre canadienne. Il n'aura donc pas à défier les rigueurs de l'hiver nordique!



Éducation

Franco-Ontariens

60 % ont des problèmes de lecture

Ottawa (APF): Au moment où on ne parle que de la mondialisation de l'économie et de l'importance d'une main-d'oeuvre qualifiée, près de 60 pour cent des Franco-Ontariens ont toutes les difficultés au monde à lire. Vous avez bien lu : 60 pour cent!

Cette incroyable et stupéfiante statistique est tirée d'une fine analyse de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes de 1994, à laquelle avaient participé le Canada, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Pologne, la Suède, la Suisse et les États-Unis.

L'auteur de cette analyse, Marie-Luce Garceau de l'Université Laurentienne, a repris les résultats de cette étude en extirpant toutes les données de l'échantillon francophone, qui se chiffrait à 1 044 personnes de langue maternelle française. Elle n'a ensuite retenu que les 465 répondants qui ont choisi de répondre au test d'alphabétisation en français. Objectif : tracer un portrait précis de la situation de l'alphabétisation chez les francophones de l'Ontario.

L'Enquête internationale de 1994 avait réparti en cinq niveaux de compétence les capacités de lecture et d'écriture des participants. Au niveau 1, les gens ont beaucoup de difficulté à lire. Au niveau 2, les gens savent lire, mais ils ne lisent pas bien. Ils sont cependant capables de comprendre des documents simples. Le niveau 3 est considéré par plusieurs pays comme le seuil minimal acceptable. Les gens lisent bien, mais peuvent avoir de la difficulté à effectuer des tâches plus complexes. Ceux et celles qui ont un alphabétisme élevé sont aux niveaux 4 et 5.

Première constatation générale : seulement 53 pour cent des Franco-Ontariens avaient choisi en 1994 de passer le test d'aptitude en français! Ceux qui avaient choisi de passer le test en anglais avaient toutefois obtenu des résultats légèrement plus faibles.

Mais la vraie surprise vient lorsqu'on compare ces résultats avec ceux obtenus par les Québécois et les Acadiens du Nouveau-Brunswick. Ils sont quasiment identiques! En effet, près de 60 pour cent (entre 55 pour cent et 59 pour cent) des Franco-Ontariens et des Québécois (entre 52 pour cent et 59 pour cent) qui ont subi le test en français se situaient aux niveaux 1 et 2, alors que plus de 60 pour cent des Acadiens (entre 65 pour cent et 67 pour cent) étaient à ces deux faibles niveaux.

Les provinces demandent à Ottawa de rétablir le financement en éducation

Ottawa (APF): Les ministres de l'Éducation des provinces «exhortent» le gouvernement fédéral à rétablir le financement du Programme des langues officielles dans l'enseignement.

«Des progrès énormes ont été réalisés au cours des vingt-cinq dernières années dans le domaine des langues officielles dans l'enseignement. Ces progrès seront compromis si l'on ne réussit pas à augmenter le financement du programme» estime le vice-président du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) et le ministre de L'Éducation de Terre-Neuve, Roger Grimes.

La ministre du Patrimoine a annoncé le 18 mars la reconduction du Programme des langues officielles dans l'enseignement pour une durée de cinq ans. Le budget est cependant passé de 988 à 760 millions de dollars, une diminution de 228 millions de dollars, soit 23 pour cent.

Le fédéral prévoit consacrer 684 millions pour l'enseignement dans la langue de la minorité et dans la langue seconde et 76 millions pour les programmes d'échanges linguistiques. Ottawa offre aux provinces 136,8 millions par année pour l'enseignement alors que le budget s'élevait à 190,6 millions en 1993-1994.

Lors d'une rencontre le 26 mars dernier, le Conseil des ministres de l'Éducation avait obtenu l'engagement du ministre des Finances Paul Martin de revoir le niveau de financement en éducation. C'est pour cette raison, explique-t-on, que le Conseil n'avait pas jugé bon à l'époque de dénoncer publiquement l'importante réduction du budget consacré à l'enseignement des langues officielles.

Le 1er avril, le ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique et président en exercice du CMEC, Paul Ramsey, écrivait une première lettre à Paul Martin pour lui rappeler sa promesse. Devant le silence du ministre, Il faisait parvenir une seconde lettre le 24 août qui est aussi restée sans réponse.

Lors d'une réunion qui avait lieu à Halifax à la fin du mois de septembre, les ministres de l'Éducation ont décidé de faire connaître leurs inquiétudes sur la place publique. Ils ont d'ailleurs l'intention d'écrire une troisième lettre au ministre Martin, ainsi qu'à la ministre du Patrimoine Sheila Copps, pour demander une rencontre.

Chose certaine, les ministres n'ont pas l'intention de se conformer à la demande de la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, qui tient à ce que chaque province présente un plan d'action sur l'utilisation des fonds fédéraux qui seront consacrés à l'enseignement dans la langue minoritaire et dans la langue seconde.

Selon le directeur des langues officielles au Conseil des ministres de l'éducation, Boyd Pelly, les provinces doivent déjà démontrer à tous les ans que l'argent du fédéral sert à financer les coûts supplémentaires qui sont reliés à l'éducation dans la langue minoritaire et en langue seconde. Cette clause existe depuis la signature du premier protocole avec les provinces en 1983 et selon M. Pelly, jamais le gouvernement fédéral n'a remis en question l'usage que faisaient les provinces des fonds fédéraux. «Le fédéral a le droit de poser des questions, mais il ne l'a jamais fait» soutient M. Pelly.

Il y a deux ans, la Commission nationale des parents francophones (CNPF) avait produit une étude intitulée *Où sont les milliards?*, qui dénonçait l'utilisation abusive des fonds fédéraux par les provinces. C'est à cette époque que la ministre Copps, réagissant à ce dossier explosif, avait annoncé qu'elle exigerait dorénavant que les provinces présentent un plan d'action.

Deux ans plus tard, le gouvernement fédéral n'a toujours pas présenté aux provinces un modèle de plan d'action. Non seulement les provinces sont dans le brouillard, mais les fonctionnaires fédéraux ne savent pas eux-mêmes quelle forme doit prendre ce plan d'action, avance M. Pelly. «Nous, on ne sait pas de quoi il s'agit et eux, ils n'ont pas une idée très claire de ce dont il s'agit».

À moins donc que le ministre des Finances Paul Martin n'accepte d'augmenter l'enveloppe budgétaire du programme, les provinces ont donc l'intention de s'en tenir aux règles actuelles : «On va maintenir le statu quo et il ne sera pas question de plan d'action ou de plan d'affaires» dit M. Pelly.

Le ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, Bernard Richard, confirme que ses collègues ne voient pas très bien pourquoi le gouvernement fédéral voudrait ajouter de nouvelles conditions à celles qui existent déjà.

Le ministre Richard précise que les provinces ne menacent pas le gouvernement fédéral et il ajoute qu'elles ont l'intention de ratifier quand même le protocole d'entente, même si le ministre des Finances reste sourd à leur requête d'augmenter le financement : «On comprend que nous ne sommes pas les seuls à la porte de M. Martin».

Selon Bernard Richard, les ministres de l'Éducation souhaitent qu'Ottawa finance l'éducation «au niveau de financement le plus élevé», comme à l'époque des belles années. À tout le moins, ajoute-t-il, le maintien de l'enveloppe à 988 millions de dollars «serait un minimum» qui «démontrerait l'engagement du fédéral».

«Nos besoins sont importants comme partout ailleurs. Si le fédéral se retire de l'éducation comme dans les soins de santé, il faudra que quelqu'un prenne la relève».

L'enseignement à domicile gagne du terrain

Ottawa (APF): L'enseignement à domicile n'est pas encore un phénomène social, loin de là; il n'empêche qu'il gagne du terrain au détriment de l'enseignement traditionnel.

En fait, il s'agit d'un mouvement qui a pris de l'ampleur au cours des 12 dernières années, note Statistique Canada dans le numéro d'automne de *Tendances sociales canadiennes*. C'est surtout au niveau primaire que les parents optent pour l'enseignement à la maison.

Selon les chiffres officiels disponibles, le nombre d'élèves inscrits à l'enseignement à domicile en 1995-1996 était de 17 523 au pays, ce qui représente un maigre 0,4 pour cent du total des inscriptions.

La plupart du temps, les parents qui optent pour l'enseignement à domicile le font pour des raisons religieuses, morales ou pédagogiques. Cette forme d'enseignement est surtout populaire dans l'Ouest, particulièrement en Alberta et en Colombie-Britannique.

L'Alberta est d'ailleurs la province où on comptait le plus d'élèves à domicile en 1995-1996 avec 7 058, soit 1,3 pour cent de la population étudiante. C'est aussi la seule province qui offre un certain financement aux parents qui optent pour cette forme éducation. C'est aussi le cas dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les chiffres officiels ne disent cependant pas tout puisque selon Statistique Canada, de nombreux parents-enseignants préfèrent ne pas informer les autorités provinciales, de crainte d'ingérence. Certaines organisations d'enseignement à domicile estiment plutôt que le nombre d'élèves se situe entre 30 000 et 40 000, ce qui représente 1 pour cent de la population étudiante.

Pourtant, il n'y a rien d'illégal à garder son enfant à la maison pour s'occuper de son éducation. Toutes les provinces exemptent les enfants de l'obligation de fréquenter les écoles publiques, à la condition que les parents prouvent que l'enfant reçoit un enseignement satisfaisant au domicile ou ailleurs. Normalement, les parents n'ont qu'à inscrire leur enfant à l'enseignement à domicile auprès de leur conseil scolaire ou d'une école de la région.

L'enseignement à domicile est toutefois moins populaire au niveau secondaire, tout simplement parce que les parents doivent posséder des connaissances approfondies dans un vaste éventail de matières, pour être en mesure de couvrir le programme d'études. Malgré tout indique Statistique Canada, le nombre d'élèves inscrits à l'enseignement secondaire à domicile a augmenté de 1993-1994 à 1995-1996.



Horaire télé

(Heure des Rocheuses)

des réseaux de langue française disponibles dans les T.N.-O.
SRC (Radio-Canada), TV5 et TVA

Lundi 26 octobre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
SRC Notre-Dame de Paris
TV5 La 50e ave.
TVA Piment fort
17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Chasse aux trésors
17 h 30
SRC La petite vie
La déprime de Popa
TV5 La vie à l'endroit
TVA Les ailes de la mode
18 h
SRC 4 et demi
TVA Beverly Hills
19 h
SRC Omertà
TV5 Les pieds sur l'herbe
TVA Salle d'urgence
19 h 30
TV5 Défis
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J
21 h
SRC Sports
TV5 Écran témoin
21 h 20
SRC Politique féd./prov.
21 h 30
SRC De bouche à oreille
TVA TVA Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Vision mondiale
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 Musique au coeur

Mardi 27 octobre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
TV5 Bons baiser d'Amérique
TVA Piment fort
17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Ent'Cadieux
17 h 30
SRC La facture
TV5 Des racines et des ailes
18 h
SRC Bouscotte
TVA Place Melrose
19 h
SRC Réseaux
TV5 Musique, musiques
TVA Les machos
19 h 30
TV5 Temps présent
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J
21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle
21 h 20
SRC Découverte
21 h 30
TVA TVA Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Vision mondiale
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 20
SRC Cinéma
Jumpin' Jack Flash
(É.-U., 1986, comédie) Une employée de banque reçoit sur son ordinateur un mystérieux message.
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 La vie à l'endroit

Mercredi 28 octobre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
TV5 Panorama
TVA Piment fort
17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA La poule aux oeufs d'or
17 h 30
SRC Caserne 24
TV5 Envoyé spécial
TVA Fleurs et jardins
18 h
SRC Le Volcan tranquille
TVA Le retour
19 h
SRC Enjeux
TVA Sauve qui peut
19 h 30
TV5 Magazine santé
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J
21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle
21 h 20
SRC Vues d'ici
Quand tombe la nuit
(É.-U., 1995, drame) Une jeune professeure se lie d'amitié avec une jeune artiste de cirque.
21 h 30
TVA TVA Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Vision mondiale
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 Des racines et des ailes

Jeudi 29 octobre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
TV5 Cap aventure
TVA Piment fort
17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Fais-moi rire
17 h 30
SRC Un gars, une fille
TV5 Documentaire canadien
TVA KM/H
18 h
SRC La part des anges
TVA Haute tension
20 h 30
TV5 Télécinéma
19 h
SRC L'Écuyer
TV5 Orage d'été
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J
21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle
21 h 20
SRC Branché
21 h 30
TVA TVA Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
21 h 50
SRC Cinéma
L'Irlandaise
(Fr., 1991, drame policier) Un publiciste solitaire se voit confier une adolescente irlandaise animée par de suicidaires idées sur l'héroïsme.
22 h
TVA Infopublicité
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 Envoyé spécial

Vendredi 30 octobre

15h
SRC Change d'air
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
TV5 Les arts et les autres
TVA Piment fort
17 h
SRC Maman chérie
TV5 Journal français
TVA J.E.
17 h 30
SRC Kamikazes
TV5 Thalassa
18 h
SRC La fureur
TVA Histoire vraie
18 h 30
TV5 Faut pas rêver
19 h
SRC Zone libre
19 h 30
TV5 Les grands fleuves
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Des crimes et des hommes
21 h
SRC Sports
TV5 Au-delà des apparences
21 h 20
SRC Cinéma
Cocktail
(É.-U., 1988, drame de moeurs) Les troubles amoureux d'un jeune barman qui se rend travailler en Jamaïque.
21 h 30
TVA TVA Sports
21 h 45
TV5 Revue de presse canadienne
TVA Loto-Québec
22 h
TV5 Journal des spectacles
TVA Infopublicité
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 Ça se discute

Samedi 31 octobre

8 h
SRC Princesse Sissi
TV5 Funambule
TVA Dodo déco
8 h 30
SRC Animaniacs
TV5 Sport Africa
TVA Les ailes de la mode
9 h
SRC Franc-croisé
TV5 Y'a pas match
TVA Cyber club
9 h 30
SRC Les aventures de Tintin
TV5 Horizons francophones
10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Voix d'instrument (10 h 15)
TVA Tournoi de quilles
10 h 30
SRC Cinéma
Abracadabra
(É.-U., 1993, comédie) Un soir d'Halloween, des adolescents s'aventurent dans une ancienne maison abandonnée.
TV5 Les Belges du .../Temps d'affaires
11 h
TV5 Les arts et les autres
TVA Infopublicité
11 h 30
TV5 Magellan
12 h
TV5 Génies en herbe
12 h 30
SRC Direction : sud
TV5 Pas si bête que ça
13 h
TV5 Le journal français
TVA Fleurs et jardins
13 h 30
SRC Parents d'aujourd'hui
TV5 Outremers
TVA Vins et fromages
14 h
SRC L'Accent francophone
TVA Ciné-pop
14 h 30
SRC L'Arche de Noé
TV5 Fleurs et jardins
15h
SRC Au delà des apparences
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
TV5 Vins et fromages
16 h
SRC Ce soir
TV5 Thalassa
TVA Le TVA
16 h 30
SRC Franc jeu
TVA Ciné-Extra
17 h
SRC La soirée du Hockey
Les Canadiens vs les Sénateurs d'Ottawa
TV5 Journal français
17 h 30
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir chez Estelle
19 h 30
TV5 Paris chic-choc
20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal
20 h 30
SRC Sports (20 h 19)
Grand prix de formule 1 du Japon
TV5 Journal belge
21 h
TV5 Tout le monde en parle/Union libre
TVA TVA/Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Ciné-lune
22 h 15
TV5 Bouche à oreille
22 h 30
TV5 Soir 3
22 h 45
TV5 Vivement dimanche
23 h
SRC Télé-suspense
Star Trek Générations
(É.-U., 1994, science-fiction) Le capitaine Kirk, prisonnier d'une anomalie temporelle, rencontre le capitaine Jean-Luc Picard.

Dimanche 1er novembre

8 h
SRC Le jour du Seigneur
TV5 Musiques au coeur
TVA Vision mondiale
9 h
SRC Scully rencontre
TVA Évangélisation 2000
9 h 30
SRC Médias
TV5 Mouvements
TVA Complètement marteau
10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Gourmandises (10 h 15)
TVA Fais-en ton affaire
10 h 30
SRC La semaine verte
TV5 Vins et fromages
TVA Infopublicité
11 h
TV5 Vivement dimanche
11 h 30
SRC Second regard
12 h
SRC De bouche à oreille
TVA Ciné-pop
13 h
TV5 Le journal français
13 h 30
SRC Horizons
TV5 Comment faire ?
14 h
TV5 Comment faire plus ?
TVA Cinéma en famille
14 h 30
SRC Branché
15h
SRC Émilie de la nouvelle lune
TV5 Journal suisse
15 h 30
TV5 Grands gourmands
16 h
SRC Ce soir
TV5 Documentaire européen
TVA Le TVA
16 h 30
SRC Découverte
TVA La vie est un sport dangereux
16 h 45
TV5 Bouche à oreille
17 h
TV5 Journal français
TVA Fort Boyard
17 h 30
SRC Les beaux dimanches
20e Gala de l'ADISQ
TV5 Vivement dimanche prochain
18 h
TVA Cinéma Dimanche
18 h 15
TV5 Journal des spectacles
18 h 30
TV5 Bouillon de culture
19 h 45
TV5 Viva
20 h
TV5 Clip postal
TVA Montréal : C'est quoi ma ville?
20 h 30
SRC Le Téléjournal
TV5 Journal belge
21 h
SRC Suspect numéro 1
TV5 Fiction
TVA Le TVA et Sports
21 h 50
SRC Sports (21 h 59)
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Vins et fromages
22 h 20
SRC Ciné-club
Le dernier métro
(Fr., 1980, drame) Un metteur en scène juif allemand s'exile à Paris pour fuir le nazisme.
22 h 30
TV5 Soir 3
TVA Évangélisation 2000
22 h 45
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir...
23 h
TVA Infopublicité

Cette grille-horaire de la télévision de langue française est mise à jour grâce aux sites web de ces réseaux. Les différences dans la précision de l'informations dépendent des renseignements disponibles.

Si vous remarquez des erreurs, faites-le nous savoir en téléphonant au (867) 873-6603 ou par courriel à aquilon@internorth.com

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 39, 30 octobre 1998

Ententes de financement

Tous auront leur part du gâteau!



Virginie Auger/L'Aquilon

Paul Martin (à gauche) et John Todd signent officiellement l'entente de financement

Le ministre des Finances, Paul Martin, était de passage dans les Territoires du Nord-Ouest, les 22 et 23 octobre derniers, afin de signer les nouvelles ententes de financement pour l'Ouest des Territoires et le Nunavut.

Virginie Auger

Les ministres des Finances des gouvernements fédéral et territorial, Paul Martin et John Todd, ont signé la nouvelle entente de financement pour le territoire de l'Ouest, le 23 octobre à Yellowknife.

La nouvelle entente entrera en vigueur dès le 1er avril 1999 et viendra à échéance le 31 mars 2004. Les paiements de transfert au gouvernement territorial représenteront 70 % des revenus du nouveau gouvernement territorial.

«Cette entente donnera au gouvernement territorial la flexibilité et la capacité de prendre ses propres décisions», a mentionné le ministre Martin.

L'entente prévoit un paiement de transfert de 490 millions de dollars pour le territoire de l'Ouest pour la première année. Ainsi, avec la perception des taxes et des impôts, le revenu annuel du gouvernement territorial devrait atteindre les 700 millions de dollars pour l'année 1999-2000.

Les paiements de transfert du gouvernement fédéral seront majorés de 95 millions de dol-

Ententes
Suite en page 2

Rencontre d'urgence de la Commission scolaire de Baffin

Le projet d'école autonome fait des vagues à Iqaluit

L'annonce du projet de construction d'une école française à Iqaluit a suscité, au cours des derniers jours, une campagne anti-francophone.

Louis Mc Comber

En quittant Iqaluit le 19 octobre dernier, M. Louis Chagnon, le directeur régional de Patrimoine canadien pour le Manitoba et les Territoires du Nord Ouest, a donné une entrevue à l'Aquilon, CFRT et CBC North où il a tracé un bilan de son voyage à Iqaluit. À la surprise de tous, M. Chagnon a rendu public le projet de construction d'une école francophone à Iqaluit. Sa déclaration a eu l'effet d'une bombe dans la communauté.

Ce sont d'abord les internautes qui ont réagi massivement sur le Forum politique virtuel du Nunavut (http://www.nunanet.com/politics/index.html), en s'opposant de façon parfois véhémente au projet de construction d'école. Plusieurs messages affirment même que le Nunavut n'a pas besoin de francophones et un autre propose à ceux qui veulent parler français de prendre le chemin de l'aéroport pour retourner au Québec. Plus de 70 messages ont été



Louis Mc Comber/L'Aquilon

Daniel Cuerrier (debout) doit travailler d'arrache-pied pour apaiser la population anglophone.

affichés en quelque jours dont la plupart manifestaient une claire hostilité au projet d'école ou aux résidents francophones eux-mêmes.

Cette réaction vitriolique en a surpris plusieurs. Plusieurs francophones ont exprimé leur surprise, n'ayant jamais observé dans le milieu un tel niveau d'intolérance. Mardi le 20, Daniel Cuerrier, l'agent de développement de l'Association des Francophones du Nunavut, a donné

Vagues
Suite en page 2

Sommaire



Virginie Auger

Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Nord

Grâce au médiateur, Tom Joliffe, les négociations pour le renouvellement de la convention collective entre le Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Nord (STTN) et le gouvernement territorial devraient prendre fin entre le 10 et le 12 novembre 1998.

Advenant une rupture des négociations après les 20 premiers jours, la *Loi sur la fonction publique* autorise l'employeur à avoir recours à l'arbitrage pour régler le différend.

Circonscriptions électorales

Le député de Yellowknife Centre, Jake Ootes, a recommandé l'ajout de deux sièges pour la circonscription de Yellowknife afin d'avoir 16 sièges lors de la création des Territoires de l'Ouest.

«Je suis heureux d'apprendre que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales reconnaît l'inéquité de la représentation de la circonscription de Yellowknife et qu'elle recommande que la question soit débattue à l'Assemblée législative», a indiqué M. Ootes.

Droit de la famille

Deux nouvelles lois s'ajouteront au droit de la famille des Territoires du Nord-Ouest dès le 1er novembre.

La *Loi sur le droit de famille* et la *Loi sur le droit de l'enfance*, mis en oeuvre par le ministère de la Justice et le ministère de la Santé et des Services sociaux, remplaceront le droit de la famille qui prévaut actuellement dans les Territoires du Nord-Ouest.

Collège Aurora

Le gouvernement des TNO a sélectionné trois compagnies susceptibles d'obtenir un contrat de développement pour le campus du Collège Aurora à Inuvik. Les trois compagnies sont : Ninety North, Inuvialuit et Gwich'in Development Corporations d'Inuvik ainsi que Bellanca Developments Ltd.

Promotion de l'industrie du diamant

Le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et du Développement économique, Steven Kakfwi, s'est rendu à Londres, le 22 octobre, afin de participer à une conférence en compagnie des manufacturiers de l'industrie du diamant. Le but de sa visite était de promouvoir les opportunités d'affaires qu'offrent les Territoires du Nord-Ouest.

«Les premiers morceaux sont en place afin que les TNO deviennent éventuellement un centre international de l'industrie du diamant», a souligné M. Kakfwi.

Tribunal pour le Nunavut

La ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Anne McLellan, a déposé le 22 octobre un projet de loi devant la Chambre des communes établissant un tribunal de première instance à niveau unique pour le Nunavut. La Cour de justice du Nunavut entreprendra ses activités lorsque le Nunavut deviendra un territoire le 1er avril 1999.

L'Aquilon, branché!

En plus de son site actuel, L'Aquilon a été intégré au site http://www.denendeh.com/pipeline. Ce site internet regroupe l'ensemble des nouvelles qui couvrent le Nord canadien.

Ententes

Suite de la une

lars pour assumer les coûts associés à l'existence des administrations de l'Ouest et du Nunavut, et de veiller à ce que ces administrations puissent continuer d'offrir les services à leurs citoyens. «Je suis heureux de constater que cette entente ne favorise pas plus le territoire de l'Ouest que le Nunavut», a souligné le ministre Todd.

L'entente de financement du Nunavut, prévoit une période initiale de deux ans avec la possibilité de prolonger l'entente de trois autres années. Avec l'aide du gouvernement fédéral, le Nunavut devrait enregistrer des revenus de 615 millions de dollars pour l'année 1999-2000.

Ces subventions fédérales permettront de maintenir les programmes et les services à leur niveau actuel. «Cette nouvelle entente peut nous permettre d'assurer la stabilité financière du gouvernement pour les cinq prochaines années», a souligné Floyd Roland, président du caucus des députés de l'Ouest.

Cette entente est le résultat de deux ans de négociation entre les gouvernements fédéral et territorial, le bureau du Commissaire par intérim du Nunavut, la Coalition de l'Ouest et la Nunavut Tunngavik Inc.

Lors de son discours, le ministre des Finances, John Todd, en a profité pour annoncer un équilibre budgétaire, sans dette accumulée, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1999 et peut-être même un léger surplus.

Vagues

Suite de la une

une entrevue à CBC North pour donner plus d'information à la population. Il a entre autre expliqué que le ministère du Patrimoine canadien s'était engagé à défrayer la presque totalité de la somme requise pour la construction, soit 3,7 millions de dollars et que cet argent ne serait en aucune façon récupérable pour financer tout autre projet. Des extraits de cette entrevue ont été diffusés au bulletin national du réseau anglais de Radio-Canada.

Le projet fédéral suscite une forte réaction à Iqaluit, parce que, entre autres raisons, l'appareil scolaire étouffe sous le poids des coupures budgétaires des dernières années. Manque d'équipement, de personnel, mais surtout manque d'espace, dans une ville qui se développe à un rythme exponentiel. Le Conseil scolaire d'Iqaluit, par exemple, a pris l'initiative l'été dernier, de déménager une ancienne résidence de la GRC sur le terrain de l'école Joamie pour créer des classes supplémentaires.

De plus, les Inuit se sentent lésés de ne pas avoir leur école en inuktitut bien à eux. Pour le moment, les jeunes Inuit peuvent s'inscrire à un programme en inuktitut de la 1e à la 4e année. Ensuite, ils passent au programme anglais. Au secondaire, l'anglais est considéré comme langue première et l'inuktitut comme langue seconde. De plus, l'école Inuksuk de graves difficultés à recruter des enseignants pour enseigner l'inuktitut (langue seconde!) aux Inuit. Cette année par exemple, il n'y a toujours pas de professeur d'inuktitut à Inuksuk.

Dans ce contexte, toute la question scolaire est explosive. Ce sont aussi les jeunes Inuit qui connaissent le plus fort taux de décrochage au secondaire, particulièrement chez les garçons. La réaction de beaucoup de parents inuit est viscérale. «Pas question d'école francophone, donnez nous plutôt l'accès à un curriculum en inuktitut!»

Lors d'une réunion d'urgence du Conseil d'administration de la Commission scolaire d"Iqaluit sur la question de la construction de l'école, le président, M. John Thomas, a voulu clarifier toute ambiguïté en déclarant publiquement que la Commission scolaire appuie clairement le projet. Il a dit se prononcer au nom du Conseil. Cette déclaration a été faite devant la caméra de CBC North et plusieurs journalistes des médias locaux. M. Thomas s'est aussi dit indigné par la grossièreté des propos tenus à l'endroit des francophones sur le forum virtuel de Nunanet. «Ce sont des gens qui n'ont pas le courage de leurs opinions, a-t-il souligné, ils n'écrivent que sous le couvert de l'anonymat.»

Plus d'une vingtaine de parents francophones s'étaient rendus à la réunion convoquée à la toute dernière minute pour manifester leur solidarité au projet d'école francophone.

Dans un document qu'il a distribué à l'assemblée, Daniel Cuerrier a insisté sur le fait qu'au cours des ans, le ministère du Patrimoine canadien avait donné beaucoup plus d'argent au gouvernement de Yellowknife pour les langues autochtones que pour le français et que d'aucune façon le programme des langues officielles du Canada ne pouvait subventionner d'autres langues au Canada que l'anglais ou le français dans des milieux minoritaires.

Selon le document, de 1987 à 1995, ce ministère a déboursé 45 millions dans les TNO pour les langues autochtones contre 27 millions pour le français.

Bien que la Commission scolaire semble donner un appui moral au projet, aucune entente formelle n'est encore survenue. Pour que le projet démarre, le gouvernement territorial devra y investir 700 000 $. Seule la nouvelle Assemblée législative du Nunavut pourra prendre une telle décision.

«La négociation d'une entente finale risque d'être longue» pense Daniel Cuerrier. Le projet d'école francophone pourrait prendre une saveur très politique à l'ouverture de la première session de l'Assemblée législative du Nunavut en avril prochain.

«Il y a maintenant des écoles francophones dans toutes les provinces et territoires du Canada, a déclaré M. Cuerrier, on imagine mal le Nunavut se soustraire à cette responsabilité constitutionnelle.»

Assemblée générale de l'AFCY

La restructuration se confirme

Une Assemblée générale extraordinaire de l'AFCY a entériné les compromis atteints le 29 août dernier sur la restructuration des organismes de francophones de l'Ouest des T.N.-O.

Alain Bessette

L'Assemblée générale extraordinaire convoquée par le conseil d'administration de l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) le 27 septembre visait à entériner la nouvelle structure des organismes de l'Ouest des T.N.-O. et à modifier les Statuts et Règlements de l'Association de Yellowknife.

Lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Association, le 16 juin dernier, les membres avaient accepté une proposition remettant en question certains des principes de la réorganisation de la Fédération franco-ténoise (FFT) à la veille de la création du Territoires de l'Ouest.

L'un des principes concernait la représentativité des trois collectivités francophones (Fort Smith, Hay River et Yellowknife) au sein de la FFT selon une formule de représentation paritaire, nonobstant la population francophone régionale ou le nombre de membres des associations.

L'AFCY contestait aussi la pertinence et la faisabilité d'un déménagement régulier du siège social de la FFT d'une communauté à l'autre.

Finalement, il y avait la politique de gestion des fonds, élaborée afin de superviser la prise en charge par la communauté des différents fonds disponibles, tant en provenance du gouvernement fédéral que du gouvernement territorial. Cette politique ne satisfaisait pas l'AFCY notamment au niveau des pourcentages de répartition des fonds entre les divers organismes.

Lors d'une réunion rassemblant les présidents des associations de l'Ouest en août dernier, les parties en présence en sont venues à des compromis. Parmi les ententes majeures, il a été convenu que la représentation paritaire des communautés demeurerait un principe de fonctionnement des instances démocratiques de la FFT et que le siège social aurait son adresse permanente dans la capitale.

L'Assemblée du 27 octobre est venue entériner ces compromis.

Lors de cette soirée, les membres réunis ont aussi apporté des modifications aux Statuts et Règlements de l'AFCY. La principale modification avait pour effet d'établir différentes catégories de membership.

Désormais, l'AFCY peut compter des membres réguliers et des membres familiaux, ces deux catégories bénéficiant des même droits et privilèges, ainsi que des membres associés. Cette nouvelle catégorie fait son apparition alors que L'AFCY tente d'accroître sa visibilité auprès de la population de Yellowknife en offrant éventuellement une carte permettant d'obtenir des rabais auprès de différents commer-çants.

Il est donc possible que des personnes ne parlant pas suffisamment le français pour pouvoir participer aux instances démocratiques deviennent membres de l'AFCY dans le simple but de pouvoir bénéficier de ces rabais.

Les membres associés jouiraient donc des même droits que les deux autres catégories de membres sauf qu'ils ne peuvent siéger au Conseil d'administration et qu'ils participent uniquement à titre d'observateur aux instances de l'AFCY.

Conférence de l'Assemblée des Premières nations

Les traités à l'ordre du jour

Les chefs de différentes nations autochtones du Canada se sont réunis les 26, 27 et 28 octobre à Yellowknife afin d'y discuter des traités.

Alain Bessette
Virginie Auger

L'Assemblée des Premières nations (APN) a convoqué une conférence nationale sur la question des traités. C'est en 1995 que cette question avait été à l'ordre du jour pour la dernière fois lors d'une réunion de l'APN. Lors de la conférence, les chefs des différentes nations autochtones canadiennes se sont aussi penchés sur leurs relations avec le gouvernement fédéral dans le cadre du plan d'action du gouvernement du Canada pour les questions autochtones «Rassembler nos forces».

Dans ce plan d'action rendu public en 1997, le gouvernement fédéral indiquait que «les traités, tant historiques que modernes, et la relation dont ils témoignent, offrent le fondement pour établir un partenariat renforcé et ouvert sur l'avenir avec les Autochtones». L'une des idées que devaient discuter les délégués concernait une stratégie nationale de mise en oeuvre des Traités.

Bien que les premiers traités entre un peuple autochtone et la Couronne britannique aient été signés il y a déjà plus de 300 ans et que des traités modernes soient conclus encore de nos jours, leur interprétation reste toujours une question remplie de controverses. C'est la raison pour laquelle l'APN avait adopté en juin 1998, lors de sa dernière assemblée générale, une proposition demandant que soit défini et adopté une telle stratégie de mise en oeuvre des traités dans le but de clarifier la portée des traités.

Lors de l'ouverture de la conférence, le chef Jonas Sangris, représentant la nation Yellowknife, a remis en doute le sérieux du gouvernement face à la reconnaissance des traités. Le Traité 8, couvrant la région, aura bientôt 100 ans. Malgré tout, il a été souligné qu'il y a encore des divergences entre l'interprétation orale et les traités écrits.

Pour le vice-chef de l'Assemblée des Premières nations, Dennis Whitebird du Manitoba, il est temps que l'APN s'organise sur la question des traités afin de démontrer au gouvernement du Canada le sérieux de leur démarche de reconnaissance des droits issus des traités. Pour le vice-chef Whitebird, il est important que le gouvernement fédéral soit prêt à reviser ses politiques et qu'il démontre sa volonté de donner son plein sens aux traités dans le cadre d'un effort commun, en se basant sur la reconnaissance d'une négociation entre nations.

Agenda pour l'action

Dans le document «Agenda pour l'action» le gouvernement fédéral dresse le portrait d'un nouveau partenariat avec les peuples autochtones. Par la reconnaissance des traités et le droit des peuples autochtones à l'auto-détermination, inscrits à la section 35 de la Constitution de 1982, le fédéral s'engage à bâtir une nouvelle forme de relation de gouvernement à gouvernement.

«La vision du fédéral est de renforcer le partenariat avec les peuples des premières nations tout en respectant leurs droits à l'autodétermination et leurs revendications territoriales», a indiqué la respésentante du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Kate Rogers.

Le droit des peuples autochtones à l'autodétermination se greffe à la Constitution canadienne. Les autochtones s'intègrent ainsi à la société canadienne sans devenir pour autant des peuples souverains. Principe qui confronte la définition d'autodétermination ins-

Traités
Suite en page 5

ÉDITORIAL

Une raclée verbale

Les francophones du Nunavut ont reçu une douche froide au cours des derniers jours alors qu'ils ont été l'objet d'une raclée (*bashing*) verbale et écrite au sujet de la construction d'une école francophone à Iqaluit. La population anglophone et inuit d'Iqaluit, qui présentait, jusqu'à maintenant, un visage d'ouverture face aux différentes cultures du Nunavut, prend soudain le mors au dent et déverse son fiel sur les francophones.

Il y a quelques semaines, mon éditorial avisait les francophones du danger de voir leurs droits linguistiques bafoués par les futurs politiciens du Nunavut. Je ne savais pas que cette remarque allait s'avérer d'actualité aussi rapidement.

On peut immédiatement rejeter du revers de la main les remarques désobligeantes basées sur du racisme pur et simple. On les retrouve dans toutes les cultures, écrites dans toutes les langues et elles nous embêtent sous toutes les lattitudes.

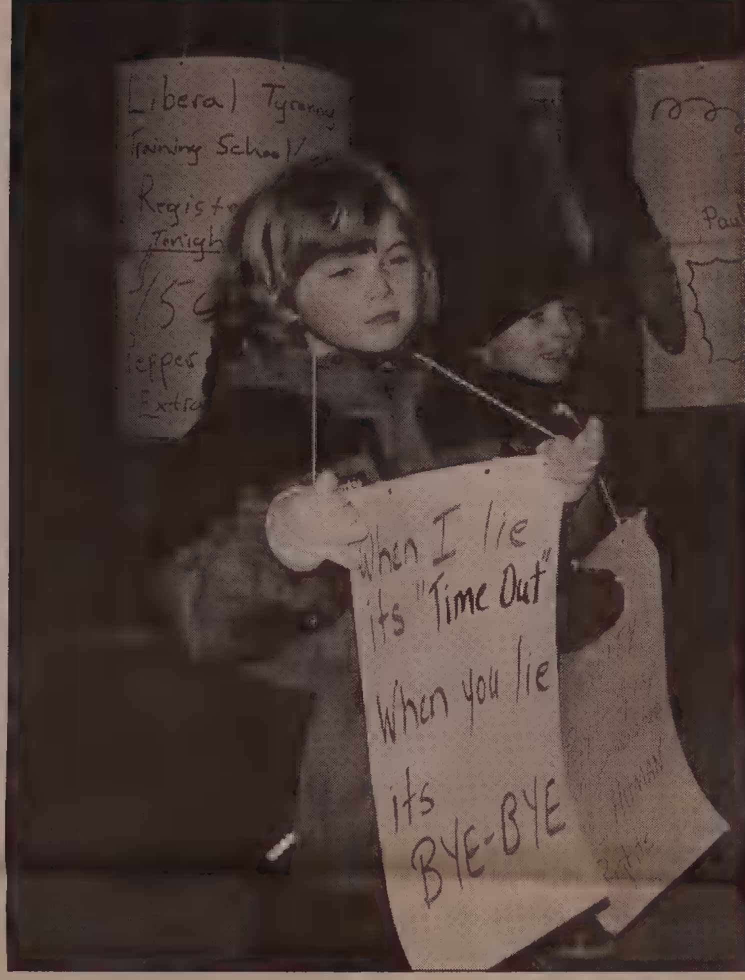
Ce qui est le plus dommageable, ce sont les justifications basées sur des questions de principes mais qui cachent souvent un mépris des francophones. Ces justifications soulignent les besoins d'infrastructure actuels des Inuit ou de leur manque de ressources en éducation.

Ces personnes oublient que les francophones représentent 14 pour cent de la population locale. Il serait intéressant de calculer quel pourcentage des infrastructures actuelles et futures leur sera dédié.

Quand au manque de ressources humaines pour enseigner l'inuktitut, ce n'est pas la faute des francophones. C'est surtout relié aux problèmes sociaux et familiaux des Inuit (toxicomanie, alcoolisme et abus sexuels), contexte qui ne favorise pas l'éclosion d'un esprit de corps familial poussant à la réussite ou à la poursuite des études.

Chacun ses priorités! Les francophones ont toujours favorisé l'éducation alors que la population locale s'attaquait à d'autres problèmes.

Alain Bessette



Virginie Auger/L'Aquilon

Lors de la visite de Paul Martin, le 23 octobre dernier et du souper bénéfice de l'Association libérale locale, quelques membres d'Alternative North et de l'Alliance de la fonction publique se sont rassemblés pour manifester contre l'attitude du gouvernement fédéral envers l'équité salariale.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs et collaboratrice : Louis Mc Comber et Geneviève Harvey

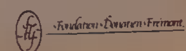
L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone







Comment on parle

Annie Bourret (APF)

Bais bourguoi donc les gens enrhubés barlent(d)-ils dous gomme za? La rébonze est doude zimple : barze gu'ils ont le dez bougé.

C'est que le nez fait partie des organes dont nous nous servons pour parler, tout comme la bouche, la langue, les poumons et les cordes vocales, entre autres. Le langage oral est, du point des phonéticiens (linguistes étudiant les sons d'une langue), la production de bruits qui possèdent un sens! Nos poumons soufflent l'air, qui passe alors par le larynx (plus exactement, les cordes vocales au fond de la gorge et quelques cartilages aux noms très compliqués comme *cricoïde*).

Lorsque nous parlons, les cordes vocales du larynx se rapprochent l'une de l'autre, et l'air expulsé des poumons est poussé contre elles. Donc, il faut expirer pour parler. (La seule situation où on parvient à parler en inspirant de l'air, c'est en sanglotant.) L'air s'échappe entre les cordes vocales qui se referment immédiatement, jusqu'à ce que la pression de l'air soit suffisante pour en provoquer la réouverture. Cette vibration détermine l'une des trois caractéristiques de la voix, la **hauteur** : 70 pulsations à la seconde (p/s) pour une voix masculine très basse et 1300 p/s pour une soprano.

La deuxième caractéristique, l'**intensité**, dépend de la force avec laquelle l'air est expulsé des poumons. Quand on s'exclame de joie ou qu'on hurle de colère, la pression est très forte. Inversement, quand on chuchote, la pression de l'air est basse. Enfin, le **timbre** désigne la caractéristique la plus personnelle, car il dépend de la façon dont l'air vibre dans le larynx et va résonner dans la bouche et le nez.

Pour pouvoir dire le mot «non», par exemple, il faut que l'air passe dans les narines, contrairement au mot «oui». (Prononcez ces deux mots à quelques reprises, vous verrez.) Si le nez est bouché, on «barlera du dez», car l'air ne résonnera pas de la même façon, puisque son passage par le nez est différent. En fait, les sons sont formés en grande partie par la configuration du nez et de la bouche, de même que la position de la langue et des lèvres.

Pour un exemple du rôle de la langue, prononcez le mot DE à plusieurs reprises. C'est ce qu'on appelle un son dental, parce qu'il faut appuyer le bout de la langue contre les dents pour le prononcer. On se sert aussi du dos de la langue, comme l'illustre la prononciation des mots GOGO et TOTO, forçant la langue à un peu de gymnastique. Pour mieux comprendre le rôle des lèvres dans la communication verbale, essayez de dire le mot HUIT sans bouger les lèvres... C'est possible, mais avec un grand effort du fond de la gorge! Et le mot n'est pas très clairement articulé. Les voyelles U et I sont en cause car, pour être prononcées, elles exigent un mouvement des lèvres - comme les autres voyelles, d'ailleurs. Faites le test, en articulant lentement les sons A, E, I, O et U.

Traités

Suite de la page 3

crite dans le droit international.

Ainsi, les autochtones continueront d'être des citoyens canadiens, tout comme les provinces et les territoires où ils habitent continueront d'appartenir au Canada.

Les autochtones exerceront leur pouvoir dans divers secteurs de juridiction fédérale et provinciales, mais ce sont les lois d'intérêt national et provincial qui prévaudront toujours. De même, la Charte canadienne des droits et libertés s'appliquera aux gouvernements autochtones.

Compte tenu du nombre important de groupes autochtones, il n'y aura pas qu'une seule forme de gouvernement. Différentes structures gouvernementales seront mises en place selon leurs antécédents historiques, culturels, politiques et économiques.

Tel qu'il est indiqué dans le rapport de l'APN de 1995, étant donné les contraintes budgétaires du gouvernement fédéral, les paiements de transfert qui seront accordés pour la mise en place de l'autodétermination gouvernementale des peuples autochtones se feront en fonction des ressources existantes.

L'idée d'élaborer un «Agenda pour l'action» émerge de la Commission royale sur les peuples autochtones de 1991. Un comité de travail s'est réuni, de février à juillet, afin de déterminer comment les principes compris dans l'«Agenda pour l'action» seront mis en pratique? Comment le partenariat entre les gouvernements fédéral et autochtones sera renouvelé? Comment s'y prendra-t-on pour coordonner les ententes avec les peuples autochtones qui se font à l'échelle nationale?

Erratum

L'Aquilon tient à s'excuser pour l'erreur qui s'est glissée dans l'article *Une voix pour les francophones*. Le nom de famille de l'agent de développement s'écrivant Marc Duchesne et non pas Marc Duchêne.



La page de madame Chouette et de monsieur Stylo

Bonjour!

La semaine dernière, c'était la Semaine nationale de l'hygiène dentaire. C'est important de bien se brosser les dents tous les jours, surtout qu'avec l'Halloween, tu vas manger beaucoup de bonbons. Les bonbons, ça contient du sucre. Et le sucre, c'est dangereux pour les dents. On t'en parle ajourd'hui.

Qu'est-ce que ça veut dire?

Relie l'expression à sa signification.

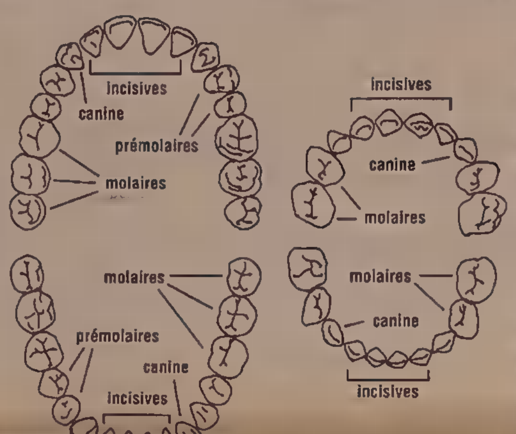
1. Croquer à belles dents
2. Avoir une dent contre quelqu'un
3. Etre sur les dents
4. Montrer les dents
5. Prendre le mors aux dents

A. Être inquiet
B. S'emballer dans une discussion
C. Être en colère
D. En vouloir à quelqu'un
E. De bon appétit

Toute une bouche!

Mets les bons chiffres dans les espaces libres.

Voici une bouche d'adulte et une bouche d'enfant. Les adultes ont ____ dents et les enfants en ont ____. Tous les deux ont ____ incisives et ____ canines. Les adultes ont ____ prémolaires. Les enfants en ont ____. Mais tous les deux ont des molaires. Combien? Les molaires servent à broyer la nourriture. Les incisives et les canines servent à la trancher, la couper. Chez les animaux carnivores, les canines sont souvent assez grosses et effilées: pense aux chats et aux chiens, par exemple.



As-tu déjà perdu une dent de lait? Quand je perds une dent, je la mets sous mon oreiller et la fée des dents me donne des sous en échange. Et toi? Ça t'es arrivé? C'est normal de perdre nos premières dents. On les appelle nos dents de lait et on commence à les perdre vers 6, 7 ans. Elles sont remplacées par nos dents permanentes. À 12 ans, on a nos dents d'adultes. Celles-là, nous les gardons toute notre vie.

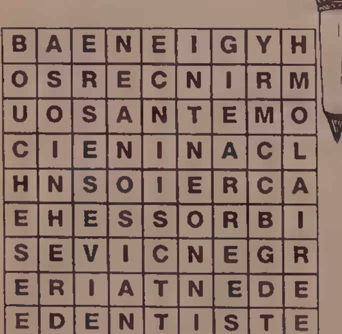
Prends soin de tes dents de lait: des caries aux dents de lait peuvent aussi affecter tes dents permanentes.

Attention! Attention!

Si tu reçois des bonbons enveloppés dans des emballages colorés et brillants à l'Halloween, garde ces emballages. Je te proposerai bientôt un bricolage à réaliser avec ces papiers.

Mot mystère

hygiène **dentaire** **santé** **molaire** **canine** **bouche** **dentiste** **gencives** **soie** **rincer** **brosse** **soin**



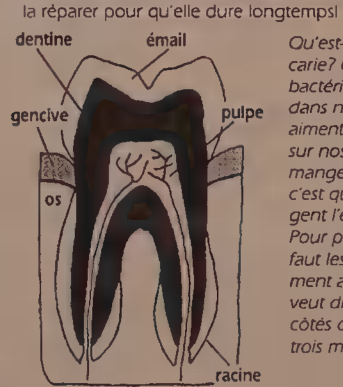
B	A	E	N	E	I	G	Y	H
O	S	R	E	C	N	I	R	M
U	O	S	A	N	T	E	M	O
C	I	E	N	I	N	A	C	L
H	N	S	O	I	E	R	C	A
E	H	E	S	S	O	R	B	I
S	E	V	I	C	N	E	G	R
E	R	I	A	T	N	E	D	E
E	D	E	N	T	I	S	T	E

Réponses: Mot mystère : marche
Expressions : 1-e, 2-d, 3-a, 4-c, 5-b

Quel est le dentifrice qui se rend sur la brosse à dents?

Anatomie d'une dent

Cette molaire est en bonne santé. Elle aurait pu souffrir d'une carie. La carie ronge l'émail, la partie blanche et dure qui protège la dent. Dessous se trouve la dentine, et dessous encore, la pulpe. Très tendre, la pulpe contient les petits vaisseaux sanguins qui maintiennent la dent en vie. Si la carie descend jusqu'à la pulpe, elle peut atteindre la racine et la dent peut mourir. Quand on a mal à une dent, il faut le dire à ses parents et aller voir un dentiste, qui peut la réparer pour qu'elle dure longtemps!



Qu'est-ce qui cause la carie? C'est le sucre! Les bactéries qui se trouvent dans notre bouche aiment le sucre qui reste sur nos dents quand on mange. Le problème, c'est qu'elles endommagent l'émail des dents. Pour protéger les dents, il faut les brosser soigneusement après les repas. Ça veut dire brosser tous les côtés de la dent, pendant trois minutes.

Concours sur Internet

Avis aux aventuriers de l'Internet : Vous pouvez participer à une chasse au trésor rocambolesque organisée par la compagnie CANARIE. Vous devez naviguer sur l'Internet afin de retracer les 25 morceaux d'un puzzle sur autant de sites sur le Web. Vous courez la chance de gagner un des 500 prix totalisant près de 85 000 dollars! Ne tardez pas à vous s'inscrire, le concours prend fin le 16 novembre à minuit. Inscription au *http://treasure.canarie.ca*

Partie d'huîtres record au Centre communautaire

«C'est complet!»





Louis Mc Comber/L'Aquilon

Réjean Ouellet, (au fond) Diane Hamelin et (à droite)Thérèse Danis ont bien dansé lors de la partie d'huîtres

Louis Mc Comber

Selon Jean-Baptiste Chassaing, le secrétaire administratif de l'Association, les 105 billets étaient déjà tous vendus quelques jours avant l'événement. Les convives ont d'abord fait disparaître la soupe, les huîtres et tout le reste du buffet avant de s'éclater sur la piste de danse.

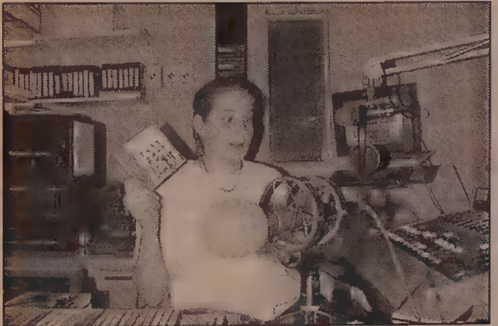
Chaque année, la partie d'huîtres des Francophones est le rendez vous à ne pas manquer des Iqaluitois. Sans doute cette année un peu plus que d'habitude, puisque suite à une décision de la Commission territoriale des alcools, le Tulugak Bar et la Légion canadienne avaient été fermés pour une semaine. La Commission en était venu à cette réprimande sévère pour les deux établissements suite à des plaintes déposées par la GRC faisant état de clients en état d'ébriété trop avancé pour un débit de boisson.

Plusieurs convives avaient donc probablement le gosier à sec en arrivant à la partie d'huîtres. On ne s'est pas gêné pour lever le coude tout au cours de la veillée. De toute évidence, seule l'équipe des barmans, Jean-Baptiste Chassaing, Daniel Cuerrier et Jacques Fortier, sans oublier le portier Claude Martel, s'en sont tenus à l'eau minérale.

Comble de malheur, il a fallu inventer une solution de dernière minute pour remplacer la traditionnelle bisque aux huîtres, le marchand ayant oublié de joindre les huîtres liquides à la commande. Marie Fortier s'est donc ingéniée à créer une recette de toute pièce, en incorporant au bouillon des crevettes, des pétoncles, de l'omble chevalier fumé mais aussi en redoublant la quantité d'oignons! Le journaliste de l'Aquilon a pu observer plusieurs gourmets retourner à la soupe après leur dessert.

France Cadieux, Thérèse Danis et Éric Galien avaient réussi de magnifiques décors du genre «boîte à chanson gaspésienne» avec un énorme bateau peint à la gouache et un fort presque grandeur nature dans les fenêtres duquel on pouvait voir clignoter de jolies petites lumières rouges. L'incontournable filet de pêche courait mollement au plafond, de babord à tribord, enjambant élégamment les jolis abat-jour conçus et cousus par Marg Lalonde.

Comment ne pas mentionner le magnifique travail de l'exquise Magali Crevier aux tables tournantes? Sa musique trépidante a envoûté la piste de danse et échauffé danseurs et danseuses. Éric Galien a évidemment éliminé tou(te)s ses adversaires au concours de limbo tandis que Thérèse Danis n'est pas tout à fait remise de ses contorsions. «Ils ne me reprendront plus jamais à danser le limbo!» a-t-elle déclaré en boitillant.



Louis Mc Comber/L'Aquilon

Dans le studio de radio, Magali Crevier était au contrôle de la discothèque.

Environnement

Aires protégées

Au mois d'août 1996, les gouvernements fédéral et territorial se sont entendus pour mettre sur pied une stratégie sur les aires protégées devant entrer en vigueur avant la fin de l'année 1998.

Virginie Auger

La stratégie sur les aires protégées a fait partie des conditions d'approbation de l'évaluation environnementale de la mine BHP en 1996. Les gouvernements fédéral et territorial se sont alors entendus pour que la stratégie sur les aires protégées soit prête d'ici la fin de l'année 1998 et pour que son implantation ait progressé de façon significative d'ici l'année 2000.

«Le but est de protéger les zones vraiment menacées dans le Nord canadien et de recueillir un échantillonnage de chaque écosystème des Territoires du Nord-Ouest», explique un représentant du ministère des Ressources, de la Faune et du Développement, Paul Jones.

Ainsi, différents groupes environnementaux tiennent à protéger des échantillonnages représentatifs de chaque région naturelle des Territoires du Nord-Ouest. Selon eux, si ces régions sont bien identifiées et bien protégées, la survie de la faune et de la flore des Territoires du Nord-Ouest sera assurée.

Néanmoins, aucun pourcentage précis n'a été déterminé quant à la superficie du territoire devant être protégée. Seule la Colombie-Britannique a fixé à 12 % la superficie des terres devant être protégées sur son territoire.

Le 20 octobre dernier, le gouvernement des TNO a organisé une audience publique pour que les gens puissent se prononcer sur la nouvelle stratégie sur les aires protégées. Par cette démarche, les deux gouvernements voulaient s'éviter les conflits associés à la protection de certaines régions qui, dans le passé, avaient été déterminées arbitrairement par le gouvernement, malgré une forte opposition des résidents.

Par exemple, lors de la création du Parc Kouchibouguac, au Nouveau-Brunswick, et du Parc Forillon, au Québec, les résidents avaient été obliger de quitter leur résidence.

Il est même arrivé que le mode de vie de certains résidents soit complètement bousculé parce qu'ils n'avaient plus accès aux ressources naturelles appartenant désormais aux régions protégées. C'est ce qui est arrivé dans le Nord lors de la création du Parc Wood Buffalo et du Sanctuaire Thelon Game dans les années 1920.

Les industries voient aussi un intérêt à s'engager dans les discussions sur ces aires puisqu'elles les tiennent à protéger leur droit d'exploitation des ressources naturelles.

«L'important est de protéger l'environnement sans bloquer la porte au développement économique», ajoute M. Jones.



Projet télévisuel

Focus sur la francophonie

Dans la semaine du 19 octobre, un réalisateur et une recherchiste étaient de passage à Yellowknife afin de prendre le pouls de la communauté francophone des Territoires du Nord-ouest. L'objectif : créer une série de documentaires reflétant la vie des francophones d'Amérique.

Virginie Auger

Le réalisateur, Richard Jutras, et la recherchiste, Sophie-Laurence Lamontagne, font partie des onze équipes qui parcourent l'Amérique afin de produire une série d'émissions reflétant la vie des communautés francophones. Lors de leur passage à Yellowknife dans la semaine du 19 octobre, ils étaient avides de sujets!

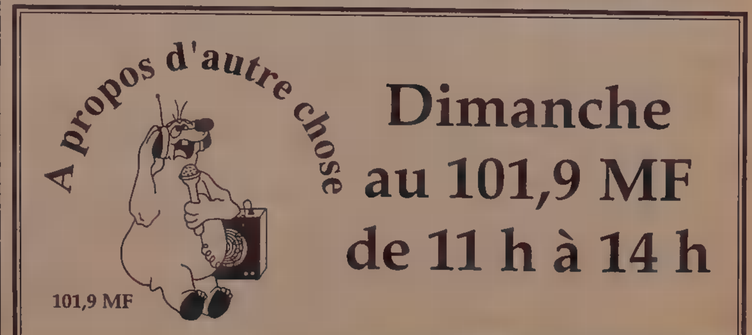
Le concepteur du projet, l'historien Fernand Harvey, s'est toujours intéressé à la francophonie hors-Québec. Par cette série télévisée, il espère expliquer la démarche des francophones depuis l'époque de la Nouvelle-France.

En gardant toujours en tête le contexe historique, les documentaires devront tracer le portrait des communautés francophones de l'extérieur du Québec dans leurs activités quotidiennes.

«Ce qui doit ressortir, c'est le sentiment d'appartenance et d'attachement des communautés francophones envers leur nouveau milieu de vie. Les efforts que les francophones ont fait pour préserver leur culture et leur langue sont aussi importants», explique Mme Lamontagne.

La série sera rendue possible grâce à un consortium pancanadien de maisons de production.

Ce sont les productions Du Regard, dirigées par Yves Fortin, qui produiront le documentaire sur les Territoires du Nord-Ouest.



Portrait de francophone : Daniel Allaire

L'homme qui fait peur aux ours

Le 25 juillet dernier Daniel Allaire de Fort Simpson célébrait un quart de siècle de vie dans le Nord. En 25 ans, il a tout vu de la forêt boréale, de ses habitants et de sa faune.

Alain Bessette

Daniel Allaire est originaire de St-Jérome, au Québec, dans les Laurentides. C'est au cours d'un voyage dans l'Ouest canadien, en direction de la Colombie-Britannique, qu'il se retrouve à Yellowknife à la recherche d'un emploi. Le jour même de son arrivée, le Centre de main d'oeuvre l'informe d'un emploi disponible à Fort Simpson. Vingt-cinq ans plus tard, il y est toujours, ainsi que ses deux enfants, un fils de de 23 ans et une fille de 17 ans.



Alain Bessette/L'Aquilon

De 1973 à 1978, il a travaillé à mille et un boulots. Il a travaillé dans un moulin à scie et à l'aéroport. Il a aussi travaillé à l'arpentage de l'actuelle route reliant Fort Simpson au village de Wrigley. En fait, il a marché, durant l'hiver, toute la distance séparant la rivière Willow de Camsell Bend, lieu où le traversier fait la navette entre les rives ouest et est du fleuve Mackenzie.

Durant cette période, il a aussi fait du trappage, activité qui occupait ses hivers jusqu'à tout récemment.

L'année 1978 le verra devenir un employé du ministère des Ressources renouvelables au Service de lutte contre les incendies de forêt. Il y travaille toujours.

Il débute comme sapeur pour combattre les incendies de forêt puis, l'année suivante, il monte en grade et devient le contremaître d'une équipe de sapeurs, poste qu'il occupera jusqu'en 1986 alors qu'il devient le coordinateur des équipes de la région.

Daniel Allaire se retrouve constamment plongé au coeur de la forêt en raison de son emploi, mais aussi parce que l'hiver, depuis 1976, le voit se préparer à monter vers ses lignes de trappage. C'est que les emplois de Daniel Allaire n'étaient, jusqu'à tout récemment, que saisonniers. Résultat : «J'ai passé beaucoup plus de temps dans le bois qu'au village», souligne Daniel Allaire en rigolant.

Durant l'hiver, afin de supporter sa famille, et ce pendant 18 ans, il aura sa propre ligne de trappage, au sud de Fort Simpson. C'est surtout la martre qu'il trappe mais il piège aussi le carcajou, le vison, le loup, la loutre et le lynx. Il ne s'agit pas d'une occupation de tout repos et le revenu ainsi généré variait d'une saison à l'autre. «Il y a eu une période où j'ai fait beaucoup d'argent (...) mais d'autres années, ça payait juste ma nourriture et mon essence», indique Daniel Allaire. Il souligne que les dépenses en gazoline sont importantes puisque sa ligne de trappage s'étalait sur 185 kilomètres.

Il prenait entre 10 et 14 jours pour installer ses 300 pièges et les appâter. Après cinq jours d'attente, cela prenait trois jours et deux nuits pour inspecter la ligne de pièges et changer les appâts faits de viande de castor légèrement faisandée ou de poisson.

Sa meilleure année, il aura récolté 26 lynx et 237 martres, au moment où les prix de la fourrure étaient bons. Il a trappé jusqu'en 1994.

En février dernier, une bonne nouvelle l'attendait. Après 20 ans de travail saisonnier, il obtenait enfin un poste permanent au sein du ministère.

Son expérience en matière d'incendies de forêt lui font analyser la dernière saison d'une façon plus réaliste. Il indique que le nombre d'incendies était légèrement supérieur à celui de l'année précédente. Le problème rencontré par son service cette année, c'est qu'un grand nombre d'incendies se sont déclenchés en même temps. Un incendie hors de contrôle peut parcourir de grandes distances rapidement et les cours d'eau peuvent difficilement les contenir. «J'ai vu un feu qui a sauté un mille, avec les bonnes conditions. Il a sauté le fleuve Mackenzie au nord de Wrigley, en 1995», souligne Daniel Allaire.

La vie dans la forêt est à elle seule une grande aventure. Malgré les précautions prises, il demeure toujours un élément de danger. Daniel Allaire se rappelle un épisode qui s'est déroulé quelques années après son arrivée à Fort Simpson.

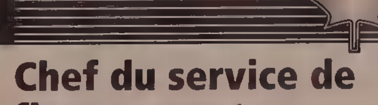
Il était parti à la chasse de printemps avec un oncle et deux cousins de son épouse. C'était la période où les castors commencent à sortir. Ils avaient une cabine située à 60 km de la route. Ils s'étaient fabriqué des canots faits de toile et d'écorce d'épinette et étaient partis à la chasse au castor en laissant à l'extérieur de la cabine un surplus de poisson.

Au retour vers la cabine, Daniel marchait derrière les deux cousins. Soudainement, l'un des cousins laisse tomber son lourd sac à dos et déguerpit dans la direction opposée. C'est alors que Daniel s'aperçoit que le premier cousin, l'aîné, faisait face à un ours noir, muni d'un simple couteau de chasse. L'ours a couru derrière le cousin deux fois autour d'un arbre avant de s'arrêter. La première réaction de Daniel a été de faire comme l'autre cousin et de s'enfuir, mais il ne pouvait laisser l'aîné seul. Armés simplement d'une carabine de calibre 22, les deux se trouvaient pour ainsi dire désarmés.

Daniel a tiré quelques coups dans les airs, plutôt que de risquer de blesser l'ours et de l'enrager davantage. L'ours s'est soudain arrêté de charger, réalisant la présence d'un autre humain.

«Puis là, je ne sais pas ce qui m'a pris, mais j'ai couru vers l'ours et je l'ai chargé en criant», raconte Daniel Allaire. L'ours a d'abord retraité puis il s'est levé sur ses pattes arrières avant de charger Daniel à son tour. Daniel a tiré encore quelques coups de feu dans les airs, en criant après l'ours. Finalement, l'ours s'est arrêté et a pris la fuite.

Travaillant maintenant à temps plein, Daniel Allaire entrevoit avec optimisme les années à venir; il tire toujours sa subsistance de la forêt mais d'une façon moins directe et certainement plus sécuritaire.





Appels d'offres
Offres d'emplois

OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse:	Suncor Energy Inc.
Site:	Latitude 60°46'11.799" N. Longitude 122°46'17.356" O.
Objet:	Forer et compléter un puits de gaz naturel

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au 669-2772 avant le 13 novembre 1998.



APPEL DE PROPOSITIONS

SYSTÈME DE COURRIER POSTAL

APPEL DE PROPOSITION numéro **WCB\CS\RFP98A-030**

Les propositions cachetées doivent nous parvenir au plus tard à : **16 h 30, HEURE LOCALE, le 6 novembre 1998.**

Prière de mentionner le numéro de référence de l'appel de propositions dans tous les documents de soumission.

Les parties intéressées peuvent obtenir les documents d'appel en s'adressant à la Commission des accidents du travail dès le lundi 26 octobre 1998 à 13 h au 3e étage, Centre Square Mall, Yellowknife, NT

Téléphone : (867) 920-3888
Appel sans frais : 1-800-661-0792
Télécopieur : (867) 873-4596

Les demandes de renseignements sur l'appel de propositions et les soumissions doivent parvenir à :

Commis à l'administration
Commission des accidents du travail
Casier postal 8888
YELLOWKNIFE NT X1A 2R3

OU peuvent être livrées aux bureaux de la commission, au 3e étage du Centre Square Mall, à Yellowknife, NT.

La commission n'est pas tenue d'accepter la soumission la plus basse ou toute autre soumission reçue.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Coordinateur, Services et promotion

Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique **Yellowknife, T. N.-O.**

Le traitement initial est de 48 409 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.

Réf.: 011-0371-0003 **Date limite** : le 6 novembre 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Ressources humaines, Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 8e étage, Scotia Centre, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 920-8699; télécopieur : (867) 873-0445.

Plombier et responsable de l'entretien des machines fixes

Ministère des Travaux publics et des Services **Sanikiluaq, T. N.-O.**

Le traitement initial est de 51 219 $, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 5 835 $. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.** Après le 1er avril 1999, ce poste sera transféré au gouvernement du Nunavut et pourrait même être déplacé dans une autre collectivité.

Réf.: 041-0123-0003 **Date limite** : le 4 novembre 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Chris Keogh, commis au personnel ■ aux finances, Ministère des Travaux publics ■ des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 4e étage, édifice Brown, Sac postal 1000, IQALUIT NT X0A 0H0. Téléphone : (867) 979-5150; télécopieur : (867) 979-4748.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive*** – *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

Les Canadiens de Montréal

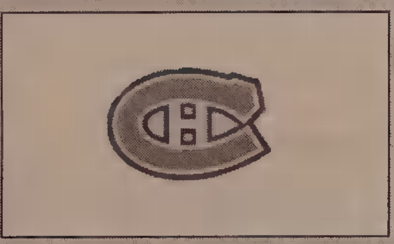
Le retour des samedis noirs?

Alain Bessette

Décidemment, les samedis soirs ne sont pas chanceux pour les Canadiens. Les deux derniers samedis, ils ont affronté les Sabres et les Red Wings et ont subi deux défaites.

Dans le cas des Sabres, l'erreur des Canadiens aura été de se lancer à la poursuite du détestable Matthew Barnaby. Résultat : ils ont eu à se défendre à court d'un homme à 11 occasions et les Sabres ont capitalisé pour deux buts en avantage numérique. Il ne fait aucun doute que les Canadiens forment une équipe nettement supérieure à celle des Sabres. Il fallait cependant être prudent alors que les Canadiens jouaient sans Corson, Rucinsky et Savage (un trio offensif au complet) et sans Patrice Brisebois (blessé au dos). De plus, le défenseur Dave Manson s'est blessé au cours de la partie. Tous ces éléments conjugués ont fait que les joueurs des Canadiens ont manqué de souffle en troisième période et ont concédé la victoire aux Sabres.

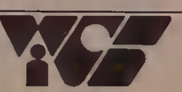
Le samedi suivant, le résultat n'a surpris personne car les Red Wings constituent toujours le club le plus redoutable de la Ligue. La surprise aura surtout été que les Canadiens leur ont tenu tête jusqu'à la moitié de la troisième période. Pour ce faire, les Canadiens ont cependant offert un jeu très hermétique. Il aura fallu attendre jusqu'à la moitié de la deuxième période avant de voir le jeu s'ouvrir un peu et donner lieu à quelques séquences intéressantes. Mais à la fin du match, les Canadiens n'avaient effectué que 18 lancers au but contre le gardien Chris Osgood, dont seulement 4 en première période.



Un dossier qui retient l'attention au cours des deux dernières semaines, c'est la signature des contrats liant les Canadiens à Brian Savage et Martin Rucinsky. Cette année, Brian Savage gagnera 1,6 million de dollars américains et 1,9 millions l'an prochain. Pour sa part Martin Rucinsky gagnera environ 2,3 millions. Ce dernier contrat fait grincer les dents dans la Ligue nationale de hockey, surtout au sein des équipes canadiennes. Plus de deux millions pour un joueur qui a compté 21 buts l'an dernier, c'est comme le payer 100 000 $ par but compté.

Certains analystes parlent de capitulation pure et simple de la part du directeur général Réjean Houle. Des ailiers comparables dans la Ligue gagnent plutôt un salaire variant entre 1 et 1,5 millions. Dès l'an prochain on peut s'attendre à voir des joueurs aussi ordinaires, forts d'un fiche de 20 buts marqués, brandir le précédent créé par Réjean Houle pour demander de recevoir au moins deux millions. En bout de ligne, Réjean Houle a fait que les Canadiens sont maintenant en partie responsable de l'escalade des salaires dans le monde du hockey.

Les Canadiens ont finalement dépassé leur budget salarial de 32 millions qu'ils s'étaient fixé; leur budget atteint maintenant 33,8 millions US. On peut facilement se dire que le pire est à venir alors que l'an prochain, Vincent Damphousse, Mark Recchi et Stéphane Quintal deviendront des joueurs autonomes sans restriction. Pour Damphousse et Recchi, les Canadiens devront ouvrir encore plus grand les cordons de leur bourse car plus d'une équipe sera intéressée à offrir au moins 5 millions à Recchi et entre 4 et 5 millions à Damphousse. Autant profiter immédiatement d'un bon club de hockey à Montréal car l'an prochain, le club risque fort de perdre certains de ses piliers.



OFFRE D'EMPLOI

ADJOINT ADMINISTRATIF
IQALUIT
Offre #SR98/14

La Commission des accidents du travail est à la recherche immédiatement d'une personne pour offrir un soutien au personnel d'Iqaluit. La personne choisie sera responsable d'offrir un soutien au niveau de la réception, de l'administration ■ du traitement de texte.

Les candidats doivent posséder une 10e année de scolarité ainsi que deux années d'expérience en travail de bureau. Vous devez possédez de bonne aptitudes en relations interpersonnelles, en organisation et en communication de même que des compétences de base en informatique. Des connaissances de base en comptabilité ■ en programmes informatiques de présentation, ainsi qu'une maîtrise de l'inuktitut serait des atouts. Les équivalences seront prises en considération.

Le salaire annuel de départ est de 35 311 $, plus une allocation annuelle nordique de 6 718 $, plus bénéfices.

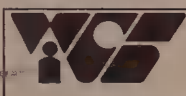
Date limite : 13 novembre 1998

Vous devez identifier clairement votre éligibilité sous le Programme d'action positive.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae en citant le numéro de concours SR98/14 à :

Service des ressources humaines
Commission des accidents du travail,
C.P. 8888, CST-3
Yellowknife, NT, X1A 2R3
Téléphone : (867) 920-3859
Télécopieur : (867) 873-4596.

L'EMPLOYEUR PRÉCONISE UN PROGRAMME D'ACTION POSITIVE. IL EST INTERDIT DE FUMER AU TRAVAIL.



OFFRE D'EMPLOI

COMMIS À LA CLASSIFICATION
Offre #SR98/12

La Commission des accidents du travail est à la recherche immédiatement d'un commis à la classification. Ce poste de soutien a la responsabilité de traiter le courrier ainsi que de classer et d'enregistrer sur informatique les documents de réclamation. Un attention aux détails et à effectuer son travail dans les délais impartis assurera que les dates limites du service seront rencontrées et que la charge de travail demeure acceptable. Des périodes de pointe régulières causent des charges de travail lourdes.

Les candidats doivent posséder une formation en travail de bureau ou en affaires, ou de l'expérience. Une forte éthique du travail et des habiletés organisationnelles et interpersonnelles ainsi que des compétences en informatiques sont requis.

Le salaire annuel de départ est de 31 741 $ plus une prime annuelle nordique de 1 750 $ et plus des bénéfices.

Date limite : 12 novembre 1998

■ s'agit d'un poste non-traditionnel. Vous devez identifier clairement votre éligibilité sous le Programme d'action positive.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae en citant le numéro de concours SR98/12 à :

Service des ressources humaines
Commission des accidents du travail,
C.P. 8888, CST-3
Yellowknife, NT, X1A 2R3
Téléphone : (867) 920-3845
Télécopieur : (867) 873-4596.

L'EMPLOYEUR PRÉCONISE UN PROGRAMME D'ACTION POSITIVE. IL EST INTERDIT DE FUMER AU TRAVAIL.

Baisse des dépenses dans la culture

Ottawa (APF): Les gouvernements municipaux sont les seuls à avoir augmenté leurs dépenses pour la culture en 1996-1997, ce qui est loin de combler la diminution des dépenses par les provinces et le gouvernement fédéral à ce chapitre.

A l'exception de l'année 1995-1996, les dépenses des municipalités au chapitre de la culture ont connu une hausse au cours des 12 dernières années. Les bibliothèques ont reçu la grosse part du gâteau en 1996-1997 avec 80 pour cent du budget municipal relié à la culture.

Cependant,dans les faits, les sommes consacrées à la culture par les trois échelons de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) ont diminué de 3,1 pour cent par rapport à l'année précédente, révèle Statistique Canada. Les dépenses municipales ont même diminué en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec, au Manitoba et en Saskatchewan.

En 1996-1997, les gouvernements ont dépensé 5,7 milliards de dollars pour la culture, une baisse de 3,1 pour cent.

Les gouvernements ont consacré un total de 5,7 milliards de dollars à la culture. De cette somme, le fédéral a dépensé 2,8 milliards, en baisse de 5 pour cent, les provinces et les territoires 1,7 milliard, en baisse de 3,4 pour cent, et les municipalités un peu plus de 1,4 milliard de dollars, en hausse de 1,6 pour cent.

Le gouvernement fédéral a consacré 93 $ par habitant à la culture en 1996-1997. Les provinces et les territoires y ont consacré 58 $ et les municipalité 48 $.

Pour la première fois en trois ans, le gouvernement fédéral a enregistré une baisse de ses dépenses pour la culture. Selon Statistique Canada, la réduction de la subvention accordée à la Société Radio-Canada/CBC explique en bonne partie cette baisse.

En revanche durant la même période, les subventions, les contributions et les transferts aux institutions, aux organismes culturels, et aux artistes ont augmenté de 14,6 pour cent après trois baisses annuelles consécutives.

Le secteur des arts, notamment les arts d'interprétation, les arts visuels, l'artisanat etl'éducation artistique, a encaissé une baisse des fonds fédéraux de 7,6 pour cent en 1996-1997. Le Québec et l'Alberta sont les provinces qui ont été les plus touchées par les compressions fédérales dans ce domaine.

Pour ce qui est des dépenses provinciales et territoriales reliées à la culture, elles ont baissé pour une quatrième année consécutive après huit années d'augmentation.

Le budget provincial pour la culture a diminué dans cinq provinces en 1996-1997. La baisse la plus importante a été notée en Ontario (-16,5 pour cent), ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest (-43,2 pour cent).

Ce sont surtout aux bibliothèques et au patrimoine que les gouvernements ont consacré la plus importante partie de leur budget pour la culture.



Horaire télé

(Heure des Rocheuses)

des réseaux de langue française disponibles dans les T.N.-O. SRC (Radio-Canada), TV5 et TVA

Lundi 2 novembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Notre-Dame de Paris
TV5 La 50e ave.
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Chasse aux trésors

17 h 30
SRC La petite vie
Le voyage : Popa et Moman décident de faire un voyage en France pour rendre visite à Momo et Bobonne.
TV5 La vie à l'endroit
TVA Les ailes de la mode

18 h
SRC 4 et demi
TVA Beverly Hills

19 h
SRC Omertà
TV5 Les pieds sur l'herbe
TVA Salle d'urgence

19 h 30
TV5 Défis

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Écran témoin

21 h 20
SRC Politique féd./prov.

21 h 30
SRC De bouche à oreille
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vision mondiale

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Musique au coeur

Mardi 3 novembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
TV5 Bons baiser d'Amérique
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Ent'Cadieux

17 h 30
SRC La facture
TV5 Des racines et des ailes

18 h
SRC Bouscotte
TVA Place Melrose

19 h
SRC Réseaux
TV5 Musique, musiques
TVA Les machos

19 h 30
TV5 Temps présent

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 20
SRC Découverte

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vision mondiale

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 20
SRC Cinéma
Le père de la mariée
(É.-U., 1991, comédie) Un père accepte mal la décision de sa fille de se marier.

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 La vie à l'endroit

Mercredi 4 novembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
TV5 Panorama
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA La poule aux oeufs d'or

17 h 30
SRC Caserne 24
TV5 Envoyé spécial
TVA Fleurs et jardins

18 h
SRC Le Volcan tranquille
TVA Le retour

19 h
SRC Enjeux
TVA Sauve qui peut

19 h 30
TV5 Magazine santé

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 20
SRC Vues d'ici
Caboose
(Fr.-Can., 1996, drame de moeurs) Une recrue est embauchée par un ex-policier.

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vision mondiale

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Des racines et des ailes

Jeudi novembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
TV5 Cap aventure
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Fais-moi rire

17 h 30
SRC Un gars, une fille
TV5 Documentaire canadien
TVA KM/H

18 h
SRC La part des anges
TVA Haute tension

20 h 30
TV5 Télécinéma

19 h
SRC L'Écuyer
TV5 Orage d'été

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 20
SRC Branché

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

21 h 50
SRC Cinéma
Le billet de 20 $
(É-U., 1993, comédie) La vie des différents possesseurs d'un billet de 20 $.

22 h
TVA Infopublicité

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Envoyé spécial

Vendredi novembre

15h
SRC Change d'air
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
TV5 Les arts et les autres
TVA Piment fort

17 h
SRC Maman chérie
TV5 Journal français
TVA J.E.

17 h 30
SRC Kamikazes
TV5 Thalassa

18 h
SRC La fureur
TVA Histoire vraie

18 h 30
TV5 Faut pas rêver

19 h
SRC Zone libre

19 h 30
TV5 Les grands fleuves

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Des crimes et des hommes

21 h
SRC Sports
TV5 Au-delà des apparences

21 h 20
SRC Cinéma
Un monde idéal
(É.-U., 1993, drame policier) Un bandit évadé prend en otage un gamin de 8 ans.

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TV5 Revue de presse canadienne
TVA Loto-Québec

22 h
TV5 Journal des spectacles
TVA Infopublicité

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Ça se discute

Samedi 7 novembre

8 h
SRC Princesse Sissi
TV5 Funambule
TVA Dodo déco

8 h 30
SRC Animaniacs
TV5 Sport Africa
TVA Les ailes de la mode

9 h
SRC Franc-croisé
TV5 Y'a pas match
TVA Cyber club

9 h 30
SRC Les aventures de Tintin
TV5 Horizons francophones

10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Voix d'instrument (10 h 15)
TVA Tournoi de quilles

10 h 30
SRC Cinéma
Marie
(Fr.-Bel.-Port., 1993, drame de moeurs) Une jeune fille enceinte s'enfuit de chez elle et se rend au Portugal
TV5 Les Belges du .../Temps d'affaires

11 h
TV5 Les arts et les autres
TVA Infopublicité

11 h 30
TV5 Magellan

12 h
TV5 Génies en herbe

12 h 30
SRC Direction : sud
TV5 Pas si bête que ça

13 h
TV5 Le journal français
TVA Fleurs et jardins

13 h 30
SRC Parents d'aujourd'hui
TV5 Outremers
TVA Vins et fromages

14 h
SRC L'Accent francophone
TVA Ciné-pop

14 h 30
SRC L'Arche de Noé
TV5 Fleurs et jardins

15h
SRC Au delà des apparences
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
TV5 Vins et fromages

16 h
SRC Ce soir
TV5 Thalassa
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Franc jeu
TVA Ciné-Extra

17 h
SRC La soirée du Hockey
Les Islanders de N.Y. vs les Canadiens
TV5 Journal français

17 h 30
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir chez Estelle

19 h 30
TV5 Paris chic-choc

20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal

20 h 30
SRC Sports (20 h 29)
TV5 Journal belge

20 h 50
SRC Télé-suspense
Scorpion noir
(É.-U., 1995, drame policier) Un avocat tente d'éviter la chaise électrique à un meurtrier.

21 h
TV5 Tout le monde en parle/ Union libre
TVA TVA/Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Ciné-lune

22 h 15
TV5 Bouche à oreille

22 h 30
TV5 Soir 3

22 h 45
TV5 Vivement dimanche

22 h 55
SRC Télé-Nuit
Le zèbre
(Fr., 1992, comédie) Après 15 ans de mariage, un mari refuse que son amour tombe dans la routine.

Dimanche 8 novembre

8 h
SRC Le jour du Seigneur
TV5 Musiques au coeur
TVA Vision mondiale

9 h
SRC Scully rencontre
TVA Évangélisation 2000

9 h 30
SRC Médias
TV5 Mouvements
TVA Complètement marteau

10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Gourmandises (10 h 15)
TVA Fais-en ton affaire

10 h 30
SRC La semaine verte
TV5 Vins et fromages
TVA Infopublicité

11 h
TV5 Vivement dimanche

11 h 30
SRC Second regard

12 h
SRC De bouche à oreille
TVA Ciné-pop

13 h
TV5 Le journal français

13 h 30
SRC Horizons
TV5 Comment faire ?

14 h
TV5 Comment faire plus ?
TVA Cinéma en famille

14 h 30
SRC Branché

15h
SRC La Course destination monde **(début)**
TV5 Journal suisse

15 h 30
TV5 Grands gourmands

16 h
SRC Ce soir
TV5 Documentaire européen
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Découverte
TVA La vie est un sport dangereux

16 h 45
TV5 Bouche à oreille

17 h
TV5 Journal français
TVA Fort Boyard

17 h 30
SRC La vie d'artiste
TV5 Vivement dimanche prochain

18 h
SRC Les Beaux Dimanches
TVA Cinéma Dimanche

18 h 15
TV5 Journal des spectacles

18 h 30
TV5 Bouillon de culture

19 h 45
TV5 Viva

20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal
TVA Montréal : C'est quoi ma ville?

20 h 30
SRC Suspect numéro 1
TV5 Journal belge

21 h
TV5 Fiction
TVA Le TVA et Sports

21 h 30
SRC Sports (21 h 29)

21 h 50
SRC Ciné-club
La femme d'à côté
(Fr., 1981, drame) Bernard et Arlette vivent heureux jusqu'au jour où l'ancienne maîtresse de Bernard s'installe à côté.
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vins et fromages

22 h 30
TV5 Soir 3
TVA Évangélisation 2000

22 h 45
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir...

23 h
TVA Infopublicité

Cette grille-horaire de la télévision de langue française est mise à jour grâce aux sites web de ces réseaux. Les différences dans la précision de l'information dépendent des renseignements disponibles.

Si vous remarquez des erreurs, faites-le nous savoir en téléphonant au (867) 873-6603 ou par courriel à aquilon@internorth.com

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 40, 6 novembre 1998

Virginie Auger/L'Aquilon

Il y avait plein d'activités partout aux T.N.-O. lors de la soirée de l'Halloween. Ci-haut, le groupe Katimavik avait organisé une maison hantée. Reportage-photo en pages 8 et 9.

Compétition culinaire internationale

De l'or pour les T.N.-O.

L'équipe culinaire des T.N.-O., dirigée par Pierre Lepage de Yellowknife, a remporté une médaille d'or à la Coupe des nations/Québec 1998.

Sophie-Laurence Lamontagne

Le hasard fait bien les choses. Il y a 10 jours à peine, je visitais les TNO avec le réalisateur Richard Jutras dans le cadre de la série d'émissions portant sur *les Francophonies d'Amérique.* À cette occasion, nous avons rencontré plusieurs francophones qui nous ont fait part de l'état du français dans les Territoires. Parmi eux, se trouvait Pierre Lepage qui nous soulignait alors son intention de participer à une compétition culinaire internationale de grands chefs cuisiniers, à Québec. Si vous gagnez lui dis-je, je vous fais un compte-rendu dans l'Aquilon! Chose promise, chose due.

Ce dimanche soir 1er novembre, à la clôture de la Coupe des Nations, le jury proclamait *Pierre Lepage des TNO réci-*

Compétition
Suite en page 2

Décision récente du CRTC

TVA sera accessible partout au pays

Ottawa (APF): À la suite d'une décision du CRTC, les francophones de l'extérieur du Québec auront accès, dès l'an prochain, à une deuxième chaîne nationale de télévision en langue française.

Dès le 1er avril 1999, les câblodistributeurs de même que les entreprises de distribution par satellite auront l'obligation de distribuer le réseau TVA à leurs abonnés, sans frais, sur le service de base.

En acceptant la demande soumise par le Groupe TVA de Montréal, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) souligne l'importance d'offrir «une alternative «valable, de calibre national» au réseau français de Radio-Canada.

«Le Conseil estime anachronique qu'à l'aube de l'an 2000, le service du réseau TVA ne soit toujours pas offert à l'ensemble des Canadiens».

Le Conseil fait toutefois preuve de souplesse à l'endroit des petites entreprises de câblodistribution qui comptent moins de 2 000 abonnés, et dont la zone de distribution comprend moins de 5 pour cent de francophones.

Le CRTC «encourage fortement» les propriétaires de ces petites entreprises à distribuer le signal du réseau TVA au service de base, mais laisse finalement aux abonnés francophones le soin de faire des pressions pour obtenir le service. Le Conseil menace toutefois d'intervenir, si nécessaire, si les francophones portent plainte contre leur câblodistributeur.

Si jamais ces petites entreprises acceptent de distribuer le signal du réseau TVA, elles devront également distribuer le signal d'une station de télévision de langue française de la Société Radio-Canada.

Il faut savoir que le signal de Radio-Canada n'est pas distribué de façon obligatoire par quelque 670 petites entreprises, celles dites de classe 3, ce qui représente environ 131 000 abonnés. La Société d'État s'était opposée à ce que TVA obtienne un statut de distribution obligatoire auprès de ces petits câblodistributeurs, sans obtenir en retour un statut similaire.

Dans sa décision, le CRTC interdit à tous les câblodistributeurs de retirer un canal francophone qui est déjà offert pour faire place au réseau TVA. Pas question donc pour un câblodistributeur de profiter de la situation pour se débarrasser du Réseau de l'information (RDI), de TV5 ou de TFO. Pas question non plus d'offrir le réseau TVA à un canal à usage limité sur le service de base, sauf si le Groupe TVA y consent par écrit.

TVA a pris l'engagement de refléter les communautés francophones et acadiennes dans sa programmation. Le CRTC en fait une condition de licence. TVA devra donc diffuser au moins six événements spéciaux par année reflétant la réalité francophone hors Québec. La programmation devra aussi comprendre une émission hebdomadaire d'une durée de 30 minutes sur la vie francophone hors Québec. L'entreprise devra enfin réinvestir 43 pour cent des profits réalisés à l'extérieur du Québec, dans la programmation destinée aux francophones hors Québec.

Pour bien saisir les réalités parfois complexes de la francophonie canadienne, TVA compte beaucoup sur un comité aviseur sur lequel siège dix personnes provenant de tous les coins du pays. Il s'agit de Bob Rae, ancien premier ministre de l'Ontario, Marie Bourgeois, directrice générale de la Maison de la francophonie de Vancouver, Aubrey Cormier, directeur général de la Société éducative de l'Île-du-Prince-Édouard, Aldéa Landry, présidente du Conseil économique des provinces de l'Atlantique, l'auteur-compositeur-interprète Daniel Lavoie, Claudette Tardif, doyenne de la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, Aurèle Thériault, consultant en développement au niveau international, Jean Watters, recteur de l'Université Laurentienne en Ontario, John Parisella, vice-président chez Publicis Canada et Marc

TVA
Suite en page 2

Sommaire



Virginie Auger

Théâtre

Pour souligner le jour du Souvenir, la pièce de théâtre *In the shadow of the Poppy* sera présentée au Northern Arts and Cultural Center, le 10 novembre 1998. La pièce a été conçue par Heather Ross, George Diveky et Brian Wainwright. Elle est produite par la troupe de théâtre *Diamonds in the rough*. Cette soirée de poésie, de chanson et de théâtre permettra aux habitants de Yellowknife de se rassembler en mémoire des gens décédés lors des guerres survenues au 20e siècle. Les billets sont en vente à la Birchwood Gallery au coût de 4 $ pour les enfants et de 8 $ pour les adultes.

Circonscriptions électorales

Le député de Yellowknife-Sud, Henry Seamus, a riposté promptement au refus de ses collègues d'accorder deux sièges additionnels à la circonscription électorale de Yellowknife.

«Pourquoi sommes-nous appelés à voter pour redéfinir les circonscriptions électorales si nos suggestions sont aussitôt rejetées du revers de la main par les députés», affirme M. Seamus.

Selon le député, Yellowknife est en droit d'acquérir plus de sièges à l'Assemblée législative puisqu'après la division du1er avril 1999, 40 % de la population du territoire de l'Ouest y résidera.

Changements de noms

Désormais, les noms officiels de Wekweti et de Qikiqtarjuaq ont été adoptés le 1er novembre 1998 pour désigner respectivement les communautés de Snare Lake et de Broughton Island.

Wekweti signifie «rock lake» ou «snare lake», alors que Qikiqtarjuaq signifie «big island».

Semaine des carrières

La semaine canadienne de l'orientation se déroulera du 1er au 7 novembre. Des événements spéciaux seront organisés un peu partout dans les Territoires pour promouvoir l'importance de planifier sa carrière et pour faire connaître les moyens disponibles pour y arriver. Une série de concours seront organisés pour tous les groupes d'âge sous le thème *L'emploi de mes rêves*.

Fonds de recours légal

Le fonds de recours légal pour la députée Jane Groenewegen a été mis sur pied pour aider à financer sa poursuite contre le premier ministre Don Morin.

«Ce fonds est un moyen de faire participer le public au processus d'enquête », spécifie Ross Ullathorne, conseiller de Mme Groenewegen.

Toute personne intéressée à contribuer peut faire un don monétaire à:

M.Murphy, Fund agent, Postal Service 9 600, suite 296, Yellowknife, X1A 2R3.

Qualité de l'air

Les Canadiens désireux d'améliorer l'air de leur habitation pourront obtenir de l'aide grâce à des séminaires de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Un tel séminaire aura lieu à Yellowknife le 24 novembre prochain. Pour obtenir plus d'information, contactez le 1-800-668-2642.

La qualité de l'air exerce d'importantes répercussions sur les Canadiens, puisqu'ils passent plus de 90 % de leur temps à l'intérieur. Plus de 20 % de Canadiens souffrant de troubles respiratoires, notamment d'allergies ou d'asthme, sont particulièrement affectés par la mauvaise qualité de l'air, aussi bien dans les maisons neuves que dans les anciennes maisons.


Virginie Lefebvre / L'Aquilon

Pierre Lepage (à gauche) et son équipe médaillée d'or aux compétitions nationales

Compétition

Suite de la une

piendaire de la médaille d'or du volet national en équipe. Cette compétition tenue à Québec pour la première fois réunissait environ 200 chefs provenant du Canada et de pays étrangers.

Le capitaine Pierre Lepage était entouré de Patrick Kane, Mark Plouffe et John Mac Donald. L'équipe compétionnait dans la catégorie «mets chauds» soumise aux critères suivants: utilisation de produits locaux, technique de cuisson, présentation, texture et goût. Le menu était composé d'une salade Aurore arrosée de vinaigrette Boréale suivie du trio de l'Arctique, un plat de boeuf musqué, de caribou et de chèvre de montagne, le tout couronné de l'Igloo à la mousse de canneberges sauvages finement relevée de Yukon Jack.

Cette médaille d'or a d'autant plus de valeur aux yeux du capitaine Pierre Lepage que des difficultés imprévues sont survenues lors de la démonstration. L'équipe des TNO a en effet perdu 40 minutes, sur les 4 heures allouées au travail de préparation et de présentation, en raison du retard accumulé par l'équipe précédente qui occupait toujours le poste de travail; à cela s'ajoute la panne du four réservé à la cuisson du caribou, une difficulté majeure qui, à elle seule, aurait pu compromettre les chances de succès. Fait peu banal, au surplus, les membres de l'équipe des TNO constituée pour la circonstance, habitent à des centaines de kilomètres les uns des autres, soit Fort Smith, Fort Resolution et Yellowknife; contrairement aux autres participants, ils n'ont pu se rencontrer qu'une seule fois pour élaborer et roder la présentation du menu.

Une médaille d'or que l'on peut donc qualifier, à tous égards, de bien méritée. Elle contribue, en outre, à faire connaître l'existence tout comme l'excellence d'une cuisine typiquement ténoise.

BRAVO, au capitaine Pierre Lepage et à son équipe!

N.B. Puisque l'occasion m'est ici fournie, merci à toutes les personnes rencontrées lors de notre visite; leurs témoignages ont été grandement appréciés.

TVA

Suite de la une

Blondeau, vice-président, information et affaires publiques au Réseau TVA.

Une grande nouvelle

La direction de TVA lévitait presque suite à cette annonce, au point d'organiser le jour même une conférence téléphonique avec les médias d'information du pays.

Le président et chef de la direction du Groupe TVA, Daniel Lamarre, ne cache pas que son réseau va désormais être en mesure de se battre à armes égales avec Radio-Canada pour obtenir la diffusion nationale d'événements prestigieux, comme les Jeux olympiques. Il a aussi souligné l'importance de rejoindre les quelque 1,8 million de téléspectateurs francophones et francophiles éparpillés à la grandeur du pays.

«La concurrence féroce que Radio-Canada et TVA se livrent au Québec va être maintenant à la grandeur du pays» se réjouit M. Lamarre. Pour appuyer son propos, il rappelle que Radio-Canada a couvert comme jamais auparavant la dernière assemblée annuelle de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) qui avait lieu au mois de juin à Ottawa, alors qu'il était justement invité à présenter son projet devant les porte-parole de la francophonie canadienne : «Ils (les dirigeants de Radio-Canada) sentaient le souffle de la concurrence».

M. Lamarre a assuré que les bulletins de nouvelles de TVA feront place à de l'information en provenance des communautés francophones, mais seulement si ces nouvelles sont pertinentes et dignes de mention.

On fera appel à un réseau de correspondants dans toutes les régions du pays pour couvrir l'actualité francophone. Ces journalistes pigistes pourraient provenir des radios communautaires francophones. TVA souhaite d'ailleurs conclure une entente en ce sens avec l'Alliance des radios communautaires (ARC).

À Radio-Canada, on se réjouit de la décision du CRTC : «Pour nous, c'est une très bonne décision» dit le porte-parole de la Société d'État, Daniel Gourd. Radio-Canada est surtout soulagé de ne pas faire les frais de la décision du CRTC en faveur de son compétiteur québécois.

La Fédération des communautés francophones et acadienne salue l'arrivée prochaine du réseau TVA dans les foyers francophones.

«Ce n'est pas tous les jours que nous recevons une aussi bonne nouvelle» dit son président Gino LeBlanc. Il qualifie de «courageuse» la décision du CRTC et espère que ce précédent permettra aux francophones d'avoir accès à d'autres chaînes comme TFO et RDI.

Reste une question : comment réagiront les abonnés anglophones le 1er avril 1999, lorsque les câblodistributeurs élimineront une chaîne anglophone, américaine, au profit du réseau TVA?

Des francophones à Kinngait ?

Stéphane Kolb

Kinngait - Si en déambulant dans Kinngait (Cape Dorset) vous croisez sur votre chemin un bonhomme qui porte sur son visage la barbe du Père Noël, vous ne pouvez vous tromper, vous venez de rencontrer Pierre Lampron, un des quelques francophones qui ont choisi de vivre dans cette communauté du sud de l'île de Baffin.



Kinngait, communauté sise près de la mer...

je viens à peine d'entrer dans l'école Peter Pitseolak, nommée en l'honneur du célèbre artiste, photographe et historien de la région de Kinngait, qu'un groupe d'enfants m'entoure avec de grands sourires. À ma grande surprise, lorsque je m'aventure à expliquer du mieux que je peux, avec les quelques mots que je connais en inuktitut, que je suis «uivi», autrement dit francophone, et que je viens de Québec, l'un des jeunes me répond en français ! Peter se met à son tour à m'expliquer que son père, qui s'appelle Pierre, vient lui aussi du Québec.

C'est à Montréal que Pierre a rencontré l'Arctique pour la première fois. Annie Manning, qui allait devenir sa femme, devait alors y séjourner trois ans à la suite d'une importante opération. Pierre vivait alors dans des milieux d'artistes et naviguait parmi les Plume Latraverse, Robert Charlebois, Tex Lecor, Gaston Miron. En 1984, après lui avoir fait rencontrer ses parents, Annie lui proposera de venir découvrir son village. À l'époque, Pierre n'y croyait guère. À la suite d'une dépression, il avait brûlé tous les recueils de poèmes qu'il avait écrits. Annie reprit le chemin de Kinngait. Ce ne sera pourtant pas très long avant que Pierre ne trouve dans son courrier une enveloppe en provenance du petit village sud-baffinois. À l'intérieur, un billet d'avion. Pierre s'apprête à prendre un nouveau départ et débarque peu après à Iqaluit avec ses 90 kilos de bagages. Il lui manque le billet pour sa correspondance vers Kinngait. Après quelques péripéties et avec l'aide de quelques francophones de la place, il parvient finalement à s'embarquer pour rejoindre sa promise.

Avec près de 1200 habitants, Kinngait, mieux connu sous le nom de Cape Dorset, s'est depuis les années cinquante forgé une solide réputation dans le domaine des arts. La sculpture, le dessin, la gravure et la peinture y figurent comme autant d'activités qui alimentent le quotidien d'une bonne partie de ses habitants. L'arrivée de Pierre à Kinngait, c'est un atterrissage soudain dans un nouveau monde. Fascinant, mais pas toujours évident quand il s'agit de communiquer efficacement avec les gens de la place. Depuis dix ans, Pierre fait office de gardien de prison et aide sa femme dans son petit magasin de location de vidéos.



... et des montagnes.

Dans des communautés comme Kinngait, le manque d'accès à des ressources en français se fait sentir au quotidien. La communauté comprend 5 adultes francophones de langue maternelle. Pour Pierre, une des choses qui lui manquent le plus c'est de pouvoir lire en français et avoir la chance de recevoir des informations dans sa langue d'origine. Des choses qui pourraient paraître fort simples en somme, comme pouvoir de temps en temps recevoir le Journal de Montréal et avoir plus de contacts avec des francophones. «Ici on n'a même pas de canal de télévision en français ... la radio c'est pareil, on reçoit quand même une radio du Québec où j'ai des informations un peu sur ce qui se passe à Québec et à Montréal, mais c'est en anglais aussi».

Quand il est arrivé dans sa nouvelle communauté, Pierre se souvient que les gens essayaient de lui parler en français, même les Inuit. À la longue cependant, la communication n'est pas la même qu'avec des personnes de langue et de culture francophones. Aujourd'hui, Pierre dit qu'il ne côtoie pratiquement que des Inuit, qui à Kinngait, composent 92 pour cent de la population. Les occasions de parler en français sont plutôt rares, et même si cela fait maintenant quatorze ans qu'il habite la communauté, ce n'est pas toujours évident de se faire comprendre à cent pour cent: «Parfois c'est vraiment difficile; les gens ne comprennent pas très bien, mais au fond je peux pas m'exprimer comme il faut».

Murray Bourne lui aussi est originaire de Montréal. Anglophone de langue maternelle, il habite Kinngait depuis 3 ans, après avoir vécu plusieurs années au Nouveau Brunswick. Aujourd'hui, Murray n'a plus guère l'occasion de parler en français : «Je comprends encore mais, par exemple, mon oreille pour le joual est partie». Murray tient à ce que ses enfants puissent parler français: ils sont en ce moment à Montréal, dans une école d'immersion en français.

Il y a 3 ans, il y avait à l'école un programme de français langue seconde qui fonctionnait à raison d'une séance par jour avec un petit groupe d'élèves. Ce programme a aujourd'hui disparu, faute de professeur.

Spectacle

L'écho des bois

Virginie Auger

Le musicien, chanteur et conteur québécois, Michel Faubert, présentera son spectacle, *L'écho des bois*, à Yellowknife, le 14 novembre prochain, au Javaroma Gourmet Coffee (Northwestel Tower) à compter de 19 h 30. L'artiste sera accompagné de deux guitaristes, d'un multi-instrumentiste et d'un sonorisateur/régisseur.

Après quelques nominations au Gala de l'ADISQ, c'est cette année que Michel Faubert a mis la main sur son premier Félix pour le meilleur album Folk. Sorti en mai 1997, l'album *L'Écho des Bois* marie habilement chanson, musique, contes et légendes. Monté en fonction cet album, le spectacle de Michel Faubert nous transporte dans la forêt magique des songes, de l'enfance et des hommes de labeur.

Tiré à même les racines du répertoir traditionnel francophone, mais teinté de l'influence des musiques alternatives contemporaines, *L'écho des bois* réactualise l'esprit du folk, du country et du blues nord-américains.

Spectacle d'atmosphère, *L'écho des bois* est l'oeuvre de musiciens exceptionnels et sensibles qui ont pris de l'assurance après deux années de travail sur scène.

C'est au son des guitares et des percussions que Michel Faubert nous chante les grandes étendues, les forêts merveilleuses et toutes les histoires fantastiques d'une Amérique mystérieuse.

Tout au long de la soirée, Michel Faubert enrichit son spectacle d'interventions savoureuses qui remettent en perspective les pièces qu'il interprète.

Spectacle le 14 novembre
Au Javaroma Gourmet Coffee (Northwestel Tower)
À 19 h 30
Billets en vente aux endroits suivants:
Javaroma, Birchwood gallery, AFCY
13 $ (membres)/15 $ (non-membres)
Information: 873-3292

Le spectacle est rendu possible grâce à TV5 et à Coup de coeur francophone.

ÉDITORIAL

Une saine compétition

En obtenant récemment le statut de réseau national, le réseau de télévision de langue française TVA franchit un grand pas vers une reconnaissance élargie. TVA se retrouve maintenant sur un pied d'égalité avec Radio-Canada.

Il ne s'agit pas de l'unique bonne nouvelle pour les francophones hors Québec.

Grâce à ce statut, la plupart des câblodistributeurs canadiens devront maintenant diffuser TVA sur leur service de base sans pour autant pouvoir retirer un canal francophone. Dans la région de Yellowknife, le danger résidait à voir le réseau TVA prendre la place de TV5, diffusé sur le service de base.

TVA devra aussi commencer à diffuser des émissions traitant de la réalité des francophones hors Québec. Ce ne sera pas beaucoup de temps d'antenne. Tout au plus l'équivalent de ce que Radio-Canada offre déjà, c'est à dire la diffusion d'au moins six événements par année reflétant la réalité francophone hors Québec et une émission hebdomadaire de 30 minutes.

Il semble que TVA prenne au sérieux ses nouvelles obligations accompagnant le nouveau statut obtenu. La formation de son comité aviseur le démontre.

La décison du réseau TVA de rechercher ce nouveau statut ne réside pas sur une simple recherche de prestige. TVA est une entreprise commerciale. Ils entendent maintenant se lancer à l'assaut du marché pan-canadien qui, jusqu'à présent, était occupé seulement par Radio-Canada. Cette concurrence entre les deux réseaux francophones nationaux ne peut que servir aux francophones. Avant même que le nouveau statut de TVA ne soit obtenu, Radio-Canada redécouvrait, plus tôt cette année, le phénomène hors Québec.

Attendons maintenant de voir si les effets positifs de cet événement résisteront à l'épreuve du temps.

Alain Bessette



Virginie Auger/L'Aquilon

Alex Canuel-Kirkwood et Taylor Garant-Hodgson, deux vaillants petits soldats aux épées flamboyantes ont posé à l'occasion de l'Halloween à la garderie Plein Soleil.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

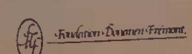
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs et collaboratrice : Louis Mc Comber et Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone





Quoi de neuf?

Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - Novem 1998

SPECTACLE DE MICHEL FAUBERT

Le conteur musicien chanteur Michel Faubert sera à Yellowknife le 14 novembre pour présenter un spectacle avec son groupe de musicien. Le spectacle aura lieu au Javaroma (Northwest Tower) à 19 h 30. Michel Faubert présentera également deux spectacles pour les jeunes dans les écoles J. H. Sissons et St. Joseph le lundi 16 novembre.

BINGO

L'Association franco-culturelle de Yellowknife vous invite à participer à son bingo qui aura lieu le lundi 10 novembre au Elk's. Si vous avez envie de donner un coup de main comme bénévole, contactez Francine au 873-3292.

"SUSSURUS"

Vous avez envie de faire partager vos talents artistiques aux gens de la communauté de Yellowknife que ce soit dans le domaine de la musique, de la poésie, de la peinture, etc., vous êtes invités à participer à une soirée multi-média le mardi 10 novembre au Javaroma. Pour plus de renseignements, communiquer avec Line Gagnon ou avec Francine au 873-3292.

DICTÉE DES AMÉRIQUES

Les élèves des écoles d'immersion et de français langue première ainsi que les adultes sont invités à participer au concours régional de la Dictée des Amériques qui aura lieu le samedi 21 novembre à 13 h 30 à l'École Allain St-Cyr. Les deux gagnants des catégories junior et senior seront invités à participer à la finale internationale qui aura lieu au Québec au printemps 1999. Pour plus de renseignements, contactez l'AFCY au 873-3292.

VIDÉO SUR ECRAN GEANT

L'AFCY Les Boys sur écran géant au petit théatre de l'école St-Patrick le jeudi 26 novembre à 19 h 30.

SOUPER DE NOËL

Le souper de Noël aura lieu le samedi 5 décembre 1998 au Prospector. Le menu est le suivant:

Entrée : choix de soupe aux fruits de mer, salade César ou salade de Noël.

Plat principal : choix de roastbeef au jus, jambon à l'ananas avec asperges, filet de poisson blanc ou dinde rôtie.

Dessert : choix de gâteau au fromage de Noël, tarte aux pommes et à la cannelle, gâteau au chocolat

Breuvage : Thé ou café

Les billets seront en vente à l'AFCY au coût de 25 $ pour les membres et 35 $ pour les nonmembres. Vous aurez à nous donner votre choix de plat principal à l'avance. Pour plus de renseignements, communiquez avec l'AFCY au 873-3292.

COURS DE FRANÇAIS

Le Collège Aurora offre des cours de français les lundis soirs de 19 h à 22 h, du 19 octobre au 7 décembre. Les personnes intéressées sont priées de contacter le 920-3030 pour s'inscrire.

FÊTE DE LA SAINTE-CATHERINE

L'école Allain St-Cyr vous invite à la fête de la Sainte-Catherine, le 25 novembre 1998. Des activités familiales se tiendront en soirée au gymnase de l'école. Pour renseignements, communiquez au 873-3223.

ATHLÈTES RECHERCHÉS

Vous êtes âgé(e)s entre 15 et 18 ans et vous êtes bons dans les sports et/ou dans les arts. Vous pouvez avoir la chance de participer aux *Jeux de la francophonie canadienne* qui auront lieu du 19 au 22 août 1999 au Nouveau-Brunswick. Pour plus de renseignements: contactez Isabelle au 920-2919.

SONDAGE DE L'AFCY

L'Association franco-culturelle de Yellowknife effectue présentement un sondage auprès de la population francophone et francophile de Yellowknife. Elle désire recenser le plus de parlants français possibles et connaître leurs intérêts face aux organismes francophones de la Capitale. Ne soyez donc pas surpris si on vous contacte pour vous faire remplir un petit questionnaire qui prend tout au plus une dizaine de minutes de votre temps. Vous pouvez également contacter Francine au 873-3292 pour vous identifier et aider l'AFCY à mieux connaître les besoins et les goûts de la population qu'elle cherche à desservir.

COMITÉ DE LA RADIO

Depuis le 5 septembre, l'émission "À propos d'autre chose" est diffusée le dimanche de 11h00 à 14h00, toujours sur les ondes de CKLB, 101,9MF. Si vous avez envie de faire de la radio, même si ça n'est qu'une fois, contactez l'AFCY au 873-3292.

ARTISTES RECHERCHÉS

On recherche des musiciens, conteurs, danseurs, chanteurs, etc. anglophones et francophones pour participer à une soirée multimédia qui aura lieu en novembre au Javaroma. Pour plus de renseignements, contacter le 873-3292.

CONTEURS OU CONTEUSES RECHERCHÉ(E)S

La Fédération Franco-TéNoise recherche des conteurs ou conteuses, des raconteurs ou des raconteuses pour participer au Salon du livre de Québec du 7 au 11 avril 1999. Les personnes intéressées peuvent contacter Daniel Lamoureux au 920-2919.

LECTURE EN FRANÇAIS À LA BIBLIOTHÈQUE

Une maman francophone souhaiterait trouver d'autres mamans ou des personnes intéressées qui seraient prêtes à donner quelques heures de bénévolat pour faire la lecture aux enfants. L'événement hebdomadaire pourrait se dérouler le samedi à la bibliothèque. Contactez Francine au 873-3292.

PRODUITS À VENDRE

N'oubliez pas que vous pouvez vous procurer des produits de l'érable à L'Association franco-culturelle de Yellowknife. Vous pouvez également acheter des livres de recettes pour confectionner de bons petits plats à base de sirop d'érable. Les membres de l'AFCY peuvent maintenant bénéficier d'une réduction de 10 % sur les produits en vente dans ses locaux. L'Association est ouverte de 9 h à 5 h du lundi au vendredi. Elle est située au 5016, 48e Rue (dans l'ancienne Galerie Webster)

VIDÉOS EN FRANÇAIS

L'Association a acquis de nouveaux vidéos en français pour les jeunes et les moins jeunes. Les nostalgiques des émissions jeunesse de leur enfance peuvent louer les séries de la **"Boîte à surprises"**: Franfreluche, La Ribouldingue, le Pirate Maboule, Grujot et Délicat, Major Plum Pudding. Venez vous procurer nos nouvelles parutions. Le prix de location est de 2 $ par vidéo pour les membres de l'AFCY et de 3 $ pour les autres. Vous pouvez garder les vidéos pendant deux jours.

ROMANS ET MAGAZINES EN FRANÇAIS

L'Association a reçu de nombreux romans en français. Elle reçoit également les magazines: L'Actualité, Coup de pouce, Elle Québec, L'Essentiel, Les idées de ma maison, et de nombreux autres. Vous pouvez les emprunter gratuitement.

THÉÂTRE EN FRANÇAIS

Le comité de théâtre francophone de Yellowknife a une nouvelle responsable. Il s'agit d'Élise Venne, assistante-professeur à l'école St-Joseph. Si vous avez envie de faire du théâtre, appelez Francine à l'AFCY au 873-3292. Il y aura des annonces dans l'Aquilon, pour les auditions.

LES MORDUS DU MICRO

Pour une troisième année consécutive, Radio-Canada cherche 50 jeunes de moins de 30 ans pour animer, chacun dans leur région, une émission de la série Les Mordus de micro qui reprendra l'antenne de la Première Chaîne (CHFA) l'été prochain. Les candidats doivent expliquer sur une cassette, en quatre ou cinq minutes, ce qu'ils feraient d'une heure d'antenne au réseau national de la radio de Radio-Canada. Pour plus de renseignements, communiquez avec Francine au 873-3292.

GARDIENNES RECHERCHÉES

L'AFCY reçoit fréquemment des demandes pour des gardiennes qui parlent français. Si vous êtes intéressée à mettre votre nom sur la liste, téléphonez à Francine au 873-3292.

L'Aquilon et L'AFCY tiennent à féliciter l'équipe culinaire des T.N.-O. pour sa médaille d'or obtenue lors des compétitions nationales à Québec.

La page de madame Chouette et de monsieur Stylo

Allô!

J'aime les histoires et les films de détective! Et toi, aimes-tu résoudre des énigmes? Chercher des solutions à des problèmes? Observes-tu les choses autour de toi? Je te propose aujourd'hui de jouer à l'apprenti-détective. J'espère que les jeux te plairont!

Quel âge ont ces animaux?



Chantal et Rémi ont tous les deux un chat et un chien et [redacted] aimeraient bien connaître l'âge de leurs animaux. Ils sont donc allés [redacted] voir, toi le grand détective, pour les aider à trouver [redacted] réponse. Le chat de Chantal s'appelle Iva et celui de Rémi s'appelle Gribouille. Le chien de Chantal s'appelle Fatou et celui de Rémi, Max.

Voici les indices:

1. Iva a deux ans de plus que Gribouille.
2. Max a deux ans de moins que Fatou.
3. Les chats ont ensemble 12 ans.
4. Les chiens ont ensemble 6 ans.

As-tu un bon esprit de déduction?

1. À la fin de l'automne, il a presque perdu toutes ses feuilles. Pourtant, ce n'est pas un arbre. Qu'est-ce que c'est?
2. Elles ne se font pas mal en tombant. Que sont-elles?
3. Quelle différence y a-t-il entre un horloger et une girouette?

As-tu le sens de l'observation?

Examine pendant quelques minutes ce dessin tiré d'un album de Tintin. Cache l'image puis réponds à ces questions.



- Combien y a-t-il de chiens?
- Comment s'appelle le commerce de crème glacée?
- Combien de personnes se promènent avec un ou des ballons attachés au bout d'une ficelle?
- On peut voir sur une des autos la plaque d'immatriculation. Combien de chiffres compte cette plaque?

Essaie maintenant de trouver dans le dessin: un scout, un télescope, un ballon, une personne qui bâille, une bicyclette, un poste de radio.

L'énigme de l'autoroute

Un automobiliste roule sur l'autoroute. Il voit un panneau et lit: *Maximum 120 km*. Plus loin, il lit sur un autre panneau: *Maximum 100 km*. Il ralentit. Plus loin, un autre panneau indique: *Maximum 50 km*. Il ralentit encore, mais les voitures autour de lui le dépassent toutes. Bientôt, un panneau indique: *Maximum 15 km*. «Ah non! lance l'automobiliste. Rouler à 15 km/heure sur une autoroute, ce n'est pas normal!» Enfin, il voit un panneau qui lui donne la clé de cette énigme.

Quelle est la solution d'après toi?

Réponse: le panneau affiche le message suivant, «Bienvenue à Maximum. Pop. 976»

Peux-tu déchiffrer ce code?

Sur les cadrans des téléphones, les touches des chiffres 2 à 9 sont toujours associés à trois lettres. En te servant de ce code, peux-tu trouver quels arbres se cachent derrière les séries de chiffres suivantes? Peux-tu toi aussi écrire des mots en code?

a. 6-7-6-3
b. 3-7-2-2-5-3
c. 2-4-3-6-3
d. 3-7-4-6-3-8-8-3
e. 2-6-8-5-3-2-8

1	ABC 2	DEF 3
GHI 4	JKL 5	MNO 6
PRS 7	TUV 8	WXY 9
*	OPER 0	#

Le coquelicot du souvenir

Des millions de personnes ont perdu la vie lors des deux guerres mondiales qui ont eu lieu de 1914 à 1918 et de 1939 à 1945. Des soldats canadiens sont morts pendant ces guerres.

On appelle le 11 novembre le Jour du Souvenir. Chaque année, ce jour-là, on se souvient de ceux qui sont morts et on réfléchit à l'importance de vivre en paix. C'est pour ça qu'à cette date, les gens portent un coquelicot attaché à leurs vêtements. En portes-tu, toi?

Aimes-tu les casse-tête?

Les mots de cette grille sont les mêmes à la verticale et à l'horizontale.

1. Gravit.
2. «Oui» ironique.
3. C'est un légume. Se dit aussi d'un mauvais film.
4. Ni chaud ni froid.
5. Plante décorative.



Réponses:

Devinettes: 1. Un calendrier. 2. La pluie et la neige. 3. L'un vend des montres, l'autre montre le vent.

Casse-tête: monta, ouais, navet, tiède, aster

Chiens et chats: Iva = 7 ans, Gribouille = 5 ans, Fatou = 4 ans, Max = 2 ans.

Arbres: a- orme b- érable c- chêne d- épinette e- bouleau

Enseignement en français

La parole au français

Dans le cadre du Programme national des moniteurs de langues, les cinq candidats qui oeuvrent dans les Territoires du Nord-Ouest se sont réunis lors d'un stage à Yellowknife, le 16 octobre. Une énergie peut commune se dégageait lors de leur rencontre!

Virginie Auger

Créé pour supporter la langue et la culture francophone ou anglophone en milieu minoritaire, le Programme national des moniteurs de langues existe depuis maintenant 26 ans. Cette année, environ 300 candidats (sur 15 000!) ont été retenus pour oeuvrer aux quatre coins du Canada. Cinq jeunes dont le Nord canadien était le premier choix ont été sélectionnés pour travailler dans les Territoires du Nord-Ouest : à Iqaluit, Caroline Roy, à Inuvik, Marie-Elsa Proulx et à Yellowknife, Élise Venne, François Sauvageau et Nathalie Lachance.

«Je les ai tous choisis d'abord pour leur talent», a indiqué la coordonnatrice du Programme dans les TNO, Léona Martin.

Tout au long de l'année scolaire, les cinq moniteurs organiseront différentes activités en français dans les classes d'immersion, de français de base et de français langue maternelle.

«L'objectif principal est d'intégrer le fait français dans les milieux anglophones par le biais d'activités linguistiques et culturelles», explique François Sauvageau qui en est à sa deuxième année comme moniteur de français à Yellowknife.

«Aux Territoires du Nord-Ouest, l'application du programme est un double défi. Premièrement, les anglophones doivent comprendre que la langue et la culture sont intimement liées, lien qu'ils ne font pas automatiquement. Deuxièmement, il faut garder en tête qu'aux TNO le français a le même statut que les 9 langues autochtones», explique Mme Martin.

Les moniteurs organisent les activités dans un contexte ludique afin que les jeunes associent apprentissage du français et plaisir. Les activités visent aussi à renforcer les notions de base que les enfants apprennent dans leur classe de français.

«C'est surprenant de voir à quel point les enfants font des efforts pour parler français et c'est fascinant aussi de constater la rapidité avec laquelle ils apprennent», souligne Marie-Elsa.

Par contre, l'assimilation des jeunes en milieu anglophone est une réalité. Dans une école francophone comme Allain St-Cyr, les professeurs et le moniteur de français doivent constamment rappeler aux jeunes l'importance de parler en français.

«Il y a du travail à faire particulièrement dans la cour de récréation où l'anglais est utilisé plus spontanément», explique François Sauvageau.



Virginie Auger/L'Aquilon

De gauche à droite: Élise Venne, Léona Martin, Caroline Roy, Nathalie Lachance, Marie-Elsa Proulx, François Sauvageau.

Pour remédier au «virage francophone» les enseignants utilisent la méthode douce : ils répètent le mot en français ou reprennent, tout simplement, redirigeant la conversation en français.

Pourquoi devenir moniteur de français dans les TNO?

Lorsqu'on leur demande la raison qui les a poussés à venir aux Territoires du Nord-Ouest, les moniteurs répondent qu'ils avaient envie de dépaysement, de défi et d'aventure.

«J'en étais rendu à un point où je voulais vivre une nouvelle expérience. Le monde autochtone m'a toujours intriguée et l'envie de vivre dans une petite communauté m'attirait», raconte Caroline.

«J'avais envie de venir chercher quelque chose et de donner quelque chose en retour», explique Nathalie.

«J'aime travailler avec les jeunes parce qu'ils peuvent te faire découvrir tellement de choses. Le côté mystérieux des Territoires du Nord-Ouest m'intriguait beaucoup aussi», affirme Élise.

Les cinq moniteurs semblent prêts à affronter leur année puisqu'après un mois et demie de travail, on ne pouvait constater que de l'enthousiasme et du positivisme au sein du groupe.

COURRIER DU LECTEUR

Vivement la solidarité

S.O.S. Monfort, le seul hôpital francophone de l'Ontario, vient d'obtenir un appui concret de la part du Bloc Québécois et, quelques semaines auparavant, d'un député du Parti Québécois. 10 000 $ recueillis parmi les députés de l'un et 2000 $ du péquiste. De plus, le gouvernement québécois reçoit à Québec la présidente de S.O.S. Monfort pour lui souligner son soutien moral.

S.O.S. Monfort recueille des dons pour se préparer à affronter le gouvernement de l'Ontario en Justice; ce dernier veut officiellement fermer l'hôpital franco-ontarien.

Dans le monde de la francophonie canadienne, des appuis de politicien.nes et de gouvernements démocratiquement élus, se prononçant contre l'assimilation, ce fléau qui nous décime en tant qu'ethnie francophone en Amérique du Nord, se doivent d'être salués. S.O.S. Monfort est une lutte dans ce sens; il veut sauvegarder une institution française bien ancrée dans sa communauté.

Je tiens à féliciter les politicien.nes québécois.es, souverainistes ou non, pour leur geste à l'endroit de S.O.S. Monfort, lieu où est née ma benjamine et où mes proches de Hawkesbury, dans l'est ontarien, vont se faire soigner à l'occasion.

À titre d'ancien président de la Fédération des Francophones de Saskatoon, ayant eu à lutter pour la reconnaissance légale de nos écoles françaises (acquises en janvier 1995) et pour que la Saskatchewan redevienne officiellement bilingue, le support de politicien.nes appuyant nos justes causes, se doit d'être salué. Souverainistes inclus.

Messieurs les députés libéraux fédéraux Mauril Bélanger et Don Boudrias, vous devriez avoir honte de dénigrer ces gestes de solidarité exprimés concrètement par des gens sur la base de leur opinion politique.

Chapeau à Mme Gisèle Lalonde, à M. Jean-Robert Gauthier, à Louis Plamondon, à François Beaulnes, bref, à quiconque appuie concrètement S.O.S. Monfort sans discrimination sur la base des opinions politiques.

Richard Nadeau
272, rue Davidson Ouest
Gatineau (Qc) J8R 2N5

Top Culture

Rafraîchissement! Voici quelques modifications à la dernière liste des nouveautés musicales et cinématographiques parue dans L'Aquilon du 2 octobre.

Meilleurs ventes (CD):
Richard Desjardins, Boom Boom; Variés, Notre-Dame de Paris; Kevin Parent, Grand Parleur, Petit Faiseur; Céline Dion, Il suffisait d'aimer; Normand L'amour, C'est pas possible; Sylvail Lelièvre, Les choses inutiles; Marjo Bootleg Blues; Louise Attaque; Plume Latraverse, Mixed Grill; Manau, Panique Celtique.

Nouveautés francophones:
Chorale de l'Accueil Bonneau, Plus grandes chansons; Joe Dassin, Le meilleur Vol.2; Michel Delpech, Concert inédit; Catherine Durand, Flou; David Étienne, Libéré sur parole.

Meilleurs ventes enfants (CD):
J.-S. Bach, Enfants découvrent et jouent; Beethoven, Habite à l'étage; Tony Bennett, The Playground; Build your baby's brain, Through the Power of Music; Caillou, Les chansons de Caillou.

Nouveautés classiques:
Bach, Xmas Oratorio 1&2; J.-S. Bach, E.Oratorio/Magnificat; Beethoven, Cello Sonatas; Beethoven, Piano Conc.5; Beethoven, Sonates.

Nouveaux vidéos (v.f.):
Aux frontières du réel; Babe; Caillou: où est Caillou?; Caillou: Que fait Caillou?; Chitty Chitty Bang Bang.

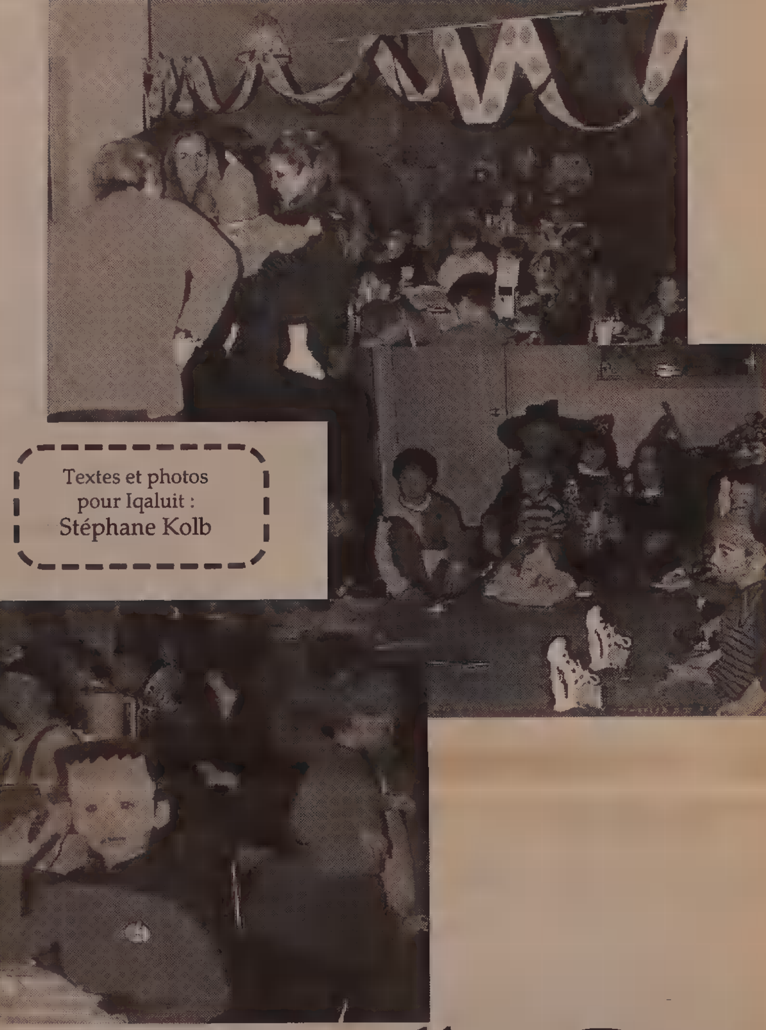
Meilleurs ventes (vidéos):
Anastasia; Angélique; Backstreet Boys, All access Video; Belle et la Bête; Blanche.

Iqaluit L'Halloween



Débusquée par le flash de la caméra, Caroline l'épouvantail se cachait dans un coin sombre du labyrinthe des horreurs qui avait spécialement été conçu pour l'occasion afin d'effrayer petits et grands.



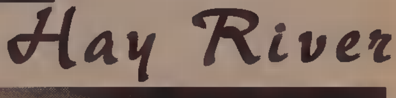


Textes et photos pour Iqaluit : Stéphane Kolb

Un superhéro qui voyage incognito.



Deux pirates de la mer rouge avaient fait le voyage jusqu'à Iqaluit avec leur navire pour semer la terreur en ville!



Hay River



Julie Ouellet

Samedi dernier, vampires, fantômes, sorcières, loups et autres créatures fantastiques se sont réunis pour célébrer l'Halloween à Hay River. Tous ont pu s'amuser au cours de divers jeux d'adresse, bricolages et histoires. Que de plaisir avant de courir de porte en porte pour effrayer les voisins en espérant être celui ou celle qui ramènera le plus gros sac! Merci à tous ceux qui nous ont donné un coup de pouce. À l'année prochaine...

dans les T.N.-O.

Yellowknife

Dans la maison hantée préparée par le groupe Katimavik: monstres, sorcières et cris d'enfants étaient de la partie...ououou!

Katimavik



Garderie Plein Soleil



Les enfants de la Garderie Plein Soleil n'ont pas pris la journée de l'Halloween à la légère. Tous se sont vêtus de costumes à la fois farfelus et originaux!

Voici Peter Pan...



Une fois le petit tour de la maison hantée terminé, une accueillante sorcière servait une boisson...douteuse!



...et voilà la fée clochette!



Textes et photos pour Yellowknife : Virginie Auger

Syndrome affectif hivernal

À l'approche de l'hiver, lorsque lumière du jour se fait de plus en plus rare, de nombreuses personnes sont entraînées par un changement d'humeur important qu'on appelle le *syndrome affectif hivernal*.

Sophie Langlois

Chaque année, le passage à l'heure normale nous rappelle que la noirceur hivernale approche à grands pas. Or, pour 1 Canadien sur 50 les longues soirées d'hiver et le manque de lumière engendrent une véritable dépression.

Aux dires d'un spécialiste des troubles affectifs saisonniers, les gens qui, l'hiver venu, perdent leurs moyens ou ont de la difficulté à fonctionner ne devraient pas hésiter à consulter leur médecin.

«Le traitement par les antidépresseurs ou la photothérapie sont généralement très efficaces», affirme le Dr Raymond Lam, directeur de la Mood Disorders Clinic, au Vancouver Hospital and Health Sciences Centre.

Depuis 1984, on considère les troubles affectifs saisonniers comme un type particulier de dépression. Ces troubles affectent de 2 à 3% des Canadiens. Il semble que les femmes en soient davantage victimes.

Au nombre des symptômes caractérisant les troubles affectifs saisonniers, mentionnons la fatigue extrême, la consommation excessive de nourriture - causant un gain de poids - et le besoin excessif de sommeil (par opposition à la dépression proprement dite, qui se manifeste par une perte d'appétit et de l'insomnie). En général, les personnes atteintes de dépression saisonnière commencent à souffrir de ces symptômes à l'automne ou au début de l'hiver et ne se sentent bien qu'au printemps ou à l'été. Les troubles affectifs saisonniers peuvent miner grandement leur capacité de fonctionner au travail, à l'école, avec leur famille ou leurs amis.

Trop souvent, les gens qui souffrent de dépression saisonnière attribuent leur état aux conséquences normales de l'hiver. Ils ne voient pas la nécessité d'être traités.

«La réussite du traitement des troubles affectifs saisonniers repose sur la rapidité de l'intervention. En effet, on doit agir avant que les symptômes s'aggravent», souligne le Dr Lam.

Il est important pour les médecins de rencontrer les patients à l'automne et d'entreprendre le traitement dès que les journées commencent à raccourcir. Les effets de la dépression saisonnière seront beaucoup plus marqués que si les patients attendent au mois de janvier ou février.

«Il est possible que la prévalence des troubles affectifs saisonniers soit plus élevée dans les pays nordiques tels que le Canada, étant donné le raccourcissement important des journées durant l'hiver. L'horloge biologique des personnes aux prises avec la dépression saisonnière peut se dérégler, de sorte qu'elles auront de la difficulté à s'adapter à la réduction de l'ensoleillement au cours de l'hiver», précise le Dr Lam, «le taux de sérotonine ou d'autres substances chimiques du cerveau, qui jouent un rôle dans l'apport d'énergie et l'humeur, peut également être affecté.»

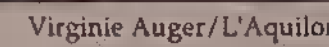
«De nombreuses personnes souffrant de dépression saisonnière ont constaté qu'un voyage dans le Sud pouvait faire des miracles. En effet, l'exposition à un plus grand ensoleillement permet de régler rapidement l'horloge biologique», indique le Dr Lam.

L'exposition quotidienne à une source de lumière spéciale à haute intensité (la photothérapie) peut également s'avérer un traitement efficace à raison de 30 minutes par jour, toujours à la même heure.

«Les antidépresseurs représentent la solution pour bon nombre de patients», ajoute le Dr Lam. En effet, avec l'aide d'un antidépresseur éprouvé, ces personnes connaissent souvent un regain de vie durant l'hiver.

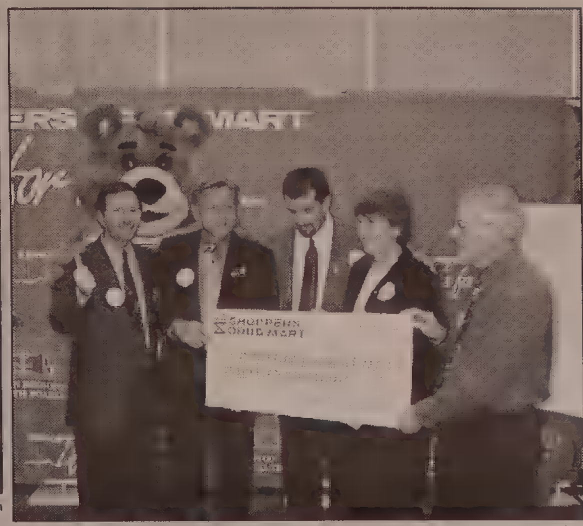
«Les patients s'aperçoivent qu'ils peuvent continuer à être productifs l'année durant et qu'ils sont ainsi en mesure de mener une vie normale», indique le Dr Lam.




Virginie Auger/L'Aquilon

Carrière d'un jour

Kevin McHardy (à droite), élève de la septième année à l'école Allain St-Cyr, est venu passer quelques heures en compagnie du rédacteur en chef du journal L'Aquilon, Alain Bessette, dans le cadre de la Journée des carrières, mercredi le 4 novembre. Placement des publicités, traitement des photos et mise en page n'ont plus de secret pour lui.


Alain Bessette/L'Aquilon

Des gros sous pour l'hôpital

Lors d'une cérémonie le 26 octobre dernier, à l'hôpital régional Stanton de Yellowknife, la compagnie *Shoppers Drug Mart* a fait don de plusieurs milliers de dollars à l'hôpital régional Stanton et ses fondations. Un chèque de 75 000 $ a été remis en faveur du service de mammographie. Le montant servira à l'achat d'appareils de détection sophistiqués De plus, un chèque au montant de 25 000 $ a été remis à la *National Aboriginal Achievment Foundation.*

Vote des électeurs québécois hors du Québec

Marche à suivre

Ottawa (APF): Si vous êtes un Québécois d'origine et vivez à l'extérieur de la province depuis moins de deux ans et que vous souhaitez exercer votre droit de vote lors de l'élection provinciale, vous devez être inscrit au fichier des électeurs. Pour se faire, il est impératif de procéder rapidement afin de pouvoir voter par correspondance.

Il faut d'abord avoir quitté temporairement le Québec pour être éligible à titre d'électeur hors Québec. Cela implique une date de retour, que vous devez indiquer sur le formulaire *Demande de vote par correspondance pour les électeurs hors du Québec*, que vous pouvez vous procurer au Centre de renseignements du Directeur général des élections en composant le 1-418-528-0422 (frais d'appels acceptés).

Les internautes peuvent consulter le site Web de l'institution à l'adresse http://www.dgeq.qc.ca/vote/5_vote_hors_quebec.fr.html pour se renseigner et télécharger le formulaire d'inscription. Les demandes d'inscription par courrier électronique ne sont pas acceptées.

Le délai de deux ans ne s'applique pas dans le cas d'un électeur qui est affecté à l'extérieur du Québec pour le compte du gouvernement du Québec ou du Canada, ou pour le compte d'un organisme international dont le Québec ou le Canada sont membres et auquel ils versent une contribution. Il ne s'applique pas non plus au conjoint, y compris au conjoint de fait. Ces électeurs devront fournir, avec leur demande, une attestation de leur affectation.

Loi sur les armes à feu

Qui devrait légiférer?

Le ministre de la Justice des Territoires du Nord-Ouest, Goo Arlooktoo, s'est joint au gouvernement albertain afin de remettre en question, devant la Cour suprême, la constitutionnalité de la nouvelle *Loi sur les armes à feu* qui entrera en vigueur le 1er décembre prochain.

Virginie Auger

Les T.N.-O. ont décidé d'appuyer l'Alberta et quatre autres provinces dans leur démarche afin de remettre en question la constitutionnalité de la nouvelle *Loi sur les armes à feu* devant la Cour suprême.

«La question n'est pas de déterminer si les armes à feu devraient être contrôlées ou pas, mais plutôt de savoir de quelle juridiction relève cette responsabilité», explique un conseiller du ministère de la Justice.

Pour obtenir le droit de légiférer sur l'achat et la possession d'arme au Canada, le fédéral stipule que cette responsabilité relève du Code criminel, responsabilité qui est de son ressort puisqu'elle fait partie de la Constitution.

Par contre, les provinces et les territoires affirment que la réglementation des armes à feu devrait relever du pouvoir provincial et territorial puisqu'il s'agit, selon eux, d'une question de propriété et de droit civil au même titre que l'obtention d'un permis de conduire.

Le ministère de la Justice des Territoires du Nord-Ouest a évoqué différentes raisons pour justifier cette revendication.

«Ce qu'il faut comprendre, c'est que la réalité de Toronto, n'est pas celle des Territoires. Ici, les autochtones utilisent leurs armes à feu comme un outil qui fait partie de leur mode de vie», ajoute le conseiller.

La nouvelle *Loi sur les armes à feu* exige deux choses : un individu qui possède une arme à feu doit obtenir un permis d'ici le 1er janvier 2001 et doit procéder à l'enregistrement de ses armes au plus tard le 1er janvier 2003.

Selon la nouvelle loi, tout individu qui voudrait prêter son arme à feu devrait d'abord remplir un formulaire qui autoriserait le prêt de cette arme.

«Cette loi est difficilement applicable dans le Nord, puisque cela siginifie qu'un individu qui se ferait menacer par un animal sauvage ne pourrait utiliser l'arme d'un autre pour se défendre sans avoir d'abord rempli les formulaires nécessaires», explique le conseiller.

L'autre obstacle tient au fait que la nouvelle loi exige de remplir une quantité importante de formulaires qui ne seront pas nécessairement traduits en language autochtone. Enfin, la dispersion et l'isolement des communautés des T.N.-O. causeront un problème quant au contrôle de cette nouvelle réglementation.

Le système actuel d'Autorisation d'Acquisition d'Armes à Feu (AAAF), en vigueur depuis les années soixante-dix, exige l'obtention d'un permis pour acheter une arme à feu. L'aspect nouveau de la nouvelle loi est donc de devoir enregistrer chaque arme à feu. Ce n'est pas tant le coût d'enregistrement des armes à feu qui cause la controverse mais plutôt le lourd processus bureaucratique qui l'entoure.



Horaire télé

(Heure des Rocheuses)

des réseaux de langue française disponibles dans les T.N.-O.
SRC (Radio-Canada), TV5 et TVA

Lundi 9 novembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Élections 1998
TV5 La 50e ave.
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Chasse aux trésors

17 h 30
SRC La petite vie
Musique Plus : Caro devient une supervedette grâce à une chanson haineuse sur sa famille.
TV5 La vie à l'endroit
TVA Les ailes de la mode

18 h
SRC 4 et demi
TVA Beverly Hills

19 h
SRC Omertà
TV5 Les pieds sur l'herbe
TVA Salle d'urgence

19 h 30
TV5 Défis

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Écran témoin

21 h 20
SRC Politique féd./prov.

21 h 30
SRC De bouche à oreille
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vision mondiale

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Musique au coeur

Mardi 10 novembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Élections 1998
TV5 Bons baiser d'Amérique
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Enl'Cadieux

17 h 30
SRC La facture
TV5 Des racines et des ailes

18 h
SRC Bouscotte
TVA Place Melrose

19 h
SRC Réseaux
TV5 Musique, musiques
TVA Les machos

19 h 30
TV5 Temps présent

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 20
SRC Découverte

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vision mondiale

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 20
SRC Cinéma
La reine blanche
(Fr., 1991, mélodrame) La vie d'une ancienne reine de carnaval est perturbée par le retour d'un ancien prétendant.

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 La vie à l'endroit

Mercredi 11 novembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Élections 1998
TV5 Panorama
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA La poule aux oeufs d'or

17 h 30
SRC Caserne 24
TV5 Envoyé spécial
TVA Fleurs et jardins

18 h
SRC Le Volcan tranquille
TVA Le retour

19 h
SRC Enjeux
TVA Sauve qui peut

19 h 30
TV5 Magazine santé

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 20
SRC Vues d'ici
Un temps pour aimer
(Can., 1993, drame) En 1942, des militaires s'entraînent au Manitoba.

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vision mondiale

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Des racines et des ailes

Jeudi 12 novembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Élections 1998
TV5 Cap aventure
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Fais-moi rire

17 h 30
SRC Un gars, une fille
TV5 Documentaire canadien
TVA KM/H

18 h
SRC La part des anges
TVA Haute tension

20 h 30
TV5 Télécinéma

19 h
SRC L'Écuyer
TV5 Orage d'été

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 20
SRC Branché

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

21 h 50
SRC Cinéma
Good morning Vietnam
(É.-U., 1987, comédie) Un militaire devient animateur radiophonique au Vietnam.

22 h
TVA Infopublicité

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Envoyé spécial

Vendredi 13 novembre

15h
SRC Change d'air
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Élections 1998
TV5 Les arts et les autres
TVA Piment fort

17 h
SRC Maman chérie
TV5 Journal français
TVA J.E.

17 h 30
SRC Kamikazes
TV5 Thalassa

18 h
SRC La fureur
TVA Histoire vraie

18 h 30
TV5 Faut pas rêver

19 h
SRC Zone libre

19 h 30
TV5 Les grands fleuves

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Des crimes et des hommes

21 h
SRC Sports
TV5 Au-delà des apparences

21 h 20
SRC Cinéma
Les poètes maudits
(Fr.-Bel.-G.B., 1995, drame) Les relations orageuses entre Arthur Rimbaud et Paul Verlaine

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TV5 Revue de presse canadienne
TVA Loto-Québec

22 h
TV5 Journal des spectacles
TVA Infopublicité

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Ça se discute

Samedi 14 novembre

8 h
SRC Princesse Sissi
TV5 Funambule
TVA Dodo déco

8 h 30
SRC Animaniacs
TV5 Sport Africa
TVA Les ailes de la mode

9 h
SRC Franc-croisé
TV5 Y'a pas match
TVA Cyber club

9 h 30
SRC Les aventures de Tintin
TV5 Horizons francophones

10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Voix d'instrument (10 h 15)
TVA Tournoi de quilles

10 h 30
SRC Cinéma
Chérie, j'ai gonflé le bébé
(É.-U., 1992, comédie)
TV5 Les Belges du .../Temps d'affaires

11 h
TV5 Les arts et les autres
TVA Infopublicité

11 h 30
TV5 Magellan

12 h
TV5 Génies en herbe

12 h 30
SRC Direction : sud
TV5 Pas si bête que ça

13 h
TV5 Le journal français
TVA Fleurs et jardins

13 h 30
SRC Parents d'aujourd'hui
TV5 Outremers
TVA Vins et fromages

14 h
SRC L'Accent francophone
TVA Ciné-pop

14 h 30
SRC L'Arche de Noé
TV5 Fleurs et jardins

15h
SRC Au delà des apparences
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
TV5 Vins et fromages

16 h
SRC Ce soir
TV5 Thalassa
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Franc jeu
TVA Ciné-Extra

17 h
SRC La soirée du Hockey
Les Oilers d'Edmonton vs les Canadiens
TV5 Journal français

17 h 30
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir chez Estelle

19 h 30
TV5 Paris chic-choc

20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal

20 h 30
SRC Sports (20 h 29)
TV5 Journal belge

20 h 50
SRC Télé-suspense
L'épidémie
(É.-U., 1995, drame) Un virus met en péril une petite ville.

21 h
TV5 Tout le monde en parle/ Union libre
TVA TVA/Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Ciné-lune

22 h 15
TV5 Bouche à oreille

22 h 30
TV5 Soir 3

22 h 45
TV5 Vivement dimanche

22 h 55

Dimanche 15 novembre

8 h
SRC Le jour du Seigneur
TV5 Musiques au coeur
TVA Vision mondiale

9 h
SRC Scully rencontre
TVA Évangélisation 2000

9 h 30
SRC Médias
TV5 Mouvements
TVA Complètement marteau

10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Gourmandises (10 h 15)
TVA Fais-en ton affaire

10 h 30
SRC La semaine verte
TV5 Vins et fromages
TVA Infopublicité

11 h
TV5 Vivement dimanche

11 h 30
SRC Second regard

12 h
SRC De bouche à oreille
TVA Ciné-pop

13 h
TV5 Le journal français

13 h 30
SRC Horizons
TV5 Comment faire ?

14 h
TV5 Comment faire plus ?
TVA Cinéma en famille

14 h 30
SRC Branché

15h
SRC La Course destination monde
TV5 Journal suisse

15 h 30
TV5 Grands gourmands

16 h
SRC Ce soir
TV5 Documentaire européen
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Découverte
TVA La vie est un sport dangereux

16 h 45
TV5 Bouche à oreille

17 h
TV5 Journal français
TVA Fort Boyard

17 h 30
SRC La vie d'artiste
TV5 Vivement dimanche prochain

18 h
SRC Les Beaux Dimanches
TVA Cinéma Dimanche

18 h 15
TV5 Journal des spectacles

18 h 30
TV5 Bouillon de culture

19 h 45
TV5 Viva

20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal
TVA Montréal : C'est quoi ma ville?

20 h 30
SRC Suspect numéro 1
TV5 Journal belge

21 h
TV5 Fiction
TVA Le TVA et Sports

21 h 30
SRC Sports (21 h 29)

21 h 50
SRC Ciné-club
Vivement dimanche!
(Fr., 1983, drame) Un mari est accusé du meurtre de sa femme et de l'amant celle-ci.
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vins et fromages

22 h 30
TV5 Soir 3
TVA Évangélisation 2000

22 h 45
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir...

23 h
TVA Infopublicité

Cette grille-horaire de la télévision de langue française est mise à jour grâce aux sites web de ces réseaux. Les différences dans la précision de l'information dépendent des renseignements disponibles.

Si vous remarquez des erreurs, faites-le nous savoir en téléphonant au (867) 873-6603 ou par courriel à aquilon@internorth.com

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 41, 13 novembre 1998

Virginie Auger/L'Aquilon

C'était Jour du souvenir le 11 novembre dernier. Vétérans, militaires et membres de la population locale ont défilé dans le rues de Yellowknife pour commémorer l'événement.

Fédération Franco-TéNOise

Prête pour la division

Il s'agissait de la dernière Assemblée générale annuelle (AGA) de la Fédération Franco-TéNOise (FFT) avant la division des territoires. Sans faire de vague, les représentant-e-s des différentes communautés francophones ont prestement réglé les affaires de la Fédération.

Alain Bessette

Les travaux se sont déroulés à vive allure les 7 et 8 novembre lors du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale annuelle de la FFT. Les ordres du jour de chacune de ces instances décisionnelles ont cependant été scindés en deux au cours de la fin de semaine. En effet, plusieurs points concernaient les futures opérations de la FFT après la division.

En début de rencontre, la délégation d'Iqaluit a exprimé le désir de ne pas participer aux travaux entourant la réorganisation de la FFT autour de son membership de l'ouest. Ils ont cependant participé à l'adoption des différents rapports, des états financiers vérifiés et à l'élection

FFT
Suite en page 2

Con Mine

Des fins de semaine qui valent leur pesant d'or

La compagnie Miramar voulait insérer la semaine de sept jours dans la nouvelle convention collective des travailleurs de la Con Mine. Une majorité des employés s'y est opposé, le 2 novembre dernier.

Virginie Auger

Depuis le rejet de la dernière offre patronale concernant le renouvellement de la convention collective des travailleurs de la Con Mine, une note d'inquiètude flotte dans le local 802 du Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique. Depuis le dernier vote, alors que 53 % des travailleurs syndiqués ont refusé d'insérer la semaine de sept jours dans leur nouvelle convention collective, Miramar n'a donné aucun signe de vie. Par ailleurs, malgré les efforts mis pour essayer de rejoindre les représentants de la compagnie, Brian Labadie et Ron Vanoujhnett, on n'a retourné aucun de nos appels.

En adoptant la semaine de sept jours, les employés qui entreraient travailler le samedi ou le dimanche ne seraient pas payés en temps supplémentaire. Selon la compagnie, la semaine de sept jours lui donnerait plus de flexibilité pour organiser les horaires de travail.

Président du syndicat depuis maintenant un an, et mineur à la Con Mine depuis 16 ans, Clifford Moroz considère la dernière offre de Miramar comme étant moins qu'acceptable: «La fin de semaine est la dernière chose qu'il reste aux travailleurs pour passer du temps en famille et

Con Mine
Suite en page 2



Virginie Auger/L'Aquilon

Santé!

Fidèle à la tradition, la FFT a offert le 6 novembre une dégustation de vins et fromages aux représentants des communautés francophones des T.N.-O. ainsi qu'au représentants des gouvernements. (À gauche) Josée Martel, attachée aux affaires publiques du Bureau du Québec à Vancouver, l'organisme qui commanditait cet événement et, en sa compagnie, Geneviève Harvey.

Sommaire



Virginie Auger

Nouveau contrat

Pour la première fois depuis huit ans entre le Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Nord (STTN) et l'hôpital H.H. Williams de Hay River, les deux parties se sont entendues, dès le départ, sur le renouvellement de leur convention collective.

«Avec une bonne communication et un esprit coopératif, nous pouvons conclure des ententes qui satisferont les deux parties», a indiqué la présidente de la STTN, Jackie Simpson.

Les points importants du nouveau contrat sont :

- Une amélioration du taux salarial de 2 à 9 % sur une base de 18 mois.
- Une amélioration des périodes de travail et des primes de fin de semaine.
- Une amélioration du système de travail sur appel.

15 minutes de lecture

Près de 11 500 personnes des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ont participé au défi *15 minutes de lecture* organisé par le Conseil d'alphabétisation des TNO, le 7 octobre.

«Bien que le résultat soit inférieur à l'année dernière, alors que 12 000 personnes avaient participé, cela représente un nombre impressionnant de lecteurs, soit 18 % de la population des TNO et du Nunavut», a souligné la présidente du Conseil, JoAnne Deneron.

Industrie du diamant

Selon les auteurs du *Rapport sur les aspects de la valeur ajoutée de l'industrie canadienne du diamant*, publié le 6 novembre par les gouvernements fédéral et des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), le Canada aura l'opportunité de créer une industrie du diamant à valeur ajoutée d'une plus grande envergure au cours des prochaines années. Ils soulignent que les T.N-O. bénéficient d'une main-d'oeuvre jeune et dynamique, mais sous-employée. On y trouve toutefois l'infrastructure de base requise pour la mise en place d'une industrie à valeur ajoutée.

«La première mine de diamants du Canada vient d'entrer en production et, si on se fie aux résultats de l'exploitation minière jusqu'à ce jour, le Canada pourrait être en mesure de produire 10 % des diamants du monde, dès le début du nouveau millénaire. L'exploitation du diamant créera des emplois et entraînera des retombées économiques pour le Canada. Les aspects de la valeur ajoutée de l'industrie du diamant offrent de nouvelles possibilités, en particulier dans les T.N.-O.. Voilà pourquoi ce rapport est utile», a déclaré Mme Jane Stewart, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Prix au Nunavut

La Commission de planification du Nunavut a remporté la médaille d'or pour l'excellence de la gestion de son projet PLANNER. Le projet vise à intégrer sur Internet les renseignements géographiques de la Commission de planification du Nunavut. Ce prix est décerné chaque année par le Conseil du trésor du Canada.

FFT

Suite de la une

du bureau de direction.

Les instances décisionnelles ont enfin pu se prononcer sur la question de la répartition des actifs de la FFT. Lors de l'AGA, le comité de négociation a remis son rapport final (lire l'article «C'est réglé!», page 3). L'adoption du rapport de ce comité n'était qu'une question de formalité puisque ce comité disposait d'un pouvoir décisionnel important en matière de redistribution des actifs.

Dans un autre ordre d'idée, les délégations des communautés de l'ouest se sont entendus sur leur mode de fonctionnement au lendemain de la division des Territoires. Les futurs statuts et règlements de la FFT ont été adoptés sans modification par rapport à l'entente conclue lors d'une réunion de négociation des présidents et présidentes des communautés de l'ouest en août dernier.

Un plus long débat a eu lieu lors de l'adoption de la Politique de gestion des fonds. Cette politique établit les paramètres de gestion et de distribution des différentes enveloppes de subvention destinées aux francophones du Nord, en provenance principalement du gouvernement fédéral. La mécanique mise en place au fil des ans n'a pas été remise en question bien que le représentant du ministère du Patrimoine canadien, Louis Chagnon, ait indiqué que certaines modifications devront être apportées afin de satisfaire aux exigences administratives du gouvernement. C'est au niveau du tableau de distribution des fonds que le débat s'est fait plus houleux.

L'Association franco-culturelle de Yellowknife a ouvert le débat lorsque son président a exprimé une insatisfaction face aux ressources accordées aux organismes locaux. Un point principal de son intervention concernait un besoin pour un demi-poste supplémentaire pour l'association, ce que ne permettrait pas le budget actuel. Le débat lancé, les associations de Hay River et Fort Smith ont également exprimé un besoin de ressources supplémentaires pour l'an prochain. Les délégués ont finalement amendé la Politique de gestion afin de créer une enveloppe discrétionnaire d'environ 27 500 $ qui serait redistribuée aux associations locales selon les besoins exprimés.

Il n'y a pas eu grand changement dans la composition du bureau de direction de la FFT lors des élections. Daniel Auger a été réélu sans opposition au poste de président. Normand Hevey (Hay River), Hector Demarcke (Fort Smith) et Jean-François Pitre (Yellowknife) représenteront leurs communautés respectives au bureau de direction. Daniel Cuerrier agira à titre d'observateur pour Iqaluit.

Lors de la fin de semaine, les délégués ont aussi participé à des assemblées générales extraordinaires pour les sociétés apparentées de la Fédération : Boréal Consultants, Azimut Communications, Fondation franco-ténoise et les Éditions franco-ténoise/L'Aquilon.



Virginie Auger/L'Aquilon

Con Mine

Suite de la une

pour profiter de la vie. Ce n'est plus une question d'argent dont il est question, mais bien de qualité de vie.»

Division du vote

Toutefois, cette vision est loin de faire l'unanimité. Le dernier vote à cet égard aura plutôt eu pour effet de diviser les troupes.

«Il faut garder en tête que 47 % des hommes croient que la grève a assez duré et qu'il est temps de retourner travailler», soutient le mineur François Maurice.

Lorsque les travailleurs de la Con Mine ont déclenché la grève, le 14 mai 1998, ils se voyaient confrontés à une nouvelle convention collective qui diminuait leur taux de rémunération et qui leur retirait leur droit de bénéficier des primes pour région éloignée.

«Si Miramar nous avait offert une convention collective permettant de conserver le statu quo, nous n'aurions jamais déclenché la grève. Aujourd'hui, une chose est certaine, nous n'accepterons rien de moins que ce que nous avions avant le début de la grève», explique M. Moroz.

Avec un salaire de 300 $ par semaine depuis le debut de la grève, certains travailleurs ont dû se trouver un deuxième emploi pour arriver à conserver le même rythme de vie. Par contre, les travailleurs ne semblent pas tous percevoir cette réalité du même oeil.

«Moi, ça ne me dérange pas. J'ai travaillé un mois en Ontario cet été, puis un autre mois pour le gouvernement. Et puis de toute façon, je travaillais sept jours par semaine avant le début de la grève», explique M. Maurice.

Lorsqu'ils sont entrés en grève, le prix de l'or était plutôt bas. Certains considèrent que le moment n'était peut-être pas des plus opportuns pour déclencher une grève. Mais, selon M. Moroz, il n'y a jamais de bons ou de mauvais moments pour débrayer.

«Au départ, les principales raisons qui ont motivé la grève étaient le respect de l'ancienneté et la description de travail», spécifie M.Moroz.

Jusqu'à présent le respect de l'ancienneté advenant un processus de licenciement a été approuvé mais, les pourparlers se poursuivent en ce qui a trait à la description de travail. Favorisant la mobilité du personnel d'un poste de travail à l'autre, la compagnie refuse de rédiger un document qui spécifierait les tâches et les responsabilités reliées à chaque emploi.

«Le conflit se réglera le jour où ils nous proposeront une offre juste et équitable», conclut M. Moroz.

La Con Mine a ouvert ses portes il y a une soixantaine d'années, ses réserves devraient lui permettre d'être opérationnelle pour encore au moins 10 ans.

Partage des actifs de la FFT

C'est réglé!

Lors d'une dernière séance de négociation, les représentants du Nunavut et ceux de l'ouest des Territoires se sont entendus sur une formule finale de règlement du partage des actifs de la Fédération Franco-TéNOise (FFT).

Alain Bessette

Les représentants au comité de négociation relatif au partage des actifs de la FFT se sont réunis à Yellowknife le 5 novembre afin de régler cette question épineuse. La séance de négociation s'est déroulée rapidement et à l'issue de la rencontre, le comité était fin prêt pour soumettre son rapport lors de l'Assemblée générale annuelle de la FFT qui se déroulait quelques jours plus tard, les 7 et 8 novembre. Il s'agissait de la troisième rencontre de ce comité en un peu plus de six mois.

Il faut dire qu'une question importante avait été réglée préalablement. En effet, l'Assemblée générale annuelle de la FFT en 1997 avait établi le pourcentage de répartition de ses actifs soit 45 % pour le Nunavut et 55 % pour l'Ouest. Les questions qui restaient à négocier concernaient l'identification des actifs à partager ainsi que l'établissement d'un calendrier de remboursement.

Voici les principes majeurs retenus pour comptabiliser cette répartition des actifs :

• Le partage des comptes se fera en vertu des états financiers vérifiés pour l'année 1998-1999.

• Les biens meubles de la FFT seront répartis selon leur valeur au livre au 31 mars 1998 tel qu'établi par le vérificateur comptable.

• Un évaluateur accrédité fera l'évaluation de la valeur marchande de la Maison Leroux, propriété de la FFT. Si cette évaluation satisfait les deux parties, la valeur marchande sera soustraite de l'hypothèque à payer au 31 mars 1999 pour établir le solde à partager.

• Les biens de la Fédération actuellement à Iqaluit seront retournés à la Fédération au 1er juillet 1999.

• Les fonds de la Fondation franco-ténoise devraient normalement être remis à une fondation équivalente établie dans le Nunavut.

Les deux parties ont convenu qu'il serait difficile pour la FFT de payer en un seul versement les sommes dues au Nunavut. Un calendrier de versements a donc été élaboré. Le premier versement se fera au 1er avril 1999 et les autres versements s'étaleront jusqu'au 31 décembre 1999.

Les membres du comité étaient les suivants : Suzette Montreuil et Linda MacDonald ont représenté l'Ouest (seule Michelle Martel était absente) lors de cette dernière réunion alors que Jean-Baptiste Chassaing, Suzanne Lefebvre et Hélène Lévesque représentaient le Nunavut.

L'Aquilon* et *Le toit du monde

Les actifs de *L'Aquilon*, ainsi que du mensuel virtuel *Le toit du monde*, ont été exclus du partage en cours. Les parties ont constaté que le journal fonctionne de façon relativement autonome du point de vue financier depuis plus de 12 ans et qu'il continuera à desservir les Nunavutois sur une base individuelle après la division.

En outre, quelques jours plus tard, lors de l'Assemblée générale annuelle de la FFT, la porte est restée ouverte pour une collaboration du journal avec les autres médias du Nord, tant au Nunavut qu'au Yukon.

L'école francophone autonome à Iqaluit

Le retour du balancier

Le projet d'une école francophone à Iqaluit a provoqué un véritable feu d'artifice de protestations dans le cyberespace du Nunavut. Ramenée à une échelle plus humaine par les médias traditionnels, il se pourrait que toute cette aventure médiatique ait permis au projet de marquer des points en le positionnant avantageusement dans l'opinion publique.

Louis Mc Comber

Dans un premier temps, le 19 octobre dernier, une entrevue de M. Louis Chagnon, directeur régional pour le ministère du Patrimoine canadien, à CBC North avait déclenché une tempête sur le Forum de discussion politique de Nunanet (PDF). M. Chagnon avait en effet annoncé la volonté de son ministère de financer un projet d'école francophone autonome à Iqaluit.

Suite à la diffusion de cette entrevue, le PDF avait été littéralement bombardé de messages vitrioliques qui ne se gênaient pas pour conseiller aux francophones de retourner chez eux en des termes plutôt disgracieux. C'est la deuxième fois en moins d'un an qu'un orage du genre se lève sur le PDF autour d'une question touchant les francophones d'Iqaluit. En effet, une grève d'une heure des chauffeurs de taxis d'Iqaluit, qui en majorité proviennent de la région de Québec, avait suscité un même type de réactions en tout début d'année.

Ceux qui ont lu ces messages ont pu constater que la plupart des intervenants manquaient d'informations adéquates pour juger du projet. Par exemple, plusieurs supposaient que le projet d'école francophone allait chercher du financement au détriment des autres usagers du système scolaire. Aussi, les cybernautes suggéraient d'utiliser le financement de Patrimoine canadien pour autre chose que la construction d'une école francophone, ce qui s'avérait impossible étant donné que ces fonds proviennent du programme des langues officielles de Patrimoine canadien.

À la suite de cette étonnante réaction virtuelle, Daniel Cuerrier avait donné une entrevue à CBC pour donner plus d'informations sur le projet. À partir de ce moment, des interventions plus critiques et informées sont apparues sur le PDF.

Le Nunatsiaq News du 30 octobre dernier a mis l'affaire en première page. Un texte de Dwane Wilkin insistait sur la volonté de l'Association des francophones du Nunavut de joindre le projet à la construction d'une école primaire inuktitut. Daniel Cuerrier faisait remarquer au journaliste qu'il s'agissait là de deux langues menacées à Iqaluit et qu'il y aurait intérêt à les regrouper sur un même campus.

Dans la même édition, Jim Bell a consacré son éditorial à cette même question où il se prononce en faveur d'un projet de juxtaposition de l'école francophone à une école primaire inuktitut. D'abord pour des questions de principe, explique-t-il, on ne peut priver les francophones d'une éducation en français à Iqaluit. Ils y ont droit en vertu de la Constitution canadienne.

De même, Bell donne son appui au projet par souci de pragmatisme. «De l'argent utilisé à l'éducation des enfants, écrit-il, est toujours bien dépensé, quelque soit la langue des enfants.» Il recommande donc aux autorités scolaires d'Iqaluit de prendre l'argent et d'examiner la possibilité de juxtaposer l'école inuktitut et l'école francophone.

La même fin de semaine, le Commissaire par intérim du Nunavut, Jack Anawak et le député d'Iqaluit, Ed Picco donnaient aussi leur appui au projet d'école francophone.

Si le feu d'artifice dans le cyberespace a été intense mais de courte durée, le débat s'est poursuivi dans l'édition du 6 novembre du Nunatsiaq News, mais cette fois de façon très positive pour le projet d'école. John Amagoalik, le président de la Commission d'établissement du Nunavut, dans sa chronique hebdomadaire, s'est dit peiné par l'explosion des messages sur le PDF.

«Nous savons ce que c'est que d'être privé des ressources nécessaires pour enseigner à nos enfants leur langue et leur culture,» écrit-il. «Les francophones ont toujours supporté nos efforts de créer le Nunavut, poursuit-il, et nous avons besoin de leurs habiletés.»

Dans une lettre des lecteurs, Jack Hicks, un conseiller au ministère du Développement économique et des Ressources renouvelables remarque que «la semaine dernière, Internet ressemblait à un égout de haute technologie» écrit-il. Il déplore le fait que de telles attitudes de bigoterie sous des formes moins cinglantes soient courantes à Iqaluit.

Hicks rappelle que les mêmes

Balancier
Suite en page 5

ÉDITORIAL

Comprendre les questions

J'ai surpris une petite conversation entre deux amis il y a quelques jours. L'un d'eux posait la question suivante : «Quoi, ça existe encore le problème d'équité salariale?»

Cette petite question innocente est révélatrice de deux phénomènes aux antipodes du problème.

Le sens initial de la question est très positif. Cette personne prenait pour acquis un principe voulant qu'il y ait une égalité entre les hommes et les femmes en milieu de travail.

Après de farouches luttes de plusieurs années pour faire accepter le principe «À travail égal, salaire égal», il est bon de constater que de plus en plus ce principe est simplement reconnu comme une norme de la société.

Par contre, le deuxième sens de la question révélait une incompréhension de l'ampleur du problème actuel. En effet, il est presqu'impensable de nos jours d'envisager qu'un homme occupant les mêmes fonctions qu'une femme gagnerait un salaire supérieur. Le problème de nos jours se joue à un autre niveau.

La question n'est plus d'un poste similaire à l'autre mais bien souvent d'un groupe d'emploi à un autre. D'une certaine façon, il s'agit maintenant d'un problème de nature structurelle.

Il ne s'agit plus vraiment d'inégalité entre deux postes similaires (par exemple, deux postes de commis de bureau) mais plutôt d'inégalités entres des groupes professionnels qui sont majoritairement occupés par des hommes ou des femmes. Ainsi, un groupe professionnel occupé majoritairement par des femmes risque encore de nos jours d'être moins rémunéré qu'un groupe professionnel majoritairement mâle même si la scolarité et les qualifications requises sont similaires et que les tâches sont relativement semblables.

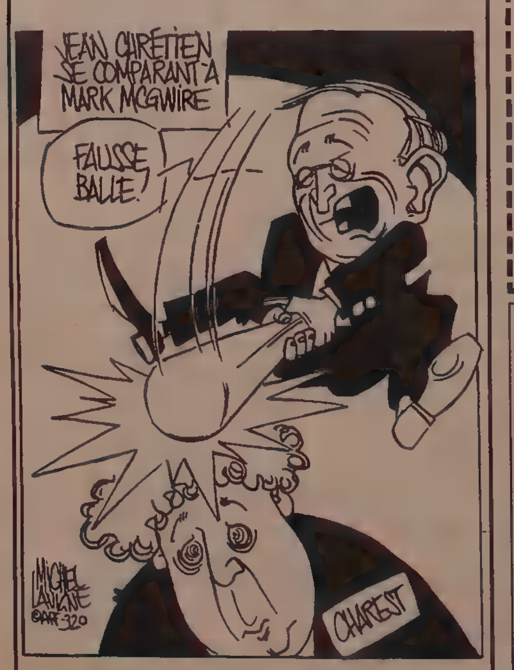
C'est à ce niveau que se livre encore les luttes pour l'équité salariale.

Alain Bessette



Virginie Auger/L'Aquilon

Ces jeunes porte-étendards qui défilent pour le Jour du souvenir n'étaient même pas nés au moment de la guerre du Vietnam. Malgré tout, on est jamais trop jeune pour se souvenir.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

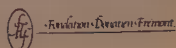
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs et collaboratrice : Louis Mc Comber et Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.









À la recherche du temps perdu

Annie Bourret (APF)

À la naissance de mots comme *htmelliser* et *htmellisé* — qui se prononcent /acheté-emmélizé/ et qui existent à Toronto, je le jure! —, correspond la disparition d'autres termes, par exemple *embouquiner* et *victimer*.

En ce qui me concerne, on devrait ressusciter *embouquiner*. Après tout, *bouquin* et *bouquiner* s'emploient toujours. Et il y a des gens qui, comme moi, embouquinent leur maison... Vous l'avez deviné, le verbe signifie « remplir de livres ».

Victimer, par contre, peut bien rester dans les limbes. Tiré du latin *victimare* (sacrifier une victime), il avait le sens macabre de « condamner à mort » au XVIII[e] siècle. Après la Révolution française, le mot a pris la signification de « se moquer d'une personne ». (Petite digression : N'essayez pas de faufiler *victimiser* ici. Cet anglicisme utilisé en psychologie a pour équivalents français plusieurs périphrases : «transformer en victime, faire une victime de, prendre en victime».)

Certaines disparitions ont eu lieu il y a longtemps. C'est le cas de *cumfaitement* et *meshuy*. À l'annonce qu'il concurrençait l'adverbe *comment* en ancien français, il est probable que personne ne regrettera le décès de *cumfaitement*. Pour avoir une idée du contexte d'emploi de ce vieil adverbe, il faut lire le vers *Comment lui enverrons-nous des nouvelles* de la *Chanson de Roland*, un texte du XI[e] siècle dans lequel cette phrase apparaît en français de l'époque : *Cumfaitement li manderum nuveles*.

Il s'est trouvé au moins une personne pour déplorer par écrit la mort de *meshuy* (et de *dès meshuy*) : Vaugelas, qui trouvait le mot doux et agréable à l'oreille, rapporte le grammairien Thomas Corneille (frère du dramaturge et écrivain du même nom). Dans un contexte comme *il est meshuy temps*, le terme avait le sens de l'adverbe de temps *désormais*. Si le mot *aujourd'hui* vous est venu à l'esprit, vous avez raison : c'est le seul mot dans lequel *huy* a survécu.

Parfois une réalité disparue survit dans des expressions imagées. Pour célébrer son installation dans un nouveau logement, on dit encore *pendre la crémaillère*, alors que les cuisinières électriques et à gaz ont remplacé depuis longtemps l'âtre dans lequel se trouvait la tige métallique servant à suspendre une marmite.

Le mot *bureau* illustre un autre phénomène de l'évolution de la langue : celui d'un mot ayant survécu dans sa forme graphique, mais avec un sens différent. Au départ, il désigne une étoffe (on disait autrefois « vêtu de simple bureau »). Le *bureau* désigne ensuite le tapis couvrant la table où l'on faisait les comptes, puis la table elle-même. Plus tard, le sens s'est encore élargi et nomme la pièce dans laquelle on travaille. (Le terme savant de ces glissements de sens est métonymie.) La « nouvelle » signification a connu une grande fortune, attestée par la création de mots comme *bureaucrate*, *bureaucratie*, etc.

Enfin, la synonymie a fait disparaître de nombreux mots. Par exemple, l'action de livrer une marchandise s'est exprimée par les mots suivants en ancien français : *livrage*, *livraison*, *livrance*, *livre*, *livrée* et *livrement*. *Livraison* a survécu et nous suffit.

Faites parvenir vos commentaires par courriel à ***abourret@bc.sympatico.ca*** *ou à la rédaction du journal.*

Balancier

Suite de la page 3

arguments qui critiquent le gouvernement fédéral de dépenser trop d'argent pour accommoder un trop petit nombre de francophones sont les mêmes qu'utilisent le parti réformiste à Ottawa pour couler le projet Nunavut. Sa lettre insiste sur le fait que la communauté francophone d'Iqaluit a toujours été ouverte sur les autres cultures soit dans ses activités ou par sa radio communautaire.

Il rappelle aussi que l'an dernier, une étude menée par le groupe de consultants Cornerstone a recommandé la construction d'une école francophone à Iqaluit pour 2001 et que cette recommandation a été acceptée par le Conseil scolaire d'Iqaluit (Iqaluit District Education Authority). Hicks conclut en disant que les Francophones d'Iqaluit méritent de la reconnaissance pour leurs efforts et non de la ségrégation.

Cette escarmouche médiatique aura tout de même permis une belle expérience d'éducation populaire!

Critique littéraire
La vie empruntée

La vie empruntée est le second roman d'Estelle Beauchamp. Il raconte la vie d'Elvire, une vieille dame de neuf cent quatre-vingt-dix-huit ans qui se hasarde à rédiger le récit de l'étrange destinée qui a prolongé sa vie de siècle en siècle. Au fil des «bribes arrachées à sa mémoire», elle recompose son passage dans le monde et y retrouve les personnages qui ont marqué sa vie. Son fidèle compagnon, Frédéric, l'assiste dans son périple. Bien qu'il la jalouse secrètement puisque les rides du temps n'altèrent en rien la sérénité de son visage, il reste le seul ami qui puisse l'assister et la comprendre.

Elvire croise aussi son fils, Hugues, parti à la quête de son destin dans l'exotisme des pays d'Amérique latine. Lorsqu'elle le revoit, les morceaux d'un passé oublié se replacent pour donner un sens à l'existence qu'elle a mené jusqu'à présent.

Puis ses pensées la transportent au Japon. La vie qu'elle y a vécu défile comme un film et lui rappelle sa fille Yukiko.

Tout au long du roman, le temps assagit Elvire. Elle réalise que seuls ses souvenirs et la félicité de l'instant comptent désormais pour elle. Bien que le hasard la confronte aux ombres du passé, il lui fait découvrir un présent porteur d'avenir.

Les personnages de ce roman, qui couvre un millénaire et trois continents, sont marqués par leur situation hors du commun. Mais leurs bonheurs et leurs angoisses n'en sont pas moins proches de nous: le plaisir de la découverte, l'exaltation de l'amour, la solitude, la peur de la mort et, même à mille ans, le regret du temps perdu.

Écrit dans un style soigné et fantaisiste, *La vie empruntée* rafraîchit et détend. Il laisse flotter notre imaginaire. Il brise les barrières du conventionnel.

La vie empruntée
Estelle Beauchamp
Éd. Prise de parole









Chouette et Stylo visitent les Pays-Bas

Bonjour!

Aujourd'hui, nous t'emmenons en visite dans un pays du nord de l'Europe : les Pays-Bas. Quel drôle de nom pour un pays! Lis ce que nous t'avons préparé et tu découvriras pourquoi ce pays porte un nom pareil.

Un pays arraché aux eaux!

As-tu déjà vécu une inondation? As-tu déjà vu une rivière qui sort de son lit, et alors l'eau va partout: sur les routes, dans les champs et parfois dans les maisons? Les habitants des Pays-Bas aussi savent ce que c'est, une inondation. Leur pays est situé au bord de la mer, et plusieurs fleuves et rivières le traversent.

Au cours des ans, pour avoir plus de terre, les Hollandais (c'est le nom des habitants des Pays-Bas) ont asséché de nombreux terrains et construit des digues pour retenir l'eau. Ils ont aussi construit des canaux pour permettre au surplus d'eau de se déverser dans la mer. Il y a longtemps, les Hollandais utilisaient des moulins à vent pour pomper l'eau dans les canaux.

De nos jours encore, quand on pense aux moulins à vent, on pense tout de suite aux Pays-Bas. Il y en a plus de 1 000 dans le pays!

VRAI OU FAUX?

Près de la moitié du pays a été «arraché» à la mer et aux rivières et asséché pour que les Hollandais puissent y vivre.

Quiz sur les Pays-Bas

1. Le port le plus important au monde est:
   a) Rotterdam
   b) Amsterdam
   c) Utrecht
2. Aux Pays-Bas, on fabrique du fromage…
   a) Gouda
   b) Edam
   c) Bleu
3. Le tribunal international de la paix est situé aux Pays-Bas, dans la ville de:
   a) Maastricht
   b) La Haye
   c) Bois-le-Duc
4. Les Hollandais ont une reine qui s'appelle:
   a) Elizabeth
   b) Marguerite
   c) Béatrice



5. Un des vêtements traditionnels des Hollandais est le:
   a) chapeau rond
   b) sabot de bois
   c) short à bretelles
6. Tous les Hollandais en ont un…
   a) un vélo
   b) un champ de tulipe
   c) un moulin à vent

Matériel :

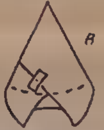
- 1 rouleau de papier hygiénique
- du papier de bricolage
- du papier essuie-tout
- des cure-pipes
- des marqueurs ou de la peinture
- ruban adhésif
- colle
- ciseaux

Bricolage

Un moulin à vent

1. Fabrique d'abord un cône de papier. Pour ce faire, dessine un grand cercle bien rond sur une feuille de papier de construction d'une couleur que tu aimes. Découpe le cercle.







Roule la feuille sur elle-même pour obtenir un bout pointu (voir A). Fixe le bord du dessus avec du ruban adhésif (B) et égalise la base (C).

2. Coupe les cure-pipe en 4 parties égales d'environ 8 cm. Pique chaque aile dans le cône en formant une croix, comme sur le dessin.

3. Peins ou colorie le rouleau de papier.

4. Pour faire le moulin, chiffonne le papier essuie-tout et colle-le dans une extrémité du rouleau, en le laissant dépasser un peu. Mets-y dela cole et pose le cône sur le rouleau.

5. Découpe la porte dans du papier de contruction et colle-la sur le rouleau.

Ils sont Hollandais...

As-tu déjà entendu parler de Rembrandt, Vermeer et Van Gogh? Ces peintres ont vécu il y a longtemps et leur œuvre est importante. Ils étaient Hollandais. M. C. Escher est un autre Hollandais. Ses dessins, qui jouent sur les illusions d'optique, sont célèbres partout!



Réponses:

Vrai ou faux?: vrai.

Quiz: 1. a) Rotterdam (les deux autres villes sont aussi des ports du pays). 2. On y fabrique les trois fromages. Une ville s'appelle aussi Gouda. 3. A b). 4. c). 5. b) 6. a). Mais il est vrai que les Pays-Bas sont le pays de la tulipe et des moulins!

Concours de Noël!

Eh oui! C'est déjà le temps de penser au concours de Noël!

Cette année, on te propose de fabriquer une décoration pour notre sapin de Noël. Tu peux utiliser le genre de matériel que tu veux : papier, carton, laine, noix, arachide, tissu. Tu peux fabriquer des décorations de toutes les formes : bonhomme de neige, animaux, instruments de musique, boules, guirlandes, etc. Sers-toi de ton imagination!

Il y aura des prix à gagner parmi les participants et les noms des gagnants seront publiés dans le numéro du 18 décembre.

Il faut absolument que ton bricolage parvienne au journal le vendredi 11 décembre au plus tard.

Bonne chance!

Conflits d'intérêt

Deux petites histoires

L'enquête publique devant résoudre les différents conflits d'intérêt impliquant le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, Don Morin, a mis l'accent sur ses problèmes dans le domaine de l'immobilier à Yellowknife, le 6 novembre dernier.

Virginie Auger

Commencée le 13 octobre dernier, l'enquête publique impliquant le premier ministre, Don Morin, avance à petits pas. Audiences longues, laborieuses et minutieuses, les détails et les témoignages s'accumulent pour tenter d'élucider ces nombreuses allégations de conflits d'intérêt.

Le 6 et le 7 novembre derniers, les deux allégations de conflits qui ont été abordés se passent à Yellowknife, dans le domaine de l'immobilier.

Allégation numéro 1

L'achat de la tour Lahm Ridge, par deux amis du premier ministre, Roland Bailey et Mike Mrdjenovich, est considéré comme une affaire en or selon l'évaluateur de biens immobiliers, Guy Bourgeois.

«À la fin des huit années de bail, en 2005, les deux amis auront payé une hypothèque de 4 millions de dollars sur un édifice qui en vaudra 5,1 millions», souligne-t-il.

Après avoir négocié la prolongation du bail avec le GTNO, Bailey et Mrdjenovich ont acheté l'édifice d'Al Marceau qui était alors au bord de la faillite.

Deux employés des travaux publics et des services communautaires, Mike Oram et Chris Morgan, prétendent que leur superviseur, Vince Dixon, leur aurait dit:

«Le «Big Guy, Donnie» (c'est-à-dire, le premier ministre!) tient à ce que ses amis puissent prolonger leur bail jusqu'en 2005, et ce, même si en raison de la réduction des effectifs et de la division des territoires, le gouvernement pense à quitter l'édifice.»

L'avocat de Don Morin, John Hustwick, s'oppose à la vision de M. Bourgeois. Il ne croit pas que messieurs Bailey et Mrdjenovich puissent réaliser des profits d'un million de dollars d'ici 2005. Au contraire, ils auront, selon lui, à investir beaucoup d'argent dans l'entretien de l'édifice. Les impôts sur le revenu du gouvernement fédéral grugeront aussi une partie des revenus générés par la location de l'édifice.

«En réalité, cette affaire se résumera en un déficit», affirme M. Hustwick.

À cela, M. Bourgeois rit et ajoute: «En l'an 2005, l'édifice sera payé en entier, tout comme l'hypothèque et les impôts sur le revenu. Les revenus générés par la location du bâtiment auront suffi à payer tout ça.»

Allégation numéro 2

Toujours selon l'évaluateur immobilier, Guy Bourgeois, le contracteur, Nova Construction, n'aurait pas fait une si bonne affaire en acceptant de construire la résidence de Don Morin à Yellowknife. Le propriétaire de Nova, l'ami du premier ministre, Mike Mrdjenovich, ne sera peut-être même pas en mesure de récupérer l'argent qu'il a investi dans le projet.

Dès le 1er janvier1997, Nova devait payer une hypothèque de 300 000 $ et des paiements mensuels de 2009,47 $. À compter du 1er mai 1997, l'hypothèque a été augmentée à 320 000 $ et les paiements mensuels ont passé à 1897 $.

Construite dans un contexte où le marché était à la baisse, le contracteur s'est vu dans l'obligation d'emprunter 50 000 $ pour finaliser les travaux.

«Selon les données disponibles, j'estime que la rentabilité pour le contracteur sera de 4,5 %. Considérant l'argent investit dans ce projet et le fait que ce soit une résidence d'une grande valeur dans un contexte immobilier qui offre peu d'opportunités pour la vente ou la location, je crois que c'est un taux de rentabilité inférieur à ce qui est acceptable», explique M. Bourgeois.

«Cette maison a beaucoup plus de valeur pour le propriétaire que pour l'investisseur.»

Assemblée législative

Lors de la journée spéciale du Nunavut, le 10 novembre dernier, les greffiers du Nunavut ont occupé une place de choix à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.

Virginie Auger

Les greffiers du Nunavut, John Quirke, Rhoda Perkinson et Nancy Tupik, se sont joints au greffier des Territoires du Nord-Ouest, David Hamilton, lors de la journée spéciale du Nunavut organisée par l'Assemblée législative des TNO.

«Cette journée spéciale confirme notre volonté d'assister l'Assemblée législative du Nunavut dans le processus qui la mènera jusqu'au jour de la division, le1er avril 1999», a expliqué M. Hamilton.

«Il est important pour nous de partager nos connaissances et notre expérience avec nos partenaires du Nunavut qui en sont à leurs premiers pas dans l'organisation d'une structure politique», a-t-il ajouté.

Les trois greffiers du Nunavut ont donc occupé la place de trois membres de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest afin de mieux comprendre le fonctionnement et le déroulement d'une session en chambre.

«Je suis heureux d'avoir eu la chance de voir comment fonctionnait l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest», a souligné M. Quirke, «une telle expérience sera d'autant profitable lorsque viendra le temps de gérer notre propre Assemblée.»

Petit mot du ministre de la Justice

Le ministre de la Justice des Territoires du Nord-Ouest, Goo Arlooktoo, a profité de l'occasion pour donner sa vision sur l'éventuel système judiciaire du Nunavut.

Lors d'une récente rencontre des ministres canadiens de la Justice à Régina, le ministre Arlooktoo a annoncé fièrement l'adoption du système de tribunal unique pour le Nunavut. Le 1er avril 1999, le Nunavut deviendra la seule juridiction canadienne à fonctionner avec un tel système judiciaire.

Dans les prochains jours, le ministre espère annoncer devant la commission parlementaire certains amendements à la *Loi sur le Nunavut* afin de faciliter la mise en place du système judiciaire à tribunal unique.

«J'ai la ferme intention de continuer à coopérer dans ce processus unique qui changera l'aspect de la constitution canadienne pour la première fois depuis 50 ans», a affirmé le ministre de la Justice et vice-premier ministre des T.N.-O., Goo Arlooktoo.

Les délégations à l'AGA de la FFT



Fort Smith



Yellowknife



Iqaluit



Hay River

L'autoroute de l'information au Canada

Brancher le Canada en français

Louis Mc Comber

(Ottawa) - Le Canada a décidé de prendre les devants dans les technologies de l'information et des télécommunications. Dans une politique très clairement énoncée dans le dernier discours du trône, le gouvernement fédéral veut brancher sur les réseaux virtuels tous les canadiens et leurs communautés. Dans le dernier budget, 260 millions de dollars ont été confié à Industrie Canada afin de réaliser ce grand rêve d'un Canada branché. Industrie Canada a créé un programme spécialement à l'intention des communautés francophones du Canada.

Les 30 et 31 octobre dernier à Ottawa avait lieu une réunion de consultation avec des représentants de toutes les communautés francophones du Canada au sujet du développement de l'inforoute de l'information en français dans chacune de leur communauté. La rencontre avait été convoquée à l'initiative d'Industrie Canada, qui a mis sur pieds un nouveau programme à l'intention des communautés francophones du pays : Le Réseau des communautés virtuelles de langue française. Ce nouveau programme dispose d'un budget annuel de 1 million de dollars par année pendant 3 ans pour soutenir les projets retenus.

La rencontre d'Ottawa avait pour but d'énoncer des critères de développement de l'inforoute en français au Canada ainsi que formulés par les membres de ce comité consultatif venus de chacune des provinces et territoires. À une première rencontre en août dernier, le comité avait énoncé 5 objectifs en développant ce programme autour d'un objectif central : «Positionner avantageusement les communautés francophones et acadienne du Canada dans la révolution numérique».

Objectifs:

1) Développer le contenu de langue française sur Internet
2) Création d'emplois et création d'entreprises
3) Favoriser le développement de l'industrie du multimédia
4) Sensibiliser la population à l'inforoute de l'information
5) Former la population à l'utilisation de l'inforoute
6) Réseautage des communautés

En publicisant le concours uniquement à travers le réseau associatif, le programme a suscité la création de 62 projets qui totaliseraient un investissement de plus de $8M si chacun d'entre eux devait se réaliser. Chacun des projets devait trouver du financement autre que la subvention fédérale.

Pour Industrie Canada, le financement de tous ces projets représenterait trois fois le budget annuel prévu dans son programme. Le comité consultatif a décidé d'entreprendre des représentations auprès d'autres ministères afin d'éventuellement dénicher du financement supplémentaire.

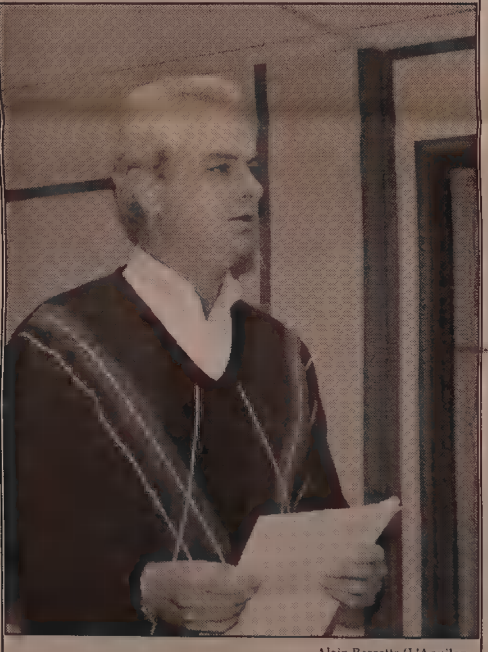
Un représentant du Québec a entre autre mentionné que si ce programme avait été un tant soit peut publicisé au Québec, Industrie Canada se serait retrouvé plutôt avec 250 projets que 62 et qu'il est donc urgent de trouver des fonds supplémentaires pour financer cette initiative.

Le développement de l'inforoute en français à l'échelle de la planète accuse un retard marquant par rapport au monde virtuel anglophone. Une édition récente de la revue sympatico de Bell Canada, mentionnait que l'utilisation du WWW en français ne compte que pour 2.4 % de la masse des utilisateurs de l'Internet.

Une des raisons qui explique ce bas niveau d'utilisateurs francophones est sans doute le retard de la France à se brancher. À ce jour, il n'y aurait en France qu'un million d'utilisateurs de l'Internet.

Le comité consultatif réuni à Ottawa a exprimé le souhait que la francophonie canadienne devienne un chef de file mondial dans le développement des technologies de l'information et des communications.

Charles Dent à l'AGA de la FFT



Alain Bessette / L'Aquilon

Le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Charles Dent, est venu rencontrer les délégués des communautés francophones des T.N.-O. lors de l'AGA de la FFT, dimanche le 8 novembre dernier.

Dans son allocution aux délégués, il a mentioné que les négociations en cours avec le gouvernement fédéral n'auguraient rien de bon pour les programmes de francisation. Ce programme risque de passer au couperet.

Radio-Canada veut exploiter trois nouvelles chaînes spécialisées de langue française

Ottawa (APF) : Après le succès obtenu par son Réseau de l'information (RDI), Radio-Canada souhaite maintenant obtenir une licence d'exploitation pour trois nouvelles chaînes spécialisées de langue française, qui pourraient être en ondes en l'an 2000.

Le Réseau de l'histoire (RDH), le Réseau des arts (RDA) et le Réseau de l'économie (RDE) de Radio-Canada ont ceci de particulier qu'elles offrent une participation réelle des communautés francophones et acadiennes à la programmation.

Ces trois demandes pour de nouvelles chaînes spécialisées seront entendues lors de l'audience publique du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), qui se déroulera à Montréal à compter du 7 décembre. Pas moins de 18 demandes seront entendues à cette occasion et la rumeur veut que le CRTC accorde 5 ou 6 nouvelles licences.

La question est maintenant de savoir si les francophones auront accès à ces nouveaux services. Radio-Canada s'est associée à Bell Satellite pour la distribution des signaux, qui ellemême exploite le service de radiodiffusion directe par satellite ExpressVU. Mais ce ne sont pas tous les foyers qui ont à la maison la petite soucoupe d'ExpressVU de la taille d'une pizza extra-large, qui permet de capter des dizaines et des dizaines de signaux.

Les câblodistributeurs disent de leur côté que la technologie ne leur permet pas, du moins pour l'instant, de distribuer toutes les nouvelles chaînes à leurs abonnés. On sait que dans certaines régions du pays, les francophones doivent continuellement être aux aguets lorsque le câblodistributeur local annonce l'arrivée de nouveaux canaux, qui se fait parfois au détriment des services en français.

Radio-Canada ne demande pas au CRTC une diffusion obligatoire pour ses trois nouvelles chaînes. On mise plutôt sur l'évolution de la technologie. Mais si jamais le CRTC accorde au Groupe TVA une licence de réseau national avec distribution obligatoire comme l'entreprise privée montréalaise en a fait la demande en juillet dernier, Radio-Canada répliquera en demandant à son tour la diffusion obligatoire pour tous ses nouveaux canaux, confirme la directrice générale de la télévision régionale et Chef de projet pour le Réseau des arts, Micheline Vaillancourt.

Pour le moment, Radio-Canada propose d'offrir gratuitement le signal du Réseau des arts aux câblodistributeurs des marchés anglophones, et entend réclamer un tarif de seulement 6 cents par mois par abonné au câble pour le Réseau de l'économie.

Nouvelles tendances

Si Radio-Canada se lance dans l'aventure des chaînes spécialisées c'est tout simplement pour suivre la nouvelle tendance du marché.

Aux États-Unis, environ 45 pour cent de l'écoute de la télévision va aux chaînes spécialisées. L'été dernier, elles ont même battu les grands réseaux américains en terme de part de marché. Au Canada anglais, l'écoute des chaînes spécialisées est en moyenne de 28 pour cent, avec des pointes allant jusqu'à 33 pour cent. L'écoute par les francophones des chaînes spécialisées dépasse les 20 pour cent : «C'est vraiment une tendance, les gens vont regarder de plus en plus les chaînes spécialisées. Si on ne leur offre pas en français, ils vont les regarder en anglais», estime Mme Vaillancourt.

Ceci dit, elle jure que les téléspectateurs ne seront pas privés de leurs émissions favorites sur la première chaîne si Radio-Canada obtient ses trois nouvelles licences. Autrement dit : les Beaux Dimanches ne disparaîtront pas de l'écran au profit du Réseau des arts. Pas plus que La Facture au profit du Réseau de l'économie. «Nous, Radio-Canada, et dans le cas du Réseau des arts, on a été très clair : les engagements, les obligations et les attentes du CRTC on va continuer à les respecter».

Radio-Canada est la seule entreprise à proposer au CRTC un réseau spécialisé en arts. Ce n'est pas le cas en histoire et en économie, où elle devra affronter un projet concurrent proposé par l'entreprise privée.

Le Réseau des arts est la grande priorité de la direction de Radio-Canada. Si le CRTC décide de n'accorder qu'une seule nouvelle licence à la télévision d'État, les arts passeront avant l'histoire ou l'économie : «Au conseil d'administration, c'était clair. Le réseau des arts, on y tient», confirme Mme Vaillancourt.

Le NPD appuie les organismes francophones

Ottawa (APF) : La chef du Nouveau Parti Démocratique (NPD) au fédéral, Alexa McDonough, demande au gouvernement fédéral de réinvestir dans les organismes francophones et acadiens du pays.

«Les Libéraux ne peuvent plus ignorer leurs obligations envers les communautés francophones et acadiennes» a déclaré en Chambre Mme McDonough. Selon elle, le gouvernement doit cesser de faire des compressions dans ses programmes d'appui aux langues officielles.

Cet appui de Mme McDonough fait suite au passage dans la capitale nationale d'une délégation d'une cinquantaine de porte-parole des communautés francophones. Pendant deux jours, ils ont rencontré une quarantaine de ministres, députés et sénateurs dans le but de convaincre le gouvernement Chrétien de modifier sa politique en matière de financement des organismes francophones.

«La décroissance fait très mal. On est souvent en situation de rattrapage» a déclaré le président de la Fédération des communautés francophones et acadienne, Gino LeBlanc, lors de sa comparution devant les membres du Comité permanent sur les langues officielles.

Gino LeBlanc plaide en faveur d'un financement «significativement supérieur» au montant de 28 millions de dollars que le fédéral a dépensé en 1992-1993 pour le fonctionnement des organismes au pays.

Plus encore, c'est tout le budget consacré aux langues officielles qui doit être bonifié selon M. LeBlanc.

Les organismes francophones doivent renouveler leurs ententes de financement avec le ministère du Patrimoine d'ici le 31 mars 1999.



Pas froid aux... jambes!

Virginie Auger/L'Aquilon

Pettigrew prolonge de trois ans les mesures d'ajustement:

Les «petites semaines» seront exclues du calcul des prestations

Ottawa (APF): Les travailleurs de 31 régions du pays n'auront pas à tenir compte des «petites semaines» de travail de moins de 150 $ dans le calcul des semaines admissibles aux prestations d'assurance-emploi.

Le ministre du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, a annoncé à Charlottetown à l'Île-du-Prince-Édouard la mise en oeuvre d'un nouveau projet-pilote d'une durée de trois ans, qui remplace les mesures d'ajustement qui prennent fin le 14 novembre.

En vertu de ce projet-pilote, un travailleur des régions visées qui a accumulé à la fois des semaines normales de travail et des semaines réduites de travail ne verra pas diminuer le montant de ses prestations.

La réforme de l'assurance-emploi prévoit que toutes les heures de travail sont comptabilisées pour établir l'admissibilité à des prestations. Une personne qui accumule des semaines de travail normales et des semaines réduites peut donc être pénalisée dans le calcul de ses prestations.

L'effet pervers de cette politique qui est entrée en vigueur le 5 janvier 1997, c'est que des travailleurs peuvent avoir le réflexe de refuser de travailler quelques heures par semaine. Des employeurs comme des travailleurs y voyaient d'ailleurs une incitation à ne pas accepter des semaines de travail plus courtes.

Pour corriger le tir, le ministre Pettigrew avait annoncé en mars 1997 la création de projets d'ajustement dans 29 régions à fort taux de chômage. Le gouvernement avait alors mis à l'essai deux méthodes de calcul. Dans 18 régions désignées, les «petites semaines» de travail étaient regroupées pour créer des semaines régulières de travail alors que dans les 11 autres régions, les «petites semaines» étaient exclues du calcul des prestations. Les deux formules procuraient la même prestation hebdomadaire.

Cette fois, le gouvernement a décidé de ne conserver que la formule d'exclusion, parce qu'elle prête moins à confusion et qu'elle est plus facile à administrer. Le projet-pilote desservira les mêmes régions économiques visées par les projets d'ajustement précédents plus Sudbury et Hull.

Le projet-pilote coûtera 225 millions de dollars sur trois ans et sera financé au moyen du programme d'assurance-emploi.

Le problème de fond demeure cependant entier et gouvernement n'est toujours pas prêt à adopter une solution permanente pour résoudre le problème. Il faudra davantage de temps, dit le ministère des Ressources humaines, avant de déterminer si ces mesures incitent davantage à travailler.

Le député néo-démocrate d'Acadie-Bathurst, Yvon Godin, s'est dit satisfait de la décision du ministre Pettigrew. Selon le député acadien, Ottawa confirme ainsi l'existence d'un problème avec cette réforme.

Prix aux jeunes entrepreneurs

Lauréat 1998

L'entreprise de Yellowknife, *Duct Tape Omnimedia*, a remporté le Prix aux jeunes entrepreneurs de la Banque de développement du Canada, le 21 octobre dernier.

Virginie Auger

L'entreprise de Yellowknife, *Duct Tape Omnimedia*, gagnante du Prix aux jeunes entrepreneurs de la Banque de développement du Canada, avoue avoir la ferme intention de devenir chef de file dans l'industrie des médias interactifs dans les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut.

L'entreprise appartient conjointement à Elizabeth Ven-Gilbert, Jamie Burr et David Gilbert. Tous anciens journalistes au *Yellowknifer*, les trois jeunes ont décidé d'un commun accord de faire le grand saut.

«À force de travailler avec les outils multimédias et de voir tout le brouhaha qui se passe sur l'Internet, nous avons décidé de créer une entreprise qui aideraient les gens à s'y retrouver», explique Élizabeth. Lancée en 1996 avec un capital de 600 $, l'entreprise a réalisé des ventes de 200 000 $ en 1998. Avec six employés à temps plein, *Duct Tape Omnimedia* offre à sa clientèle des services de conception de pages Web, de planification et de consultation dans le domaine de l'information.

«Duck Tape a été créée à l'origine pour combler deux besoins», précise Jamie, qui supervise toutes les activités techniques.

«Nous cherchions à améliorer la qualité du contenu transmis par les médias électroniques. Nous voulions offrir aux entreprises et aux organismes du Grand nord la possibilité d'avoir une vitrine sur l'Internet, et de commencer à utiliser ce réseau international pour communiquer entre eux et avec le reste du monde.»

Virginie Auger/L'Aquilon

David Gilbert, Elizabeth Ven-Gilbert et Jamie Burr, les trois co-propriétaires de la compagnie *Duct Tape*.

Bien que les associés de *Duct Tape* admettent que le rythme de croisière du monde multimédia soit difficile à suivre, ils estiment pouvoir mettre à la disposition de leurs clients un ensemble équilibré de compétences, grâce à leur solide expertise technique et commerciale ainsi qu'à leur savoir-faire en matière de conception graphique.

Convaincus de l'importance de tisser des liens de solidarité dans cette région où les voisins sont parfois à des milliers de kilomètres les uns des autres, les associés de *Duct Tape* soutiennent que la croissance de leur entreprise réside dans l'établissement et le maintien d'un réseau de partenariats stratégiques avec les fournisseurs, les clients et même les concurrents.

Parmi les projets de *Duct Tape* destinés à tisser les liens de solidarité, mentionnons un projet qui a pour objet de susciter un intérêt pour les industries du design et du multimédia chez les jeunes des écoles locales.

«Des étudiants viennent souvent nous voir pour obtenir des conseils et être orientés et nous avons plusieurs fois aidé des groupes d'étudiants à réaliser des projets tels des annuaires scolaires ou des concours d'habiletés», indique Élizabeth.

Les Canadiens de Montréal

Des hauts et des bas

Alain Bessette

Au cours des deux dernières semaines, les Canadiens de Montréal nous ont offert deux visages complètement différents. Pendant une séquence de quatre joutes, ils ont joué comme un club junior complètement désorganisé, affichant trois revers cuisants et un match nul. Quelques jours plus tard, les Canadiens affrontent les Rangers, les Islanders et les Flyers. Trois superbes victoires.

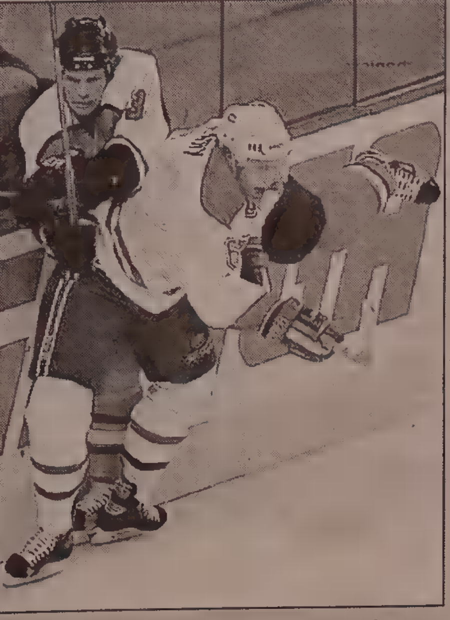
Il faut dire que les Canadiens ne sont pas le seul club à éprouver des difficultés. Les Flyers sont dans une séquence sans victoire en cinq matchs alors que les Red Wings viennent de subir quatre défaites consécutives. Ces deux clubs sont parmi les favoris pour se rendre aux finales de la coupe Stanley cette année et ils n'ont même pas l'excuse des blessures qui affligent les Canadiens actuellement.

Dans la série de joutes sans victoire des Canadiens, l'indiscipline aura joué un grand rôle. Ils avaient à affronter une moyenne de 10 avantages numériques de l'équipe adverse. Les gardiens de buts ne savaient plus ou donner de la tête, surtout que les duos de défenseurs devant les épauler jouaient souvent dans une confusion totale. Lors de la défaite de 9-2 contre Boston, les Canadiens ont accordé pas moins de cinq buts en avantage numérique dont trois buts lors d'une punition majeure de cinq minutes à Dave Manson.

Le problème, c'est que l'entraîneur Alain Vigneault se cherchait encore une combinaison gagnante pour ses duos de défenseurs. Le départ du grand Peter Popovic a laissé un grand trou dans la brigade défensive des Canadiens. De plus, il semble que les avants ne viennent pas prêter main-forte aux défenseurs dans bien des cas et la rondelle se retrouve trop souvent sur la palette d'un joueur de l'équipe adverse dans la zone défensive des Canadiens. Cette même partie, les Canadiens ont dû la jouer sans Saku Koivu, Shaine Corson et Scott Thornton. Ce ne sont pas les Zholtok, Hoglund, Higgins et McCleary qui assurent la profondeur d'une équipe.

Notons que la blessure de Scott Thornton est sérieuse et qu'il ratera vraisemblablement presque toute la saison régulière.

Et puis les Canadiens ont affronté les pauvres Rangers qui en arrachent considérablement cette saison. À peu près toutes les équipes ayant des problèmes profitent des match avec les Rangers pour se remettre d'aplomb. Les Canadiens n'ont alloué que quatre avantages numériques et ont enfin offert une victoire au jeune José Théodore, après que ce dernier ait disputé 19 rencontres pour le tricolore. Trois joutes plus tard, le jeune gardien de but est toujours au boulot, n'ayant accordé que quatre buts en trois rencontres, alors que l'offensive des Canadiens l'épaulait avec 13 buts.



Lors du match disputé le 9 novembre, les Canadiens n'ont pas laissé beaucoup de marge de manoeuvre aux joueurs des Flyers.

Il faut cependant que les joueurs fassent très attention. Dans la victoire contre les Islanders et celle contres les Flyers, n'eut été du brio de José Théodore, les Canadiens auraient pu avoir des problèmes. Ils ont alloué 15 tirs au but aux Islanders en troisième période (contre cinq) et 17 aux Flyers contre sept par les Canadiens.

L'utilisation de seulement trois trios officiels par l'entraîneur (au lieu de quatre) peut constituer une explication pour cette navrante statistique de 32 lancers au but contre 12 alloués en troisième période.

Question de chiffres

Savez-vous que cette année le contrat de Sergei Fedorov lui rapportera 14 millions de dollars américains? Savez-vous qu'à lui seul il gagnera plus que tous les joueurs du nouveau club de Nashville (total de 13,7 millions US)?

Les cinq équipes ayant la plus grande masse salariale cette année sont les Red Wings (48,3 millions), les Stars (39,8), les Rangers (39,8), les Flyers (39,4) et les Blackhawks (35,8). Les Canadiens se situent au huitième rang avec 33,5 millions. Le plus drôle, c'est qu'on doute que les Rangers et les Blackhawks seront en mesure de se qualifier pour les séries éliminatoires alors que les Red Wings, les Stars et les Flyers sont justement des favoris cette année. Je crois que les Canadiens se situent justement au huitième rang pour les équipes qui ont le potentiel pour avancer loin dans les séries. Essayez vous-même de classer les meilleures équipes et vous obtiendrez probablement un résultat équivalent.



Horaire télé

(Heure des Rocheuses)

des réseaux de langue française disponibles dans les T.N.-O.
SRC (Radio-Canada), TV5 et TVA

Lundi 16 novembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Élections 1998
TV5 La 50e ave.
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Chasse aux trésors

17 h 30
SRC La petite vie
Le chalet : Thérèse et Réjean veulent devenir marraine et parrain. Popa et Moman magasinent pour une voiture.
TV5 La vie à l'endroit
TVA Les ailes de la mode

18 h
SRC 4 et demi
TVA Beverly Hills

19 h
SRC Omertà
TV5 Les pieds sur l'herbe
TVA Salle d'urgence

19 h 30
TV5 Défis

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Écran témoin

21 h 20
SRC Politique féd./prov.

21 h 30
SRC De bouche à oreille
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vision mondiale

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Musique au coeur

Mardi 17 novembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Virginie
TV5 Bons baiser d'Amérique
TVA Piment fort

17 h
SRC Élections 1998
Le débat des chefs
TV5 Journal français
TVA Ent'Cadieux

17 h 30
TV5 Des racines et des ailes

18 h
TVA Place Melrose

19 h
SRC Réseaux
TV5 Musique, musiques
TVA Les machos

19 h 30
TV5 Temps présent

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 20
SRC Découverte

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vision mondiale

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 20
SRC Cinéma
À cause d'elle
(Fr., 1993, comédie) En 1963, un adolescent de famille modeste est attiré par une jeune fille de milieu aisé.

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 La vie à l'endroit

Mercredi 18 novembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Élections 1998
TV5 Panorama
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA La poule aux oeufs d'or

17 h 30
SRC Caserne 24
TV5 Envoyé spécial
TVA Fleurs et jardins

18 h
SRC Le Volcan tranquille
TVA Le retour

19 h
SRC Enjeux
TVA Sauve qui peut

19 h 30
TV5 Magazine santé

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 20
SRC Vues d'ici
L'oreille d'un sourd
(Can., 1996, comédie) Un homme et sa maitresse n'ont à première vue rien en commun sinon une ambition démesurée.

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vision mondiale

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Des racines et des ailes

Jeudi 19 novembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Élections 1998
TV5 Cap aventure
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Fais-moi rire

17 h 30
SRC Un gars, une fille
TV5 Documentaire canadien
TVA KM/H

18 h
SRC La part des anges
TVA Haute tension

20 h 30
TV5 Télécinéma

19 h
SRC L'Écuyer
TV5 Orage d'été

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 20
SRC Branché

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

21 h 50
SRC Cinéma
Y a-t-il quelqu'un pour tuer ma femme?
(É-U., 1986, comédie) Un homme d'affaires songe à tuer sa femme mais celle-ci est enlevée.

22 h
TVA Infopublicité

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Envoyé spécial

Vendredi 20 novembre

15h
SRC Change d'air
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Élections 1998
TV5 Les arts et les autres
TVA Piment fort

17 h
SRC Maman chérie
TV5 Journal français
TVA J.E.

17 h 30
SRC Kamikazes
TV5 Thalassa

18 h
SRC La fureur
TVA Histoire vraie

18 h 30
TV5 Faut pas rêver

19 h
SRC Zone libre

19 h 30
TV5 Les grands fleuves

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Des crimes et des hommes

21 h
SRC Sports
TV5 Au-delà des apparences

21 h 20
SRC Cinéma
L'homme de la maison
(É.-U., 1994, comédie) Un jeune garçon doit apprendre à vivre avec son futur beau-père.

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TV5 Revue de presse canadienne
TVA Loto-Québec

22 h
TV5 Journal des spectacles
TVA Infopublicité

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Ça se discute

Samedi 21 novembre

8 h
SRC Princesse Sissi
TV5 Funambule
TVA Dodo déco

8 h 30
SRC Animaniacs
TV5 Sport Africa
TVA Les ailes de la mode

9 h
SRC Franc-croisé
TV5 Y'a pas match
TVA Cyber club

9 h 30
SRC Les aventures de Tintin
TV5 Horizons francophones

10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Voix d'instrument (10 h 15)
TVA Tournoi de quilles

10 h 30
SRC Cinéma
Beethoven
(É.-U., 1992, comédie) Un jeune saint-bernard s'enfuit d'une animalerie et trouve refuge dans une famille.
TV5 Les Belges du .../Temps d'affaires

11 h
TV5 Les arts et les autres
TVA Infopublicité

11 h 30
TV5 Magellan

12 h
TV5 Génies en herbe

12 h 30
SRC Direction : sud
TV5 Pas si bête que ça

13 h
TV5 Le journal français
TVA Fleurs et jardins

13 h 30
SRC Parents d'aujourd'hui
TV5 Outremers
TVA Vins et fromages

14 h
SRC L'Accent francophone
TVA Ciné-pop

14 h 30
SRC L'Arche de Noé
TV5 Fleurs et jardins

15h
SRC Au delà des apparences
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
TV5 Vins et fromages

16 h
SRC Ce soir
TV5 Thalassa
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Franc jeu
TVA Ciné-Extra

17 h
SRC La soirée du Hockey
L'Avalanche du Colorado vs les Canadiens
TV5 Journal français

17 h 30
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir chez Estelle

19 h 30
TV5 Paris chic-choc

20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal

20 h 30
SRC Sports (20 h 29)
TV5 Journal belge

20 h 50
SRC Télé-suspense
Point de chute
(É.-U., 1994, drame) Un instructeur de parachutisme tombe amoureux d'une ancienne espionne du KGB.

21 h
TV5 Tout le monde en parle/Union libre
TVA TVA/Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Ciné-lune

22 h 15
TV5 Bouche à oreille

22 h 30
TV5 Soir 3

22 h 45
TV5 Vivement dimanche

22 h 55

Dimanche 22 novembre

8 h
SRC Le jour du Seigneur
TV5 Musiques au coeur
TVA Vision mondiale

9 h
SRC Scully rencontre
TVA Évangélisation 2000

9 h 30
SRC Médias
TV5 Mouvements
TVA Complètement marteau

10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Gourmandises (10 h 15)
TVA Fais-en ton affaire

10 h 30
SRC La semaine verte
TV5 Vins et fromages
TVA Infopublicité

11 h
TV5 Vivement dimanche

11 h 30
SRC Second regard

12 h
SRC De bouche à oreille
TVA Ciné-pop

13 h
TV5 Le journal français

13 h 30
SRC Horizons
TV5 Comment faire ?

14 h
TV5 Comment faire plus ?
TVA Cinéma en famille

14 h 30
SRC Branché

15h
SRC La Course destination monde
TV5 Journal suisse

15 h 30
TV5 Grands gourmands

16 h
SRC Ce soir
TV5 Documentaire européen
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Découverte
TVA La vie est un sport dangereux

16 h 45
TV5 Bouche à oreille

17 h
TV5 Journal français
TVA Fort Boyard

17 h 30
SRC La vie d'artiste
TV5 Vivement dimanche prochain

18 h
SRC Les Beaux Dimanches
Forrest Gump
(É.-U, 1994, drame)
TVA Cinéma Dimanche

18 h 15
TV5 Journal des spectacles

18 h 30
TV5 Bouillon de culture

19 h 45
TV5 Viva

20 h
TV5 Clip postal
TVA Montréal : C'est quoi ma ville?

20 h 30
SRC Le Téléjournal
TV5 Journal belge

21 h
SRC Suspect numéro 1
TV5 Fiction
TVA Le TVA et Sports

21 h 50
TVA Loto-Québec

21 h 57
SRC Sports

22 h
TVA Vins et fromages

22 h 20
SRC Ciné-club
La captive du désert
(Fr., 1990, drame) Des rebelles nigérians enlèvent une jeune Française.

22 h 30
TV5 Soir 3
TVA Évangélisation 2000

22 h 45
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir...

23 h
TVA Infopublicité

Cette grille-horaire de la télévision de langue française est mise à jour grâce aux sites web de ces réseaux. Les différences dans la précision de l'information dépendent des renseignements disponibles.

Si vous remarquez des erreurs, faites-le nous savoir en téléphonant au (867) 873-6603 ou par courriel à aquilon@internorth.com

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 42, 20 novembre 1998



Virginie Auger/L'Aquilon

Michel Faubert et son groupe ont donné un spectacle fort prisé samedi le 14 novembre au café Javaroma de Yellowknife.

STTN/GTNO



Concession du GTNO

La médiation pour le renouvellement de la convention collective entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Nord (STTN) et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) entamée les 10, 11 et 12 novembre, avec l'assistance du méditeur Tom Jolliffe, se poursuivra les 12 et 13 décembre prochain.

Virginie Auger

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a courbé l'échine lors de la période de médiation avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Nord (STTN) en retirant la question de l'équité salariale des conditions qui permettraient le renouvellement de leur convention collective.

Soulagé, le syndicat dit toutefois avoir besoin d'un peu plus de temps pour étudier les taux de salaire proposés dans le système d'évaluation des salaires du gouvernement, le *Hay Job Evaluation System*.

«Jusqu'à présent, nos rencontres se sont très bien déroulées et le gouvernement se montre très coopératif. Nous sommes défi-

Concession
Suite en page 2

Dossier scolaire au Nouveau-Brunswick

Les parents vont en cour

Les parents acadiens du Nouveau-Brunswick iront en cour pour contester la constitutionnalité de la *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick.

Ottawa (APF): Les parents réclament la pleine gestion de leurs écoles en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a aboli tous les conseils scolaires le 1er mars 1996, tant anglophones que francophones, pour les remplacer par deux commissions provinciales de l'éducation et par des structures locales et régionales. Le hic, c'est que la nouvelle *Loi sur l'éducation* accorde des pouvoirs au ministre de l'Éducation qui sont contestés par les parents.

La Cour suprême du Canada a déjà statué en 1990 que l'article 23 accordait aux parents le pouvoir exclusif de prendre des décisions sur les dépenses pour l'instruction, la nomination du personnel de direction, l'établissement de programmes scolaires et le recrutement du personnel enseignant. Les parents ont aussi le pouvoir de conclure des accords pour l'enseignement et les services dispensés aux élèves de la minorité.

Le président du conseil d'administration des Comités de parents du Nouveau-Brunswick (CPNB), Claude Nadeau, reconnaît que les parents ont négocié trop longtemps avant d'enclencher un processus judiciaire contre le gouvernement du premier ministre Camille Thériault.

«Si on n'agit pas, si on attend encore, on laisse aller les droits des parents en éducation. Ça ne se produira pas sous mon mandat. Ils ne pourront pas dire qu'on a rien fait» de dire M. Nadeau, qui veut que les pouvoirs des parents soient clairement inscrits dans la *Loi sur l'éducation*.

Les parents ont obtenu le soutien financier du Programme de contestation judiciaire, qui a accordé une subvention de 55 000 $ pour financer la cause en première instance.

Cette bataille pour la gestion

Parents en cour
Suite en page 2



Alain Bessette/L'Aquilon

Santé!

Lors du souper à la fortune du pot (pot luck) à Fort Smith, le 14 novembre dernier, Donald Aubrey (à gauche), le père François Coueff et Christine Aubrey ont tranquillement discuté de choses et d'autres notamment des réminescences de leur vécu et de leurs souvenir de Bretagne. Une soirée fort réussie!

Sommaire



Virginie Auger

Liste électorale

La liste préliminaire des électeurs pour les élections générales du 15 février 1999 au Nunavut, dénombre 11 579 noms.

«Le recensement qui a eu lieu du 1er au 9 octobre dernier, s'est bien déroulé», explique le Directeur général des élections des Territoires du Nord-Ouest, David Hamilton.

Les électeurs qui n'ont pu participer au recensement de cet automne, pourront se reprendre du 2 au 18 janvier 1999, lors de la période de révision.

Identité de l'Ouest

Le Comité spécial pour l'identité de l'Ouest a annoncé, le 12 novembre dernier, les iniatives qu'il entend prendre pour développer l'indentité des résidents du nouveau territoire de l'Ouest, après la division.

Le président du Comité, le député de Yellowknife-Sud, Seamus Henry, a dit que la priorité était de réviser les symboles actuels tels le drapeau, l'armoirie, la fleur, etc.

M. Henry a ajouté que l'opinion du public était extrêmement importante.

«Nous voulons faire participer le public à nos démarches qui redéfiniront l'identité des résidents du nouveau territoire de l'Ouest après le 1er avril 1999.

Stratégie de l'emploi pour le Nord

La *Stratégie de l'emploi pour le Nord* a permis de créer de nombreux emplois pour les résidents du Nord tout en développant l'économie des TNO.

Le budget de 15,3 millions de dollars a servi à la création de quatre programmes: Business Development Fund (BDF), Grants to Small Business Program, Community Initiatives Program et Community Futures Program.

Créant 57 emplois à temps plein et 157 à temps partiel, c'est le BDF qui s'est révélé être le principal créateur d'emplois.

Rapport annuel du Fonds de développement des affaires

Le ministre des Ressources naturelles et du Développement économique, Steven Kafwi, a déposé, le 12 novembre dernier, son rapport annuel du Fonds de développement des affaires.

Parmi les points importants du rapport, on note une nette augmentation du nombre de demandes de financement ayant été aprouvées. L'approbation des demandes dans le secteur privé est passée de 298 en 1996-1997, à 336 en 1997-1998. Alors que l'approbation des demandes provenant des organismes communautaires est passée de 123 en 1996-1997, à 240 en 1997-1998.

Enfance et familles

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Kelvin Ng, a expliqué plus clairement l'objectif de la nouvelle *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* qui entrera en vigueur le 30 novembre 1998.

Cette loi vise en fait à promouvoir la prévention et non l'intervention. Elle offre l'opportunité aux familles de réclamer volontairement de l'aide avant que les problèmes familiaux n'éclatent. La Loi permet de contourner les procédures judiciaires, grâce à ce que l'Assemblée législative appelle le *Plan of Care committees*. Ce groupe forme des comités d'aide qui sont créés en fonction des besoins spécifiques à chaque famille et communautés.

Concession

Suite de la une

nitivement sortis de l'impasse où nous nous étions embourbés», confie la présidente du STTN, Jackie Simpson.

Depuis que le gouvernement a convenu de retirer la question de l'équité salariale de la nouvelle convention collective, la négociation va bon train.

«De toute évidence, nous devions assouplir notre position car les négociations auraient stagné encore des années», a avoué le ministre Todd.

Néanmoins, dans les prochaines semaines, le GTNO proposera les indemnités de salaire, concernant l'équité salariale, dont pourront bénéficier les employés. Le syndicat informera ses employés des montants suggérés et ces derniers décideront de les accepter ou non.

«Nous aurions aimé pouvoir rembourser les employés avant Noël, mais étant donné que la reprise des discussions se fera au mois de décembre, nous serons un trop coïncés dans le temps», a expliqué Mme Simpson.

Maintenant, le seul frein au renouvellement de la convention collective semble être l'aprobation du système d'évaluation des salaires, le *Hay Job Evaluation System*.

Le GTNO s'engage tout de même à ne conclure aucune nouvelle convention collective tant et aussi longtemps que les deux parties ne se seront pas entendues sur un nouveau système d'évalution des salaires qui respecte le principe du «salaire égal pour un travail égal». Il n'imposera donc aucune échéance ni aucunes conditions d'emploi unilatéralement.

«Imposer l'intégration du *Hay Job Evaluation System* à la nouvelle convention collective ne pourrait qu'entraîner une autre plainte contre le gouvernement et le placer dans une position encore pire», ajoute M. Todd.

Le mandat du gouvernement actuel de conclure une convention collective se termine dans les prochains mois. Si aucune convention collective n'est signée d'ici là, les négociations recommenceront vers le 1er avril alors que deux mandats différents seront attribués aux deux nouveaux territoires.

La médiation des 12 et 13 décembre est la dernière chance pour les deux parties de renouveler leur convention collective et de pouvoir rembourser les employés avant la fin de l'exercice financier, le 31 mars 1999.

Parents en cour

Suite de la une

des écoles de langue française dans une province où on retrouve la plus forte concentration de francophones hors Québec ne manque pas d'ironie. À l'époque où les parents francophones se débattaient d'un bout à l'autre du pays pour obtenir le respect de leurs droits en éducation, le Nouveau-Brunswick faisaient l'envie de tous. Aujourd'hui, les rôles sont inversés.

Résultats scolaires des jeunes Franco-Ontariens

Le rendement scolaire laisse à désirer

Ottawa (APF): Le dernier rapport provincial sur le rendement scolaire publié par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) de l'Ontario, montre que le chemin qui même vers l'excellence est encore parsemé d'embûches pour les étudiants franco-ontariens.

Même si l'évaluation des élèves de 3e année effectuée le printemps dernier ~~fait~~ état d'un progrès, «il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la façon d'apprendre et d'enseigner» selon la directrice générale de l'OQRE, Joan Green.

Les tests portaient cette année sur les compétences en lecture, en écriture et en mathématiques de 6 700 élèves francophones de 3e année dans 260 écoles de langue française ainsi que sur celles en mathématiques de 3 200 élèves de la 9e année.

Quarante pour cent des élèves de la 3e année ont atteint les niveaux 3 et 4 de performance en lecture, qui sont les plus hauts niveaux, 42 pour cent ont fait de même en écriture et 35 pour cent en mathématiques. Dans chaque cas, les filles ont mieux fait que les garçons.

En mathématiques, 51 pour cent des élèves de 9e année ont atteint les niveaux 2, 3 et 4. Ces résultats déçoivent la directrice générale de l'OQRE.

Plus inquiétant encore: seulement 28 pour cent des élèves franco-ontariens de 3e et 9e année affirment utiliser leur langue maternelle «toujours» ou «souvent» à la maison. Chez les anglophones, ce pourcentage est de 75 pour cent.

Le rapport recommande aux nouveaux conseils scolaires de langue française de tenir un forum provincial des différents partenaires en éducation.



C.P. 1325,
Yellowknife, NT X1A 2N9

Courrier électronique :
aquilon@internorth.com

Télécopieur :
(403) 873-2158

Caucus des députés de l'Ouest

Vision et priorités

Les députés de l'ouest des Territoires ont présenté, le 16 novembre, un rapport mettant en lumière leur vision et leurs priorités pour le nouveau territoire pour l'année 1999 et celles à venir.



Charles Dent et Michael Miltenberger

Virginie Auger

Appelé *1999 and Beyond*, le rapport qu'ont déposé les députés de l'ouest des Territoires se veut rassurant.

« En fait, le rapport reflète le chemin parcouru par la 13e Assemblée Législative depuis octobre 1995. D'où nous sommes partis, ce que nous avons accompli et ce que nous avons l'intention de faire », explique le ministre responsable de la transition, Charles Dent.

Toutefois, le principal objectif du rapport reste de donner une ligne directrice au gouvernement en place afin qu'il puisse s'assurer que, malgré la division, le niveau de financement restera le même et que les gens pourront conserver le même niveau de vie et pourront bénéficier des mêmes services.

Les députés sont d'ailleurs plutôt confiants, depuis le renouvellement de l'entente de financement avec le gouvernement fédéral, que la division se fera sans trop déstabiliser le fonctionnement du gouvernement actuel.

« Les transferts d'argent dans les programmes sociaux, la santé et l'éducation devraient rester sensiblement les mêmes », affirme le président du Caucus des députés de l'Ouest, Michael Miltenberger.

Selon M. Miltenberger, la clé du succès pour protéger l'avenir du nouveau Territoire de l'Ouest est de devenir moins dépendant des subventions fédérales. En ce qui à trait à cette question, le ministre des Finances, Paul Martin, se montre plutôt optimiste puisqu'il a émis la possibilité de créer une fenêtre fiscale qui permettrait au gouvernement territorial de conserver une part plus importante des revenus générés par la perception des taxes et impôts sur son territoire.

Le rapport *1999 and Beyond* contient donc une révision des principales priorités pour les cinq prochaines années. Le gouvernement devra, entre autres, supporter les résidents et les communautés en maintenant les programmes actuels de services sociaux, de santé, d'éducation, de logement et de développement économique. Il devra créer un environnement politique stable qui permettra de poursuivre les négociations pour l'auto-détermination gouvernementale des peuples autochtones et pour l'obtention de leurs terres. Enfin, l'ouest des Territoires devra devenir auto-suffisant pour se défaire tranquillement de sa dépendance envers le gouvernement fédéral.

«Nous croyons que si nous concentrons nos efforts dans ces trois champs d'activité, nous serons en mesure de créer un territoire et un gouvernement plus fort. Nous réalisons qu'il est grand temps de changer tout en tenant compte des besoins et des caractéristiques spécifiques au nouveau territoire que nous formerons. Nous devons saisir toutes les opportunités qui s'offrent», conclue le ministre Charles Dent.

Souper à la fortune du pot

Il y avait du monde à messe!

Profitant d'une première messe en français depuis l'arrivée de leur nouveau curé, l'Association francophone de Fort Smith a organisé le 14 novembre un souper à la fortune du pot.

Alain Bessette

Samedi soir, 19 h. Une trentaine de personnes sont réunies à l'église de Fort Smith. L'événement est particulier car, ce soir-là, le père François Coueff mènera toute la cérémonie en français, sa langue maternelle.

Il ne s'agit pas d'un traitement préférentiel pour le français. Ayant séjourné plus de 22 ans dans le nord de l'Alberta, dans les petites collectivités sises autour du lac Athabasca, le père Coueff maîtrise quatre langues dont deux langues autochtones. Un samedi sur deux, il célèbre donc la messe dans une langue autre que l'anglais. En alternance, les paroissiens peuvent assister à une messe en chipewyan, en cri, puis en français.

La dernière fois qu'une messe en français avait été célébrée, c'était alors le père Félix Labat qui officiait à Fort Smith. Il s'agissait d'une messe en semaine, célébrée dans la petite chapelle du Centre Piché.

Le père Coueff veut maintenant mettre à profit ses talents de polyglotte afin d'offrir aux paroissiens des messes dans leur langue maternelle. Les premières expériences en cri et en chipewyan ont été un peu décevantes en raison du faible nombre de paroissiens qui y ont assisté. Par contre, samedi dernier, le nombre de francophones et de francophiles présents était des plus prometteurs.

Le père Coueff est revenu dans le Nord en juillet 1998 après un séjour de trois années à Tahiti. Auparavant, il avait passé plus de 22 années dans le nord de l'Alberta, notamment à Fort Chipewyan. C'est en juillet 1963 qu'il a mis les pied dans le nord, en provenance de sa Bretagne natale.



Une vingtaine de personnes ont participé au souper.



Photos : Alain Bessette

Hector Demarcke est surpris en flagrant délit de lavage de vaisselle.

ÉDITORIAL

Enfin un compromis!

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a finalement décidé de laisser tomber la question de l'équité salariale dans le cadre des négociations avec les employés du secteur public.

On ne peut que se réjouir que cette question litigieuse ne fasse plus partie des sujets à négocier. Désormais, les séances de négociation devraient se dérouler dans un contexte un peu moins litigieux et il y ■ espoir que les deux parties s'entendront dans un avenir rapproché pour le renouvellement de la convention.

Il ne faut pas cependant croire que le tour est joué. Un point crucial reste à négocier et il concerne lui aussi la question de l'équité salariale. Il s'agit de la négociation de la classification des postes et de leur rémunération.

Ce que le gouvernement accepte d'exclure des négociations, ce sont les cas d'inéquité soulevés dans les années passées par les employées.

Tant le gouvernement que le syndicat sont déterminés à adopter une classification des postes qui respecte les droits humains fondamentaux et qui ne soit pas discriminatoire.

Si le gouvernement avait accepté, dès le printemps passé, d'éliminer le règlement du litige sur l'équité salariale, cette négociation sur la classification serait probablement déjà réglée. Tel n'est malheureusement pas le cas.

Il faut maintenant que les parties se montrent diligentes afin de régler le plus rapidement possible cette négociation. Nous ne sommes plus qu'à quelques mois de la division et les gouvernements ont d'autres chats à fouetter.

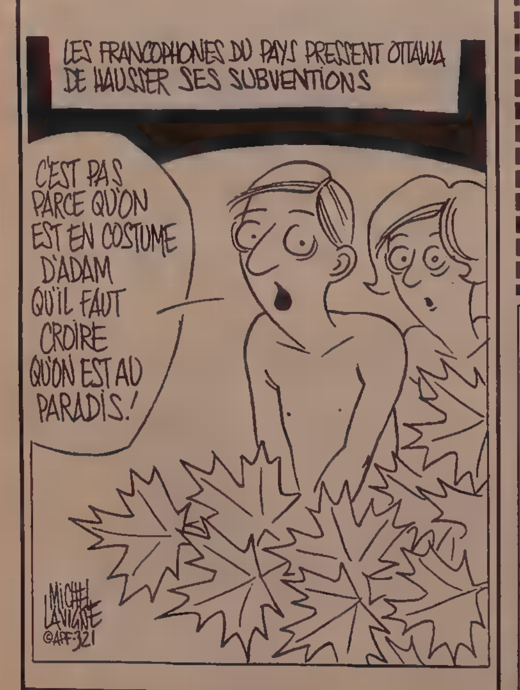
Il faut espérer qu'aucune des deux parties n'ait un agenda ou une stratégie caché qui viserait de ne pas régler avant la division, et qui laisserait aux deux nouveaux gouvernements la tâche de négocier des salaires rétroactifs. Cela hypothéquerait la bonne conduite de ces gouvernements.

Alain Bessette



Virginie Auger/L'Aquilon

Utilisant gestes et mimiques amusantes, Michel Faubert ■ su capter l'attention de son public avec l'agilité d'un grand orateur.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

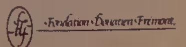
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs et collaboratrice : Louis Mc Comber et Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.









Vingt-deux! Une chronique sur *vingt*

Annie Bourret (APF)

À l'annonce que la chronique traitera du nombre *vingt*, la plupart des gens s'attendront à lire un petit rappel sur un des petits casse-tête courant du français : quand faut-il donc mettre un S à la fin? Ne les décevons donc pas...

Lorsqu'on utilise un nombre pour préciser une quantité quelconque, celui-ci a une fonction grammaticale d'**adjectif numéral**. Comparez *vingt pommes* et *à la page vingt*, où *vingt* est adjectif numéral dans le premier contexte et substantif dans le second. Seul l'adjectif numéral varie. La **règle** la plus simple, à mon avis, se trouve dans *Le Bon Usage* de Grevisse : *vingt* prend un S quand il est multiplié par un autre adjectif numéral et qu'il termine le nombre. C'est pourquoi on écrit *quatre-vingts ans* avec un S, mais *quatre-vingt-deux cahiers* (c'est *deux* et non *vingt* qui termine l'adjectif numéral, de plus on a additionné *deux* à *quatre-vingts*), *vingt heures* et *cent vingt dollars* (pas de multiplication dans ces deux exemples). En retenant cette distinction entre la multiplication et l'addition, il vous sera plus facile de retenir la règle...

... et l'**exception** (façon de parler)! Les mots *millions* et *milliards* sont des noms (des substantifs). C'est pourquoi *vingt* demeure invariable dans *vingt millions* et *vingt milliards*, au même titre que *vingt crayons*.

Le français a longtemps hésité entre une numération sur dix (système décimal) et sur vingt (système vicésimal). En ancien français (de l'an 800 à 1300, grosso modo), on comptait couramment par vingt : *quatre vingts, six vingts, huit vingts*, jusqu'à *dix huit vingts*. Le système a évolué et, à ce sujet, il vaut la peine de citer un passage du *Grand Vocabulaire françois* (1725) : «Il est à remarquer que dans la manière ordinaire de compter, on dit, *quatre vingts, six vingts*, et même quelquefois *sept vingts, huit vingts*; mais qu'on ne dit jamais *deux vingts, trois vingts, cinq vingts* ni *dix vingts*.»

Cette hésitation a marqué notre système décimal, qui comporte *quatre-vingts* (et *quatre-vingt-dix*). En fait, on disait autrefois *soixante, septante, uitante* (variante *octante*) et *nonante*. La survivance de *septante* et *octante* en Belgique et en Suisse romande témoigne d'ailleurs de cet état de langue. Les grammairiens Vaugelas (1585-1650) et Ménage (1613-1692) ont réclamé et imposé les formes *soixante-dix, quatre-vingts* et *quatre-vingt-dix*.

Le G muet de *vingt* illustre un des mécanismes qui a contribué à la complexité de notre orthographe. Le français a emprunté le mot au bas latin *vinti*, forme contractée du latin classique *viginti*. L'évolution de la langue l'a transformée en *vint*, orthographe attestée vers l'an 1080. *Vint* a subi une «réfection étymologique» vers 1250, c'est-à-dire l'ajout d'une ou plusieurs lettres au mot français, pour le rapprocher de sa forme d'origine considérée plus «pure» et appelée *étymon*. Dans ce cas-ci, il s'agissait du G de *viginti*, mais on pourrait en citer plusieurs autres.

Le choix de mettre *Vingt-deux!* dans le titre n'est pas gratuit : cet avertissement existe depuis 1888, principalement pour signaler l'arrivée de la police.

Faites parvenir vos commentaires par courriel à ***abourret@bc.sympatico.ca*** *ou à la rédaction du journal.*

L'Acadie se prépare à accueillir des despotes

Ottawa (APF): Au moment précis où vous lisez ces lignes, des hommes, femmes et enfants vivant dans des pays membres de la Francophonie sont torturés, battus, maltraités, humiliés par des bourreaux qui se comportent comme des animaux en furie. Cela devrait vous intéresser : l'Acadie recevra en grandes pompes l'an prochain à Moncton certains des plus grands despotes de la planète.

Les Acadiens sont fiers, à juste titre, d'accueillir le 8e Sommet de la Francophonie qui aura lieu en septembre 1999 à Moncton. Mais combien savent que la majorité des chefs d'État étrangers qui circuleront sur le campus de l'Université de Moncton et goûteront à la traditionnelle et légendaire hospitalité acadienne sont à la tête de pays qui bafouent les droits de la personne?

Le rapport 1998 d'Amnistie Internationale est révélateur à cet égard. Des 49 États et gouvernements ayant le français en partage qui ont participé à Hanoï au Vietnam au dernier Sommet de la Francophonie en 1997, 31 sont pointés du doigt pour ne pas avoir respecté les droits de la personne.

La Belgique, la Bulgarie, le Burkina Faso, le Burundi, le Cambodge, le Cameroun, les Comores, le Congo, la République démocratique du Congo (ex-Zaïre), la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Égypte, la France, la Guinée, la Guinée Équatoriale, Haïti, le Laos, le Liban, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, la Moldavie, le Niger, la Roumanie, le Rwanda, le Sénégal, la Suisse, le Tchad, le Togo, la Tunisie et le Vietnam sont les pays de la Francophonie qui sont visés par Amnistie Internationale.

La présence de pays démocratiques comme la France, la Belgique et la Suisse dans cette liste des pays suspects étonne à prime abord. Il faut savoir que l'organisation, qui compte un million de membres dans le monde, ne tolère aucune exception entre les pays dits «démocratiques» et les pays totalitaires ou à parti unique.

Présente dans 176 pays et territoires, Amnistie Internationale est impartiale et apolitique. Même les États-Unis sont dénoncés dans le rapport de 1998 en raison de cas de brutalités policières.

Sans minimiser les cas qui sont portés à l'attention d'Amnistie dans les pays démocratiques, il faut reconnaître que les droits de la personne se portent plutôt mal ailleurs dans le monde, notamment dans de nombreux pays africains.

Voici pour le bénéfice de ceux et celles qui se préparent à accueillir la grande visite et à offrir de petits cadeaux aux «illustres visiteurs», un très bref survol de la situation des droits de la personne dans quelques pays, tel que commenté par Amnistie Internationale.

Burundi : *«Les actes de tortures et les mauvais traitements étaient monnaie courante et ont causé la mort de plusieurs détenus. Un certain nombre de «disparitions» ont été signalées.*

En Égypte, *«des centaines d'opposants à une nouvelle loi sur l'agriculture ont été incarcérés sans inculpation, ni jugement».*

Au Vietnam, où se tenait le Sommet de la Francophonie en 1997, la liberté d'expression est limitée. Des personnes étaient en prison pour leurs convictions politiques ou religieuses.

Au Liban, qui pourrait accueillir le Sommet en 2001, de nombreuses personnes ont été arrêtées dans ce pays pour des motifs politiques. Plusieurs ont été condamnées lors de procès qui ne respectaient pas les normes internationales d'équité.



La page de Chouette et de Stylo

Bonjour!

Joues-tu dans la neige ces temps-ci? Décidément, l'hiver est bien installé. Ça me fait penser à Noël... As-tu hâte, toi? J'ai écrit ma lettre au père Noël pour lui demander des cadeaux. Je te propose de lui écrire, toi aussi. Après tout, Noël, c'est dans un mois!

Père Noël
Pôle Nord
H0H 0H0

Cher père Noël,

Je m'appelle ______________________ et j'ai ________ ans.

J'ai été très ______________________ cette année.

J'ai fait toutes sortes de bonnes choses ______________________

____

____

____

____

Pour Noël, j'aimerais te suggérer quelques idées de cadeaux. J'aimerais bien les jeux suivants:

J'aimerais aussi ______________________

Je te remercie beaucoup de penser à moi.

P.S.: dis bonjour à mère Noël, à tes lutins et aux rennes!

Nom: ______________________

Adresse: ______________________

Écris sur cette ligne si tu as été gentil(le)? adorable? Serviable? tannant(e)?

Écris tes bonnes actions.

As-tu un message plus personnel? As-tu quelque chose à confier au père Noël? Tu peux l'écrire aussi.

Dessine ou écris le nom des jeux ici.

As-tu un souhait à formuler qui ne soit pas une demande de cadeaux? (Plus d'amour dans le monde, plus de paix...). Écris-le ici.

Signe ton nom et écris ton adresse.

Concours de Noël!

Eh oui! C'est déjà le temps de penser au concours de Noël!

Cette année, on te propose de fabriquer une décoration pour notre sapin de Noël. Tu peux utiliser le genre de matériel que tu veux : papier, carton, laine, noix, arachides, tissus. Tu peux fabriquer des décorations de toutes les formes : bonhomme de neige, animaux, instruments de musique, boules, guirlandes, etc. Sers-toi de ton imagination!

Il y aura des prix à gagner parmi les participants et les noms des gagnants seront publiés dans le numéro du 18 décembre.

Il faut absolument que ton bricolage parvienne au journal le vendredi 11 décembre au plus tard.

Bonne chance!





Le jeu des jouets

As-tu un jeu de Scrabble à la maison? Prends les lettres suivantes et essaie de reconstituer le plus de noms de jouets possible. Si tu n'as pas de Scrabble, découpe des carrés identiques dans du papier et écris-y les lettres:

A - B - C - E - E - G - H - I - L - L -
N - O - P - P - R - T - U - V





J'ai trouvé: lego, livre, auto, ballon, balle, vélo, château et poupée. Et toi?

Spectacle de Michel Faubert

Imaginez...

C'est dans l'ambiance chaleureuse du Javaroma, qu'un Michel Faubert généreux et passionné nous a livré son spectacle *L'écho des bois*. Se mêlant à l'arôme agréable des cafés fumants, les mots et les sons ont chatouillé nos oreilles pour éveiller nos esprits engourdis au monde merveilleux des chansons, des contes et des légendes québécoises.

Virginie Auger

Avec son franc parler et son air posé, Michel Faubert personnifie à la fois mysticisme et bouffonnerie. Naviguant entre les contes loufoques et les chansons mélancoliques, l'artiste magicien capture l'attention de son auditoire pour le guider vers les forêts lointaines de l'imaginaire.

Cadet et unique garçon d'une famille de cinq enfants, il a grandi en chanson dans le petit village de Rigaud. Initié à la musique dès sa plus tendre enfance, ses parents l'ont toujours encouragé à poursuivre ses rêves.

«J'aurais pu faire de la musique punk-alternative que mes parents m'auraient appuyé.»

À l'âge de 17 ans, secoué par les dernières vibrations de la musique rock des années 1970, Michel Faubert a cru bon se ressourcer à même la musique traditionnelle québécoise dès l'âge de 17 ans.

«En 1978, j'ai commencé à recueillir des chansons, des ballades et des complaintes dont les textes m'impressionnaient beaucoup parce qu'ils traitaient de sujets légendaires et de sorcellerie.»

Ce n'est toutefois qu'en 1988 que Michel Faubert a réellement commencé à apprendre et à intégrer les contes à son répertoire. Pendant cette année-là, il s'est rendu à quelques reprises à St-Raphaël-de-Bellechasse où son vieil ami âgé de 75 ans, Ernest Fradette, lui a enseigné multiples contes et légendes.

«Ce qui est merveilleux avec la tradition orale, c'est que les contes s'entremêlent et les histoires se modifient d'une époque à l'autre, d'une génération à l'autre et d'un conteur à l'autre. Ce qui faisait rire il y a 30 ans, ne fait plus nécessairement rire aujourd'hui, et les tabous d'autrefois, ne sont plus ceux d'aujourd'hui.»

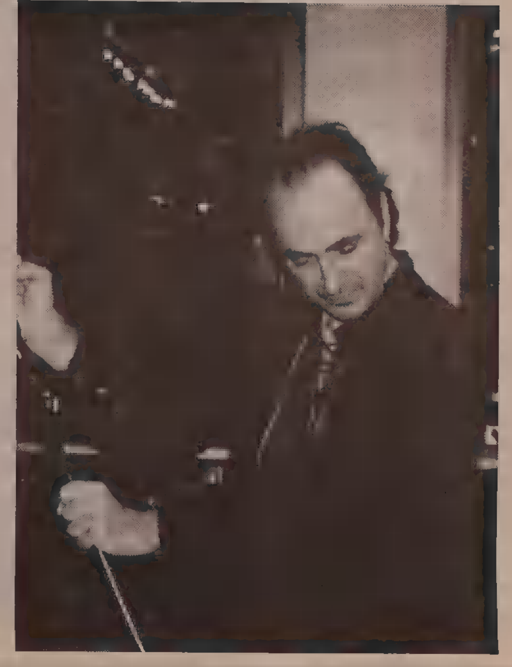
Son parcours

Le chemin artistique de Michel Faubert ne s'est pas tracé du jour au lendemain. Après avoir joué du violon pendant cinq ans lors de soirées où le rigodon et les chansons à répondre étaient à l'honneur, il a voulu désamorcer les préjugés qu'entretiennent les gens envers la musique traditionnelle en exploitant la face cachée du répertoire folklorique québécois.

«Je me suis aperçu qu'il était peut-être possible de toucher un public différent avec des chansons folkloriques autres que les chansons de veillées, de réjouissance et de fête. Alors j'ai commencé à chanter des chansons légendaires, des ballades et des complaintes plus sérieuses et peu connues. Avec mes amis musiciens, on a trouvé des arrangements rock qui faisaient ressortir le côté dramatique de ces chansons. Et c'est comme ça que je me suis fait connaître.»

Depuis le début de sa carrière, le fossé entre le caractère plutôt festif de ses contes et celui plutôt sombre de ses chansons, s'élargit. En écoutant son dernier album, force est d'admettre que le thème de la mort revient abondamment. S'il en est ainsi, c'est qu'il tenait à apprivoiser un thème dont on parle peu. Non seulement ces chansons donnent un sens à la vie et à la mort, mais elles nous laissent aussi croire qu'il y ■ un au-delà, qu'il y a quelque chose qui se passe après.

«Si j'ai toujours eu une attirance pour les histoires sombres, c'est peut-être parce que je crains ma propre mort et celle des gens qui m'entourent.»



L'art de raconter

Michel Faubert est amoureux du métier de conteur parce qu'il laisse place à l'improvisation et parce que cela lui permet d'avoir un contact privilégié avec le public.

«Il y a des gens très rieurs qui vont t'amener sur le terrain de la drôlerie, alors qu'il y en a d'autres qui viennent pour être émerveillés et qui t'amèneront à souligner davantage les éléments reliés au rêve, à l'imaginaire et à la magie. Une chose est certaine, le conte est une forme d'art très dynamique.»

L'art de raconter évolue sans cesse. Le conteur averti doit donc s'adapter aux exigences et aux réalités de son époque.

«Autrefois, la répétition était quelque chose qui servait bien le conte puisque les gens avaient du plaisir à réentendre un conte et à savoir ce qui allait se passer. Aujourd'hui, avec la société du «zapping», les gens ont envie d'aller droit au but, rapidement.»

La magie du conte est tellement forte, qu'elle arrive même à lui faire franchir les frontières des continents. Lorsqu'il a remporté le concours *Conte et conteurs* aux Jeux de la Francophonie à Madagasgar, en 1997, Michel Faubert n'a rien modifié à son récit.

«Je racontais des contes aux Malgaches et ils n'avaient aucune difficulté à me comprendre, j'en étais même surpris. La seule différence c'est qu'en raison de leur relation à la vie qui diffère de la nôtre, ils ne réagissaient pas aux mêmes endroits dans le récit.»

Gagnant du Félix pour le meilleur album folk de l'année lors du dernier Gala de l'ADISQ, ses années de dur labeur lui ont afin porté fruit. Michel Faubert est désormais mieux armé pour continuer à jongler avec les mots et nous transporter dans ses univers merveilleux.



Virginie Auger/L'Aquilon

Michel Faubert accompagné de ses musiciens, Daniel Lanoie (en arrière-plan) et Claude Fradette (en avant-plan), ont donné un concert où les cordes et les percussions transmettaient la joie et la gaieté!

Séminaire sur la francophonie canadienne

Ottawa (APF): Le 7e Séminaire d'été sur la francophonie canadienne aura lieu à St-Boniface au Manitoba...le printemps prochain!

Le thème retenu cette année est : *«La Francophonie panaméricaine : état des lieux et enjeux*. Le séminaire «d'été» coïncide cette année avec la tenue d'un colloque international sur la francophonie panaméricaine, qui se tiendra du 20 au 22 mai au Collège universitaire de Saint-Boniface.

Cette initiative du Regroupement des universités de la francophonie hors Québec et du Réseau de la recherche sur les communautés francophones minoritaires du Canada, a pour but d'offrir des cours universitaires sur des thèmes reliés à la francophonie canadienne.

Le séminaire s'adresse aux étudiants, enseignants, chercheurs et personnes oeuvrant au sein d'associations ou d'organismes qui travaillent au développement des communautés francophones. Entre 20 et 30 participants sont attendus chaque année.

L'Université d'Ottawa, l'Université de Moncton, la Faculté St-Jean en Alberta, l'Université Laval, l'Université Laurentienne, le Collège universitaire de Glendon ont déjà été les hôtes de ce séminaire, qui se déroulera à l'Université St-Anne en l'an 2000.

La date limite pour s'inscrire au séminaire de St-Boniface est le 20 janvier 1999.

Échanges pour élèves francophones

L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) organise, pour la 10e année consécutive, le Programme d'échanges pour les élèves franco-canadiens. Ce programme s'adresse aux classes de 6e, 7e, 8e et 9e année (au Québec, 6e année du primaire et 1er, 2e et 3e année du secondaire). Il permet de jumeler des classes d'écoles francophones du Québec à des classes d'écoles francophones des autres provinces et territoires. Ainsi, pendant 8 à 10 jours, des jeunes de 11 à 14 ans découvrent une autre façon de vivre en français au sein d'une famille, à l'école et lors de diverses activités éducatives.

Les enseignants et enseigantes intéressés ont jusqu'au 11 décembre pour inscrire leur classe au programme. Pour plus de renseignements consultez le site internet *www.acelf.ca/programm/échange*.

6 suicides de jeunes d'Igloolik en moins d'un an

Une vague de suicides sans précédent

Louis McComber

(Igloolik) D'une communauté à l'autre dans le Nunavut, les habitations se ressemblent. On retrouve à Arviat, Pellay Bay ou Iqaluit, exactement les mêmes genres de construction qu'à Igloolik. Tout de suite le voyageur du Nord se reconnaît.

On est ici en pays plat. Sous la neige ou la glace qui se forme, il est impossible de dire où commence la terre et où finit la mer. Tout s'estompe en blanc à l'horizon qui, lui-même, rejoint partout le ciel. Bientôt, on ne distinguera plus rien du tout. Ce sera la nuit complète pendant plusieurs semaines.

Igloolik est une de ces communautés perchées au dessus du Keewatin où les pères oblats sont venus développer leurs missions. Les missionnaires ont tout de suite appris l'Inuktitut puis l'anglais, la langue dominante du Nord canadien. Leur langue première, le francais, puisqu'ils proviennent de France ou de Belgique, est devenue ici comme une langue d'usage à l'interne.

Quelques noms de missionnaires resteront toujours attachés au patrimoine d'Igloolik. Le père Fournier, qui s'est engagé dans le démarrage du mouvement cooperatif local et qui dessert maintenant la paroisse de Repulse Bay, le père Lechat qui est maintenant à la retraite à Ottawa et le père «Josapie Meus», toujours en poste ici.

A la première occasion, je suis allé saluer ce dernier à la paroisse catholique. Ma venue l'a tiré de son recueillement dans la petite chapelle attenante à l'église. Il me reçoit poliment mais m'explique que le moment ne convient pas pour une entrevue; il se prépare à officier des funérailles dans quelques minutes. Un jeune d'Igloolik s'est suicidé à Iqaluit.

Pour la cérémonie, l'église est bondée. Des cris d'enfants surgissent de partout comme toujours dans les offices religieux au Nord. Plusieurs gigotent sur le dos de leurs mères confortablement installés dans leur amauti. L'assemblée répond avec force aux chants en inuktitut entamés dans les hauts-parleurs. «Josapie» officie, assisté de Bogdan, un jeune prêtre polonais qui a décidé de servir dans les missions du Nord. Autour d'eux s'affaire une congrégation d'Inuit, tous revêtus de blanc et qui semblent co-officier la cérémonie avec les prêtres.

Puis quatre hommes s'avancent dans l'allée centrale, empoignent le cercueil de contreplaqué et sortent de l'église, entraînant la foule derrière eux. Des femmes gémissent, une autre laisse échapper une longue plainte qui n'en finit plus, d'autres hurlent leur désespoir pendant que l'église se vide.

«Si on compte depuis janvier dernier, m'expliquera le lendemain le père Meus, on est rendu à notre sixième suicide de jeunes d'Igloolik ou de Hall Beach. On a jamais vu ça. Celui qu'on a enterré hier, c'était le deuxième dans la même famille.»

Quoi dire? Le malheur est là, béant, horrible, inconcevable. L'esprit cherche vainement des explications, veut mettre des mots. Mais que se passe-t-il donc ■ Igloolik?

«C'est trop facile de trouver des explications, continue Josapie. J'ai participé à tellement de réunions où on cherche à expliquer. On dresse des listes d'explications. Mais quand ça se produit, c'est au-delà de tout ce qu'on peut penser. Ça ne se raisonne pas!»

Bogdan nous salue en passant. Il ne parle pas français. Il essaie d'apprendre l'Inuktitut. La France et le Canada ne produisent plus de prêtres et les communautés religieuses y sont en crise. Or, il semble y avoir une relève dans les pays de l'Europe de l'Est. Plusieurs jeunes Oblats polonais travaillent maintenant dans les paroisses catholiques du Nunavut.

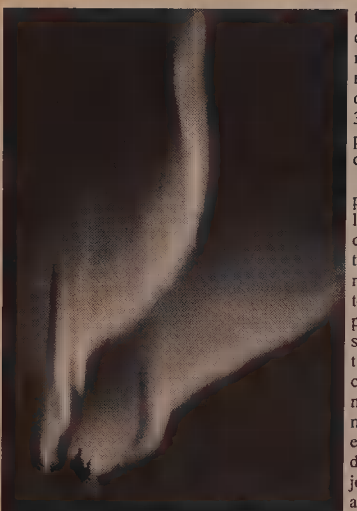
En servant le café, le père Meus continue de réfléchir tout haut. «Si on prend la communauté de Pelly Bay par exemple, 80 % de la population n'a pas encore 30 ans! Ils ont quoi comme avenir devant eux ces jeunes-là? C'est impensable de créer de l'emploi pour tout ce monde-là! Une autre affaire qu'il ne faut pas oublier aussi, c'est que tous ces jeunes n'ont plus de langues premières, mais bien deux langues secondes. Ils ne maîtrisent ni l'anglais, ni l'inuktitut. Ça finit par créer de la confusion. C'est sûr que toutes les images qui arrivent ici par la télévision n'aident pas. Ça décrit un monde qui leur est étranger et où il y a tellement de violence. La drogue et l'alcool n'aident pas non plus...»

Igloolik n'est pas un cas particulier au Nunavut. Le nouveau territoire canadien détient un des plus hauts taux de suicide au monde.

«Il ne faut pas se laisser accaparer par les suicides, conclut le père Meus, et devenir obsédé par le malheur. Il y ■ aussi des choses formidables dans nos communautés. Il faut continuer à témoigner dans chacune de nos vies que la vie vaut la peine d'être vécue! Je pense que c'est le meilleur remède.»

Aurores boréales

Reflets lumineux qui dansent dans le noir du ciel, les aurores boréales fascinent, figent, émerveillent. D'où viennent-elles? Quel est le meilleur moment pour les observer? Peut-on les entendre? Est-il possible de les photographier ou de les filmer? Pendant quelques semaines, une petite chronique hebdomadaire tâchera de répondre à ces questions.



Virginie Auger

L'apparition d'aurores est un phénomène qui ne se produit qu'aux deux pôles géomagnétiques de la terre. Au Nord, on les nomme aurores boréales, et au Sud, on les nomme aurores australes. La direction de leur trajectoire va toujours du Nord au Sud. Les aurores les plus basses atteignent une hauteur de 64 km, alors que les plus élevées peuvent atteindre une hauteur de 960 km.

Bien que certaines personnes prétendent avoir vu des aurores transpercer les nuages ou même toucher le sommet des montagnes, en réalité, seules les navettes spatiales, qui volent à près de 304 km d'altitude, peuvent les atteindre.

Les aurores apparaissent lorsque le vent solaire, chargé d'électrons, traverse le champ magnétique de la terre. Dès lors, un phénomène d'ionisation (échange entre des électrons chargés positivement et négativement) s'enclenche et l'énergie qui s'en dégage produit ce jet lumineux qu'on appelle aurore.

La couleur des aurores varie selon le type de gaz impliqué et la hauteur à laquelle l'ionisation à lieu. Les aurores les plus rares, de couleur rouge, sont provoquées par l'oxygène, à 320 km d'altitude. Pour ce qui est des aurores vertes et jaunes, les plus brillantes et les plus communes, elles sont produites par l'oxygène à 96 km d'altitude. Quant à l'azote, il produit les effets bleuâtres et violacés qui bordent les aurores.

Quels sont les meilleurs endroits pour les voir?

Tant dans l'hémisphère nord que dans l'hémisphère sud, un cercle contournant les deux pôles délimite les zones les plus propices aux apparitions d'aurores. Plus vous vous rapprochez de ces cercles, plus vous augmentez vos chances de pouvoir admirer une aurore.

Dans l'hémisphère nord : l'Alaska et le Nord canadien y sont prédestinés. En Europe, ce sont l'Islande et le nord de la Scandinavie qui sont le plus sujets aux apparitions d'aurores boréales.

Dans l'hémisphère sud, les aurores australes se produisent dans des régions inhabitées, ce qui rend leur observation plus difficile.

Maintenant, outre les zones appropriées, la température, la pollution et la lumière de la ville influencent aussi la visibilité des aurores.

Quel est le meilleur temps de l'année pour les observer?

Mieux vaut observer les aurores boréales pendant les équinoxes d'automne et de printemps (au mois de mars et d'octobre) puisqu'à ces périodes de l'année, le ciel est suffisamment noir et la température est généralement clémente.

Dans les régions éloignées des cercles polaires, c'est l'intensité de l'activité géomagnétique qui détermine l'apparition des aurores. Cette activité est plutôt imprévisible. On sait, par contre, qu'elle est plus intense pendant l'activité solaire maximum. On prévoit d'ailleurs une telle période pour les années 2000 et 2001.



L'éducation : pas une priorité pour les PME

Ottawa (APF): L'éducation n'est pas la chose la plus importante aux yeux d'un grand nombre de petites entreprises lorsque vient le temps d'embaucher des jeunes.

Plus important que l'éducation, l'enthousiasme et le désir d'apprendre sont pour les employeurs les qualités essentielles qui sont recherchées chez les jeunes.

Selon une étude sur les attentes des jeunes et des PME en matière d'emploi réalisée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante auprès de plus de 10 000 petites et moyennes entreprises, seulement 14 pour cent des entreprises recherchent des diplômés universitaires, surtout dans les secteurs de l'assurance, l'immobilier, les services commerciaux et les services communautaires. Pas moins de 20 pour cent des PME accepteraient d'engager un jeune qui n'a même pas poursuivi ses études secondaires. Toutefois, ces jeunes devraient souvent se contenter d'emplois temporaires à temps partiel.

Selon de nombreux employeurs, les jeunes ont l'avantage d'être plus souples que leurs aînés, n'ont pas d'idées préconçues sur la manière dont le travail doit être fait et peuvent donc s'intégrer plus rapidement dans un poste.

Cette enquête rappelle, si besoin est, que ce ne sont pas tous les emplois qui nécessitent de hautes qualifications. Les petites et moyennes entreprises recherchent beaucoup d'employés non spécialisés qui ont, au minimum, un diplôme secondaire.

Les PME recherchent des jeunes pour combler des postes de journaliers, de travailleurs non spécialisés, de vendeurs de magasin et services à la clientèle, de secrétariat et de travail de bureau. Un peu moins de la moitié des petites entreprises qui ont répondu au sondage ont indiqué leur intention d'embaucher des jeunes en 1998.

Non seulement il y a assez d'emplois pour les jeunes, mais plusieurs entreprises ont indiqué qu'elles prévoyaient des problèmes de recrutement, tant dans les provinces où l'économie roule à plein régime comme en Alberta, que dans les provinces de l'Atlantique et au Québec.

Les visages du VIH-Sida

«Le sida nous touche tous» sera le slogan de la Semaine nationale de sensibilisation au sida, qui se tiendra du 23 au 30 novembre dans toutes les communautés du pays et qui se terminera avec la Journée mondiale du sida, le 1er décembre. Cette initiative de la Société canadienne du sida donnera aux gens l'occasion d'apprendre comment se protéger contre le VIH et il leur fera prendre conscience que le VIH-sida nous concerne tous, personnellement.

«Depuis les débuts de l'épidémie, nous avons appris que le sida ne possède pas un seul visage, mais plusieurs, affirme Terrence Stewart, de la Société canadienne du sida. Ce que certains qualifiaient jadis de maladie de gais sévit aujourd'hui dans de nombreuses communautés, notamment des femmes hétérosexuelles, des Autochtones, des utilisateurs de drogues injectables et des jeunes. Le sentiment que «ça n'arrive qu'aux autres» se modifie, car de plus en plus de gens connaissent quelqu'un qui est séropositif, qui est atteint du sida ou qui en est décédé.»

Le nombre de Canadiens séropositifs pourrait s'élever à 42 000 et le Laboratoire de lutte contre la maladie estime que 30 à 40 p. 100 d'entre eux l'ignorent. Nombreux sont ceux qui continuent à croire qu'ils sont à l'abri de la maladie et qui, par conséquent, ne subissent pas de test de dépistage. «Lorsque les gens découvrent le visage humain de l'épidémie, ils ont plus de difficulté à faire fi de ces statistiques alarmantes, ajoute Stewart. Ils prennent conscience que le VIH-sida ne fait pas de discrimination et sont plus susceptibles de se protéger.»

On court un risque de contracter le VIH, le virus lié au sida, si on a des relations sexuelles sans protection avec une personne qui est atteinte de cette infection, ou si on utilise une aiguille ou une seringue qui a été utilisée par une personne atteinte. Le VIH peut aussi être transmis d'une femme séropositive à son foetus pendant la grossesse, ou au nouveau-né pendant l'accouchement ou par l'allaitement au sein. Bien que le VIH soit aussi transmissible par transfusion de sang, cette probabilité est maintenant très faible puisque les donneurs sont soigneusement triés et que tous les dons de sang sont soumis à un dépistage avant d'être utilisés.

Stewart précise que le VIH ne se transmet pas dans les contacts ordinaires de la vie quotidienne, comme en touchant quelqu'un, en donnant une poignée de main ou un baiser des lèvres, en serrant quelqu'un dans ses bras, en partageant de la nourriture, une assiette ou des ustensiles, en utilisant une toilette ou une fontaine, en se faisant piquer par un insecte, ni en faisant un don de sang.

La Société canadienne du sida ajoute que, lors d'une relation sexuelle, le port d'un condom de latex diminue le risque de contracter le VIH. Pour les personnes qui utilisent des seringues et des aiguilles, un nettoyage approprié de ces instruments avec de l'eau de Javel réduit aussi le risque d'infection; mais il est plus sécuritaire d'utiliser une seringue neuve pour chaque injection.

Des organismes communautaires de lutte contre le sida offrent toute une gamme de services de prévention et de soutien, dans les villes à travers le pays. Pour être de francs succès, ces programmes ont besoin de l'appui des gens de la communauté. Si vous voulez faire un don, devenir bénévole, ou en savoir plus long sur les activités qui auront lieu dans votre région pendant la Semaine nationale de sensibilisation au sida, appelez la Société canadienne du sida au 1-800-499-1986, ou visitez-nous sur le Web à <www.cdnaids.ca>.

Prix de la francophonie

Pour la 7e année consécutive, l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) invite les intervenantes et les intervenants en éducation ainsi que les élèves, les étudiantes et les étudiants franco-canadiens à participer aux *Prix de la francophonie 1999*, qui soulignent l'excellence de leurs réalisations en faveur de la promotion du français. Au total, 48 prix régionaux et 13 prix nationaux de 50 $ à 1000 $ seront remis dans le cadre des activités entourant la *Semaine nationale de la francophonie*, du 15 au 26 mars 1999.

Les personnes intéressées ont jusqu'au 31 décembre pour poser leur candidature. Les modalités de participation apparaissent dans la brochure distribuée dans le réseau scolaire francophone canadien, auprès des diverses associations francophones et sur le site Internet de l'ACELF à l'adresse *www.acelf.ca/snf*.



Horaire télé

(Heure des Rocheuses)

des réseaux de langue française disponibles dans les T.N.-O.
SRC (Radio-Canada), TV5 et TVA

Lundi 23 novembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Élections 1998
TV5 La 50e ave.
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Chasse aux trésors

17 h 30
SRC La petite vie
L'élection : L'annonce d'élections suscite des discussions chez [redacted] Parés.
TV5 La vie à l'endroit
TVA Les ailes de la mode

18 h
SRC 4 et demi
TVA Beverly Hills

19 h
SRC Omertà
TV5 Les pieds sur l'herbe
TVA Salle d'urgence

19 h 30
TV5 Défis

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Écran témoin

21 h 20
SRC Politique féd./prov.

21 h 30
SRC De bouche à oreille
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vision mondiale

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Musique au coeur

Mardi 24 novembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Élections 1998
TV5 Bons baiser d'Amérique
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Ent'Cadieux

17 h 30
SRC La facture
TV5 Des racines et des ailes

18 h
SRC Bouscotte
TVA Place Melrose

19 h
SRC Réseaux
TV5 Musique, musiques
TVA Les machos

19 h 30
TV5 Temps présent

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 20
SRC Découverte

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vision mondiale

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 20
SRC Cinéma
Témoin silencieux
(ÉU, 1994, drame) Un enfant autistique est témoin d'un meurtre.

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 La vie à l'endroit

Mercredi 25 novembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Élections 1998
TV5 Panorama
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA La poule aux oeufs d'or

17 h 30
SRC Caserne 24
TV5 Envoyé spécial
TVA Fleurs et jardins

18 h
SRC Le Volcan tranquille
TVA Le retour

19 h
SRC Enjeux
TVA Sauve qui peut

19 h 30
TV5 Magazine santé

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 20
SRC Vues d'ici
Côté court
Quatre courts métrages québécois.

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vision mondiale

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Des racines et des ailes

Jeudi 26 novembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Élections 1998
TV5 Cap aventure
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Fais-moi rire

17 h 30
SRC Un gars, une fille
TV5 Documentaire canadien
TVA KM/H

18 h
SRC La part des anges
TVA Haute tension

20 h 30
TV5 Télécinéma

19 h
SRC L'Écuyer
TV5 Orage d'été

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 20
SRC Branché

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

21 h 50
SRC Cinéma
Gatsby le magnifique
(É.-U., 1974, drame) Dans les années 20, un richard achète une propriété en banlieue.

22 h
TVA Infopublicité

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Envoyé spécial

Vendredi 27 novembre

15h
SRC Change d'air
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Élections 1998
TV5 Les arts et les autres
TVA Piment fort

17 h
SRC Maman chérie
TV5 Journal français
TVA J.E.

17 h 30
SRC Kamikazes
TV5 Thalassa

18 h
SRC La fureur
TVA Histoire vraie

18 h 30
TV5 Faut pas rêver

19 h
SRC Zone libre

19 h 30
TV5 Les grands fleuves

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Des crimes et des hommes

21 h
SRC Sports
TV5 Au-delà des apparences

21 h 20
SRC Cinéma
Sirènes
(G.B., 1994, comédie) En Australie des années 30, un pasteur s'oppose à l'exposition d'une peinture jugée blasphématoire.

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TV5 Revue de presse canadienne
TVA Loto-Québec

22 h
TV5 Journal des spectacles
TVA Infopublicité

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Ça se discute

Samedi 28 novembre

8 h
SRC Princesse Sissi
TV5 Funambule
TVA Dodo déco

8 h 30
SRC Animaniacs
TV5 Sport Africa
TVA Les ailes de la mode

9 h
SRC Franc-croisé
TV5 Y'a pas match
TVA Cyber club

9 h 30
SRC Les aventures de Tintin
TV5 Horizons francophones

10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Voix d'instrument (10 h 15)
TVA Tournoi de quilles

10 h 30
SRC Cinéma
Black Beauty
(É.-U., 1994, drame) L'histoire d'un étalon noir.
TV5 Les Belges du .../Temps d'affaires

11 h
TV5 Les arts et les autres
TVA Infopublicité

11 h 30
TV5 Magellan

12 h
TV5 Génies en herbe

12 h 30
SRC Direction : sud
TV5 Pas si bête que ça

13 h
TV5 Le journal français
TVA Fleurs et jardins

13 h 30
SRC Parents d'aujourd'hui
TV5 Outremers
TVA Vins et fromages

14 h
SRC L'Accent francophone
TVA Ciné-pop

14 h 30
SRC L'Arche de Noé
TV5 Fleurs et jardins

15h
SRC Au delà des apparences
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
TV5 Vins et fromages

16 h
SRC Ce soir
TV5 Thalassa
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Franc jeu
TVA Ciné-Extra

17 h
SRC La soirée du Hockey
Les Pinguins de Pittsburg vs les Canadiens
TV5 Journal français

17 h 30
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir chez Estelle

19 h 30
TV5 Paris chic-choc

20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal

20 h 30
SRC Sports (20 h 29)
TV5 Journal belge

20 h 50
SRC Télé-suspense
Rencontre fatale
(É.-U., 1989, drame) Un policier s'éprend d'une suspecte dans une affaire de meurtre.

21 h
TV5 Tout le monde en parle/Union libre
TVA TVA/Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Ciné-lune

22 h 15
TV5 Bouche à oreille

22 h 30
TV5 Soir 3

22 h 45
TV5 Vivement dimanche

22 h 55

Dimanche 29 novembre

8 h
SRC Le jour du Seigneur
TV5 Musiques au coeur
TVA Vision mondiale

9 h
SRC Scully rencontre
TVA Évangélisation 2000

9 h 30
SRC Médias
TV5 Mouvements
TVA Complètement marteau

10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Gourmandises (10 h 15)
TVA Fais-en ton affaire

10 h 30
SRC La semaine verte
TV5 Vins et fromages
TVA Infopublicité

11 h
TV5 Vivement dimanche

11 h 30
SRC Second regard

12 h
SRC De bouche à oreille
TVA Ciné-pop

13 h
TV5 Le journal français

13 h 30
SRC Horizons
TV5 Comment faire ?

14 h
TV5 Comment faire plus ?
TVA Cinéma en famille

14 h 30
SRC Branché

15h
SRC La Course destination monde
TV5 Journal suisse

15 h 30
TV5 Grands gourmands

16 h
SRC Ce soir
TV5 Documentaire européen
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Découverte
TVA La vie est un sport dangereux

16 h 45
TV5 Bouche à oreille

17 h
TV5 Journal français
TVA Fort Boyard

17 h 30
SRC La vie d'artiste
TV5 Vivement dimanche prochain

18 h
SRC Les Beaux Dimanches
TVA Cinéma Dimanche

18 h 15
TV5 Journal des spectacles

18 h 30
TV5 Bouillon de culture

19 h 45
TV5 Viva

20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal
TVA Montréal : C'est quoi ma ville?

20 h 30
SRC Suspect numéro 1
TV5 Journal belge

21 h
TV5 Fiction
TVA Le TVA et Sports

21 h 29
SRC Sports

21 h 50
SRC Ciné-club
If
(É.-U., 1968, drame) Conflits au sein d'une école privée britannique.
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vins et fromages

22 h 30
TV5 Soir 3
TVA Évangélisation 2000

22 h 45
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir...

23 h
TVA Infopublicité

Cette grille-horaire de la télévision de langue française est mise à jour grâce aux sites web de ces réseaux. Les différences dans la précision de l'information dépendent des renseignements disponibles.

Si vous remarquez des erreurs, faites-le nous savoir en téléphonant au (867) 873-6603 ou par courriel à aquilon@internorth.com.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 43, 27 novembre 1998



Virginie Auger/L'Aquilon

À Inuvik, les journées sont courtes et la neige recouvre les bateaux qui attendent patiemment le printemps prochain.

STTN/GTNO

Payés avant Noël?

Les chances sont minces pour que les employés du Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Nord puissent bénéficier des indemnités de salaire avant le 25 décembre prochain.

Virginie Auger

Avant d'entamer les négociations avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Nord (STTN), le ministre des finances des TNO, John Todd, souhaitait pouvoir remettre à ses employés avant Noël les sommes dues rétroactivement si des augmentations de salaire étaient prévues dans la future convention collective.

Maintenant, l'employeur soutient que même si les deux parties arrivent à s'entendre sur un projet de règlement durant les négociations qui auront lieu en décembre, il ne pourra rembourser ses employés avant la fin de l'exercice financier de l'année courante.

«Je suis très surprise qu'un jour on nous parle de Noël et que le lendemain on n'est même plus certain d'être en mesure de recevoir notre argent avant la fin de l'exercice financier de l'année

Indemnités

Suite en page 2

L'autobus remplace-t-il une école?

La Cour suprême entendra les parents de Summerside

La Cour suprême du Canada a accepté d'entendre la cause des parents francophones de Summerside à l'Ile-du-Prince-Édouard, qui luttent depuis 1994 pour obtenir une école primaire de langue française.

Ottawa (APF): Les parents soutiennent que la province ne respecte pas leurs droits en refusant de construire une école dans la ville de Summerside.

La province réplique qu'elle respecte ses obligations en transportant les élèves acadiens de Summerside et des environs dans une école de langue française située à Abrams Village, dans la région acadienne Évangéline.

L'école Évangéline est située à 28 kilomètres de Summerside et les élèves qui empruntent l'autobus doivent se taper une promenade qui dure en moyenne 57 minutes matin et soir. Jugeant la distance trop longue à parcourir, plusieurs parents préfèrent inscrire leurs enfants à l'école d'immersion.

Selon une étude sociolinguistique du professeur Angéline Martel, pas moins de 155 élèves acadiens de Summerside et des environs auraient droit à une éducation primaire en langue française. Lors d'une préinscription réalisée en 1995, les promoteurs de l'école française n'avaient recueilli que 34 noms d'élèves.

La preuve est toutefois faite depuis longtemps que la construction d'une école de langue française en milieu minoritaire

Parents en cour

Suite en page 2

Salut!

Isabelle Sénéchal, Caroline Mackenzie et Chantale Martel saluaient la foule au passage, le 21 novembre dernier, à bord du char allégorique de l'école Allain St-Cyr, lors de la parade du père Noël.

Sommaire



Virginie Auger

Symboles officiels

La semaine dernière, le Comité spécial sur l'identité du nouveau territoire de l'Ouest a annoncé quels seront les nouveaux symboles officiels du territoire après la division du 1er avril 1999.

Le nouveau territoire de l'Ouest conservera comme symboles la fleur actuelle (dryas integrifolia), l'oiseau (faucon gerfaut), le minéral (or), le tartan écossais ainsi que la plaque d'immatriculation en forme d'ours polaire. Les symboles qui doivent être renouvelés sont le drapeau, l'armoirie et la masse. L'arbre officiel (le pin gris), tout comme le logo des Territoires du Nord-Ouest (trois ours polaires) restent à déterminer. Le Comité a aussi proposé d'ajouter, à la gamme des symboles, le diamant comme pierre officielle.

Le nom des Territoires du Nord-Ouest continuera d'être utilisé jusqu'à ce que les résidents votent une nouvelle constitution. Ce processus est présentement en attente puisqu'un changement de nom et de constitution requiert l'approbation du gouvernement fédéral.

Le Comité prévoit faire participer le public dans le choix du drapeau, de la masse et de l'armoirie. Des renseignements sur les détails de ce processus seront fournis d'ici quelques semaines.

Intervention

Vingts-huit enseignants spécialisés en intervention non-violente en cas de crise donneront des séances de formation dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest, a annoncé le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Charles Dent, le 23 novembre dernier.

« Je suis heureux qu'un nombre important d'enseignants soient désormais formés pour intervenir dans des situations de crise de manière positive, proactive et non-violente », a indiqué le ministre Dent.

Un sondage mené en 1995-1996 par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation et l'Association des enseignants des TNO a démontré que la majorité des enseignants croient qu'une formation en intervention de crise leur est profitable. Les employés qualifiés en intervention de crise arrivent à mieux contrôler leur classe et perdent moins de temps à faire de la discipline.

Soins de santé à domicile

La secrétaire d'État, Ethel Blondin-Andrew, a fait une annonce concernant les soins de santé à domicile la semaine dernière.

« Les soins de santé à domicile ont toujours fait partie du système de santé des TNO. Reconnaissant cette réalité, le gouvernement du Canada a annoncé, en juillet dernier, que les fonds transitoires pour la santé iront dans la réalisation de deux projets-pilotes pour les soins de santé à domicile », a mentionné Mme Blondin-Andrew.

Premièrement, le projet évaluant la rentabilité et l'efficacité des soins de santé au Canada verra si les soins à domicile offerts dans les TNO constituent une alternative efficace aux soins offerts dans les hôpitaux.

Deuxièmement, le projet de santé des Premières nations et des Inuit évaluera, dans cinq communautés, différents aspects du programme de soins de santé à domicile.

« De tels projets sont essentiels pour revitaliser l'ensemble du système de santé canadien », a spécifié Mme Blondin-Andrew.

Rénovations

Le ministre des Services et des Travaux publics, Jim Antoine, a annoncé le 20 novembre dernier que le gouvernement a l'intention d'entreprendre la rénovation de l'édifice Arthur Laing.

« Bien que le budget qui sera alloué pour la rénovation de l'édifice ne soit pas encore déterminé, nous croyons que les futurs travaux seront bénéfiques pour les contracteurs et les travailleurs locaux », a indiqué M. Antoine.

Le gouvernement avait l'intention de vendre l'édifice mais les offres reçues n'étaient pas suffisamment élevées.

«La meilleure option pour le gouvernement est donc de rénover le bâtiment et de continuer à l'utiliser comme édifice à bureaux », a expliqué M. Antoine.

Concession

Suite de la une

courante», explique la présidente du STTN, Jackie Simpson.

«De toute façon, j'ai toujours cru qu'il était impensable de pouvoir être remboursés avant Noël, et cela pour deux raisons précises», ajoute Mme Simpson.

Premièrement, tout projet de règlement doit être approuvé ou rejeté par l'ensemble des membres du syndicat.

«Le dernier mot revient aux membres, explique Jackie Simpson, même si le STTN était arrivé à négocier un nouveau projet de règlement au mois de novembre, nous aurions dû prendre trois ou quatre semaines additionnelles pour compléter le scrutin de ratification, ce qui nous aurait menés à la mi-décembre de toute façon.»

Deuxièmement, le fonctionnement d'un système de rémunération d'une grosse organisation politique, comme celle du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, est parfois problématique.

«Il est peu propable que le système d'évaluation des salaires, le *Hay Plan*, puisse être mis en application cette année. Avant le commencement des négociations en novembre, nous étions à peu près certains que les changements au système d'évaluation des salaires ne pourraient être appliqués avant la fin l'exercice financier de cette année. Il ne reste pas suffisamment de temps pour approuver un nouveau projet de règlement et pour mettre en application un nouveau système de rémunération », soutient Mme Simpson.

La présidente du syndicat, Jackie Simpson, affirme qu'elle aimerait bien que tous les employés reçoivent leur indemnisation dès aujourd'hui, puisque depuis les six dernières années ils n'ont pu bénéficier d'aucune augmentation de salaire.

Néanmoins, le Syndicat est heureux des efforts que l'employeur déploie pour arriver à une nouvelle entente et continue d'affirmer qu'il souhaite signer une convention collective juste et équitable.

Parents en cour

Suite de la une

fait grimper les inscriptions de façon considérable, parfois même au-delà des projections initiales les plus optimistes.

Les parents ont d'abord remporté une victoire le 8 janvier 1997 devant le juge de première instance, qui a estimé que le nombre d'enfants ayant droit à une éducation en langue française était suffisamment élevé, pour justifier la construction d'une école primaire de langue française dans la région de Summerside. La Cour d'appel de la province a toutefois renversé cette décision le 24 avril 1998.

Ce n'est pas avant l'automne 1999 que la Cour suprême du Canada devrait entendre la cause, qui aura des répercussions considérables ailleurs au pays.

L'aide juridique en français en Ontario

Ottawa (APF): L'aide juridique pour les personnes à faible revenu sera bientôt disponible en français dans les 23 régions désignées bilingues de l'Ontario.

Le gouvernement ontarien se prépare à adopter un projet de loi qui prévoit une refonte complète du service de l'aide juridique qui est présentement géré par le Barreau.

À compter du 1er avril 1999, *Aide juridique Ontario* sera un organisme gouvernemental assujetti à la *Loi sur les services en français*. Les personnes aux prises avec la justice auront maintenant le droit de communiquer en français avec l'organisme, tant avec l'administration centrale qu'avec ses bureaux situés dans les régions désignées bilingues.

Selon l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, il s'agit d'une amélioration notable par rapport au présent régime. Le directeur général de l'AJEFO, Gérard Lévesque, souligne que son organisme a reçu beaucoup de plaintes au fil des ans concernant l'absence de services en français. Il était même difficile d'obtenir des services juridiques en français dans la Capitale nationale, dit-il.

S'il sera dorénavant possible de communiquer en français avec l'administration de *Aide juridique Ontario*, il reste maintenant à savoir quelles cliniques juridiques pourront offrir des services en français : «Qui va offrir le service? Il n'y a pas de fonds pour créer une vingtaine de cliniques francophones» indique M. Lévesque, dont l'organisme réclame qu'au moins une clinique dans chaque région bilingue ait le mandat de faciliter l'accès à la justice pour les francophones à faible revenu.

Présentement, seulement trois cliniques ont été désignées en vertu de la *Loi sur les services en français* soit celles de Prescott et Russell, Stormont, Dundas et Glengarry dans l'Est et Grand Nord à Kapuskasing. La demande de désignation de la Clinique juridique bilingue Windsor-Essex est présentement à l'étude. À ce rythme, M. Lévesque se demande s'il ne faudra pas plutôt «bâtir un réseau parallèle de cliniques francophones.»

Contrairement au dossier sur l'administration de la Loi sur les infractions provinciales par les municipalités qui a fait l'objet d'un long débat à Queen's Park, l'AJEFO ne réclame pas que le texte du projet de loi 68 sur l'aide juridique précise noir sur blanc les services qui devront être offerts en français : «On est pressé que le gouvernement modifie la loi sur l'aide juridique. On veut que le plus vite possible, la *Loi sur les services en français* s'applique dans les régions» de dire M. Lévesque.

16,8 pour cent de la population francophone de la province vit sous le seuil de la pauvreté.

Classe francophone

Une petite touche de français

Le système scolaire qui prévaut à Inuvik exige que, dès la première année du primaire, les parents choisissent d'inscrire leurs enfants dans un des trois programmes de langue: gwich'in, inuvialuit ou français. Cette année, à l'école secondaire Samuel Hearne, on compte 54 inscriptions pour le programme de français langue seconde.

Virginie Auger

Lundi matin, 10 h, j'entre dans la classe de français des élèves de 10e, 11e et 12e année de l'école secondaire Samuel Hearne. Dans le fond de la classe, deux élèves travaillent calmement. L'autre élève qui est inscrit à ce cours est absent ce jour-là.

S'ils sont si peu nombreux, c'est que dès la 10e année, les jeunes peuvent choisir entre une spécialisation en science ou en langue.

«De la 1ere à la 9e année, il est obligatoire de choisir un programme de langue en gwich'in, en inuvialuit ou en français. Ensuite, les élèves peuvent s'orienter vers les sciences ou poursuivre leur formation en langue. C'est ce qui explique la diminution des inscriptions au programme de français à partir de la 10e année », soutient le professeur responsable des classes de français, Janet Kershaw.

Cette année, ils sont 54, de la 7e à la 12e année, à s'être inscrits au programme de français. Et contrairement à ce qu'on pourrait penser, un tiers des élèves qui participent au programme sont d'origine autochtone. Jusqu'en 9e année, les élèves assistent à deux classes d'une heure par semaine, alors qu'à partir de la 10e, ils ont des classes tous les jours.

Selon Sherry Rioux, une jeune élève de 10e, apprendre le français est une opportunité qui lui ouvrira plusieurs portes.

« J'ai choisi de continuer ma formation en français parce que cela me donnera un atout de plus lorsque viendra le temps d'entreprendre des études universitaires.»

Quant à Corine Casanova, une jeune suisse-allemande de 12e année qui participe au programme d'échange EF, sa classe de français vient compléter ses connaissances en anglais, en italien et en espagnol. «Si j'ai décidé de participer au programme d'échange, c'était surtout pour perfectionner mon anglais, mais j'étais très heureuse d'apprendre que je pourrais suivre des cours de français aussi.»

L'apprentissage

Alors qu'au primaire on priorise la compréhension de la langue et la conversation, au secondaire l'accent est mis sur l'écrit. Cette transition n'est pas toujours facile, compte tenu des nombreuses règles de grammaire qui donnent parfois du fil à retordre autant au professeur qu'aux élèves.

Néanmoins, avec une bonne pédagogie, il est possible de rendre la matière agréable. «Ma méthode est de toujours leur faire accomplir ou réussir quelque chose dans un contexte réel.»

Parade de mode, catalogue, phrase du jour...Mme Kershaw a plus d'un tour dans son sac pour faire apprécier les mérites de la langue française à ses élèves. «Par exemple, puisque le propriétaire du restaurant ToGo's est francophone, j'y envoie mes élèves faire des commandes en français.»

Seule pour orchestrer l'ensemble des classes, Mme Kershaw apprécie d'autant plus l'aide de la monitrice de français, Marie-Elsa Proulx. «Marie-Elsa est mon bras droit. C'est bien, parce que si je ne suis pas certaine de quelque chose, je peux poser la question à Marie-Elsa. Et du même coup, les enfants voient qu'il ne faut pas être gêné de poser des questions.»

Bien que l'organisation des activités demandent beaucoup de temps, Marie-Elsa considère que l'enthousiasme des enfants compense amplement pour les heures qui y sont consacrées. «L'énergie des élèves nous motive parce qu'on voit qu'ils veulent apprendre», explique-t-elle.

Parallèlement, Mme Kershaw a aussi mis sur pied un Club de français qui offre l'opportunité à tous les élèves de l'école de participer à des activités en français. «Les activités ont lieu sur l'heure du midi, et j'ai normalement entre 5 et 15 élèves qui y participent.»

Quoique l'on dise, il y a certainement un effort qui est fait pour préserver et encourager le fait français dans les régions hors Québec. Un grand pas dans la bonne direction!



Virginie Auger/L'Aquilon

Marie-Elsie Proulx, Corine Casanova, Sherry Rioux et Janet Kershaw.

ÉDITORIAL

Déprimez pas trop!

Avec l'hiver qui s'avance allègrement et Noël qui approche à grands pas, un phénomène des plus intéressants se produit : le soleil nous offre des petites visites de plus en plus courtes.

Plus on est au nord, plus ce phénomène saisonnier est accentué. Ainsi, dans des petites localités commes Igloolik et Tuktoyaktuk, le soleil n'est plus au-dessus de l'horizon et il ne fait clair qu'environ deux heures par jour.

Comme le mentionnait un article paru dernièrement dans le journal, cette disparition de notre astre solaire a des conséquences fâcheuses sur notre moral. Certaines personnes sont affectées plus durement, mais nous en subissons tous les effets.

C'est un fait connu depuis des décennies en sociologie que le taux de suicide est directement relié à la situation géographique des populations. Plus les sociétés sont au nord, plus élevé est leur taux de suicide.

Dans le Nord, non seulement les populations autochtones doivent-elles vivre dans des conditions sociales et familiales souvent difficiles mais en plus, elles sont aux premières lignes de cette action néfaste de l'absence de soleil.

On n'a pas tous le temps ou l'argent pour se rendre dans le sud afin d'y faire le plein de soleil. Il existe cependant d'autres méthodes alternatives dont traitait le journal dernièrement. De toute façon, il faut rester attentif aux comportements de nos proches et de nos amis afin de déceler les signes d'une dépression possible.

Pour vous remonter le moral, songez aux nombreuses heures d'ensoleillement qui nous attendent dès le mois de mai. Rêvassez paresseusement à ces magnifiques couchers de soleil à minuit,lors des journées les plus longues. Après tout, nous vivons dans la région du pays la plus belle et la plus intéressante durant l'été, mais l'hiver est un peu difficile à passer.

Alain Bessette



Virginie Auger/L'Aquilon

Les pingos, ces petites collines de glace, représentent l'une des caractéristiques géologique de la région de Tuktoyaktuk.



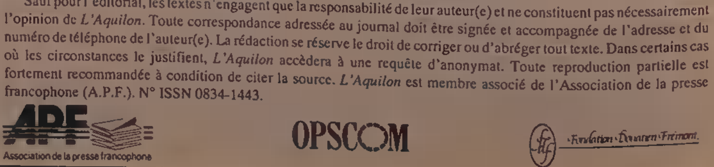
L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs et collaboratrice : Louis Mc Comber et Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



Plus qu'hier, moins que demain!

Igloolik, un petit patelin qui ne donne pas sa place



Louis McComber/L'Aquilon

Louis Mc Comber

(Igloolik) Curieusement, Igloolik a toujours joué un rôle significatif dans les événements qui ont marqué l'histoire de l'Arctique de l'Est. Depuis les explorations de Parry en quête du Passage du Nord-Ouest, en 1822, et qui a dû hiverner dans la baie de Ikpiardjuk (Turton Bay), en face de l'actuelle communauté, jusqu'à l'établissement du prochain gouvernement du Nunavut qui y installera un de ses 10 sous-centres administratifs, Igloolik a toujours été des grands rendez-vous.

C'est d'ailleurs depuis l'expédition de Edward Parry que les embouchures du détroit qui sépare la péninsule de Melville et la Terre de Baffin se nomment Fury et Hecla, du nom de ses deux énormes vaisseaux. Si les eaux du détroit avaient été libres cet été-là, permettant le passage des navires, Parry aurait pu prétendre au titre de découvreur du fameux passage du Nord-Ouest, pour peu qu'il réussisse aussi à franchir le détroit de Bellot, tout au Nord de la péninsule de Boothia. Parry et ses hommes furent donc les premiers Européens à avoir l'honneur de socialiser avec les Igloolingmiut (les habitants d'Igloolik).

Le deuxième visiteur de marque fut Charles Francis Hall, en 1867, qui nous laissa des informations si précieuses sur la vie des populations indigènes de l'époque. Le troisième explorateur à se rendre dans les parages en 1913 fut un québécois du nom d'Arthur Tremblay qui avait dû probablement hiverner à Arctic Bay à bord du navire Arctic commandé par le capitaine Joseph-Elzéar Bernier, en 1910-1911.

Autre temps fort de l'exploration de l'Arctique canadien fut le passage de la cinquième expédition de Thule, dans la région d'Igloolik, sous la direction du Groenlandais Knud Rasmussen, en 1922, avec ses collègues et amis Peter Freuchen et Therkel Mattiasen. Rasmussen fut très impressionné par la rencontre d'un puissant angakok (chaman) d'Igloolik, Awa, grand-père de Simon Awa, le directeur de la Commission d'établissement du Nunavut et de Salome Awa, journaliste de CBC-North à Iqaluit.

Le premier missionnaire oblat, le Père Etienne Bazin, arriva en 1931 pour fonder la mission, au moment où la Compagnie de la Baie d'Hudson n'était pas encore installée. Celle-ci n'y ouvrit un poste de traite qu'en 1939.

Igloolik est aussi reconnu pour avoir été un avant-poste du mouvement cooperatif, dès 1963. Le Père Louis Fournier en a sans doute été l'instigateur avec le président-fondateur, Pacome, et Marc Evaluardjuq, l'actuel député du comté à l'Assemblée législative de Yellowknife.

En 1993, lors de la signature de l'Entente de revendication territoriale du Nunavut à Iqaluit, c'est un citoyen d'Igloolik, Paul Quassa, alors président de la Fédération Tuungaviq du Nunavut, qui parapha le document au nom des Inuit avec le Premier ministre du Canada de l'époque, M. Brian Mulroney.

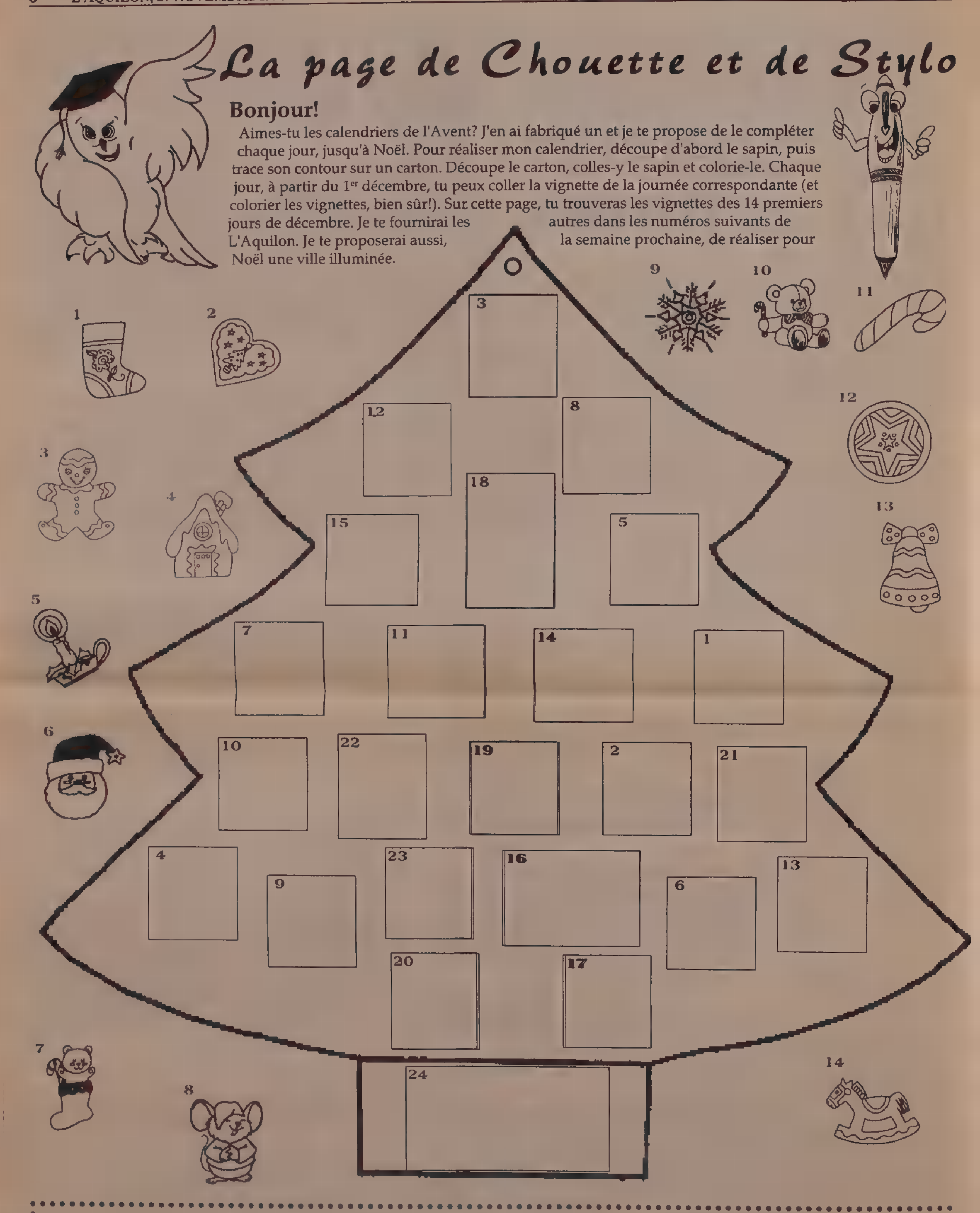
Ce document prévoyait la création du Conseil de développement social du Nunavut dont la mission consiste à préserver la langue et la culture inuit. Le siège social de cet organisme est toujours à Igloolik et M. Louis Taparjuk en est le président. M. Taparjuk, originaire d'Igloolik, a été un militant de la première heure du mouvement coopératif dans les communautés inuit.

Avec sa population de 1200 personnes, Igloolik reste aujourd'hui une des plus importantes communautés du Nunavut. Le 4 octobre dernier, le Commissaire par interim, Jack Anawak, dévoilait officiellement son plan de décentralisation du prochain gouvernement. On y prévoit 72,5 positions administratives pour Igloolik dont plus d'une trentaine seront consacrées au ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse.

La page de Chouette et de Stylo

Bonjour!

Aimes-tu les calendriers de l'Avent? J'en ai fabriqué un et je te propose de le compléter chaque jour, jusqu'à Noël. Pour réaliser mon calendrier, découpe d'abord le sapin, puis trace son contour sur un carton. Découpe le carton, colles-y le sapin et colorie-le. Chaque jour, à partir du 1er décembre, tu peux coller la vignette de la journée correspondante (et colorier les vignettes, bien sûr!). Sur cette page, tu trouveras les vignettes des 14 premiers jours de décembre. Je te fournirai les autres dans les numéros suivants de L'Aquilon. Je te proposerai aussi, la semaine prochaine, de réaliser pour Noël une ville illuminée.



Concours de Noël!

Eh oui! C'est déjà le temps de penser au concours de Noël!

Cette année, on te propose de fabriquer une décoration pour notre sapin de Noël. Tu peux utiliser le genre de matériel que tu veux : papier, carton, laine, noix, arachide, tissu. Tu peux fabriquer des décorations de toutes les formes : bonhomme de neige, animaux, instruments de musique, boules, guirlandes, etc.

Sers-toi de ton imagination!

Il y aura des prix à gagner parmi les participants et les noms des gagnants seront publiés dans le numéro du 18 décembre.

Il faut absolument que ton bricolage parvienne au journal le **vendredi 11 décembre** au plus tard.

Bonne chance!

La parade du père Noël

L'école Allain St-Cyr remporte le 2e prix

L'école Allain St-Cyr avait son propre char allégorique lors de la parade du père Noël le 21 novembre dernier à Yellowknife.

Alain Bessette

C'est sous le thème de «La magie de Noël, tel que les gens la font» que l'école Allain St-Cyr a paradé devant les nombreux spectateurs de tous les âges venus assister à la parade du père Noël, le 21 novembre à Yellowknife.

La décision de participer activement à cette parade a été prise à la dernière minute. Une fois cette décision prise, élèves, parents et employés de l'école se sont retroussés les manches afin d'organiser un char allégorique rempli de magie. L'effort n'est pas resté sans récompense puisque l'école Allain St-Cyr a remporté le deuxième prix parmi les écoles participantes.

Élèves, professeurs, employés, parents et bénévoles : une équipe gagnante pour la parade du père Noël.





C'est tout un travail que de préparer un char pour une parade.

Martine Gauvin (à gauche) et Anita Drolet marchaient à côté du char, distribuant des friandises et invitant les gens à danser et à chanter.
La magie de Noël, tel que les gens la font.



Migration annuelle des caribous

Les caribous sont de retour sur la bonne route

Alain Bessette

Presque tous les caribous du troupeau de Bathurst sont de retour dans leur trajet normal de migration hivernale. L'an dernier, le troupeau avait bifurqué beaucoup plus à l'est et au sud de grand lac des Esclaves.

C'est la conclusion à laquelle arrive le groupe d'étude de la région Slave et du Kitikmeot ouest. Des informations obtenues via satellite montrent qu'au 20 novembre, la plupart des 20 caribous femelles équipées d'un collier de retransmission se retrouvaient au sud du lac MacKay et de Snare Lake et aussi à l'ouest de Rae Lake, soit le trajet usuel de ce troupeau.

«Les caribous se sont arrêtés momentanément à la ligne des arbres mais se dirigent maintenant dans une direction qui correspond à leur route migratoire coutumière», a indiqué le docteur Anne Gunn, chercheure pour le groupe d'étude.

L'an dernier à pareille date, les femelles munies d'un collier se retrouvaient tout juste au nord de la frontière séparant les Territoires de la Saskatchewan. La situation avait inquiété les peuples dogrib et chipewyan qui se demandaient si cette nouvelle route migratoire était le résultat du développement minier du lac de Gras.

Cette inquiétude se fondait sur le fait que la route migratoire hivernale du troupeau passe à proximité de ce lac où plusieurs projets de développement minier pour le diamant ont lieu. Cette route est utilisée cet automne alors que le troupeau se déplace dans une direction orientée du nord-est vers le sud-ouest.

Dans le cadre de l'étude de la région Slave et du Kitikmeot ouest, des femelles adultes sont munies d'un collier qui retransmet un signal-radio capté par les satellites. Le groupe de chercheurs peut ainsi suivre les mouvements migratoires du troupeau. Les colliers émettent un signal d'une durée de six heures tous les cinq jours.

Il s'agit de la troisième année d'activité de ce groupe de recherche.

Les 1ers Jeux de la francophonie canadienne

L'équipe des T.N.-O. s'organise

Une première réunion préparatoire du comité organisateur pour l'équipe des T.N.-O. a eu lieu le 24 novembre dernier.

Alain Bessette

Du 19 au 22 août 1999 auront lieu les premiers Jeux de la francophonie canadienne à Memramcook au Nouveau-Brunswick. Isabelle Picard, chef de mission pour les T.N.-O. avait convoqué le comité organisateur de l'équipe des T.N.-O. pour une réunion préparatoire le 24 novembre dernier.

La formule de ces jeux met autant l'emphase sur la culture que sur les sports. En effet, il y aura des compétitions sportives dans trois catégories si le nombre d'athlètes le permet : athlétisme, badminton et volleyball. Il y aura aussi une délégation des T.N.-O. qui participera au volet culturel des Jeux dans les catégories suivantes : arts visuels, improvisation, musique et formation.



Virginie Auger/L'Aquilon

(Dans l'ordre habituel) France Laurin, Isabelle Picard, Léa Smith et Carole Forget, quatre des six membres du comité organisateur pour les T.N.-O.

Jusqu'à présent, plus d'une soixantaine de participants et participantes se sont inscrits pour faire partie de l'équipe qui représentera les T.N.-O. lors de ces Jeux. Ces jeunes, âgés de 15 à 18 ans, proviennent principalement de l'école Allain St-Cyr ainsi que des programmes d'immersion à l'école St-Patrick et Sir John Franklin.

Les deux premières rencontres de l'ensemble des athlètes et représentants auront lieu le 3 décembre, puis le 10 décembre, au gymnase de l'école St-Patrick, de 18 h à 20 h.

Jusqu'à présent, six personnes composent le comité organisateur : Isabelle Picard (chef de mission), Léa Smith (badminton), Carole Forget (formation), France Laurin (athlétisme), Renée Lamoureux (improvisation) et Alain Bessette (volleyball). Il reste donc des postes ouverts pour les catégories d'arts visuels et de musique.

Aucun frais d'inscription n'est exigé pour les jeunes désirant participer à ces Jeux. Les frais de transport, d'hébergement et de repas seront défrayés par l'organisation nationale en charge des Jeux. Il est cependant possible que les athlètes soient appelés à contribuer pour l'achat de certains items personnels comme le chandail officiel et, évidemment, l'équipement personnel requis pour participer dans certaine des catégories (espadrilles, genoullères, raquette, instrument de musique, etc.).

Il est toujours possible pour les jeunes intéressés de s'inscrire pour les Jeux en communiquant avec Isabelle Picard au 920-2919.

Les Canadiens de Montréal

Des blessures qui font mal!

Alain Bessette

Depuis la dernière chronique, les Canadiens ont disputé cinq joutes, en perdant quatre et n'en gagnant qu'une seule. Au cours de la même période, ils ont conclu un échange avec les Black Hawks de Chicago qui visait six joueurs. En bref, ces deux semaines ont été des plus pénibles pour le club et les amateurs.

Quatre défaites

Les Canadiens ont perdu contre Edmonton, les Islanders, la Caroline et le Colorado. Ils ont réussi à gagner contre Calgary. Durant cette période, le club a été affligé par des nombreuses blessures à des joueurs clés.

On sait que Scott Thornton, le troisième joueur de centre du club, ne reviendra pas au jeu avant plusieurs semaines. De plus, le défenseur Vladimir Malakhov, le meilleur du club, a aussi été tenu à l'écart pendant deux des défaites des Canadiens. On connaît son importance sur le jeu de puissance et, durant son absence, le jeu de puissance a justement cafouillé. Les Canadiens ont aussi perdu Shayne Corson pendant un match. Cette absence, conjuguée à la blessure de Saku Koivu, fait que les Canadiens n'ont pas été en mesure de faire jouer le premier trio offensif. J'allais oublier de mentionner que Mark Recchi était de l'alignement pendant trois matchs, afin de préserver sa séquence de macths consécutifs, alors qu'il était malade et ne jouait pas à sa pleine capacité.

Le résultat de ces nombreuses blessures, c'est qu'on s'est vite aperçu que le club manque de profondeur. L'entraîneur des Canadiens, Alain Vigneault, a donc utilisé en abondance le trio de Vincent Damphousse et celui de Recchi, comme pierre angulaire, monté de toute pièce. Une telle surutilisation de ces deux trios a eu des conséquences fâcheuses.

Presque toutes les fins de match des Canadiens ont été difficiles. Contre Edmonton, les Canadiens n'ont effectué que 5 lancers au but en troisième période contre 12 pour les Oilers. Contre New-York, les Canadiens ont effectué seulement 13 lancers au but dans les deux dernières périodes contre 18 pour les Islanders. La différence entre les lancers au but pour les deux autres défaites était aussi au désavantage des Canadiens. C'est seulement lors de leur victoire contre Calgary que les Canadiens ont renversé la vapeur en effectuant 17 lancers au but en troisième période contre trois pour les Flames.

Échange

Deux équipes qui en arrachent ont décidé de s'échanger leurs maux de tête. Les Canadiens et les Black Hawks ont conclu un échange qui a vu six joueurs changer de club. Les Canadiens ont échangé le jeune et talentueux gardien de but Jocelyn Thibault (qui en avait marre de la foule et de la presse montréalaise), ainsi que les défenseurs Dave Manson et Brad Brown. Ils ont obtenu le gardien de but d'expérience Dave Hackett (qui n'aimait pas non plus sa position à Chicago), le défenseur Eric Weinrich et le jeune défenseur d'origine montréalaise Alain Nasreddine.

On peut se demander les raisons d'un tel échange. Les problèmes des Canadiens résident beaucoup plus dans les blessures aux joueurs à caractère offensif et leur impact sur le rendement offensif du club. Puis Réjean Houle, le directeur-général, fait du ménage à la défense, se permettant même d'échanger le meilleur joueur du club depuis le début de la saison, Jocelyn Thibault. Non seulement l'échange avantage-t-il Chicago mais Hackett deviendra bientôt un agent libre sans restriction.

La raison évoquée le plus souvent pour expliquer cet échange vaut pour les deux équipes : les directeurs généraux désiraient secouer l'équipe. L'autre raison, c'est que les gardiens en question n'étaient pas heureux de leur sort et voulaient être échangés. Cette dernière raison, dans le cas de Jocelyn Thibault, concerne la foule et les médias montréalais.

Une pression indue

Un journaliste sportif écrivait ce qui suit : «Hackett croit seulement qu'il sait c'est quoi de la pression. Maintenant, il va découvrir ce que cela veut vraiment dire». Quelques jours après l'échange, l'Avalanche du Colorado se trouvait en ville. Les médias en ont profité pour demander à d'ex-joueurs des Canadiens leur impression. Un mot commun revenait : la pression.

La situation des Canadiens et ses rapports avec le public et les médias montréalais sont la risée à travers la ligue. Dès que les Canadiens perdent un match, l'équipe suivante qui opposera les Canadiens sait qu'elle jouira d'un avantage certain en raison de la pression des médias et de la foule.

D'anciens joueurs, dont Patrick Roy, ont vu le changement s'opérer au cours des dernières années. Montréal brûle les joueurs. Après quelques années, les joueurs préfèrent partir, jouer devant une foule sympathique et faire plus d'argent. Ailleurs, la foule est derrière l'équipe, perd ou gagne. Il n'y a plus de plaisir au hockey à Montréal.

De plus, le pire est à venir. Montréal est une petite ville et les Canadiens exploitent un petit marché dans des conditions monétaires et fiscales difficiles. On ne peut simplement plus s'attendre à voir un club dominant à Montréal comme dans les années 70. Si les médias et la foule ne changent pas leur attitude face à leur équipe (en arrêtant de se manger la laine sur le dos), les équipes respectables mises sur pied par la direction ne parviendront jamais à jouer à leur plein potentiel.

Les résultats

Edmonton 4	Montréal 1
Islanders 4	Montréal 0
Caroline 5	Montréal 4
Calgary 3	Montréal 4
Colorado 3	Montréal 2

Nicole Arnatsiaq, une francophone d'Igloolik qui n'a jamais eu froid aux yeux

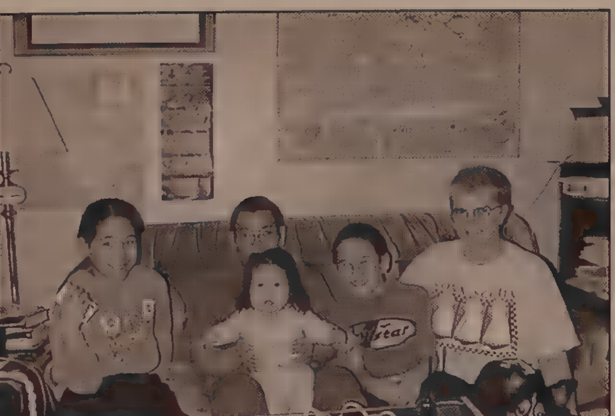
«C'est aventureux un peu la vie!»

Louis Mc Comber

(Igloolik) Nicole Arnatsiaq est arrivée à Igloolik en 1981. Nicole Tessier, de son nom de fille, est venue dans l'Arctique à l'aventure, pour faire un peu changement de sa position de professeure au Collège St-Jean Vianey à Montréal. Sa carrière nordique a débuté à la mission d'Igloolik. Aujourd'hui mère de trois enfants, elle y est directrice des services sociaux, après avoir été directrice générale de l'administration municipale (SAO) de 1992 à 1996.

«Quand je suis arrivée, je ne parlais pas un mot d'anglais. J'ai travaillé à la mission pendant dix mois et je me suis tout de suite mise à étudier l'inuktitut avec le Père Lechat.» Mais très bientôt, elle réalisa qu'elle ne pourrait jamais trouver d'emploi à Igloolik sans parler anglais. Elle décida donc d'aller s'établir à Iqaluit où elle habita pendant 6 ans. C'est là qu'elle rencontra son mari, Nick Arnatsiaq, qui était lui-même originaire d'Igloolik.

«Je suis allée quelques fois aux soirées chez les francophones, et puis ça a été fini! Dans ce temps-là, ça dégénérait trop souvent en beuveries. Aussi les francophones n'étaient pas bien vus en ville, ils étaient associés au commerce de la drogue. J'ai tout de suite préférée me tenir à distance et ne pas m'identifier au groupe», explique Nicole qui justement s'était retrouvée directrice du Centre d'information sur l'alcool pour la région de Baffin. Après un sejour de 6 ans à Iqaluit, Nicole et Nick partirent pour Grise Fjord, où Nick avait obtenu le poste de directeur général de l'administration municipale (SAO).



Louis McComber/L'Aquilon

Nicole, Nick et leurs trois enfants

«C'est aventureux un peu la vie! confie-t-elle en riant. Dans mon cas, je me suis assimilé à l'anglais. J'ai pris ça comme un defi personnel. Les anglophones étaient tellement paternalistes avec moi quand je suis arrivée parce ce que je ne maîtrisais pas bien l'anglais; je voulais leur montrer que je pouvais me débrouiller aussi bien qu'eux. Aujourd'hui, je vis uniquement en anglais. Je ne parle même pas français à mes enfants!»

Puis le couple revint s'établir à Igloolik où Nicole, à son tour, devint directrice générale de l'administration municipale pendant quatre ans.

Il se pourrait bien que Nicole Arnatsiaq et le Père Meus de la paroisse catholique soient les deux seuls francophones qui restent ici, depuis le départ de madame Mireille Matthieu et de l'ex-correspondant de l'Aquilon, Stéphane Cloutier, qui s'est maintenant établi à Jonquière au Québec.

La vie de la petite communauté d'Igloolik change très rapidement. D'après le plan de décentralisation du prochain gouvernement du Nunavut énoncé par le Bureau du Commissaire par interim, Jack Anawak, Igloolik recevra 72,5 positions dans les mois à venir.

«Ça va être certainement des gens de l'extérieur qui vont venir s'établir ici, explique Nicole. Très peu d'individus d'Igloolik vont avoir les qualifications requises. Ça va sans doute créer une classe à part dans la communauté. Même dans le moment, ça se parle en ville. Il y a une crise du logement ici. Les maisons sont surpeuplées et tout le monde voit bien que les seules habitations qui se construisent sont celles des futurs employés du gouvernement!»

Nicole Arnatsiaq s'interroge sur l'intégration de tous ces nouveaux arrivants à la vie de la communauté. Elle croit même qu'il pourrait se développer des tensions par exemple dans le milieu scolaire. «Igloolik est un milieu très traditionaliste, poursuit Nicole; ça pourrait prendre du temps avant que les nouveaux venus s'y intègrent, surtout qu'ils auront un niveau de vie très supérieur à la moyenne des gens.»

Son mari Nick est plus optimiste: «S'ils s'impliquent et gagnent la confiance de la population, raconte Nick, je ne vois pas pourquoi il y aurait des problèmes!»

On est en début d'après-midi et le soleil lance encore quelques rayons sur la baie avant de disparaître complètement derrière l'horizon. Anna Meeka et Jeremiah, les deux aînés de Nicole et de Nick ont décidé d'aller patiner. Curieusement, il n'y a pas encore eu de tempête de neige à Igloolik cette année et les enfants en profitent pour aller glisser sur la glace qui recouvre la baie.

Petites Annonces
(service gratuit : 873-6603)

Billet gagnant

Tirage du calendrier monétaire. Les personnes suivantes se sont méritées un prix de 100$: Jeanne Nasrabadi le 23 octobre, Wendi Bisaro le 30 octobre, Bernie Kapalka le 6 novembre, Victor Brazeau le 13 novembre et Patti Garbutt le 20 novembre.

Expo-livre

Ce sera bientôt le temps de l'Expo-livre de l'école Allain St-Cyr. Les heures d'ouverture seront de 18 h à 21 h le 3 décembre, de 9 h à 21 h le 4 décembre et de 10 h à 15 h le 5 décembre. Livres, disques, vidéo et logiciels seront en vente. L'Expo-livre se tiendra à l'école Allain St-Cyr.

Livre

Le livre «Aussi longtemps que le fleuve coulera» est en vente à l'AFCY. Vous pouvez vous en procurer un exemplaire au prix de 32 $ au 873-3292, 5016, 48e rue.

Loi sur les contraventions

Les juristes veulent des changements

Ottawa (APF): Les juristes franco-ontariens demandent au gouvernement fédéral de modifier la *Loi sur les contraventions* de façon à protéger les droits linguistiques des francophones du pays.

L'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) a profité de sa comparution devant le Comité mixte sur les langues officielles, pour donner un nouvel élan à sa démarche auprès du ministère fédéral de la Justice.

«On espère que ça va nous permettre de rouvrir les négociations avec Justice Canada et de trouver une façon de protéger les droits linguistiques» a indiqué à l'APF le président de l'AJEFO, Tory Colvin.

Le gouvernement fédéral a adopté en 1992 la *Loi sur les contraventions* dans le but de simplifier les procédures pour des infractions de nature non criminelles. En 1996, il a adopté une modification à la Loi qui permet au ministre de la Justice de conclure des ententes avec les provinces ou les municipalités qui souhaitent poursuivre elles-mêmes les contrevenants aux lois fédérales sur leur territoire.

Pourquoi des provinces ou des municipalités souhaiteraient administrer la loi fédérale sur les contraventions? Parce que chaque amende imposée en vertu de la loi fédérale rapporte de l'argent dans les coffres. Le hic, c'est qu'Ottawa n'a pas précisé dans sa loi que les droits linguistiques des francophones devaient être protégés en tout temps.

Pour le moment, le ministère de la Justice estime que les droits linguistiques peuvent être protégés sans modifier la Loi sur les contraventions, par le biais des ententes conclues avec les provinces. L'AJEFO pense qu'il faut plutôt que cette protection linguistique soit écrite noir sur blanc dans la loi.

L'Ontario a été la première province à sauter sur l'occasion. Après avoir conclu une entente avec le gouvernement fédéral, (qui n'est toujours pas signée) la province a ensuite délégué à son tour aux municipalités ontariennes le pouvoir d'administrer la *Loi sur les contraventions*. Le problème, c'est que les municipalités ontariennes ne sont pas tenues de rendre justice dans les deux langues officielles du Canada. Il a fallu aux juristes franco-ontariens plus d'un an de discussions avec le gouvernement Harris pour finalement trouver un compromis : l'entente liant la province et les municipalités ontariennes qui désireront administrer la *Loi sur les contraventions* fera mention des droits linguistiques.

Ce n'est pas la première fois que le ministère fédéral de la Justice «oublie» les droits constitutionnels des francophones en déléguant des pouvoirs aux provinces. Certains domaines importants du droit fédéral, comme la *Loi sur le divorce* et la *Loi sur la faillite*, sont maintenant administrés par des tribunaux provinciaux. Résultat : sauf au Québec, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et plus récemment en Ontario, il est impossible pour un couple de francophones de divorcer en français! La présidente du Comité mixte sur les langues officielles, Sheila Finestone, a promis de soulever la question du divorce auprès de ses collègues.

L'Association a reçu un appui ferme et sans équivoque du sénateur et constitutionnaliste Gérald Beaudoin.

Des Olympiades à la sauce universitaire

Ottawa (APF): Le 8e Sommet de la Francophonie, qui aura lieu à Moncton en septembre 1999, sera le théâtre de la grande finale d'une olympiade unique en son genre.

L'Agence universitaire de la francophonie (AUF), qui regroupe plus de 400 établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le monde francophone, a annoncé la tenue des premières Olympiades universitaires de la Francophonie.

Cinq épreuves seront au programme de cette compétition intellectuelle qui vise à développer chez les étudiants «à la fois la créativité, l'esprit d'entreprise et la maîtrise des nouvelles technologies».

La première épreuve, qui se déroulera sur Internet, consistera à répondre à un questionnaire sur la Francophonie. La seconde épreuve sera un jeu des synonymes des parlers francophones, qui sera diffusé sur le site web des olympiades actuellement en construction (www.aupelf-uref/olympiades). Les autres épreuves sont une course à étape virtuelle sur Internet, la création d'un projet pour l'exportation de produits ou services susceptible d'intéresser une entreprise ou une institution et, enfin, la création d'un site internet.

La compétition s'adresse à tous les étudiants francophones âgés de moins de 29 ans en 2e et 3e cycle. La date limite d'inscription est fixée au 31 janvier 1999. Les trois premières épreuves serviront à la sélection nationale et régionale.

Huit équipes finalistes des régions francophones d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique du Nord, composées de six personnes chacune, participeront à la grande finale à Moncton.

Dictée des Amériques

Les grandes gagnantes de la finale régionale de la Dictée des Amériques ont été couronnées, le 22 novembre dernier, à Yellowknife.

Dans la catégorie junior, la grande gagnante fut Alana Demko de l'école secondaire Sir John Franklin. Mademoiselle Demko n'en était pas à sa première expérience de gagnante puisqu'elle avait remporté, en 96, la finale régionale dans les T.N.-O. puis la grande finale nationale.

Toujours dans cette catégorie, les deuxième et troisième positions sont revenues respectivement à Sara Thomson et Ashley St-Germain.

Maintenant, dans la catégorie sénior, Geneviève Harvey, est arrivée en première position devançant Micheline Ricard et Madeleine Fontan qui ont dû se partager la deuxième position.

Nos deux gagnantes se rendront donc aux finales nationales qui se tiendront le 10 avril 1999 à l'Assemblée nationale de Québec.

Cette année, 7 participants juniors et 8 seniors se sont présentés aux finales régionales.

Claire Lanteigne évite la prison mais devra rembourser la FCFA

Ottawa (APF): L'ex-présidente de la Fédération des communautés francophones et acadiennes, Claire Lanteigne, devra rembourser une somme de 10 000 $ à la FCFA d'ici le 19 novembre de l'an 2 000.

Mme Lanteigne avait plaidé coupable en octobre dernier à une accusation de fraude à l'endroit de l'organisme porte-parole de la francophonie canadienne. La Couronne avait alors accepté de laisser tomber deux accusations de vol contre son employeur de l'époque, Coop Atlantique.

Outre l'obligation de rembourser la FCFA, Mme Lanteigne a reçu une sentence d'emprisonnement conditionnelle de 9 mois, assortie de deux ans de probation supervisée. En d'autres mots, Mme Lanteigne évite la prison mais devra respecter au cours des deux prochaines années des conditions imposées par la cour, si elle ne veut pas purger sa sentence en prison.

Claire Lanteigne a occupé le poste de présidente de la FCFA de juillet 1993 à février 1995.

C'est à la suite d'une enquête de la section des délits commerciaux que la Gendarmerie royale du Canada a déposé des accusations le 15 avril 1997 en vertu du code criminel.

Des plats « juteux » pour les Fêtes

Croustade aux pommes Tropicana à la sauce OrchardStand

Type de recette : Dessert
Temps de préparation : 20 min.
Temps de cuisson : 30 min.
Degré de difficulté : Facile

Croustade aux pommes :

5 tasses	pommes [redacted] tranches	175 ml
2/3 tasse	cassonade tassée	125 ml
2/3 tasse	farine tout-usage	125 ml
1/2 tasse	flocons d'avoine à l'ancienne	125 ml
1 c. à thé	cannelle	5 ml
1/2 c. à thé	muscade	2 ml
1/3 tasse	beurre ramolli	75 ml

Sauce OrchardStand :

1/2 tasse	cassonade tassée	125 ml
1 c. à table	amidon de maïs	15 ml
1/2 tasse	**JUS DE POMME Tropicana**	125 ml
1/4 tasse	raisins secs	50 ml

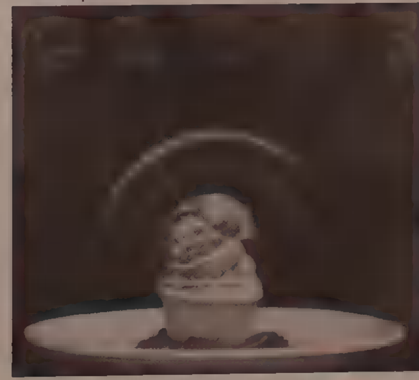
Préchauffer le four à 375 °F (190 °C). Graisser un plat carré de 9 pouces et y déposer les pommes tranchées.

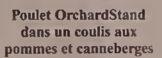
Dans un bol de taille moyenne, mélanger la cassonade, la farine, les flocons d'avoine à l'ancienne, la cannelle, la muscade et le beurre. Saupoudrer sur les pommes.

Faire cuire 30 minutes à une température de 350 °F (180 °C) ou jusqu'à ce que les pommes soient tendres et que le dessus soit bien doré.

Entre-temps, préparer la sauce. Mélanger la cassonade et l'amidon de maïs dans une petite casserole. Ajouter en remuant le **JUS DE POMME Tropicana Pure Premium OrchardStand** et les raisins secs. Remuer jusqu'à ce que le mélange soit bien lisse. Faire cuire en remuant jusqu'à consistance épaisse et sirupeuse, environ cinq minutes. Verser sur la croustade.

Donne 6 portions.





Poulet OrchardStand dans un coulis aux pommes et canneberges

Type de recette : Plat principal
Temps de préparation : 20 min.
Temps de cuisson : 20 min.
Degré de difficulté : Facile

Poulet :

4	moitiés de poitrines désossées et sans peau	4
1/4 tasse	**JUS DE POMME Tropicana**	50 ml

Coulis :

1/2 tasse	sauce aux canneberges entières	125ml
2 c. à table	miel	25 ml
2 c. à table	**JUS DE POMME Tropicana**	25 ml
	une pincée de gingembre moulu	
	une pincée de muscade moulue	

Dans une grande poêle à frire, faire chauffer un peu d'huile à feu moyen à élevé. Ajouter le poulet et faire cuire cinq minutes de chaque côté ou jusqu'à ce que le poulet soit doré. Ajouter le **JUS DE POMME Tropicana Pure Premium OrchardStand.**

Couvrir et faire cuire à feu doux de cinq à six minutes ou jusqu'à ce que le poulet soit bien cuit et ne soit plus rosé à l'intérieur. Égoutter le jus.

Dans un petit bol, mélanger la sauce aux canneberges, le miel, le **JUS DE POMME Tropicana Pure Premium OrchardStand** et les épices. Verser le tout sur le poulet. Cuire deux minutes ou jusqu'à ce que le tout soit bien chaud.

Donne 4 portions.



Tartelettes au citron et meringue Globe - Tropicana

Type de recette : Dessert

Garniture au citron :

4	jaunes d'oeuf
70g	sucre
2oz	**JUS D'ORANGE Tropicana Pure Premium**
1oz	jus de citron
50g	beurre non-salé, en morceaux

Combiner tous les ingrédients dans un bol en inox. Fouetter au-dessus d'un chaudron d'eau qui mijote à petits bouillons jusqu'à épaississement de la garniture, soit environ 7 minutes. Ajouter le beurre et fouetter jusqu'à ce qu'il soit fondu. Couvrir de cellophane et laisser refroidir. Réfrigérer au moins une heure.

Meringue :

4	blancs d'oeuf
11/2 c. à table	sucre
1	pincée de crème de tartre

Dans un bol en inox, mélanger les blancs d'oeuf et la crème de tartre jusqu'à la production de pics. Graduellement, ajouter le sucre et battre jusqu'à consistance ferme.

Assemblage :

4 croûtes de tartelettes déjà préparées

Remplir aux 3/4 les croûtes avec la garniture. Ajouter la meringue à l'aide d'un sac à pâtisserie en utilisant une douille simple et dessiner un motif de spirale OU ajouter la meringue à la cuillère sur le dessus de la garniture.

Faire brunir la meringue sous le grill ou à l'aide d'une torche jusqu'à ce que le tout soit doré. Servir immédiatement.

Donne 4 portions.

Cidre épicé Tropicana OrchardStand

Pour un breuvage aux pommes délicieux, facile à préparer et qui ajoutera du piquant à vos festivités, essayez le **Cidre épicé Tropicana OrchardStand**

Type de recette : Breuvage
Temps de préparation : 5 min.
Degré de difficulté : Facile

1/4 c. à thé	quatre-épices
1/4 c. à thé	cannelle
2 1/2 c. à thé	sucre
	pincée de clous de girofle moulus (facultatif)

Incorporer les ingrédients à 1,89 L de **JUS DE POMME Tropicana Pure Premium OrchardStand** dans une casserole. Chauffer et remuer. Garnir de bâtons de cannelle et de fines tranches de pomme.





Horaire télé

(Heure des Rocheuses)

des réseaux de langue française disponibles dans les T.N.-O.
SRC (Radio-Canada), TV5 et TVA

Lundi 30 novembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Élections 1998
TV5 La 50e ave.
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Élections 1998

17 h 30
SRC La petite vie
L'accouchement : Toute [illegible] famille assiste à l'accouchement de Thérèse. Dernier épisode de la saison.
TV5 La vie à l'endroit

18 h
SRC La Soirée des élections

19 h
TV5 Les pieds sur l'herbe

19 h 30
TV5 Défis

20 h 30
TV5 Journal belge

21 h
TV5 Écran témoin

22 h
SRC De bouche à oreille
TVA Vision mondiale

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Musique au coeur

Mardi 1er décembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
TV5 Bons baiser d'Amérique
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Ent'Cadieux

17 h 30
SRC La facture
TV5 Des racines et des ailes

18 h
SRC Bouscotte
TVA Place Melrose

19 h
SRC Réseaux
TV5 Musique, musiques
TVA Les machos

19 h 30
TV5 Temps présent

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 20
SRC Découverte

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vision mondiale

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 20
SRC Cinéma
La Peste
(Fr, Ang, GB, 1992, drame) Une grave épidémie ravage une ville d'Amérique du Sud.

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 La vie à l'endroit

Mercredi 2 décembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
TV5 Panorama
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA La poule aux oeufs d'or

17 h 30
SRC Caserne 24
TV5 Envoyé spécial
TVA Fleurs et jardins

18 h
SRC Le Volcan tranquille
TVA Le retour

19 h
SRC Enjeux
TVA Sauve qui peut

19 h 30
TV5 Magazine santé

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 20
SRC Vues d'ici
De ma fenêtre
(Can, 1994, documentaire) Les manoeuvres d'un ornithologue qui filme des oiseaux.

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vision mondiale

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Des racines et des ailes

Jeudi 3 décembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
TV5 Cap aventure
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Fais-moi rire

17 h 30
SRC Un gars, une fille
TV5 Documentaire canadien
TVA KM/H

18 h
SRC La part des anges
TVA Haute tension

18 h 30
TV5 Télécinéma

19 h
SRC L'Écuyer
TV5 Orage d'été

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 20
SRC Branché

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

21 h 50
SRC Cinéma
Madame Bovary
(Fr, 1991, drame) Les rêves et relations amoureuses d'une fille de paysan qui marie un médecin.

22 h
TVA Infopublicité

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Envoyé spécial

Vendredi 4 décembre

15h
SRC Change d'air
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
TV5 Les arts et les autres
TVA Piment fort

17 h
SRC Maman chérie
TV5 Journal français
TVA J.E.

17 h 30
SRC Kamikazes
TV5 Thalassa

18 h
SRC La fureur
TVA Histoire vraie

18 h 30
TV5 Faut pas rêver

19 h
SRC Zone libre

19 h 30
TV5 Les grands fleuves

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Des crimes et des hommes

21 h
SRC Sports
TV5 Au-delà des apparences

21 h 20
SRC Cinéma
Bye Bye Boss
(ÉU, 1994, comédie) L'interaction entre un jeune homme ambitieux et son patron.

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TV5 Revue de presse canadienne
TVA Loto-Québec

22 h
TV5 Journal des spectacles
TVA Infopublicité

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Ça se discute

Samedi 5 décembre

8 h
SRC Princesse Sissi
TV5 Funambule
TVA Dodo déco

8 h 30
SRC Animaniacs
TV5 Sport Africa
TVA Les ailes de la mode

9 h
SRC Franc-croisé
TV5 Y'a pas match
TVA Cyber club

9 h 30
SRC Les aventures de Tintin
TV5 Horizons francophones

10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Voix d'instrument (10 h 15)
TVA Tournoi de quilles

10 h 30
SRC Cinéma
TV5 Les Belges du .../Temps d'affaires

11 h
TV5 Les arts et les autres
TVA Infopublicité

11 h 30
TV5 Magellan

12 h
TV5 Génies en herbe

12 h 30
SRC Direction : sud
TV5 Pas si bête que ça

13 h
TV5 Le journal français
TVA Fleurs et jardins

13 h 30
SRC Parents d'aujourd'hui
TV5 Outremers
TVA Vins et fromages

14 h
SRC L'Accent francophone
TVA Ciné-pop

14 h 30
SRC L'Arche de Noé
TV5 Fleurs et jardins

15h
SRC Au delà des apparences
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
TV5 Vins et fromages

16 h
SRC Ce soir
TV5 Thalassa
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Franc jeu
TVA Ciné-Extra

17 h
SRC La soirée du Hockey
Les Maple Leaf de Toronto vs les Canadiens
TV5 Journal français

17 h 30
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir chez Estelle

19 h 30
TV5 Paris chic-choc

20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal

20 h 30
SRC Sports (20 h 29)
TV5 Journal belge

20 h 50
SRC Télé-suspense
Beijing Express
(Can, GB, 1995, comédie) Un ancien espion est à la poursuite [illegible] malfaiteurs en possession d'un virus mortel.

21 h
TV5 Tout le monde en parle/ Union libre
TVA TVA/Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Ciné-lune

22 h 15
TV5 Bouche à oreille

22 h 30
TV5 Soir 3

22 h 45
TV5 Vivement dimanche

Dimanche 6 décembre

8 h
SRC Le jour du Seigneur
TV5 Musiques au coeur
TVA Vision mondiale

9 h
SRC Scully rencontre
TVA Évangélisation 2000

9 h 30
SRC Médias
TV5 Mouvements
TVA Complètement marteau

10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Gourmandises (10 h 15)
TVA Fais-en ton affaire

10 h 30
SRC La semaine verte
TV5 Vins et fromages
TVA Infopublicité

11 h
TV5 Vivement dimanche

11 h 30
SRC Second regard

12 h
SRC De bouche à oreille
TVA Ciné-pop

13 h
TV5 Le journal français

13 h 30
SRC Horizons
TV5 Comment faire ?

14 h
TV5 Comment faire plus ?
TVA Cinéma en famille

14 h 30
SRC Branché

15h
SRC La Course destination monde
TV5 Journal suisse

15 h 30
TV5 Grands gourmands

16 h
SRC Ce soir
TV5 Documentaire européen
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Découverte
TVA La vie est un sport dangereux

16 h 45
TV5 Bouche à oreille

17 h
TV5 Journal français
TVA Fort Boyard

17 h 30
SRC La vie d'artiste
TV5 Vivement dimanche prochain

18 h
SRC Les Beaux Dimanches
TVA Cinéma Dimanche

18 h 15
TV5 Journal des spectacles

18 h 30
TV5 Bouillon de culture

19 h 45
TV5 Viva

20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal
TVA Montréal : C'est quoi ma ville?

20 h 30
SRC Suspect numéro 1
TV5 Journal belge

21 h
TV5 Fiction
TVA Le TVA et Sports

21 h 29
SRC Sports

21 h 50
SRC Ciné-club
Toto le héros
(Fr, Bel, 1991, comédie) Un vieil homme retrouve une certaine énergie à la fin de sa vie.
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vins et fromages

22 h 30
TV5 Soir 3
TVA Évangélisation 2000

22 h 45
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir...

23 h
TVA Infopublicité

L'aquilon

Cette grille-horaire de la télévision de langue française est mise à jour grâce aux sites web de ces réseaux. Les différences dans la précision de l'information dépendent des renseignements disponibles.

Si vous remarquez des erreurs, faites-le nous savoir en téléphonant au (867) 873-6603 ou par courriel à aquilon@internorth.com.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 44, 4 décembre 1998



Virginie Auger/L'Aquilon

La période d'entraînement des chiens de traîneau est commencée. Tous profitent de l'actuelle température clémente.

Conflits d'intérêts

Don Morin démissionne

Le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, Don Morin, a préféré se retirer de ses fonctions, le 24 novembre dernier, suite au dépôt du rapport de la Commissaire aux conflits d'intérêts.

Virginie Auger

Vingt-quatre heures après le dépôt du rapport de la Commissaire aux conflits d'intérêts, Anne Crawford, à l'Assemblée législative, le premier ministre, Don Morin, a choisi de démissionner.

«Selon moi, le rapport est biaisé (...) Si je me retire c'est pour le bien de ma famille, du gouvernement et des résidents des Territoires du Nord-Ouest, mais la bataille n'est pas terminée pour autant», a déclaré le premier ministre à la suite de sa décision.

Durant son enquête, la Commissaire s'est penchée sur une douzaine d'allégations de conflits d'intérêts. Dans trois de ces allégations, elle soulève six incidents qui indiquent que Don Morin aurait contrevenu à la *Loi sur les conflits d'intérêts*. Aussi, la remise de documents s'avérant faux, ou contenant des faus-

Don Morin
Suite en page 2

Dossier de la gestion scolaire en Colombie-Britannique

Un autre gain des parents

Les parents francophones de la Colombie-Britannique ont remporté une autre victoire devant les tribunaux dans l'interminable dossier de la gestion scolaire.

Ottawa (APF) : Le juge David Vickers de la Cour suprême de la Colombie-Britannique ordonne au ministère de l'Éducation de créer un mécanisme d'arbitrage pour permettre au Conseil scolaire francophone provincial de résoudre d'éventuels conflits avec les conseils scolaires anglophones, notamment sur la question du transfert des établissements scolaires, la cogestion des biens immobiliers qui seront partagés entre les deux entités administratives et la négociation d'ententes de location pour des espaces non transférées.

Le juge reconnaît que la nouvelle Loi scolaire adoptée le 30 juillet 1997 place l'unique Conseil scolaire francophone dans la difficile position de négocier directement le partage des biens avec les conseils scolaires anglophones, sans l'aide du gouvernement et sans échéancier.

Le juge Vickers ne s'est toutefois pas rendu à une autre requête du Conseil scolaire francophone, qui voulait obliger la province à lui transférer, sans frais, toutes les écoles de langue française. Pour le moment il est vrai, le transfert de sept écoles homogènes de langue française s'est fait de gré à gré, sans que cela n'occasionne des frais supplémentaires au Conseil scolaire francophone. Mais il reste encore à partager avec les conseils scolaires anglophones la gestion de 41 écoles hétérogènes, dans lesquelles se trouvent des classes formées d'élèves francophones qui étudient dans leur langue maternelle.

Malgré sa compréhension des faits, le juge refuse d'indiquer quel est le mécanisme d'arbitrage approprié et il n'impose pas à la province un échéancier de mise en oeuvre. Il demande toutefois à ce que le ministère de l'Éducation siège au sein de ce futur organisme, en compa-

Parents
Suite en page 2

Sommaire



Un peu timides!

«Un jour, je serai comme papa et maman. Je sortirai pour braver le froid et la neige, en tirant derrière moi un énorme traîneau pesant. En attendant, je reste bien au chaud à la maison avec mes frères et soeurs.»



Virginie Auger

Snowbirds

Le capitaine Patrick Ouellet, de l'escadron 440 de Yellowknife, a été sélectionné pour faire partie de l'équipe d'acrobatie aérienne des Forces armées canadiennes, mieux connu sous le nom de Snowbirds.

Parmi les 20 à 30 candidats, seulement quatre nouveaux sont retenus chaque année pour compléter l'équipe des huit pilotes. Durant la période de sélection qui dure trois semaines, les pilotes doivent exécuter différentes manoeuvres et se soumettre à un entraînement rigoureux. En plus d'être retenu pour faire partie de l'équipe, Patrick s'est mérité l'une des deux positions de pilote solo.

Après quatre années passées à Yellowknife, Patrick et son épouse, Patricia, ont quitté la ville pour s'établir à Moose Jaw afin que Patrick puisse commencer son entraînement pour la saison 1999. Nous leur souhaitons donc la meilleure des chances!

Alliance de la fonction publique du Canada

Les négociations entre l'AFPC et la ville de Yellowknife ont été freinées par quelques éléments de désaccord, le 26 novembre dernier.

«L'impasse est survenue après trois jours de négociations qui ont permis de faire le point sur toutes les questions,à part l'augmentation conjoncturelle et le taux de cotisation au régime d'épargne-retraite», explique le président de l'AFPC, Dave Neufeld.

«L'AFPC fera appel au ministre du Travail afin d'obtenir l'aide d'un conciliateur. Je suis convaincu que l'on arrivera à une entente sans devoir interrompre les services au public», a renchéri M. Neufeld.

Le 27 novembre, 88 % des membres de l'AFPC étaient en faveur d'un mandat donnant le feu vert à l'équipe de négociateurs d'aller en grève.

L'AFPC représente environ 95 employés qui travaillent à la piscine, l'aréna, la bibliothèque ainsi qu'au support technique et administratif de la ville.

Programme pilote

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest a lancé un nouveau programme pilote d'assistance minimum pour le versement initial lors de l'achat d'une propriété. Le programme a débuté le 1er décembre. Des subventions de 10 000 $ seront accordées aux résidents de l'ouest des Territoires alors que des subventions de 15 000 $ seront accordées à ceux de l'Est étant donné le coût plus élevé des habitations dans cette région. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, un dépliant informatif est disponible dans les institutions financières et chez les agents d'immeubles des TNO. Aussi, il est possible de contacter directement le Chef des services financiers au NWT Housing Corporation, Box 2100, Yellowknife, NT X1A 2P6. Le numéro de téléphone est le (867) 873-7898.

L'habitation sur le Web

Un nouveau site web consacré à l'habitation et au développement dans les régions nordiques a été créé par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), la *Alaska Housing Finance Corporation* et le *Yukon College*.

Le site contient une vaste sélection de rapports, de bulletins et de renseignements sur les techniques de conception et de construction utilisées dans les régions nordiques et les autres régions froides.

Voir le site:*www.north-rthn.org*

Don Morin

Suite de la une

setés aux yeux de la Commissaire, lui aura aussi valu un blâme. Maintenant, ce sont les membres de l'Assemblée législative qui décideront d'entériner le blâme envers le premier ministre ou non.

«C'est à l'Assemblée législative que revient la tâche de reconnaître ou non le rapport et ses recommandations», explique le ministre de la Justice, Goo Arlooktoo.

Le premier ministre s'en tire avec une recommandation de blâme. Toutefois, selon la *Loi sur les conflits d'intérêts* la Commissaire aurait pu rendre un verdict plus sévère en recommandant de lui imposer une amende d'un maximum de 10 000 $, de lui retirer son siège de député ou même, en lui faisant payer la totalité des coûts de l'enquête publique. Bien que les membres de l'Assemblée législative doivent approuver ou non le rapport de la Commisaire, ceux-ci pourraient décider de prendre une décision plus punitive à l'égard du premier ministre en entreprenant des démarches indépendantes de l'enquête publique.

Par ailleurs, la Commissaire considère qu'advenant le refus de l'Assemblée législative de payer les frais de l'enquête publique, le fardeau financier devrait revenir en totalité, plus un dollar, à M. Morin. Selon la Commissaire, la députée de Hay River, Jane Groenewegen, qui a déposé les plaintes de conflits d'intérêts contre le premier ministre, ne devrait avoir aucun frais à débourser.

Nommé par intérim, le ministre de la Justice et vice-premier ministre, Goo Arlooktoo, occupera le poste de premier ministre jusqu'au 10 décembre, date à laquelle les députés nommeront un nouveau premier ministre.

Monsieur Arlooktoo a ajouté que les questions soulevées dans le rapport forceront le gouvernement à revoir ses politiques et procédures au sein du gouvernent et du cabinet.

«Ce rapport aura un impact sur la façon dont les députés organiseront leurs affaires», soutient M. Arlooktoo.

Les réprimandes

Dans son rapport, la Commissaire conclut en faisant sept réprimandes au premier ministre Don Morin.

Dans les affaires reliées à sa résidence du 43 Otto Drive, d'une part, il a obtenu des avantages, directs ou indirects, d'autre part, ces avantages sont susceptibles de miner la confiance du public en son intégrité, son objectivité et son impartialité.

En ce qui concerne ses relations avec Roland Bailey, il n'a pas agi de façon à s'acquitter des devoirs de sa charge et à régler ses affaires privées de manière à assurer la confiance du public en son intégrité, son objectivité et son impartialité. Aussi, en acceptant le billet d'avion et le logement offerts par M. Bailey, le premier ministre en a retiré des avantages reliés à l'exercice de ses fonctions.

En vendant ses terres à la Première Nation Deninu K'ue pour y construire son complexe de bureaux à Fort Resolution, encore une fois, les avantages qu'il en a retirés sont susceptibles de miner la confiance du public en son intégrité, son objectivité et son impartialité.

Toujours en ce qui à trait à la vente de ses terres à Fort Resolution, le premier ministre n'aurait pas divulgué la nature générale du conflit d'intérêts bien qu'il se serait retiré de la réunion sans exercer son droit de vote ou sans participer à l'étude de l'affaire.

Enfin, en remettant des documents faux ou contenant de faux renseignements, Don Morin n'a pas agi de façon à s'acquitter des devoirs de sa charge et à régler ses affaires privées de manière à assurer la confiance du public en son intégrité, son objectivité et son impartialité.

Aucune allégation de conflit d'intérêts n'a été mentionnée en ce qui à trait au troupeau de bisons, à Nova construction, à l'édifice Lahm Ridge et à l'obtention d'une carte Visa.

Parents

Suite de la une

gnie du Conseil scolaire francophone et des conseils scolaires anglophones.

C'est le même juge qui avait donné une première fois raison aux parents Franco-Colombiens en 1996, en ordonnant à la province d'adopter un projet de loi accordant la gestion scolaire aux francophones, conformément aux obligations contenues dans l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Dans son deuxième jugement, le juge Vickers ne cache pas sa sympathie à l'endroit de la communauté francophone de la province. Plus que de la sympathie, il en profite pour donner un cours de *Francophonie 101* au gouvernement du premier ministre Clark.

Il salue d'abord au passage la détermination des parents, dont les attentes ont souvent été déçues au fil des ans. Si les parents n'avaient pas tant insisté pour que les obligations contenues dans l'article 23 (Charte des droits) soient inscrites dans la loi scolaire de la province, écrit le juge en substance, le dossier n'aurait probablement pas évolué.

Selon le juge, la communauté francophone de la Colombie-Britannique se trouve «dans une position vulnérable». Le Recensement 1996, rappelle David Vickers, montre que le taux d'assimilation des francophones de la province est le plus élevé au pays, ex aequo avec la Saskatchewan. Si la communauté francophone doit survivre et être forte, écrit le juge, elle aura besoin d'institutions qui auront pour but de renforcer leur identité et valoriser leur langue et leur culture.

«L'assimilation de la communauté francophone au sein de la majorité anglophone n'est pas un objectif de la politique linguistique et culturelle du Canada» rappelle le magistrat. L'assimilation, ajoute-t-il, est même «l'antithèse du raisonnement derrière les articles de la Charte traitant de la minorité linguistique; l'objectif premier de ces clauses étant la protection et la préservation de la langue et de la culture de la minorité». Et il prend soin de souligner que sur cette question, «ce sont les francophones de l'extérieur du Québec qui luttent contre l'assimilation».

«La crainte des francophones face à l'assimilation est légitime» ajoute David Vickers. Cette crainte, écrit-il, remonte au fameux rapport de Lord Durham de 1839 qui recommandait au gouvernement britannique «l'assimilation des Canadiens français en procédant à l'union du Haut et du Bas-Canada».

Le juge Vickers n'hésite d'ailleurs pas à établir un lien entre la protection effective des droits des francophones et la volonté des Québécois de demeurer au sein du Canada.

«Si la culture et la langue françaises doivent être protégées à l'extérieur du Québec, si les Canadiens français doivent être convaincus que leur mode de vie a une valeur égale dans toutes les provinces, si les Québécois doivent être rassurés que le partenariat qu'est le Canada est réalisable, alors l'article 23 de la Charte doit être respecté et mis en application avec vigilance».

Plus loin, il précise ainsi sa pensée : «Cette cause est un microcosme du débat constitutionnel. Elle permet de vérifier la capacité et la volonté de la majorité de s'adapter au concept du bilinguisme officiel».

«Il est clair, à partir de la preuve, que si la langue et la culture doivent être protégées, la ségrégation des élèves francophones, et non leur assimilation, doit être l'objectif».

La présidente du Conseil scolaire francophone, Diane Hennessey, est très satisfaite des commentaires émis par le juge. Elle aurait toutefois souhaité qu'il oblige le gouvernement à user de son autorité pour régler la question du transfert des biens.

Inuvik

Une ville bien pensée!

Plutôt paisible le jour, bruyante la nuit, la petite ville d'Inuvik est à la veille d'entamer ses 30 jours de sommeil profond... pas un rayon de soleil avant le 6 janvier 1999.

Virginie Auger

Sur la rue MacKenzie, où s'alignent les principaux commerces, les deux écoles, l'hôpital et le bureau de poste, on a l'impression de se retrouver en plein coeur d'une ville western. Remplacez les motoneiges par les chariots, le casque de fourrure par le chapeau de cowboy et le tour est joué. Pourtant, l'intention du gouvernement fédéral n'était certainement pas d'en faire une ville aux allures de Far West lorsqu'il décida, en 1958, de l'adopter pour en faire un important centre de transport naval dans le delta du MacKenzie.

Un peu d'histoire

Ce sont les inondations qui engloutirent la ville d'Aklavik, au début des années 50, qui forcèrent Ottawa à transférer le principal centre de transport naval de la région à Inuvik. Le besoin de créer un port qui gérerait l'ensemble des activités navales dans le delta du MacKenzie, émergea lorsque le trafic sur la mer de Beaufort augmenta en raison du développement de l'industrie pétrolière.

Depuis, Inuvik est devenue non seulement le plus important port dans le delta mais aussi, le principal centre du transport dans l'Arctique de l'Ouest. C'est pourquoi son aéroport recense 20 000 arrivées et départs par année. À cela il faut ajouter le fait qu'Inuvik est la ville la plus au Nord accessible par la route Dempster.

Mode de vie

«Il y a beaucoup d'opportunités pour les jeunes diplômés ici», confie Marie-Annick Élie, une jeune québécoise qui habite Inuvik depuis maintenant un an.

Pour Catherine Fillion et son partenaire, tous deux biologistes, Inuvik est une ville idéale pour élever leurs deux petites filles tout en continuant de travailler dans leur domaine.

«Je crois qu'il n'y a qu'à Inuvik que je puisse avoir la chance de travailler à temps partiel dans mon domaine, explique Catherine.Selon moi, la qualité de vie ici est meilleure qu'au Québec. Mais bien sûre, il faut aimer la nature.»

Quant à Paulette Caissie, originaire du Nouveau-Brunswick, elle était venue à Inuvik par goût d'aventure. Finalement, à peine un mois après son arrivée, elle s'est déniché un emploi et a décidé de s'installer dans ce petit coin de pays.

«J'aime ça parce que je peux faire de la motoneige, aller à la chasse et à la pêche autant que je le désire», explique-t-elle.

À Inuvik, tout se situe à environ cinq minutes de marche. La plupart des gens possèdent une motoneige et partent en expédition la fin de semaine.

«C'est un mode de vie différent. Couper du bois et de la glace suffit pour te rendre heureux. On apprend aussi à apprécier la présence de nos amis», explique Marie-Annick.

L'envers de la médaille, c'est qu'ici la vie coûte cher. Un apartement de trois pièces et demie coûte environ 750 $ par mois et le deux litres de lait passe de 4,50 $ à 7 $ lorsque la route Dempster ferme l'hiver.

Les gens

Inuvik compte 3 200 habitants. Selon le recensement de 1991 de Statistique Canada, 21,7 % de la population provient de la nation Dene. Il s'agit de Gwich'in, qu'on appelait anciennement Loucheux. Un autre 34,7 % de la population est composé d'Inuvialuit, soit des Inuit de l'Arctique de l'Ouest. Enfin, le dernier 43,6 % est composé de non-autochtones.

Bien entendu, comme dans la plupart des communautés des T.N.-O., la présence d'individus qui déambulent dans la rue, un peu ivres, est aussi une réalité à Inuvik. Néanmoins, la ville dégage un esprit de fraîcheur et de sérénité. On la quitte avec une vision positive, voire même rassurante, du Grand Nord.



Virginie Auger/L'Aquilon

Une caractéristique d'Inuvik, le système Utilidor, est l'élément central de l'organisation pour assurer une bonne qualité de vie aux résidents de la ville.

Un bélier dans la fosse aux lions

Ottawa (APF): Elle ne ressemble en rien à une politicienne professionnelle. Rien dans son apparence, sa façon de parler, son parcours personnel ne laisse deviner que cette femme énergique de 49 ans a maintenant le pouvoir d'influencer les affaires de la nation. En fait, on imagine davantage Claudette Bradshaw en train de servir les pauvres dans une soupe populaire, que derrière un bureau de ministre.

Lors de notre rencontre, la député de Moncton au Nouveau-Brunswick venait de passer sa première bonne nuit de sommeil. Quatre jours auparavant, le premier ministre Chrétien avait sorti un lapin de son chapeau en la nommant ministre du Travail, suite à la démission de l'ex solliciteur général Andy Scott.

Elle dit qu'elle ne souhaitait pas faire son entrée au conseil des ministres dans ces circonstances. En fait, elle ne s'attendait pas à ce que Jean Chrétien l'invite à siéger au cabinet. Elle ne comprenait d'ailleurs pas l'insistance des journalistes qui lui demandaient, le vendredi précédent, la démission du solliciteur général, «si elle attendait un téléphone» du bureau du premier ministre. «J'étais certaine qu'Andy allait avoir un autre poste».

Dans sa tête de secrétaire parlementaire pour la Francophonie, l'année 1999 allait être une année entièrement consacrée aux dossiers francophones, surtout que Moncton accueillera en septembre prochain le 8e Sommet de la Francophonie. Et on ne parle pas du 2e Congrès mondial acadien qui aura lieu en Louisiane en août 1999, auquel elle comptait assister: «J'avais toute mon année de planifiée».

Avant de faire son entrée en politique, Claudette Bradshaw avait les deux pieds dans la pauvreté. Entendez qu'elle travaillait d'arrache-pied depuis 30 ans à titre de bénévole au sein de nombreuses organisations vouées à l'amélioration du sort des pauvres de sa ville.

Fondatrice du centre d'intervention précoce *Bon départ* de Moncton, elle en était la directrice générale depuis 1974 lorsqu'elle a décidé de tenter sa chance au fédéral. Elle aurait été candidate néo-démocrate lors de l'élection de 1997 que personne n'aurait été surpris de son choix. C'est le contraire qui a étonné son entourage.

La décision du gouvernement Chrétien de former le Forum sur la santé et de créer le Comité national sur la prévention du crime, alors que les compressions budgétaires allaient bon train, ont convaincu Claudette Bradshaw de se présenter sous la bannière libérale. À ses yeux, ces décisions prouvaient que le chef libéral avait quand même une vision du pays, même si les temps étaient difficiles.

Claudette Bradshaw est venue à Ottawa pour passer un message aux politiciens, pour «être à la table». Ce qu'elle ne savait pas, c'est qu'elle aurait la chance de marteler son message sur la pauvreté des enfants à la table du conseil des ministres. Et ce nouveau pouvoir, elle a l'intention de l'utiliser.

«Je n'ai pas laissé le meilleur emploi au Canada. Je n'ai pas laissé la meilleure famille pour venir vivre toute seule à Ottawa pour rien» dit-elle d'un ton convaincu. Elle ne veut pas se contenter de faire des discours sur la pauvreté. Elle veut aussi montrer à ses collègues qu'il existe des solutions concrètes.

ÉDITORIAL

Un message clair!

Voci une petite réflexion sur la portée du rapport d'enquête de la Commissaire aux conflits d'intérêt dans le cas du député Don Morin.

Il faut d'abord savoir que ce rapport d'enquête ne lie aucunement l'Assemblée législative. Les recommandations d'Anne Crawford à l'effet de blâmer le député de Tu Nedhe peuvent aussi bien être balayées du revers de la main par les députés et personne ne pourra rien y faire.

Par contre, le message lancé au public est clair. Les députés et ministres, agissant à titre de modèles pour les citoyens, se doivent d'être au-dessus de tout soupçon. Dans certains des cas où le député de Tu Nedhe est blâmé par la Commissaire, son comportement ne pouvait être qualifié de vénal. Il n'avait simplement pas fait tous les efforts nécessaires pour bien identifier les conflits d'intérêt dans lesquels il se retrouvait plongé.

Cela revient à dire que les députés et ministres doivent agir de façon à ce que leur image d'honnêteté et d'intégrité aux yeux du public ne puisse être remise en cause.

Sans commenter sur la validité juridique du commentaire de Don Morin quant à la nature biaisée de l'enquête, il est cependant important de souligner que les titulaires du poste de premier ministre, étant donné l'importance de ces fonctions, devraient être tenus à un comportement encore plus rigoureux quant à la notion de conflit d'intérêt. Ce sont souvent ces personnes qui se retrouvent à des tables nationales pour y représenter l'ensemble des citoyens du Nord. On exige d'eux un comportement exemplaire.

Il y a une facette intéressante du rapport d'enquête. La recommandation de la Commissaire voulant que M. Morin soit tenu de payer les frais juridiques encourus par la députée de Hay River, si des fonds publics ne compensent pas cette dernière, force la main au gouvernement. Les députés auront le choix de rembourser Mme Groenewegen ou de laisser M. Morin le faire. Dans les deux cas, leur geste pourrait être perçu par le public comme une preuve d'accord avec le rapport.

Alain Bessette



Virginie Auger/L'Aquilon

Avec le tapis de neige épais qui recouvre maintenant la région, les mushers peuvent commencer l'entraînement sur neige de leurs chiens de traîneau.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

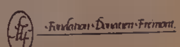
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs et collaboratrice : Louis Mc Comber et Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.







Radio francophone de l'Arctique de l'Ouest

Le projet avance

Sans relâche et à petit pas, le projet d'une station radiophonique de langue française pour l'Arctique de l'Ouest continue de s'organiser.

Alain Bessette

Le nouvel employé de l'AFCY, Marc Duchesne, est en poste depuis maintenant près de deux mois, à la barre du dossier de la radio de langue française. Dans son travail, Marc mène de front deux aspects importants dans ce dossier.

Le premier aspect concerne l'organisation et l'affermissement des bases bénévoles de l'équipe de radio actuelle. Dans sa formule actuelle, l'émission de radio des francophones de Yellowknife est diffusée partout dans l'ouest des T.N.-O., de 11 h à 14 h le dimanche sur les ondes de CKLB au 101,9. Dès le 17 janvier, le nouvel horaire sera pour une émission du matin soit de 9 h à midi. La formule retenue pour ce trois heures de diffusion est d'une première heure de musique variée, une deuxième heure avec des étudiants des écoles puis une troisième heure plus lié à l'actualité.

Cette participation des étudiants est cruciale pour le deuxième aspect du dossier qui est de mettre sur pied une station de radio. En effet, s'il faut diffuser un minimum de 15 heures par semaine, il faudra bien que la radio s'appuie sur un nombre suffisant de bénévoles. Marc Duchesne explique que le recrutement de jeunes étudiants des écoles de Yellowkife devrait permettre d'accroître le bassin de bénévoles.

Il faudra aussi au cours des prochains mois effectuer une étude de marché. Cette étude permettra de connaître le support commercial que la future station pourrait recevoir du milieu des affaires. Cette information est indispensable afin d'étayer la demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

La première étape du projet de radio sera donc d'obtenir une station pour Yellowknife. L'émission de trois heures diffusée sur CKLB constitue cependant un acquis pour les autres communautés de l'ouest des Territoires. Le comité radio entend conserver cette formule de rediffusion.

En plus du 15 heures de programmation locale, la radio pourra éventuellement se brancher sur un réseau de radios francophones communautaires du Canada. Cela permettrait de rediffuser des émissions en provenance du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta, du nord-est ontarien, etc.

Marc Duchesne précise que le projet de radio est des plus modestes. Il en coûterait entre 100 000 $ et 175 000 $ pour se doter d'un équipement usagé.

En attendant, Marc réitère son invitation aux personnes désireuses de faire de la radio. «Il ne faut pas avoir peur de ça. Des gens, des bénévoles, vont vous aider jusqu'à temps que la personne se sente prête».



Virginie Auger/L'Aquilon

L'animatrice Geneviève Harvey en compagnie des jeunes élèves Charles Baillargeon et Pascale Savage-Roussy.



La page de Chouette et de Stylo



Bonjour!

As-tu fabriqué le sapin-calendrier de l'Avent que je te proposais la semaine dernière? Je te fournis cette semaine les dates qui vont du 15 au 21 décembre. Tu peux les colorier et chaque jour, tu les colleras au bon endroit sur ton sapin. Je te propose aussi un bricolage très spécial, que tu peux faire seul, en famille ou avec des amis. Cette semaine, on va faire la première partie du bricolage. Amuse-toi bien!

La Ville lumière

Matériel
- du carton de 50 X 15 cm.
- de grandes feuilles de carton léger ou de papier épais de plusieurs couleurs
- un crayon
- du papier transparent de couleur
- un couteau genre ex-acto
- des ciseaux
- de la colle

Pour compléter ce bricolage, tu auras besoin de la page de Bicolo des deux prochaines semaines. Il s'agit de faire une ville, avec des maisons et des tours, des arbres et des décorations. Quand la ville sera terminée, tu pourras l'éclairer avec des bougies pour chauffe-plat. Cette semaine, je te montre comment réaliser les petites maisons.

1. Découpe la maison sur un carton pour en faire un patron, en reprenant les repères pour la colle et les lignes de plis des maisons.

2. Évide les fenêtres et les portes avec le couteau ex-acto. Demande l'aide d'un adulte. Garde un exemplaire des portes et fenêtres de tous les formats, tu en auras besoin plus tard.

3. Reproduis maintenant cette maison autant de fois que tu le veux sur le carton de couleur (une quinzaine de fois si tu le peux). Marque pour chaque maison les endroits où plier et les surfaces à coller, puis découpe les maisons.

4. Superpose plusieurs feuilles de papier transparent et poses-y les modèles de portes et fenêtres que tu as gardés. Traces les contours, en prévoyant un bord d'environ 0,5 cm pour pouvoir les coller. Découpe ensuite les fenêtres et portes, puis fixe -les à l'intérieur des maisons, avec de la colle ou du ruban adhésif.

5. Assemble chaque maison en la pliant le long des pointillés et en collant la languette.

Tu as maintenant terminé la première partie du bricolage. La semaine prochaine nous fabriquerons des tours.

Colle ici

Plie ici

Calendrier de l'Avent

Voici les vignettes des dates suivantes : du 15 au 21 décembre. Mets-les au bon endroit sur ton sapin.

15

16

17

18

19

20

21

Quoi de neuf?

Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - Décembre 1998

LANCEMENT DU *CLUB PRIVILÈGE*

À compter du 15 décembre 1998, les membres de l'Association franco-culturelle de Yellowknife pourront bénéficier des avantages offerts par le *Club Privilège*. Une offre à ne pas manquer! Pour plus de renseignements, consultez l'Aquilon et surveillez la brochure qui vous sera envoyée dans votre boîte aux lettres le 14 décembre prochain.

CINÉ-CLUB MENSUEL *CINÉ-FRANCE*

À compter de janvier 1999, l'Association présentera tous les mois un vidéo français sur écran géant à l'école St-Patrick. Si vous êtes intéressé(e) à faire partie du comité de sélection des films, communiquer avec Francine au 873-3292.

JEUNES ATHLÈTES FRANCOPHONES RECHERCHÉS

Vous êtes âgé(e)s entre 15 et 18 ans et vous êtes bons dans les sports et/ou dans les arts. Vous pouvez avoir la chance de participer aux *Jeux de la francophonie canadienne* qui auront lieu du 19 au 22 août 1999 au Nouveau-Brunswick. Pour plus de renseignements: contactez Isabelle 920-2919.

SONDAGE DE L'AFCY

L'Association franco-culturelle de Yellowknife est à la recherche de téléphonistes pour effectuer un sondage auprès de la population francophone et francophile de Yellowknife. Celui-ci ne prend que dix minutes. L'Association paiera 2,50$ par questionnaire complété et 0,50$ par appel téléphonique. Si vous êtes intéressés, contactez Francine au 873-3292.

COMITÉ DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE DE YELLOWKNIFE

L'émission "À propos d'autre chose" est diffusée le dimanche de 11 h à 14 h, toujours sur les ondes de CKLB, 101,9MF. Si vous avez envie de faire de la radio, comme animateur, technicien recherchiste ou ne serait-ce qu'une fois pour essayer, contactez Marc à l'AFCY au 873-3292.

ARTISTES FRANCOPHONES RECHERCHÉS

On recherche des musiciens, conteurs, danseurs, chanteurs, etc. francophones pour participer à une soirée multimédia qui aura lieu en avril à l'Explorer le 24 avril. Pour plus de renseignements, contacter le 873-3292.

CONTEUR(EUSE)S FRANCOPHONES RECHERCHÉS

La Fédération Franco-TéNoise recherche des conteurs ou conteuses, des raconteurs ou des raconteuses pour participer au Salon du livre de Québec du 7 au 11 avril 1999. Les personnes intéressées peuvent contacter Daniel Lamoureux au 920-2919.

LECTURE EN FRANÇAIS À LA BIBLIOTHÈQUE

Une maman francophone souhaiterait trouver d'autres mamans ou des personnes intéressées qui seraient prêtes à donner quelques heures de bénévolat pour faire la lecture aux enfants. L'événement hebdomadaire pourrait se dérouler le samedi à la bibliothèque. Contactez Francine au 873-3292.

PRODUITS À VENDRE

En panne d'idées pour vos cadeaux de Noël? Pourquoi ne pas offrir du sirop d'érable à vos parents et amis? De très petits, petits, moyens et grands formats sont disponibles à l'Association franco-culturelle de Yellowknife. Vous pouvez également acheter des livres de recettes pour confectionner de bons petits plats à base de sirop d'érable. Les membres de l'AFCY peuvent maintenant bénéficier d'une réduction de 10% sur les produits en vente dans ses locaux. L'Association est ouverte de 9 h à 5 h du lundi au vendredi. Elle est située au 5016, 48e Rue.

VIDÉOS EN FRANÇAIS

Vous pouvez louer des vidéos en français à l'Association. 2 $ par vidéo pour les membres de l'AFCY et 3 $ pour les autres, et ce, pour deux jours.

ROMANS ET MAGAZINES

Vous avez envie de lire en français? Vous pouvez emprunter gratuitement des livres et des magazines à L'Association dont L'Actualité, Coup de pouce, Elle Québec, L'Essentiel, Les idées de ma maison, et de nombreux autres.

THÉÂTRE EN FRANÇAIS

Le comité de théâtre francophone de Yellowknife a une nouvelle responsable. Il s'agit d'Élise Venne, assistante-professeur à l'école St. Joseph. Si vous avez envie de faire du théâtre, appelez Francine à l'AFCY au 873-3292. Il y aura des annonces dans l'Aquilon, pour les auditions.

À VENIR EN 1999

Mars : La cabane à sucre de l'AFCY au Caribou Carnaval
Avril : La cabane à sucre des bénévoles (ouverte au grand public)
Mai : Présentation d'une pièce de théâtre en français par la troupe "Les pas frette aux yeux"
Juin : Fête de la francophonie
Juillet : Commandite d'un groupe de musiciens francophones à *Folk on the Rocks*
Août : Épluchette de blés d'Inde à Long Lake
Automne: Spectacles en français; Festival du film; Dictée des Amériques, etc.

DEVENEZ MEMBRE DE *L'ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE*

ET PROFITEZ DES **RABAIS ET AVANTAGES** OFFERTS PAR LE

CLUB PRIVILÈGE

Qu'est-ce que le *Club Privilège*?

Le *Club Privilège* est un nouveau programme de l'Association franco-culturelle destiné à rapprocher la communauté francophone et francophile de Yellowknife avec les commerçants de la ville. Notre but est d'encourager la population locale à supporter les commerçants qui sont prêts à offrir des escomptes sur leurs produits et services aux membres de l'Association. Le programme *Club Privilège* s'étend de la période du 15 décembre 1998 au 14 décembre 1999.

Comment cela fonctionne

Lorsque vous devenez membre de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, vous recevez une carte de membre numérotée avec une date d'expiration. Si vous êtes déjà membre de l'Association, contactez notre organisme pour recevoir votre nouvelle carte. Chaque fois que vous magasinez chez un marchand participant, présentez votre carte de membre avant le paiement de votre achat. Vous pourrez alors bénéficier des escomptes offerts par le commerçant ainsi que convenu dans l'entente entre celui-ci et l'Association franco-culturelle.

Marchands participants

Family Vision Centre
20 % sur tous les produits et services (l'escompte n'est pas valable sur les ensembles "Gold Pack" et "Kids Pack" et sur les verres de contact jetables. (Ne peut être combiné avec une autre réduction.)
New Beginnings Hair Team
20 % sur certaines coupes de cheveux et mises en plis sauf le vendredi et le samedi; 20 % sur tous les produits.
Danmax Communications Ltd
Acheter ou louer un téléavertisseur, acheter du temps d'antenne pour un an et obtenir les trois premiers mois et un service de boîte vocale gratuits.
The Capitol Theatre
Admission 5 $ (au lieu de 8 $) pour tous les films réguliers
Originals by T-BO
10 % sur les bijoux en or et en argent à édition non limitée.
Top of the World Travel
5 % sur certains forfaits-vacances
Zingara Jewels
15 % sur tout achat de 25 $ et plus excepté le chocolat et les emballages cadeaux. Autrement, 10 %. (Les escomptes ne s'appliquent pas du 1er au 24 décembre ou lorsque le magasin affiche une vente.)
The Athletic and Therapeutic Massage Clinic
10 % sur tous les produits en magasin
Yellowknife Book Cellar
10 % sur les achats de plus de 50 $
Commercial Carpet & Ceiling Cleaning Ltd
10 % sur les services de nettoyage résidentiels suivants: tapis, meubles rembourrés, plafonds, fournaises, conduits à air chaud, cheminées et foyers. (L'escompte ne peut être combiné avec un rabais.)
EARTHen Sky
10 % sur la location de costumes; 15 % sur certains livres et certaines cartes en mars 1999; 15 % sur l'achat de certains vêtements et produits d'époque.
Sam's Monkey Tree Pub
10 % sur les chandails et casquettes
Ton of fun
2 $ de rabais sur le prix d'admission
Javaroma Gourmet Coffee and Tea Ltd.
Achetez un breuvage et obtenez un format plus gros pour le même prix
(En cas de différences entre le contenu de cette annonce et les contrats établis avec les marchands, les contrats prévalent.)

L'Association franco-culturelle de Yellowknife

L'Association franco-culturelle de Yellowknife est un organisme à but non-lucratif qui a été établi en 1985. Son but est de promouvoir la culture canadienne-française. L'Association est administrée par un Conseil de sept bénévoles et fonctionne avec un(e) employé(e) permanent(e).

L'Association franco-culturelle de Yellowknife organise des activités à caractère culturel et communautaire: cabane à sucre du Caribou Carnaval, brunch des bénévoles, fête de la francophonie, épluchette de blé d'Inde, souper du temps des fêtes, ciné-club vidéos en français, spectacles d'artistes francophones, Dictée des Amériques, etc. Elle supervise de nombreux comités dont ceux de la radio communautaire de Yellowknife qui produit chaque dimanche une émission de trois heures sur les ondes de CKLB, de la troupe de théâtre "Les pas frette aux yeux" et du Comité des femmes de Yellowknife. Elle détient également un comptoir de produits culturels où l'on peut se procurer des produits de l'érable, des magazines et des livres en français. Elle fait la location de vidéos en français pour les jeunes et les adultes. Elle met également un service d'Internet à la disposition du public.

Il n'en coûte que 20 $ par individu ou 30 $ par famille pour devenir membre de *L'Association franco-culturelle de Yellowknife*. Les membres bénéficient d'escomptes lors de leur participation aux événements culturels et communautaires ainsi qu'à l'achat et à la location de produits culturels.

À compter du 15 décembre 1998, les membres de l'Association pourront également bénéficier des avantages offerts par le *Club Privilège*.

Contactez-nous aujourd'hui même!

L'Association franco-culturelle de Yellowknife
5016, 48e Rue C.P. 1586
Yellowknife, NT X1A 2P2
Téléphone: (867) 873-3292
Télécopieur: (867) 873-2158
Adresse électronique: afcy@franco-nord.com
Site internet: www.franco-nord.com/afcy/afcy.htm

La reine du palais des fantaisies, Isabelle Benoît, passe du rêve à la réalité.

Le rendez-vous du tout Iqaluit

Louis Mc Comber

Isabelle Benoît exhibe une copie du National Post du 9 novembre dernier. Un journaliste y a écrit un papier sur son lit de bronzage à Iqaluit. «J'ai reçu plein d'appels de journalistes depuis ce reportage. Ça les étonne que les gens aiment à se faire bronzer dans un pays si froid!»

Le *Fantasy Palace* est un charmant petit café situé sur la route de l'aéroport à Iqaluit. En octobre dernier, ça faisait déjà un an qu'Isabelle avait ouvert ses portes. «Quand le Grind and Brew a été mis en vente, j'ai pensé l'acheter mais ça ne s'est pas concrétisé. Ça m'a toutefois fait penser d'ouvrir un petit café, explique Isabelle. On vend aussi de la crème glacée et j'ai aussi un lit de bronzage.»

En plein après-midi de semaine, le café est bondé. Toutes les tables sont occupées. Deux gars de la GRC, un chauffeur de taxi et sa copine, un sous-ministre avec un invité, quelques fonctionnaires. On y boit du café aux noisettes, du chocolat chaud à la crème irlandaise, on s'y farcit de jolies pâtisseries, tout en discutant de choses et d'autres.



Louis McComber/L'Aquilon

Derrière son comptoir, Isabelle Benoît, s'affaire vaillamment à servir des cafés aux clients.

«Je fais venir mes pâtisseries d'Ottawa et de Montréal, poursuit Isabelle, et puis on vend aussi du café en grains, mais il n'y a pas encore beaucoup de monde qui le savent. J'achète aussi mes produits à Edmonton et Toronto.»

Isabelle est parfaitement consciente que ça prend beaucoup de tasses de café vendues pour commencer à faire un chiffre d'affaires intéressant. «C'est beaucoup d'ouvrage, raconte-t-elle, et comme tous les autres employeurs d'Iqaluit, je n'arrive pas à trouver assez de main d'oeuvre pour rester ouvert autant que je voudrais.»

Le marché de l'emploi à Iqaluit est étranglé par la rareté du logement, depuis que le gouvernement du Nunavut a commencé à se développer.

Il est 15 h et les clients du *Fantasy Palace* entrent un derrière l'autre. C'est l'heure de la pause-café! Isabelle doit retourner à son comptoir parce qu'une ligne d'attente commence à se former devant la caisse.

Aurores boréales

Tel que promis, voici la suite de la chronique sur les aurores boréales. Cette semaine nous répondrons aux questions suivantes : Quel est le meilleur moment de la journée pour les observer? Est-ce que les aurores boréales émettent des sons? Peut-on les photographier ou les filmer?



Virginie Auger

Spectacle unique en son genre, les aurores boréales sont avares de leur présence. Cela dit, soyez-y lorsqu'elles font leur apparition puisqu'elles risquent de se dissiper rapidement.

Quel est le meilleur temps de la journée pour les observer?

Dans les régions situées près des cercles délimitant, au nord et au sud, les zones propices aux apparitions d'aurores, le meilleur moment de la journée pour les observer tourne autour de minuit, heure locale. Néanmoins, l'apparition d'aurores boréales dépend des perturbations géomagnétiques qui peuvent survenir à toutes heures de la journée. La seule condition pour les voir est donc que le ciel soit très noir.

Est-ce que les aurores boréales émettent des sons?

Cette question n'est pas sans susciter de nombreuses discussions parmi les résidents du Nord. Jusqu'à présent, aucun enregistrement ne prouve que les aurores boréales émettent des sons. Néanmoins, on ne peut ignorer les nombreux récits qui, depuis des siècles, rapportent des témoignages de gens qui prétendent avoir entendu les aurores boréales!

En général, deux types de son accompagnent les aurores. Le premier serait un léger sifflement qui changerait au gré des mouvements de l'aurore. Le deuxième ressemblerait à un craquement similaire au son de l'électricité statique.

Un problème se pose avec le premier type de son. Puisque les aurores se produisent à des distances très éloignées, il devrait y avoir un long délai entre le mouvement et le moment où le son arrive à l'oreille de l'observateur, tout comme on entend le tonnerre quelques instants après avoir vu l'éclair. L'autre petit détail, c'est que la couche d'air, entre l'aurore et nous, est beaucoup trop mince pour pouvoir transporter un son sur une aussi longue distance. Ainsi, si un tel son existe, c'est qu'il est produit près de l'observateur.

En réalité, l'existence de tels sons ne serait possible que s'ils étaient produits par notre cerveau. Ces sons ne seraient pas le produit de notre imagination, mais plutôt le résultat d'échanges d'influx nerveux entre le nerf optique et l'aire auditive du cerveau. Dans un environnement très calme, où il n'y a presqu'aucun stimuli auditifs externes, les études ont démontré l'existence de ces petites décharges d'influx nerveux qui produisent un bruit similaire à un sifflement et qui donneraient l'impression que les aurores émettent des sons.

La provenance du deuxième type de son est plus mystérieuse. Le craquement semblable à l'électricité statique s'expliquerait par l'implication du champ magnétique dans la formation des aurores. Mais, jusqu'à présent, les recherches se poursuivent puisqu'aucune étude n'est concluante à ce sujet.

Peut-on photographier ou filmer les aurores?

Si vous possédez une caméra qui vous permet de faire de longues expositions (10 secondes et plus) ainsi qu'un trépied, vous devriez être en mesure d'en photographier.

Maintenant, pour pouvoir filmer les aurores, vous devez vous munir d'une caméra spécialisée et, de ce fait, extrêmement chère. La plupart des petites caméras portatives ne sont pas suffisamment sensibles pour capter des images d'aurores.

Portrait de francophone

Jacques Harvey, pilote de brousse

Jacques Harvey habite Fort Simpson depuis 1988. C'est un pilote de brousse avec près d'un quart de siècle d'expérience à son crédit. Sur flotteurs, sur skis et sur roues, il exerce son métier de pilote d'avion à Fort Simpson depuis près de 15 ans. Depuis 1995, il possède sa propre compagnie, la South Nahanni Airways.



Alain Bessette

Un mercredi matin du mois d'août, j'interromps mes vacances le temps d'interviewer le frère d'une bonne amie de Yellowknife, Geneviève. Quelques minutes plus tard, je me retrouve, à mon grand étonnement, assis dans l'avion du pilote, Jacques Harvey, accompagnant une équipe de tournage faisant un documentaire sur la région. La gentille invitation de Jacques me permet d'observer aux premières loges un pilote de brousse en pleine action.

Jacques Harvey est originaire d'Alma au Lac St-Jean (Québec). Ayant suivi un cours de pilotage en 1972, il devient pilote commercial en 1974. Lorsque survient la récession au Québec au début des années 1980, il décide de venir étudier les possibilités d'emplois dans l'Ouest et le Nord canadien. Il avait déjà entre quatre et cinq milles heures de vols à son crédit.

Après un court passage en Alberta, il se dirige vers le Nord. Il se rend d'abord à Hay River d'où est originaire son épouse, Laverna Martel. De 1981 à 1988, il travaillera pour différentes compagnies, devenant même pilote en chef en 1985 pour Air Dogrib.

En 1987, Laverna, qui travaille pour la Société d'habitation des T.N.-O., est transférée à Fort Simpson. L'année suivante, Jacques Harvey devient pilote pour la compagnie Simpson Air. Il pilotera leur Twin Otter. Après 11 ans dans cette région, les montagnes (et les courants d'air) du parc de la Nahanni n'ont plus de secret pour ce pilote de brousse.

Pour Jacques Harvey, piloter des gens dans les montagnes fabuleuses du parc de la Nahanni, c'est comme leur offrir un spectacle. «On leur montre la région avec des effets visuels, explique le pilote de brousse. On leur en met plein la vue. On a des manoeuvres qui ne sont pas dangereuses mais qui sont très visuelles et spectaculaires».

De cette façon, Jacques Harvey s'assure que les touristes verront non seulement un beau paysage mais aussi d'une façon où il vont se rappeler du voyage d'avion.

Ceux qui peuvent se permettre la descente de la rivière Nahanni en canot expériementent toutes les sensations reliées à cette région sauvage et à son relief. Pour les autres, Jacques Harvey leur offre un spectacle comparable. De l'aveu du pilote, même les gens qui descendent la rivière en canot se souviennent encore plus du voyage en avion.

Jacques deviendra le pilote en chef de Simpson Air, en 1990, jusqu'au moment où la compagnie fait faillite en 1995.

Étant maintenant propriétaire de sa propre compagnie, la South Nahanni Airways qu'il a fondée en 1995, Jacques Harvey est confronté aux dures réalités des petites compagnies aériennes du Nord.

Le problème majeur, c'est qu'il s'agit d'une industrie principalement saisonnière. Durant l'été, les nombreux contrats avec les pourvoyeurs pour piloter les touristes aux différents sites touristiques du parc de la Nahanni font que les compagnies aériennes sont surchargées de travail. Vient l'automne et les temps froids puis l'activité tombe au point mort.

Il faut donc se trouver des contrats ailleurs. Ainsi, avec Simpson Air, en 1991 et 1992, l'hiver voit Jacques Harvey et son appareil survoler les étendues marines de la Jamaïque. À sa première année avec sa propre compagnie, il passera une partie de son hiver pour un contrat avec la compagnie Adlair puis les deux hivers suivants, en Colombie-Britannique à Campbell River.

Finalement, cette année, l'hiver pourrait être plus occupé. Les compagnies faisant de l'exploration pétrolière dans la région de Fort Nelson en Colombie-Britannique ont approché la South Nahanni Airways pour utiliser ses services. C'est fort intéressant pour la compagnie de Jacques Harvey car l'exploration est une activité hivernale. Il entend aussi mieux planifier les contrats avec Parcs Canada. Ainsi, au lieu de livrer leurs carburants l'été, alors que la compagnie est débordée, il tentera de les convaincre de les livrer durant l'hiver.

La vie de pilote de brousse n'est pas de tout repos non seulement en raison des horaires chargés de l'été mais aussi en raison des risques inhérents au métier. Piloter dans les régions sauvages, c'est apprendre à se débrouiller sans ravitaillement de carburant à des centaines de kilomètres à la ronde. Les pilotes et compagnies se font donc des caches de carburants un peu partout sur les lacs en raison des longues distances parcourues dans des régions sauvages.

Lors d'un voyage alors qu'il était employé de Simpson Air, Jacques Harvey revenait des chutes Virginia sur la rivière Nahanni. Il y avait suffisamment de carburant sauf qu'au retour, de forts vents contraires s'étaient levés et des masses nuageuses se déplaçaient aux environs du lac Little Doctor, un point d'approvisionnement pour la compagnie. En arrivant au lac, un épais brouillard recouvrait le lac et il était impossible d'atterrir. En calculant le carburant restant, le vent et le poids de l'appareil, Jacques Harvey savait qu'il avait assez de carburant à la minute près. À 30 milles de Fort Simpson, l'avion perd un moteur. Jacques met alors les deux moteurs sur le même réservoir,le réservoir arrière. Quelques minutes plus tard, le voyant lumineux de ce réservoir s'allume, indiquant qu'il reste entre 17 et 18 minutes de vol, avec un moteur, donc entre 8,5 et 9 minutes à deux moteurs. Jacques estimait à 8 minutes le trajet restant. En arrivant à Fort Simpson, tous les voyants lumineux, annoncant l'arrêt imminent des moteurs, s'allument. En arrivant au sol, un des moteurs s'est arrêté et l'autre a continué jusqu'au quai, où il s'est éteint de lui-même. «C'est un moment où on a l'impression que l'avion n'avance pas. Huit minutes, ça semble comme des heures. Maintenant, j'ai plus de réserves de carburants cachées dans le bois».

Jacques Harvey envisage avec optimisme la cinquième année d'activité de sa compagnie. Fort d'une expérience de 25 ans et avec de bons contrats pour l'hiver, la South Nahanni Airways est en plein envolée.



Alain Bessette/L'Aquilon

Vue aérienne du lac Little Doctor.



Alain Bessette/L'Aquilon

Pour le pilote de brousse Jacques Harvey, il est important de laisser aux passagers un souvenir inoubliable de leur randonnée aérienne.

Situation des chômeurs au pays

Godin fera rapport à Pettigrew en février

Ottawa (APF): Le député néo-démocrate d'Acadie-Bathurst, Yvon Godin, a bien l'intention de démontrer au gouvernement Chrétien que le nouveau régime d'assurance-emploi cause des problèmes partout au pays, et pas seulement en Atlantique.

M. Godin a commencé à recueillir les témoignages de travailleurs et de travailleuses dans le cadre d'une tournée nationale qui a débuté à Terre-Neuve, et qui le mènera jusqu'à Vancouver au mois de janvier prochain. Il présentera ensuite un rapport de sa tournée au ministre du Développement des ressources humaines au mois de février.

Sa tournée, qui a débuté à Terre-Neuve et qui s'est poursuivie en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Ile-du-Prince-Édouard, lui a fait rencontrer des travailleurs qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts : «Des travailleurs saisonniers m'ont dit qu'ils doivent régler toutes leurs factures avec 100 $ par semaine». Au Nouveau-Brunswick, il dit avoir rencontré un jeune homme sans emploi qui était découragé au point de songer à se suicider.

Le député pense que tous les travailleurs qui vivent du travail saisonnier devraient avoir le droit de recevoir de l'assurance-emploi «pour être capable de donner du manger sur la table pour les enfants».

M.Godin espère que sa tournée va sensibiliser le gouvernement : «Je suis pas venu ici à Ottawa pour rester silencieux. Si ne peux pas faire seulement du tapage à la Chambre des communes, je vais aller le faire dans le pays au complet.»

Le député Godin a hâte de voir si la nouvelle ministre du Travail, Claudette Bradshaw, va réussir à infléchir la politique du gouvernement en matière d'assurance-emploi. Élue pour la première fois en 1997, la nouvelle ministre est connue dans sa circonscription de Moncton pour son travail acharné auprès des démunis.

«Durant la campagne électorale à Moncton, elle disait qu'elle voulait aller à Ottawa pour changer l'assurance-emploi. Qu'elle avait pris pour les pauvres, pour les gens ordinaires. Que la seule raison pour laquelle elle se présentait pour les libéraux était qu'elle voulait changer le système en dedans plutôt qu'en dehors. Là elle a l'opportunité de le faire. Le temps va nous dire si elle est capable de le faire» de dire M. Godin, qui lui donne quelques mois pour faire ses preuves.

La tournée du député se poursuivra à Regina, Winnipeg, Timmins, Toronto, Windsor, Edmonton, Whitehorse, Prince George, Port Alberni et Vancouver.

Les services dans les deux langues officielles ne s'améliorent pas au Manitoba

Ottawa (APF): Malgré toutes les promesses, le gouvernement fédéral est toujours incapable d'offrir des services dans les deux langues officielles dans tous ses bureaux fédéraux désignés bilingues au Manitoba.

La situation générale se dégrade comme l'indique le Commissariat aux langues officielles, qui a fait un suivi de son étude spéciale de 1994 sur le service qui est offert au public dans les bureaux fédéraux bilingues.

«Les résultats obtenus sont généralement insatisfaisants». Cette petite phrase que l'on retrouve dans le rapport résume la situation qui perdure non seulement au Manitoba, mais aussi à l'Ile-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve et au Yukon, là où le Commissariat a complété son suivi et publié un rapport.

Au Manitoba, le Commissaire constate que la capacité bilingue globale des bureaux désignés bilingues a connu «une diminution inquiétante». Dans plus du tiers des 35 bureaux visités en novembre 1996, cette capacité était insuffisante.

De 1994 à 1996, le nombre de bureaux désignés bilingues a été réduit de 17 pour cent, alors que le nombre total de bureaux fédéraux dans la province ne diminuait que de 7 pour cent. Une situation «préoccupante» selon le Commissariat. La province compte maintenant 182 bureaux désignés bilingues.

Si le Commissaire note une amélioration en ce qui a trait à l'affichage, la signalisation et la documentation dans les deux langues officielles, il ne peut en dire autant de l'accueil bilingue au téléphone, qui est passé de 57 à 50 pour cent entre 1994 et 1996.

Les Canadiens de Montréal

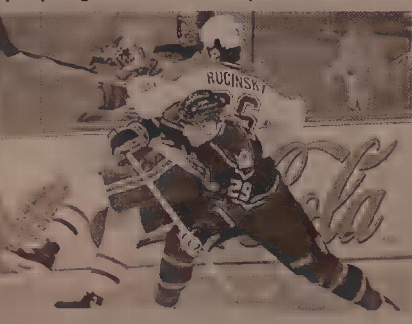
Enfin une victoire

Exceptionnellement, nous revenons cette semaine avec la chronique sur les Canadiens de Montréal pour la eule raison que l'équipe a enfin réussi à remporter une victoire.

Alain Bessette

Depuis notre chronique de la semaine dernière, les Canadiens ont subi la défaite contre les Bruins de Boston puis contre les Penguins de Pittsburg. Quelques jours plus tard, ils réussissaient à gagner une joute contre les Kings de Los Angeles, une équipe qui en arrache encore plus que les Canadiens.

La défaite contre les Bruins était typique des matches disputés au cours des dernières semaines. Corson étaient toujours absent en raison d'une blessure, Mark Recchi jouait malgré sa pneumonie et Koivu faisait un retour au jeu. Le premier trio des Canadiens était pour ainsi dire absent. Jeff Hackett exécutait une troisième sortie consécutive à la suite de l'échange l'ayant transféré à Montréal. Drôle de décision et cela a fait mal aux Canadiens puisque le gardien de but a



accordé 5 buts sur 26 lancers. C'est pas fort! D'autant plus que les Bruins ont lancé au but à 14 reprises en troisième période contre sept lancers seulement pour les Canadiens.

La joute du samedi soir contre les Penguins a cependant été plus chaudement disputée. Malgré la défaite, et malgré l'absence de Vincent Damphousse, Benoit Brunet, Brett Clark et Shaine Corson, les Canadiens n'ont flanché que pour une période de 5 minutes, offrant une belle performance le reste du temps. Ils se sont même permis de lancer à 14 reprises en troisième période et à n'allouer que 4 lancers au but aux Penguins.

La victoire contre les Kings de Los Angeles permettra peut-être aux Canadiens d'alléger un peu la pression qui commençait à être pesante à Montréal à la suite de leur terrible début de saison. Il y a même Guy Lafleur qui s'est permis de critiquer ouvertement les joueurs, les considérant trop payés pour leur juste valeur et ne démontrant aucune fierté en tant qu'athlètes.

Espérons que les prochains matches sur la route les aideront à se remettre d'aplomb et que les joueurs blessés reviendront au jeu.

Résultats

27 novembre	
Bruins 5	Montréal 1
28 novembre	
Pittsburg 4	Montréal 3
30 novembre	
Los Angeles 1	Montréal 3



Horaire télé

(Heure des Rocheuses)

des réseaux de langue française disponibles dans les T.N.-O.
SRC (Radio-Canada), TV5 et TVA

Lundi [illegible] décembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
SRC Élections 1998
TV5 La 50e ave.
TVA Piment fort
17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Chasse aux trésors
17 h 30
SRC Les aventures de Tintin
TV5 La vie à l'endroit
TVA Les ailes de la mode
18 h
SRC 4 et demi
TVA Beverly Hills
19 h
SRC Omerta - La loi du silence
TV5 Les pieds sur l'herbe
TVA Salle d'urgence
19 h 30
TV5 Défis
20 h
SRC Le téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le poing J
21 h
SRC Sport
TV5 Écran témoin
21 h 30
SRC Politique féd./prov.
TVA TVA Sports
21 h 34
SRC Télévisions d'ailleurs
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Infopublicité
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 45
TV5 Musique au coeur

Mardi [illegible] décembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
TV5 Bons baiser d'Amérique
TVA Piment fort
17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Ent'Cadieux
17 h 30
SRC La facture
TV5 Des racines et des ailes
18 h
SRC Bouscotte
TVA Place Melrose
19 h
SRC Réseaux
TV5 Musique, musiques
TVA Les machos
19 h 30
TV5 Temps présent
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J
21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle
21 h 25
SRC Télévisions d'ailleurs
21 h 30
TVA TVA Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Vision mondiale
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 La vie à l'endroit

Mercredi [illegible] décembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
TV5 Panorama
TVA Piment fort
17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA La poule aux oeufs d'or
17 h 30
SRC Caserne 24
TV5 Envoyé spécial
TVA Fleurs et jardins
18 h
SRC Le Volcan tranquille
TVA Le retour
19 h
SRC Enjeux
TVA Sauve qui peut
19 h 30
TV5 Magazine santé
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J
21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle
21 h 25
SRC Télévisions d'ailleurs
21 h 30
TVA TVA Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Vision mondiale
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 Des racines et des ailes

Jeudi 10 décembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
TV5 Cap aventure
TVA Piment fort
17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Fais-moi rire
17 h 30
SRC Un gars, une fille
TV5 Documentaire canadien
TVA KM/H
18 h
SRC Le vestiaire des Boys
TVA Haute tension
18 h 30
TV5 Télécinéma
19 h
SRC L'Écuyer
TV5 Orage d'été
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J
21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle
21 h 25
SRC Télévisions d'ailleurs
21 h 30
TVA TVA Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Infopublicité
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 Envoyé spécial

Vendredi 11 décembre

15h
SRC Change d'air
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
TV5 Les arts et les autres
TVA Piment fort
17 h
SRC Maman chérie
TV5 Journal français
TVA J.E.
17 h 30
SRC Kamikazes
TV5 Thalassa
18 h
SRC La fureur
TVA Histoire vraie
18 h 30
TV5 Faut pas rêver
19 h
SRC Zone libre
19 h 30
TV5 Les grands fleuves
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Des crimes et des hommes
21 h
SRC Sports
TV5 Au-delà des apparences
21 h 25
SRC Télévisions d'ailleurs
21 h 30
TVA TVA Sports
21 h 45
TV5 Revue de presse canadienne
TVA Loto-Québec
22 h
TV5 Journal des spectacles
TVA Infopublicité
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 Ça se discute

Samedi 12 décembre

8 h
SRC Princesse Sissi
TV5 Funambule
TVA Dodo déco
8 h 30
SRC Animaniacs
TV5 Sport Africa
TVA Les ailes de la mode
9 h
SRC Franc-croisé
TV5 Y'a pas match
TVA Cyber club
9 h 30
SRC Les aventures de Tintin
TV5 Horizons francophones
10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Voix d'instrument (10 h 15)
TVA Tournoi de quilles
10 h 30
SRC Cinéma
La petite princesse
(ÉU, 1995, conte) Les tribulations d'une jeune fille qui entre au pensionnat.
TV5 Les Belges du .../Temps d'affaires
11 h
TV5 Les arts et les autres
TVA Infopublicité
11 h 30
TV5 Magellan
12 h
TV5 Génies en herbe
12 h 30
SRC Direction : sud
TV5 Pas si bête que ça
13 h
TV5 Le journal français
TVA Fleurs et jardins
13 h 30
SRC Parents d'aujourd'hui
TV5 Outremers
TVA Vins et fromages
14 h
SRC L'Accent francophone
TVA Ciné-pop
14 h 30
SRC L'Arche de Noé
TV5 Fleurs et jardins
15h
SRC Au delà des apparences
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
TV5 Vins et fromages
16 h
SRC Ce soir
TV5 Thalassa
TVA Le TVA
16 h 30
SRC Franc jeu
TVA Ciné-Extra
17 h
SRC La soirée du Hockey
Les Canadiens vs les Predators
TV5 Journal français
17 h 30
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir chez Estelle
19 h 30
TV5 Paris chic-choc
20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal
20 h 30
SRC Sports (20 h 29)
TV5 Journal belge
20 h 55
SRC Télé-suspense
Haute sécurité
(ÉU, 1994, drame) Un policier pousse une femme et son fils à fuir un tueur.
21 h
TV5 Tout le monde en parle/ Union libre
TVA TVA/Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Ciné-lune
22 h 15
TV5 Bouche à oreille
22 h 30
TV5 Soir 3
22 h 45
TV5 Vivement dimanche

Dimanche 13 décembre

8 h
SRC Le jour du Seigneur
TV5 Musiques au coeur
TVA Vision mondiale
9 h
SRC Scully rencontre
TVA Évangélisation 2000
9 h 30
SRC Médias
TV5 Mouvements
TVA Complètement marteau
10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Gourmandises (10 h 15)
TVA Fais-en ton affaire
10 h 30
SRC La semaine verte
TV5 Vins et fromages
TVA Infopublicité
11 h
TV5 Vivement dimanche
11 h 30
SRC Second regard
12 h
SRC De bouche à oreille
TVA Ciné-pop
13 h
TV5 Le journal français
13 h 30
SRC Horizons
TV5 Comment faire ?
14 h
TV5 Comment faire plus ?
TVA Cinéma en famille
14 h 30
SRC Branché
15h
SRC La Course destination monde
TV5 Journal suisse
15 h 30
TV5 Grands gourmands
16 h
SRC Ce soir
TV5 Documentaire européen
TVA Le TVA
16 h 30
SRC Découverte
TVA La vie est un sport dangereux
16 h 45
TV5 Bouche à oreille
17 h
TV5 Journal français
TVA Fort Boyard
17 h 30
SRC La vie d'artiste
TV5 Vivement dimanche prochain
18 h
SRC Les Beaux Dimanches
TVA Cinéma Dimanche
18 h 15
TV5 Journal des spectacles
18 h 30
TV5 Bouillon de culture
19 h 45
TV5 Viva
20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal
TVA Montréal : C'est quoi ma ville?
20 h 30
SRC Suspect numéro 1
TV5 Journal belge
21 h
TV5 Fiction
TVA Le TVA et Sports
21 h 29
SRC Sports
21 h 55
SRC Ciné-club
Côté court
Diffusion de 6 courts métrages.
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Vins et fromages
22 h 30
TV5 Soir 3
TVA Évangélisation 2000
22 h 45
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir...
23 h
TVA Infopublicité

L'aquilon

Cette grille-horaire de la télévision de langue française est mise à jour grâce aux sites web de ces réseaux. Les différences dans la précision de l'information dépendent des renseignements disponibles.

Si vous remarquez des erreurs, faites-le nous savoir en téléphonant au (867) 873-6603 ou par courriel à aquilon@internorth.com.

Nous profiterons également de la période du temps des fêtes pour réviser la grille horaire.



Drapeau officiel de la francophonie des T.N.-O.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 45, 11 décembre 1998



Alain Bessette/L'Aquilon

Grâce à la musique du disc jockey Marc Duchesne, les gens ont bien dansé lors de la soirée de Noël de l'AFCY le 5 décembre dernier.

Assemblée législative

Opération division!

Lors de l'ouverture de la session du 2 décembre à l'Assemblée législative, le premier ministre par intérim, M. Goo Arlooktoo, a annoncé les priorités du gouvernement territorial pour les mois à venir.

Virginie Auger

À l'Assemblée législative du GTNO on sent que le compte à rebours en prévision de la division est bel et bien commencé. Plusieurs dossiers sont sur la table dont l'élaboration et l'acceptation de 20 projets de loi. Selon le premier ministre par intérim, Goo Arlooktoo, il y a beaucoup de travail à accomplir et rapidement.

Les priorités pour l'Arctique de l'Est sont d'abord l'adoption du projet de loi sur les mesures liées à la division des Territoires ainsi que d'autres projets concernant la façon dont on procédera pour que la Commission des accidents du travail et la Société d'Énergie des T.N.-O. restent opérationnelles dans les deux territoires.

Aussi, on tient à ce que les organisations professionnelles puissent continuer à travailler à l'intérieur des deux juridictions.

Division
Suite en page 2

Une «grande dérangeuse» à la tête du Commissariat aux langues officielles

Ottawa (APF): Le cinquième Commissaire aux langues officielles sera une femme, franco-ontarienne, universitaire et féministe.

Le gouvernement Chrétien a mis fin aux rumeurs entourant la nomination du remplaçant du Commissaire Victor Goldbloom en proposant la candidature de Mme Dyane Adam, qui occupe le poste de directrice du Collège universitaire Glendon à Toronto.

C'est la première fois qu'une femme et une francophone de l'extérieur du Québec accède à cette fonction de première importance pour les communautés francophones minoritaires.

Autre texte sur la Commissaire en page 9

Agée de 45 ans, Mme Adam est originaire de Casselman, une petite ville située à 45 minutes à l'est d'Ottawa. Psychologue clinicienne de formation, elle a pratiqué sa profession à Toronto, Sudbury et Cornwall en Ontario ainsi qu'à Rouyn-Noranda et Hauterive (Baie-Comeau) au Québec.

Elle fut vice-rectrice adjointe de l'Université Laurentienne entre 1988 et 1993 et a siégé au sein de nombreux organismes, dont la Table féministe francophone de concertation provinciale de l'Ontario, le Réseau des chercheuses féministes de l'Ontario français et le Réseau des intervenants en santé et en services sociaux de l'Ontario (RIFSSSO).

Cette nomination doit maintenant être entérinée par la Chambre des communes et le Sénat avant l'ajournement des travaux parlementaires pour la période des Fêtes, ce qui devrait être une formalité.

Mme Adam a l'intention de terminer son mandat au Collège

Dérangeuse
Suite en page 2



Alain Bessette/L'Aquilon

C'est parti!

Isabelle Picard s'adressait aux athlètes, entraîneurs, compétiteurs et compétitrices des différentes disciplines lors de la première pratique officielle pour la délégation des T.N.-O. aux Jeux de la francophonie canadienne.

Sommaire



Virginie Auger

Premier ministre?

Le député du Sahtu et ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique, Steven Kakfwi, a officiellement annoncé qu'il poserait sa candidature pour devenir le prochain premier ministre des TNO, le 10 décembre prochain.

Il a dit que cette décision faisait suite à de nombreuses discussions avec les membres de l'Assemblée, sa famille et les électeurs.

«J'offre mes services aux gens des TNO parce que je crois en ce gouvernement», a-t-il expliqué dans une lettre envoyée aux députés.

«Avec la venue de la division, je crois que ce gouvernement a besoin de stabilité, de continuité et de force.»

Procédure

Les membres de l'Assemblée législative se sont entendus pour que le prochain premier ministre soit réélu de la même façon que lors de la 12e et de la 13e Assemblée législative. Les candidats seront nommés et auront 30 minutes pour exprimer leurs idées. Après quoi, chaque membre aura l'opportunité de poser deux questions à chaque candidat.

Une fois les discours et les périodes de questions terminées, les membres seront appelés à voter.

Un candidat doit obtenir un minimum de 13 votes pour être élu premier ministre.

Équité salariale

Le tribunal canadien des droits de la personne a rejeté la demande du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest dans laquelle ce dernier prétend que le tribunal est biaisé et qu'il n'est pas suffisamment indépendant pour écouter avec impartialité la plainte sur l'équité salariale.

Médiation

Comme le Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Nord et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'apprêtent à retourner à la table de négociations, les membres ont exprimé leur appréciation envers le travail qui a été fait par l'équipe de négociation jusqu'à présent.

L'équipe de négociation ■ fait en sorte, entre autres, que le gouvernement retire la question de l'équité salariale du renouvellement de la convention collective.

Les deux parties reprendront les négociations le 12 et 13 décembre prochain.

Union sociale

Le ministre de la Santé et des Services sociaux s'est prononcé, le 8 décembre dernier, à l'égard des négociations sur l'union sociale. Il a affirmé que puisque les élections au Québec étaient terminées, les provinces pouvaient désormais travailler ensemble afin de conclure ces négociations.

L'objectif premier d'une nouvelle union sociale est d'offrir des services sociaux efficaces à tous les Canadiens. Les négociations concernant l'union sociale ont commencé en 1995, lors de la conférence annuelle des premiers ministres canadiens à St-Jean, Terre-Neuve. Puisque les coûts reliés à la santé et aux services sociaux sont plus élevés dans les régions du Nord, le gouvernement territorial travaille encore plus fort pour que cette union se concrétise.

Le journal L'Aquilon est branché !

Courriel :
aquilon@internorth.com
Web :
http://users.internorth.com/~aquilon

Division

Suite de la une

Pour ce faire, il est primordial qu'une législation adéquate soit mise en place.

Afin de préparer le terrain en prévision de la création du nouveau territoire de l'Ouest, l'Assemblée doit faire avancer les dossiers qui concernent les revendications territoriales et l'autodétermination gouvernementale des différents groupes autochtones. Elle doit aussi élaborer une nouvelle stratégie économique afin de trouver un terrain d'entente avec Ottawa pour que les revenus en provenance du fédéral soient mieux partagés entre ces deux instances gouvernementales.

Par ailleurs, la nomination d'un nouveau premier ministre, le 10 décembre, s'ajoute à la liste des tâches à réaliser.

L'ensemble du travail qui doit être fait servira entre autres, à forger la confiance des entreprises territoriales et nationales ainsi qu'à démontrer que les Territoires du Nord-Ouest sont propices à l'investissement, favorables à la création d'emplois et prêts pour la croissance économique.

Selon M. Arlooktoo, il est important de démontrer à Ottawa que les TNO ont un gouvernement mature et responsable capable de réagir rapidement et efficacement.

Petit mot sur les élections du Québec

L'Assemblée législative du GTNO s'est permis de glisser un mot sur le résultat des élections du Québec. Selon elle, pour quatre différentes raisons, le résultat de l'élection du 30 novembre est très significatif pour l'ensemble du Canada.

Premièrement, avec un appui inférieur en terme de suffrage, M. Bouchard reçoit un message clair de la population québécoise en ce qui concerne la tenue d'un éventuel référendum sur la souveraineté du Québec. En mettant de côté sa ferveur séparatiste, la population québécoise lance le message qu'elle tient plutôt à créer des liens avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Deuxièmement, les maisons de sondages qui prédisaient une défaite amère du parti Libéral, se sont retrouvées le bec à l'eau puisqu'au contraire, M. Charest offrira une opposition forte et crédible.

Troisièmement, en éliminant la possibilité d'un référendum, le gouvernement de M. Bouchard assurera la continuité et la stabilité des relations entre le Nunavut et le Québec. Le Québec entretient plusieurs relations d'affaire avec le Nunavut et partage avec lui une entente intergouvernementale sur la gestion de la faune puisque plusieurs animaux migrent d'une frontière à l'autre.

Enfin, le résultat des élections se veut rassurant pour l'ensemble du Canada puisque les autres instances gouvernementales canadiennes ainsi que le secteur privé pourront entretenir des relations économiques plus stables avec le Québec sans la menace constante d'un éventuel référendum.

Enfin, l'Assemblée soutient que la réduction des taxes et des impôts, la création d'emplois, le développement économique et l'avancement des revendications des groupes autochtones sont les priorités du Canada à l'heure actuelle et non pas la tenue d'un autre référendum.

Dérangeuse

Suite de la une

Glendon, qui prend fin le 30 juin 1999. Elle qui prévoyait prendre une année sabbatique, prendra plutôt la direction d'Ottawa où elle occupera le fauteuil de Commissaire aux langues officielles au cours des sept prochaines années.

M. Goldbloom devait quitter son poste en juin dernier mais le gouvernement a prolongé son mandat pour une durée maximale de six mois, jusqu'en décembre. Puisque le siège du Commissaire ne peut être inoccupé, tout indique que M. Goldbloom restera en poste jusqu'à la fin du mois de juin 1999.

La candidate désignée par le gouvernement a comparu devant le Comité mixte sur les langues officielles pour répondre aux questions des députés et sénateurs, et expliquer la conception qu'elle se fait de son nouveau rôle. Ce geste de courtoisie de la part du gouvernement, une première en ce qui concerne le poste de Commissaire aux langues officielles, ■ été apprécié par les partis politiques qui forment l'opposition.

Le sénateur libéral Eymard Corbin, de Grand Sault au Nouveau-Brunswick, a encouragé Mme Adam à brasser la cage durant son mandat de sept ans : «Je voudrais vous encourager à être une grande dérangeuse» a dit le sénateur acadien, en faisant allusion à une distinction décernée par la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario à Mme Adam en 1994. «J'ai une réputation d'être une dérangeuse, mais pas pour n'importe quoi et pour n'importe quelle cause. Je n'ai pas toujours fait l'unanimité. J'ai souvent été controversée. Je ne pense pas que je vais décevoir à ce niveau-là» a répondu Mme Adam, qui ■ remis en question dans le passé le statut l'Association canadienne-française de l'Ontario, à titre de porte-parole officiel de la communauté francophone.

Le secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Mauril Bélanger, souhaite également que Mme Adam secoue le pommier linguistique : «Sans broyer du noir, il ne faut pas voir la vie en rose. Il y a un laxisme institutionnel. Votre rôle, c'est de déranger».

Le député conservateur de West Nova en Nouvelle-Écosse, Mark Muise, a plutôt supplié Mme Adam de rétablir l'harmonie entre francophones et anglophones dans les communautés de Clare et Argyle, en ne prenant pas partie pour ceux et celles qui luttent pour une école homogène de langue française. «Nous vivons des temps difficiles. Un petit groupe, à cause de la Charte, a décidé qu'il voulait une école homogène (de langue française) a lancé le député en prenant un air désolé.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, M. Muise a déploré l'appui accordé par le Commissaire Victor Goldbloom aux promoteurs de l'école de langue française : «Il a basé sa décision sur un seul côté de l'histoire» a reproché le député.

La députée réformiste de la Colombie-Britannique, Val

Conflit d'intérêts

Don Morin se défend!

L'ex-premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, Don Morin, s'est défendu pendant près d'une heure, le 4 décembre dernier, suite au dépôt du rapport de la Commissaire aux conflits d'intérêts, Anne Crawford.

Virginie Auger

Don Morin a mis au défi les membres de l'Assemblée législative chargés de reconnaître ou de rejeter les sept recommendations de blâme contenues dans le rapport de la Commissaire aux conflits d'intérêts, Anne Crawford.

Dans son discours à l'Assemblée législative, M. Morin a pesé ses mots lorsqu'il ▪ indiqué aux ministres et députés d'accepter le rapport s'ils croyaient qu'il était un menteur, mais de le rejeter s'ils n'avaient ne serait-ce que l'ombre d'un doute.

M. Morin a su utiliser un ton convaincant et a démontré une grande confiance tout au long de son discours. Il ne s'est pas gêné pour spécifier à maintes reprises que selon lui le rapport était biaisé et inexact.

Après avoir lu et relu le rapport, M. Morin en est venu à la conclusion que le rapport de la Commissaire était incomplet. Selon lui, il reste silencieux sur les relations de promiscuité qui existent entre les résidents du Nord et qui font en sorte que nous vivons dans une société où les contacts et les amis sont primordiaux. Il a ajouté que le rapport aurait dû démontrer que les habitants du Nord sont différents et uniques.

Don Morin en a aussi profité pour rappeler à l'Assemblée que dès sa nomination au poste de premier ministre, en 1995, il avait remis en question la *Loi sur les conflits d'intérêts*. Il avait aussi contesté le fait que le commissaire nommé aux conflits d'intérêts habite les TNO.



Virginie Auger/L'Aquilon

Don Morin

Il a aussi attiré l'attention sur la comparaison imagée qu'a fait son avocat, John Hustwick, à l'égard de l'enquête publique. Celui-ci l'aurait comparée à une jungle où l'on saute d'un sujet à l'autre comme l'on saute d'une liane à l'autre sans savoir où l'on s'en va.

Enfin, M. Morin a repris les cas de Fort Resolution, du Lahm Ridge Tower, du troupeau de bisons et de Nova Construction en amenant des arguments qui justifiaient ses démarches et son comportement dans chacun des cas.

Curieusement, plusieurs des allégations de conflits d'intérêts contenues dans le rapport impliquent des transactions entre M. Morin et ses amis. Néanmoins, l'ex-premier ministre a spécifié que bien que l'amitié était très importante pour lui, jamais il n'en abuserait.

Enfin, M. Morin a terminé son discours en mettant l'emphase sur le fait qu'il se considérait comme une honnête personne et qu'en aucun temps il avait menti. Il a ajouté qu'il avait toujours travaillé afin de ne pas se retrouver en conflit d'intérêts et que s'il s'était retrouvé dans des situations conflictueuses, il ne l'avait certainement pas fait intentionnellement.

Conflits d'intérêts

Accepté!

Les membres de de l'Assemblée législative ont accepté d'un commun accord le rapport de la Commissaire aux conflits d'intérêts, Anne Crawford, le 7 décembre dernier.

Virginie Auger

Dix-neuf membres de l'Assemblée législative ont décidé d'accepter d'un commun accord le rapport de la Commissaire aux conflits d'intérêts, le 7 décembre dernier.

Mis au défi par l'ex-premier ministre, Don Morin, les membres de l'Assemblée législative ne semblent pas avoir été influencés par son discours du 4 décembre. Tour à tour, ils se sont prononcés sur le contenu du rapport et la façon dont s'était déroulée l'enquête publique.

Ce sont donc les députés et ministres Miltenberger, Ootes, Erasmus, Henry, Ng, Thompson, Antoine, Kakfwi, Todd, Arlooktoo, Dent, Ningark, Evaloarjuk, Barnabas, Picco, O'Brien, Krutko, Rabesca et Roland qui ont voté en faveur du rapport et de ses recommendations. Il n'y a que le député du Nunakput, Vince Steen, qui s'est abstenu de voter.

Quant à Mme Jane Groenewegen et M. Don Morin, ils se sont retirés car ils étaient directement concernés par cette affaire.

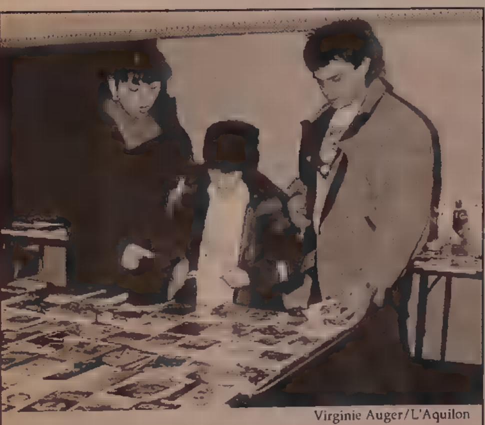
Avant de procéder au vote, Mme Groenewegen, plaignante à l'endroit de M. Morin, s'est longuement expliquée. Affirmant que depuis plusieurs années le gouvernement fait preuve d'inéquité et d'irrégularité, elle a suggéré qu'un avocat permanent ou qu'un ombudsman soit nommé afin de réviser ses faits et gestes.

D'autres membres ont quant à eux proposé que ce soit une personne indépendante qui occupe ce poste.

Elle a aussi commenté sur la partie du discours de Don Morin dans laquelle il a affirmé que le rapport de la Commissaire ne reflétait pas la réalité du Nord, c'est-à-dire un lieu où dans les petites communautés tout le monde connaît tout le monde. Elle a expliqué que cette réalité devrait faire en sorte justement que nos dirigeants fassent preuve d'un peu plus d'équité et d'impartialité.

Elle a terminé en disant qu'elle considérait le rapport comme étant juste, équitable et compréhensif.

Quant au ministre Steven Kakfwi, qui présentera sa candidature au poste de premier ministre le10 décembre prochain, il a déclaré que le temps était venu d'accepter le rapport et ses recommendations afin d'aller de l'avant et de prendre des décisions qui sécuriseront les membres de l'Assemblée, le public et les électeurs.



Virginie Auger/L'Aquilon

Encore une fois cette année, le Salon du livre de l'École Allain St-Cyr offrait un bon choix de livres.

ÉDITORIAL

Pauvres nous!

Il fallait s'y attendre! Dès l'annonce par le gouvernement fédéral d'excédents budgétaires de plusieurs milliards de dollars pour l'exercice financier actuel, tous se sont mis à dépenser cet argent selon leurs propres intérêts.

A la télé, dans les journaux et à la radio, on entendait des prédictions de toutes sortes sur le futur budget fédéral et on se permettait aussi de rêver tout haut. Un peu comme à la loterie, quoi!

Depuis maintenant quelques années, le journal fait souvent mention dans ses manchettes du sort de plus en plus difficile des enfants canadiens. Encore aujourd'hui, on mentionne que plus de 1,5 million d'enfants canadiens vivent dans la pauvreté.

En tant que pays dit civilisé, on devrait être honteux d'avoir laissé la situation se dégrader à un tel point. Le pire, c'est que des groupes d'hommes et de femmes d'affaires influents recommandent surtout au gouvernement fédéral de réduire les impôts. Parmi les scénarios envisagés, comme l'élimination de la surtaxe de 3 % pour les contribuables à revenus moyens et la réduction de la surtaxe de 5 % pour les contribuables riches, cela redonnerait en moyenne quelques centaines de dollars aux Canadiens et Canadiennes les plus aisés.

Il serait peut-être temps de s'assurer que l'on s'adresse prioritairement au sort des plus démunis de notre pays. On comprend aisément que le gouvernement n'avait pas une grande marge de manoeuvre au cours de la dernière décennie alors que les déficits et la dette devenaient de plus en plus accablants.

La situation se résorbe maintenant. Nous avons ajusté notre train de vie en fonction des niveaux d'imposition actuels. Il est possible pour nous, ceux qui avons des revenus adéquats, d'attendre encore un peu avant de bénéficier des effets positifs du redressement des finances publiques.

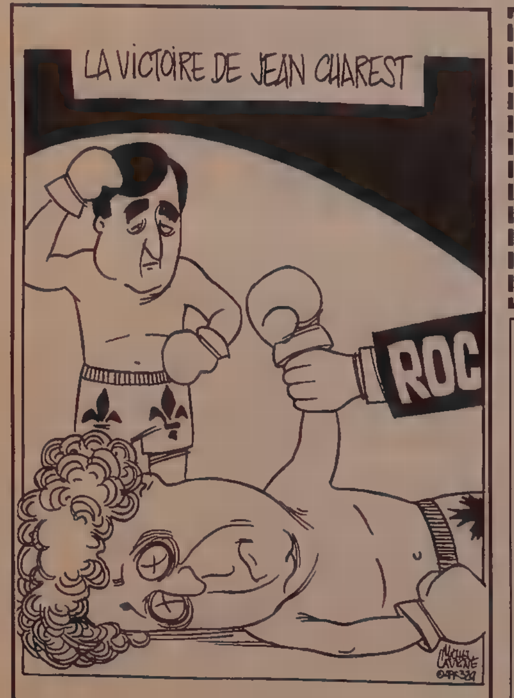
Il faut encourager le gouvernement à ne pas écouter certains millionnaires qui en veulent encore plus mais à rester à l'écoute des besoins de nos plus démunis.

Alain Bessette



Alain Bessette/L'Aquilon

Les participants au souper de Noël de l'AFCY ont pu assister à un petit récital impromptu lors de la soirée du 5 décembre.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan

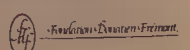
Collaborateurs et collaboratrice : Louis Mc Comber et Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

Association de la presse francophone







Les sept bonnes habitudes linguistiques...

... des gens bilingues, plus particulièrement de francophones vivant en milieux anglo-dominants.
(Première partie)

Annie Bourret (APF)

1) Se méfier des expressions qui se ressemblent

Si vous êtes capable de traduire mot à mot l'expression **faire une décision* par *make a decision*, c'est parce que c'est un anglicisme. Même chose pour **À qui de droit* (*To Whom it may concern*), **virage en U* (*U-turn*), etc. Que faire? Il est temps d'adopter l'habitude numéro deux.

2) Vérifier tout doute

Même si on a une certitude coulée dans le béton, le moindre doute devrait entraîner une vérification au dictionnaire. Exemple : L'expression **prendre pour acquis* est fautive (elle vient de *to take for granted*). On dit ***tenir pour acquis*** en français. Vous me croyez pas? Allez consulter un dictionnaire à l'entrée du verbe *prendre*. Je recommande particulièrement le *Multidictionnaire* pour trouver rapidement les erreurs de ce genre. Tant qu'à y être, lisez donc aussi les entrées à **qui de droit** (juste après **aquiculture**), **décision** et **virage**.

3) Accepter certaines «bizarreries» linguistiques

Dans certains cas, l'habitude numéro un ne tient pas (ce serait trop simple, aussi). Plusieurs expressions françaises et anglaises se ressemblent. Ainsi, l'équivalent correct de *to fill a form* est bel et bien ***remplir un formulaire***. La tournure **compléter un formulaire* est fautive, à cause du sens de *compléter* (rendre complet, rajouter, parachever, parfaire). On éprouve aussi le sentiment d'éviter l'anglicisme quand on utilise *cueillette* dans ***collecte de déchets*** et ***collecte de données***. Là aussi le sens est en cause : l'action de *cueillir* signifie détacher de la tige ou des racines (fleurs, fruits, champignons, etc.).

Certains mots ayant l'air anglais sont parfaitement français. C'est le cas de **camping** (emprunté en 1930), **week-end** (accepté depuis 1927) et... tenez-vous bien, **oxymoron** (figure de style consistant à utiliser deux mots contradictoires, comme dans *un silence éloquent*). Le *Multidictionnaire* pourra confirmer que les deux premiers mots sont bien français, mais pour ***oxymoron***, il faudra consulter *Le Petit Robert*.

4) Se constituer une banque de données idiomatiques

Plus exactement, se garder en mémoire des paires d'expressions idiomatiques équivalentes. Exemples authentiques : Pour éviter de faire de la traduction littérale comme dans **Je vais le jouer à l'oreille* (*I'll play it by ear*), préférer ***J'improviserai***, même chose pour **My stomach is in my heels* (***J'ai l'estomac dans les talons***), qui se dit *I'm starved*.

Tous les dictionnaires bilingues énumèrent des idiomatismes aux mots et verbes importants. Mon préféré est le *Harrap's* (par rapport au *Robert Collins*, qui possède cependant d'autres qualités). Aux gens pressés, je recommande l'ouvrage *2000 expressions françaises pratiques et utiles* de Camille H. Mailhot (Asticou, 1983), particulièrement la consultation des index anglais et français. Il y a aussi le tout nouveau *Dictionnaire des expressions françaises-anglaises*, de Gilberte Dubé et Eugénie Fortin (Stanké, 1998), sur lequel je ne peux me prononcer encore, ne l'ayant pas assez utilisé.

***

Note : La prochaine chronique portera sur les trois autres habitudes.

*Faites parvenir vos commentaires par courriel à **abourret@bc.sympatico.ca** ou à la rédaction du journal.*

COURRIER DU LECTEUR

Cher Alain,

Votre éditorial «Déprimez pas trop» dans L'Aquilon du 27 novembre 1998 m'a un peu surpris, surtout votre phrase «Le taux de suicide est directement relié à la situation géographique des populations. Plus les sociétés sont au nord, plus élevé est leur taux de suicide».

Le taux de suicide, par 100 000 habitants, était en

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1978
Canada	9	9.3	10	10.5	11.3	12	10	
TNO	6.5	8.6	8.7	9.6	10.7	14	19.7	33

Pendant toutes ces années, les T.N.-O. ont gardé la même position géographique au nord du Canada.

Dans les T.N.-O., il n'y a eu aucun suicide d'un Dènè entre 1959 et 1972. Le nombre de suicides parmi les Dènès des T.N.-O. fut

1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
0	1	0	1	0	2	3	1

Le gouvernement des T.N.-O s'est installé à Yellowknife en 1967. Peu à peu, ses agents, directeurs, surintendants et administrateurs ont envahi toutes les communautés, bouleversé leurs vies, et détruit leurs organisations traditionnelles.

Les gens, qu'ils soient au nord ou au sud, en ville ou dans un village, qu'ils soient Dènès, Inuit ou Blancs, ne se suicident pas quand leur vie a un sens, quand ils peuvent contrôler leurs vies et leurs sociétés.

Ainsi dans les T.N.-O., la courbe des suicides reflète exactement, dans le temps et dans l'espace, la courbe de l'emprise destructive du gouvernement des T.N.-O.

Sincèrement,
René Fumoleau

Grand rassemblement de la jeunesse francophone

Ottawa (APF): Un grand rassemblement de la jeunesse francophone, qui précédera de quelques mois le 8e Sommet de la Francophonie de Moncton, se déroulera à Genève en Suisse l'an prochain.

Le rassemblement aura lieu le 20 mars 1999 lors de la Journée mondiale de la Francophonie et réunira deux jeunes âgés entre 18 et 25 ans, originaires de chacun des 52 États et gouvernements de l'Organisation internationale de la Francophonie.

C'est le Secrétaire général de l'organisation internationale de la Francophonie, Boutros Boutros-Ghali, qui a eu l'idée d'une telle rencontre. Le Sommet de la Francophonie de Moncton, qui aura lieu du 3 au 5 septembre, se déroulera justement sous le thème de la jeunesse et M. Ghali a décidé de profiter de l'occasion pour connaître les attentes, les idées, les espoirs, les inquiétudes et les projets des jeunes.

«Je voudrais vous dire clairement qu'il ne s'agit pas, dans notre esprit de parler de la jeunesse, encore moins de parler au nom de la jeunesse. Nous voulons donner véritablement la parole aux jeunes» de dire le Secrétaire général.

Les jeunes qui désirent participer à cette rencontre, tous frais pris en charge, ont jusqu'au 15 décembre prochain pour faire parvenir leur candidature.

Pour obtenir plus de renseignements: Grand rassemblement de la jeunesse francophone, Hôtel de ville, 111 promenade Sussex, Ottawa, Ontario K1N 5A1



La page de Chouette et de Stylo



Bonjour!

Nous te proposons cette semaine la suite du bricolage commencé la semaine dernière. Amuse-toi bien en le réalisant! As-tu commencé à décorer ton sapin de Noël? Plus qu'une semaine d'école avant le congé des Fêtes. Ça va vite! À plus tard!

La Ville lumière

Voici la suite du bricolage de la semaine dernière. Je te propose aujourd'hui de construire les tours de la ville lumière. Quand la ville sera terminée, tu pourras l'éclairer avec des bougies pour chauffe-plat.

Matériel

- du carton
- de grandes feuilles de carton léger ou de papier épais de plusieurs couleurs
- un crayon
- du papier transparent de couleur
- un couteau genre ex-acto
- des ciseaux
- de la colle

1. Découpe la tour sur un carton pour en faire un patron, en reprenant les repères pour la colle et les lignes de plis.

2. Évide les fenêtres et les portes avec le couteau ex-acto. Demande l'aide d'un adulte. Garde un exemplaire des portes et fenêtres de tous les formats, tu en auras besoin plus tard.

3. Reproduis maintenant cette tour autant de fois que tu le veux sur le carton de couleur (au moins cinq fois). Marque pour chaque tour les endroits où plier et les surfaces à coller, puis découpe les tours.

4. Superpose plusieurs feuilles de papier transparent et poses-y les modèles de portes et fenêtres que tu as gardés. Traces les contours, en prévoyant un bord d'environ 0,5 cm pour pouvoir les coller. Découpe ensuite les fenêtres et les portes, puis fixe -les à l'intérieur des tours, avec de la colle ou du ruban adhésif.

5. Assemble chaque tour en la pliant le long des pointillés et en collant la languette.

Place tes maisons et tes tours dans un endroit dégagé pour qu'ils forment une ville.

Colle ici

Plie ici

Calendrier de l'Avent

Voici les vignettes des dates suivantes: du 22 au 24 décembre. Mets-les au bon endroit sur ton sapin.







La Dictée des Amériques est de retour

Ottawa (APF): Qui succédera à Danièle Rémillard comme champion du Canada dans la catégorie senior en 1999? Vous n'avez jamais entendu parler de cette résidante de Whitehorse qui travaille au bureau des services en français au Yukon? Un indice : les mots sont sa spécialité. Bien sûr, il s'agit de la Dictée des Amériques.

Pour une sixième année consécutive, les amoureux de la langue française de partout au pays ont un important rendez-vous avec...leur dictionnaire!

On ne connaît pas encore le nom de l'auteur de la dictée 1999 qui succédera à Marie-Claire Blais. En revanche, on sait que la grande finale internationale se déroulera, comme l'an dernier, dans la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale du Québec le samedi 10 avril.

La finale sera produite et télédiffusée par Télé-Québec, et sera retransmise dans le monde par TV5 et Radio-Canada. Une quinzaine de pays participeront à l'événement, dont l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Belgique, la France, le Mexique et le Pérou.

Il y aura, bien sûr, des qualifications au cours des prochaines semaines. Quand même! Pour participer, il suffit de communiquer avec les responsables suivants : Agathe Gaulin, Alberta, 403-465-8600; France Vachon, Colombie-Britannique, 604-708-5100; Edgar Arsenault, Île-du-Prince-Édouard, 902-436-4881; Johanne Boily, Manitoba 204-237-1818, poste 473; Éric Marquis, Nouveau-Brunswick (Juniors), 506-444-3094; Gisèle Chevalier, Nouveau-Brunswick (Seniors) 506-858-4582, Janine Gallant (506) 336-3437 et Danielle Lamy 506-336-3437; Léo Landry, Nouvelle-Écosse (Juniors), 902-226-2727; Sylvio Morin, Ontario, 514-521-2424, poste 2445; Francine Powers, Saskatchewan (Juniors), 306-757-7541; Lucie Millette, Saskatchewan (Seniors), 306-565-3525; Cyrilda Poirier, Terre-Neuve et Labrador, 709-722-0627; Francine Labrie, Territoire du Nord-Ouest, 867-873-3292; Danièle Rémillard, Yukon, 867-667-3775.

Petite Crapaude!

Par Roger Levac
Éditions Prise de parole, Sudbury, 1997

Alain Bessette

Ce troisième roman de Roger levac raconte l'histoire d'une adolescente de 16 ans, Gabrielle, affublée par sa mère du soubriquet Petite Crapaude. Malgré son âge, Gabrielle en sait long sur la vie. Née d'une mère alcoolique, dont l'amant est un revendeur de drogue, Gabrielle se retrouve plongée dans un milieu sordide dont elle n'échappera même pas malgré ses amis. Ces derniers sont des tarés de toutes sortes.

Ensembles, ils se créent un univers bien à eux dans une vieille roulotte repeinte en rose et qu'ils baptisent l'Enfer. C'est dans cet enfer rosé que notre jeune bande découvre des billets de banque qui tourbillonnent dans le vent. Peu de temps après, ils découvrent la cache de poudre blanche.

Mais voilà que l'argent et la poudre blanche disparaissent. Cette situation n'a pas l'heur de plaire à l'amant de la mère de Gabrielle et à ses amis motards. Bientôt, le groupe d'amis prend la poudre d'escampette, avec la roulotte en remorque.

Ils ne réussiront à échapper aux motards qu'après plusieurs péripéties et que l'enfer ait brûlé.

Dans cette aventure, Roger met en scène une jeunesse plus lucide et terre-à-terre que les parents ne le souhaitent. Lucidité, exaltation, passion et désespoir font partie de la vie de ce groupe d'adolescents qui doivent se débattre parmi les adultes, bien malgré eux.

Les communautés francophones sur CD-ROM

Ottawa (APF): On n'arrête pas le progrès. Un portrait statistique complet de la francophonie canadienne est maintenant accessible sur CD-ROM, gracieuseté de Statistique Canada

Pour la première fois, un CD-ROM offre un profil démographique, culturel, linguistique et socio-économique détaillé des communautés francophones et anglophones en milieu minoritaire dans quelque 6 000 villes et villages, ainsi qu'à l'échelle du pays, des provinces et des territoires.

Le CD-ROM, en vente au coût de 60 $, offre de l'information sur le groupe d'âge, la langue parlée à la maison, la connaissance des langues, l'état matrimonial, l'origine ethnique, la période d'immigration, la mobilité, la citoyenneté, le plus haut niveau de scolarité atteint, l'activité sur le marché du travail, la profession, le secteur d'activité et la répartition du revenu.

Les statistiques sont tirées des données du Recensement 1996. Les groupes linguistiques sont définis selon la langue maternelle ou la première langue officielle parlée.

Les francophones de Yellowknife fêtent Noël!





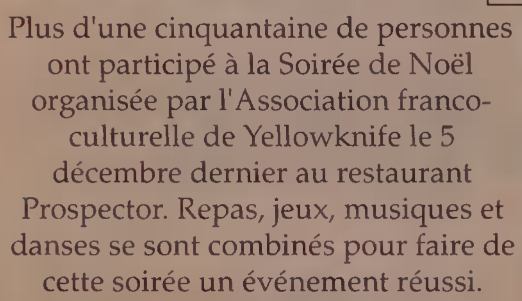




Photos: Virginie Auger, Alain Bessette, et Hugo Grenon



Plus d'une cinquantaine de personnes ont participé à la Soirée de Noël organisée par l'Association franco-culturelle de Yellowknife le 5 décembre dernier au restaurant Prospector. Repas, jeux, musiques et danses se sont combinés pour faire de cette soirée un événement réussi.









Garderie Plein-Soleil



La Garderie Plein-Soleil termine l'année en beauté! En effet, au mois de février dernier nous ne recevions qu'une douzaine d'enfants, mais au fil des mois, les bébés de 2-3 ans ainsi que les enfants de la maternelle ont augmenté ce nombre. Aujourd'hui, nous recevons notre 32e enfant!

Ce sont Fannie, Françoise, Édith et Amana (remplaçante) qui veillent sur vos enfants. Nancy, pour sa part, leur mijote de bons petits plats. Les jeunes de Katimavik nous apporte aussi une aide précieuse. Tout ce monde, que je remercie, accompagne vos enfants dans un lieu au service de l'enfant, un lieu de vie pour l'enfant.

Arlette, Coordonnatrice, 873-9570.

Dyane Adam fait l'unanimité des partis politiques

Ottawa (APF): La Chambre des communes ■ approuvé la nomination de l'universitaire franco-ontarienne Dyane Adam au poste de Commissaire aux langues officielles.

Les quatre partis politiques qui forment l'opposition n'avaient que de bons mots à formuler à l'endroit de Mme Adam, qui entrera en fonction au mois d'août 1999 pour un mandat d'une durée de sept ans.

L'actuel Commissaire aux langues officielles, Victor Goldbloom, dont le mandat a pris fin en juin dernier, a accepté de rester en poste jusqu'à l'arrivée de Mme Adam. Le gouvernement avait prolongé une première fois le mandat de M. Goldbloom pour une durée maximum de six mois. Mme Adam a indiqué qu'elle entendait terminer son mandat comme Principale du Collège universitaire de Glendon, qui prend fin le 30 juin 1999.

Le leader du gouvernement à la Chambre, Don Boudria, a vanté les qualités de la nouvelle commissaire : «Le docteur Dyane Adam possède clairement les compétences, le bagage et l'expérience nécessaires pour bien s'acquitter des responsabilités de ce poste».

Il n'a pas manqué de souligner qu'elle était la première femme à occuper cette fonction : «Elle possède une feuille de route impressionnante et elle est une candidate idéale, compte tenu de ses vastes connaissances et de son intérêt passionné pour la promotion et la protection des droits linguistiques de tous les Canadiens».

M. Boudria ■ profité de l'occasion pour rappeler le rôle et le mandat du Commissaire aux langues officielles dans la société canadienne.

«Le mandat du Commissaire consiste à assurer la protection et la promotion des droits linguistiques des personnes et des groupes au Canada et à surveiller le rendement linguistique des institutions fédérales et d'autres organismes visés par la *Loi sur les langues officielles*.»

En plus d'enquêter sur les plaintes, le commissaire formule des recommandations de manière à assurer les droits linguistiques des Canadiens. Le Commissaire a aussi pour tâches de faire connaître la *Loi sur les langues officielles* aux Canadiens et de les renseigner sur le rôle qu'il joue auprès du gouvernement canadien.

Le Leader en Chambre de l'opposition officielle, le réformiste Randy White, s'est dit «très impressionné» par la prestation de Mme Adam lors de sa comparution devant le Comité mixte sur les langues officielles : «Dyane Adam est particulièrement qualifiée pour l'emploi. Elle s'est comportée de façon excellente pendant toute l'entrevue. Elle était vraiment calme et sereine, ce qui lui sera très utile dans cet emploi».

M. White est allé jusqu'à féliciter le gouvernement pour avoir fait preuve de suffisamment d'ouverture d'esprit, en autorisant les députés de tous les partis à interroger la candidate avant sa nomination. C'est d'ailleurs la troisième fois que le gouvernement accepte de procéder de cette façon, en comptant le récent processus de sélection du Commissaire à la protection de la vie privée et celui du Commissaire à l'accès à l'information.

«Je pense vraiment que la Chambre des communes a choisi la meilleure personne pour occuper ce poste», de dire le député réformiste.

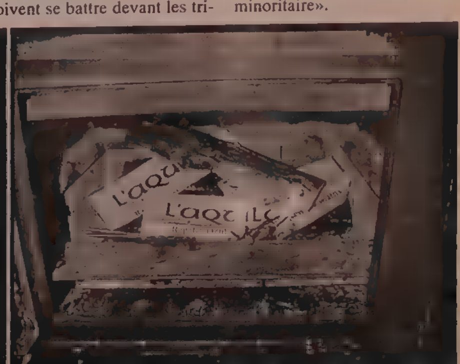
Le Bloc québécois était tout aussi enthousiaste. La députée de Rimouski-Mitis, Suzanne Tremblay, a souligné que Mme Adam avait une connaissance du Québec et du Canada de même qu'une vision large de la francophonie canadienne, qui fait place à la diversité.

«Le Bloc québécois souscrit à la nomination de Mme Adam...parce que nous croyons que cette femme saura reconnaître les différences fondamentales qui existent entre les communautés minoritaires au Québec et au Canada et en témoigner dans ses études et ses prises de position».

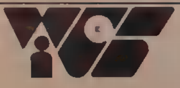
Tout en approuvant la nomination de Mme Dyane Adam, le député néo-démocrate, Yvon Godin, a déclaré qu'il y avait encore beaucoup de chemin à faire en matière linguistique. Il a cité, à titre d'exemple, la lutte des parents de Summerside à l'Île-du-Prince-Édouard «qui doivent se battre devant les tribunaux pour obtenir leur école de langue française». Il a aussi dénoncé les compressions budgétaires au Programme d'appui aux langues officielles : «Depuis 1993, les libéraux ont réduit le budget de ce programme de 23 pour cent.»

Le député conservateur acadien Mark Muise, de la circonscription de West Nova en Nouvelle-Écosse, s'est joint au concert d'éloges pour appuyer à son tour le choix de Mme Adam.

«Mme Adam m'a non seulement impressionné par son curriculum vitae, mais aussi par la façon dont elle s'est exprimée au Comité des langues officielles». Il s'attend à ce qu'elle soit «une voix forte» pour promouvoir les deux langues officielles «surtout dans les régions où l'une ou l'autre de ces langues est minoritaire».













1,5 million d'enfants pauvres au pays

Ottawa (APF): Le Canada comptait tout près de 1,5 million d'enfants pauvres en 1996, une hausse de 60 pour cent par rapport à 1989.

Cette augmentation de la pauvreté chez les enfants est constante depuis que la Chambre des communes a adopté en 1989, par un vote unanime, la résolution d'enrayer la pauvreté infantile d'ici l'an 2000.

Selon le plus récent rapport de Campagne 2000, un regroupement pancanadien de 70 organismes politiquement indépendants, un enfant canadien sur cinq vivait dans la pauvreté. Le taux de pauvreté des enfants a d'ailleurs augmenté dans toutes les provinces, sans exception.

Les chiffres de Campagne 2000 révèlent que le pourcentage d'enfants pauvres par rapport au nombre total d'enfants canadiens est passé de 14,5 pour cent en 1989 à 21,1 pour cent en 1996. En 7 ans, le taux de pauvreté a augmenté de 12 pour cent en Saskatchewan, 13 pour cent à Terre-Neuve, 20 pour cent en Alberta, 21 pour cent au Nouveau-Brunswick, 25 pour cent au Manitoba, 37 pour cent à l'Île-du-Prince-Édouard, 49 pour cent en Colombie-Britannique, 50 pour cent en Nouvelle-Écosse et 85 pour cent en Ontario!

Avoir un emploi ne suffit pas de nos jours pour se prémunir contre la pauvreté. Ainsi malgré une baisse du taux de chômage, pas moins de 544 000 enfants vivaient dans la pauvreté au Canada alors que les deux parents étaient au

Pauvreté
Suite en page 11

Dons de charité

Les Canadiens ont versé 4,3 milliards

Ottawa (APF): Moins de Canadiens ont fait un don de charité en 1997, mais les montants versés étaient plus élevés.

Selon Statistique Canada, près de 5,3 millions de personnes ont réclamé une déduction pour dons de charité, une baisse de 3,1 pour cent par rapport à l'année précédente. Cette chute du nombre de donateurs est la plus importante enregistrée au cours de la décennie.

Les dons ont toutefois atteint la somme fabuleuse de 4,3 milliards de dollars, en hausse de 6 pour cent.

Le nombre de donateurs qui ont réclamé une déduction pour dons de charité n'a augmenté qu'en Alberta et au Yukon. Le montant versé a cependant augmenté en Nouvelle-Écosse, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

C'est au Québec où le nombre de donateurs a chuté de façon la plus importante, avec une baisse de 8 pour cent. Le montant des dons déclarés à l'impôt par les Québécois a aussi diminué de 3,3 pour cent. Ce sont d'ailleurs les déclarants du Québec qui ont enregistré le don médian le moins élevé au pays (100 $).

En Ontario, le nombre de donateurs a baissé de 1,6 pour cent, alors que le montant des dons a augmenté de près de 10 pour cent. Il s'agit de l'augmentation la plus importante parmi toutes les provinces.

Près de trois déclarants manitobains sur dix (29,6 pour cent) ont réclamé des dons de charité en 1997, soit la proportion la plus importante parmi les provinces.

Les Terre-Neuviens confirment que ce sont souvent les plus pauvres qui sont les plus généreux. Les donateurs de l'île ont déclaré le don médian le plus élevé avec 270 $, alors que le revenu médian de la province était le plus faible au pays avec 27 900 $. Règle générale, la tendance à verser des dons augmentent avec l'âge. Ainsi, pas moins de 37 pour cent des personnes âgées de plus de 65 ans ont déclaré des dons de charité en 1997, comparativement à 18,8 pour cent des personnes âgées entre 25 et 34 ans.

Pauvreté

suite de la page 10

travail.

Selon Campagne 2000, la plupart des enfants pauvres vivent dans une famille constituée de deux parents, où le chef de famille approche de la quarantaine et a terminé ses études secondaires. Règle générale, la famille pauvre vit dans une grande ville, est locataire et tire son revenu d'un travail, ou d'un combinaison d'un travail et de l'aide sociale.

Dans de nombreuses familles pauvres, les emplois sont précaires, saisonniers et mal rémunérés. Résultat : l'écart entre les familles pauvres et les familles riches ne fait que s'accroître. En 1989, le revenu moyen des familles les plus riches était 9,1 fois supérieur à celui des familles les plus pauvres. En 1996, l'écart était de 10,22 fois supérieur à celui des familles les plus pauvres.

La situation pourrait être encore plus dramatique sans les dépenses gouvernementales, comme la prestation fiscale pour enfants et le crédit pour la TPS, qui ont empêché 571,000 enfants de plus de sombrer dans la pauvreté en 1996.

Ce n'est pas en réduisant les impôts que le gouvernement fédéral va réussir à diminuer la pauvreté. Une telle mesure ne profiterait en fait qu'à 1 % des familles pauvres. Une augmentation de la prestation fiscale pour enfants profiterait aux familles les plus pauvres.



Horaire télé
(Heure des Rocheuses)

des réseaux de langue française disponibles dans les T.N.-O.
SRC (Radio-Canada), TV5 et TVA

Lundi 14 décembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Élections 1998
TV5 La 50e avc.
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Chasse aux trésors

17 h 30
SRC Les aventures de Tintin
TV5 La vie à l'endroit
TVA Les ailes de la mode

18 h
SRC 4 et demi
TVA Beverly Hills

19 h
SRC Omerta - La loi du silence
TV5 Les pieds sur l'herbe
TVA Salle d'urgence

19 h 30
TV5 Défis

20 h
SRC Le téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le poing J

21 h
SRC Sport
TV5 Écran témoin

21 h 30
SRC Politique féd./prov.
TVA TVA Sports

21 h 35
SRC De bouche à oreille

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Infopublicité

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 45
TV5 Musique au coeur

Mardi 15 décembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
TV5 Bons baiser d'Amérique
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Ent'Cadieux

17 h 30
SRC La facture
TV5 Des racines et des ailes

18 h
SRC Titanic
TVA Place Melrose

19 h
SRC Réseaux
TV5 Musique, musiques
TVA Les machos

19 h 30
TV5 Temps présent

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 25
SRC Découverte

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vision mondiale

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 25
SRC Cinéma
Le bon plaisir
(Fr. 1983, comédie) Une femme se fait voler son sac à main et une lettre compromettante.

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 La vie à l'endroit

Mercredi 16 décembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
TV5 Panorama
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA La poule aux oeufs d'or

17 h 30
SRC Les aventures de Tintin
TV5 Envoyé spécial
TVA Fleurs et jardins

18 h
SRC Le Volcan tranquille
TVA Le retour

19 h
SRC Enjeux
TVA Sauve qui peut

19 h 30
TV5 Magazine santé

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 25
SRC Vues d'ici
Faune boréale. Le Prince Harfang (Can. 1991, documentaire)

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vision mondiale

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Des racines et des ailes

Jeudi 17 décembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
TV5 Cap aventure
TVA Piment fort

17 h
SRC Virginie
TV5 Journal français
TVA Fais-moi rire

17 h 30
SRC Un gars, une fille
TV5 Documentaire canadien
TVA KM/H

18 h
SRC Histoires d'hommes et de hockey
TVA Haute tension

18 h 30
TV5 Télécinéma

19 h
SRC Soir d'hiver
TV5 Orage d'été

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J

21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle

21 h 25
SRC Branché

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

21 h 55
SRC Cinéma
Coeur de métisse
(Can., Fr., Aust., G.B., 1992, drame) La vie d'un métis en Arctique.

22 h
TVA Infopublicité

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Envoyé spécial

Vendredi 18 décembre

15h
SRC Change d'air
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide

16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA

16 h 30
TV5 Les arts et les autres
TVA Piment fort

17 h
SRC Juste pour rire
TV5 Journal français
TVA J.E.

17 h 30
TV5 Thalassa

18 h
SRC L'empire des futurs stars
TVA Histoire vraie

18 h 30
TV5 Faut pas rêver

19 h
SRC Zone libre

19 h 30
TV5 Les grands fleuves

20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA

20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Des crimes et des hommes

21 h
SRC Sports
TV5 Au-delà des apparences

21 h 25
SRC Cinéma
Tel est pris qui croyait prendre
(ÉU., 1994, comédie) Un cambrioleur pourchassé se réfugie dans une famille en crise.

21 h 30
TVA TVA Sports

21 h 45
TV5 Revue de presse canadienne
TVA Loto-Québec

22 h
TV5 Journal des spectacles
TVA Infopublicité

22 h 15
TV5 Soir 3

22 h 30
TVA Infopublicité

22 h 45
TV5 Ça se discute

Samedi 19 décembre

8 h
SRC Princesse Sissi
TV5 Funambule
TVA Dodo déco

8 h 30
SRC Animaniacs
TV5 Sport Africa
TVA Les ailes de la mode

9 h
SRC Franc-croisé
TV5 Y'a pas match
TVA Cyber club

9 h 30
SRC Les aventures de Tintin
TV5 Horizons francophones

10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Voix d'instrument (10 h 15)
TVA Tournoi de quilles

10 h 30
SRC Cinéma
Les chevaux de Noël
(G.B., ÉU, 1992, drame) Une orpheline voit sa vie boulversée à la mort de son grand-père.
TV5 Les Belges du .../Temps d'affaires

11 h
TV5 Les arts et les autres
TVA Infopublicité

11 h 30
TV5 Magellan

12 h
TV5 Génies en herbe

12 h 30
SRC Direction : sud
TV5 Pas si bête que ça

13 h
TV5 Le journal français
TVA Fleurs et jardins

13 h 30
SRC Parents d'aujourd'hui
TV5 Outremers
TVA Vins et fromages

14 h
SRC L'Accent francophone
TVA Ciné-pop

14 h 30
SRC L'Arche de Noé
TV5 Fleurs et jardins

15h
SRC Au delà des apparences
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus

15 h 30
TV5 Vins et fromages

16 h
SRC Ce soir
TV5 Thalassa
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Franc jeu
TVA Ciné-Extra

17 h
SRC La soirée du Hockey
Les Devils vs les Canadiens
TV5 Journal français

17 h 30
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir chez Estelle

19 h 30
TV5 Paris chic-choc

20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal

20 h 30
SRC Sports
TV5 Journal belge

20 h 55
SRC Télé-suspense
Le meurtre de l'Orient-Express
(ÉU, 1974, drame) Hercule Poirot enquête sur un meurtre dans le train Orient-Express.

21 h
TV5 Tout le monde en parle/Union libre
TVA TVA/Sports

21 h 45
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Ciné-lune

22 h 15
TV5 Bouche à oreille

22 h 30
TV5 Soir 3

22 h 45
TV5 Vivement dimanche

Dimanche 20 décembre

8 h
SRC Le jour du Seigneur
TV5 Musiques au coeur
TVA Vision mondiale

9 h
SRC Scully rencontre
TVA Évangélisation 2000

9 h 30
SRC Médias
TV5 Mouvements
TVA Complètement marteau

10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Gourmandises (10 h 15)
TVA Fais-en ton affaire

10 h 30
SRC La semaine verte
TV5 Vins et fromages
TVA Infopublicité

11 h
TV5 Vivement dimanche

11 h 30
SRC Second regard

12 h
SRC De bouche à oreille
TVA Ciné-pop

13 h
TV5 Le journal français

13 h 30
SRC Horizons
TV5 Comment faire ?

14 h
TV5 Comment faire plus ?
TVA Cinéma en famille

14 h 30
SRC Branché

15h
SRC La Course destination monde
TV5 Journal suisse

15 h 30
TV5 Grands gourmands

16 h
SRC Ce soir
TV5 Documentaire européen
TVA Le TVA

16 h 30
SRC Découverte
TVA La vie est un sport dangereux

16 h 45
TV5 Bouche à oreille

17 h
TV5 Journal français
TVA Fort Boyard

17 h 30
SRC La vie d'artiste
TV5 Vivement dimanche prochain

18 h
SRC Les Beaux Dimanches
TVA Cinéma Dimanche

18 h 15
TV5 Journal des spectacles

18 h 30
TV5 Bouillon de culture

19 h 45
TV5 Viva

20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal
TVA Montréal : C'est quoi ma ville?

20 h 30
SRC Suspect numéro 1
TV5 Journal belge

21 h
TV5 Fiction
TVA Le TVA et Sports

21 h 29
SRC Sports

21 h 55
SRC Ciné-club
Les enfants lumière
Histoire du cinéma.
TVA Loto-Québec

22 h
TVA Vins et fromages

22 h 30
TV5 Soir 3
TVA Évangélisation 2000

22 h 45
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir...

23 h
TVA Infopublicité

L'aquilon

Cette grille-horaire de la télévision de langue française est mise à jour grâce aux sites web de ces réseaux. Les différences dans la précision de l'information dépendent des renseignements disponibles.

Si vous remarquez des erreurs, faites-le nous savoir en téléphonant au (867) 873-6603 ou par courriel à aquilon@internorth.com.

Nous profiterons également de la période du temps des Fêtes pour réviser l'horaire.



50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 13 numéro 46, 18 décembre 1998

JOYEUX NOËL

Virginie Auger/L'Aquilon

La petite Sarah, de la garderie Plein soleil, profite de sa présence sur les genoux du Père Noël pour vous souhaiter un Joyeux Noël !

RÉTROSPECTIVE 1998

VOIR EN PAGE 5, 7, 8 ET 9

Toute l'équipe de L'Aquilon vous souhaite de joyeuses Fêtes!

Le journal de publiera pas les 25 décembre, 1er janvier et 8 janvier. De retour le 15 janvier 1999.



Virginie Auger

Convocation des électeurs

Les brefs d'élection pour la première élection du Nunavut ont été signés le 15 décembre dernier à Iqaluit.

«Bien que les brefs d'élection ne deviennent officiels que le premier de l'an, il était important pour moi qu'ils soient signés avant le temps des Fêtes», a expliqué le Directeur général des élections des Territoires du Nord-Ouest, David Hamilton.

La campagne électorale de 45 jours en prévision des élections du Nunavut commencera le 1er janvier 1999 et des avis d'élection seront émis dans les 19 circonscriptions électorales.

Les résidents du Nunavut peuvent contacter le site du gouvernement des TNO pour obtenir plus de renseignements : www.assembly.gov.nt.ca

Médiation GTNO/STTN

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Nord ont terminé leur période de médiation, le 13 décembre dernier, sans s'entendre sur le renouvellement de leur convention collective. Si l'impasse perdure jusqu'au 31 mars, les employés pourraient se voir dans l'impossibilité de recevoir leur augmentation de salaire pour l'année 1998-99. En effet, s'ils ne votent pas en faveur de la présente offre avant la division des territoires, ils devront reprendre à nouveau tout le processus de négociation.

Le processus de négociation a freiné lorsque le STTN a voulu obtenir le droit de signer une plainte d'inéquité salariale à l'égard de leur nouvelle convention collective. Le GTNO, pour sa part, tenait à signer une convention qui respecte les exigeances de la Cour Suprême des TNO, c'est-à-dire qui l'oblige à négocier une convention collective contenant un système d'évaluation des salaires neutre et équitable.

S'il n'obtient pas le droit de signer une plainte concernant l'inéquité salariale de la nouvelle convention collective, le STTN craint de ne pouvoir continuer sa poursuite devant le Tribunal des droits de la personne stipulant que c'est le système d'évaluation des salaires Willis qui devrait être utilisé dans la nouvelle convention et non le Hay plan.

Le gouvernement dit qu'il n'imposera pas de nouvelle convention collective et qu'il est prêt à retourner à la table de négociations.

Délimitation des circonscriptions électorales

Le député de Yellowknife-Frame Lake, Charles Dent, a fait savoir à l'Assemblée législative, le 11 décembre dernier, qu'une décision politique devrait être envisagée pour régler la question de la délimitation des circonscriptions électorales plutôt qu'un recours à la cour.

Le rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales qui recommendait d'accorder 6 sièges sur 16 à la région de Yellowknife pendant la 14e Assemblée législative, avait été rejeté par les membre de l'Assemblée.

«Nous devrions ajouté cinq sièges, trois à Yellowknife et deux à l'extérieur. De cette façon, 36,8 % des sièges resteraient à la région de Yellowknife, ce qui approche les 37,5 % recommendés par la Commission», a dit M. Dent.

Industrie du Tourisme

Le ministre de la Faune, des Ressources naturelles et du Développement économique, M. Stephen Kakfwi, a révélé d'importantes données statistiques concernant l'industrie du Tourisme dans l'Ouest des TNO.

L'été passé, les revenus générés par les parcs et les terrains de camping auraient augmenté de 22 % par rapport à l'année 1997. Le nombre de non-résidents qui seraient venus dans l'Ouest des TNO, entre le 1er mai et le 30 septembre, pour le plaisir, par affaire ou pour visiter famille et amis, se situerait entre 48 600 et 51 000. Ce nombre est au moins 12 % plus élevé qu'il y a quatre ans. Pendant la période de mai à septembre, ces visiteurs auraient dépensé environ 17 à 18 millions de dollars en biens et services.

Ces chiffres seront revérifiés et livrés publiquement en janvier 1999.



Virginie Auger/L'Aquilon

Jim Antoine, premier ministre

Heureux élu

M. Jim Antoine a été élu premier ministre des Territoires du Nord-Ouest lors du vote secret, le10 décembre dernier, à l'Assemblée législative.

Virginie Auger

C'est monsieur Jim Antoine qui occupera désormais le poste de premier ministre des Territoires du Nord-Ouest. Élu le 10 décembre dernier, il a défait M. Stephen Kakfwi, ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique et député du Sahtu.

M. Antoine est entré à l'Assemblée législative en 1991, alors qu'il fut élu deputé du Nahendeh. Il fut ensuite nommé membre du Conseil exécutif en 1995. Auparavant, il avait complété trois mandats en tant que Chef de la Nation dénée de Fort Simpson.

Ministre des Transports, des Travaux publics et des Affaires autochtones avant sa nomination en tant que premier ministre, M.Antoine a délégué les deux premiers ministères au nouveau membre du Conseil exécutif, M. Floyd Roland, pour ne conserver que le dernier. M.Roland, député d'Inuvik, a été élu, après cinq tours de scrutin, défaisant Roy Erasmus, Seamus Henry, Jake Ootes, Michael Miltenberger et Vince Steen.

Durant la demi-heure qui lui était accordée pour livrer son discours, M. Antoine a mis l'emphase sur l'honnêteté, la responsabilité et la stabilité que devrait avoir son gouvernement dans les mois et les années à venir.

Il a aussi relevé les principaux accomplissements de la 13e Assemblée législative depuis son entrée en fonction en 1995.

Ainsi, il a rappelé que des efforts ont été mis pour balancer le budget, améliorer l'image des Territoires sur le plan national, assurer un meilleur contrôle des programmes et services dans les communautés, préparer la division des Territoires et négocier les droits des autochtones.

Concernant la division, il a ajouté qu'il restait du travail à faire pour que la transition se fasse doucement et efficacement. M. Antoine considère la division comme un défi excitant mais il se dit tout de même triste de devoir se séparer de ses collègues du Nunavut. L'important sera donc, selon lui, de continuer à travailler ensemble pour l'intérêt des résidents du Nord.

Un autre aspect important de son discours touchait l'avenir des jeunes. Puisqu'ils sont les futurs leaders, il est important de leur assurer de l'emploi, la santé et la possibilité d'élever une famille dans un contexte socio-économique sain.

Ensuite, M. Antoine s'est attaqué au potentiel économique des Territoires du Nord-Ouest. Les gouvernements territorial, fédéral et autochtones devraient négocier entre eux afin de permettre un meilleur partage des taxes et revenus qui sont générés dans les TNO.

Enfin, il a terminé son discours en soulignant que les TNO était à un point tournant de leur histoire et que le gouvernement ne devait pas perdre de vue qu'il était là pour être au service des gens.

À un jet de pierre de la province de Québec

On trouve des francophones même sur les îles Belchers!



Louis McComber/L'Aquilon

L'enseignante Christine Hodyr s'est bien intégrée à la communauté de Sanikiluaq.

Louis McComber

(Sanikiluaq) Quand on arrive à Kuujuaraapik au Nunavik, sur la côte est de la Baie d'Hudson, la surprise est complète. On entend du français partout: employés de Bell Canada, professeurs, travailleurs sociaux, même les cuisiniers de la petite cantine du village offrent leur poutine-maison en français. Mais, tout juste en face, sur les îles Belchers, on se retrouve dans les TNO et les francophones sont plus difficiles à trouver.

Sanikiluaq est maintenant la seule communauté des Îles Belchers. On y trouve près de 700 habitants dont la très grande majorité n'ont pas encore 25 ans. Contrairement aux villages de la côte où poussent encore des arbres, ici, c'est la toundra, toujours balayée par les rafales de vent de la Baie d'Hudson.

Née d'une mère francophone et d'un père anglophone, Christine Hodyr parle couramment le français. Elle est professeur au service d'éducation des adultes du Collège arctique du Nunavut à Sanikiluaq. «J'ai rarement l'occasion de parler français ici, explique-t-elle. Même si on se trouve tout à côté du Quebec, il n'y a pratiquement aucun francophone qui habite ici.» Son mari, Bob Hodyr est l'officier de la Gendarmerie Royale du Canada en poste à Sanikiluaq et c'est comme ça que le couple a quitté Vancouver pour venir s'établir aux Belchers.

«La communauté d'ici est encore très traditionnelle, poursuit Christine, et on doit en tenir compte dans notre travail d'éducation. Ça change l'approche pédagogique. On ne peut se contenter d'appliquer des programmes, on doit d'abord s'adapter au rythme de vie des gens et surtout s'en faire accepter.»

En tout et partout, il y a peut-être une cinquantaine d'emplois à Sanikiluaq. Pour assurer leur survie, les gens chassent et sculptent. La sculpture a amené des revenus importants dans la communauté jusqu'à l'automne dernier, moment où le marché s'est effondré. Le Collège arctique du Nunavut a tenté de pallier à la situation en rescucitant une vieille technique traditionnelle de l'île, la vannerie. Une douzaine de femmes fabriquent maintenant de magnifiques paniers à partir d'herbes locales, qu'elles rehaussent d'une petite sculpture de pierre.

Bien qu'elle reconnaisse l'importance de sa tâche, Christine va quand même prendre une année sabbatique, puisqu'elle doit donner naissance à un premier enfant en début d'année. «À Vancouver, on travaillait tous les deux, et c'est à peine si on arrivait. Ici, on a beaucoup moins de dépenses et ca va me permettre de rester à la maison avec mon enfant, déclare-t-elle triomphante.»

Gilles Leduc est le seul autre francophone en ville. «Je suis arrivé ici en 1991 et je n'ai jamais pense repartir, raconte-t-il. Je viens de Baie-Comeau et je travaille dans la construction. Je suis maintenant très connu ici et quand il y a du travail, c'est souvent moi qu'on appelle le premier.» Gilles parle maintenant courramment l'inuktitut avec sa compagne Maggy et ses deux enfants, Noa et Josapie.

«J'ai vécu deux ans à Kuujuaraapik et Umiuak avant de venir m'installer ici, explique Gilles. Là-bas, c'est très différent, même les Inuit parlent français. Ils vont à l'école en français! Mais de ce côte-ci, ça se passe tout en anglais ou en inuktitut!»

Gilles ne croit pas retourner à Baie-Comeau. «C'est rendu chez-nous ici; quand je retourne au Québec, les gens trouvent que je parle avec un accent anglais! Et si je continue à travailler ici, je vais finir par obtenir mes cartes de construction.»

Louis McComber/L'Aquilon

Gilles Leduc avec sa petite famille après un bon club sandwich au resto de la co-op! De gauche à droite, Noa, Maggie, Gilles et Josapie.

ÉDITORIAL

L'alcool au volant, un mauvais mélange

Depuis déjà quelques jours, les party de bureau se multiplient. Les occasions de rencontrer nos amis avant leur départ pour le Sud se font également plus nombreuses. Le temps est à la détente et à la bonne humeur. Tout cela s'accompagne souvent d'une consommation de boissons alcoolisées.

Il n'y a rien de répréhensible à «prendre un p'tit coup». Comme le veut la chanson «c'est agréable». Il faut cependant se méfier et éviter de conduire votre véhicule (cela s'applique autant aux motoneiges) lorsque vous avez bu quelques verres.

Bien souvent, il est tellement facile de prévoir ces sorties. Vous pouvez alors simplement laisser votre véhicule à la maison le matin avant d'aller au boulot. Ou encore, si vous n'êtes pas assez prévoyant, laisser votre véhicule garé là où il est. Cette précaution vous coûtera à peine plus de 10 $ en frais de taxi.

La conduite en état d'ébriété est un acte criminel. Si vous êtes pris en flagrant délit, vous devrez passer quelques heures en prison alors que votre véhicule se fait remorquer. Vous aurez probablement à payer une amende autour de 800 $ et votre permis de conduire sera suspendu. Ça, c'est dans le meilleur des cas. S'il vous arrivait de causer un accident dans cette condition, une peine d'emprisonnement est presque certaine.

Si cet accident cause la mort de quelqu'un, même un de vos passagers, vous serez alors reconnu coupable d'un homicide involontaire.La peine d'emprisonnement sera donc proportionnelle à la gravité de ce délit.

Conduisez donc prudemment et évitez de prendre le volant après ces quelques joyeux verres.

Alain Bessette



Virginie Auger/L'Aquilon

Les élèves de l'école Allain St-Cyr ont produit un concert à l'occasion de Noël, le 10 décembre dernier.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

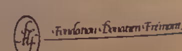
Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Virginie Auger
Correspondant (Ottawa) : Yves Lusignan
Collaborateurs et collaboratrice : Louis Mc Comber et Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone





Rétrospective 1998

Encore une fois cette année, nous vous offrons une rétrospective des événements marquants de l'année 1998. Il ne s'agit évidemment pas d'une recension complète de l'actualité de l'année ainsi que couverte par le journal L'Aquilon si bien que des événements que vous jugez importants n'y figurent peut-être pas. Nous nous en excusons.

POLITIQUE TERRITORIALE

Vers la division

Tous se préparent pour la division des Territoires tant à l'ouest que dans le Nunavut. Certains des dossiers de l'année concernaient les deux futurs territoires alors que d'autres dossiers ne concernaient que l'un ou l'autre des territoires.

Dans la question du partage des actifs de certaines sociétés d'état, notamment la Société d'Énergie des T.N.-O, les deux partie, l'ouest et le Nunavut ne s'entendent pas. Les membres de la Coalition de l'ouest réclament des clarifications quant à la gestion commune des sociétés.

Le projet de loi visant à conserver une seule Société d'Énergie pour les deux nouveaux territoires cause des remous à l'occasion de sa troisième lecture au mois de mai. Au Nunavut, on ne désire pas d'une société qui serait majoritairement contrôlée par l'ouest alors qu'à l'ouest, on veut s'assurer que les consommateurs de l'ouest ne subventionneront pas la production d'électricité pour le Nunavut.

On sait désormais combien sera versé aux nouveaux territoires en vertu d'une entente de financement rendue publique en juin par le ministre des Finances du Canada, Paul Martin. La subvention fédérale sera de 514 millions pour le Nunavut et de 490 millions pour l'ouest.

Cette entente de financement du fédéral pour les deux nouveaux terrtoires est officiellement signée en octobre. Il s'agit d'une entente quinquennale.

Territoire de l'ouest

Le groupe de travail sur la Constitution de l'ouest prépare dès janvier une deuxième ronde de consultation qui commencerait en février pour se terminer en mars. On prévoit alors une conférence constitutionnelle à l'automne et un référendum sur la constitution au début de 1999.

Le caucus des députés de l'ouest se prononce en février. Les élections prévues pour octobre 1999 viseront l'élection de 14 députés suivant les actuelles délimitations des frontières électorale.

Réunion du caucus des députés de l'ouest de l'Arctique en avril : on y discute de la formule de financement du gouvernement par le fédéral, l'amélioration des conditions socio-économiques du Nord ainsi que des coûts de transition. Ils établissent aussi une formule de gouvernement transitoire pour la période entre le 1er avril 1999 et les élections à l'automne.

Le Groupe de travail sur la Constitution de l'ouest envisage en septembre la tenue de la conférence constitutionnelle en 1999 en réponse à la lenteur du processus. Les finances le permettront-elles?

Dans son discours d'ouverture à l'Assemblée législative en septembre, le premier ministre Don Morin aborde des sujets délicats pour la future Constitution de l'ouest. Sa notion de gouvernement de partenariat pose problème. Les leaders autochtones haussent le ton et demandent de régler d'abord la question des gouvernements autonomes autochtones.

Le caucus des députés de l'ouest rend public son document intitulé *1999 and Beyond* qui présente les priorités de l'ouest après la division. On y indique les priorités qui permettront aux résidents de l'ouest de bénéficier des mêmes conditions de vie et des niveaux de service malgré la division.

Territoire du Nunavut

Du côté du Nunavut, les leaders en arrivent à un consensus en janvier sur les circonscriptions électorales ainsi que sur la mise en place graduelle d'un gouvernement fonctionnel. Sont priorisées les activités gouvernementales suivantes : l'Assemblée législative, le Conseil exécutif, la Justice et l'application de l'entente territoriale du Nunavut. Le modèle de gouvernement décentralisé reste la facteur clé de ce développement gouvernemental graduel. Il faudra établir des sous- contrats avec d'autres gouvernements pour la prestation de certains services et programmes, en attendant que le nouveau territoire soit en mesure d'en prendre la charge.

Le caucus des députés du Nunavut présente en mars un plan de travail pour la prochaine année. Ils tiennent surtout à s'assurer que le niveau des services et programmes demeurera le même après la division. Ils travailleront également à régler les questions encore en litige entre l'Ouest et le Nunavut.

Dépôt à Ottawa en avril du projet de loi modifiant la *Loi sur le Nunavut*.

Le 2 juin, la *Loi sur le Nunavut* est adoptée par le Parlement fédéral. À cette occasion, le Globe and Mail publie un article décrivant abondamment les problêmes sociaux affligeant cette société.

En juin, à la suite d'une intervention à l'Assemblée législative par le député de Kivallivik, Kevin O'Brien, Goo Arlooktoo indique que le principe de mise en place d'un gouvernement décentralisé pour le Nunavut n'est nullement remis en question. Il indique que seul l'échéancier de mise en place du gouvernement est modifié, les décideurs du Nunavut voulant s'assurer que le niveau de services demeurera le même après la division.

En août, les travaux de construction de l'Assemblée législative du Nunavut vont bon train et sont même en avance sur l'échéancier.

Du côté du Nunavut, les leaders se rencontrent à Ottawa en septembre et le commissaire par intérim, Jack Anawak, présente le plan définitif de décentralisation du prochain gouvernement du Nunavut. On prévoit avoir recours à une centaine de postes supplémentaires.

Conflit d'intérêt

Le mois de mars marque le début de la saga judiciaire entourant la plainte pour conflit d'intérêt de la députée Jane Groenewegen à l'encontre du premier ministre Don Morin. La Commissaire Anne Crawford autorise la députée d'Hay River à retenir les services d'un conseiller juridique. Les avocats de Morin demandent à la Commissaire de se retirer du dossier, ce qu'elle refuse.

La Commissaire aux conflits d'intérêts, Anne Crawford, dépose en mai un rapport à l'Assemblée législative. Elle retient huit des allégations de la députée de Hay River et annonce la tenue d'une enquête publique. Une motion visant à destituer Don Morin de son poste de premier ministre durant l'enquête ne reçoit l'appui que de trois députés.

En octobre, début de l'enquête publique sur les conflits d'intérêt impliquant le premier ministre Don Morin.

Cette enquête de la Commissaire aux conflits d'intérêt se poursuit en novembre avec des audiences publiques.

À la fin du mois de novembre, la Commissaire Anne Crawford dépose son rapport d'enquête à l'Assemblée législative. Don Morin y est reconnu coupable de sept infractions à la *Loi sur les conflits d'intérêt.* Il démissionne de son poste de premier ministre dès le lendemain mais en conservant son titre de député de Tu Nedhe.

Les députés acceptent unanimement le rapport de la Commissaire Anne Crawford bien que trois députés, dont Don

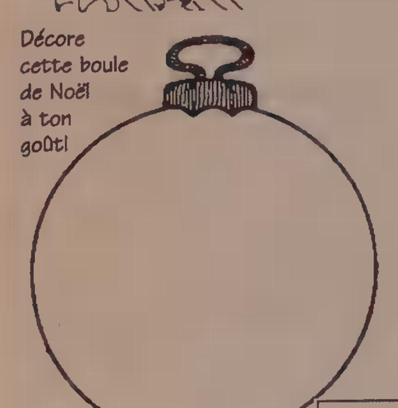
Suite en page 7



La page de Chouette et de Stylo

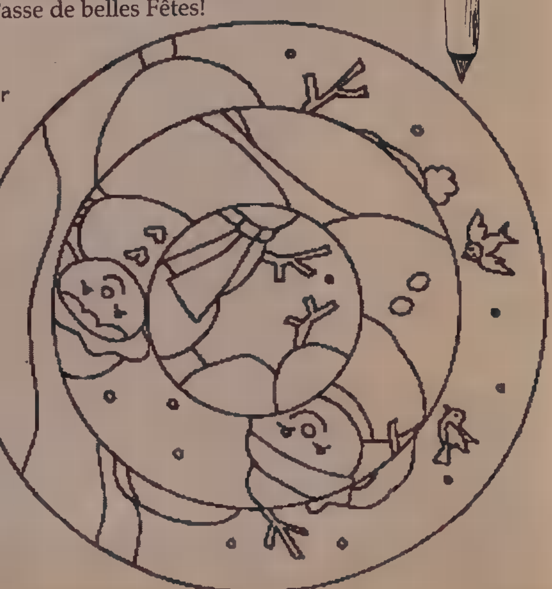
Bonjour!

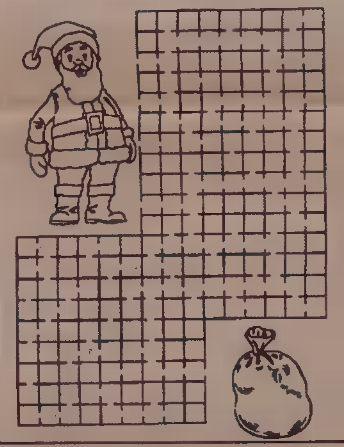
Pour t'aider à passer le temps des Fêtes, nous t'avons préparé une page d'activités et de bricolages sur Noël. Cette page est la dernière de l'année 1998. Nous sommes en vacances pour le temps des Fêtes et nous te reviendront dans le journal du 15 janvier 1999 avec de nouvelles activités et de nouveaux jeux. On se reverra après les vacances. Passe de belles Fêtes!



1. Colle ce dessin sur un carton épais.
2. Découpe les trois cercles.
3. Assemble-les et tourne-les jusqu'à ce que tu arrives à les ajuster.

Colorie le dessin si tu veux!





Combien de pères Noël peux-tu compter?





Rétrospective 1998 (suite)

Morin et Jane Groenewegen s'abstiennent de voter.

Autres dossiers politiques territoriaux

Janvier

Le ministre des Finances, John Todd, dépose un dernier budget pour le gouvernement des TNO dans sa forme actuelle. Le budget affiche un surplus et la dette recule à près de 28 millions de dollars.

Février

La décision du Conseil régional de la santé de Baffin reconfirme sa décision de mettre fin à sa collaboration avec l'université McGill de Montréal pour s'approvisionner plutôt à Ottawa.

Mars

Le GTNO et le gouvernement fédéral signent une entente permettant au gouvernement territorial d'assumer un rôle accru en matière de développement de la main d'oeuvre.

Juin

Dans son rapport annuel 1996-1997, la Commissaire aux langues des T.N.-O. indique que le gouvernement des T.N.-O. se traîne les pieds dans le dossier des langues. De plus, le gouvernement agit sans plan d'ensemble pour la promotion et la protection des langues.

La Commissaire de l'Accès à l'information et à la protection de la vie privée rend une décision qui indique que l'information sur les baux de location signés avec le gouvernement territorial n'est pas une information confidentielle.

Juillet-août

Lors d'une rencontre de deux jours, les premiers ministres de l'Ouest et des Territoires se rencontrent à Yellowknife. On y discute de sujets d'intérêt commun et le premier ministre Don Morin tente d'obtenir leur appui sur des dossiers préoccupant le Nord, notamment ceux du réseau routier et du transfert de pouvoir du fédéral en matière de ressources naturelles.

Octobre

L'Alberta et le GTNO signent une entente portant sur le développement des ressources. L'Alberta est l'un des principaux partenaires économiques des TNO.

Une entente sur les démarches pour obtenir l'autonomie gouvernementale est signée le 14 octobre avec la bande dénée de Deline.

Décembre

À la reprise des travaux de l'Assemblée législative en décembre, le vice-premier ministre, Goo Arlooktoo, assurant l'intérim à titre de premier ministre, annonce que les prochains jours seront consacrés aux travaux préparatoires pour la division. Vingt projets de loi devraient être adoptés.

Stephen Kakfwi et James Antoine sont les deux députés qui désirent devenir premier ministre. À la suite d'un vote des députés, le 10 décembre, c'est James Antoine qui est élu premier ministre.

AFFAIRES FRANCOPHONES TERRITORIALES

Janvier

Les radios francophones de l'ouest commencent l'année du bon pied. Dans le Nunavut, la station CFRT offre une vingtaine d'heures de programmation locale incluant une émission de 11 h 30 à midi pour «saluer les auditeurs». Dans l'ouest, le comité de la radio s'appuie maintenant sur une contribution de 34 000 $ du ministère du Patrimoine canadien pour l'implantation d'une radio communautaire pour l'ouest des TNO. Cet argent servira à la réalisation d'une étude technique.

Février

L'architecte de Yellowknife, Wayne Guy, dévoile la maquette du futur bâtiment de l'école Allain St-Cyr aux parents et personnel de l'école.

Mars

Le Conseil d'administration de la Fédération franco-ténoise (FFT) se déroule à toute vapeur. La seule ombre au tableau : l'annonce d'un déficit pour l'année en cours et des prévisions déficitaires pour 1998-1999.

L'Association d'Iqaluit présente la quatrième édition de son festival du film tandis que la FFT produit un concert de musique classique à Yellowknife.

Avril

La nouvelle coordonnatrice de la garderie Plein soleil indique qu'il faut que la communauté l'appuie dans son développement en attendant de pouvoir aménager dans les locaux de la nouvelle école Allain St-Cyr.

Mai

La troupe de théâtre amateur «Les pas frette aux yeux» présente sa pièce «Premières de classes».

Pour sa part, l'AFI organise sa course de motoneiges dans la baie d'Iqaluit.

Les représentants des communautés francophones de l'ouest de l'Arctique se réunissent à Hay River afin de se préparer pour le renouvellement de l'entente Canada communauté. On y adopte une planification quinquennale, une politique de gestion des fonds et les futurs règlements administratifs de la FFT après la division. On parle de déménager le siège social de la FFT d'une communauté à l'autre tous les trois ans.

L'AFI tient deux soirées de recrutement de membres via les ondes de CFRT FM. La campagne est un succès totalisant 101 adhésions.

Juin

Le rapport du conseiller technique en main, le comité de la radio de Yellowknife s'organise pour concrétiser ce rêve d'une radio communautaire francophone. Un employé sera engagé afin de réaliser une étude de faisabilité.

Les appels d'offres pour la construction du bâtiment qui abritera l'école Allain St-Cyr sont publiés. La date limite de réception des soumissions est le 25 juin.

À la suite de l'annonce du départ du directeur de l'école Allain St-Cyr, Gérald Caron, on annonce le nom de la personne qui prendra la relève; il s'agit de Julie Bouchard qui nous arrive de Legal en Alberta.

L'Association franco-culturelle de Yellowknife remet en question certains principes de l'entente de Hay River sur l'organisation des organismes francophones de l'ouest, notamment le niveau de répartition des fonds, la représentation des communautés au sein de la fédération et l'emplacement du siège social.

Succès retentissant à Iqaluit à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste.

Juillet-août

Le choix final du contracteur pour la construction de l'école Allain St-Cyr tombe sur Clark Builders. Les soumissions reçues pour la construction du bâtiment se sont toutes avérées supérieures aux prévisions. L'école devrait être terminée en mai 1999.

La garderie Plein soleil emménage dans de nouveaux locaux. Ceux-ci devraient être les derniers avant le déménagement de la garderie dans l'école Allain St-Cyr.

Une conférence des présidents et présidentes des organismes de francophones de l'ouest règle plusieurs des litiges en suspend dans le dossier de la restructuration des organismes. Le siège social demeurera à Yellowknife, des ressources financières suffisantes seront affectées à Hay River et Fort Smith pour l'embauche d'un agent de développement et la FFT assumera principalement des fonctions d'administration des fonds et de représentation politique.

Septembre

De nouveaux employés assume leur nouvelle fonction. Jean-Baptiste Chas-saing sera le nouveau secrétaire administratif de l'Association des francophones d'Iqaluit. Il y a de plus deux nouvelles enseignantes au programme de français de l'école Nakasuk, Claire Paris et France Cadieux. À Yellowknife, les professeurs Martine Gauvin et Pierre Ouellet entrent en poste à l'école Allain St-Cyr.

Le comité de la radio communautaire francophone de Yellowknife envisage sérieusement la possibilité d'adhérer au futur réseau des radios francophones communautaires du Canada.

Sept élèves sont inscrits pour la première année d'existence du programme de français langue première à Hay River. Le projet pilote a trois ans pour s'enraciner solidement. Beaucoup de

Suite en page 8

Rétrospective 1998 (suite)

pain sur la planche pour l'enseignante Monique Roy.

Octobre

La FFT se prépare pour le 15e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* en soumettant à ses membres un mémoire préliminaire sur la situation des services gouvernementaux en français. On envisage la tenue d'un forum sur les langues officielles.

L'Association des francophones du Nunavut tient son assemblée générale annuelle et y adopte sa propre planification stratégique qui lui permettra d'entamer les négociations pour une entente Canada communauté. Le représentant du ministère du Patrimoine canadien en profite pour annoncer l'intention de son ministère de s'engager financièrement dans un projet de construction d'une école francophone à Iqaluit.

Quelques jours après cette annonce de construction d'une école française à Iqaluit, une campagne anti-francophone s'organise notamment sur les forums de discussion Internet.

Entrée en fonction du nouvel agent de développement pour l'AFCY. Marc Duchesne aura pour mandat de réaliser la phase I du projet d'implantation d'une radio communautaire de langue française, soit de préparer les effectifs, d'entamer une campagne de visibilité et d'aller chercher des appuis dans la communauté.

Succès monstre à la partie d'huîtres de l'Association des francophones d'Iqaluit alors que plus d'une centaine de personnes sont au rendez-vous.

Novembre

Le chef cuisinier Pierre Lepage et son équipe des TNO remportent la médaille d'or dans la compétition nationale lors de compétitions gastronomiques à Québec.

Dernière Assemblée générale annuelle de la Fédération franco-ténoise dans sa forme actuelle avant la division. Le comité de répartition des actifs dépose son rapport et la réunion se déroule à toute allure. La délégation d'Iqaluit s'abstient de participer aux points à l'ordre du jour qui concernent le fonctionnement de la FFT après la division.

Les francophones de l'ouest des TNO s'organisent afin de participer aux Jeux de la francophonie qui auront lieu à Memramcook au Nouveau-Brunswick en août 1999.

Décembre

La garderie Plein soleil franchit une étape importante dans son développement. Elle compte maintenant plus de trente enfants inscrits.

SOCIÉTÉ TÉNOISE

L'État et ses employés négocient

Égalité des sexes au GTNO : dès janvier, la question de l'équité salariale est l'objet de dissension entre le gouvernement et ses employés. Le gouvernement et le syndicat des employés interrompent les négociations sur le règlement de la question et se préparent pour le début des négociations pour le renouvellement de la convention collective des employés de l'État.

En avril, dès le début des négociations pour le renouvellement de la convention collective entre le gouvernement territorial et ses employés, il est évident que la question de l'équité salariale fera obstacle à un règlement rapide. Les négociations sont suspendues. Dans les semaines qui suivent, le GTNO lancera une vaste campagne publicitaire dans les journaux.

Les négociations reprennent en mai entre le gouvernement et ses employés pour le renouvellement de la convention collective mais pour quelques jours seulement alors que le gouvernement dépose une «offre définitive» causant la rupture des négociations.

Durant le mois de juin, le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses du Nord tente d'inciter le GTNO à reprendre les négociations en offrant notamment d'aller en arbitrage sur la question des classifications salariales mais le gouvernement rejette cette proposition.

En juillet, le syndicat des fonctionnaires territoriaux loge une plainte pour négociation de mauvaise foi contre le gouvernement pendant que le directeur des relations de travail du GTNO annonce que le recours à la médiation est imminent.

Dès le début du mois de septembre, le ministre des Finances annonce que le règlement de la plainte sur l'équité salariale n'est plus une condition nécessaire pour le renouvellement de la convention collective des fonctionnaires territoriaux. Le seul obstacle à la reprise des négociations est la demande de médiation du GTNO devant la Cour suprême des TNO. Le syndicat préférerait l'intervention d'un facilitateur.

En octobre, la Cour suprême des TNO rejette la plainte de négociation de mauvaise foi du syndicat à l'encontre du gouvernement. Le syndicat devra donc retourner à la table de négociation et se plier à la médiation.

D'autres événements pêle-mêle

Janvier

Le gouvernement fédéral rend public un plan d'action sur les affaires autochtones qui se veut une réponse au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Ce plan d'action, intitulé *Rassembler nos forces*, se base sur un partenariat entre le gouvernement et les peuples autochtones.

Y aura-t-il d'importantes retombées du développement de l'industrie minière du diamant? Ministres, députés ainsi que des groupes de pression s'interrogent sur la volonté de la compagnies BHP de favoriser la maximisation des retombées pour les TNO.

Même si le taux d'utilisation de l'Inuktitut est fort au sein de la population inuit du Nunavut, plusieurs organismes s'inquiètent de la survie à long terme de cette langue. Une conférence linguistique est prévue pour mars 1998.

Février

Le gouvernement fédéral décide de prolonger son Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord.

Un rapporteur spécial de l'ONU sur la question des traités aborigènes participe pendant trois jours à une réunion spéciale sur les droits issus des traités 8 et 11. On y a notamment entendu la version orale des aînés.

Les chauffeurs de taxi d'Iqaluit envahissent l'hôtel de ville afin de démontrer leur mécontentement face au trop grand nombre de permis délivrés par la ville.

Un référendum parmi les membres confirme que le Nunavut aura sa propre entité syndicale pour les employés de la fonction publique après la division.

La communauté inuit d'Iqaluit obtient enfin une licence du CRTC pour l'implantation d'une radio communautaire inuit. Des possibilités de collaboration avec la radio francophone CFRT sont émises.

Mars

Tollé de protestation dans le sud du Canada alors qu'il est fait mention de chasseurs utilisant leurs motoneiges pour faire la chasse au loup.

Silence total dans le Sud alors qu'une compagnie minière de Toronto demande de modifier les limites du parc Tuktut Nogait, ce qui aurait pour effet de mettre en péril la survie des caribous de la région.

Vingt-sept arrestations à Iqaluit alors que la GRC démantèle un réseau de revente de drogue.

Avril

Le gouvernement fédéral adopte la loi créant les limites du parc Tuktut Nogait selon les plans originaux.

Suite aux compressions budgétaires du gouvernement fédéral, de moins en moins de recherches sur le Nord sont subventionnées et le Canada perd l'initiative face aux chercheurs étrangers.

C'est officiel, le nouveau code régional pour le Nord est le 867.

Mai

La compagnie NorTerra, de propriété inuit, annonce la signature d'une lettre d'entente visant son acquisition de Canadien Nord. À First Air, on se dit choqué de la nouvelle. Pendant ce temps, du côté du transport maritime, un partenariat avec des corporations inuit met sur pied la compagnie Nunavut Eastern Arctic Shipping inc. qui viendra faire compétition à une autre compagnie de propriété inuit, la NTCL.

Déclenchement de la grève à la mine Miramar Con Mine de Yellowknife.

C'est maintenant certain, la compagnie BHP s'est engagée à faire l'évaluation et le tri des diamants dans le Nord. La ville de Yellowknife est choisie pour cette installation

Northwestel se présente devant le CRTC qui étudie la possibilité d'ouvrir le marché des appels interurbains dans le Nord à la compétition.

Une délégation de jeunes Inuit se rend en tournée en Europe afin d'y présenter leurs doléances face à la chasse au phoque.

Juin

Crise du logement à Iqaluit. À l'aube de la division et de l'arrivée de nouveaux fonctionnaires en ville, la situation du logement à Iqaluit frise la catastrophe. L'entreprise privée ne semble pas répondre à l'appel.

Le Collège de l'Arctique du Nunavut annonce la fermeture de certains programmes dont ceux en sciences juridiques et en sciences de la santé.

La saison des incendies de forêt débute dans l'ouest de l'Arctique. Dès les premières semaines, un incendie met en péril le pipeline interprovincial dans la région de Trout Lake.

Iqaluit annonce sa candidature pour la tenue des Jeux de l'Arctique en 2002.

Juillet-août

D'importants et nombreux incendies de forêt sévissent à quelques dizaines de kilomètres de Yellowknife forcant une évacuation des résidents et touristes autour de certains lacs non loin de la route Ingraham.

La bataille de l'équité salariale touche maintenant le gouvernement fédéral. À la suite de la décision d'un tribunal, le gouvernement se retrouve au banc des accusés pour son système de classification des postes datant de 1985. Le gouvernement fédéral en appellera de la décision.

Un projet pour une première usine de taille du diamant voit le jour... à Matane au Québec.

Septembre

À la veille de la division, des intervenants du Nunavut s'interrogent sur l'administration de la justice dans le Nunavut. Ils essaient de concilier l'application de la justice avec la culture inuit et ses modes traditionnels de résolution de conflit.

Pour la première fois en deux ans, le Conseil de l'Arctique se réunit au grand complet à Iqaluit. Le Canada préside cette réunion des pays circumpolaires.

La compagnie Sirius Diamonds Ltd. lance son projet d'une compagnie de coupe et de polissage du diamants dans les TNO. L'usine serait construite à proximité de l'aéroport de Yellowknife.

Octobre

La première mine de diamants au Canada, celle de la compagnie BHP Diamonds, a officiellement ouvert ses portes le 14 octobre. Cette mine devrait produire 3,5 millions de carats annuellement soit 6 % de la production annuelle mondiale.

Le deuxième projet de mine de diamants, soit celui de la compagnie Diavik, suscite certaines inquiétudes chez les écologistes au moment de l'étape d'évaluation environnementale.

Lancement de programmes pour les étudiants

Ottawa (APF): Le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et le ministère du Patrimoine canadien ont annoncé le lancement des programmes pancanadiens des langues officielles pour l'année 1999-2000.

Ces programmes d'échanges linguistiques permettent aux étudiants de voyager et de découvrir une autre région du Canada, d'apprendre leur langue seconde et, pour les francophones en milieu minoritaire, d'enrichir leur langue première.

Le *Programme des moniteurs de langues officielles* offre aux étudiants du niveau postsecondaire un emploi à temps plein ou à temps partiel, en milieu scolaire. Ce programme vise l'enrichissement linguistique et culturel des élèves qui apprennent la langue seconde, ou le perfectionnement de la langue maternelle dans le cas des élèves francophones hors Québec.

Le *Programme de bourses d'été de langues* offre aux étudiants qui ont terminé leur 11e année scolaire ou qui ont atteint le niveau postsecondaire, de participer à des cours d'immersion de cinq semaines, en français ou en anglais. Le *Programme de bourses pour francophones hors Québec* permet aussi aux étudiants francophones hors Québec de perfectionner leur langue maternelle.

Chaque année, 7 000 étudiants participent à ces programmes.

La date limite pour soumettre des demandes est le 15 février 1999. Les renseignements sont disponibles sur le site Web : **www.cmec.ca/olp/** . Vous pouvez consulter les responsables des services d'orientation, des services d'aide financière ou le ministère de l'Éducation de votre province.

Si longtemps séparé sera la chanson officielle du Congrès mondial acadien de 1999

Ottawa (APF): Elle fait le pont entre les Cadiens de la Louisiane et du Canada. La musique entraînante est ponctuée de violon et d'accordéon. Il s'agit d'une invitation à venir célébrer et à se rencontrer en Louisiane. Qui suis-je? Réponse : la chanson officielle du Congrès mondial acadien 1999.

Les organisateurs du CMA de la Louisiane, qui aura lieu du 1er au 15 août, ont franchi une étape symbolique importante en dévoilant le nom des gagnants du concours de la chanson qui tournera à la radio dès le printemps prochain.

La chanson s'intitule *Si longtemps séparé*. Elle a été écrite par Waylon Thibodeaux et Sheryl Collins de la Louisiane ainsi que Roland Gauvin et Jac Gautreau du Nouveau-Brunswick. La musique est de Waylon Thibodeaux. Cette collaboration entre les deux Acadies a influencé le choix des membres du jury, puisque l'un des objectifs du CMA est de réunir les Acadiens de la diaspora.

Voici un extrait de la chanson :

Et quand la famille se rassemble
Je vois même qu'on se ressemble
Quand l'Acadien joue du violon
Et le Cadien l'accordéon

Chère Acadie

Je pense souvent à toi
Mais je ne peux pas me détacher
Du pays où je suis né
Ceux qui ne sont pas Acadiens
Ne peuvent pas comprendre
Qu'est-ce que c'est d'avoir
Le coeur en Acadie
Et les pieds en la Louisiane

Considéré comme l'un des meilleurs artistes louisianais, le nom de Waylon Thibodeaux ne dit probablement rien à la grande majorité des lecteurs. Il a pourtant reçu, à l'âge de 16 ans, le titre de meilleur violoniste de la Louisiane. Il compte huit albums à son actif et il a effectué des tournées à travers les États-Unis, le Canada, la France, l'Amérique centrale et l'Amérique du sud. Il a récemment été récompensé pour le meilleur album cadien par le magazine américain OffBeat. Son style, de l'avis du principal intéressé, est un mélange de cadien moderne, avec une touche de zaricot assaisonné de country et d'un peu de rock'n'roll.

Roland Gauvin est davantage connu au pays. Membre fondateur du défunt groupe acadien *1755*, il fait présentement partie du groupe *Les méchants Maquereaux* et du duo *Roland et Johnny*. C'est d'ailleurs *Les Méchants Maquereaux* qui avaient interprété la chanson officielle du premier Congrès mondial acadien : *Acadie de nos coeurs.*

Le comité organisateur du Congrès mondial acadien a reçu 24 propositions provenant du Canada, des État-Unis et même de la France. Près de la moitié (11) des propositions provenaient de la Louisiane, les autres de l'état du Tennessee (2), de la Californie (1), du Nouveau-Brunswick (3), de la Nouvelle-Écosse (1), de l'Île-du-Prince-Édouard (1) et de Toronto (1).

La chanson gagnante figurera sur un disque que le CMA compte lancer le printemps prochain, et sur lequel on retrouver des classiques de la musique cajun.



Northwest Territories Éducation, Culture et Formation
L'hon. Charles Dent, ministre

APPEL DE PROPOSITIONS

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation lance un appel de propositions en ce qui concerne le projet *Enfants en santé* dans la région du North Slave pour l'exercice 1999-2000 (avril 1999 jusqu'en mars 2000). Le Ministère tiendra compte des propositions pluriannuelles, mais celles-ci dépendront du budget disponible pour les exercices suivants.

Le projet *Enfants en santé* vise à améliorer ou à poursuivre les services actuels destinés aux enfants et à leurs familles en fournissant un appui aux communautés qui veulent mettre sur pied des programmes pour aider les enfants, de moins de 6 ans, à grandir en santé. S'inspirant de principes clés, les programmes et les services doivent :

- être axés sur la culture;
- reposer sur les forces des enfants, de la mère ou du père, de la famille et de la communauté;
- tenir compte que la famille est le principal enseignant et pourvoyeur de soins;
- offrir un large éventail d'aide à la famille;
- encourager les organismes à travailler ensemble pour aider la famille;
- faire l'objet d'une évaluation continue et améliorer les services en conséquence;
- recevoir l'appui de la communauté.

Enfants en santé compte deux volets. D'une part, il y a les projets communautaires, qui sont des projets conçus et gérés pas les organismes locaux pour mieux répondre aux besoins des enfants et de leurs familles. D'autre part, il y a les Services d'aide à l'enfant, dans le cadre desquels des contributions sont accordées pour aider un enfant qui a besoin de soutien intensif ou d'aide spéciale.

Afin de garantir des chances égales aux organismes communautaires de la région du North Slave, le Centre de perfectionnement professionnel du North Slave acceptera leurs propositions **jusqu'au 22 janvier 1999**, au plus tard.

Adresser les propositions ou les demandes de renseignements à :

Dolores Dooley
Consultante en éducation préscolaire
Centre de perfectionnement du North Slave
Éducation, Culture et Formation
C. P. 1320
YELLOWKNIFE NT X1A 2L9



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Travaux publics et Services
L'hon. Floyd Roland, ministre

Nouvelle alimentation en eau et système de traitement par microfiltration

Le projet vise la construction d'un nouveau réseau d'aqueduc comprenant : 1) la prise d'eau venant de la rivière Great Bear; 2) un système de traitement par microfiltration et une station de remplissage de camions-citernes avec débit d'eau d'urgence pour le réseau d'extinction d'incendie.
– Tulita, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Service postal n° 1, Inuvik NT X0E 0T0 (ou être livrées en main propre au 3e étage de l'immeuble Perry); ou parvenir au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional du North Slave, 5013, 44e Rue) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 19 JANVIER 1999.

Les entrepreneurs intéressés peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses mentionnées ci-dessus à partir du 18 décembre 1998.

Un montant non remboursable de 50 $ sera retenu pour se procurer les documents de soumissions.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formule prévues à cet effet et être accompagnées de la caution mentionnée les documents d'appel d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Coral Andrew, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 777-7146

Renseignements techniques : Pervez Sunderani, ing.
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 777-7239
ou
Mark Cronk, ing.
Reid Crowther and Partners Ltd.
Tél. : (867) 873-6316

OFFICE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse:	Back Bay Welding Services Ltd.
Site:	Latitude 65°10' Longitude 123°25'
Objet:	Test hydrostatique de réservoirs de carburant

Pour plus de renseignements, contactez Vicki Losier au 669-2772 avant le 4 janvier 1999.



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Adaptation des micro-ordinateurs et des micrologiciels afin de les rendre conformes au passage à l'an 2000

Le contrat sera accordé pour faire la cueillette des données et régler les problèmes et les questions connexes concernant les micro-ordinateurs et les micrologiciels pour le passage à l'an 2000
– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'immeuble Highways, 4510, Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 5 JANVIER 1999

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 4 décembre 1998.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 920-8978

Renseignements techniques : John Herter
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (867) 920-8855



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Conception et construction d'une aérogare

Le projet vise la construction d'une aérogare d'un seul étage mesurant environ 1 136 pied carrés fait d'une ossature en bois sur encaissements en bois.
– Rae Lakes, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Highways, 4510 avenue Franklin); ou parvenir au surintendant de la région du North et du South Slave, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76 Capital Drive, bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou être livrées en main propre au 2e étage du B&R Rowe Centre) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 18 DÉCEMBRE 1998.

Les entrepreneurs intéressés peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 7 décembre 1998.

Afin d'être prises en considération les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 920-8978

Renseignements techniques : Ranjit Tharmalingam,
Chef de la section des structures
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 873-7564

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Technicien-archiviste

Ministère des Travaux publics et des Services **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste à durée déterminée jusqu'en décembre 1999)
Le traitement initial est de 44 743 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 1 750 $.
Réf.: 011-0337-0003 **Date limite** : le 18 décembre 1998

Faire parvenir les demandes d'emploi à l'adresse suivante : Chef adjoint, Finances et administration, Bureau régional du North Slave, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléphone : (867) 873-7520; télécopieur : (867) 873-0257; adresse électronique : sandra_harry@govt.nt.ca.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





Northwest Territories Secrétariat du Conseil de gestion financière
L'hon. John Todd, ministre

APPEL DE PROPOSITIONS

Étude organisationnelle de la vérification interne

Le Secrétariat du Conseil de gestion financière du GTNO lance un appel de propositions pour des services de consultation sur une étude organisationnelle de la vérification interne. Les entrepreneurs intéressés peuvent se procurer le cadre de référence au Bureau territorial de la vérification, Secrétariat du Conseil de gestion financière, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 3e étage, immeuble Precambrian, au 4920 de la 52e Rue à Yellowknife aux T.N.-O.

Les propositions seront acceptées jusqu'à :

15 h, heure locale, le 11 janvier 1999.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter la proposition la plus basse ni toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel : Bureau territorial de la vérification
Secrétariat du Conseil
de gestion financière
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 873-7624



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Transports
L'hon. Jim Antoine, ministre

Reconstruction e la route de Yellowknife

Le projet vise la reconstruction et le revêtement de la route de Yellowknife (n° 3)
– Du km 330,0 au km 335,5, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Highways, 4510 avenue Franklin); ou parvenir au surintendant de la région du North et du South Slave, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 76 Capital Drive, bureau 201, Hay River NT X0E 1G2 (ou être livrées en main propre au 2e étage du B&R Rowe Centre) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 14 JANVIER 1998

Les entrepreneurs intéressés peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 8 décembre 1998.

Afin d'être prises en considération les soumissions doient être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents d'appel d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 920-8978

Renseignements techniques : Norman Kyle, C.E.T.
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (867) 873-7309

Solstice d'hiver

Longues nuits d'hiver

À l'approche du solstice d'hiver, le soleil se pointe le nez que quelques heures par jour et ses rayons reviennent nous réchauffer qu'après la longue journée de noiceur du 21 décembre. Pourquoi en est-il ainsi?

Virginie Auger

Après un été où le soleil brille de tous ses feux jusqu'aux petites heures du matin, la transition entre ces jours sans fin et ceux où la lueur du soleil n'arrive que tard en matinée ne se fait pas sans un soupçon de nostalgie.

Ce phénomène de raccoursissement et d'allongement des jours, qui est beaucoup plus prononcé au nord du 60° parallèle, s'explique assez simplement lorsqu'on étudie de plus près la révolution de la terre autour du soleil, son inclinaison et sa rotation sur elle-même.

Pour effectuer une révolution complète autour du soleil, la terre met une année complète, soit 365 jours et quart. Ce quart de jour perdu à chaque année s'accumule pour en faire une année bissextile, en ajoutant le 29 février à notre calendrier, tous les quatre ans.

La trajectoire de la terre autour du soleil, qu'on appelle orbite terrestre, n'est pas circulaire mais elliptique, c'est-à-dire de forme ovale. Son inclinaison de 23° par rapport au plan de déplacement qu'elle suit pendant son orbite terrestre, fait en sorte que les rayons du soleil ne frappent pas sa surface uniformément tout au long de l'année. Ainsi, c'est cette inclinaison de la terre par rapport au soleil tout au long de sa révolution qui provoque les changements de saisons.

L'été se fait sentir lorsque l'hémisphère Nord de la terre est incliné vers le soleil. Les rayons solaires frappent alors la terre plus perpendiculairement. Les jours deviennent alors plus longs et plus chauds. La journée la plus longue, qu'on appelle le *solstice d'été*, arrive le 21 juin et marque le début de la saison chaude.

L'hiver, c'est le phénomène contraire qui se produit. L'axe de la terre étant incliné du côté opposé au soleil, les rayons solaires arrivent jusqu'à la terre plus obliquement. Les jours deviennent alors plus courts et plus froids. La journée la plus courte, qu'on l'appelle *solstice d'hiver*, arrive le 21 décembre et marque le début de la saison froide.

Dans l'hémisphère Sud, c'est exactement le contraire qui se produit. Lorsque l'été commence dans l'hémisphère Nord, c'est l'hiver qui commence dans l'hémisphère Sud. Et vice-versa!

Entre ces deux positions extrêmes (solstice d'hiver et solstice d'été), la terre occupe deux positions intermédiaires qui correspondent aux extrémités du petit rayon de l'ellipse. C'est-à-dire, aux moments où la distance entre le soleil et la terre est la plus courte. À ces moments, la ligne qui sépare la zone éclairée de la terre de celle ombragée passe exactement par les pôles. Les jours et les nuits sont alors d'égale durée. Ces deux positions intermédiaires correspondent au 21 mars, *équinoxe du printemps*, et au 21 septembre, *équinoxe d'automne*.

C'est donc dire que du 21 décembre au 21 juin, les jours allongent, alors que du 21 juin au 21 décembre, les jours raccourcissent.

À Yellowknife, on peut se compter chanceux puisque la journée la plus courte est de quatre heures, alors que plus on se rapproche de l'extrême nord, plus la période de noiceur s'étire pour atteindre une nuit de 24 heures le jour du solstice d'hiver.

Enfin, bien que les longues nuits d'hiver affectent parfois le moral, on peut tout simplement se dire que nous sommes les témoins privilégiés d'un phénomène naturel unique en son genre.

Les renseignements contenus dans cet article ont été tirés du manuel La terre et toi publié à la maison d'édition Beauchemin en 1984.

Danse Ado

Super Danse Ado le 31 décembre à l'école St-Patrick dès 20 h. Un groupe de musique local ainsi qu'un DJ animeront la soirée. Vous pouvez vous procurer vos billets au kiosque du Center Square Mail où les jeunes s'affaireront à emballer des cadeaux. Achetés à l'avance, les billets vous coûteront 3 $ ou 5 $ à la porte. Amusez-vous bien!

Pour plus de renseignements, contactez la maison Katimavik au 669-8852.

Canadiens de Montréal

Des signes encourageants mais toujours le même résultat...

Alain Bessette

S'il nous fallait résumer en un mot ce premier tiers de saison du Tricolore on aurait l'embarras du choix... embarras serait justement l'un de ces mots. Il y aurait aussi désappointement, désastre, derniers, défaites et, bien sûr, blessures (au pluriel). Au tout début de la saison, en regardant l'alignement des Canadiens, on se disait, Wow! Tout peut arriver avec ces trios. On ne s'attendait simplement pas à ce qui s'est passé soit de multiples blessures et maladies aux joueurs étoiles du club. Sur les six joueurs formant les deux premiers trios, aucun n'a disputé tous les matchs. Même Mark Recchi, l'homme de fer de la ligue, qui a du ranger temporairement ses patins en raison d'une pneumonie qu'il traîne depuis un mois, un mois où il n'a été que l'ombre de lui-même. Sa série de matchs consécutifs s'est donc arrêtée à 570.



Au cours des deux dernières semaines, les résultats n'ont pas été très brillants pour les Canadiens : 4 défaites, aucune victoire et trois matchs nuls.

Avec la tonne de blessures qui déferle sur le club, les Canadiens devait de plus entreprendre un voyage qui les amenait à Phoenix et Dallas, deux des meilleures équipes du circuit.

Fins de match pénibles

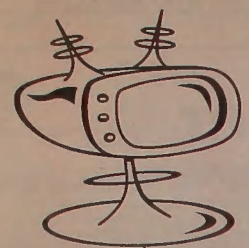
Ce qu'il faut remarquer dans plusieurs de ces matchs, c'est à quel point l'équipe est amochée et qu'elle s'écroule souvent vers la fin du match. Ainsi, dans le match contre Toronto, ces derniers ont lancé 12 fois au but contre seulement 6 fois pour les Canadiens lors de la troisième période et en prolongation. New Jersey a lancé 17 fois contre 3. Revirement contre la Caroline alors que les Canadiens lancent 11 fois au but en troisième contre 4 lancers pour la Caroline. Malheureusement, Jeff Hacket accordera deux buts sur ces quatre lancers. Ouch!

Lors de la joute opposant les Canadiens à Nashville, la nouvelle équipe d'expansion, les Canadiens ont accordé 43 lancers au but n'en réalisant eux-même que 27. Sans le brio (enfin!) de Jeff Hacket, les Canadiens n'auraient pu obtenir ce match nul. Encore une fois, les Canadiens jouaient sans Mark Recchi, Brian Savage et leur quart-arrière, Vladimir Malakhov. Quand rien ne va!

Finalement, on peut laisser la parole au vétéran Rick Tocchet des Coyotes de Phoenix pour décrire la situation actuelle alors que les Canadiens montrent certains signes encourageants : «Il faut leur donner le crédit. Ils jouent dans une situation désespérée et malgré l'absence de plusieurs joueurs vedettes, ils ont presque gagné.» C'est ça qui est «platte», ils ont seulement «presque gagné» contre Phoenix. Les Canadiens ont encore une fois accordé trop de lancers au but en troisième période soit 14 contre leurs 8 lancers. Tous les deux buts de Phoenix sont d'ailleurs survenus en troisième.

Résultats

Toronto 4 Montréal 3
New Jersey 1 Montréal 1
Montréal 1 Caroline 4
Montréal 2 Phoenix 4
Montréal 2 Dallas 3
Montréal 2 Nashville 2
Phoenix 2 Montréal 2



Horaire télé

(Heure des Rocheuses)

des réseaux de langue française disponibles dans les T.N.-O.
SRC (Radio-Canada), TV5 et TVA

Lundi 21 décembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
SRC Mr. Bean
TV5 La 50e ave.
TVA Piment fort
17 h
SRC La Poune
TV5 Journal français
TVA Chasse aux trésors
17 h 30
TV5 La vie à l'endroit
TVA Les ailes de la mode
18 h
SRC 4 et demi
TVA Beverly Hills
19 h
SRC Omerta - La loi du silence
TV5 Les pieds sur l'herbe
TVA Salle d'urgence
19 h 30
TV5 Défis
20 h
SRC Le téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le poing J
21 h
SRC Sport
TV5 Écran témoin
21 h 30
SRC Politique féd./prov.
TVA TVA Sports
21 h 34
SRC De bouche à oreille
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Infopublicité
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 45
TV5 Musique au coeur

Mardi 22 décembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
SRC Mr. Bean
TV5 Bons baiser d'Amérique
TVA Piment fort
17 h
SRC Ciné-fête Chevrolet
La guerre des tuques
(Can., 1984, conte) Deux bandes rivales se livrent une bataille féroce à coups de balles de neige.
TV5 Journal français
TVA Ent'Cadieux
17 h 30
TV5 Des racines et des ailes
18 h
TVA Place Melrose
19 h
SRC Les enfants d'un siècle fou
TV5 Musique, musiques
TVA Les machos
19 h 30
TV5 Temps présent
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J
21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle
21 h 25
SRC Découverte
21 h 30
TVA TVA Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Vision mondiale
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 25
SRC Cinéma
Hier, aujourd'hui et pour toujours
(E.U., 1991, drame) Un duo d'artistes connait du succès durant la Deuxième Guerre mondiale.
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 La vie à l'endroit

Mercredi 23 décembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
SRC Mr. Bean
TV5 Panorama
TVA Piment fort
17 h
SRC Ciné-fête
Pas de répit pour Mélanie
(Can., 1990, Conte) Les mésaventures de deux jeunes filles.
TV5 Journal français
TVA La poule aux oeufs d'or
17 h 30
TV5 Envoyé spécial
TVA Fleurs et jardins
18 h
TVA Le retour
19 h
SRC Les enfants d'un siècle fou
TVA Sauve qui peut
19 h 30
TV5 Magazine santé
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J
21 h
SRC Sports
TV5 Le Cercle
21 h 25
SRC Vues d'ici
Le billet de loterie
(Can.-Fr., 1994) Une femme gagne 14 millions à la loterie
21 h 30
TVA TVA Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Vision mondiale
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 Des racines et des ailes

Jeudi 24 décembre

15h
SRC Watatawow
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC La tête de l'emploi
TV5 Pyramide
16 h
SRC Ce soir
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16 h 30
SRC Mr. Bean
TV5 Cap aventure
TVA Piment fort
17 h
SRC Ciné-fête
Bach et Bottine
(Can., 1986, Conte) Un célibataire se retrouve en charge d'une jeune fillette
TV5 Journal français
TVA Fais-moi rire
17 h 30
TV5 Documentaire canadien
TVA KM/H
18 h
TVA Haute tension
18 h 30
TV5 Télécinéma
19 h
SRC Les Ices Capades
TV5 Orage d'été
20 h
SRC Le Téléjournal/Le Point
TVA Le TVA
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Le Poing J
21 h
SRC Sainte-Nuit
TV5 Le Cercle
21 h 30
TVA TVA Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
21 h 50
SRC La messe de minuit
22 h
TVA Infopublicité
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 Envoyé spécial
23h15
SRC Cinéma
Ma geisha
(E.-U., 1961, comédie) Les mésaventures sentimentales d'un réalisateur et de son épouse.

Vendredi 25 décembre

15h
SRC Le Noël de Madeleine
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
SRC L'enfant au grelot
TV5 Pyramide
16 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Voilà Paris
TVA Le TVA
16h07
SRC Voeux provinciaux
16h15
SRC Monsieur Bonhomme
16h30
TV5 Les arts et les autres
TVA Piment fort
17 h
SRC Ciné-fête
La grenouille et la baleine
(Can., 1987, conte) Une jeune fille a le don de communiquer avec les baleines.
TV5 Journal français
TVA J.E.
17 h 30
TV5 Thalassa
18 h
TVA Histoire vraie
18 h 30
TV5 Faut pas rêver
19 h
SRC Les planètes
19 h 30
TV5 Les grands fleuves
20 h
SRC Le Téléjournal
TVA Le TVA
20h20
SRC Cinéma
Drôle de frimousse
(E.-U., 1956, comédie musicale)
Vacances romaines
(E.-U., 1953, drame)
20 h 30
TV5 Journal belge
TVA Des crimes et des hommes
21 h
TV5 Au-delà des apparences
21 h 30
TVA TVA Sports
21 h 45
TV5 Revue de presse canadienne
TVA Loto-Québec
22 h
TV5 Journal des spectacles
TVA Infopublicité
22 h 15
TV5 Soir 3
22 h 30
TVA Infopublicité
22 h 45
TV5 Ça se discute

Samedi 26 décembre

8 h
SRC Princesse Sissi
TV5 Funambule
TVA Dodo déco
8 h 30
SRC Animaniacs
TV5 Sport Africa
TVA Les ailes de la mode
9 h
SRC Franc-croisé
TV5 Y'a pas match
TVA Cyber club
9 h 30
SRC Les aventures de Tintin
TV5 Horizons francophones
10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Voix d'instrument (10 h 15)
TVA Tournoi de quilles
10 h 30
SRC Cinéma
Poucette
(É.-U., 1994, dessin animé)
TV5 Les Belges du .../Temps d'affaires
11 h
TV5 Les arts et les autres
TVA Infopublicité
11 h 30
TV5 Magellan
12 h
TV5 Génies en herbe
12 h 30
SRC Histoires de compositeurs
TV5 Pas si bête que ça
13 h
TV5 Le journal français
TVA Fleurs et jardins
13 h 30
SRC Parents d'aujourd'hui
TV5 Outremers
TVA Vins et fromages
14 h
SRC L'Accent francophone
TVA Ciné-pop
14 h 30
SRC L'Arche de Noé
TV5 Fleurs et jardins
15h
SRC Festival du cirque
TV5 Journal suisse
TVA Les mordus
15 h 30
TV5 Vins et fromages
16 h
SRC Ce soir
TV5 Thalassa
TVA Le TVA
16 h 30
SRC Franc jeu
TVA Ciné-Extra
17 h
SRC La soirée du Hockey
Les Canadiens vs les Maple leafs
TV5 Journal français
17 h 30
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir chez Estelle
19 h 30
TV5 Paris chic-choc
20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal
20 h 30
SRC Sports
TV5 Journal belge
20 h 55
SRC Télé-suspense
Mort sur le Nil
(G.-B., 1978, drame) Hercule Poirot enquête.
21 h
TV5 Tout le monde en parle/Union libre
TVA TVA/Sports
21 h 45
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Ciné-lune
22 h 15
TV5 Bouche à oreille
22 h 30
TV5 Soir 3
22 h 45
TV5 Vivement dimanche

Dimanche 27 décembre

8 h
SRC Le jour du Seigneur
TV5 Musiques au coeur
TVA Vision mondiale
9 h
SRC Scully rencontre
TVA Évangélisation 2000
9 h 30
SRC Médias
TV5 Mouvements
TVA Complètement marteau
10 h
SRC Le midi
TV5 Le journal TV5
Gourmandises (10 h 15)
TVA Fais-en ton affaire
10 h 30
SRC La semaine verte
TV5 Vins et fromages
TVA Infopublicité
11 h
TV5 Vivement dimanche
11 h 30
SRC Second regard
12 h
SRC De bouche à oreille
TVA Ciné-pop
13 h
TV5 Le journal français
13 h 30
SRC Horizons
TV5 Comment faire ?
14 h
TV5 Comment faire plus ?
TVA Cinéma en famille
14 h 30
SRC Branché
15h
SRC Le monde de Disney
TV5 Journal suisse
15 h 30
TV5 Grands gourmands
16 h
SRC Ce soir
TV5 Documentaire européen
TVA Le TVA
16 h 30
SRC Découverte
TVA La vie est un sport dangereux
16 h 45
TV5 Bouche à oreille
17 h
TV5 Journal français
TVA Fort Boyard
17 h 30
SRC Les Beaux Dimanches
TV5 Vivement dimanche prochain
18 h
TVA Cinéma Dimanche
18 h 15
TV5 Journal des spectacles
18 h 30
TV5 Bouillon de culture
19 h 45
TV5 Viva
20 h
SRC Le Téléjournal
TV5 Clip postal
TVA Montréal : C'est quoi ma ville?
20 h 30
SRC Suspect numéro 1
TV5 Journal belge
21 h
TV5 Fiction
TVA Le TVA et Sports
21 h 29
SRC Sports
21 h 55
SRC Ciné-club
La Belle et la Bête
(Fr. 1946, drame poétique)
TVA Loto-Québec
22 h
TVA Vins et fromages
22 h 30
TV5 Soir 3
TVA Évangélisation 2000
22 h 45
TV5 Tapis rouge/Surprise party/Samedi soir...
23 h
TVA Infopublicité

L'aquilon

Cette grille-horaire de la télévision de langue française est mise à jour grâce aux sites web de ces réseaux. Les différences dans la précision de l'information dépendent des renseignements disponibles.

Si vous remarquez des erreurs, faites-le nous savoir en téléphonant au (867) 873-6603 ou par courriel à aquilon@internorth.com.

Nous profiterons également de la période du temps des Fêtes pour réviser l'horaire.